MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 7, 1e janvier 1888-19 mars 1890 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 7, 1e janvier 1888-19 mars 1890 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1959.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

59 F 11

AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

506

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME VII

(1er JANVIER 1888 - 19 MARS 1890)

BIBLIOTHÈQUE
D 57.946

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXVII

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME VII

(1er JANVIER 1888-19 MARS 1890)

59 F 11

CB 177938

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME VII

(1er JANVIER 1888-19 MARS 1890)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE
N° 57.946

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73 bis, QUAI D'ORSAY, 73 bis

MCMXXXVII

AVANT-PROPOS.

Les dates extrêmes des documents reproduits dans ce volume sont le 1er janvier 1888 et le 19 mars 1890; cette dernière date étant celle de la démission du prince de Bismarck.

Pendant cette période, les relations de la France et de l'Allemagne sont moins tendues qu'elles ne l'étaient l'année précédente. Il se produit bien encore des incidents fâcheux à la frontière des Vosges, mais ils ne prennent à aucun moment le caractère aigu de l'affaire Schnaebelé. Le Gouvernement allemand s'applique, à la vérité, à rendre plus difficiles les communications entre la France, l'Alsace et la Lorraine, et impose à cet effet l'obligation du passeport aux étrangers pénétrant, ne fût-ce que pour le traverser, dans le pays d'Empire, il soumet à des conditions très restrictives le séjour des Français dans ce même territoire, il a soin toutefois de ne pas violer expressément la clause du traité de Francfort qui leur assure les mêmes droits qu'à tous les non-Allemands et, malgré les réclamations véhémentes de quelques députés boulangistes, le Gouvernement français se refuse à prendre des mesures de représailles. Il aime mieux constater la détente générale qui se trouve naturellement coïncider avec le déclin de la santé de l'Empereur Guillaume et le règne très court du malheureux Frédéric III. L'avènement de Guillaume II et l'action personnelle de ce Souverain, loin d'avoir les conséquences menaçantes qu'on redoutait, paraissent au contraire incliner le Chancelier à une attitude plus conciliante envers la France. La diplomatie allemande semble avoir tendance à contenir, à modérer le zèle anti-français du Gouvernement italien que préside M. Crispi.

Le prince de Bismarck a des attentions particulières pour l'Autriche. Réservant à son pays la première place en Europe centrale, tout en s'efforçant de ménager la Russie, il défend les intérêts de l'Autriche dans les Balkans. De là les difficultés résultant de l'espèce de patronage accordé par le Cabinet de Vienne au Prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, élu irrégulièrement, et au grand mécontentement de la Russie, Prince de Bulgarie. Pour la France, la situation était beaucoup plus

simple; elle n'avait pas d'intérêts directs dans les Balkans et son attitude à l'égard de la Bulgarie et du Prince Ferdinand fut constamment de nature à plaire au Gouvernement de Saint-Pétersbourg.

Plus tranquille du côté de l'Allemagne, elle voudrait que l'Angleterre renonçât à la situation qu'elle occupe en Égypte depuis 1882 et qui n'a jamais été sanctionnée par les Puissances. De là des négociations auxquelles on s'efforce de conserver un ton amical, mais qui ne laissent pas d'être difficiles et qui ne permettent pas au Gouvernement français d'obtenir des résultats positifs. Indépendamment de l'appui prêté au Cabinet que préside Lord Salisbury par une majorité conservatrice et impérialiste, la politique britannique n'avait-elle pas, sur le continent européen, des soutiens contribuant à la rendre intransigeante? L'Angleterre n'était-elle pas engagée envers la Triple Alliance ou au moins envers quelqu'une des Puissances de la Triple Alliance? On le craignait en France non sans quelque raison, car il y avait entre l'Angleterre et l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie des accords, limités, il est vrai, au maintien du *statu quo* dans la Méditerranée. Ces accords devaient amener par contre-coup un resserrement des relations franco-russes et l'on voit dans toute la période que comprend ce volume se préparer l'alliance, longtemps considérée comme improbable, de la République française et de l'Empire des Tsars.

*
* *

Le retard apporté à l'impression du présent volume est imputable à la maladie et au décès de l'historien chargé de rechercher et d'annoter les documents qui, d'après le plan général de la publication, devaient être compris dans la première série. Les mêmes causes ont empêché de réparer plus tôt certaines erreurs matérielles qui ont eu pour effet l'omission dans le tome VI de plusieurs documents importants. Désireuse de combler cette lacune, la Commission publiera prochainement un complément au tome VI de la première série.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. RAPPORTS DES PUISSANCES ENTRE ELLES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° FRANCE ET ALLEMAGNE.		
1888.				
3 janv..	Berlin à Paris.....	Entretien avec le comte de Berchem sur le cas de M. Gast.	T.	2
3	*Idem*.....	Impressions pacifiques générales.....	D.	4
10	*Idem*.....	Éloignement du commissaire de police d'Avricourt.— Correction de l'attitude du Consul d'Allemagne à Madagascar. — Satisfaction des deux Gouvernements.	T.	10
20	*Idem*.....	Arrestations en Alsace-Lorraine.....	T.	15
27	*Idem*.....	Entretien avec Lord Randolph Churchill à une fête de la Cour.	D.	18
31	*Idem*.....	Question du comte H. de Bismarck sur un emprunt que la Russie aurait contracté en France.	T.	20
4 févr.	*Idem*.....	Publication du traité d'alliance germano-austro-hongrois de 1879.	T.	23
4	Vienne à Paris.....	Entretien avec le prince de Reuss sur cette publication.	T.	26
6	Berlin à Paris.....	Conversation avec le comte H. de Bismarck sur le traité de 1879.	T.	28
6	*Idem*.....	Adoption du projet de loi militaire par le Reichstag.	T.	30
8	Munich à Paris....	Étonnement produit par la publication du texte du traité austro-allemand.	T.	34
8	Paris à Berlin.....	Discours désobligeant pour la France de M. de Bismarck.	T.	35
8	Pétersbourg à Paris	Départ du comte Schouvaloff pour Berlin. L'Allemagne, la France et la Russie.	T.	36
8	Berlin à Paris.....	M. Herbette considère comme très pacifique le discours du Chancelier.	T.	37
9	Stockholm à Paris..	Gravité de la publication du traité austro-allemand.	T.	39
10	Berlin à Paris.....	Aucune accession de nouveaux États à la Triple Alliance.	T.	40
10	Paris à Londres ...	M. Flourens inquiet de l'attitude de l'Italie et des propos du prince de Bismarck.	T.	41
12	Berlin à Paris.....	Toast grandiloquent du Prince Guillaume à la diète de Brandebourg.	D.	44
13	*Idem*.....	Texte exact du discours du Chancelier.....	D.	46

[1] Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
15 févr.	Berlin à Paris....	Conversation avec le comte Schouvaloff sur le discours du Chancelier du 6 février.	D.	48
21	*Idem*.....	Conversation avec le comte H. de Bismarck sur Kaufmann et l'incident de Vexaincourt.	T.	52
23	*Idem*.....	Nomination du sieur Kaufmann au grade de *Gefreiter*.	T.	57
25	Londres à Paris ...	Renseignements sur la politique générale actuelle.	D.	61
25	Berlin à Paris.....	Adhésion du Dr Petri, Alsacien, à la politique allemande.	D.	62
29	*Idem*.....	Déplacements du Prince Guillaume à Carlsruhe et à San-Remo.	T.	65
4 mars.	*Idem*.....	Préparatifs militaires en Allemagne.....	D.	66
6	*Idem*.....	Aggravation de l'état de l'Empereur et du Prince impérial.	T.	67
7	*Idem*.....	Participation du Prince Guillaume à la conduite des affaires.	D.	72
8	*Idem*.....	Aggravation de l'état de Guillaume Ier.....	T.	73
8	Londres à Paris ...	Retour du comte de Bismarck et du Prince impérial à Berlin.	T.	74
9	Pétersbourg à Paris	Condoléances des Souverains russes à l'Ambassadeur d'Allemagne.	T.	75
10	Berlin à Paris.....	Conversation avec le Chancelier sur la nouvelle situation politique.	T.	76
18	Londres à Paris ...	Impression produite en Angleterre par la mort de Guillaume Ier.	D.	78
19	Stockholm à Paris.	Impressions de la femme d'un diplomate sur le Prince Guillaume.	D.	79
20	Berlin à Paris.....	Réception du général Billot par Frédéric III.	D.	80
26	*Idem*.....	Inquiétudes causées par l'avènement de Frédéric III et son état de santé.	D.	81
28	Stockholm à Paris.	Déclarations gallophobes du Prince Guillaume.	D.	83
31	Paris à Berlin.....	Présence de douaniers allemands sur le territoire français.	D.	87
3 avril.	Berlin à Paris.....	Langage pacifique du Grand-Duc de Bade...	D.	90
5	*Idem*.....	Notification de l'avènement du nouveau Cabinet français; assurances pacifiques.	T.	91
6	*Idem*.....	Hostilité déclarée du Chancelier contre le projet de mariage Battenberg.	T.	92
9	*Idem*.....	Toast enthousiaste du Prince Guillaume au Chancelier.	D.	95
12	Paris à Berlin.....	Incident provoqué par la présence d'Allemands à Belfort.	T.	100
21	*Idem*.....	Condamnations prononcées à la suite de l'incident de Belfort.	T.	104
24	Berlin à Paris.....	Refus de l'Allemagne de participer à l'Exposition des Beaux-Arts en 1889.	T.	107
25	Paris à Berlin.....	Propos désobligeants du comte H. de Bismarck sur l'incident de Belfort.	T.	109
25	Berlin à Paris.....	Conversation avec le comte H. de Bismarck sur l'incident de Belfort. Son acrimonie.	D.	110

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
s. d.	Berlin à Paris....	Résultats du recensement quinquennal en Alsace-Lorraine.	D.	111
4 mai.	*Idem*.....	Procédés vexatoires des fonctionnaires allemands à l'égard des Français à la frontière d'Alsace-Lorraine.	D.	113
17	*Idem*.....	Conversation avec M. de Bleichroeder sur la mauvaise humeur du Chancelier à l'égard de la France.	D.	118
26	*Idem*.....	Obligation du passeport pour les personnes entrant en Alsace-Lorraine.	D.	123
28	*Idem*.....	Modalités du visa du passeport en Alsace-Lorraine.	T.	125
29	Paris à Berlin.....	La France ne demandera pas d'explications sur l'application du régime des passeports.	T.	126
30	Berlin à Paris.....	Instructions sur l'application du régime des passeports.	T.	127
31	*Idem*.....	La presse allemande et la question des passeports.	T.	131
31	Tanger à Paris	Refus du Sultan de s'engager avec les Allemands.	T.	132
31	Paris à Berlin.....	Refus du Gouvernement français de protester contre l'obligation des passeports.	T.	133
1er juin.	Berlin à Paris.....	Opinion de M. Herbette sur la question des passeports.	T.	134
3	*Idem*.....	Opinion des journaux allemands sur l'incident Tisza.	T.	135
5	*Idem*.....	Entretien avec le comte H. de Bismarck sur les incidents Boulanger et subsidiairement sur l'affaire des passeports.	T.	137
8	Paris à Berlin.....	M. Goblet ne modifiera pas son attitude dans la question des passeports.	D.	139
11	Londres à Paris ...	L'Angleterre approuve l'attitude de M. Goblet dans la question des passeports.	D.	140
14	Berlin à Paris.....	Propos obligeants du Roi de Suède sur la France et son représentant à Stockholm.	D.	142
15	Rome à Paris.....	Menaces suspendues sur la France d'après le Cardinal Rampolla.	T.	143
16	Berlin à Paris.....	Condoléances de la France après la mort de l'Empereur Frédéric.	T.	144
17	*Idem*.....	Proclamations de Guillaume II à l'armée et à la marine.	T.	145
17	*Idem*.....	Entretien avec le Chancelier; son éloge du nouvel Empereur.	T.	146
18	*Idem*.....	Retour sur l'entretien avec le Chancelier...	D.	147
20	*Idem*.....	Expulsion de journalistes français.....	T.	148
25	*Idem*.....	Ouverture du Reichstag par Guillaume II.	T.	151
28	Pétersbourg à Paris	Impressions russes sur le discours de Guillaume II.	T.	153
29	Berlin à Paris.....	Voyage à Pétersbourg projeté par Guillaume II	D.	154
3 juill.	*Idem*.....	Prochain départ de Guillaume II pour la Russie.	D.	156
9	Constantinople à Paris.	Le départ de Guillaume II serait fixé au 15 août.	T.	158

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
10 juill.	Berlin à Paris.....	Dîner offert par Guillaume II aux chefs de missions.	T.	159
12	*Idem*.....	Affabilité de Guillaume II.....	T.	163
13	*Idem*.....	Portrait de Guillaume II.....	D.	166
14	*Idem*.....	Discours ambigu du prince de Hohenlohe à Mulhouse.	D.	167
14	*Idem*.....	Départ de Guillaume II pour la Russie.....	D.	168
21	Paris à Berlin.....	Recensement par les Allemands des propriétés françaises en Alsace-Lorraine.	D.	175
30	Berlin à Paris.....	Préoccupations militaires de Guillaume II..	D.	188
31	Paris à Berlin.....	Conversation avec M. de Schoen sur l'affaire de Massaouah.	T.	189
31	Berlin à Paris.....	Entretien avec le comte de Berchem sur la même affaire.	T.	190
3 août.	*Idem*.....	L'Allemagne liée à l'Italie désire voir disparaître les difficultés entre son alliée et la France.	T.	192
4	Paris à Berlin.....	La France est disposée à exposer à l'Allemagne ses difficultés avec l'Italie.	T.	193
6	Berlin à Paris.....	Entretien avec le comte de Berchem sur la question de Massaouah.	T.	195
17	Paris à Berlin.....	Travaux de réparation de bornes frontières; accord de la France et de l'Allemagne.	T.	204
17	Berlin à Paris.....	Changements dans le grand État-major allemand.	D.	205
23	*Idem*.....	Arrivée de M. Crispi à Friedrichsruh.....	D.	209
24	*Idem*.....	Impressions rassurantes sur les entretiens de Friedrichsruh.	T.	210
27	*Idem*.....	Remise à M de Berchem de la note française sur Massaouah.	T.	211
27	*Idem*.....	Propos pacifiques du comte de Robilant....	T.	212
29	Paris à Berlin.....	Attentat commis par un dément à l'ambassade d'Allemagne.	T.	215
29	Rome à Paris.....	L'entrevue de Friedrichsruh.....	D.	217
30	Berlin à Paris.....	Expédition destinée à délivrer Emin Pacha..	D.	218
5 sept.	Athènes à Paris....	Fiançailles du Prince royal de Grèce avec une sœur de Guillaume II.	T.	221
5	Berlin à Paris.....	Articles tendancieux d'un journal allemand sur l'incident de l'ambassade de Paris.	D.	223
5	*Idem*.....	Publication officielle des fiançailles de la Princesse Sophie et du Diadoque grec.	D.	224
15	Constantinople à Paris.	Prochains séjours du Chancelier allemand en Russie et d'un Grand-Duc à Berlin.	T.	228
18	Berlin à Paris.....	Visite du comte Kalnoky à Friedrichsruh...	D.	230
26	*Idem*.....	Hostilité de certains Allemands contre la politique coloniale en Afrique orientale.	D.	236
4 oct.	*Idem*.....	Appréciations désobligeantes de la presse allemande sur les dispositions visant le séjour des étrangers en France.	D.	239
8	*Idem*.....	Démarche du comte Münster auprès du Gouvernement de Paris pour le prier de ne pas autoriser les officiers français à voyager en Allemagne.	D.	241

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
10 oct.	Vienne à Paris.....	Départ de Guillaume II pour l'Italie.....	T.	244
12	Berlin à Paris.....	Intentions du Gouvernement de Berlin relativement au passage ou au séjour des officiers français en Allemagne.	D.	248
18	*Idem*.....	Désir de l'Allemagne de laisser la France et l'Italie régler seules leurs difficultés.	D.	252
21	Paris à Berlin.....	L'écusson du consulat d'Allemagne au Havre enlevé par des inconnus.	T.	253
21	Berlin à Paris.....	Interdiction de la vente de journaux français en Alsace-Lorraine.	D.	254
24	*Idem*.....	Assurances données par M. de Bleichroeder sur les intentions pacifiques du Chancelier.	T.	255
25	*Idem*.....	Conversation avec le comte de Bismarck sur les décrets tunisiens.	T.	257
30	Berlin à Paris.....	La presse berlinoise commente les paroles imprudentes du général de Miribel.	T.	263
1er nov.	*Idem*.....	Effet fâcheux de l'allocution du général de Miribel à Nancy.	D.	264
12	*Idem*.....	Adhésion de la chancellerie allemande à la nomination de M. Barrère à Munich.	D.	268
13	*Idem*.....	Blocus établi à Zanzibar par les Allemands et les Anglais.	D.	269
15	Paris à Lisbonne...	Question posée par les Allemands et les Anglais sur l'adhésion de la France au droit de visite sur les côtes de Zanzibar.	T.	272
22	Berlin à Paris.....	Discours pacifique de Guillaume II au Reichstag; il parle de l'amitié avec la Grande-Bretagne, de l'alliance avec l'Autriche et l'Italie.	T.	277
22	.....	Détails sur l'alliance militaire germano-italienne contre la France.	N.	278
1er déc.	Le comte Münster à M. Goblet.	Revendication par l'Allemagne de la protection de ses missionnaires en Chine.	L.	283
1er	Paris à Berlin.....	Retrait par l'Allemagne des livrets militaires des Français résidant en Alsace-Lorraine.	D.	284
11	Constantinople à Paris.	Notification par l'Allemagne du blocus de Zanzibar.	T.	287
1889.				
4 janv.	Berlin à Paris.....	Hésitation à parler des vues de la Triple Alliance sur la Tunisie.	T.	294
8	Paris à Berlin.....	Soupçons de M. Goblet sur l'existence, dans les combinaisons de la Triple Alliance, d'une clause relative à Tunis.	D.	296
14	Berlin à Paris.....	Discours du trône très pacifique au Landtag.	T.	299
18	*Idem*.....	Affaire des passeports au Reichstag.....	D.	301
23	*Idem*.....	Démenti de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* aux déclarations de M. Petri au Reichstag.	D.	303
25	*Idem*.....	Le Chancelier ne croit pas au succès du général Boulanger.	T.	304
26	*Idem*.....	La visite du Chancelier à M. Herbette.....	D.	305
27	*Idem*.....	Égards du Chancelier pour l'Ambassadeur de France.	T.	306
29	*Idem*.....	Effet produit par l'élection de Paris.....	T.	307

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1889.				
29 janv.	Berlin à Paris....	Confidences du comte Henckel de Donnersmarck sur le boulangisme.	D.	308
31	*Idem*.....	Le comte Schouvaloff craint un rapporchement entre Londres et Berlin.	D.	312
31	*Idem*.....	Mort du Prince impérial d'Autriche.	D.	313
6 févr.	*Idem*.....	Nouvelles protestations du Landesausschuss d'Alsace-Lorraine contre les passeports.	D.	318
7	*Idem*.....	La presse allemande et un ordre du jour regrettable du colonel du 90e régiment de ligne.	T.	319
7	*Idem*.....	Article tendancieux de la *Gazette de la Croix* sur la question marocaine.	D.	322
12	*Idem*.....	Dîner offert à Guillaume II à l'ambassade de France.	D.	325
14	Paris à Berlin.....	Demande de renseignements sur les projets de la mission marocaine.	T.	326
17	Berlin à Paris.....	Itinéraire de la mission marocaine.....	T.	327
22	*Idem*.....	Bruit de cession de territoires marocains à l'Allemagne.	T.	331
23	*Idem*.....	La cession de territoires marocains à l'Allemagne est démentie.	T.	333
24	*Idem*.....	Entretien sur M. Spuller avec le comte H. de Bismarck.	T.	334
1er mars.	Paris à Berlin.....	Pas de visées allemandes immédiates sur le Maroc.	D.	336
6	Berlin à Paris.....	Réception de Guillaume II à l'ambassade de France.	T.	338
7	*Idem*.....	Résultats moins heureux de la politique du Chancelier.	D.	341
21	*Idem*.....	Départ du comte H. de Bismarck pour Londres.	T.	349
21	*Idem*.....	L'Allemagne provisoirement conciliante....	D.	350
25	*Idem*.....	L'opinion allemande et le voyage du comte de Bismarck.	D.	354
2 avril.	*Idem*.....	Modifications accessoires au régime des passeports en Alsace-Lorraine.	T.	357
6	*Idem*.....	Impression produite par la fuite du général Boulanger.	T.	358
12	*Idem*.....	Déclin de l'influence du Chancelier. Ascension du comte de Waldersee et du général Verdy du Vernois.	D.	359
26	*Idem*.....	Enquête du journal l'*Export* sur le Maroc...	D.	365
4 mai.	*Idem*.....	Octroi de l'Aigle Noir au comte Münster....	D.	368
6	*Idem*.....	Date du voyage du Roi d'Italie à Berlin.....	D.	369
7	*Idem*.....	Félicitations du Chancelier au Président Carnot.	T.	370
10	*Idem*.....	Ton courtois de la presse allemande après l'attentat contre M. Carnot.	D.	371
14	M. Barrère.....	Paroles très obligeantes pour la France du comte H. de Bismarck.	N.	375
15	Berlin à Paris.....	Discussion au Landesausschuss sur le refus des permis de chasse en Alsace-Lorraine.	D.	376

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1889.				
17 mai.	Berlin à Paris....	Entretien de M. Barrère avec Herbert de Bismarck.	D.	378
17	*Idem*.....	Le Bey de Tunis doit-il répondre directement aux communications du Chancelier allemand ou par l'entremise du Résident de France?	D.	379
22	Londres à Paris ...	Sympathie de la presse anglaise pour la France.	D.	380
25	Berlin à Paris.....	Réception du Roi d'Italie à Berlin.....	D.	383
26	*Idem*.....	Départ du Roi Humbert pour l'Italie.....	T.	384
27	Paris à Berlin.....	Démarche du général Menabrea pour faire savoir que le Roi Humbert ne passera pas par Strasbourg.	T.	385
27	Paris à Rome.....	Origine de la fausse nouvelle du passage du Roi Humbert à Strasbourg.	T.	386
29	Berlin à Paris.....	Les bruits relatifs à un arrêt du Roi Humbert à Strasbourg.	D.	388
4 juin.	*Idem*.....	Translation des restes de soldats français...	D.	392
14	*Idem*.....	Germes de dissentiments entre l'Empereur et le Chancelier.	D.	402
23	*Idem*.....	Langage très obligeant de Guillaume II pour la France.	T.	406
26	*Idem*.....	Les divergences entre le Chancelier et l'Empereur.	D.	408
9 juill.	Paris à Berlin.....	Transfert des restes de Carnot de Magdebourg à Paris.	T.	414
17	*Idem*.....	Translation des restes de Carnot au Panthéon, fixée au 4 août.	T.	417
27	Berlin à Paris.....	Dispositions prises en vue d'une visite du Tsar.	D.	424
10 août.	*Idem*.....	Retour de Guillaume II à Wilhelmshafen après son voyage en Angleterre.	D.	439
3 sept.	Munich à Paris....	La question des passeports en Alsace-Lorraine. Attitude générale du Chancelier.	D.	453
9	Paris à Berlin.....	Mesures prises par les Allemands contre les habitants des communes frontières.	D.	457
12	Athènes à Paris....	Visite probable du Tsar en Allemagne.....	T.	460
12	Berlin à Paris.....	Discours belliqueux de Guillaume II et du Grand-Duc de Bade.	D.	461
26	*Idem*.....	Chasses de Guillaume II à Schwerin.....	T.	466
1er oct.	*Idem*.....	Effet produit par les élections antiboulangistes du 22 septembre.	D.	473
1er	Londres à Paris ...	Déclin physique et pessimisme du prince de Bismarck.	D.	474
10	*Idem*.....	Levée du blocus établi par la flotte anglo-allemande sur la côte orientale d'Afrique.	D.	475
11	Berlin à Paris.....	La presse allemande et la défaite du boulangisme.	D.	477
12	Copenhague à Paris.	Intérêt porté par la Reine de Danemark au mariage de Constantin de Grèce avec la sœur de Guillaume II.	T.	478
12	Berlin à Paris.....	Attitude bienveillante de Guillaume II et du Tsar à l'endroit de l'Ambassadeur.	T.	479

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1889.				
13 oct.	Berlin à Paris....	Compte rendu officiel du séjour du Tsar à Berlin.	D.	482
14	Copenhague à Paris	Fin de l'entretien avec la Reine de Danemark.	T.	483
15	Munich à Paris....	Déception éprouvée par les Allemands à la suite du voyage du Tsar à Berlin.	D.	484
16	Berlin à Paris.....	Satisfaction qu'éprouve Guillaume II du voyage du Tsar à Berlin.	T.	485
17	*Idem*.....	Nouveaux détails sur la visite du Tsar.....	T.	487
17	*Idem*.....	Toasts portés le 14 octobre par Guillaume II et le Tsar.	D.	488
19	*Idem*.....	Détente entre les deux Empires allemand et russe.	T.	489
11 nov.	Munich à Paris....	Avances du Chancelier au parti libéral anglais.	D.	500
14	Berlin à Paris.....	Satisfaction de la presse allemande après le discours de Lord Salisbury.	D.	505
19	Londres à Paris ...	Détails sur Guillaume II et son entourage.	D.	509
27	Berlin à Paris.....	L'opinion publique très attentive aux nouvelles données sur le retour de Stanley et d'Emin Pacha.	D.	517
3 déc.	*Idem*.....	Entretien avec le comte H. de Bismarck sur notre organisation centrale des colonies et la conférence de Bruxelles.	T.	523
7	Pétersbourg à Paris	Impressions très pacifiques du général de Schweinitz.	T.	526
9	Berlin à Paris.....	L'Allemagne favorable au Portugal dans le différend anglo-portugais.	T.	528
1890.				
4 janv.	*Idem*.....	Manifestations flatteuses de l'opinion allemande pour la France.	D.	531
7	*Idem*.....	Les modifications dans l'organisation de l'armée allemande ne sont pas dirigées contre la France.	D.	532
9	*Idem*.....	La question des traités du commerce et d'un double tarif autonome.	D.	533
12	*Idem*.....	Entretien de M. de Bleichroeder et du comte Kalnoky sur les affaires de Bulgarie et de Serbie.	D.	537
18	*Idem*.....	Déception causée en Allemagne par la répugnance des Français à ménager une rencontre entre Guillaume II et M. Carnot.	D.	538
24	*Idem*.....	La situation politique en Alsace-Lorraine...	D.	545
28	*Idem*.....	Désir du Chancelier de renoncer à la direction de la politique intérieure.	D.	548
10 févr.	*Idem*.....	Le prince de Bismarck mal disposé pour le projet de convocation de la conférence ouvrière.	T.	552
11	*Idem*.....	La visite du Chancelier et son peu d'enthousiasme pour la conférence.	D.	554
12	Paris à Berlin.....	Remise par l'Ambassadeur allemand du rescrit impérial relatif à la conférence.	T.	555
12	Berlin à Paris...	Divergences entre l'Empereur et le Chancelier sur la question de la conférence.	D.	557

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1890.				
13 févr.	Berlin à Paris.....	Discussion au Landesausschuss d'Alsace-Lorraine sur la question des passeports.	D.	560
15	Paris à Berlin.....	Mauvaise impression causée par les projets de placer un bataillon à Deutsch-Avricourt.	D.	561
17	Berlin à Paris.....	Volte-face officielle du prince de Bismarck dans la question de la conférence.	T.	563
18	*Idem*.....	Efforts faits auprès de la Suisse pour qu'elle renonce à la conférence qui devait se tenir à Berne.	T.	564
21	*Idem*.....	Dissentiments entre le Chancelier et l'Empereur.	D.	565
27	Paris à Berlin.....	Adhésion de principe de la France à la conférence.	T.	566
27	Berlin à Paris.....	Résultat des élections en Alsace-Lorraine...	D.	568
1er mars.	*Idem*.....	Publication officielle du texte de l'invitation à la conférence.	T.	570
1er	*Idem*.....	État des rapports entre l'Empereur et le Chancelier.	D.	571
7	Paris à Pétersbourg	Approbation par la Chambre des députés de l'adhésion du Gouvernement à la conférence de Berlin.	T.	576
8	Paris à Berlin.....	Incident provoqué à Brin par un douanier allemand.	D.	578
11	Circulaire.....	Désignation des délégués français à la conférence.	T.	580
15	Paris à Berlin.....	Incident auquel on mêle le commandant Hue, Attaché militaire à Berlin.	T.	583
15	Berlin à Paris.....	Condamnation de l'agresseur du commandant Hue.	T.	584
15	*Idem*.....	Crise politique consécutive aux élections du 20 février.	D.	585
17	*Idem*.....	Constitution des commissions de la conférence.	T.	586
18	*Idem*.....	Probabilités de la retraite du prince de Bismarck.	D.	587
19	Paris à Berlin.....	Impressions contradictoires sur la situation du prince de Bismarck.	T.	588
19	Berlin à Paris.....	Retraite du prince de Bismarck.....	T.	589

2° FRANCE ET AUTRICHE.

1888.				
2 janv.	Vienne à Paris.....	Visite du comte Kalnoky à l'Ambassadeur de Russie.	T.	1
5	Londres à Paris ...	Subordination de l'armée autrichienne à un général allemand en cas de guerre.	T.	6
17	Vienne à Paris.....	La situation reste stationnaire d'après le comte Kalnoky.	T.	13

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
3 févr.	Vienne à Paris. . . .	Publication du texte du traité d'alliance germano-austro-hongrois.	T.	21
4	*Idem*.....	Objet de la publication du traité de 1879.	T.	24
4	*Idem*.....	Conversation avec le prince de Reuss sur le traité de 1879.	T.	26
5	*Idem*.....	Sens du traité de la Triple Alliance qui ne sera pas publié.	T.	27
22	*Idem*.....	Propositions russes dans l'affaire bulgare...	T.	54
27 mars.	*Idem*.....	Déclarations pacifiques de François-Joseph..	D.	82
27 mai.	Paris à Vienne.....	Efforts du Ministre du Commerce de Hongrie pour détourner ses compatriotes d'exposer à Paris en 1889.	T.	124
30	Pétersbourg à Paris	M. de Giers et l'incident Tisza.....	T.	128
31	Vienne à Paris....	Explications de M. Tisza sur ses déclarations.	T.	129
31	Constantinople à Paris.	Refus du comte Kalnoky de participer à l'exposition de 1889.	T.	130
6 juin.	Paris à Vienne.....	Déclarations de M. Goblet à la Chambre des députés sur l'incident Tisza.	D.	138
22	*Idem*.....	Fin de l'incident Tisza.....	D.	149
10 juill.	Vienne à Paris.....	L'entrevue de Guillaume II et du Tsar envisagée par le comte Kalnoky comme un gage de paix.	T.	160
22	*Idem*.....	Prochaine visite de Guillaume II à Vienne..	T.	176
5 août.	Circulaire.....	Opinion du Gouvernement de Vienne sur les affaires de Massaouah et l'abolition des capitulations.	T.	194
21	Vienne à Paris.....	Blâme par le comte Kalnoky des procédés de discussion de M. Crispi dans l'affaire de Massaouah.	T.	207
29	*Idem*.....	Entretien avec le comte Kalnoky sur la note française relative à Massaouah.	T.	216
15 sept.	*Idem*.....	Départ du comte Kalnoky pour Friedrichsruh.	T.	227
25	*Idem*.....	Entretien avec le comte Kalnoky sur son voyage à Friedrichsruh.	T.	233
26	*Idem*.....	Arrivée de Guillaume II fixée au 3 octobre.	T.	234
4 oct.	*Idem*.....	Réception par Guillaume II du Corps diplomatique.	T.	238
10	Rome à Paris.....	Impressions pacifiques de l'Ambassadeur d'Autriche sur les entrevues de Friedrichsruh et d'Eger.	T.	246
1889.				
6 janv.	Berlin à Paris.....	Conversation avec l'Ambassadeur d'Autriche sur la Tunisie.	T.	295
10	Paris à Vienne.....	Entretien avec le comte Hoyos sur la Tunisie et les prétentions italiennes.	T.	298
15	Vienne à Paris.....	Conversation avec le comte Kalnoky sur Tunis et l'Italie.	T.	300
1er févr.	*Idem*.....	Suicide du Prince impérial.....	T.	315
6 mars.	Belgrade à Paris...	Abdication du Roi Milan en faveur de son fils.	T.	339
8	Vienne à Paris.....	L'Empereur mécontent de l'acte du Roi Milan.	T.	343
11	Constantinople à Paris.	L'abdication du Roi Milan n'a pas surpris Vienne.	T.	348

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1889.				
26 mars.	Vienne à Paris.....	Vienne envisage avec calme les affaires de Serbie.	T.	355
27 mai.	*Idem*.....	Le prince de Reuss qualifie de manœuvre de Bourse le bruit d'un arrêt du Roi Humbert à Strasbourg.	T.	387
11 juill.	*Idem*.....	Impression produite par le ton provocant du discours du trône.	D.	415
27	*Idem*.....	Défiances des Autrichiens et des Hongrois à l'endroit des Russes.	D.	425
27 sept.	*Idem*.....	Entretien avec le comte Kalnoky sur les affaires bulgares.	D.	469
31 oct.	*Idem*.....	Départ du comte Kalnoky pour Friedrichsruh.	T.	495
10 nov.	*Idem*.....	Satisfaction du comte Kalnoky après son séjour à Friedrichsruh.	T.	498
1890.				
10 janv.	*Idem*.....	Langage amical de François-Joseph pour la France.	D.	534

3° LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

1888.				
3 janv.	Londres à Paris ...	Entretien avec Lord Derby sur la politique extérieure de l'Angleterre.	D.	5
19	*Idem*.....	Arrestation du sieur Willoughby à Madagascar.	T.	14
7 févr.	*Idem*.....	Impressions produites par la publication du traité austro-allemand.	T.	32
10	*Idem*.....	Lord Salisbury rassuré par les propos du prince de Bismarck. L'Angleterre n'a pris aucun engagement.	D.	42
6 mars.	*Idem*.....	Rapports de l'Angleterre et de l'Italie.....	T.	69
7 avril.	Constantinople à Paris.	Reprise des négociations anglo-turques sur l'Égypte.	T.	93
8	Paris à Londres...	*Idem*.....	D.	94
10	Londres à Paris ...	Impressions anglaises sur le projet de mariage Battenberg.	D.	97
11	*Idem*.....	Entretien avec Lord Salisbury sur les affaires d'Égypte.	T.	98
21	Constantinople à Paris.	Subordination de la convention de Suez à la question de l'évacuation de l'Égypte.	T.	103
21	Paris à Londres...	Intérêt de l'Angleterre à faire adhérer le Sultan à la convention de Suez.	D.	105
21	Londres à Paris...	Commencement de tension entre l'Angleterre et l'Allemagne.	D.	106
25	*Idem*.....	Conversation avec Lord Salisbury sur la convention de Suez.	T.	108
25 mai.	Paris à Londres...	Urgence du règlement de la question des trappes à Terre-Neuve.	T.	121
25	Londres à Paris...	Démenti aux bruits d'évacuation de l'Égypte par les Anglais.	T.	122
11 juin.	*Idem*.....	L'Angleterre approuve l'attitude de M. Goblet dans la question des passeports.	D.	140

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
12 juin.	Londres à Paris...	L'Angleterre accepte le texte de la convention de Suez.	D.	141
30	*Idem*.....	Inquiétude ressentie en Angleterre.....	D.	155
10 juill.	Lisbonne à Paris...	Nouvelles inquiétudes du Cabinet de Lisbonne	D.	161
12	Londres à Paris...	Mauvais effet produit par les premières démarches de Guillaume II.	D.	164
25	Paris à Londres...	Échange de vues entre Londres et Rome sur la question de Massaouah.	T.	179
25	*Idem*.....	Opportunité d'échanger les signatures sur la convention de Suez.	T.	180
26	Berlin à Paris.....	Froideur de l'accueil fait par la Reine Victoria à l'envoyé de Guillaume II.	D.	182
30	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury sur l'attitude de M. Crispi dans les difficultés relatives à Massaouah.	T.	187
9 août.	*Idem*.....	Lord Salisbury approuve la réponse de la France à M. Crispi.	T.	201
28	*Idem*.....	Remise au Foreign Office de la note française du 24 août sur Massaouah.	D.	214
17 sept.	*Idem*.....	Mécontentement du public anglais contre l'obligation des passeports à l'entrée en Alsace.	D.	229
19	*Idem*.....	Refus des Anglais d'envoyer leur flotte à Naples à l'occasion de la visite de Guillaume II et d'Humbert Ier.	T.	231
10 oct.	Pétersbourg à Paris	Bruits d'une entente anglo-italienne contre la France.	T.	243
10	Londres à Paris...	Impressions pacifiques de Lord Salisbury quant au Chancelier allemand et à l'Italie.	T.	247
29	Lord Lytton à M. Goblet.	Au sujet des troubles qui menacent d'éclater dans la Gambie.	L.	262
22 nov.	Londres à Paris...	Accueil exceptionnel fait par la Reine à l'Impératrice Frédéric.	D.	279
14 déc.	*Idem*.....	Emin Pacha et Stanley seraient prisonniers des derviches à Khartoum.	T.	288
1889.				
30 janv.	*Idem*.....	Attitude de l'Impératrice Frédéric.....	D.	311
7 févr.	*Idem*.....	Propos rassurants de Lord Salisbury.....	D.	321
6 mars.	*Idem*.....	Entretien avec Lord Salisbury sur une prétendue entrevue du Prince de Galles avec le général Boulanger.	T.	340
8	*Idem*.....	Démenti formel donné au bruit d'une rencontre du Prince de Galles avec le général Boulanger.	T.	342
8	*Idem*.....	Entretien avec Lord Salisbury sur la situation européenne en particulier sur la Serbie.	T.	344
22	Berlin à Paris.....	Présence d'une escadre anglaise sur les côtes marocaines.	D.	352
23	Londres à Paris...	L'Angleterre réfractaire à toute alliance.....	D.	353
31	*Idem*.....	Entretien avec le comte H. de Bismarck; son séjour à Londres.	D.	356
25 avril.	*Idem*.....	Médiocre accueil fait à Londres au général Boulanger.	T.	364

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1889.				
4 mai.	Londres à Paris...	Refus des chefs anglais d'accueillir le général Boulanger.	T.	367
5 juin.	*Idem*.....	Entretien avec Lord Salisbury sur la conversion de la Dette égyptienne et les possibilités d'évacuation de l'Égypte par les Anglais.	T.	393
7	Paris à Londres...	Mauvaise impression produite par la conversation de M. Waddington et de Lord Salisbury et les réflexions de ce dernier sur la situation intérieure de la France.	T.	395
12	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury sur l'évacuation de l'Égype.	D.	400
22	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	405
25	Paris à Londres...	M. Spuller mécontent du langage de Lord Salisbury.	T.	407
1er juill.	Londres à Paris...	Rupture de la négociation sur l'évacuation de l'Égypte.	T.	409
2	Paris à Londres...	Approbation du langage de M. Waddington sur la question d'Égypte.	T.	410
2	Londres à Paris...	Prise de possession du chemin de fer de Delagoa par les Portugais; émotion en Angleterre.	D.	411
15	*Idem*.....	Inopportunité de publier un *Livre jaune* sur la négociation relative à l'Égypte.	T.	416
20	*Idem*.....	Réponse défavorable aux projets de M. Crispi sur Tunis.	T.	419
29	*Idem*.....	Entretien avec Lord Salisbury sur les affaires de Crète.	T.	428
10 août.	*Idem*.....	Visite de Guillaume II en Angleterre.....	D.	440
13	*Idem*.....	Attitude de l'Angleterre dans les affaires de Crète.	D.	443
13	*Idem*.....	Impressions de Lord Salisbury sur l'attitude de Guillaume II à Osborne.	D.	444
31	*Idem*.....	Réponse de Lord Salisbury aux ouvertures faites sur la neutralisation du Siam.	D.	452
6 sept.	*Idem*.....	Inquiétudes de M. Labouchère quant à l'accession possible de l'Angleterre à la Triple Alliance.	D.	456
28	Berlin à Paris.....	L'opinion allemande convaincue qu'il y a une convention militaire entre l'Allemagne et l'Italie.	D.	470
12 oct.	Londres à Paris...	Choix d'un arbitre pour le règlement des difficultés de Terre-Neuve.	D.	480
9 nov.	Paris à Londres...	Désir du Cabinet français de connaître l'état des relations de Londres avec Rome et Berlin.	D.	497
11	Constantinople à Paris.	Avances du comte H. de Bismarck à l'Ambassadeur d'Angleterre pendant le séjour de Guillaume II à Constantinople.	D.	501
14	Londres à Paris ...	Lord Salisbury nie tout engagement de l'Angleterre avec la Triple Alliance.	D.	504

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1889.				
20 nov.	Londres à Paris...	Signature de l'accord intervenu le 16 août sur la délimitation des possessions anglaises et des françaises de la côte occidentale d'Afrique.	D.	510
20	*Idem*.....	Resserrement des liens entre l'Angleterre et ses colonies.	D.	511
29	Lisbonne à Paris..	Différend anglo-portugais sur les régions du Zambèze et de Nyassa.	D.	519
30	Londres à Paris...	Différend anglo-portugais.....	D.	520
2 déc.	*Idem*.....	Intérêt passionné pris par les Anglais à Stanley et Emin Pacha.	D.	522
7	Lisbonne à Paris..	Réponse du Gouvernement portugais à la note anglaise sur le Zambèze.	D.	527
1890.				
2 janv.	Londres à Paris...	Apaisement relatif du conflit anglo-portugais.	D.	530
20	Paris à Lisbonne..	Incertitude sur l'attitude du Gouvernement anglais à l'égard du Portugal.	T.	539
21	Londres à Paris...	Amélioration des relations anglo-allemandes.	D.	540
22	*Idem*.....	Tendance des Anglais à faire peser sur la France la responsabilité de la vente des esclaves.	D.	541
23	*Idem*.....	Commentaires de la presse anglaise sur l'interpellation relative à Terre-Neuve.	D.	543
6 févr.	Berlin à Paris....	Ouvertures de l'Allemagne sur la réunion d'une conférence internationale qui étudierait les besoins des travailleurs.	T.	551
12	Paris à Londres...	La démarche allemande relative à la conférence.	T.	556
13	*Idem*.....	Établissement d'un *modus vivendi* à Terre-Neuve.	T.	558
13	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury sur l'affaire portugaise.	D.	559
17	Berlin à Paris....	Répugnances de Londres et de Bruxelles à participer à une conférence qui ferait double emploi avec celle de Berne.	T.	562
		4° LA FRANCE ET L'ESPAGNE.		
1888.				
24 juin.	Madrid à Paris....	L'Espagne participera à l'exposition de 1889.	D.	150
		5° LA FRANCE ET L'ITALIE.		
1888.				
31 janv.	Paris à Rome.....	Mauvais vouloir des Italiens à Massaouah..	T.	19
7 févr.	Londres à Paris...	Les Italiens ne laisseraient à Massaouah qu'un corps expéditionnaire.	T.	31
10	Paris à Londres...	M. Flourens inquiet de l'attitude de l'Italie et des propos du prince de Bismarck.	T.	41
10	Rome à Paris.....	Commentaires de M. Crispi sur la publication du traité austro-allemand.	D.	43

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
25 févr.	Londres à Paris...	Pas d'engagement entre l'Angleterre et l'Italie.	D.	60
29	Rome à Paris.....	Offensive imminente des Abyssins.....	T.	64
6 mars.	*Idem*.....	Échange de paroles obligeantes avec M. Crispi. Rupture des relations commerciales.	D.	70
29	*Idem*.....	Avance des Abyssins.....	D.	84
31	*Idem*.....	Démarche pacifique du Négus.....	T.	86
1er avril.	Vienne à Paris....	Déclarations pacifiques de M. Crispi.....	D.	88
3	Londres à Paris...	Alliance anglo-italienne.....	T.	89
14	Paris à Tanger...	Envoi d'une mission militaire italienne au Maroc.	T.	101
3 mai.	Rome à Paris.....	Discours de M. Crispi sur les alliances de l'Italie et ses rapports avec la France.	T.	112
9	Pétersbourg à Paris	Intrigues de M. Crispi pour montrer les escadres italienne, anglaise et autrichienne à Barcelone, en Grèce et en Turquie.	T.	114
10	.....	Protestation du général Menabrea contre l'intention prêtée à l'Italie de débarquer des troupes à Suez.	N.	115
24	Général Menabrea à M. Goblet.	Sympathie témoignée à Port-Saïd aux troupes italiennes revenant de Massaouah.	L.	120
16 juill.	Paris à Rome.....	Départ de Rome de M. de Moüy.....	T.	169
23	*Idem*.....	Violation de frontière par des officiers italiens.	T.	177
27	Rome à Paris.....	Entretien avec M. Crispi sur la question de Massaouah.	T.	183
28	Circulaire.....	Difficultés entre la France et l'Italie à propos de Massaouah.	T.	184
28	Paris à Rome.....	Remise de deux notes relatives à Massaouah par le général Menabrea.	T.	185
30	*Idem*.....	Protestation contre la violation du droit des gens commise à Massaouah.	T.	186
31	Paris à Berlin.....	Plaintes non justifiées des Italiens.....	T.	189
3 août.	Rome à Paris.....	M. Crispi disposé à nous donner à Tunis des compensations pour Massaouah.	T.	191
5	Circulaire.....	Au sujet des capitulations à Massaouah....	T.	194
7	Pétersbourg à Paris	Communication à la Russie de la réponse française aux notes italiennes.	T.	198
27	Rome à Paris.....	Conséquences de la rencontre de Saganeiti avec les Abyssins.	D.	213
2 sept.	Constantinople à Paris.	Satisfaction de M. Crispi après ses entretiens avec le prince de Bismarck et le comte Kalnoky.	T.	219
8	Rome à Paris.....	Entretien avec M. Crispi sur les entrevues de Friedrichsruh et d'Eger.	D.	225
20	Circulaire.....	Transmission du télégramme de M. Jusserand sur l'abstention de la flotte anglaise aux fêtes de Naples.	D.	232
2 oct.	Londres à Paris...	Note malveillante de M. Crispi à la Porte sur les affaires de Suez.	D.	237
9	Circulaire.....	Les Ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie n'interrompront pas leur congé pendant le voyage de Guillaume II à Rome.	T.	242

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
16 oct.	Rome à Paris.....	Dîner diplomatique; propos pacifiques du Roi.	T.	250
17	Athènes à Paris....	Déception de Léon XIII, Guillaume II n'ayant pas répondu à ses doléances.	T.	251
17 nov.	Rome à Paris.....	Premier entretien de M. Mariani avec M. Crispi	T.	274
25	*Idem*.....	Accueil cordial fait par le Roi à M. Mariani...	T.	281
7 déc.	*Idem*.....	Déclarations pacifiques de M. Crispi.....	T.	286
27	Paris à Rome.....	Situation des écoles italiennes à Tunis.....	T.	290
30	Rome à Paris.....	Prolongation du malentendu sur la question des écoles à Tunis.	T.	291
31	Paris à Rome.....	Entretien avec le général Menabrea sur la question des écoles à Tunis.	T.	292
1889.				
2 janv.	Berlin à Paris.....	Entretien avec l'Ambassadeur d'Espagne sur la situation de l'Italie.	D.	293
8	Le général Menabrea à M. Goblet.	Blocus de la côte de Zanzibar par les Italiens.	L.	297
30	Paris à Rome.....	Désir exprimé par le général Menabrea de rouvrir des négociations commerciales.	T.	310
5 févr.	Rome à Paris.....	Même désir manifesté par M. Crispi.....	D.	316
9	Paris à Rome.....	Aucun lien entre la question de Tunis et la reprise des relations commerciales avec l'Italie.	T.	324
9 mars.	*Idem*.....	Entretien avec le général Menabrea sur la question commerciale.	T.	346
10	Rome à Paris.....	Dispositions plus conciliantes de M. Crispi.	T.	347
29 avril.	*Idem*.....	Départ du Roi et de M. Crispi pour Berlin fixé au 18 ou 19 mai.	T.	366
11 mai.	*Idem*.....	Discussions parlementaires sur la politique extérieure et économique de l'Italie.	T.	372
31	M. Mariani à M. Spuller.	Désir de M. Crispi de se rapprocher de la France.	L.	390
5 août.	Vienne à Paris.....	Langage très pacifique du comte Nigra au retour de Rome.	D.	432
17 sept.	Berlin à Paris.....	Faveur dont jouit M. Crispi en Allemagne...	D.	463
16 oct.	Rome à Paris.....	Discours pacifique de M. Crispi à Palerme..	T.	486
19 nov.	Général Menabrea à M. Spuller.	Établissement du protectorat italien sur une partie de la côte orientale d'Afrique.	L.	508
2 déc.	Rome à Paris.....	Protestations amicales réciproques de la France et de l'Italie.	T.	521
7	*Idem*.....	Déclarations de M. Crispi sur les divergences économiques entre la France et l'Italie.	T.	525
1890.				
3 févr.	*Idem*.....	Attitude amicale de l'Italie lors de la mort de M. Mariani.	T.	549

6° LA FRANCE ET LA RUSSIE.

1888.				
2 janv.	Vienne à Paris.....	Visite du comte Kalnoky à l'Ambassadeur de Russie.	T.	1
3	Paris à Pétersbourg	Évasion de Berezowski.....	T.	3
5	Circulaire.....	La Russie et le projet de conférence sur le Maroc.	D.	7

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
6 janv.	Berlin à Paris.....	Relations germano-russes. Détente.....	D.	8
9	Paris à Pétersbourg	Entretien de l'Ambassadeur de France avec le Tsar après l'élection du Président Carnot.	D.	9
12	Pétersbourg à Paris	Bon accueil fait à Lord Randolph Churchill à Pétersbourg.	D.	11
20	*Idem*.....	Conversation sur la Russie avec Lord Randolph Churchill.	D.	16
31	Berlin à Paris.....	Question du comte H. de Bismarck sur un emprunt que la Russie aurait contracté en France.	T.	20
4 févr.	Circulaire.....	La Russie préoccupée des tentatives faites pour entraîner la Turquie dans la Triple Alliance.	T.	25
6	Pétersbourg à Paris	Impressions du Gouvernement russe sur le traité de 1879.	T.	29
8	*Idem*.....	Départ du comte Schouvaloff pour Berlin. L'Allemagne, la France et la Russie.	T.	36
15	Berlin à Paris.....	Conversation avec le comte Schouvaloff sur le discours du Chancelier du 6 février.	D.	48
31 mars.	Paris à Pétersbourg	Mission de M. Denfert-Rochereau à Pétersbourg.	T.	85
10 avril.	Pétersbourg à Paris	Difficulté des négociations franco-russes sur l'emprunt.	T.	96
12	Londres à Paris ...	La Russie décidée à garder sa liberté d'action dans les Balkans.	T.	99
22 mai.	Paris à Pétersbourg	Débarquement du cosaque Atchinoff à Tadjoura. Ses vues sur l'Abyssinie.	D.	119
28 juin.	Circulaire.....	Convention relative au canal de Suez.....	T.	152
28	Pétersbourg à Paris	Impressions russes sur le discours de Guillaume II.	T.	153
29 juin.	Berlin à Paris.....	Visite projetée de Guillaume II au Tsar.	D.	154
4 juil.	Pétersbourg à Paris	Excursion du Tsar et de la Tsarine en Finlande avant l'arrivée de Guillaume II.	T.	157
13	Berlin à Paris.	Le comte Schouvaloff exprime la sympathie de la Russie pour la France.	T.	165
16	Pétersbourg à Paris	Retour du Tsar.....	T.	170
20	*Idem*.....	Arrivée de Guillaume II.....	T.	173
21	Paris à Berlin.....	Adhésion de la Russie à la convention de Suez.	T.	174
23	Vienne à Paris....	Attitude réservée de la Russie dans la question bulgare.	T.	178
25	Pétersbourg à Paris	Assurances pacifiques données par M. de Giers après l'entrevue des deux Empereurs.	T.	181
7 août.	*Idem*.....	Communication de la réponse française aux notes italiennes.	T.	198
7	Amb. de Russie à Aff. étr.	Transmission de deux notes de M. Crispi relatives à Massaouah et à la nouvelle convention de Suez.	N.	199
8	Pétersbourg à Paris	Notification par l'Angleterre de la signature de la convention du canal de Suez.	T.	200
16	*Idem*.....	M. de Giers indiquera verbalement le point de vue russe sur les notes françaises ou italiennes relatives à Massaouah.	T.	203

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
22 août.	Pétersbourg à Paris	M. de Giers confiant, en dépit du discours de Guillaume II à Francfort, dans les dispositions pacifiques de ce souverain. Attitude prise par la Russie à l'égard de l'entreprise italienne à Massaouah.	T.	208
4 sept.	*Idem*.....	Réception par le Tsar des moines abyssins envoyés aux fêtes de Kiew.	T.	220
5	*Idem*.....	Départ des Souverains russes pour le Sud; impressions pacifiques de M. de Giers.	T.	222
13	*Idem*.....	Voyage du Grand-Duc Serge en Palestine. Précautions prises dans l'éventualité d'un voyage du général Boulanger en Russie.	T.	226
26	*Idem*.....	Sympathies de MM. de Giers et Vlangali pour M. Goblet.	T.	235
6 oct.	*Idem*.....	Mauvaise impression produite par les toasts échangés à Vienne.	T.	240
10	*Idem*.....	M. de Giers dément l'existence d'une entente anglo-italienne.	T.	245
25	Paris à Pétersbourg	Félicitations à M. de Giers à l'occasion de son jubilé.	T.	256
25	Pétersbourg à Paris	Félicitations du Corps diplomatique à M. de Giers pour son jubilé.	T.	258
4 nov.	*Idem*.....	Actions de grâces pour le salut du Tsar qui a échappé à l'attentat de Borki.	T.	265
8	*Idem*.....	Assurances de M. de Giers sur la continuité de la politique russe.	D.	266
12	*Idem*.....	Entente entre M. Hoskier et le Ministre des Finances russes.	T.	267
14	*Idem*.....	Création de nouveaux corps d'armée russes.	T.	270
18	*Idem*.....	Conclusion de l'emprunt de 500 millions...	T.	275
21	*Idem*.....	La Russie demande à la presse française de ne pas donner de caractère politique à l'emprunt.	T.	276
22	*Idem*.....	Voyage du Grand-Duc héritier à Copenhague.	D.	280
30	*Idem*.....	Émission de l'emprunt fixé au 10 décembre.	T.	282
3 déc.	Paris à Pétersbourg	Remaniement des circonscriptions militaires de l'Empire. Importance de la modalité des emprunts.	D.	285
18	Pétersbourg à Paris	Succès de l'emprunt russe.....	D.	289
1889.				
20 janv.	Rome à Paris.....	Débarquement d'Atchinoff à Tadjoura.....	T.	302
7 févr.	M. de Kotzebue à M. Goblet.	Le Gouvernement russe désavoue Atchinoff.	L.	320
8	M. de Laboulaye à M. Goblet.	Correction de M. de Giers à l'endroit du Cabinet français.	L.	323
17	M. de Kotzebue à M. Goblet.	Le Gouvernement russe et les embarras causés par Atchinoff.	L.	328
20	Paris à Pétersbourg	Mesures prises contre Atchinoff.....	T.	329
20	Pétersbourg à Paris	Le Gouvernement russe apprécie la conduite de la France dans l'affaire Atchinoff.	T.	330
22	*Idem*.....	Le Tsar et l'affaire Atchinoff.....	T.	332
24	*Idem*.....	Note très satisfaisante de M. de Giers sur l'incident de Sagallo.	T.	335

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1889.				
3 mars.	Pétersbourg à Paris	Expression des sympathies du Gouvernement français pour la Russie.	T.	337
22	*Idem*.....	Date de l'emprunt de 700 millions encore incertaine.	D.	351
13 avril.	*Idem*.....	Publications relatives à l'affaire Atchinoff....	T.	360
14 mai.	Paris à Pétersbourg	Envoi de documents sur l'incident de Sagallo.	D.	373
14	*Idem*.....	Arrêt de la croisière du *Pétrel* dans la mer Noire.	D.	374
15	Pétersbourg à Paris	Conversion de la dette extérieure russe 5 p. 100 en 4 p. 100.	D.	377
23	Paris à Pétersbourg	Transmission d'une lettre de M. Denormandie du Comptoir national d'escompte.	D.	381
23	Pétersbourg à Paris	Modification du ton d'une partie de la presse russe devenue très sympathique à la France.	D.	382
1er juin.	*Idem*.....	Toast porté par le Tsar au Prince de Monténégro.	T.	391
7	Paris à Pétersbourg	Projet de conversion de la dette privilégiée égyptienne.	T.	396
8	Pétersbourg à Paris	Entretien avec M. de Giers sur la conversion de la dette privilégiée égyptienne.	T	398
12	*Idem*.....	Nouvel entretien avec M. de Giers sur la conversion de la dette égyptienne.	T	399
13	Paris à Pétersbourg	Conversion de la dette égyptienne et questions connexes.	T.	401
15	Pétersbourg à Paris	Présence du général Vannovski à Vichy....	T.	403
19	*Idem*.....	Approbation conditionnelle par M. de Giers de la conversion de la dette égyptienne.	T.	404
6 juill.	*Idem*.....	Retard de la visite du Tsar à Berlin.....	D.	412
17	*Idem*.....	Retour de l'Empereur à Péterhof.....	T.	418
29	Paris à Pétersbourg	Conversion des obligations de priorité russes.	D.	429
6 août.	Pétersbourg à Paris	Avis relatif au séjour en France d'un nihiliste.	T.	434
8	*Idem*.....	Déplacements du Tsar. Mariages monténégrins.	T.	435
23	*Idem*.....	Départ du Tsar pour Copenhague et postérieurement pour l'Allemagne.	T.	450
28	*Idem*.....	Départ du Tsar après ajournement.....	T.	451
4 sept.	*Idem*.....	Cérémonie au cimetière de Sébastopol. Attitude sympathique des Russes.	T.	454
5	Paris à Pétersbourg	Délimitation des Guyanes franco-hollandaises; demande d'arbitrage du Tsar.	T.	455
14	Berlin à Paris....	Au sujet de la visite que le Tsar doit faire à Berlin.	D.	462
23	Paris à Berlin....	Demande de renseignements sur le voyage du Tsar.	T.	464
23	Berlin à Paris....	Ignorance de la date du voyage du Tsar....	D.	465
26	Pétersbourg à Paris	Départ du Tsar de Copenhague pour Berlin.	T.	467
1er oct.	Paris à Pétersbourg	Arbitrage du Tsar dans l'affaire des Guyanes.	D.	472
13	Pétersbourg à Paris	Les journaux russes et l'entrevue des deux Empereurs.	T.	481
26	*Idem*.....	Opinion publique russe tournée vers la Perse.	D.	492
26	*Idem*.....	L'entrevue des deux Empereurs et la situation du Prince de Cobourg.	D.	493

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1889.				
15 nov.	Pétersbourg à Paris	La presse russe et le voyage de Guillaume II à Constantinople.	D.	506
27	*Idem*.....	Conversation très satisfaisante avec M. de Giers.	T.	516
28	M. de Laboulaye à M. Spuller.	Enquête satisfaisante sur la portée de l'entrevue des deux Empereurs.	L.	518
5 déc.	Rome à Paris.....	Assurances pacifiques données par l'Ambassadeur de Russie.	T.	524
25	Pétersbourg à Paris	Impressions très favorables du général Ignatieff sur la France.	D.	529
1890.				
23 janv.	M. de Laboulaye à M. Spuller.	Le Gouvernement russe mécontent de l'attitude des Français dans l'affaire d'Éthiopie et de la revue de Madame Adam.	L.	544
27	Pétersbourg à Paris	Refus du Tsar d'accepter l'arbitrage dans l'affaire des Guyanes.	T.	546
28	*Idem*.....	Signature de l'emprunt de conversion de 360 millions de francs.	T.	547
27 févr.	*Idem*.....	Satisfaction causée par l'attitude de la France dans l'affaire bulgare.	T.	567
12 mars.	Londres à Paris...	Position prise par le Gouvernement russe dans le conflit anglo-portugais.	T.	582
		7° LES PUISSANCES ET LA BELGIQUE.		
1889.				
10 sept.	Londres à Paris...	Invitation adressée à l'Angleterre pour la conférence de Bruxelles.	T.	458
27	Paris à Bruxelles...	Participation de la France à la conférence anti-esclavagiste de Bruxelles.	T.	468
11 oct.	*Idem*.....	Ouverture de la conférence anti-esclavagiste fixée au 18 novembre.	T.	476
26	Circulaire.....	Participation à la conférence.....	D.	494
19 nov.	Berlin à Paris.....	Doutes sur les résultats de la conférence de Bruxelles.	T.	507
21	*Idem*.....	Entretien avec l'Ambassadeur d'Italie sur la conférence anti-esclavagiste de Bruxelles..	T.	513
22	Paris à Berlin.....	La France et la conférence anti-esclavagiste de Bruxelles.	D.	513
27	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. Malet sur la conférence de Bruxelles.	T.	515
		8° L'ANGLETERRE ET LE PORTUGAL.		
1888.				
4 juin.	Lisbonne à Paris..	Réactions du Portugal devant l'attitude prise par les Anglais dans la question du Zambèze.	D.	136
14 nov.	*Idem*.....	Adhésion réservée du Portugal aux mesures proposées pour empêcher la traite et l'importation des armes en Afrique.	T.	271

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1889.				
2 juill.	Londres à Paris...	Prise de possession du chemin de fer de Delagoa par les Portugais; émotion en Angleterre.	D.	411
29 nov.	Lisbonne à Paris..	Différend anglo-portugais sur les régions du Zambèze et du Nyassa.	D.	519
30	Londres à Paris...	Différend anglo-portugais.....	D.	520
1890.				
12 janv.	Paris à Lisbonne..	Appel à la bienveillance du Gouvernement français pour la solution des difficultés africaines.	T.	535
12	Lisbonne à Paris..	Réponse au Portugal jugée insuffisante à Londres.	T.	536
11 févr.	*Idem*.....	Mesures de défense prises par le Cabinet portugais.	T.	553
6 mars.	Paris à Lisbonne..	Le Portugal demande à la France d'interposer ses bons offices auprès de l'Angleterre.	T.	574
7	Berlin à Paris.....	Démarche du Portugal à Berlin pour obtenir les bons offices de l'Allemagne.	T.	575
8	Pétersbourg à Paris	Au sujet d'une intervention en faveur du Portugal.	T.	577
8	Rome à Paris.....	Désir du Cabinet de Lisbonne de soumettre à un arbitrage le différend anglo-portugais.	D.	579

II. LA QUESTION D'ÉGYPTE ET LES QUESTIONS BALKANIQUES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° LA FRANCE, L'ANGLETERRE ET LA TURQUIE.		
1888.				
3 févr.	Londres à Paris.	Efforts pour entraîner la Turquie dans la Triple Alliance.	T.	22
4	Circulaire.....	La Russie préoccupée des tentatives faites pour entraîner la Turquie dans la Triple Alliance.	T.	25
8	Constantinople à Paris.	Pas de tentative officielle pour entraîner la Turquie dans la Triple Alliance.	T.	33
13	*Idem*.....	Question du Sultan sur l'éventualité d'une entente anglo-française sur l'Égypte et la Syrie.	T.	45
23	Paris à Pétersbourg	Appui prêté par la France et la Russie à Constantinople.	T.	53
23	Paris à Constantinople.	Action parallèle de la France, de l'Allemagne et de la Russie à Constantinople.	T.	55
8 avril.	Paris à Londres...	Reprise des négociations anglo-turques sur l'Égypte.	D.	94
20	Constantinople à Paris.	Conversation avec le Sultan sur la convention de Suez.	T.	102
21	*Idem*.....	Subordination de la convention de Suez à la question de l'évacuation de l'Égypte.	T.	103
21	Paris à Londres...	Intérêt de l'Angleterre à faire adhérer le Sultan à la convention de Suez.	D.	105
25	Londres à Paris...	Entretien sur ce sujet avec Lord Salisbury.	D.	108
17 mai.	Constantinople à Paris.	Iradé du Sultan relatif à la convention du canal de Suez.	T.	117
11 juill.	*Idem*.....	Construction de chemins de fer en Asie par un groupe français.	T.	162
17	*Idem*.....	La Porte n'a pas entamé de négociation avec l'Angleterre sur la question égyptienne.	T.	171
19	*Idem*.....	Entretien avec le Sultan; ses bonnes dispositions.	T.	172
7 août.	*Idem*.....	Désir du Sultan de s'entendre avec la France sur la question de Massaouah et sur le rejet de la convention de Sir H. D. Wolff.	T.	196
7	Paris à Constantinople.	Attitude de la France dans la question de Massaouah et dans celle du rejet de la convention Drummond-Wolff.	T.	197
14	Circulaire.....	Envoi prochain de la protestation de la Porte contre l'attitude de l'Italie à Massaouah.	T.	202
21	Constantinople à Paris.	Visite du Duc d'Edimbourg; le Sultan souhaite celle d'un amiral français.	T.	206
2 oct.	Londres à Paris...	Note malveillante de M. Crispi à la Porte sur les affaires de Suez.	D.	237
15	Paris à Berlin....	Publication de correspondances austro-italiennes pour amener le Sultan à la Triple Alliance.	T.	249
26	Circulaire.....	Ratification par la Porte de la convention de Suez.	T.	259

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
28 oct	Vienne à Paris....	Entretien avec le comte Kalnoky sur l'affaire des écoles de Tunis.	T.	260
29	Constantinople à Paris.	Signature de la convention de Suez.....	T.	261
1889.				
30 janv.	*Idem*.....	Entretien avec le Grand Vizir.....	T.	309
1er févr.	Paris à Constantinople.	La France satisfaite de la politique du Sultan.	T.	314
6	Constantinople à Paris.	La Porte très sensible aux propos obligeants de M. Goblet.	T.	317
23 avril.	*Idem*	Départ d'une mission ottomane pour Zanzibar	T.	361
24	*Idem*.....	Intentions du Sultan à l'égard de la mission envoyée à Zanzibar.	T.	362
25	Paris à Constantinople.	La France indifférente à l'envoi d'une mission à Zanzibar.	T.	363
8 juill.	*Idem*.....	Résultats insuffisants des négociations avec Londres sur la question d'Égypte.	T.	413
23	Constantinople à Paris.	Langage très amical du Sultan pour la France.	T.	420
23	*Idem*.....	Indépendance du Sultan à l'égard de la Triple Alliance; la question d'Égypte.	T.	421
25	*Idem*.....	Conséquences d'une cession éventuelle des chemins de fer de la Staats Bahn.	D.	423
30	Circulaire.....	Démenti aux bruits d'accession de la Turquie à la Triple Alliance.	D.	431
18 août.	Constantinople à Paris.	Succès des négociations relatives à la construction d'un réseau de voies ferrées en Asie Mineure.	T.	446
21	*Idem*.....	Réorganisation du personnel anglo-français de la Banque Ottomane.	T.	447
22	Paris à Constantinople.	Réorganisation de la Banque Ottomane.....	T.	449
11 sept.	Constantinople à Paris.	Démarches du Sultan pour empêcher la nomination de Sir E. Vincent comme représentant du comité de la Banque Ottomane.	T.	459
29	*Idem*.....	Voyage probable de Guillaume II à Constantinople.	T.	471
3 nov.	*Idem*.....	Arrivée de Guillaume II.....	T.	496
10	*Idem*.....	La visite de Guillaume II n'a pas modifié la politique du Sultan.	T.	499
27	*Idem*.....	Délibérations de la Porte sur l'accord de l'Italie avec Ménélik.	T.	514
1890.				
1er mars.	*Idem*.....	Entretien avec le Grand Vizir sur la question d'Égypte.	T.	569
2	Paris à Constantinople.	Au sujet de la reprise des négociations relatives à l'Égypte.	T.	572
3	Londres à Paris...	Utilité d'encourager la Porte à reprendre les négociations avec l'Angleterre sur l'évacuation de l'Égypte.	T.	573
12	Paris à Constantinople.	Reprise des négociations de la Porte avec l'Angleterre en vue de hâter l'évacuation de l'Égypte.	T.	581

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		2° L'EUROPE ET LA BULGARIE.		
1888.				
13 janv.	Berlin à Paris.....	Le comte H. de Bismarck suggère à Tewfik Pacha de faire partir de Bulgarie Ferdinand de Cobourg.	T.	12
24	Londres à Paris...	Les Puissances et le Prince Ferdinand de Bulgarie.	T.	17
15 févr.	Pétersbourg à Paris	M. de Giers demande à la Porte de déclarer illégale l'élection du Prince Ferdinand.	T.	47
16	Vienne à Paris.....	Suggestions du Gouvernement russe sur la question bulgare.	T.	49
16	Amb. de Russie à Aff. étr.	Communication d'un télégramme de M. de Giers donnant des suggestions pour le règlement de la question bulgare.	N.	50
17	Berlin à Paris.....	La Russie demande à la Turquie de déclarer illégal l'avènement du Prince de Cobourg.	T.	51
22	Pétersbourg à Paris	Appui prêté par la France à la Russie dans l'affaire bulgare.	T.	53
22	Vienne à Paris.....	Propositions russes dans l'affaire bulgare.	T.	54
23	Paris à Pétersbourg	Appui prêté par la France à la Russie à Constantinople.	T.	55
23	Paris à Constantinople.	Au sujet de la démarche proposée par la Russie.	T.	56
25	Circulaire.....	Remise d'un pro-memoria russe à la Porte sur l'affaire bulgare.	T.	58
25	*Idem*.....	Négociations austro-russes sur l'affaire bulgare	T.	59
27	Berlin à Paris.....	Constantinople délibère sur la notification d'illégalité au Prince de Cobourg.	T.	63
6 mars.	*Idem*.....	Illégalité de la présence du Prince de Cobourg en Bulgarie.	T.	67
6	Constantinople à Paris.	Démarche de la Porte auprès de M. Stambouloff.	T.	68
7	Rome à Paris.....	Notification par la Porte de son refus de reconnaître le Prince de Cobourg.	T.	71
11	Belgrade à Paris...	Amélioration de la situation du Prince de Cobourg en Bulgarie.	D.	77
1889.				
22 oct.	Constantinople à Paris.	Attitude défavorable de l'Allemagne à l'endroit du Prince Ferdinand.	T.	490
1890.				
12 janv.	Berlin à Paris.....	Entretien de M. de Bleichroeder et du comte Kalnoky sur les affaires de Bulgarie et de Serbie.	D.	537
3 févr.	Sofia à Paris.....	Arrestation du major Panitza.....	T.	550
		3° LES AUTRES ÉTATS.		
		a. *Roumanie.*		
1888.				
8 févr.	Paris à Berlin.....	Voyage de M. Stourdza à Vienne et à Berlin.	T.	35
9	*Idem*.....	La Roumanie et la Triple Alliance.....	T.	38

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. *Serbie.*		
1889.				
6 mars.	Belgrade à Paris..	Abdication du Roi Milan en faveur de son fils.	T.	330
8	Pétersbourg à Paris	Le Cabinet russe et l'abdication du Roi Milan.	D.	345
		c. *La Crète et la Grèce.*		
1889.				
28 juill.	Constantinople à Paris.	Événements de Crète.....	T.	426
28	Circulaire.....	Nouvelles alarmantes de Crète.....	T.	427
30	Constantinople à Paris.	Mesures prises en Crète par la Porte.....	T.	430
6 août.	Vienne à Paris....	Intentions du Cabinet d'Athènes de soutenir certaines revendications des Crétois.	T.	433
8	Circulaire.....	Circulaire du Gouvernement grec relative aux affaires de Crète.	T.	436
9	Paris à Constantinople.	Attitude du Gouvernement grec dans l'affaire de Crète.	T.	437
9	Pétersbourg à Paris	Démarche russe à Constantinople pour régler l'affaire de Crète.	T.	438
11	Lord Lytton à M. Spuller.	Portée de la réponse de M. de Giers à la circulaire grecque sur la Crète.	L.	441
11	Vienne à Paris....	Approbation donnée par le Roi de Grèce à l'attitude de son Gouvernement.	D.	442
13	Londres à Paris....	Conseils de prudence donnés aux Grecs dans l'affaire de Crète.	D.	443
16	Constantinople à Paris.	Désaveu général de l'attitude des Grecs dans l'affaire de Crète.	T.	445
21	Vienne à Paris....	Amélioration de la situation en Crète.....	D.	448
26 oct.	Athènes à Paris...	Entrée de Guillaume II à Athènes.....	T.	491
12 nov.	*Idem*.....	Discussion sur la Crète à la Chambre grecque.	T.	502
13	Londres à Paris...	Entretien avec l'Ambassadeur de Turquie sur les relations turco-grecques et la question crétoise.	D.	503

III. QUESTIONS EXTRA-EUROPÉENNES ET COLONIALES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		1° LE MAROC.		
1888.				
5 janv.	Circulaire.....	La Russie et le projet de conférence sur le Maroc.	D.	7
14 avril.	Paris à Tanger....	Envoi d'une mission militaire italienne au Maroc.	T.	101
16 mai.	Tanger à Paris....	Efforts des Allemands pour obtenir la création d'une légation turque et d'une concession maritime au Maroc.	T.	116
31	*Idem*	Refus du Sultan de s'engager avec les Allemands.	T.	132
1889.				
22 févr.	Berlin à Paris.....	Bruit de cession de territoires marocains à l'Allemagne.	T.	331
23	*Idem*.....	La cession de territoires marocains à l'Allemagne est démentie.	T.	333
26 avril.	*Idem*.....	Enquête du journal l'*Export* sur le Maroc.	D.	365
29 mai.	Fez à Paris.....	Conversation avec le Sultan sur les velléités d'acquisitions territoriales de l'Allemagne au Maroc.	D.	389
6 juin.	Tanger à Paris....	Disposition du Sultan du Maroc à envoyer une ambassade à Paris.	T.	394
8	Paris à Madrid....	*Idem*.....	T.	397
24 juill.	Tanger à Paris....	Inopportunité du rappel de la mission militaire française.	D.	422
		2° TUNISIE.		
1888.				
27 déc.	Paris à Rome.....	Situation des écoles italiennes à Tunis.....	T.	290
1889.				
17 mai.	Berlin à Paris.....	Le Bey de Tunis doit-il répondre directement aux communications du Chancelier allemand ou par l'entremise du Résident de France ?	D.	379
20 juill.	Londres à Paris....	Réponse défavorable aux projets de M. Crispi sur Tunis.	T.	419
		3° ABYSSINIE.		
1888.				
31 janv.	Paris à Rome.....	Mauvais vouloir des Italiens à Massaouah...	T.	19
7 févr.	Londres à Paris...	Les Italiens ne laisseraient à Massaouah qu'un corps expéditionnaire.	T.	31
29	Rome à Paris.....	Offensive imminente des Abyssins.....	T.	64
29 mars.	*Idem*.....	Émotion provoquée par les nouvelles d'Abyssinie.	D.	84

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1888.				
31 mars.	Rome à Paris.....	Démarche pacifique du Négus.....	T.	86
6 août.	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Berchem sur la situation juridique de Massaouah.	T.	195
27	Rome à Paris.....	Conséquences de la rencontre de Saganeiti avec les Abyssins.	D.	213
1889.				
27 nov.	Constantinople à Paris.	Délibérations de la Porte sur l'accord de l'Italie avec Ménélik.	T.	514
1890.				
22 janv.	Pétersbourg à Paris	Intérêt ardent du Gouvernement russe pour les affaires d'Abyssinie.	D.	542
		4° ZANZIBAR.		
1888.				
13 nov.	Berlin à Paris.....	Blocus établi à Zanzibar par les Allemands et les Anglais.	D.	269
15	Paris à Lisbonne...	Question posée par les Allemands et les Anglais sur l'adhésion de la France au droit de visite sur la côte de Zanzibar.	T.	272
1889.				
23 avril.	Constantinople à Paris.	Départ d'une mission ottomane pour Zanzibar.	T.	361
25	*Idem*.....	Intentions du Sultan à l'égard de la mission envoyée à Zanzibar.	T.	362
		5° LES MISSIONNAIRES ALLEMANDS EN CHINE.		
1888.				
16 nov.	Paris à Berlin.....	Protection des missionnaires allemands en Chine.	D.	273
1er déc.	Le comte Münster à M. Goblet.	Revendication par l'Allemagne de la protection de ses missionnaires.	L.	283
		ANNEXES.		
1888.				
20 janv.	Cdt Pinsonnière à Guerre.	Conciliabules entre officiers italiens et allemands.	D.	I
10 févr.	Colonel Briois à Guerre.	Effet produit dans le monde militaire russe par le discours du Prince de Bismarck.	D.	II
6 juin.	Capitaine Moulin à Guerre.	Réorganisation de l'armée russe.....	D.	III
10 juill.	Cdt Pinsonnière à Guerre.	Mouvements de troupes en Italie.....	D.	IV
20 nov.	*Idem*.....	Conventions militaires entre l'Italie et l'Allemagne.	D.	V

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1871-1914.

1re SÉRIE — TOME VII.

1.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1. *Vienne, 2 janvier 1888, 7 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30 soir.)

Le comte Kalnoky a fait hier une longue visite à l'Ambassadeur de Russie. Je ne connais pas le détail de leur entretien; je sais seulement que le Ministre des Affaires étrangères a renouvelé au prince Lobanoff l'assurance des intentions pacifiques de l'Autriche (1).

2.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1. *Berlin, 3 janvier 1888, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 9 h. soir.)

N'ayant eu aucune réponse au sujet de l'affaire de M. Gast dont vous m'avez entretenu par lettre du 8 décembre (2), j'ai demandé aujourd'hui au comte de Berchem quelle a été la décision du statthalter. Il s'est d'abord excusé de ne me l'avoir pas fait connaître spontanément. Son abstention a été motivée par le désir de s'épargner la contrariété de formuler un refus.

(1) Voir tome VI, 1re série, nº 656 et annexe. — (2) Voir tome VI, 1re série, nº 662.

En fait, M. Gast est considéré comme ayant voulu échapper par option au service militaire allemand, et l'on a dû lui appliquer, pour l'exemple, malgré la justification de sa conduite politique et sa situation de famille, la même jurisprudence qu'aux « pauvres diables », c'est-à-dire lui [retirer] la faculté de résider en Alsace-Lorraine. Comme je faisais ressortir l'iniquité de ces mesures générales, le Sous-Secrétaire d'État ajouta : « Le Chancelier n'aurait pas mieux demandé que de vous être agréable dans cette circonstance. Mais l'affaire est arrivée à un mauvais moment. On venait précisément de constater que les menées d'espionnage continuent avec autant d'activité qu'avant l'incident Schnaebelé. Le comte Münster est en ce moment saisi d'une plainte contre un sieur Dudeau, commissaire de police à Avricourt, qui, de complicité avec le représentant de la Compagnie de l'Est à Deutsch-Avricourt, entretient des intelligences à Strasbourg pour avoir les plans des forts de cette place. Ce sont des maladroits qui se font prendre. Peut-on tolérer *qu'ils payent* pour les instigateurs de leurs agissements? La justice voulait procéder à une poursuite contre les employés français. Pour éviter de nouvelles excitations de presse, le prince de Bismarck s'est opposé à poursuivre judiciairement et a chargé le comte Münster de signaler les faits à M. Flourens; il espère qu'on mettra de votre côté un terme à une organisation policière compromettante pour les rapports des deux pays. Vous reconnaîtrez en tous cas que la mission du prince de Hohenlohe n'est pas facile dans de pareilles conditions, et qu'il n'est pas possible de lui marchander les moyens d'y faire face ».

Je vous avoue qu'il ne m'a pas paru opportun d'insister en faveur de Gast. Si les faits que m'a cités le comte de Berchem sont exacts, je ne saurais trop les déplorer. Pour le mince avantage de recueillir des renseignements d'importance subalterne, la direction de la Sûreté générale risque de mettre en péril les plus graves intérêts de l'État, et paralyse entre mes mains l'influence que je pourrais exercer en certains cas particuliers.

3.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. s. n°. Confidentiel. Chiffré. *Paris, 3 janvier 1888.*

J'apprends par une communication de mon collègue, M. le Ministre de la Marine et des Colonies, que le nommé Berezowski, condamné en 1867 aux travaux forcés à perpétuité pour attentat contre la vie de feu Sa Majesté

l'Empereur Alexandre II[1], se serait évadé de la Nouvelle-Calédonie. La nouvelle n'est pas encore officielle, mais on a lieu de la croire fondée et de penser que Berezowski, après avoir gagné l'Australie, s'est embarqué à bord d'un navire allemand en partance pour Brême. J'ai pris immédiatement les dispositions nécessaires pour que le fugitif soit recherché et extradé dès son arrivée sur le territoire allemand. J'ai déjà reçu l'avis que la police allemande ne négligera rien pour s'emparer de sa personne.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui sera donnée à cette affaire, et j'ai cru devoir vous envoyer dès à présent les indications qui précédent, pour le cas où le Gouvernement russe aurait connaissance de l'évasion présumée de Berezowski et vous interrogerait à cet égard.

4.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° III. *Berlin, 3 janvier 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 janvier[2]; Dir. pol., 7 janvier.)

Les impressions pacifiques ont décidément pris le dessus; à ne pas s'y associer on serait regardé de travers, comme, il y a quinze jours, lorsque l'on se permettait de ne pas croire à l'imminence de la guerre.

D'où vient ce revirement? On l'explique par la publication des documents «falsifiés» (on devrait dire apocryphes s'ils ne sont d'un bout à l'autre qu'une pure invention)[3]. Elle n'aurait pas été autorisée par le Tsar, s'il n'était pas aujourd'hui convaincu de la loyauté de la politique du Chancelier et disposé à un rapprochement avec l'Allemagne.

C'est là un raisonnement un peu forcé. Qu'importent au Gouvernement russe les circonstances de l'incident, s'il se termine à son avantage? C'est précisément ce qui se produit à l'heure actuelle. La chancellerie impériale n'attendait qu'un prétexte pour prendre position contre le Prince de Bulgarie. Dès hier soir, le journal officiel publiait une note rectificative du titre d'«Altesse royale» attribué par l'almanach de Gotha de 1888 au Prince Ferdinand de Cobourg. Tout en rappelant que l'élection du nouveau Prince de Bulgarie n'a été sanctionnée ni par la Porte, ni par les Puissances, la note établit que ce Prince n'aurait dans tous les cas droit qu'au titre «d'Altesse Sérénissime».

(1) Berezowski avait en 1867 tiré sur le cortège impérial d'Alexandre II et de Napoléon III, qui revenait des courses, un coup de feu qui avait atteint un cheval de l'escorte.

(2) *Sic.* L'examen du dossier ne permet pas de corriger l'erreur de date qui est manifeste.

(3) Voir tome VI, 1re série, n° 651.

C'est là une attaque directe et significative contre le Prince Ferdinand de Cobourg, étant donné que l'almanach de Gotha, s'il n'est pas une publication officielle, puise ses renseignements aux sources les plus autorisées. La dernière édition est d'ailleurs parue depuis trois semaines au moins, et l'on s'est un peu tardivement aperçu à Berlin qu'elle contenait une inexactitude assez grave pour être relevée par le *Reichsanzeiger*[1].

Quoi qu'il en soit, ces symptômes sont utiles à constater. C'est évidemment la politique du Cabinet de Vienne dans la péninsule des Balkans qui fera les frais de la réconciliation réelle ou apparente des Cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg. En ce moment, la presse officieuse de Vienne est tout à la joie d'échapper au cauchemar d'une guerre avec la Russie. Peu à peu l'Autriche-Hongrie s'apercevra qu'elle risque d'être mise de côté. Déjà, dans les cercles politiques de Berlin, on parle avec une certaine liberté de la tendance abusive des magnats à exploiter l'alliance allemande au profit de leurs vues sur l'Orient; on chuchote que, sans leurs ambitions excessives et contraires au traité de Berlin, rien n'aurait troublé l'intimité de la Russie avec l'Allemagne, de la Russie dont le poids est autrement sérieux dans les affaires européennes que celui de la Monarchie austro-hongroise et de l'Italie. M. de Bleichroeder se vantait tout dernièrement à moi d'avoir, dès 1879, dit au Chancelier : «Nous allier avec l'Autriche-Hongrie, c'est nous lier à un cadavre!» Et le prince de Bismarck lui aurait répondu : «Je le sais, mais je ne puis faire autrement.» Déjà l'on suppute que l'alliance des deux Empires n'est pas éternelle et l'on brusquerait peut-être le divorce le jour où l'on pourrait compter sur un accord définitif avec le Tsar.

Je ne crois pas, pour ma part, à la possibilité de cet accord définitif ni même à celle d'une entente un peu longue. On a trop mis à nu depuis un an les dissentiments des deux pays pour qu'ils puissent être rapidement ou durablement oubliés. Le Tsar s'est émancipé de la tutelle allemande : il ne doit pas être pressé de tenter une nouvelle épreuve du même genre. Nous allons peut-être assister à un assaut de prévenances et de compliments entre les deux colosses du Nord. S'ils s'en tiennent là, nous n'aurons pas à le regretter outre mesure, car nous n'avons aucun intérêt à ce qu'ils s'entrechoquent avant l'heure.

(1) Le *Reichsanzeiger* du 2 janvier déclare que l'*Almanach de Gotha* commet une inexactitude en donnant au Prince Ferdinand de Cobourg le titre de Prince de Bulgarie et le qualificatif d'Altesse Royale. D'après les dispositions du traité de Berlin il ne pouvait être considéré comme Prince de Bulgarie son élection n'ayant été reconnue ni par la Porte ni par les Puissances.

5.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° I. Confidentiel. *Londres, 3 janvier 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

Je viens de passer quelques jours à la campagne chez Lord Derby, ancien Ministre des Affaires étrangères, et j'ai eu avec lui sur la politique extérieure de l'Angleterre plusieurs entretiens dont je crois utile de vous transmettre le résumé. Je dois vous rappeler d'abord que Lord Derby, dont le père a été deux fois premier ministre, a été lui-même sous-secrétaire d'État et ensuite titulaire de différents portefeuilles pendant près de trente ans, que sa situation de fortune et de naissance est une des plus grandes de l'Angleterre, et qu'il occupe politiquement une position intermédiaire entre les libéraux et les conservateurs; en ce moment il marche avec les libéraux unionistes dont le chef, Lord Hartington, est son ami intime. Il a la réputation méritée d'être un homme d'un grand bon sens, peu sujet aux illusions et aux entraînements; aussi, lorsqu'il parle dans les grandes réunions politiques, ce qu'il fait assez souvent, ses discours sont-ils fort commentés par la presse, et ils exercent une certaine influence sur l'opinion moyenne de l'Angleterre, bien qu'il ne soit pas au pouvoir. Il est fort ami de la France, ainsi qu'il l'a prouvé par son intervention active en notre faveur au printemps de 1875, lorsqu'il était Ministre des Affaires étrangères et que la guerre paraissait imminente entre la France et l'Allemagne. Il avait suivi de près tous les incidents de notre dernière crise présidentielle et il m'a plusieurs fois exprimé son admiration pour la facilité avec laquelle notre Constitution républicaine avait fonctionné, pour le patriotisme et la sagesse dont le congrès avait fait preuve en désignant rapidement et avec unanimité le successeur de M. Grévy [1]. Il est certain que cette solution heureuse d'une crise qui pouvait devenir fort dangereuse a produit un effet considérable sur les esprits en Angleterre. Nous avons ensuite beaucoup parlé des bruits d'accession de l'Angleterre à la Triple Alliance. Lord Derby m'a confirmé sur tous les points les vues générales que je vous ai développées dans mes dernières dépêches n[os] XXVIII, XXX, XXXII, XXXIII [2] sur les tendances générales de la politique étrangère de l'Angleterre. « Aucun Cabinet anglais,

[1] Voir tome VI, 1[re] série, n° 657; M. Sadi Carnot avait été élu Président de la République le 3 décembre 1887 à la suite de la démission de M. Jules Grévy.

[2] Ces dépêches sont reproduites sous les numéros dans l'appendice du présent volume à l'exception de la dépêche n° XXX qui ne contient aucune indication nouvelle.

m'a-t-il dit, ne prendra d'engagement avec les Puissances continentales; mon pays ne veut pas être pris dans l'engrenage d'une guerre politique ou d'équilibre européen; il ne se soucie que d'intérêts purement anglais et ne prendra les armes que pour leur défense et s'il y est absolument forcé; dans les questions continentales il a sans doute des préférences, même des engouements; mais de là à prendre fait et cause et à participer à une lutte il y a loin. Lord Salisbury sait parfaitement que, s'il engageait l'Angleterre dans la Triple Alliance, il serait immédiatement renversé; la grande majorité des libéraux-unionistes est bien décidée à ne pas le suivre dans cette voie et, dans son propre parti, il y aurait bien des défections. S'il faisait appel au pays, vous verriez se renouveler ce qui s'est passé lorsque Lord Beaconsfield a été renversé, deux ans à peine après le Congrès de Berlin, où cependant il avait remporté un succès, tant les électeurs craignaient d'être entraînés par lui dans des complications continentales; or l'électorat d'aujourd'hui est encore plus résolument pacifique que celui de 1880. Je puis vous l'affirmer, il n'y a en Angleterre aucune animosité contre la France; sans doute deux grandes nations maritimes et commerciales, comme l'Angleterre et la France, sont souvent en rivalité d'intérêts sur différents points du globe; sans doute elles sont souvent exposées à des conflits locaux, qui naissent généralement du zèle exagéré ou des rancunes personnelles d'agents subordonnés; mais elles ne sont plus disposées à se battre, comme autrefois, pour la possession d'une île ou d'un comptoir; elles ont l'une et l'autre une sphère d'action assez vaste, des colonies assez étendues pour employer toute leur énergie sans empiéter l'une sur l'autre. Je vous le répète, et je connais bien mon pays, nous ne demandons qu'à vivre en bonne intelligence avec vous.

« La seule Puissance contre laquelle il serait possible d'enflammer l'opinion publique, c'est la Russie, à cause de Constantinople d'un côté et de notre Empire des Indes de l'autre; et encore faudrait-il une agression directe de sa part pour entraîner le pays dans une guerre. Pour le moment, nos relations avec la Russie sont assez bonnes, mais il y a toujours un fond de défiance. »

J'ai ensuite demandé à Lord Derby ce qu'il pensait de l'assertion plusieurs fois renouvelée par le *Times* et d'autres journaux au sujet de la coopération éventuelle de la flotte anglaise avec la flotte italienne, en cas de guerre continentale, et je lui ai posé la question suivante : « Supposez que la guerre éclate entre la France et l'Allemagne, et que l'Italie y prenne part en vertu de la Triple Alliance, croyez-vous que l'Angleterre, n'ayant d'ailleurs aucune querelle avec la France, prêterait à l'Italie l'appui de sa flotte pour protéger ses côtes contre les attaques d'une flotte française? »

Après avoir réfléchi il me répondit : « Non, mes amis et moi nous nous y opposerions, sans aucun doute. S'il convenait aux Italiens de suivre l'Allemagne dans une campagne contre vous, c'est leur affaire et non la nôtre. Je

ne crois pas que Lord Salisbury, quelles que soient les insinuations des journaux, ait pu faire des promesses de ce genre; il ne pourrait les exécuter, il le sait mieux que personne. »

« Voici maintenant, lui dis-je, une autre éventualité, au sujet de laquelle je désirerais savoir votre sentiment : supposons que la guerre s'étendît en Europe, et que la lutte s'établît entre la Triple Alliance d'un côté, la France et la Russie de l'autre. Étant donné qu'il n'y aurait en ce moment aucun motif particulier d'hostilité entre la France et l'Angleterre, que ferait votre Gouvernement? Prendrait-il fait et cause pour l'Italie? »

« Il est bien difficile, me répondit-il, de prévoir aussi longtemps d'avance quelle serait la conduite du Gouvernement anglais, si toute l'Europe était en feu; car il peut se présenter une grande variété de questions délicates et compliquées. Cependant, il me semble que, tant que des intérêts anglais ne seraient pas directement menacés, soit par vous, soit par les Russes, notre devoir serait de maintenir une stricte neutralité. Mais, par exemple, si les Russes marchaient sur Constantinople, ou si vous envoyiez une expédition en Égypte, il est évident que l'Angleterre serait forcément amenée à prendre part à la guerre. J'ignore absolument ce qui a pu se passer entre Lord Salisbury et le Gouvernement italien; mais, s'il y a eu échange de vues entre eux, il a dû porter sur des éventualités de ce genre; un point cardinal de la politique anglaise, c'est de maintenir par tous les moyens l'équilibre méditerranéen. »

Puis, deux jours après : « J'ai bien réfléchi à votre dernière question, et je crois pouvoir vous répéter ma conviction qu'une guerre entre les cinq Puissances continentales n'amènerait pas nécessairement et *a priori* l'intervention de l'Angleterre. Telle serait, le cas échéant, l'opinion que mes amis et moi nous serions disposés à soutenir. »

Telles sont, M. le Ministre, les vues que m'a développées Lord Derby. Elles ont leur importance, à cause de la situation personnelle de mon interlocuteur et de sa grande expérience politique, mais surtout parce qu'il est un des chefs du groupe des libéraux-unionistes, sans l'appui desquels le ministère Salisbury ne peut vivre. Ajoutez à cela que Lord Randolph Churchill et ses amis sont dans le même ordre d'idées, et vous en conclurez que, même si Lord Salisbury a fait luire aux yeux des Italiens quelques promesses éventuelles, leur exécution rencontrerait dans le Parlement anglais bien des obstacles, et serait subordonnée à bien des conditions.

Parmi les invités réunis chez Lord Derby, se trouvaient M. de Staal, Ambassadeur de Russie, et Sir Robert Morier, Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg. Nous avons beaucoup parlé des dépêches falsifiées; mais ils ne savaient rien de précis à ce sujet et leurs conjectures ont perdu tout intérêt depuis que les pièces ont été publiées. Sir Robert Morier se montre très convaincu des intentions pacifiques du Tsar.

6.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1. Très confidentiel. *Londres, 5 janvier 1888, 8 h. 54, soir.*

Reçu : 11 h. 30, soir.)

J'ai appris hier une singulière nouvelle, que je tiens d'une source autorisée et que j'ai lieu de croire exacte.

Le Gouvernement allemand aurait exigé et obtenu du Gouvernement autrichien que, si la guerre éclatait, le commandement en chef de l'armée autrichienne serait confié à un général allemand, et ce général serait le Roi de Saxe. L'Archiduc Albert, actuellement général en chef de l'armée autrichienne, donnerait sa démission ou serait relégué dans un commandement secondaire ou de réserve. Le Gouvernement autrichien, après beaucoup de résistance, aurait consenti à cet arrangement, qui aurait été imposé par les Allemands comme condition de leur coopération militaire, en cas de guerre avec la Russie.

Aujourd'hui, j'ai demandé à Lord Salisbury s'il avait quelque connaissance de cette nouvelle. Il m'a répondu qu'il n'en avait pas été informé officiellement et qu'il avait peine à y croire, mais il ne l'a pas démentie. Il m'est revenu aussi que, dans ces derniers temps, des officiers de l'État-major général allemand ont passé une sorte d'inspection de plusieurs corps de l'armée autrichienne.

7.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À MADRID, TANGER.

D. nos 3. 1. *Paris, 5 janvier 1888.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie d'une lettre dans laquelle l'Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg m'a rendu compte d'un entretien qu'il a eu avec le Ministre des Affaires étrangères de Russie au sujet de d'accueil fait par le Gouvernement russe au projet de conférence sur le droit le protection au Maroc.

Ainsi que vous le verrez, M. de Giers s'est borné à dire au Chargé d'affaires

d'Espagne à Saint-Pétersbourg que la Russie prendrait part à une conférence, si toutes les Puissances étaient d'accord pour en accepter le principe [1].

8.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° IV. Très confidentiel. *Berlin, 6 janvier 1888.*

Depuis la réception impériale du jour de l'an je n'avais pas rencontré l'Ambassadeur de Russie et je n'avais pas cherché l'occasion de le voir, afin de laisser se dessiner la situation résultant de la publication des documents « falsifiés » [2].

Ayant appris que le comte Schouvaloff devait partir à la fin de cette semaine pour Saint-Pétersbourg (il a été appelé auprès de la princesse Kotchoubey, sa belle-mère, qui se trouve à toute extrémité), j'ai jugé opportun d'aller lui rendre visite hier, avec l'espoir d'en tirer, malgré sa prudence et sa réserve habituelles, quelques confidences utiles pour votre politique.

Mon attente n'a pas été déçue, ainsi que vous en jugerez par le compte rendu suivant de cette conversation, dont je reproduirai dans leur ton familier les lignes essentielles.

J'entrai le premier en matière en félicitant mon collègue, à son point de vue personnel, de la détente qui se manifeste entre les Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Le rôle des Ambassadeurs est bien pénible quand ils ne sentent autour d'eux que défiance et mauvais vouloir.

« Il est vrai, répondit le comte Schouvaloff, qu'il y a deux mois, à mon retour de congé, j'en étais venu à ne plus sortir de chez moi, tant je sentais la crise à son état aigu. Quand le Tsar est arrivé à Berlin, la presse des deux pays était montée à un tel diapason qu'à moins d'une reculade de l'un ou de l'autre la guerre paraissait imminente. L'incident des documents falsifiés a été un dérivatif dont le prince de Bismarck s'est habilement servi. Avez-vous reçu de Paris quelque éclaircissement sur cet incident ? » Et sur ma réponse

[1] M. Flourens subordonna l'adhésion de la France « à la double condition d'une exacte limitation des travaux de la conférence à l'examen du droit de protection et d'une entente préalable avec l'Espagne sur les solutions possibles ». (D. n° 6 de Madrid du 23 janvier.) La négociation continua à Madrid entre M. Cambon et M. Moret. Au mois de juin M. Cambon écrit (D. 38 *bis* du 24 juin) : « Une note d'origine officieuse reproduite par plusieurs journaux de Madrid dit que le marquis de la Vega de Armijo ne semble pas partager les idées de M. Moret sur l'utilité d'une conférence relative aux affaires du Maroc. »

[2] Voir ci-dessus, n° 4 et note 3.

négative, il poursuivit : « Soyez sûr que le Tsar n'a pas parlé desdits papiers dans le but de tendre un piège ni une perche au Chancelier. Il l'a fait, dans la plénitude de sa sincérité, pour justifier les doutes que lui inspirait celle de la politique allemande. Le Chancelier nie l'authenticité de ces documents. Nous ne demandons pas mieux que de le croire, d'autant plus que la forme de cette dénégation coupe les ponts derrière lui [1]. Il affirme que ce serait de sa part une indignité que de contrarier secrètement la politique russe en Bulgarie. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette déclaration et en prendre acte, comme l'a fait très finement le *Novoïé Vrémia.* »

Et, comme je lui disais que le Tsar ne devait pas regretter d'avoir divulgué ces fameux documents, puisque cette divulgation avait « fait sortir le loup du bois », il reprit : « Certainement non. A quoi bon? On s'évertue à mettre en cause ce pauvre Mohrenheim ou nos Ministres à Bucarest et à Bruxelles. A supposer qu'un agent diplomatique se procure des pièces intéressantes, fussent-elles d'une authenticité douteuse, peut-il se dispenser de les transmettre à son Gouvernement? Et en quoi consiste une falsification? Quand nous lisons une dépêche de notre Ministre des Affaires étrangères, en y faisant quelque modification de forme pour sauvegarder notre chiffre, nous commettons donc une falsification! Ce mot deviendra légendaire. J'ai le sentiment qu'il manque dans cette enquête une déposition essentielle, celle du Prince Ferdinand de Cobourg. Pourquoi ne témoigne-t-il pas qu'il n'a jamais écrit le document n° 1 ni reçu le document n° 2? Je ne dis pas que l'un soit plus authentique que l'autre, mais qu'en sait-on au juste? Il est possible que la comtesse de Flandre n'ait pas été touchée par toutes les lettres qui lui ont été adressées. »

Tout cela n'avait pas été dit d'un trait, mais à « petites gorgées » et avec de courtes interruptions de mon côté, dont je fais grâce à Votre Excellence; je repris à mon tour :

« Si cet heureux incident des documents falsifiés n'a pas été un acte prémédité de la diplomatie russe, l'envoi des quatre régiments sur la frontière de Galicie, qui a fait rentrer la question de Bulgarie dans une phase nouvelle, doit en tout cas être mis à son actif, et c'est là un coup de maître. »

« Ne croyez pas non plus, me répondit le comte Schouvaloff, qu'il y ait eu dans cette mesure une résolution soudaine, une manœuvre politique. Voilà plus de deux ans que le déplacement de ces quatre régiments était décidé et leur mise en marche remonte à plusieurs mois; elle a été mentionnée dans nos feuilles militaires et, comme l'un des régiments dont il s'agit appartient à l'Empereur Guillaume, ce Souverain a été informé de ses diverses étapes par les rapports qu'il reçoit chaque mois. Comment se fait-il que tout le tapage de nos prétendus armements n'ait commencé dans la presse allemande que six

[1] Voir ci-dessus, n° 4.

jours après la visite du Tsar à Berlin? Quel intérêt M. de Bismarck a-t-il eu à effrayer l'Autriche. Est-ce pour la rendre plus maniable? S'il est disposé à la soutenir dans toutes ses ambitions, cela pourra le mener loin. S'il modère les convoitises de son alliée, nous pourrons nous entendre avec lui.»

— «Vous entendre avec le Chancelier dans la limite de vos intérêts directs, je comprends cette politique, mais aller au delà, reprendre le collier de l'alliance des Trois Empereurs, aliéner votre libre arbitre dans les questions européennes, en un mot devenir le satellite de l'Allemagne, ce n'est pas un rôle qui puisse convenir à la Russie, comme à l'Autriche et à l'Italie.»

— «Soyez tranquilles; nous ne nous laisserons pas «domestiquer». Le temps des illusions est passé. Nous sentons tout le prix et tout l'avantage de notre liberté d'action.»

— «L'avez-vous au moins tout entière en Bulgarie? Ne vous êtes-vous point interdit l'occupation matérielle du pays? Je ne dis pas qu'elle soit opportune, ni qu'elle l'ait jamais été. Mais ne pensez-vous pas qu'à laisser dire que vous aviez promis de ne pas employer la force en Bulgarie, vous avez encouragé la résistance des Autrichiens et des Bulgares, dont le courage n'est pas la qualité maîtresse? Je ne raisonne ici qu'au point de vue de l'utilité qu'il y a pour un grand peuple à ne pas renoncer à sa liberté d'action.»

— «Vous n'avez pas tort en principe, mais je ne sache pas que la Russie ait renoncé à toute intervention matérielle en Bulgarie. Elle n'est liée dans aucun sens. Malheureusement je dois reconnaître que notre politique n'a pas été toujours bien avisée dans cette affaire. Et la France, il me semble qu'elle ne vit pas en mauvais termes avec l'Allemagne! Je ne vous en blâme pas; il ne faut rien précipiter en ce monde. Je crois pourtant que c'est contre vous que l'on cherche à grossir l'Espagne. Quand elle sera grande Puissance, on s'en servira contre vous. Et où en est l'affaire du canal de Suez?»

[Conversation sur le projet anglo-français relatif à Suez.]

9.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 8. *Paris, 9 janvier 1888.*

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la dépêche du 24 décembre, n° 92, dans laquelle vous me rendez compte de l'entretien que vous avez eu avec l'Empereur Alexandre [1]. Je considère avec vous que le fait même de

[1] Voir tome VI, 1re série, n° 668.

vous avoir convié à une audience pour la remise de la lettre notifiant l'élection du nouveau Président de la République doit être interprété comme un indice des sentiments de Sa Majesté à l'égard de la France. Le langage du Tsar ne peut, du reste, que nous confirmer dans cette opinion.

L'Empereur a paru, il est vrai, avoir éprouvé quelque surprise de la communication que nous avons cru devoir faire à l'Italie au sujet de la question du canal de Suez avant que les négociations suivies entre les Cabinets de Paris et de Londres aient abouti à une entente. Mon télégramme du 26 décembre (1) vous a déjà permis de dissiper un malentendu, qui reposait seulement sur une connaissance incomplète des conditions dans lesquelles le Gouvernement italien avait été initié par nous aux pourparlers suivis avec l'Angleterre. Le *Livre jaune*, dont je vous ai adressé un exemplaire par la dernière valise, aura du reste édifié la chancellerie de Saint-Pétersbourg sur cette affaire en lui donnant connaissance de ma lettre du 21 septembre à M. Gérard, laquelle vous avait d'ailleurs été communiquée le 23 du même mois(2). Au surplus la suite de votre entretien et l'accueil si courtois que vous avez reçu prouvent que, si le Tsar a pu ressentir de l'étonnement d'une démarche dont il ignorait les motifs, il n'en est résulté dans l'esprit de Sa Majesté aucun mécontentement sérieux.

Quant au langage que vous avez tenu relativement à la politique européenne, et aux derniers événements qui ont eu lieu dans notre pays, je ne puis qu'y donner mon entière approbation. Vous y avez apporté une mesure et un tact qu'il m'est très agréable de reconnaître.

10.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4, 4 *bis*. *Berlin, 10 janvier 1888, 4 h. 15, soir.*
(*Reçu :* 6 h. 45, soir.)

Le comte Herbert de Bismarck vient de m'exprimer la satisfaction de la chancellerie impériale pour l'accueil que vous avez fait à la démarche du comte Münster au sujet des agissements de notre commissaire d'Avricourt. Il s'est félicité de savoir que ce fonctionnaire était déplacé (3) et de constater le bon effet de la substitution des avis officieux de Gouvernement à Gouvernement au régime des poursuites judiciaires qui excite inutilement l'opinion.

J'ai naturellement abondé dans ce sens, et, pour ne pas être en reste d'ama-

(1) Voir tome VI, 1re série, n° 669. — (2) Non reproduite dans le tome VI. — (3) Voir ci-dessus, n° 2.

bilité, j'ai dit au comte Herbert de Bismarck, comme vous m'y aviez autorisé par dépêche du 24 décembre dernier (Protectorat)[1] que vous aviez apprécié l'attitude correcte du Consul d'Allemagne à Madagascar. J'ai ajouté quelques mots sur l'action exercée par M. de Radowitz pour presser l'adhésion de la Porte à la Convention sur le canal de Suez, adhésion qui semble aujourd'hui imminente, moyennant certaines modifications sans grande importance. « Vous faites sans doute allusion, reprit le comte Herbert de Bismarck, à la présidence de la commission de surveillance. Nous n'y ferons pas d'objection en ce qui nous concerne, bien qu'une Puissance ait fait remarquer que la Turquie n'avait pas en Egypte d'agent permanent. » Je me bornai à cette observation que la Porte pourrait avoir un délégué *ad hoc*, à qui la présidence serait dévolue de droit, quand il serait présent aux réunions de la commission des Consuls généraux.

J'ai ensuite interrogé le comte Herbert de Bismarck sur l'exactitude d'une nouvelle donnée ce matin par la *Gazette nationale* comme puisée à bonne source et d'après laquelle les Puissances feraient des démarches pour obtenir l'éloignement de la Bulgarie du Prince de Cobourg. Il m'a déclaré qu'il n'avait pas connaissance de ce fait, qui, d'ailleurs, serait assez naturel. Le Prince Ferdinand n'étant qu'un *conspirateur*, aucune des Puissances signataires du traité de Berlin ne pourrait trouver mauvais qu'on en vînt à la stricte exécution de ce traité. Toutefois, il lui semble que c'est à la Turquie, comme Puissance suzeraine de la Bulgarie, qu'il appartient de prendre une initiative.

Je profite de l'occasion de ce télégramme pour vous assurer que, contrairement aux assertions de divers journaux allemands, anglais ou français, je n'ai fait à l'Empereur Guillaume au nom du Président de la République aucune déclaration pacifique à la réception du 1er janvier[2]. Je vous ai très complètement rendu compte de cette réception dans ma dépêche du 2 janvier.

(1) Non reproduite dans le tome VI.

(2) Dans sa dépêche du 2 janvier n° 1 M. Herbette dit que l'audience impériale a duré un quart d'heure; il ajoute : « Ces conversations n'ont eu aucun caractère politique. » Il n'a dit qu'un mot; il a fait une réponse affirmative à la question de l'Empereur qui lui demandait s'il connaissait personnellement M. Carnot.

11.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 4. *Saint-Pétersbourg, 12 janvier 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

Depuis le jour de son arrivée, Lord Randolph Churchill n'a cessé d'être l'objet de l'accueil le plus aimable de la part de la Cour et du Gouvernement russes. Reçu en audience privée par l'Empereur, il a été quelques jours après invité à Gatchina ainsi que Lady Churchill pour assister à une représentation théâtrale à la suite de laquelle il a eu la faveur rare de souper à la table impériale. A Moscou, où il est allé passer les fêtes de Noël, le prince Dolgoroukoff s'est mis à sa disposition, et a donné une fête en son honneur. Rien n'a été épargné pour qu'il garde la meilleure impression de son voyage.

[Absence de Sir Robert Morier. Commentaires des journaux russes sur la visite de Lord Churchill.]

12.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 5. *Berlin, 13 janvier 1888, 5 h. 41, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Mardi dernier, le comte Herbert de Bismarck a suggéré à l'Ambassadeur de Turquie que la Porte devrait enjoindre au Prince Ferdinand de Cobourg de quitter la Bulgarie (1). Tewfik Pacha a répondu qu'il doutait que son Gouvernement fût disposé à tenter cette démarche sans être assuré que les grandes Puissances fussent d'accord sur le règlement de la question bulgare ou tout au moins sur les mesures à prendre pour atteindre ce résultat si désirable. Il considère comme un ballon d'essai, destiné à faire illusion à la Russie, la nouvelle publiée par la *Gazette nationale* d'un projet de blocus de la Bulgarie.

(1) Voir la note relative à ce personnage, n° 4, p. 4.

13.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Vienne, 17 janvier 1888, 8 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères que je viens de voir, estime que la situation n'a pas varié et que rien n'est venu la modifier, ni en bien, ni en mal, depuis notre dernier entretien.

Il reconnaît que l'Empereur de Russie affirme en toute occasion ses sentiments pacifiques[1] et il constate que néanmoins l'inquiétude subsiste, à Vienne comme à Berlin. Bien que le comte Kalnoky, ainsi que Votre Excellence le voit, persiste dans son appréciation peu optimiste de la situation générale, il m'a paru plus calme, moins préoccupé qu'il y a huit jours.

Il m'a dit encore que l'activité diplomatique était nulle en ce moment-ci, que la Russie ne se départait pas de sa réserve en ce qui touche la Bulgarie et qu'il avait des raisons de croire qu'elle était disposée à y persister.

14.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Londres, 19 janvier 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 janvier; Dir. pol., 24 janvier.)

Les dépêches relatives à Madagascar que Votre Excellence a bien voulu me communiquer récemment m'ont fait connaître dans quelles circonstances le sieur Willoughby[2] avait été arrêté par les autorités malgaches et comment il devait passer prochainement en jugement.

La nouvelle de cette arrestation a été publiée par la presse anglaise et a donné lieu de la part de quelques journaux à des commentaires dans lesquels on cherche visiblement à atténuer la gravité de la mésaventure arrivée à cet individu. Je crois devoir adresser, pour ordre, à Votre Excellence, la note publiée à ce sujet par la *Saint James's Gazette*, note qui a été reproduite par

[1] Voir ci-dessus, n° 9. — [2] Voir tome VI, 1re série, nos 487 et 488

diverses feuilles dans des termes à peu près identiques. L'insertion de cet entrefilet montre que, malgré les faits par lesquels cet aventurier s'est récemment déconsidéré, il compte encore des amis dans la presse et dans le public anglais.

15.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Berlin, 20 janvier 1888, 12 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Les journaux signalent l'arrestation en Alsace-Lorraine, pour haute trahison de connivence avec les autorités françaises, des sieurs Streisguth, fabricants d'instruments, et Dietz, écrivain auxiliaire au bureau du chemin de fer à Strasbourg, ainsi que celle de la femme et du fils du sieur Wagner, propriétaire de la brasserie de Mutzig; celle de M. Screpel, représentant de la Compagnie de l'Est dans la même ville, avait été annoncée hier; elle est démentie aujourd'hui.

Peut-être ces poursuites sont-elles en corrélation avec les faits dont vous avez été récemment saisi par l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris [1]? Je ne puis en juger, n'ayant été que très sommairement informé desdits faits par la chancellerie impériale. J'attacherais par suite quelque intérêt à connaître en détail les dernières plaintes du comte Münster et les mesures prises par le Ministre de l'Intérieur pour en prévenir le retour.

16.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 9. *Saint-Pétersbourg, 20 janvier 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 31 janvier.)

Lord Randolph Churchill quitte demain Saint-Pétersbourg. Son intention est de s'arrêter quatre jours à Berlin où il a rendez-vous avec Sir Ed. Malet,

[1] Voir ci-dessus, n° 10.

M. Flourens répond, le 21 janvier à 10 heures du soir (Télégr. n° 9) : « Les individus arrêtés en Alsace... sont inconnus au ministère de l'Intérieur. Leur arrestation ne semble avoir aucun rapport avec l'affaire du commissaire d'Avricourt ».

et de rester huit jours à Paris. Il tient à être de retour à Londres au moment de la réunion du Parlement.

Comme je l'ai dit à Votre Excellence [1], pendant l'absence de Sir Robert Morier, l'ambassade d'Angleterre était restée fermée, et, en dehors de la Cour où l'ancien Ministre de l'Inde avait été très bien accueilli, aucune occasion ne s'était offerte pour le mettre en rapports avec la société. Une réception de Lady Morier, aussitôt après le retour de son mari, a comblé cette lacune. J'en ai profité pour avoir avec Lord Randolph une conversation qui peut présenter quelque intérêt.

Après les compliments d'usage, je lui ai demandé quelles étaient les impressions qu'il emportait de son séjour en Russie. Il m'a dit qu'il s'applaudissait d'être venu étudier un pays qui n'était pas assez connu. Le voyant dans ces dispositions, j'ai cherché à l'éclairer encore davantage et à frapper son attention par des remarques qu'il m'a été donné de faire aux deux époques de ma carrière où j'ai été appelé dans ce pays.

« Je constate, lui ai-je dit, entre les deux règnes d'Alexandre II et de son successeur une grande différence. Les deux Souverains étaient également pacifiques, mais le premier subissait toutes les influences tandis que le second a une ferme volonté. En 1876, j'ai vu la guerre sortir d'un mouvement d'opinion auquel le Tsar a cédé; actuellement j'entends parler de menées panslavistes; je les cherche en vain. Ce que je constate, c'est la soumission générale. C'est l'Empereur seul qui dictera au pays sa conduite.

« Or, ai-je continué, vous avez pu apprécier le caractère du Tsar; il est franc et loyal et, quand il dit qu'il est pacifique, on doit croire à sa parole. Mais il faut être juste, ce n'est pas à un homme qui porte à lui seul la responsabilité du sort d'une nation de cent millions d'âmes qu'on peut demander d'être insensible au maintien de son prestige. Quel intérêt sérieux aurait-on d'ailleurs à atteindre ce prestige lorsque l'on se trouve en présence d'un Souverain qui manifestement n'a pas l'ambition d'étendre ses États, qui tient seulement à ne pas laisser diminuer l'héritage qu'il a reçu? »

— « Sur ce point je partage votre opinion, m'a dit Lord Randolph, et j'ai déjà fait observer à mes amis que, si on leur faisait en Égypte la moitié de l'opposition que le Tsar rencontre dans l'affaire bulgare, ils ne le supporteraient pas. »

— « L'Angleterre, ai-je repris, doit se rendre compte d'une chose qui l'intéresse tout particulièrement, c'est que, la Russie rejetée hors d'Europe, ce n'est plus la Russie impuissante, mais la Russie rendue à ses instincts asiatiques, et marchant fatalement à la conquête de l'Inde. »

Arrangeant alors un mot que répète volontiers le comte Nesselrode, fils

(1) Voir ci-dessus, n° 11.

du Chancelier, et d'après lequel la Russie doit être comparée à un éléphant que rien n'arrête dans sa marche lente, mais sûre : « Cet éléphant, ai-je dit, est actuellement enfermé dans une pièce qui a une porte et une fenêtre. Il faut que ses larges poumons respirent. Si on lui ferme du côté de l'Europe la fenêtre que Pierre le Grand lui a ouverte, il retournera du côté de la porte qui regarde l'Asie. L'Allemagne peut y voir un intérêt, je ne comprends pas celui qu'y trouverait l'Angleterre. »

Mon interlocuteur a paru goûter cette image. « Il y a, a-t-il remarqué, des intrigues qui embrouillent tout. » Ne voulant pas probablement demeurer en reste avec moi, il m'a, à son tour, parlé des rapports de l'Angleterre avec la France. « Nous ne sommes divisés, m'a-t-il dit, que sur la question égyptienne. Mais vous vous trompez en France lorsque vous croyez que nous voulons nous éterniser en Égypte. Il n'y a pas en Angleterre un homme politique qui fasse entrer dans son programme l'occupation perpétuelle de ce pays. Nous désirons en sortir, mais nous ne pouvons le faire que lorsque nous aurons établi un ordre régulier, et l'établissement de cet ordre régulier, c'est vous qui, contre l'intérêt que vous poursuivez, le retardez par une opposition qui encourage les résistances. »

Il n'y avait pas là une thèse bien nouvelle ; je me suis borné à écouter et apercevant le comte Nesselrode, je l'ai appelé pour lui dire que j'avais placé sa comparaison de l'éléphant. Il a été enchanté de continuer la conversation avec Lord Randolph que j'ai quitté quelques instants après.

17.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 14. *Londres, 24 janvier 1888, 8 h. 52, soir.*
(*Reçu :* le 25, 4 h., matin.)

Je n'ai jusqu'à présent recueilli aucune confirmation de la nouvelle contenue dans votre télégramme n° 10 du 20 janvier [1] relatif à l'envoi d'une note collective des Puissances invitant le Prince Ferdinand de Bulgarie à se retirer. Mon collègue de Russie que j'ai vu hier et aujourd'hui n'en a aucune connaissance. Lord Salisbury que j'ai sondé aujourd'hui à ce sujet, n'en a pas entendu parler [2].

(1) Non reproduit.

(2) Le 27 janvier, à 7 h. 50 du soir (Télégr. n° 17), M. Waddington dit que son collègue d'Autriche « n'a aucune connaissance de la note collective qu'il serait question d'envoyer au Prince Ferdinand ; selon lui, la situation en Bulgarie ne s'est pas modifiée, sinon que la popularité du Prince aurait augmenté ».

18.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XIII. *Berlin, 27 janvier 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 31 janvier.)

Hier a eu lieu la première fête de Cour; elle était présidée par l'Empereur et l'Impératrice assistés du Prince et de la Princesse Guillaume qui se sont d'ailleurs tenus sur une réserve marquée.

Des places d'honneur avaient été assignées à Lord et Lady Randolph Churchill. Ce jeune couple a été l'objet de la curiosité générale, à cause du bruit que les journaux allemands font autour de son récent voyage à Saint-Pétersbourg. On prétend que Lord Randolph en a rapporté des impressions favorables à la Russie, et cela suffit pour que la société de Berlin déploie, pour le capter à son tour, toutes ses séductions.

L'aspect extérieur de cet homme d'État ne répond guère à sa réputation d'énergie ou même d'agitation à la manière des « enfants terribles ». Il est blond, mince, petit et un peu embarrassé de sa personne. Sa femme, au contraire, est brune, vive et d'allure impatiente. On dit tout bas que c'est pour des raisons qui n'ont rien à faire avec la politique et afin de passer quelques jours à Berlin qu'elle a décidé son mari à entreprendre le voyage de Russie.

Ce voyage aura-t-il quelque action sur les grandes questions à l'ordre du jour? Je l'ignore, mais ce que je constate, contrairement aux suppositions dont M. de Laboulaye s'est fait l'écho dans son rapport du 12 janvier [1], c'est qu'il n'est pas vu de mauvais œil par le marquis de Salisbury. Autrement Sir Edward Malet n'aurait pas donné à Lord Randolph l'hospitalité à l'ambassade britannique.

Je n'avais pas cherché à entrer en rapports avec ce dernier depuis son arrivée à Berlin. La fête d'hier m'en a fourni tout naturellement l'occasion et Lord Churchill m'a très gracieusement offert de se charger de mes commissions pour Paris, où il doit passer quelques jours, la semaine prochaine. « J'ai un vif désir de connaître M. Flourens, m'a-t-il dit, et j'espère que mon ami Lytton m'aidera à le réaliser. » Je le félicitai alors de la résolution qu'il avait prise de visiter les grandes capitales de l'Europe; en peu de temps l'homme politique, devant qui s'ouvrent toutes les portes, peut rectifier, grâce à l'in-

[1] Un fragment de ce rapport est reproduit ci-dessus sous le numéro 11.

fluence de l'air qu'il respire et de l'atmosphère ambiante, bien des idées fausses que l'on prend toutes faites dans les journaux. J'ajoutai : « On vous tient en France pour un libre esprit, et l'on compte beaucoup sur vous pour dissiper les malentendus ». « Qui sait, répondit-il, ce que nous réserve l'avenir ? »

Notre entretien a fini sur ces mots.

19.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 20. *Paris, 31 janvier 1888, 1 heure, soir.*

D'après un télégramme de M. d'Aubigny, le général Lanza aurait notifié à notre agent à Massaouah qu'il ne pourrait pas, dans les circonstances présentes, laisser entrer dans cette ville la caravane ordinaire qui sert à l'approvisionnement de la mission et qui doit arriver de l'intérieur au commencement de février. Cette interdiction est manifestement contraire aux arrangements conclus par le chef des missions françaises d'Abyssinie avec l'autorité militaire italienne de Massaouah et approuvés par les deux Gouvernements. M. d'Aubigny a invité M. Mercinier à insister pour qu'elle fût levée. Je vous prie de faire d'urgence une démarche dans le même sens auprès de M. Crispi [1].

20.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 13. *Berlin, 31 janvier 1888, s. h.*

(*Reçu :* 5 h. 45, soir.)

Le comte H. de Bismarck vient de me parler, tout à fait incidemment et sans la moindre contrariété apparente, du bruit qui a couru hier à Berlin que la Russie aurait contracté un emprunt de trois cents millions de francs avec diverses institutions de crédit françaises, dont le Comptoir d'escompte.

[1] M. de Moüy répond, le 3 février à 6 h. 30 du soir (Télégr. n° 16), qu'il a fait cette démarche : « M. Crispi me fait savoir que, les opérations militaires étant commencées, le général commandant à Massaouah ne peut continuer aux missions les facilités qui avaient été accordées pour les communications avec la côte ».

Il a ajouté que, ce dernier établissement passant pour ne prêter de l'argent à des États étrangers qu'après avoir consulté le Gouvernement, on en avait conclu qu'il avait agi avec votre approbation, sinon avec votre encouragement, en faisant affaire avec le Gouvernement russe.

J'ai répondu que je n'avais aucune information ni officielle ni privée sur la réalité de cet emprunt, mais qu'à ma connaissance le Comptoir d'escompte n'avait qu'en fait d'affaires coloniales des relations avec l'administration française.

21.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

T. n° 16. *Vienne, 3 février 1888, 7 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Le journal officiel qui paraît à cinq heures publie dans son numéro de ce soir le texte du traité d'alliance signé entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, le 7 octobre 1879 (1). Je vais vous envoyer par le télégraphe la traduction de ce document et des considérants qui le précèdent (2).

22.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 23. Très confidentiel. *Londres, 3 février 1888, 8 heures, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

L'Ambassadeur de Russie m'a dit hier que son Gouvernement était préoccupé de tentatives qu'on faisait auprès de la Porte pour l'entraîner dans l'orbite de la Triple Alliance. Ces tentatives partiraient de Vienne et le Gouvernement autrichien chercherait à obtenir le concours de Lord Salisbury pour exercer une pression sur la Porte. M. de Staal était chargé de vérifier à Londres ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette nouvelle et m'a prié de l'aider dans ses recherches.

(1) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome III, n°s 516, 523 (*Die Grosse Politik, III*, n°s 501 et 506).

(2) M. Decrais l'envoie en effet le 4 février par télégramme n° 17.

« Les renseignements les plus précis que j'ai été à même de recueillir depuis trois mois, a ajouté M. de Staal, m'ont confirmé dans ma conviction que jusqu'à présent l'Angleterre s'est refusée à prendre les engagements que tour à tour l'Allemagne et l'Italie ont cherché à obtenir d'elle. Maintenant c'est le tour, paraît-il, de l'Autriche qui veut s'assurer si les paroles encourageantes si souvent prononcées par Lord Salisbury ne sont pas vaines, et si elle peut compter sur son appui pour obtenir l'alliance de la Turquie. Du reste, je ne sais si le comte Karolyi a été chargé de quelque démarche ici et je crois plutôt que les pourparlers doivent avoir lieu entre les représentants de l'Angleterre et de l'Autriche à Vienne et à Constantinople ». J'ai cherché aujourd'hui, mais inutilement, à contrôler cette nouvelle. Je vous tiendrai au courant de ce que je pourrai apprendre, mais je crois, comme M. de Staal, que c'est plutôt à Constantinople et à Vienne qu'on pourra saisir la trace de cette campagne diplomatique. En soi la nouvelle me paraît assez probable. Dans ces derniers temps, la presse autrichienne et surtout la presse hongroise se sont montrées assez susceptibles à l'égard du concours militaire que l'Allemagne prêterait à l'Autriche dans le cas où les Russes envahiraient la Bulgarie. Il est donc assez naturel que l'Autriche cherche à s'assurer pour cette éventualité le concours d'un appoint aussi important que l'armée ottomane.

Les journaux anglais continuent à être pessimistes et font toujours grand bruit des concentrations de troupes sur la frontière galicienne.

On attend avec impatience le discours que le prince de Bismarck doit prononcer ces jours-ci.

23.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Berlin, 4 février 1888, 1 h. 14, matin.*

(*Reçu :* 9 h. 30, matin.)

Le journal officiel de l'Empire a imprimé ce soir, sans que rien fît prévoir cette publication, le texte du traité intervenu le 7 octobre 1879 entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et qui est le point de départ de l'alliance dite pacifique [1]. Je me réserve d'envoyer ultérieurement à Votre Excellence les commentaires provoqués par cette surprise diplomatique. Dans la note

[1] Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n° 1264, et aussi n°s 1248, 1252, 1253, 1259, 1260, 1262 (*Die Grosse Politik*, V, n° 1116 et n°s 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115).

du journal officiel qui précède le texte du traité, il est dit que la publication a eu lieu « pour mettre fin aux doutes qui se sont fait jour de différents côtés relativement aux intentions purement défensives de ce traité ».

Ci-après la traduction des parties les plus importantes du traité :

« ARTICLE PREMIER. — Si, contre toute attente et contre le désir sincère des deux hautes parties contractantes, un des deux Empires venait à être attaqué par la Russie, les deux Puissances s'engagent à s'appuyer réciproquement avec toutes leurs forces militaires et à ne faire la paix qu'en commun et d'accord.

« ART. 2. — Si l'une des parties contractantes est attaquée par une autre Puissance, l'autre partie s'engage non seulement à ne pas prêter son concours à la Puissance qui aura attaqué son alliée, mais au moins à garder une neutralité bienveillante au profit de cette dernière. Si pourtant, dans ce cas, la Puissance agressive recevait un secours de la part de la Russie, soit sous la forme d'une coopération active, soit par des mesures militaires menaçant la Puissance attaquée, l'obligation inscrite à l'article 1^er^ pour un appui réciproque de toute la force militaire entrera aussitôt en vigueur et la direction militaire des deux hautes parties contractantes deviendra commune, jusqu'à la conclusion de la paix.

Par l'article 3, les deux Puissances s'engagent, « si l'une d'elles se sentait menacée par la Russie, à faire connaître confidentiellement à l'Empereur Alexandre qu'une attaque dirigée contre l'une d'entr'elles serait considérée comme dirigée contre toutes deux à la fois ».

24.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s. n°. *Vienne, 4 février 1888, 2 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 45, soir.)

Le comte Kalnoky, que j'ai rencontré hier soir, m'a dit que la publication du traité du 7 octobre 1879 (1) n'apprendrait rien qui ne fût connu déjà, mais qu'elle avait pour objet et qu'elle aurait pour résultat de rassurer les populations de la Monarchie touchant la portée de l'alliance et « d'éclaircir la situation ».

Il espère que, si un peu de surprise et d'émotion se produisent en Russie, ces sentiments se calmeront à la réflexion.

(1) Voir ci-dessus, n^os^ 21 et 23.

Quant au prince Reuss, avec qui j'ai eu également l'occasion de causer, il était fort satisfait. « On verra, m'a-t-il dit, que la politique de l'Allemagne n'est pas une politique agressive, qu'elle est purement défensive comme était celle de l'ancienne confédération germanique. Le prince de Bismarck a tenu à ce que le traité parût la veille du jour où il prononcera un discours qui en sera le développement et le commentaire sans doute. » L'impression générale dans le salon où se trouvait réunie hier toute la haute société de Vienne est que le Cabinet austro-hongrois, en consentant à la publication du traité, avait dû, cette fois encore, céder à un désir qui lui avait été maintes fois exprimé, mais qu'il ne partageait pas.

25.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Vienne, Constantinople.

T. n^{os} 8, 21. Confidentiel. *Paris, 4 février 1888, 9 h. 45, soir.*

Je recommande à votre attention les informations suivantes que je reçois de Londres :

L'Ambassadeur de Russie vient dire à M. Waddington que la Cour de Saint-Pétersbourg se préoccupe des tentatives faites pour entraîner la Turquie dans la Triple Alliance [1]. Ces tentatives partiraient de Vienne, et le Gouvernement autrichien chercherait à les faire appuyer par Lord Salisbury auprès de la Porte. M. de Staal serait chargé de vérifier ce que cette nouvelle peut avoir de fondé et a prié notre Ambassadeur de l'aider dans ses recherches. M. de Staal a d'ailleurs la conviction que jusqu'à présent l'Angleterre s'est refusée à prendre les engagements que tour à tour l'Allemagne et l'Italie ont cherché à obtenir de cette Puissance. Ce serait aujourd'hui l'Autriche qui chercherait le concours du Gouvernement de la Reine pour obtenir l'alliance de la Turquie, mais les pourparlers suivis à cet effet entre l'Autriche et la Grande-Bretagne auraient lieu, d'après M. de Staal, plutôt à Vienne et à Constantinople qu'à Londres même. Sur ce dernier point, l'impression de M. Waddington est conforme à celle de son collègue de Russie.

(1) Voir ci-dessus, n° 22.

26.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 19. *Vienne, 4 février 1888, 7 h., soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

Au cours de la conversation que j'ai eue hier avec l'Ambassadeur d'Allemagne, j'ai fait la remarque, en passant et sans insister, que le traité austro-allemand [1] portait une date déjà bien lointaine, et qu'il avait dû être, dans certaines de ses dispositions, remanié et complété par des conventions ultérieures.

Le prince Reuss a prétendu qu'il n'en était rien et qu'il n'y avait pas d'autre pacte que celui du 7 octobre 1879, qui était toujours en vigueur.

Il a ajouté seulement, sans s'expliquer davantage, que l'Italie y avait depuis donné son adhésion.

27.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s. n°. *Vienne, 5 février 1888, 8 h. 5, matin.*

(*Reçu :* 10 h. 45, matin.)

Un Ministre autrichien, membre du Cabinet du comte Taaffe, vient de me dire ce soir :

« Il n'est pas question pour le moment de publier le traité conclu entre l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie. Mais ce traité est identique à celui du 7 octobre 1879. Là, où dans l'un, on lit l'*Autriche,* dans l'autre, on lit, l'*Italie.* Si la Russie vient à attaquer l'une des trois Puissances alliées, les deux autres prêteront à celle-ci le concours militaire de toutes leurs forces. Si la France seule attaque l'Allemagne, l'Italie demeurera neutre comme l'Autriche et dans les mêmes conditions. Mais, si la Russie appuie dans ce cas l'agression de la France, alors l'Italie, comme l'Autriche, marcherait au secours de l'Allemagne. »

(1) Voir ci-dessus, n°s 21 et 23.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

28.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 16. *Berlin, 6 février 1888, 12 h., soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Le comte H. de Bismarck que j'ai rencontré hier soir chez l'Ambassadeur d'Angleterre m'a fait « à bâtons rompus » les observations suivantes à propos de la publication du traité austro-allemand [1].

1° Les quelques lignes qui servent de préambule à la publication de ce document au *Reichsanzeiger* sont la formule exacte de la politique des deux Empires.

2° Le traité a été communiqué au Gouvernement russe au mois d'avril ou de mai dernier (M. de Bleichroeder m'a dit avant-hier que le texte en a été remis par le Chancelier à l'Empereur Alexandre dans l'entrevue du 18 novembre).

3° La durée du Bund austro-allemand est indéfinie (M. de Bleichroeder affirme que le traité a été conclu pour cinq ans et que la seconde période devait se terminer en 1890. Il regrettait pour sa part la perpétuité du pacte d'alliance avec l'Autriche, perpétuité qui « couperait les ponts » à un rapprochement intime entre l'Allemagne et la Russie).

29.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 4. *Saint-Pétersbourg, 6 février 1888, 8 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 59, soir.)

La publication du traité d'alliance de 1879 [2], faite simultanément par les journaux officiels de Berlin et de Vienne, a causé à Pétersbourg une réelle émotion. Dans les sphères gouvernementales, on dit que cette publication dont on était du reste avisé, n'a rien révélé qui ne fût déjà connu, et le mot d'ordre donné à la presse est de se borner à exprimer le vœu que le but paci-

(1) Voir ci-dessus, n° 21. — (2) Voir ci-dessus, n° 23.

fique visé par les Puissances en faisant cette publication puisse être atteint; mais, en causant hier au bal de la Cour avec un grand nombre de personnes, j'ai constaté que la fibre patriotique était blessée. Mon collègue d'Allemagne a dû faire la même réflexion en se voyant moins entouré que d'habitude. Le discours que doit prononcer le prince de Bismarck est attendu avec impatience comme devant éclaircir davantage la pensée qui a fait recourir à un procédé au moins étrange, s'il a en vue de produire l'apaisement. Je ne crois pas toutefois me tromper en disant que déjà pour tous la situation a pris quelque gravité et en ajoutant que les regards de la Russie se tournent de plus en plus vers la France.

30.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 17. *Berlin, 6 février 1888, s. h.*

(*Reçu :* le 7, 2 h., matin.)

Le Reichstag vient d'adopter à l'unanimité en bloc et sans discussion le projet de loi militaire, après un discours très pacifique du prince de Bismarck. Le Chancelier a tout d'abord reconnu que la désignation de M. Carnot comme Président de la République [1] est un gage de paix du côté des Vosges et qu'en France, la situation est moins « *explosive* » et plus pacifique que l'année dernière. Il s'est ensuite déclaré plein de confiance dans la parole de l'Empereur Alexandre qui a affirmé qu'il ne voulait pas la guerre. Mais il considère que les excitations de la presse radicale en France et les menées du parti panslaviste en Russie exigent que l'Allemagne soit prête pour toutes les éventualités. Si la France déclarait la guerre, la Russie ne s'en mêlerait sans doute pas; à l'inverse la France se joindrait certainement à une attaque de la Russie. La force de l'Allemagne est donc la meilleure garantie du maintien de la paix.

On assure que cet important discours, dont je n'ai encore sous les yeux qu'un compte rendu sommaire, ne contient aucune provocation, ni même aucun mot blessant à notre adresse.

[1] Voir ci-dessus, n° 5, et note.

31.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 25. *Londres, 7 février 1888, 1 h. 12, matin.*
(*Reçu :* 9 h., matin.)

Lord Salisbury m'a dit aujourd'hui qu'il y avait tout lieu de croire que les Italiens allaient retirer leur corps expéditionnaire de Massaouah et n'y laisser que le corps d'occupation proprement dit [1]. D'après Lord Salisbury, les Italiens, en pénétrant dans l'intérieur de l'Abyssinie, s'exposeraient à un désastre, tandis que, en restant derrière les fortifications qu'ils ont construites, ils peuvent braver les attaques d'ennemis à moitié sauvages. C'est aussi l'opinion qu'exprimait Lord Wolseley tout récemment. L'Angleterre a conseillé aux Italiens de ne pas pousser leur aventure plus loin, ainsi que Lord Salisbury me l'a dit expressément. Il est évident qu'on craint ici de voir l'Italie, d'un côté, s'engager dans une entreprise qui l'affaiblirait en Europe, et, de l'autre, prendre pied en Abyssinie d'une façon qui pourrait être gênante plus tard pour les Anglais.

32.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 27. *Londres, 7 février 1888, 1 h. 12, matin.*
(*Reçu :* 9 h., matin.)

Depuis la publication du traité austro-allemand [2], j'ai cherché à reproduire les impressions produites par cet acte du prince de Bismarck et à me rendre compte de sa portée au point de vue de la situation générale de l'Europe.

A l'ambassade de Russie, le premier mouvement a été la colère et l'indignation. « C'est une provocation, c'est un défi. » Tel a été le langage de l'Ambassadeur, aussi bien que de ses secrétaires; mais l'Ambassadeur n'avait reçu aucune communication de Pétersbourg [3]. D'autres diplomates favorables à

(1) Déjà dans un discours prononcé à Liverpool, le 12 janvier, le marquis de Salisbury avait donné des conseils de modération à « ses amis les Italiens »;... « il faut souhaiter que la crise soit de courte durée » (Dépêche n° 11 de M. Waddington dn 14 janvier).

(2) Voir ci-dessus, n° 23 et note.

(3) Sur l'impression à Pétersbourg, voir ci-dessus, n° 29.

la Russie prennent la chose assez légèrement et répètent avec quelque ostentation que ce n'est qu'une manœuvre pour faire voter par le Parlement allemand l'emprunt annoncé. Dans la presse anglaise la publication est présentée comme faite dans l'intérêt du maintien de la paix et comme étant un avertissement sérieux donné à la Russie; quelques-uns ajoutent : et à la France. La substance du traité était connue depuis longtemps, mais on a été frappé de ce que la Russie figure au premier plan et y est seule nommée.

Le comte Karolyi que j'ai vu aujourd'hui m'a dit que l'Empereur de Russie avait été préalablement informé de la publicité projetée. « Le Gouvernement autrichien, m'a dit le comte Karolyi, estime que cette publication, faite uniquement dans le but de maintenir la paix, fortifiera les dispositions du Tsar, qui désire lui-même la paix, et lui permettra de résister au parti panslaviste et militaire[1]. » Ayant entendu dire que, dans le texte publié, le nom de la France avait été supprimé par le prince de Bismarck, dans un but facile à comprendre, j'ai interrogé le comte Karolyi à ce sujet : « J'ai depuis des années, m'a-t-il répondu, le texte du traité dans mes archives, et je vous donne ma parole de gentilhomme qu'il a été publié sans le moindre changement; le nom de la France n'y a jamais figuré. » La parole du comte Karolyi doit inspirer toute confiance. Au Foreign Office la note est à peu près la même. Lord Salisbury m'a encore répété aujourd'hui que, dans sa conviction, le Tsar et le prince de Bismarck désiraient le maintien de la paix, que la publication du traité devait fortifier les partisans de la paix en prouvant que l'alliance austro-allemande était purement défensive.

« Mais, a-t-il ajouté, je crains toujours que les entraînements d'opinion et les passions populaires n'agissent sur les esprits en Russie et ailleurs. Nous sommes toujours protégés par la neige, mais, à mesure que nous approchons du printemps, on ne peut se dissimuler que le danger augmente. » Il m'a dit qu'il connaissait depuis longtemps la substance du traité, mais non le texte même qui vient d'être publié. Il estime que le centre le plus alarmiste est Vienne où on est toujours très nerveux, presque *hystérique;* le fait est que l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne passe pour envoyer des rapports pessimistes. En ce qui touche les rapports de la Porte avec la Triple Alliance, je n'ai à signaler qu'un propos tenu par un Secrétaire de l'ambassade ottomane, à savoir que, dans le cas d'une guerre européenne, l'Angleterre et l'Italie auraient à garantir à la Porte que les agrandissements que pourrait réclamer l'Italie ne seraient pas pris sur la Tripolitaine. Serait-ce donc à Nice ou à Tunis?

[1] Le 7 février (Télégr. de Londres n° 28, 9 h. 32 s.) M. Waddington dit que les impressions de l'Ambassadeur de Russie ne sont plus celles du premier moment « puisque la publicité avait été annoncée préalablement à l'Empereur... Je suis content, [dit M. de Staal], du discours du prince de Bismarck; je le trouve pacifique et son langage au sujet de la Bulgarie est rassurant pour les intérêts russes ».

Lord Salisbury m'a aussi dit incidemment qu'à Constantinople M. de Radowitz était depuis quelque temps fort aimable pour la Porte; c'est probablement une allusion aux ingénieurs allemands qui ont été mis à la disposition du Sultan pour être envoyés dans les provinces, ce qui ne doit pas plaire aux Anglais*. La publication du traité austro-allemand a ramené l'attention sur les rapports de l'Italie avec les Puissances allemandes et avec l'Angleterre. J'ai entendu différentes conjectures sur la forme du ou des traités conclus entre l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche, mais rien de positif. Enfin, je dois vous signaler une observation qui m'a été donnée par un homme politique anglais, fort partisan de l'alliance avec l'Allemagne, mal disposé pour la France et adversaire décidé de Lord Salisbury. Il a déclaré hier que, peu de jours avant la publication du traité austro-allemand, Lord Salisbury, cédant aux instances et aux menaces du prince de Bismarck et croyant la guerre prochaine et inévitable, aurait fini par donner une note d'engagement écrit relativement à la question méditerranéenne. Il n'a pas su ou n'a pas voulu préciser davantage. Bien que le caractère et la parole de cet homme politique ne m'inspirent qu'une très médiocre confiance, je crois néanmoins devoir vous transmettre cette information que je n'ai guère le moyen de contrôler ici, quant à présent, mais dont vous pourrez sans doute faire contrôler à Rome et à Berlin le degré d'authenticité. Dans tous les cas, vraie ou fausse, elle montre encore une fois que dans la crise actuelle, il n'y a que des intérêts méditerranéens qui puissent amener l'intervention de l'Angleterre.

D'autre part, un autre homme politique, qui voit énormément de monde dans les divers partis et qui jouit de la confiance générale, se félicitait hier hautement de ce que, quoi qu'il arrive sur le continent, l'Angleterre reste avec les mains parfaitement libres et sans aucun engagement.

Je continuerai à vous transmettre les renseignements que je recueillerai; ceux d'aujourd'hui sont nécessairement un peu confus et contradictoires et tout le monde attend de connaître le texte même du discours du prince de Bismarck dont un résumé très sommaire vient seulement d'arriver à Londres.

* Annotation du Ministre : *Nous n'avons pas été informés de ce fait. Interroger M. de Montebello.*

33.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 58. Confidentiel. *Péra, 8 février 1888, 2 h. 47, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 30, matin.)

Reçu votre télégramme n° 21.

Il résulte de mes investigations que la Porte n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune tentative officielle faite pour entraîner la Turquie dans la Triple Alliance [1]. Il n'est pas douteux toutefois, que le Sultan n'ait reçu, à plus d'une reprise, des avertissements calculés pour l'amener à chercher auprès de la Triple Alliance une garantie contre des périls pressants. Il me l'a avoué lui-même dans l'entretien que j'ai eu avec lui le 5 novembre dernier et dont je vous ai rendu compte par mon télégramme n° 509 [2]. C'est ainsi qu'on veut l'épouvanter, tantôt en lui rapportant comme imminente une irruption des Russes en Arménie, ou en le menaçant des dangers que lui font courir les visées ambitieuses de la Russie dans les Balkans, tantôt en lui dénonçant les prétendus projets de la France en Tripolitaine ou en Syrie. M. de Nélidoff m'a souvent fait part de ses inquiétudes à cet égard et notamment à propos des derniers incidents de Damas et de la frontière tripolitaine. « Vous ne sauriez être trop prudents, m'a-t-il dit et vous devez éviter comme nous de donner au Sultan un prête l'oreille aux ouvertures qui pourraient lui être faites. »

Quoi qu'il en soit, on parle beaucoup ici des réunions presque quotidiennes qui ont lieu entre les Ambassadeurs d'Autriche, d'Angleterre et d'Italie. Sir W. White, qui exerce un ascendant apparent sur ses deux collègues, en particulier... [3] selon son habitude, a noué une intrigue qui pourra bien avoir quelque rapport avec les préoccupations manifestées par M. de Staal.

Pour ma part, je ne crois pas trop m'avancer en émettant l'opinion que le Sultan, à moins d'événements qui mettraient l'existence même de son Empire en danger, tiendra à conserver une indépendance dont il comprend tous les avantages. Je n'épargne rien pour le maintenir dans ces dispositions.

(1) Voir ci-dessus, n° 22.

(2) Le Sultan avait parlé des ouvertures qu'on lui avait faites et qu'il avait déclinées. Il était pénétré des avantages que lui assurait sa situation indépendante et, s'il était obligé de sortir de sa réserve, verrait de quel côté ses intérêts le portaient à chercher de vrais amis.

(3) Lacune de déchiffrement.

34.

M. DE LA MOTTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MUNICH,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s. n°. *Munich, 8 février 1888, 4 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 7 h., soir.)

La publication du traité austro-allemand [1] a causé ici, dans le monde politique, un grand étonnement. Ce n'est pas tant le procédé insolite employé par le Chancelier qui a surpris que le texte même du traité que l'on croyait fait et dirigé uniquement contre nous. La presse de tous les partis est unanime, par contre, à regarder cet acte comme une preuve de la grande franchise politique du prince de Bismarck et comme devant consolider la paix.

Quant au discours du prince de Bismarck, il a été partout accueilli avec enthousiasme. On y voit une preuve nouvelle du désir de l'Allemagne de maintenir la paix et de montrer clairement le but de sa politique franche, loyale, pleine de désintéressement. C'est ainsi, dit-on, un *avertissement salutaire* à la Russie et à la France dont les *tendances pacifiques* seront encore plus grandes quand ces deux nations sauront que l'Allemagne seule peut envoyer un mil ion d'hommes sur chacune de ses frontières. On fait remarquer l'unanimité avec laquelle tous les partis, même les socialistes, ont, pour la première fois, voté les crédits militaires sans discussion. Le baron de Crailsheim garde même vis-à-vis des représentants des Cours allemandes une grande réserve et ne se prononce pas.

35.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 11. Confidentiel. *Paris, 8 février 1888, 10 h. 15, soir.*

M. Stourdza, Ministre de l'Instruction publique en Roumanie, et l'un des membres les plus actifs du Cabinet Bratiano, s'est rendu à Vienne et de là à Berlin. Son voyage a donné lieu à des suppositions diverses. On affirme à Bucarest qu'il n'a d'autre objet que les arrangements commerciaux à conclure, mais M. Decrais a une autre impression, et il croit plutôt que le but de M. Stourdza

[1] Voir ci-dessus, n° 23.

a été de déterminer l'attitude de son pays en cas de conflits européens. Le Ministre roumain étant allé de Vienne à Berlin, je vous serai obligé de me faire savoir ce qu'on dit de son voyage et ce que vous en pensez vous-même.

J'ai été frappé d'un passage de son discours dans lequel le prince de Bismarck parle, à propos du traité de 1879, des contrats analogues conclus entre l'Allemagne et « d'autres Gouvernements, notamment l'Italie ». Ce langage permet de croire que d'autres Gouvernements que l'Italie ont adhéré à l'alliance des Puissances du centre. Il serait très intéressant de savoir à quels Gouvernements le prince de Bismarck a fait allusion, et, dans tous les cas, comment on interprète à Berlin ce passage de son discours.

Ce discours, dans son ensemble, est pacifique. Cependant je ne puis pas regarder comme obligeante pour nous l'affirmation que, si la guerre était une conséquence de la haine, nous serions en guerre avec plusieurs pays qu'il prend soin de nommer, non plus que celle qui se rapporte à la périodicité des révolutions qui arrivent chez nous tous les vingt ans.

36.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 5. *Saint-Pétersbourg, 8 février 1888, 7 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Le comte Schouvaloff est parti hier pour Berlin. M. de Giers qui attend probablement ses premiers rapports, tient un langage très réservé sur le discours du prince de Bismarck (1); les objections qu'il formule portent surtout sur certains points de l'histoire des anciens rapports de la Russie et de l'Allemagne. Je lui ai demandé ce qui avait pu autoriser le Chancelier à dire qu'une guerre avec la France n'impliquerait pas une guerre avec la Russie; il m'a répondu que le prince de Bismarck n'avait pu faire allusion qu'au cas où l'agression viendrait de la France.

Il me revient que le parti allemand cherche à profiter de l'occasion qui peut encore s'offrir de peser sur l'Empereur qu'il sait très désireux d'éviter la guerre, et de le rapprocher de l'Allemagne. A ce point de vue, la coïncidence du conflit de Jérusalem avec les efforts qui sont tentés est malencontreuse, parce que nos principaux amis dans le ministère sont les hommes les plus attachés au triomphe de l'orthodoxie. Lorsque j'ai abordé cette question avec

(1) Voir ci-dessus, n° 30.

le Ministre des Affaires étrangères, il m'a tendu aussitôt une note qu'il avait fait préparer pour m'entretenir lui-même de l'affaire dont il avait été saisi par le Consul de Russie. Suivant le Gouvernement russe, notre Consul a montré une susceptibilité exagérée en voyant une violation du *statu quo* dans le fait de la substitution d'une nouvelle croix à une croix ancienne posée sans réclamation sous le règne d'Abdul Aziz, alors que le principe du maintien du *statu quo* avait été confirmé sous le règne précédent. On partage d'ailleurs à Pétersbourg la manière de voir du Patriarche Nicodimos, d'après laquelle le terme de violation du *statu quo* ne saurait s'appliquer qu'aux Lieux Saints sur lesquels des communautés de rites différents ont des droits, ce qui ne serait pas le cas de la coupole qui surmonte le catholicon, laquelle appartient exclusivement aux Grecs qui, de tout temps, ont seuls veillé à son entretien. M. de Nélidoff a écrit dans le même sens, en prétendant que dans bien des cas semblables les Latins n'avaient rencontré aucune opposition de la part des Grecs. J'ai naturellement fait toutes réserves sur cette interprétation.

37.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XVII. *Berlin, 8 février 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 février; Dir. pol., 16 février.)

J'ai, dès la première heure, qualifié de *très pacifique* le discours prononcé avant-hier par le prince de Bismarck [1] et je me suis trouvé d'accord avec l'impression générale. L'opinion ne cherchait qu'à être rassurée et elle l'a été, car elle apprécie la politique comme les gens de Bourse « en liquidation de quinzaine ».

Pour qui veut voir et prévoir de plus loin, il convient de rechercher si les dernières déclarations du Chancelier ont apporté quelque solidité nouvelle, je ne dis pas à la paix immédiate, mais à la paix durable. Je crois, pour ma part, après mûre réflexion, devoir me prononcer dans le sens de la négative.

Sans doute le prince de Bismarck a répété sur tous les tons qu'il est résolument pacifique et que l'Allemagne n'attaquera personne; il a représenté la Triple Alliance comme le palladium de la paix. Mais sur quelle base a-t-il assis ce programme politique? Sur l'intérêt du peuple allemand. Que cet intérêt change, et du jour au lendemain, le Chancelier pourra, sans se mettre en

[1] Voir ci-dessus, n° 30.

contradiction avec lui-même (ce qui d'ailleurs ne le gênerait pas), pousser à la guerre. J'ajoute, qu'exalter, comme il l'a fait, l'amour-propre national, dire au peuple allemand : « Tu es la première nation de l'univers, tu es plus fort que tout autre peuple », lui donner pour idéal de rester la première Puissance militaire du monde, c'est jouer avec le feu! Viennent un ralentissement de l'industrie et du commerce, une suite de mauvaises récoltes, une stagnation des affaires, comment empêchera-t-on les Allemands de chercher une source de bénéfices et de bien-être dans une guerre où ils se croiraient sûrs d'être vainqueurs? Le prince de Bismarck n'est ni immuable ni éternel. Est-il seulement certain de tenir en bride le Prince Guillaume qui, selon toute apparence, succèdera directement et à bref délai au vieil Empereur?

Voilà les considérations qui me dissuadent de compter sur la permanence de la paix; je me borne à me féliciter que l'orage soit ajourné et surtout qu'il ne gronde pas directement au-dessus de nos têtes.

C'est la Russie qui a été sur la sellette, et pourtant c'est, à mon sens, celle des grandes Puissances qui a le moins à se plaindre des conclusions du prince de Bismarck. Que lui demande-t-on en fin de compte? De ne pas attaquer l'Autriche. Conteste-t-on que la Bulgarie soit, selon le traité de Berlin, dans sa sphère d'influence? Point. Le Chancelier lui offre même de l'aider à Constantinople pour le règlement de l'affaire. Il fait plus, il laisse implicitement carte blanche aux Russes en Asie Mineure. Si donc leur marche sur Constantinople est restée, comme cela est à penser, l'objectif constant de leur politique nationale, ce n'est pas l'Allemagne qui les arrêtera : le prince de Bismarck me l'a dit l'année dernière. Ce n'est point non plus l'Allemagne qui s'opposerait à un conflit anglo-russe pour la possession des Indes. Le prince de Bismarck ne croit pas à l'impossibilité d'une lutte « entre l'éléphant et la baleine ». En 1879 il a désavoué la paternité du mot dans une conversation intime avec le comte de Saint-Vallier mais il ne regretterait pas la chose. C'est donc l'Angleterre qui devrait s'inquiéter des horizons que le Chancelier laisse ouverts aux ambitions moscovites et, à ce point de vue, je ne m'explique pas la satisfaction avec laquelle le discours du 6 février semble accueilli par la presse anglaise.

A y regarder de près, l'Autriche et l'Italie n'ont guère de motif de se réjouir davantage du rôle qui leur est assigné, sauf l'orgueil d'être admises en si haute compagnie. Ces deux Puissances se voient garantir leur intégrité territoriale. Mais qui donc la menaçait? Les Autrichiens avaient peut-être avantage à prémunir le Trentin et le Frioul contre les convoitises italiennes, et les Italiens à protéger leur capitale contre toute velléité autrichienne d'un rétablissement du pouvoir temporel. Mais ces dangers étaient bien illusoires, pour être conjurés au prix d'autres périls plus réels. Ce n'est pas une médiocre responsabilité qu'elles ont assumée en se solidarisant avec l'Allemagne,

l'Autriche en cas d'attaque de la Russie, et l'Italie en cas d'attaque de la France. Qu'ont-elles obtenu en échange? L'Italie, peut-être la promesse de la Tunisie ou du comté de Nice, en cas de guerre heureuse; l'Autriche celle de Salonique? C'est possible. Que deviendrait cependant ce pacte si ce n'est un pacte de dupes, dans le cas où la France et la Russie se maintiendraient dans l'expectative? Et le Cabinet de Vienne n'a-t-il pas de sérieux mécomptes à redouter si le prince de Bismarck se met à coqueter avec le Tsar dans la question bulgare? Fera-t-il une question de guerre de la substitution de l'influence russe à la sienne en Serbie et, s'il commet cette imprudence, sera-t-il suivi par l'Allemagne?

La Turquie elle-même, ce muet dont on ne parle pas, a sujet d'être préoccupée. Elle doit se sentir exposée à faire les frais du maintien de la paix. C'était bien la peine de se mettre à plat ventre devant l'Allemagne.

Je crois, en somme, que, le premier mouvement de satisfaction passé, on s'apercevra un peu partout en Europe que nous n'avons qu'une paix précaire, sans lendemain assuré. C'est quelque chose pour nous qui avons besoin de recueillement et de préparation, ce n'est pas assez pour la tranquillité générale.

38.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 13. *Paris, 9 février 1888, 9 h. 45, soir.*

Reçu votre télégramme n° 19. Vos appréciations touchant l'accession éventuelle de la Roumanie à la Triple Alliance [1] sont confirmées dans une certaine mesure par un télégramme de M. de Coutouly, à qui j'avais fait part des appréhensions que M. Decrais m'avait exprimées à cet égard. MM. Bratiano et Phérékide ont déclaré à notre Ministre à Bucarest que le Gouvernement roumain est libre de tout engagement envers l'Allemagne et envers l'Autriche. Quant à M. Stourdza, il a raconté lui-même à M. de Coutouly que le prince de Bismarck lui avait manifesté le désir de voir la paix momentanément maintenue, l'Allemagne ne pouvant pas aujourd'hui désirer la guerre. Le Chance-

(1) M. Herbette avait dit dans son télégramme n° 19 du 9 février : « Quant à la Roumanie, j'avais interrogé M. Varnaw-Liteano lors du passage à Berlin de M. Stourdza, et de ses explications assez entortillées j'avais retiré l'impression que le Cabinet de Bucarest désirait rester le plus longtemps possible en dehors d'un conflit entre l'Autriche et la Russie et que son objectif actuel était de placer sa neutralité sous la protection et la garantie de la Triple Alliance. » Voir aussi ci-dessus, n° 35.

lier conseillerait seulement à la Roumanie de « faire le nécessaire » en vue d'un conflit entre l'Autriche et la Russie. A Vienne, M. Stourdza aurait recueilli le même conseil de la bouche du comte Kalnoky qui, toutefois, lui aurait paru plus inquiet que le Chancelier d'Allemagne.

M. Phérékide a dit à M. de Coutouly qu'il ferait promptement une déclaration au Parlement pour démentir l'accession de la Roumanie à la Triple Alliance.

39.

M. Barrère, Ministre de France à Stockholm,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. *Stockholm, 9 février 1888, 5 h. 5, soir.*

(*Reçu :* le 10, 7 h., matin.)

Réponse à votre télégramme du 7 [1].

Bien que la publication du traité austro-allemand ne soit pas considérée ici comme devant entraîner une lutte immédiate, on s'accorde pour y voir un symptôme de haute gravité et un danger pour le maintien de la paix. Le discours du prince de Bismarck [2] n'a pas atténué cette impression.

On pense que cette publication a eu pour but de déchirer définitivement les voiles. L'Allemagne, n'ayant pu ramener à elle la Russie ni lier partie avec la France, juge qu'il est inutile de dissimuler plus longtemps son but et ses desseins. Elle avertit la Russie aujourd'hui comme peut-être elle avertira la France par une autre publication du même genre. Car on ne doute pas ici qu'il n'existe entre l'Allemagne et l'Italie un traité analogue à l'instrument déjà mis à jour. Mon collègue de Russie s'étonne que le traité d'alliance, bien qu'il fût déjà connu de l'Empereur, n'ait pas produit plus d'effet sur la presse de son pays. Il dit qu'il ne peut croire à la guerre dans deux mois, mais qu'elle lui paraît inévitable en 1889.

[1] Télégramme circulaire invitant les représentants de la France dans divers pays à transmettre au Département par télégramme les impressions qu'ils pourraient recueillir tant au sujet de la publication du traité austro-allemand que sur le discours du prince de Bismarck au Reichstag.

[2] Du 6 février.

40.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 20, 20 *bis*, 20 *ter*. *Berlin, 10 février 1888, 3 h. 30, 4 h. 40 soir.*

(*Reçu :* 6 h., 7 h. soir.)

L'espacement inégal des courriers m'obligerait à vous adresser par la poste et par conséquent à faire chiffrer les renseignements que j'ai pu recueillir hier.

Sans me porter fort de l'intérêt qu'ils peuvent avoir pour Votre Excellence, je me décide à vous les transmettre par le télégraphe.

J'ai profité de la présence du Corps diplomatique au bal de l'Opéra (qui a été du reste assez triste, la famille royale n'y ayant pas assisté à cause des nouvelles de San Remo [1]), pour m'entretenir avec plusieurs de mes collègues.

Le Ministre des Pays-Bas m'a très nettement affirmé qu'il n'y a aucune convention secrète entre son Gouvernement et l'Allemagne.

Le Ministre de Roumanie m'a fait la même déclaration mais plus mollement, ce qui m'a confirmé dans l'idée qu'il s'est établi un accord écrit ou verbal pour la garantie par l'Allemagne de la neutralité de la Roumanie en cas de conflit austro-russe [2].

L'Ambassadeur de Turquie m'a dit catégoriquement qu'il n'avait pas connaissance d'un accord séparé de la Porte avec la Triple Alliance, mais je ne serais pas surpris qu'il y eût des pourparlers à Constantinople pour le passage de la flotte italienne et peut-être de la flotte anglaise par les Dardanelles dans l'hypothèse d'une marche en avant des troupes russes. Je me rappelle que le 12 novembre 1886, le prince de Bismarck m'a fait cette réflexion significative : « Quand on a les Russes pour adversaires, il faut avoir les Turcs pour alliés. »

Dans la journée, l'Ambassadeur d'Italie que j'avais été voir comme notre doyen, pour régler certains détails d'une grande réception que je donne ce soir, m'avait parlé de la situation et m'avait dit : « Je ne crois pas que le prince de Bismarck soit disposé à laisser carte blanche à la Russie en Orient; en tous cas, il y aurait l'Angleterre qui saurait bien se mettre en travers. »

L'Ambassadeur d'Autriche est venu me rendre visite dans la soirée et m'a demandé comment la publication du traité austro-allemand a été accueillie en France. Je lui ai répondu que l'impression n'avait pas été mauvaise en ce qui regarde l'Autriche, que l'opinion paraissait apprécier que cette Puissance

(1) Où le Prince impérial Frédéric, souffrant d'une maladie très grave de la gorge, avait été chercher un climat plus clément et où il subit l'opération de la trachéotomie. — (2) Voir ci-dessus, n° 38 et note.

se croyant obligée de faire alliance avec l'Allemagne, se fût néanmoins main tenue dans un minimum d'hostilité éventuelle contre nous; mais que nous ne comprenions pas bien que cette alliance fût indéfinie dans sa durée. Le comte Széchényi me fit remarquer que, d'après les explications mêmes du prince de Bismarck, l'alliance aurait pour limite le terme des intérêts communs des deux pays, ajoutant qu'il voyait avec plaisir que nous tenions compte des nécessités de la position de l'Autriche-Hongrie et de ses sympathies réelles pour la France. Il m'a très formellement affirmé que le texte publié est celui qui est en vigueur; cette publication a, d'après lui, pour objet de déterminer, pour le peuple austro-hongrois comme pour les tiers, la portée exacte des engagements réciproques. Lecture du traité a été donnée au mois d'avril dernier au comte Schouvaloff (ceci précise les souvenirs du comte H. de Bismarck).

Les clauses principales en avaient d'ailleurs été communiquées en 1879 à l'Empereur Alexandre par lettre particulière de l'Empereur Guillaume. Le Gouvernement russe ne peut donc se plaindre de n'avoir pas été prévenu en temps utile. Toutefois cet avertissement ayant été négligé, il a été reconnu nécessaire de mettre les peuples au courant de la situation véritable.

Tel est, à grands traits, le résumé de mes conversations d'hier.

Le comte Perponcher, grand maréchal du Palais, que j'avais consulté sur la convenance qu'il pourrait y avoir à remettre ma réception, m'écrit à l'instant que les nouvelles du Kronprinz, qui a été opéré hier, sont relativement bonnes ce matin et que rien ne s'oppose à ce que le concert projeté ait lieu. Toutefois, la Princesse Frédéric-Charles vient de s'excuser et je pense que les Princes suivront son exemple.

41.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 17. *Paris, 10 février 1888, 9 h. 25, soir.*

Le prince de Bismarck a, dans son discours, à propos du traité austro-allemand de 1879, parlé de contrats analogues conclus entre l'Allemagne et « d'autres Gouvernements, notamment l'Italie [1] ». Ce langage permet de

[1] Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n°s 1254, 1257 (*Die Grosse Politik, VI*, n°s 1307, 1308). Dans le discours prononcé le 6 février au Reichstag, le prince de Bismarck avait parlé du traité austro-allemand « qui a la qualité première d'un traité international, il est l'expression des intérêts durables des contractants ». Il avait ajouté : « Il en est de même des contrats analogues conclus entre nous et d'autres Gouvernements, notamment la convention avec l'Italie qui est l'expression d'une communauté d'intérêts et de dangers. »

croire que d'autres Gouvernements que celui du Quirinal ont adhéré à l'alliance des Empires du Centre. Il serait intéressant de savoir comment on interprète à Londres ce passage du discours du Chancelier et, s'il était possible, à quels Gouvernements l'orateur a fait allusion. Je constate également, par des voies très secrètes mais sûres, que M. Crispi a demandé et obtenu de Lord Salisbury l'envoi de nouveaux cuirassés pour renforcer l'escadre anglaise de la Méditerranée et qu'il a invoqué avec succès, à l'appui de cette demande, de prétendus armements de la flotte française dans cette mer. Veuillez vous expliquer à l'occasion très nettement sur cette question avec Lord Salisbury, lui exposer que nous ne voulons que le maintien du *statu quo*, mais que les armements précités de l'Italie, joints au rappel subit des troupes expédiées à Massaouah, nous causent de légitimes appréhensions, que nous ne faisons aucun armement extraordinaire, que nous sommes contraints par les agissements de notre voisin à quelques mesures de précaution défensives que nous désirons renfermer dans les plus étroites limites, mais que nous nous réservons de développer dans la proportion même des menaces et préparatifs insolites de l'Italie.

42.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. Confidentiel. *Londres, 10 février 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

Je viens d'avoir au sujet du discours du prince de Bismarck[1] et de la politique extérieure de l'Angleterre deux entretiens, l'un avec Lord Salisbury, l'autre avec Lord Granville, ancien Ministre des Affaires étrangères et chef de l'opposition à la Chambre des Lords.

Lord Salisbury estime que le discours aura un effet pacifique en Europe et qu'il a eu principalement pour but de faire une avance à la Russie; après la publication du traité austro-allemand, qui pouvait être considérée comme un avertissement à cette Puissance, après avoir fait parade de la force et de la solidité de l'alliance entre les deux Empires germaniques, le Chancelier a tenu à proclamer que l'Allemagne avait conservé sa liberté d'action en ce qui touche la Bulgarie, qu'elle reconnaissait à la Russie le droit d'exercer une influence prépondérante dans cette Principauté, que, s'il était saisi par le

[1] Voir ci-dessus, n° 41.

Gouvernement russe d'une proposition officielle sur la question bulgare, il serait disposé à la prendre en main, à chercher une solution et tout au moins à provoquer l'initiative de la Porte, Puissance suzeraine. Tout cela, disait Lord Salisbury, n'indique pas l'appréhension d'une guerre prochaine; car l'Empereur de Russie ne paraît pas disposé à entreprendre une action militaire en Bulgarie et, jusqu'à présent la politique russe consiste à attendre les événements dans la conviction que le Prince de Cobourg ne tardera pas à s'user et que les Bulgares, en désespoir de cause et par lassitude, finiront par se retourner d'eux-mêmes vers la Russie. Au fond, l'Empereur de Russie est très embarrassé pour se tirer du mauvais pas où il s'est engagé en Bulgarie, et il est possible qu'il rabatte un peu de ses prétentions et qu'il saisisse la perche que lui tend le prince de Bismarck. Mais, ajoute Lord Salisbury, sur ce point, je ne puis que faire des conjectures; tout ce que je veux constater, c'est qu'il n'y a pas dans tout cela matière à une grande explosion européenne dans un avenir prochain. Lord Salisbury conteste l'opinion émise par le prince de Bismarck que le Congrès de Berlin avait reconnu à la Russie une situation privilégiée et prépondérante en Bulgarie; il fait remarquer que le traité est muet sur ce point. Il fit à ce sujet appel à mes souvenirs personnels. Je lui répondis que, malgré le silence du traité, nous avions certainement quitté le Congrès avec l'impression que, par un accord tacite, la Bulgarie devait rester dans la sphère d'action de la Russie qui avait tant contribué à l'affranchir du joug ottoman.

Je fis ensuite allusion à la phrase du discours où le Chancelier parle des arrangements conclus par l'Allemagne avec différents Gouvernements, notamment l'Italie. « Les journaux, lui dis-je, sont pleins de conjectures au sujet de ces différents Gouvernements. Ils parlent de la Roumanie, de l'Espagne, de la Suède, de vous. » — « Je me garderai bien, s'écria Lord Salisbury, en me coupant la parole, de prendre des engagements avec le prince de Bismarck. » — « Vous avez bien raison, lui répondis-je, le prince de Bismarck est un créancier exigeant. Rappelez-vous le *Marchand de Venise*. Comme le juif du drame, le prince de Bismarck exigera de son débiteur sa livre de chair, sa livre tout entière jusqu'à la dernière parcelle. Je souhaite ardemment que vous ne preniez pas d'engagement de ce côté. » — « Nous n'avons pris d'engagement d'aucun côté, je vous l'ai déjà dit. » Il n'a pas précisé davantage; puis il a passé en revue les différents États dont il pouvait être question. « Il est possible que la Roumanie ait fait quelque arrangement avec les Puissances germaniques, ou tout au moins qu'elle ait tenté de le faire; sa position exposée, en cas de guerre, rend la chose probable; mais, jusqu'à présent, je n'en ai aucune connaissance. Je serais plutôt disposé à croire qu'il y a une convention entre l'Autriche et la Serbie, mais je n'en ai pas la certitude. Quant à la Suède, je ne vois pas quel intérêt elle aurait à

mettre le doigt dans cet engrenage; pour elle la neutralité absolue peut être le seul rôle possible. En ce qui concerne l'Espagne, je n'ai aucune connaissance d'arrangements entre elle et l'Allemagne.» — «Et la Belgique»? lui demandai-je. «Je crois pouvoir vous affirmer qu'elle a refusé d'entrer dans la ligue et qu'elle tient à conserver sa neutralité». — «Et la Porte? l'armée ottomane serait un facteur de premier ordre dans une guerre sur les Balkans et il semble naturel que l'Autriche désire vivement s'assurer l'appui du Sultan.» — «Sans doute; mais bien habile sera celui qui amènera le Sultan à prendre des engagements fermes pour l'avenir et qui, une fois ces engagements pris, saura les faire exécuter. Au surplus, je n'ai pas connaissance de négociations avec la Porte pour la faire entrer dans la sphère de la Triple Alliance.»

Je lui ai alors demandé s'il savait quelque chose du voyage de Lord Randolph Churchill en Russie [1], voyage qui a été vu avec déplaisir par le Gouvernement. Il me répondit que la seule chose qu'il eût apprise, c'est qu'à Berlin, Lord Randolph avait beaucoup conseillé la reconstitution de l'alliance des trois Empereurs; «mais, ajouta-t-il, c'est un esprit fantasque et ses conseils n'ont pas grande valeur.»

Voilà le résumé fidèle de ma conversation avec Lord Salisbury. Dans celle que j'ai eue avec Lord Granville, j'ai cherché surtout à savoir s'il avait vent de quelque engagement pris par le Gouvernement avec l'Allemagne ou l'Italie.

«Que le Gouvernement ait conclu un arrangement ferme avec une des Puissances continentales, me dit-il, je ne le crois pas; ce serait trop dangereux pour lui, et, si on le soupçonnait, il y aurait bientôt une explosion où il pourrait bien sombrer; car, malgré le lien puissant de la haine commune contre M. Gladstone, il y a un certain nombre de ses partisans qui ne le suivraient pas sur ce terrain. D'ailleurs l'électorat actuel est bien différent de l'électorat d'autrefois, et, loin de se passionner pour une guerre de principes, ou d'équilibre européen, il serait plutôt disposé à pousser trop loin la neutralité de l'Angleterre; il faudrait qu'un intérêt essentiel anglais fût directement menacé ou atteint pour qu'il approuvât la guerre. Il a dû y avoir des échanges de vues entre Lord Salisbury et les Cabinets de Berlin et de Rome; jusqu'à quel point leur a-t-il fait espérer l'appui éventuel de l'Angleterre, je l'ignore absolument; mais des engagements fermes je ne crois pas possible qu'il en ait pris.»

«Dans toute cette question, lui dis-je, l'Angleterre n'a qu'un grand intérêt, c'est le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée; mais on peut concevoir ce *statu quo* de différentes façons. Supposez que, la guerre éclatant entre les

[1] Voir ci-dessus, n^os^ 11, 16.

cinq Puissances continentales, la France vienne vous dire : «Nous sommes en guerre avec l'Italie et l'Allemagne, mais nous n'avons aucune querelle avec l'Angleterre, nous ne menaçons aucune de ses possessions, aucun de ses intérêts dans la Méditerranée, nous ne songeons pas à occuper l'Égypte ni à nous emparer de Malte et nous vous demandons de maintenir une stricte neutralité.» Que ferait le Gouvernement et quelle serait l'attitude du Parlement? Le Gouvernement se croirait-il obligé de prêter à l'Italie le concours de la flotte anglaise pour protéger ses côtes contre les attaques d'une flotte française et le Parlement sanctionnerait-il une pareille politique? En un mot, la protection des côtes italiennes ferait-elle partie du *statu quo* méditerranéen? Vous avez une longue expérience du Parlement et de l'opinion publique de votre pays; quel est votre avis sur cette question?».

«Il est impossible, me répondit Lord Granville, de formuler une opinion ferme sur une éventualité qui peut être compliquée de tant d'incidents imprévus, et de nature à passionner l'opinion publique, mais ce que je puis affirmer c'est, qu'à moins d'une provocation directe de votre part, l'idée d'une guerre avec la France provoquerait au sein du Parlement une violente opposition de la part de tout le parti libéral et je ne crois pas que, de son côté, le Gouvernement soit disposé à entrer dans une voie aussi périlleuse. Il faudrait, je vous le répète, pour entraîner le Parlement et le pays, quelque insulte, quelque acte d'hostilité de votre part qui nous forcerait à relever le gant.»

Du reste, comme Lord Salisbury, Lord Granville croit à la paix et à l'influence pacifique du discours de Berlin. Il est certain, d'ailleurs, que le Gouvernement anglais ne fait aucun préparatif, aucun armement indiquant de l'inquiétude de sa part. L'Attaché naval de l'ambassade vient de visiter les ports militaires de la Manche et il a constaté qu'on n'y a entrepris aucun travail extraordinaire; il y règne l'activité normale, rien de plus. Le Gouvernement est plutôt disposé à être parcimonieux vis-à-vis de l'Amirauté, ainsi que l'a montré la démission récente de Lord Charles Beresford, un des officiers les plus distingués de la marine anglaise et membre du conseil de l'Amirauté. Les seules dépenses nouvelles que le Gouvernement ait décidé d'inscrire au budget de cette année sont un crédit pour l'extension et l'armement des fortifications qui protègent différents dépôts de charbon dans l'Extrême-Orient et un autre crédit pour la constitution d'une escadre australienne de compte à demi avec les colonies de ce pays.

En résumé, à mon avis, la formule vraie de la politique anglaise en ce qui touche la Triple Alliance a été donnée, il y a peu de jours, dans un journal conservateur, le *Daily Telegraph*, qui terminait un article tout à la louange du prince de Bismarck et de la «Ligue de la paix» par ces mots : «L'Angleterre, aujourd'hui moins que jamais Puissance continentale, n'a pas à entrer

dans cette ligue; mais elle a droit à notre appui moral et à nos bons souhaits.»

P. S. 11 février.

Hier soir, à la Chambre des Communes, Sir J. Fergusson, Sous-Secrétaire aux Affaires étrangères, répondant à une question de M. Labouchère, a déclaré que le Gouvernement n'a pris aucun engagement promettant l'action matérielle de l'Angleterre et non communiqué à la Chambre. Puis, en réponse à une nouvelle question, il a expliqué que par action matérielle il entendait action militaire.

Je vous envoie ci-joint le texte de la question et de la réponse.

J'ai reçu ce matin votre télégramme d'hier n° 17 [1]. La lettre ci-dessus répond à la première partie de vos questions. Quant à la seconde, je charge l'Attaché naval de l'ambassade de prendre d'urgence des informations sur l'envoi de nouveaux cuirassés anglais dans la Méditerranée.

43.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° VIII. *Rome, 10 février 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

La publication du traité austro-allemand [2] a produit ici une impression d'autant plus vive que l'Italie, étant engagée dans la politique des deux Cours alliées [3], est particulièrement intéressée à connaître le vrai sens de cet acte imprévu. Plusieurs journaux importants, parmi lesquels la *Tribuna,* l'ont apprécié en termes sévères qui me paraissent révéler les craintes qu'inspire au fond à l'Italie la situation qu'elle s'est préparée en cas de complications européennes; si le Cabinet de Rome est évidemment flatté de son alliance avec l'Allemagne et l'Autriche et heureux de nous avoir montré par là un mauvais vouloir qui satisfait sa jalousie et ses rancunes, d'autre part, il redouterait fort que cette alliance ne demeurât point platonique et de se trouver mêlé à des événements dangereux.

(1) Voir ci-dessus, n° 41.

(2) Voir ci-dessus, n° 23.

(3) Dès le mois d'octobre 1887 il avait été question de nouvelles négociations germano-austro-italiennes. Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n°s 1133, 1137, 1138, 1142, 1143, 1144, 1178, 1179, 1180. (*Die Grosse Politik,* IV et VI, n°s 1291, 917, 1292, 1293, 919, 920, 1294, 1295, 1296.)

Néanmoins, M. Crispi, soit pour se rendre agréable à son hôte de Friedrichsruh, soit par l'impulsion naturelle de son caractère audacieux et de sa politique hostile à la France, s'est empressé de commenter cet incident à la tribune de la Chambre des députés en le représentant comme « un avertissement grave pour ceux qui voudraient troubler la paix »; et il a ajouté, certain de flatter la vanité de son pays : « Nous avons le devoir d'être forts et de contribuer, s'il le faut, pour notre part, à ce que la paix soit imposée. » On ne peut méconnaître que ces paroles arrogantes étaient habilement combinées, d'un côté pour montrer au prince de Bismarck combien le Cabinet de Rome s'associe à ses vues et d'un autre côté pour être agréables à l'opinion publique particulièrement désireuse de croire que l'Italie est appelée à jouer un grand rôle dans l'alliance des trois Cours et exerce une influence considérable sur les destinées de l'Europe. Ces allusions ont eu, d'ailleurs, un succès immédiat à la Chambre qui en a récompensé M. Crispi en votant à la presque unanimité un ordre du jour de confiance au ministère sur le budget.

Mon collègue de Russie est venu m'entretenir de la publication du traité dont il était à bon droit assez ému, non pas qu'il en ignorât les termes ou du moins le sens général, mais le fait de cette publication lui semblait un inquiétant symptôme. Il paraissait considérer qu'il était beaucoup plus à l'adresse de son pays qu'à la nôtre; mais il m'a dit qu'après tout la Russie n'avait pas à s'en préoccuper outre mesure, le traité prévoyant une agression et la Russie ne songeant à attaquer personne. Quant aux armements qu'on nous reproche, a ajouté le baron d'Uxkull, ils sont tout à fait justifiés, et de simple prévoyance; l'Allemagne et l'Autriche ont, par leurs chemins de fer, des facilités spéciales pour les concentrations et mobilisations de troupes; la Russie au contraire est moins bien pourvue de moyens de locomotion et par conséquent doit prendre des mesures à l'avance pour être prête à toute éventualité. J'ai dit à mon collègue, qui me parlait avec beaucoup d'affectueuse confiance, qu'en ce qui nous concernait, je pensais absolument comme lui, que la France, étant éloignée de toute pensée agressive et n'ayant cessé de donner des preuves de ses sentiments pacifiques, ne pouvait regarder qu'il y eût une menace pour elle dans un traité qui ne stipulait aucune attaque et se bornait à prévoir une hypothèse que nous ne pensions, à aucun degré, à réaliser. Je lui ai dit encore que je ne m'expliquais pas, il est vrai, l'opportunité d'une publication qui semblait supposer un danger pour la paix européenne, mais que, sans connaître encore l'impression du Gouvernement de la République, j'étais certain de ne pas me tromper en pensant que nous envisagerions cet incident avec la sérénité d'une nation pacifique et forte qui est en mesure de se défendre de la manière la plus redoutable, mais qui, en même temps, ne peut même être soupçonnée de vouloir troubler la paix.

Le baron d'Uxkull venait de voir M. Crispi qui lui avait affirmé n'avoir

pas été prévenu de la publication du traité austro-allemand; mon collègue n'en croyait rien, et je suis également persuadé que le Président du Conseil ne pouvait avoir été tenu dans l'ignorance d'un acte aussi important pour les Cours alliées. Il me semble en outre impossible que M. Crispi eût été si bien préparé dès le lendemain à commenter l'incident à la Chambre et à en interpréter le sens avec autant de netteté, s'il ne l'avait su que par les télégrammes des journaux. Il est au contraire bien vraisemblable que cette publication était concertée entre les trois Cours, et que M. Crispi savait ce qu'il avait à dire pour rester en harmonie avec le Cabinet de Berlin.

Mon sentiment au sujet du traité austro-allemand et de sa publication se trouvait donc être parfaitement d'accord avec le langage que, de son côté, en ce qui concernait la Russie, le baron d'Uxkull avait déjà tenu à M. Crispi et se proposait de tenir au Roi, au bal de la Cour qui devait avoir lieu deux jours après. Sa Majesté nous a entretenus l'un et l'autre de cet incident, et mon collègue, à ce qu'il m'a raconté, a répété au Roi avec le plus grand calme ce qu'il m'avait dit à moi-même. Quant à moi, je me suis placé dans le même ordre d'idées dont Sa Majesté a reconnu la justesse dans les termes les plus bienveillants. Le Roi paraissait penser que la Russie, dans cet incident, était plus visée que nous, mais il a peut-être dit l'inverse à mon collègue de Russie.

Sa Majesté a été d'ailleurs très sobre d'appréciations sur le discours du prince de Bismarck qu'il est en effet très difficile de juger à première vue. Cette étrange conception de la paix appuyée sur les plus formidables armements que les nations aient jamais connus, cette ostentation superbe de millions de soldats à l'Orient et à l'Occident, ce mélange de menaces et de phrases pacifiques, cette évocation des haines prétendues que nourrirait la France contre tous les peuples, ces récriminations contre la politique russe et ces compliments à l'adresse du Tsar, cet abandon évident de l'Autriche en Bulgarie au moment où l'on affirme plus solennellement que jamais l'alliance, enfin cet appel mystique à la justice de Dieu comme péroraison d'un discours rempli de calculs humains et qui est la glorification de la violence, m'ont paru, sous la forme tantôt éloquente et tantôt familière de ce grand langage, l'œuvre la plus significative qui ait été proposée depuis longtemps aux réflexions des hommes d'État. Ce discours restera comme l'indice d'un temps profondément troublé où, l'équilibre européen n'existant plus, la paix, qui semble le désir de tous, n'est la conviction de personne, où elle paraît ne pouvoir subsister qu'avec les plus formidables préparatifs de guerre, et où les harangues soi-disant pacifiques ont toujours un air de provocation. On comprend qu'il soit en ce moment l'objet des commentaires les plus contradictoires, puisque, sous ses apparences d'explications sincères et rassurantes, il accentue en réalité devant l'Europe, sur le ton olympien d'une impassible hégémonie, non pas le droit mais le dogme de la force, non

pas la paix européenne, mais la paix allemande, non pas la solution des problèmes internationaux qui nous tourmentent, mais le droit divin du *statu quo* imposé, comme disait M. Crispi, le fidèle interprète du maître de l'alliance.

Il est assez naturel qu'une telle manifestation laisse subsister dans tous les pays les mêmes inquiétudes sur la stabilité de la situation présente et les éventualités de l'avenir.

44.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XIX. *Berlin, 12 février 1888.*

Reçu : Cabinet, 15 février; Dir. pol., 16 février.)

Au moment même où allait être répandue dans le public la nouvelle que le Prince impérial devait se soumettre à une grave et dangereuse opération [1], le Prince Guillaume a peut-être pensé que l'éventualité de son accession au trône se rapprochait par la force des choses, et il semble avoir voulu faire une démonstration propre à rassurer les gens à tendances pacifiques que ses allures militaires ont si souvent alarmés.

Dans un dîner donné à l'occasion de la clôture de la session du conseil provincial du Brandebourg le Prince a porté un toast. Il a rappelé que c'était par l'étude des affaires de cette province que, d'après l'ordre de son grand-père, il avait dû s'initier aux affaires civiles et il s'est exprimé comme suit : « En chevauchant, durant les grandes manœuvres, dans les plaines du Brandebourg, j'ai compris, à la vue de ses champs florissants, de ses industries en pleine activité, où était la véritable base du bien-être du peuple et du travail fécond. Je vois bien que le grand public et plus spécialement celui de l'étranger m'impute des idées guerrières faites de légèreté et d'amour de la gloire. Dieu me préserve de cette légèreté criminelle; je repousse ces accusations avec indignation. »

C'étaient là, certes, des pensées pacifiques; mais le toast n'était pas fini que le naturel revenait au galop. Le Prince Guillaume a repris : « Pourtant, Messieurs, je suis soldat et tous les Brandebourgeois sont soldats, je le sais; c'est pourquoi laissez-moi terminer par ce mot que le 6 février notre grand Chancelier a jeté au Parlement qui, ce jour-là, nous a présenté la grande image d'une représentation populaire marchant la main dans la main avec

(1) Voir ci-dessus, n° 40 et note 1.

le Gouvernement, et j'appliquerai plus spécialement au Brandebourg ces vigoureuses paroles : Nous, Brandebourgeois, ne craignons que Dieu et rien que Dieu au monde!»

On savait déjà que le Prince Guillaume est soldat, ou même, comme un de ses ancêtres, un peu «caporal». Mais puisqu'il voulait rassurer les timides, – et j'ai reçu des indications qui confirment sa préméditation à cet égard – puisqu'il voulait se présenter comme un futur Souverain pacifique, il eût prudemment agi en ne laissant pas voir que les intentions prévalent difficilement contre les tempéraments. La presse allemande a enregistré son toast avec quelques mots sur son caractère rassurant. Elle en eût parlé avec plus de développements et de sincérité louangeuse si la fin n'en eût en quelque sorte pas démenti involontairement le commencement.

45.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 71. Très confidentiel. *Péra, 13 février 1888, 8 h. 5, matin.*

(*Reçu :* 12 h. 15, soir.)

L'Ambassadeur de Russie vient de me dire que le Sultan lui a fait demander hier :

1° S'il était vrai qu'une entente fût établie entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Égypte et de la Syrie.

2° S'il était exact que la France cherchât à former une alliance avec l'Angleterre et avec la Russie et qu'un arrangement dans ce sens fût sur le point d'intervenir entre ces trois Puissances.

M. de Nélidoff m'assure avoir répondu en faisant ressortir l'absurdité d'inventions qui devaient être attribuées à ceux qui ont intérêt, en effrayant [le Sultan], à lui faire aliéner son indépendance.

46.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 10. *Berlin, 13 février 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 février; Dir. pol., 20 février.)

Dans les différentes traductions que les journaux les plus autorisés de la presse française ont publiées du discours prononcé au Reichstag, le 6 de ce mois [1], par le Chancelier de l'Empire, j'ai remarqué qu'un certain nombre de passages avaient été interprétés de telle façon que le sens des paroles du prince de Bismarck se trouvait altéré ou même tout à fait dénaturé.

Je crois donc utile d'adresser à Votre Excellence la traduction, non du discours entier, mais de toutes les parties qui, indépendamment des développements historiques et des considérations incidentes, contiennent les déclarations les plus importantes du Chancelier.

Ce travail a été fait d'après le texte officiel publié par le *Reichsanzeiger*.

ANNEXE.

Discours de M. de Bismarck du 6 février 1888 (Extraits).

«Si je prends la parole, ce n'est pas pour recommander à vos suffrages le projet dont vient de parler le Président, je n'ai pas d'inquiétude sur l'approbation que vous y donnerez... Je suis parfaitement certain que le Reichstag allemand accordera cette augmentation... non pas en raison de l'état actuel des choses... mais par suite d'une judicieuse prévoyance de la situation générale de l'Europe. C'est donc sur cette circonstance que j'insisterai plus que sur le projet même... Par suite de l'intérêt avec lequel on attendait les débats de ce jour, je craindrais, d'ailleurs si je me taisais, d'augmenter, au lieu de les calmer, les inquiétudes de l'opinion publique... Je pourrais, au surplus, me borner à m'en référer aux déclarations que je faisais de cette place, il y a un peu plus d'un an. Depuis lors la situation ne s'est pas sensiblement modifiée... A cette époque nous étions surtout préoccupés des chances de guerre qui pouvaient nous venir du côté de la France. Dans l'entre temps, un Président français aux dispositions pacifiques a quitté le pouvoir, un autre non moins pacifique l'a remplacé... Nous avons, en outre, à constater dans le ministère français des modifications dont la portée est encore plus rassurante que le choix du Président et qui tiennent à des causes différentes... Je crois donc être en droit de

[1] Voir ci-dessus, n°s 37 et 41.

reconnaître... que la France nous apparaît aujourd'hui comme plus pacifique et moins surexcitée que l'année dernière.

« Les appréhensions qui se sont fait jour assez récemment avaient trait beaucoup plus à la Russie qu'à la France!

« On a voulu laisser entendre que, par excès de confiance, je m'étais trompé depuis un an sur la politique russe. Ce n'est pas exact. Les motifs qui auraient pu le faire croire, tiennent en partie à la presse russe, en partie aux rassemblements de troupes russes... En France, la presse est une puissance qui pèse sur les résolutions du Gouvernement : en Russie, elle ne joue ni ne peut remplir le même rôle. Mais, dans un cas comme dans l'autre, la presse n'est jamais pour moi que de l'encre sur du papier et ne représente rien qui soit de nature à nous faire entreprendre une guerre... A l'encontre des déclamations de la presse russe, je possède le témoignage direct de l'Empereur Alexandre lui-même... Je ne crois pas à la presse russe, mais j'ai une confiance absolue dans la parole de l'Empereur Alexandre... J'en arrive au second point qui a trait à la concentration des troupes russes... D'après les apparences, ces rassemblements militaires semblent bien n'avoir été opérés qu'en vue de tomber *sans dire gare* sur un des pays voisins. Et pourtant, je ne puis croire une pareille chose... Je suppose volontiers que la Russie est aussi abondamment pourvue de sujets polonais qu'elle peut le souhaiter... Elle éprouverait encore plus de difficulté à s'annexer quelque autre portion de l'Autriche. Il n'y a ni une raison, ni un prétexte que puisse invoquer un monarque européen pour attaquer à l'improviste un de ses voisins. Et je vais si loin dans ma confiance que je reste persuadé qu'au cas où, par suite d'explosions violentes en France — ce que personne ne peut prévoir et ce dont il n'y a certainement pas lieu de suspecter le Gouvernement français actuel — nous nous trouverions entraînés dans une guerre contre cette Puissance, il n'en résulterait ni immédiatement, ni même nécessairement une guerre contre la Russie; par contre, si nous étions amenés à entrer en hostilité avec la Russie, la guerre avec la France serait alors certaine... Des concentrations de troupes sont, à mon avis, des manifestations au sujet desquelles on ne réclame pas d'explications catégoriques, mais contre lesquelles on prend, en gardant la même réserve et la même circonspection, des mesures réciproques d'un genre identique.

« Je ne puis donc fournir aucunes explications certaines sur les causes de ces mouvements de troupes... J'admets qu'on appréhende une nouvelle crise orientale et qu'on veut être en situation d'appuyer les ambitions russes de tout le poids d'une armée stationnant non pas à Kazan, mais plus loin vers l'Occident.

« Quand une crise éclatera-t-elle en Orient?... Nous avons eu, d'après moi, quatre crises dans ce siècle... qui se trouvent espacées par des intervalles d'un peu plus de vingt ans... Il en est de même des changements de régime en France; les uns et les autres ont duré de dix-huit à vingt ans et personne ne contestera qu'une modification dans le Gouvernement de la France peut amener une crise qui doit faire désirer à chaque Puissance intéressée d'y intervenir de tout le poids de son autorité, — je veux dire par les seuls moyens de la diplomatie, mais d'une diplomatie qui sait qu'elle a derrière elle une armée parfaitement prête à entrer en campagne... C'est en Orient que la crise la plus probable surgira. Si elle se produit, nous n'y

serons pas à coup sûr les plus intéressés. Nous n'avons à prétendre à rien de ce côté et sommes en situation d'attendre, sans léser aucun engagement, que les Puissances qui ont des intérêts majeurs dans la Méditerranée et dans le Levant prennent leurs résolutions et décident si elles doivent traiter avec la Russie ou la combattre... Tout grand État qui cherche en dehors de la sphère de ses intérêts, à agir ou à peser sur la politique des autres pays,... fait de la politique de force et non de la politique pratique... ce n'est pas celle que nous ferons...

« Je voudrais entièrement séparer la question toute militaire de la réintroduction du second ban de la Landwehr, ainsi que la question financière, de celle qui concerne notre situation présente. Il ne s'agit pas ici de dispositions momentanées et passagères, mais d'une organisation durable, destinée à fixer d'une manière définitive la Puissance de l'Empire d'Allemagne. »

(Le Chancelier passe alors en revue les dangers de guerre auxquels le pays a été exposé depuis quarante ans.)

« Et depuis que cette terrible lutte de 1870 s'est terminée, y a-t-il eu, je vous le demande, une seule année qui n'ait pas été marquée par des chances de guerre?

A la suite du congrès de Berlin « l'effet qui résulta des relations intimes des trois Empereurs nous permit pendant quelque temps d'envisager plus tranquillement l'avenir,... mais, dès les premiers symptômes de la fragilité de ces rapports, l'opinion publique fut reprise de cette agitation nerveuse et d'après moi, tout à fait exagérée, que nous n'avons jamais cessé de combattre, et qui particulièrement en ce moment me paraît dénuée de causes sérieuses... Nous devons, sans nous attacher spécialement à la situation présente, nous rendre assez forts pour avoir conscience que nous sommes une grande nation, dont la puissance est telle qu'en toutes circonstances elle puisse diriger ses destinées de ses propres mains et affronter n'importe quelle coalition... c'est à cette condition que nous pourrons attendre avec calme toutes les éventualités... Je me bornerai, au sujet de cette demande d'un crédit, en somme médiocre, à rappeler que la France, durant ces dernières années, a consacré trois milliards à l'amélioration de ses forces militaires, tandis que nous n'y avons employé qu'un milliard et demi, en y comprenant ce que nous réclamons aujourd'hui de vous... Dans la situation où Dieu nous a placés, nous avons des voisins qui nous empêcheront toujours de nous adonner à l'indolence ou de tomber dans l'inertie. Il a mis auprès de nous la nation la plus belliqueuse et la plus agitée, la France, et il permet qu'en Russie se développent des tendances guerrières qui dans les siècles précédents étaient inconnues de la masse du peuple... Dans l'étang européen, les brochets s'opposent à ce que nous nous transformions en carpes... Mais l'action des journaux français et russes, entre lesquels nous nous trouvons pris, nous force à nous grouper et rendra, par cette contrainte, notre cohésion si puissante, que nous en arriverons à cette indissolubilité dont bénéficient presque toutes les autres nations et dont nous avons été privés jusqu'à présent... »

(Le Chancelier fait à grands traits l'historique des relations de la Prusse et de l'Allemagne avec la Russie dans la seconde moitié de ce siècle).

« J'ai cité ces faits pour vous expliquer la genèse du traité avec l'Autriche, dont la publication a eu lieu depuis peu de jours, et pour dégager la politique de Sa Majesté du reproche d'avoir augmenté les risques de guerre de l'Empire d'Allemagne, en

y ajoutant ceux auxquels pourrait sans qu'elle le veuille, nous exposer l'Autriche. . . »

En ce qui concerne les rapports avec la Russie, « les premières années qui suivirent la guerre française se passèrent dans les sentiments du plus complet accord. En 1875, se manifesta pour la première fois la tendance de mon collègue russe, le prince Gortchakoff, à rechercher la popularité plutôt en France que chez nous, à utiliser certaines circonstances et une situation artificiellement amenée pour lancer un télégramme donnant à croire au monde entier, que nous avions eu alors quelque intention de tomber sur la France, et que celle-ci devait au prince Gortchakoff d'avoir été préservée de ce danger... Puis en 1876, avant la guerre turque, plusieurs invitations que nous déclinâmes, nous furent adressées d'avoir à opter entre la Russie et l'Autriche... En conséquence de notre refus la Russie se retourna immédiatement du côté de Vienne, et il en résulta un arrangement conclu, je crois, en janvier 1877, entre la Russie et l'Autriche, relativement aux éventualités d'une crise en Orient, et par lequel le Cabinet austro-hongrois, dans cette prévision, s'assurerait la possession de la Bosnie, etc.... Durant le congrès j'ai rempli mon rôle... comme si j'avais été un quatrième plénipotentiaire russe... Pendant toutes ces réunions, pas un vœu de la Russie n'est venu à ma connaissance sans que je ne l'ai soutenu de ma parole et appuyé de toutes mes forces... J'avais le sentiment de m'être employé au service de cette Puissance comme rarement l'a fait un Ministre étranger.

« Aussi quelles furent ma surprise et ma désillusion quand peu à peu commença une sorte de polémique à Saint-Pétersbourg, qui s'attaquait à la politique allemande, et qui s'en prenait à mes propres intentions... Cette querelle au sujet d'instructions que nous aurions données ou non à nos plénipotentiaires, chargés de négociations avec les États méridoniaux, s'aigrit jusqu'aux menaces, oui, jusqu'à de véritables menaces de guerre.

« Telle est l'origine de notre traité avec l'Autriche. Par suite de ces menaces, nous fûmes contraints d'en venir à une option, à laquelle je me soustrayais depuis dix ans, entre les deux États, qui, jusqu'à cette époque avaient été nos amis. Je négociai alors à Gastein et à Vienne le traité publié avant-hier et qui conserve aujourd'hui encore toute sa valeur... On a voulu voir dans cette publication un ultimatum, un avertissement, une menace. Tout ceci est d'autant plus faux que le texte en était dès longtemps connu du Cabinet russe, et non pas seulement depuis le mois de novembre dernier... ce traité est l'expression d'intérêts durables et réciproques... Aucune grande Puissance ne peut se lier pour longtemps par la teneur d'un traité qui serait en opposition avec les propres intérêts de la nation... Celui-ci ne contient rien de tel. Il est, de même que ceux de pareille sorte que nous avons passés avec d'autres Gouvernements... la simple expression d'une communauté de vues concernant le but que poursuivent et les dangers que courent les Puissances contractantes... Ce sont ces conditions qui rendent le traité en question ferme, solide et durable... Nous avons, grâce à la conformité des intérêts, deux amis assurés, non par la sympathie qu'ils éprouvent l'un pour l'autre, car si les peuples entrent quelquefois en guerre par haine, il n'est pas encore arrivé, que, par sympathie, l'un se sacrifie à l'autre. Ils ne se font d'ailleurs pas toujours la guerre par haine. S'il en était ainsi, la France engagerait sans cesse de nouvelles luttes non seulement avec nous, mais

aussi avec l'Angleterre et l'Italie, puisqu'elle hait tous ses voisins... Aussi puis-je croire que vous approuverez la politique de Sa Majesté l'Empereur qui a abouti à la conclusion de cette alliance, quoiqu'il en puisse résulter quelques nouvelles chances de guerre... Cette nouvelle loi augmente les garanties pacifiques et renforce la ligue pour la paix qui devient aussi puissante que si un quatrième État y eut accédé avec 700.000 hommes de troupes... Il est possible, d'après ce que je vous ai montré pour une période de quarante années, que n'importe quelle coalition vienne encore à se former; si le fait se produisait, nous pourrions mettre à chacune de nos frontières un million de bons soldats sur la défensive. Nous en conserverions en même temps, un demi-million et même plus, peut-être un million entier à l'intérieur pour les utiliser selon les besoins. On m'a dit : cela n'aura d'autre effet que d'amener les autres aux mêmes efforts. Ils ne le peuvent pas!... Si je venais vous dire aujourd'hui : il est plus avantageux pour nous de ne pas nous en tenir à la défensive, d'attaquer sur le champ, la guerre offensive nous est plus profitable... je ne sais si vous auriez en moi assez de confiance pour me croire. J'espère que non!... Si nous voulons, nous autres Allemands, que notre force nationale produise tous ses effets dans une guerre... il faut que ce soit une guerre entreprise avec le même enthousiasme que celle de 1870, alors que nous fûmes l'objet d'une agression coupable... Bref, si nous en venions définitivement à une attaque, tout le poids des choses impondérables qui pèsent beaucoup plus que les choses matérielles se trouverait du côté du voisin que nous aurions attaqué... Mais l'élan et l'ardeur ne seraient pourtant pas les mêmes que dans le cas d'une guerre où nous serions attaqués. Alors, toute l'Allemagne, de Memel au lac de Constance, prendrait feu comme une traînée de poudre et se hérisserait de fusils : aucun adversaire n'osera résister à ce *furor teutonicus* qui s'empare de nous quand nous sommes assaillis... Je ne suis donc partisan d'aucune guerre d'attaque... et j'estime que nous devons, comme par le passé, chercher les conditions de paix avec nos voisins, spécialement avec les Russes. Si je dis : surtout avec la Russie, c'est que je pense qu'il n'est pas certain que nos efforts soient couronnés de succès à l'égard de la France, quoique je ne veuille pas dire qu'ils ne servent à rien : nous ne chercherons jamais querelle à la France, nous ne l'attaquerons jamais... Le temps est passé, nous n'aspirons pas à être aimés ni en France ni en Russie... Nous avons tâché de renouer d'anciennes relations confiantes mais nous ne courons après personne, loin de nous en détourner, pourtant cela nous exciterait au contraire davantage à respecter avec un redoublement d'exactitude les droits que la Russie tire des traités. Parmi ces droits, il en est qui ne sont pas reconnus de tous nos amis... En ce qui concerne la Bulgarie... nous étions tous d'avis autrefois que l'influence prépondérante sur ce pays revenait à la Russie après que celle-ci eut renoncé pour sa part à la Roumélie orientale... Par suite de cette manière de voir du Congrès, la Russie, jusqu'en 1885... a dominé en Bulgarie; il n'existe aucun doute à cet égard. Il en résulta du mécontentement ou chez tous les Bulgares, ou chez une fraction d'entre eux, ou du côté de leur prince... De là naquit une situation de fait, à laquelle nous n'avons pas mission de remédier par les armes, mais qui ne doit pas non plus altérer théoriquement les droits que la Russie avait remportés du Congrès... Si la Russie cherche par les voies diplomati-

ques, soit même par un appel à l'intervention du Suzerain, le Sultan, à réparer les choses, je crois qu'il sera du devoir d'une loyale politique pour l'Allemagne de s'en tenir purement aux stipulations du traité de Berlin... La Bulgarie, ce petit pays entre le Danube et les Balkans, n'est pas en somme, un objet d'une ampleur suffisante pour qu'à son sujet l'Europe, de Moscou aux Pyrénées et de la mer du Nord jusqu'à Palerme, se lance dans une guerre dont aucun homme ne pourrait prévoir l'issue : c'est à peine si, après la lutte, on saurait encore pourquoi l'on s'est battu!

«Ainsi, je puis déclarer que l'hostilité de l'opinion publique et de la presse russes ne nous empêcheront pas, dès que le Cabinet de Pétersbourg en exprimera le désir, de soutenir diplomatiquement les démarches que celui-ci entamera pour ressaisir son influence sur la Bulgarie... Pour me résumer, je ne crois pas que la paix soit prochainement menacée et je vous prie de ne pas discuter le présent projet sous l'empire de cette pensée et d'une pareille crainte... Nous autres Allemands nous craignons Dieu, mais nous ne craignons que lui au monde!»

47.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 6. *Saint-Pétersbourg, 15 février 1888, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

M. de Giers se décide à faire la démarche dont j'ai parlé dans mon télégramme du 21 janvier n° 2 [1]; il s'agit, Votre Excellence se le rappelle, de demander à la Porte de déclarer illégal le pouvoir du Prince Ferdinand en écartant de part et d'autre toute pensée d'exécution armée.

Dans quelques jours, le baron de Mohrenheim sera chargé de demander à Votre Excellence d'appuyer à Constantinople cette démarche. Les Ambassadeurs de Russie à Londres, Berlin, Vienne, recevront les mêmes instructions. M. de Giers hésite à s'adresser également à l'Italie.

On dénie ici toute importance politique à un voyage que ferait le général de Werder, invité depuis deux mois par l'Empereur à venir chasser en Russie.

[1] M. de Laboulaye disait dans ce télégramme : «Il n'est pas question actuellement de note collective..., le Cabinet de Pétersbourg incline à faire auprès de la Porte une démarche officielle en vue de l'amener à déclarer illégal le pouvoir du Prince Ferdinand et se propose de demander aux Puissances d'appuyer cette démarche».

48.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXI. *Berlin, 15 février 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 février; Dir. pol., 22 février.)

Le comte Schouvaloff est revenu me voir hier, et a repris de lui-même la conversation au point où elle avait été interrompue lundi par une visite assez importune de l'Ambassadeur d'Italie [1]. Il m'a répété qu'il avait quitté Saint-Pétersbourg avant qu'on y connût le discours du prince de Bismarck [2] et qu'il n'avait, par conséquent, pu rapporter à Berlin, où il n'est arrivé que le 11 février, les impressions de l'Empereur Alexandre sur ce discours. Le même jour, il a porté sa carte, selon l'usage, chez le Chancelier qui l'a fait prier de venir le voir le lendemain. Leur entretien a été amical, mais il n'a pas eu assez d'importance pour motiver la longue audience que l'Empereur Guillaume a donnée mardi au prince de Bismarck, audience dont les journaux ont fait tant de bruit.

Je n'ai pas jugé à propos d'interroger l'Ambassadeur de Russie sur le sujet et les résultats de son entrevue avec le Chancelier. Mais j'imagine, d'après les idées générales qu'il m'a exprimées, qu'il n'y a eu entre les deux interlocuteurs qu'un échange de vues sur l'ensemble de la situation.

Le comte Schouvaloff envisage comme moi les ménagements et les enguirlandages dont la Russie a été favorisée, plus que toute autre Puissance, dans le discours du 6 février. Il ne cherche pas à en scruter la sincérité parce qu'il ne sent pas le besoin d'y croire. Le Gouvernement russe ne veut pas la guerre; il ne peut donc que se féliciter de voir les Allemands ne plus s'inquiéter de ses prétendus armements qui ne sont en réalité que la contrepartie des mesures militaires prises de l'autre côté de sa frontière. Ces mesures militaires, le prince de Bismarck veut bien admettre aujourd'hui qu'elles peuvent avoir pour but d'appuyer, sur le terrain diplomatique, les intérêts russes dans la question d'Orient. Tant mieux! Car cette appréciation écarte la possibilité d'un conflit et elle montre, en même temps, que le Cabinet de Berlin est décidé à ne pas entraver les légitimes aspirations de la Russie.

Ainsi, l'Autriche-Hongrie ne serait pas appuyée par l'Allemagne dans ses velléités d'opposition au rétablissement de l'influence prépondérante du

[1] Les archives du ministère des Affaires étrangères ne possèdent pas de pièce contenant le récit de cette entrevue. — [2] Voir ci-dessus, n° 46.

Tsar en Bulgarie; oserait-elle pourtant y persévérer avec l'aide de l'Italie et de l'Angleterre? C'est plus que douteux. L'Italie n'est pas de taille ni de tempérament à montrer tant d'audace, sans être sûre du concours matériel de l'Angleterre, qui, d'après les déclarations publiques de M. Fergusson, n'a pris aucun engagement de ce genre. Enfin l'action combinée de l'Italie et de l'Angleterre serait absolument inoffensive sans une entente avec la Turquie, *entente qui n'existe pas*, le comte Schouvaloff est à cet égard très catégorique.

Et, d'ailleurs, comment pourrait-on justifier cette levée de boucliers? Le Gouvernement russe n'a pas d'intérêt à rien brusquer; il a conscience qu'une occupation violente de la Bulgarie, qui serait précédée de combats plus ou moins meurtriers, porterait un coup fatal à l'autorité de la Russie dans la péninsule des Balkans. Des fautes ont été commises. Les officiers et fonctionnaires russes ont été trop hautains avec les populations qui leur baisaient les mains il y a dix ans et qui sont maintenant sur la défiance. Elles sont dominées par quelques centaines de politiciens; ceux-ci matés ou exilés, elles reviendront bien vite à des sentiments d'affection et de gratitude pour leurs libérateurs, pourvu qu'elles ne voient pas les balles russes frapper des chrétiens orthodoxes.

Il faut donc épuiser les moyens pacifiques. Le Chancelier offre son concours diplomatique auprès de la Turquie. C'est bien! Mais, si la Porte excitée en sous-main par d'autres Puissances n'agit point, ou agit mollement, l'Allemagne sera-t-elle quitte et sera-t-elle en droit de dire aux Russes : « J'ai fait ce qui dépendait de moi, à vous maintenant de vous *débrouiller?* » En fait, les révolutionnaires bulgares se sentent soutenus par trois des grandes Puissances sur six, et l'ordre régulier serait bientôt rétabli s'ils perdaient ce triple point d'appui.

En tout cas, la Russie ne renoncera pas à sa politique traditionnelle en Orient et elle conservera sa liberté d'action en Europe. Elle est heureuse des sympathies qu'elle rencontre en France, qu'elle paye de retour. Pour que les deux peuples soient unis, pas n'est besoin d'une alliance formelle. Le jour du danger, chacun d'entre eux saura bien où trouver ses amis.

Ces réflexions répondaient trop complètement à mes propres sentiments pour que je n'y applaudisse pas avec cordialité. Je crois qu'elles correspondent aux vues réelles du Tsar dont le comte Schouvaloff a pu se pénétrer pendant un séjour de trois semaines à Pétersbourg. Mon collègue est un esprit prudent; il connaît la force de l'Allemagne et l'état de préparation insuffisante de la Russie. Il ne négligera rien pour éviter un conflit, mais je ne le crois pas l'ami des Allemands ni le partisan d'une soumission de son pays à la tutelle du Chancelier.

49.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 25. *Vienne, 16 février 1888, 10 h. 40, soir.*

(*Reçu :* le 17, 2 h., matin.)

Je viens d'apprendre que le comte Schouvaloff avait exposé confidentiellement au Cabinet de Berlin la manière de voir de son Gouvernement touchant la solution possible de la question bulgare [1]. Voici en quoi consistent, dans leur ensemble, les suggestions du Cabinet de Pétersbourg.

Les Puissances signataires du traité de Berlin devraient engager la Porte à proclamer l'illégalité de l'état de choses qui fonctionne en Bulgarie.

L'effet de cette proclamation serait sans doute de décider le Prince de Cobourg à quitter son trône. Ce résultat obtenu, il serait procédé à la formation d'un Gouvernement provisoire qui ne comprendrait pas de sujet russe et qui serait placé sous la surveillance des agents diplomatiques des Puissances. Il appartiendrait à ce Gouvernement, ainsi institué, de provoquer l'élection d'un nouveau prince qui ne devrait pas être catholique. L'Allemagne est disposée, paraît-il, à appuyer cette combinaison.

Mais la Turquie montre beaucoup d'hésitation à prendre une initiative quelconque.

Quant au Cabinet de Vienne, il ne connaît jusqu'à présent les vues de la Russie que par la communication officieuse que lui en a faite le prince Reuss. Il n'a donc pas à se prononcer pour le moment. Mais le comte Kalnoky n'y paraît pas très favorable.

Le Ministre des Affaires étrangères ne m'a pas caché, dans l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec lui, les objections que soulève le programme russe et dont la principale est que le Prince refusera probablement de se retirer. Or comme la Russie est résolue, d'après lui, à ne pas employer la violence pour l'y contraindre, le problème lui semble insoluble, dans les termes où il est posé.

(1) Voir ci-dessus, n° 47

50.

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE RUSSIE.

M. DE GIERS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE,
À M. DE MOHRENHEIM, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS.

T. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 16 février 1888.*

Le premier pas à faire pour le règlement pacifique de la question bulgare serait d'obtenir que la Porte émît la déclaration formelle de l'illégalité de la présence du Prince de Cobourg en Bulgarie (1). Il nous a semblé que le moment était venu de faire cette démarche à Constantinople, en demandant l'appui des grandes Puissances. Le comte Schouvaloff nous informe que celui du Cabinet de Berlin nous est acquis et que l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople va être muni incessamment d'instructions en conséquence. L'Empereur ne doute pas du concours bienveillant et zélé du Gouvernement français qui s'est invariablement prononcé dans le sens de la légalité la plus correcte. Le prochain courrier vous portera les vues sages, modérées et conformes au traité de Berlin de Sa Majesté l'Empereur quant au programme d'action ultérieure que vous serez également chargé de communiquer à M. Flourens.

51.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 23. *Berlin, 17 février 1888, 5 h. 36, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

Le comte Herbert de Bismarck vient de m'informer que la Russie est décidée à demander à la Porte de déclarer illégal l'avènement du Prince de Cobourg au trône de Bulgarie (2).

(1) Voir ci-dessus, n° 47. — (2) Voir ci-dessous, n° 67.

52.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 26. *Berlin, 21 février 1888, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu* : 7 h., soir.)

Le comte H. de Bismarck ne conteste pas m'avoir dit dans un premier entretien sur Kaufmann qu'il était convaincu que ce soldat n'avait été l'objet d'aucune récompense, ni d'aucune faveur depuis l'incident de Vexaincourt [1], il reconnaît aussi m'avoir confirmé ce renseignement dans notre second entretien. Mais il soutient que les insignes du tireur ne sont ni une récompense ni une faveur, mais seulement la constatation matérielle des résultats du tir réglementaire à la cible. Les congés n'ont pas non plus nécessairement ce caractère ; quant aux boutons de *Gefreiter*, ils ne constituent pas à proprement parler un grade, mais une marque distinctive donnée aux soldats de bonne conduite, après un an et demi de service. Le comte de Bismarck m'a promis de s'enquérir et de me faire savoir si ce bouton a été accordé au sieur Kaufmann avant l'incident de Vexaincourt et il m'a exprimé le désir qu'il en fût ainsi, pour éviter toute mauvaise interprétation de cette mesure. Mais il a d'avance plaidé les circonstances atténuantes pour le cas contraire. Les boutons de *Gefreiter* sont conférés par les capitaines et il ne serait pas impossible qu'un jeune capitaine eût pensé que le sieur Kaufmann, étant acquitté, devait être mis sur le même pied que les soldats de même ancienneté. Le comte H. de Bismarck m'a d'ailleurs donné l'assurance que si le Gouvernement avait été consulté sur l'opportunité d'une semblable mesure, il ne l'aurait pas approuvée. Il espère toutefois qu'il pourra m'informer qu'elle est antérieure au mois de septembre.

Je lui ai dit dans quel embarras vous vous trouviez, ayant démenti les faits relatés par le *Berliner Tageblatt* sur la foi des renseignements que je vous avais transmis. Il m'a paru sensible à cette observation tout en me laissant entrevoir qu'il aurait peut-être été préférable que nous attendissions les termes de la rectification promise. Cette rectification touchant à des intérêts militaires que l'on ménage beaucoup ici a été rédigée par le ministère de la Guerre et je crois qu'il consentirait difficilement à y revenir.

[1] Voir, tome VI, 1re série, n° 672.

53.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 7. *Saint-Pétersbourg, 22 février 1888, 8 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 10 h., soir.)

A sa réception d'aujourd'hui, M. de Giers m'a dit qu'il avait reçu du baron de Mohrenheim une dépêche l'assurant de l'appui de la France à Constantinople dans l'affaire bulgare (1). Il m'a demandé toutefois si j'avais reçu quelque avis à ce sujet comme s'il s'attendait à ce que je lui confirmasse, cette assurance. Il se croit également certain de l'appui de l'Allemagne.

A Londres, on a demandé le temps de la réflexion; à Vienne, on se l'est donné en alléguant que l'Empereur était absent et qu'il fallait attendre son retour. Le baron d'Uxkull ayant aussi été chargé d'aborder la question à Rome, M. Crispi lui a répondu qu'à ses yeux, la présence du Prince Ferdinand en Bulgarie pouvait être illégale, mais que l'élection était légale.

54.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 28. *Vienne, 22 février 1888, 6 h. 40, soir.*
(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Avant de partir pour Pest, le comte Kalnoky a prié le prince Lobanoff de lui remettre un *pro memoria* qui contienne un énoncé exact des propositions russes (2). Cet aide-mémoire destiné à passer sous les yeux de l'Empereur fait ressortir les vues conciliantes et pacifiques du Cabinet de Pétersbourg qui ne demande que le respect des traités. Il y est exprimé l'opinion que, si la Porte et les Puissances sont d'accord, le Prince de Cobourg se soumettra à leur décision.

La note écrite expose assez le programme du Gouvernement impérial qui consiste, ainsi que je l'ai déjà mandé à Votre Excellence, dans l'envoi d'une députation à Pétersbourg, dans la formation d'un Gouvernement modéré

(1) Voir ci-dessous, n°s 56 et 63, et notes. — (2) Voir ci-dessus, n° 49.

qui ne comprendrait pas nécessairement des fonctionnaires russes et avec lequel le Cabinet impérial s'empresserait de renouer des relations diplomatiques et enfin dans la libre et légale élection d'un Prince par le Sobranié.

Le comte Kalnoky est revenu ce matin de Pest. Il n'a pas fait connaître encore sa réponse au prince Lobanoff qui l'attend sans beaucoup d'illusion.

55.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE LABOULAYE. AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 8. *Paris, 23 février 1888, 1 h., soir.*

Vous pouvez confirmer à M. de Giers les assurances que j'ai données au baron de Mohrenheim au sujet de notre appui à Constantinople dans l'affaire bulgare [1]. M. de Montebello m'a télégraphié que M. de Radowitz avait été autorisé à s'associer aux démarches de son collègue de Russie avec pleine liberté d'action. J'ai envoyé des instructions analogues à notre Ambassadeur, afin qu'il agisse de concert avec M. de Nélidoff et M. de Radowitz. M. de Nélidoff n'a d'ailleurs pas encore reçu l'ordre de saisir le Gouvernement ottoman de la nouvelle proposition. M. de Radowitz est d'avis que, pour ne pas augmenter les difficultés de la situation, on devrait se borner à demander à la Porte de déclarer illégale la présence du Prince Ferdinand en Bulgarie, *sans le sommer d'avoir à se retirer*. M. de Nélidoff a télégraphié dans ce sens à Pétersbourg.

Dans la réception diplomatique qui a eu lieu hier, le comte Hoyos m'a tenu un langage d'un caractère moins absolu au sujet des affaires bulgares. Il n'a pas combattu en principe la proposition de la Russie et s'est contenté de dire que son Gouvernement désirerait avoir des explications satisfaisantes sur les conséquences possibles de cette proposition.

[1] Voir ci-dessus, n° 47.

56.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 51. *Paris, 23 février 1888, 1 h. 15, soir.*

Tenez-vous en relations avec M. de Radowitz au sujet de la démarche proposée par la Russie auprès de la Porte [1], en vue de l'amener à déclarer illégale la présence du Prince Ferdinand en Bulgarie. Vous vous concerterez avec M. de Radowitz pour faire cette démarche, dans les conditions et au moment où il la fera lui-même d'accord avec M. de Nélidoff.

57.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 27. *Berlin, 23 février 1888, 12 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

Je n'ai pas encore reçu du comte H. de Bismarck le renseignement qu'il m'avait annoncé au sujet de la date de la nomination du sieur Kaufmann comme *Gefreiter* [2]. Son silence me porte à croire que sa réponse ne serait pas celle qu'il m'avait fait espérer. Mais je constate que la rectification de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, si incomplète qu'elle fût, a suffi pour couper court à toute polémique dans les journaux allemands. Ceux-ci n'ont même pas contesté l'exactitude du démenti inséré dans la presse française.

[1] Voir ci-dessus, n° 47. — [2] Voir ci-dessus n° 52 et note.

58.

M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À VIENNE, LONDRES, BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE, ROME.

T. nos 14, 33, 21, 9, 55, 40. *Paris, 25 février 1888, 11 h. 55, soir.*

Le baron de Mohrenheim m'a remis aujourd'hui copie du télégramme suivant qu'il a reçu de M. de Giers et qui est daté du 24 février :

« Revenu de Pest, Kalnoky dit au prince Lobanoff qu'Empereur François-Joseph a montré vive satisfaction en prenant connaissance de nos propositions et qu'il a rendu pleine justice à leur esprit conciliant. Le Cabinet de Vienne, a ajouté le comte, s'est toujours maintenu sur le terrain du traité de Berlin. N'ayant jamais reconnu Cobourg, il n'aurait aucune difficulté à appuyer formelle déclaration de la Porte à cet égard. Néanmoins, il voudrait être éclairé, avant de faire le premier pas, sur deux points, à savoir : quelle serait l'intention du Cabinet de Saint-Pétersbourg si le Prince refusait de quitter Sofia? Et, s'il partait, le Gouvernement impérial ne ferait-il pas des difficultés pour reconnaître le Gouvernement provisoire succédant, si ce Gouvernement n'était pas composé des partisans de la Russie? D'après des informations reçues de Rome, Londres et *même de Paris*, Kalnoky croit que nous n'obtiendrons pas unanimité si nécessaire des Puissances avant de nous être entendus sur ces questions. Il a le plus vif désir qu'explications demandées sur ces deux points ne fassent pas rompre négociations [1].

« Ma réponse à Lobanoff est la suivante : au sujet des questions posées par Kalnoky, vous pouvez vous expliquer vis-à-vis de lui dans le sens de ma lettre du 12 janvier à Nélidoff et du communiqué publié hier au *Messager officiel*. La déclaration catégorique de la Porte, appuyée par les représentants des Puissances à Sofia, aura pour conséquence la retraite du Prince de Cobourg; nous en sommes convaincus. Sinon, nous ne changeons pas notre attitude, en cherchant à nous entendre, s'il y a lieu, avec les Puissances sur les démarches ultérieures. Nous nous réglerons sur les dispositions que nous témoignera le Gouvernement provisoire et nous n'avons aucune intention de lui imposer nos partisans ».

[1] M. Decrais envoie des renseignements analogues sur la réponse du comte Kalnoky au prince Lobanoff. (Télégr. de Vienne n° 29 du 24 février.)

59.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Londres.

T. n°s 22, 10, 15, 41, 34. *Paris, 25 février 1888, 11 h. 55, soir.*

J'avais invité le comte de Montebello à se tenir en relations avec M. de Radowitz au sujet de la démarche proposée par la Russie auprès de la Porte en vue d'amener le Gouvernement du Sultan à déclarer illégale la présence du Prince Ferdinand en Bulgarie (1).

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu hier matin se concerter avec son collègue de France et tous deux se sont rendus chez l'Ambassadeur de Russie. Il a été convenu entre les trois Ambassadeurs que, sauf contre ordre de M. de Giers, M. de Nélidoff ferait aujourd'hui samedi une démarche verbale à la Porte. Le représentant de l'Empereur Alexandre devait remettre toutefois au Ministre des Affaires étrangères turc un *pro memoria* dont il communiquerait la teneur à ses collègues d'Allemagne et de France. MM. de Radowitz et de Montebello ont dû successivement et verbalement appuyer dans la journée la démarche de M. de Nélidoff.

60.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36. *Londres, 25 février 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 février; Dir. pol., 29 février.)

Ainsi que je l'ai annoncé à Votre Excellence par ma lettre du 22 de ce mois, le débat de l'adresse a fourni à M. Labouchère une dernière occasion d'interroger le Gouvernement anglais au sujet de ses rapports avec l'Italie (2). Il a prononcé à cette occasion un véritable discours qu'il a résumé lui-même en une brève formule : la politique du ministère a pour base la haine de la France et la jalousie de la Russie. Il a insisté très spécialement sur la nécessité de maintenir les relations les plus cordiales avec la France « notre plus prochaine

(1) Voir ci-dessus n° 56.

(2) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n° 1266. (*Die Grosse Politik*, IV, n° 941).

et meilleure alliée », et a parlé de notre pays en termes élogieux qui ont provoqué à diverses reprises des applaudissements. Il a été beaucoup moins chaleureux relativement à la Russie dont la cause rencontre infiniment moins de sympathies dans le Parlement et dans le public anglais. La même différence a été visible dans la réponse du représentant du Gouvernement et dans les articles que la presse a consacrés le lendemain à cette discussion.

Quant au point sur lequel le député de Northampton désirait plus spécialement avoir des explications, c'était, comme à la dernière occasion, la question des correspondances diplomatiques échangées au sujet de l'Italie. Devant les assurances réitérées de Sir James Fergusson, M. Labouchère ne pouvait que considérer comme acquis le fait qu'aucun engagement proprement dit ne liait son pays vis-à-vis de l'Italie. Il a fait ressortir incidemment combien il était légitime que ce royaume supportât les conséquences d'une politique qu'il avait librement choisie et dont l'adhésion à l'alliance des Puissances centrales et le voyage de M. Crispi n'avaient que trop déterminé le caractère. Mais il a insisté au sujet des échanges de vues et de correspondances, donnant à ce sujet quelques indications assez précises pour montrer qu'il n'était pas tout à fait dépourvu de données sur ce qui avait dû se produire. Comme M. Labouchère a commencé sa carrière en qualité de secrétaire d'ambassade et qu'il a gardé avec le personnel diplomatique de son pays des relations de camaraderie, il n'est pas surprenant qu'il ait pu avoir à ce sujet des informations confidentielles. Par cette même considération, la presse tory a été très vive dans ses récriminations contre le procédé du diplomate devenu député.

Sir James Fergusson, dans sa réponse, a été catégorique en ce qui concerne la non existence d'engagements proprement dits et dans ses dénégations du sentiment de haine contre la France qui animerait le Cabinet ; il a donné lecture d'une dépêche de l'amiral Hewett déclarant que les informations publiées au sujet de son allocution de Gênes étaient « absolument fausses et dénuées de fondement » ; mais, quant aux correspondances, Sir James a refusé d'en donner connaissance tout en en reconnaissant expressément l'existence. Il a paru en cela juger son adversaire trop bien informé pour qu'il fût prudent au Gouvernement de se renfermer dans une réserve absolue. Il a déclaré en conséquence qu'en effet les chances de la guerre prévue avaient dû être étudiées par le Gouvernement de Sa Majesté en commun avec d'autres Gouvernements, mais que les éléments d'une discussion de cette nature touchant aux intérêts vitaux de la couronne ne pouvaient en ce moment être rendus publics aux yeux de toute l'Europe.

La discussion a été pratiquement terminée par M. Gladstone qui, tout en considérant comme légitime l'intervention de M. Labouchère, a déclaré qu'il y avait lieu de se tenir satisfait des assurances fournies par le Gouvernement. J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la partie du procès-verbal

de cette importante séance qui se rapporte aux relations de l'Angleterre avec les Puissances européennes.

Si, maintenant que les débats ont pris fin, on les considère dans leur ensemble en rapprochant les unes des autres les indications fournies au cours des diverses séances par le Secrétaire d'État parlementaire, il est facile de circonscrire dans un champ assez restreint l'inconnue qui nous reste à découvrir. Il n'est plus possible aujourd'hui de croire que des engagements verbaux ou écrits, autres que ceux dont les Chambres anglaises ont eu connaissance, aient été conclus par la Grande-Bretagne et soient de nature à entraîner l'action navale ou militaire de ce pays. En revanche il est certain que des échanges de vues et de correspondances ont eu lieu au sujet des conséquences éventuelles de la guerre à prévoir. Comme nous savons à n'en pouvoir douter que ni la Russie ni nous n'ont été parties dans ces communications, il semble indubitable que ce qu'on y a envisagé, ce sont les mesures à prendre éventuellement, non point avec nous, mais peut-être bien contre la Russie ou contre nous. Si l'on rapproche, d'autre part, les débats qui viennent de se terminer à la Chambre des Communes des paroles prononcées par le marquis de Salisbury à la Chambre des Lords, il y a tout lieu de penser que ces échanges de vues ont porté principalement sur le maintien de l'équilibre méditerranéen et sur l'attitude que l'Angleterre devait garder au cas où ce que le Premier Ministre de la Reine appelle les intérêts traditionnels du Royaume-Uni viendraient à être menacés. Ces points étant dégagés d'une manière à peu près certaine, il convient d'observer que si, au point de vue du sens strict des mots, au point de vue étroit de l'exactitude technique des déclarations apportées au Parlement, il y a de sensibles différences entre un arrangement proprement dit et des échanges de correspondances constatant sous des réserves plus ou moins grandes des intentions éventuelles, au point de vue pratique et matériel, le seul qui ait pour nous un véritable intérêt, ces différences peuvent fort bien être en fait insignifiantes. L'inconnue doit donc, autant que je peux m'en rendre compte, être circonscrite dans les termes suivants : « Dans quelle mesure la Russie est-elle visée plus directement que nous dans les discussions qui ont eu lieu ou, ce qui revient presque au même, quelle est l'étendue exacte de ces intérêts traditionnels dont Lord Salisbury considère la défense comme une question vitale pour l'Angleterre? » Je vais donner mes soins à élucider ce problème dans la mesure du possible et à renseigner à ce sujet Votre Excellence.

61.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 37. *Londres, 25 février 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 février; Dir. pol., 29 février.)

Je viens d'avoir l'occasion de recueillir les renseignements suivants sur la politique générale actuelle; je les tiens d'une personne qui est en situation d'avoir connaissance des rapports des divers représentants de l'Angleterre à l'étranger et qui m'a fait part de ses impressions à titre strictement confidentiel.

D'après les informations puisées à cette source, le prince de Bismarck s'efforce plus que jamais de se concilier les bonnes grâces de la Russie et cherche toutes les occasions d'améliorer ses relations avec ce pays. Ses intentions paraissent être de laisser faire en un mot au Tsar tout ce qu'il désire en Orient. En même temps le Chancelier s'efforce de rassurer l'Autriche et de faire partager ses vues à l'Angleterre.

Les rapports qui arrivent de Vienne indiquent que l'on est toujours belliqueux et qu'on demeure très inquiet en Autriche des préparatifs incessants de la Russie. Malgré les efforts de l'Allemagne pour rassurer et calmer son alliée, la guerre serait rendue inévitable, si la Russie profitait sans restriction de la carte blanche que lui donne en Bulgarie le prince de Bismarck. Si, par exemple, les circonstances venaient à pousser la Russie à intervenir par la force en Bulgarie, en passant par la Roumanie, peu importerait que cette Puissance cherchât à résister ou qu'elle laissât passage à sa puissante voisine; la guerre serait inévitable entre l'Autriche et la Russie.

Les rapports qui arrivent de Constantinople montrent que l'inquiétude est grande dans cette capitale. On pense que la campagne menée par M. de Nélidoff pour décider le Sultan à prendre l'initiative du renvoi du Prince Ferdinand ne réussira pas. Le Sultan vit dans des inquiétudes plus grandes que jamais et, au moment où il allait peut-être finir par se rapprocher de l'Angleterre, il en a été arrêté par un article paru récemment dans le *Nineteenth Century*, et qu'il s'est fait traduire. Cet article est une page de l'histoire contemporaine de la Turquie; il est dû à la plume de Sir H. Elliot, ancien Ambassadeur à Constantinople, qui l'a signé de son nom, avec indication de sa qualité. C'est un éloge des tentatives de réforme de Midhat Pacha; il se termine par des reproches à l'adresse du Sultan actuel qui aurait détruit l'œuvre de l'ancien Grand Vizir, et serait responsable de la situation peu

florissante de la Turquie à l'heure présente. On blâme beaucoup au Foreign Office la publication intempestive de cet ancien diplomate qui est un libéral, grand admirateur de M. Gladstone. Il semble d'autant plus étrange que Sir Henry ne se soit pas rendu compte des conséquences possibles de son article que, comme il le rappelle lui-même, le Sultan a toujours eu l'habitude de suivre de très près les publications anglaises et de se les faire traduire. C'est un fait que nous ne devons pas nous-mêmes perdre de vue.

Enfin, d'après les nouvelles reçues dernièrement de Pétersbourg au Foreign Office, on s'efforcerait en Russie de faire croire que la paix ne saurait être troublée par cet Empire; on cherche à diminuer l'importance du traité austro-allemand et on répète à qui veut l'entendre que la Russie n'interviendra pas en Bulgarie, ce qui, d'après d'autres rapports confidentiels, n'empêchera pas des agents du Tsar de travailler par tous les moyens possible à occasionner une révolution et à provoquer des troubles pour amener le départ du Prince Ferdinand comme celui du Prince Alexandre.

En résumé, mon informateur, qui connaît bien la politique actuelle du Gouvernement anglais, estime que, sauf événement imprévu, l'ensemble des rapports reçus au Foreign Office tend à faire croire que la paix serait pour quelque temps encore maintenue, mais que le danger était loin d'être conjuré, attendu qu'aucune des grandes Puissances européennes ne renonçait à ses aspirations. Quant à l'Angleterre, aussi longtemps que le Cabinet conservateur resterait à la tête des affaires, il n'y aurait aucun doute que ce pays ne prît une part active au conflit dès qu'elle verrait la Russie faire un pas décisif dans la direction de Constantinople; ainsi par exemple, si la Russie venait à débarquer un corps de troupes à Bourgas, l'Angleterre n'hésiterait probablement pas à prendre de nouveau l'attitude menaçante qu'elle avait adoptée en 1879 du temps de Lord Beaconsfield, et, s'il en était besoin, à envoyer son escadre détruire la flotte russe dans la mer Noire; les troupes impériales seraient ainsi coupées de leur base d'opération, et prises comme dans une souricière.

62.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. *Berlin, 25 février 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 4 mars.)

L'attention de Votre Excellence aura sans doute été attirée déjà sur les déclarations qu'a faites dans une récente séance du Reichstag M. le Dr Petri,

député alsacien, qui a pris occasion d'un crédit concernant l'Université de Strasbourg pour donner une complète adhésion à la politique de la chancellerie impériale dans les provinces annexées. Cette défection, la première qui se soit produite dans la représentation d'Alsace-Lorraine au Parlement allemand, a été accueillie par le Ministre de l'Intérieur et, après lui, par la presse officieuse de Berlin, avec une satisfaction qui nous donne la mesure des craintes qu'avait le Gouvernement impérial de ne jamais voir se désagréger le groupe, jusqu'à présent si uni, des députés protestataires.

La circonstance, dont a profité M. Petri pour se séparer de ses collègues, s'est produite au sujet de la part que prend le Gouvernement allemand aux dépenses courantes de l'Université de Strasbourg, et dont la commission du budget demandait à l'assemblée de maintenir le montant, qui est de 400.000 mark, au budget ordinaire au lieu d'inscrire cette subvention au budget extraordinaire, ainsi que l'avait proposé le Ministre des Finances. Le Reichstag témoignerait de la sorte, disait le rapporteur, que l'État devait se charger définitivement d'une contribution destinée, non pas seulement à une institution provinciale, mais à une université d'Empire, et se rattacherait par un lien de plus les pays conquis à la patrie commune. Cette motion, d'ailleurs, se renouvelle chaque année et est toujours accueillie sans difficulté. M. Petri n'en a pas moins pris prétexte pour se livrer à la manifestation qu'il avait préparée. Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles a été fondée l'Université strasbourgeoise, il a déclaré qu'en effet le Gouvernement avait eu pour but non de doter simplement les Alsaciens-Lorrains d'un établissement d'instruction, « mais de créer une faculté, où, comme dans une pépinière de la culture scientifique allemande, se fortifierait l'esprit allemand sur les frontières occidentales de l'Empire... Les dépenses courantes ne sont plus en rapport avec les ressources du budget provincial. Le nombre des étudiants s'est considérablement augmenté, il s'élève à 1.005, dont 331 Alsaciens-Lorrains; la partie la plus importante n'en est donc pas fournie par la région... On a dit que la population se composait en majorité d'éléments révolutionnaires et subversifs, on a comparé le pays à un volcan. C'est ignorer ce qu'il est ou ne pas vouloir le connaître... Pour garantir une situation politique normale, il suffit d'une administration réservée et habile qui, d'une part, réprime énergiquement les démonstrations politiques et qui, de l'autre, évite soigneusement les tracasseries policières qui exaspèrent les habitants et nuisent assez à la cause allemande pour que ceux mêmes qui s'étaient ralliés se séparent d'elle de nouveau. Je considérerai toujours la situation au point de vue national allemand; le caractère de mon élection m'y oblige, non moins que mon attitude politique... »

Comme on devait s'y attendre, le Ministre de l'Intérieur, M. de Boetticher, n'a pas manqué de couvrir d'éloges la recrue que venait de faire le parti de

l'Empire. « Je ne dois pas vous cacher, Messieurs, a-t-il dit, que le discours de l'orateur m'a vivement ému. C'est la première fois, je crois, que le Reichstag reçoit d'un député alsacien-lorrain la promesse qu'il n'envisagera les affaires de son pays qu'au point de vue national allemand. Je salue cet engagement avec une très grande joie, et je me permets d'espérer qu'un tel exemple sera généralement suivi... que bientôt tous les députés d'Alsace-Lorraine conformeront leur attitude à celle de M. le Dr Petri, etc... »

Cet échange de paroles avait eu lieu au milieu de bravos redoublés. Le député de Strasbourg, stimulé par les applaudissements de son auditoire, a terminé la discussion par ces mots. « Les explications de M. le Secrétaire d'État causeront, à coup sûr, de l'impression en Alsace-Lorraine. Elles contribueront à établir une entente et un rapprochement qui seront comme un pont entre la vieille Allemagne et le pays d'Empire, à dissiper les désaccords qui subsistent encore, à prévenir les causes d'erreurs et à s'opposer, s'il en était besoin, à ce qu'elles reparaissent sur le terrain national. »

Enfin, c'est le journal du Chancelier, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui s'est chargé d'enregistrer les déclarations du Dr Petri et de leur donner le retentissement nécessaire, en signalant « l'importance que conservera dans l'histoire du récent développement allemand la date du 23 février de cette année... L'événement est d'autant plus considérable que le Dr Petri est le représentant de la capitale du vieux pays d'Empire qui, jusqu'à présent, avait élu le chef de la protestation alsacienne, l'ancien député Kablé. On peut donc, ajoute cette feuille, conclure de ce rapprochement que le travail entrepris depuis quinze ans dans les pays annexés n'a pas été perdu... et qu'il n'y a qu'à se fier à l'action toute puissante du temps pour arriver à récolter abondamment en Alsace les fruits de la semence allemande. »

D'après le programme électoral de M. Petri et les conditions dans lesquelles il avait été élu, le langage qu'il vient de tenir, si douloureux qu'il ait pu être pour ses collègues du groupe alsacien-lorrain, n'a dû leur causer aucune surprise. L'allégresse un peu apprêtée du Gouvernement allemand n'est pas non plus de nature à faire naître leurs inquiétudes pour les destinées de la cause à laquelle ils demeurent fidèles. Tout cet incident parlementaire n'est en somme qu'une scène préparée et dont l'importance est à peu près nulle, étant donné que personne n'ignorait l'attitude que prendrait le nouveau député de Strasbourg.

Ce qu'il convient d'en retenir c'est qu'au milieu de ses assurances de dévouement au nouvel état de choses, il n'en a pas moins insinué que les « tracasseries policières » de l'administration locale dépassaient toute mesure. Mais l'empressement avec lequel les membres et les partisans du Gouvernement ont ouvert leurs bras à ce nouvel adhérent ne permet pourtant pas de penser

que l'avis soit écouté en haut lieu, et que, de longtemps encore, nous ayons à constater une amélioration dans les procédés des employés allemands en Alsace-Lorraine.

63.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 29. *Berlin, 27 février 1888, 7 h., soir.*

(*Reçu* : 6 h. 45, soir.)

L'Ambassadeur de Turquie m'apprend que le Conseil des Ministres a dû se réunir ce matin à Constantinople à l'effet de délibérer sur la forme de la notification d'illégalité du Prince de Cobourg[1]. Le principe de cette notification, qui serait imminente, avait été adopté dans une précédente réunion.

Le Chancelier avait donné, il y a quelques jours, à Tewfik Bey une longue audience au cours de laquelle il avait très énergiquement insisté dans ce sens. Je vous rendrai compte par la prochaine valise de ce que mon collègue m'a raconté de son entretien avec le prince de Bismarck.

64.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 39. *Rome, 29 février 1888, 10 h. 45, matin.*

(*Reçu* : 2 h. 15, soir.)

Les dépêches publiées par le ministère royal de la Guerre laissent prévoir comme imminente l'offensive des Abyssins.

Le Négus et Ras Aloula se dirigeraient en deux masses vers Saati par Asmara et Kasen. La distance qui sépare Asmara des avant-postes italiens est d'environ soixante kilomètres[2].

(1) Voir ci-dessus, n° 59. — (2) Voir ci-dessous, n° 84.

65.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 31. *Berlin, 29 février 1888, 3 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 15, soir.)

Le Prince Guillaume, qui s'est rendu à Carlsruhe pour les obsèques du Prince Louis-Guillaume de Bade[1], ira ensuite à San Remo[2]. Ce voyage a été l'objet de négociations avec le Kronprinz et la Princesse Victoria dont les relations avec leur fils étaient très tendues dans ces derniers temps. Le docteur Bergmann a reçu de l'Empereur l'ordre d'attendre le jeune Prince à San Remo et de ne pas revenir à Berlin avant lui. On compte que son influence sur le Prince Guillaume empêchera ce dernier de se livrer à son emportement naturel si ses parents lui font quelques reproches.

66.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXII. *Berlin, 4 mars 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 8 mars.)

Le rapport que le premier Attaché militaire à cette ambassade a dernièrement adressé au ministère de la Guerre, sous cachet volant, relativement aux projets de construction de nouveaux chemins de fer stratégiques en Allemagne, et notamment dans les provinces de Posen et de Silésie, a dû être placé sous les yeux de Votre Excellence. La même question a fait l'objet de deux dépêches de nos Consuls à Breslau et à Dantzig en date du 20 février; je ne crois donc pas nécessaire d'y insister, mais je voudrais vous présenter à ce sujet, quelques observations qui m'ont été suggérées par mes entretiens avec divers personnages militaires de différentes nationalités.

(1) frère du Grand-Duc régnant Frédéric-Guillaume-Louis. — (2) Voir ci-dessus, n° 40, note 1.

Dans la situation présente, et grâce aux facilités de communication qui existent dans ce pays, une armée allemande pourrait être concentrée en très peu de jours sur la frontière russe, tandis qu'il faudrait des semaines et peut-être des mois pour amener sur le même point une armée russe de même force. La nouvelle répartition des troupes, récemment adoptée à Saint-Pétersbourg, en rapprochant les cantonnements des confins austro-allemands, compense dans une certaine mesure cet élément d'infériorité des Russes. Mais les nouvelles lignes projetées en Allemagne tendent à rétablir l'avantage au profit de cette Puissance.

Cette « course au clocher », dans la voie d'une prompte entrée en campagne, présente pour nous un intérêt tout spécial. Dans le cas où nous aurions l'idée de faire alliance avec la Russie, il ne serait pas indifférent de savoir si elle est ou non en mesure de paralyser, dès le jour de la déclaration de guerre, une partie plus ou moins considérable de l'armée impériale; en d'autres termes, si elle pourrait menacer dès ce moment avec quelques centaines de mille hommes, le territoire allemand. Supposons, au contraire, qu'un ou deux mois dussent s'écouler avant que les troupes russes parvinssent, en masses profondes, à la frontière prussienne, rien n'empêcherait l'État-major allemand de diriger contre nous le gros de ses forces, en se réservant de les ramener contre la Russie en quelques jours, après nous avoir infligé un désastre.

Aussi devons-nous nous féliciter que, de lui-même, le Tsar ait choisi le mode de concentration près de la frontière austro-allemande qui répond le mieux à notre propre intérêt, comme s'il était autorisé à compter sur notre concours armé. Dans l'autre hypothèse, il aurait évidemment avantage, (mais ce n'est pas à nous de le lui dire) à reculer sa base d'opération assez en arrière pour contrebalancer la rapidité des mouvements militaires en Allemagne.

Dans les conditions actuelles, il semble qu'au point de vue militaire, la Russie a plus besoin de nous que nous n'avons besoin d'elle. Nous supporterions, en effet, le premier choc, et nous laisserions à notre alliée le temps de se retrancher dans ses steppes impénétrables. Si les Russes ont chance de l'emporter sur les Allemands, ce ne sera qu'en prolongeant la guerre qui deviendrait alors une cause de ruine pour leurs adversaires. Mais, il est à craindre que, dans l'intervalle, ceux-ci n'aient le loisir de nous terrasser en combinant leurs efforts avec l'Italie.

Ces considérations, qui m'ont été exposées par des personnes d'une réelle compétence, méritent sans doute d'être mûrement pesées en présence des incertitudes de l'avenir.

67.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 33. *Berlin, 6 mars 1888, 4 h. 40, soir.*

(*Reçu* : 9 h., soir.)

Le comte de Berchem vient de me faire savoir que le Grand Vizir a notifié par le télégraphe au Gouvernement bulgare que la présence du Prince de Bulgarie à la tête du Gouvernement de l'État vassal est illégale [1]. La chancellerie impériale n'a pas encore reçu de M. de Radowitz le texte de cette communication.

L'Empereur est assez sérieusement indisposé depuis quelques jours. Quant au Prince impérial, on persiste à dire ici que ses jours sont comptés et que la catastrophe est prochaine. Les correspondances de quelques-uns de nos journaux sur l'attitude du Prince Guillaume produisent en Allemagne une mauvaise impression. Quelle que soit notre opinion sur le caractère peu sympathique de ce jeune homme, comme il est fatalement appelé à exercer à bref délai une grande influence sur les rapports des deux pays, nous n'avions aucun avantage à surexciter son animadversion contre la France. Je sais bien qu'il ne dépend pas du Gouvernement d'obtenir plus de circonspection de la part de la presse opposante; mais il est à désirer que les journaux qui se targuent de représenter les idées modérées apportent quelque esprit politique dans le choix de leurs informations.

68.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 133. *Péra, 6 mars 1888, 7 h. 42, soir.*

(*Reçu* : 10 h. 30, soir.)

Voici le texte même du télégramme envoyé hier par le Grand Vizir à M. Stambouloff.

« Lors de l'arrivée en Bulgarie du Prince Ferdinand de Cobourg, j'ai déclaré

[1] Voir ci-dessus, n° 63. Le télégramme du Grand-Vizir est reproduit ci-dessous, n° 68.

à Son Altesse, par un télégramme en date du 22 août 1887, que son élection par l'Assemblée générale bulgare n'ayant pas réuni l'assentiment de toutes les Puissances signataires du traité de Berlin et que cette élection n'ayant pas été sanctionnée par la Sublime Porte, sa présence en Bulgarie était contraire au traité de Berlin et n'était pas légale.

« Aujourd'hui, je viens déclarer au Gouvernement bulgare que, aux yeux du Gouvernement impérial, la situation est toujours la même, c'est-à-dire que la présence du Prince Ferdinand à la tête de la Principauté est illégale et contraire au traité de Berlin. »

69.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 49. Très confidentiel. *Londres, 6 mars 1888, 9 h. 36, soir.*

(*Reçu :* 7 mars, 9 h., matin.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec Lord Salisbury, j'ai amené la conversation sur les rapports de l'Angleterre avec l'Italie [1].

« Il me semble, lui ai-je dit, que depuis quelque temps votre intimité avec M. Crispi s'accentue. Depuis quelques semaines, il règne une grande activité dans les ports militaires italiens; ils arment des cuirassés, ils en ont envoyé quelques-uns à l'île de la Magdalena; on se demande à Paris à quoi riment ces armements auxquels rien, absolument rien, chez nous, n'a pu fournir un prétexte. Il y a sans doute en ce moment quelque tension entre les deux pays à cause de la rupture des négociations pour le traité de commerce; mais cette rupture résulte avant tout des prétentions excessives des Italiens, ensuite du courant protectionniste qui existe en France; mais elle est absolument indépendante de la politique générale et elle est regrettée par beaucoup de bons esprits chez nous. Or c'est précisément ce moment que le Gouvernement italien choisit pour vous demander de faire une démonstration maritime sur les côtes d'Italie à la Spezia et à Gênes; nous avons à ce sujet reçu de Rome des informations très précises; vous n'avez pas voulu faire tout ce que le Gouvernement italien vous demandait, mais je ne puis vous dissimuler que l'opinion chez nous n'est pas restée indifférente à cette promenade de votre flotte et à la façon dont elle a été comprise par les populations italiennes. Quant à nous, je n'ai pas besoin de vous dire que nous n'armons pas, loin de là : notre escadre de

[1] Voir ci-dessus n° 60.

la Méditerranée était réduite il y a un mois à la moitié de son effectif réglementaire; je ne sais même pas si elle l'a atteint aujourd'hui. Nous sommes en plein dans les préparatifs de notre exposition, et nous ne comprenons rien à ces agitations de M. Crispi qui semble chercher à vous entraîner dans son orbite et à jouer le rôle du prince de Bismarck dans la Méditerranée. »

« Je reconnais, m'a répondu Lord Salisbury que M. Crispi est un agité; vous connaissez son histoire; il ne faut pas oublier qu'il a fait [partie] des mille de Garibaldi. Mais, permettez-moi de vous le dire, vous êtes bien un peu nerveux et, quant à ce que vous venez de me dire, j'ai lu quelque chose d'analogue il y a quelques jours dans le *Gaulois*. »

— « Soyez convaincu, lui ai-je dit, que je ne prends pas mes informations dans le *Gaulois*, mais que les rapports que nous recevons de France sont d'une grande précision. »

— « Quoi qu'il en soit, a repris Lord Salisbury, je puis vous assurer formellement que je n'ai absolument rien fait dont vous puissiez vous plaindre. Notre escadre se promène tous les ans à pareille époque dans la Méditerranée et, d'ailleurs, il y a au fond de la Méditerranée d'autres intérêts que nous devons surveiller et qui concernent aussi les Italiens. »

— « M'autorisez-vous à dire que c'était là le but de la démonstration? »

— « Non pas, assurément. Nous n'avons à rendre compte à personne des mouvements de notre flotte. Mais, je vous le répète, il n'y a pas que vous dans la Méditerranée. Quant à M. Crispi, je ne méconnais pas qu'il est inquiet et agité; il n'y a pas longtemps, il nous dénonçait vos prétendus projets sur la Tripolitaine et il a été démontré que ses craintes ne reposaient sur rien. En ce qui touche les armements qu'on vous a attribués, je sais aussi bien que vous que vous n'armez pas plus que nous n'armons nous-mêmes. »

— « Il me semble, ai-je repris, que M. Crispi ne serait pas fâché de brouiller les cartes entre la France et l'Angleterre, et de nous pousser à préparer des armements auxquels actuellement nous ne songeons pas. »

— « Vous exagérez les choses, et, d'un côté comme de l'autre, vous êtes trop nerveux. Je puis vous dire que depuis quelque temps toute ma correspondance avec le Gouvernement italien a roulé sur les affaires de Bulgarie. »

Lord Salisbury m'a ensuite annoncé que la Porte venait de faire auprès du Prince Ferdinand la démarche demandée par la Russie et déclarant illégale sa présence en Bulgarie.

En résumé, Lord Sal.sbury, sans rien préciser, a cherché à me convaincre que l'intimité entre l'Angleterre et l'Italie et la démonstration de la flotte dans les eaux ital.ennes avaient uniquement pour but de constater l'identité de leurs vues et la certitude d'une action commune dans la question d'Orient. C'est une partie de la vérité, mais ce n'est pas toute la vérité.

Lord Salisbury a vu le comte H. de Bismarck aujourd'hui. On suppose ici

qu'un des buts de la visite du Ministre allemand est de chercher à amener le Gouvernement anglais à des vues plus conciliantes au sujet de la Bulgarie. Le comte H. de Bismarck repart pour Berlin demain soir.

70.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XI. *Rome, 6 mars 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mars; Dir. pol., 14 mars.)

Ainsi que je l'ai annoncé à Votre Excellence par mon télégramme du 3 de ce mois, je suis rentré ce jour même à Rome, à l'expiration de la permission de quinzaine que vous m'aviez accordée. Mon retour avait été retardé par l'état de la voie de Modane interceptée par les neiges et j'avais dû, après une attente de près de quarante-huit heures, rebrousser chemin et gagner l'Italie par la voie de Marseille et de Gênes.

Votre Excellence sait qu'au moment où j'avais quitté Rome, le Président du Conseil m'avait prié de présenter ses compliments à M. le Président de la République en protestant contre les opinions répandues sur ses sentiments hostiles envers la France; il m'avait demandé d'insister auprès du chef de l'État sur les dispositions tout à fait favorables et amicales dont le Président du Conseil italien se déclarait animé envers notre pays et notre Gouvernement. Dans l'audience que M. Carnot m'a fait l'honneur de m'accorder, je lui avais rapporté ces paroles et M. le Président de la République m'avait chargé de remercier M. Crispi de ces déclarations en ajoutant que, de notre côté, nous nous inspirions des mêmes sentiments et du vif désir de donner aux relations des deux peuples le caractère le plus confiant et le plus sympathique.

Je me suis acquitté de cette mission dès le lendemain de mon arrivée, et le Président du Conseil s'est montré fort sensible à ce langage. Il m'a renouvelé dans les termes les plus chaleureux l'expression de pensées très conciliantes et cordiales. Tout en me disant à part moi (ce qui n'est que trop évident) qu'il eût été bien à souhaiter que, dans les affaires pratiques, les faits eussent répondu à ces assurances, j'ai accueilli d'une manière très affable les paroles de M. Crispi; j'ai ajouté que le Gouvernement de la République souhaitait vivement s'entendre avec l'Italie sur les diverses questions politiques et économiques et que personnellement je regardais comme mon premier devoir de contribuer de tous mes efforts à resserrer une amitié si essentielle à la prospérité des deux nations.

L'entretien est venu ensuite sur les incidents qui se sont produits pendant mon absence, l'envoi de nos propositions commerciales déclarées par nous définitives et l'interruption des pourparlers. Les instructions que j'avais reçues à ce sujet de Votre Excellence et mes conversations avant mon départ avec M. Crispi [1] et M. le Ministre du Commerce m'avaient nettement indiqué le langage que j'avais à tenir. J'ai expliqué au Président du Conseil qu'il ne fallait pas voir dans notre décision dernière la moindre trace de mauvaise volonté, mais que, dans l'état actuel des opinions économiques en France et dans le Parlement, nous devrions nous maintenir sur le terrain où nous n'avions cessé de nous placer. C'est à peine si nous pouvions avoir la certitude de voir accueillir par les Chambres un traité basé sur nos propositions; mais, en revanche, nous étions absolument sûrs qu'une convention inférieure à celle que nous avions offerte serait repoussée par notre Parlement. Dans cette situation aucune hésitation ne nous était permise, et nous ne pouvions aller au devant d'un échec qui eût été infiniment regrettable aussi bien pour nous-mêmes qu'au point de vue des relations de la France et de l'Italie. M. Crispi a témoigné qu'il se rendait compte de cet état de choses, tout en exprimant ses vifs regrets d'une lutte préjudiciable aux intérêts réciproques. Il m'a dit qu'au surplus il enverrait au général Menabrea les contre-propositions qu'il comptait nous présenter avant que nous n'eussions déclaré notre dernière communication comme définitive. Je ne saurais ajouter qu'il ait paru conserver quelque espoir de nous voir revenir sur nos résolutions, mais il m'a affirmé itérativement qu'il le souhaite et je sais qu'il tient ce même langage à mes collègues. Il est en cela fidèle à son système qui a toujours consisté à rejeter sur nous la responsabilité de la rupture. Les journaux interprètes de sa pensée ne cessent de déclarer que le Gouvernement italien « a fait tout le possible » pour l'éviter. Votre Excellence sait à quoi s'en tenir sur ce point. Je n'ai pas cherché à rentrer à cet égard dans une discussion rétrospective : je me suis borné à encourager M. Crispi dans les bonnes dispositions qu'il affecte de conserver, en exprimant l'espoir que le moment viendrait où nous pourrions reprendre et mener à bien les négociations si tristement interrompues.

[1] Il semble y avoir ici un *lapsus*. M. de Moüy a vraisemblablement en vue M. Carnot.

71.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 45. *Rome, 7 mars 1888, 11 h. 55, soir.*

(*Reçu :* le 8, 2 h., matin.)

L'Ambassadeur de Turquie a fait connaître officiellement au Président du Conseil la déclaration de la Porte relative à l'illégalité du Prince de Cobourg [1]. M. Crispi s'est borné à prendre acte de cette communication.

Mon collègue de Russie pense qu'à la suite de cet acte de la Cour suzeraine celles des grandes Puissances qui ont encore leurs agents à Sofia devraient les rappeler.

72.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XXXIV. *Berlin, 7 mars 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mars; Dir. pol., 20 mars.)

On dit que, dès son retour à Berlin [2], le Prince Guillaume va être appelé à participer activement à la conduite des affaires, à cause de la débilité croissante de l'Empereur. Pour compléter sa préparation théorique, trois conseillers viennent d'être attachés à sa personne : l'un, M. de Brandestein, pour les affaires civiles, le second, M. le général de Wittich, général de brigade d'infanterie à Brandebourg, pour les affaires militaires, et le troisième l'éminent professeur de droit public, M. le Dr. Rudolph Gneist. Cette dernière désignation a été faite par le prince de Bismarck; elle a une signification nettement anti-cléricale et tend à rassurer l'opinion contre les tendances ultra-réactionnaires que l'on attribue au Prince Guillaume, sous l'influence du pasteur Stöcker et du comte de Waldersee; il est, du reste, question de la nomination de ce dernier à un commandement de corps d'armée, ce qui l'éloignerait de Berlin.

Je suis en très bons termes avec M. le professeur Gneist, et j'ai profité hier

[1] Voir ci-dessus n° 68. — [2] Voir ci-dessus, n° 65.

de l'invitation qu'il m'avait adressée depuis quelques jours à une soirée parlementaire pour le féliciter du témoignage de confiance que l'Empereur vient de lui donner. « Vous pouvez, lui ai-je dit, rendre de grands services à la cause de la paix, de la civilisation et de la liberté dans ce rôle de *Mentor* d'un jeune Prince qui sera prématurément appelé à de lourdes responsabilités. » — « C'est vrai, m'a répondu M. Gneist, mais le terrain n'est pas, je dois l'avouer, bien préparé pour cette semence. Le Prince Guillaume manque d'idées générales. On l'a trop tôt spécialisé; en dehors de ses obligations régimentaires on l'a initié au fonctionnement des ministères, sans vues d'ensemble. C'est une éducation complète à refaire, en trois conférences par semaine. Ajoutez que le Prince Guillaume, comme les Princes qui ont été adulés dès leur jeunesse, croit tout savoir avant d'avoir rien appris; que si on réussit à leur inculquer quelques connaissances, ils se hâtent de les oublier comme un bagage inutile. Pour eux la vie est facile, et ils n'aiment pas à se donner de peine. »

Ce langage d'un philosophe sans illusions ne permet pas de compter beaucoup sur la sagesse du futur Empereur d'Allemagne. Il est hanté de l'ambition d'être un second Frédéric le Grand, mais ce n'est pas la culture d'esprit de son modèle qu'il entend imiter.

Les chefs du parti national libéral se trouvaient réunis chez le Docteur Gneist; j'ai constaté que, dans ce milieu comme dans le monde de la Cour, on est au regret que le Prince impérial ne se décide pas à mourir tout de suite puisqu'il n'a plus de chances de guérison. C'est à peine si l'on ne reproche pas tout haut à la Princesse impériale de s'être opposée, il y a six mois, à l'opération presque toujours mortelle de l'ablation du larynx. Cette opération aurait mis fin à toutes les incertitudes. Aujourd'hui, c'est avec une sorte d'impatience que sont accueillies les nouvelles de San Remo qui indiquent un ralentissement de la maladie du Kronprinz. Qu'arriverait-il si l'Empereur décédait avant son fils? Et quels embarras résulteraient de ce fâcheux contretemps! La Constitution prussienne exige que, dès son avènement, le nouveau Roi prête serment devant les Chambres réunies. Le Prince Frédéric-Guillaume étant hors d'état de se déplacer, le Landtag devrait-il se transporter à San Remo? Et c'est en écrivant sur une ardoise, et non à haute et intelligible voix que le Souverain prêterait le serment constitutionnel.

Quant à la régence de l'Empire, comment l'organiser? On affirme qu'elle appartient de droit au Régent du royaume de Prusse, comme conséquence du principe que la Couronne impériale appartient de droit au Roi de Prusse. Mais ce système soulèvera de grandes discussions. Il y a évidemment une lacune dans la Constitution de l'Empire. On conçoit, à la rigueur, que la régence impériale puisse être dévolue au Prince qui est destiné à devenir Empereur. Mais pourrait-elle, en cas de décès ou d'empêchement du Prince Guillaume, être attribuée au Prince Henri, qui ne doit pas régner?

Ces réflexions m'ont été faites par le comte Douglas, l'un des principaux membres du Landtag. Elles sont tout au moins un indice des préoccupations qui agitent toutes les sphères allemandes.

73.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 36. *Berlin, 8 mars 1888, 12 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

L'état de l'Empereur s'est sensiblement aggravé hier : on a craint pendant quelques heures qu'il ne passât pas la journée (1). Le soir, il a repris un peu de sensibilité, mais la nuit a été sans sommeil et les forces ne reviennent pas. Pourtant l'auguste malade a ce matin toute sa connaissance et a pu donner quelques signatures. L'anxiété est toujours extrême : il semble qu'une catastrophe soit imminente (2).

74.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 50. *Londres, 8 mars 1888, 8 h. 37, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Le comte H. de Bismarck a quitté Londres hier soir, se rendant à Berlin. Il avait reçu dans ces derniers jours un télégramme de son père lui disant que l'Empereur était perdu. Le Prince impérial [a] quitté San Remo ce matin.

(1) Voir ci-dessus, n° 67. — (2) Elle se produisit le 9 mars à 8 h. 30 du matin. (Télégr. n° 41 de Berlin, 10 h. 45 m.)

75.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 11. *Saint-Pétersbourg, 9 mars 1888, 5 h. 5, soir.*
(*Reçu :* 6 h. 15 soir.)

L'Empereur et l'Impératrice sont allés aujourd'hui porter leurs condoléances à l'Ambassadeur d'Allemagne [1]. Par une singulière coïncidence, l'Empereur Guillaume est mort le jour où l'on célèbre à Pétersbourg l'anniversaire de la naissance du Tsar.

76.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 45. Strictement confidentiel. *Berlin, 10 mars 1888, 6 h. 15, soir.*
(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

A mon arrivée chez le Chancelier, j'ai été saisi, au passage, par le comte H. de Bismarck qui me guettait pour me prier d'obliger son père à s'étendre sur une chaise-longue et d'abréger le plus possible notre entretien : « C'est, me dit-il, un service d'ami que je vous demande ».

J'ai effectivement trouvé le prince de Bismarck assez fatigué de ses émotions des derniers jours et d'une cérémonie religieuse à laquelle il a dû assister ce matin au Palais. Après avoir consenti, non sans résistance, à s'allonger : « Je constate une fois de plus, me dit-il sans autre préambule, qu'il est difficile de se consacrer aux devoirs de la Cour en même temps qu'aux grandes affaires de son pays, surtout pour un homme malade comme moi. Depuis trois jours, je suis sur pied et cela augmente l'enflure des veines dont je souffre au-dessous des genoux. Si mon nouveau maître devait être trop exigeant, je ne pourrais y suffire. Il a aujourd'hui une fantaisie assez bizarre. Comme les médecins lui défendent de s'occuper d'affaires au delà d'une certaine heure, il désire voir demain les Ministres non pas à Charlottenbourg, mais à Leipzig. Ce sera pour moi une grande fatigue, mais je n'ose m'y soustraire de peur qu'il n'y ait des *frictions* entre les nouveaux maîtres et quelques-uns des Ministres *qu'il* ou

[1] Voir ci-dessus, n° 73 et notes.

qu'elle n'aime pas. En réalité, nous entrons dans un *règne* ou plutôt dans un *interrègne* féminin de quelques mois. Au fur et à mesure que le Kronprinz s'est affaibli, il a abdiqué toute indépendance. Je ne saurais admettre la dislocation du Cabinet que je préside. J'aimerais mieux me retirer avec mes amis. Déjà l'avènement de la Princesse Victoria grise les Anglais. Ils me pressent de changer d'attitude dans la question bulgare et de lâcher les Russes (1). Je n'y consentirai pas, car ce serait une trahison; je donnerai plutôt ma démission. » Ici une pause que je me crus obligé de remplir avec une observation banale sur la nécessité pour la paix qu'il restât au pouvoir.

« Oui, vous avez raison, reprit-il avec vivacité; je travaille sincèrement et utilement au maintien de la paix. On m'accuse parfois d'être un *poids* qui étouffe l'Europe; j'ai plutôt conscience d'être un *éventail* qui la fait respirer. Ce n'est pas en adversaire, mais en ami que l'on peut empêcher les Russes de faire un coup de tête. C'est la ligne de conduite que j'ai suivie dans mon entrevue avec le Tsar. Avec le système contraire, en écoutant les passions anglaises, on irait à grands pas à la guerre. Et vous pouvez être sûr que je ne m'associerai pas à cette politique. Je serais beaucoup plus tranquille avec le Prince Guillaume à qui l'on reproche pourtant d'être bouillant et emporté. Je crois bien *que l'on lui ferait plaisir* en l'attaquant, mais je lui ai démontré que le suprême bon sens lui commandait de ne pas attaquer lui-même, et il n'attaquerait pas. Dans ces conditions, la paix serait assurée pour longtemps. »

Le prince était haletant et sa voix s'était affaiblie. Je me levai à ce moment; il me dit : « J'avais plaisir à causer avec vous et je vois que j'ai perdu de vue l'objet même de votre visite. Si vous adressez un rapport à Paris au sujet de notre entretien, n'oubliez pas d'y faire connaître l'expression de ma gratitude pour les sentiments sympathiques que nous exprime le Gouvernement de la République. Il nous est doux de voir que notre douleur trouve de l'écho dans le pays même dont nous attendions plutôt de l'hostilité. Le défunt Empereur avait été touché des témoignages d'intérêt que son fils recevait de la France et ce dernier ne peut qu'en avoir gardé un excellent souvenir. Veuillez, je vous prie, transmettre l'expression de mes remerciements à M. Flourens et, si cela est possible, au Président de la République. »

Après un échange de congratulations personnelles, j'ai pris congé du prince de Bismarck (2).

(1) D'après le télégramme de M. de Giers, ci-dessus reproduit sous le numéro 50, le Cabinet de Berlin appuyait la démarche russe annoncée par le télégramme de Pétersbourg du 15 février (n° 47). Sur la « pression » qu'auraient exercée les Anglais pour obtenir que le prince de Bismarck « lâchât les Russes » nous n'avons aucun document. Voir toutefois ci-dessous, le rapport de M. Jusserand reproduit sous le numéro 106.

(2) Le 12 mars (Tél. n° 50) à 11 h. 35 soir. M. Herbette indique à M. Flourens l'urgence qu'il y aura à lui envoyer de nouvelles lettres de créance après la notification officielle de l'avènement de Frédéric III.

77.

M. Millet, Ministre de France à Belgrade,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 4. *Belgrade, 11 mars 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 mars; Dir. pol., 21 mars.)

Au moment où la Porte, sur l'invitation de trois Puissances, déclare illégale la présence du Prince de Cobourg en Bulgarie [1], la situation de ce Prince paraît se consolider à l'intérieur. L'agent de Serbie à Sofia m'a fourni à cet égard des indications qui m'ont été confirmées par le Roi lui-même et qui m'ont paru de nature à intéresser Votre Excellence.

Tout le monde sait qu'au début le Prince Ferdinand avait été très froidement accueilli, soit dans l'armée, soit même dans l'entourage du Gouvernement. Le souvenir de son prédécesseur ne lui était pas favorable. Sa réputation était celle d'un officier de fortune sans grande consistance, Il n'avait d'ailleurs ni la belle prestance ni la bonté facile du Prince Alexandre. Les officiers le trouvaient un peu hautain. Ils n'étaient pas accoutumés à ces manières réservées qui maintiennent le sentiment des distances. Peu à peu cependant ces impressions se sont modifiées à l'avantage du Prince de Cobourg. On a senti que son attitude commandait le respect et qu'elle était préférable à une excessive familiarité. Quelques jeunes officiers, qui s'étaient présentés devant lui sans avoir la tenue réglementaire, ont été mis aux arrêts. Cette rigueur d'étiquette a étonné d'abord, puis, à la réflexion, elle a produit bon effet. La première condition, pour un aventurier couronné, c'est de se faire prendre au sérieux.

M. Stambouloff ne fait pas mystère de ce revirement. Il reconnaît qu'à l'origine il regrettait beaucoup le Prince Alexandre, mais que, plus tard, ses sentiments se sont modifiés. Il a rencontré chez le nouveau Souverain des qualités de sang-froid et de fermeté qui le placent, dit-il, au-dessus de son prédécesseur comme chef d'un Gouvernement régulier. « Aussi, ajoute M. Stambouloff, quand même l'Europe serait unanime à lui signifier son congé, quand même il voudrait céder aux injonctions de l'Europe, nous ne le laisserons pas partir. Il sera notre prisonnier. »

Enfin la population, qui est pauvre, trouve la richesse fort aimable dans son Prince; elle est flattée qu'il puisse, non seulement soutenir son rang, mais encore faire largesse autour de lui. Avant que cet Etat naissant se mette

[1] Voir ci-dessus, n° 68.

en devoir d'enrichir son chef, il ne lui déplaît pas de vivre à ses dépens. Or le Prince Alexandre était fort besogneux. Son successeur a les poches pleines d'arguments irrésistibles.

Tel est le jugement que j'ai entendu porter sur la situation du Prince Ferdinand. Sans doute, ce jugement est sujet à caution, puisqu'il émane des partisans de la combinaison actuelle. Mais il est bon d'entendre toutes les voix. On se ferait, je crois, de grandes illusions si l'on exagérait l'instabilité du Prince et si l'on comptait sur un mouvement spontané du peuple bulgare pour le sacrifier à la paix de l'Europe.

78.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° III. Confidentiel. *Londres, 12 mars 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 14 mars.)

Je réunis dans cette dépêche quelques notes sur l'impression produite en Angleterre par la nouvelle de la mort de l'Empereur Guillaume. A la Cour, le premier mouvement a été la satisfaction de voir la Princesse Victoria (1) devenir Impératrice d'Allemagne, ce dont on avait beaucoup douté dans ces derniers temps. Jeudi soir, au moment où la nouvelle de la mort de l'Empereur, prématurée encore, mais trouvant créance partout, commençait à se répandre dans Londres, je me trouvais à un grand dîner, placé entre la Princesse Christian, fille de la Reine, et la marquise de Salisbury. La Princesse ne pouvait dissimuler le soulagement éprouvé par les siens, en apprenant que le Kronprinz survivait à son père, et que la Princesse Victoria devenait Impératrice, ne serait-ce que pour quelques semaines, ou tout au plus pour quelques mois. C'est qu'il y a là-dessous, en dehors de la différence de titre et de position, une question d'argent qui m'a été expliquée par Lady Salisbury. Lorsque le Kronprinz s'est marié, son père n'était pas encore roi de Prusse et ne possédait qu'une fortune fort restreinte. Il en est résulté que, dans le contrat de mariage, il n'était assuré aucun douaire, ou presque rien, à la jeune Princesse; elle n'a pour tout revenu que les 8.000 livres sterling de rente viagère que lui a assurées le vote du Parlement anglais. Maintenant le nouvel Empereur peut assurer un large douaire à sa femme et on est persuadé qu'il le fera sans retard.

(1) Fille aînée de la Reine Victoria, mariée le 25 janvier 1858 à Frédéric-Guillaume, Prince de Prusse.

D'un autre côté, toutes mes informations de source allemande s'accordent à signaler l'impopularité croissante de l'Impératrice Victoria. Elle n'a jamais été sympathique aux Allemands, mais, depuis la maladie de son époux, l'appui constant qu'elle a prêté au médecin anglais Morell Mackenzie, en opposition aux conseils de toute la Faculté allemande, a accumulé sur sa tête une responsabilité redoutable; si, au moment du dénouement fatal, il est prouvé que les médecins allemands avaient raison et Mackenzie tort, le public allemand regarderait la nouvelle Impératrice comme ayant hâté par son obstination la mort de son mari. Il est assez probable qu'à la mort de Frédéric III elle sera obligée de se retirer en Angleterre, ce qui d'ailleurs serait conforme à ses goûts personnels. Un secrétaire de l'ambassade d'Allemagne qui arrive de Berlin disait hier qu'on ne se figure pas l'animosité de la population contre le docteur Mackenzie, et qu'il ne serait pas prudent à ce dernier de se montrer en public.

La presse anglaise de toute nuance est remplie d'éloges de l'Empereur Guillaume et de notices sur sa vie et sa carrière militaire. A côté d'appréciations justes, auxquelles tout esprit impartial pourrait s'associer, on remarque l'expression de deux ordres d'idées qu'il est bon de signaler. D'abord, l'insistance avec laquelle les auteurs des notices appuient sur l'écrasement de la France par les armées de l'Empereur Guillaume, les uns en n'en cachant pas leur satisfaction, les autres sans trouver un mot de sympathie pour leurs anciens alliés de Crimée. Mais dans ce genre rien n'est comparable aux deux télégrammes officiels envoyés par M. Crispi au prince de Bismarck, et publiés dans le *Times* de ce matin. Le premier Ministre d'Italie parle de «l'Empereur Guillaume le Victorieux», et semble vouloir prendre l'initiative et donner l'exemple de joindre ce titre au nom de Guillaume. Il a voulu sans doute par cette platitude se montrer particulièrement désagréable à la nation qui a fait l'unité italienne (hélas!) au prix de son sang et de ses trésors; mais il a oublié Sadowa, et en Autriche on lui saura un médiocre gré du surnom qu'il a inventé.

L'autre idée qui s'est fait jour dans la presse anglaise, et naturellement dans la presse conservatrice, c'est que l'Empereur Guillaume est un grand exemple d'un Prince gouvernant pendant des années en opposition aux vœux de la représentation nationale, mais ayant le sentiment juste et énergique des véritables intérêts de son pays, les faisant triompher par son opiniâtreté et par la formation d'une armée admirable, et en fin de compte obtenant l'adhésion enthousiaste et l'affection sans bornes de son peuple. On fait ensuite ressortir le contraste entre cet état de choses et l'esprit démocratique qui déborde partout, en Angleterre comme ailleurs, et qui empêche les Gouvernements de faire de grandes choses. Ces regrets sont assurément platoniques, et l'Angleterre ne désire pas qu'on fasse son bonheur malgré elle, à travers le

feu et le sang; mais il est curieux de noter cette espèce d'hommage rendu, dans le pays le plus libre du monde, à la force triomphante; si elle n'avait pas été exercée à nos dépens, on l'aurait sans doute signalée avec moins d'éloges.

Jusqu'à présent je n'ai recueilli aucune information authentique sur le but politique du voyage du comte Herbert de Bismarck. L'Ambassadeur d'Autriche, à qui j'en ai parlé, conteste absolument qu'il soit venu avec une mission spéciale, ce qui ne signifie rien; mais, quand je lui ai dit que le prince de Bismarck me semblait vouloir prendre sérieusement en main la question bulgare et trouver une solution acceptable à la fois pour la Russie et l'Autriche, il a manifesté une certaine mauvaise humeur qui m'a laissé l'impression que j'avais touché juste. A son passage le comte de Bismarck n'avait vu que l'Ambassadeur d'Autriche; il s'est fait excuser auprès de moi et de M. de Staal, en alléguant qu'il était rappelé par une dépêche de son père annonçant la fin prochaine de l'Empereur.

J'ai recueilli un mot intéressant du comte Herbert. Un ami commun lui parlait de l'éventualité de l'arrivée du jeune Prince Guillaume au trône et des difficultés que pourrait causer son caractère violent. « Celui-là, s'écria le comte de Bismarck, nous le tenons, et nous en ferons ce que nous voudrons; il n'y a que la Princesse Victoria qui nous tienne tête. » Puis il a ajouté au cours de la conversation : « Si par hasard la Princesse Victoria cherche à créer des embarras à mon père, il donnera immédiatement sa démission et on verra de quel côté est le pays. »

Je continuerai à rechercher ce que le comte Herbert a voulu obtenir de Lord Salisbury. Pour le moment j'incline à croire qu'il est venu demander à quelles conditions le Gouvernement anglais consentirait au règlement des affaires bulgares [1].

[1] M. Waddington écrit le 20 mars (Dép. n° V confidentielle) : « J'ai eu deux fois ces jours-ci l'occasion de voir Lord Salisbury dans le monde et de m'entretenir assez longuement avec lui. Chaque fois j'ai amené la conversation sur la question de Bulgarie et sur la ligne de conduite que le prince de Bismarck suivra à son égard. Le langage du Premier Ministre m'a laissé la conviction que cette affaire avait été, sinon le seul, à coup sûr le principal sujet de l'entretien qu'il a eu avec le comte Herbert de Bismarck, lors de son récent passage à Londres. » (Voir ci-dessus, n° 74.)

79.

M. Barrère, Ministre de France à Stockholm,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° IX. *Stockholm, 19 mars 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 27 mars.)

[Cérémonie funèbre en l'honneur de l'Empereur Guillaume. Impression produite en Suède. Vraisemblance de la fin prochaine de son successeur Frédéric III et de l'avènement du Prince Guillaume.]

La femme du Chargé d'affaires d'Angleterre, Madame Napier, a beaucoup connu le Prince Guillaume. Celui-ci paraît subir encore l'influence de sa beauté, puisqu'il continue à lui adresser des lettres qu'elle m'a montrées. Madame Napier considère le Prince Guillaume comme l'ennemi le plus amer et le plus passionné de la France; il nous hait en Allemand et en conservateur rétrograde; il a exprimé devant elle le désir d'en finir avec nous. Il aurait aussi pour la Russie une vive antipathie bien qu'à un degré beaucoup plus faible que pour la France. Il est soldat et vivra en soldat et en Empereur féodal. Il n'admet aucune compromission avec le libéralisme. Madame Napier m'assure qu'il veut faire un grand règne, que c'est son idée dominante et ne se laissera pas écraser par le souvenir de son grand-père et de son trisaïeul. Comme les hommes, même quand ils sont princes et surtout quand ils sont jeunes, se trahissent plus facilement avec les femmes qui leur plaisent, je vous livre ces renseignements qui me paraissent dignes de réflexion.

80.

Le Général Billot, Ambassadeur extraordinaire de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Berlin, 20 mars 1888.*

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence le texte du télégramme que je lui ai adressé le 18 mars courant à six heures du soir.

« Je viens d'être reçu en audience solennelle, avec le personnel de l'ambassade extraordinaire, par Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice au château de Charlottenbourg, pour la remise de mes lettres de créance.

« L'Empereur debout, avec toute l'apparence de la santé, en grand uniforme de général, ayant l'Impératrice à ses côtés, nous a reçus dans des conditions qui nous donnent l'assurance d'avoir rempli la mission qui nous a été confiée d'une manière digne de la France. »

Voici le texte des paroles que j'ai adressées à Sa Majesté l'Empereur Frédéric III :

« Sire,

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les lettres de créance par lesquelles M. Carnot, Président de la République française, a bien voulu m'accréditer en qualité d'Ambassadeur extraordinaire.

« Chargé particulièrement de le représenter aux derniers honneurs rendus à la dépouille mortelle de votre bien-aimé père, j'ai l'honneur de vous renouveler l'expression de ses sentiments de condoléance et de douloureuse sympathie.

« Veuillez agréer ses vœux les plus sincères pour le bonheur de Votre Majesté et le complet rétablissement de sa santé.

« S'il m'est permis d'ajouter un vœu personnel, soldat depuis quarante-deux ans, ayant combattu en toutes circonstances pour l'honneur et l'indépendance de ma patrie, je serais heureux d'avoir rempli la haute mission qui m'a été confiée, à la commune satisfaction de la nation chevaleresque que je représente et du grand Souverain près duquel elle m'a envoyé. »

L'Empereur a paru impressionné et a témoigné en me pressant vivement la main à plusieurs reprises, ses remerciements pour le Gouvernement de la République française et le Président Carnot. L'Impératrice s'est particulièrement chargée de traduire les sentiments de Leurs Majestés. Elles ont voulu que chacun des officiers de l'ambassade leur fût particulièrement présenté. Le général de Sesmaisons et le colonel Kornprobst ont reçu un accueil particulièrement sympathique. Au nom du colonel Kornprobst, l'Empereur a fait, avec vivacité, comprendre par ses gestes, combien il était touché du malheur qui vient de frapper le Président Carnot[1].

[1] Le père du Président Carnot, M. Hippolyte Carnot, était mort le 16 mars.

81.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXXI. *Berlin, 26 mars 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 30 mars.)

La plupart des Souverains et des Princes qui sont venus à Berlin pour les funérailles de l'Empereur Guillaume [1] n'y ont fait qu'un séjour aussi abrégé que possible, et se sont, en général, très peu occupés de politique. J'ai pu cependant recueillir des indications assez intéressantes sur les impressions de quelques-uns d'entre eux.

Le Roi de Saxe n'a pas dissimulé, paraît-il, son mécontentement de n'avoir pas même été prévenu du rendez-vous que l'Empereur Frédéric revenant de San Remo donnait au ministère prussien, sur le territoire saxon, à Leipzig. Cette omission, volontaire ou non, rapprochée de l'intitulé « A mon peuple » d'une proclamation à la fois impériale et royale, a ramené l'attention des Souverains allemands sur les tendances hautaines depuis longtemps attribuées au nouvel Empereur à l'égard des Gouvernements confédérés. S'appuyer sur le Reichstag pour dominer et annuler les Princes, tel serait son programme politique qui expliquerait, plus que ses sympathies anglaises, le goût qu'il a jusqu'ici manifesté pour les idées libérales. Comme indice des sentiments intimes du Roi de Saxe, on cite la plainte formée par son représentant au Bundesrath à propos d'un manque d'égards dont il aurait été l'objet de la part de la police berlinoise pendant les cérémonies du Dom, plainte qui a provoqué une enquête dont le résultat sera probablement la démission du Président de police M. de Richthofen.

Ce ne sont là que des incidents secondaires, à raison surtout du peu de durée que l'on doit assigner au nouveau règne. Ce qui me semble avoir pour nous plus d'importance, c'est ce que le Ministre de Roumanie m'a rapporté des récents entretiens de son Souverain avec le Chancelier, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères et le maréchal de Moltke.

Le retour d'acrimonie de quelques journaux allemands et, notamment, de la *Gazette de Cologne* à l'égard de la Russie, répond assez exactement à l'état d'esprit du prince de Bismarck. Nerveux et irritable par tempérament, il est sensible à la moindre critique de la presse. Aussi a-t-il été très mécontent, on pourrait dire jaloux de voir certains organes russes annoncer qu'il aurait

[1] Voir ci-dessus, n° 73, note 2.

moins d'influence sous l'Empereur Frédéric que sous son prédécesseur, et s'en féliciter. A ses yeux, c'est une noire méconnaissance de son bon vouloir pour la Russie et un symptôme des intentions hostiles de cette Puissance contre l'Allemagne. Mais il ne croit pas que la paix soit troublée avant deux ans à cause du défaut de préparation des Russes; le comte de Bismarck partage cet avis. Au contraire, le comte de Moltke est convaincu que la guerre éclatera dans quelques mois, et il ne l'appréhende pas. Un point sur lequel le Chancelier et le chef du grand État-major sont absolument d'accord, c'est que la France ne laissera pas la Russie entrer seule en lutte avec l'Allemagne. Les opérations militaires sont préparées en vue d'une double campagne.

Le Roi de Roumanie est parti assez inquiet, l'avènement plus ou moins prochain du Prince Guillaume ne pouvant qu'augmenter les chances de guerre. J'estime, pour ma part, que cet événement n'aurait pas immédiatement d'aussi graves conséquences. Un Empereur de vingt-neuf ans n'aurait pas assez d'autorité pour prendre le commandement suprême des armées allemandes. Le laisser à un autre Souverain, au Roi de Saxe par exemple, ce serait lui réserver les honneurs et le prestige de la victoire. Telle abnégation n'est pas dans le caractère des Hohenzollern. Jusqu'au jour où il espérera cueillir pour lui-même des lauriers, l'Empereur Guillaume II ne poussera pas à la guerre.

82.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXIX. *Vienne, 27 mars 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 avril; Dir. pol., 4 avril.)

J'ai eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui en audience particulière par l'Empereur François-Joseph. Après m'avoir exprimé en termes courtois et sympathiques les sentiments qu'il avait éprouvés en apprenant le deuil qui avait frappé Monsieur et Madame Carnot [1], il m'a prié d'être de nouveau son interprète auprès de M. le Président de la République.

L'Empereur m'a parlé ensuite des questions extérieures et surtout de celle qui l'intéresse plus que toutes les autres, de la question d'Orient. Il a constaté et qu'il y avait, pour le moment, un temps d'arrêt dans les négociations diplomatiques et que la solution des difficultés pendantes demeurait bien obscure. C'est lui qui m'a appris que la Russie n'acheminerait pas tout de suite, comme

(1) Voir ci-dessus, le n° 80, note.

on le craignait, de nouvelles troupes vers la frontière galicienne. « C'est bien assez, a-t-il dit en riant, de celles qui y sont déjà. » Et il a ajouté : « Ce qu'il y a de grave, c'est que les troupes dont il s'agit doivent arriver du Caucase. Enfin, ce ne sera, paraît-il, que pour l'automne, et nous passerons au moins un printemps tranquille. » Puis il se prenait à répéter : « Tout cela est bien, bien difficile. » J'ai fait observer à Sa Majesté que souverains, chefs d'État, parlements, peuples, souhaitaient à l'envi le maintien de la paix, et que cette volonté, en quelque sorte unanime, n'était pas d'un poids léger dans la balance. « Oui, vous avez raison, m'a dit l'Empereur. J'ai toujours cru à la paix quand on en désespérait presque autour de moi. J'y ai cru et j'y ai travaillé, *comme c'était mon devoir*. L'Empereur de Russie, je n'en doute pas, est dans les mêmes sentiments ; l'Empereur Frédéric serait pacifique du fait de sa déplorable santé, s'il ne l'était par raison, par sagesse et par goût. Je sais que le Président de la République française et son Gouvernement sont animés du même esprit. Mais il y a d'autres facteurs. La presse russe est vraiment bien mauvaise, par exemple. Elle souffle la haine et la discorde, et la Russie est peut-être le seul pays où on pourrait, d'un mot, l'empêcher de jouer ce rôle provocateur. Enfin, m'a-t-il dit comme conclusion, Monsieur Carnot, croyez-le bien, n'est pas le seul à avoir de graves embarras. »

En somme, l'impression que j'ai rapportée de ma conversation avec le Souverain c'est que, profondément dévoué à la paix, il n'a pas une grande foi en sa longue durée et qu'il n'envisage pas l'avenir, même prochain, sans appréhension.

83.

M. Barrère, Ministre de France à Stockholm,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XII. Déchiffrement. *Stockholm, 28 mars 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 avril; Dir. pol., 3 avril.)

Il y a quelques jours, je vous faisais part de curieux renseignements que je dois aux confidences de la femme du Chargé d'affaires britannique sur le tempérament et les tendances du Prince impérial d'Allemagne et plus spécialement concernant ses dispositions envers la France [1]. Votre Excellence se souviendra qu'elles étaient rien moins que bienveillantes, telles que je les ai décrites, et j'ai noté avec une attention d'autant plus extrême les renseignements d'une femme dont l'intimité avec le fils de l'Empereur Frédéric est suffisam-

[1] Voir ci-dessus, n° 79.

ment établie par une correspondance suivie. Ce sont ces lettres écrites en Angleterre qui me permettent de compléter d'une manière bien frappante mes premiers renseignements. Dans leur nombre se trouve un billet qui date de deux ans et par lequel le jeune Prince rend compte à Madame Napier de ses impressions de voyage en Alsace-Lorraine à la suite des grandes manœuvres qui eurent lieu à cette époque dans les provinces annexées. Il raconte qu'il a visité pieusement la scène des luttes où sa patrie vainquit la France. Arrivé sur le champ de bataille de Saint-Privat, il fut pris, dit-il, d'une émotion patriotique extraordinaire; il se jeta à genoux et offrit au ciel des actions de grâces d'avoir permis à la nation allemande d'écraser l'ennemi héréditaire et il fit le serment que dans la prochaine guerre, s'il y en avait une, il n'aurait de cesse que la France et les Français fussent exterminés.

Ces graves paroles, imprudemment écrites il y a deux ans, étaient signées par un jeune homme : le Prince héritier n'avait que vingt-sept ans lorsqu'il prenait sa correspondante à témoin de la profondeur de sa haine pour la France; les sentiments changent parfois avec l'âge; les situations se modifient à mesure que les responsabilités augmentent; mais le naturel reste et il doit fatalement se manifester dans la direction générale des affaires, et la conception politique du Prince, celle qui semblerait résulter des indices ci-dessus indiqués, c'est que l'Allemagne, sous sa forme actuelle, ne saurait vivre à côté d'une France puissante et régénérée, et que, si l'Allemagne ne réussit pas à la subalterniser, elle devra procéder à sa destruction définitive. Cette notion politique implique même dans la paix des efforts constants et suivis pour amoindrir la France, pour l'isoler et l'énerver.

Je ne connais pas personnellement le Prince Guillaume, j'ignore quelle force de volonté et quelles ressources intellectuelles il serait capable d'apporter à l'accomplissement d'une telle idée; sur ce point, d'autres pourront sans doute vous renseigner mieux que moi, mais j'ai cru de mon devoir de vous transmettre des informations qui peuvent aider à scruter et à comprendre les actes d'un futur Souverain dont l'avènement prochain est pour toute l'Europe un sujet de malaise et d'anxiété.

84.

M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXI. *Rome, 29 mars 1888.*

(*Reçu :* **Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 3 avril.**)

On est fort ému depuis quelques jours par les nouvelles qu'on a reçues d'Abyssinie. D'après les informations adressées par le général de San Marzano,

les troupes du Ras Aloula se seraient très sensiblement rapprochées des retranchements italiens; une avant-garde considérable occuperait les points désignés sous les noms de Sabarguma et de Jangus, situés à sept kilomètres seulement de Saati, et plusieurs colonnes très fortes venant d'Asmara se grouperaient auprès de Ghinda où le Négus aurait établi son quartier général. Une attaque serait considérée comme imminente, et l'armée italienne aurait pris toutes ses positions de combat.

On ignore encore, au moment où j'écris, si cette marche de l'armée abyssine indique réellement l'intention d'attaquer les troupes royales ou seulement empêcher l'occupation de s'étendre au delà de Saati. Le bruit s'étant répandu, il y a quelque temps, que le général de San Marzano avait le projet de chercher sur les plateaux plus élevés, soit du côté d'Aïlet soit du côté de Chéren, un lieu de campement pour la saison d'été, on se demande si la démonstration du Négus n'a pas pour objet de s'opposer à ce mouvement afin de contraindre l'armée italienne à demeurer dans les régions voisines de Massaouah où les chaleurs ne peuvent manquer de la décimer en peu de temps. Dans ce cas le général San Marzano devrait prendre l'offensive, ce qui ne semble pas être le plan de l'État-major italien; il est en effet beaucoup mieux préparé pour repousser une attaque des Abyssins dans des retranchements exécutés avec soin que pour s'avancer en pays inconnu et enlever des positions que Ras Aloula est en mesure de bien défendre. Aussi paraît-on désirer vivement ici que le Négus attaque l'armée italienne, car on regarde comme vraisemblable que, sur un champ de bataille étudié, et avec un armement supérieur, le général de San Marzano serait en mesure de remporter un succès décisif qui dégagerait l'amour-propre du pays, vengerait le désastre de Dogali et donnerait un brillant prestige au Gouvernement.

Il est temps que ce succès soit obtenu, car l'opposition redouble ses polémiques violentes contre l'expédition d'Afrique; j'ai su même de source certaine que le Cabinet, lassé d'attendre vainement le Négus, effrayé du nombre des malades dans le corps d'occupation, voyant venir l'été meurtrier de ces contrées, avait pour ainsi dire décidé, il y a quelques jours, le retour progressif de la plus grande partie du corps d'armée de Massaouah. On commençait à préparer l'opinion publique à cette décision, en laissant entendre par les journaux officieux qu'après tout le but moral de l'expédition était atteint, qu'on avait réoccupé les positions abandonnées après le désastre de Dogali, que le Roi d'Abyssinie «reculait devant les canons italiens» et qu'on pouvait revenir avec honneur, n'ayant à lutter que contre les ardeurs du soleil. M. Crispi, que j'avais pressenti incidemment sur ce point, m'avait assuré, il est vrai, que rien n'était résolu, mais il ne m'avait pas caché ses vives inquiétudes.

La marche en avant du Ras Aloula a donné tout à coup une nouvelle direction

à la sollicitude publique; il n'est plus question du retour des troupes, mais des succès qu'on espère si les Abyssins attaquent les retranchements et, d'autre part, des difficultés à prévoir si le Négus, fidèle à la tactique qu'il a suivie jusqu'ici, se borne à inquiéter le corps d'armée italien par sa présence et des combats d'avant-poste, lui barre le chemin des plateaux salubres et l'oblige, soit à une offensive dangereuse, soit à subir la terrible épreuve de l'été dans un pays sans ombre, sans eau et malsain.

P. S. 30 mars. Au moment où je signe cette dépêche le bruit se répand de propositions de paix qui seraient faites par le Négus. Ces propositions sont-elles sérieuses? Viennent-elles même en réalité du Négus et n'ont-elles pas été tout au moins suggérées par le Gouvernement italien? Je ne saurais en ce moment en dire davantage, les journaux officieux ne donnant cette nouvelle que *sous toutes réserves*.

85.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 20. Très confidentiel. *Paris, 31 mars 1888, 5 heures, soir.*

Je vous prie de faciliter à M. Denfert-Rochereau la mission confidentielle et secrète qu'il va remplir à Saint-Pétersbourg au nom du Comptoir d'escompte et d'un consortium de banquiers français. Transmettez-moi par la voie du chiffre les dépêches qu'il vous demandera de m'adresser [1].

86.

M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 60. *Rome, 31 mars 1888, 8 h. 11, soir.*
(*Reçu* : 10 h. 30, soir.)

Les journaux officieux annoncent une démarche pacifique ayant été faite par le Négus [2]. Le Conseil des Ministres s'est réuni pour examiner les condi-

[1] M. de Laboulaye faisait savoir le 1er avril (Dép. n° 32 de Pétersbourg) que la campagne contre les finances russes continuait dans une partie de la presse étrangère et notamment dans la *Gazette de Cologne*.

[2] Voir ci-dessus, n° 84 et P. S.

tions acceptables. On ignore ses résolutions, mais l'opinion paraît très favorable à la paix; on croit que le Gouvernement demanderait la conservation des lignes actuellement occupées, une position saine pour les troupes et des garanties pour la sécurité du commerce et des voyageurs en Abyssinie.

87.

M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 59. *Paris, 31 mars 1888.*

Le Ministre de la Justice me fait parvenir et j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint en copie un procès-verbal de la gendarmerie de Fraize (Vosges) relatant la présence sur le territoire français, dans la nuit du 22 au 23 de ce mois, de deux agents des douanes allemandes, en uniforme et en armes.

Vous jugerez sans doute utile de signaler ce fait à la chancellerie impériale [1].

[1] L'ambassade de France à Berlin eut à s'occuper au cours de l'année 1888 de nombreux incidents de frontière. Au mois de juin le garde-champêtre de Gérardmer, étant ivre, excita la foule contre un brigadier de police allemand chargé de rapatrier des indigents. Il fut révoqué de ses fonctions trois jours plus tard. (Télégr. n° 59 de Paris, du 9 juin, 10 h. 15 s. et dép. n° 123 du 16 juin). Le 21 du mois de mai, trois sous-officiers allemands avaient franchi la frontière près de Saint-Ail; en juin, des écoliers de nationalité allemande avaient provoqué un incident à Saint-Ail; le comte de Bismarck répondit aux observations de M. Herbette qu'une enquête serait ouverte et annonça ensuite que les coupables avaient été punis sévèrement (télégr. 110 de Berlin, 26 juin, 4 h. 30 s.). Le 3 juin un garde-forestier allemand avait été surpris à Cobron-la-Grande à 200 mètres en deçà de la frontière (Dép. 116 de Paris du 12 juin). Le préfet de Meurthe-et-Moselle signale l'habitude prise par certains douaniers allemands de s'abriter dans une baraque située sur le territoire de la commune française de Saint-Marcel (Dép. 120 du 14 juin). Autre incident de frontière au Nouveau Saales, un garde-forestier allemand a passé la frontière en uniforme (Dép. 130 de Paris, 22 juin).

Dans le même mois, un poteau frontière allemand avait été trouvé arraché sur le chemin de Novéant à la Meuse (Dépêche 117 de Paris, 15 juin); il fut replacé un mois plus tard (Dépêche 150 de Paris, 10 juillet).

En juillet une violation de frontière est commise par un officier prussien sur le chemin d'Amanvillers (Dép. 157 de Paris, 25 juillet). Le 26 août un sous-officier allemand, en uniforme et en armes, traverse la commune de Saint-Ail-Habonville en se rendant de Sainte-Marie-aux-Chênes à Amanvillers (Dép. 178 de Paris, 31 août). Le 4 septembre, un douanier rencontre deux soldats allemands sur le territoire français (Dép. 192 de Paris, 24 septembre); le 20, un gendarme allemand de la brigade de Montreux-Vieux y pénètre en armes (Dép. 198 du 2 octobre). En septembre aussi, trois officiers allemands ont dépassé la frontière au tunnel de Bussang (Dép. 199 de Paris, 4 octobre).

En octobre, le Gouvernement impérial accède à la demande faite par la France de coopérer à des travaux destinés à rendre plus

88.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Flourens, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XLII. Très confidentiel. *Vienne, 1er avril 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 avril; Dir. pol., 17 avril.)

Dans les conversations qu'il a volontiers avec les journalistes et qui sont destinées à être publiées, dans les lettres qu'il écrit à la presse, dans les discours qu'il prononce, M. Crispi ne cesse de protester de ses sentiments amicaux pour notre pays (1), de se plaindre que ses intentions véritables sont méconnues en France. Il va plus loin. Il affirme que l'accession de la Péninsule à l'alliance austro-allemande n'était pas le rêve qu'il avait caressé pour l'Italie, qu'il n'est pas l'auteur responsable de cette politique, qu'il l'a trouvée dans l'héritage qu'il a dû accepter, qu'il l'a continuée en l'améliorant, mais qu'il

apparente la ligne de démarcation sur deux routes partant de Massevaux et annonce l'intention de placer des poteaux de fonte sur toutes les routes et chemins de quelque importance qui traversent la frontière (Dép. 210 de Paris, 20 octobre).

Le 30 du même mois, trois officiers bavarois violent la frontière près d'Arnaville (Dép. 228 de Paris, 8 novembre). Au même moment un Allemand le sieur Kilian était condamné à Nice pour espionnage et le Gouvernement allemand, gêné de voir mêlé aux débats le nom d'un colonel du grand État-major, M. de Lettow-Vorbeck, fit preuve d'indifférence à cette occasion (Dép. CII de Berlin, du 31 octobre).

Le Gouvernement français d'autre part est attentif à réprimer les infractions du même genre qui peuvent être commises par ses nationaux. M. Goblet désire qu'on fasse une enquête sur des militaires de la garnison de Verdun qui auraient molesté trois voyageurs allemands (Dép. 219 du 29 octobre). Il a prié le Ministre de la Guerre d'en ouvrir une sur des soldats français qui, dans le train venant de Conflans, auraient accueilli par des injures et des cris des employés de chemin de fer allemands (Dép. 220 du 30 octobre) L'incident avait été grossi à plaisir (Dép. 229 de Paris, 8 novembre). Il appelle l'attention de son collègue de l'Intérieur sur les inconvénients qu'il y aurait à tolérer chez un officier municipal l'habitude de braconner au delà de la frontière (Dép. 244 du 28 novembre).

On a examiné de très près le cas d'un garde particulier et du maire de La Madeleine — qui oppose un démenti formel à l'accusation — que les garde-forestiers du district de Massevaux auraient vus sur le territoire allemand (Dép. 258 de Paris, 8 décembre). Ces incidents sont au moins aussi nombreux que par le passé, mais provoquent des réactions moins violentes que les années précédentes.

Si des Allemands ont eu à souffrir quelquefois de violences de la part des Français, des cas analogues se produisent en sens inverse. Un gendarme allemand sur territoire annexé frappe un facteur français de la gare d'Igney (Dép. 240 de Paris, du 21 novembre). Une rixe a lieu dans la nuit du 4 au 5 novembre entre jeunes gens de la commune d'Avril et des habitants du village de Neufchef, situé en pays annexé (Dép. 241 de Paris, 21 novembre). Un voyageur de commerce français est victime de mauvais traitements de la part des autorités allemandes au moment où il rentre en France (Dép. 251 de Paris, 1er décembre).

(1) Voir ci-dessus, n° 70.

ne nourrit pas pour cette conception réalisée par ses prédécesseurs un bien vif enthousiasme. C'est dans ces termes qu'il vient de s'exprimer tout récemment encore avec M. Rendu dans une interview qui a paru dans les journaux de Vienne, et je dois dire, à ce propos, que le langage attribué au Président du Conseil italien n'a pas produit une très bonne impression.

Il ne m'appartient pas de me prononcer sur la sincérité de ces déclarations répétées qui ne provoquent autour de moi que des sourires incrédules et ne sont pas faites pour augmenter l'autorité de M. Crispi. Je crois devoir toutefois — et c'est l'objet de cette dépêche — vous faire connaître qu'à plusieurs reprises le Ministre des Affaires étrangères du Roi Humbert a exprimé les mêmes sentiments, non à un publiciste autorisé à les reproduire, mais à un diplomate accrédité au Quirinal. Celui-ci n'a pas manqué, bien entendu, d'adresser à ce sujet un rapport à son Gouvernement, et c'est de ce rapport que j'ai eu connaissance, grâce à l'obligeance amicale et confiante d'un de mes collègues.

Interrogé par le diplomate dont il s'agit sur le point de savoir s'il existait véritablement un traité entre l'Angleterre et l'Italie comme entre l'Italie et les Puissances centrales, M. Crispi a répondu « qu'il n'y avait pas besoin d'un traité pour établir une parfaite entente entre deux États, et qu'il suffisait d'une correspondance diplomatique entre les Cabinets. » Il a ajouté que le plus complet accord régnait, en effet, entre le Cabinet de Saint-James et celui du Quirinal en vue de maintenir l'équilibre dans la Méditerranée. M. Crispi n'a pas précisé davantage. Il s'est borné à donner l'indication générale que son interlocuteur a recueillie et que je suis en mesure à mon tour, de vous transmettre.

Le Président du Conseil a développé, en outre, au cours de cet entretien, les mêmes vues que celles qu'il se plaît à exposer à ceux de nos compatriotes qui ont l'honneur de causer avec lui. Il n'a pas parlé autrement au diplomate qu'à M. Rendu. Il lui a affirmé, comme à ce dernier, que la politique consacrée par la Triple Alliance ne l'enchantait nullement,qu'il n'avait pas pu la répudier, mais qu'il en aurait préféré une autre, dans l'intérêt de l'Italie libérale, telle que l'entente cordiale de l'Italie, de l'Angleterre et de la France.

Tout cela n'est pas nouveau, et n'a pas, sans doute, grande importance. Mon collègue en me faisant la confidence des propos tenus par M. Crispi, ne laissait pas toutefois d'en être frappé, allant jusqu'à voir dans leur caractère intime une garantie de leur sincérité. En ce qui me touche, je me borne à les rapporter à Votre Excellence, à toutes fins utiles, et sans y attacher plus de portée et d'intérêt qu'il ne convient.

89.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 65. Très confidentiel. *Londres, 3 avril 1888, 12 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 9 h., matin.)

J'apprends à la fois de deux sources distinctes que l'alliance dont il était question depuis environ deux mois entre l'Angleterre et l'Italie et sur les termes de laquelle des échanges de vues avaient déjà eu lieu, viendrait d'être signée (1). Cette information a été envoyée de Rome avant-hier et confirmée hier à deux personnes dans une haute situation ici et qui sont en mesure d'être exactement renseignées sur ce qui se passe en Italie. Les lettres reçues portent que ce fait ne pourra plus demeurer longtemps secret; néanmoins, il ne m'en a été donné connaissance qu'à titre strictement confidentiel et c'est de même que j'en transmets la nouvelle à Votre Excellence. J'ai toutes les raisons de croire à l'authenticité de ces renseignements, quant au fond. Mon informateur s'est servi du mot alliance, mais sans peut-être se rendre compte de sa valeur exacte. A mon avis, il s'agirait plutôt d'un échange de dépêches formelles contenant l'énumération des questions d'un intérêt vital pour les deux pays, et pouvant amener éventuellement l'union de leurs forces militaires et maritimes, soit contre la France, soit contre la Russie, soit contre les deux. De cette façon, les Ministres anglais pourraient continuer à déclarer au Parlement qu'il n'y a aucun traité d'alliance avec l'Italie impliquant l'emploi de la marine ou de l'armée anglaise; mais ils se seront engagés aussi loin que le leur permet la constitution anglaise, et, si une des éventualités prévues se réalisait, ils seraient forcés de saisir le Parlement sans retard et d'en faire une question de confiance.

90.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. FLOURENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XLV. *Berlin, 3 avril 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 avril; Dir. pol., 7 avril.)

Le Grand-Duc de Bade se trouvant en ce moment à Berlin, je lui ai fait demander une audience pour lui remettre la lettre de M. le Président de la

(1) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1289. (*Die Grosse Politik,* VI, 1281), et ci-dessus, n° 69.

République que vous aviez bien voulu m'adresser à cet effet, le 27 du mois dernier.

Son Altesse royale m'a reçu dimanche et m'a retenu pendant plus d'une heure. Elle a abordé, dans cette longue conversation, toutes les questions qui se rapportent au développement de la prospérité intérieure de l'Allemagne, aux mesures à prendre pour l'amélioration du sort des travailleurs par les institutions d'assurances contre les accidents et de retraite pour la vieillesse. Passant ensuite aux relations des deux pays, le Grand-Duc a exprimé sa confiance dans le maintien de la paix, la politique immuable de l'Empereur Frédéric, et, en cas de catastrophe [1], celle de son successeur, étant de ne pas « attaquer ». Je lui fis remarquer, en souriant, que ce mot était un peu « élastique »; que, sans *attaquer* soi-même, on pouvait *faire attaquer* par un tiers, ou bien *se faire attaquer* à force de provocations. « Vous avez raison, me dit-il; mais j'ai la conviction que le prince de Bismarck est le sincère interprète des sentiments de l'Allemagne quand il proteste de ses intentions pacifiques et que vous n'avez à craindre, de notre part, aucune attaque, *directe ou indirecte.* »

Je lui répondis alors que nous étions tout disposés en France à croire à la sincérité des déclarations conciliantes du Chancelier; et que, tenant autant que quiconque à la conservation de la paix, nous nous efforcerions d'éviter tout incident de nature à la compromettre, comptant sur la même bonne volonté de la part de l'Allemagne.

Son Altesse a mis, avec beaucoup de courtoisie, fin à notre entretien en me priant de faire parvenir personnellement à M. le Président de la République ses compliments de condoléance à l'occasion de la mort de M. Carnot, son père. « Tout ce que j'ai lu dans les journaux sur le compte de ce vénérable homme politique et sur l'union touchante qui existait dans sa famille, m'a inspiré pour lui et pour les siens une véritable sympathie. »

Votre Excellence jugera sans doute à propos de rendre compte de ces paroles à M. le Président de la République.

[1] M. Herbette disait le 15 mars à 6 h. 41 du soir (Télégr. 53) : « J'apprends de source très sûre que l'état de l'Empereur Frédéric s'est sensiblement aggravé depuis quarante-huit heures... L'Empereur n'assistera pas aux funérailles de son père. »

91.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 64. *Berlin, 5 avril 1888, 4 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 15, soir.)

Je viens de notifier au Secrétaire d'État aux Affaires étrangères la constitution du nouveau Cabinet et je lui ai affirmé, ainsi que vous m'y aviez autorisé et dans les termes mêmes de votre télégramme n° 45 (1), la stabilité de la politique extérieure de la République.

Le comte Herbert de Bismarck s'est félicité sans réserve de cette assurance et m'a prié de vous faire connaître que, de son côté, le Gouvernement impérial n'a pas d'autre désir que la continuation des bons rapports entre la France et l'Allemagne. Il m'a ensuite interrogé sur la signification de la présence de M. de Freycinet au ministère de la Guerre. Je lui ai répondu qu'il s'agissait de pourvoir à un intérêt plus administratif et législatif que politique, c'est-à-dire à la revision de notre organisation militaire et à sa discussion devant les Chambres.

Cette explication a semblé faire bonne impression sur son esprit.

Je dois ajouter que le ton de la presse allemande témoigne d'inquiétudes assez vives au sujet des tendances moins conciliantes attribuées au nouveau ministère.

92.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 65. *Berlin, 6 avril 1888, 7 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Ayant appris que le projet de mariage entre (*sic*)(2) le Prince de Battenberg était sérieusement repris et que le jeune Prince avait été mandé à Berlin, le Chancelier avait déclaré à l'Empereur, il y a huit jours, que les raisons d'État qui avaient motivé l'abandon de ce projet(3), existaient encore et qu'il était décidé à donner sa démission dans le cas où l'on voudrait passer outre.

(1) Télégramme du 4 avril donnant la composition du nouveau Cabinet. M. Floquet avait remplacé M. Tirard à la présidence du Conseil et M. Goblet avait succédé à M. Flourens aux Affaires étrangères. — (2) Lire : la princesse Victoria et. — (3) Voir ci-dessous n° 97 et notes.

Sa Majesté s'était bornée à demander au prince de Bismarck une note écrite où seraient exposées les raisons d'État invoquées. Cette note a été remise hier à l'Empereur qui, après l'avoir lue, a déclaré, en pleurant, qu'il n'insistait pas sur ses premières intentions. L'Impératrice s'est également inclinée devant la volonté du Chancelier dont la situation est plus forte que jamais. Toutefois, ce dernier n'ose pas quitter Berlin pour aller se reposer à Friedrichsruh, malgré la fatigue qu'il éprouve à conférer fréquemment avec l'Empereur. Il craint qu'on ne profite de son absence pour prendre des décisions irréparables.

Cette lutte d'influences ne durera du reste pas bien longtemps, l'existence de l'Empereur tenant à un fil. Dimanche dernier, il a failli étouffer dans une quinte de toux et, en dehors de tout accident, le cours normal de sa maladie ne permet guère de compter que sur un répit de quelques semaines.

93.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 181. Très confidentiel. *Péra, 7 avril 1888, 1 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 9 h. 30, matin.)

Je crois devoir signaler à Votre Excellence un échange de communications qui a eu lieu tout récemment entre le Sultan et le Cabinet de Londres au sujet de l'Égypte. Il s'agirait d'une reprise des négociations entre l'Angleterre et la Turquie, touchant l'évacuation. Certains indices m'ayant mis sur la voie de ces pourparlers secrets, j'ai cherché à me renseigner avec plus de précision et j'ai pu recueillir les informations suivantes dont je suis en mesure de garantir l'exactitude.

Le mois dernier, le fils de Lord Salisbury est venu passer une semaine de vacances à Constantinople. Le jour de son départ, il a été reçu par le Sultan. Au cours de l'audience, Sa Majesté faisant allusion à la présence des troupes britanniques en Égypte, pria Lord Cecil de dire à son père combien le Sultan était désireux de régler définitivement cette question. J'ai su que Sir W. White avait été surpris et même froissé de cette ouverture faite en dehors de lui à un tout jeune homme qui n'avait aucune qualité officielle. Mon collègue d'Angleterre disait à ce propos que le Gouvernement de la Reine n'avait aucun compte à tenir d'un désir exprimé d'une façon aussi peu régulière, il ajoutait que Lord Salisbury «hausserait vraisemblablement les épaules» et que l'affaire en resterait là. Cependant le Sultan, tenant à son idée, télégraphiait

il y a quelques jours, à son Ambassadeur à Londres l'invitant à rappeler à Lord Salisbury qu'il attendait une réponse à la communication que son fils avait dû lui transmettre.

Par un télégramme en date du 4 avril, Rustem Pacha vient de rendre compte au Sultan de l'entretien qu'il a eu à ce sujet avec Lord Salisbury.

Le Premier Ministre a déclaré à l'Ambassadeur ottoman que la situation était aujourd'hui la même que l'année passée, avec cette différence que, par suite de la non ratification de la convention Wolff, le Gouvernement anglais serait beaucoup plus sensible au danger d'un nouvel échec; la politique du Cabinet de Londres, a dit Lord Salisbury, n'a point varié; l'Angleterre, comme le sait le Sultan, est tenue, avant de rendre l'Egypte à elle-même, d'assurer la situation financière de ce pays, ainsi que sa sécurité et sa tranquillité, de la garantir contre tout désordre intérieur ou toute agression étrangère. C'est précisément pour atteindre ce but que le Gouvernement anglais avait conclu la convention Wolff, mais, comme cet arrangement n'a pas été ratifié à Constantinople, l'Angleterre est aujourd'hui naturellement plus méfiante.

Lord Salisbury a terminé en donnant l'assurance qu'il examinerait avec le plus grand soin toute communication qui lui serait soumise *par la voie diplomatique régulière.*

Je m'efforcerai de suivre avec la plus grande vigilance les démarches qui seraient tentées à Constantinople pour renouer les négociations rompues l'été dernier. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me tenir exactement informé de ce que notre Ambassadeur à Londres pourra lui mander à ce sujet.

94.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 58. Très confidentiel. *Paris, 8 avril 1888.*

L'Ambassadeur de la République à Constantinople me signale, par le télégramme ci-joint en copie, les ouvertures que le Sultan a faites personnellement ces jours derniers à Lord Cecil pour amener, entre le Cabinet de Londres et la Porte, une reprise des négociations relatives à l'évacuation de l'Égypte [1]. M. de Montebello a pu également recevoir par une voie secrète des indications assez précises sur l'accueil fait par Lord Salisbury à cette suggestion. La réponse de Sa Seigneurie laissant à prévoir que cette question

[1] Voir ci-dessus, n° 93.

peut très prochainement être de nouveau traitée par la voie diplomatique régulière, je crois devoir appeler de nouveau de ce côté toute votre attention.

L'origine des indications ci-jointes ne nous permet pas d'en faire usage. Mais les renseignements publiés dans les journaux sur le désir manifesté par le Sultan à Lord Cecil ont une précision suffisante pour qu'il vous soit possible d'en prendre texte et de chercher ainsi à vous rendre un compte exact des dispositions véritables du Gouvernement de la Reine.

95.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXXVII. *Berlin, 9 avril 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 13 avril.)

Le Prince impérial a assisté à un dîner que le prince de Bismarck a donné à l'occasion du soixante-treizième anniversaire de sa naissance. Le Prince Guillaume a prononcé, dans cette circonstance, un toast qui a été reproduit par la plupart des journaux dans des termes identiques ou très analogues à ceux que retrace l'entrefilet ci-joint de la *Post*.

L'Allemagne y est comparée à « un corps d'armée qui a perdu son chef suprême, en cours de campagne, et dont le premier lieutenant, qui a recueilli le commandement, se trouve grièvement blessé. Dans ce moment critique, quarante millions de vrais cœurs allemands se tournent pleins de crainte et d'espoir vers le drapeau et vers celui qui le porte, de qui on attend tout désormais. Or le porte-drapeau, c'est l'illustre prince, le grand Chancelier. Qu'il nous trace le chemin, nous le suivrons. Vive le prince de Bismarck! »

Cette allocution a été aussitôt fort commentée. L'enthousiasme débordant auquel l'héritier de la couronne donnait cours à l'égard du Chancelier, la place effacée qu'il faisait à l'Empereur malade, méritaient en effet d'être remarqués.

La publication de ce petit discours est venue donner un nouvel aliment aux discussions passionnées qui divisent le monde prussien depuis la disparition de Guillaume Ier. Les adeptes des idées aristocratiques et militaires regrettent le vieil Empereur et aspirent à l'avènement de son petit-fils, considéré comme le représentant de la pure tradition des Hohenzollern soutenue par le Chancelier de fer. Ils ne seraient pas loin, peut-être, de trouver trop long encore le court espace de règne que la maladie laissera à Frédéric III. Dans ce cercle restreint, mais exclusivement prépondérant hier encore, la parole du Prince

Guillaume a trouvé un sympathique écho. Elle a attristé, par contre, ceux qui voient avec douleur la prochaine disparition d'un Souverain calme, peu enclin aux aventures militaires, moins admiratif de tous les absolutismes, aristocratiques, religieux ou administratifs, plus accessible aux idées modernes.

Peut-être a-t-on voulu atténuer, dans ces milieux sympathiques à la Cour nouvelle, l'impression pénible produite par le toast princier. Peut-être aussi, dans la famille impériale elle-même, aura-t-on trouvé le futur Empereur peu respectueux vis-à-vis de son père quand il a semblé traiter son règne d'inter-règne. Il m'a été donné des renseignements qui confirmeraient qu'au palais de Charlottenbourg on s'est senti blessé.

Quoi qu'il en soit, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a été chargée de publier une nouvelle version du toast princier rectifiant les paroles de l'héritier du trône de manière à les rendre plus déférentes pour le Souverain moribond. Votre Excellence trouvera également ci-joint le nouveau texte. La comparaison militaire qui lui sert de thème reste la même; seulement le chef, grièvement blessé, qui remplace le chef mort, conserve l'énergie d'aller hardiment de l'avant. Les regards se dirigent alors vers le porte-drapeau et c'est encore le prince de Bismarck qui tient haut l'étendard, mais au lieu de pousser le cri : « Vive Bismarck! » l'orateur se borne à appeler sur le grand Ministre les bénédictions du ciel. Ce sont là de simples nuances, mais le fait qu'on a entendu présenter au public cette nouvelle édition du toast, revue et corrigée, est le symptôme de tiraillements déjà soupçonnés, provoqués par une impatience du pouvoir à laquelle on préférerait justement une plus grande réserve de la part du trop jeune héritier de la couronne impériale.

96.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 20. *Saint-Pétersbourg, 10 avril 1888, 12 heures, matin.*

(*Reçu* : 6 h., matin.)

Suivant les instructions reçues le 31 mars dernier, je transmets à Votre Excellence la dépêche ci-jointe que M. Denfert-Rochereau [1] adresse à M. Hentsch :

« J'ai causé dimanche avec le Ministre des Finances. Ses idées sur emprunt diffèrent essentiellement des nôtres. Le Ministre m'a toutefois demandé note; cette note remise aujourd'hui doit être examinée d'ici demain soir mardi par

[1] Voir ci-dessus, n° 85.

le Ministre qui m'a donné rendez-vous pour huit heures. Question sera probablement tranchée définitivement pour ou contre dans cette conférence. L'impression est que idées très arrêtées Ministre sur grande affaire versant or dans caisses Trésor pour augmenter réserve destinée à retirer circulation papier monnaie rendront très difficile négociation sur base projet. Affaire Grenelle semble absolument inconnue.»

Signé : Denfert-Rochereau.

97.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° VII. Confidentiel. *Londres, 10 avril 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 13 avril.)

Les récentes difficultés survenues en Allemagne à l'occasion du projet de mariage entre la Princesse Victoria (1) et le Prince Alexandre de Battenberg (2) ont été suivies ici avec une attention d'autant plus grande que l'opinion générale du pays n'est point, sur cette question, exactement conforme à celle de la Cour. La nation désire avant tout le maintien de cordiales relations avec le peuple allemand et, pour elle, le peuple allemand est personnifié par le prince de Bismarck beaucoup plus encore que par le nouvel Empereur. Elle ne manque point de sympathies, tant s'en faut, pour le Souverain sage et modéré qui vient de monter sur le trône; mais, entre ce Prince dont le règne aura sûrement une durée éphémère, et le Chancelier qui a créé et qui maintient l'Empire, ses préférences restent pour ce dernier, et, s'il fallait absolument choisir et déplaire à l'un ou à l'autre, elle aimerait mieux certainement se ranger du parti du second. Ce parti a, en effet, selon toute apparence, la force pour lui et l'avenir, et, pour une nation pratique comme la nation anglaise, rien ne saurait entrer en balance avec de semblables avantages. Aussi, malgré le respect qu'on a dans tout le pays pour la famille royale et la réserve avec laquelle les opinions sont généralement exprimées ici sur d'aussi délicats sujets, il a été facile de voir que le public regrettait l'incident qui avait occasionné la crise et en désirait une solution satisfaisante, si possible pour tous, mais en tout cas et avant tout satisfaisante pour le prince de Bismarck.

A la Cour et dans l'entourage de la Reine, les sentiments sont différents. On est fort blessé de voir que la Princesse royale, devenue Impératrice,

(1) Quatrième enfant de l'Empereur Frédéric III et de l'Impératrice Victoria.

(2) L'ancien Prince de Bulgarie qui avait quitté Sofia en septembre 1887. — Voir ci-dessus, n° 92.

demeure impopulaire parmi ses sujets, et de constater que chacune de ses actions presque est l'objet de commentaires défavorables. Soit qu'elle fasse soigner son mari par le seul médecin en qui elle ait confiance, soit qu'elle s'occupe du mariage de ses filles, le blâme l'atteint toujours et s'exprime souvent d'une manière singulièrement blessante. On la considère en Allemagne comme une étrangère, pour un peu on la traiterait en ennemie. La famille royale anglaise n'en est que plus portée à la soutenir dans ses intentions qui sont jugées des plus légitimes et à l'assister dans la dangereuse lutte qu'elle a osé ouvrir contre le Chancelier. Une circonstance fortuite m'a permis hier de constater la vivacité de ces sentiments sur lesquels M. Waddington a déjà, en plus d'une occasion, appelé l'attention du Département et dont les conséquences peuvent être fort importantes à un moment donné. Assistant hier à l'« Easter Banquet » donné, tous les ans, par le Lord Maire à Mansion House, je me suis trouvé placé à côté de Son Altesse royale le Duc de Cambridge [1] et j'ai eu avec lui une conversation qu'il me paraît intéressant de résumer ici.

Après avoir exprimé, de la manière la plus courtoise, des vœux pour la prospérité de notre pays et spécialement, ce qui m'a paru digne de remarque, pour le maintien et l'amélioration continus de ses forces militaires, le Duc, qui est depuis 1856 le commandant en chef des armées anglaises, m'a demandé quelques détails sur notre organisation militaire et sur l'état de notre armement. Je me suis borné à rappeler en termes généraux les résultats remarquables d'expériences qui sont d'ailleurs dans le domaine public; à des questions touchant l'état de nos finances j'ai répondu en donnant le chiffre des dernières rentrées, très supérieures aux prévisions budgétaires et qui dénotent une amélioration des plus marquées. De sujets en sujets la conversation est venue sur la « crise allemande » et sur ce point le Duc de Cambridge n'a point caché le très vif mécontentement qu'avait causé dans la famille royale l'attitude du prince de Bismarck. Il a parlé avec une sorte d'indignation du procédé employé par le Chancelier qui, au lieu de chercher à régler la difficulté par voie d'entente directe, a préféré s'adresser soudainement à la presse, en appeler au pays, mettre l'opinion publique en garde, la placer entre lui et son Souverain. « Ce sont peut-être là, a dit le Duc, les procédés de la nouvelle diplomatie; ils sont étranges et, pour moi, je préfère les anciens. » Puis, passant à la Russie : « Quel beau jeu, a-t-il dit, l'Empereur pourrait jouer en ce moment, et que de reconnaissance il pourrait s'assurer en prenant sur lui de favoriser un mariage qui ne peut lui donner aucune inquiétude sérieuse! Cela est si évident que cela n'échapperait à aucun homme dans une situation ordinaire; mais à vrai dire sa situation est bien spéciale; il vit

[1] Cousin de la Reine Victoria.

entièrement à part; il ne comprend pas les choses; comme on dit : *he does not know the ways of the world.* Sa conduite est toute tracée, et cependant il y a cent à parier contre un qu'il ne suivra pas un plan si simple et si utile pour lui comme pour nous. Il est à plaindre après tout, c'est *un brave homme* au fond, et il est menacé à tout instant d'une fin terrible. » En parlant ainsi du rôle que le Tsar pouvait jouer, Son Altesse oubliait évidemment ce qu'elle avait rappelé elle-même au début de la conversation, savoir la durée éphémère du règne de Frédéric III et la réaction qui ne manquera pas de suivre sa disparition et dont il appartiendra au Chancelier seul d'accroître ou de restreindre l'étendue. En prenant une détermination rendant manifeste que M. de Bismarck, lorsqu'il a menacé de donner sa démission, aurait fait beaucoup de bruit pour rien, prétendant ménager des susceptibilités qui n'étaient point sérieusement en jeu, le Tsar attirerait sans doute sur lui des animosités durables et dangereuses, sans autre compensation que la reconnaissance passagère du Souverain actuel de l'Allemagne et la gratitude impuissante de la Cour anglaise, impuissante puisque dans cette question le pays ne partage point exactement les sentiments de la famille royale.

Il n'est pas hors de propos de signaler relativement à cette question que le bruit de la démission du prince de Bismarck a été pris fort au sérieux à l'ambassade d'Allemagne. J'ai su de source certaine que presque tout le personnel était décidé à se retirer aussitôt que le prince aurait quitté le pouvoir, et l'on ne doutait pas que la majorité des agents diplomatiques allemands ne fissent de même. Les derniers incidents ont été commentés fort librement à l'ambassade et de la manière la moins flatteuse pour l'Impératrice actuelle.

Parlant du successeur de Frédéric III, le Duc de Cambridge m'a dit que toutes les indications qu'il avait reçues ne justifiaient que trop les appréhensions occasionnées par la perspective de son avènement prématuré. Il n'est point mûr encore; la prudence lui manque comme l'expérience; c'est un caractère excessif, capable des déterminations les plus soudaines et les plus dangereuses.

Au cours de l'entretien qui a été nécessairement fort long (les banquets de la Cité sont justement célèbres par leur durée), le Duc a abordé divers autres sujets dont je ne veux plus mentionner qu'un seul; je serais d'autant moins fondé à l'omettre que Son Altesse y a mis une insistance particulière. Il m'a demandé s'il était vrai, comme les journaux anglais du matin l'avaient annoncé, que l'Ambassadeur de la République à Londres, avec qui il entretient les relations les plus cordiales, dût quitter définitivement son poste. S'il en était ainsi, a-t-il dit, ce serait bien fâcheux pour les deux pays, car M. Waddington a ici une situation peu ordinaire, que fort peu d'Ambassadeurs savent acquérir; il a gagné aisément les sympathies de tous dans ce pays. J'ai cru pouvoir assurer

au Duc de Cambridge qu'il n'était nullement question du départ de M. Waddington et je lui ai dit que son absence était toute temporaire et devait être de très courte durée.

Le dîner s'est terminé par la série usuelle des toasts; j'ai été chargé de répondre à celui que le Lord Maire a porté au Corps diplomatique. Je l'ai fait en quelques phrases de pure courtoisie.

98.

M. JUSSERAND, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 74. Très confidentiel. *Londres, 11 avril 1888, 11 h. 55, soir.*

(*Reçu :* le 12, 9 h., matin.)

Je viens d'avoir avec Lord Salisbury un entretien au sujet des affaires d'Égypte. J'ai cru devoir éviter de faire allusion au voyage de son fils, signalé dans la dépêche de Votre Excellence n° 58 (1), afin, si possible, de ne pas éveiller ses soupçons et de ne point tourner son attention sur les sources d'informations secrètes que notre Ambassadeur à Constantinople peut avoir. A cet effet, j'ai pris pour point de départ la convention de Suez et j'ai demandé à Son Excellence si elle avait des renseignements personnels sur l'accueil que paraissait devoir lui réserver le Sultan. « J'ai, m'a dit Lord Salisbury, reçu un télégramme de Sir W. White (2) dans lequel il me déclare qu'il a exécuté fidèlement mes instructions, qu'elles étaient tout à fait précises et qu'il a appuyé les démarches de M. de Montebello de tout son pouvoir. Ce pouvoir, toutefois, n'est pas très grand en ce moment; notre Ambassadeur prétend que, depuis l'article de Sir H. Elliot, tout son crédit est évanoui, et il se plaint amèrement de la fausse situation que cette imprudence lui a value. » Je note, en passant, que cette indication montre assez bien comment le Sultan, qui paraît dans sa mauvaise humeur présente attendre de tout Ambassadeur anglais des procédés pareils à ceux de Sir H. Elliot, a préféré s'adresser au propre fils du Premier Ministre de la Reine, malgré la jeunesse de Lord Cecil, plutôt qu'au représentant en titre du Gouvernement britannique. Cela explique aussi les observations que Sir W. White paraît avoir adressées à son Gouvernement au sujet de la nouvelle diminution de crédit dont il souffrirait si des propositions irrégulièrement faites à un visiteur sans qualité officielle étaient accueillies à Londres. Le... (3) montre que Lord Salisbury a tenu compte des plaintes de son Ambassadeur.

(1) Voir ci-dessus, n° 94.

(2) Voir *Livre Bleu Egypt*, n° 2, pièce n° 80.

(3) Lacune de déchiffrement. M. Jusserand faisait sans doute allusion à une phrase du télégramme de Constantinople reproduit sous le numéro 93.

Comme l'occasion s'en présentait, il m'a paru intéressant de connaître l'opinion du Foreign Office sur l'incident Elliot [1], j'ai répondu que j'avais lu l'article au moment de son apparition et que j'avais trouvé fort libérales les règles anglaises qui permettaient à un Ambassadeur de signer de son nom et de son titre un travail politique de ce genre. « Ce n'est malheureusement que trop la règle, a répliqué Lord Salisbury, et je l'ai vérifiée à mon regret. Dès l'apparition de l'article, j'ai consulté les juristes de la Couronne pour savoir s'il n'existait pas quelque moyen de répression et j'ai dû reconnaître qu'il n'y en avait aucun. »

Ramenant la conversation sur les affaires d'Égypte, j'ai parlé du calme qui paraissait renaître dans ce pays et qu'avait signalé Son Excellence dans son discours d'hier à Carnarvon, je lui ai demandé s'il fallait conclure, des paroles qu'il avait prononcées et qui avaient été fort applaudies, que le Gouvernement anglais pencherait à reprendre maintenant ou prochainement l'examen de la question dans son ensemble.

« Nous n'avons apporté, m'a dit Lord Salisbury, usant de termes presque identiques à ceux que Rustem Pacha a télégraphiés à son Gouvernement, aucun changement à notre installation militaire en Égypte depuis un certain événement, pénible pour nous, qui s'est produit l'an dernier (l'échec de la convention Wolff); nous avons laissé dormir la question; nous ne sommes pas pressés de la reprendre, d'autant plus que les derviches nous donnent quelque inquiétude; nous ne le ferons pas, en tout cas, sans nous être assurés que les chances sont meilleures. »

Il m'a paru opportun, arrivé là, de revenir au point de départ qui devait être considéré comme l'objet véritable de la conversation et j'ai fait observer que, certainement, avec un Souverain hésitant et mobile comme le Sultan, c'était assez de lui soumettre une question; nous lui avions déjà soumis celle de Suez, c'était sur elle que devaient porter tous nos efforts; en engager une autre à présent, ce serait risquer un double échec; j'ai conclu en renouvelant la demande que le ferme concours de Sir W. White fût assuré à notre Ambassadeur dans l'affaire de Suez présentement en discussion.

Quant à Lord Cecil, voici une note qui peut avoir son intérêt. Étant hier dans une réunion intime où se trouvaient quelques personnages politiques, la conversation a roulé un moment sur les fils d'hommes d'État célèbres. On a parlé du comte H. de Bismarck, du fils de M. Gladstone, le nom de Lord Cecil ayant été prononcé, tout le monde s'est mis à rire et les assistants ont été unanimes à déclarer que, si Lord Salisbury avait des chances de voir ses talents politiques passer à l'un de ses enfants, c'était à l'aîné, Lord Cranborn et non à Lord Cecil [2], dont l'intelligence serait, paraît-il ordinaire et le caractère léger.

[1] Voir ci-dessus, n° 61. — [2] Voir ci-dessus, n°s 93 et 94.

99.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 75. Confidentiel. *Londres, 12 avril 1888, 12 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Je viens d'avoir connaissance, par une voie sûre, d'informations contenues dans un télégramme récemment adressé à Berlin par l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres. Lorsque l'Angleterre a été priée par la Russie d'agir avec les autres Puissances afin que la Porte déclarât illégale la situation du Prince de Cobourg [1], le Gouvernement de la Reine a répondu qu'il désirait auparavant avoir des déclarations précises sur les intentions ultérieures de la Russie non seulement en Bulgarie, mais d'une manière générale dans l'ensemble de la péninsule des Balkans. Après avoir transmis à Saint-Pétersbourg cette réponse qui y a causé beaucoup d'irritation, M. de Staal a été chargé, il y a environ quinze jours, de remettre au Foreign Office une note conçue en termes énergiques dans laquelle il est déclaré que la Russie entend conserver son entière liberté d'action dans les Balkans et qu'elle seule reste juge du moment où elle devra l'exercer. Elle ne tiendra compte d'aucune intimidation, quel que soit le point où on veuille l'exercer, qu'il s'agisse de ses intérêts européens ou de ses intérêts asiatiques, des Balkans, de la Perse ou de tout autre pays. Je transmets à Votre Excellence ces informations à titre très confidentiel.

100.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 48. *Paris, 12 avril 1888, 8 h., soir.*

Un incident analogue à celui qui s'est déjà produit à Belfort il y a un an vient d'avoir lieu dans la même ville [2]. Quatre Allemands ont été reconnus le 8 avril et poursuivis par la foule, jusqu'à la gare. Malheureusement des pierres ont été lancées et ont blessé légèrement un Allemand et un de nos agents de police qui faisaient les plus grands efforts pour les dégager ou pour les

(1) D'après le télégramme de M. de Giers ci-dessus reproduit sous le numéro 50 le Gouvernement demandait à toutes les Puissances d'appuyer sa démarche à Constantinople.

(2) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n° 1294, (*Die Grosse Politik*, VI, 1283).

couvrir. Deux des manifestants qui avaient lancé des pierres ont été immédiatement arrêtés [1]; une instruction est ouverte et les coupables seront punis de manière à prévenir autant que possible le retour de pareilles scènes.

Je vous donne ces détails pour votre information personnelle; vous n'en ferez usage que si on vous en parle [2]. J'en ai entretenu hier incidemment le comte de Leyden qui n'était pas au courant du fait et je lui ai indiqué les mesures que nous avions prises. Le silence gardé par le Gouvernement allemand envers son ambassade à Paris semble indiquer qu'il n'attache pas plus d'importance qu'il ne faut à l'incident.

101.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Féraud, Ministre de France à Tanger.

T. n° 12. Personnel. *Paris, 14 avril 1888, 8 h. 30, soir.*

Prière à M. Féraud de déchiffrer lui-même.

J'apprends d'une source très confidentielle, mais sûre, que le Sultan du Maroc a demandé au Gouvernement italien de lui envoyer une mission militaire composée de trois officiers et destinée à l'aider dans ses projets d'instruction et de réorganisation militaires. Cette mission doit arriver à Tanger le 17 de ce mois. Il y a là un coup sensible porté à notre situation au Maroc, et j'espérais que vos démarches auprès du Sultan et vos rapports avec lui nous éviteraient un danger de cette nature. S'il est possible d'y échapper encore [3], je vous prie de ne rien négliger pour cela. Le Sultan devrait comprendre qu'en introduisant dans son Empire les représentants d'une nation aussi peu intéressée au maintien du *statu quo* dans la Méditerranée, il compromet singulièrement sa sécurité future.

[1] Voir ci-dessous n° 104.

[2] Le 16 avril, M. Herbette transmet (dép. n° 27) un article de la *Landeszeitung* de Strasbourg qui présente les faits sous un jour défavorable à la population de Belfort.

[3] M. Féraud répond le 18 avril (télégr. n° 14) : « Trois officiers ou ingénieurs italiens sont arrivés, en effet, hier... J'espère que leur séjour sera de courte durée; je travaille en conséquence. »

102.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 202. Confidentiel. *Péra, 20 avril 1888, 10 h. 40, soir.*

(*Reçu :* le 21, 6 h. 30, matin.)

Je viens d'être reçu par le Sultan. J'ai constaté avec plaisir, par l'accueil empressé et véritablement amical que m'a fait Sa Majesté, que ses dispositions personnelles continuaient à être excellentes. En recevant la lettre du Président de la République, le Sultan m'a renouvelé l'expression de toutes ses sympathies pour la France et pour le chef de l'État et m'a chargé de transmettre à M. Carnot, par votre intermédiaire, l'assurance de sa sincère amitié.

J'ai abordé moi-même la question de la convention de Suez et j'ai demandé la permission au Sultan de lui parler en mon nom personnel et avec une entière franchise, comme j'avais eu déjà l'occasion de le faire à plusieurs reprises. J'ai ajouté que je lui serais reconnaissant de m'écouter avec la confiance dont il m'avait déjà donné la preuve en différentes circonstances, depuis que j'avais l'honneur d'être accrédité auprès de lui.

M'inspirant alors des instructions contenues dans vos télégrammes n°s 110 et 111 [1], j'ai fait ressortir l'intérêt évident et pressant de régler la question du canal qui était l'acheminement vers la solution définitive de la question d'Égypte. J'ai fait valoir les concessions précieuses que nous avions déjà obtenues et l'action si utile que le Gouvernement de la République avait exercée pour vaincre les résistances de l'Angleterre. Je me suis attaché à faire comprendre au Sultan combien il serait fâcheux pour tous et spécialement pour lui que des lenteurs inopportunes ou des objections de forme et de détail soulevées par la Porte vinssent paralyser toutes mes démarches et réduire à néant les résultats substantiels acquis au prix de si laborieux efforts.

Examinant les deux points sur lesquels se concentre aujourd'hui l'insistance du Gouvernement ottoman, je me suis attaché à reproduire fidèlement l'argumentation de Votre Excellence. J'ai enfin laissé entendre à Sa Majesté, en mon

[1] Dans le télégramme 110 du 18 avril confirmé par le télégramme 111 du 19, M. Goblet disait : « Le Gouvernement de la République a toujours été convaincu que le meilleur moyen d'arriver au règlement définitif de la question d'Égypte était de régler d'abord question du canal, parce que c'est celle qu intéresse le plus les Puissances européenn et notamment l'Angleterre. Lorsque cette question sera réglée, la présence des troupes anglaises en Égypte aura perdu sa meilleure raison d'être, à condition pourtant que des lenteurs interminables n'auront pas lassé la patience de tout le monde et affermi la situation des Anglais sur les bords du Nil à tel point qu'il ne sera plus possible de la modifier. »

nom personnel, que je ne croyais pas que mon Gouvernement pût reprendre avec le Cabinet de Londres de nouveaux pourparlers, et j'ai indiqué que, découragé par l'insuccès de ses tentatives, il se trouverait peut-être forcé d'abandonner la voie suivie jusqu'ici pour chercher d'autres combinaisons en vue de rétablir l'équilibre des Puissances dans la Méditerranée.

103.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 204. Très confidentiel. *Péra, 21 avril 1888, 2 h., matin.*

(*Reçu :* 9 h., matin.)

Au cours de l'audience d'aujourd'hui, le Sultan, toujours préoccupé de l'idée de hâter le départ définitif des troupes anglaises de l'Égypte, m'a dit que, dans sa pensée, la convention du canal de Suez ne pourrait être exécutoire que lorsqu'un arrangement entre l'Angleterre et la Turquie aurait réglé la question de l'évacuation. Il m'a demandé s'il pouvait compter sur le concours de la France dans le cas où des négociations seraient entamées à ce sujet entre lui et le Gouvernement anglais. Je lui ai répondu que c'était là précisément une des raisons principales qui devaient l'engager à faciliter sans retard la conclusion des négociations relatives au canal et qu'il ne pouvait douter du vif désir qu'aurait le Gouvernement français de voir l'Égypte rendue à elle-même. J'ai ajouté que, selon moi, des négociations dans ce sens pourraient être utilement reprises entre la Porte et l'Angleterre *après* la signature de la convention de Suez. Le Gouvernement français demanderait seulement à être tenu très exactement au courant de tous les pourparlers qui pourraient avoir lieu et ne marchanderait certainement pas, le cas échéant, son concours le plus actif et le plus sympathique. Je n'ai pas manqué d'ailleurs de mettre le Sultan en garde contre l'imprudence et le danger qu'il y aurait, au cours des négociations actuelles, à toucher prématurément la question sur laquelle les susceptibilités de l'Angleterre seraient promptes à s'éveiller.

Les attaches anglaises du Grand Vizir m'étant bien connues, j'éviterai soigneusement ce sujet délicat dans l'entretien que je dois avoir demain avec lui.

104.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 49. *Paris, 21 avril 1888, 8 heures, soir.*

Je vous annonce, pour le cas où vous seriez questionné à ce sujet [1], que les trois individus qui ont été arrêtés à la suite de l'incident de Belfort, ont été condamnés l'un à quinze jours de prison et à quinze francs d'amende, le second à dix jours de prison et à quinze francs d'amende, et le troisième à onze francs d'amende.

105.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 64. Confidentiel. *Paris, 21 avril 1888.*

Les entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous pendant votre dernier séjour à Paris vous ont mis à même d'apprécier l'intérêt que le Cabinet de Londres doit trouver à ne pas agir à Constantinople avec moins d'énergie que nous en vue d'assurer l'adhésion de la Porte ottomane à la convention de Suez [2]. Vous avez pu également apprécier combien il serait utile de mettre le Gouvernement de la Reine en garde contre les difficultés qu'à un point de vue plus général il éprouverait à poursuivre en dehors de nous une entente avec le Sultan sur les affaires d'Égypte.

Pour compléter les indications que je vous ai données, je m'empresse de vous envoyer ci-joint, à titre d'information confidentielle, copie de la correspondance télégraphique échangée dans ces derniers jours entre le comte de Montebello et mon Département.

(1) Voir ci-dessus, n° 100.

(2) Le 24 avril Lord Salisbury écrit à Lord Lytton que l'Ambassadeur de France lui a demandé de lui faire connaître les vues du Gouvernement de Sa Majesté sur l'état présent des négociations relatives à la convention de Suez (Voir *Livre Bleu*, n° 2, 1889: *Egypt*, pièce n° 33).

106.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° VIII. Confidentiel. *Londres, 21 avril 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 avril; Dir. pol., 25 avril.)

[Le début de la dépêche reprend les indications contenues dans la dépêche n° VII et le télégramme n° 75 (1) de l'ambassade.]

Des renseignements qui me parviennent sur les impressions rapportées de Berlin par le Prince de Galles corroborent les indications transmises précédemment au Département par cette ambassade. Dans l'entretien qu'il a eu avec l'héritier de la couronne britannique au moment des funérailles de l'Empereur Guillaume, le Chancelier, qui dans les précédentes occasions n'avait, paraît-il, guère fait au Prince que des visites de courtoisie, a cru devoir aborder les questions politiques et manifester nettement les intentions de son Gouvernement. Il a déclaré que l'Angleterre ne devait compter sur aucun concours de la part de l'Allemagne dans la question d'Orient et que, si quelque malentendu ou illusion pouvait subsister encore en Grande-Bretagne, il serait utile que Son Altesse Royale les dissipât. La ligne de conduite du Gouvernement allemand était toute tracée : il se désintéressait complètement de la question de Bulgarie et n'entraverait en aucune manière la politique que la Russie pourrait juger convenable de suivre dans ce pays. L'Allemagne comptait d'ailleurs garder la même attitude de non-intervention, non seulement pour ce qui concernait la Bulgarie, mais pour tout ce qui touche à la péninsule des Balkans.

De graves événements, a ajouté le prince de Bismarck, se préparent peut-être de ce côté; mais ce n'est pas mon affaire; c'est celle d'autres pays, intéressés à s'opposer à la marche de ces événements. Il leur appartient de sauvegarder leurs propres intérêts; nous nous en désintéresserons et ce serait pour l'Angleterre travailler en pure perte que de chercher à obtenir notre concours dans ces questions.

Le Prince de Galles, en rapportant ces paroles à un personnage avec qui il est depuis longtemps en rapports d'amitié et par le moyen duquel cette ambassade en a eu connaissance, laissait percer une grande mauvaise humeur et en paraissait fort décontenancé. Il a ajouté, s'adressant à cette même per-

(1) Voir ci-dessus, n°s 97 et 99.

sonne, qu'il avait été péniblement impressionné pendant son séjour en Allemagne par les marques d'impopularité qui ne sont point épargnées à sa sœur et par la façon cavalière avec laquelle son neveu traitait l'Impératrice. Il a été frappé du peu de soumission que manifestait le Prince héritier vis-à-vis de sa famille et de la manière dont il recevait les observations qui lui étaient adressées.

Ainsi que le remarquera Votre Excellence, les indications à tirer de l'entretien du Prince de Galles avec le Chancelier allemand concordent avec celles qui lui ont été transmises le 12 avril et dont j'avais eu connaissance par une voie toute différente. C'est évidemment après un échange de vues avec Berlin que l'Ambassadeur de Russie à Londres a dû être autorisé à remettre ici une note s'écartant d'une manière si remarquable du ton des communications adressées naguère encore, par le représentant du Tsar, au Foreign Office.

Ce revirement qui s'accentue dans la politique allemande ne laisse pas de causer ici de grandes anxiétés, et elles se manifestent de diverses manières. Je tiens de M. de Staal que Lord Salisbury, assez froid de tout temps dans la question du mariage Battenberg, mais qui avait dû suivre au début les recommandations réitérées de la Reine, aurait pris, depuis peu, une attitude plus résolue et se serait efforcé avec la plus vive insistance de détourner Sa Majesté de ce projet. L'Ambassadeur de Russie croit savoir qu'il y a en partie réussi et que la Reine serait disposée à faire entendre elle-même des conseils de prudence à sa fille. Quant à la presse, elle manifeste un malaise évident. Certains journaux font observer que si, en fin de compte, l'Angleterre arrivait à s'être aliéné à la fois l'Allemagne, la Russie et la France, une entente avec l'Italie serait une médiocre compensation et la laisserait dans un quasi isolement fort dangereux. Ils font avec empressement, surtout depuis que les nouvelles de la santé de l'Empereur sont devenues plus graves, amende honorable pour certains commentaires, désobligeants pour le prince de Bismarck, échappés à quelques-uns d'entre eux au commencement du différend relatif au mariage Battenberg. La *Saint James's Gazette* qui, depuis le début, n'a cessé de recommander des alliances étrangères et qui, tout en appartenant au parti tory, n'a pas craint de traiter de «sottises» et de «folies» les projets de la famille impériale allemande, revient sur la question des arrangements internationaux et demande que l'Angleterre en conclue de positifs et de pratiques, des «alliances donnant donnant». Enfin un certain nombre de feuilles, ignorant les armements de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche, les troubles de Roumanie, se plaisent à nous représenter quotidiennement comme étant la seule vraie cause de danger dans une Europe aux aspirations pacifiques, imaginant, ce semble, que, si l'orage était détourné sur nos têtes et qu'un désastre nous atteignît, les anxiétés de l'heure présente seraient moins vives pour l'Angleterre et ses immenses possessions mieux en sûreté.

107.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 70. *Berlin, 24 avril 1888, 6 heures, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Interrogé aujourd'hui par moi sur la question de savoir si l'Allemagne participerait officiellement à notre exposition des Beaux-Arts de 1889, le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a répondu négativement. La chancellerie impériale n'a pu que persévérer dans la décision de principe prise par le défunt Empereur « en présence de l'état d'excitation contre les Allemands dont le dernier incident de Belfort vient de donner une nouvelle preuve[1] ».

Je fis observer au comte H. de Bismarck que je n'avais rien à objecter contre la décision en elle-même, mais que le motif allégué me paraissait peu justifié; que les auteurs du récent désordre à Belfort avaient été sévèrement punis. « Sauf, m'a dit le comte, l'officier qui a refusé de protéger les Allemands contre les sévices de ses soldats. »

Je lui répliquai que je ne connaissais pas cette circonstance de l'incident et que je ne pouvais, jusqu'à preuve du contraire, la considérer comme établie. « Mais elle résulte des dépositions. » — « Celles-ci sont intéressées. » — « Les Allemands sont toujours véridiques. » — « Je ne dis pas non. Cependant, il n'est pas rare que des personnes sincères arrangent leur récit pour se donner le beau rôle. »

Et comme je voyais que la conversation menaçait de tourner à l'aigre, je poursuivis en exposant les considérations contenues dans ma dépêche politique, n° LI[2].

Le comte H. de Bismarck m'a dit alors : « Mieux vaudrait interdire l'accès de votre territoire aux Allemands, comme vous nous reprochez de le faire aux Français en Alsace-Lorraine, que de les y exposer sans protection aux outrages et aux violences de la population. Vous affirmez qu'il y a en France

(1) Voir ci-dessus, n° 100.

(2) Dans cette dépêche, du 23 avril, M. Herbette, à propos d'une note officieuse publiée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, indiquait le langage qu'il comptait tenir, si le comte de Bismarck lui parlait de l'incident de Belfort. « ... Comment s'étonner qu'ayant à subir tant d'entraves et de vexations dans leurs rapports avec les territoires cédés, les habitants de notre zone frontière voient de mauvaise grâce les sujets allemands jouir en France de la plus entière liberté de séjour et de circulation? »

plus de cent mille Allemands, c'est deux cent mille de moins qu'il y a vingt ans, et c'est encore trop. Nous ferons tous nos efforts pour qu'ils quittent le sol français qui est devenu inhospitalier pour eux. Notre désir est d'élever entre les deux pays une muraille de Chine, puisque c'est le seul moyen de vivre en paix avec vous.»

Je protestai vivement contre ces appréciations et, pour ramener l'entretien à son point de départ, je demandai au comte H. de Bismarck si, à défaut de participation officielle, les artistes allemands seraient autorisés à exposer individuellement leurs œuvres à notre exposition de 1889.

«Nous les laisserons libres de le faire, reprit-il; mais, s'ils nous consultent, nous les en détournerons. Mieux vaudrait pour eux exposer dans les pays non civilisés. En 1878, un de nos meilleurs tableaux a été mutilé. Le danger serait encore plus grand l'année prochaine. Je reconnais que le Gouvernement de la République fait son possible pour modérer les passions boulangistes et déroulédistes, mais il n'est pas le maître de la situation; qu'une bande de vauriens descende de Belleville pour saccager une brasserie allemande, il n'est pas assez fort pour l'arrêter.»

Je protestai de nouveau avec énergie contre ces injustes appréciations, tout en renonçant à ramener mon interlocuteur à une plus exacte idée des choses. Notre conversation s'est terminée en bons termes, mais elle m'a permis de constater le fâcheux effet que produisent ici des incidents comme celui de Belfort et le dangereux levain d'irritation qu'ils laissent dans les sphères gouvernementales comme dans l'opinion [1].

108.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 80. Confidentiel. *Londres, 25 avril 1888, 1 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 11 h., matin.)

Conformément à votre dépêche n° 64 [2] du 21 courant, et, m'inspirant des conversations que j'ai eues avec vous la semaine dernière, j'ai entretenu aujour-

(1) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n° 1291; (*Die Grosse Politik*, VI, 1282). Cette pièce est une note du comte Herbert de Bismarck, en date du 1er mai, qui reproduit sa conversation du 24 avril avec M. Herbette.

(2) Voir ci-dessus n° 105.

d'hui Lord Salisbury de l'état des négociations relatives à la convention du canal de Suez [1]. J'ai débuté en lui disant que le comte de Montebello avait constaté avec satisfaction que, depuis qu'il avait reçu ses dernières instructions de Londres, Sir W. White lui avait prêté un sérieux concours. Je lui ai ensuite exposé les efforts faits par notre Ambassadeur auprès du Sultan et du Grand Vizir pour obtenir que la Porte renonçât à ses deux amendements; je lui ai rappelé que, jusqu'à ce jour, nous n'avons cessé de déclarer au Sultan, de la façon la plus nette, que nous n'avions aucun espoir d'obtenir de nouvelles concessions de l'Angleterre et que, d'autre part, nous n'avions pas fait entrevoir la moindre concession de notre côté; en un mot, que notre Ambassadeur s'était tenu strictement et avec une absolue loyauté sur le terrain convenu entre la France et l'Angleterre.

« La première chose à faire, ai-je dit à Lord Salisbury, est de redoubler d'efforts auprès du Sultan pour obtenir sa ratification pure et simple et nous comptons que vous enverrez des instructions dans ce sens à votre Ambassadeur. »

Lord Salisbury me répondit que c'était déjà fait, mais qu'il ne manquerait pas d'insister.

« Il faut pourtant, ai-je dit, prévoir le cas où les efforts des deux Ambassadeurs demeureraient sans résultat, et où nous nous heurterions à une résistance invincible de la part du Sultan. Le comte de Montebello s'est assuré que l'amendement relatif au Yemen et au Hedjaz émane du Sultan lui-même et qu'il y attache un amour-propre d'auteur; il croit qu'il ne cèdera pas sur ce point. Mais il a cru s'apercevoir que sur la question de la présidence de la commission, sa résistance aussi bien que celle du Grand Vizir fléchissait un peu. Seriez-vous disposé, de votre côté, à faire quelques concessions, s'il est bien démontré aux deux Ambassadeurs que le Sultan ne se départira pas de ses prétentions? Au fond, en y réfléchissant bien, la réclamation du Sultan relative à son action sur les côtes du Yemen et du Hedjaz ne nous semble pas avoir une bien grande importance pratique ni pour vous, ni pour nous, tandis qu'il paraît y attacher un prix peut-être exagéré. »

Lord Salisbury me répondit qu'il ne se refusait pas à réserver la question, et qu'effectivement, elle n'avait pas une très grande importance pratique.

« Ce n'est pas seulement l'amour-propre d'auteur, a-t-il poursuivi, qui inspire le Sultan; c'est le point de vue particulier auquel il se place, en sa qualité de Calife des croyants. Il redoute particulièrement tout ce qui pourrait porter atteinte à son prestige sur les populations de la Mecque et de Médine, les lieux saints de l'Islam. Il craint que, s'il était en guerre avec quelque Puissance européenne ayant des sujets musulmans, elle ne cherche à lui susciter un rival

(1) Voir ci-dessus, n° 103.

religieux, un chérif quelconque dans ces régions. Il a soupçonné l'Angleterre d'avoir formé ce projet à certaines époques; c'est absurde, mais il est hanté de cette idée.

« Je comprends donc qu'il tienne à son amendement, et je suis prêt à examiner si nous pouvons céder sur ce point, ou proposer quelque modification qui lui donnerait satisfaction. Quant à la présidence de la commission, je ne puis rien concéder. Nous ne pouvons accepter la présence permanente d'un commissaire ottoman en Égypte, qui deviendrait bientôt une puissance. Ce serait un retour en arrière, une nouvelle mainmise de la Porte sur l'Égypte, et nous ne pouvons pas y consentir, ni vous non plus. »

Finalement il a été convenu et il m'a autorisé à vous déclarer que « si, après de nouvelles tentatives, les deux Ambassadeurs reconnaissaient l'impossibilité de vaincre la résistance du Sultan, le Gouvernement anglais consentirait à examiner à nouveau la clause relative au Yemen et au Hedjaz, mais qu'il refusait toute concession relative à la présidence de la commission ». J'ai ensuite parlé à Lord Salisbury des ouvertures que le Sultan avait faites à son fils, Lord Edward Cecil [1], et je lui ai demandé quelle avait été sa réponse. « J'ai répondu, m'a dit Son Excellence, que j'étais prêt à reprendre la question, lorsque je serais saisi d'une proposition officielle; mais que je ne signerais aucune convention qui ne contiendrait pas d'avance la ratification du Sultan. Je ne veux pas m'exposer une seconde fois à ce qui m'est arrivé l'année dernière. »

J'ai dit à Lord Salisbury que nous ne faisions aucune objection à la reprise des négociations relatives à l'évacuation de l'Égypte; mais que nous comptions absolument que l'Angleterre nous tiendrait complètement et loyalement au courant des pourparlers. Je rappelai alors à Son Excellence les incidents de l'année dernière, comme quoi Sir H. D. Wolff avait tenu le comte de Montebello au courant des négociations jusqu'au moment décisif, qu'alors il lui avait faussé compagnie, et, profitant de la crise ministérielle à Paris, il avait enlevé la signature du Sultan. J'ai rappelé ces faits en termes précis et sans ménagements; Lord Salisbury m'a écouté en silence. Il s'est borné à me répondre que les vues du Gouvernement anglais ne s'étaient pas modifiées, et qu'il désirait toujours marcher d'accord avec nous dans cette question. Je lui ai dit qu'effectivement, il serait difficile d'arriver à une solution sans une entente avec nous.

Finalement, je lui ai suggéré comme moyen d'action sur le Sultan de lui faire entendre que l'Angleterre n'aborderait pas la question de l'évacuation, avant que celle du canal de Suez ne fût réglée. Lord Salisbury n'a rien répondu sur ce point.

(1) Voir ci-dessus, n° 93.

109.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 51. Confidentiel. *Paris, 25 avril 1888, 10 heures, soir.*

Je suis d'autant plus surpris de la manière dont le comte Herbert de Bismarck vous a entretenu hier de l'incident de Belfort [1] que le comte Münster, qui vient de me rendre visite à son retour d'Allemagne et à qui j'ai fait mention de cet incident, m'a déclaré qu'on ne s'en était point occupé sérieusement en Allemagne. En France, la presse n'y a pas fait allusion et l'incident n'a pas été connu. Je dois donc croire que le comte de Bismarck ne s'est exprimé avec vous avec tant de rudesse et d'acrimonie que parce qu'il avait besoin d'un prétexte et qu'il s'est emparé du premier venu pour vous annoncer la nouvelle désobligeante que l'Allemagne ne participerait pas à notre exposition, même au point de vue des Beaux-Arts. Il a pris l'offensive et il l'a fait prendre par ses journaux pour échapper à des plaintes ou à des regrets que nous n'avons d'ailleurs aucune intention d'exprimer. Je vous prie de votre côté de ne parler de nouveau de l'incident de Belfort que si on vous en reparle, et, quant à la presse française, je désire vivement qu'elle continue d'observer le même silence au lieu d'entrer en polémique avec la presse d'Outre-Rhin. Nous avons fait spontanément notre devoir en punissant les coupables, et nous devons nous en tenir là. Il est inutile également de revenir sur la question de l'exposition.

110.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LII *bis*. *Berlin, 25 avril 1888.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 mai.)

Je vous ai rendu compte par mon télégramme n° 70 [2] de l'entretien où le comte de Bismarck a pris prétexte d'une question toute courtoise que je lui adressais au sujet de la participation éventuelle de l'Allemagne à notre exposition des Beaux-Arts de 1889, pour me parler du dernier incident de Belfort

[1] Voir ci-dessus, n° 107. — [2] Voir ci-dessus, n° 107.

et en tirer les commentaires les plus désobligeants sur les dispositions « haineuses et cruelles » de la population française à l'égard des Allemands.

Que le Secrétaire d'État des Affaires étrangères eût saisi cette occasion pour mettre sur le tapis l'affaire de Belfort, je n'en ai pas été surpris. La chancellerie impériale ne se presse jamais en pareille circonstance. Elle forme le dossier, accumule enquêtes et témoignages, et c'est seulement quand elle est armée de toutes pièces et à peu près sûre de ses arguments qu'elle se décide à entrer en scène. Alors commence l'insertion de notes officieuses dans les journaux du Gouvernement; puis, quand l'opinion est bien mise au point, viennent, selon les cas, la phase diplomatique ou le classement *ad acta*.

La phase diplomatique c'est, en général, une demande de satisfaction, brutale comme la sommation qui vient d'être faite à la Suisse d'avoir à poursuivre l'auteur et l'éditeur de la chanson « Vive la France » qui a si vivement scandalisé les oreilles des Allemands résidant à Bâle. Le classement *ad acta*, c'est la mise en réserve, silencieuse, d'un grief pour une circonstance où il pourra être utilisé à l'appui d'un refus ou d'une exigence plus ou moins justifiés.

Tel est sans doute le cas actuel. Toutefois la sortie qu'a faite hier le comte de Bismarck dépassait le but. Il m'avait expliqué huit jours auparavant l'abstention probable des artistes allemands par la stérilité de leur production depuis dix ans. Sincère ou non, cette raison était suffisante. Pourquoi y avoir ajouté des motifs blessants? Faut-il croire que le Chancelier est de plus en plus énervé de l'interrègne actuel et qu'il ronge son frein de ne pouvoir, à cause de l'état de corps et d'esprit de l'Empereur Frédéric, s'inquiéter publiquement des menées boulangistes et déroudélistes en France? Les scènes de désordre qui ont eu lieu dans ces derniers temps à Paris où l'on a crié : « A bas les Allemands » l'ont, paraît-il, exaspéré. Ne serait-ce pas pour garder barre sur nous, sans se mêler de nos affaires intérieures, qu'il a prescrit à son fils de jeter feu et flamme à propos de l'incident de Belfort, malgré la correction de l'attitude du Gouvernement français?

Je me suis appliqué à répondre, sans la moindre irritation apparente, aux paroles excessives que le comte H. de Bismarck prononçait avec un tremblement dans la voix et dans les mains. A diverses reprises, je lui ai répété que je ne m'expliquais pas son excitation et qu'elle était disproportionnée avec les faits en cause. Je me suis efforcé de lui démontrer que la terre française n'était pas inhospitalière, puisque cent dix mille Allemands y résidaient encore. « Ils cherchent à gagner leur existence. » — « Mais n'y arriveraient-ils pas en Allemagne? » — « Nous avons trop de population; elle est tenue de s'exposer à des dangers pour vivre sur mer ou dans l'expatriation. » — « Soit, mais, si les Français étaient aussi inhumains que vous le dites, les émigrants allemands aimeraient mieux aller au Congo qu'en France. » — « Nous le désirerions. »

Je ne cite ce fragment de dialogue que pour vous donner une idée du ton

de la conversation. Je crois n'avoir rien négligé pour réduire les choses *salva dignitate* à leur véritable proportion.

Mais je sens que la situation exige beaucoup de prudence. L'Empereur Frédéric est à bout de forces. D'un jour à l'autre, nous aurons affaire à son fils qui n'est ni patient ni pacifique. Il importe que la corde ne se tende pas trop d'ici là.

P. S. — Cette lettre était écrite quand j'ai reçu votre télégramme n° 51 [1]. Je n'avais jamais pensé que nos journaux dussent entrer en polémique avec la presse allemande sur l'incident de Belfort; mais je m'étais demandé si, à la veille de l'exposition de 1889, nous n'aurions pas intérêt à relever l'affirmation audacieuse que la France a cessé d'être une terre hospitalière. Je n'insiste d'ailleurs pas sur ce point qui n'est pas de ma compétence directe.

Quant à l'argumentation que M. le comte de Bismarck a employée pour écarter toute participation de l'Allemagne à la solennité de 1889, je crains qu'elle n'ait un effet plus durable. Ce n'est pas d'hier que le Chancelier cherche à détourner les Allemands de venir en France. Il tend à établir un mur entre les deux pays qui n'auraient plus que des relations « d'avant-postes ». Un pareil régime n'aurait peut-être pas lieu de nous déplaire outre mesure, s'il n'était pas de nature à provoquer les plus graves conflits.

111.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 33. *Berlin, s. d. avril 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 avril; Dir. pol., 1er mai.)

Les résultats du dernier recensement quinquennal de la population en Alsace-Lorraine font ressortir une augmentation considérable de l'émigration parmi l'élément indigène. Tandis que de 1876 à 1880, 15.000 Alsaciens-Lorrains avaient quitté leur pays, dans la période correspondante, de 1880 à 1885, ce nombre a plus que triplé et s'est élevé à 50.000. Cet exode ne doit pas être attribué à la misère; l'Alsace-Lorraine, dans ces cinq années n'a eu à souffrir, ni dans son agriculture, ni dans son industrie; elle a profité, pour sa part, de la prospérité matérielle de l'Empire. C'est donc plutôt à des causes morales, à la dureté des agents du Gouvernement, à la sévérité de la répression

(1) Voir ci-dessus, n° 109.

qui s'appesantit sur l'auteur de toute manifestation sympathique à la France, qu'il faut attribuer cette émigration des habitants originaires du pays.

Les journaux allemands font ressortir que c'est précisément l'élément le plus réfractaire à l'esprit germanique qui s'élimine ainsi spontanément; un afflux de sang allemand vient sans cesse réparer les pertes ainsi éprouvées, et, au surplus, ce que l'Allemagne tient à conserver, ce n'est pas une population hostile, c'est la terre même d'Alsace-Lorraine.

Ces considérations peuvent donner à réfléchir et il semble bien qu'à notre point de vue national il y aurait avantage à voir rester sur le sol des provinces conquises une population française de race chez qui le souvenir de l'ancienne patrie reste toujours vivant.

112.

M. DE MOÜY, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 73. *Rome, 3 mai 1888, 11 h. 45, soir.*

(*Reçu :* le 4, 6 h., matin.)

Répondant aux interpellations sur les affaires de Massaouah, M. Crispi a été amené à parler des alliances italiennes et des rapports avec la France [1]. Il a dit en substance qu'il ne croit pas au « pangermanisme » du prince de Bismarck, ni à ses intentions de pousser l'Autriche à Salonique. Il est « assuré que l'Autriche ne fera rien pour se détacher de ses alliés actuels ». Il a rappelé avoir affirmé, étant simple député, que l'Italie « devait être alliée des Puissances centrales sur terre et de l'Angleterre sur mer » [2].

[1] Le 30 mars, M. de Moüy, cherchant à savoir au juste quel était l'état de l'opinion publique italienne à l'égard de la France, avait dit (Dép. XXII) : « Le problème se présente dans des conditions particulièrement délicates et ambiguës; d'après le langage que l'on entend sans cesse, non seulement de la part des hommes politiques qui peuvent avoir leurs raisons pour envelopper leurs sentiments réels de formes amicales, mais encore des gens du monde, l'Italie serait envers nous remplie d'amitié et de bon vouloir; le Roi ne s'exprime jamais autrement dans ses entretiens avec moi, j'en dirai autant de M. Crispi qui ne cesse de se défendre de l'accusation de « gallophobie » et fait parade de son prétendu désir d'établir entre les deux pays les relations les plus affectueuses... D'un autre côté, si l'on fait abstraction des paroles pour ne s'attacher qu'aux incidents politiques, on serait autorisé à croire qu'une malveillance systématique dirige au contraire l'Italie. »

[2] Le Ministre des Affaires étrangères de France et l'Ambassadeur de France à Rome sont très préoccupés à cette époque des rapports anglo-italiens et de l'adhésion possible de l'Angleterre à la Triple Alliance. M. de Moüy écrivait (Dép. n° IX) le 27 février : « M. Crispi a toujours mené grand bruit de ses sympathies pour l'Angleterre, et il n'a cessé d'affirmer hautement le désir de resserrer encore les liens traditionnels entre les deux

« Je pense, a-t-il dit, aujourd'hui comme il y a [quelques] années. Je serai fidèle aux engagements contractés par l'Italie toujours dans le but pacifique qui est l'objet des alliances; l'Italie et l'Allemagne ont des intérêts communs, et il semble qu'elles auraient forcément... [1] quelque temps des ennemis communs. Avec la France, nous sommes en très bonnes relations. Nous suivons une politique amicale et, selon les déclarations du Gouvernement français, celui-ci en est convaincu. En France, on peut être assuré que jamais nous n'attaquerons les premiers, mais le Gouvernement de la République doit se convaincre que nous ne pourrions renoncer à notre droit à l'existence. La Méditerranée ne peut être un lac français. » En ce qui concerne le traité commercial, M. Crispi attend qu'on lui propose des compensations aux nouvelles concessions réclamées par la France; le nouveau traité ne saurait être, comme celui de 81, défavorable aux intérêts italiens, mais un traité d'un autre genre et sur d'autres bases.

La suite de la discussion sur les affaires africaines a été renvoyée à la semaine prochaine.

113.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Berlin, 4 mai 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 10 mai.)

La presse française a publié une protestation du baron Charpentier, membre du Landesausschuss, dirigée contre les procédés vexatoires des fonctionnaires allemands de la frontière d'Alsace-Lorraine à l'égard des Français qui ont à se rendre dans les provinces annexées.

L'administration des pays d'Empire a cru devoir répondre à ces plaintes; elle l'a fait en opposant un démenti formel à la plupart des allégations contenues dans la lettre du baron Charpentier. La note insérée dans la *Landeszeitung für Elsass-Lothringen,* dont il m'est naturellement impossible de vérifier l'exactitude, prétend qu'il ne se serait produit récemment qu'un seul excès de zèle, aux conséquences duquel les autorités allemandes s'empressèrent de remédier, et que, depuis lors, il n'y aurait eu à signaler aucun cas où les employés de la police eussent agi contrairement aux ordres donnés à la suite

pays ». Et plus loin : « L'une de ses préoccupations, lors des entretiens de Friedri hsruh, semble avoir été de déterminer par la haute entremise du prince Chancelier l'adhésion de l'Angleterre à la Triple Alliance. »

[1] Lacune de déchiffrement.

de cet incident. D'après la feuille officieuse, il n'y aurait donc pas lieu d'accuser les fonctionnaires et les employés d'avoir en quoi que ce soit outrepassé les instructions qui leur ont été adressées.

Quant aux plaintes émises au sein du Landesausschuss par quelques-uns des membres de cette assemblée, relativement aux mesures mêmes adoptées contre les étrangers, l'administration ne nie pas qu'elles soient rigoureuses et pénibles, mais ne sont-elles pas rendues nécessaires par ceux qui prennent l'Alsace-Lorraine comme théâtre de leurs menées anti-allemandes et s'efforcent d'y entretenir l'agitation? C'est dans ces sortes de tentatives et non pas dans les résultats des élections de 1887 pour le Reichstag comme le prétend M. Charpentier, qu'il faudrait chercher l'origine des précautions prises contre les ennemis de la sécurité de l'Empire. L'administration est la première à regretter qu'une partie des habitants, dont l'esprit conciliant lui est connu, soient obligés de souffrir de cette contrainte; elle accueille avec joie chaque manifestation électorale qui témoigne que le pays reconnaît où sont ses véritables intérêts. Mais elle ne croit pas que le moment soit venu de rien changer aux dispositions qu'elle a été obligée d'adopter. C'est donc à tort que M. Charpentier parle des promesses faites par les autorités; il appartient seulement à la population de hâter le moment où il deviendra possible de modifier l'état de choses actuel. Telles sont du moins les explications présentées par le journal strasbourgeois et que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a reproduites dans son numéro du 3 mai, dont Votre Excellence trouvera l'extrait ci-annexé.

114.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 22. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 9 mai 1888, 9 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 10 mai, 1 h., matin.)

M. de Giers vient de me parler confidentiellement d'une nouvelle intrigue italienne qui probablement vous aura déjà été signalée de Constantinople [1].

[1] M. de Montebello avait en effet télégraphié le 6 mai (Télégr. n° 220) : « Sa Majesté a reçu aujourd'hui de son Ambassadeur à Rome un télégramme dont voici la substance :

« J'apprends de bonne source que l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne doivent rassembler à Barcelone dans une quinzaine de jours une flotte de soixante cuirassés. Ces bâtiments iraient d'abord dans l'Adriatique et se rendraient ensuite dans les eaux de Grèce et de la Turquie. Ce déploiement de forces navales a pour but de faire une démonstration contre les Puissances qui troubleront l'état de choses actuel. J'avais déjà annoncé que l'Espagne

M. Crispi aurait annoncé à Photiadès Pacha qu'après avoir salué la Reine d'Espagne à Barcelone, les escadres italienne, anglaise et autrichienne se rendraient dans les eaux de la Grèce et de la Turquie. Informé de cette nouvelle, le Sultan aurait manifesté une grande inquiétude et se serait adressé aux divers Ambassadeurs pour être rassuré. M. de Radowitz aurait, pour sa part, répondu que, cette démonstration dût-elle être faite, la Porte n'avait aucune crainte à en concevoir. Le Sultan ne s'en est pas moins adressé à M. de Nélidoff, en le priant de demander au Gouvernement russe de présenter des observations aux Puissances qui avaient conçu un pareil projet. L'Ambassadeur de Russie n'a pas laissé échapper l'occasion de faire remarquer que l'on recourait toujours au Tsar dans les circonstances difficiles, tout en échangeant des coquetteries avec les autres Gouvernements, lorsqu'on était sans préoccupations; il a ajouté que, dans ces conditions, c'était à la Porte à prendre l'initiative d'une protestation que le Cabinet de Pétersbourg appuierait sans doute.

M. de Giers approuve le langage tenu par M. de Nélidoff. Il en informera le baron de Mohrenheim et le comte Schouvaloff. Sa pensée est que la Russie et la France suivront la même conduite dans cette circonstance.

J'ai demandé au Ministre des Affaires étrangères si le drapeau russe serait représenté aux fêtes de Barcelone; il m'a répondu que l'ordre avait été transmis à deux navires revenant de l'Extrême-Orient de rallier ce port, mais qu'il n'était pas certain qu'ils pussent arriver à temps.

115.

Note du ministre.

Paris, 10 mai 1888.

A la réception du 9 de ce mois, M. le général Menabrea m'a entretenu, non officiellement mais avec une certaine vivacité, du bruit qui avait couru à Constantinople au sujet de l'intention que le Gouvernement italien aurait eue récemment de débarquer et de faire stationner un corps de troupes à Suez [1].

L'Ambassadeur d'Italie m'a déclaré qu'il ne faisait pas remonter au Gouvernement français la responsabilité de ce bruit qui avait causé une vive émotion à Constantinople; mais il a affirmé qu'aucun fait, aucun indice dans les correspondances échangées ne permettait d'y ajouter foi.

entrerait dans la Triple Alliance, en voilà la preuve.»

«Le Sultan, fort troublé par ces informations, désirait être instruit de ce que nous pouvions nous-mêmes savoir à ce sujet, et nous demandait en même temps de l'éclairer, le cas échéant, de nos conseils.»

[1] Voir aussi ci-dessus, n° 114.

Je me suis borné à répondre « que le bruit en question avait couru en effet et qu'après examen, il avait été trouvé mal fondé ».

Ne serait-il pas utile de donner connaissance à M. de Montebello de cette conversation? *

116.

M. Féraud, Ministre de France à Tanger,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 18. *Tanger, 16 mai 1888, 9 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 1 h., soir.)

Les Allemands intriguent de nouveau auprès du Sultan pour obtenir la création d'une légation turque et la concession d'une station maritime au Maroc. Je vous écris à ce sujet.

117.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 244. *Péra, 17 mai 1888, 10 h. 50, soir.*

(*Reçu :* le 18, 6 h., matin.)

L'iradé du Sultan, qui a trait à la convention du canal de Suez, vient de m'être communiqué par le Ministre des Affaires étrangères. Sa Majesté a accepté sans modifications le *mazbata* qui lui avait été soumis le 7 de ce mois, et dont j'ai fait connaître la substance à Votre Excellence par mon télégramme n° 222 (1). Le Ministre des Affaires étrangères m'a remis officiellement une copie du projet de convention, où sont consignées en marge les différentes modifications sur lesquelles l'accord s'était déjà établi.

En outre, l'article 8 porte, intercalé entre le second et le troisième alinéa, un paragraphe additionnel, relatif à la présidence des réunions annuelles de

*Annotation du Département : *Télégraphier ces détails à M. de Montebello pour son information personnelle, à moins qu'il ne soit amené à rectifier la version qui pourrait être donnée par l'ambassade italienne.*

(1) M. de Montebello disait dans ce télégramme qui est du 8 mai : nos dernières propositions concernant la présidence de la commission de surveillance sont acceptées, mais en échange de cette concession la Porte demande le maintien d'un amendement qui vise la défense des autres possessions du Gouvernement ottoman sur la côte orientale de la mer Rouge.

la commission de surveillance et conçu dans les termes de l'amendement que nous avions proposé, à savoir : « Ces dernières réunions auront lieu sous la présidence d'un commissaire spécial nommé à cet effet par le Gouvernement impérial ottoman. Un commissaire khédivial pourra également prendre part à la réunion et la présider en cas « d'absence du commissaire ottoman ».

L'amendement à l'article 10, dont la Porte nous demande le maintien, est rédigé de la façon suivante :

« Il est également entendu que les prescriptions des quatre articles dont il s'agit ne porteront, en aucun cas, obstacle aux mesures que le Gouvernement impérial ottoman croira [devoir] prendre pour assurer par ses propres forces, la défense de ses autres possessions situées sur la côte orientale de la mer Rouge [1]. » Ce nouveau paragraphe serait ajouté à la fin de l'article 10 [2].

En me remettant cette copie du projet de convention, Saïd Pacha a exprimé l'espoir que la France n'aurait aucune objection à opposer; puis, ainsi que je l'avais fait pressentir à Votre Excellence par mon télégramme n° 218, il m'a officiellement demandé que le Gouvernement français se chargeât de présenter ce projet de convention au Cabinet de Londres et de le faire accepter par lui dans les termes où il est actuellement rédigé [3].

118.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LIV. *Berlin, 17 mai 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 mai; Dir. pol., 22 mai.)

Depuis mon retour à Berlin, je recueille, dans les cercles politiques, quelques symptômes d'inquiétude sur la portée réelle des récents articles que la presse officieuse a consacrés au dernier incident de Belfort [4].

D'autre part, M. de Bleichroeder m'a raconté hier que le prince de Bismarck lui a parlé comme d'un mauvais procédé de l'administration française de l'interdiction opposée au voyage du sieur Benno Litauer à Reims. Il s'agit du fait dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'est occupée dans la note

[1] Voir la note précédente. — [2] L'Ambassadeur fait savoir le 22 juin (Télégr. n° 289, 4 h. 55 s.) que le Sultan a rendu un iradé approuvant la décision du Conseil des Ministres. — [3] Voir ci-dessus, n° 103. — [4] Voir ci-dessus n° 110, note.

que j'ai eu l'honneur de vous communiquer par ma dépêche du 15 mai n° 41 [1].

Je n'ai pas eu de peine à démontrer à mon interlocuteur que les autorités françaises ont le devoir de prendre à l'égard des sujets allemands qui se rendent dans la région frontière, toujours plus excitable que le reste du territoire, quelques-unes des mesures de précaution et de police dont on fait en Alsace-Lorraine un si criant abus vis-à-vis de nos compatriotes. Mais plus j'accumulais les arguments, plus je voyais augmenter la perplexité de M. de Bleichroeder. « Tout cela est évident, me dit-il enfin, mais, plus vous avez raison, plus je me demande quelle est l'intention du prince de Bismarck, qui n'est pas un naïf, en exagérant à plaisir ses plaintes contre la France. Veut-il simplement collectionner des griefs, ou cherche-t-il un prétexte pour redoubler de rigueurs administratives à l'entrée des Français en Alsace-Lorraine? Vous savez qu'il ne dit et fait jamais rien sans motif.

« J'ai des préoccupations analogues du côté de la Russie. Il y a quelques mois, le Chancelier semblait revenu à des dispositions moins hostiles aux finances russes. Aujourd'hui la campagne des journaux officieux reprend de plus belle. Le prince de Bismarck se tromperait pourtant à penser qu'il réussira à faire sortir les obligations russes des portefeuilles allemands. Pour ces obligations il n'y a qu'un seul marché, celui de Berlin. C'est un boulet que nous sommes condamnés à traîner. Espère-t-on amener la Russie à résipiscence et l'obliger à retirer ses troupes de la frontière austro-allemande par la baisse du rouble? Ce serait là une dangereuse illusion. L'avilissement du rouble était la pierre angulaire du système Katkoff, il oblige les Russes à se renfermer chez soi et à vivre sur eux-mêmes. Et, au point de vue allemand, comment ne voit-on pas que c'est la dépréciation des produits du sol russe qui permet de les placer à vil prix à l'étranger. Que le papier-monnaie perde encore une notable partie de sa valeur, et nos « agraires » recevront le dernier coup. Décidément je ne comprends rien à la politique actuelle du prince de Bismarck, et je me demande où nous allons. »

Tel est le langage assez pessimiste que m'a tenu le confident du Chancelier, et qu'il m'a semblé utile de vous rapporter à titre de renseignement. .

Je joins, d'ailleurs, à cette dépêche un article extrait de l'importante feuille libérale, la *Gazette de Voss* du 9 de ce mois, au sujet des formalités vexatoires auxquelles sont soumis les voyageurs allemands eux-mêmes, de la part des autorités impériales, à la frontière d'Alsace-Lorraine. Le correspondant de ce

[1] Le 24 avril 1888 le typographe Benno Litauer, de Breslau, prenant le train pour Igney-Avricourt, afin d'aller à Reims par le train suivant auprès de son beau-frère Adolphe Lewkowitz, avait été pris par erreur pour un marchand forain par le commissaire de police français et invité à se munir avant d'entrer en France d'une autorisation du préfet de Meurthe-et-Moselle. M. Goblet constata l'erreur du commissaire dans un télégramme n° 54, du 21 mai à 3 h. 30 du soir. Le préfet écrivit immédiatement au commissaire de police qu'il avait mal interprété les circulaires ministérielles.

journal raconte qu'il a visité pendant trois jours diverses villes françaises de la région sans être le moins du monde inquiété, et, par contraste, il fait le récit des interrogatoires auxquels il a été soumis, comme ses compagnons de route, à Altmünsterol, station allemande voisine de Belfort. Ce sont, en tous cas, des indications intéressantes à relever dans la presse d'Outre-Rhin, au moment même où l'on nous y accuse de rigueurs excessives à l'égard des Allemands.

119.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 4. *Paris, 22 mai 1888.*

A diverses reprises, le bruit s'est répandu que des volontaires russes, des cosaques conduits par l'hetman Atchinoff, avaient débarqué sur la côte occidentale de la mer Rouge, avec l'intention de se rendre en Abyssinie pour offrir leur concours au Négus contre les troupes italiennes. Les journaux étrangers qui ont mis ces rumeurs en circulation ajoutaient que ces Russes avaient profité de la connivence des autorités françaises pour accomplir leur dessein, en empruntant le territoire de notre colonie d'Obok. En dernier lieu, la *Gazette de Cologne* a publié une information se rattachant au même ordre de faits empreinte d'un caractère d'exagération manifeste. D'après la version publiée dans son numéro du 4 mai, Atchinoff, accompagné de cent trente-trois francs-tireurs, tous anciens soldats russes, devait partir pour Obok, à bord d'un navire rempli d'approvisionnements considérables en vivres, armes et munitions.

Je crois utile, en conséquence, de vous transmettre les récentes indications qui m'ont été fournies par le Ministre de la Marine et qui restituent à cet incident sa véritable portée. Aux termes de télégrammes que M. l'amiral Krantz vient de recevoir d'Obok, un navire de la flotte volontaire russe a débarqué, à Tadjoura, six Russes sous le commandement d'un chef accompagné de sa femme. Ils attendent l'arrivée de plusieurs autres compatriotes pour se rendre au Choa par la route d'Aoussa. Leur intention paraît être d'explorer le pays sans y faire de commerce. Le commandant du navire qui les a amenés a fait présent au Sultan de Tadjoura d'un pavillon marchand russe.

Je vous serai obligé de vouloir bien m'informer des renseignements que vous aurez pu recueillir de votre côté sur ce projet d'exploration [1].

[1] Par dépêche n° 1 du 6 juin suivant, M. de Laboulaye répondit que les renseignements du Ministre concordaient avec ceux du Gouvernement russe. « M. de Giers m'a dit que cet aventurier avait été, il y a quelques mois, à Constantinople, et que, malgré la surveillance

120.

LE GÉNÉRAL MENABREA, AMBASSADEUR D'ITALIE À PARIS,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Paris, 24 mai 1888.*
(*Reçu :* Dir. pol., 25 mai.)

Me référant à la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir hier avec Votre Excellence, je m'empresse de vous adresser, sous ce pli, l'extrait de la dépêche de Son Excellence M. Crispi, concernant les démonstrations de sympathie dont les troupes italiennes revenant de Massaouah ont été l'objet dans les eaux de Port-Saïd de la part de l'escadre française du Levant, commandée par M. l'amiral Olry.

ANNEXE.

M. CRISPI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE,
AU GÉNÉRAL MENABREA, AMBASSADEUR D'ITALIE À PARIS.

Extrait.

A l'occasion du passage par Port-Saïd du premier bateau-transport de la marine royale provenant de Massaouah, M. l'amiral Olry, commandant l'escadre française du Levant, ordonna aux équipages de saluer les troupes italiennes et fit jouer la marche royale par la musique de bord du cuirassé *Vauban*. Le Consul du Roi au Caire m'a informé que cette démonstration sympathique a provoqué de la part des officiers et des troupes italiennes une contre-démonstration des plus cordiales.

Le Consul du Roi a cru de son devoir de profiter du court séjour fait au Caire par M. l'amiral Olry pour passer chez lui et lui laisser sa carte. M. l'amiral Olry a répondu à cette politesse en se rendant en personne, accompagné de son État-major, chez le Consul. Dans le courant de la conversation, M. l'amiral Olry, en répondant aux paroles courtoises que le Consul du Roi lui avait adressées, a déclaré qu'il n'avait fait que son devoir envers les troupes d'une nation sœur et que les liens sacrés d'amitié existant entre les deux pays ne devraient jamais se relâcher.

Le Consul du Roi m'a aussi informé que M. l'amiral Olry avait donné à son escadre l'ordre de répéter la même démonstration à chaque passage des bateaux-transports italiens.

Je ne peux que me réjouir de ces démonstrations cordiales d'amitié qui répondent

dont il était l'objet, on avait perdu ses traces et redouté un instant qu'il ne méditât des projets contre la Bulgarie. On préfère le savoir du côté de l'Abyssinie, sans se rendre compte des idées qu'il y peut poursuivre. »

entièrement aux sentiments dont les Gouvernements français et italien sont animés, et je vous prie de vouloir bien, à la première occasion, faire parvenir à Son Excellence M. le Ministre des Affaires étrangères de la République l'expression de mes remerciements.

121.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 93. *Paris, 25 mai 1888, 11 h. 20, matin.*

A la date du 20 avril, M. Jusserand me faisait part des assurances qu'il avait recueillies de Sir Julian Pauncefote et qui permettaient d'espérer que la réponse du Gouvernement anglais au sujet de l'interdiction des trappes et de la réglementation des goëlettes nomades à Terre-Neuve ne serait pas plus longtemps différée. En en prenant acte par ma lettre du 4 mai[1], je vous ai signalé, une fois de plus, le caractère d'urgence que présentait le règlement de ces deux questions et plus particulièrement de celle des trappes. J'ai lieu de m'étonner que le Gouvernement britannique ne nous ait pas encore fait connaître sa décision. Le commandant de notre station navale à Terre-Neuve est parti depuis quelque temps déjà et l'incertitude où nous sommes touchant les résolutions du Cabinet de Londres n'a pas permis de lui donner des instructions définitives, la ligne de conduite qu'il aura à suivre devant dépendre naturellement, dans une certaine mesure, de la réponse que nous recevrons du Gouvernement anglais sur les deux points que je viens de rappeler. Vous ne sauriez donc insister d'une façon trop pressante auprès de Lord Salisbury pour qu'il vous fasse connaître cette réponse sans plus de retard. Il est d'un égal intérêt pour les deux Gouvernements de s'entendre pour mettre fin à des abus dont de nouveaux atermoiements du Cabinet de Londres nous obligeraient à prévenir les conséquences, pour ce qui nous concerne, par nos propres moyens.

(1) La reproduction de cette lettre et de celle de M. Jusserand datée du 20 avril a paru inutile.

122.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 105. *Londres, 25 mai 1888, 8 h. 10, soir.*

(*Reçu :* le 26, 3 h., matin.)

Lord Salisbury étant venu aujourd'hui à Londres pour la première fois depuis dix jours, je suis allé lui demander s'il y avait quelque chose de vrai dans le bruit répandu par le *Standard* et d'autres journaux relativement à la reprise des négociations entre l'Angleterre et la Turquie pour l'évacuation de l'Égypte.

Lord Salisbury m'a répondu catégoriquement que ces bruits étaient faux et qu'il n'y avait aucun commencement de négociations. Il a ajouté qu'il ne pouvait que me répéter ce qu'il m'avait dit dans une entrevue précédente, à propos de l'audience que le Sultan avait donnée à son fils, et dont je vous ai rendu compte dans mon télégramme du 25 avril n° 80 [1]. Je lui ai rappelé que, si les négociations reprenaient, nous comptions sur lui pour être tenus au courant avec la même loyauté dont nous avons fait preuve dans la négociation relative au canal de Suez. Il m'a répondu comme précédemment qu'il désirait toujours marcher d'accord avec nous, mais sans préciser davantage.

Je lui ai ensuite annoncé que M. de Montebello avait reçu de la Porte communication de l'iradé impérial relatif au canal de Suez, ainsi que d'une copie du projet de convention contenant toutes les modifications acceptées de part et d'autre. Je lui ai déclaré qu'aussitôt que cette pièce me serait parvenue, je lui en remettrais copie, et je lui demanderais son adhésion formelle pour que le Gouvernement de la République pût ensuite la présenter aux autres Puissances.

En attendant, je lui ai donné à lire la nouvelle rédaction des articles 8 et 10 que vous m'avez envoyée. Lecture faite, Lord Salisbury m'a déclaré que les nouvelles clauses étaient bien conformes aux modifications dont nous étions convenus verbalement, et qu'il n'avait, quant à présent, aucune observation à faire, mais qu'il réservait naturellement son adhésion officielle jusqu'à ce qu'il ait entre les mains le texte authentique de toute la convention remis par la Porte à M. de Montebello. J'espère que vous me le ferez parvenir prochainement.

(1) Voir ci-dessus, n° 108.

123.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 47. *Berlin, 26 mai 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 31 mai.)

La *Gazette de Cologne* a imprimé, le 24 de ce mois, le texte de l'arrêté pris par le ministère d'Alsace-Lorraine en vue d'établir l'obligation du passeport pour les personnes qui voudraient pénétrer dans la province d'Empire par la frontière française. J'ai l'honneur d'en envoyer ci-joint à Votre Excellence, pour ordre, la teneur telle qu'elle est reproduite dans la feuille rhénane (annexe n° 1). Cette publication est accompagnée, dans le journal, de la sommaire observation que je traduis ci-après :

« On assure que les prescriptions relatives aux passeports seront complétées par des dispositions correspondantes concernant la police intérieure du pays en ce qui touche le séjour des Français dans la province d'Empire, dispositions qui auront pour objet d'empêcher de tourner celles qui viennent d'être rendues en matière de passeports. Les étrangers qui se rendent de France en Allemagne feront bien de choisir la voie de Bâle ou de Luxembourg. »

Ces rigueurs annoncées depuis quelques jours par des articles de la presse officieuse dont j'ai entretenu Votre Excellence ont été précédées d'un commentaire justificatif formulé dans un article de la *Landeszeitung* d'Alsace-Lorraine, daté du 22 mai, et reproduit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 24 mai, à laquelle est emprunté l'exemplaire ci-joint (annexe n° 2).

Il y est dit que les intrigues protestataires, en Alsace-Lorraine, étaient sans cesse entretenues par des éléments étrangers dont l'activité augmentait au fur et à mesure que, dans les derniers temps, le parti de la revanche prenait, en France, une ardeur croissante. Le journal alsacien citait, à cet égard, la formation du groupe détaché de la Ligue des patriotes et qui vient de se constituer sous le nom d'Union patriotique de France. Toute cette agitation aurait mis le Gouvernement dans la nécessité d'assurer la sécurité de l'Empire par un redoublement de sévérité.

Ce sont là des prétextes assez faibles et assez insuffisants. Le Gouvernement devait présenter à l'opinion, une fois l'arrêté mis en vigueur, un exposé des motifs plus complet. Il s'est servi à cet effet de l'entremise inaccoutumée du *Berliner Börsen-Courrier*. On a sans doute donné à cette feuille, tout rédigé,

un long article que le *Reichsanzeiger* a reproduit et que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a réédité à son tour, d'après le journal officiel (annexe n° 3).

C'est un véritable réquisitoire contre nous, destiné à expliquer les dispositions prises par l'administration d'Alsace-Lorraine relativement à l'obligation des passeports et probablement, d'une manière plus générale, à légitimer toutes les mesures que le Gouvernement de Strasbourg viendrait à adopter pour aggraver le régime de police applicable aux étrangers. Presque tous les griefs que le Gouvernement allemand a pris l'habitude d'invoquer contre nous sont résumés dans cette publication officieuse. Je crois devoir en traduire les passages les plus importants.

L'auteur de l'article indique que «les récentes décisions signées par le ministère alsacien-lorrain n'ont pas été délibérées et résolues à Strasbourg, mais à Berlin. Elles ne seront nulle part considérées comme des mesures dont la portée se restreindrait aux affaires du pays d'Empire. On y voit l'accomplissement du système de représailles, annoncé par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, comme rétorsion des tracasseries pratiquées à la frontière française... et de l'attitude vexatoire dont les autorités françaises se montrent fréquemment coupables en ce qui touche les relations avec les Allemands... Il ne s'est jamais trouvé un fonctionnaire français prêt à protéger les hôtes allemands de la France... Les petits incidents de frontière qui se sont produits n'auraient jamais été de nature à troubler les relations diplomatiques entre les deux pays voisins...; mais les rapports étaient tendus avant même que se produisissent ces frictions sur des points particuliers...; la faute en était à la France, exclusivement et absolument, et aux Gouvernements qui se succédaient en France. Les divers Cabinets qui ont suivi le Ministère Ferry ont tous, sans aucune exception, considéré comme un devoir de pratiquer, dans leurs mesures intérieures, une sorte d'hostilité contre l'Allemagne ou bien ce qui est, dans certains cas, encore pire, de l'afficher... Cette attitude éveille et entretient les passions populaires qui mènent, en dernier lieu, à des excès que l'on ne peut ni prévoir ni réprimer... Les Gouvernements français ont donné un caractère officiel au système de l'espionnage... contrairement aux usages de toutes les nations civilisées... Trop de procès de haute trahison en Allemagne l'ont établi; l'affaire Schnaebelé a simplement mis à cet égard le point sur l'i... Il faut ajouter que tous les mauvais sentiments, âpreté dans la poursuite du pain quotidien et dans la concurrence, ou amour du scandale, se sont réunis, sous le couvert du patriotisme, contre tout ce qui est allemand... Les divers Ministères français ont laissé voir d'une manière de plus en plus éhontée qu'ils attachaient bien plus de prix à gagner la faveur d'un ramassis quelconque de polissons des rues qu'à ménager les légitimes susceptibilités de l'Allemagne... L'affaire Litauer, qui a été en dernier lieu commentée dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, n'aurait pas en elle-même motivé

de la part de l'Allemagne de semblables représailles... Si, de notre côté, on s'est décidé à prendre une résolution destinée à frapper l'attention, nous considérons que l'on a voulu par là donner au Gouvernement français et à la France elle-même un dernier et pressant avertissement d'abandonner la voie où elle s'est engagée, de ne plus jouer avec le feu... C'est un effort suprême pour conjurer les dangers... par un appel à la conscience française».

Il faut bien reconnaître que l'habileté du prince de Bismarck a été de faire pénétrer profondément dans l'opinion publique allemande les affirmations résumées dans l'article du *Börsen-Courrier*. En Prusse les journaux libéraux eux-mêmes, quoique pacifiques, en général, au regard de l'étranger par tempérament et par calcul de parti, se sont imprégnés de cette doctrine que la France, à raison de sa haine de l'Allemagne et de sa soif de revanche, représente en Europe le grand élément de désordre international. C'est un axiome auquel, en Prusse tout au moins, on n'ose plus guère contredire, même par esprit d'opposition contre la chancellerie impériale.

Le même sentiment se fait jour à l'étranger. L'Italie a, d'après mes renseignements, renoncé à réclamer contre l'application à ses nationaux entrant en Alsace-Lorraine de la formalité des passeports qui a pourtant été supprimée par une convention spéciale entre les deux pays. De même, l'Autriche-Hongrie, dont les rapports journaliers avec la France auront certainement à souffrir des mesures prises à la frontière franco-allemande, ne paraît pas disposée à s'en émouvoir, si l'on s'en rapporte aux récents discours prononcés par MM. Tisza et Széchényi.

124.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 32. *Paris, 27 mai 1888, 3 h. 45, soir.*

J'ai reçu de notre Consul général à Pest la nouvelle que le Ministre du Commerce de Hongrie avait convoqué individuellement dans son cabinet les industriels qui manifestaient l'intention de participer à l'exposition de Paris, pour les dissuader, par des raisons de patriotisme, de prendre part à cette solennité. Un procédé aussi étrange avait déjà lieu de m'étonner; mais, ce qui est plus étrange encore, c'est le langage que M. Tisza vient de tenir devant le Parlement hongrois [1]. Je ne sache pas que jamais Ministre

[1] M. Tisza avait dit le 26 mai, en réponse au député Helfy : «Tout industriel est libre de participer à l'exposition mais je ne saurais le leur conseiller» (annexe à D. de Vienne, 28 mai, n° 59). Il fondait surtout son opinion sur les incertitudes de la situation intérieure de la France et de la situation générale de l'Europe.

se soit exprimé, sur l'état général de l'Europe, et en particulier sur la situation intérieure d'un pays ami, avec une liberté aussi exempte de ménagements [1]. Si M. Tisza voulait provoquer des complications et pousser aux événements qu'il affecte de prévoir à brève échéance, il ne s'exprimerait pas autrement. Rien ne pouvait plus nous surprendre, et j'ajoute, nous blesser, que de telles paroles venant d'un pays dont la France avait toujours cru avoir la sympathie. Elles sont particulièrement désobligeantes s'appliquant à notre exposition universelle, qui est une manifestation éclatante de notre volonté et de nos espérances pacifiques.

Je vous prie d'exprimer au comte Kalnoky les sentiments très vifs que nous éprouvons de cet incident; la France entière les partagera. Je serais très heureux si le comte Kalnoky, en qualité de Ministre commun des Affaires étrangères, vous déclarait qu'il désapprouve le langage de M. Tisza comme n'étant pas conforme aux intentions du Gouvernement de l'Empereur et Roi.

125.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. *Berlin, 28 mai 1888, 8 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 11 heures, soir.)

D'après un télégramme publié ce soir par la *National Zeitung*, un avis de l'ambassade d'Allemagne à Paris viendrait d'indiquer les conditions et la portée du visa qu'elle serait appelée à donner aux passeports français [2].

Je me permets de signaler à Votre Excellence l'intérêt qu'il y aurait à savoir si tous les étrangers sans distinction sont soumis aux mêmes exigences pour entrer en Alsace-Lorraine. En effet, le paragraphe 2 de l'article 11 du traité de Francfort stipule au profit des sujets des deux pays le bénéfice réciproque du traitement de la nation la plus favorisée «au point de vue de l'admission et du traitement» [3].

[1] Le même jour à 4 h. 50 soir (T. n° 46) M. Decrais télégraphiait : «Ce qui a motivé cette incroyable sortie, sévèrement jugée, d'ailleurs, par les journaux indépendants, c'est la crainte de voir le mouvement qui s'est produit ces jours-ci en faveur de l'exposition prendre de l'extension. La Cour et le Gouvernement ne reculeront devant aucun moyen, devant aucune intimidation pour détourner l'industrie et le commerce de se faire représenter au Champ de Mars.»

[2] Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. VI, n°s 1295 et 1296; (*Die Grosse Politik*, VI, n°s 1284 et 1285.) Voir aussi ci-dessus, n° 123.

[3] Le 29 mai, M. Herbette télégraphie à M. Goblet (T. n° 79) qu'il s'est abstenu d'aller à la réception du comte de Bismarck, ne sachant pas si le Ministre des Affaires étrangères de France jugerait à propos de faire des réserves quant à l'application de l'article 11 du traité de Francfort.

126.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 56. *Paris, 29 mai 1888, 10 h. 30, soir.*

Il m'a paru préférable de ne demander aucune explication au Gouvernement allemand sur la manière dont seraient appliquées les mesures qui viennent d'être prises sur la frontière d'Alsace-Lorraine (1). Les questions qui peuvent se poser seront résolues en fait, et nous verrons alors si nous avons des observations à présenter. En ce qui concerne l'article 11 du traité de Francfort, je ne crois pas qu'il soit violé, puisque tous les journaux disent que tous les étrangers venant de France par la frontière d'Alsace-Lorraine seront soumis aux mêmes formalités, c'est-à-dire à l'obligation d'avoir un passeport visé par l'Ambassadeur allemand à Paris. Il est même probable que c'est afin d'éviter une atteinte au traité de Francfort et les réclamations qui s'en seraient suivies de notre part que les mesures nouvelles sont imposées non seulement aux Français, mais à tous les étrangers (2).

Il n'y aurait pas eu d'inconvénients à ce que vous eussiez vu aujourd'hui le comte Herbert de Bismarck; son attitude et son langage auraient pu nous apporter des indications utiles. Quant à vous, vous devez jusqu'à nouvel ordre vous abstenir avec lui de toute allusion aux mesures qui viennent d'être prises, comme je le fais moi-même avec le comte Münster. J'attacherais, au contraire, beaucoup de prix à ce que vous me renseigniez sur les impressions du Corps diplomatique et aussi sur l'état de l'opinion. La presse officielle ou officieuse de Berlin publie des articles qui ne me parviennent que par les agences, ou seulement lorsque les journaux qui les contiennent arrivent à Paris. J'aurais intérêt à connaître par vos télégrammes, aussitôt que ces articles paraissent, quel en est le caractère et quelle importance on y attache autour de vous.

Je désire que vous me renseigniez aussi, autant que vous le pourrez, sur l'impression produite dans les cercles politiques par l'incident de la Chambre hongroise et sur les causes auxquelles on l'attribue.

(1) Voir ci-dessus, n° 125. — (2) Voir ci-dessous n° 133.

127.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 80. *Berlin, 30 mai 1888, 12 h., soir.*

(*Reçu :* 3 h., soir.)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit dans son numéro d'hier soir, d'après la *Landeszeitung* d'Alsace-Lorraine, le texte des instructions adressées aux autorités de ce pays pour l'application de l'arrêté du 22 mai relatif au régime des *passeports* (1). Ce document contient des prescriptions, quant aux permis de séjour, qui paraissent viser spécialement les ressortissants français.

Le même journal avait publié dans son numéro du matin un très important article qui résume, avec la rudesse et la solennité allemandes, les motifs des mesures de rigueur en Alsace-Lorraine. Je vous ai expédié aujourd'hui par la poste la traduction des principaux passages de cet article. Le courrier arrivé à Paris hier soir vous a porté plusieurs communications de l'ambassade sur le même sujet.

Je ferai de mon mieux pour satisfaire au désir d'informations rapides que vous m'exprimez par votre télégramme n° 56 (2), mais, d'une part, il m'est difficile de lutter de vitesse avec les agences et certains journaux officieux, comme la *Gazette de Cologne*, arrivés à Paris plus vite qu'à Berlin. D'autre part, il me faudra toujours un certain délai pour recueillir des indications sur l'impression produite dans les cercles diplomatiques et dans l'opinion par les articles à sensation. La presse allemande prend en général parti contre nous dans l'incident du Parlement hongrois. Il n'en pouvait guère être autrement, vu les relations des deux pays et la circonstance que le langage de M. Tisza semble calqué sur celui que l'on tient couramment ici dans les sphères officielles. L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, à qui j'ai parlé hier soir de cette affaire, m'a répondu d'un ton assez embarrassé que M. Tisza était dans une position délicate, se trouvant obligé de se défendre « sur notre dos » contre les violentes attaques de l'opposition.

J'observerai à l'égard du comte H. de Bismarck, dans la question des passeports, la réserve que vous me recommandez par votre dernier télégramme. Étant encore sans instructions à cet égard, j'avais cru d'autant mieux faire en m'abstenant de le voir hier que je tiens de bonne source qu'il est l'instigateur des mesures restrictives en Alsace-Lorraine.

Le prince de Hohenlohe y était, dit-on, personnellement hostile et aurait même été sur le point de donner à cette occasion sa démission de statthalter.

(1) Voir ci-dessus, n° 123. — (2) Voir ci-dessus, n° 126.

128.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 23. *Saint-Pétersbourg, 30 mai 1888, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

J'ai causé aujourd'hui avec M. de Giers de l'incident Tisza [1]. Bien que peu sympathique lui-même à la date fixée pour l'exposition, il blâme les paroles prononcées publiquement par le Ministre hongrois et il se demande non sans préoccupation quel est le but qui a été poursuivi. Ce qui le rassure, toutefois, c'est que, s'il y a une dignité atteinte par un langage aussi excessif, ce ne peut être la nôtre .« Soyez prudents, m'a-t-il dit, à plusieurs reprises. Nous vous donnons l'exemple. Il se passe pour vous et pour nous des choses désagréables; il vaut mieux ne pas y faire attention que de jouer le jeu de nos adversaires. »

129.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 52. *Vienne, 31 mai 1888, 12 h. 5, matin.*

(*Reçu :* 6 h. 30, matin.)

J'ai revu le Ministre des Affaires étrangères qui m'avait fait prier de passer chez lui. Il a commencé par me donner lecture d'une lettre que M. Tisza venait de lui écrire [2]. Voici la substance de cette lettre que je n'ai pas eue entre les mains. M. Tisza déclare que la communication du comte Kalnoky lui a causé une pénible surprise. Il regrette l'impression que ses paroles ont produite en France et surtout dans les cercles gouvernementaux. Il affirme que son langage n'a été inspiré par aucune pensée politique, par aucun sentiment d'hostilité à notre égard. Quel est le Hongrois qui pourrait dire ou faire quelque chose de blessant pour la France? Ces déclarations ont été motivées par des *incidents locaux*, par les attaques incessantes d'une opposition qui cherchait à le compromettre, et ses arguments, sans viser particulièrement

(1) Voir ci-dessus n° 124. — (2) Au sujet du langage reproché à ce Ministre.

la République française, avaient une portée générale, ainsi que cela ressort d'un examen attentif du texte intégral. « Au surplus, écrit M. Tisza en terminant, je ne puis que confirmer le langage que vous avez tenu à l'Ambassadeur de France dans un récent entretien et les assurances que vous lui avez données de nos communes intentions touchant le maintien des bonnes relations des deux pays. »

Je ne crois pas transmettre à Votre Excellence un résumé inexact et infidèle des explications de M. Tisza. Une conversation courtoise s'est ensuite engagée entre le comte Kalnoky et moi. Je ne la reproduirai pas ici dans tous ses détails qui n'apporteraient aucun éclaircissement nouveau. Chacun de nous a maintenu son point de vue. Le comte Kalnoky, en commentant la lettre de M. Tisza, n'y a rien ajouté de plus large, de plus conciliant, de plus décisif. De mon côté je n'ai pas abandonné le terrain où je m'étais tout d'abord placé. En quittant le Ministre, je ne lui ai pas caché que dans ma pensée personnelle les explications de M. Tisza, si elles devaient se borner là, ne suffiraient pas sans doute à calmer l'émotion qu'il avait soulevée. Le Président du Conseil hongrois n'a, en effet, ni regretté ni atténué son langage, il s'est contenté de lui donner une interprétation que Votre Excellence appréciera.

130.

M. IMBERT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 264. Très confidentiel. *Péra, 31 mai 1888, 1 h. 17, matin.*

(*Reçu :* 9 h., matin.)

L'Ambassadeur de Turquie à Vienne a envoyé, le 29 de ce mois, à la Porte, un télégramme dont voici la substance : « Le comte Kalnoky ne m'a pas dissimulé que son Gouvernement ne voulait en aucune façon participer à l'exposition de Paris (1). Il a ajouté que les vérités dites par M. Tisza, à l'égard de la France, auraient pu être énoncées sous une forme plus adoucie; que d'ailleurs le langage de M. Tisza s'adressait, non pas au Gouvernement de la France, mais aux partis qui divisent ce pays.

« En ce qui concerne les appréciations du Ministre hongrois sur la situation générale, le comte Kalnoky m'a dit que M. Tisza avait simplement parlé du malaise qui règne actuellement, personne ne pouvant garantir l'avenir et en prévenir les éventualités. »

(1) Voir ci-dessus, n°s 124 et 129.

131.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 81. *Berlin, 31 mai 1888, 12 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

Le journal officiel reproduit un long article où la *Gazette de Magdebourg* se félicite que le Gouvernement impérial ne soit pas plus longtemps resté indifférent aux actes de persécution et sévices dont les Allemands sont l'objet en France (1).

Quelques journaux libéraux, tels que la *Gazette de Voss*, qui n'osent pas critiquer de front le rétablissement des passeports à l'égard des Français, commencent à se demander timidement si cette mesure sera efficace et si ses résultats compenseront ses inconvénients au point de vue social, politique et commercial.

132.

M. Féraud, Ministre de France à Tanger,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 22. *Tanger, 31 mai 1888, 10 h., matin.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

Répondant à mes lettres personnelles, le Sultan m'informe qu'il a refusé aux Allemands la concession de la baie d'Adjeroud et la création d'une légation turque à Tanger qu'ils demandaient avec instance.

Sa Majesté veut également refuser de signer un contrat avec les Allemands et les Italiens qui lui impose des officiers instructeurs. Afin de pouvoir s'en débarrasser, il va se trouver dans l'obligation de congédier notre mission militaire ainsi que l'instructeur anglais.

Le Sultan prie amicalement le Gouvernement français d'accepter ces combinaisons pour le tirer d'embarras. La mise hors cadres de Linarès (2) devient urgente dans ce cas.

(1) Allusion évidente au fameux incident de Belfort. Voir ci-dessus, n° 100 et note.

Il en est encore question en septembre dans la correspondance diplomatique. Les étudiants allemands qui prétendaient avoir droit à une réparation pécuniaire se plaignaient à tort que la justice française leur eût opposé une simple fin de non-recevoir et le maire de Belfort avait reçu une lettre de menaces adressée de Sarrebrück. (D. n° 182 de Paris, 7 septembre.)

(2) Le docteur Linarès était un médecin militaire attaché à la mission militaire au Maroc. Devenu médecin du Sultan, il servit d'agent officieux auprès de ce Souverain.

133.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 57. *Paris, 31 mai 1888, 10 h. 30, soir.*

Vous m'avez signalé dans votre télégramme 78 et dans votre dépêche 49 le parti que nous pourrions tirer de l'article 11 du traité de Francfort pour réclamer contre les dernières mesures prises par le Gouvernement allemand en Alsace-Lorraine [1].

Cet article nous assure en effet les avantages de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'*admission* et le *traitement* des nationaux des deux pays. Nous serions donc autorisés à nous plaindre de l'obligation du passeport si cette obligation n'atteignait que les Français; mais il ne vous a pas échappé qu'elle s'applique à tous les étrangers, de quelque nationalité qu'ils soient, qui se présentent à la frontière franco-allemande. Vous me dites que l'Italie et l'Allemagne sont engagées par traité à ne pas exiger de passeports de leurs nationaux respectifs. C'est seulement au cas où l'Italie protesterait et obtiendrait pour les sujets italiens une exception à la règle générale que nous pourrions réclamer la même faveur pour nos ressortissants. Jusque-là, le traité italo-allemand, qui est pour nous *res inter alias acta*, ne nous permet pas d'agir.

Quant au *traitement*, la question est plus délicate. Les permis de séjour ne sont pas exigés, comme les passeports, de tous les étrangers et certainement les mesures prises, à ce point de vue, contre les Français, ne sont pas conformes à la lettre du traité de Francfort. Mais ces mesures ne sont pas nouvelles, et je me demande si le Gouvernement de la République, qui n'a pas cru devoir protester jusqu'à présent, serait bien inspiré en se départissant aujourd'hui d'une attitude prudente, à laquelle tous mes prédécesseurs se sont conformés. Par cela même que chaque État est libre d'expulser de son territoire les sujets étrangers, ne peut-on pas admettre qu'*a fortiori* il a la faculté d'imposer certaines restrictions à leur séjour? Le traité d'établissement entre la Suisse et l'Allemagne pourrait assurément servir de base à une réclamation, bien que nous ne l'ayons pas invoqué jusqu'à présent et qu'il ait douze ans de date. Mais une pareille démarche, quel qu'en fût le succès, ne ferait sans doute qu'aigrir nos rapports non seulement avec le Gouvernement allemand mais encore avec les Gouvernements tiers, dont les

(1) Voir ci-dessus, n° 125.

nationaux sont intéressés au maintien de l'état de choses actuel. D'ailleurs, si le Gouvernement allemand, devant nos observations, ne croyait pas pouvoir maintenir le régime des permis de séjour, pensez-vous qu'il se tiendrait pour battu, et ne craindriez-vous pas qu'il ne fît durement expier à nos nationaux tolérés en Alsace, en les expulsant en grand nombre, le succès apparent que nous aurions remporté?

Veuillez, je vous prie, peser les considérations qui précèdent et me faire part des observations qu'elles vous suggéreront. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, il me paraît plus digne de ne pas prendre contre l'Allemagne les mesures de représailles que pourraient autoriser les dernières ordonnances impériales. C'est en me plaçant au même point de vue que j'incline à croire qu'il vaut mieux aussi ne pas formuler contre ces mesures vexatoires et irritantes des protestations ou des réclamations certainement tardives, dont le succès diplomatique me paraît dès lors d'autant plus douteux.

134.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 83. *Berlin, 1er juin 1888, 6 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Je réponds à votre télégramme n° 57 [1] et j'use de votre permission pour examiner en toute franchise les raisons qui vous détournent d'invoquer l'article 11 du traité de Francfort.

Il est maintenant hors de doute que si tous les étrangers sont soumis à l'obligation du passeport à l'entrée de la frontière franco-allemande, la délivrance du visa de l'ambassade d'Allemagne est particulièrement lente et difficile à obtenir pour les Français et que nos compatriotes sont seuls astreints à la formalité du passeport aux [confins suisses] et belges. Il y a donc un traitement différentiel au détriment de nos nationaux au point de vue des passeports.

Quant aux permis de séjour, il n'en est exigé que des Français. Nous sommes ainsi frustrés officiellement et publiquement du bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée, que nous garantit le traité de Francfort.

Nous n'avons pas, il est vrai, revendiqué notre droit jusqu'à ce jour, mais il n'en est pas moins incontestable et imprescriptible, et nous pourrions

(1) Voir ci-dessus, n° 133.

expliquer notre réserve antérieure en disant que nous y aurions persévéré, si les mesures nouvelles n'avaient pas pris un caractère général et public que n'avait pas le régime précédent.

Le droit d'expulsion individuelle des sujets français avait beaucoup moins d'inconvénients pour nous et présentait plus de difficultés pour les autorités allemandes que les barrières élevées aujourd'hui contre l'admission et la résidence de l'ensemble de nos nationaux en Alsace-Lorraine. Il est dès lors naturel que nous réclamions maintenant la stricte exécution du traité de Francfort.

Quant à la crainte d'exposer ainsi à une éviction immédiate ceux de nos compatriotes qui sont encore tolérés en Alsace-Lorraine, je ne crois pas qu'elle doive nous arrêter, car les Allemands se préparent, dit-on, déjà à une élimination en masse, et la patience dont nous ferions preuve en n'usant pas des droits que nous confère le traité de Francfort serait plutôt pour eux un encouragement qu'un frein. Je conçois que le Gouvernement de la République ne veuille pas entrer dans la voie des représailles, mais autre chose est de demander la stricte observation d'un traité. Mon opinion n'est pas que nous entrions dès à présent dans une controverse qui risquerait d'aigrir davantage les rapports des deux pays. J'aurais été seulement d'avis d'adresser à la chancellerie impériale une note verbale très courtoise dans laquelle il serait dit qu'au moment où un nouveau régime d'épreuve combiné avec celui des permis de séjour est mis en vigueur sur une partie du territoire allemand, le Gouvernement de la République fait toutes ses réserves quant à l'application de l'article 11 du traité de Francfort, qui nous assure le traitement de la nation la plus favorisée. Puis, nous attendrions l'effet de cette communication, tout en préparant nos arguments en vue d'une discussion éventuelle sur le terrain juridique.

La démarche dont il s'agit eût été avantageusement faite avant le 1er juin, mais elle n'est pas périmée. Il nous sera loisible de la tenter dans quelques jours, ce retard pouvant se justifier par notre désir de voir fonctionner le nouveau régime avant de formuler nos réserves.

J'ajoute enfin, d'après des conversations personnelles que j'ai eues hier avec les Ministres de Suisse et de Belgique, que, si notre tentative aboutissait à faire étendre les mesures restrictives à tous les étrangers, ce n'est pas à nous, mais aux Allemands que les autres Gouvernements pourraient s'en prendre, et je suis convaincu qu'ils feraient tous leurs efforts pour libérer leurs ressortissants de ces entraves, et cela au profit indirect de nos propres nationaux.

Il est bien entendu que je m'incline d'avance devant les considérations de politique gouvernementale qui ne paraîtraient pas permettre de suivre la politique ci-dessus indiquée.

135.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 84. *Berlin, 3 juin 1888, 10 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 1 h., soir.)

Les journaux enregistrent, la plupart sans commentaire comme la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, quelques-uns avec ironie comme la *National Zeitung*, ou avec mauvaise humeur comme le *Tageblatt*, la solution, si heureuse pour nous, de l'incident Tisza [1] et l'approbation unanime que vos explications ont obtenue dans cette affaire et dans la proposition Laur [2]. Le dernier des journaux ci-dessus nommés, qui a une certaine influence dans la population de Berlin et se signale à la fois par son hostilité contre le prince de Bismarck et son animosité contre la France, déclare que l'Allemagne aurait très tranquillement supporté nos représailles. Je crois que, malgré ces bravades, l'attitude calme, digne et ferme du Gouvernement de la République commence à produire de l'impression sur l'opinion allemande.

(1) Voir ci-dessus, n° 124.

(2) M. Goblet, interpellé au Palais Bourbon le 31 mai, sur l'incident Tisza, répondit qu'à la suite d'une démarche de l'Ambassadeur français à Vienne, le comte Kalnoky, Ministre commun des Affaires étrangères, avait exprimé son vif regret de l'impression qu'avait produite en France un incident aussi fâcheux qu'imprévu. « Depuis cette déclaration, disait M. Goblet, M. le comte Kalnoky s'est mis en rapport avec M. Tisza, et je suis informé qu'il a communiqué à notre ambassade une lettre par laquelle M. Tisza déclarait qu'il ne pouvait que s'associer aux sentiments exprimés par M. le comte Kalnoky, et que ses paroles n'avaient été inspirées par aucun sentiment d'hostilité à notre égard. » Dans la séance de la Chambre du 2 juin M. Laur avait déposé un projet de loi ordonnant la création en France d'une zone « d'observation ». Les Allemands y résidant ou voulant y séjourner devaient y être soumis à des prescriptions spéciales. Sept députés seulement se prononcèrent pour l'urgence qu'avait demandée M. Laur.

136.

M. Billot, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXVIII. *Lisbonne, 4 juin 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Dans un rapport du 23 mai (n° LXIII)[1], j'ai déjà noté l'effet produit ici par la déclaration de Sir James Fergusson à la Chambre des Communes, relativement à la navigation du Zambèze et aux droits territoriaux du Portugal sur le bassin du fleuve. Le règlement de la question se suit aujourd'hui par la voie diplomatique. Le Gouvernement anglais en a été saisi par une note adressée de Lisbonne au Ministre du Portugal à Londres et dont celui-ci était chargé de donner lecture et autorisé à laisser copie à Lord Salisbury.

Dans cette note M. de Barros Gomes exprime la surprise ressentie par la nation portugaise et par le Gouvernement de Sa Majesté Très Fidèle, à la suite des paroles prononcées à la Chambre des Communes par le Sous-Secrétaire d'État parlementaire. De semblables déclarations étaient d'autant moins attendues à Lisbonne, que les réclamations soulevées par les récents règlements du Zambèze, ainsi que les revendications portugaises sur la rive droite du fleuve, faisaient, depuis quelques semaines, l'objet d'un échange de vues entre les deux Gouvernements (voir rapport n° XLVII)[2]. Le Ministre portugais expose les questions qui lui ont été adressées dans les deux Chambres des Cortès et communique les réponses qu'il a faites. Il reprend ensuite les motifs qui ne permettent pas au Gouvernement portugais d'admettre les théories de Sir James Fergusson, d'après lesquelles la souveraineté d'une Puissance, à l'intérieur de l'Afrique, ne pourrait pas être reconnue par les tiers à défaut d'une occupation effective. En ce qui concerne le bassin du Zambèze, non seulement le Portugal y possède des droits confirmés par le temps, mais il y jouit d'une autorité effective, qui s'exerce par une série de postes et par une organisation administrative et militaire; à l'appui de ses titres, il peut faire valoir les réserves et les règles formulées à la conférence de Berlin et les traités passés, depuis lors, tant avec la France qu'avec l'Allemagne. Le Gouvernement anglais serait d'autant moins fondé à les contester, qu'il les a reconnus formellement dans les conventions négociées en 1879 et en 1884 avec le Portugal, mais non ratifiées, et qu'à plus d'une reprise il a réclamé

(1) M. Billot dans ce rapport dépeignait l'émotion provoquée au Portugal par la déclaration faite aux Communes le 17 mai : Sir J. Fergusson avait dit que le Gouvernement britannique ne reconnaissait pas les revendications du Portugal sur le bassin du Zambèze.

(2) La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire, l'objet en étant suffisamment indiqué.

lui-même, pour ses colons du Chiré et ses missions de Blantyre, la protection des autorités coloniales portugaises. Du reste, le Gouvernement portugais, tout en maintenant ses droits sur le Zambèze comme fleuve intérieur, est loin de penser à fermer à la navigation étrangère cette grande artère fluviale. Il est disposé à continuer et à garantir au commerce des autres Puissances les facilités antérieurement concédées; mais ces concessions doivent être la conséquence de négociations qui mettent définitivement hors de cause la souveraineté du Portugal.

Telle est la substance de la note qui a dû être remise, la semaine dernière, à Lord Salisbury par M. d'Antas, Ministre du Portugal à Londres. En me communiquant ces renseignements, M. de Barros Gomes ajoutait *confidentiellement* que son désir serait d'arriver à un arrangement par lequel l'Angleterre, en échange de garanties pour son commerce à l'intérieur, reconnaîtrait les droits du Portugal sur le bassin du Zambèze — y compris le Chiré — jusqu'au confluent du fleuve avec le Sanyati. L'influence anglaise s'exerçant aujourd'hui sur le pays des Matébélés, la limite entre les possessions respectives suivrait, au Sud, une ligne partant de l'extrémité Nord-Est de la frontière du Transvaal et allant rejoindre le cours de l'Oumnyati ou de l'Oumfouli dont la réunion forme le Sanyati. Toutefois le Ministre portugais ne se dissimule pas que ce mode de règlement risque de soulever de la part de l'Angleterre une opposition qu'il n'aurait peut-être pas rencontrée il y a quelques mois. Le traité passé par cette Puissance avec les Matébélés, la mission mystérieuse de Stanley, bientôt suivie de la constitution de la « Compagnie anglaise de l'Afrique orientale », les déclarations inattendues de Sir James Fergusson, tous ces faits concordent pour révéler chez le Gouvernement anglais la résolution prise de tenter un grand effort pour mettre la main sur les régions encore vacantes de l'Afrique centrale et méridionale. De pareilles ambitions pourront-elles s'accorder avec les prétentions du Portugal sur le bassin du Zambèze et sur la zone comprise entre Angola et Mozambique? Le Ministre ne peut se défendre à cet égard de doutes sérieux, malgré sa confiance dans la justice de sa cause nationale.

En terminant, M. de Barros Gomes m'a laissé entendre qu'il comptait, le cas échéant, sur nos bons offices, et il a explicitement exprimé le désir de connaître les vues du Gouvernement de la République sur la question posée entre le Portugal et l'Angleterre. Tout en promettant de vous en référer, j'ai cru bon d'indiquer que je ne voyais pas à quel titre nous aurions à intervenir dans un débat de cette nature. Quant à nos dispositions relatives aux établissements portugais de l'Afrique méridionale, nous les avions manifestées déjà de la manière la moins équivoque, en signant le traité du 12 mai 1886, c'est-à-dire en reconnaissant à Sa Majesté Très Fidèle le droit d'exercer son influence souveraine et civilisatrice dans les territoires qui séparent les pos-

sessions d'Angola et de Mozambique, et en nous engageant à nous y abstenir de toute occupation.

Je vous serai obligé de me faire connaître si, comme je le pense, mon langage doit se maintenir dans cet ordre d'idées.

137.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 86, 86 *bis*. *Berlin, 5 juin 1888, 4 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Mon entretien avec le comte H. de Bismarck a été aujourd'hui assez banal, mais aussi assez satisfaisant. La déconvenue de M. Boulanger dans la séance d'hier (1) a, je le crois, déconcerté les prévisions que le comte Münster avait dû exprimer dans ses rapports à la chancellerie impériale. Toutefois, le comte H. de Bismarck estime encore que l'hostilité des députés républicains contre le boulangisme est inspirée par la peur de sa popularité dans les campagnes. Je lui ai demandé quelle indication il avait de cette popularité. « Le nombre énorme des portraits du général qui se vendent dans les départements, m'a-t-il répondu. Et d'ailleurs rien ne nous prouve que nous n'aurions pas avantage au succès de son entreprise. Les orléanistes, pour le compte desquels il opère sans doute, ne seraient pas plus mal disposés pour l'Allemagne que la République. » Je fis remarquer, en souriant, à mon interlocuteur que ces informations étaient bien superficielles et ne correspondaient guère à la réalité des choses; qu'en fait, aucun Gouvernement ne présenterait autant de garanties de calme, de bon sens et de désintéressement dans ses rapports avec les pays étrangers que la République.

« Voyez ce qui vient de se passer à la suite des mesures que vous avez prises à la frontière d'Alsace-Lorraine.

« N'avons-nous pas montré plus de sang-froid que vous n'en attendiez de notre part? C'est de votre propre mouvement que nous espérons l'atténuation de ce que ces mesures ont d'excessif, sinon de contraire au régime conventionnel et normal. »

— « Mais, répliqua-t-il, nous les avons empruntées à vos amis les Russes. »

— « Ce n'est pas, avouez-le, sous le rapport des facilités de circulation que nos amis les Russes sont des modèles à imiter. »

La conversation s'est cons amment maintenue sur ce ton enjoué, sans qu'il m'ait paru opportun d'insister davantage.

(1) Il avait déposé le 4 juin une proposition de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles. L'urgence qu'il avait demandée fut repoussée par 377 voix contre 186.

138.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne.

D. n° 59. *Paris, 6 juin 1888.*

Vous avez eu connaissance, par la voie des journaux, du discours que j'ai prononcé devant la Chambre des députés en réponse à la question qui m'a été posée par M. Gerville-Réache au sujet du langage tenu par M. Tisza au Parlement de Pest (1). Bien que je considère cet incident comme aujourd'hui terminé, il ne me paraît pas inutile de m'en entretenir encore une fois avec vous pour vous marquer exactement le point de vue auquel je me suis placé.

Mon télégramme du 27 mai (2), par lequel je vous invitais à saisir de l'affaire le comte Kalnoky, exprimait l'espoir que le Ministre des Affaires étrangères de l'Empire austro-hongrois désapprouverait les paroles du Premier Ministre de Hongrie comme n'étant pas conformes aux intentions du Gouvernement commun. Ce n'est pas en effet M. Tisza que nous avions à interroger au sujet des phrases désobligeantes qu'il a prononcées. Nous ne pouvions nous adresser qu'à l'homme qui, de par la Constitution, a seul qualité pour parler au nom de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique. Il appartenait donc au comte Kalnoky seul, après s'être renseigné sur la teneur exacte du discours de M. Tisza, de nous faire connaître son appréciation.

[Deux entretiens de M. Decrais avec le comte Kalnoky; le premier eût suffi.]

Aussitôt que cette réponse m'est parvenue, j'ai reconnu qu'il était nécessaire de clore un incident qui ne pouvait que s'aggraver en se prolongeant. J'ai donc pris acte à la tribune des assurances que vous avez reçues : j'ai de plus exprimé la pensée que, si M. Tisza le désirait, il pourrait facilement trouver l'occasion d'effacer les dernières traces qu'auraient pu laisser ses paroles. Cette occasion s'est offerte dès le 3 juin (3) : le langage du Premier Ministre hongrois peut être considéré comme répondant au sentiment que j'avais manifesté, et j'en conclus que le Gouvernement impérial et royal a estimé, comme moi, qu'il y avait lieu de se hâter de régler le différend.

[Clôture de l'incident, qui ne laissera pas de traces.]

(1) Voir ci-dessus, n° 135 et note.

(2) Voir ci-dessus n° 124.

(3) Refusant de fixer la date à laquelle il répondrait à trois interpellations, M. Tisza avait dit : « Je dirai que je n'ai jamais eu l'intention, et je ne l'ai pas plus aujourd'hui que je ne l'aurai le jour où je répondrai définitivement, d'injurier une nation avec laquelle nous vivons en paix, comme je l'ai constaté moi-même, et avec laquelle nous désirons continuer à l'avenir de vivre en paix. Cette intention a toujours été éloignée de moi. Je ne veux pas plus commettre d'acte injurieux que, selon moi et d'après ma conviction, je n'en ai commis récemment. »

139.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 113. *Paris, 8 juin 1888.*

J'ai lu attentivement votre télégramme chiffré n° 83 [1] dans lequel vous me transmettiez les observations qui vous ont été suggérées par mon télégramme du 31 mai, n° 57 [2]. Je n'ai jamais méconnu les arguments qu'en droit strict il serait possible de tirer de l'article 11 du traité de Francfort pour demander à l'Allemagne de ne pas soumettre nos nationaux en ce qui concerne leur traitement en Alsace-Lorraine, y compris leur droit de séjour, à un régime plus rigoureux que celui sous lequel sont placés les autres étrangers. Mais, comme je vous l'ai dit déjà, j'estime qu'après avoir accepté sans protestations ce régime pendant plusieurs années, il serait peu opportun de choisir l'heure actuelle pour formuler une réclamation qui d'ailleurs, suivant moi, aurait bien peu de chances d'être accueillie. Quant au rétablissement des passeports, je persiste à penser que nous n'aurions nullement le droit de nous fonder sur le traité susmentionné pour obtenir l'abrogation de cette mesure, puisque les Français sont mis à cet égard dans la même situation que les ressortissants de toutes autres nationalités.

En ce qui concerne les Français entrant en Alsace-Lorraine par la Suisse, le Luxembourg ou l'Allemagne, il ne vous aura pas échappé que le passeport est exigé non pour franchir la frontière, mais pour séjourner plus de vingt-quatre heures dans le pays. Le passeport joue donc dans cette circonstance le rôle de permis de séjour et l'Allemagne ne manquerait pas de nous répondre, si nous élevions une plainte à cet égard, que les conditions d'admission sont ici encore les mêmes pour tous les étrangers.

L'attitude à laquelle s'est arrêté le Gouvernement de la République est la plus prudente et la plus digne. Dans la situation actuelle, il serait à craindre qu'une démarche de notre part, quel qu'en pût être le caractère, ne reçût dans la presse allemande de fâcheuses interprétations et qu'elle n'envenimât les rapports entre les deux pays sans profit réel pour nos nationaux ni pour nos anciens compatriotes des territoires cédés à l'Allemagne. Au contraire, la réserve que nous nous sommes imposée devient une preuve manifeste et publique de nos intentions pacifiques et met en relief, de la manière la plus irréfutable, la fausseté des accusations que la presse allemande accumule contre nous sous les plus futiles prétextes.

(1) Voir ci-dessus n° 134. — (2) Voir ci-dessus, n° 133.

140.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XIII. Confidentiel. *Londres, 11 juin 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juin; Dir. pol., 15 juin.)

Le discours que vous avez prononcé au sujet du rétablissement des passeports par le Gouvernement allemand (1) a été universellement approuvé ici. J'ai recueilli de nombreux témoignages de ce sentiment. Lord Salisbury m'a dit que ce discours était un des meilleurs qu'il eût lus. Le Prince de Galles est venu à un bal de la Cour me dire qu'il venait d'écrire à sa sœur, l'Impératrice d'Allemagne, que la mesure prise contre les voyageurs français se rendant en Alsace était vexatoire et inutile, et il m'a demandé ce qui l'avait provoquée. J'ai répondu à Son Altesse Royale que rien ne l'avait motivée, qu'il ne s'était rien passé à la frontière en dehors des incidents inévitables qui s'y produisent de temps à autre et qu'elle était sans doute un simple acte de mauvaise humeur du prince de Bismarck, acte peu digne d'un homme d'État aussi considérable. J'ai fait observer au Prince que, dans cette affaire, nous avions le beau rôle, ce dont il est convenu, puisque vous aviez répondu à une mesure vexatoire en déclarant que la France restait ouverte à tous, la nation hospitalière par excellence, et que vos paroles avaient été approuvées par l'unanimité de la Chambre, sauf sept députés boulangistes. Ce langage du Prince de Galles est d'autant plus remarquable qu'il y a bien longtemps qu'il ne m'a dit un mot de politesse ni adressé une parole agréable pour le Gouvernement de la République.

Le Duc de Cambridge, avec qui je dînais, il y a quelques jours, m'a tenu le même langage en l'accentuant davantage et a blâmé sans détours l'acte du prince de Bismarck; le Duc est d'ailleurs plus hanovrien qu'allemand et n'a qu'une médiocre affection pour le Chancelier. Le comte Karolyi, Ambassadeur d'Autriche, ne s'est pas gêné pour exprimer sa désapprobation de la mesure

(1) Le 31 mai à la Chambre des députés, en réponse à une question de M. Gerville-Réache sur les paroles prononcées à Budapest par M. Tisza, M. Goblet avait été amené à définir sa politique étrangère et avait déclaré : «La France veut vivre en paix avec tous les peuples. Si cependant quelque État voisin, dans la limite de son droit, croit devoir édicter des mesures plus ou moins dommageables à nos intérêts, nous supportons sans réclamations inutiles ce qu'il ne dépend pas de nous d'empêcher, nous réservant de prendre, nous aussi, quand il nous paraîtra utile et dans la limite de notre droit, les mesures conformes à nos intérêts (applaudissements répétés), décidés aussi à assurer toujours le respect de notre dignité nationale». (Nouveaux applaudissements.)

prise par le Gouvernement allemand. Il m'a aussi parlé du discours de M. Tisza [1] et, sans aller jusqu'à blâmer son propre Gouvernement, il m'a donné à entendre qu'il l'avait regretté. « Tisza, m'a-t-il dit, a la manière trop lourde pour manier des sujets aussi délicats. »

Le comte Karolyi prend sa retraite après quarante-deux ans de service et quittera Londres au mois de juillet pour se retirer en Hongrie où il possède d'immenses terres. Je lui ai donné un grand dîner d'adieu la semaine dernière, à la fois comme ami personnel et comme le plus ancien des Ambassadeurs après lui. Il avait une grande situation à Londres et son départ est universellement regretté. D'un commerce très sûr et très galant homme, le comte Karolyi était un excellent collègue; il était animé de dispositions sympathiques à la France et il me l'a souvent prouvé en me donnant d'utiles indications, en me mettant en garde contre certaines petites intrigues. On ne sait pas encore qui lui succédera; le comte de Wolkenstein, à qui le poste de Londres avait été promis, est maintenu définitivement à Saint-Pétersbourg où il est *persona grata*, le Gouvernement autrichien ne voulant pas, par un changement d'Ambassadeur, paraître modifier son attitude vis-à-vis de la Russie. On m'a cité comme le candidat le plus sérieux le comte Deym, Ministre d'Autriche à Munich et autrefois premier secrétaire à Londres; mais il n'y a encore rien de décidé.

Par le départ du comte Karolyi, je deviendrai doyen du Corps diplomatique à Londres; il paraît que c'est la première fois de mémoire d'homme que pareille chose arrive à l'Ambassadeur de France.

141.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 103. *Londres, 12 juin 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juin; Dir. pol., 15 juin.)

Pour faire suite à mes télégrammes des 8 et 12 de ce mois, j'ai l'honneur de vous annoncer que Lord Salisbury vient de m'adresser la réponse du Gouvernement de la Reine relativement au texte de la convention de Suez définitivement accepté par le Sultan [2].

Ainsi que je l'avais fait savoir à Votre Excellence, le Cabinet britannique

[1] Voir ci-dessus, n° 124. — [2] Voir *Livre Bleu, Egypte*, n° 2,1889, pièces n°s 36 et 39 des 26 mai et 11 juin 1888.

adopte ce texte de son côté et est prêt à le recommander, de concert avec nous, à l'acceptation des autres Puissances.

Vous trouverez ci-joint copie de la réponse de Lord Salisbury.

142.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXII. *Berlin, 14 juin 1888.*

(*Reçu :* Cabinet. 22 juin; Dir. pol., 25 juin.)

Le Roi de Suède et Norvège s'est arrêté trente-six heures à Berlin au retour du voyage qu'il vient d'accomplir dans quelques-uns des États de l'Europe et en Algérie. J'ai été convié à un dîner qui a été donné hier en l'honneur de Sa Majesté par son Ministre à Berlin. Elle a paru prendre à tâche de me témoigner ostensiblement d'autant plus d'égards que ses sympathies allemandes sont plus prononcées et que tout le monde s'entretenait de la visite très longue et très amicale qu'Elle avait rendue dans la journée au prince de Bismarck.

Le Roi m'a pris à part, après le dîner, et m'a fait le plus grand éloge de notre colonie algérienne et de l'éminent administrateur qui la gouverne. Puis, il m'a parlé en termes flatteurs de notre Ministre à Stockolm, qu'il apprécie tout particulièrement, et abordant, enfin, les rapports « un peu tendus » de la France et de l'Allemagne : « Vous avez raison, m'a-t-il dit, de garder votre sang-froid. Le prince de Bismarck est profondément pacifique, il a une grande influence sur le Prince Guillaume, dont l'avènement hélas! trop prochain ne changera rien à la politique générale de l'Empire. J'ai vu aujourd'hui mon pauvre ami l'Empereur Frédéric. C'est à peine s'il a pu se soulever sur son lit de repos pour me saluer et aussitôt, il est retombé sans force. Je crois la catastrophe imminente [1]. »

Cette impression est unanimement partagée aujourd'hui. Déjà l'on s'occupe du manifeste que lancera le nouvel Empereur et qui est tout prêt. M. de Bleichroeder, de qui je tiens ce détail, m'affirme que ce manifeste produira l'effet le plus rassurant. Il y a là peut-être une simple conviction de spéculation à la hausse.

[1] Voir ci-dessous, n° 144 et note.

143.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,
à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 41. *Rome, 15 juin 1888, s. h.*
(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

Le Cardinal Rampolla, me parlant du départ imminent du Roi Humbert pour Berlin, est revenu avec moi sur les dangers auxquels nous serions exposés à bref délai. D'après Son Eminence, il y aurait contre la France une vraie conspiration dans laquelle l'Italie, ambitieuse de s'agrandir, jouerait un rôle important.

144.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 94. *Berlin, 16 juin 1888, 5 h. 33, soir.*
(*Reçu :* 8 h., soir.)

Je viens d'être reçu par le Ministre d'État aux Affaires étrangères qui s'est montré sensible aux compliments de condoléance du Gouvernement de la République[1] et m'a remercié de l'empressement avec lequel je lui en ai transmis l'expression. Le Chancelier me donnera audience demain. Il était très fatigué aujourd'hui, ayant passé cinq heures hier à Potsdam auprès de l'Impératrice Victoria, que l'Empereur mourant a en quelque sorte placée sous sa protection. Jeudi, ayant repris un moment connaissance, l'Empereur a mis la main de sa femme dans celle du prince de Bismarck qu'il fixait en même temps d'un long et douloureux regard. C'est le comte Herbert qui m'a raconté cette scène émouvante que relataient déjà quelques journaux du matin.

[1] Frédéric III était mort le 15 juin à 11 h. 15 du matin. (T. n° 91 de Berlin, 1 h. 30 soir.)

145.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 96. *Berlin, 17 juin 1888, 11 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 1 h., soir.)

Les proclamations du nouvel Empereur [1] à l'armée et à la marine sont généralement considérées comme dépassant le ton des documents de ce genre. Bien qu'il fût peut-être naturel qu'elles précédassent la prestation de serment des troupes qui a eu lieu dès hier, on remarque qu'elles ont eu le pas sur le manifeste au peuple, dont la *Gazette de Cologne* a déjà mentionné un passage relativement pacifique. Des bruits étranges circulent dans les cercles diplomatiques sur les rapports de l'Empereur Guillaume II avec sa mère. Celle-ci aurait envoyé jeudi soir, par mesure de précaution, ses bijoux, valeurs et papiers à l'ambassade d'Angleterre. Des scènes violentes auraient eu lieu jusque dans les derniers jours. Menacé par l'Impératrice Victoria d'être interné à Custrin, le Kronprinz aurait répondu en disant qu'aussitôt qu'il serait le maître, il la ferait embarquer pour l'Angleterre.

Dès que l'Empereur a eu rendu le dernier soupir, le château de Friedrichskron a été entouré d'un cordon de troupes infranchissable et l'on ne sait plus que par les communications officielles ce qui s'y passe. Le public, du reste, se montre assez indifférent à la mort de l'Empereur Frédéric; il était las de cet interrègne et l'Impératrice a reperdu tout ce qu'elle avait récemment gagné dans l'opinion.

146.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 97. *Berlin, 17 juin 1888, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Ma visite chez le prince de Bismarck a eu lieu à quatre heures et demie. Il m'a d'abord remercié de ma démarche et m'a dit que le comte Münster avait été chargé par l'Empereur d'être son interprète auprès du Président

[1] Guillaume II.

dé la République. Après quelques mots sur la fin prématurée de Frédéric III[1], il m'a parlé de l'Impératrice Victoria et m'a dit qu'elle apportait malheureusement dans la politique des idées, des sympathies et des antipathies de femme, et, par manière de conclusion, il a ajouté : « la loi salique a décidément du bon ». Puis il a fait un grand éloge du nouvel Empereur, de son caractère et de son énergie et aussi de sa sagesse et de sa modération. « On le calomnie, quand on prétend qu'il est réactionnaire et belliqueux. Certes, il fera respecter les prérogatives de la couronne. En Prusse, le Roi et le Parlement se pondèrent réciproquement. Le premier a la plénitude du pouvoir exécutif et, en même temps, sans empiéter sur le pouvoir législatif, il peut mettre son veto à toute loi qui ne lui convient pas. C'est ce droit dont certain parti politique poussait le dernier Empereur à faire usage en ne promulguant pas la loi sur la durée du mandat législatif. Ce refus ne me déplaisait pas, car il affirmait le droit de veto, dont un autre Souverain pourra se servir plus utilement. Mais il ne me paraissait pas bon que la Constitution donnât au Roi de Prusse des pouvoirs plus étendus. L'absolutisme supposerait de la part de ceux qui en seraient investis plus d'intelligence et de raison qu'on ne peut en exiger des héritiers d'un trône.

« Nous allons convoquer le Reichstag et le Landtag pour rassurer l'opinion à l'intérieur et à l'extérieur. Vous pouvez tenir pour certain que l'Empereur Guillaume continuera la politique étrangère de son grand-père *dans ces dix dernières années*. Et, à ce propos, je puis vous dire qu'il n'est pas question de donner un successeur au comte Münster. L'ambassade de Paris est un poste à la fois difficile et facile, qui lui convient très bien. Difficile, parce qu'il y aurait beaucoup à y faire; facile, parce que l'Ambassadeur peut toujours s'excuser de n'arriver à aucun résultat, faute de savoir à qui s'adresser en présence de l'instabilité ministérielle. A Pétersbourg, où tout dépend de l'Empereur, on voit toujours le terrain à conquérir. » Je profitai d'une pause pour faire remarquer au prince que la confiance et l'autorité personnelle dont jouit un Ambassadeur à Paris ont toujours leur poids, quelle que soit la fréquence des changements ministériels. « C'est pour cela que nous ne pensons pas à rappeler le comte Münster », me répondit le prince. La conversation se ralentissant, je me levai et le Chancelier me réitéra l'assurance qu'il n'y aurait rien de changé sous le nouveau règne dans la politique extérieure de l'Empire. Il ne m'a, d'ailleurs, fait aucune allusion ni aux passeports, ni aux derniers incidents de frontière, ni à nos affaires extérieures.

[1] Voir ci-dessus, n° 144.

147.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXIII. *Berlin, 18 juin 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 23 juin.)

Mon télégramme du 17 de ce mois, n° 97, vous a porté le récit aussi complet que possible de mon dernier entretien avec le prince de Bismarck[1]. Il ne me reste à y ajouter que des commentaires personnels.

Le Chancelier m'a paru plus réservé dans cette circonstance que lors de nos entrevues antérieures. Sa parole était plus lente, son langage moins libre et moins imagé. Au début, il paraissait chercher un sujet de conversation. Il s'est, tout à coup, lancé dans un développement académique sur l'organisation des pouvoirs publics en Prusse. Ce n'est que plus tard qu'il m'a déclaré, en termes brefs mais il est vrai à deux reprises différentes, que l'Empereur Guillaume continuerait la politique extérieure de son grand-père, « celle d'après les grandes guerres » a -t-il dit d'abord, et ensuite, pour mieux préciser sa pensée, « celle des dix dernières années ». Je ne vois guère que ce point de son long monologue, avec l'affirmation de la sagesse du jeune Empereur, qui nous intéresse directement.

Le silence que le prince de Bismarck a observé hier relativement au nouveau régime des passeports, aux derniers incidents de frontière et aux menées boulangistes contraste avec l'abondance des appréciations auxquelles il s'est livré en d'autres occasions sur nos affaires intérieures. J'ai senti qu'il ne voulait pas plus aborder un sujet irritant, le jour où je faisais auprès de lui une démarche de courtoisie, que prononcer un seul mot indiquant de la part de l'Allemagne le désir d'avoir de bons rapports avec la France.

En résumé son attitude a été aussi polie et correcte que banale et froide en comparaison de l'accueil qu'il m'avait fait au lendemain de la mort de l'Empereur Guillaume.

[1] Voir ci-dessus, n° 146.

148.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. *Berlin, 20 juin 1888, 9 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

J'apprends que MM. Ranson, correspondant du *Matin,* et de Bonnefon, correspondant du *Gaulois,* viennent de recevoir notification d'un arrêté de la police leur interdisant le séjour de Berlin et sur le territoire prussien. On me signale la présence ici d'un journaliste boulangiste, M. Ducret, rédacteur de la *Lanterne,* qui chercherait l'occasion de provoquer sa propre arrestation.

149.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne.

D. n° 67. *Paris, 22 juin 1888.*

Notre Consul général à Budapest m'a transmis *in extenso* le texte et la traduction du discours prononcé par M. Tisza, dans la séance du 15 juin de la Chambre des députés de Hongrie, en réponse aux interpellations de MM. Pazmandy, Apponyi et Hugron. Les explications fournies à cette occasion par le Ministre Président semblent inspirées par le désir d'effacer l'impression fâcheuse qu'avait produite en France, sa malencontreuse sortie du 26 mai [1]. J'en prends acte d'autant plus volontiers que, d'après le langage du comte Kalnoky dans ses derniers entretiens avec vous, je n'espérais pas que M. Tisza formulerait aussi nettement le regret d'avoir éveillé nos justes susceptibilités. L'incident se trouve ainsi définitivement et honorablement clos.

(1) Voir ci-dessus, n° 124.

150.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Madrid, 24 juin 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 juin; Dir. pol., 28 juin.)

[M. Cambon explique comment les amis de la France trouveront moyen de faire participer officieusement l'Espagne à l'exposition de 1889.]

ANNEXE.

M. Moret, Ministre de l'Intérieur d'Espagne,

à M. Paul Cambon Ambassadeur de France à Madrid.

L. particulière. *Samedi.*

Mes engagements sont remplis, et hier soir la Chambre a passé un vote élevant de 500.000 francs la somme allouée au budget pour venir en aide aux industriels espagnols voulant aller à l'exposition universelle de 1889. Outre cela, j'ai déclaré au nom du Ministre des Finances que les industriels auront liberté de réintroduction pour tout ce qui sera envoyé à l'exposition et retourné en Espagne.

Portant la voix du Gouvernement, j'ai eu le plaisir de faire les déclarations les plus chaleureuses et amicales et la satisfaction d'entendre à tous les groupes de la Chambre se rallier à mes déclarations, soulignées plus tard par M. Martos au moment de procéder à l'épreuve nominale.

Les conservateurs quoique un peu raides se sont à la fin rendus.

La discussion et l'effet moral de la séance ont dépassé les espérances que j'entretenais et que je vous avais communiquées dans l'une de nos dernières entrevues, que je me fais un devoir fort agréable de vous féliciter. Je le fais à votre double titre d'Ambassadeur et d'ami, et avec tout mon cœur.

151.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 108, 108 *bis*. *Berlin, 25 juin 1888, 4 h., 5 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir. et le 26, 2 h., matin.)

La cérémonie d'ouverture du Reichstag vient d'avoir lieu avec une grande pompe. L'Empereur avait revêtu le manteau rouge des chevaliers de l'ordre de 'Aigle noir, il était accompagné de tous les Princes régnants d'Allemagne, sauf le Roi de Wurtemberg, représenté par l'héritier de la couronne. Il avait à sa droite le Régent de Bavière qui avait fait de cette place d'honneur la condition de sa présence à la solennité d'aujourd'hui, le Roi de Saxe occupant la gauche.

Le discours du trône a été accueilli avec une vive approbation surtout dans la partie relative à la politique extérieure. Celle-ci contient des déclarations nettement pacifiques dans lesquelles il n'est pourtant pas fait mention expresse de la France, non plus que de l'Angleterre et que de la Turquie. J'en donne ci-après la traduction littérale.

«En ce qui concerne la politique étrangère, je suis décidé à maintenir la paix avec chacun, autant qu'il dépendra de moi. Mon amour pour l'armée allemande et ma situation vis-à-vis d'elle ne m'entraînera jamais à la tentation de priver le pays des bienfaits de la paix, si la guerre ne se présente pas comme une nécessité imposée par une agression contre l'Empire ou les alliés de celui-ci. Notre armée doit nous assurer la paix et nous mettre en état de la rétablir avec honneur, si pourtant on nous faisait la guerre. Cela nous sera possible avec l'aide de Dieu, grâce à la force qui résulte pour nous du vote unanime de la dernière loi militaire. Employer cette force pour faire des guerres offensives, mon cœur en est bien éloigné. L'Allemagne n'a besoin ni de gloire nouvelle, ni d'agrandissement d'aucune sorte, depuis qu'elle a définitivement conquis le droit de se constituer en nation unie et indépendante.

«Notre alliance avec l'Autriche est publiquement connue; j'y serai fidèle avec toute la loyauté allemande, non seulement parce qu'elle est conclue, mais aussi parce que j'y vois un des fondements de l'équilibre européen, en même temps qu'un legs de l'histoire d'Allemagne, legs aujourd'hui accepté par l'opinion allemande tout entière et conforme à l'ancien droit international, tel qu'il a été appliqué sans être discuté jusqu'en 1866. Les mêmes relations historiques nous unissent à l'Italie.

« Les deux pays ont le même intérêt à maintenir les bienfaits de la paix pour fortifier avec tranquillité leur unité nouvellement acquise, pour mêler leurs institutions nationales et pour développer leur bien-être.

« Nos rapports avec l'Autriche et l'Italie me permettent, à ma grande satisfaction, de cultiver avec soin mon affection personnelle pour l'Empereur de Russie, ainsi que les relations amicales qui existent depuis cent ans avec l'Empire russe et qui répondent autant à mes propres sentiments qu'aux intérêts de l'Allemagne. Je suis aussi disposé, pour le service de la patrie, à veiller consciencieusement au maintien de la paix qu'à prendre soin de notre armée, et je me félicite que nos rapports traditionnels avec les Puissances étrangères me rendent facile le premier de ces devoirs. »

152.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Madrid, La Haye.

T. n^os^ 33, 71, 44, 82, 63, 10. *Paris, 28 juin 1888, 1 h. 45, soir.*

Vous avez reçu par la valise le texte définitif de la convention relative à la libre navigation du canal de Suez. Il est convenu avec le Cabinet de Londres et le Gouvernement ottoman, que ce texte sera remis le même jour au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité par vos collègues anglais et ottoman et par vous [1]. Entendez-vous donc avec vos collègues qui ont dû recevoir ou qui vont recevoir des instructions analogues, pour que votre démarche, sans être collective, ait un caractère de simultanéité.

Les trois Gouvernements anglais, ottoman et français, se sont mis également d'accord sur le texte de la note suivante qui doit accompagner la communication du projet de convention aux Gouvernements intéressés :

« Le projet de convention relatif au règlement international pour le libre usage du canal de Suez a été l'objet, de la part de la Sublime Porte, de quelques observations portant sur un petit nombre de points. Après un échange de vues à ce sujet, le Gouvernement de la Reine et le Gouvernement de la République française ont adhéré aux amendements de la Sublime Porte. En conséquence, l'accord le plus complet s'est établi entre les trois Gouvernements sur le nouveau projet de convention dont le texte est ci-joint, et que nous soumettons avec confiance au Gouvernement

Pour Saint-Pétersbourg : russe

(1) Voir ci-dessus, n° 141.

Pour Berlin : allemand
Pour Vienne : austro-hongrois
Pour Rome : italien
Pour Madrid : espagnol
Pour La Haye : néerlandais,

persuadé qu'il sera trouvé conforme aux principes qui ont déjà obtenu l'adhésion des Puissances comme étant de nature à assurer en tout temps le libre usage du canal de Suez.»

Aussitôt que la démarche que vous prescrit le présent télégramme aura été faite, vous m'en aviserez en me faisant connaître l'accueil qu'elle aura rencontré.

153.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 26. *Saint-Pétersbourg, 28 juin 1888, 7 h. 12, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

Le discours de l'Empereur d'Allemagne[1] est jugé ici avec une certaine réserve. A côté des avances dont la Russie est l'objet, on constate qu'il n'est pas question de la France. L'omission dont l'Angleterre est également l'objet est acceptée plus facilement.

M. de Giers insiste principalement sur ce que les assurances les plus pacifiques ont été données par le nouveau Souverain, plus préoccupé de tenir tête aux mouvements socialistes que de courir les aventures de la guerre.

Dans ses entretiens avec le Grand-Duc Wladimir, l'Empereur Guillaume a annoncé son intention de faire une visite au Tsar. Cette rencontre, qui n'a aucunement été provoquée de Pétersbourg et pour laquelle d'ailleurs aucune proposition formelle n'a encore été faite, aura lieu, si les intentions ne se modifient pas, vraisemblablement à l'époque où le Tsar, après les manœuvres du Sud de la Russie, se rendra à la chasse dans une de ses propriétés de Pologne. Dans le cas où elle se réaliserait, nous n'avons, je crois, à en prendre aucun ombrage, pour cette raison que son résultat sera nul s'il n'est pas pacifique[2].

Votre Excellence a pu juger d'ailleurs de l'attitude du Cabinet de Pétersbourg à notre égard par la lecture de la dépêche de M. de Giers dont le

(1) Voir ci-dessus, n° 151.
(2) L'information donnée par M. de Laboulaye fut transmise par circulaire, le 29 juin à nos Ambassadeurs à l'étranger.

baron de Mohrenheim lui a donné communication, il y a quelques jours[1]. M. de Giers m'a dit qu'il ne regrettait pas l'initiative qu'avait prise l'Ambassadeur de Russie en cette circonstance, et il m'a paru satisfait de l'appréciation émise par Votre Excellence et qui lui a été apportée.

154.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXVII. *Berlin, 29 juin 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juin; Dir. pol., 2 juillet.)

Depuis quelques jours les journaux allemands annoncent avec ensemble que l'Empereur Guillaume ira, avant le 15 juillet, rendre visite à l'Empereur de Russie[2].

D'après mes informations, cette nouvelle est exacte. Désireux de montrer qu'il est, jusque dans les relations de famille, le continuateur des idées personnelles de son grand-père, le jeune Empereur est résolu à donner au Tsar un témoignage de haute déférence. Peut-être aurait-il retardé cette manifestation de ses sentiments, s'il ne devait pas être présent à Potsdam au moment des couches de l'Impératrice, c'est-à-dire vers la fin de juillet. Il se mettra donc en route d'ici à peu de jours, soit par terre, soit par mer.

J'ai constaté qu'en haut lieu l'on ne se fait pas de grandes illusions sur les résultats probables de ce voyage. On sent qu'il serait bien difficile de reconquérir le Tsar sans lui sacrifier les intérêts de l'Autriche-Hongrie en Orient. Or cette Puissance est très ombrageuse et très jalouse. Déjà ses inquiétudes sont en éveil, comme le prouve la récente polémique du *Pester Lloyd* et de la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* malgré le soin que le prince de Bismarck a pris d'envoyer à Vienne, pour la notification du nouveau règne, le général de Waldersee qui est depuis longtemps désigné pour participer à la direction de l'armée impériale et royale en cas de guerre avec la Russie. Afin de calmer ces inquiétudes sans cesse renaissantes, on fait dire qu'après son retour de Russie Guillaume II aura une entrevue avec l'Empereur François-Joseph. Mais ce projet suffit à son tour pour rembrunir le front des Russes dont la défiance est profonde.

(1) Il s'agit d'une dépêche dans laquelle M. de Giers déclarait approuver l'attitude du Gouvernement français à l'égard de la Hongrie (incident Tisza) et de l'Allemagne (affaire des passeports).

(2) Voir ci-dessus, n° 153.

En fait, ce n'est que du côté de la Russie que l'Allemagne redoute la guerre, le maréchal de Moltke l'a dit très nettement hier au général Roca, l'ancien Président de la République argentine, qui me l'a répété. On admet que nos difficultés intérieures nous condamnent à l'inaction, mais on est convaincu que nous nous retrouverions tous d'accord pour prendre notre revanche de 1870 à la faveur d'un conflit entre la Russie et l'Allemagne. Et comme le maréchal de Moltke n'ignore pas les progrès de notre préparation militaire, il se demande anxieusement si l'Allemagne pourra soutenir ce double choc, même avec l'appui de ses alliés.

De telles préoccupations ne sont pas pour nous déplaire. Cependant nous avons tout intérêt à ce que les événements ne se précipitent pas et, sous ce rapport, si l'entrevue de l'Empereur Guillaume avec le Tsar suffit à enrayer leur marche, fût-ce au prix d'un rapprochement temporaire sur le terrain financier, j'incline à penser que nous n'aurions qu'à nous en féliciter.

155.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XVII. Confidentiel. *Londres, 30 juin 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juillet; Dir. pol., 3 juillet.)

Depuis le grand discours du prince de Bismarck devant le Parlement allemand, discours dans lequel de remarquables avances étaient faites à la Russie[1], une inquiétude très sensible s'est manifestée en Angleterre et l'on

[1] Le Chancelier avait dit notamment le 6 février : « J'ai pu me convaincre que l'Empereur de Russie n'avait ni tendances belliqueuses contre nous, ni l'intention de nous attaquer, ni le penchant des guerres agressives en général. Je n'ajoute pas foi à la presse; mais je crois et je me confie absolument à la parole du Tsar... ».

Plus loin : « La Prusse doit de la reconnaissance à la Russie depuis 1813... Le solde de la reconnaissance a été beaucoup utilisé pendant tout le règne de l'Empereur Nicolas, et, je puis le dire, épuisé à Olmutz... Mais nous avons, plus tard aussi, conservé notre amitié à la Russie... Pendant la guerre de Crimée, nous étions obligés, par traité, de concentrer, en vue de certaines éventualités, 100.000 hommes. Je proposai de doubler ce nombre pour pouvoir jouer un rôle décisif; mais feu le Roi refusa ». Le Chancelier parlait ensuite de l'attitude amicale observée par la Russie en 1866 et en 1870 et ajoutait : « En même temps que nous nous défendions victorieusement, nous eûmes encore la satisfaction de rendre service à notre ami russe en lui procurant par nos victoires la main libre dans la mer Noire. Toute mon expérience me conseillait de cultiver des relations amicales, qui étaient traditionnelles avec la Russie ».

a compris dans ce pays que le jour n'était peut-être pas éloigné où il faudrait recommencer la lutte armée, depuis longtemps prévue, pour la défense des « intérêts traditionnels » de la Grande-Bretagne en Orient. Cette anxiété que de nombreux incidents sont venus de temps en temps aviver a été, ainsi que j'ai eu l'honneur de le signaler à Votre Excellence[1] la véritable cause initiale de l'agitation qui s'est manifestée dans le Parlement et dans la presse en vue d'armements considérables et immédiats. Le motif mis le plus ouvertement en avant pour obtenir les votes financiers nécessaires a été différent, ç'a été la peu vraisemblable hypothèse d'une invasion française. L'Angleterre est venue ainsi s'ajouter à plusieurs autres Puissances qui trouvent commode de nous présenter comme un épouvantail à leurs contribuables afin d'obtenir les sommes dont elles ont besoin pour leurs armements.

Les récents événements survenus en Allemagne et ceux qui s'y préparent viennent de contribuer, bien plus encore que notre attitude prudente et réservée à tirer des hommes publics et des publicistes de ce pays des aveux sur les vraies causes du malaise éprouvé par l'Angleterre. Toutefois la campagne commencée à l'occasion des prétendues ambitions françaises ne saurait être interrompue subitement. Elle se continue donc presque comme avant et l'on assiste à cet étrange spectacle de discussions et de préparatifs où nous sommes aussi constamment mis en cause que s'ils avaient lieu à Berlin pendant que tout le monde sait, et maintenant quelques-uns disent, que la Russie est le grand ennemi contre lequel on ne saurait faire trop d'armements ni nouer de trop solides alliances.

Ces solides alliances ne sont point faciles à constituer; l'entente avec l'Italie ne semble pas généralement une garantie suffisante. Pour être tout à fait tranquille, il aurait fallu pouvoir s'unir à l'Allemagne; mais l'Allemagne justement semble au contraire se rapprocher de plus en plus du grand ennemi. Après le discours du prince de Bismarck, voici le discours de Guillaume II où il est parlé en termes amicaux de la Russie, mais où il n'est pas plus question de l'Angleterre que de la France même; voici enfin le projet d'entrevue des deux Empereurs. A quelles conclusions s'arrêteront-ils? Beaucoup ici, jugent vraisemblable que le Souverain allemand demandera à avoir les mains libres en cas de conflit avec la France. Cela se conçoit mais la Russie ne fera pas cette concession pour rien et à son tour que demandera-t-elle, sinon sa liberté d'action dans des pays où l'Angleterre se trouverait à son tour face à face avec elle?

Le ton vis-à-vis de l'Allemagne se ressent de ces craintes. Le temps où l'on

[1] M. Jusserand avait signalé le 10, le 12 et le 21 avril (voir les nos 97, 99 et 106) un commencement de tension dans les rapports de l'Angleterre avec l'Allemagne. La reproduction des documents relatifs à l'« agitation » dont parle ici M. Waddington n'a pas paru nécessaire.

attaquait le prince de Bismarck pour son attitude dans l'affaire du mariage Battenberg est loin. Il n'est pas d'éloge qui ne soit fait en ce moment des actes et des discours du nouveau Souverain et de son illustre conseiller. On se plaît à y reconnaître une fermeté, un accent mâle et fier et une noblesse caractéristiques du tempérament germanique, lequel ne différerait point, historiquement, du tempérament britannique. Ces liens de parenté et de commune origine des deux nations sont fréquemment rappelés. On passe sous silence, le plus possible, les incidents blessants pour l'amour-propre anglais qui se sont produits récemment en Allemagne. L'insultante note officieuse publiée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dans laquelle est mise à jour l'audace du « médecin anglais », Sir Morell Mackenzie, qui a « osé influer sur les destinées politiques de l'Empire allemand » n'a pas été reproduite par tous les journaux; beaucoup l'ont imprimée en petits caractères comme un document sans importance; aucun, ou à peu près, n'a accompagné sa publication de commentaires.

[Digression relative à un fournisseur de l'armée anglaise.]

D'autres causes d'anxiété viennent de troubles ou guerres coloniales qui ont éclaté ou menacent d'éclater sur divers points de l'Empire britannique, à la frontière afghane, au Thibet, dans l'Afrique du Sud, etc., et qui pourraient prendre un caractère inquiétant au cas de conflagration européenne.

Pour conjurer tant de dangers, un moyen souverain eût été l'alliance allemande, mais le régime parlementaire et le goût du peuple anglais pour la non intervention ont empêché, ainsi que je l'ai indiqué au Département dans de précédentes dépêches[1], qu'il y fût recouru alors qu'elle était possible. Elle est devenue bien difficile aujourd'hui. Rechercher l'alliance française serait mêler l'Angleterre à la grande querelle dont l'Alsace-Lorraine est l'enjeu. Reste donc un seul remède : s'armer. L'Angleterre s'en occupe plus que jamais et les discussions à ce sujet se succèdent au sein du Parlement; j'extrais de la dernière, celle d'hier soir, deux discours caractéristiques prononcés par Lord Wolseley et par Lord Salisbury; il y est surtout question de la possibilité d'une invasion française. Lord Salisbury a ridiculisé les craintes que le chef d'État-major général a cru devoir exprimer une fois de plus à ce sujet. Le ton des discours est fort vif et montre que la querelle commencée à l'occasion du dîner offert à Sir John Pender n'est pas terminée et il y a lieu de prendre note d'une mésintelligence que le débat d'hier vient de raviver et qui peut avoir des conséquences importantes.

Si Lord Salisbury parvenait à faire aux yeux du public la lumière non seulement sur la possibilité d'une invasion française mais sur nos intentions à ce sujet, il rendrait aux deux pays un service considérable. Cette vaine chi-

(1) Voir n°s 5 et 42.

mère a dès maintenant, au point de vue pratique, de fâcheuses conséquences pour notre industrie. Je viens, en effet, d'avoir connaissance par une voie très confidentielle d'une lettre adressée à Sir William Armstrong par l'un de ses seconds les plus influents. L'auteur de cette lettre, qui a accès ici dans les bureaux de la guerre, détourne le célèbre constructeur anglais de faire aucune commande au Creusot, en raison des bruits qui courent sur la possibilité d'une guerre prochaine avec la France.

En résumé et malgré des apparences qui deviennent de jour en jour plus légères, les vraies craintes de l'Angleterre viennent de la Russie et depuis longtemps elles n'avaient pas été aussi vives qu'aujourd'hui. A défaut d'une entente plus solide que celle qui unit la Grande-Bretagne à l'Italie, la première s'apprête à entrer, à son tour, dans la voie que suivent en ce moment toutes les Puissances européennes. Bien loin de diminuer, le mouvement en faveur de l'augmentation des forces militaires du pays tend plutôt à s'accroître. Le discours de Lord Salisbury sur l'inanité du danger d'invasion française ne peut ralentir ce mouvement, car on se rend généralement compte que le vrai danger n'est pas là, qu'il est en Russie, qu'il peut être imminent, qu'il sera sûrement redoutable.

156.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXVIII. *Berlin, 3 juillet 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

On m'assure que l'Empereur Guillaume II partira pour la Russie[1], en dépit des bruits contraires, du 12 au 15 de ce mois. Le prince de Bismarck ne l'accompagnera pas dans ce voyage; il se rendra demain ou après-demain à son château de Schoenhausen où il passera vingt-quatre heures; il reviendra ensuite à Berlin pour conférer avec l'Empereur et il ira vers le 10 juillet se fixer à Friedrichsruh, ayant renoncé à faire cette année une cure à Kissingen. Les familiers du Chancelier prétendent qu'il est rajeuni de dix ans, tant il se croit sûr de la docilité de l'Empereur! Le fait est que l'on reconnaît sa main dans tous les actes du jeune Souverain. La nomination de son candidat à la succession de M. de Puttkamer au ministère de l'Intérieur, M. Herrfurth, Sous-Secrétaire d'État au même Département, est signée depuis deux jours.

(1) Voir ci-dessus, n°s 153.

C'est donc le même régime de compression et de lutte à outrance contre les idées libérales qui va se perpétuer. Est-il vrai, comme on le raconte tout bas, que l'Empereur et le Chancelier aient été l'objet de menaces de mort; que, dans la promenade du Thiergarten, on ait trouvé un chat pendu à un arbre avec cette inscription : « Si tu ne gouvernes pas comme ton père, tu seras pendu comme ce chat » ; enfin que, par mesure de précaution les postes de la résidence aient été doublés depuis ce jour-là et les fusils des sentinelles chargés à balle? Quoi qu'il en soit, l'on remarque que l'Empereur est très ménager de visites à Berlin.

Dans le personnel de la Cour, des changements viennent d'être introduits, avec une précipitation qui a surpris tout le monde, dans un sens qui est une nouvelle marque de la prépondérance du prince de Bismarck. Depuis bien des années, il voyait à tort ou à raison des adversaires dans les personnages princiers qui entouraient l'Empereur Guillaume Ier. Le comte de Stolberg-Wernigerode, Ministre de la maison du Roi, et le prince Antoine Radziwill, l'un des aides de camp favoris du vieux Souverain, lui portaient particulièrement ombrage. Bien que l'un et l'autre n'aient pas encore soixante ans, ils ont tous deux été mis à la retraite, « sur leur demande », que la moindre instance aurait suffi à faire retirer. Ils ont été remplacés le premier par un parlementaire, M. de Wedell Piesdorf, Président du Reichstag, et le second par un officier du grade de colonel. Ces choix et d'autres analogues semblent révéler l'intention d'éliminer toute autre influence que celle du Chancelier. Au lieu des représentants des grandes familles, l'Empereur n'aura autour de lui que des membres de la petite noblesse, du parti junker, aussi besogneux que souples et déférents à l'égard du prince de Bismarck.

La nouvelle du jour est celle de l'accueil plus que froid fait par la Reine d'Angleterre au général de Winterfeld qui lui avait apporté la lettre contenant notification de l'avènement de l'Empereur Guillaume II. Après avoir parcouru cette lettre, la Reine se serait bornée à dire au général : « Quand partez-vous? » — « Aujourd'hui même », aurait répondu ce dernier, « si Votre Majesté n'a rien d'autre à me dire. » Et, comme aucun effort n'a été tenté pour le retenir, l'envoyé extraordinaire a repris immédiatement le chemin de l'Allemagne.

Je tiens ce récit de M. de Bleichroeder, qui était tout naturellement très scandalisé, malgré son titre de Consul général d'Angleterre à Berlin, de l'impertinence faite à l'envoyé impérial. Il se demande s'il faut en attribuer la cause à l'irritation produite par le silence du discours du trône à l'endroit de l'Angleterre ou bien à de nouvelles plaintes de l'Impératrice Victoria contre son fils.

La première hypothèse me semble la plus admissible. D'une part, l'Impératrice veuve s'est résignée à rester à Potsdam aussi longtemps que possible;

c'est Sir Ed. Malet qui m'a donné hier ce renseignement. D'autre part, un journal allemand attribue l'omission de l'Angleterre dans le message au Reichstag à la volonté formelle de l'Empereur, qui voudrait exercer une pression en vue de la restitution par la Cour de Saint-James de certains papiers de son père (voir mon télégramme n° 96 du 17 juin [1]). Qui sait si ce n'est pas aussi pour faire pièce aux Anglais qu'il hâte son voyage à Saint-Pétersbourg?

157.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 27. *Saint-Pétersbourg, 4 juillet 1888, 7 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 11 h., soir.)

L'Empereur et l'Impératrice se sont embarqués hier sur le yacht *Alexandre* pour faire leur excursion annuelle dans le golfe de Finlande. On ne croit pas que Leurs Majestés rentrent à Péterhof avant le 13.

C'est vers le 20, tout porte à le croire, que l'Empereur Guillaume réalisera son projet de visite à la Cour de Russie. M. de Giers qui, du reste, n'a pas vu l'Empereur depuis huit jours et ne le verra pas avant le 15, affirme que rien n'est encore concerté et que c'est seulement par des télégrammes du comte Schouvaloff qu'on est avisé des intentions de l'Empereur d'Allemagne, qui s'embarquerait à Kiel avec son frère le Prince Henri. Le Ministre des Affaires étrangères du Tsar ne croit pas que le prince de Bismarck accompagne son Souverain. « On sait à Berlin, m'a-t-il dit, que l'Empereur Alexandre n'aime pas parler politique. »

J'ai demandé à M. de Giers s'il était à prévoir que la politique de la Russie pût subir quelque changement. Il m'a répondu que les traités qui lient l'Allemagne à l'Autriche et à l'Italie continuant de subsister, la situation ne serait pas modifiée dans le fond, mais que les rapports pourraient devenir meilleurs entre les deux Empires et la cause de la paix y gagner.

Relativement à la question bulgare, il a ajouté que rien ne serait changé au programme déjà tracé.

Le baron Jomini, dont l'opinion a toujours du poids, pense que l'Allemagne, quoi qu'elle fasse, ne pourra échapper au dilemme qui l'oblige à être ou pour la Russie ou pour l'Autriche; mais il croit que si, à ce point de vue,

(1) Voir ci-dessus n° 145.

la rencontre ne donne pas de résultat, les deux Souverains trouveront un terrain de rapprochement dans les questions se rapportant aux principes d'autorité, principes auxquels l'Empereur Guillaume n'est pas moins attaché que le Tsar et que la recrudescence des menées socialistes met en péril.

En attendant, la presse russe a reçu pour mot d'ordre de tenir un langage très réservé sur les bruits d'entrevue.

Mes collègues de Turquie et d'Angleterre n'ayant reçu qu'aujourd'hui les instructions qu'ils attendaient au sujet de la convention pour le règlement du canal de Suez, c'est demain 5 juillet que les trois notes seront adressées simultanément à la chancellerie impériale. M. de Giers, qui a été avisé de cette démarche par M. de Nélidoff, m'a dit lui-même qu'il ne pensait pas avoir à soulever d'objection, mais qu'avant de faire une réponse, il devait prendre les ordres de l'Empereur. Ce n'est donc pas avant une quinzaine de jours que cette réponse pourra nous parvenir.

158.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 308. Très confidentiel. *Thérapia, 9 juillet 1888, 3 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 45, soir.)

L'Ambassadeur ottoman à Berlin a télégraphié à la Porte que l'Empereur Guillaume partira le 13 juillet avec le comte de Bismarck pour Pétersbourg, où les deux Empereurs jetteraient les bases d'une entente politique et économique.

159.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 115. *Berlin, 10 juillet 1888, 11 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

L'Empereur donne jeudi prochain à l'ensemble des chefs de mission un dîner à Potsdam, à l'occasion de la présentation des lettres de créance. Ayant adressé les miennes à la chancellerie impériale dès mercredi dernier, je suis

convié à ce dîner, et je vous télégraphierai le soir ce que Sa Majesté m'aura dit d'intéressant.

Le comte H. de Bismarck ne tient pas aujourd'hui sa réception hebdomadaire et, comme il part vendredi avec l'Empereur pour la Russie, celle de mardi prochain n'aura pas lieu non plus.

160.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Vienne, 10 juillet 1888, 7 h., soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Le comte Kalnoky vient de me dire, au sujet de la prochaine entrevue des Empereurs d'Allemagne et de Russie[1], qu'il l'envisageait avec satisfaction et confiance. D'après lui, elle ne produira pas peut-être tous les effets que l'opinion publique en attend ou en redoute. Elle affermira dans tous les cas la paix générale et, a-t-il ajouté, je ne vois plus les conséquences fâcheuses qu'elle pourrait avoir.

161.

M. Billot, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXXV. *Lisbonne, 10 juillet 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

A la fin du mois dernier (rapport du 28 juin[2]), le Ministre des Affaires étrangères du Portugal semblait avoir des motifs de compter sur une issue favorable de ses pourparlers avec l'Angleterre au sujet du bassin du Zambèze[3]. Sa confiance provenait uniquement, je crois, de l'intention exprimée par le Gouvernement anglais de ne pas précipiter le dénouement, et de discuter par la voie diplomatique les revendications portugaises. Un nouvel incident a, depuis lors, ravivé les préoccupations du Cabinet de Lisbonne. Je veux parler d'une déclaration faite, le 6 juillet, par le marquis de Salisbury à la Chambre

(1) Voir ci-dessus, n° 158. — (2) Non reproduit. — (3) Voir ci-dessus, n° 136.

des Lords. Répondant au comte de Harrowby, le Premier Secrétaire d'État de la Reine a nié que l'Angleterre se fût retirée de la côte orientale d'Afrique et eût perdu son influence à Zanzibar; il a fait ressortir les avantages de l'arrangement conclu avec l'Allemagne pour un partage d'influence dans l'Est africain; et il a déclaré, en terminant, d'après l'agence Havas, « que les relations avec le Portugal n'ont pas été aussi heureuses, l'Angleterre ne pouvant accéder à certaines prétentions de cette Puissance, mais que, cependant, les négociations continuent ».

C'est la répétition, sous une autre forme, et par une voix plus autorisée encore, des déclarations menaçantes, formulées dès le mois de mai par Sir James Fergusson à la Chambre des Communes[1]. Les pourparlers suivis depuis lors n'auraient nullement amené le Cabinet de Londres à reconnaître les droits que le Portugal s'attribue non seulement sur le bassin de Zambèze, mais sur toute la zone entre Angola et Mozambique. Les concessions, que le Gouvernement portugais s'est montré dès le début disposé à faire en ce qui touche la navigation du Zambèze, ont été considérées comme insuffisantes. Il paraît de nouveau établi que la Grande-Bretagne ne renoncera pas, devant les réclamations portugaises, au projet qu'elle poursuit manifestement de réunir par une série nouvelle d'annexions ou de protectorats ses établissements voisins de Zanzibar aux régions placées sous son influence dans l'Afrique australe.

Le Chargé d'affaires d'Angleterre à Lisbonne m'a confirmé avant-hier les renseignements donnés par l'agence Havas sur les déclarations faites à la Chambre des Lords. Les quelques mots qu'il y a ajoutés et le ton qu'il a pris témoignent que les négociations se poursuivent activement, que le Gouvernement portugais n'abandonne rien de ses revendications, mais que le Gouvernement anglais est résolu à en tenir peu de compte.

Les déclarations de Lord Salisbury n'ont pas été sans provoquer une certaine émotion dans les cercles politiques de Lisbonne. Cependant, elles n'ont fait l'objet d'aucune question dans les deux Chambres. Le silence gardé aux Cortès doit être attribué à l'accord intervenu récemment entre le Ministère et l'opposition pour limiter l'ordre du jour avant la clôture imminente de la session et, probablement aussi, aux efforts personnels du Ministre des Affaires étrangères pour empêcher que ses négociations ne soient rendues plus difficiles par quelque manifestation parlementaire.

Une des plus fortes objections de l'Angleterre contre les revendications des Portugais est que ceux-ci n'ont qu'une autorité nominale sur les régions litigieuses et ne sont en mesure, ni d'y faire prévaloir leur action effective, ni d'y assurer la sécurité du commerce étranger. Le Gouvernement portugais

(1) Voir ci-dessus, n° 136.

se rend compte de la valeur de l'argument et il applique tous ses efforts à l'écarter.

[Mesures prises par le Gouvernement portugais pour mieux organiser ses établissements sur les côtes et pour renforcer l'action de ses représentants dans les districts de l'intérieur.]

162.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 313. Confidentiel. *Thérapia, 11 juillet 1888, 12 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 7 h., soir.)

M. Level, ingénieur, agissant au nom d'un groupe de capitalistes en grande majorité français, est tombé d'accord avec les Ministres du Sultan sur les termes d'une convention relative à la construction des chemins de fer d'Asie. Cette convention a été signée hier, elle serait annulée dans deux mois si le Sultan n'y donnait pas sa ratification. Les principaux intéressés sont : le Comptoir d'Escompte, la Société générale, la Banque de Paris, la Banque ottomane. Une petite part est réservée à la Landesbank de Vienne et à la maison Bleichroeder de Berlin. Aucun capital anglais ne serait admis dans l'entreprise, de peur d'éveiller la méfiance bien connue du Sultan. Les conditions faites au Gouvernement ottoman ont paru remarquablement modérées à la Porte. Le Conseil des Ministres a exprimé à M. Level sa satisfaction de la façon dont toute cette affaire avait été négociée et menée à bonne fin.

Le Ministre des Affaires étrangères, qui m'a entretenu aujourd'hui même de cette importante question et auprès de qui j'avais appuyé discrètement les démarches de M. Level, m'a dit qu'il serait très heureux de voir accepter définitivement des propositions émanées d'établissements aussi dignes de confiance. En énumérant toutes les offres faites jusqu'ici au Gouvernement ottoman pour la construction des lignes asiatiques, Saïd Pacha m'a déclaré que « pour la première fois il avait entendu un langage sérieux, loyal et méritant d'être pris en considération ».

M. Level est parti aujourd'hui directement pour Paris par la voie de Varna et, dès son arrivée, il communiquera à Votre Excellence les termes de la convention qu'il vient de signer.

163.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 116. *Berlin, 12 juillet 1888, 10 h. 42, soir.*

(*Reçu :* le 13, 1 h., matin.)

Au dîner diplomatique [1], l'Empereur m'a parlé avec beaucoup d'affabilité et m'a exprimé ses très vifs remerciements pour l'accueil fait par le Président de la République au général d'Alvensleben.

Le comte Herbert m'a fait part de l'adhésion pure et simple de l'Allemagne au projet de convention présenté par les trois Puissances pour la neutralisation du canal de Suez.

164.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XIX. Confidentiel. *Londres, 12 juillet 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juillet; Dir. pol., 17 juillet.)

La visite projetée de l'Empereur Guillaume à l'Empereur Alexandre [2], suivant de si près son avènement au trône, a produit ici une impression désagréable, d'autant plus qu'elle coïncide avec un refroidissement marqué entre la Cour d'Angleterre et la nouvelle Cour à Berlin. J'ai constaté ce sentiment non seulement chez les hommes politiques, mais dans des conversations récentes que j'ai eues avec le Duc de Cambridge, avec son beau-frère le Grand-Duc de Mecklembourg-Strelitz et avec deux personnes de l'intimité du Prince et de la Princesse de Galles. On fait remarquer que l'Empereur d'Allemagne devait faire sa première visite à l'Empereur d'Autriche, son allié politique et beaucoup plus âgé que l'Empereur de Russie, et on voit, dans la préférence qu'il a manifestée, l'indice d'un rapprochement des deux Cours en vue du règlement des affaires d'Orient; on rappelle que le prince

(1) Voir ci-dessus, n° 159. — (2) Voir ci-dessus, n° 158.

de Bismarck a déclaré que la question bulgare n'est pas un intérêt allemand [1] et on le soupçonne de vouloir laisser à la Russie les mains libres dans la péninsule des Balkans à condition qu'elle reste neutre dans les affaires d'Occident; on affirme que les sympathies de l'Empereur Guillaume sont toutes en faveur du Tsar; Lord Salisbury m'a dit qu'il l'avait constaté lui-même dans une conversation qu'il avait eue l'année dernière avec le jeune Prince alors en visite à Londres.

De plus, le Prince et la Princesse de Galles sont revenus fort mécontents de leur visite à Berlin pour les obsèques de l'Empereur Frédéric. La Princesse de Galles, qui, en sa qualité de danoise, n'aime pas les Allemands et qui n'était jamais allée à Berlin, n'a consenti à s'y rendre que sur l'invitation formelle de la Reine qui le lui a demandé comme un service personnel. A Berlin, le couple princier a été assez froidement reçu; le Prince de Galles a été mécontent de l'attitude du jeune Empereur envers sa mère, ainsi que de celle du prince de Bismarck. Je ne sais si le Prince avait été chargé d'inviter son neveu à rendre visite en Angleterre à la Reine, sa grand'mère; toujours est-il qu'il n'est pas question de cette visite et qu'ici, à la Cour, on se montre froissé de ce manque d'égards. Enfin la publication récente à Berlin des rapports officiels des médecins allemands sur la maladie de feu l'Empereur Frédéric a produit une impression pénible; elle constitue en effet une attaque en règle contre le docteur Mackenzie, dans laquelle on vise, par-dessus la tête du médecin, l'Impératrice Victoria qui l'a toujours soutenu et protégé. On remarque, et avec raison, que cette publication a été faite sous l'inspiration du prince de Bismarck qui n'a pas désarmé dans son hostilité persistante à l'égard de la veuve de l'Empereur Frédéric. Pour vous donner une idée du courant qui domine dans la Cour à Berlin, je vous citerai un fait que je trouve dans une intéressante lettre que j'ai reçue de Berlin; il y est dit qu'on a mis en avant sérieusement l'idée de faire casser les actes de l'Empereur Frédéric, attendu qu'il n'aurait jamais dû régner comme étant atteint d'une maladie mortelle; de cette façon les dispositions fort libérales qu'il a faites en faveur de l'Impératrice Victoria pourraient être annulées. Le propos n'est pas sérieux; une monarchie dans laquelle la tradition est toujours respectée ne peut créer un pareil précédent; mais c'est un indice de l'état des esprits. Ici on s'attend à la visite de l'ex-Impératrice pour l'automne et un grand seigneur anglais, le duc de Westminster, a mis sa belle résidence de Cliveden à sa disposition.

Dans l'entretien que j'ai eu hier avec Lord Salisbury, j'ai amené la conver-

[1] Dans son discours du 6 février le Chancelier allemand s'était référé à celui du 11 janvier 1887 où il avait dit : « La Bulgarie et celui qui doit y gouverner nous sont parfaitement indifférents, et nous ne nous brouillerons jamais avec la Russie, dont l'amitié pour nous est plus importante que celle de la Bulgarie et des amis de la Bulgarie en Allemagne ».

sation sur les rapports entre les Cours de Saint-James et de Berlin, et j'ai fait allusion, sans y insister d'ailleurs, aux incidents que je viens de vous exposer. Il ne m'a contredit sur aucun point et son attitude montrait clairement qu'il me savait exactement informé; il m'a seulement dit qu'un pas en avant vers Constantinople fait par la Russie soulèverait de bien grosses questions; puis il a ajouté : « Le Prince de Galles a l'intention d'aller cet été rendre visite à l'Empereur d'Autriche qui lui a envoyé le brevet de colonel honoraire d'un de ses régiments ».

Le comte Karolyi, Ambassadeur d'Autriche, vient de remettre ses lettres de rappel et a quitté Londres avant-hier; ainsi que tout le Corps diplomatique, j'ai été lui faire mes adieux à la gare. La veille, j'avais eu une longue conversation avec lui, dans laquelle il s'est efforcé de me prouver que la visite de l'Empereur Guillaume au Tsar n'avait aucune importance politique. « Les deux Empereurs sont assez proches parents, m'a-t-il dit, tandis qu'il n'y a aucune parenté entre la Cour d'Autriche et celle de Berlin. Il est donc naturel que l'Empereur Guillaume fasse sa première visite en Russie, d'autant plus qu'il obéit à la recommandation que son grand-père lui avait faite sur son lit de mort. D'ailleurs la visite à l'Empereur d'Autriche suivra de près; elle aura sans doute lieu à l'époque des chasses, ce qui convient mieux aux deux Souverains, tous les deux grands chasseurs. Sur le terrain politique il n'y a rien de changé et l'alliance entre les deux Empires germaniques reste intacte. » Le comte Karolyi a mis beaucoup d'insistance à soutenir cette thèse, trop d'insistance peut-être, et il m'a laissé l'impression que son langage était plutôt de commande que de conviction.

Le comte Karolyi ne sera pas remplacé immédiatement; un Chargé d'affaires, M. de Heidler, nommé brusquement, il y a trois semaines, à sa grande surprise dit-il, vient d'arriver ici. La nomination du nouvel Ambassadeur ne se fera, sans doute, qu'après les entrevues impériales de cet été.

L'Ambassadeur de Russie se montre naturellement fort satisfait du voyage de l'Empereur Guillaume en Russie; mais il soutient que la politique russe dans la péninsule des Balkans ne subira aucune modification et que, si c'est là ce que recherche le prince de Bismarck, il y perdra son latin. Lui aussi prétend que la visite n'est qu'une visite de courtoisie, motivée par la parenté des deux Souverains. Les rapports entre l'Angleterre et l'Italie restent les mêmes. Il y a la ferme volonté de part et d'autre de défendre ce que les deux Puissances regardent comme leurs intérêts communs dans la Méditerranée; mais l'attitude de l'Angleterre est plus calme, plus passive, attendant les événements et elle est mécontente des agissements italiens à Massaouah; l'attitude de l'Italie au contraire plus agissante, presque fiévreuse, demandant à l'Angleterre des services gênants et cherchant à l'entraîner plus loin qu'elle ne voudrait aller et à la compromettre avec nous. Hier encore, lorsque j'étais

chez Lord Salisbury, on annonça la visite du Chargé d'affaires d'Italie, M. Catalani : « Il est toujours ici, s'écria Lord Salisbury, je crois vraiment qu'il vient s'installer ici pour faire sa correspondance; j'ai autre chose à faire que de le recevoir tous les jours ». Cette boutade était sans doute personnelle à M. Catalani, qui est singulièrement collant et maladroit; mais elle visait un peu la personnalité de M. Crispi.

Il n'y a toujours pas d'Ambassadeur d'Italie à Londres. J'ai demandé à Lord Salisbury quand le comte de Robilant arriverait; il m'a dit qu'il n'en savait encore rien. « Du reste, a-t-il ajouté, nous sommes dans la même situation vis-à-vis des Italiens, notre Ambassadeur, Sir Savile Lumley, a quitté Rome et n'y retournera pas et Lord Dufferin n'y arrivera pas avant le mois de janvier. » Tout ceci ne témoigne pas d'un très grand empressement de part et d'autre, mais M. Crispi trouve sans doute plus commode de se servir d'un agent en sous-ordre comme M. Catalani, qui est à sa dévotion, mais qu'il peut désavouer quand il le voudra. En somme, les rapports entre M. Crispi et Lord Salisbury me rappellent toujours la situation d'un parvenu vis-à-vis d'un grand seigneur à qui il a rendu service mais qui, tout en lui témoignant sa reconnaissance, voudrait éviter une trop grande intimité.

165.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 117. *Berlin, 13 juillet 1888, s. h.*

(*Reçu :* 5 h. 15, soir.)

Le comte Schouvaloff, qui part demain pour Pétersbourg où il doit assister à l'entrevue des deux Empereurs, vient de m'apporter amicalement ses adieux. Il m'a paru persuadé que le Tsar n'abdiquerait en aucun cas l'indépendance de sa politique dans les questions européennes (1), et il m'a exprimé toutes les sympathies de la Russie pour la France. On m'assure qu'hier l'Ambassadeur d'Italie aurait insisté auprès de l'Empereur d'Allemagne pour que sa visite au Roi d'Italie eût lieu à Rome mais qu'il n'aurait pas obtenu d'engagement.

(1) Voir dans la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n° 1332 (*Die Grosse Politik*, VI, 1222). « Les relations [de la France] avec la Russie sont décidément plus froides. A notre point de vue cela ne fait pas de différence, puisque les deux Puissances comptent l'une sur l'autre, même sans alliance, pour le cas de guerre. »

L'Empereur aurait annoncé au Ministre de Serbie que le différend conjugal entre le Roi Milan et la Reine Nathalie était arrangé comme suit : elle renoncerait à garder son fils et conserverait son titre de Reine.

166.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXIX. *Berlin, 13 juillet 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

Hier, à Potsdam [1], j'ai pu observer tout à loisir l'Empereur que je n'avais pas eu depuis plusieurs mois l'occasion de voir de près. Je l'ai trouvé très épaissi de carrure et, comme il n'est que de taille moyenne, la lourdeur du buste donne à l'ensemble de la personne une vulgarité disgracieuse. La tête est peu développée, le front n'a pas d'ampleur; les pommettes sont saillantes; les yeux clairs et sans expression. La physionomie générale est celle d'un sous-officier «bon enfant» mais dur et brutal.

A table, je n'étais séparé de l'Empereur que par un seul convive. J'ai remarqué que son oreille droite est bourrée de coton, ce qui indique qu'il est toujours sujet à l'affection locale qui a si fort inquiété les médecins il y a deux ans, un écoulement de nature purulente. De plus, il tient constamment son bras gauche caché sous son dolman de hussard. Ce bras est presque atrophié et suffit à peine à diriger un cheval bien dressé. La main, qu'on aperçoit rarement, est difforme et l'Empereur ne s'en sert pas, même en mangeant; pour couper la viande, il fait usage de sa fourchette qu'il tient de la main droite et dont un des côtés est tranchant. C'est, dit-on, pour dissimuler plus commodément cette infirmité que Guillaume II continuera à revêtir l'uniforme de hussard qui comporte, à l'état permanent, un manteau accroché sur l'épaule gauche.

Le jeune Empereur s'exprime aussi facilement en anglais et en français qu'en allemand, avec un accent nasal dont on pourrait sans doute rattacher l'origine aux désordres internes qui se manifestent du côté de l'oreille droite. Le tour de sa conversation est assez spirituel et animé, en même temps que saccadé et sautillant. Il aborde volontiers des sujets sérieux et ne s'en tire pas mal. Enfin il est de belle humeur et bienveillant pour tout le monde.

Telles sont les remarques un peu superficielles que j'ai faites hier. Au point

[1] Voir ci-dessus, n° 163.

de vue physique, l'Empereur Guillaume qui n'a pas trente ans, a la force de la jeunesse et non la vigueur d'une robuste santé. Son sang doit être vicié par la scrofule, sinon par un principe cancéreux. Bien que sobre (je ne l'ai vu boire qu'un verre de vin du Rhin et manger que très peu), il a une tendance marquée à l'embonpoint. En un mot il ne porte pas les signes de la longévité.

Au point de vue moral, il ne me paraît pas d'une intelligence supérieure, son tempérament est vif, enjoué, brusque, audacieux et entreprenant.

Tout cet ensemble ne m'inspire pas, je dois l'avouer, une grande confiance dans la modération et la sagesse du pupille de M. de Bismarck.

167.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 73. *Berlin, 14 juillet 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 19 juillet.)

Votre Excellence aura sans doute eu déjà connaissance des paroles assez ambiguës que le statthalter d'Alsace-Lorraine a prononcées à Mulhouse, pour répondre à une allocution du Président de la Chambre de commerce de cette ville qui avait fait allusion aux récentes rigueurs de l'administration allemande[1]. « L'obligation du passeport, a dit le prince de Hohenlohe, cessera quand nous n'aurons plus besoin d'y recourir pour garantir notre possession. D'autres mesures vont suivre qui auront pour but, suivant le mot d'un journal connu, de reprendre d'une manière durable l'Alsace-Lorraine à la France et de nous la rattacher plus intimement. Mais, pour donner ce résultat, ces mesures devront, non pas être du ressort de la police, mais toucher aux intérêts économiques du pays. » Et, se refusant à entrer dans plus de détails, le prince a déclaré qu'il voulait laisser à d'autres le plaisir de surprendre les populations par la révélation de nombreux projets d'utilité publique. Il faisait ainsi allusion à la création de divers canaux et à la construction de réservoirs hydrauliques.

Sans dissiper les appréhensions qu'a fait naître l'intention prêtée au Gouvernement allemand de compléter par de prochains réglements l'isolement dans lequel il prétend placer l'Alsace et la Lorraine par rapport à la France, on pourrait croire du moins que le prince est désireux de laisser retomber sur d'autres la responsabilité des rigueurs et de s'attribuer le bénéfice de l'influence bienfaisante. Ce qui d'ailleurs ne l'empêchera sans doute pas de

(1) Voir ci-dessus, n° 139.

faire lui-même appliquer toutes les instructions qui lui seront adressées de Berlin. D'après des renseignements fournis par la *Post* strasbourgeoise, qui prétend les tenir d'une *personnalité haut placée* et *animée de dispositions conciliantes,* l'obligation du passeport n'aurait pas été du tout dirigée contre les Alsaciens, mais uniquement contre les agitateurs français, à ce point qu'on y eût certainement astreint aussi les provinces rhénanes, si elles avaient eu des frontières communes avec la France. Le double motif qui a fait agir l'administration aurait été l'activité des menées secrètes des Français dans le pays d'Empire et la continuelle aggravation de l'état de choses en France. Après une longue période d'indulgence, il était temps d'arrêter des pratiques d'espionnage et d'excitation qui menaçaient de troubler la paix entre deux Puissances voisines. Et, d'autre part, «l'absence du sens moral», qui dépérit en France dans les querelles de partis, devenant de jour en jour plus manifeste, les autorités impériales devaient veiller à préserver le pays d'influences aussi malsaines.

Le personnage ainsi mis en avant et «qui porte, paraît-il, aux affaires d'Alsace-Lorraine un intérêt sincère», aurait complété ses explications en déclarant que, plus les Alsaciens-Lorrains prouveraient qu' ls se détachent de leur ancienne sympathie pour la France, plus l'administration allemande pourrait adoucir ses procédés. Mais il a peine à croire que les choses tourneront ainsi, et c'est pourquoi il est fondé à penser qu'on en viendra plutôt à une recrudescence qu'à une atténuation des mesures de rigueur.

168.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXX. *Berlin, 14 juillet 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 19 juillet.)

L'Empereur est parti de Potsdam hier soir à dix heures [1] et il s'embarquera aujourd'hui à Kiel pour la Russie. Son yacht *Hohenzollern* sera escorté à sa sortie par la flottille de torpilleurs et ensuite accompagné de deux escadres comprenant onze des plus beaux bâtiments de la marine de guerre allemande. La traversée, qu'un navire bon marcheur accomplirait en soixante ou soixante-dix heures, durera cinq ou six jours; l'Empereur a revêtu pour la circonstance l'uniforme d'amiral, se proposant d'assister, sinon de présider en

(1) Voir ci-dessus, n° 166.

pleine mer à des manœuvres navales. Ce caprice juvénile n'est pas sans faire sourire jusque dans l'entourage de Sa Majesté où l'on trouvait déjà qu'il sortait un peu de son rôle de Souverain en se mettant, comme ces jours derniers, à la tête d'un régiment de uhlans pour commander l'exercice aux lieu et place du colonel.

Quoi qu'il en soit, l'opinion envisage de sens assez rassis le voyage de Guillaume II en Russie. Le prix que la masse du public attache au maintien de la paix, que l'on croit menacée par l'hostilité persistante de la Russie contre l'Autriche et par sa secrète connivence avec le Gouvernement de la République avait, au début, fait accueillir avec une grande faveur et non moins d'illusions cette tentative de rapprochement entre le nouvel Empereur d'Allemagne et le Tsar. Aujourd'hui la réserve prudente que la presse russe a manifestée à l'endroit de cette démonstration, les nouvelles toutes récentes de la réorganisation des forces militaires de l'Empire moscovite sur la base de l'augmentation de la durée du service et de l'accroissement du contingent annuel ont donné à réfléchir. Les feuilles allemandes sont moins enthousiastes et moins lyriques. Votre Excellence en jugera par la lecture de l'article ci-joint en traduction qui a paru hier soir dans la *National Zeitung*, journal de nuance modérée qui représente assez exactement la moyenne de l'opinion libérale et gouvernementale.

Dans cet article il n'est pas expressément question de la France; on se borne à exprimer le vœu que l'horizon pacifique de l'Europe s'élargisse sous l'action des sentiments d'amitié qui unissent les deux Empereurs.

Mais ces sentiments d'amitié n'exigent pas que le Tsar se prête à laisser écraser la France sous la coalition des Puissances continentales; qu'il conserve dans les affaires européennes l'indépendance de sa politique, selon l'expression employée par le comte Schouvaloff dans l'entretien dont je vous ai adressé la substance par mon télégramme d'hier [1], cela suffira pour ajourner l'accomplissement des mauvais desseins que l'Empereur Guillaume II peut nourrir contre nous et nous donner ainsi le temps de terminer notre préparation militaire qui sera peut-être à son tour un gage de paix.

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 165.

169.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Moüy, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 98. *Paris, 16 juillet 1888, 11 h. 30, matin.*

Je conclus de vos dernières dépêches que vous n'avez pas obtenu l'ajournement des mesures d'exécution prises à Massaouah [1].

Dans ces conditions, je ne vois aucun inconvénient à ce que, lors de votre entretien avec M. Crispi, vous donniez à entendre que le peu de succès de vos représentations a contribué a hâter votre départ.

170.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 28. *Saint-Pétersbourg, 16 juillet 1888, 12 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 45, soir.)

Je remercie Votre Excellence de la gracieuseté qu'elle a eue à mon égard [2] et je lui suis d'autant plus reconnaissant qu'elle a été toute spontanée.

L'Empereur ne rentre qu'aujourd'hui de son excursion dans le golfe de Finlande [3] : l'Empereur Guillaume est attendu le 19 ou le 20, le général de Schweinitz et le comte Schouvaloff sont arrivés hier soir.

M. Boulangier me télégraphie d'Irkoutsk qu'il est obligé d'arrêter son voyage si de nouveaux fonds ne lui sont alloués. Ce voyage se faisant dans des conditions exceptionnellement favorables puisqu'il a déjà eu, d'après ce qu'il m'écrit, communication de toutes les études faites pour le tracé du chemin de fer de Tomsk à Irkousk, je crois qu'il y aurait grand intérêt à ce qu'il lui fût possible de poursuivre sa route jusqu'au Pacifique. Si Votre

[1] Contre des protégés français qui refusaient de payer un droit mensuel imposé par l'autorité italienne aux négociants et propriétaires. Le différend durait depuis le 8 juin (T. n° 75 de M. Goblet à M. de Moüy). M. Crispi assurait que ces protégés français étaient tous des sujets grecs.

L'annonce du départ de M. de Moüy parut inspirer à M. Crispi des dispositions plus conciliantes (T. n° 99 de Rome à Paris du 17 juillet).

[2] M. de Laboulaye avait été nommé le 13 juillet commandeur de la Légion d'honneur.

[3] Voir ci-dessus, n° 157.

Excellence peut obtenir du Ministre des Travaux publics que sa mission soit ainsi complétée, il y aurait lieu de le lui télégraphier à Irkousk qu'il doit quitter dans huit jours pour rentrer en France.

Au nom de la colonie française réunie à l'occasion de la fête nationale, je suis chargé de transmettre à M. le Président de la République l'expression de ses sentiments respectueux et de ses vœux patriotiques.

171.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 318. Confidentiel. *Thérapia, 17 juillet 1888, 7 h., matin.*

(*Reçu :* 9 h. 30, matin.)

Le Grand Vizir m'a entretenu aujourd'hui spontanément de la question égyptienne. Il m'a renouvelé l'assurance qu'aucune négociation n'était entamée relativement à l'évacuation entre le Gouvernement ottoman et le Cabinet de Londres. A ce sujet, il m'a dit que l'Ambassadeur d'Angleterre, qui est rentré lui-même récemment à Constantinople, lui avait rapporté un entretien qu'il avait eu avec le Premier Ministre de la Reine. Selon Sir W. White, M. Waddington, chargé par Votre Excellence de demander à Lord Salisbury si des pourparlers étaient engagés entre l'Angleterre et la Turquie concernant l'évacuation de l'Égypte, aurait ajouté « *que la France ne saurait admettre sur ce point des négociations auxquelles elle ne participerait pas* ».

D'après ce que m'a laissé entendre le Grand Vizir, Sir W. White a essayé de présenter ce langage de notre Ambassadeur à Londres comme de nature à empêcher la possibilité d'une entente entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement ottoman.

J'ai répondu que je n'avais pas reçu d'instructions récentes au sujet de la question égyptienne; mais j'ai ajouté, en mon nom personnel, que le Gouvernement de la République ne s'était jamais refusé jusqu'ici à ce que des négociations fussent engagées sur cette question entre la Porte et l'Angleterre, qu'il s'était borné à exprimer le vœu d'être exactement tenu au courant de tous les pourparlers relatifs à l'Égypte et que je ne croyais pas qu'il eût modifié sa manière de voir.

Le Grand Vizir m'a encore répété que nous serions exactement informés, le cas échéant, de tout échange de vues qui pourrait avoir lieu entre le Gouvernement du Sultan et celui de la Reine.

Je crois qu'il ne serait pas inutile, pour calmer les susceptibilités du Gou-

vernement ottoman mises en éveil contre nous par l'Angleterre, que Votre Excellence voulût bien m'autoriser à confirmer au Grand Vizir le langage que je lui ai tenu aujourd'hui et à parler au besoin dans le même sens au Sultan.

172.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 320. *Constantinople, 19 juillet 1888, 2 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 45, matin.)

Le Sultan m'a reçu aujourd'hui en audience privée et s'est entretenu avec moi pendant plus d'une heure. J'ai trouvé comme toujours Sa Majesté parfaitement gracieuse. Je lui ai transmis les assurances de dévouement et de sympathie que Votre Excellence m'a chargé de lui présenter. Le Sultan m'a prié de vous en remercier tout particulièrement et de faire parvenir au Président de la République et à Votre Excellence l'expression de ses sentiments les plus amicaux.

Abordant ensuite de lui-même les affaires égyptiennes, le Sultan s'est félicité avec moi de l'heureuse issue des négociations relatives à la convention de Suez et m'a remercié de la fermeté avec laquelle nous avons constamment sauvegardé ses droits souverains et de l'appui efficace que nous lui avons si délibérément prêté dans cette question. J'ai profité des bonnes dispositions qui m'étaient ainsi manifestées pour insister auprès de Sa Majesté sur l'intérêt évident qu'il y avait, pour Elle, à marcher toujours d'accord avec la France pour toutes les questions ayant trait à l'Égypte. Je lui ai rappelé que le seul nuage qui se fût élevé entre nous à ce propos avait été causé l'an dernier par un défaut d'entente entre nos deux Gouvernements et je l'ai mise en garde contre une nouvelle tentative de la part de l'Angleterre en vue d'amener le Sultan à s'entendre isolément avec Elle en dehors de nous.

L'Ambassadeur d'Angleterre qui doit être reçu ce soir même au Palais ne manquera probablement pas de tenir au Sultan le même langage que celui qui m'a été rapporté dernièrement par le Grand Vizir et j'ai cru nécessaire, en précisant nettement nos intentions, de prévenir l'effet des insinuations de Sir W. White. J'ai tenu en conséquence à répéter à Sa Majesté les déclarations que je lui avais faites précédemment sur le même sujet, à savoir que la France reconnaît à la Puissance suzeraine le droit et même le devoir de négocier avec l'Angleterre le retrait des troupes britanniques de l'Égypte et que le Gouvernement de la République n'a jamais émis la prétention de participer directe-

ment à cette négociation; mais qu'il compte, en raison des intérêts communs et en échange des sentiments d'amitié qu'il professe pour la personne de Sa Majesté, être tenu loyalement au courant de tous les pourparlers qui pourraient être entamés et suivis entre la Porte et le Cabinet de Londres. Le Sultan me répondit qu'il était heureux de reconnaître combien notre concours lui avait toujours été fidèle et utile, et qu'il y attachait un prix réel. J'ai obtenu de Sa Majesté l'assurance la plus formelle que rien ne serait fait en dehors de nous, qu'il nous avertirait des moindres démarches qui pourraient être tentées au sujet de l'Egypte et qu'il ne prendrait aucune détermination sans nous consulter (1). Pour me donner une preuve immédiate de sa loyauté, il m'a dit qu'au moment du départ de Sir W. White pour Londres, il avait demandé à l'Ambassadeur d'Angleterre d'obtenir de son Gouvernement la reprise des négociations à Constantinople et qu'il allait probablement connaître la réponse du Cabinet de Londres dans sa prochaine entrevue avec Sir W. White (2).

Il m'a paru que le Sultan éprouvait quelque inquiétude au sujet de cette réponse et que, dans le cas où elle serait négative, il se demandait non sans anxiété quel serait le mode le plus pratique qu'il conviendrait d'adopter pour ne point laisser tomber la question.

173.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 30. *Saint-Pétersbourg, 20 juillet 1888, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

L'escadre allemande est arrivée hier à quatre heures à Cronstadt (3). Ce n'est que lorsque le *Hohenzollern* a eu jeté l'ancre que le Grand-Duc Alexis l'a accosté avec une chaloupe à vapeur qui a conduit l'Empereur Guillaume à bord du yacht *Alexandre*, sur lequel était le Tsar et qui n'a pas quitté la petite rade.

(1) M. Goblet avait dit le 17 juillet à M. de Montebello (T. n° 190 de 11 h. s.) : « Nous n'avons jamais demandé à prendre une part directe aux négociations entre la Porte et le Gouvernement anglais en vue de l'évacuation de l'Égypte, mais seulement à être tenus au courant du détail de ces négociations, afin que nous puissions toujours faire connaître nos sentiments en temps opportun. »

(2) Le 1er août M. de Montebello dit (T. n° 338 de 3 h. 30 s.) : « Le Sultan paraît singulièrement préoccupé en ce moment de l'idée fixe d'amener par tous les moyens possibles l'Angleterre à reprendre les pourparlers relatifs à l'évacuation de l'Égypte. »

(3) M. de Laboulaye avait, le 18, annoncé l'arrivée de l'escadre allemande pour le lendemain et donné le programme du séjour de

L'Impératrice était restée au débarcadère de Péterhof. L'Empereur d'Allemagne a été conduit au grand palais de Péterhof, où il a ses appartements.

Aujourd'hui les deux Empereurs sont venus en ville et se sont rendus par eau à l'église de la forteresse, où repose Alexandre II à côté de ses prédécesseurs. Ce soir, il y a retraite et demain revue au camp de Krasnoïé Sélo, où les Souverains passeront la nuit.

174.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 75. *Paris, 21 juillet 1888, 10 h. 30, soir.*

Par une note datée du 20 juillet M. de Giers a notifié à M. de Laboulaye que le Gouvernement russe est prêt à accepter le projet de convention de Suez au cas où toutes les Puissances représentées à la conférence de Paris en 1885 y donneront leur assentiment. Nous n'attendons plus que la réponse des Pays-Bas qui ne souffrira pas de difficultés. Tous les autres Gouvernements intéressés, à l'exception de l'Allemagne, nous ont répondu par écrit.

175.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 152. *Paris, 21 juillet 1888.*

Notre Consul à Bâle m'a annoncé, par une dépêche dont vous trouverez ci-joint copie, que les autorités allemandes procèdent actuellement à un recensement général des propriétés possédées par des Français en Alsace-Lorraine. J'attacherais du prix à connaître les observations que pourrait vous suggérer la lecture de cette communication et je vous serais obligé de me faire tenir les renseignements que vous seriez en mesure de recueillir de votre côté sur ce même sujet.

Je crois utile de vous transmettre en même temps la lettre du 12 mai 1887 à laquelle se réfère M. Decrais à la fin de sa dépêche.

Guillaume II (T. n° 29 du 18 juillet, 6 h. 47 s.) Il ajoutait : « M. de Giers continue à voir dans la visite qui est faite surtout un acte de courtoisie et à ne pas croire que l'entrevue puisse modifier la situation respective des Puissances dont les unes sont liées par des traités, les autres rapprochées par des intérêts communs. »

176.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 69. *Vienne, 22 juillet 1888, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

La visite de l'Empereur d'Allemagne à l'Empereur d'Autriche est fixée aux premiers jours d'octobre. Elle aura lieu à Vienne.

177.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. n° 104. *Paris, 23 juillet 1888, 11 h., matin.*

Le Ministre de la Guerre m'adresse la note suivante que je vous prie de remettre à M. Crispi. Il s'agit d'une violation de notre frontière par des officiers italiens. Le fait est sans importance en lui-même, mais M. Crispi ayant relevé, dans la forme que vous savez, des faits analogues commis par nous, il y a lieu de lui montrer que des incidents de ce genre se produisent des deux côtés de la frontière[1].

« Le chef d'escadron d'artillerie Lafont de Ladébat, attaché à l'État-major général du ministère de la guerre, actuellement en mission en Tarentaise, a constaté le 13 courant, vers deux heures du soir, au Petit Saint-Bernard, à la jonction de l'ancienne et de la nouvelle route, la violation du territoire français par deux officiers italiens en tenue, un capitaine et un lieutenant, appartenant aux troupes alpines. Les officiers étrangers s'avançaient sur notre territoire lorsque, reconnaissant à une certaine distance un officier supérieur français, ils se sont empressés de faire demi-tour et de regagner au plus tôt leur frontière. »

[1] M. de Moüy avait télégraphié le 14 juillet (T. n° 97) que M. Crispi lui avait signalé des violations de frontières par les troupes françaises dans les Alpes-Maritimes et du côté de Modane. Il ajoutait : « Je lui ai répondu que, si ces faits étaient exacts, c'était évidemment une erreur de marche, mais il a affecté d'y voir une intention hostile et de regarder ces faits comme très considérables. »

178.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 71. *Vienne, 23 juillet 1888, 10 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

D'après ce qu'a bien voulu me dire aujourd'hui mon collègue d'Allemagne, M. de Giers aurait, à Péterhof, donné au comte H. de Bismarck l'assurance que la Russie ne se départirait pas, dans la question bulgare, de l'attitude réservée qu'elle a observée jusqu'à ce jour [1].

Cette assurance, a ajouté le prince Reuss, dans les circonstances où elle a été confirmée, est un heureux gage de paix.

179.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 127. Confidentiel. *Paris, 25 juillet 1888, 9 h., soir.*

J'ai lieu de croire, d'après des indications venues d'une source très confidentielle et auxquelles vous ne pouvez par conséquent faire aucune allusion, qu'un échange de vues se produit actuellement entre les Cabinets de Londres et de Rome au sujet de la question de Massaouah. Lord Salisbury donne au Gouvernement italien des conseils qui pourraient conduire à la conciliation. Il s'agirait, pour le Gouvernement italien, de notifier la prise de possession de Massaouah avec une formule qui se rapprocherait de celle qu'a employée le Gouvernement anglais en 1880, lorsque, après l'occupation de Chypre, il a déclaré que les capitulations ne devaient plus y subsister.

Je vous donne ces détails pour votre information strictement personnelle et pour vous mettre au courant des dispositions du Cabinet de Londres. Peut-être Lord Salisbury ne refuserait-il plus aujourd'hui, comme il l'a fait dans la conversation dont me rend compte votre télégramme 130 [2], à faire entendre à Rome un langage utile et efficace. Nos difficultés avec Rome viennent beaucoup moins de la question de Massaouah, à laquelle nous n'avons jamais attaché un intérêt direct et spécial, que de la manière dont M. Crispi

(1) Voir ci-dessus, n° 164, page 178, note.

(2) Télégramme du 11 juillet dont un passage est ainsi libellé : « Il est évident que, malgré une certaine mauvaise humeur à l'endroit des agissements italiens à Massaouah, vous ne pouvez compter d'aucune manière sur le concours du Gouvernement anglais. »

a abordé ou plutôt écarté toute discussion. Le ton qu'il a pris à notre égard est difficilement acceptable et il ne peut s'expliquer que par la crainte, où est sans doute M. Crispi, que nous voulions gratuitement lui causer des embarras à Massaouah. Telle n'a jamais été notre pensée et il aurait suffi d'un commencement de négociation, auquel M. Crispi s'est malheureusement refusé, pour dissiper le malentendu. Notre seul but était de profiter des concessions que nous étions prêts à faire aux Italiens à Massaouah pour obtenir d'eux quelques améliorations de détail à la situation à Tunis. Un tel objet ne doit pas paraître critiquable à Lord Salisbury, puisqu'il vous a déclaré en termes formels qu'à son avis les capitulations devaient disparaître dans un pays où une nation européenne avait établi son protectorat. Or vous savez que l'Italie n'a consenti à Tunis qu'à la suspension et non pas à la suppression de la juridiction consulaire. Sur d'autres points encore, les Italiens jouissent à Tunis d'une situation de fait qui est parfois excessive et que nous aurions voulu, par une entente amiable avec eux, modifier non pas totalement mais en partie, de manière à ramener progressivement l'Italie à accepter le même régime que les autres Puissances. Si l'accord ne s'établit pas à l'amiable entre l'Italie et nous, nous serons probablement obligés d'agir d'autorité au lieu de le faire par suite d'une entente et, bien que les procédés de M. Crispi nous y autorisent certainement, nous regretterions d'avoir à y répondre par des mesures analogues.

Voilà ce que je vous prie de faire entendre à Lord Salisbury. Il pourrait nous rendre service sans risquer de s'engager lui-même dans une discussion à laquelle il vous a dit qu'il voulait rester étranger, s'il éclairait discrètement M. Crispi sur nos véritables intentions et surtout s'il les trouvait légitimes et s'il les recommandait. Il éviterait à l'Italie et à nous des froissements que nous sommes les premiers à regretter et dont l'initiative vient de M. Crispi et non pas de nous. Sur le fond de l'affaire, je vous ai d'ailleurs envoyé tous les éclaircissements dont vous pourriez avoir besoin. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette démarche devrait être faite avec la plus grande urgence.

180.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 128. *Paris, 25 juillet 1888, 9 h. 30, soir.*

Toutes les Puissances représentées à la conférence de 1885 ayant aujourd'hui donné officiellement leur adhésion au dernier projet de convention pour le libre usage du canal de Suez préparé par la Porte ottomane et par les

Cabinets de Paris et de Londres, le moment paraît venu de procéder à l'échange des signatures de l'acte international dont le texte se trouve ainsi définitivement arrêté. Le soin de remplir cette formalité nous paraît pouvoir être confié aux chefs de mission à Constantinople. Le Gouvernement du Sultan serait certainement sensible à cette marque de courtoisie et nous serions, pour notre part, tout disposés à la lui donner sans faire valoir le précédent créé en faveur de Paris par le fait que la conférence préparatoire a reçu l'hospitalité de la France [1].

[M. Goblet espère que le Gouvernement britannique ne fera pas d'objection à cette manière de procéder.]

181.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 35. *Saint-Pétersbourg, 25 juillet 1888, 5 h., soir.*

(*Reçu :* le 26, 1 h., matin.)

M. de Giers que je viens de voir m'a déclaré que rien n'était changé dans la politique du Gouvernement russe [2]. La situation reste ce qu'elle était antérieurement à l'entrevue.

Dans les conversations qui avaient été échangées, il s'était agi de bonnes dispositions mutuelles plutôt que de solutions aux difficultés pendantes. Il fallait cependant se féliciter d'une visite qui avait introduit un élément de cordialité dans les rapports des deux Empereurs voisins. « Nous devions y applaudir nous-mêmes, m'a-t-il dit, parce que l'Empereur Alexandre, dont les sympathies pour la France n'étaient pas diminuées, serait davantage en mesure d'intervenir utilement s'il survenait entre l'Allemagne et la France de nouveaux incidents qui pourraient prendre de la gravité. »

J'ai répondu que j'étais heureux de recevoir ces assurances, mais que, confiant dans le caractère du Tsar et dans la sagesse de son Gouvernement, je n'avais éprouvé aucune préoccupation de la visite qui vient d'être faite, ne voyant que l'importance d'un hommage rendu au Souverain que nous considérons comme l'arbitre de la paix [3].

(1) M. Waddington télégraphiait le 27 juillet que Lord Salisbury acceptait définitivement la proposition de M. Goblet relative à la signature de la convention.

(2) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n°s 1301, 1302, 1303. (*Die Grosse Politik*, VI, n°s 1345, 1346 et 1347.)

(3) M. Goblet prend acte des déclarations de M. de Giers dans des termes qui reproduisent à peu près textuellement le télégramme de M. de Laboulaye. (T. n° 35 de Paris, 26 juillet, 9 h. 15 s.)

182.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXII. *Berlin, 26 juillet 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er août; Dir. pol., 3 août.)

J'ai eu l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence, sous la date du 3 de ce mois et le numéro LXVIII [2] de la présente série, quelques renseignements concernant la froideur avec laquelle a été accueilli par la Reine d'Angleterre le général de Winterfeld, envoyé à Londres par le jeune Empereur d'Allemagne afin d'y porter une lettre contenant notification de son avènement.

Ce récit a été, depuis lors, textuellement confirmé par la *Gazette nationale*. D'autre part la *Gazette de Cologne*, imprimée le 23 juillet, y ajoute quelques nouveaux détails; elle déclare que, la *Gazette de Silésie* n'ayant pas tenu compte des scrupules qui avaient d'abord fait observer un secret rigoureux relativement à cet incident, elle croyait pouvoir elle-même donner des renseignements plus détaillés sur « la singulière réception » qu'avait rencontrée l'envoyé impérial.

Il paraîtrait que la Reine Victoria aurait fait inviter le général de Winterfeld et son aide de camp à se présenter devant elle, non en uniforme, comme ils en avaient l'intention, mais en habit noir; l'audience aurait eu lieu ensuite, « dans une forme qui ne pouvait être ni moins solennelle, ni plus mesquine »; tout s'est borné à cette pauvre réception; et le représentant de l'Empereur « a quitté au plus vite le château peu hospitalier et la brumeuse Angleterre ». En traçant ce récit, la *Gazette de Cologne* dissimule mal une mauvaise humeur qu'elle n'a sans doute pas été seule à ressentir.

Peut-être trouve-t-on maintenant en haut lieu que l'impression produite dans l'opinion est trop vive. De source officieuse on fait dire que, selon l'usage ordinaire, les militaires eux-mêmes sont reçus par la Reine d'Angleterre en habits civils, que celle-ci est d'habitude très avare de ses paroles, et qu'elle surprend nombre de gens par la sécheresse de son accueil.

(1) Voir ci-dessus, n° 156.

183.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 114. Très confidentiel. *Rome, 27 juillet 1888, 1 h. 35, matin.*

(*Reçu :* 9 h., matin.)

Je me suis rendu aujourd'hui à la réception de M. Crispi. Après lui avoir exprimé mon regret de ne l'avoir point vu plus tôt, mon premier mot a été pour relever, dans la note qui m'était parvenue hier relativement aux affaires de Massaouah (1), l'espoir d'une entente « sur une base commune ». « Cet espoir correspond bien à mes instructions, ai-je dit au Président du Conseil, et vous me permettrez de vous demander à quelle base commune votre note fait allusion. »

Comme M. Crispi hésitait à se prononcer, je ne lui ai pas caché que son Ambassadeur à Paris avait été plus explicite et qu'en son nom personnel, il est vrai, le général Menabrea avait indiqué une solution possible et je lui ai dit laquelle.

« Cette suggestion d'un arbitrage, m'a dit alors M. Crispi (chez qui cependant je n'ai pas trouvé la moindre surprise), ne m'appartient pas, et elle ne me sourit guère. »

Le Président du Conseil a ajouté que d'ailleurs il avait, dès mardi, envoyé aux Ambassadeurs d'Italie auprès des grandes Puissances une note sur les incidents de Massaouah, que cette note serait communiquée aux différents Cabinets, qu'elle était en elle-même un acte de notification, et que, quand Votre Excellence en aurait connaissance, elle y trouverait l'affirmation des droits souverains de l'Italie.

« Ces droits, m'a dit encore M. Crispi, la plupart des Puissances sondées par nous les ont déjà reconnus. » Il m'a cité l'Angleterre, l'Autriche mais non l'Allemagne, et je ne sais en effet si c'est de ce dernier côté qu'il a eu le plus d'encouragement.

L'arbitrage écarté, M. Crispi m'a dit qu'il préférait s'entendre avec nous et aussi, sans que j'eusse même la peine de chercher une transition, c'est lui qui,

(1) Le général Baldissera avait rompu toute relation avec M. Mercinier, vice-consul de France à Massaouah, parce que cet agent n'était pas nanti de l'*exequatur royal* (T. n° 105 de Paris à Rome, du 23 juillet et T. n° 111 de Rome à Paris du 25 juillet). M. Goblet avait repoussé cette prétention dont lui avait fait part le général Menabrea. (T. n° 107 de Paris à Rome, 25 juillet). Le général avait suggéré qu'on sortirait peut-être de ces difficultés en les soumettant au concert européen ou à des arbitres. M. Goblet avait répondu qu'il accepterait cette suggestion, si elle était faite officiellement.

après avoir vanté l'habileté de la note française du 19 et la façon dont Votre Excellence se réservait de tirer les conséquences du principe colonial posé par l'Italie, c'est lui-même, dis-je, qui a orienté ses discussions vers Tunis.

Sans prétendre s'engager encore, M. Crispi a cependant déclaré, avec une précision dont je me porte garant, que, si nous nous montrions à Massaouah conciliants et décidés à reconnaître les droits souverains de l'Italie, il serait disposé à renoncer dans la Régence aux privilèges de juridiction que l'Italie y a conservés. « *Au lieu de la suspension, m'a-t-il dit en propres termes, je suis prêt à l'abrogation* de notre juridiction. » Il a spécifié, il est vrai, qu'il ne pourrait céder que sur la juridiction et que les autres droits ou privilèges devraient rester intacts. Je n'ai pas cru le moment opportun encore pour soulever la question de la poste et je me suis contenté de dire que je ferais connaître ces intentions à Votre Excellence. J'ai cru devoir ajouter que, pendant la durée des pourparlers, notre agent à Massaouah devrait être respecté comme il l'avait été jusqu'ici. M. Crispi, se retranchant derrière les exigences du prestige militaire, m'a concédé seulement que M. Mercinier, comme citoyen français, serait traité avec les plus grands égards. J'ai dit que j'attendais davantage encore de l'équité du Président du Conseil. Ce dernier, sans rien promettre à cet endroit, m'a confirmé du moins en manière de conclusion qu'il était prêt pour le fond à entrer en discussion sur les bases indiquées plus haut. Il a seulement demandé le secret le plus absolu, s'engageant lui-même à le garder.

184.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Vienne, Saint-Pétersbourg.

T. n^os^ 49, 36. *Paris, 28 juillet 1888, 5 h. 15, soir.*

La note que je vous ai adressée le 24 de ce mois, par la poste vous a mis au courant des difficultés qui se sont élevées entre nous et l'Italie à propos de certaines mesures prises par les autorités italiennes à Massaouah (1). Elle vous a fait connaître nos efforts pour les résoudre par un échange amical de vues avec le Cabinet de Rome. Malheureusement, loin de se prêter à la négociation dont nous n'avions pas hésité à prendre l'initiative, M. Crispi a écarté systématiquement toute discussion, et de nouveaux incidents sont venus s'ajouter aux griefs dont nous avions déjà à nous plaindre. C'est ainsi que le général Baldissera a récemment notifié à M. Mercinier qu'il ne le reconnaîtrait

(1) Voir ci-dessus, n° 179.

plus comme agent de la France et que la poste italienne de Massaouah a refusé d'accepter les télégrammes chiffrés adressés par le Gouvernement de la République à son représentant à Massaouah.

D'autre part, M. Crispi a déclaré à M. Gérard qu'il avait déjà saisi les Puissances de la difficulté qui nous divise. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette initiative qui nous permet, à notre tour, d'appeler l'attention des Cabinets sur la situation créée par les conséquences que l'Italie prétend tirer de l'occupation de Massaouah. Il n'y a pas lieu toutefois de remettre dès à présent au Gouvernement

Pour Vienne : austro-hongrois

Pour Saint-Pétersbourg : russe

la note que je vous ai adressée en double exemplaire. Vous vous bornerez à en utiliser les données pour signaler

Pour Vienne : au comte Kalnoky

Pour Saint-Pétersbourg : à M. de Giers

l'origine et l'objet du désaccord survenu entre nous et l'Italie ainsi que les circonstances qui l'ont aggravé, contre notre désir, et

Pour Vienne : pressentir ses dispositions à cet égard. Je crois d'ailleurs superflu de vous inviter à tenir compte, dans la façon dont vous aborderez ce sujet avec lui, de la situation particulière de la Cour de Vienne vis-à-vis du Gouvernement italien.

Pour Saint-Pétersbourg : vous assurer de la façon dont on est disposé à l'envisager à Saint-Pétersbourg.

185.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. n° 110. *Paris, 28 juillet 1888, 9 h., soir.*

Le général Menabrea m'a remis ce matin deux notes imprimées, qui ont dû être remises également aux autres Puissances et dont l'une a pour objet la « Souveraineté de l'Italie à Massaouah »[1] et l'autre les « Capitulations à

[1] Voir ci-dessus n° 183 et note. Les notes italiennes sont analysées plus en détail dans une dépêche adressée par M. de Giers à M. de Mohrenheim, communiquée au Gouvernement français et ci-dessous reproduite sous le numéro 199.

Massaouah ». Il est inutile de vous résumer ces deux documents qui n'apportent aucun argument nouveau en faveur des prétentions italiennes, mais où l'on doit voir sans doute, comme vous l'a indiqué M. Crispi, une notification de la prise de possession de Massaouah, conformément à l'article 34 de l'acte de Berlin. Je me réserve d'y répondre, après avoir échangé nos vues, s'il y a lieu, avec les autres Puissances intéressées, notamment la Sublime Porte, suivant les résultats de la négociation actuellement pendante entre M. Crispi et nous.

Ces notes contiennent un passage plein d'amertume contre la jalousie que la France éprouve au sujet de l'expansion coloniale de l'Italie. Personne en Europe ne prendra ces accusations au sérieux. Tout le monde sait, en effet, que la France a vu d'un œil bienveillant l'entreprise de l'Italie à Massaouah et que, loin de l'entraver, elle en a discrètement favorisé le succès. Nous sommes donc au-dessus des reproches qu'on nous adresse. On commence aussi à savoir en Europe que les difficultés actuelles et la gravité subite qu'a prise une affaire sans importance ont été exclusivement provoquées par les procédés de M. Crispi avec lequel, dès le début, nous ne demandions qu'à nous entendre, comme nous le demandons encore aujourd'hui.

C'est ce que j'ai déclaré au général Menabrea, qui m'a donné lecture d'un télégramme de M. Crispi conforme, dans son ensemble, à votre propre télégramme, dans lequel M. Crispi parlait de la possibilité de trouver dans l'abrogation des capitulations à Tunis un terrain d'accommodement. « Je n'ai jamais cherché moi aussi, lui ai-je dit, qu'un accommodement. Je suis prêt à me montrer aussi conciliant que possible à Massaouah et à renoncer même éventuellement à nos droits ou à nos prétentions résultant des capitulations et des diverses cessions territoriales qui nous ont été faites dans cette région, mais à la condition d'en trouver la compensation ailleurs. Et, puisque M. Crispi a lui-même lié les deux questions en offrant de remplacer à Tunis la simple suspension de la juridiction consulaire par sa suppression définitive, je reconnais qu'il peut y avoir là un terrain d'accommodement et je formule ainsi ma proposition : « Je demande que l'Italie accepte à Tunis la même situation qu'ont acceptée les autres Puissances. »

Le général Menabrea m'a promis de télégraphier notre conversation à M. Crispi. Je crois utile de vous la télégraphier également pour préciser le terrain où je me suis placé. Le général Menabrea a essayé de dire que la question de Massaouah et celles de Tunis étaient distinctes et devaient être traitées séparément. Je lui ai répondu que M. Crispi en avait jugé autrement dans sa conversation avec vous et dans le télégramme dont il venait lui-même de me donner lecture. A mes yeux les deux questions n'en font qu'une, d'abord par la manière dont elles ont été posées simultanément et aussi par suite du principe commun qui les domine l'une et l'autre et que je trouve

formellement exprimé dans une des deux notes que M. Crispi vient de distribuer aux Puissances. «Lorsqu'une nation chrétienne, dit cette note, administre un pays musulman, les capitulations n'ont plus de raison d'être.» (1)

186.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. n° 112. *Paris, 30 juillet 1888, 11 h., soir.*

Il me paraît inutile d'attendre le texte de la note verbale de M. Crispi pour vous prier d'y répondre dans la même forme (2). En accusant réception de cette note, vous protesterez, d'ordre de votre Gouvernement, contre cette nouvelle atteinte au droit des gens et aux droits qui résultent pour nous des capitulations. Vous ajouterez que les capitulations ont toujours existé à Massaouah, que nous les avons toujours appliquées et que les autorités italiennes les ont formellement reconnues jusqu'à ces derniers temps. Nous maintenons donc qu'elles doivent continuer de produire leurs effets jusqu'à ce que nous y ayons renoncé à la suite d'une entente.

M. Mercinier a pu me faire parvenir par Aden un télégramme dans lequel il me dit que la situation est intenable, qu'il s'attend à tout, qu'il se sent en danger à Massaouah où il est considéré comme justiciable des autorités italiennes, enfin qu'il craint une vengeance basse.

Sans entrer dans ces détails, vous conclurez votre note en disant qu'en conséquence de ce qui précède, le Gouvernement italien sera responsable de toute atteinte nouvelle qui sera portée aux immunités et privilèges de notre agent.

(1) «Ce principe ne sera pas désavoué par Lord Salisbury, qui semble l'avoir inspiré lui-même à M. Crispi», dit M.Goblet à M. Waddington dans un télégramme (n° 136 du 28 juillet) où il reproduit à peu près exactement celui qu'il adresse à M. Gérard. «Je vous prie, ajoute-t-il, de le mettre au courant de l'état actuel de la négociation et de lui demander la réponse qu'il a reçue aux suggestions qu'il a bien voulu présenter à Rome.»

(2) Voir ci-dessus, n° 185.

187.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 140. *Londres, 30 juillet 1888, 8 h. 26, soir.*

(*Reçu :* le 31, 4 h., matin.)

Je viens de voir Lord Salisbury et je lui ai communiqué la substance de votre télégramme d'hier, de sorte qu'il est bien au courant de l'état des négociations [1].

Je lui ai demandé s'il avait reçu quelque nouvelle de Rome. « Pas encore, m'a-t-il dit, et je doute que M. Crispi me fasse une communication directe; étant donné son caractère, je crois qu'il préfèrera traiter avec vous sans intermédiaire. Mais, après notre conversation de samedi, j'ai fait venir Catalani et je l'ai chargé de faire savoir à M. Crispi que, sur le fond du débat, j'étais d'avis que le Gouvernement français avait raison et que je lui conseillais à lui, M. Crispi, la prudence et la modération; qu'autrement sa conduite pourrait avoir des conséquences bien plus sérieuses qu'il ne le pensait. »

Lord Salisbury m'a ensuite dit qu'il avait parlé de l'affaire à Sir E. Malet qui est arrivé récemment de Berlin et que ce dernier est convaincu que M. Crispi n'a pas été poussé contre nous par le Gouvernement allemand; qu'au contraire à Berlin on est tout à la paix. Il a été convenu que Lord Salisbury me ferait appeler aussitôt qu'il aurait des nouvelles de Rome.

La publication faite à Rome de la circulaire de M. Crispi a fourni le thème d'un article de fond dans le *Times* de ce matin, dans lequel il fait, suivant son usage, la leçon à la fois à la France et à M. Crispi. Il n'a pas manqué l'occasion de nous dire des choses désagréables, mais il condamne la critique malveillante et acerbe des intentions de la France contenue dans la note de M. Crispi.

Je vous serai obligé de m'envoyer copie des deux notes de M. Crispi.

(1) Voir ci-dessus, n° 185 et note 1, page 199.

188.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXIII. *Berlin, 30 juillet 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er août; Dir. pol., 3 août.)

L'Empereur Guillaume n'est pas encore revenu de sa visite «pacifique» aux Souverains du Nord de l'Europe [1] et déjà l'on annonce qu'il se remettra, dès son retour, à ses occupations favorites, celles qui ont rapport à l'armée. Sans attendre les grandes manœuvres du mois de septembre, où il compte s'initier au commandement non plus seulement d'une brigade mais de plusieurs divisions réunies, il «s'entraînera» pendant le mois d'août à la tête de la Garde. Une preuve que ses préoccupations sont toutes concentrées sur la représentation de la guerre, c'est l'ordonnance qu'il a signée à Krasnoïé Sélo pour constituer en «quartier général» sa maison militaire, c'est-à-dire ses aides de camp, ses officiers d'ordonnance et tous les généraux non pourvus d'un commandement effectif.

Ce symptôme d'idées belliqueuses qui hanteraient l'Empereur n'est pas sans inquiéter l'opinion, en dépit des assurances pacifiques dont la chancellerie impériale est, en ce moment, si prodigue. Le peuple allemand, pris dans son ensemble, est loin de désirer la guerre; aussi voit-il avec une certaine appréhension le nouveau Souverain «jouer au soldat» et ne penser, aussitôt qu'il a un moment de liberté, qu'à perfectionner l'outillage militaire. La mise à la retraite des généraux qui n'ont plus toute la vigueur nécessaire pour faire campagne est un autre indice que le public accueille avec défiance; il trouve que l'on va bien vite dans cette voie et il se demande tout bas, n'osant parler tout haut, si l'Empereur ne cédera pas un jour ou l'autre à la tentation de mettre en action l'énorme machine qu'il entretient avec tant d'amour.

Dans notre dernière conversation, le comte de Berchem a été presque inconsciemment amené à me fournir l'explication (que je ne lui demandais pas) de ce zèle de Guillaume II pour les choses militaires et, en quelque sorte, à plaider les circonstances atténuantes en sa faveur. «Remarquez, m'a-t-il dit, qu'en Prusse, il n'y a pas, comme en Angleterre, en Autriche et même dans certains États de l'Allemagne, de distractions pour un jeune Souverain. Ni grandes chasses, ni résidences fastueuses où l'on puisse tenir une cour élégante et animée. Ici, le pays est plat, aride, monotone et triste; il n'offre ni sites pitto-

[1] En revenant de Pétersbourg, l'Empereur Guillaume s'était arrêté à Stockholm et à Copenhague.

resques, ni aspects riants, ni végétation luxuriante. La noblesse est pauvre; la couronne n'est pas proportionnellement beaucoup plus riche. Le goût des arts et des plaisirs intellectuels a besoin, pour se développer, d'un milieu moins ingrat. Que voulez-vous que fasse un Roi de Prusse dans la force de l'âge, si ce n'est se fatiguer quotidiennement au métier de soldat, aller à l'exercice et commander des manœuvres? C'est pour lui un passe-temps qui répond autant à un besoin physique qu'à une tradition et à un instinct de race. Cela n'implique pas que l'Empereur veuille faire la guerre. Il cherche à s'occuper, voilà tout.»

Je n'ai pas jugé à propos de discuter ce point de vue tout académique et je me borne à le reproduire sans commentaire.

189.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 79. *Paris, 31 juillet 1888, 1 h., matin.*

Le Chargé d'affaires d'Allemagne ayant eu l'occasion de voir aujourd'hui le Directeur politique, la conversation s'est portée sur l'incident de Massaouah [1]. M. de Schoen a déclaré qu'il n'avait pas d'instructions pour en parler, mais qu'il serait personnellement bien aise de savoir à quoi s'en tenir. Le Gouvernement italien vous reproche, a-t-il dit, des violations de frontières qui ont un caractère systématique. Il rapproche ces faits de la mauvaise volonté dont vous lui donnez la preuve à Massaouah. Enfin il croit que vous préparez l'annexion de la Tunisie, et la présence à Paris de Taïeb Bey prince dissipateur, très capable de vendre ses droits héréditaires, donne quelque crédit à ce bruit.

M. Charmes a répondu que les violations de frontière relevées par le Gouvernement italien étaient au nombre de deux. Les faits n'ont pas encore pu être précisés; en tout cas ils n'ont aucune importance et l'un même paraît tout à fait inexact. Ce sont de ces incidents comme il s'en produit trop souvent, que les Gouvernements limitrophes relèvent d'ordinaire, mais dont ils ont soin de ne pas exagérer la gravité lorsqu'ils vivent vis-à-vis l'un de l'autre sur un pied amical. Tous les jours les soldats ou officiers italiens commettent des violations de frontière de même nature et le Gouvernement de la République depuis huit jours n'a pas été embarrassé pour en signaler plusieurs au Cabinet

(1) Voir ci-dessus, n° 185.

de Rome [1]. Il n'a d'ailleurs attaché d'autre intérêt à ces notifications que de montrer au Gouvernement italien que les faits de ce genre sont inévitables aussi bien d'un côté que de l'autre et ne doivent pas être pris au tragique. Nous rendons au Gouvernement allemand la justice qu'il n'est pas dans ses habitudes de les prendre ainsi. Évidemment M. Crispi a profité d'un prétexte pour donner carrière à sa mauvaise humeur au sujet de Massaouah.

Ce sentiment de M. Crispi ne se justifie en rien par notre attitude. Le Gouvernement italien a distribué aux Puissances une note dans laquelle il accuse la «jalousie» de la France. La vérité est que nous avons vu avec bienveillance l'Italie porter du côté de Massaouah son expansion coloniale et que, bien loin de contrarier son entreprise, nous nous sommes appliqués à en favoriser le succès. Notre but, assurément très avouable et très légitime, était d'abord de laisser l'Italie se procurer des satisfactions, puis de l'amener, lorsqu'elle voudrait faire reconnaître par l'Europe sa prise de possession, à nous faire en Tunisie des concessions que nous considérons comme nécessaires et que nous résumerons d'un mot en disant que l'Italie doit accepter à Tunis la situation que les autres Puissances ont acceptée. Si M. Crispi, au lieu de refuser toute conversation avec nous et de nous dénoncer à l'Europe, avait consenti à négocier, les difficultés actuelles ne se seraient pas produites. En effet, dès sa première entrevue avec M. Gérard, il a proposé lui-même de consentir à Tunis à la suppression de la juridiction consulaire italienne, qui n'a été que suspendue, et il est entré ainsi spontanément dans la voie que nous désirions. Dès lors, l'entente est devenue possible, à la condition pourtant que M. Crispi fasse quelques pas de plus. Nous demanderons par exemple la fermeture du bureau de poste italien, qui n'a plus de raison d'être depuis que la poste beylicale, sous la surveillance de la France, est entrée dans l'Union postale. En un mot, M. Crispi ayant, dans sa note aux Puissances, formulé le principe nouveau que les capitulations n'ont plus de raison d'être dans un pays administré par un Gouvernement chrétien et qu'elles doivent être tenues pour abrogées sans autre formalité diplomatique, nous demanderons l'application de ce principe à la Tunisie dans la mesure où les autres Puissances y ont consenti et nous sommes décidés à l'appliquer en fait si le Gouvernement italien ne préfère pas y consentir à l'amiable.

Nous ne saurions accepter en effet les procédés de M. Crispi à notre égard; si on les compare à la patience et à la modération que nous avons montrées, on verra facilement où est la responsabilité de la situation actuelle. Je ne veux pas énumérer pour le moment les vexations odieuses que les autorités italiennes se sont permises contre nos nationaux ou nos protégés à Massaouah. Il me suffira de dire que le Gouvernement italien, après avoir dénié à M. Mercinier

[1] Voir ci-dessus, n° 177.

tout caractère consulaire, lui a, par voie de conséquence, interdit de recevoir ou d'envoyer des télégrammes chiffrés, de sorte que nous ne pouvons plus correspondre avec notre agent. Toute la conduite de M. Crispi est composée d'actes semblables en réponse à nos procédés courtois.

M. Charmes a donné connaissance de cette situation à M. de Schoen. Il a enfin protesté contre toute velléité de notre part de convertir le protectorat de la Tunisie en annexion. Vous savez très bien les motifs d'ordre politique et d'ordre financier qui doivent, en ce moment, écarter une conception semblable de notre esprit. Il nous est impossible d'empêcher Taïeb Bey de venir en France, ses médecins lui ayant ordonné d'aller à Vichy comme l'année dernière; sa visite, dont nous aurions voulu nous passer, n'a aucun caractère politique.

M. de Schoen a paru frappé de ces explications qui lui ont été données à titre officieux, mais non pas confidentiel. Il a promis de les télégraphier à son Gouvernement et a exprimé l'espoir qu'elles seraient de nature à dissiper de fâcheux malentendus. Je vous prie, si vous voyez demain le comte de Berchem, de lui parler dans le même sens en vous appuyant de tous les arguments que je vous ai déjà communiqués. Ces explications sont devenues nécessaires en présence des accusations de l'Italie. Je serais bien aise de savoir comment elles ont été accueillies et s'il est permis d'espérer que la chancellerie allemande y donnera quelque suite dans ses rapports avec Rome [1].

190.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 127. *Berlin, 31 juillet 1888, 10 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 12 h. 45, soir.)

A titre d'information se rapportant à l'objet de votre télégramme n° 79 [2], je crois utile de vous faire connaître que, dans notre récent entretien sur l'affaire de Massaouah [3], le comte de Berchem m'a paru tout à fait acquis

(1) Le 31 juillet à 9 h. soir M. Goblet télégraphiait à Berlin sous le numéro 80 pour prier l'Ambassadeur ou à son défaut le Chargé d'affaires de faire au plus tôt auprès du Gouvernement allemand la démarche prescrite par le présent télégramme n° 79.

(2) Voir ci-dessus, n° 189.

(3) Dans une visite qu'il avait faite à M. Herbette, le 26 juillet, le comte de Berchem lui avait dit spontanément que «l'Allemagne n'ayant pas d'intérêts engagés dans l'affaire (de Massaouah), il s'abstiendrait d'élever aucune critique». (T. de Berlin, n° 125.)

à l'idée que les capitulations n'ont de raison d'être maintenues que dans un pays administré par un Gouvernement non chrétien. Il trouvait d'ailleurs M. Crispi un peu prompt dans ses décisions et trop porté à vouloir « faire grand ».

Je ne verrai pas le Sous-Secrétaire d'État avant mon départ, mais M. Raindre suivra à la première occasion les instructions contenues dans votre télégramme précité.

191.

M. GÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 125. *Rome, 3 août 1888, 1 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 6 h. 30, matin.)

En entrant aujourd'hui chez le Président du Conseil, je devais m'attendre à ce que les dernières communications échangées entre nous et sa résolution de tenir la question de Massaouah close rendissent difficile le début de ma visite.

M. Crispi paraissait tout d'abord désireux d'éluder la conversation et de se retrancher derrière les deux notes remises à Votre Excellence. Il semblait même vouloir renier non seulement le langage tenu à Paris par son Ambassadeur, mais ses propres déclarations.

C'est à ce moment pourtant que la conversation, au lieu de tomber, s'est relevée. Après avoir cité à M. Crispi les termes précis dont il s'était servi jeudi dernier, après avoir insisté de nouveau sur notre désir d'entente et le moyen d'y parvenir par la voie qu'il avait lui-même suggérée, j'ai réussi à ramener le Président du Conseil au point où nous étions restés. Résumant alors toute notre conduite, notre esprit de modération, le calme de l'opinion et de la presse françaises, j'ai rappelé de plus à M. Crispi l'avantage pour les deux pays d'un accord qui effacerait à Massaouah et à Tunis toute trace de dissentiment, non sans lui faire entendre clairement que les compensations offertes par lui en principe ne sauraient en tous cas nous satisfaire par l'application du principe colonial que le Gouvernement royal avait posé.

Le Président du Conseil m'a encore objecté à cet endroit la différence entre colonie et protectorat, soutenant en outre que l'Italie avait avec le Bey des traités et conventions particuliers. Toutefois, par une évolution que je prévoyais dans sa pensée et sa volonté, il a fini par me dire : « Soit, j'aime mieux m'entendre avec vous. » Et comme je lui demandais s'il acceptait, outre les bases

déjà établies par lui, la formule énoncée par Votre Excellence au général Menabrea, après un moment d'hésitation il a conclu en ces termes : « Ne me demandez pas encore de formule, j'ai besoin de réflexion. Mais soyez persuadé que je veux l'accord. Laissez-moi faire. » Et il m'a dit qu'il me prierait dans peu de jours de revenir pour me faire connaître sa réponse [1].

[Hypothèse de M. Gérard sur la bonne volonté personnelle de M. Crispi qui voudrait préparer l'opinion. Démarches de l'Ambassadeur d'Allemagne et du Chargé d'affaires d'Angleterre à la Consulta.]

192.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. *Berlin, 3 août 1888, 5 h. 28, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le comte de Bismarck étant revenu à Berlin, c'est avec lui-même que j'ai pu m'entretenir ce matin des affaires auxquelles se rapporte votre télégramme n° 79 [2].

Je lui ai d'abord en quelque sorte récité ce télégramme dont je m'étais soigneusement pénétré. Le comte de Bismarck m'a alors dit en substance : « Tout le monde sait qu'il existe entre l'Allemagne et l'Italie des arrangements qui nous obligeraient à lui venir en aide, si les difficultés encore légères soulevées entre elle et vous venaient à dégénérer en conflit. C'est pourquoi notre Chargé d'affaires à Paris a été invité à provoquer à titre tout officieux un échange de vues relativement aux questions pendantes entre l'Italie et vous. Étant donné nos obligations, il était naturel et amical de notre part de laisser deviner notre sollicitude pour le maintien de vos bonnes relations avec le Cabinet de Rome. Le Ministre des Affaires étrangères l'aura certainement compris ainsi. La question de Massaouah n'est qu'une question tout à fait secondaire pour vous et elle se trouve établie beaucoup plus clairement depuis que le Gouvernement du Roi Humbert a notifié l'annexion pure et simple de ce territoire. Il est désormais italien et cet état de choses doit mettre chacun

[1] Le 11 août M. Goblet télégraphie à M. Gérard (T. n° 123) que le général Menabrea lui a donné lecture de deux télégrammes de M. Crispi : « D'après le second télégramme, en date de ce jour, M. Crispi, pour éviter tout malentendu, charge le général Menabrea de m'informer qu'après réflexion et après avoir pris l'avis du Conseil des Ministres, il ne peut faire aucune concession en ce qui concerne Tunis ».

[2] Voir ci-dessus, n° 189.

à son aise pour laisser l'Italie faire à Massaouah ce que toute Puissance européenne a le droit de faire dans ses possessions.»

Quant à l'ensemble des relations entre la France et l'Italie, le Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne a dit qu'il serait heureux de voir disparaître ce qui sans doute n'était qu'une série de malentendus, mais que l'Italie, avec son irritation de jeune Puissance, a recueilli comme un amas de griefs. Certainement, a fait observer le comte de Bismarck, si le Cabinet italien entendait officiellement ce que vous venez de me dire, que la France voit avec bienveillance l'entreprise italienne à Massaouah et que vous êtes disposés à en favoriser le succès, M. Crispi en concevrait une impression propre à dissiper bien des méfiances.

J'ai rappelé alors ce que j'avais précédemment indiqué, qu'en dehors du désir de procurer à l'Italie des satisfactions sur un terrain où nous n'avions pas d'intérêts opposés, nos bonnes dispositions dans la mer Rouge se rattachaient aussi à l'espoir que le Cabinet de Rome de son côté se montrerait conciliant à Tunis.

Le comte H. de Bismarck a insisté sur ce que, dans sa pensée, il serait difficile et non sans inconvénient de lier la question de Massaouah à des questions tunisiennes. Nos droits sur la Régence constituaient un simple protectorat sur un pays engagé par des traités antérieurs et ce protectorat était très différent d'une administration directe et plus encore d'une complète souveraineté.

En terminant, le Ministre des Affaires étrangères, pour la troisième fois, a fait mention de l'intérêt que prenait naturellement l'Allemagne au maintien entre la France et l'Italie de bonnes relations, dont la rupture serait de nature à engager l'Empire dans la querelle d'autrui.

J'envoie à Votre Excellence par le courrier un supplément de rapport sur cet entretien.

193.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 83. *Paris, 4 août 1888, 10 h. 30, soir.*

Je vous ai envoyé hier la réponse que nous faisons aux notes italiennes du 25 juillet [1]. En la remettant au comte de Bismarck, vous lui direz que nous ne nous étions pas mépris sur les intentions dans lesquelles la chancellerie allemande avait témoigné officieusement le désir de connaître les difficultés

(1) Voir au sujet de ces notes le n° 185 et la note 1, page 197.

qui se sont produites entre M. Crispi et nous [1]. Aussi lui avons-nous donné à cet égard les détails les plus complets. Nous n'ignorions pas qu'il existe des obligations réciproques entre l'Allemagne et l'Italie, mais, comme à aucun moment nous n'avons pensé que le malentendu actuel pouvait dégénérer en conflit matériel, ce fait n'a eu à exercer aucune influence sur nos dispositions. Nous sommes bien convaincus d'ailleurs que ces obligations n'iraient pas pour l'Allemagne jusqu'à soutenir l'Italie dans une querelle injuste et dont elle aurait pris l'initiative. Nos dispositions ont toujours été conciliantes et aucune agression n'est à craindre de notre part. Vous pouvez donc rassurer pleinement le comte de Bismarck, du moins en ce qui nous concerne, et il aura certainement assez d'influence sur M. Crispi pour lui déconseiller, s'il le veut, toute agression de son côté.

Il m'est impossible de comprendre les griefs que le Gouvernement italien peut avoir amassés contre nous et j'ai lieu de croire qu'ils sont tous de la nature des violations de frontière qu'on nous a reprochées ou des intentions sur la Tripolitaine qu'on nous a prêtées. Nous n'avons jamais vu avec inquiétude l'expansion coloniale de l'Italie. Les vrais amis de cette Puissance lui rendraient service en dissipant ses appréhensions à ce sujet. Tout ce que nous demandons, c'est que l'Italie respecte et ménage notre situation antérieure dans la Méditerranée et qu'elle ne prétende pas maintenir à Tunis un état de choses différent de celui accepté par les autres Puissances et qui n'est nullement fondé sur des traités préexistants. Ainsi, il n'y a pas de traité ni de convention qui donne à l'Italie le droit d'avoir un bureau de poste à Tunis. Quant à la juridiction consulaire italienne qui est seulement suspendue, M. Crispi de son propre mouvement nous a proposé de la supprimer comme les autres Puissances l'ont fait de la leur; et nous avons pris acte de cette proposition. Il y a dans cet ordre d'idées un terrain d'entente. M. Crispi a paru disposé à s'y placer et il le fera certainement, s'il est bien conseillé. Dans sa dernière conversation qui a eu lieu jeudi avec M. Gérard, il a protesté à maintes reprises de son désir de s'entendre avec nous et a demandé qu'on le laissât faire, qu'on le laissât réfléchir.

Je vous prie de préciser dans ce sens nos dispositions auprès du comte de Bismarck et de lui dire qu'il nous est difficile de nous rendre compte de la différence qu'il établit entre le protectorat et l'annexion au point de vue des motifs pour lesquels les capitulations doivent disparaître. Leur disparition a été consentie à Chypre et en Herzégovine et Bosnie, bien que ces pays soient restés nominalement sous la souveraineté de la Porte. En fait, nous avons établi en Tunisie, sous le couvert du Gouvernement beylical, une administration aussi digne de confiance pour les Européens que celle des Italiens

(1) Voir ci-dessus. n° 189.

à Massaouah. C'est donc de notre part un désir légitime de voir disparaître les capitulations, tout en respectant, conformément à nos engagements, les conventions qui existaient entre le Bey et les Puissances au moment du traité du Bardo. Développez ces considérations au comte de Bismarck et faites-moi connaître par télégraphe l'impression qu'il en aura éprouvée, ainsi que de la lecture de notre note en réponse à celles de l'Italie.

194.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE, ROME, ATHÈNES.

T. n°s 143, 84, 39, 204, 116, 26. *Paris, 5 août 1888, 1 h. 50, soir.*

Notre Chargé d'affaires à Vienne me télégraphie qu'après la remise des notes du 25 juillet (1) relatives aux affaires de Massaouah le Gouvernement italien a fait demander au Cabinet de Vienne son opinion sur la question des capitulations. A la suite de cette démarche, le comte Kalnoky a adressé au Chargé d'affaires du Gouvernement austro-hongrois à Rome un télégramme conçu en ce sens : « En considération des institutions établies à Massaouah par l'Italie et des garanties qu'elles offrent aux sujets austro-hongrois, le Gouvernement impérial et royal renonce au bénéfice des capitulations et prescrit à ses nationaux et à ses protégés de se soumettre à l'avenir à la juridiction des autorités italiennes. »

Il résulte de cette réponse que le Gouvernement austro-hongrois regarde les capitulations comme préexistantes à Massaouah, puisque ses prescriptions à ses nationaux et protégés ne visent que l'avenir, et son langage est calculé de manière à faire entendre que, s'il renonce aux capitulations, il pourrait ne pas le faire.

(1) Voir ci-dessus, n° 185.

195.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 131. *Berlin, 6 août 1888, 5 h. 34, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le comte H. de Bismarck a quitté hier Berlin et n'a donné aucune audience ce jour-là. C'est donc au comte de Berchem que j'ai lu aujourd'hui la dépêche relative à Massaouah [1]. Je lui en ai laissé copie sur sa demande.

Je l'ai mis au courant de mon entretien avec le comte Herbert et je lui ai développé également les questions traitées dans vos télégrammes n°s 79, 80 et 83 [2], en me servant de tous les arguments que Votre Excellence a bien voulu me dicter.

Le comte de Berchem, tout en restant plus sobre de commentaires que le comte Herbert, a insisté sur ce que la chancellerie impériale, par la démarche du Chargé d'affaires d'Allemagne à Paris avait désiré nous faire entrevoir certaines conséquences que nous ignorions peut-être d'un conflit possible avec l'Italie au sujet des affaires de la mer Rouge et de la Méditerranée.

Quant aux questions mêmes posées au sujet du droit, à l'occasion de la prise de possession de Massaouah, le comte de Berchem a remarqué que. son Gouvernement n'y étant point intéressé directement n'avait point d'opinion arrêtée. Mais il a fait observer d'une manière générale qu'au point de vue du droit comme au point de vue de l'importance, il y avait une différence entre les questions de Massaouah et de Tunis.

Il n'y a pas relevé l'allusion transparente que j'ai faite aux bonnes inspirations qui peuvent naître des bons conseils et provisoirement je n'ai pas cru devoir insister sur ce point.

(1) Dépêche circulaire du 3 août non reproduite. Elle transmettait aux postes les notes italiennes analysées dans le T. à Rome du 28 juillet (voir ci-dessus, n° 185). — (2) Voir ci-dessus n°s 189 et 193.

196.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 347. Confidentiel. *Thérapia, 7 août 1888, 1 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 7 h., matin.)

Le Sultan vient de m'envoyer le colonel Dreyssé pour m'entretenir de la question de Massaouah. Sa Majesté, très émue par les communications de l'Italie que je vous ai fait connaître par mon télégramme n° 345 du 4 courant [1]. nous pose aujourd'hui les questions suivantes :

1° Quelle est l'attitude de la France?

2° Quel appui le Gouvernement français serait-il disposé à prêter au Gouvernement ottoman?

3° Quelle est la ligne de conduite que le Gouvernement français conseille au Sultan d'adopter?

4° Que pense le Gouvernement français du *pro memoria* que l'Ambassadeur d'Italie a fait lire avant-hier à la Porte et de l'allusion aux conséquences du rejet de la convention de Sir H. D. Wolff? (Voir mon télégramme précédent n° 345.)

5° Vu l'interprétation inattendue donnée par l'Italie à l'article 10 de la convention du canal de Suez, ne conviendrait-il pas de modifier cet article, avant la signature.

J'ai répondu verbalement et d'une façon évasive au colonel Dreyssé que je n'avais pas reçu de mon Gouvernement d'instructions relativement aux questions qu'il me posait de la part du Sultan, mais que je m'empresserais de faire part télégraphiquement à Votre Excellence du désir exprimé par Sa Majesté. Le colonel Dreyssé a insisté sur l'urgence qu'il y avait à donner au Sultan la réponse qu'il attendait pour arrêter les termes de la circulaire qu'il se propose d'adresser aux Puissances.

J'ai donné pourtant en mon nom personnel au colonel Dreyssé mon opinion touchant les deux dernières questions (4 et 5). Il la fera connaître à titre privé au Sultan. Elle est plutôt de nature à confirmer le Sultan dans l'idée qu'il avait été bien inspiré en suivant les conseils que nous lui avons donnés

(1) Par ce télégramme, qui porte la date du 5 août 1 h. 30 matin, M. de Montebello faisait savoir que l'Ambassadeur d'Italie avait fait lire au Grand Vizir trois notes et un *pro memoria*. Les deux premières notes affirmaient le droit de possession revendiqué par l'Italie sur Massaouah, la troisième proclamait le protectorat de l'Italie sur Doulah Le Grand Vizir avait refusé de recevoir copie de ces notes. Le *pro memoria* visait la politique de la Porte accusée de suivre les mauvais conseils de la France et de la Russie.

l'an dernier. Si, en effet, Sa Majesté avait ratifié cette convention, elle eût, par ce fait, abandonné la partie la plus importante de ses droits souverains en donnant à l'Angleterre le privilège de réoccuper l'Égypte à sa guise, après l'évacuation. Il est assez naturel, ai-je ajouté, que l'Italie ait voulu à cette époque signer une convention analogue avec le Sultan, en ce qui concerne Massaouah. Elle eut ainsi réussi à se créer un titre légal, qu'elle ne possède pas plus que l'Angleterre ne le possède en Égypte.

Quant à l'interprétation donnée par l'Italie à l'article 10 de la convention du canal de Suez, elle ne saurait se défendre. Il n'y avait en effet, ai-je dit, aucune raison de mentionner dans l'article 10 la côte occidentale de la mer Rouge, puisque les droits de l'Empire ottoman sur l'Égypte tout entière sont expressément reconnus par cette même convention. Il suffirait donc, selon moi, ai-je dit au colonel Dreyssé, de rappeler nettement cette manière de voir dans la note circulaire que le Gouvernement impérial se propose d'envoyer aux Puissances. Il serait dangereux de reprendre en Europe une nouvelle négociation en vue de modifier la rédaction de l'article 10. On risquerait ainsi de perdre un temps précieux et de tout remettre en question. Il y aurait lieu au contraire, selon moi, ai-je dit au colonel Dreyssé, de hâter autant que possible l'échange des signatures qui doivent avoir lieu prochainement à Constantinople.

197.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 207. Confidentiel. *Paris, 7 août 1888, 10 h. 30, soir.*

L'attitude de la France dans l'affaire de Massaouah est très nette. Considérant ce territoire comme appartenant à l'Égypte, et par conséquent à la Porte, nous le regardons comme un pays de capitulations et nous soutenons que les capitulations ne peuvent y disparaître qu'en vertu d'un accord entre les Puissances intéressées. Quant à la question de souveraineté, nous n'avions pas à la discuter avec le Gouvernement italien, d'autant plus que celui-ci affirmait que la Porte avait acquiescé aux faits accomplis. Si l'allégation n'est pas exacte, c'est à la Porte qu'il appartient de la démentir et, dans le cas où elle voudrait protester, il y aurait intérêt à ce qu'elle le fît le plus tôt possible, mais le Sultan, dans cette affaire, ne doit prendre conseil que de lui-même.

Quant aux doutes qu'on essaie de lui inspirer rétrospectivement sur l'oppor-

tunité qu'il y a eu à ne pas ratifier la convention Wolff, j'espère que votre langage les aura dissipés. La convention Wolff était, dans la forme, un partage de la souveraineté de l'Égypte entre l'Angleterre et la Porte et, dans le fait, une renonciation de la seconde au profit de la première. Si une convention du même genre avait été passée avec l'Italie au sujet de Massaouah, M. Crispi serait parfaitement fondé à dire que le territoire lui avait été virtuellement abandonné.

Pour ce qui est de l'interprétation donnée à l'article 10 de la convention de Suez elle est inadmissible, et il suffit de protester contre elle, mais ne laissez à aucun prix remettre la convention en question. Pressez au contraire la Porte de conclure sur ce point en lui faisant sentir que, si elle ne le fait pas, elle s'expose à voir le canal de Suez soumis aux mêmes contestations et prétentions que Massaouah, tandis que la convention maintient solennellement la souveraineté de la Porte et l'entoure des garanties les plus précieuses. Il y a donc le plus grand intérêt à consacrer cet arrangement sans retard. S'il en était autrement, nous serions découragés par la versatilité de la Porte et nous devrions renoncer à lui prêter un appui dont elle semblerait s'appliquer à détruire les effets.

198.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 40. *Saint-Pétersbourg, 7 août 1888, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

En l'absence de M. de Giers, j'ai communiqué ce matin à M. Vlangali le texte de votre réponse aux notes italiennes qui m'est parvenu hier soir [1]. Sur son désir, je lui en ai laissé une copie qu'il fera tenir à M. de Giers en Finlande. Toujours très prudent dans l'expression de sa pensée, M. Vlangali m'a paru bien impressionné par l'argumentation française et frappé de la « nervosité » de M. Crispi. Il se demande avec intérêt quelle sera l'attitude de la Porte et suppose qu'elle protestera contre l'atteinte portée à sa souveraineté, établissant par là même le bien fondé de nos appréciations sur le maintien des capitulations en territoire ottoman.

(1) Voir au sujet de ces notes le n° 185. Le point de vue de M. Goblet est indiqué dans le même document, duquel il faut rapprocher les n°s 189, 193 et 195.

199.

Communication de l'ambassade de russie.

(Très confidentiel. A titre de communication verbale*.)

M. de Giers, Ministre des Affaires étrangères de Russie,

au baron de Meyendorff, Chargé d'affaires de Russie à Rome.

D. *Saint-Pétersbourg, 26 juillet/7 août 1888.*

L'Ambassadeur d'Italie m'a transmis deux notes imprimées que M. Crispi a communiquées à tous les Cabinets.

La première a trait à la question des capitulations à Massaouah (1) qui a donné lieu à une discussion avec les Cabinets de Paris et d'Athènes. C'est une question sur laquelle nous n'avons pas à nous prononcer. Ainsi que le constate M. Crispi, les capitulations ont été établies dans les pays orientaux où la religion, la législation et les mœurs étaient trop différentes de celles des États de l'Europe pour offrir des garanties aux nationaux de ces États. Partout où un Gouvernement civilisé s'est substitué à une administration musulmane, l'abolition des capitulations a presque toujours fait l'objet d'une entente générale. Nous ne contesterons pas l'assertion de M. Crispi que l'administration italienne établie à Massaouah offre des garanties suffisantes pour justifier une semblable entente. En ce qui nous concerne, nous ne faisons pas de difficultés pour nous y prêter. Mais cette question est naturellement subordonnée à celle qui fait l'objet de la deuxième note de M. Crispi, ayant pour but de constater la prise définitive de possession de Massaouah par l'Italie et de justifier cette décision de fait comme de droit, conformément à l'article 34 de la conférence de Berlin.

Lorsque le Gouvernement italien nous a notifié, dans le temps l'occupation de ce point de la côte africaine, il l'a motivée par la nécessité d'y protéger l'ordre et la sécurité contre les entreprises des Soudanais. Nous lui avons répondu que cela regardait le Sultan en sa qualité de suzerain de l'Égypte dont les troupes avaient conquis et occupé ce territoire. C'est encore la seule réponse que nous puissions faire actuellement à la notification de M. Crispi. Il constate lui-même que, depuis l'origine, le Gouvernement turc a protesté et maintenu ses droits. Si, depuis lors, la Porte semble s'être résignée au fait accompli et s'est abstenue de toute tentative pour rétablir son autorité sur ce

* Annotation du Directeur politique qui n'a pas indiqué la date de la communication: *Note du baron de Mohrenheim sur la pièce originale qu'il m'a prêtée pour en prendre copie.*

(1) Voir ci-dessus, n° 179.

territoire, il serait à notre avis prématuré de conclure à une renonciation qu'elle n'a d'ailleurs jamais formulée.

Nous nous sommes trouvés en présence d'une situation semblable lorsqu'il y a vingt ans les autorités chinoises ayant été chassées de la province de Kouldja par la révolte des Doungans et ayant laissé le pays en proie à l'anarchie, nous avons été obligés de l'occuper afin de protéger la sécurité de nos possessions limitrophes. Nous avons administré ce pays pendant douze ans. Mais, quand les Chinois ont reparu avec des forces suffisantes pour rétablir leur autorité et garantir l'ordre, nous ne nous sommes pas crus en droit de leur en refuser la restitution.

Il nous serait tout aussi difficile d'adhérer à la conclusion que M. Crispi croit pouvoir tirer de ce que, dans la nouvelle convention de Suez. il n'est question que des possessions de la Turquie sur la côte orientale de la mer Rouge. Il nous semble évident qu'en stipulant l'article 10 de cette convention, la Porte n'avait en vue que de pourvoir à la sécurité de l'Arabie qui forme une partie intégrante et fort importante de l'Empire ottoman et où de fréquents désordres l'obligent souvent à recourir à l'emploi de la force militaire. Nous ne saurions voir là une renonciation à toute possession sur la côte occidentale. D'ailleurs, du moment où, en notifiant aux Cabinets la prise de possession définitive de Massaouah par l'Italie, M. Crispi s'appuie sur l'article 34 de la convention de Berlin, il ne saurait méconnaître que le but de cette clause a été précisément d'éviter que de semblables prises de possession de territoires africains ne lèsent des droits acquis ou des prétentions antérieures et ne soulèvent des contestations. Ces prévisions pourraient selon nous s'appliquer au cas présent.

C'est à la Porte seule qu'il appartient de faire valoir ses droits ou d'y renoncer. Si le Gouvernement italien obtient son consentement à la prise de possession de Massaouah, nous n'y objecterons pas. Dans le cas contraire, nous devrons réserver notre jugement comme signataires de la convention de Berlin.

Vous pouvez à l'occasion vous exprimer dans le sens de la présente dépêche vis-à-vis de M. Crispi.

200.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 41. *Saint-Pétersbourg, 8 août 1888, 7 h., soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

Le Chargé d'affaires d'Angleterre a fait aujourd'hui au ministère une communication identique à la nôtre relative à la signature de la convention

pour le libre usage du canal de Suez. La chancellerie impériale n'a pas encore donné d'instructions à M. de Nélidoff, mais elle ne tardera pas à le faire.

On n'a pas reçu jusqu'ici avis de la visite annoncée par la presse du Roi de Suède à Pétersbourg. Cependant on ne considère pas la chose comme impossible.

201.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 145. Confidentiel. *Londres, 9 août 1888, 3 h. 3, soir.*

(*Reçu :* le 10, 1 h., matin.)

Lord Salisbury m'a parlé aujourd'hui de votre note en réponse à celles de M. Crispi [1]. Il m'a dit qu'il la trouvait conçue en termes fort modérés, et de nature à amener une solution amiable de la question. Il recommande d'ailleurs toujours l'adoption du principe qu'il a souvent soutenu, à savoir que les capitulations n'ont pas de raison d'être là où une Puissance européenne a établi une administration régulière. Il m'a dit qu'il avait reçu la visite du comte de Robilant, le nouvel Ambassadeur d'Italie, et que ce dernier n'avait pas fait la moindre allusion à l'incident de Massaouah, bien qu'ils se soient entretenus longuement de l'état général de l'Europe. «Mais depuis le dernier entretien que j'ai eu avec vous, m'a-t-il dit, je me suis aperçu que le Gouvernement allemand se mêlait de l'affaire de Massaouah beaucoup plus que je ne l'avais pensé d'abord et se montrait disposé à soutenir les prétentions de M. Crispi. J'ai prié M. Egerton de le dire à M. Goblet. Je suis toujours persuadé que le Cabinet de Berlin veut fermement le maintien de la paix et ne se laissera certainement pas entraîner dans une aventure par M. Crispi. Mais j'ai été frappé de l'intimité qui existe entre les deux Gouvernements, d'autant plus que je n'ai jamais eu connaissance de la portée précise des engagements qui existent entre eux; le Cabinet de Berlin a publié son traité avec l'Autriche

[1] Le 18 août M. Waddington annonce que Lord Salisbury a répondu aux deux notes de M. Crispi par un simple accusé de réception. En ce qui touche la première il a rappelé la règle adoptée par le Gouvernement anglais que, là où une Puissance chrétienne administre, les capitulations n'ont plus de raison d'être. Il s'est absolument refusé à discuter la deuxième et à reconnaître l'occupation de Massaouah. (T. de Londres, n° 155 du 18 août, 12 h. 45 m.)

et j'ai été quelquefois surpris qu'il n'ait pas fait de même pour ses arrangements avec l'Italie. En connaissez-vous les termes?»

Je lui ai répondu que nous ne les connaissions que d'une façon générale et que sans doute ils étaient dirigés contre la France.

Nous avons ensuite parlé du discours prononcé hier soir par Lord Salisbury au banquet du Lord Maire, et qui donnait une note... [1] pacifique. «Effectivement, m'a dit Lord Salisbury, toutes mes informations concordent à prouver qu'aucun Gouvernement en Europe ne cherche à troubler la paix, bien au contraire.» Je lui ai fait remarquer qu'il n'avait fait aucune allusion ni à la France ni à l'Italie. «Je l'ai fait de propos délibéré, m'a-t-il dit, ne voulant pas paraître attacher quelque importance à l'incident de Massaouah, qui sera réglé amicalement, j'en suis convaincu.» Je lui ai dit que les pourparlers avec M. Crispi continuaient en ce moment et que nous espérions arriver à une solution pacifique.

Au sujet de l'entrevue des deux Empereurs à Pétersbourg, Lord Salisbury m'a dit qu'il ne savait encore qu'une chose, c'est que les deux Souverains s'étaient mis d'accord pour résister de toutes leurs forces aux menées socialistes et révolutionnaires de toutes sortes et que l'Empereur Guillaume avait des idées très arrêtées à ce sujet.

Lord Salisbury m'a annoncé qu'il comptait partir pour Royat le 17, immédiatement après la signature de la convention sucrière. D'ici là le Parlement sera prorogé pour se réunir de nouveau en novembre.

Le comte de Robilant est venu lundi me faire sa visite d'arrivée; notre entretien a été des plus courtois, mais il n'y a pas été question de politique.

202.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Pétersbourg, Vienne, Rome, Madrid, Athènes.

T. n^os^ 151, 89, 45, 57, 125, 75, 29. *Paris, 14 août 1888, 9 h. 15, soir.*

M. de Montebello me télégraphie que la note circulaire par laquelle le Gouvernement ottoman proteste contre l'attitude de l'Italie à Massaouah [2] sera envoyée par le courrier d'aujourd'hui aux diverses ambassades ou légations turques. Cette note réfute l'argumentation de M. Crispi, fait ressortir les

(1) Lacune de déchiffrement. — (2) Cf. le télégramme de Constantinople ci- dessus reproduit sous le numéro 196.

contradictions qui existent entre le langage actuel de l'Italie et ses précédentes déclarations, s'élève vivement contre l'interprétation abusive et erronée donnée par M. Crispi à l'article 10 de la convention du canal de Suez, déclare que l'article 34 de la conférence de Berlin ne saurait sous aucun rapport s'appliquer à Massaouah, et termine en formulant la protestation la plus catégorique.

203.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 43. *Saint-Pétersbourg, 16 août 1888, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Du langage que m'a tenu tout à l'heure M. de Giers comme aussi des indications qui m'ont été données d'autre source indirecte, il me paraît résulter que la Russie n'aurait pas l'intention de répondre d'une façon officielle aux notes françaises ou italiennes relatives à la question de Massaouah. M. de Giers a fait connaître officieusement le point de vue de son Gouvernement à ses représentants à Paris et à Rome [1] et, pour le moment au moins, il paraît devoir s'en tenir là.

204.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 90. *Paris, 17 août 1888, 9 h. 45, soir.*

Le 16 mars dernier, l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris avait demandé l'exécution sur l'ensemble de la frontière de travaux de réparation et de dégagement des bornes, de manière à rendre celles-ci plus apparentes. Veuillez faire savoir à la chancellerie impériale que nous adhérons aux propositions formulées par le comte Münster et que nos commissaires à la frontière vont recevoir l'ordre de s'entendre avec les commissaires allemands pour le détail des opérations. Je vous enverrai par la prochaine valise des instructions détaillées à ce sujet.

(1) Voir ci-dessus le n° 199.

205

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXXI. *Berlin, 17 août 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 août; Dir. pol., 20 août.)

Le premier Attaché militaire à cette ambassade ne manquera pas d'entretenir M. le Ministre de la Guerre du changement qui vient de se produire dans la direction du grand État-major allemand. Votre Excellence trouvera dans ses rapports, qui traversent le ministère des Affaires étrangères, toutes les considérations que doit suggérer au point de vue militaire le remplacement du comte de Moltke par le comte de Waldersee.

Cette mesure coïncide avec un ensemble de dispositions prises par Guillaume II en vue de rajeunir l'armée et de mettre à exécution la série de projets que le jeune Prince avait certainement médités alors qu'il semblait encore loin du trône.

Ces réformes, pour l'appréciation desquelles je suis incompétent, ne seront sans doute ni précipitées ni radicales. On ne doit guère admettre que le vieux maréchal se retire parce qu'il les désapprouve. Son successeur, qui va concourir à leur mise en œuvre est, en effet, l'élève de l'ancien chef d'État-major, il a été préparé de longue date pour lui succéder dans les mêmes traditions et le même esprit, et depuis nombre d'années il supplée, pour l'ensemble du service, son chef et maître qui se réservait seulement une surveillance générale et une direction supérieure n'exigeant pas des efforts de travail interdits à un homme de quatre-vingt huit ans.

Le maréchal de Moltke a bien des fois exprimé son désir d'obtenir le repos relatif nécessaire à son âge. Il ne pouvait insister à cet égard auprès de l'Empereur nonagénaire dont la gloire était inséparable de la sienne; il ne devait pas créer au Souverain moribond, qui a ensuite occupé le trône durant quatre-vingt-dix-neuf jours, les préoccupations d'un tel changement de collaboration; mais, aujourd'hui, il n'avait plus les mêmes motifs pour s'immobiliser à son poste et il est naturel qu'il en ait profité, précisément à l'heure où certains remaniements eussent exigé de sa part un excès d'application peu compatible avec son âge.

Quand le comte de Moltke a été autorisé à remettre ses fonctions à son

coadjuteur, il lui a été donné, avec la présidence du Conseil supérieur de la défense, la satisfaction de succéder dans cette haute situation à Frédéric III lui-même. et ce n'aura pas été déchoir que de prendre la place abandonnée par un Prince royal, chef estimé d'armées prussiennes dans deux guerres successives.

Tel est aussi le sentiment assez général, bien que certaines feuilles d'opposition se soient attachées à mettre en doute la spontanéité de la retraite du maréchal ou à lui attribuer des motifs peu favorables aux réformes militaires inaugurées par Guillaume II.

De toute façon il est vrai, on doit admettre que l'activité dévorante déployée par le jeune Empereur en matière militaire lui eût, tôt ou tard, fait une loi de s'entourer de collaborateurs relativement jeunes. Il ne se passe pas vingt-quatre heures sans qu'il visite quelques troupes; ce sont des revues permanentes, compliquées de surprises avec simulacre de combat; des manœuvres au cours desquelles il prend lui-même le commandement d'un régiment et saute des obstacles à cheval, accompagné d'un État-major de généraux un peu étonnés de ce steeple-chase imprévu et suivi d'une troupe enthousiasmée par l'élan de son Empereur. Une autre fois, à quatre heures du matin, l'Empereur parcourt au galop les rues de Potsdam, donnant lui-même dans chaque caserne le signal d'alarme, et envoie les troupes défendre la ville contre une attaque dessinée par une garnison voisine.

Il y a peut-être quelque exagération juvénile dans cette ardeur; cependant, ce n'est pas là seulement jouer au soldat. De divers côtés, on me signale la passion avec laquelle l'Empereur s'attacherait à mener à bien, avant le printemps prochain, les réformes qu'il médite et la plus complète mise en état des forces allemandes. Comme il le disait hier dans un discours prononcé à Francfort-sur-l'Oder, il s'agit de mettre à l'abri de tout retour de fortune les résultats acquis par les armées allemandes et «il vaudrait mieux laisser sur le terrain dix-huit corps d'armée et quarante-deux millions d'habitants que d'abandonner une pierre de ce qui a été conquis».

Il faut espérer que, malgré son âge, malgré peut-être son tempérament, l'Empereur en restera longtemps à ces ambitions seulement défensives. Tel serait, en attendant, le sens des conseils que le prince de Bismarck donnerait au nouveau Souverain, s'il faut en croire les affirmations que m'a présentées le comte Herbert de Bismarck lors de notre dernier entretien.

«L'Empereur Guillaume II, m'a-t-il dit, n'a acquis en Allemagne l'immense popularité qui s'est déjà attachée à lui en quelques semaines que parce que la nation a compris qu'il a fait sien le programme politique de Guillaume I^{er} et mérite d'être appelé Guillaume le Pacifique au même degré que le vieux Souverain. Vous êtes depuis longtemps parmi nous et, pendant ce séjour, vous avez dû observer combien tous les efforts de la couronne et de la chan-

cellerie se sont invariablement exercés dans le sens du maintien de la paix européenne. Mon père soutient auprès de son nouveau maître des vues identiques à celles qu'il soutenait auprès du grand Empereur et il a la satisfaction de les voir de même apprécier. »

A titre de contraste, j'ai voulu reproduire ces paroles à la fin d'une dépêche qui montre l'Empereur dans le milieu militaire si distinct du milieu de la chancellerie. L'Empereur Guillaume I^er^ avait, comme son petit-fils, une prédilection pour le premier; mais il pensait avec le second. Cet équilibre, auquel son grand âge n'était pas étranger, on doit se demander si la jeunesse de Guillaume II saura toujours le maintenir.

206.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 369. *Thérapia, 21 août 1888, 3 h., matin.*

(*Reçu :* 9 h. 30, matin.)

Le Duc d'Edimbourg doit arriver à Constantinople le 28 de ce mois, pour repartir le 31.

Le Sultan vient de me faire savoir par Riza Pacha qu'il lui serait particulièrement agréable de recevoir à Constantinople un amiral français, après le départ du Prince. Sa Majesté faisant allusion à la visite que lui a faite, il y a deux ans, l'amiral de Marquessac, a ajouté qu'Elle serait heureuse de pouvoir constater publiquement par une nouvelle réception encore plus cordiale et plus brillante les bonnes relations qui unissent nos deux Gouvernements.

Si Votre Excellence jugeait à propos d'accueillir l'invitation du Sultan, je pense qu'il serait utile de le faire dans des conditions dignes de la puissance navale de la France (1).

[L'Ambassadeur suggère une visite de l'amiral commandant en chef l'escadre de la Méditerranée.]

(1) M. Goblet répondait le 24 août (télégramme n° 220) que l'absence du Ministre de la Marine ne lui permettait pas de se prononcer sur la possibilité de donner suite à l'invitation du Sultan. Il paraissait d'ailleurs peu disposé à l'accepter, la manifestation projetée par le Sultan devant exciter contre la France plus de susceptibilités qu'elle ne lui apporterait d'avantages sérieux.

207.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 90. *Vienne, 21 août 1888, 6 h. 45, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

J'ai vu dans la journée le comte Kalnoky. Au cours de notre entretien, le Ministre des Affaires étrangères m'a laissé très clairement entendre qu'il ne pouvait approuver les procédés de discussion employés par M. Crispi relativement à l'affaire de Massaouah[1], encore moins le ton aigre et les paroles désobligeantes à notre égard de ses diverses notes. Quant au fond de la question, le Ministre m'a répété que le Cabinet austro-hongrois n'ayant pas là d'intérêts sérieux à défendre, il n'avait pas d'opinion à émettre et qu'il ne verrait que des inconvénients à s'immiscer dans le débat. Il a ajouté qu'il trouvait regrettables les froissements auxquels donne lieu entre la France et l'Italie la discussion pendante et qu'il faisait des vœux sincères pour qu'elle pût prendre fin aussi promptement qu'il se pourrait.

A propos du voyage de M. Crispi à Friedrichsruh, j'ai demandé au comte Kalnoky s'il pensait également recevoir sa visite. Il m'a répondu que, si le chef du Cabinet italien venait passer quelques jours à Carlsbad où sa famille se trouve en ce moment, il était fort possible qu'il eût une entrevue avec lui, mais que rien n'était encore décidé à l'heure actuelle. Quant à la visite qu'il compte faire lui-même au prince de Bismarck dans le courant de l'été, la date, m'a-t-il dit, en est tout à fait indéterminée.

208.

M. D'ORMESSON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 45. *Saint-Pétersbourg, 22 août 1888, 7 h. 15, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

M. de Giers a reçu aujourd'hui la protestation de la Porte et la contre-note de M. Crispi. L'Italie voudrait obtenir l'adhésion du Gouvernement impérial à sa prise de possession de Massaouah[2]. Nous ne pouvons nous y prêter, m'a laissé entendre M. de Giers, tant que la protestation de la Porte subsistera. Sur la question des capitulations elles-mêmes, la Russie se montrerait plus

[1] Voir ci-dessus n° 201. — [2] Voir ci-dessus n° 207.

accommodante; ainsi que je vous l'ai déjà indiqué, elle ne paraît pas y attacher le même intérêt que nous et préfère élargir le débat.

M. de Giers m'a confirmé d'autre part les hésitations de la Porte qui, avant de signer la convention de Suez, voudrait échanger avec les Puissances des explications satisfaisantes au sujet du sens que l'Italie prétend donner à l'article 10 de ladite convention.

La conversation étant venue sur le discours de l'Empereur Guillaume à Francfort[1], M. de Giers m'a manifesté des impressions rassurantes; il persiste à croire aux intentions pacifiques du Souverain allemand; celui-ci se trouvant en face de ses troupes s'est laissé aller à des exaltations de langage qu'explique sa jeunesse; il ne faut pas leur donner trop d'importance.

Le Ministre des Affaires étrangères considère nos dernières élections comme très fâcheuses, mais cependant il les envisage avec plus de calme que la presse; je me suis attaché à en restreindre la portée, lui faisant remarquer que les trois départements appelés à voter dimanche avaient élu des listes de droite en 1885; que, dans le Nord, le général Boulanger avait perdu un terrain considérable et qu'en somme, si regrettable que fût cette élection, elle pouvait seulement ajouter des éléments momentanés d'agitation à la situation politique mais sans la changer au fond.

209.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXXII. *Berlin, 23 août 1888.*
(*Reçu :* Cabinet, 30 août; Dir. pol., 1er septembre.)

M. Crispi est arrivé à Friedrichsruh le 21 à neuf heures du soir, la fin de son voyage a été effectuée par train spécial. Il est accompagné de l'un des chefs de service du ministère des Affaires étrangères à Rome et d'un secrétaire. A la suite d'une invitation du prince de Bismarck, le comte de Launay, Ambassadeur d'Italie à Berlin, est arrivé à Friedrichsruh presqu'en même temps que M. Crispi. Ce soir, paraît-il, l'entrevue sera terminée et le Ministre italien prendra la route de Carlsbad.

Il est de tradition que ce qui se passe ou se dit à Friedrichsruh est connu du public dans la stricte proportion seulement où le Chancelier de l'Empire le juge utile à sa politique. La Prusse n'est pas le pays des indiscrétions.

Pour le moment on en est réduit en ce qui concerne l'entretien des hommes

(1) Voir au sujet de ce discours le rapport du Chargé d'affaires à Berlin reproduit ci-dessus sous le numéro 205.

d'État allemand et italien, aux indications préliminaires fournies par la presse plus ou moins inspirée.

Les *Berliner Politische Nachrichten*, organe officieux du Gouvernement prussien, ont publié à ce sujet un article qui a été reproduit par les journaux berlinois et notamment par la *Gazette nationale* à laquelle est emprunté l'extrait ci-joint. Les «Nouvelles» s'y expriment comme suit : «Le prestige militaire de l'Italie exige plus impérieusement que jamais, après le nouvel échec près de Saganetti, que le Gouvernement évite la plus faible apparence d'indécision au sujet de Massaouah et du sort de ses entreprises au delà des mers. D'autre part, le soin de sa dignité nationale oblige l'Italie à maintenir avec une absolue fermeté sa ligne de conduite en présence des prétentions audacieuses de la France. Le voyage de M. Crispi se rattache à la politique italienne... Le moment semble venu où le devoir s'imposera à l'Italie de préciser d'une façon plus accentuée son action extérieure, ne fût-ce que pour mettre fin à un état de choses qui est la source de difficultés permanentes entre Rome et Paris.»

La *Gazette de Cologne* au contraire s'efforce d'atténuer l'importance de la visite du chef du Cabinet italien au Chancelier; elle conteste que cette entrevue ait un objet déterminé et vise un résultat positif. Il ne s'agirait d'après elle que d'une conversation amicale, d'un échange général de vues que comporte nécessairement l'existence des intérêts permanents et communs créés entre les deux États par leur traité d'alliance.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans sa revue de l'étranger du 22 août, ne donne aucune indication relativement aux questions qui feront l'objet des entretiens entre les deux Ministres dirigeants, mais elle profite des ovations qui ont accueilli M. Crispi à la gare de Friedrichsruh pour rappeler que les sympathies allemandes sont acquises à l'Italie «dans les difficultés qu'elle traverse actuellement et au milieu desquelles elle soutient son bon droit avec habileté et énergie».

C'est là un point de vue qui a été adopté sans hésitation par les journaux indépendants et même par les journaux libéraux qui, sans faire d'opposition formelle en matière de politique extérieure, montrent souvent quelque réserve à soutenir les idées mises en circulation par les fidèles interprètes de la chancellerie.

C'est ainsi que la *Vossische Zeitung*, entre autres, consacre les 18, 20 et 21 août, trois articles à l'appréciation des circulaires par lesquelles M. Crispi a répondu aux circulaires françaises. Elle y assure que, plus on examine la question de près, plus l'attitude du Gouvernement français semble injustifiable. Elle accepte comme indiscutable la théorie italienne relative à l'abrogation de plein droit des capitulations dans les territoires où s'établit une souveraineté chrétienne. Elle reconnaît bien que le document signé par M. Crispi est

d'une verdeur peu usuelle en matière diplomatique, mais elle considère que ce ton s'explique par l'esprit de chicane et l'antipathie systématique dont la France aurait fait preuve dans cette circonstance au regard de l'Italie. Pour tracer de telles lignes, dit-elle, il faut que le Ministre du Roi Humbert « qui tenait la plume d'une main, ait posé son autre main sur la poignée de l'épée italienne ». La *Gazette libérale* considère le voyage de M. Crispi, coïncidant avec les dissensions ouvertes entre Paris et Rome, comme un avertissement pour les hommes qui dirigent les destinées de la République.

En somme, toutes les manifestations saisissables de l'opinion prussienne nous sont nettement contraires dans cette circonstance. On a eu l'habileté de faire admettre que, dans l'affaire de Massaouah, nous n'avions aucun intérêt pratique engagé et le public très préparé à prononcer, en tout état de cause, au profit des alliés it liens contre l'ennemi héréditaire en a conclu que nous avions recherché le conflit pour le conflit. C'est là une impression sur laquelle l'opinion ne reviendra guère en Prusse et les meilleurs arguments de principe se heurteront à ce parti pris.

210.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 132. *Berlin, 24 août 1888, 9 h. 42, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

M. de Bleichroeder m'affirme que le comte de Launay lui aurait exprimé à son retour de Friedrichsruh des impressions extrêmement rassurantes (1). Lors de leur entrevue, le prince de Bismarck et M. Crispi auraient autant l'un que l'autre (2)... les sentiments les plus pacifiques. Ce soir, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, commentant nos élections de dimanche dernier, [démontre] abondamment que l'arrivée éventuelle au pouvoir du général Boulanger n'inquiéterait en rien l'Allemagne. Les mobiles et la signification véritables de cette manifestation inattendue ne se dégagent pas à première vue.

(1) Voir ci-dessus, n° 209. — (2) Lacune de déchiffrement.

211.

M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 133 (*sic*). *Berlin, 27 août 1888, 6 h., soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

J'ai remis aujourd'hui à la chancellerie impériale la copie de la dépêche de Votre Excellence du 24 août, relative à Massaouah; le comte de Berchem m'a dit, en la recevant, qu'il espérait que, comme la pensée s'en trouvait exprimée dans cette communication elle-même, la longue discussion toute théorique ouverte entre Rome et Paris se trouverait ainsi close.

De même que le Gouvernement impérial n'avait pas répondu à la récente note de la Porte sur le même sujet, il se félicitait de n'avoir pas à répondre à la France, l'Allemagne n'ayant dans la question qu'un intérêt purement politique se rattachant au maintien de la paix et restant peu désireuse d'exprimer un avis à l'égard des arguments de droit public développés dogmatiquement dans les plaidoyers diplomatiques des deux parties. A l'issue de notre conversation, le comte de Berchem m'a dit, au sujet de l'entrevue entre le prince de Bismarck et M. Crispi : « Cela a été une visite d'été comme les précédentes et le résultat qu'elle a en vue est la confirmation de la politique de paix qui est celle du Chancelier. »

212.

M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 133. Très confidentiel. *Berlin, 27 août 1888, 5 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

Le comte de Robilant, Attaché militaire à l'ambassade d'Italie et très au courant des affaires de son Gouvernement, a eu avec un des secrétaires de notre ambassade une conversation qu'il a certainement tenue pour qu'elle fût répétée. Il a affirmé que la vivacité du langage de M. Crispi avait son origine, non dans le désir d'aggraver les difficultés soulevées entre les deux pays, mais simplement dans le tempérament du Ministre italien. L'Italie n'aurait aucune intention hostile contre une France qui laisserait intact l'équilibre actuel dans la Méditerranée. Mais si la France, au contraire, portait

atteinte à cet équilibre par l'annexion de Tunis, par exemple, par une mainmise sur la Tripolitaine ou plus généralement par des mesures quelconques de nature à modifier le *statu quo* méditerranéen, *ce serait la guerre immédiate*.

Je connais beaucoup le comte de Robilant qui a l'esprit froid et mesure soigneusement ses paroles. Elles méritent donc d'être entendues.

Ces considérations peuvent être rapprochées de l'indication fournie par le comte de Berchem rapportée dans mon télégramme du 6 août[1] et tendant à « nous faire entrevoir certaines conséquences, que nous ignorions peut-être, d'un conflit possible avec l'Italie au sujet des affaires de la mer Rouge et de la Méditerranée ».

D'une manière générale et malgré les affirmations pacifiques mais non sans réticences formulées par M. de Bleichroeder[2] et le comte de Berchem, j'ai le sentiment que nous ne serions pas en ce moment à l'abri de quelque perfidie, si notre conduite donnait le moindre prétexte à la réalisation des mauvaises intentions qui pourraient être conçues à notre égard.

Il ne s'agit là que d'une impression; je n'en crois pas moins de mon devoir d'en faire part à Votre Excellence.

213.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXVI. *Rome, 27 août 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er septembre; Dir. pol., 3 septembre.)

Un peu plus de lumière commence à se faire sur les circonstances qui ont précédé la rencontre de Saganeiti. Il semble aujourd'hui, à part le coup de main tenté sur la bande de Debeb, que le Gouvernement royal songeait depuis quelque temps à trouver une occasion qui lui permît d'entrer en pourparlers avec le Négus. Déjà, le 19 juillet, dans sa réponse à une interpellation parlementaire sur Zanzibar, M. Crispi laissait entendre, en termes voilés, que l'heure n'était peut-être pas éloignée où le Roi Jean, assombri par des deuils de famille et inquiet des mouvements des derviches, viendrait à composition. Le marquis de Salisbury, d'autre part, dans sa réplique à Lord Napier, déclarait que le Gouvernement de Sa Majesté était prêt à faciliter toute démarche tendant à rétablir la paix entre l'Abyssinie et l'Italie. La correspondance échangée entre le Président du Conseil et son ancien associé de la pentarchie, M. Nicotera, révèle de même l'espoir conçu par le Gouvernement royal d'abou-

(1) Voir ci-dessus, n° 195. — (2) Voir ci-dessus, n° 210.

tir sur les bords de la mer Rouge à un arrangement honorable. D'aucuns enfin vont jusqu'à prétendre qu'une mission italienne allait se diriger vers la résidence du Négus lorsque l'échec de Saganeiti eut pour effet de tout remettre en question.

L'émotion a été profonde dans le Royaume. Il s'y est mêlé, chez le Gouvernement royal, le sentiment d'une entreprise avortée, la crainte de l'opinion et le souci d'avoir à chercher des combinaisons nouvelles. Dans la première confusion, le Président du Conseil, déjà aux prises avec d'autres difficultés, a éprouvé quelque trouble et certaine lassitude de subir les responsabilités d'une politique coloniale, dont il avait été le plus implacable adversaire[1]. Ces impressions ont peut-être contribué à hâter le départ de M. Crispi pour Valdieri et pour l'Allemagne. Le voyage subit du Président du Conseil a tout au moins produit, dans l'opinion et la presse, une diversion dont M. Crispi n'a pas eu à se plaindre, et qu'il peut avoir recherchée.

Aujourd'hui, le calme, un calme relatif, s'est fait sur les choses d'Afrique. Les solutions extrêmes sont écartées : il n'est plus question ni d'abandon absolu, ni d'expédition vengeresse. Les esprits se réconcilient peu à peu à l'idée, soit d'une nouvelle tentative pour la paix, soit d'une action militaire limitée et peu coûteuse.

[Envoi de deux articles du *Popolo Romano*.]

[P. S., 30 août. — Envoi du rapport du général Baldissera sur la rencontre de Saganeiti.]

214.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 147. *Londres, 28 août 1888.*

(*Reçu:* Cabinet, 30 août; Dir. pol., 31 août.)

Ainsi que Votre Excellence en a été informée par un télégramme du 25 de ce mois, le Chargé d'affaires de la République a remis ce jour là au Foreign Office copie de la dépêche du 24 août relative à Massaouah[2].

[1] Le 16 août (télégr. de Rome n° 136), M. Crispi disait à M. Gérard : « Quelle sottise que cette expédition de Massaouah! » et il rappelait que personne plus que lui « n'avait combattu la politique coloniale de M. Mancini ».

[2] Dépêche répondant à une longue note de M. Crispi du 13 août. Le Ministre italien avait particulièrement insisté sur ce point qu'entre la situation de Massaouah, où l'Italie était souveraine, et celle de la Tunisie, où la France exerçait seulement un protectorat, nulle assimilation n'était possible. M. Goblet dans sa réponse déclarait ne plus vouloir continuer la discussion sur Massaouah.

Je crois devoir, à l'occasion de cette communication, rappeler au Département que cette ambassade ne connaît jusqu'ici que par les journaux la note de la Porte sur ces mêmes affaires[1] et la note de M. Crispi datée du 13 du présent mois. Je serais reconnaissant à Votre Excellence si elle voulait bien me faire parvenir une expédition authentique de ces deux importants documents.

215.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 92. *Paris, 29 août 1888, 9 h. 15, soir.*

Hier, dans l'antichambre d'un des bureaux de l'ambassade d'Allemagne, un individu, dont les facultés mentales paraissent altérées, a tiré un coup de pistolet sur un Français employé à cette ambassade et qui, d'ailleurs, n'a pas été atteint.

L'individu a été immédiatement arrêté et une instruction a été ouverte d'urgence. D'après les premières informations il s'agirait d'un acte purement isolé dû à la folie. Bien que rien n'autorise à craindre qu'il se renouvelle, des mesures ont été prises pour surveiller et garder les abords de l'ambassade[2]. Veuillez je vous prie porter ces renseignements à la connaissance de M. le comte de Berchem.

(1) Voir au sujet de cette note le télégramme circulaire du 14 août ci-dessus reproduit sous le numéro 202.

(2) Dans une dépêche du 5 septembre, n° 180, M. Goblet annonce que le Chargé d'affaires s'en était d'abord remis pour la suite à donner à l'incident au Ministre de la Justice français. Il revint sur sa décision après avoir reçu des instructions de la chancellerie allemande et le juge d'instruction fut invité à se rendre à l'ambassade pour recevoir les déclarations des témoins. A la suite d'un examen mental, l'auteur de l'attentat fut l'objet d'une ordonnance de non-lieu et interné à l'asile de Bicêtre (D. 200 de Paris, 4 octobre). Le Secrétaire d'État suppléant, M. de Holstein, considérait personnellement cette décision comme de nature à terminer l'incident, «tout en ne dissimulant pas que le prince de Bismarck est depuis longtemps en défiance contre les déclarations d'irresponsabilité mentale». (T. de Berlin, n° 134, 8 octobre, 5 h. 30, s.)

216.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 92. *Vienne, 29 août 1888, 7 h., soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Je viens d'avoir un entretien avec le comte Kalnoky à propos de la dernière note de Votre Excellence concernant les affaires de Massaouah[1]. Après m'avoir répété qu'il n'avait pas à entrer dans la discussion engagée entre nous et le Cabinet italien, il a ajouté : « Ce qui m'a le plus surpris dans cette note, c'est de voir M. Goblet s'en référer à la protestation du Gouvernement ottoman et déclarer qu'il ne voulait pas prolonger le débat. M. Crispi m'a affirmé lui-même, il y a quelques jours, qu'il considérait l'incident comme définitivement clos. Je ne puis pour ma part que me féliciter de ces bonnes dispositions. Tout ce que nous désirons ici, c'est que cet incident soit dès maintenant terminé, qu'il n'ait aucune suite et surtout qu'il ne renaisse pas sous une autre forme. J'ai parlé en ce sens au Ministre italien et me permets de vous le redire à vous-même. Soyez assuré d'ailleurs que le prince de Bismarck et moi nous désirons sincèrement le maintien de la paix, que nous faisons tous nos efforts dans ce but et que les intentions de M. Crispi sont tout à fait d'accord avec les nôtres. »

Telle est la substance exacte du langage que m'a tenu le Ministre. Je ferai parvenir à Votre Excellence par le courrier le compte rendu détaillé de cette conversation.

217.

M. GÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° LXXVIII. *Rome, 29 août 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er septembre; Dir. pol., 3 septembre.)

Le second voyage de Friedrichsruh a été, comme le premier[2], désiré par M. Crispi et préparé par lui de longue main; il a été enveloppé du même mystère; il a été conçu en vue du même but et des mêmes effets; il a été et

(1) Voir ci-dessus, nos 211 et 214. — (2) Voir ci-dessus, n° 209 et tome VI, 1re série, nos 613, 614, 619.

il sera encore l'objet d'appréciations semblables. L'opinion pourtant, un peu émoussée, laisse voir une curiosité moindre cette fois que la première, et la presse en général, surtout la presse anglaise et autrichienne, a montré moins de complaisance pour une politique dont les procédés commencent à être mieux connus.

L'entrevue, que le Président du Conseil a recherchée et qui, dans les premières prévisions, devait avoir lieu, soit à Kissingen, soit à Carlsbad, a peut-être dû d'être avancée d'une ou deux semaines aux dernières difficultés par lesquelles ont été déconcertés les calculs de M. Crispi. L'incident diplomatique de Massaouah et l'échec de Saganeiti n'ont pas laissé que d'exercer leur influence sur la hâte avec laquelle le Président du Conseil est parti pour l'Allemagne. Il est avéré, et les symptômes les plus sûrs confirment que M. Crispi n'a pas en cette occasion gardé le sang-froid ni même l'énergie dont il se targue.

Ces impressions se sont peut-être dissipées à Friedrichsruh. Les entretiens échangés entre le Président du Conseil et le prince de Bismarck, tout en abordant la situation diplomatique et militaire de Massaouah, ont dû s'étendre à d'autres sujets et le prince Chancelier aura vraisemblablement réussi à ramener son interlocuteur au juste sentiment des proportions. Certaine détente, en tout cas, n'a pas tardé à se produire en Italie; l'opinion, la presse, le Gouvernement lui-même ont paru s'apaiser en tout ce qui concerne la politique africaine.

Le prince de Bismarck aura sans doute préféré renfermer M. Crispi dans ce que les journaux officieux de la Consulta appellent aujourd'hui «le cadre de la politique pacifique». Le cadre, au reste, est suffisant pour contenir, d'une part, tout ce qui importe au Chancelier dans sa politique d'«honnête courtier» entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, d'autre part, tout ce que M. Crispi estime nécessaire au maintien du *statu quo* méditerranéen. Il n'aura pas déplu au prince de Bismarck de montrer, au lendemain de l'entrevue de Péterhof, la Triple Alliance intacte et toujours unie. Il ne lui en aura pas coûté non plus de prodiguer à M. Crispi les assurances les plus réconfortantes sur le *statu quo* méditerranéen que nul ne menace.

Quelques familiers un peu indiscrets avaient annoncé que M. Crispi se proposait de soumettre au prince de Bismarck un projet sur le règlement de la question bulgare. Le Chancelier, si ce projet lui a été soumis, en aura pris connaissance, je veux le croire, avec le plus grand intérêt. Mais il n'y a pas apparence que la politique allemande, sur ce point, en doive être soit affectée, soit modifiée.

Le sujet de conversation le plus agréable et le plus facile entre les deux interlocuteurs aura été le prochain voyage à Rome de l'Empereur Guillaume II. L'Italie officielle manifeste, à l'approche de cette visite qui est pour elle un

événement, un enthousiasme sans pareil. M. Crispi, en remerciant son hôte de Friedrichsruh de cet acte de haute courtoisie, présenté par les interprétations ministérielles comme un grand succès politique, aura eu à cœur de régler, en ce qui regarde la co-présence à Rome des deux pouvoirs, tous les détails d'étiquette. Déjà, le Ministre de Prusse près le Saint-Siège, Monseigneur Galimberti, et le prince Reuss avaient, à Vienne, préparé une sorte de cérémonial. Le Président du Conseil, dont l'attitude envers le Vatican est devenue si agressive, aura reçu l'assurance que les devoirs de déférence de l'Empereur envers le Saint-Père ne sauraient porter ombrage au Quirinal. Il reste encore un nuage pourtant dans la satisfaction de M. Crispi : la visite non rendue de l'Empereur François-Joseph[1].

Mais peut-être estimerait-il comme une consolation la pensée que Guillaume II viendrait à Rome avant de se rendre à Vienne. Cet itinéraire, qui aurait pour effet d'avancer de quelques jours l'arrivée de l'hôte impérial, aurait, aux yeux de M. Crispi et peut-être aux yeux du Roi, l'avantage de ne point faire prendre à l'Empereur d'Allemagne la route sur laquelle François-Joseph a été vainement attendu.

J'ai, dans mon télégramme du 26 de ce mois (n° 141)[2] rapporté à Votre Excellence le langage, d'ailleurs assez vague, que m'a spontanément tenu M. Damiani sur l'entrevue de Friedrichsruh. Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a prodigué les assurances les plus pacifiques. Il s'est particulièrement attaché à me présenter le départ de l'escadre royale pour le Levant comme la marque ostensible des intentions pacifiques de son Gouvernement. Il a même, à ce propos, en son nom personnel, exprimé le regret que l'Europe continuât à s'imposer des armements si lourds, en insinuant que seule la Russie eût pu prendre une initiative contraire, mais que le Tsar à Péterhof n'y avait point paru disposé. Quant à la rencontre de M. Crispi et du comte Kalnoky à Eger, M. Damiani, ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence, l'a réduite à une visite de simple politesse rendue par le Ministre commun d'Autriche-Hongrie à l'hôte qui traversait le territoire de la Monarchie.

M. Crispi est rentré à Rome aujourd'hui et demain sans doute il recevra le Corps diplomatique. S'il me fait part de ses impressions de voyage, je les transmettrai sans retard à Votre Excellence.

(1) Il serait plus exact de dire : la visite non rendue *par* l'Empereur François-Joseph.

(2) M. Gérard avait remis le 26 août à M. Damiani la dépêche du 24 août relative à Massaouah. Le Sous-Secrétaire d'État italien s'était borné à dire qu'il la remettrait à M. Crispi puis avait parlé du voyage du Président du Conseil.

218.

M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° LXXXIV. *Berlin, 30 août 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 septembre; Dir. pol., 6 septembre.)

Le docteur Schnitzler, cet Allemand qui sous le nom d'Emin Pacha est depuis longtemps à la tête de l'administration d'une province de l'Afrique Équatoriale, s'est vu couper de toute communication avec l'Europe, lorsque l'Égypte a dû abandonner le Soudan. Depuis ce moment, il a exercé, sans aucun secours extérieur, une autorité tout à fait indépendante dans ces régions lointaines et la situation périlleuse où il est resté n'a jamais cessé de préoccuper un petit nombre de ses compatriotes, frappés de l'étrangeté de cette aventure.

Dans ces derniers temps, quand des capitaux anglais ont subventionné l'expédition tentée par Stanley pour rejoindre le Pacha européen, certains Allemands en ont conclu qu'il pourrait y avoir un parti commercial et politique à tirer d'une entreprise de ce genre. Aussi, lorsque l'on a dû supposer, d'après les nouvelles assez incertaines concernant le sort de Stanley, que cet explorateur avait perdu la vie ou tout au moins manqué son but, s'est-il créé ici une sorte d'agitation en vue de préparer une expédition allemande destinée à secourir Emin Pacha.

Pour des motifs que j'ignore, les initiateurs du mouvement, déjà réunis en syndicat, ont d'abord désiré tenir secrètes leurs dispositions, mais un journal a publié à ce sujet quelques renseignements, après quoi la question a été traitée dans la plupart des feuilles prussiennes. Il semble que des espérances probablement exagérées ont été mises ainsi en éveil. L'Allemagne, admise l'une des dernières au partage des territoires que le droit international des nations civilisées considère comme vacants, n'en aperçoit guère plus que dans le continent noir et se laisse volontiers aller à des rêves africains. Tout au moins le public prussien, mis en goût peut-être par les récents succès politiques d'une société allemande dans le sultanat de Zanzibar, paraît-il avoir été assez accessible aux affirmations de ceux qui lui ont montré la délivrance d'Emin Pacha comme devant conduire à une sorte de prise de possession des régions équatoriales avoisinant les Grands Lacs et, par suite, à l'exploitation ultérieure, au profit de l'Allemagne, de ces contrées aujourd'hui fermées.

L'avenir montrera si cet entraînement ira jusqu'à fournir aux initiateurs du

mouvement les moyens matériels suffisants pour donner une suite pratique à leurs projets. Mais, dès à présent, il est assez intéressant d'observer comme l'esprit de concurrence suscité par ces perspectives a donné naissance à des récriminations à la fois rétrospectives et préliminaires contre l'Angleterre qui a sacrifié le Soudan et abandonné à la barbarie la région du Haut-Nil. On semble vouloir bien établir que l'égoïsme britannique a ouvert une succession dans ces contrées et se prémunir d'avance contre le mauvais vouloir que pourrait faire sentir le Cabinet de Londres à ceux qui désireraient se saisir de l'héritage ainsi délaissé.

C'est, dans des proportions réduites, un mouvement analogue à celui qui s'est marqué en 1884 et 1885 lors des premières manifestations de la politique coloniale allemande. Je joins à la présente dépêche trois articles de la *National Zeitung* qui m'ont paru caractéristiques à ce point de vue.

La *Gazette de Cologne* en a imprimé d'analogues.

Si ces manifestations laissent supposer que l'influence des bailleurs de fonds des entreprises projetées n'est pas étrangère à leur apparition, il n'en est pas moins vrai que le public semble y prendre intérêt, et que l'opinion les encourage de bonne foi.

Dans une autre partie de l'Afrique, à Addelar, vers la Côte d'Or, le Dr Wolf a récemment établi une station scientifique. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* l'apprend au public par l'entrefilet ci-joint destiné en même temps à réfuter les assertions de l'agence Reuter, qui a prétendu que les mesures prises par le voyageur allemand auraient pour effet de gêner le commerce britannique.

Sur ce point se marque encore la jalousie que l'Angleterre n'a pu dissimuler depuis qu'elle a rencontré dans son voisinage les Allemands en Afrique. Nous n'avons certainement rien à perdre à ces rivalités [1].

P. S. — *31 août 1888.*

Lorsque j'écrivais les lignes qui précèdent, j'entendais faire ressortir aux yeux de Votre Excellence une double tendance qui s'était fait jour à propos de la préparation d'une expédition destinée à secourir Emin Pacha; on relevait, d'une part, le désir de ses promoteurs d'utiliser ce prétexte pour accroître la sphère d'action de l'Allemagne au profit de son commerce aussi bien que de son influence; je signalais, d'autre part, l'esprit de concurrence mis en éveil chez les organisateurs de l'entreprise contre le monopole anglais dans les régions de l'Afrique Équatoriale. La *Gazette nationale*, dans un article ci-joint publié ce soir même, s'accuse singulièrement en s'excusant. Elle entend

[1] Revenant sur ce sujet le 14 septembre (D. LXXVIII), M. Raindre écrit : « La rivalité ne paraît pas près de cesser, ni l'âpreté des récriminations de diminuer. » A l'appui de ses dires il cite une note de la *Gazette de Cologne* du 12 septembre, qui invoque une insertion de la *Deutsche Kolonial Zeitung*.

démontrer que les partisans de l'expédition n'ont ni vues intéressées, ni désir d'entrer en rivalité avec les Anglais ou avec les représentants de l'État du Congo. Le journal berlinois a peut-être raison de chercher à désarmer certaines méfiances. Le public, et surtout celui que la jalousie rend perspicace, se laissera difficilement persuader de l'héroïque détachement des résultats matériels attribué aux syndicats prussiens par la *Gazette nationale*.

219.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 395. Très confidentiel. *Thérapia, 2 septembre 1888, 10 h. 50, soir.*

(*Reçu :* le 3, 6 h. 30, matin.)

Résumé d'un autre télégramme adressé à la Porte par l'Ambassadeur ottoman à Rome le 31 août :

« J'ai vu M. Crispi à son retour à Rome [1]. Il m'a dit qu'il était très satisfait du résultat de ses entrevues avec le prince de Bismarck et le comte Kalnoky et heureux de pouvoir m'assurer que l'accord intervenu dans ces entrevues n'avait d'autre but que la consolidation de la Triple Alliance en vue du maintien de la paix générale. »

220.

M. D'ORMESSON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 49. *Saint-Pétersbourg, 4 septembre 1888, 5 h. 7, soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

L'Empereur et l'Impératrice sont rentrés à Pétersbourg. Avant de partir pour le Sud, l'Empereur doit recevoir en audience les deux moines abyssins envoyés par le Négus aux fêtes de Kiew et qui, depuis un mois, sollicitaient vainement cette audience. Le Grand-Duc Serge et la Grande-Duchesse ainsi que le Grand-Duc Paul s'embarqueront le 11 (ancien style) à Odessa pour la Terre-Sainte. Ils doivent visiter Smyrne, Beyrouth et Jaffa.

[1] Voir ci-dessus, n° 217.

221.

M. DE MONTHOLON, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 65. *Athènes, 5 septembre 1888, 2 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 5 h., soir.)

Les fiançailles du Prince royal de Grèce avec la sœur de l'Empereur d'Allemagne ont été annoncées hier au Président du Conseil par un télégramme du Roi Georges [1]. Cette alliance flatte l'amour-propre hellénique, mais ne répond pas aux sentiments de la nation. De là peu d'enthousiasme dans la presse et dans le peuple et une certaine réserve dans les cercles officiels. Les fiançailles du Grand-Duc Paul, frère du Tsar, avec la Princesse Alexandra ne tarderont pas à être officiellement proclamées.

222.

M. D'ORMESSON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 51. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 5 septembre 1888, 7 h. 56, soir.*

(*Reçu :* le 6, 3 h., matin.)

L'Empereur et l'Impératrice sont partis aujourd'hui pour le Sud [2]; leur éloignement de la capitale durera deux mois. Ils partageront ce temps entre les manœuvres, les chasses en Pologne et le voyage au Caucase. Il n'est aucunement question, m'a dit tout à l'heure M. de Giers, d'entrevue quelconque pendant le séjour en Pologne; le voyage de l'Impératrice en Autriche, qui ne pouvait avoir aucun caractère politique a, néanmoins, laissé une bonne impression en raison des égards particuliers marqués à Sa Majesté par la Cour de Vienne et la population autrichienne elle-même. J'ai trouvé le Ministre des Affaires étrangères tout à fait confiant dans le maintien de la paix européenne et rassuré sur les intentions de l'Empereur Guillaume; il va profiter de l'absence de son Souverain pour se reposer en Finlande et viendra plus rarement en ville; il ne songe nullement à un voyage à l'étranger et à une entrevue avec les Chanceliers d'Allemagne et d'Autriche qui serait actuellement sans

(1) Voir ci-dessous, n° 224. — (2) Voir ci-dessus, n° 220.

objet au point de vue des affaires de Bulgarie comme de la politique générale. Il m'a encore répété à propos de l'affaire de Massaouah qu'il n'avait pas cru que la situation comportât de réponse écrite aux Puissances, qu'il n'en avait donc adressé ni à la Porte, ni à l'Italie, non plus qu'au Gouvernement de la République, qu'il avait suffisamment indiqué la manière de voir du Gouvernement impérial dans sa correspondance avec les Ambassadeurs de Russie à Constantinople, à Rome et à Paris comme dans ses entretiens avec les représentants des Puissances intéressées à Pétersbourg, que la Russie persistait entièrement dans son point de vue qui est conforme au nôtre.

Faisant allusion aux bruits d'après lesquels le général Boulanger se proposerait de visiter la Suède et peut-être la Russie, il ne m'a pas dissimulé qu'il verrait avec déplaisir le général venir à Pétersbourg, même en simple touriste, tout en comprenant parfaitement d'ailleurs que le Gouvernement de la République est sans action à cet égard.

223.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 96. *Berlin, 5 septembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 septembre; Dir. pol., 8 septembre.)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié, dans son numéro de ce soir, l'article officieux ci-annexé dont je transcris ci-après, en les traduisant, les passages principaux :

« Les feuilles françaises des diverses nuances s'appliquent à présenter la tentative de meurtre, dirigée contre le garçon de bureau de l'ambassade d'Allemagne à Paris, comme l'acte d'un aliéné, et ils s'efforcent d'enlever ainsi toute importance à ce regrettable incident... [1].

« L'affaire Gasnier n'est pas une manifestation isolée; elle est seulement un anneau de plus dans la chaîne que forge, en France, la haine contre les Allemands... Il y a là un ensemble dont il ne faut pas séparer un fait particulier et l'on ne doit pas attribuer une importance décisive à l'irresponsabilité intellectuelle de son auteur... Dans l'incident Gasnier, la responsabilité principale revient aux excitations qui, de haut et dans un but politique, sont dirigées par les journaux contre tout ce qui est allemand... En présence de ces manifestations il est indifférent en somme que Gasnier ait, ou non,

[1] Voir ci-dessus, n° 215.

l'esprit égaré. S'il est fou, il est devenu fou sous l'influence des excitations chauvines (1). Ce genre de trouble dans l'équilibre intellectuel... est tellement répandu que la responsabilité de manifestations telles que celle de Gasnier retombe moins sur l'individu lui-même que sur l'ensemble du pays et sa population... »

224.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 97. *Berlin, 5 septembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 septembre; Dir. pol., 11 septembre.)

Le journal officiel de l'Empire a publié hier soir une note que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence, pour ordre, ainsi que sa traduction.

Cette communication annonce officiellement les fiançailles du Prince royal de Grèce, petit-fils du Roi de Danemark, avec la Princesse Sophie de Prusse, cinquième et avant-dernier enfant de l'Impératrice Frédéric (2).

D'après ce que m'a dit le comte de Berchem, on n'aurait encore à la Cour aucune donnée relativement à l'époque à laquelle devrait avoir lieu le mariage. Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères suppose seulement que l'Impératrice Frédéric, à raison de son grand deuil, désirerait que la date n'en fût pas trop prochaine. Je sais, d'autre part, que le Prince voudrait, au contraire, la rapprocher le plus possible; si bien qu'il est probable que l'on adoptera un terme moyen. On parle du printemps ou de l'automne prochain.

(1) Voir ci-dessus, n° 215, note. Dans la dépêche n° 200 du 4 octobre, M. Goblet charge M. Herbette d'exprimer à M. de Berchem ses regrets de l'incident du 28 août dernier et de lui faire part du résultat des poursuites dirigées contre le nommé Gasnier. Il ajoute : « Je ne puis d'ailleurs que constater avec satisfaction que la folie seule a inspiré cet attentat. »

(2) Voir ci-dessus, n° 221.

225.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXXII. *Rome, 8 septembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 septembre; Dir. pol., 15 septembre.)

J'ai, par mon télégramme du 31 août (n° 143)[1] résumé la conversation que j'avais eue la veille avec le Président du Conseil, à son retour de Friedrichsruh et d'Eger[2]. Votre Excellence me permettra de retracer aujourd'hui avec plus de détails la physionomie de cet entretien.

Ainsi que je l'ai déjà mandé à Votre Excellence, c'est la seconde fois que je voyais M. Crispi revenir d'Allemagne[3]. Et ce qui m'a frappé dès l'abord, c'est la différence profonde, à une année de distance, dans le langage, le ton, l'attitude du Premier Ministre. Il y a un an, c'est avec un empressement, une effusion contre laquelle j'avais à me défendre, que l'hôte du prince de Bismarck, en me prodiguant les assurances pacifiques, protestait de son amitié pour la France, jusqu'à ébaucher devant moi je ne sais quel rêve où il jouait le rôle de médiateur entre le Gouvernement de la République et l'Allemagne. (Dépêche du 9 octobre 1887, n° LXIII.) Cette année, c'est du bout des lèvres, comme obéissant à une consigne et avec un visible sentiment de contrainte, que M. Crispi a laissé tomber les formules, le mot d'ordre de la Triple Alliance. Il y a un an, à peine descendu de wagon, comme jadis Lord Beaconsfield au retour de Berlin, M. Crispi disait, s'exagérant sans doute sa propre influence : « J'apporte la paix. » A la façon tout ensemble morne et nerveuse dont il est rentré cette année à Rome et dont il s'est exprimé, du moins avec moi, la pensée vient que, si cette fois encore il a apporté la paix, ce n'est peut-être pas elle qu'il était allé chercher.

J'ai déjà fait connaître à Votre Excellence, outre le mot d'ordre de paix, les termes dans lesquels M. Crispi a condensé la formule de son voyage : « Je suis, m'a-t-il dit textuellement, tombé d'accord avec le Chancelier sur toutes les questions. Le prince de Bismarck l'a déclaré encore à M. de Launay, après mon départ, et il a lui-même consigné les résultats de l'entrevue dans un écrit de la chancellerie impériale. » Puis, me regardant et avec une intention particulière, comme en réponse à des doutes que je n'avais pas même conçus : « Je suis dans la même et entière conformité de vues avec le comte Kalnoky. »

(1) Le télégramme du 31 août ne contient rien qui ne se trouve, avec plus de développement, dans la dépêche du 8 septembre.

(2) A Eger M. Crispi avait vu le comte Kalnoky. (Télégr. de Rome, n° 141, du 26 août.)

(3) Voir tome VI, 1re série, n° 619.

Telles sont les paroles presque sibyllines que j'ai recueillies et auxquelles l'accent prêtait une signification assez peu d'accord avec les sentiments pacifiques dont elles devaient être l'expression. Je m'étais bien gardé d'en demander davantage, m'estimant satisfait, et c'est M. Crispi lui-même qui, dans une conversation saccadée, heurtée, dont le ressentiment et la rancune étaient le seul lien, a pris soin de donner à ses déclarations le commentaire le plus propre à les éclairer et à m'en faire voir le fond.

Tout le reste de l'entretien, en effet, n'a guère été qu'un long monologue dans lequel M. Crispi, abordant des sujets épuisés, des discussions où mes instructions ne me permettaient pas de le suivre, et dressant contre la politique française la liste de ses griefs, a trahi, avec le véritable motif qui l'avait poussé à Friedrichsruh, je ne sais quelle amertume dont la déception devait être la cause. Pourquoi, puisqu'il venait de se retremper aux sources de la Triple Alliance et que par conséquent la conservation de la paix, représentée comme le programme des «alliés», était assurée, pourquoi M. Crispi s'abandonnait-il ainsi aux récriminations et aux plaintes? Pourquoi cette contradiction entre les formules pacifiques elles-mêmes et ce commentaire où éclataient, à chaque phrase, le désenchantement et la violence, comme si la paix n'eût pas été l'objet désiré et atteint?

C'est par la question de Massaouah que le Président du Conseil a commencé. Après m'avoir dit qu'il avait reçu la dernière note de Votre Excellence que je lui avais transmise par l'intermédiaire du Sous-Secrétaire d'État, et tout en me laissant entendre que le Gouvernement royal n'y ferait sans doute pas de réponse, il dissimulait mal son désir de reprendre, au moins rétrospectivement, la discussion. Comme je lui faisais observer que Votre Excellence, d'après les termes mêmes de la note du 24 août[1], était résolue à ne pas prolonger le débat, il n'a pas voulu se refuser, du moins, quelques insinuations sur les mobiles qui avaient pu déterminer le Gouvernement de la République, sur la façon dont l'Europe s'était prononcée entre les deux parties, et sur les directions inexactes que le Gouvernement français et le palais Farnèse avaient selon lui, à cet égard, données à la presse. Il a cru l'occasion bonne pour attribuer à quelques-unes des Puissances une attitude singulièrement contraire à celle qui résulte de leurs réponses officielles. Il est allé, en ce sens, jusqu'à prétendre que le Gouvernement russe avait *retiré* la note dont le baron de Meyendorff avait été chargé de donner lecture à la Consulta. Quant à la Turquie, M. Crispi, avec une affectation de dédain qui n'excluait pas le dépit, m'a demandé si le Gouvernement de la République se félicitait d'une protestation à peu près aussi *efficace*, a-t-il dit, que les protestations du Saint-Siège. Il a ajouté que d'ailleurs la France avait elle-même éprouvé à Tunis ce que vaut une pro-

(1) Voir au sujet de cette note le n° 214, note.

testation de la Sublime Porte, et il a profité de cette allusion pour accuser encore le Gouvernement de la République d'avoir, par Massaouah, visé quelque réforme dans la Régence.

A peine avais-je, dans les termes les plus modérés, écarté ces diverses insinuations et rectifié ces différentes inexactitudes que M. Crispi, déjà, s'en prenait à la politique commerciale de la France, incriminant la conduite de nos négociateurs, le langage de nos Ministres, l'attitude de notre Parlement, les articles de notre presse. Comme, sur ce point encore, je me contentais de faire remarquer au Président du Conseil que le Gouvernement royal, ayant d'abord dénoncé le traité, puis par deux fois, en janvier et en juillet, rompu les négociations, ne pouvait attribuer qu'à lui-même la responsabilité de la situation présente, M. Crispi n'en a que davantage donné cours à son ressentiment [1]. Il s'est plaint des vexations et sévices contre les ouvriers italiens, des attaques destinées, dans notre presse quotidienne ou périodique, à miner les finances et le crédit de l'Italie, des prédictions de sinistre augure sur l'avenir économique du royaume, ce qui ne l'a pas empêché d'affirmer hautement que l'Italie saurait lutter et, par des sacrifices vaillamment supportés, s'affranchir des entraves de la dépendance économique, comme elle l'avait fait de toutes les autres servitudes.

J'épargne à Votre Excellence le détail d'autres griefs ou insinuations, soit sur les personnes, soit sur les choses. Tout l'entretien, animé de ce même esprit, et qui eût pris parfois, si je ne l'avais interrompu en temps utile, le caractère d'un réquisitoire, tout cet entretien devait être cependant, dans la pensée de M. Crispi, le commentaire de ses formules pacifiques. Aussi, après l'avoir écouté avec une patience qui n'était pas sans quelque mérite, n'ai-je pu m'abstenir de lui dire que, s'il avait voulu prêcher la paix au Gouvernement de la République, il prêchait un converti et que le sentiment de la paix était aussi profond et aussi sincère chez nous que chez toute autre Puissance. Mais, de plus, à part moi, en réfléchissant aux différences, sinon de fond, au moins de forme, entre le langage qui m'était tenu cette année et le langage d'octobre dernier, je ne pouvais m'empêcher de penser que la paix s'exprimait là dans un style qui d'ordinaire n'est pas le sien.

Ces différences, que M. Crispi n'a pas su ou n'a pas voulu dissimuler, ne s'expliquent clairement que dans une seule hypothèse. Le programme de paix étant vraisemblablement resté le même et la Triple Alliance se proposant le même but, il faut croire qu'à une année de distance c'est encore le même mot

(1) Le 5 septembre M. Goblet télégraphiait à M. Gérard (télégr. n° 132) : « Le Chargé d'affaires d'Italie m'a communiqué aujourd'hui à titre tout officieux un télégramme qu'il avait reçu de M. Crispi et dans lequel celui-ci se plaignait de vous. Il vous reproche vos relations avec la presse, qui montrent en vous un ennemi du Gouvernement italien, et la manière indiscrète et même provocante avec laquelle vous l'avez interrogé lors de sa dernière réception sur son voyage en Allemagne. »

d'ordre qui a été donné à Friedrichsruh. Mais ce mot d'ordre que M. Crispi avait, l'année dernière, reçu et transmis avec un si visible contentement, semblerait cette année avoir contrarié, soit ses prévisions, soit ses desseins. Telle est du moins la supposition que l'attitude et le langage de M. Crispi, tendraient à accréditer et telle est, en tout cas, la conclusion qui devait se dégager pour moi de notre dernier entretien.

226.

M. d'Ormesson, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 52. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 13 septembre 1888, 7 h. 32, soir.*
(*Reçu :* 11 h., soir.)

M. de Giers est aujourd'hui à Pétersbourg pour conférer avec le Grand-Duc Serge au sujet de son voyage en Palestine qui reste fixé à la date précédemment indiquée. Les Grands-Ducs en quittant Jérusalem iront à Athènes à l'époque du jubilé royal et probablement le mariage du Grand-Duc Paul [1] sera annoncé alors, mais rien n'est encore officiel. Il est aussi question d'une excursion des Princes en Égypte.

On se préoccupe toujours à la chancellerie de la venue possible du général Boulanger. Des instructions ont été données à la légation de Stockholm et des précautions ont été concertées avec l'autorité administrative pour éviter éventuellement toute manifestation bruyante, en cas de réalisation du projet de voyage; si néanmoins il s'en produisait, j'ai lieu de croire qu'une mesure d'éloignement serait soumise à la sanction impériale.

227.

M. de Montmarin, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 93. *Vienne, 15 septembre 1888, 5 h., soir.*
(*Reçu :* 6 h., soir.)

D'après ce que je viens d'apprendre, le comte Kalnoky doit partir demain soir pour Friedrichsruh. Il passerait deux ou trois jours auprès du prince de Bismarck.

(1) Voir ci-dessus n° 221.

228.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 412. Très confidentiel. *Thérapia, 15 septembre 1888, 4 h., soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Résumé d'un télégramme du 12 de ce mois adressé à la Porte par l'Ambassadeur de Turquie à Berlin.

« J'ai interrogé le Sous-Secrétaire d'État au sujet du prochain voyage du comte de Bismarck en Russie et sur l'arrivée d'un Grand-Duc de Russie à Berlin. Il m'a répondu qu'en effet le Grand-Duc Nicolas viendra à Berlin pour assister aux grandes manœuvres. Quant au comte de Bismarck, il ira chasser en Russie chez le comte Paul Schouvaloff et reviendra à Berlin pour accompagner l'Empereur en Italie et en Autriche. »

229.

M. JUSSERAND, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 152. *Londres, 17 septembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 septembre; Dir. pol., 24 septembre.)

Les désagréments résultant de l'obligation de présenter des passeports visés quand on vient en France et qu'on traverse l'Alsace ont causé beaucoup de mauvaise humeur dans une partie du public anglais. Ces désagréments sont plus sensibles aujourd'hui qu'ils ne l'avaient encore été, parce que nous nous trouvons dans la saison des vacances et des voyages. Un très grand nombre d'Anglais appartenant aux classes aisées visitent en ce moment le continent et il se produit assez souvent que, malgré les avis insérés dans les publications officielles, des sujets de la Reine se présentent à la frontière allemande et, faute de passeport ou faute de visa, voient leur voyage interrompu. Ils en éprouvent une mauvaise humeur assez naturelle et, dans l'expression qu'ils donnent à leur mécontentement, ils ne peuvent s'empêcher de remarquer combien a été digne, dans cette affaire des passeports, l'attitude du Gouvernement de la République qui a dédaigné toutes représailles.

Un membre du Parlement, M. C. Seale Hayne, vient d'être arrêté ces jours

derniers à la frontière allemande dans le voisinage de Belfort et renvoyé dans cette dernière ville pour n'avoir pu présenter qu'un passeport sans visa d'une ambassade allemande. Il a continué son voyage en passant par la Suisse. Dans une note qu'il a adressée au *Times*, il qualifie les mesures appliquées par l'autorité allemande «d'exercice stupide du pouvoir arbitraire»; il déclare qu'à «l'honneur de l'intelligence humaine, on ne trouve de semblables règles nulle part ailleurs qu'en Allemagne» et félicite la République française de n'avoir pas recouru «au système vieilli qui semble aujourd'hui nécessaire pour la protection de l'Empire allemand». M. C. Seale Hayne termine sa communication dont Votre Excellence trouvera le texte ci-joint, en recommandant aux touristes anglais et américains d'éviter de se rendre en Allemagne aussi longtemps que durera la règle du passeport.

230.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 102. *Berlin, 18 septembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 septembre; Dir. pol., 22 septembre.)

Le comte Kalnoky est arrivé aujourd'hui, à midi, à Friedrichsruh (1). Il a été reçu à la gare par le prince de Bismarck.

L'impression produite à Berlin, par cette visite, est jusqu'à présent peu considérable. Chaque année, vers la même époque, les deux Premiers Ministres d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie se rencontrent pour affirmer de nouveau l'amitié de leurs deux Gouvernements et la concordance de leur politique générale et pour essayer de régler, grâce à des entretiens directs, l'ensemble des intérêts communs créés aux deux monarchies par l'alliance qui les unit.

Pendant ces conversations confidentielles, au sujet desquelles le secret a toujours été bien gardé, il n'est probablement aucune affaire européenne de quelque importance qui ne soit plus ou moins examinée. Mais, comme le font ressortir la plupart des organes officieux allemands, parmi ces affaires on n'en distingue pas une, cette année, qui semble de nature à avoir provoqué plus spécialement la réunion des deux hommes d'État, ou même à occuper, dans leurs délibérations, une place dominante.

C'est là un fait qui est présenté comme l'indice d'une situation pacifique par les journaux inspirés de Berlin et aussi par ceux de Vienne, dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit de longs extraits.

(1) Voir ci-dessus n° 227.

Au moment même où le comte Kalnoky allait rendre visite au prince de Bismarck à Friedrichsruh, le comte Herbert de Bismarck partait pour la Courlande, où il va chasser, pendant quelques jours, chez le comte Schouvaloff, Ambassadeur de Russie à Berlin. De ce côté aussi, on le voit, les relations de courtoisie tout au moins ne laissent rien à désirer.

231.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 165. *Londres, 19 septembre 1888, 2 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

Il me revient que le comte de Robilant aurait été chargé de faire auprès du Gouvernement de la Reine une démarche en vue d'obtenir que la flotte anglaise prît part à la revue navale qui doit, paraît-il, avoir lieu dans le port de Naples à l'occasion de la visite de l'Empereur d'Allemagne au Roi Humbert. Le Gouvernement anglais aurait décliné d'accéder à cette demande.

La personne de qui je tiens ces indications, dont je vais tâcher de contrôler par une autre voie l'exactitude, était présente, il y a quelque temps, à un dîner où se trouvait Lord Salisbury; c'était au moment de l'échange des notes relatives à Massaouah; la conversation étant venue sur les affaires italiennes, le Premier Ministre de la Reine n'a point dissimulé son mécontentement pour l'attitude de M. Crispi et pour ses manquements aux règles de la courtoisie diplomatique. Cette manifestation spontanée de mauvaise humeur, en dehors des entretiens confidentiels du Foreign Office, confirme entièrement les impressions que M. Waddington avait retirées de ses entretiens avec le Premier Ministre au sujet de la parfaite sincérité de celui-ci. L'ensemble de ces indications donne lieu d'espérer que le Gouvernement de la Reine continuera de se refuser à envoyer sa flotte à Naples rehausser l'éclat de ces visites impériales, dans le programme desquelles d'ailleurs l'Angleterre a été, jusqu'à présent, si complètement oubliée.

232.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME, BERLIN.

D. nos 95, 187. *Paris, 20 septembre 1888.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, à titre tout confidentiel et personnel, un télégramme de M. Jusserand (1) d'où il résulte que le Gouvernement britannique aurait refusé d'envoyer la flotte anglaise de la Méditerranée dans les eaux de Naples, ainsi que l'Ambassadeur d'Italie lui avait demandé de le faire, au moment où l'Empereur d'Allemagne se rendra dans cette ville.

233.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 95. Confidentiel. *Vienne, 25 septembre 1888, 7 h. 7, soir.*

(*Reçu* : 9 h. 45, soir.)

Le comte Kalnoky est revenu de Friedrichsruh il y a trois jours, je l'ai vu aujourd'hui pour la première fois depuis son retour (2).

Il a, d'après ce qu'il m'a dit, trouvé le prince de Bismarck en très bonnes dispositions et constatant sans inquiétude la situation présente de l'Europe. Les impressions qu'il a rapportées sont donc satisfaisantes et il ne voit rien en ce moment qui puisse troubler l'accalmie générale. En réponse à une question que je lui ai posée incidemment, au sujet des arrangements particuliers qui auraient pu être discutés à Friedrichsruh, notamment en ce qui concerne les affaires bulgares, le Ministre m'a de nouveau donné l'assurance, sur le ton le plus sincère, que sa visite au Chancelier de l'Empire allemand n'avait aucun objet déterminé. Elle avait donné lieu naturellement à un échange d'idées générales entre le prince de Bismarck et lui, mais ils n'avaient entrepris de régler aucune des questions intéressant la politique de l'Europe, la question bulgare moins que toute autre.

En résumé maintenir le *statu quo* et sauvegarder la paix, tel était et tel demeurait l'objectif principal des efforts des deux Empires alliés.

(1) Voir ci-dessus n° 231. — (2) Voir ci-dessus, n° 230.

234.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 96. *Vienne, 26 septembre 1888, 5 h. 56, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

D'après ce qui m'a été dit au ministère des Affaires étrangères, l'arrivée de l'Empereur d'Allemagne est définitivement annoncée pour le mercredi matin 3 octobre [1]. L'Empereur Guillaume II doit passer deux jours à Vienne et partira le 5 avec l'Empereur François-Joseph pour les montagnes de Styrie, où auront lieu de grandes chasses. Son voyage pour l'Italie serait présentement fixé au 9 octobre.

235.

M. D'ORMESSON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 56. *Saint-Pétersbourg, 26 septembre 1888, 8 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

M. Robert me charge de vous transmettre le télégramme suivant.

« *Confidentiel.* M. de Giers étant encore pour plus de dix jours en Finlande, j'ai revu aujourd'hui M. Vlangali. Il m'a formellement chargé du ton le plus cordial de transmettre à M. Goblet l'expression des sympathies de M. de Giers et les siennes, il a ajouté qu'ils se louaient beaucoup tous deux de leurs rapports avec le Cabinet *actuel* (textuel).

« Comme j'étais seul avec lui, M. Vlangali m'a exprimé ses regrets du départ du Chargé d'affaires dans les termes les plus flatteurs pour M. d'Ormesson. » (Signé) : ROBERT.

[1] Il arriva en effet le 3 à neuf heures du matin. L'accueil de la population fut « poli et respectueux... mais sans aucun enthousiasme ». (Télégr. 97 de Vienne, 3 octobre, 5 h. 35, s.)

236.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XC. *Berlin, 26 septembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er octobre; Dir. pol., 2 octobre.)

La confiance avec laquelle la presse allemande envisageait, dans ces derniers temps, les conséquences prochaines des efforts qui sont tentés dans l'Est africain, paraît avoir été un peu ébranlée par les récentes nouvelles reçues de Zanzibar. Il se confirme, d'abord, qu'à la date du 23 de ce mois les établissements de la compagnie allemande de l'Afrique orientale à Bagamoyo ont été attaqués, mais qu'avec l'aide des troupes de débarquement du croiseur *Leipzig* l'agression a été repoussée. Les Arabes auraient eu cent hommes tués, tandis qu'il n'y aurait eu aucune perte subie par les Allemands.

Malgré la forme très favorable donnée à cette information, une certaine inquiétude s'en est suivie; le *Berliner Tageblatt*, qui, comme la plupart des feuilles progressistes se montre en général très hostile à la politique coloniale, s'exprime à ce sujet comme suit : « On ne sait encore rien des causes de ce mouvement de rébellion, qui est particulièrement fâcheux pour l'expédition projetée en faveur d'Emin Pacha. Le silence de la Compagnie de l'Afrique orientale, au sujet de l'état des choses sur les côtes de Zanzibar, ne peut guère être interprété dans un sens rassurant, ni contribuer à augmenter la confiance dans le succès des travaux qu'elle entreprend, ni dans les résultats de l'expédition. » Et le journal continue en interprétant d'une façon assez pessimiste les nouvelles publiées par le *Times* relativement à l'hostilité des indigènes de Tanga et de Panganie contre les Allemands, ainsi qu'à l'obligation où se serait vu le Sultan de reprendre provisoirement le gouvernement de ces régions, jusqu'à ce que l'effervescence ait cessé.

D'autre part, les renseignements abondent, spécialement dans la *Gazette de Cologne* sur les préparatifs de l'expédition qui tâchera de rejoindre Emin Pacha [1]. L'avant-garde partirait dès le mois d'octobre. D'après les résolutions prises d'accord avec le premier lieutenant Wissmann, deux caravanes séparées s'avanceront de la côte orientale vers l'intérieur. La première, conduite par Wissmann devra, tout en étant apte à assurer sa propre défense, être composée surtout au point de vue de la rapidité de la marche. Elle ne comportera pas plus de trois cents hommes.

[1] Voir ci-dessus, n° 218.

Tout en se félicitant beaucoup du concours de ce lieutenant qui passe pour un des plus actifs et des plus énergiques explorateurs africains, la presse ne dissimule pas qu'il a le caractère difficile et autoritaire et que, pour s'assurer ses services, on a dû couper l'expédition en deux et lui laisser une complète indépendance à la tête de sa troupe. Il se serait, paraît-il, précédemment refusé à accepter les propositions du Roi Léopold de Belgique. N'admettant pas de chef au-dessus de lui, il ne voulait même pas recevoir d'ordres de Stanley. Wissmann compte se diriger vers les lacs, en suivant la route d'Ouniamvezi, qui est plus longue, mais moins dangereuse que celle du Massaïland.

La seconde et la plus importante colonne, conduite par le Dr Peters, ne se mettra qu'ultérieurement en mouvement.

Dans une récente assemblée de la Société coloniale allemande à Hanovre, les organisateurs de l'expédition ont nettement confirmé leur intention de tirer de leur entreprise un résultat très supérieur au ravitaillement d'Emin Pacha. D'après le Dr Peters lui-même, le but à atteindre est d'établir une communication permanente entre Emin et le monde civilisé, de résoudre définitivement la question du centre de l'Afrique en reliant cette région à celle du Haut-Nil. En vue d'une pareille solution, le premier pas à faire doit être de prendre possession des territoires situés entre les établissements de la Compagnie de l'Afrique orientale et le Soudan méridional, ce qui serait d'une importance considérable pour l'extension du commerce. Il s'agit, en outre, de réprimer le commerce des esclaves, en mettant un terme aux incursions des marchands arabes dans l'intérieur. Pour cela, il faut y installer l'influence allemande d'une façon durable. C'est aux missionnaires allemands qu'il appartiendra de susbtituer la croix au croissant, d'introduire la civilisation allemande et d'en assurer l'extension indéfinie.

« Tout ce programme, remarque le *Berliner Tageblatt*, dans un entrefilet dont le texte est ci-joint, paraît magnifique sur le papier; mais autre chose est de savoir comment on le réalisera. En voyant contre quelles difficultés la Compagnie de l'Afrique orientale a déjà à lutter sur la côte, même soutenue par la marine de guerre, on peut apprécier les chances de succès qui sont réservées aux ambitieux projets du Dr Peters. »

237.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXVIII. Confidentiel. *Londres, 2 octobre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 3 octobre.)

Dans une visite que j'ai eu occasion de lui faire il y a trois jours, Sir Philip Currie a spontanément appelé mon attention sur une note que le baron Blanc, Ambassadeur d'Italie à Constantinople, aurait récemment fait parvenir à la Porte au sujet des affaires de Suez. Cette note, qui a été depuis reproduite par tous les journaux, avait paru le matin même dans le *Times*[1]; le texte en avait été expédié à cette feuille par ce même correspondant de Vienne dont je signalais récemment à Votre Excellence, par mon rapport n° 158, les informations souvent exactes et toujours hostiles à la France.

Si cette note est authentique, et elle n'en a que trop l'apparence, elle dépasse bien certainement en malveillance et en hostilité nettement affirmée tout ce que M. Crispi a déjà fait paraître de ces sentiments dans ses dépêches relatives à Massaouah. J'adresse ci-joint au Département le texte anglais de cette pièce avec le bref commentaire dans lequel le correspondant du *Times* en déduit avec satisfaction les conséquences. Les « tendances d'une seule Puissance à établir sa prépondérance sur la totalité de l'Afrique du Nord » sont dénoncées à la Porte par le baron Blanc; elle est mise en garde contre les « expéditions militaires entreprises pour protéger des spéculations financières » et invitée à faire connaître quelles prétentions elle entendait conserver sur les territoires à l'« Ouest de Tripoli ».

Le ton de cette note et en particulier les différents points que je viens de rappeler m'ont paru avoir causé à Sir Philip Currie une véritable surprise

[1] Elle avait paru dans le *Times* du 27 septembre. L'Ambassadeur d'Italie à Constantinople y déclarait adhérer à la convention relative à l'usage du canal de Suez. L'Ambassadeur ajoutait notamment : « L'Italie, qui continue, conformément à ses traditions historiques, à affirmer le principe, conforme aux intérêts de l'Islam, de l'autonomie des populations musulmanes aussi bien que chrétiennes, indépendamment de toute révolte religieuse, voit avec satisfaction l'Empire ottoman réclamer tous ses droits en Afrique. Elle en a donné la preuve dans les négociations de l'an dernier relatives à l'Égypte, elle est prête à en donner une nouvelle preuve en signant le protocole en question. Elle y met une seule condition, mais une condition formelle, c'est que la Porte indiquera avec précision dans ce document les positions géographiques sur les côtes de la mer Rouge et de la Méditerranée, sans oublier celles qui sont situées a l'Ouest de Tripoli, où l'on peut penser que le Gouvernement ottoman affirmera ses droits de souveraineté. »

et il m'a demandé si j'avais reçu quelques indications au sujet de ce singulier document et de ce qu'on en pouvait penser à Paris.

J'ai répondu que j'en avais eu connaissance seulement le matin, comme lui-même par le *Times*, et que j'ignorais s'il était authentique ou non. Quant à ce qu'on ferait ou dirait à Paris, il n'était pas douteux qu'on considérerait cet incident avec le plus complet sang-froid. Nous ne sommes plus, lui ai-je dit, les Français d'autrefois que la moindre piqûre pouvait emporter aux déterminations extrêmes; un grand changement s'est fait dans la nation et, tandis qu'à l'étranger on s'obstine à ne remarquer que certains menus troubles de surface, on n'observe pas à quel point nous sommes devenus, notamment pour ce qui concerne nos relations étrangères, un peuple de sens rassis. Les amertumes, et quelques-uns pourraient même dire les provocations, ne nous ont pas trop été épargnées depuis quelque temps. Qu'en pouvait-on bien attendre? Sûrement rien de ce qu'on a trouvé; la nation, comme son Gouvernement, est restée en pleine possession d'elle-même; parfaitement déterminée, prête à résister jusqu'au bout le jour où lui seraient imposées des nécessités de défense, mais peu sensible à des insinuations et intempérances de langage nullement provoquées et dont leurs auteurs ne peuvent pas, dans leur for intérieur, être bien fiers. Pour ces motifs j'estimais donc que cet incident aurait la même suite que les autres.

Revenant à la note du baron Blanc, j'ai rappelé avec intention certains passages qui ne peuvent certainement pas flatter le légitime orgueil de la nation britannique. Le perpétuel parallélisme qui y est établi entre l'Angleterre et l'Italie, le sans-façon avec lequel, depuis que certains engagements ont été pris, M. Crispi se sert du nom de l'Angleterre, en joue et le met à tous emplois, n'est pas fait certainement pour plaire beaucoup ici. Sir Philip Currie m'a paru être de ceux que ces façons d'agir ne satisfaisaient point. Il m'a dit qu'il échappait entièrement à son souvenir que «l'Italie eût, aussi bien que l'Angleterre, requis formellement le Gouvernement ottoman d'exercer sa souveraineté sur certains points abandonnés de la côte d'Afrique». Il trouve aussi plus que prétentieuse l'analogie établie entre «l'action de l'Italie sur les rivages de la mer Rouge et celle de l'Angleterre dans la vallée du Nil». Dans son ensemble, la note m'a paru lui déplaire, aussi bien à cause des attaques excessives dirigées contre nous qu'en raison des familiarités un peu impertinentes que se permettait vis-à-vis de la Grande-Bretagne son alliée méridionale.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent, Sir Julian Pauncefote, est rentré hier de congé; j'avais à le voir à propos d'autres affaires; il m'a parlé aussi de celle-là. Je l'ai trouvé dans les mêmes dispositions que Sir Philip Currie et je lui ai tenu le même langage. A propos du sans-gêne avec lequel les Italiens établissent des rapprochements dont l'orgueil britannique souffre,

il m'a dit : « Les Italiens jouent en ce moment à la grenouille qui s'est voulu faire plus grosse que le bœuf; s'ils continuent, qu'ils prennent garde d'avoir le même sort. » Il s'est félicité de la nomination à Londres du comte de Robilant qui, dit-il, est bien différent de M. Crispi et qui n'a accepté qu'après de très longues hésitations de servir sous ce chef.

J'ai profité de l'occasion que m'offraient ces deux entretiens pour insister sur la nécessité de l'action la plus énergique à Constantinople et pour prier qu'aucune occasion ne fut négligée d'encourager Sir W. White à prêter à notre Ambassadeur un concours efficace et sans arrière-pensée *.

238.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 98. *Vienne, 4 octobre 1888, 6 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

L'Empereur Guillaume a reçu dans la journée, à l'ambassade d'Allemagne, tous les chefs de mission du Corps diplomatique.

Sa Majesté a daigné s'entretenir avec moi, pendant quelques minutes, d'une manière bienveillante, mais en se bornant à des phrases assez banales et sans faire aucune allusion politique.

239.

M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 111. *Berlin, 4 octobre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 octobre; Dir. pol., 8 octobre.)

Avant même que ne fût signé le décret concernant les justifications à fournir par les étrangers séjournant en France, la presse prussienne qui en connais-

* Annotation du Ministre : *Inviter M. Jusserand à faire connaître à l'occasion à Sir Ph. Currie que la note en question ne peut nous étonner de la part de M. Crispi, mais qu'elle ne saurait nous faire sortir du sang-froid que nous sommes résolus à garder vis-à-vis des procédés de cet homme d'État. Nous ne nous en sentons point atteints et laissons aux autres le soin de les juger.*

Signaler à Sir Ph. Currie la correspondance du journal des Débats *du 5 octobre, affirmant que « le rédacteur de la note italienne est l'Ambassadeur d'Angleterre lui-même ».*

sait le texte grâce à nos journaux a, en général, cru devoir apprécier défavorablement les dispositions qu'il introduisait.

[Analyse d'articles de la *Gazette Nationale*, de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, de la *Gazette de Voss*.]

240.

M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 60. *Saint-Pétersbourg, 6 octobre 1888, 6 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Les journaux russes de ce matin, appréciant les toasts prononcés à Vienne par les deux Empereurs [1] sont d'avis qu'ils ne donnent pas toutes les assurances de paix auxquelles on pouvait s'attendre et pensent qu'ils sont de nature à faire naître quelque incertitude quant à son maintien.

Ils considèrent comme significatives les paroles adressées par l'Empereur d'Allemagne à l'armée autrichienne, ces paroles ne pouvant viser que l'avenir, le passé ne rappelant que l'antagonisme des deux armées alliées aujourd'hui.

Un fait à remarquer, c'est que les journaux qui, comme le *Nouveau Temps*, se montraient les plus optimistes, laissent percer un certain désenchantement.

241.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XCII. *Berlin, 8 octobre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 octobre; Dir. pol., 13 octobre.)

Le comte Münster m'a fait connaître, dans l'un de nos derniers entretiens à Paris, qu'à la suite de quelques incidents survenus à Coblentz, il avait reçu l'ordre de demander au Gouvernement de la République de ne plus autoriser que très exceptionnellement des officiers de l'armée active à voyager en Allemagne. « Cette règle, m'a-t-il dit, est rigoureusement observée de notre

[1] Guillaume II séjourna en Autriche du 3 au 10 octobre. Au dîner officiel du 4 octobre des toasts furent échangés entre les deux Empereurs qui se relevèrent, aussitôt après s'être rassis, pour lever leur verre et pousser des « Hoch! » en l'honneur de leurs armées.

côté depuis l'entrée en vigueur de votre loi sur l'espionnage, dont les prescriptions sont si élastiques qu'un officier étranger, si inoffensif qu'il soit, ne peut jamais être sûr d'échapper à ses atteintes lorsqu'il se trouve sur le territoire français. A l'heure actuelle, mon gendre a besoin d'une autorisation de l'Empereur pour venir me voir à Paris. »

Sans m'associer aux critiques de l'Ambassadeur d'Allemagne contre la loi française sur l'espionnage, qui n'a jusqu'à ce jour été l'occasion d'aucun désagrément pour les sujets de l'Empire, je dois avouer qu'elle m'a toujours paru mal conçue, draconienne en apparence et inapplicable en réalité. Combien n'eût-il pas été préférable de calquer notre législation en cette matière délicate sur celle de l'Allemagne, qui n'aurait eu alors aucun prétexte à récriminations? L'article 92 du code pénal allemand est à lui seul beaucoup plus efficace que tout l'arsenal de la loi de 1886.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement de la République va se trouver en face d'une demande qu'il ne peut écarter *de plano*. Dans quelle mesure convient-il qu'il y donne satisfaction, c'est ce que je voudrais examiner sommairement.

D'abord, il ne saurait être question d'une interdiction absolue à tout officier français de franchir la frontière allemande. Les permissions pour aller en France ne sont pas aussi rares et aussi difficiles à obtenir ici que M. le comte Münster voudrait nous le faire croire.

L'intervention de l'Empereur dans ces questions est de pure forme; il est le commandant en chef de l'armée allemande et exerce, à ce titre, nombre des attributions dévolues chez nous au Ministre de la Guerre. Beaucoup d'officiers allemands vont encore en France, non plus comme autrefois il est vrai, pour y résider plus ou moins longtemps en vue d'apprendre le français, mais comme touristes. Il est par exemple à ma connaissance personnelle qu'un certain capitaine de Funck, du grand État-major, doit partir prochainement pour la Tunisie et qu'il ira s'embarquer à Marseille.

Il ne saurait donc être question d'empêcher nos officiers munis de papiers réguliers de traverser l'Allemagne et même de s'y arrêter quelques jours, sous réserve des règlements spéciaux à certaines villes et à l'Alsace-Lorraine. Ce que nous pourrions, au contraire, concéder à la chancellerie impériale, c'est que des officiers de notre armée active, candidats à l'école de guerre ou autres, ne seraient plus autorisés à séjourner en Allemagne pour se perfectionner dans la langue allemande. Ceux-ci pourront aller en Autriche ou dans les cantons allemands de la Suisse, comme les Allemands vont maintenant dans les cantons français ou en Belgique.

Il est possible que quelques imprudences individuelles aient provoqué la démarche qui m'a été annoncée par M. de Münster. Mais je crains que le Ministre de la Guerre ait lui-même depuis longtemps éveillé les préoccupations

des Gouvernements au sujet des inconvénients de la présence de nos officiers sur leur territoire, en prescrivant, par des circulaires répétées et rendues publiques à tout officier voyageant à l'étranger de fournir à son retour un rapport à l'autorité militaire supérieure sur le résultat de ses observations. N'y a-t-il pas là une sorte d'encouragement, sinon à l'espionnage, du moins à des investigations indiscrètes et, en tout cas, à la suspicion étrangère? Je verrais, quant à moi, avantage à ce que ces instructions fussent ou rapportées ou non renouvelées[1].

Rien n'empêcherait, d'ailleurs, de donner au Gouvernement impérial l'assurance que des recommandations strictes seraient adressées à ceux de nos officiers qui visiteraient l'Allemagne pour qu'ils apportassent la plus grande prudence dans leurs allées et venues.

242.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, VIENNE.

T. n° 97, 168, 63. *Paris, 9 octobre 1888, 12 h. 50, soir.*

Alors que certains journaux nous font un grief de l'absence de M. de Moüy de Rome au moment de la visite de l'Empereur allemand, il me paraît bon de vous signaler, à toutes fins utiles, que les Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie près la Cour du Quirinal sont également en congé et ne reviendront pas à leur poste pour l'entrevue. Au surplus les diplomates accrédités près le Roi d'Italie ont été avisés que le Corps diplomatique ne serait pas reçu officiellement par l'Empereur Guillaume. Les présentations auront lieu occasionnellement, selon que les circonstances s'y prêteront.

(1) M. Goblet communiqua par dépêche n° 221, en date du 31 octobre, le texte d'une circulaire par laquelle le Ministre de la Guerre limitait à des cas très exceptionnels les permissions qui pourraient être accordées à des militaires en activité de service, pour se rendre en Allemagne. M. Herbette exprima le désir (dép. n° 128), le 20 novembre, que ces prescriptions fussent étendues au personnel de la marine. Il justifiait sa demande en invoquant le cas d'un capitaine d'infanterie de marine, M. Bohin, qui s'était proposé de résider trois mois a Bade et qui avait été invité à quitter l'Allemagne dans les trois jours. M. Goblet annonce le 22 décembre (dép. n° 272) que le Ministre de la Marine a étendu aux officiers de l'armée de mer les mesures prises par M. de Freycinet.

243.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 61. *Saint-Pétersbourg, 10 octobre 1888, 12 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 3 h., soir.)

Dès que j'ai eu connaissance de la publication par les *Novosti* de documents diplomatiques relatifs à une entente entre l'Italie et l'Angleterre, je me suis empressé d'en faire faire une traduction que j'adresse par la poste à Votre Excellence.

Suivant le désir qu'elle a bien voulu m'exprimer par son télégramme d'hier, j'y joins également le texte russe.

Il ressort de ces dépêches, dont la première porte la date du 15 novembre 1887, qu'une entente complète dirigée contre la France existerait entre l'Italie et l'Angleterre. Les interpellations de M. Labouchère[1] auraient seules empêché le Cabinet anglais de transformer cet accord en un traité formel.

On me certifie, mais je ne donne à Votre Excellence ce renseignement que sous toutes réserves, que les dépêches en question ont été communiquées au correspondant des *Novosti* par le Ministre de Belgique à Rome.

244.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 100. *Vienne, 10 octobre 1888, 5 h. 50, soir.*
(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

L'Empereur d'Allemagne est parti aujourd'hui à midi pour l'Italie. D'après ce que j'ai appris de source certaine, l'Empereur Guillaume II a renoncé à repasser par Vienne à son retour de Rome ainsi qu'il en avait été un moment question. Il se rendra directement à Berlin où il arriverait vers le 22 octobre.

(1) Voir ci-dessus n° 60.

245.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 62. *Saint-Pétersbourg, 10 octobre 1888, 9 h. 40, soir.*
(*Reçu :* le 11, 3 h., matin.)

Au cours de la visite que j'ai faite aujourd'hui au Ministre des Affaires étrangères, je lui ai parlé incidemment des documents diplomatiques publiés par les *Novosti*(1).

M. de Giers n'avait pas encore lu le numéro du journal en question et, après en avoir pris connaissance, il m'a paru attacher une médiocre importance à ces documents déjà anciens qui, a-t-il dit, « ne nous apprennent rien de nouveau, car personne n'ignore qu'un échange d'idées très actif a eu lieu à la fin de l'année dernière et au commencement de cette année entre l'Italie et l'Angleterre en vue d'une alliance éventuelle(2). Mes informations personnelles, a-t-il ajouté, et celles qui m'ont été adressées de Londres par notre Ambassadeur me donnent la conviction que ces négociations n'ont abouti à aucun résultat ».

Il a terminé en ne me dissimulant pas que le caractère bien connu des *Novosti* lui laissait même quelque doute quant à l'authenticité des dépêches précitées.

Parlant des affaires d'Orient, M. de Giers m'a dit que, ne voulant laisser subsister aucune incertitude, il avait cru devoir faire démentir par un communiqué le bruit mis en circulation par certains journaux insinuant que, pendant son séjour à Vienne, l'Empereur Guillaume devait jouer le rôle d'intermédiaire entre la Russie et l'Autriche dans la question bulgare : « Notre politique dans les Balkans est trop claire et trop connue pour que nous ayons besoin de personne, a conclu le Ministre des Affaires étrangères, et je puis vous assurer que dans les conversations que j'ai eues cet été à Péterhof avec l'Empereur d'Allemagne et le comte H. de Bismarck, il n'a été question de rien de semblable. »

(1) Voir ci-dessus, n° 243.

(2) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n°s 1154, 1156, 1159, 1176, 1181, 1185, 1192, 1199, 1202. (*Die Grosse Politik*, IV, 923, 924, 925, 933, 932, 934, 937, 938, 939.)

246.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 166. Confidentiel. *Rome, 10 octobre 1888, 11 h. 55, soir.*

(*Reçu :* le 11, 5 h., matin.)

L'Ambassadeur d'Autriche que j'ai vu hier à son retour, m'a confirmé sur les entrevues de Friedrichsruh [1] et d'Eger [2], les impressions pacifiques des Gouvernements alliés. Il a ajouté que l'influence du prince de Bismarck et du comte Kalnoky s'était exercée et s'exerce encore pour maintenir strictement à la Triple Alliance le caractère d'une ligue de la paix.

Ces assurances m'ont paru mériter une attention particulière en face de l'attitude observée par M. Crispi et à la veille de l'arrivée à Rome de l'Empereur d'Allemagne.

247.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 171. Très confidentiel. *Londres, 10 octobre 1888, 9 h. 15, soir.*

(*Reçu :* le 11 octobre, 8 h., matin.)

Lord Salisbury, après s'être installé à Hatfield, a repris la direction effective du Foreign Office. Je viens d'avoir avec lui un assez long entretien dans lequel il m'a fait connaître de quelle manière il envisageait la situation internationale, telle que l'ont faite les derniers incidents.

« Je continue, m'a-t-il dit, d'être convaincu que le prince de Bismarck désire la paix, il a tout ce qu'il peut souhaiter et n'est pas disposé à remettre toute *sa fortune comme enjeu sur le tapis vert.* Mais il a les plus sombres appréhensions relativement à la guerre. Elle pourrait éclater fort aisément; or pour la conduire il a besoin d'avoir entièrement, absolument, l'opinion publique de son pays derrière lui. Il ne l'aurait pas s'il provoquait la guerre; il lui est commode d'avoir sous la main quelqu'un qui soit en humeur de prendre sur lui au besoin le rôle de provocateur. Les Italiens sont justement son affaire. Ce rôle

[1] Voir ci-dessus, n° 230. — [2] Sur la rencontre de M. Crispi et du comte Kalnoky à Eger, voir le n° 217 *in fine*.

là M. Crispi semble bien l'avoir adopté, a continué Lord Salisbury en réponse à une de mes observations, et même plus peut-être que ne le désirerait le prince de Bismarck.»

Ici, Lord Salisbury a implicitement confirmé les appréciations de M. Gérard sur le but et le résultat du voyage à Friedrichsruh. (Dépêche du Département n° 150 [1]) puis il a repris :

«Mais ce qui est une garantie c'est que M. Crispi n'est pas toute l'Italie. Le Roi est très sincèrement désireux de garder la paix; des hommes comme le général de Robilant que j'ai entretenu de la question, il y a quelque temps, sont dans les mêmes idées c'est-à-dire partisans du *statu quo*. On peut donc espérer que, malgré tout, la paix sera maintenue. Cela dépend beaucoup du degré jusqu'où la France gardera son sang froid.» J'ai répondu que la France garderait sûrement son sang-froid jusqu'aux dernières limites, jusqu'au point extrême où cette qualification change de nom. J'ai fait remarquer que nous avions déjà montré combien cette qualification nous était... [2]. Nous avons manifesté, en laissant bien des choses sans réponse, combien la paix nous était chère; aucun peuple en Europe n'avait donné au maintien de la paix d'aussi solides gages que ceux là. J'ai rappelé l'attitude que nous avions gardée dans les derniers incidents que j'ai énumérés. Lord Salisbury en est tombé d'accord très franchement et a ajouté :

«Néanmoins vous ne sauriez trop vous mettre en garde; on cherche à vous faire perdre votre sang-froid, ce serait donner satisfaction à vos opposants que de leur répondre, par actes ou paroles, sur le ton qu'ils prennent. Désirant moi-même le maintien de la paix, je ne puis que vous faire observer que bien des actes légitimes et légaux peuvent être inopportuns. Je vise spécialement le nouveau réglement sur les écoles en Tunisie.»

J'ai alors donné les raisons du récent décret. Le Premier Ministre a répété qu'il ne formulait pas la moindre observation de fond à ce sujet; il y a beaucoup d'écoles anglo-maltaises en Tunisie et il n'avait été saisi d'aucune plainte quelconque. Sa remarque n'avait trait qu'à une question d'heure et d'opportunité mais, sur ce point, son avis était très net. «Quant à M. Crispi il ne faut jamais oublier, dit Lord Salisbury, que sa personne et [son caractère] ont quelque chose d'extraordinaire; il n'est pas arrivé au pouvoir par les chemins habituels et ses manières se ressentent de ses précédentes fréquentations. C'est un [trait] dont il faut tenir compte et une défalcation à faire en jugeant ses notes et ses actes; il ne doit pas être apprécié d'après le même critérium que ceux des autres Ministres d'État.» — «Dans ces conditions, ai-je repris, si le Roi d'Italie désire la paix, mais que M. Crispi soit homme (malgré toutes les défalcations possibles) à provoquer la guerre, un fait d'une énorme importance

(1) Dépêche transmettant à Londres le rapport de M. Gérard ci-dessus reproduit sous le numéro 225. — (2) Lacune de déchiffrement.

sera l'action réciproque que l'Empereur d'Allemagne et M. Crispi auront l'un sur l'autre pendant le voyage à Rome.

« Que dira l'Empereur?

« Représentera-t-il les pensées du prince de Bismarck, l'ami de la paix, [ou] du prince de Bismarck, le préparateur de la guerre; encouragera-t-il le Roi d'Italie dans ses tendances pacifiques, ou M. Crispi dans ses tendances querelleuses? »

Lord Salisbury m'a répondu :

« L'Empereur est d'un caractère jusqu'ici indéchiffrable; un très jeune homme par certains côtés, un vieillard par d'autres. Il a fait, depuis son avènement, plusieurs choses très sages, d'autres que je ne peux pas qualifier de même. Tout peut dépendre de la personnalité même de M. Crispi et du don qu'il peut avoir de communiquer, d'imposer ses convictions. C'est un don qui tient à l'homme et que la situation ne donne pas. Je n'ai jamais rencontré M. Crispi; mais, d'après tout ce qu'on m'en a dit, il n'aurait pas beaucoup cette faculté qu'il m'a...[1] ». C'est là assurément et en résumé une bien fragile garantie de paix. Lord Salisbury s'en rend compte et le déplore; il s'est exprimé sur la France, pendant tout l'entretien, dans des termes sympathiques, voyant pour elle des graves dangers et les considérant avec anxiété. Je prie Votre Excellence d'excuser la longueur de ce télégramme; j'ai cru devoir transmettre cette conversation au Département par le télégraphe, la valise du 8 n'étant pas arrivée, ni même encore annoncée à l'ambassade.

248.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XCIII. *Berlin, 12 octobre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 octobre; Dir. pol., 15 octobre.)

Deux faits me donnent lieu de croire que j'ai bien interprété, dans ma dépêche du 8 octobre[2], les intentions du Gouvernement impérial, en lui prêtant l'idée d'interdire aux officiers de notre armée active un séjour plus ou moins prolongé sur le territoire allemand, mais non la faculté de traverser et même de visiter l'Allemagne en simples touristes.

Un commandant d'artillerie attaché à l'État-major de M. le Ministre de la

[1] Lacune de déchiffrement. — [2] Voir ci-dessus, n° 241.

Guerre est arrivé à Berlin, il y a quatre ou cinq jours, et y est resté jusqu'à ce matin sans être le moins du monde inquiété. Je l'avais engagé à prendre très ostensiblement sa qualité d'officier français. Au contraire, un lieutenant de chasseurs, M. Condeins, qui était allé en Wurtemberg pour apprendre l'allemand, vient de recevoir l'ordre de quitter le territoire de l'Empire sous trois jours. Le motif de cette expulsion n'est pas personnel; elle s'expliquera par des mesures prochaines : telle est la seule réponse que notre Consul à Stuttgart a pu obtenir de l'autorité wurtembergeoise [1].

249.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 99. *Paris, 15 octobre 1888, 9 h., soir.*

Le Sultan a été fort ému d'une «lettre de Rome» publiée, le 26 septembre, dans la *Correspondance de l'Est* de Vienne et dont le but manifeste est d'effrayer Abdul Hamid, pour le déterminer à conformer sa politique aux vues de la Triple Alliance. Cette publication est actuellement exploitée contre nous à Constantinople par nos adversaires qui, contre toute vraisemblance, cherchent à nous l'attribuer. On prétend que nous l'avons fait insérer dans la *Correspondance de l'Est* et reproduire dans l'*Italie*, afin de pouvoir représenter le Gouvernement italien comme directement hostile à la personne du Sultan et de contrecarrer ainsi les efforts du baron Blanc. La vérité est que nous faisons actuellement rechercher l'auteur de la «lettre de Rome»; nous ne le connaissons pas encore, mais nous avons des raisons de penser que le Gouvernement italien n'est pas étranger à cette manœuvre. Vous savez déjà, sans doute, que le journal l'*Italie*, autrefois dirigé par un Français dans un sens français, est aujourd'hui un des organes dévoués à M. Crispi, dont l'influence a réussi à faire écarter l'ancien directeur, M. Hardouin.

Il m'a paru nécessaire de vous transmettre, à toutes bonnes fins, ces informations.

[1] Deux officiers français installés à Dresde pour apprendre l'allemand sont, quelques jours plus tard, invités à quitter cette ville. (Dép. n° XCVII de Berlin, 22 octobre.)

250.

M. Gérard, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 170. Confidentiel. *Rome, 16 octobre 1888, s. h.*

(*Reçu :* 3 h., soir.)

J'ai assisté hier au dîner de la Cour offert au Corps diplomatique. Il n'y a pas eu, sauf pour les... [1] (au nombre de trois), de présentation des chefs de missions à l'Empereur. Au cercle qu'a suivi le dîner, le Roi m'a entretenu quelques instants. Après m'avoir fait l'éloge de l'Empereur (son allié et son hôte), il a déclaré ne voir dans l'état actuel de l'Europe aucune menace pour la paix. Je transmets à Votre Excellence, telle qu'elle a été formulée, cette expression de la confiance royale.

251.

M. de Montholon, Ministre de France à Athènes,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 83. *Athènes, 17 octobre 1888, 10 h., soir.*

(*Reçu :* le 18, 4 h., matin.)

Le Ministre de Grèce à Rome télégraphie ce qui suit à son Gouvernement :

« Je tiens de bonne source que l'entrevue du Pape et de l'Empereur Guillaume n'a pas répondu à l'attente de la Papauté [2]. L'Empereur n'a fait aucune réponse aux doléances du Saint-Père relativement aux rapports du Saint-Siège et du Quirinal. D'un autre côté, Léon XIII ayant exprimé le désir de voir les Gouvernements monarchiques s'entendre pour contrecarrer les menées révolutionnaires et anarchistes, le Souverain allemand a répondu « qu'il se dévouerait à cette tâche ».

Au cours d'une réception le Roi Humbert a dit au Ministre de Grèce : « Mon Gouvernement peut se réjouir de la visite de l'Empereur d'Allemagne; elle a eu lieu au plus grand profit de l'Italie et de la cause que je défends. »

[1] Lacune de déchiffrement. — [2] Cf. le passage du rapport de M. Gérard ci-dessus reproduit sous le n° 217 relatif à la visite au Vatican de l'Empereur Guillaume.

252.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XCVI. Déchiffrement. *Berlin, 18 octobre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 octobre; Dir. pol., 22 octobre.)

Je comptais sur le courrier de cabinet qui, dans les conditions ordinaires, devait passer à Berlin au plus tard hier en revenant de Copenhague, pour vous envoyer quelques détails complémentaires sur mon dernier entretien avec le Ministre des Affaires étrangères par intérim. Ce courrier ne m'étant pas encore signalé, je me décide à vous écrire par la poste.

Les points qui m'ont le plus frappé dans la conversation de M. de Holstein, en dehors des observations rétrospectives sur l'incident de Massaouah, sont les suivants :

1° La chancellerie a son siège fait dans le sens italien sur la légalité, au point de vue des capitulations, du décret beylical en matière d'enseignement.

2° Le Gouvernement italien laisse les Puissances dans l'ignorance des concessions que nous lui avons offertes relativement à l'application de ce décret aux écoles italiennes.

3° La chancellerie impériale semble ralliée à l'idée que les négociations doivent être suivies entre Paris et Rome, et non à Tunis. M. de Holstein paraissait croire, contrairement à ce que j'ai lu depuis dans le journal *Le Temps*, que les négociations de Cabinet à Cabinet étaient déjà engagées.

4° Le Ministre intérimaire paraissait convaincu de la possibilité d'une transaction, si, m'a-t-il dit, « nous faisions quelque chose d'agréable à l'Italie ».

Il m'a nettement déclaré que le prince de Bismarck a plusieurs fois déjà donné des conseils de modération à M. Crispi et que son action s'exercera, cette fois encore, dans le sens de la conciliation.

Je ne crois utile d'insister que sur les deux derniers points.

Comment et sur quel terrain pourrions-nous faire plaisir à l'Italie? M. de Holstein ne m'a fourni aucune indication et je me suis bien gardé de l'interroger à cet égard. Il est clair, en effet, que nous ne saurions faire des avances à M. Crispi sans nous déconsidérer. C'est à lui qu'il incombe d'effacer le souvenir de ses impertinences.

Quant aux assurances de bon vouloir que m'a données M. de Holstein, sont-elles bien sincères? M. de Bleichroeder m'a, il est vrai, raconté la semaine dernière que le prince de Bismarck avait préparé une forte mercuriale à l'adresse de M. Crispi, lors de sa visite à Friedrichsruhe mais qu'il avait dû

atténuer cette mercuriale, tant le Premier Ministre italien s'était de lui-même montré enclin à la sagesse. Il m'a aussi rapporté ce propos du comte de Launay : « Il a suffi à M. Crispi de sortir de Rome pour recouvrer son sang-froid. Quand, au contraire, il est en contact avec les politiciens du Parlement, il prend des attitudes; néanmoins, soyez tranquille, il ne fera pas de coup de tête. »

Je voudrais d'autant moins tirer de ces dernières appréciations une conclusion trop optimiste que j'ai recueilli, avant-hier même, une preuve de la mauvaise foi de M. de Holstein, l'ancien secrétaire et surveillant de M. d'Arnim pour le compte du prince de Bismarck. J'avais déclaré à ce personnage, dans notre entretien de mardi, que nous n'avions aucune relation avec le journal l'*Italie* et qu'il était absurde de nous accuser d'y avoir fait insérer l'article de la *Correspondance de l'Est* contre le Sultan. Cela ne l'a pas empêché, quelques instants après, d'insinuer de nouveau à mon collègue turc, qui ne m'en a pas fait mystère, que nous avions des moyens d'action indirects sur certains rédacteurs de l'*Italie;* que nous pouvions bien avoir obtenu ainsi la reproduction de ce scandaleux article; que d'ailleurs l'*Italie* n'était pas plus dévouée à M. Crispi que la *Germania* à M. le prince de Bismarck, etc.

J'ai, du moins, constaté avec satisfaction que ses misérables arguties n'avaient pas convaincu Tewfik Bey.

253.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

T. n° 102. *Paris, 21 octobre 1888, 2 h. 15, soir.*

Dans la nuit de jeudi à vendredi, l'écusson du consulat général allemand au Havre a été enlevé par des individus restés inconnus. Il a été retrouvé le lendemain, à quelque distance du consulat général, dans un tel état de détérioration que le Consul général n'a pas voulu le recevoir lorsqu'on le lui a rapporté, bien qu'on eût pris soin de le nettoyer.

Le sous-préfet du Havre s'est empressé d'exprimer par écrit ses regrets au Consul allemand et j'ai moi-même, aussitôt que l'incident m'a été connu, envoyé le directeur de mon Cabinet faire une démarche analogue auprès du comte Münster.

L'Ambassadeur d'Allemagne vient de me dire que son Gouvernement ne s'exagérait pas l'importance de l'affaire, mais il m'a demandé quelles étaient nos intentions au sujet du rétablissement de l'écusson et des conditions dans

lesquelles il s'effectuerait. Je lui ai répondu que les auteurs de l'incident étaient activement recherchés et qu'une fois découverts, ils seraient poursuivis conformément aux lois. J'ai ajouté qu'il fallait tenir compte du fait que la ville du Havre était habitée par un grand nombre d'étrangers de toute nationalité, y compris des Allemands. Enfin, en ce qui concerne les conditions dans lesquelles l'écusson serait replacé, je lui ai annoncé que l'écusson, une fois remis à neuf par nos soins, serait rapporté au Consul général par le sous-préfet, accompagné du commissaire de police, et qu'il serait replacé en présence et avec le concours de ces deux fonctionnaires. M. le comte Münster a paru satisfait et m'a dit qu'il allait télégraphier à son Gouvernement [1].

254.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Berlin, 21 octobre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 octobre; Dir. pol., 27 octobre.)

Votre Excellence sait déjà que l'introduction et la vente de certains journaux français ont été interdites en Alsace-Lorraine.

La *Landeszeitung für Elsass-Lothringen,* journal officiel, a publié à ce sujet la note suivante, reproduite à Berlin par le *Deutscher Reichsanzeiger* du 20 de ce mois :

« On dit que le Gouvernement s'est vu amené à interdire l'introduction et la circulation dans la province d'Empire d'un certain nombre de feuilles parisiennes, dont les attaques contre l'Allemagne avaient, en dernier lieu, dégénéré en grossières insultes envers l'Empereur. D'autres journaux français, dont la circulation était, depuis plusieurs années, tolérée sans autorisation préalable, se sont vu retirer cette facilité, leur récente attitude ne justifiant pas une tolérance de cette nature. Lorsque le Gouvernement de la province d'Empire est forcé par les circonstances à rendre plus stricte la police des étrangers, on comprendra facilement qu'il prenne des mesures pour empêcher la propagation des écrits étrangers dont les attaques haineuses et calomniatrices contre l'Allemagne ont pour but de tromper et de circonvenir la population d'Alsace-Lorraine. »

[1] La promptitude avec laquelle les satisfactions d'usage ont été données au Gouvernement allemand à l'occasion de l'incident du Havre, écrit M. Herbette, le 23 octobre (dép. n° XCVIII), a produit bon effet. Le 2 novembre le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères déclare adhérer aux réparations proposées par la France, mais demande que le préfet du département assiste en personne à la cérémonie. (Télégr. n° 144 de Berlin, 2 novembre, 5. h. 18, s.)

255.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 139. *Berlin, 24 octobre 1888, 10 h. 59, soir.*

(*Reçu :* 25 octobre, 6 h., matin.)

M. de Bleichroeder vient de m'affirmer que les dispositions du prince de Bismarck, avec lequel il s'est entretenu trois heures samedi dernier, sont toujours pacifiques et conciliantes à l'égard de la France. Il m'en a donné comme preuves récentes :

1° Que le Chancelier a arrêté M. Crispi qui ne demandait qu'à provoquer une crise dans l'affaire tunisienne (1).

2° Qu'à Constantinople, M. de Radowitz ne s'associera pas à la campagne que ses collègues italien et anglais ont entreprise pour déterminer la Porte à soumettre à une enquête la gestion de la Banque ottomane. M. de Bleichroeder ayant ajouté que, de l'avis du prince de Bismarck, l'Allemagne et la France pourraient vivre en bons termes sans les intempérances de langage de la presse française et de la presse allemande : « Surtout, lui ai-je répondu, lisez la *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'aujourd'hui et voyez s'il est possible de clore plus grossièrement que ne le fait cet organe du Chancelier l'incident du Havre, où il reconnaît pourtant que nous avons donné une satisfaction au Gouvernement impérial. Cet article officieux sera reproduit dans toutes les feuilles allemandes, trompera l'opinion et amènera des représailles dans les journaux français (2). Est-ce là une preuve des dispositions conciliantes du prince de Bismarck? » M. de Bleichroeder se fit immédiatement lire l'article en question et convint qu'il était déplorable. Je crois qu'il fera part de mes appréciations aux membres du Gouvernement qu'il fréquente assidûment. Désirez-vous que j'y revienne avec le comte Herbert que je verrai demain à trois heures?

J'ai profité de ma visite pour interroger M. de Bleichroeder sur un bruit dont j'avais recueilli l'écho ici, à savoir qu'un groupe de financiers allemands

(1) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n° 1312. (*Die Grosse Politik*, VI 1287.)

(2) M. Herbette envoie dans une dépêche du même jour les passages caractéristiques de l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. La conclusion est la suivante : « Un pays dans lequel se produisent ces faits et des faits analogues, s'exclut ainsi lui-même du cercle des nations civilisées. Toutefois l'Allemagne entretient des relations non seulement avec des peuples civilisés, mais aussi avec des peuples sauvages, et elle a appris à s'arranger avec les uns comme avec les autres ».

dont il fait partie poursuivrait l'organisation en Turquie d'une Commission de la dette analogue à celle qui fonctionne en Égypte. M. de Bleichroeder, assez embarrassé, m'a répondu qu'il y avait en effet en l'air un projet de ce genre mais qu'il ne croyait pas que la Porte se prêtât à sa réalisation. Je sais d'ailleurs que son principal associé, M. Schwabach, se rend à Constantinople après avoir été mystérieusement à Pétersbourg et à Vienne.

256.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 52. *Paris, 25 octobre 1888, 1 h., soir.*

A l'occasion du jubilé de M. de Giers, je vous prie de lui présenter de nouveau mes remerciements pour les paroles courtoises qu'il m'a fait parvenir et de lui exprimer mes sincères félicitations.

257.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 140. *Berlin, 25 octobre 1888, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le comte H. de Bismarck m'a fait un accueil tout à fait exempt de raideur. J'ai abordé moi-même la question des décrets tunisiens [1] en disant que j'avais reçu communication de la réponse de notre Résident général à M. Berio et qu'elle me paraissait fournir les éléments d'un accord facile avec le Gouvernement italien. J'ai insisté sur les trois tempéraments proposés, savoir : 1° simple déclaration pour l'ouverture de nouvelles écoles; 2° l'inspection qui ne serait organisée pour les écoles italiennes qu'après entente avec le Consul général d'Italie, ne portant que sur la bonne tenue des établissements après rapport de la commission d'hygiène et des mœurs; 3° l'enseignement italien représenté dans le conseil de l'instruction.

[1] En septembre, le *Journal officiel* tunisien avait publié une loi sur l'enseignement en dix-sept articles qui sont empruntés aux lois françaises sur l'enseignement du 9 mars 1850 et du 30 octobre 1856.

Le Ministre m'a déclaré n'être pas encore au courant des détails de la négociation, mais qu'à première vue il partageait mon espoir qu'une entente pourrait s'établir entre les Gouvernements français et italien.

Il ne m'a pas dissimulé pourtant que, lorsqu'il a parlé pour la dernière fois de cette affaire à M. Crispi, le 18 octobre, ce dernier paraissait tenir à ce que les décrets sur l'enseignement ne s'appliquassent pas aux écoles italiennes et se montrait prêt à accepter sur ce point une délégation quelconque pour ne pas imposer au Gouvernement beylical et indirectement à la France la mortification de rapporter publiquement le décret, mais il ne voulait pas aller au delà, pour ne pas s'exposer à un blâme du Parlement. J'ai alors [fait] remarquer au comte H. de Bismarck que cette solution équivaudrait à l'abandon d'une mesure de police et d'utilité générale; qu'ayant assumé la responsabilité du protectorat, nous étions tenus d'introduire dans la Régence les règlements propres à garantir la moralité et la salubrité publiques; qu'exempter purement et simplement les écoles italiennes de l'application de ces règlements, ce serait paralyser l'action de l'autorité sur les écoles maltaises et autres; que, dès lors, il me paraissait à désirer que dans l'intérêt de tout le monde l'accord se fît sur un *modus vivendi* respectueux à la fois de l'intérêt public et des traités.

« Mais que vous importe au fond, me répliqua-t-il, que les écoles exclusivement fréquentées par des enfants italiens soient défectueuses quant à l'hygiène et aux bonnes mœurs. Après votre tentative infructueuse de réglementation, la responsabilité en incomberait non à vous, mais au Gouvernement italien. » — « Cela serait vrai, lui répondis-je, si nous nous placions au point de vue de notre tranquillité, mais nous nous considérons comme ayant des devoirs d'ordre supérieur du fait même que le pays est placé sous notre tutelle. »

Le comte H. de Bismarck n'insista pas et conclut ainsi : « Il n'est pas impossible que l'inspection, étant organisée en conformité des capitulations et ne touchant pas à des questions de programme ni de politique, il y ait, comme vous me le dites, dans vos propositions une base d'arrangement. Je le souhaite très sincèrement, car il serait en ce moment déplorable que, pour une question si peu grave, il y eût entre l'Italie et la France non pas même une brouille mais une tension durable. »

Ce sujet épuisé, je dis un mot en mon nom personnel (je n'avais pas reçu votre télégramme n° 103 avant trois heures) [1] de l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* que je vous ai signalé hier.

J'exposai combien il m'avait été pénible de lire ce ramassis d'injures dans

[1] Par ce télégramme parti de Paris le 25 octobre à 12 h. 50 M. Goblet encourageait M. Herbette à parler au comte de Bismarck de l'article signalé dans le télégramme ci-dessus reproduit sous le numéro 255.

la feuille officieuse au moment où elle enregistrait les satisfactions que nous avons données à l'Allemagne à propos de l'incident du Havre, ajoutant que, même entre particuliers, quand une affaire d'honneur s'est arrangée à l'amiable, les convenances interdisent aux adversaires de continuer à s'injurier.

Le comte H. de Bismarck n'a pas essayé de défendre cet article. Il s'est retranché derrière de mauvaises raisons, disant que le Gouvernement impérial n'acceptait la responsabilité que du journal officiel, que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'était pas même subventionnée, etc., etc.

J'ai affecté de ne pas prendre au sérieux ces explications et j'ai de nouveau exprimé le regret que des élucubrations de ce genre parussent dans un journal que tout le monde, en Allemagne comme en Europe, considère comme l'organe du Chancelier.

Incidemment le Ministre m'avait fait connaître, mais sans paraître y attacher d'importance, que l'Empereur n'a pas donné son approbation au rapport qui lui a été adressé sur l'incident du Havre.

258.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 65. *Saint-Pétersbourg, 25 octobre 1888, 7 h. 55, soir.*

(*Reçu :* le 26, 1 h., matin.)

Arrivé hier, j'ai repris la direction de l'ambassade. Les membres du Corps diplomatique se sont réunis aujourd'hui en uniforme au ministère des Affaires étrangères pour présenter leurs félicitations à M. de Giers à l'occasion de son jubilé de cinquante ans de service.

En sa qualité de doyen, M. de Schweinitz a pris la parole et s'est plu à reconnaître avec l'assentiment de tous que, sous deux règnes, le Ministre avait su bien servir son pays et maintenir les relations les plus cordiales avec les représentants étrangers. En même temps il lui a offert, au nom des chefs de mission, un encrier d'or massif comme témoignage de leurs sentiments unanimes.

M. de Giers a répondu avec émotion et non sans à propos qu'en s'efforçant de toujours concilier les intérêts de son pays avec ceux des autres nations, il n'était que le fidèle interprète des vues politiques de son Souverain.

Le *Messager officiel* n'a pas jusqu'ici publié de rescrit et le Ministre ne portait encore sur son uniforme que le cordon de Saint Alexandre Newski.

Il se félicitait cependant d'un télégramme reçu le matin du Caucase et dans

lequel l'Empereur lui exprime, en son nom comme en celui de l'Impératrice, ses regrets de n'être pas à Pétersbourg pour venir lui apporter leurs compliments.

259.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Madrid, Vienne.

T. n°s 95, 64. *Paris, 26 octobre 1888, 1 h. 5 soir.*

Un télégramme du comte de Montebello en date de ce matin m'annonce que la Porte a reçu un iradé du Sultan prescrivant la signature pure et simple de la convention du canal de Suez. Saïd Pacha a fait savoir à notre Ambassadeur que les convocations allaient être faites et que toutes les dispositions étaient prises pour que la signature pût avoir lieu lundi prochain. Les Ambassadeurs de toutes les Puissances, y compris l'Ambassadeur d'Italie, ont déclaré à M. de Montebello qu'ils étaient prêts à signer.

Pour Madrid. — Toutefois, l'Ambassadeur d'Espagne étant absent, le Chargé d'affaires qui le remplace n'a pas l'autorisation personnelle de signer. M. de Montebello l'a prié de la demander par télégramme à son Gouvernement, et la Porte a admis qu'une simple autorisation télégraphique serait suffisante. Je vous serai obligé de faire toute diligence pour que cette autorisation soit envoyée d'urgence.

Pour Vienne. — Toutefois l'Ambassadeur d'Autriche, qui vient de rentrer de congé, n'est pas personnellement autorisé à signer, les pleins pouvoirs ayant été donnés au Chargé d'affaires; le baron Calice a promis au comte de Montebello de télégraphier à Vienne pour demander l'autorisation nécessaire qui pourra être envoyée par simple télégramme. Je vous prie de faire toute diligence pour que cette autorisation soit envoyée d'urgence.

260.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. *Vienne, 28 octobre 1888, 8 h. 45 soir.*

(*Reçu :* 10 h. 15, soir.)

J'ai eu aujourd'hui avec le comte Kalnoky une assez longue conversation au cours de laquelle il a été question de l'incident relatif aux écoles de Tunis [1]. Le Ministre des Affaires étrangères n'ignorait pas le point de vue auquel Votre Excellence s'est toujours placée dans ses entretiens avec l'Ambassadeur du Roi Humbert et voici, en substance, ce qu'il m'a dit à ce propos :

Les Italiens ne veulent pas admettre que le décret beylical puisse être applicable dans l'avenir à leurs établissements scolaires. Mais je leur ai donné le conseil de ne pas se préoccuper dès maintenant de difficultés qui ne sont pas encore nées et dont il sera toujours temps de *causer* quand elles viendront à se produire et, en général, je leur ai prêché la modération. Assurément, la situation de l'Europe est satisfaisante. Gouvernements et peuples veulent la paix et c'est en vue du maintien de la paix que l'Empereur d'Allemagne a entrepris son récent voyage. Le seul danger consisterait dans le fréquent retour de ces incidents qui ne sont rien en eux-mêmes, mais qui, la presse y aidant, entretiennent entre nations voisines une irritation dont les traces sont longues à disparaître. J'espère qu'à Paris et à Rome, prévaudra l'esprit de prudence et de conciliation.

De ce langage du comte Kalnoky, des développements dans lesquels il est entré et que vous fera connaître mon prochain rapport [2], résulte pour moi l'impression que le Ministre des Affaires étrangères n'est nullement favorable à l'attitude prise par M. Crispi dans un incident qu'il a vu naître avec quelque souci et qu'il verrait prendre fin avec satisfaction.

(1) Voir ci-dessus, n° 257.

(2) « La conversation que j'ai eue hier, dimanche, avec le comte Kalnoky a, au fond, beaucoup d'analogie avec l'entretien du marquis de Salisbury et de M. Jusserand. Comme le Premier Ministre de la Reine, le Ministre de la Maison impériale et des Affaires étrangères nous recommande, dans un esprit amical, la prudence, la modération, le sang-froid, non que ces qualités aient manqué à notre diplomatie, mais parce qu'elles sont devenues, selon lui, plus que jamais nécessaires ». (Dép. de Vienne, n° CXXVII, du 29 octobre.)

261.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 496. *Péra, 29 octobre 1888, 5 h. 40, soir.*
(*Reçu :* 6 h., soir.)

La convention de Suez vient d'être signée [1] à la Porte par tous les représentants des Puissances [2].

262.

LORD LYTTON, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, october 29th 1888.*

Her Majesty's Government have received from M. Carter, the officer administering the Government of the Gambia, information that he had reason to apprehend the outbreak of disturbances in the Gambia and that Musa Molloh, one of the chiefs between whom hostilities were impending, had expectations of receiving French assistance against his antagonist, Todey Cabbah.

M. Carter is making every effort to maintain peace, and I am instructed to request Your Excellency to cause the French authorities in the neighbouring districts to be directed to cooperate for this object, and to refrain from giving any help to Musa Molloh in making war.

TRADUCTION.

Le Gouvernement de Sa Majesté a été informé par M. Carter, l'officier préposé au Gouvernement de la Gambie, qu'il a lieu de craindre des hostilités prochaines en Gambie et que Musa Molloh, un des chefs susceptibles de prendre part à des

[1] La question de la signature était restée en suspens pendant plusieurs mois et avait donné lieu à un important échange de télégrammes entre Constantinople, Paris et les différentes capitales. Il serait impossible de les énumérer ici, on remarquera seulement la date à laquelle ont été échangées les signatures.

[2] L'échange des ratifications eut lieu à la Porte le 22 décembre. (Télégr. de Constantinople à Paris, n° 557.)

hostilités, compte que l'appui de la France ne lui fera pas défaut contre son adversaire, Todey Cabbah.

M. Carter fait tous ses efforts pour maintenir la paix et j'ai l'ordre de prier Votre Excellence de donner aux autorités françaises des districts voisins des instructions les invitant à s'associer à cette œuvre et de s'abstenir de donner à Musa Molloh aucun espoir d'assistance dans ses vues belliqueuses.

[Suit le détail des notes adressées à la France du 9 janvier au 29 octobre. Il y en a huit : il n'aurait été répondu qu'à celle du 29 février, on aurait accusé réception de l'une des deux notes du 29 octobre, toutes les autres seraient restées sans réponse.]

263.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 142. *Berlin, 30 octobre 1888, s. h.*

(*Reçu :* 5 h. 15, soir.)

Diverses feuilles de Berlin ont reproduit dès hier soir les paroles imprudentes attribuées par la *France* au général de Miribel[1]; elles ont déjà trouvé le temps de donner l'analyse d'articles de la presse italienne qui tendent à créer un incident « de nature à mettre le feu aux poudres ».

Les journaux de ce matin sont muets : peut-être attendent-ils un mot d'ordre venant de Friedrichsruh où l'Empereur Guillaume s'est rendu hier soir en quittant Hambourg[2].

(1) Nommé au commandement du 6e corps d'armée à Châlons, en remplacement du général Février, atteint par la limite d'âge, le général de Miribel avait fait son entrée solennelle à Nancy le 18 octobre; il avait répondu au Préfet qui lui présentait les fonctionnaires : « J'ai été très flatté d'être nommé au commandement du 6e corps et d'avoir été appelé à ce poste d'honneur. Que tout le monde médite l'adage de la ville de Nancy : *Non inultus premor.* » D'après certains journaux français, le général de Miribel avait en outre exprimé l'espoir, que le département de Meurthe-et-Moselle cesserait d'être un département frontière. Cette phrase, non contenue dans le texte officiel du discours, provoqua naturellement de l'irritation en Allemagne.

(2) Il y était allé le 29 assister à des fêtes données à l'occasion de l'entrée de la ville dans le Zollverein.

264.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° CIV. *Berlin, 1er novembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 novembre; Dir. pol., 7 novembre.)

J'ai déjà signalé à Votre Excellence par mes télégrammes du 30 du mois dernier l'effet fâcheux produit en Allemagne par l'allocution que le général de Miribel a prononcée à Nancy [1]. Même réduite à sa teneur officielle elle contenait une allusion intempestive à la devise de cette ville : *inultus non premor*, qui impliquait nettement l'idée de revanche. Quand des journaux français y eurent ajouté la phrase où était exprimé l'espoir que le département de Meurthe-et-Moselle cesserait d'être un département frontière, l'irritation devint générale. Mais, comme dans toutes les circonstances graves où l'on veut laisser au Gouvernement une entière liberté de décision, la presse prit grand soin de se tenir sur la réserve et se borna à enregistrer les faits.

Ce silence me paraissait de plus mauvais augure que ne l'eussent été des réclamations violentes; j'appréhendais que l'entrevue de l'Empereur avec le Chancelier à Friedrichsruh n'amenât des représentations diplomatiques qui nous auraient obligés à désavouer publiquement le langage prêté à M. de Miribel. L'Empereur est de retour à Berlin depuis deux jours et, loin de s'animer, le ton des journaux allemands semble se maintenir dans son diapason le plus modéré. La *Gazette Nationale* a publié ce matin sous ce titre : « L'épilogue du discours de M. de Miribel », un long article dont vous trouverez ci-joint le texte qui n'est qu'une dissertation sur la portée comparative de l'allocution de Nancy et de votre discours au banquet américain [2]. Hier la *Gazette de l'Allemagne du Nord* opposait simplement le passage de ce discours où vous avez manifesté votre confiance dans le relèvement de notre pays et celui qui célébrait les aspirations pacifiques de la République française.

Enfin, je trouve dans la *Post* d'aujourd'hui une correspondance parisienne qui constate que les paroles imprudentes du général de Miribel n'ont été relatées que par la *France*, la *Patrie* et le *Petit Journal*. Elle insinue, toutefois, que si ces paroles étaient authentiques, le Gouvernement français aurait le

(1) Voir ci-dessus, n° 263.

(2) La *National Zeitung* accusait M. Goblet d'envelopper des ambitions de conquête et des menaces dirigées contre les nations voisines d'un voile de déclarations pacifiques tandis que le général de Miribel ne cherchait pas à déguiser le désir de revanche dont les Français étaient animés.

devoir d'examiner si ce général est bien à sa place à la tête d'un corps d'armée campé à la frontière allemande.

Ce qui me paraît dans tous les cas, hors de doute, c'est que ce général, déjà très suspect aux Allemands par certaine aventure remontant à huit ou neuf ans (un voyage qu'il aurait effectué vers 1880 pour inspecter les lignes de défense de l'Allemagne sur les bords du Rhin) et surtout par sa haute réputation militaire, doit s'attendre à être observé de très près dans ses moindres démarches. On le rendra responsable de tous les incidents qui se passeront dans l'étendue de son commandement. C'est pour lui une raison de plus de redoubler de vigilance, de réserve et de circonspection.

265.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 70. *Saint-Pétersbourg, 4 novembre 1888, 1 h. 57, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

L'Empereur et l'Impératrice sont venus ce matin à Pétersbourg. Ils se sont arrêtés à l'église de Kazan avant de se rendre au Palais. Toute la société s'est rendue à la gare. Sur le parcours, une foule considérable a acclamé Leurs Majestés. Dans un manifeste publié par le journal officiel, l'Empereur remercie la Providence divine qui, ayant égard aux prières de son peuple, a fait un miracle (1) et qui, en lui conservant une vie consacrée au bien de sa bien-aimée patrie, voudra bien lui donner aussi la force d'accomplir la grande tâche à laquelle il a été appelé par sa volonté.

L'enquête ouverte sur l'accident n'est pas encore terminée. C'est, paraît-il, la voiture du Ministre des voies et communications qui a déraillé la première.

On prétend qu'elle était en mauvais état et l'amiral Possiet est en ce moment l'objet de nombreuses attaques. L'Empereur a été contusionné au pied et des éclats de verre ont blessé l'Impératrice à la main. Leurs Majestés sont remises aujourd'hui; mais tout projet de voyage à Copenhague est abandonné.

(1) M. de Laboulaye avait signalé le 30 octobre à 6 h. 55 du soir, un déraillement qui s'était produit à Borki sur le passage du train impérial (télégr. n° 67). Le wagon où étaient l'Empereur et sa famille avait été brisé, il y avait eu vingt morts et dix-huit blessés. Le *Messager officiel* démentait qu'il y eût eu un attentat, même une intention criminelle. (Télégr. n° 68 du 31 octobre, 8 h. 20, s.)

266.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 89. *Saint-Pétersbourg, 8 novembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 novembre; Dir. pol., 19 novembre.)

Dans les divers entretiens que depuis mon retour j'ai eus avec lui, M. de Giers s'est appliqué à me répéter que la politique russe n'avait subi aucun changement pendant mon absence. Il continue de croire que toutes les Puissances désirent le maintien de la paix, et les incartades de M. Crispi ne lui causent pas de préoccupation sérieuse parce qu'il a des raisons de supposer que cet homme d'État n'a pas eu un grand succès auprès de l'Empereur d'Allemagne auquel il n'a pas plu.

M. de Giers ne m'a pas parlé de la Bulgarie. A propos du divorce du Roi Milan, il m'a laissé entendre que le Gouvernement impérial considérerait cette question comme d'ordre intérieur pour la Serbie, tant qu'il n'en résulterait pas de complications internationales. Si la Reine Nathalie vient en Russie, elle sera naturellement traitée avec les égards dus à une Reine, mais ces égards ne seront pas de nature à donner lieu à aucune réclamation.

Quelques journaux avaient parlé d'une alliance russo-turque qui serait sur le point de se formuler. Cette alliance ne paraît pas plus désirée à Saint-Pétersbourg qu'à Constantinople. Il n'y a de vrai dans le bruit qui a couru que l'existence d'excellents rapports entre les deux Gouvernements.

En résumé, c'est toujours le principe de l'indépendance d'action qui domine à Saint-Pétersbourg. On ne paraît disposé à y renoncer ni pour obtenir des services de l'Allemagne ni pour se rapprocher davantage de nous. On ne s'en réjouit pas moins des succès que remporte notre diplomatie. M. de Giers n'a pas la même foi que nous dans la valeur et dans les conséquences de la convention de Suez qui vient d'être signée; il croit que les prétextes ne manqueront pas à l'Angleterre pour la continuation de l'occupation de l'Égypte, mais il a vu avec plaisir le Sultan donner à notre politique en Orient un témoignage de confiance. Les bonnes dispositions du Cabinet de Saint-Pétersbourg à notre égard peuvent se constater encore dans l'attitude que les Grands-Ducs Serge et Paul ont observée pendant le cours de leur voyage en Palestine. En recevant le chef de la colonie française à Beyrouth, en faisant remercier notre Consul à Jérusalem, surtout en ne soulevant pas de difficultés religieuses, ils ont évidemment obéi à des recommandations qui leur avaient été faites avant leur départ.

Je vois encore un indice que la politique russe ne s'est pas modifiée à notre détriment dans le peu de regrets qu'a éprouvé le Gouvernement — je ne parle pas des cercles militaires de la Transcaspienne — de l'avortement de la campagne menée par Isaak Khan contre l'Émir de l'Afghanistan. Évidemment ce n'est pas de ce côté que se porte l'attention; elle continue plutôt d'être concentrée sur la Pologne où l'on annonce la prochaine arrivée non seulement de la 19e division d'infanterie, qui est à Stavropol, mais aussi de la 2e qui est à Kazan. Cette nouvelle fût-elle exagérée, il n'en ressort pas moins de l'ensemble des faits que la préoccupation du maintien de l'équilibre européen reste la directrice de la diplomatie russe. C'est tout ce que nous avons à souhaiter pour le moment.

267.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 73. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 12 novembre 1888, 11 h. 30 soir.*

(*Reçu :* le 13, 7 h., matin.)

M. Hoskier vient de m'annoncer que l'affaire pour laquelle il est venu est aujourd'hui conclue[1]. L'entente du moins est établie entre le Ministre des Finances et lui, les termes du contrat ayant été arrêtés. Le contrat doit toutefois être soumis dimanche prochain au Conseil des Régents et ce n'est que le 21 que la sanction de l'Empereur pourra être donnée. Jusque là il importe de ne pas ébruiter l'affaire.

Votre Excellence sait que pour cet emprunt de 500 millions destiné à la

[1] « Votre Excellence sait que l'emprunt dont il s'agit est de 500 millions de francs et que la plus grande partie de cette somme doit être consacrée à la conversion en 4 p. o/o d'un emprunt 5 p. o/o de 1877 dont le reliquat représente environ 350 millions. Les 150 millions restants sont destinés à un remboursement à la Banque de Russie. Dans son désir de bien marquer qu'il n'entre aucune pensée politique en cette affaire, le Ministre des Finances a tenu à ce qu'elle eût un caractère international; c'est ainsi qu'à côté de nos grands établissements comme la Banque de Paris, le Comptoir d'Escompte, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, la Banque d'Escompte, figurent pour l'Angleterre MM. Baring frères et Hambro et fils; pour l'Allemagne, la Handelsgesellschaft et les maisons Mendelssohn et Warschauer; pour la Hollande, la maison Hope; enfin pour la Russie, la Banque d'Escompte et la Banque Internationale. Il n'en est pas moins vrai que c'est la France qui participe à l'emprunt pour la plus grande part et qu'il y a dans ce fait un événement nouveau qui appelle d'autant plus l'attention que l'entreprise se présente avec toutes les chances d'un grand succès sur la place de Paris. » (Dép. n° 94 de M. de Laboulaye à M. Goblet, du 21 novembre 1888.)

conversion d'un emprunt de 1877 ainsi qu'à un remboursement de 50 millio s à la Banque de Russie, les grandes banques de Paris se sont engagées pour 325 millions. Le reste est pris par Baring et Hambro de Londres, par Hope d'Amsterdam, par Mendelssohn de Berlin et par les Banques Internationale et d'Escompte de Pétersbourg. Cet emprunt, dont le succès est certain, puisqu'il ne rencontre même pas d'opposition à Berlin, a pour nous cet avantage que son caractère est bien français et qu'il cimente par l'intérêt nos bons rapports avec la Russie.

Le mariage du Grand-Duc Paul, dernier frère de l'Empereur, avec la Princesse Alexandra de Grèce est décidé et ne tardera pas à être officiellement annoncé [1].

268.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 125. *Berlin, 12 novembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 novembre; Dir. pol., 19 novembre.)

Un télégramme en date du 11 de ce mois a informé sommairement Votre Excellence du résultat de la démarche qui m'avait été prescrite par le télégramme du 9 novembre, n° 111 [2].

Le comte de Bismarck étant absent, je me suis rendu auprès du comte de Berchem pour lui annoncer, sous la forme officieuse, le projet du Gouvernement de la République de se faire représenter à Munich par M. Barrère et pour lui exprimer le désir de connaître le sentiment du Gouvernement impérial à cet égard.

Le comte de Berchem m'a répondu, le lendemain, par une lettre également officieuse dont je place une copie sous ce pli. Elle marque la satisfaction que le choix de M. Barrère inspire à Berlin.

Pour prévenir toute susceptibilité personnelle de la part du Ministre de Bavière, et cette affaire concernant avant tout son Gouvernement, j'ai cru devoir, à titre courtois, mettre également sans délai le comte de Lerchenfeld au courant des intentions de Votre Excellence en ce qui concerne la nomination de M. Barrère à Munich.

[1] Voir ci-dessus, n° 226 et note. — [2] M. Goblet faisait pressentir le Gouvernement allemand sur la nomination de M. Barrère à la légation de France à Munich.

269.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 126. *Berlin, 13 novembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 novembre; Dir. pol., 16 novembre.)

Le journal officiel de l'Empire a publié ce soir, deux documents échangés entre les Gouvernements allemand et anglais, en vue d'établir d'un commun accord le blocus de la côte orientale d'Afrique placée sous la souveraineté du Sultan de Zanzibar. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence, le texte de ces deux lettres adressées l'une par l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres au chef du Foreign Office, l'autre par le marquis de Salisbury au comte de Hatzfeldt, en réponse à sa communication.

L'Ambassadeur d'Allemagne « propose de bloquer en commun, et avec l'agrément du Sultan, de Zanzibar la côte d'Afrique orientale appartenant au domaine de ce Souverain afin d'y réprimer l'exportation des esclaves et l'importation d'armes et munitions de guerre.

« Pour rendre le blocus efficace contre la traite des esclaves, il serait nécessaire que les navires de guerre des deux nations opérassent la visite, et, le cas échéant la capture de tout navire suspect, sous quelque pavillon qu'il naviguât.

« Le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur est prêt à faire, en communauté avec le Gouvernement de Sa Majesté la Reine, les démarches nécessaires dans ce but auprès des autres Puissances. »

Le comte de Hatzfeldt ajoute qu'il serait à désirer d'obtenir la coopération et l'adhésion du Portugal à l'extension du blocus sur les parties du littoral africain appartenant à cette Puissance.

La réponse de Lord Salisbury est la reproduction textuelle de la dépêche du comte de Hatzfeldt avec mention de l'approbation du Gouvernement britannique.

Le comte de Bismarck, que j'ai vu dans le cours de la journée, m'avait prévenu de cette publication qui a dû avoir lieu simultanément à Londres. Je lui ai demandé si le comte Münster avait fait auprès de Votre Excellence la démarche préparatoire qui m'avait été annoncée par le comte de Berchem [1].

(1) M. Goblet avait télégraphié, le 8 novembre à 11 h. 30 du soir (Télégr. 109), à M. Raindre que le 25 octobre le comte Münster avait fait une démarche en ce sens auprès de lui. Il rappelle que, dès l'origine des affaires de Zanzibar, la France s'est appliquée à ne pas créer de difficultés au Gouvernement allemand. Il est « un peu surpris d'apprendre que ce que désirait l'Allemagne et ce pour quoi elle demandait notre concours, c'était la suppression même de la traite, la répression du commerce des armes et des munitions de guerre n'étant plus qu'un moyen accessoire ». M. Goblet rappelle que la France n'a pas adhéré au traité de Londres de 1841.

Il m'a dit n'être pas au courant de ce qui avait pu être fait à cet égard en son absence. Je l'ai d'autre part, interrogé relativement à la façon dont serait effectué le blocus; il m'a affirmé ne pouvoir me renseigner à cet égard, insistant sur la pleine liberté d'action qui serait réservée aux amiraux pour fixer d'un commun accord les conditions d'exécution. Il a seulement fait observer que le caractère des mesures prises en vertu d'une proclamation de blocus créait une distinction essentielle entre elles et des dispositions se rattachant au droit de visite, tel qu'il est prévu dans le traité de 1841 relatif à la traite. Suivant le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, nos répugnances traditionnelles sur ce point seraient ainsi entièrement respectées.

Votre Excellence m'excusera de clore, sans commentaires, une dépêche que je dois confier à la poste.

270.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 74. *Saint-Pétersbourg, 14 novembre 1888, 2h. 10, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Le capitaine Moulin me prie de transmettre les informations suivantes pour être communiquées à M. le Ministre de la Guerre.

Par ordre impérial du 1/13 novembre, des modifications importantes sont apportées à la composition des corps d'armée.

Il est créé deux corps nouveaux portant les numéros 16 et 17 et la répartition des divisions d'infanterie dans dix des corps anciens est changée.

Notamment, la deuxième division, jusqu'ici à Kazan, se joint à la huitième (Varsovie) pour former le 15e corps, et la dix-neuvième division, jusqu'ici à Stavropol, se joint à la douzième (Proskourof) pour former le 12e corps[1].

271.

M. BILLOT, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 13. *Lisbonne, 14 novembre 1888, 6 h. 35, soir.*

(*Reçu :* le 15, 2 h., matin.)

Le Ministre d'Allemagne a communiqué aujourd'hui au Ministre des Affaires étrangères à Lisbonne une dépêche du prince de Bismarck invitant le

(1) Voir ci-dessus, n° 266.

Portugal à s'associer aux mesures combinées par l'Allemagne et l'Angleterre pour empêcher la traite et l'importation des armes sur les côtes orientales d'Afrique.

Tout en adhérant en principe aux vues générales [des] grandes Puissances, le Ministre portugais a réservé la réponse du Portugal pour examiner la proposition. Il désire connaître les conditions du concours consenti par la France aux dispositions projetées.

272.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Billot, Ministre de France à Lisbonne.

T. n° 16. *Paris, 15 novembre 1888, 10 h. 30, soir.*

Il m'est difficile de vous faire connaître la réponse que nous ferons à une question dont le Gouvernement allemand m'a entretenu, mais qu'il ne m'a pas encore officiellement présentée[1]. Le comte Münster m'a demandé, il y a quelques jours, si nous ne consentirions pas à laisser visiter nos vaisseaux suspects de porter de la contrebande de guerre, en ajoutant, comme incidemment, que ces mêmes navires étaient sans doute ceux qui faisaient la traite. En même temps, le Gouvernement anglais m'adressait une question analogue, dans laquelle l'exercice du droit de visite visait particulièrement la traite.

Je n'ai pas encore répondu au Gouvernement anglais. J'ai répondu au Gouvernement allemand que, s'il nous notifiait un blocus régulier sur les côtes de Zanzibar ou sur une partie de ces côtes, nous reconnaîtrions aux navires allemands le droit de visiter les navires suspects de porter de la contrebande de guerre, comme nous l'avions fait nous-mêmes en Annam et au Tonkin en 1883; mais j'ai ajouté que le droit de visite en ce qui concerne la poursuite de la traite soulevait des questions plus complexes, et je ne me suis pas jusqu'ici expliqué sur ce point.

J'ai su depuis que le Gouvernement allemand s'était rapproché du point de vue anglais. Je ne serais pas surpris qu'il nous présentât prochainement une demande où le droit de visite s'exercerait aussi bien contre la traite que contre la contrebande de guerre, mais le fait ne s'est pas encore produit, et j'ai fait d'avance mes réserves en ce qui concerne le commerce des esclaves. Nous réprouvons ce commerce autant que personne et j'ai annoncé l'intention

(1) Voir ci-dessus, n° 271.

d'envoyer un ou plusieurs croiseurs pour le surveiller et le réprimer dans les eaux de Zanzibar, mais je dois aussi me préoccuper des abus qu'appliqué à cet objet le droit de visite peut produire, et ne pas m'écarter sans motifs très sérieux et sans garanties de la politique traditionnelle de la France. J'ai été interrogé officieusement sur ce qui devrait arriver à mon avis dans le cas où un navire, visité comme suspect de porter de la contrebande de guerre, serait trouvé chargé d'esclaves. J'ai répondu que la question ne pouvait pas être résolue sans étude, qu'il me semblait toutefois à première vue que le navire ne devrait pas être capturé et qu'il y aurait lieu d'en référer à nos croiseurs qui seraient toujours à proximité.

Tel est exactement l'état des choses; je vous tiendrai au courant des modifications qui pourraient s'y produire, et je vous autorise d'autant plus à en entretenir le Gouvernement portugais que ses intérêts me paraissent conformes aux nôtres.

273.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

D. n° 234. *Paris, 16 novembre 1888.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie d'une dépêche que j'ai reçue le 2 de ce mois de M. le comte Münster au sujet de la protection des missionnaires allemands dans l'Empire chinois. Une communication analogue m'a été remise par M. l'Ambassadeur d'Italie.

Je joins ici le texte de la réponse que je vous prie de transmettre au Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne et qui est conçue dans le même sens que celle que je prie M. Mariani de remettre à M. Crispi.

ANNEXE

Novembre 1888.

Le Ministre des Affaires étrangères de la République française a reçu une dépêche qui lui a été adressée le 2 novembre par Son Excellence l'Ambassadeur d'Allemagne au sujet de la situation des missionnaires allemands en Chine. M. Goblet m'a chargé à ce propos de rappeler à Votre Excellence dans quelles conditions a été établie la pratique actuelle d'après laquelle tous les missionnaires catholiques fixés

dans l'Empire chinois sont placés sous la protection française [1]. La France, avant et après l'expédition de 1860, a usé de son influence pour améliorer la position des missionnaires catholiques en Chine. Elle a admis, au bénéfice des avantages qu'elles avait stipulés, tous les religieux à quelque nationalité qu'ils appartinssent qui se sont adressés à elle sans qu'elle se soit attribué le droit de les y obliger. Ainsi s'est établi par une entente avec le Gouvernement chinois et dans un intérêt commun un état de choses qui n'existe pas seulement en Chine et n'a rien de contraire au droit international. Quels que soient les engagements que la Chine a pu prendre plus récemment à l'égard d'autres Puissances, le Gouvernement français ne saurait renoncer, pour ce qui le concerne, à ceux qu'elle a contractés envers lui.

274.

M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 192. *Rome, 17 novembre 1888, 7 h. 25, soir.*

(*Reçu :* le 18, 8 h., matin.)

Ainsi qu'il avait été entendu entre nous deux, M. Gérard, dès notre entrée dans le Cabinet du Président du Conseil ce matin, a rappelé en termes convenablement mesurés à M. Crispi les paroles gracieuses qu'il l'avait chargé de vous transmettre [2], en apprenant le nom du nouvel Ambassadeur dont

[1] M. Herbette télégraphie, le 20 novembre à 6 h. 20 du soir (Télégr. n° 149) : « Le comte de Bismarck, à qui M. Raindre avait adressé, à la date d'hier, la communication dont le texte accompagnait votre dépêche n° 204, a maintenu énergiquement dans notre entretien d'aujourd'hui que ce serait, de notre part, une ingérence à la fois contraire au droit des gens et à la souveraineté de l'Allemagne que de prétendre protéger des sujets allemands en Chine contre la volonté du Gouvernement impérial. » Dans la dépêche n° CVI du 23 novembre M. Herbette complète son télégramme : « J'ai été frappé de l'accent décidé de la déclaration du comte de Bismarck que le Gouvernement impérial entend se charger dorénavant de la tutelle exclusive de tous les intérêts allemands en Chine, religieux ou autres. « C'est pour nous une question de dignité nationale, m'a-t-il dit; nous ne pouvons pas laisser supposer plus longtemps que l'Allemagne ait besoin de la France pour protéger ses missionnaires catholiques. Du moment que la Chine a reconnu notre droit, vous n'avez à nos yeux aucun titre à l'exercer pour partie concurremment avec nous... » Je me suis borné à répondre que « nous ne contestions pas au Gouvernement impérial le droit de protéger tous ses ressortissants en Chine; qu'il s'agissait seulement d'apprécier si, du jour au lendemain, les agents diplomatiques et consulaires français dans le Céleste Empire doivent cesser d'avoir qualité pour délivrer des passeports aux missionnaires catholiques, sans distinction d'origine, comme ils le font depuis trente ans... »

[2] Dans le télégramme n° 183 du 8 novembre, 10 h. 10 du matin, M. Gérard avait dit : « Faisant spontanément une allusion flatteuse au choix de la personne désignée pour représenter le Gouvernement de la République auprès du Quirinal, il [M. Crispi] m'a dit avec une insistance expressive : « Mon plus grand désir, ma volonté est de faire cesser, d'écarter entre l'Italie et la France *tous les malentendus.* »

vous aviez fait choix. M. Gérard ayant, avant de se retirer, remercié avec un grand tact le Président du Conseil des relations personnelles qu'il lui avait été donné d'entretenir avec lui, M. Crispi n'a pas hésité à se féciliter de ses propres relations avec lui et à lui en exprimer de son côté ses remerciements. Je passerai sous silence les paroles trop élogieuses que M. Crispi a bien voulu m'adresser en me souhaitant la bienvenue. Vous en retrouverez l'écho quelque peu embarrassant pour moi dans les journaux officieux. Il y a même à ce sujet dans la presse italienne, en général, comme un mot d'ordre qui ne laisserait pas que d'être gênant pour l'avenir s'il venait à s'accentuer sans cause. En attendant une plus ample connaissance, je tiens l'accueil dont j'ai l'honneur d'être l'objet pour un acte de courtoise hospitalité. Je m'empresse de vous dire dès maintenant que, dans le cours de notre entretien, M. Crispi n'a fait, ni directement ni indirectement, allusion aux difficultés pendantes; il s'est maintenu sur le terrain de ses sentiments personnels vis-à-vis de la France et je ne m'en suis pas écarté en ce qui concerne les miens vis-à-vis de l'Italie. Il y a cependant un moment où je pouvais croire que le Président du Conseil a voulu viser les dissentiments qui se sont élevés depuis quelques mois. C'est alors que, parlant des difficultés imprévues qui de temps à autre peuvent surgir, M. Crispi a ajouté qu'«il convenait souvent de les laisser tomber». En dehors de ces mots, d'ailleurs très enveloppés, rien. Pas un mot non plus de l'attitude que certains journaux officieux se sont plu à prêter à M. Gérard. Son nom n'a pas été même prononcé.

Sur ses sentiments vis-à-vis de la France, M. Crispi me semble avoir tenu à s'en expliquer très nettement. Je ne suis pas, m'a-t-il dit, en résumé, le gallophobe qu'on m'accuse d'être. J'ai toujours été de cœur avec la France et depuis longtemps; M. Floquet qui m'a connu en 1857 le sait bien. J'ai trouvé, en arrivant au pouvoir, une situation que je n'ai pas faite. Il y a une alliance. Rien dans cette alliance ne nous contraint à agir contre votre pays. Tous les services que je pourrai rendre à la France, je les rendrai et serais heureux s'il m'était donné d'établir entre elle et nos alliés des rapports plus conformes à mes vœux. Je ne comprends pas, je ne vois pas ce qui peut séparer l'Italie de la France. Les deux pays se touchant, leurs rapports, leur histoire, leurs traditions les lient; «*je serais un fou de chercher autre chose que d'établir entre eux les relations cordiales qu'ils doivent avoir*». M. Crispi a répété par deux fois les mots *qu'ils doivent avoir*.

«Vous trouverez chez moi, ai-je répondu, les mêmes sentiments vis-à-vis de l'Italie que vous venez d'exprimer si noblement pour la France. Quoique dans des situations bien obscures, c'est en Italie que, pendant dix ans, je me suis formé à sa vie politique et, pendant les phases diverses de sa concentration, j'ai vécu de sa vie, j'ai partagé ses haines et ses joies et cela je ne peux l'oublier. J'ai fait part de mes sentiments à M. Goblet quand il m'a laissé

entrevoir mon éventuelle nomination à Rome. C'est parce que je les connais et que ce sont également les miens, m'a répondu le Ministre, que je songe à vous choisir et je ne pourrais donner un meilleur gage de mes dispositions qu'en envoyant en Italie pour représenter le Gouvernement de la République un parent, un ami du Président du Conseil. Vous connaissez maintenant, M. le Président du Conseil, ai-je ajouté, quelle politique je suis chargé de représenter ici. J'aime passionnément mon pays et vous ne trouverez pas mauvais que je soutienne ses intérêts auprès de vous avec tout le dévouement dont je suis capable, mais si les sentiments qui m'animent venaient par impossible à n'être plus ceux du Gouvernement français, eh bien! je m'en irais.» Cette façon un peu brutale et assurément peu diplomatique me paraît avoir frappé plus que toute autre parole M. Crispi et ne lui avoir pas déplu. Je me réserve de vous transmettre de plus amples détails, s'il y a lieu, par la valise prochaine en vous faisant part de ma conversation de demain, jour de réception de M. Crispi, et vous prie de me pardonner les développements excessifs, pour un télégramme, que je viens de donner à cette première dépêche.

275.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 76. *Saint-Pétersbourg, 18 novembre 1888, 12 h., matin.*
(*Reçu :* 7 h., matin.)

Le contrat pour l'emprunt de 500 millions a été signé aujourd'hui, il sera soumis le 21 à la signature de l'Empereur[1]. Bien que les banques allemandes, qui ont souscrit pour 75 millions, se disent autorisées à émettre l'emprunt à Berlin, la baisse du rouble indique un certain mécontentement de la part de l'Allemagne.

276.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 77. *Saint-Pétersbourg, 21 novembre 1888, 7 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

Vivement préoccupés des mauvaises dispositions de la presse de Berlin et des obstacles que le Gouvernement allemand pourrait chercher à placer

(1) Voir ci-dessus, n° 267 et note.

en travers de l'emprunt à émettre [1], M. de Giers et le Ministre des Finances me prient d'exprimer à Votre Excellence le désir que la presse française s'abstienne de donner une couleur politique à l'opération financière qui se fera sur la place de Paris dans les premiers jours de décembre.

L'amiral Possiet, dont la démission a été acceptée, est remplacé par le général Paucker.

277.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 151. *Berlin, 22 novembre 1888, s. h.*
(*Reçu :* 4 h. 45, soir.)

Le discours lu aujourd'hui par l'Empereur à l'ouverture de la session du Reichstag passe en revue les différentes questions intérieures à l'ordre du jour. Il mentionne ensuite qu'une entente a été poursuivie et réalisée avec le Gouvernement « ami » de la Grande-Bretagne [2] pour combattre en Afrique le trafic des nègres et la chasse aux esclaves, et que des négociations sont engagées dans le même but avec d'autres États intéressés.

La conclusion du message est nettement pacifique. L'alliance avec l'Autriche et l'Italie y est affirmée comme n'ayant pas d'autre but que le maintien de la paix. Ne pas imposer sans nécessité au Cabinet allemand les souffrances d'une guerre même victorieuse, telle est la préoccupation constante de l'Empereur, conformément à ses convictions chrétiennes et à ses devoirs envers le peuple allemand. Tel a été aussi l'objet des voyages qu'il a entrepris et dont le résultat a été d'inspirer confiance dans sa politique et de consolider ainsi la paix de l'Europe. Les assurances ont été chaleureusement accueillies.

278.

Note du Département.

Paris, 22 novembre 1888.

M. le commandant Pinsonnière, Attaché militaire à Rome, confirme, dans une lettre confidentielle du 20 novembre n° 163, les renseignements déjà

[1] Voir ci-dessus, n° 275.

[2] La phrase est celle-ci : « Un Gouvernement ami du nôtre, celui de l'Angleterre, et le Parlement de ce pays ont reconnu, depuis un siècle, que, pour accomplir cette tâche, il fallait commencer par combattre la traite des nègres et la chasse aux esclaves. »

indiqués au sujet d'une action commune des forces allemandes et italiennes contre la France.

Le Gouvernement italien se serait engagé à envoyer en Bavière, aussitôt que possible après la déclaration de guerre deux corps d'armée destinés à agir de concert avec les forces allemandes qui doivent opérer dans la Haute-Alsace[1].

Le transport s'effectuerait par le Brenner de Vérone à Munich, ainsi sans violation de la neutralité helvétique.

Les Italiens, qui s'attendent de notre part à une guerre défensive et qui savent ne pouvoir engager sur la frontière des Alpes qu'une partie limitée de troupes, attribuent ainsi à une fraction de leur armée un champ d'activité autre que les étroits défilés des Alpes.

Quelques divisions de l'armée active, les milices mobile et territoriale presque tout entières sont affectées à la défense du littoral, de concert avec la flotte combinée avec une partie des forces navales de l'Allemagne éventuellement de l'Autriche-Hongrie.

M. l'Attaché militaire ne croit pas à la coopération navale de l'Angleterre.

Il est hors de doute que cette translation de deux corps italiens a été exigée par l'Allemagne qui y trouve des avantages considérables au point de vue politique :

1° Au moment décisif aucune hésitation n'est plus permise au Roi Humbert; il ne pourra plus invoquer, pour retarder son action, la lenteur de mobilisation de l'armée et la difficulté d'aborder l'ennemi.

2° Les deux corps d'armée, tenus en quelque sorte en otage, interdisent au Gouvernement italien la tentation de traiter séparément.

D'une façon générale la situation se présente donc comme suit :

On savait déjà que la convention militaire entre l'Allemagne et l'Italie obligeait cette dernière à mobiliser 300.000 hommes sur les Alpes; on soupçonnait depuis longtemps qu'un détachement de l'armée italienne devait opérer sa jonction avec la gauche de l'armée allemande; on apprend aujourd'hui, avec certitude, et la force de ce détachement et son itinéraire.

Déduction faite de ces deux corps, l'Italie doit satisfaire à deux obligations :

Assurer la protection de ses côtes, inspirer à la France des craintes sur la frontière des Alpes et l'obliger à y détacher des troupes qui feront ainsi défaut sur le principal champ de bataille.

La protection de ses côtes est pour l'Italie l'essentielle et dominante préoc-

(1) Sur la convention militaire conclue entre l'Allemagne et l'Italie (qui devait envoyer six et non deux corps d'armée combattre sous commandement allemand), voir *Grosse Politik*, vol. 6, chap. XLI.

cupation, elle y affectera presque toute sa milice mobile et quelques divisions de l'armée active.

Ce qui reste de l'armée, la valeur de huit corps au maximum, donnant approximativement les 300.000 hommes dont il a déjà été question, sera porté sur les Alpes; on croit savoir que cette masse sera groupée en trois armées deux d'« observation » et une de réserve.

D'après certaines informations, l'Italie serait également tenue à prêter à l'Autriche-Hongrie l'assistance de deux à trois divisions pour opérer soit en Bosnie-Herzégovine, soit en Epire-Albanie; cette information a encore besoin d'être confirmée.

279.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XXXV. *Londres, 22 novembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 novembre; Dir. pol., 25 novembre.)

[Caractère exceptionnel de la réception faite par la Cour anglaise à l'Impératrice Frédéric.]

La Reine a voulu entourer le premier retour de sa fille après son veuvage de toutes les marques d'attention dues à son rang d'Impératrice, et marquer d'autant plus le contraste de l'attitude qui a existé à son égard en Allemagne. C'est une leçon que la Cour d'Angleterre a voulu donner à celle de Berlin, et à tous les personnages qui, en Allemagne, étaient de parti pris hostiles à l'Empereur et à l'Impératrice Frédéric; c'est aussi une réponse à toutes les insinuations malveillantes qui se sont glissées constamment dans ces derniers temps à l'adresse de la famille royale d'Angleterre.

La Reine vient de faire pour sa fille ce qu'elle n'avait jamais fait pour aucun Souverain depuis le commencement de son règne, en quittant une de ses demeures pour aller attendre sur la côte d'Angleterre l'ex-souveraine d'un autre pays. Afin de rehausser l'éclat de cette cérémonie, la Reine a tenu à avoir à ses côtés le représentant du jeune Empereur d'Allemagne, et dans la crainte que le comte de Hatzfeldt ne fût autorisé à mettre moins d'empressement à l'accueil qu'il devait faire à l'Impératrice Frédéric, c'est la Reine qui a invité elle-même l'Ambassadeur d'Allemagne à être le témoin de la réception réservée en Angleterre à la mère de son Souverain. Afin qu'il ne puisse lui échapper un seul détail de cette réception, la Reine Victoria a demandé à mon collègue d'Allemagne de l'accompagner dans son voyage de retour à

Windsor et d'y rester, de façon à ce qu'il ne puisse ignorer l'installation magnifique qui a été préparée dans ce château à l'Impératrice Frédéric. C'est cette réception, dont le véritable caractère pourrait vous échapper, que j'ai tenu à faire connaître à Votre Excellence.

Je viens de passer deux jours à la campagne en compagnie du Duc de Cambridge qui m'a plusieurs fois entretenu des rapports entre les Cours d'Angleterre et d'Allemagne; il ne m'a pas caché que ces rapports restent froids et tendus, et que la Reine n'a pas oublié l'attitude de la Cour de Berlin, et d'une partie de la presse allemande, vis-à-vis de sa fille. Le Duc m'a aussi parlé du jeune Empereur en termes fort peu sympathiques et il l'a qualifié de léger et d'imprudent. Il croit qu'il est encore sous l'influence et sous le contrôle du prince de Bismarck, mais il estime que la paix de l'Europe sera mise en danger, lorsque le jeune Souverain s'émancipera et obéira à ses propres penchants avec le comte Herbert de Bismarck pour Ministre des Affaires étrangères.

Je dois ajouter que, si les rapports entre les deux Cours ont changé du tout au tout depuis six mois, il n'en est pas de même des deux Gouvernements. Dans les conversations particulières, chacun reconnaît que la réception faite par la Reine à sa fille a un caractère tout à fait insolite et sans précédent, et que Sa Majesté a voulu marquer son mécontentement à l'égard de la Cour de Berlin. Mais la presse s'est bornée à enregistrer les faits, sans y ajouter un mot désagréable à l'adresse de l'Empereur d'Allemagne, et, au cours des discussions assez vives auxquelles a donné lieu l'affaire de Zanzibar, plusieurs journaux ont soutenu qu'il était de l'intérêt de l'Angleterre de faire quelques sacrifices pour conserver l'amitié du Gouvernement allemand. C'est aussi, je crois, le point de vue auquel s'est placé Lord Salisbury. Il ne faudrait donc pas s'exagérer la portée de la brouille entre les deux Cours. C'est un incident dont il faut tenir compte, étant donné l'influence que la Reine a toujours conservée en matière de relations étrangères; mais je ne crois pas que les rapports entre les deux Gouvernements en soient sérieusement affectés.

280.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 95. *Saint-Pétersbourg, 22 novembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 novembre; Dir. pol., 3 décembre.)

Après l'incident de Borki [1] il ne pouvait plus être question d'un voyage de la famille impériale à Copenhague. C'est le Grand-Duc héritier qui a été désigné pour représenter ses augustes parents au jubilé du Roi de Danemark son grand-père. Le départ tardif de Son Altesse impériale ne permettait pas un arrêt à Berlin et il a été décidé qu'à son retour, il passerait vingt-quatre heures dans cette capitale pour remercier l'Empereur Guillaume du régiment allemand dont il a été nommé colonel honoraire, après l'entrevue de Péterhof; le Prince est attendu après-demain à Saint-Pétersbourg.

La presse russe s'est naturellement associée aux fêtes célébrées à Copenhague: « Ce n'est pas seulement l'épouse du Tsar, dit le *Grajdanine*, mais la fille du Roi Christian IX que la Russie fière et émue salue en la personne de l'Impératrice. » — « Les liens si étroits qui rattachent la famille impériale à la dynastie danoise, ajoute le *Journal de Saint-Pétersbourg* sont tels que les souhaits formulés en faveur du jubilaire royal sont assurés de trouver chez nous un écho sympathique et cordial. »

Malgré toute la bienveillance dont l'Empereur. avec sa conscience délicate, a fait preuve à l'égard de l'amiral Possiet, celui-ci a dû devant l'irritation de l'opinion publique donner sa démission qui a été acceptée. Il a été nommé membre du Conseil de l'Empire et a été remplacé par le général du génie Paucker, membre du Conseil de la Guerre.

Un autre général, le général Ernroth, est appelé à succéder au baron Brunn, décédé il y a quelques mois, en qualité de Ministre de Finlande. Votre Excellence sait que le Grand-Duché de Finlande est indépendant et est représenté à Saint-Pétersbourg par un Ministre spécial qui sert de lien entre les deux administrations. C'est cette position que va occuper le général Ernroth.

Le baron de Pitteurs-Hiegaerts, nommé Ministre de Belgique à la suite de la mort du comte de Dudzeele, a présenté cette semaine à l'Empereur ses lettres de créance.

(1) Voir ci-dessus, n° 265 et note.

281.

M. MARIANI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 200. *Rome, 25 novembre 1888, 8 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Pressé par l'heure de la réception de M. le Président du Conseil qui touche à sa fin et ne voulant pas manquer l'occasion de remettre à M. Crispi la note relative aux passeports des religieux en Chine, je vous demande la permission de résumer très brièvement les paroles que le Roi a bien voulu m'adresser pendant les quarante minutes environ qu'a duré mon audience.

Dès le premier abord, l'accueil de Sa Majesté m'a frappé par son caractère d'extrême cordialité. Elle a bien voulu rappeler les diverses circonstances dans lesquelles j'avais été nommé et elle a bien voulu ajouter que le Roi, son père, lui avait parlé de moi en des termes particuliers. Je passe sur ce sujet qui m'est trop personnel et qui témoigne, ainsi que Sa Majesté m'en a donné l'assurance réitérée, de ses bonnes dispositions à mon égard. Le Roi s'est ensuite étendu sur les relations toujours si cordiales que créent entre les deux pays une longue tradition, une histoire, un progrès économique et social et que rien ne peut détruire. Puis, sans faire aucune allusion aux incidents de cette année, mais évidemment sous l'influence de leur souvenir, Sa Majesté a attribué à la presse *des deux pays* l'écart qui se manifestait. « Ce sont des personnes qui n'y connaissent rien qui font tout le mal. Moi, mon Gouvernement, mon peuple, vous faire la guerre, allons donc! Qui pourrait le vouloir? Vous pouvez être assuré que je ne désire rien autant que d'assurer nos bons rapports ». Puis, passant aux charges que les armements imposaient aux nations d'Europe avec les continuelles transformations que le progrès de la science exigeait, Sa Majesté s'est encore longuement appliquée à faire ressortir au profit de la France la comparaison des richesses des deux pays. Ici, une légère indication des souffrances de l'agriculture en Italie, reflet peut-être de sa lettre à M. Crispi sur la situation économique du royaume, au retour de son voyage à Bologne, peut-être des préoccupations que lui cause, ainsi qu'au Gouvernement, le manque de débouchés pour les produits agricoles. Cette partie de ses paroles a été si délicatement touchée que je n'oserai me prononcer entre ces deux interprétations. Revenant ensuite sur le rôle de la presse, mais visant sans doute cette fois la presse française, le Roi a abordé nettement la question de ses rapports avec le Président du Conseil : « Que n'a-t-on pas dit à ce sujet? Je connais cependant M. Crispi depuis vingt ans, vingt-cinq ans.

Vous savez d'où il est parti, où il est arrivé. Il est maître de la Chambre, personne n'a autant d'influence parlementaire que lui dans le pays et, quoi qu'on veuille prétendre, il n'y a qu'un homme d'une haute intelligence qui puisse parvenir et se maintenir, a ajouté Sa Majesté en souriant, dans une telle position. Vous savez qu'en Italie comme en France, nous sommes un pays de Parlement.» Le Roi n'a pas achevé l'expression de sa pensée. Enfin en terminant, Sa Majesté a encore insisté sur les sentiments de grande sympathie que ma nomination avait fait naître chez elle pour ma personne.

Quelle que soit l'impression que me causent toutes ces paroles flatteuses, je sais faire la part du caractère expansif de Sa Majesté et de son peuple. Je ne me fais aucune illusion sur les difficultés que je rencontrerai lorsque nous arriverons aux faits mêmes. Je ne puis m'empêcher, toutefois, écartant de mes sentiments personnels tout ce que les derniers incidents ont eu de pénible pour mon Gouvernement et mon pays, de penser que le Gouvernement et le peuple italien, sincères ou non dans les reproches qu'ils nous adressent, sentent la nécessité d'effacer le passé et de reprendre une meilleure posture. C'est par des faits que nous sommes en droit d'attendre la preuve et il y a pour les y décider, si c'est possible, une procédure si délicate à suivre que je reculerais devant la tâche si je ne comptais sur votre indulgence en même temps que sur votre ferme direction.

282.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 79. *Saint-Pétersbourg, 30 novembre 1888, 8 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

La date de l'emprunt (1) est fixée au 10 décembre.

M. Hoskier, qui a été reçu aujourd'hui par l'Empereur, sera mardi à Paris et se propose de voir Votre Excellence.

(1) Voir ci-dessus, n° 275.

283.

Le comte Münster, Ambassadeur d'Allemagne à Paris, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 1er décembre 1888.*

Le Chargé d'affaires de la République française à Berlin a adressé, le 19 du mois dernier, une note au Gouvernement de Sa Majesté [1], relative au protectorat que la France avait exercé jusqu'ici en Chine sur les missionnaires catholiques. Comme le Chargé d'affaires se réfère, dans cette note, aux conventions existantes à cet égard entre la Chine et la France, le soussigné croit devoir répondre qu'il ne se croit pas appelé à discuter la portée de ces conventions. Car, quel que puisse être le contenu des conventions en question, elles ne sauraient engager un État tiers, aussi longtemps que cet État n'a pas fait une déclaration d'adhésion.

L'exercice du protectorat sur les nationaux est un droit de souveraineté qui ne saurait être amoindri par les conventions de tierces Puissances.

Le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur reconnaît volontiers et avec gratitude les services que la France a rendus à la protection des catholiques en Chine. Mais le Gouvernement de Sa Majesté croit, grâce à ses relations amicales avec le Gouvernement impérial chinois, qu'il peut exercer lui-même cette protection, en tant qu'il s'agit de ses nationaux, sans devoir recourir, lorsque la chose n'est pas nécessaire, à la représentation amicale de la France dans ce domaine.

Le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur conserve l'espoir que le Gouvernement français ne refusera pas de peser ces considérations et prendra de son côté des mesures afin que les fonctionnaires français ne délivrent plus à l'avenir de passeports aux missionnaires allemands qui voyagent en Chine.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à Votre Excellence, etc

(1) Voir ci-dessus, n° 273 et note.

284.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 253. *Paris, 1er décembre 1888.*

M. le Président du Conseil appelle mon attention sur certains renseignements reçus par son administration, d'après lesquels les autorités allemandes s'occuperaient en ce moment de retirer les livrets militaires des Français résidant en Alsace-Lorraine (1).

J'ai l'honneur, à titre d'information, de vous envoyer ci-joint copie de la note qui m'a été communiquée à ce sujet par M. Floquet.

285.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. n° 99. *Paris, 3 décembre 1888.*

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre rapport du 21 novembre n° 94 (2), relatif au remaniement des circonscriptions militaires de l'Empire, et aux conditions dans lesquelles se prépare l'émission de l'emprunt de 500 millions (3). Les mesures prises par le Gouvernement russe pour fortifier sa situation stratégique en Pologne ont une importance qui ne m'a pas échappé. Votre lettre confirme sur ce point les informations qui m'ont déjà été transmises par nos Attachés militaires. En ce qui concerne la large part réservée à la France dans l'émission projetée et la volonté de la Russie de s'émanciper de la tutelle financière de certains marchés européens, je crois comme vous, qu'il y a là un fait nouveau dont la portée n'est pas exclusivement économique.

Au surplus, je ne puis que m'associer au désir que vous exprimez de voir nos journaux s'abstenir de commentaires imprudents. Jusqu'à présent, d'ailleurs, la presse française, et en particulier la presse républicaine, a observé sur ces questions une discrétion à laquelle, je n'en doute pas, on aura rendu justice en Russie.

(1) Le Ministre de l'Intérieur signale à M. Goblet des mesures prises contre ceux de nos compatriotes, en résidence à Metz, qui sont par leur âge soumis au service militaire en France. (D. 251 de Paris, 1er décembre.)

(2) M. de Laboulaye, dans cette lettre, après avoir parlé des mesures militaires prises par le Gouvernement russe et de l'emprunt projeté, ajoutait que la presse allemande rapprochant les deux faits en tirait cette conséquence que la Russie avait le dessein d'attaquer l'Autriche et l'Allemagne.

(3) Voir ci-dessus, n° 282 et note.

286.

M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 203. *Rome, 7 décembre 1888, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

M. Corte a développé hier au Sénat une interpellation relative à la politique africaine du Gouvernement italien. Dans le cours de son exposé, il a dit que « les conditions de l'Europe sont très graves, etc. Il faut dire la vérité. Nos relations avec la France sont très tendues. Une guerre avec cette nation serait pour nous un malheur ».

Après avoir fait connaître ses vues sur la politique africaine, M. Crispi, en réponse au discours de M. Corte, a ajouté : « Les conditions de l'Europe ne sont pas telles qu'elles puissent faire craindre une prochaine guerre. Avec la France il y a eu des difficultés, mais elles sont maintenant *éliminées* et nos rapports avec cette République sont amicaux. Je pense, avec le sénateur Corte, qu'une guerre entre nous et la France serait un malheur. Je déclare que nous ne serons jamais les provocateurs; notre action s'exerce et s'exercera toujours dans le but d'éviter que cette guerre n'éclate. Nous ne pouvons toutefois cacher les conditions difficiles dans lesquelles se trouvent plusieurs États d'Europe, etc. »

287.

M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 540. *Péra, 11 décembre 1888, 11 h., soir.*

(*Reçu :* le 12, 7 h. 30, matin.)

L'Ambassadeur d'Allemagne a notifié hier officiellement à la Porte le blocus établi sur les côtes de Zanzibar par les forces allemandes et anglaises. L'Ambassadeur d'Angleterre vient de me dire qu'il n'avait pas eu à s'occuper de cette notification, qu'il n'avait même reçu de son Gouvernement aucune communication à ce sujet. Sir W. White a ajouté que, contrairement au bruit qui avait couru ici touchant les ordres du Gouvernement allemand, M. de Radowitz

n'avait fait à la Porte aucune ouverture relative à la participation éventuelle du Gouvernement ottoman au blocus.

J'ai adressé à Votre Excellence par la dernière valise, une lettre sur cette question.

288.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 197. *Londres, 14 décembre 1888, 8 h. 34, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le *Standard* a publié ce matin une grave nouvelle. Il affirme que le commandant anglais à Souakim a reçu une lettre d'Osman Digma, lui annonçant que l'Allemand Emin Pacha et le voyageur Stanley sont prisonniers des derviches à Khartoum et fournissant des preuves à l'appui. Lord Salisbury, interrogé à ce sujet, m'a confirmé la nouvelle. Osman Digma a écrit, en effet, que les deux Européens étaient prisonniers et il a envoyé comme preuve de son dire des cartouches du fusil Sneyder qui leur auraient été enlevées. Il y a cependant une opposition qui jette quelque doute sur le récit du chef arabe, c'est que Stanley et Emin Pacha étaient pourvus de fusils Remington et non de Sneyder; mais, comme ce dernier modèle est en usage à Zanzibar, il serait possible qu'Emin ait reçu de ce côté des fusils Sneyder.

En somme, Lord Salisbury paraissait croire à l'authenticité du récit d'Osman Digma. C'est une complication de plus dans cette question africaine et soudanaise.

289.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 104. *Saint-Pétersbourg, 18 décembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er janvier; Dir. pol., 3 janvier 1889.)

Le brillant résultat de l'emprunt russe[1] qui a été couvert trois fois en France, a causé en Russie une vive satisfaction dont la presse s'est faite l'interprète. Je citerai le *Nouveau Temps* qui se félicite de voir l'administration financière

[1] Voir ci-dessus n° 285 et note 3.

affranchie d'un joug sous lequel elle a été tenue pendant vingt ans. Pris d'un accès lyrique, il va jusqu'à dire que ce succès ouvre des horizons encore inconnus, parce que l'union de la Russie riche en hommes avec la France riche en argent constitue une force capable de briser les fortes dents des Allemands en dépit du concours des quémandeurs autrichiens et des bateleurs italiens. Plus pratique, le journal les *Nouvelles* rêve d'échanges directs de marchandises entre les deux pays et de l'établissement d'un consortium franco-russe pour la construction des chemins de fer persans. D'autres journaux enfin, parmi lesquels la *Gazette russe*, qui publie une série de lettres de M. Tatischeff, commettent la maladresse de vouloir forcer la main au Gouvernement en démontrant que la participation officielle de la Russie à l'exposition de 1889 devient maintenant une chose nécessaire.

Peut-être à cause de ces manifestations, la satisfaction, bien qu'elle n'ait certainement pas été moindre, a été dans les sphères officielles presque silencieuse. Il semble que la prudence qu'on nous demandait avant l'émission de l'emprunt n'ait pas encore atteint sa limite. Je constate le fait sans m'en étonner et en me gardant bien d'insister ici sur le service que nous avons rendu à la Russie. Les conséquences d'un événement aussi important que le déplacement d'un marché sont de celles qui font leur chemin toutes seules; on s'en est rendu compte à Berlin puisque l'on s'est efforcé de l'entraver.

[Détails sur la souscription ouverte en Russie le 10 décembre et sur l'autorité grandissante de M. Wychnegradzky.]

P. S. 26 décembre. — J'ai fait connaître dans une précédente dépêche que, sur les trente millions de roubles billets qui pour les besoins du commerce avaient été émis cet été, quinze millions avaient été retirés de la circulation. Par un arrêté nouveau, les quinze autres millions vont être également détruits en même temps que la contre-partie en or qui avait été déposée à la Banque sera reversée au Trésor.

290.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. MARIANI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 154. *Paris, 27 décembre 1888, 11 h. 30, soir.*

Je désire que vous voyiez M. Crispi le plus tôt possible pour attirer son attention sur la situation qui se produit entre nos agents respectifs à Tunis. Je vous ai mis au courant des difficultés qui se sont élevées à propos de l'exécution des décrets beylicaux du 15 septembre, spécialement en ce qui concerne les écoles [1]. Le Gouvernement royal conteste que ces décrets puissent s'appliquer aux écoles italiennes, c'est un point de vue que nous ne saurions accepter [2], mais nous nous sommes montrés, dès le premier moment, disposés à apporter dans l'exécution des mesures dont il s'agit le plus grand esprit de conciliation. Le Consul général d'Italie à Tunis a paru croire que, nos dispositions étant ce que je viens de dire, il ne serait pas impossible de trouver un terrain d'entente, et plus d'une fois déjà il a pris sur lui de le chercher officieusement avec M. Massicault; mais, au moment où l'accord paraissait sur le point de se produire, M. Berio a manqué d'instructions, ou même il a été désavoué par son Gouvernement. Cependant le général Menabrea me disait tout récemment encore que les difficultés tunisiennes devaient être résolues à Tunis même entre nos agents, et je lui répondais que tel était mon désir, car j'avais la conviction que MM. Berio et Massicault, s'ils étaient laissés libres de s'entendre, le feraient en peu de temps.

Tout récemment encore, j'ai eu de nouveau l'occasion d'espérer que l'accord se produirait. M. Massicault me télégraphiait en effet, le 17 décembre, que M. Berio était venu le voir et lui avait soumis, avec l'autorisation de son Gouvernement, des propositions d'entente au sujet des écoles et des associations. Ces propositions ont été prises en sérieuse considération par M. Massicault, qui les a discutées avec M. Berio, et il a été convenu que ce dernier apporterait ou enverrait le lendemain le texte définitif d'un article resté en suspens. Depuis ce moment jusqu'à hier M. Massicault, à sa grande surprise, n'a pas revu le Consul général d'Italie. Il l'a rencontré hier fortuitement et

(1) Voir ci-dessus, n° 260 et note 1.

(2) Une note de M. Goblet du 3 décembre débute ainsi : « Répondre à M. Mariani que, s'il est interrogé indirectement, mais d'une façon sérieuse, sur les dispositions du Gouvernement français au point de vue d'une reprise des négociations commerciales, il doit tout d'abord indiquer que nous ne consentirions certainement pas à entamer de nouveaux pourparlers sur ce sujet, avant d'avoir obtenu le règlement des questions pendantes à Tunis (associations, écoles, bureaux de poste, etc.) dans un sens conforme à ce que nous avons demandé. »

lui a demandé pourquoi il n'avait pas envoyé son projet de rédaction. M. Berio a répondu que son Gouvernement lui avait « prescrit de ne rien faire ». M. Massicault a repris : « Mais vous m'avez dit que votre Gouvernement vous avait autorisé à conférer avec moi et vous avait donné en quelque sorte carte blanche. » M. Berio a répliqué : « Eh bien! oui, mais mon Gouvernement m'a déclaré que j'avais mal interprété ses instructions, que je ne devais rien accorder et rien promettre. » — « C'est prodigieux, a repris M. Massicault : comment vous seriez-vous trompé sur des instructions d'un ordre si simple? » — « Que voulez-vous, a dit M. Berio, je me suis pourtant trompé, à ce qu'il paraît, et je ne puis pas vous expliquer une chose que je ne comprends guère. »

M. Berio se trouvant dans l'impossibilité de comprendre la politique de son Gouvernement, j'estime que c'est auprès de M. Crispi directement qu'il convient de chercher un éclaircissement. Je vous prie de lui demander quelle valeur nous devons attacher désormais aux conversations de M. Berio et s'il est réellement dans l'intention de donner à cet agent des instructions pour qu'il s'entende avec M. Massicault. Les nouvelles que je reçois de Tunis ne sont pas sans m'inspirer quelques appréhensions sur les projets du Gouvernement italien. Des instituteurs, des institutrices, un directeur de l'enseignement ont été envoyés de Rome à Tunis; les Consuls italiens dans la Régence s'occupent de la location de locaux scolaires et rien n'indique que les établissements nouveaux doivent s'ouvrir conformément à la loi, ni même par suite d'une entente avec le Gouvernement beylical sur la manière de l'exécuter. Je vous prie donc d'interroger M. Crispi sur ses intentions et de le faire de la manière la plus amicale et la plus conciliante. Quant à nos propres intentions, elles sont connues. Nous demandons le maintien du *statu quo* jusqu'à ce qu'un accord ait pu se faire, désavouant d'avance la responsabilité d'un conflit que nous n'aurions pas provoqué mais qui paraît inévitable si, la bonne volonté de M. Berio étant réduite à l'impuissance, il est donné suite purement et simplement aux projets qui sont en préparation et qui semblent même sur le point de s'exécuter.

P. S. — Pourrez-vous voir M. Crispi dimanche? Il serait assez tôt de le voir ce jour-là. M. de Navenne, premier secrétaire auprès du Vatican, part demain pour Rome; il vous apportera le texte des télégrammes que j'ai échangés avec M. Massicault; mais j'ai voulu vous saisir dès aujourd'hui de la question pour provoquer vos observations s'il y a lieu.

291.

M. MARIANI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 210. *Rome, 30 décembre 1888, 7 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

M. Crispi vient de me déclarer très péremptoirement que non seulement le Consul général d'Italie n'avait jamais été autorisé à négocier de concert avec M. Massicault les difficultés concernant les écoles, mais encore qu'il lui avait été expressément interdit d'entrer en aucun pourparler à ce sujet avec le Gouvernement beylical (1). Sur mon observation que cette procédure était tout à fait contraire à l'impression que vous aviez, *à mon avis,* conservée de vos entretiens avec l'Ambassadeur d'Italie à Paris, le Président du Conseil m'a marqué son profond étonnement et a tenu à me lire un télégramme du général Menabrea rendant compte d'une conversation qu'il a eue avec vous, et dans laquelle l'Ambassadeur annonce qu'il vous a fait savoir que le Gouvernement royal maintenait son premier point de vue, savoir que les décrets ne sont applicables ni aux écoles existantes, ni aux écoles futures, et que le Gouvernement beylical ayant refusé de prendre acte de cette déclaration lorsqu'elle lui a été faite, les négociations auxquelles ces divergences avaient donné lieu, doivent, d'après lui, se poursuivre à Paris, M. Crispi a tenu à me lire le télégramme du général Menabrea, sans m'en donner la date, et il m'a également donné lecture des instructions très précises qu'il a adressées à son Consul général à Tunis et que je vous ai rapportées plus haut, sans m'en faire connaître non plus la date.

[Ne] m'étant [cru] autorisé, comme je vous l'ai télégraphié ce matin, qu'à traiter la question des désaveux dont les propositions de M. Berio étaient constamment l'objet, je n'ai pu que marquer mon étonnement *personnel* de voir un si complet malentendu subsister depuis si longtemps. « Laissons cette question qui m'échappe, ai-je dit; elle n'a pas fait un pas. Examinons vous et moi, animés comme nous le sommes du désir de tout éclaircir, de tout aplanir... (2) Vous avez en Tunisie des écoles nouvelles toutes prêtes; d'un moment à l'autre, à ce qu'on assure, elles peuvent être ouvertes. Vous savez et je crois pouvoir prendre sur moi de vous répéter que, après avoir admis que le régime antérieur aux décrets serait maintenu pour les écoles existantes, le Gouvernement beylical se trouverait dans l'obligation absolue de les appliquer aux écoles qui vont s'ouvrir. Voyons où cela nous mène et si le

(1) Voir ci-dessus, n° 290. — (2) Lacune de déchiffrement.

Gouvernement de la République ne sera pas en droit de désavouer hautement la responsabilité de ce qui pourrait s'ensuivre. Eh bien! dites-moi, puisque malentendu il y a, qu'aucune école ne sera ouverte avant qu'il n'intervienne un arrangement.» — «Non, on n'en ouvre pas, m'a répondu alors M. Crispi.» — «Peut-être pas aujourd'hui, ai-je repris, mais ce soir, demain, le 1^er^ janvier. Si M. Berio outrepasse vos instructions, d'autres ne le peuvent-ils pas faire?» — «Eh bien! je verrai.» — «Dites-moi plutôt que c'est tout vu et qu'on n'en ouvrira pas.» — «Soit, a répliqué alors le Président du Conseil, je vais télégraphier et on n'en ouvrira pas *pour le moment.*» — «M'autorisez-vous à télégraphier qu'aucune école ne sera ouverte pour le moment?» — «Oui», m'a répondu le Président du Conseil.

Notre conversation s'est toujours tenue sur le ton le plus amical durant plus d'une heure et je n'ai pas cru devoir presser davantage M. Crispi.

Permettez-moi d'ajouter que le ton tantôt familier, tantôt sérieux, et tantôt même enjoué de nos paroles ne leur laissait pas le caractère d'objurgation qu'elles prennent dans ce résumé télégraphique. L'heure de la réception officielle du Roi me pressant, je vous transmettrai par la prochaine valise de demain un compte rendu plus détaillé.

J'ai rétabli devant M. Crispi les faits relatifs aux employés italiens de Tunis. Il a paru surpris et se propose d'en écrire à son Consul.

292.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

à M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 156. *Paris, 31 décembre 1888, 8 h., soir.*

Je viens de voir le général Menabrea que j'avais prié de venir au reçu de votre télégramme 210 [1]. Le général m'a confirmé à deux reprises qu'il m'avait bien dit que c'était l'avis de M. Crispi que la question des écoles devait se traiter à Tunis avec M. Berio et M. Massicault. Je lui ai fait connaître alors les dernières déclarations de M. Berio à M. Massicault et celles que M. Crispi vous a faites à vous-même. Le général a paru fort surpris et peu satisfait. Il n'a pas hésité à me dire que les instructions auxquelles M. Crispi faisait allusion étaient d'ancienne date, qu'il y avait là un malentendu dont il n'accusait pas M. Crispi lui-même, mais plutôt des personnes de son entourage, et qu'il allait télégraphier immédiatement à Rome pour l'éclaircir. J'ai répété que je ne demande pas mieux que d'arriver à une entente et qu'au

[1]) Voir ci-dessus, n° 291.

point où en sont les choses, et après les pourparlers qui ont déjà eu lieu à Tunis je croyais que le meilleur moyen était d'autoriser définitivement M. Berio à donner suite à ses premières ouvertures. Mais je suis prêt, ai-je ajouté, comme je l'ai toujours été, à causer de la question avec le général Menabrea si on le préfère. Seulement, si l'on veut éviter un conflit, il est indispensable qu'on puisse en causer quelque part.

Je vous donne le résumé de notre entretien pour votre information, m'en rapportant à vous quant à l'usage que vous pourrez être amené à en faire dans vos conversations ultérieures avec M. Crispi.

293.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Berlin, 2 janvier 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 16 janvier.)

Le nouvel Ambassadeur d'Espagne étant venu chez moi passer la soirée d'hier, j'en ai profité pour lui parler de la situation politique de l'Italie, où il a résidé plusieurs années, et amener ensuite la conversation sur les prétendues tendances du Maroc à un rapprochement avec la Triple Alliance.

M. le comte Rascon, qui manifeste des sentiments très déférents pour l'Allemagne, est naturellement sous le charme de M. Crispi. Il voit en lui le seul homme d'État italien capable de se maintenir au pouvoir. M. Bonghi ne serait qu'un idéologue sans esprit pratique. Quant aux autres hommes politiques de quelque valeur, ils seraient tous les créatures ou les stipendiés du Premier Ministre actuel. Il n'est pas jusqu'à la campagne des amis de la paix entre la France et l'Italie qui ne soit en quelque sorte inspirée par M. Crispi lui-même.

Comme je m'étonnais de cette assertion inattendue, M. Rascon y a insisté. Selon lui, M. Crispi se serait aperçu qu'il avait été trop loin dans ses mauvais procédés contre nous et qu'un retour d'opinion en notre faveur se dessinait sous l'action des difficultés économiques que traverse l'agriculture de la Péninsule.

Il aurait en conséquence voulu s'arrêter sur la pente de la gallophobie et, pour paraître céder à des nécessités de stabilité gouvernementale, il aurait secrètement encouragé les manifestations du parti français.

Je ne veux pas me porter fort de l'exactitude de ce renseignement, mais il m'a semblé mériter d'être signalé à Votre Excellence.

Poursuivant son exposé de la politique italienne, l'Ambassadeur d'Espagne

ne m'a pas dissimulé que l'antagonisme et les défiances de l'Italie à notre égard dureraient sans doute jusqu'au jour où cette Puissance trouverait quelque part dans la Méditerranée une compensation à la « perte » de la Tunisie; ses yeux sont, m'a-t-il dit, toujours fixés sur la Tripolitaine.

« Sur la Tripolitaine, cela vous inquiète peu, répondis-je en souriant; mais, s'il s'agissait du Maroc, ce serait probablement autre chose. »

Et, comme le comte Rascon feignait quelque surprise, je lui demandai s'il n'avait pas entendu parler du bruit bien vague encore de la réunion éventuelle à Rome d'une conférence sur les affaires du Maroc. Il me fit une réponse négative et n'hésita pas à me déclarer que son Gouvernement considérerait une semblable proposition comme attentatoire à sa dignité et à ses intérêts. L'Espagne n'a ni la volonté ni le moyen de s'emparer du Maroc. Ce n'est pas que cette entreprise lui fût en elle-même matériellement difficile; il suffirait d'occuper et de fortifier une dizaine de points sur le littoral. Toutefois cette occupation permanente coûterait une trentaine de millions par an et le budget espagnol ne comporte pas une pareille dépense. Mais, si le Gouvernement madrilène s'interdit cette opération, il n'entend pas qu'elle soit faite par d'autres États. La protection française accordée au chérif d'Ouezzan et l'incident de Figuig ont un moment inquiété l'opinion espagnole sur les intentions réelles de la France. Rassurée aujourd'hui de notre côté, elle est un peu en défiance de l'Angleterre qui a fait avorter le dernier projet de conférence marocaine. Quant à l'Italie, on ne la suspecte pas encore d'ambitions vers le Maroc. — « Et du voyage annoncé d'un grand personnage de Fez à Berlin que pensez-vous? [1] » — « Je n'y attache qu'une très faible importance. Il est possible, probable même, que le prestige militaire de l'Allemagne exerce une certaine attraction sur l'Empereur Moulay Hassan. Mais il ne faut pas juger les Marocains d'après les Turcs. Ceux-ci sont d'un caractère loyal. Quand ils se donnent même par un entraînement d'admiration, ils sont fidèles. Les Marocains au contraire sont aussi fourbes et astucieux que réfractaires à toute civilisation. On ne les tient jamais qu'en prenant des gages. Or je ne pense pas que l'Allemagne plus que l'Italie ait l'idée d'aller jusque-là.

« Il y a deux ans, on s'était fait de grandes illusions à Berlin sur les résultats que donnerait la mission au Maroc du baron Testa, le très distingué premier drogman de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople. Elle a fait fiasco et le baron Testa a repris son poste auprès de M. de Radowitz. Je ne croirai au voyage d'un haut dignitaire marocain en Allemagne que lorsque je saurai la chancellerie impériale décidée à en faire les frais, car le Sultan est très obéré. Et je vous avoue que je ne vois pas M. de Bismarck consacrant cent mille mark au moins à une dépense aussi peu productive. »

(1) Sur la mission marocaine dirigée par Abd-es-Salam voir ci-dessous le n° 322.

Voilà pour le moment les seules indications que je sois en mesure de communiquer à Votre Excellence en réponse à sa dépêche du 20 décembre dernier (1).

294.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1. *Berlin, 4 janvier 1889, s. h.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

Est-ce dans un entretien avec le comte de Bismarck et dans mes conversations avec certains de mes collègues, ou seulement dans celles-ci, que je dois chercher à obtenir des éclaircissements sur la question qui fait l'objet de votre télégramme d'hier soir n° 1? (2)

Tout en comprenant très bien l'intérêt qu'il y aurait pour nous à connaître le sens d'une clause qui existerait dans les arrangements de la Triple Alliance au sujet de la Tunisie, je pense que la moindre inquiétude que nous laisserions voir à ce sujet rendrait en ce moment nos adversaires plus arrogants et plus entreprenants. Je me propose donc, sauf avis contraire, d'attendre pour interroger l'un ou l'autre, à votre gré, une occasion favorable qui ne se présentera peut-être pas immédiatement.

Mon impression personnelle est que l'arrangement entre l'Italie et l'Allemagne doit contenir une disposition relative au maintien du *statu quo* dans la Méditerranée et que c'est là le point de contact de l'Angleterre avec la Triple Alliance. Cette disposition peut-elle faire naître un *casus fœderis* des modifications qui seraient introduites par nous dans le régime intérieur de la Régence? Il est probable que le Cabinet de Rome en a le désir, et il est possible que ce désir soit admis selon les circonstances par le prince de Bismarck.

(1) Le Gouvernement français avait eu vent d'une correspondance engagée par Si Abd-es-Salam chérif d'Ouezzan, jusque là protégé par la France, avec le Gouvernement allemand et avait chargé M. Herbette de lui procurer des renseignements à ce sujet.

(2) « Il m'est revenu par voie officieuse, avait télégraphié M. Goblet à Berlin et Vienne, le 3 janvier à 8 heures du soir, que le Gouvernement italien, sans le dire positivement, laisse entendre que, dans ses arrangements avec les deux Empires du centre, existe une clause relative à Tunis... je vous serais obligé de rechercher l'occasion d'obtenir quelque explication à ce sujet. »

295.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2. *Berlin, 6 janvier 1889, s. h.*

(*Reçu :* 11 h. 55, soir.)

L'Ambassadeur d'Autriche m'a parlé spontanément aujourd'hui des affaires de Tunis [1] et s'est félicité d'apprendre que la nouvelle de la naturalisation forcée des employés étrangers de l'administration beylicale était absolument fausse. J'ai ainsi trouvé l'occasion de lui dire que nous étions résolus à éviter jusqu'à l'apparence d'une provocation à l'égard de l'Italie, que nous serions heureux d'être certains de rencontrer de la part de M. Crispi la même prudence, qu'il faudrait pour cela que le Cabinet de Rome ne pût pas compter sur ses alliances pour soutenir toutes ses prétentions, si inconsidérées et si excessives qu'elles fussent, que j'étais convaincu pour mon compte que l'Allemagne et l'Autriche se sont réservé la faculté d'appréciation au moins en ce qui touche l'équilibre méditerranéen et comme une espèce d'isolement, pour n'être pas intéressées à prendre fait et cause pour tous les griefs plus ou moins fondés du Gouvernement italien.

Le comte Széchényi, sans reconnaître formellement l'existence d'une clause de ce genre, m'a simplement exprimé l'avis que mon appréciation était tout à fait rationnelle. Je n'ai pas cru devoir insister davantage et j'attendrai pour continuer mon enquête les instructions complètes que m'annonce votre télégramme n° 2. L'attention du Corps diplomatique est tout entière fixée sur l'incident Morier [2] et l'on juge assez sévèrement l'attitude du comte H. de Bismarck. Ce dernier montre à ce propos une désinvolture dont l'explication m'échappe; je l'ai entendu avant-hier parler de M. Morier en termes d'un cynisme caractéristique. « Peu m'importe, disait-il, ce qu'écrit ou pense ce

(1) Voir ci-dessus, n°s 290, 291, 292.

(2) Cet incident se rattache à la campagne de presse menée à l'instigation du Chancelier et surtout de son fils Herbert de Bismarck contre la mémoire de l'Empereur Frédéric. Dans un rapport à Guillaume II sur la publication dans la *Deutsche Rundschau* d'une partie du journal intime de Frédéric alors Prince royal de Prusse (affaire Geffcken) on avait accusé ce Prince d'avoir à diverses reprises commis des indiscrétions nuisibles à l'Allemagne et profitables à l'Angleterre. Pour justifier cette accusation la *Gazette de Cologne*, le 16 novembre 1888, insinuait que Sir Robert Morier, Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, avait pu annoncer en août 1870, grâce à ses relations très amicales avec le Prince Frédéric, la marche en avant de l'armée allemande sur la Moselle, nouvelle qui revint aussitôt de Londres à Bazaine. Sir R. Morier protesta, démentit et publia même dans les journaux anglais une lettre de Bazaine. Il avait écrit aussi à Herbert de Bismarck à ce sujet.

Monsieur. J'ai répondu à sa lettre du 19 novembre comme un *grand seigneur*. C'est d'ailleurs à peine un Anglais. Son grand-père était originaire de Neuchâtel, ce nid de démocratie suisse. »

296.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 3. Très confidentiel. *Paris, 8 janvier 1889.*

J'ai reçu les télégrammes par lesquels vous avez répondu le 4 et le 6 de ce mois[1] à la communication confidentielle que je vous avais adressée le 3 au sujet de l'existence éventuelle, dans les arrangements de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, d'une clause relative à Tunis[2]. Je crois devoir revenir sur cette communication pour en préciser la portée.

Depuis que l'Italie semble avoir pris le parti de s'opposer à l'accomplissement de nos réformes les plus légitimes dans la Régence, j'ai naturellement été amené à me demander jusqu'à quel point elle pouvait s'attendre à être soutenue dans cette voie par ses alliés du centre de l'Europe. Nous avons reçu à ce sujet des déclarations propres à nous faire espérer que l'intervention des Puissances du Centre ne s'exercera à Rome que dans un sens modérateur en ce qui touche la Tunisie, mais il faut bien reconnaître d'autre part qu'elles sont singulièrement contredites par l'attitude de M. Crispi. Cette impression n'est pas seulement la mienne. Il ne me paraît pas douteux qu'elle ne soit partagée notamment par le Gouvernement anglais. Pendant l'incident de Massaouah, Lord Salisbury a demandé à notre Ambassadeur à Londres s'il connaissait le traité d'alliance entre l'Italie et l'Allemagne. M. Waddington ayant répondu négativement à cette interrogation, j'ai été frappé de voir Lord Lytton me l'adresser de nouveau dans un entretien tout récent. Lord Lytton a même été plus précis que Lord Salisbury, car il m'a demandé s'il n'y aurait pas dans les arrangements italo-allemands une clause relative à Tunis. J'ai répondu que je l'ignorais, mais cette insistance de la part du Gouvernement britannique me fait attacher beaucoup de prix à savoir si, en effet, la question tunisienne fait l'objet d'une clause spéciale des arrangements qui ont été pris entre l'Allemagne et l'Italie. J'ajoute que Lord Salisbury et Lord Lytton ont déclaré n'être pas mieux informés que nous à ce sujet et la manière tout amicale dont ils ont manifesté leur appréhension me permet de croire que si l'Angleterre a, de son côté, des arrangements avec l'Italie, ils n'ont pas un caractère aussi formel, du moins en ce qui concerne Tunis.

(1) Voir ci-dessus, n°s 294 et 295. — (2) Voir ci-dessus n° 294, note 2.

Je ne me dissimule pas la difficulté que vous aurez sans doute à obtenir des éclaircissements sur un point de sa politique que le Gouvernement allemand a tenu jusqu'ici et paraît toujours vouloir tenir dans l'obscurité. Ce ne peut être que dans l'imprévu d'une conversation et en quelque sorte par surprise, que vous y arriverez peut-être. Mais, pour cela, vous devez vous adresser au comte de Bismarck lui-même et non pas à vos collègues. Je verrais des inconvénients à attirer sur nos préoccupations l'attention de ceux-ci, parce que certains d'entre eux pourraient en aviser le comte de Bismarck et le mettre en garde contre votre désir de connaître la vérité, alors qu'il peut vouloir la cacher. Vous ne devez pas non plus aborder le premier la conversation sur les affaires de Tunis, mais l'occasion d'en parler se présentera d'elle-même un jour ou l'autre; il y aurait intérêt à la saisir sans qu'il y ait aucune urgence à la faire naître; vous pourriez, dans ce cas, tout en protestant de nos intentions pacifiques, signaler ce que l'attitude de l'Italie a de peu compréhensible, à moins que le Cabinet de Rome n'ait la certitude d'être soutenu comme il le fait entendre par l'affectation avec laquelle il parle parfois de ses alliés. Il m'est même revenu, ainsi que je vous l'ai télégraphié, que M. Crispi invoquait volontiers des engagements formels pris envers lui.

L'insinuation que vous feriez n'a rien que d'assez naturel. Il est possible que M. de Bismarck ne la relève pas ou n'y réponde pas directement, mais il vous laissera peut-être saisir, par un mot, par un geste même, l'indice d'une dénégation ou quelque impression de nature à vous éclairer. C'est cette impression que j'attacherais le plus grand prix à connaître s'il vous est donné de la recueillir.

297.

LE GÉNÉRAL MENABREA, AMBASSADEUR D'ITALIE À PARIS,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 8 janvier 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 janvier; Dir. pol., 10 janvier.)

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, pour seconder le blocus de la côte de Zanzibar [1] déclaré le 2 décembre 1888 par les commandants des escadres de Sa Majesté britannique et de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, le Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Italie a donné l'ordre au commandant du croiseur royal *Dogali* de déclarer à son tour le blocus de la côte susdite.

(1) Voir ci-dessus, n° 287.

Cette déclaration a eu lieu le 5 décembre 1888. Votre Excellence trouvera ci-joint le numéro de la *Gazette officielle du Royaume* du 19 décembre qui mentionne la déclaration dont il s'agit.

298.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 3. *Paris, 10 janvier 1889, 8 h. 30, soir.*

Le comte Hoyos m'a entretenu hier des affaires de Tunisie et il m'a dit de la part du comte Kalnoky que l'Autriche-Hongrie, étant alliée de l'Italie, devrait prendre éventuellement parti pour elle. Je n'ai pas dissimulé au comte Hoyos que ce langage me surprenait un peu, surtout si je le rapprochais de celui qu'il m'avait tenu lui-même il y a quelques jours, et que je vous ai rapporté dans ma dépêche n° 14 du 16 décembre (1). L'Ambassadeur d'Autriche m'avait dit que, si M. Crispi prenait à son compte certaines provocations, il le ferait à ses risques et périls. Il n'a pas contesté sur ce point l'exactitude de mes souvenirs.

J'ai fait remarquer à l'Ambassadeur d'Autriche que ce qu'il venait de me faire connaître aurait besoin d'être précisé. J'aurais, en effet, le plus grand intérêt à savoir si, par cette communication, son Gouvernement voulait me faire entendre que ses engagements l'obligeaient à soutenir l'Italie dans une cause quelconque, sans même examiner de quel côté serait le bon droit ou de quelle part serait venue la provocation. Nous ne connaissons malheureusement pas les conventions passées entre Rome et Vienne, mais il semble que, si elles sont telles que la démarche du comte Hoyos pourrait le faire craindre, il soit difficile d'attribuer à l'alliance un caractère purement défensif. En tout cas, le Gouvernement autrichien nous en a trop dit ou pas assez, et nous lui saurions gré de préciser la nature et les limites de ses engagements.

Le comte Hoyos m'a promis de télégraphier à Vienne notre entretien et de demander les explications que je désirais, mais je vous prie d'en parler vous-même au comte Kalnoky. Vous pouvez dire que je vous ai mis au courant de ma conversation avec le comte Hoyos et que vous êtes frappé comme moi de ce qu'elle a eu d'incomplet de la part de mon interlocuteur. Les bons rapports que nous n'avons pas cessé d'avoir avec le Gouvernement autrichien

(1) La reproduction de cette dépêche n'a pas paru nécessaire, M. Goblet donnant du langage tenu par M. Hoyos une idée suffisante.

me font penser qu'il a obéi à une pensée bienveillante dans la communication qu'il nous a faite, mais nous ne pourrons en tirer un parti vraiment utile que si nous en connaissons exactement la portée.

299.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4. *Berlin, 14 janvier 1889, 3 h. 37, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

La note du discours royal d'aujourd'hui à l'ouverture du Landtag est très pacifique; il débute de la manière suivante :

« A mon avènement, le Landtag de la Monarchie a été réuni autour du trône; je vous adresse aujourd'hui la bienvenue au commencement d'une nouvelle législature. Vous pouvez vous livrer à vos travaux avec d'autant plus de sérénité que les relations de l'Empire sont amicales avec *tous* les États étrangers et que je me suis convaincu, dans mes visites aux Souverains amis, que nous pouvons nous abandonner à l'espoir d'une paix durable. »

L'allocution royale passe ensuite en revue les principales questions qui seront soumises aux délibérations des assemblées prussiennes et termine par un appel aux sentiments patriotiques des représentants du royaume ainsi qu'à leur dévouement à la couronne.

300.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3. Confidentiel. *Vienne, 15 janvier 1889, 10 h. 20, soir.*

(*Reçu :* le 16, 6 h. 30, matin.)

Je viens de causer avec le Ministre des Affaires étrangères des affaires de Tunis et de la communication qui a été faite à Votre Excellence par le comte Hoyos [1]. Après avoir prêté une attention bienveillante aux réflexions que

(1) Voir ci-dessus, n° 298.

m'avait suggérées votre entretien avec l'Ambassadeur de Sa Majesté, le comte Kalnoky m'a dit en substance : « En fait, je n'ai jamais cessé de tenir à l'Italie un ferme langage. Je lui ai donné des conseils de prudence et de modération qui, à ce que je crois, ont été entendus. Je ne suis pas disposé à changer de conduite et à soutenir toutes les prétentions de M. Crispi. Il n'est pas d'efforts que je ne fasse pour assurer le maintien de la paix. D'ailleurs, ainsi que je vous l'ai souvent répété, l'Italie n'est pas seule, ni maîtresse d'engager ses alliés. Mais enfin, si la guerre venait à éclater entre la France et l'Italie à propos de la Tunisie, il serait impossible de la localiser et de la limiter. Elle deviendrait générale et alors, quelle qu'en soit l'origine, je dois vous le dire avec franchise, *nous ne serions pas de votre côté : je ne vais pas plus loin*. Telle est exactement ma pensée. J'ai tenu à la faire connaître à M. Goblet. Et savez-vous pourquoi? Parce que le bruit se répand un peu partout, et notamment dans votre presse, qu'il y a quelque chose de changé à nos rapports avec l'Allemagne et l'Italie, que l'Autriche joue dans la Triple Alliance un rôle douteux et incertain, qu'elle aspire à s'en dégager. Rien ne serait plus dangereux que cette illusion et j'ai voulu la dissiper dans l'intérêt du maintien de la paix, qui est le but de tous mes efforts. »

Je me réserve d'ajouter, dans un prochain rapport, quelques détails complémentaires qui ne changeront rien d'ailleurs à la pensée du comte Kalnoky telle que je viens de la résumer.

301.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 7. *Berlin, 18 janvier 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 janvier; Dir. pol., 23 janvier.)

Le léger revirement de l'opinion publique en Allemagne au sujet de l'administration de l'Alsace-Lorraine, dont je signalais quelques indices à Votre Excellence dans une dépêche n° 1 du 7 de ce mois [2], s'est manifesté hier d'une façon assez intéressante au Reichstag à propos de l'examen du budget des chemins de fer de l'État. Je ne crois donc pas inopportun de rattacher à ma précédente communication un compte rendu des sévères appréciations formulées en plein Parlement sur les mesures de rigueur auxquelles sont soumises les provinces annexées.

Le député de Strasbourg Petri qui, comme on le sait, s'est séparé du groupe des protestataires pour se joindre aux nationaux-libéraux [1], a profité de la faveur

(1) Voir ci-dessus, n° 62. — (2) Non reproduite.

avec laquelle a été accueillie son entrée au Reichstag pour jeter indiscrètement la lumière sur les conséquences du régime d'exception qui, depuis huit mois, entrave la circulation des personnes et le mouvement commercial dans les pays d'Empire : prenant occasion d'une diminution de 400.000 mark dans les recettes sur le transport de voyageurs, il en est progressivement arrivé à dénoncer l'arbitraire et le danger des procédés employés par l'administration allemande pour isoler l'Alsace-Lorraine de la France. Malgré deux rappels à la question, M. Petri paraît s'être laissé entraîner plus loin peut-être qu'il ne l'eût voulu, en traçant non sans vigueur un tableau des vexations et des dommages auxquels sont en butte les populations alsaciennes et il lui a fallu réitérer ses déclarations de fidélité à l'Empire pour faire accepter par la susceptibilité de l'assemblée la vivacité de ses attaques et de ses railleries.

Il a commencé par établir que l'obligation du passeport n'était pas une simple formalité destinée à constater l'identité des étrangers, mais qu'elle avait été instituée pour diminuer dans des proportions considérables le nombre de ceux qui chercheraient à entrer en Alsace-Lorraine; or, d'après la procédure en usage, cette élimination s'opère de la façon la moins équitable, sans recours possible et comme par le fait d'une véritable fantaisie, puisque la même raison qui suffit à faire obtenir aux uns des permis de séjour est invoquée pour en refuser à d'autres [1]. On aurait tort de croire que les conséquences de ces rigueurs ne se fassent sentir que sur les affaires des hôteliers; il n'y a aucune branche du commerce ou de l'industrie qui n'ait directement ou non à en souffrir.

[Détails donnés par M. Petri au sujet de la diminution du trafic des voyageurs et des marchandises.]

Ce qui est plus sensible encore que les dommages matériels, continue l'orateur, ce sont les inconvénients moraux, puisqu'après tout on ne peut empêcher que l'Alsace-Lorraine n'ait pendant deux cents ans appartenu à la France et qu'il ne suffit pas d'un acte de force pour supprimer toutes les conséquences qui résultent de cet ancien état de choses. Si bon patriote allemand qu'on soit, on peut avoir conservé hors d'Alsace des parents et

[1] M. Herbette avait écrit le 7 janvier (Dép. n° 1) : «J'avais proposé à M. Flourens dès le 25 octobre 1887 (Dép. n° 61) de nous occuper pratiquement d'obvier à ce que nos ressortissants «fussent soumis dans une partie quelconque de l'Empire allemand à des prescriptions de police ou à des conditions de séjour plus rigoureuses que les autres étrangers».

«Aujourd'hui le régime des passeports à l'entrée de l'Alsace-Lorraine du côté de la France, aggravé par l'arbitraire que l'ambassade d'Allemagne à Paris apporte dans la délivrance des visas demandés par des Français, est entré dans le domaine des faits accomplis et il serait bien tard pour en faire l'objet d'une réclamation de notre part.»

des amis [1]. Aussi n'y a-t-il presque pas une famille alsacienne pour qui les passeports n'aient été une occasion de soucis ou de doléances. On ferait un livre entier avec le récit de toutes les situations douloureuses que ces mesures ont créées.

A coup sûr la haute administration doit avoir eu des motifs très sérieux et qu'elle a mûrement pesés d'en venir à ces rigueurs. « Mes amis et moi, déclare M. Petri, qui nous plaçons sans arrière-pensée au seul point de vue national quand il s'agit d'un profit pour l'Empire, sommes prêts à y sacrifier tous nos intérêts particuliers. Mais nous n'en sommes pas moins autorisés à nous demander si de pareils sacrifices étaient nécessaires. Peut-on nous donner la complète assurance que les passeports soient un moyen efficace de détourner de l'Alsace tous les éléments d'insécurité politique? Tous ceux qui auront vraiment à cœur de pénétrer dans ce pays pour y poursuivre une œuvre anti-allemande pourront y réussir malgré l'obligation des passeports. Ce n'est donc qu'une mesure vexatoire pour la population paisible et inoffensive, sans être une barrière opposée aux gens véritablement dangereux. »

Il constate que, depuis que les Français sont empêchés de venir voir leurs parents en Alsace, ce sont les Alsaciens qui se rendent en grand nombre en France près des membres de leur famille, où ils sont soumis bien plus à l'influence des idées françaises qu'en recevant isolément chez eux quelques-uns des leurs. « Quand je dis, ajoute-t-il, que ces rigueurs non seulement n'ont pas servi les intérêts allemands, mais qu'elles ont plutôt causé un préjudice incalculable, je ne fais que répéter une phrase qu'en Alsace j'entends à tout moment prononcer par les amis de l'Allemagne... oui, l'obligation du passeport, la façon dont la mesure est appliquée, tous les procédés de l'administration, surtout ceux des agents subalternes, depuis qu'un vent funeste a soufflé de Berlin sur l'Alsace-Lorraine, ont provoqué dans le pays une transformation déplorable dont ceux-là seuls peuvent se rendre compte qui se trouvent chaque jour en contact immédiat avec les différentes classes de la population... » L'œuvre de germanisation, déjà si fructueusement commencée et dont M. Petri se plaît à constater que sa propre élection avait été une des manifestations les plus évidentes, promettait de donner les meilleurs et les plus complets résultats; le désordre même de la situation en France aidait à ramener vers l'Allemagne les hésitants; l'administration n'avait donc qu'à laisser tranquillement se poursuivre le travail qui se faisait dans les esprits.

[1] M. Goblet avait le 11 janvier (Télégr. de 9 h. 30 s.) signalé à M. Herbette l'arrestation d'un ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Justin Dreyfus, qui avait été arrêté à Kehl. On l'avait, par erreur, confondu avec un homonyme. M. Herbette répond le 12 (Télégr. n° 3 de 7 h. s.) que d'après la *Gazette de Voss* l'ingénieur avait été arrêté comme optant, entré sans passeport sur le territoire alsacien, et que de Kehl il allait toujours rendre visite à ses parents, rue des Bottiers à Strasbourg. Il fut remis en liberté une semaine plus tard (Télégr. n° 7 de Berlin, 19 janvier, 8 h. 13 s. et n° 8 du 20, 1 h., m.).

Et c'est alors que paraît le règlement sur les passeports, que se donnent libre cours les procédés désagréables des agents inférieurs, que se généralisent les inqualifiables et mesquines tracasseries de la police... L'orateur se laisse aller au plaisir de rappeler les ordonnances sur l'emploi des mots français et il soulève un rire général en plaisantant sur la prohibition du mot *coiffeur* qui doit être remplacé par celui plus allemand, paraît-il, de *friseur*, et sur la nécessité imposée partout d'écrire le mot *café* avec deux *f* et deux *e*.

Il prie donc le Gouvernement d'atténuer autant que possible dans la pratique les effets de mesures dont il s'interdit d'ailleurs de discuter la nécessité, et de ne pas donner plus longtemps à la vieille Allemagne la possibilité d'admettre l'idée fausse que l'Alsace-Lorraine n'est un pays gouvernable que par des moyens exceptionnels.

Sur un nouveau rappel à la question, l'orateur termine en formulant le vœu plus modeste de voir ouvrir de nouveaux débouchés pour les produits alsaciens et particulièrement en réclamant l'exécution d'un canal de Ludwigshafen à Mulhouse.

Pour répondre à ce long discours qui semblait avoir assez vivement impressionné le Reichstag, M. de Boetticher s'en était tenu à quelques vagues conseils adressés à l'Alsace d'avoir à donner la première la preuve de ses sentiments de conciliation, quand M. Miquel sut faire une habile diversion au profit du Gouvernement en reprenant la question du canal réclamé par le député de Strasbourg et en entamant une discussion d'un caractère tout spécial sur la part des frais à imputer à l'État dans ces travaux.

Ainsi détournée, l'attention du Parlement n'a été ramenée vers cette question délicate ni par une courte mais énergique protestation de l'abbé Guerber, du groupe alsacien, ni par M. Windthorst qui cherchait à ranimer le débat en contestant quelques-unes des assertions de M. Petri, et le chapitre du budget relatif aux chemins de fer de l'État a été approuvé sans autres difficultés.

Votre Excellence trouvera ci-joint le texte à peu près complet des discours prononcés à l'occasion de cette discussion tel qu'il a été donné par la *Gazette nationale*.

302.

M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4. *Rome, 20 janvier 1889, 8 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Dès mon entrée dans son Cabinet, le Président du Conseil m'a dit que le commandant du croiseur *Barbarigo* lui avait télégraphié que l'expédition d'Atchinoff avait débarqué avec armes, fusils, canons et munitions dans la baie de Tadjoura, qui nous appartient, sous la protection du stationnaire français (1). Cette information lui a été également transmise par le Vice-consul italien qui s'était embarqué à bord du navire autrichien porteur de l'expédition.

J'ai répondu que cette nouvelle, dans les termes au moins où elle était donnée, me surprenait, ayant lu dans les pièces qui m'étaient communiquées et dans les journaux français que le gouverneur d'Obok avait reçu ordre de ne laisser débarquer aucune troupe armée de cette expédition. Tout aussitôt après ma réponse et sans aucune transition, M. Crispi m'a lu un télégramme qu'il avait reçu de M. Berio ainsi conçu : « M. Massicault vient de m'annoncer que l'affaire des écoles a été arrangée à Paris et à Rome. Les écoles existantes conserveront le régime du *statu quo ante*; les décrets beylicaux seront appliqués aux écoles nouvelles qui seront ouvertes ». — « Je n'en savais rien, lui ai-je dit en souriant, mais, si vous voulez que cela soit une réalité, je ne crois pas m'engager beaucoup en vous disant en mon nom personnel que mon Gouvernement est prêt à y souscrire. » La conversation s'est alors engagée sur ce sujet « entre M. Crispi et M. Mariani et non entre le Ministre et l'Ambassadeur » suivant les propres expressions du Président du Conseil.

La valise partant demain, je me bornerai à vous indiquer aujourd'hui les points sur lesquels M. Crispi me semble en ce moment fixé, savoir : le Président du Conseil est disposé à consentir à la déclaration préalable; il ne comprend pas l'utilité de l'inspection au point de vue de l'hygiène, sauf les cas d'épidémie; il considère l'inspection au point de vue des mœurs comme une marque de soupçon, sinon une injure; quant aux associations, « c'est une question qui n'a aucun intérêt pratique, il n'y a qu'à la passer sous silence ».

(1) Voir ci-dessus, n° 119.

Le 22 janvier (D. n° 6), M. de Laboulaye avait écrit à M. Goblet : « M. de Giers, avec qui j'ai causé de cette entreprise m'a assuré que le Gouvernement russe y était absolument étranger; qu'il n'était même pas certain que M. Atchinoff, qui est un aventurier agissant pour son propre compte, eût jamais vu le Négus d'Abyssinie. »

303.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Berlin, 23 janvier 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

A la suite de la séance du Reichstag dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par une dépêche du 18 de ce mois [1], et dans laquelle le Dr Petri s'était permis, comme vous l'avez vu, de diriger des critiques assez vives contre le régime que subit l'Alsace-Lorraine, l'administration allemande paraît avoir jugé qu'il ne convenait pas de laisser s'accréditer dans le public l'idée que l'arbitraire et les abus de pouvoir viciaient parfois les actes du Gouvernement dans les pays d'Empire. Elle ne s'est pas sentie suffisamment disculpée par la riposte, bien molle en effet, de M. de Bœtticher au membre encore mal discipliné du groupe national-libéral. Un démenti catégorique aux assertions du député de Strasbourg lui a semblé nécessaire et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'est chargée de le publier en première page, ce matin même, sous la forme d'une correspondance alsacienne.

Sa réponse n'a d'ailleurs pas dû donner de peine à rédiger; sans aucune argumentation et sans faits à l'appui, elle consiste presque uniquement à affirmer le contraire de ce qu'a déclaré M. Petri. Les hôteliers, par exemple, n'ont pas à se plaindre d'une diminution des voyageurs puisque, malgré les mauvaises conditions de la saison dernière, le nombre des voyageurs n'a presque pas été inférieur à celui des étés les plus favorables pour les touristes.

De même à Markirch, à Mulhouse, dans toute la Haute-Alsace, l'industrie, loin de subir une crise, n'a jamais pris un essor plus prospère qu'à présent. Ou, encore, la batellerie n'a pas du tout perdu de son activité depuis qu'elle est astreinte à l'obligation du passeport et, si le prix du transport a quelque peu augmenté, c'est que les chemins de fer n'ont pas toujours des wagons de marchandises en nombre suffisant pour satisfaire aux demandes, ce dont les bateliers profitent pour élever leurs prétentions.

Quant aux vexations subies à la frontière, aux exigences puériles de la police à l'égard des enseignes en français, ce ne seraient, d'après le correspondant de la feuille officieuse, que des faits tout à fait exceptionnels, imputables à quelques agents sans importance, et sur lesquels M. Petri eût bien mieux fait de garder le silence; car c'est ainsi qu'il risquerait de prolonger

(1) Voir ci-dessus, n° 301.

dans la population les déplorables habitudes prises du temps de la domination française et qui consistent à transformer en réclamations générales, par la voie de la presse, un petit nombre de plaintes isolées contre des fonctionnaires subalternes. Il en pourrait résulter un certain état de mécontentement dans le pays, ce qui n'est certainement pas le but que M. Petri se propose d'atteindre.

304.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 9. *Berlin, 25 janvier 1889, 6 h. 58 soir.*

(*Reçu :* le 26, 7 h., matin.)

Le prince de Bismarck vient de me rendre inopinément une visite d'une demi-heure. Il n'a abordé qu'une seule question intéressant la France, celle de l'élection de dimanche prochain[1]. Il ne croit pas au succès du général Boulanger qu'il qualifie de *comédien sans talent.*

« Qu'a-t-il fait pour mériter la faveur populaire, m'a-t-il dit? Il est revenu de la revue. J'ai fait de même mille fois et pourtant on ne m'acclame pas autant que lui. Mais je suis convaincu qu'il n'arrivera pas au pouvoir parce qu'on n'y parvient jamais exclusivement par l'intrigue et le mensonge. Or le général Boulanger ne cherche qu'à duper ses adversaires et même ses alliés. Ceux-ci d'ailleurs ne sont pas plus sincères que lui; jaloux, ils sont de plus divisés entre eux, même dans leur propre famille. M. le Comte de Paris et le Duc de Chartres sont en désaccord avec leurs oncles et il y a aussi des tiraillements entre les Napoléon. Dans ces conditions, il n'y a pas réellement péril pour la République. »

Puis, changeant de sujet, le prince me parla de ses *ennuis coloniaux.* « Je commence à en avoir assez de porter la responsabilité d'entreprises sur lesquelles je suis sans action. Je n'ai jamais été fanatique de l'expansion coloniale et aujourd'hui je suis *débordé.* L'esprit de spéculation des marchands et surtout l'ambition de quelques fonctionnaires en disponibilité m'ont mis dans une impasse. Ces gens-là ont cru trouver à Bagamoyo ou ailleurs en Afrique des trésors, des emplois, des sinécures; et maintenant, désabusés, ils voudraient engager l'État à les leur procurer. Je ne me laisserai pas entraîner, mais tout cela me fatigue. Je désirerais me débarrasser du fardeau des

[1] Le général Boulanger était candidat dans la Seine à l'élection partielle du 27 janvier; il fut élu par 244.149 voix contre 102.419 données à son concurrent M. Jacques, 10.000 voix à M. Boulé et 12.400 voix perdues sur d'autres candidats.

affaires coloniales, mais sur qui? Sur le Ministre des Colonies? Je n'ose m'y résoudre; car les marins, par le désir de se distinguer, de cueillir des lauriers, jetteraient l'Allemagne dans des aventures inextricables. J'ai un moment pensé à confier les Colonies au ministère de la Justice qui y trouverait, ajouta-t-il en riant, à appliquer utilement ses principes.» Sans doute par association de mots, le prince passa sans transition à l'affaire de ce «bête» de Geffcken [1]. «Connaissez-vous ce pédant?» Et sur ma réponse négative :

«C'est bien le type de ces professeurs de droit public et international qui se croient aptes à gouverner le monde. Je suis au demeurant très content qu'il ait été l'objet d'une ordonnance de non-lieu assez mortifiante puisqu'elle a été rendue pour inconscience. S'il eût été traduit devant la Cour, ou bien il aurait été acquitté, ce qui eut été un soufflet pour moi, ou bien il aurait fallu le condamner à sept ans de travaux forcés au moins pour la gravité de son crime. C'eût été vraiment aussi excessif que tirer un coup de canon pour tuer un perdreau. Ce pauvre Empereur Frédéric se laissait en vérité guider par de très médiocres conseillers, sans parler des obsessions dont l'accablait sa femme. J'ai souvent remarqué pendant son règne de quatre-vingt-dix-neuf jours qu'il était comme soulagé et réconforté quand ma présence auprès de lui lui procurait un moment de répit. En fait, j'ai été *dictateur* absolu pendant ces trois mois là, sauf quelques petites *niches* que l'on me faisait en cachette comme la lettre à Puttkamer dont ce dernier a eu tort de se susceptibiliser. J'en aurais reçu une douzaine de pareilles sans m'en émouvoir et surtout sans donner ma démission.

«L'Empereur Frédéric avait *plus de cœur que de tête. Il eût fait un très mauvais Empereur allemand.*» Conservant son tour familier, l'entretien s'est terminé comme il avait débuté, par des banalités sur la vie de campagne dont le prince se dégoûte au fur et à mesure qu'il vieillit, ne pouvant plus se livrer à la chasse, ni à l'agriculture. Il redoute aussi l'isolement où l'a plongé le départ pour Munich de la comtesse de Rantzau qui avait atteint quarante ans sans quitter la maison paternelle. Enfin, il m'a avoué qu'il lui était maintenant très difficile de diriger de loin les affaires de l'Allemagne, les avis qu'il est tenu de demander au jeune Empereur (avec plus de déférence apparente sans doute qu'il ne le faisait pour l'Empereur Guillaume) entraînent des retards, des répliques, des dupliques, des tripliques et parfois des malentendus qui l'énervent et lui ôtent le sommeil. Le prince ne m'a rien dit qui pût indiquer l'intention de renoncer à l'exercice du pouvoir pour vivre à Friedrichsruh ou à Varzin. Je conclurais plutôt de son langage qu'il se propose de prolonger plus qu'à l'ordinaire son séjour à Berlin.

[1] Poursuivi en raison de la publication dans la *Deutsche Rundschau* (octobre 1888) du journal intime de l'Empereur Frédéric III (pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871). Voir ci-dessus n° 295, note 2.

305.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° VI. *Berlin, 26 janvier 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

Bien que j'aie adressé à Votre Excellence un résumé, trop développé peut-être, de mon entretien d'hier avec le prince de Bismarck [1], je crois devoir y ajouter quelques compléments et retouches de détail, à raison de l'intérêt que présentent les moindres mots du maître actuel de la politique européenne.

Ce n'est pas seulement au triomphe du général Boulanger dans l'élection de demain, mais aussi et surtout à son succès définitif que le Chancelier se refuse à croire. Selon lui, la sincérité est nécessaire, même dans les mauvais desseins, principalement entre complices. « Rappelez-vous, m'a-t-il dit, que Bonaparte n'a jamais encouragé les espérances ou les arrière-pensées des partis monarchiques. Au vu et au su de tous, il ne travaillait que pour lui-même. Dans le cas présent au contraire, l'aspirant dictateur n'ose pas nettement voler de ses propres ailes. Les partis orléaniste et impérialiste disent tout haut qu'ils entendent seulement profiter de la brèche que Boulanger ouvre dans la République. En quoi ils se trompent dans leurs prévisions et se déconsidèrent, comme Boulanger en acceptant leurs réserves. C'est ce qui me fait vous dire que ces moyens là ne réussiront pas. »

Je n'ai pas grand chose à ajouter à ce que je vous ai rapporté de ses appréciations sur les affaires coloniales. Je n'y ai pas remarqué du découragement politique, mais seulement de la lassitude personnelle. Le Chancelier est surpris, sinon contrarié de l'engouement de l'opinion publique en Allemagne pour la création d'un domaine colonial. Il ne peut se décider à le combattre, ne voulant pas donner lui-même un démenti à ses vues antérieures. Mais il voudrait du moins se décharger du poids de la gestion des colonies et laisser ainsi à d'autres une partie de la responsabilité des mécomptes qu'elle amènera fatalement. Je crois d'ailleurs savoir que le comte H. de Bismarck a toujours été hostile à l'expansion coloniale et que dans ces derniers temps il ne craignait pas de conseiller de « tout lâcher ». Ce serait sans doute une résolution de bon sens, eu égard aux difficultés que réserve la mise en valeur des possessions allemandes en Afrique. Espérons, quant à nous, que l'Alle-

(1) Voir ci-dessus, n° 304.

magne sera de plus en plus, par amour-propre national, prisonnière de ses entreprises lointaines.

A propos de l'affaire Geffcken [1], le prince m'a parlé du *Tagebuch* de l'Empereur Frédéric, et, comme je lui avouais n'avoir pas compris la saisie de cette publication dont la lecture ne permet pas de conserver d'illusion sur la part qui revient aux uns et aux autres dans la restauration de l'Empire d'Allemagne : « Mais c'est précisément pour appeler l'attention du public sur ce livre que nous l'avons saisi. Sans cette précaution on ne s'en serait peut-être pas occupé. Rappelez-vous les idées bizarres qui hantaient en 1870-1871 le cerveau du Prince royal. Il demandait que son auguste père ne prît pas le titre d'Empereur, qui rappelait des souvenirs non germaniques, mais romains. Il proposait celui de « Roi des Allemands » et comme je lui objectais que plusieurs des Souverains confédérés portaient déjà la qualification de *Roi*, il me répondait : « On les obligera bien à se contenter de celle de *Duc.* » Pour cela il aurait fallu faire la guerre à la Bavière. Voyez-vous cette entrée de jeu pour l'unité allemande? »

J'ai été frappé de cette persistance à s'en prendre à l'Empereur Frédéric comme des insinuations dirigées contre sa veuve. Le prince de Bismarck a les antipathies vivaces et les haines violentes : de Geffcken, il me disait hier : « On prétend que ce professeur a écrit de bons ouvrages. Je n'en sais rien, ne les ayant jamais voulu lire, car je détestais leur auteur depuis que je l'avais connu à Berlin, Ministre des Villes libres. »

Il me semble que ces boutades révèlent mieux l'état d'esprit du prince de Bismarck que des déclarations étudiées où il compose son langage sans aucun scrupule de sincérité ou de vérité. Du reste il ne m'a pas ménagé hier les contradictions et les inexactitudes. N'est-il pas constant, par exemple, que la poursuite de M. Geffcken n'a pas été motivée par le désir de faire lire le *Tagebuch?* Et, au mois d'avril dernier, ne m'avait-il pas dit à moi-même qu'il était décidé à donner sa démission si la nouvelle Cour le tracassait trop? Ce qui ne l'a pas empêché de m'affirmer hier, qu'il ne se serait pas susceptibilisé comme M. de Puttkamer.

J'avais eu un moment la pensée d'amener la conversation sur M. Crispi et les affaires tunisiennes. Je ne m'y suis pas décidé, d'abord parce que je sais que le prince de Bismarck n'aime guère à être interrogé. Et puis, à en juger d'après les journaux officieux, la question des écoles tunisiennes serait entrée dans ces derniers temps en voie d'arrangement entre le Consul général d'Italie à Tunis et le Gouvernement beylical sur la base des principes essentiels dont vous poursuiviez la réalisation.

Il me paraît utile de vous faire connaître, pour finir, l'impression physique

[1] Voir ci-dessus n° 304, note, page 317.

que m'a laissée le prince. Il n'a pas sensiblement vieilli depuis un an. Sa stature est toujours imposante, mais sa démarche est plus raide et plus lourde. La parole aussi est plus molle et plus souvent interrompue par des pauses et des hoquets; la pensée est au contraire restée très alerte et très humoristique et l'on éprouve une sorte de malaise au spectacle du contraste qui existe entre la lenteur de l'une et la vivacité de l'autre.

306.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 10. *Berlin, 27 janvier 1889, 11 h. 10, soir.*

(*Reçu :* le 28, 8 h., matin.)

Au dîner du Chancelier, le comte de Launay, doyen des Ambassadeurs, a porté la santé de «l'Empereur Guillaume qui, dès le début de son règne, a hautement affirmé son désir du maintien de la paix». Le prince de Bismarck a simplement répondu par un toast «aux Souverains et aux Gouvernements si dignement représentés à Berlin». Dans le cours de la soirée, comme je lui exprimais ma satisfaction de l'assentiment unanime qu'avait obtenu l'allocution de l'Ambassadeur d'Italie, le prince de Bismarck m'a dit : «Le comte de Launay voulait en dire beaucoup plus, mais je l'ai engagé à s'en tenir aux paroles qu'il a prononcées.»

Les égards qu'il m'a témoignés ont attiré l'attention de mes collègues. Il s'est aussi occupé des Ambassadeurs de Russie et d'Italie, beaucoup plus que de ceux d'Angleterre et d'Autriche. Ces détails, sans grande importance sont d'autant plus remarquables que les diplomates accrédités à Berlin ont moins d'occasions de se trouver en contact avec le Chancelier.

Sir E. Malet m'a dit ce soir qu'il n'attachait aucune signification à la mission marocaine (1). Au contraire, le comte Rascon paraît maintenant assez perplexe. Il se demande ce qu'il y a sous roche, bien qu'il ait reçu du comte Herbert de Bismarck les assurances les plus satisfaisantes. Son avis est que nos intérêts sont menacés au Maroc comme ceux de l'Espagne.

(1) Il est fait allusion dans le rapport de M. Herbette, reproduit sous le numéro 293, à la présence à Berlin d'un grand personnage venu de Fez.

307.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 12. *Berlin, 29 janvier 1889, midi.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

L'élection de Paris[1] est l'objet de toutes les conversations. Dans les cercles politiques on se tient sur la réserve, dans le monde militaire on est plus ému, et l'on mettrait volontiers la main sur la garde de l'épée. Certains organes progressistes, qui veulent faire montre de chauvinisme pour racheter leur hostilité contre la politique intérieure du Chancelier, tiennent un langage assez vif. Le *Berliner Tageblatt* dit : « Notre ligne de conduite est toute tracée. Nous n'avons pas à nous immiscer dans les incidents parisiens; contentons-nous d'avoir les yeux ouverts sur le développement ultérieur des événements de l'autre côté de la frontière. Nous attendant à tout, nous ne pouvons être surpris, nous sommes sans crainte et nous tenons notre poudre au sec. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* se contente de constater « la défaite de la *république parlementaire* ». D'autres journaux suppriment ce qualificatif et pronostiquent un changement plus ou moins prochain dans la forme du Gouvernement de la France. La *Post* qui jouit auprès de l'Empereur d'une faveur particulière pense que, si le général Boulanger ajourne aux élections générales la poursuite de ses succès, les républicains auront le temps, jusqu'à l'automne, de trouver le moyen de conjurer le péril qui menace la République, dussent-ils recourir à des mesures héroïques.

Le comte H. de Bismarck ne reçoit pas aujourd'hui.

308.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° VII. *Berlin, 29 janvier 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 2 février.)

Hier soir l'un des familiers du prince de Bismarck, le comte Henckel de Donnersmarck, qui est, je dois le dire, plus connu en France par sa grande

(1) Voir ci-dessus, n° 304 et note.

fortune et son précédent mariage avec Madame de Païva que ne le comportent son mérite personnel et son autorité en Allemagne, m'a dit mystérieusement que le baron Hirsch aurait déjà contribué pour trois millions aux entreprises électorales du général Boulanger (1). Je vous transmets cette assertion sous toute réserve.

Le comte Henckel de Donnersmarck m'a développé à ce sujet une thèse générale que j'ai déjà entendu exposer ici et qui tend à démontrer que les grands financiers juifs peuvent, grâce à leurs immenses ressources, déchaîner à leur caprice, ou selon les besoins de leurs spéculations, la guerre sur l'Europe. Ils n'ont pour cela qu'à disposer de quelques millions au profit des agitateurs de tous les pays. Je vous signale ce raisonnement qu'il faut nous attendre à retrouver un jour ou l'autre dans la presse anti-sémitique.

309.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 23. Confidentiel. *Péra, 30 janvier 1889, 1 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 7 h., matin.)

J'ai eu hier une première entrevue avec le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères. Ils m'ont paru animés des dispositions les plus amicales; l'entretien a principalement porté sur les affaires d'Égypte (2). A ce propos. pour me donner une preuve de leur confiance et de leur intention de nous tenir exactement informés de tout ce qui pourrait être tenté par la Porte en vue d'amener l'Angleterre à une évacuation au moins partielle de l'Égypte, les deux Ministres m'ont avisé, à titre très confidentiel, d'une démarche que Rustem Pacha vient d'être chargé de tenter auprès du Gouvernement anglais. Saïd Pacha a adressé à l'Ambassadeur ottoman à Londres, par le courrier du 22 de ce mois, une dépêche l'invitant à entretenir Lord Salisbury de la situation de Souakim. D'après le langage du Grand Vizir et du Ministre des Affaires étrangères, voici la substance des instructions confidentielles adressées à Rustem Pacha. La lettre de Saïd Pacha commence par faire ressortir les dangers que font courir à l'Égypte les attaques incessantes des Soudanais; ces dangers exigent le maintien de forces suffisantes à Souakim et à Ouadi Halfa. Or, l'Angleterre ayant retiré les troupes de renfort qu'elle avait envoyées, en dernier lieu, à Souakim, la défense de cette ville n'est plus

(1) Voir ci-dessus, n°s 304 et 305. — (2) Voir ci-dessus, n°s 171 et 172.

assurée; l'envoi de troupes ottomanes opposerait un obstacle à une nouvelle agression; la Turquie pourrait *provisoirement* occuper Souakim et l'administrer *pour un certain temps;* quant aux forces égyptiennes qui se trouvent actuellement à Souakim, elles seraient envoyées à Ouadi Halfa, où elles coopéreraient parallèlement à la défense de l'Égypte. La Porte est en communication à ce sujet avec le Khédive. Saïd Pacha termine en exprimant l'espoir que l'Angleterre partagera cette manière de voir et charge Rustem Pacha d'entrer en pourparlers avec le Cabinet de Londres.

En me faisant cette communication destinée à notre information strictement confidentielle, le Ministre des Affaires étrangères m'a laissé entendre qu'il pourrait y avoir intérêt à ce que notre Ambassadeur à Londres en fût également avisé. Toutefois, pour ménager les susceptibilités anglaises, Saïd Pacha tient essentiellement à ce que M. Waddington paraisse ignorer les indications qui précèdent. Le Gouvernement ottoman croit que, si la démarche prescrite à Rustem Pacha est accueillie par l'Angleterre, le remplacement par les troupes turques de la garnison actuelle de Souakim serait le prélude de l'évacuation totale de l'Égypte et fournirait un argument utile à invoquer ultérieurement pour des négociations d'un ordre plus général.

310.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 10. *Paris, 30 janvier 1889, 9 h., soir.*

A la réception d'aujourd'hui, le général Menabrea ayant fait une allusion discrète à l'utilité d'un certain accord commercial entre l'Italie et la France, j'ai répondu que je serais personnellement disposé à faire un effort pour amener une réduction partielle des tarifs actuels, mais seulement dans le cas où nous aurions préalablement réglé nos difficultés à Tunis [1]. Sur l'insistance du général disant qu'il ne fallait pas subordonner une des questions à l'autre, j'ai ajouté qu'il me paraissait inutile de tenter un rapprochement sur un point en laissant subsister sur d'autres des germes de discorde, qu'à cet égard mon opinion était tout à fait arrêtée et que je ne devais pas lui laisser d'illusions. Il n'a d'ailleurs pas d'autres instructions, m'a-t-il dit, sur l'affaire de Tunis, que de maintenir les droits du Gouvernement italien. J'ai maintenu de mon côté nos prétentions.

[1] « J'estime, avait dit M. Goblet à M. Mariani, le 14 janvier à 2 heures du soir (Télégr. n° 3), que nous n'avons pas d'empressement à marquer ni de nouvelle initiative à prendre. »

311.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 111. Très confidentiel. *Londres, 30 janvier 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er février; Dir. pol., 3 février.)

Un de mes amis qui vient de passer quelques jours près de l'Impératrice Frédéric d'Allemagne m'a donné sur son attitude et sur son langage quelques détails qui m'ont paru de nature à vous intéresser.

Tantôt l'Impératrice est très abattue, répétant que, depuis la mort de son mari, la vie est finie pour elle et que son rôle est terminé; elle verse des larmes et se laisse aller à sa douleur. A d'autres moments, elle voit l'avenir sous un autre aspect et elle parle avec une grande animation des possibilités qu'elle entrevoit. Alors elle se répand en récriminations amères contre le prince de Bismarck et le comte Herbert, elle se plaint de l'attitude de son fils, l'Empereur actuel, elle prédit que le régime de compression qui existe aujourd'hui en Allemagne ne survivra pas au prince de Bismarck dont la santé s'altère et que la mort peut frapper bientôt. Elle croit que l'Allemagne reviendra aux idées libérales et pacifiques de l'Empereur Frédéric, qu'alors elle pourra reprendre et diriger de haut l'œuvre interrompue et qu'un jour son fils viendra lui demander pardon à genoux et implorer son aide.

Quoi qu'il en soit de ces prévisions un peu chimériques, il est certain que la haine des deux Bismarck contre l'Impératrice, haine que je vous ai plusieurs fois signalée, n'a point diminué et que la veuve de l'Empereur Frédéric est loin d'avoir désarmé. La Reine lui a même conseillé de modérer son langage.

De son côté, le Prince de Galles est toujours fort aigre à l'endroit de son neveu Guillaume II et il est bien revenu aujourd'hui de son enthousiasme pour le comte Herbert pour lequel il n'avait naguère que les prévenances les plus flatteuses.

Une grave rumeur m'est parvenue d'une autre source, elle m'a été communiquée par un de mes cousins qui occupe une position de confiance à la Cour. Il m'a assuré sous le sceau du secret que l'Empereur Guillaume II commençait à manifester quelques signes de folie, que l'agitation nerveuse à laquelle il est sujet augmentait visiblement et que son mal (un écoulement d'humeur par les oreilles) menaçait d'atteindre le cerveau. En supposant que ces bruits sont exagérés ou mal fondés, je puis vous garantir qu'ils trouvent créance à la Cour d'Angleterre, et c'est à ce titre que j'ai cru devoir vous les signaler. Enfin

on a fort remarqué dans le public l'insistance avec laquelle le correspondant du *Times* à Berlin a signalé l'attitude affaissée et la faiblesse de la voix du Chancelier lors du dernier discours qu'il a prononcé au Reichstag.

P.-S. *31 janvier.* — Ces lignes étaient écrites lorsque j'ai reçu le dernier numéro de la *Contemporary Review* contenant en tête un article intitulé «La dynastie des Bismarck». C'est une attaque violente contre le Chancelier, expliquant sa conduite vis-à-vis de l'Empereur Frédéric et de sa veuve par sa résolution bien arrêtée de transmettre la chancellerie de l'Empire à son fils Herbert. L'article se termine par une prophétie au sujet du rôle réservé dans l'avenir à l'Impératrice Frédéric, qui ressemble tellement au langage qu'elle a tenu à l'informateur que j'ai cité plus haut, qu'il m'est impossible de ne pas reconnaître dans l'article, sinon l'inspiration directe de l'Impératrice, du moins l'écho de ce qui se dit autour d'elle.

Cet article signalé et commenté déjà hier par quelques journaux, a produit une certaine sensation. Je vous l'envoie sous ce pli.

312.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° VIII. Confidentiel. *Berlin, 31 janvier 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 février; Dir. pol., 6 février.)

Le comte Schouvaloff est venu me voir hier et, presque sans prendre le temps de s'asseoir, il m'a dit : «N'avez-vous pas l'impression qu'il y a un rapprochement entre Londres et Berlin? Vous avez lu le dernier discours du prince de Bismarck. Avez-vous remarqué les déclarations d'amour qu'il adresse aux Anglais? Ces *pleutres* lui auront demandé pardon de l'incident Morier[1], et ils feront tout ce qu'il voudra sur le terrain colonial, trop heureux si on vous tient en bride dans la Méditerranée et nous sur le Danube. Plus tard ils verront à profiter d'une occasion pour dépouiller l'Allemagne de ses colonies si elles en valent la peine.»

Je répondis que j'avais effectivement été frappé du langage amical du Chancelier à l'égard de l'Angleterre dans son discours du 26 janvier, mais que je me l'expliquais par la nécessité où est la chancellerie impériale de conserver le concours du Cabinet de Londres dans l'affaire de Samoa et celui de la flotte

(1) Voir au sujet de cet incident, le n° 295 note.

britannique sur la côte de Zanzibar (1). « Quant aux amabilités du prince de Bismarck, ai-je continué, vous en êtes, mon cher comte, comblé plus que qui que ce soit. A ce point qu'un de nos collègues m'a pris à part, après le dîner du Chancelier et m'a fait la même remarque à propos de la Russie que vous aujourd'hui à propos de l'Angleterre. » — « Voyez, m'a-t-il dit, la conversation intime du prince de Bismarck et du comte Schouvaloff? Elle est un symptôme du rapprochement qui s'opère entre Berlin et Saint-Pétersbourg. Prenez garde; si la Russie promettait de rester neutre, la Triple Alliance vous ferait la guerre. Les trois grands États-majors ont toutes leurs dispositions prises. Ce serait aussi rapide que la foudre. J'ai recueilli cet avertissement avec intérêt mais il ne m'a pas troublé car je ne vois pas ce que la Russie aurait à gagner à aliéner sa liberté d'action et à laisser attaquer la France. »

— « Sur ce point, reprit le comte Schouvaloff, vous avez mille fois raison. Ce n'est pas un ou plusieurs hommes politiques de mon pays qui considéreraient une nouvelle défaite de la France comme un désastre pour la Russie, c'est l'ensemble du peuple russe sans distinction d'opinion. Les temps sont bien changés depuis vingt ans et les leçons de l'expérience ne s'oublient pas. Oui, nous avons conscience d'être les arbitres de la paix européenne plus que les Puissances dites pacifiques et nous savons que ce rôle si honorable serait compromis à notre détriment si nous renoncions à la politique des mains libres. »

Je me suis appliqué à confirmer l'Ambassadeur de Russie dans cette conviction sans essayer de le rassurer complètement, relativement à la docilité de l'Angleterre envers l'Allemagne. J'ajoute que c'est l'Ambassadeur d'Espagne qui avait jugé à propos de me prémunir, dimanche dernier, contre les suites d'un rapprochement du Tsar et de l'Empereur Guillaume. A l'entendre, l'Italie serait hors d'état de soutenir ses dépenses militaires et c'est là ce qui obligerait l'Allemagne à précipiter le cours des événements.

Quant à l'objet de son entretien si commenté avec le prince de Bismarck, le comte Schouvaloff m'en a fait spontanément connaître le sujet. Le Chancelier s'efforçait de lui démontrer que l'Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg a grossi l'incident qui le concernait personnellement par sa lettre au comte H. de Bismarck.

(1) Dans son discours du 26 janvier le prince de Bismarck avait dit en effet que dans les affaires coloniales l'Allemagne ne ferait jamais rien qu'après entente avec l'Angleterre que, sur la côte de Zanzibar et à Samoa il y avait unité de vue entre les Gouvernements des deux pays. Suivant une note de l'édition Schüssler du discours de Bismarck (vol. XIII, p. 380) le Chancelier proposait à Londres à ce moment là une alliance contre l'agression française. Voir à ce sujet *Grosse Politik,* vol. 4, pièces n°s 943 et suivantes.

313.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° IX. *Berlin, 31 janvier 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 février; Dir. pol., 6 février.)

La nouvelle de la mort subite du Prince impérial d'Autriche [1] a commencé à se répandre à Berlin hier vers quatre heures. Dès que j'en ai trouvé la confirmation dans les journaux du soir, c'est-à-dire vers cinq heures et demie, je me suis rendu chez le comte Széchényi, pour lui présenter mes compliments de doléance. L'Empereur Guillaume II venait de lui apporter un télégramme désolé qu'il avait reçu quelques instants auparavant, de François-Joseph. Ce télégramme, que j'ai eu sous les yeux, annonçait en termes intimes et fraternels le malheur qui atteint la maison de Habsbourg.

Ici on manifeste une très vive douleur. Guillaume II annonce l'intention de se rendre aux funérailles de son « intime ami Rudolph ». On sait pourtant qu'il y avait entre ces deux Princes fort peu d'inclination réciproque. Lors de la visite de l'Empereur d'Allemagne à Vienne, le Prince impérial d'Autriche s'est abstenu avec affectation de lui tenir compagnie, et s'en est allé à des chasses séparées avec le Prince de Galles. Faisant de lui-même allusion à ces dissentiments, le comte Széchényi m'a dit hier : « C'étaient là des brouilles de camarades ».

Au fond, la disparition du Prince Rodolphe n'est pas faite pour affliger le prince de Bismarck ni pour affecter les intérêts de l'Empire d'Allemagne. On prétend, il est vrai, et l'Ambassadeur d'Autriche me l'a confirmé, que le nouvel héritier de la couronne d'Autriche, l'Archiduc Charles-Louis, n'a ni goûts, ni aptitudes militaires; il s'est consacré tout particulièrement aux expositions et à l'œuvre de la Croix-rouge. Ce n'est pas là ce qui peut le désigner à la sympathie des Allemands. Mais il n'a que trois ans de moins que François-Joseph et c'est vraisemblablement son fils, l'Archiduc François, qui sera appelé au trône impérial. Quelles sont la valeur, les idées et les tendances de ce jeune Prince qui n'a que vingt-six ans? C'est ce que tout le monde ignore. Aura-t-il l'autorité nécessaire pour maintenir l'assemblage disparate de tempéraments et de nationalités qui composent la monarchie austro-hongroise? L'avenir permettra seul de répondre à cette question.

P.-S. 2 février 1889. — L'Empereur est retourné hier matin chez l'Ambas-

[1] Le 30 janvier à Mayerling.

sadeur d'Autriche, pour lui annoncer lui-même que l'Archiduc Rodolphe s'était suicidé; il ne se rendra pas aux obsèques, François-Joseph désirant qu'elles gardent un caractère intime.

Je tiens du Ministre de Belgique, qui est naturellement en situation de connaître le dessous des cartes, la version suivante de la mort du Prince impérial d'Autriche, version qu'il ne m'a d'ailleurs donnée que sous toutes réserves : « Des pourparlers étaient engagés depuis quelque temps pour amener une réconciliation entre l'Archiduc Rodolphe et la Princesse Stéphanie. C'est pour se venger de cette réconciliation qui était sur le point de se réaliser qu'une femme aurait tué son amant. La Cour de Vienne dissimulerait cet attentat pour éviter le scandale inutile d'un procès et des révélations pénibles qu'il entraînerait. »

314.

M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 11. *Paris, 1er février 1889, 12 h. 45, soir.*

Bien que la réponse du Khédive aux dernières ouvertures du Grand Vizir, relativement à l'occupation de Souakim par la Turquie, ne nous permette peut-être pas de compter, autant que nous le voudrions, sur le succès immédiat de la démarche prescrite à Rustem Pacha, nous nous félicitons à tous égards de voir que le Sultan poursuit sans se laisser décourager un but politique digne de sa sagesse, conforme à nos intérêts comme à ceux de l'Empire ottoman et de l'Égypte. Je constate avec satisfaction la marque de confiance qui vous est donnée par les Ministres ottomans au début d'une phase nouvelle des négociations. Suivant les recommandations de Saïd Pacha, M. Waddington que je mets au courant des indications contenues dans votre télégramme n° 23 [1] affectera soigneusement d'ignorer les démarches de l'Ambassadeur de Turquie à Londres.

[1] Voir ci- dessus, n° 309.

315.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 8. *Vienne, 1er février 1889, 11 h. 40, soir.*

(*Reçu :* le 2, 3 h., matin.)

Le mystère qui enveloppe la mort du Prince impérial commence à s'éclaircir [1]. La Gazette officielle de ce jour constate que Son Altesse impériale s'est suicidée, se tirant un coup de revolver à la tête. La mort a été instantanée. Mille versions circulent sur les causes d'ordre intime qui ont amené l'Archiduc à se brûler la cervelle.

316.

M. MARIANI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XIII. *Rome, 5 février 1889.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 février.)

Après avoir, ainsi que je vous l'ai rapporté dans ma lettre d'hier, passé en revue les difficultés que soulève la question des écoles de Tunisie [2], le Président du Conseil, abandonnant l'allure de familière conversation, a pris tout d'un coup un ton de gravité, qui ne pouvait moins faire que de me frapper. « Il n'y a pas seulement que ces questions, m'a-t-il dit, il y en a d'autres plus sérieuses et auxquelles il me semble que se sont mêlées des questions d'amour-propre. J'ai, pour ma part, un si réel désir d'écarter, autant qu'il peut dépendre de moi, les causes de dissentiment entre les deux pays, que je n'hésite pas à passer outre à ces susceptibilités. Parmi les causes de la tension existant entre nous, il en est une que je suis tout disposé à supprimer, en cherchant de concert avec votre Gouvernement les moyens de rétablir d'une manière normale les relations commerciales et industrielles de nos deux pays. »

C'était, vous le voyez, M. le Ministre une véritable ouverture. L'accent avec lequel M. le Président du Conseil a prononcé ces quelques mots trahissait son effort et, sans me demander quelle pouvait être la part de responsabilité qui lui revenait sur ce point de la rupture de nos relations commerciales, je n'ai pu m'empêcher de faire un retour sur le passé et de rendre hommage, dans mon for intérieur, à l'esprit d'abnégation dont il

(1) Voir ci-dessus, n° 313. — (2) Voir ci-dessus, n°s 292 et 310.

faisait preuve. « Mais, si je suis prêt à renouer nos pourparlers, a repris M. Crispi, en est-il de même de votre Gouvernement, ou plutôt, votre Gouvernement peut-il, après le rejet du traité franco-grec, espérer de triompher à la Chambre des idées protectionnistes qui me semblent y dominer? Je comprends que vous ne puissiez pas faire un traité de commerce complet, mais pourriez-vous seulement établir un régime limité aux produits qui nous intéressent le plus? »

Ici le Président du Conseil est revenu une nouvelle fois sur les difficultés que, suivant lui, le Gouvernement italien aurait rencontrées de la part du Gouvernement français ou de ses commissaires et de l'impossibilité où il aurait été de faire des concessions sur des articles qui ne touchaient la France que fort peu, tels, par exemple que les tissus mélangés de laine et les machines dont les Allemands, les Anglais et les Belges ont seuls intérêt à voir abaisser les [tarifs] en Italie.

Je n'ai pas cru devoir suivre le Président du Conseil dans cette revue un peu technique, et dans tous les cas prématurée, des bases éventuelles d'un accord commercial.

J'aurais craint, de plus, en entrant dans cette discussion, d'enlever à l'ouverture que m'avait faite M. Crispi le caractère qu'elle avait au moment où il s'est décidé à en prendre l'initiative. Aussi, laissant de côté toute la partie relative au futur arrangement dont il semblait vouloir me faire pressentir les bases, ai-je cru bon de répondre seulement à son entrée en matière :

« Je ne puis apprécier, lui ai-je dit, l'opposition que mon Gouvernement aurait pu rencontrer, il y a six mois, devant les Chambres, mais je conviens avec vous que le rejet du traité franco-grec est un indice de dispositions peu favorables à la conclusion de nouveaux arrangements commerciaux. Peut-être les avantages que retirerait la France de l'ouverture d'un marché de trente millions d'âmes contrebalanceraient-ils les concessions que nous serions obligés de faire pour l'obtenir. La Grèce ne donnait à notre industrie qu'un faible débouché. C'est là une question à débattre plus tard. Ce qui importe aujourd'hui à vous comme à moi, c'est de mettre le Gouvernement français, dont la bonne volonté est égale à la vôtre, en mesure de rallier à ses propositions les bonnes volontés éparses de la Chambre. Comment, vous qui connaissez si bien les difficultés de notre situation parlementaire pouvez-vous penser qu'il pourra les surmonter par la seule force de son influence? N'est-il pas évident que l'opposition à un rapprochement commercial sera d'autant plus prépondérante que les dissentiments politiques auront été négligés? Quelle ne sera pas sa puissance, au contraire, vis-à-vis de l'opinion publique, tout imprégnée en France de sentiments pacifiques, si le Gouvernement français pouvait montrer qu'en dehors de cette douloureuse guerre de tarifs préjudiciable à tous les intérêts, il n'existe plus rien qui puisse empêcher les deux peuples de reprendre le cours de leurs relations traditionnelles. Le Gouvernement

italien, pourrait dire alors le Gouvernement français, nous a, par des actes indiscutables, donné des preuves de son désir de tout concilier. Ce qui dépendait de lui, il l'a fait. Nos difficultés de Tunisie, elles n'existent plus. Celles de Massaouah ou d'ailleurs, nous les avons réglées. Que reste-t-il? Mettre l'Italie, qui y consent encore, le peuple français et le peuple italien, dont les intérêts financiers, commerciaux et industriels se pénètrent si profondément, sur le même pied que les Allemands, les Anglais et tous les peuples de l'Europe! Je crois que de telles paroles entraîneraient bien des hésitations. Commençons donc par les questions politiques, c'est à mon avis, le meilleur moyen de résoudre les autres. Faites d'abord ce qu'il dépendra de vous exclusivement de faire, et je ne crains pas, pour le reste, de me porter garant de la bonne volonté de mon Gouvernement à joindre ses efforts aux vôtres. »

Je n'ose dire que ces arguments ont modifié les résolutions du Président du Conseil. Je crois cependant qu'ils ont fait une certaine impression et lui ont, en tous cas, montré que, si nous désirions tout d'abord opérer un rapprochement sur les questions de Tunisie, ce n'était pas en vue d'obtenir une vaine satisfaction, mais, au contraire, dans le but de réunir toutes les chances de succès sur le terrain d'une entente économique.

Le moment me paraît venu, M. le Ministre, d'envisager les questions que M. Crispi pourrait être amené à m'adresser. Si le Gouvernement français est toujours dans l'intention d'établir un *modus vivendi* commercial entre la France et l'Italie, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me le dire et de me faire connaître, au moins sommairement, les principales conditions qui, tant d'un côté que de l'autre, vous paraîtraient le mieux assurer la réussite de nos pourparlers. Il est, en effet, à supposer que M. Crispi ne voudra pas prendre d'engagements définitifs sur les questions de Tunisie sans connaître les chances qui lui seraient offertes d'arriver à une entente commerciale.

317.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 24. Confidentiel. *Péra, 6 février 1889, 1 h. 7, matin.*

(*Reçu* : 5 h., matin.)

Il m'a été agréable de faire part au Grand Vizir et au Ministre des Affaires étrangères des appréciations contenues dans votre télégramme n° 11 [1] sur

[1] Voir ci-dessus, n° 314.

la politique sage et persévérante du Sultan en Égypte. On y a été très sensible à la Porte.

L'Ambassadeur de Turquie à Londres vient de faire savoir à Saïd Pacha que la première démarche tentée par lui auprès du Gouvernement anglais a été assez froidement accueillie. Lord Salisbury s'est borné à dire à Rustem Pacha qu'il soumettrait la question au Conseil des Ministres et qu'il lui donnerait prochainement une réponse.

318.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 19. *Berlin, 6 février 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 16 février.)

La discussion à laquelle avait donné lieu au Reichstag, dans la séance du 17 janvier dernier [1], la question des passeports en Alsace-Lorraine et dont j'avais rendu compte à Votre Excellence dans une dépêche du 23 du même mois [2], a été reprise, le 1er février à Strasbourg devant la Délégation des pays d'Empire. C'est encore M. Petri, qui, parlant après le baron Zorn de Bulach, s'est fait l'interprète des plaintes de ses compatriotes, en mêlant, comme à Berlin, à quelques protestations d'attachement à l'Allemagne de très virulentes attaques contre l'administration locale et des tableaux fort sombres de l'état des esprits en Alsace.

La presse française et notamment le *Temps* (nos des 3 et 4 février) ont donné des analyses de ces débats; vous y aurez remarqué sans doute que le Sous-Secrétaire d'État Studt, après avoir essayé de disculper ses subordonnés et de répondre aux récriminations par un exposé de la prospérité du pays d'Empire, a fini par convenir que personne ne pouvait plus que le Gouvernement lui-même souhaiter de voir les circonstances faciliter le retrait de mesures dont l'impopularité est manifeste.

Ce vœu, qui émanait d'un esprit modéré, a dû paraître peu conforme aux vues et aux sentiments de ceux qui, soit à Berlin, soit à Strasbourg, ont décrété l'obligation du passeport, car presque aussitôt la *Gazette de Cologne* (n° du 4 février) a réuni de nouveaux arguments pour justifier les rigueurs de l'administration. Bien que les déclarations de M. Studt n'aient pas été expressément visées dans l'article de la feuille rhénane, il semble admissible qu'on ait tenu

[1] Voir ci-dessus n° 301. — [2] Voir ci-dessus n° 303.

en haut lieu à détruire sans tarder les espérances qu'auraient pu faire concevoir les paroles d'un trop conciliant fonctionnaire. En raison de la signification qu'il convient peut-être d'attribuer à la publication de cet article, je me permets d'en mettre sous les yeux de Votre Excellence les principaux passages en traduction et de lui en transmettre ci-joint le texte entier.

« L'effet produit par l'obligation du passeport sur les différentes couches de la population, dit le rédacteur officieux, est autre que ne le croit M. Petri, lequel réside surtout à Strasbourg et fréquente des familles rattachées à la France par leurs intérêts et qui sont par conséquent très gênées par ces mesures de précaution. Les classes moins élevées se trouvent, par contre, affranchies du terrorisme auquel elles étaient constamment exposées du fait de la France. Elles savent avec certitude que leurs tyranneaux habituels, ceux qui sont imprégnés de l'esprit français, c'est-à-dire les notables de toutes sortes, industriels, notaires ou grands propriétaires fonciers, seront bientôt mis au pas par la législation sur les passeports. Cette partie de la population a le sentiment qu'enfin les principaux coupables seront arrêtés ; aussi prend-elle confiance dans la forte administration de l'Empire et laisse-t-elle avec sécurité ses enfants s'enrôler dans l'armée allemande, tandis qu'auparavant les émigrants qui avaient répudié leur nationalité et même des officiers français en activité se répandaient librement dans le pays en ridiculisant aux yeux des jeunes gens le service militaire allemand et en poussant ceux-ci à s'expatrier. Si depuis 1870 nous avions établi d'une manière uniforme l'obligation du passeport, il n'est pas probable que les grandes familles d'industriels, comme cela s'est produit dans la Haute et la Basse Alsace, eussent décidé en commun, après délibération, que chacun de leurs membres, parvenu à l'âge de porter les armes, devait faire l'abandon de sa nationalité pour se dérober au service militaire allemand. Jamais pareilles résolutions n'auraient été prises, si cette dénationalisation eût eu pour conséquence immédiate et inévitable un adieu de longue durée au pays d'origine, tandis qu'au lieu de cela les jeunes gens ont pu, jusqu'à présent, circuler chaque année pendant des semaines en Alsace, en se moquant du Gouvernement dans les armées duquel ils avaient refusé de servir. »

La *Gazette*, en continuant, veut bien convenir que l'adoption de pareilles rigueurs ne va pas sans causer quelques dommages et que l'administration des chemins de fer, par exemple, pourra se plaindre d'une sensible diminution de recettes sur le transport des voyageurs. Mais l'histoire dans son ensemble n'enseigne-t-elle pas qu'une politique nationale n'a jamais été inaugurée sans heurter quelques intérêts privés? Et d'ailleurs, affirme-t-elle, le mal est loin d'être aussi grand que M. Petri s'est plu à le dépeindre. La formalité des passeports, sans qu'on soit en mesure de savoir si c'est par des ordres venus de Berlin ou de Strasbourg qu'elle a été établie, est un bouclier opposé à la

France... et c'est la seule des mesures prises depuis 1870 qui ait donné des résultats aussi évidents que ceux qui se sont produits aux élections les plus récentes.

Votre Excellence pensera sans doute avec moi, après avoir pris lecture de ces passages, que l'initiative des rigueurs actuellement en pratique appartient bien à la chancellerie impériale, quoique celle-ci s'abstienne d'en revendiquer pour elle seule la responsabilité, et que c'est elle aussi qui veille avec soin à ce que les fonctionnaires d'Alsace ne se laissent ni attendrir, ni intimider dans l'exécution d'une besogne à laquelle ils se soustrairaient volontiers.

319.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 15. *Berlin, 7 février 1889, s. h.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

Les journaux allemands reproduisent l'analyse télégraphique d'un ordre du jour regrettable du colonel de notre 90e régiment de ligne au sujet du refus de visa d'un passeport pour l'Alsace-Lorraine présenté à l'ambassade d'Allemagne par un médecin militaire de ce régiment (1). Que devrai-je dire si on m'en parle? (2)

(1) Voici cet ordre du jour :

« C'est avec un profond et sincère regret que le colonel fait connaître au régiment la perte cruelle que vient d'éprouver M. le médecin-major de 1re classe Eudes en la personne de sa mère décédée avant-hier à Strasbourg.

« La douleur de M. le docteur Eudes est d'autant plus profonde que, pendant cinq jours, sa mère mourante l'a appelé auprès d'elle et que, malgré les supplications d'un fils demandant à faire à sa mère les adieux suprêmes, malgré l'autorisation formelle de la police de Strasbourg, malgré l'assurance faite sur l'honneur de revenir immédiatement, l'ambassade allemande a inhumainement refusé la permission qu'on implorait. Elle a été jusqu'à déclarer à M. le docteur Eudes qu'on l'arrêterait à la frontière, s'il essayait de passer. »

(2) M. Goblet répond le 7 février, à 7 h. 45 soir (T. n° 9) : « Dites simplement qu'il est à votre connaissance que M. le Ministre de la Guerre a spontanément blâmé le colonel pour être sorti de ses attributions militaires. »

320.

M. DE KOTZEBUE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE RUSSIE À PARIS,
À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 7 février 1889.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 février.)

J'ai l'honneur de transmettre ci-après à Votre Excellence le texte d'un télégramme secret que j'ai reçu hier soir de M. de Giers. Cette pièce reconnaît, dans le sens le plus absolu, que le Gouvernement impérial est étranger aux entreprises d'Atchinoff et que ce dernier est tenu de se soumettre aux règlements en vigueur en territoire relevant du protectorat français [1].

ANNEXE.

T. *Saint-Pétersbourg, 25 janvier/ 6 février 1889.*

En remerciant M. Goblet pour son obligeante démarche [2], m'empresse de vous informer avec prière d'en faire part au Ministre, que sommes complètement étrangers aux entreprises d'Atchinoff agissant à ses risques et périls [3]. Ne savons rien de l'arrangement qu'il prétend avoir conclu au sujet de Sagallo avec chef local. Si cette localité relève du protectorat français, les règlements qui y sont en vigueur font loi pour Atchinoff et il est tenu de s'y soumettre.

[1] Voir ci-dessus, n° 302, note.

[2] La correspondance diplomatique entre Paris et Saint-Pétersbourg ne permet pas de dire ce que fut au juste cette démarche obligeante. Il semble toutefois que M. Goblet se soit enquis auprès du Chargé d'affaires de Russie du degré d'intérêt que son Gouvernement portait au cosaque Atchinoff et à son expédition.

[3] M. de Laboulaye n'en dit pas moins le 15 février à 2 heures s. (télégr. n° 6) : « J'ai compris que, sans que rien fût changé à sa manière de voir, le Gouvernement impérial était préoccupé des dangers que couraient ses nationaux. Pour le moment, il est rassuré, en les sachant sur le territoire d'un pays ami de la Russie. »

321.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° IV. Confidentiel. *Londres, 7 février 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

Je viens de passer quelques jours à Hatfield chez le marquis de Salisbury, où il y avait nombreuse compagnie, et j'ai eu avec lui plusieurs entretiens portant sur les sujets les plus variés; je résume dans cette dépêche ceux qui avaient quelque intérêt politique.

Parlant de la situation générale en Europe, Sa Seigneurie m'a de nouveau affirmé sa conviction que le baromètre est au calme, et qu'à moins d'incidents imprévus, il ne voit pas pourquoi la paix générale serait troublée pendant l'année qui commence. « Chez vous, m'a-t-il dit, on est tout entier aux préparatifs de l'exposition universelle, et votre intérêt évident est d'éviter tout ce qui pourrait donner lieu à une complication extérieure. Vous avez sans doute de grosses difficultés à l'intérieur, l'agitation boulangiste est un symptôme fâcheux de l'état des esprits en France et témoigne du mécontentement qui règne dans certaines classes de la population et dont le général Boulanger a su habilement profiter. J'ai peine à croire que le général réussisse dans ses projets ambitieux; mais d'autres ne sont pas de mon avis et je ne vous cache pas que sa marche ascendante est suivie avec une vive attention par les Puissances européennes; il n'y a là rien qui puisse troubler la paix cette année, mais on n'est pas sans inquiétude pour l'avenir, et les armements continuent partout.

« En Allemagne, le prince de Bismarck est toujours en faveur de la paix; il se fait vieux, il ne veut pas risquer de compromettre les résultats acquis, et d'ailleurs il a sur les bras en ce moment des affaires coloniales, dans lesquelles il a été entraîné malgré lui et qui le préoccupent. Tant qu'il vivra, je suis convaincu que l'Allemagne ne troublera pas la paix. Mais après lui, qu'arrivera-t-il? C'est sans doute ce moment-là qu'attend la Russie, qui aujourd'hui se montre si calme et si prudente, qui paraît se désintéresser de la Bulgarie, mais qui compte sur un revirement des populations slaves des Balkans en sa faveur et qui attend son heure.

« L'Autriche arme et se prépare, mais ne prendra jamais d'initiative.

« Le Gouvernement italien est moins agité qu'il ne l'était il y a quelque temps. J'ai fait tout mon possible, ainsi que je vous l'avais promis, pour lui faire parvenir des conseils de modération, et j'ai soigneusement évité de

l'encourager dans ses revendications tunisiennes. Je puis vous affirmer qu les deux Empires allemands ont agi dans le même sens, et que M. Crispi a dû mettre de l'eau dans son vin. Il semble aussi aujourd'hui que l'Italie va se trouver aux prises avec des difficultés économiques et financières et que le pouvoir de M. Crispi est moins incontesté.»

[La fin de l'entretien porte sur les circonstances de la mort de l'Archiduc Rodolphe, et sur l'auteur présumé de l'article «La dynastie des Bismarck», publié dans la *Contemporary Review*.]

322.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XI. *Berlin, 7 février 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 16 février.)

Mon collègue d'Espagne m'a signalé, dans le numéro de la *Gazette de la Croix* du 1er février, un article sur la question marocaine (1), auquel il attribue une origine officieuse et dont je crois devoir vous adresser, à ce titre, une traduction *in extenso*.

Comme vous le remarquerez, c'est l'Espagne que cet article prend exclusivement à partie. Le comte Rascon est convaincu que la chancellerie impériale veut faire sentir au Cabinet libéral de Madrid qu'il a eu tort de ne pas se rapprocher de la Triple Alliance. Il se montre très mortifié des impertinences adressées à son pays dont on plaisante la faiblesse militaire et la prétention à être admis au nombre des grandes Puissances.

Ce qui a plus d'intérêt pour nous, c'est le jour que la *Gazette de la Croix* jette sur les négociations que M. Moret aurait nouées, alors qu'il était Ministre des Affaires étrangères, avec le Cabinet de Rome pour obtenir son appui contre nous au Maroc, en échange de la prise de possession de la Tripolitaine par l'Italie. Il semble que son successeur, M. de la Vega de Armijo, n'ait pas voulu se laisser prendre dans cet engrenage qui, entraînant l'Espagne dans l'orbite de la Triple Alliance, l'aurait obligée à de ruineux armements, en prévision d'un conflit entre la France et les Puissances continentales. «Rester neutre dans une semblable hypothèse, telle est la seule politique qui convienne à l'Espagne, m'a dit le comte Rascon, et nous nous en tiendrons à cette politique, quelle que soit la mauvaise humeur du prince de Bismarck.»

(1) Voir ci-dessus, n° 293.

Il y a peut-être plus d'orgueil froissé que de conviction réelle dans ce langage. Mon collègue espagnol passe, en effet, pour profondément acquis à l'influence allemande; il a été sans doute personnellement irrité des démonstrations de sympathie dont on a comblé, sous ses yeux, son prédécesseur le comte de Benomar, mais, à la moindre cajolerie dont il sera l'objet un de ces jours, toute sa fierté castillane sera satisfaite.

En attendant, la mission marocaine aura été pour le comte Rascon l'occasion de nouvelles blessures d'amour-propre. Il a dû déloger de l'appartement d'honn ur qu'il occupait au Kaiserhof pour faire place à l'Ambassadeur du Maroc, lui, Ambassadeur d'Espagne! De ses fenêtres, il voit les plus hauts personnages allemands venir rendre à l'envoyé de ce Sultan, qu'il considère presque comme un vassal de son pays, des visites qu'il n'a pas reçues lui-même. Et hier, à midi, il a pu assister au spectacle du départ, pour l'audience impériale, de cette mission pour laquelle il affecte tant de dédain, au milieu d'un appareil absolument inouï.

La presse officieuse annonçait, il y a quelques jours, que cette audience aurait lieu dans des conditions propres à frapper l'imagination d'orientaux. Et, de fait, il faut remonter à la réception d'une mission japonaise en 1872 par l'Empereur Guillaume I^er^ pour trouver à peine l'équivalent de la pompe déployée aujourd'hui. Conduite dans les grands équipages de la Cour, avec une escorte de uhlans de la Garde, la mission marocaine a été accueillie dans la cour du château par une compagnie de grenadiers de la Garde en grande tenue avec drapeau et musique. Dans les escaliers, une autre compagnie faisait la haie. Introduit par le grand maître des cérémonies dans la grande salle blanche, l'Ambassadeur s'est avancé jusqu'aux marches du trône où l'Empereur était assis, entouré des Princes de la maison royale et de ses pages. A droite et à gauche étaient rangés les dignitaires de la Couronne en grand uniforme, le Bundesrath, les Ministres, les Présidents du Reichstag et du Landtag, les feld-maréchaux et généraux, les charges de Cour et la maison militaire de l'Empereur.

Là, il prononça en arabe une allocution qui fut traduite en français par l'interprète de la légation d'Allemagne à Tanger — qui ne sait pas l'allemand — et l'Empereur lui répondit dans cette dernière langue. On avait eu la précaution de remettre au drogman une version française de cette réponse qu'il pût traduire séance tenante en arabe pour Sid-Abd-es-Salam. Ce dernier remit ensuite à Sa Majesté ses lettres de créance et, après s'être incliné trois fois, il se retira avec le même cérémonial qu'à son arrivée, pour être présenté à l'Impératrice dans une autre galerie.

Aujourd'hui un grand dîner de soixante-dix couverts sera donné par l'Empereur à la mission marocaine dans les grands appartements du château.

Les feuilles officieuses sont remplies du récit détaillé de toutes ces splen-

deurs. Celui de la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* dont je joins ici le texte, est particulièrement caractéristique. On y trouve la description de toutes les merveilles de la solennité d'hier et l'énumération complaisante des présents plus ou moins médiocres du Sultan du Maroc. C'est le pendant de la réception faite par Louis XIV à l'envoyé du Roi de Siam.

Tout cela frappe l'amour-propre allemand, mais cela est, en outre, de nature à impressionner et à éblouir les Marocains. Abd-es-Salam a été l'objet d'honneurs que l'on ne rend pas ici aux Ambassadeurs des grandes Puissances: ils n'ont, par exemple, droit ni à escorte ni à réception militaire lorsqu'ils portent à l'Empereur leurs lettres de créance. En vue de quel résultat pratique la chancellerie impériale a-t-elle organisé toute cette mise en scène? C'est ce qu'il est difficile de démêler dès à présent. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* ouvre, il est vrai, son compte rendu par cette observation : « Il peut d'autant moins venir à l'idée d'exagérer la signification politique de l'ambassade extraordinaire du Sultan du Maroc auprès de l'Empereur d'Allemagne que, ni dans l'allocution de l'Ambassadeur, ni dans la réponse impériale, la note politique n'a été touchée; pourtant, la pompe et l'éclat dont cette ambassade a été entourée prouve l'importance particulière que la Cour y attache. » La *Post* s'exprime en termes presque identiques, mais, tenue à moins de réserve, elle ajoute : « Peut-être convient-il, néanmoins, de ne pas écarter toute connexité de cette mission avec la politique méditerranéenne de notre Gouvernement. » Le comte Rascon ne serait pas très éloigné de croire à la préparation d'un arrangement destiné à garantir au Sultan du Maroc l'intégrité de ses États; mais il n'appréhende pas. pour le moment, la concession à l'Allemagne d'un point du littoral marocain. Il est, d'ailleurs, aux aguets et s'est mis en rapports secrets avec l'un des membres de la mission marocaine dont il compte, m'a-t-il dit, tirer d'utiles informations. J'espère qu'il voudra bien me les communiquer.

323.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 8 février 1889.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 février.)

[Nominations dans le personnel de l'ambassade.]

Un de mes principaux soucis, vous le savez, M. le Ministre, a toujours été de sauvegarder contre toute immixtion l'indépendance de notre politique

intérieure. Un Gouvernement étranger, quelque sympathique qu'il soit, n'a pas à prendre parti dans nos démêlés où sa protection et sa critique seraient également déplacées. Je dois reconnaître que, dans cet ordre d'idées, M. de Giers a toujours été très correct. Les rapports qu'il entretient avec le Cabinet actuel et qui, malgré les préventions que pouvait susciter la personne de M. le Président du Conseil, n'ont à aucune autre époque été meilleurs, en seraient au besoin la preuve. Je ne considère pas que le succès du général Boulanger doive modifier cette attitude. Les manifestations en faveur de ce dernier, auxquelles Votre Excellence fait allusion dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, émanent d'adeptes du panslavisme qui, dans leur passion contre l'Allemagne, se plaisent à saluer en lui une sorte de Skobeleff français et, peut-être, ne seraient pas fâchés de voir la France prendre l'initiative d'une guerre que l'Empereur Alexandre ne commencera pas. Elles ne sortent pas à coup sûr de la chancellerie de M. de Giers ni du Cabinet de l'Empereur. Le langage du Ministre des Affaires étrangères est très explicite à cet égard. Si le souvenir de la faute commise par l'Empereur Nicolas et qui a lourdement pesé sur la fin du règne de ce Souverain ne suffisait pas pour décider le Gouvernement impérial à respecter le Gouvernement établi de la France, la prudence, qui dans la politique internationale est sa principale règle de conduite, serait là pour l'empêcher de favoriser, même de souhaiter l'avènement d'un homme qui, porté comme il l'est vers les aventures, ajouterait une inconnue de plus à la situation.

S'il n'y a place pour aucun doute sur la correction d'attitude du Cabinet impérial vis-à-vis du Gouvernement régulier de la France, est-il permis d'espérer davantage et de penser que sa foi dans la stabilité du pouvoir actuel soit assez forte pour résister à des faits dont les proportions dépassent même les rêves des partis qui cherchent à l'ébranler? Je craindrais de l'affirmer. Il est peu probable qu'aux yeux de l'autocratie un mécanisme constitutionnel dont la revision est à l'ordre du jour paraisse une barrière suffisante contre les soubresauts du suffrage universel qui en est la cheville ouvrière. Quoi qu'il en soit, je continuerai à ne négliger aucun effort pour faire ressortir les grands côtés par lesquels notre pays ne cesse de se distinguer, et pour convaincre que, malgré les incidents de sa vie intérieure, sa valeur internationale reste intacte. C'est au Gouvernement de la République à fortifier par une sagesse féconde en résultats le crédit que peuvent obtenir mes paroles.

324.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. MARIANI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n° 16. *Paris, 9 février 1889, 10 h. 45, soir.*

Je réponds à votre lettre du 6 de ce mois n° XIV [1]. Tout d'abord il importe que vous connaissiez exactement l'effet produit par la rupture des relations commerciales sur le commerce respectif de la France et de l'Italie.

Les statistiques que possède le ministère du Commerce établissent qu'il ne saurait y avoir de comparaison à faire à cet égard entre les deux pays, car, tandis que la perte n'est pour la France que de trente millions, elle dépasse, pour l'Italie, cent millions.

Je vous communiquerai les documents que je demande à mon collègue du Commerce à cet égard.

Cette situation étant établie, je ne méconnais pas qu'il puisse y avoir intérêt au point de vue politique à rétablir, même partiellement, des relations commerciales avec l'Italie [2]; mais c'est à la condition que nous ne laissions pas subsister d'autres causes de conflit d'où l'Italie resterait maîtresse de faire sortir à son heure une nouvelle rupture.

Avant tout, nous devons nous tenir en garde contre le renouvellement à Rome des manœuvres dont M. Berio a usé à Tunis vis-à-vis de M. Massicault et qui, en admettant qu'elles n'aboutissent pas à un résultat plus fâcheux, auraient tout au moins pour effet de prolonger inutilement les pourparlers illusoires.

Je crois donc devoir vous rappeler de nouveau que la question concernant Tunis et celle relative à la reprise des relations commerciales doivent être traitées, non pas *parallèlement*, mais *successivement*, suivant votre propre expression.

Ainsi que je l'ai indiqué à diverses reprises et notamment dans mon télégramme du 7 de ce mois [3], je ne me refuse pas en principe à tenter d'obtenir

(1) M. Mariani, dans cette lettre, ajoutait quelques observations à son rapport de la veille ci-dessus reproduit sous le numéro 316. L'opinion publique italienne commençait, disait-il, à juger trop onéreuse la politique de M. Crispi, il pouvait être utile à la France de se la concilier en se prêtant à un accord commercial avec l'Italie.

(2) Voir ci-dessus n° 316.

(3) Dans ce télégramme, qui porte le n° 13, M. Goblet, après avoir rappelé les principes relatifs aux écoles subventionnées par un Gouvernement étranger en Tunisie, ajoutait quelques mots sur le tarif douanier. Le sens en est suffisamment indiqué dans le présent télégramme n° 16.

certaines concessions sur le tarif douanier en faveur de l'Italie en échange de concessions équivalentes qu'elle nous accorderait. Mais, si je puis prendre l'engagement de faire un effort dans ce but, je ne peux aller plus loin quant à présent, car je ne dispose pas du vote du Parlement dont les tendances sont connues.

Il est donc impossible de lier le règlement des affaires de Tunis à la conclusion d'un accord sur le terrain commercial. Au contraire, je ne consentirais à m'engager dans une négociation de ce genre que si nos difficultés à Tunis étaient préalablement aplanies.

Si le Gouvernement italien se refusait à s'accorder avec nous sur les satisfactions, si modestes et si légitimes en même temps, que nous réclamons à Tunis, je ne verrais aucun avantage à mettre fin à un état de choses beaucoup plus onéreux pour l'Italie que pour nous et dont personne d'ailleurs, en France, ne demande la cessation.

Nous laisserions les choses suivre leurs cours et il nous resterait à user en Tunisie de nos droits comme nous l'entendrons.

Je vous prie *expressément* de ne pas vous écarter de cette ligne de conduite.

325.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 25. *Berlin, 12 février 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 16 février.)

L'Empereur ayant accepté de dîner chez les Ambassadeurs de Russie, d'Italie et d'Autriche, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de prier le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de s'enquérir si Sa Majesté accueillerait une semblable invitation à l'ambassade de France.

A cette demande que je lui avais adressée dimanche soir 10 de ce mois, le comte de Bismarck vient de répondre, par la lettre ci-jointe [1], avec un empressement que je n'ai pas besoin de signaler à Votre Excellence. Je vais l'en remercier à sa réception et je me mettrai en mesure de prendre jour en vue du dîner impérial qui sera d'une quarantaine de couverts.

(1) Les termes essentiels de la lettre du comte de Bismarck sont : «Sa Majesté m'a répondu qu'Elle serait enchantée d'accepter votre aimable invitation.»

326.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 10. *Paris, 14 février 1889, 8 h. 30, soir.*

Avez-vous trouvé occasion d'entrer en relations avec la mission marocaine?(1) Renseignez-moi sur ses projets et sur son itinéraire de retour qui, suivant certains journaux, ne passerait pas par la France.

327.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 18. *Berlin, 17 février 1889, 11 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

L'Ambassadeur marocain est parti ce matin à 7 heures(2) pour Essen où il ne restera que vi g'-quatre heures, étant rappelé d'urgence par son Souverain. Il ira ensuite à Gênes et y embarquera le gros de sa suite et de ses bagages. Il a fait ici d'assez importants achats de meubles et de tapis. Mais, ne voulant pas affronter le mal de mer dans une longue traversée, il se propose, une fois émancipé de la tutelle des officiers allemands, d'aller par terre à Barcelone avec deux ou trois personnes et de là au Maroc en suivant la côte ou par Madrid et Malaga. C'est du moins ce qu'il a dit hier soir au comte Rascon qui a fait immédiatement observer que, dans ce cas, il devrait me demander une recommandation pour la douane. Un peu déconcerté d'abord, dans ses connaissances géographiques, par l'affirmation que, pour se rendre par terre de Gênes à Barcelone, il passait nécessairement par le territoire français, l'Ambassadeur marocain remarqua qu'il était bien tard pour s'adresser à moi; que la légation de France à Tanger lui avait promis un bon accueil

(1) Voir ci-dessus, n° 322. — (2) Voir ci-dessus, n° 326.

de la part des autorités françaises; qu'au surplus, il n'emporterait avec lui qu'un vêtement de rechange et ne serait ainsi exposé à aucune difficulté de douane.

De fait, il est parti sans recourir à mes bons offices. Peut-être n'en conviendrait-il pas [moins] que nos agents à Vintimille reçussent l'ordre de témoigner aux Marocains tous les égards compatibles avec l'exécution des règlements. C'est sans doute mercredi ou jeudi qu'ils franchiront la frontière, s'ils donnent suite au projet ci-dessus indiqué.

Jusqu'au dernier moment, ils ont été comblés ici de prévenances et d'honneurs. L'Empereur les a conduits à des exercices de cavalerie dans le manège de la Garde, il les a reçus hier en audience d'adieu. Chaque jour, on leur a fait visiter des monuments ou des casernes; chaque soir, on les a menés au théâtre; à l'Opéra, la loge impériale était à leur disposition. Bref, rien n'a été négligé pour leur donner une haute idée de la force et de la richesse de l'Allemagne. Toutefois, mon collègue d'Espagne est convaincu que tous ces efforts n'ont encore donné aucun résultat pratique. L'Ambassadeur est très défiant et il trouve, paraît-il, que l'Allemagne est bien éloignée du Maroc.

Quoi qu'il en soit, il s'est montré très réservé dans ses fréquentations diplomatiques. Je ne sache pas qu'il ait fait visite à aucun Ambassadeur, sauf au comte Rascon, qui s'était un peu imposé à lui, et à Sir E. Malet, à qui il a porté des présents assez mesquins, mais qui ont pourtant excité la jalousie de mon collègue d'Espagne.

328.

M. de Kotzebue, Chargé d'affaires de Russie à Paris, à M. Goblet, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 17 février 1889.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 février.)

Je m'empresse de transmettre ci-après à Votre Excellence un télégramme secret de M. de Giers [1]. Le Gouvernement impérial a pris en sérieuse consideration les embarras suscités par Atchinoff. Il agira dans le sens que Votre Excellence a bien voulu m'indiquer et il apprécie hautement la délicatesse de vos procédés.

(1) Voir ci-dessus, n° 320.

ANNEXE.

M. DE GIERS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE,
À M. DE KOTZEBUE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE RUSSIE À PARIS.

T. *Saint-Pétersbourg, 4/16 février 1889.*

Ordres vont être donnés à Odessa pour empêcher départ d'armes pour Tadjoura. Sommes en train d'aviser aux moyens de faire parvenir à Atchinoff sommation tendant à l'inviter à se soumettre aux règlements en vigueur dans les limites du protectorat français. En me réservant de vous faire connaître dispositions qui seront prises à cet effet, vous prie en attendant d'attirer attention de M. Goblet sur les distances qui pourraient occasionner quelques retards. Apprécions hautement délicatesse des procédés du Gouvernement français.

329.

M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 6. *Paris, 20 février 1889, 2 h. 45, soir.*

Un télégramme venu d'Aden m'annonce qu'Atchinoff a été délogé par la force de la position où il s'était établi, et qu'il y a eu des victimes à déplorer [1]. Je regrette ce dénouement qui aurait pu être évité, si le Gouvernement russe s'était arrêté plus tôt à la détermination qu'il a prise au dernier moment. Comme vous le savez, nous avons usé de la plus longue patience vis-à-vis d'Atchinoff et nous n'avons envoyé des ordres d'exécution qu'après nous être assurés que le Gouvernement russe se désintéressait de l'entreprise. Cette assurance m'a été donnée par M. de Kotzebue le 7 février, en vertu d'un télégramme secret de M. de Giers, daté de la veille [2], dont il m'a laissé copie. Le mercredi, 13 février, M. de Kotzebue m'a dit que, sans être chargé de me faire une communication à ce sujet, il croyait pouvoir m'informer de la présence parmi les compagnons d'Atchinoff de quelques prêtres qu'il y avait lieu de traiter avec des ménagements.

[1] Atchinoff, ayant débarqué le 18 janvier avec une troupe armée, avait répondu aux observations de M. Lagarde qu'il ne reconnaissait pas l'autorité française à Sagallo. Après plusieurs jours de pourparlers inutiles, M. Goblet avait invité le contre-amiral Olry à se rendre sur les lieux en recommandant d'ailleurs d'user de ménagements à l'égard d'Atchinoff et de ses compagnons. (Télégr. n° 5 de Paris, 17 février, 1 h. s.)

[2] Voir ci-dessus n° 320 et annexe.

Après lui avoir répondu qu'il serait tenu le plus grand compte possible de cette observation, je lui ai fait observer que, si le Gouvernement russe nous avait fait connaître au début qu'il s'intéressât à cette expédition, je lui aurais demandé d'intervenir pour obliger Atchinoff à respecter nos droits. J'ai demandé avec insistance à M. de Kotzebue si, malgré cette dernière communication, il maintenait le télégramme du 6 février et sa réponse a été que, n'ayant reçu aucune instruction nouvelle à ce sujet, il n'avait rien à changer à ses précédentes déclarations. C'est seulement dimanche dernier, 17 février [1], que M. de Kotzebue m'a communiqué un télégramme de M. de Giers, dans lequel le Gouvernement russe nous promettait d'intervenir auprès d'Atchinoff pour qu'il se soumît à nos règlements. Je me suis empressé d'en aviser le Ministre de la Marine qui n'a pas perdu un instant pour télégraphier de surseoir à l'exécution des ordres précédemment envoyés, s'il en était encore temps. Malheureusement, lorsque le télégramme est arrivé, l'attitude d'Atchinoff n'avait pas permis d'attendre davantage et les ordres primitifs avaient été exécutés dès le 17 février.

Voici dans quels termes l'amiral Olry rend compte de l'événement :

« L'attitude d'Atchinoff était depuis quelques jours intolérable. Les gens maltraités s'échappaient pour venir me demander assistance. Notre territoire était un pays conquis et les propos les plus déplacés étaient répandus parmi les indigènes contre nous. Le commandant militaire a envoyé à Atchinoff une sommation écrite qui a eu le sort des précédentes. Il a fallu canonner le fort de Sagallo. Le feu n'a duré que quelques instants et s'est arrêté presque aussitôt, Atchinoff n'ayant pas pu riposter et un Russe ayant agité un pavillon blanc, mais ce n'est pas sans une poignante tristesse que j'ai appris qu'il y avait cinq tués dont une femme et deux enfants, dit-on, et cinq blessés, victimes innocentes du fol orgueil d'un aventurier. Le pavillon commercial russe a été amené; mais le lendemain, Atchinoff ayant voulu protester de nouveau, il a fallu mettre fin à l'aventure. Je me suis servi des déserteurs que j'avais amenés pour prévenir qu'il y avait refuge sur nos navires pour tout le monde, et j'ai déclaré à l'archimandrite qu'il fallait évacuer le territoire de Sagallo. L'évacuation a commencé et nous avons embarqué la mitrailleuse, les fusils et les bagages pour Obok. Atchinoff cherche à agiter en sa faveur l'opinion publique en continuant ses déclarations mensongères. L'archimandrite n'est qu'un instrument inconscient entre ses mains. »

L'amiral Olry ajoute qu'il fera passer en Abyssinie tous les Russes qui le demanderont, popes ou autres, comme il y a déjà envoyé, il y a une dizaine de jours, trois popes indigènes de la mission Atchinoff par Ras Djeboutil. Dans le cas où le Gouvernement russe aurait un désir à exprimer au sujet de la desti-

[1] Voir ci-dessus n° 328 et annexe.

nation à donner à ces malheureux, il serait bon qu'il le fît connaître sans retard. Si Atchinoff veut s'établir pacifiquement sur notre territoire ou continuer sa route vers l'intérieur, conformément aux conditions qui lui ont été notifiées, il peut être laissé libre. S'il préfère être rapatrié avec sa suite, on assurerait son passage jusqu'à Suez, soit par le premier transport, soit par paquebot.

Le Gouvernement russe reconnaîtra, je n'en doute pas, que nous avons fait tout ce qui nous était possible pour éviter le conflit qui s'est produit et dont certaines circonstances nous sont particulièrement pénibles. M. de Giers a bien voulu vous dire d'avance que, si nous étions amenés à prendre des mesures pour sauvegarder nos droits, il le trouverait naturel et légitime. Je désire vivement que le renouvellement de pareilles entreprises devienne impossible et que le Gouvernement russe y tienne la main.

330.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 7. *Saint-Pétersbourg, 20 février 1889, 7 h. 21, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

A sa réception d'aujourd'hui, M. de Giers m'a dit combien l'Empereur appréciait la conduite amicale que nous tenons dans l'affaire Atchinoff. Il a été décidé qu'un capitaine de frégate, M. Serikoff, serait envoyé à Obok et signifierait à Atchinoff[1] l'ordre de mettre fin à cette aventure. Le commandant sera en même temps muni d'argent pour rapatrier au besoin les malheureux qui s'y sont engagés. Le Gouvernement impérial espère que les choses pourront se passer de cette façon, mais si nous sommes amenés d'ici là à prendre des mesures pour sauvegarder nos droits, il le trouvera naturel et légitime.

Après avoir recueilli de tous côtés des renseignements, M. de Giers est persuadé que le navire armé qui doit conduire d'autres émigrants est une nouvelle fable d'Atchinoff.

L'Empereur et l'Impératrice accompagnés de leur famille se rendront à la fin du mois prochain en Crimée.

[1] Il avait prétendu avoir une mission qui lui aurait été donnée directement par le Tsar. (Télégr. n° 5 de Paris, 17 février.)

331.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 19. *Berlin, 22 février 1889, 10 h. 57, matin.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

Le *Berliner Tageblatt* publie ce matin, comme ne manquant pas de vraisemblance, deux télégrammes de Madrid dont le premier annonce la cession par le Maroc à l'Allemagne d'un point du littoral entre Melilla et la frontière algérienne[1], en vue de la création d'un établissement naval et le second, la cession d'un port près des Zaffarines, et aussi celle des îles près de Mogador.

Le comte Rascon, que j'ai vu hier soir, ne m'avait pas parlé de cette nouvelle à sensation. Il m'a simplement dit que l'Ambassadeur marocain avait évité tout contact, à Essen, où il est resté deux jours, avec l'Attaché militaire espagnol qui s'était rendu à l'usine Krupp dans l'espoir d'avoir, comme par hasard, un entretien avec lui.

J'ai eu également l'occasion de causer hier avec mon collègue d'Angleterre de la mission marocaine. Il s'est attaché à ôter toute importance à la visite et aux présents qu'elle lui a faits. L'Ambassadeur du Maroc est venu dans les derniers jours seulement de son séjour à Berlin (ce peu d'empressement me semble indiquer qu'il agissait non par ordre de son Gouvernement, mais à l'instigation de la chancellerie impériale) pour lui dire que le Sultan regrettait de n'avoir pu, depuis plusieurs années, envoyer à Londres une ambassade extraordinaire, et qu'il désirait savoir si le Gouvernement anglais était disposé à en recevoir une dans un délai prochain.

Après avoir consulté Lord Salisbury, Sir E. Malet a répondu à cette ouverture que l'hôtel des Ambassadeurs à Londres avait en ce moment besoin de réparation et qu'il convenait, par suite, d'ajourner jusqu'à nouvel ordre la visite d'une mission marocaine. L'Ambassadeur d'Angleterre m'a aussi rapporté qu'il avait interrogé le comte Herbert de Bismarck sur l'objet et les résultats de la mission marocaine à Berlin et que ce dernier lui a déclaré qu'aucun sujet politique n'avait été traité et que tout s'était passé en congratulations personnelles. Même assurance m'a été donnée par M. de Canitz, l'un des officiers allemands attachés aux marocains; mais n'y ayant pas été invité, ni autorisé par le Département, je me suis abstenu d'aborder la question avec le Secrétaire d'État des Affaires étrangères.

(1) Cf. une phrase dite par le comte Rascon et reproduite dans le rapport de Berlin du 7 février (voir le n° 322) *in fine*.

332.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 8. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 février 1889, 5 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 9 h., soir.)

C'est au bal, cette nuit, que j'ai appris par l'Empereur l'exécution faite à Sagallo [1]. Avec le haut esprit de justice qui la caractérise, Sa Majesté a reconnu tous les torts d'Atchinoff qui a indignement trompé ses compagnons. Le Gouvernement impérial acceptera selon toute probabilité l'offre de Votre Excellence de conduire ces derniers à Suez où ils pourront être remis à un officier qui va être envoyé de Constantinople et qui se chargera de les rapatrier. M. de Kotzebue recevra ce soir avis de la décision définitive qui aura été prise à cet égard.

Je ne puis répondre que la nouvelle, qui n'est pas encore ébruitée, sera acceptée avec autant de résignation par l'opinion publique, surtout lorsqu'elle connaîtra les détails de l'exécution. M. de Giers qui prévoit une vive émotion m'a annoncé l'intention de faire paraître très prochainement au journal officiel une note indiquant les diverses phases de l'affaire sur lesquelles il est entièrement d'accord avec nous, autant que j'ai pu le constater en lui donnant lecture de votre dépêche sans soulever aucune objection de sa part. Il s'attend aussi, m'a-t-il dit, à ce que cet incident regrettable, qui n'a pu être conjuré par suite de la distance et de l'insuffisance des moyens de communication, soit exploité à l'étranger par nos adversaires communs qui ne manqueront pas d'en faire grand bruit.

333.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 20. *Berlin, 23 février 1889, 2 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 5 h. 30., soir.)

Le comte Rascon tient de source sûre qu'hier le comte de Bismarck a déclaré purement imaginaire la cession à l'Allemagne d'un ou plusieurs points du territoire marocain [2]. Toutefois, mon collègue pense que la nouvelle en a été lancée par les agents du Chancelier, soit pour préparer l'opinion allemande

(1) Voir ci-dessus, n° 329. — (2) Voir ci-dessus, n° 331.

à une opération de ce genre, soit pour amener l'Angleterre à y adhérer, soit enfin pour effrayer et assouplir l'Espagne. Il conseille toujours à son Gouvernement la plus grande vigilance.

334.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 20 (*sic*). *Berlin, 24 février 1889, 11 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

Dans mes commentaires du programme du nouveau Cabinet [1], je ne manquerai pas de m'inspirer des sentiments exprimés dans votre télégramme n° 11 [2]. Dès hier soir, le comte Herbert m'ayant interrogé sur la désignation du Ministre des Affaires étrangères que le comte Münster ne lui avait pas encore télégraphiée et dont il n'était informé que par les dépêches des journaux, j'ai pu lui dire ce qu'il devait attendre de votre modération et de votre compétence en matière politique extérieure. J'ai pu le faire en parfaite connaissance de cause, d'après les souvenirs que vous voulez bien me rappeler de nos anciennes relations. Vous pouvez compter sur mon concours le plus amical et le plus dévoué dans la mission patriotique que vous avez acceptée.

335.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 10. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 24 février 1889, 5 h., soir.*

(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

La note annoncée par M. de Giers remplit deux colonnes du *Messager officiel*; elle est rédigée dans les meilleurs termes; le dernier paragraphe est ainsi conçu :

« Prenant en considération les raisons ci-dessus exposées, le Gouvernement impérial estime qu'il n'y a pas lieu de faire peser sur les autorités françaises d'Obok la responsabilité du sang versé à Sagallo et que cette responsabilité

(1) Le Cabinet Floquet avait donné sa démission le 14 février. M. Tirard lui succéda le 23 à la présidence du Conseil et M. Spuller à M. Goblet aux Affaires étrangères.

(2) Télégramme circulaire du 23 février faisant connaître la composition du nouveau ministère. M. Spuller priait le représentant de la France de « donner l'assurance qu'ils s'inspirerait des mêmes sentiments et des mêmes vues que ses prédécesseurs ».

doit retomber entièrement sur Atchinoff (1) qui a pris sur lui de troubler l'ordre dans les limites d'un territoire appartenant à une Puissance qui se trouve en relations d'amitié avec la Russie. Un document qui a été livré à la publicité témoigne du fait que le territoire de Sagallo a été cédé en 1882 par le chef de la tribu d'Adali à la France qui en a pris possession en 1884. Par conséquent, le Gouvernement français avait le plein droit d'exiger d'Atchinoff et de ses compagnons le respect des lois sur le territoire du protectorat de la France et, dans le cas où ils violeraient ces lois, de prendre contre eux les mesures nécessaires. Les incidents survenus à Sagallo resteront sans influence sur les relations de la Russie et de la France. »

Le courrier partira demain.

336.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 39. Confidentiel. *Paris, 1er mars 1889.*

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la correspondance que vous avez adressée à mon Département au sujet du séjour fait par l'ambassade marocaine à la Cour de Berlin. Je vous remercie en particulier des intéressantes indications contenues dans vos télégrammes nos 19 et 20 (2) et dans votre lettre n° XV (3). Ainsi que vous le verrez d'après les deux communications ci-jointes en copie pour votre information personnelle et que viennent de me faire parvenir les Ambassadeurs de la République à Vienne et à Madrid, les appréhensions dont vous a fait part le comte Rascon, en ce qui concerne les visées territoriales de l'Allemagne sur différents points de la côte marocaine paraissent être immédiatement au moins sans objet. Nous inclinerions donc comme vous à penser qu'il faut voir, dans les commentaires de la presse allemande sur les résultats probables de la visite de l'envoyé chérifien à Berlin, quelque manœuvre destinée à produire sur la Cour de Madrid une impression favorable aux visées de la Triple Alliance. Quoi qu'il en soit, notre intérêt est à n'en pas douter d'entretenir avec discrétion plutôt que de calmer les défiances de l'Espagne à cet égard. C'est dans ce sens que j'ai adressé des instructions à M. Cambon et à M. Patenôtre en les tenant au courant des indications que vous me transmettiez. Vous voudrez bien également ne pas perdre de vue cette considération dans vos rapports avec le comte Rascon.

(1) Voir ci-dessus les nos 329 et 330.

(2) Voir ci-dessus, nos 331 et 333.

(3) Du 22 février. M. Herbette faisait part au Ministre de l'émotion éprouvée par le comte Rascon à la nouvelle de l'acquisition par l'Allemagne d'un ou plusieurs points du territoire marocain.

337.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 16. *Saint-Pétersbourg, 3 mars 1889, 1 h., matin.*

(*Reçu :* 7 h. 30, matin.)

Je n'ai pu voir M. de Giers, mais je ne doute pas que le Gouvernement impérial ne donne au vote unanime de la Chambre s'associant aux sympathies pour la nation russe exprimées par Votre Excellence, la valeur qui doit lui être attribuée (1).

Le *Novosti* constate que l'incident de Sagallo est devenu l'objet d'une imposante manifestation en faveur des relations amicales des deux pays et il ajoute : « Nous pouvons affirmer au général Boulanger que les amis de la France en Russie ne désirent qu'une chose, c'est que ce triste incident soit oublié aussi vite que possible et que personne ne l'exploitera au détriment du Gouvernement français. » Tout en appréciant la démonstration qui vient d'être faite, le *Nouveau Temps* a encore des réticences et ne comprend pas pourquoi la Ligue des patriotes est poursuivie pour avoir ouvert une souscription en faveur des victimes; il veut attendre des renseignements plus complets avant de se prononcer.

338.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 25. *Berlin, 6 mars 1889, 11 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

C'est à raison de l'importance que je voyais le monde diplomatique de Berlin attacher à la visite de l'Empereur à l'ambassade (2), c'est-à-dire en terri-

(1) M. de Laboulaye avait dit le 27 février à 7 h. 55 du soir (télégr. n° 13) : « Les choses prennent mauvaise tournure. » Il avait signalé le langage violent des journaux russes, dont l'un, le *Grajdanine,* parlait de « la bataille de Sagallo ». Le 28 février, M. Spuller et M. Goblet, parfaitement d'accord l'un avec l'autre, avaient répondu à une question transformée en interpellation sur l'affaire de Sagallo et la Chambre l'avait close par cet ordre du jour voté à l'unanimité : « La Chambre, s'associant aux sentiments de sympathie pour la Russie exprimés par le Gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

(2) Voir ci-dessus, n° 325.

toire français, que j'avais cru devoir vous suggérer l'idée d'une sorte de manifestation exceptionnelle du Président de la République [1]. Cette manifestation n'était pas, du reste, indispensable comme l'a prouvé le succès de ma réception d'hier. L'Empereur que j'ai remercié, sans autre spécification, de l'honneur que sa visite faisait au représentant de la République française, m'a répondu dans les termes les plus gracieux qu'il avait accepté mon invitation avec grand plaisir. Arrivé à six heures, il ne s'est retiré qu'à neuf heures un quart, restant ainsi trois quarts d'heure de plus que samedi dernier à l'ambassade d'Italie, ce qui a été remarqué. Après le dîner, il a causé un moment à voix basse avec moi et m'a félicité de l'énergie du nouveau Cabinet français. « Je craignais, m'a-t-il dit, que cette condition essentielle de tout Gouvernement ne se trouvât plus en France, et je me convaincs avec satisfaction du contraire. » C'est le seul moment où il ait abordé le terrain politique. Toute la soirée, il a rivalisé de bonne humeur et d'amabilité avec l'Impératrice qui s'est entretenue, comme lui, avec tous les membres de mon personnel.

Après le départ de Leurs Majestés, la société de Berlin, que j'avais conviée selon l'exemple du comte Schouvaloff, à prendre le thé à l'ambassade, s'est empressée de se rendre à cette invitation par curiosité de l'arrangement des salons, et surtout des impressions à recueillir sur le dîner impérial. Nous avons reçu, à ce double propos, d'unanimes félicitations.

339.

M. Patrimonio, Ministre de France à Belgrade,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Belgrade, 6 mars 1889, 1 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 45, soir.)

Le Roi Milan a abdiqué en faveur de son fils. La régence est confiée à MM. Ristitch, général Protitch, et général Belimarkovitch. Sa Majesté vient de le déclarer au Corps diplomatique en nous priant de notifier cet événement

[1] M. Herbette avait télégraphié le 4 mars à 7 h. 12 du soir (télégr. n° 24) : « Peut-être serait-il convenable que le Président de la République m'adressât demain dans la journée *en clair* un télégramme qui pourrait être ainsi conçu : « A l'arrivée de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice à l'ambassade, je vous prie de leur exprimer mes félicitations et mes remerciements personnels pour l'honneur qu'Elles font au représentant de la République française. » M. Spuller répondit le 5 mars à midi 30 (télégr. n° 14) : « L'envoi d'une dépêche spéciale par le Président de la République constituerait une innovation qui ne me semble pas justifiée. »

à nos Gouvernements respectifs, de leur donner l'assurance que toutes les mesures sont prises pour que la transmission du pouvoir s'effectue sans troubles. Le Roi nous a déclaré avec insistance que l'ordre ne serait pas troublé; qu'il ne résultera de sa résolution aucun incident dans la péninsule des Balkans; que la régence continuerait la politique suivie par lui, à savoir politique de paix, de développement économique et de bonne entente avec toutes les grandes Puissances et pays amis. Il a enfin terminé en recommandant son fils au bienveillant intérêt de toutes les Puissances.

En ce moment, midi, le Roi communique sa résolution aux corps constitués; la prestation du serment de fidélité par les troupes se fait également en ce moment; à deux heures le manifeste du Roi sera publié.

La ville est tranquille. Il y a peu de monde dans les rues; les troupes sont consignées.

340.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 22. Très confidentiel. *Londres, 6 mars 1889, 7 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Je suis allé voir Lord Salisbury ce matin, mais sans le trouver; mais j'ai eu un entretien avec lui cette après-midi au sujet de la nouvelle donnée par les journaux de Paris et signalée par votre télégramme d'hier soir[1]. Notre conversation a eu un caractère absolument confidentiel et amical.

J'ai dit à Lord Salisbury que, sans attacher trop d'importance à des bruits qui étaient sans doute répandus à dessein par des journaux boulangistes, il y avait cependant là une éventualité possible quoique peu vraisemblable.

J'ai fait ressortir l'effet extrêmement fâcheux qu'une rencontre entre le général Boulanger et le Prince de Galles produirait sur l'opinion publique et combien le Gouvernement de la République le verrait avec déplaisir. J'ai rappelé qu'en ce moment la Reine arrivait en France où elle était entourée de toutes les prévenances et de toutes les marques de déférence possible.

Lord Salisbury a reconnu sans la moindre hésitation qu'une entrevue entre le Prince de Galles et le général, si elle venait à se réaliser, aurait les plus graves inconvénients et il a abondé dans mon sens : « Ce serait, a-t-il dit, une

(1) M. Spuller avait télégraphié le 5 mars à 3 h. 15 s. (télégr. n° 18) : « Les journaux ont raconté que le Prince de Galles, dans son voyage à Paris, se rencontrerait avec le général Boulanger, ainsi que l'Ambassadeur d'Angleterre. »

immixtion injustifiable dans vos affaires intérieures et je vous promets de faire de suite tout mon possible pour l'empêcher si, par impossible, la nouvelle était vraie. Je vais télégraphier sur-le-champ à Lord Lytton, qui n'a jamais songé à entrer lui-même en rapport avec le général Boulanger, et lui dire d'agir dans le même sens, le cas échéant, auprès du Prince. Quant au Prince de Galles, rappelez-vous ce que je vous ai souvent dit, le Cabinet n'a aucune action directe sur lui; lorsqu'il y a lieu de lui faire parvenir une observation, c'est toujours par l'entremise de la Reine que je le fais, et, malheureusement, la Reine est partie hier et je serai deux ou trois jours sans être en communication télégraphique avec elle. Toutefois, je vous le répète, je vais tout mettre en œuvre pour empêcher la réalisation d'une éventualité que je crois peu probable, mais dont les conséquences seraient tout aussi fâcheuses à nos yeux qu'aux vôtres. »

En terminant, il m'a particulièrement prié de conserver à notre entretien son caractère confidentiel et officieux et il m'a répété : « Rappelez-vous que je ne puis m'occuper officiellement des actions du Prince de Galles. »

341.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XVI. *Berlin, 7 mars 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 16 mars.)

Les événements qui, depuis quelques semaines, se sont accomplis sur diverses scènes européennes m'ont semblé avoir entre eux, malgré leur diversité et leur inégale importance, un trait commun que je me permets de signaler à Votre Excellence; mais je reconnais volontiers qu'il convient de ne pas exagérer la rigueur des conclusions que j'essaierai d'en tirer. On ne saurait, en effet, grouper des faits aussi variés sans y mêler involontairement une part d'arbitraire. Je ne me dissimule donc pas que les considérations que j'en déduirai ne peuvent quant à présent que servir d'indices pour une plus attentive observation des incidents ultérieurs.

Ce qui m'a paru se dégager de l'ensemble des circonstances et des manifestations de l'opinion, si timides qu'elles soient ici, c'est que l'ère des mécomptes avait commencé pour la politique jadis toujours heureuse et toujours bruyamment applaudie du prince de Bismarck. Dans les limites mêmes de l'Empire, l'effet durable qu'ont produit le procès Geffcken [1] et les attaques dirigées par la chancellerie contre la mémoire de Frédéric III, c'est le mécontentement

(1) Voir ci-dessus le n° 304, note.

tout à la fois des conservateurs, qui y ont vu une atteinte portée à l'idée monarchique, et des libéraux dont le défunt Empereur était l'idole et l'espérance. A la suite de l'interrègne de quatre-vingt-dix-neuf jours, il est resté dans la presse opposante un ton de libre polémique et des habitudes de langage indépendant qui irritent et déconcertent le Chancelier. Comme j'ai eu déjà à le signaler au Département, certains journaux, à force de parler de l'affaiblissement physique du Premier Ministre, en viennent à chercher et jusqu'à désigner son successeur qui, disent-ils, ne pourrait être le comte de Bismarck, sauf pour les Affaires étrangères.

Cette perspective d'une disparition dont on calcule la proximité n'atteint pas encore gravement l'immense prestige du prince, mais elle répand peu à peu parmi ses adhérents et ses clients l'idée qu'il serait imprudent de s'inféoder à une politique qui vraisemblablement ne survivra pas à son auteur. Aussi se met-on plus à l'aise pour critiquer quelques-unes de ses conceptions : celle de la fondation d'un Empire colonial est la plus attaquée. On met en balance les charges certaines et les bénéfices hasardeux, on examine les dangers de chaque entreprise; la possession de Samoa vaudrait-elle le risque, sinon d'une guerre, du moins d'une brouille avec les États-Unis? Les affaires de l'Afrique orientale pourront-elles prendre une tournure favorable sans le concours de l'Angleterre, et dans quelle mesure est-on fondé à compter sur cette Puissance, après que son représentant à Saint-Pétersbourg a été si malencontreusement vilipendé par l'officieuse *Gazette de Cologne?* (1) Ces inconséquences ne se fussent pas produites jadis, on le sent, et on se dit avec appréhension que le Chancelier peut se trouver dans le cas, ou d'avoir à servir plus qu'à son gré les intérêts britanniques contre la Russie, ou d'être abandonné par sa douteuse alliée au cours de ses opérations africaines. Ce qui, malgré l'effort que vont tenter le capitaine Wissmann et ses compagnons (2), conduirait l'Empire allemand à une reculade, dont l'humiliation serait difficile à masquer. L'espèce d'apparat dont on entoure le départ de l'expédition, n'en rendra l'échec que plus mortifiant.

Mais c'est plus encore dans la politique européenne que les événements semblent se complaire à déjouer les projets du prince de Bismarck. De ce côté, ce serait moins la sûreté de sa main qu'il faudrait soupçonner de faiblir, que la continuité de sa chance d'avoir cessé. Le destin commence à le mal servir.

L'œuvre suprême de sa vie, la Triple Alliance, a reçu deux coups sensibles, par le suicide du Prince héritier d'Autriche-Hongrie et par la chute du Cabinet Crispi. Il est vrai que l'Archiduc Rodolphe n'avait pas plus de sympathie personnelle pour l'Empereur Guillaume II que de zèle pour les intérêts de l'Empire allemand. On avait donc à Berlin, au lendemain du drame, accueilli

(1) Allusion à l'incident Morier. Voir à ce sujet le n° 295, note.

(2) Voir, au sujet de l'expédition dirigée par Wissmann, le n° 236.

sa mort sans chagrin réel. Mais aujourd'hui on se rend mieux compte des dangers de l'inconnu où la disparition de François-Joseph jetterait l'entente austro-allemande. Quel sera son successeur et quelles tendances, slaves ou germaniques, celui-ci apportera-t-il en prenant en mains un pouvoir en vue duquel il n'aura guère été préparé? Nul ne le sait, et l'inquiétude augmente par la constatation de l'ardente opposition que M. Tisza, ce partisan résolu de la Triple Alliance, rencontre maintenant dans le Parlement hongrois.

Du côté de l'Italie, l'entente à trois paraît encore moins solide. Elle n'est pas seulement menacée dans l'avenir, elle est, dès maintenant, atteinte et assez sensiblement diminuée. La démission de M. Crispi ne devait être qu'un simple incident de tactique parlementaire [1]; en vingt-quatre heures, il était homme, assurait-on, à reconstituer un Cabinet et à demeurer ainsi maître de la situation. Et voici qu'au contraire, après dix jours, le fougueux ami de M. de Bismarck se heurte à des difficultés de toutes sortes qui prolongent la crise et font douter s'il parviendra à former un nouveau ministère. L'alliance avec l'Allemagne ne saurait, il est vrai, prendre fin avant 1892, mais l'intimité des deux Gouvernements peut d'ici là se transformer de part et d'autre en une affection assez tiède, car, si M. Crispi se maintenait finalement aux affaires, l'Allemagne n'aurait plus à conserver la même confiance dans son autorité ébranlée, ni dans ses moyens d'action affaiblis; peut-être même ne tarderait-elle pas à se dégoûter d'un ami sans vigueur qui n'aurait pas réussi à obtenir du Parlement les subsides militaires dont elle fait la condition *sine qua non* de relations cordiales. Et d'un autre côté les armements à outrance qu'elle exige de tous ceux qui aspirent à l'honneur de lier partie avec elle donnent à réfléchir en Italie aux partisans des économies; le groupe de jour en jour plus nombreux des gens prudents, qui se demandent si l'alliance même la plus brillante compense la ruine des finances du pays, tend déjà à faire naître un notable retour de sympathie pour la France.

Ces deux principaux déboires ne sont pas tout : sur d'autres points encore, la politique allemande est contrariée dans ses vues. L'abdication du Roi de Serbie vient affaiblir d'une façon notable l'influence austro-allemande dans la péninsule des Balkans, et la personnalité de M. Ristitch, qui est appelé à présider le Conseil de régence, est de nature à raviver les espérances du Cabinet de Pétersbourg. De même, en Roumanie, la chute du ministère Bratiano a donné une autorité croissante aux hommes qui inclinent vers la Russie plutôt que vers l'Autriche. Si le Prince Charles de Hohenzollern paraît peu certain de conserver son trône, à plus forte raison peut-on douter que ce soit son neveu ou tout autre Prince allemand qui y montera après lui.

Faut-il relever de plus, et dans une tout autre direction, des symptômes qui

[1] M. Crispi avait, le 23 février, annoncé à la Chambre des députés la démission du ministère qu'il présidait.

indiquent la suspicion où l'on commence à tenir les projets de la Triple Alliance? N'est-ce pas, par exemple, un indice du peu de goût qu'a la Suède pour les tendances germanophiles de son Roi, que cette question posée, le 6 de ce mois, par le député Bexell au Parlement de Stockholm : « Quels sont les engagements écrits ou verbaux qui ont été pris ou préparés vis-à-vis de l'Allemagne, relativement à l'attitude de la Suède, en cas de guerre entre l'Empire allemand et une autre Puissance, et cette attitude s'écarterait-elle des règles étroites et impartiales de la neutralité? »

Pendant ce temps, et comme s'il se sentait dégagé des inquiétudes de l'année passée, le Tsar poursuit avec imperturbabilité ce que la presse allemande dénonçait naguère, avec des cris d'alarme et d'indignation, comme des « concentrations » de troupes et ce qu'elle se résigne aujourd'hui à admettre comme de simples « dislocations ». L'Empereur Alexandre ne cherche pas à cacher qu'il attend son heure pour faire reprendre à la Russie sa traditionnelle marche en avant vers l'Orient, sans pour cela détourner son attention des affaires européennes. Il n'est pas jusqu'au facile dénouement de l'affaire Sagallo [1] qui n'ait causé ici une surprise presque douloureuse, en témoignant que les sympathies du Gouvernement russe pour la France ne sont pas à la merci d'un incident, si regrettable qu'il soit d'ailleurs.

Ce n'est pas non plus la disposition des esprits en Angleterre qui serait de nature à contrebalancer cette série de mécomptes : pour enclins que soient par tempérament les hommes d'État britanniques à céder devant un déploiement de vigueur, on ne peut guère admettre qu'ils soient pour le moment sincèrement acquis à la politique allemande.

Enfin, si l'on se retourne vers l'Espagne, si vivement pressée, l'année dernière, d'entrer dans le sillage de la Triple Alliance, on constate qu'aujourd'hui elle est devenue défiante. Après avoir froissé les susceptibilités du Cabinet de Madrid par les égards excessifs qu'il avait accordés, après un rappel en quelque sorte disciplinaire, au comte de Benomar, le prince de Bismarck a sérieusement offensé l'orgueil castillan, en cherchant à l'intimider par l'accueil qu'il a réservé à l'ambassade marocaine. La pression qu'il voulait exercer n'a produit d'autre effet que d'éveiller d'ombrageuses rancunes.

Ce serait aller au delà de ma pensée que de conclure, pour résumer ces pages, qu'à l'heure actuelle la puissance du Chancelier soit gravement entamée. Je n'ai voulu qu'établir que la solidité de son œuvre est déjà moins parfaite et qu'on peut prévoir un terme à la durée des alliances qu'il croyait avoir nouées de façon à lui survivre longtemps. Cette constatation suffirait pour que l'avenir apparût comme plus rassurant pour nous qu'il ne semblait l'être l'an passé. Si les dispositions personnelles de l'Empereur Guillaume II et de son

[1] Voir au sujet cette affaire les nos 329, 330, 332, 335, 337.

conseiller ne nous sont pas plus favorables, du moins leur hostilité ne s'exercerait plus à notre égard dans des conditions aussi faciles. Que nous sachions être prudents, habiles et corrects, et nous pourrons non seulement mener à bonne fin l'exposition universelle, mais peut-être même assister en 1889 au relâchement progressif de la redoutable coalition nouée contre nous par M. de Bismarck.

342.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 24. *Londres, 8 mars 1889, 1 h. 13, soir.*

(*Reçu :* 3 h., soir.)

En réponse à une lettre particulière que je lui ai envoyée ce matin, Lord Salisbury vient de m'avertir qu'il a reçu hier un télégramme de Lord Lytton annonçant que le Prince de Galles ne devait pas se rencontrer avec le général Boulanger (1). Je crois que vous pouvez considérer l'incident comme terminé.

343.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 14. *Vienne, 8 mars 1889, 3 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 55., soir.)

Je n'ai pas vu le comte Kalnoky qui est encore à Pest, mais je sais que l'Empereur et son Gouvernement sont indignés et irrités de l'acte que vient d'accomplir le Roi Milan (2). Sa Majesté impériale était intervenue personnellement pour l'en détourner. Voyant qu'il persistait dans son projet sous prétexte que sa santé ne lui permettait plus de s'occuper des affaires du royaume, le Cabinet de Vienne lui avait donné le conseil d'entreprendre un long voyage à l'étranger après avoir institué une régence. Tous ces efforts et toutes ces suggestions ont été en pure perte. Pour calmer l'opinion publique la presse officieuse fait bonne mine à mauvais jeu (3). Elle affecte de ne concevoir aucune inquiétude.

(1) Voir ci-dessus, n° 340 et note. — (2) Voir ci-dessus, n° 339. — (3) Voir ci-dessous n° 355.

Elle déclare que le Gouvernement a toute confiance en M. Ristitch [1]. C'est le contraire qui est vrai. Le caractère pusillanime et versatile de cet homme d'État n'offre aucune garantie au Gouvernement austro-hongrois qui est très préoccupé des conséquences que peut entraîner le nouvel ordre de choses établi en Serbie. Il est possible que l'Empereur François-Joseph fasse sentir son mécontentement au Roi Milan en refusant de le recevoir à Pest. Dans tous les cas, il ne lui accordera pas l'autorisation de fixer sa résidence en Autriche.

344.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 25. Confidentiel. *Londres, 8 mars 1889, 8 h., soir.*

(*Reçu :* 10 h. 55, soir.)

J'ai eu aujourd'hui un long entretien avec Lord Salisbury dans lequel nous avons parlé de la situation européenne et des différentes questions particulières qui intéressent nos deux Gouvernements. L'abdication du Roi Milan [2] lui paraît un événement très grave, non pas dans ses conséquences immédiates, mais à cause des tendances qu'elle indique chez le peuple serbe. D'un côté il y a M. Ristitch, partisan avoué de la Grande Serbie et ayant des visées sur la Bosnie et l'Herzégovine. De l'autre, le Prince de Monténégro dont le gendre est candidat au trône de Serbie et qui agira de concert avec les panslavistes russes. « La Russie, m'a-t-il dit, par sa conduite prudente et en se tenant tranquille, a regagné le terrain qu'elle avait perdu dans la péninsule des Balkans. Je ne crois pas qu'elle change d'attitude quant à présent, mais elle prépare le terrain et elle se réserve sans doute d'agir lorsque le prince de Bismarck disparaîtra de la scène. » Lord Salisbury s'est exprimé en termes sévères au sujet du Roi Milan et en termes sympathiques pour la Reine Nathalie dont il fait l'éloge.

[La fin du télégramme concerne la représentation diplomatique au Luxembourg.]

[1] Qui constituait la régence de Serbie avec MM. Belimarkovitch et Protitch. — [2] Voir ci-dessus, n° 339.

345.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 22. *Saint-Pétersbourg, 8 mars 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 16 mars.)

La nouvelle de l'abdication du Roi Milan[1] n'a pas surpris le Cabinet de Saint-Pétersbourg qui s'y attendait depuis quelques iours. On ne peut pas dire non plus qu'elle l'ait affligé. « Nous ne voulons pas, dit le *Journal de Saint-Pétersbourg*, tarder ici à exprimer les vœux sincères que nous faisons pour que la Serbie traverse sans secousse la grande crise gouvernementale par laquelle elle passe. La Russie prend un trop vif intérêt à tout ce qui touche aux destinées du peuple serbe pour qu'elle ne souhaite pas ardemment que l'ère nouvelle qui s'ouvre apporte à la Serbie le bonheur et la prospérité. Qu'il soit permis de formuler dès à présent l'espoir du meilleur avenir pour cette nation, pendant le règne du jeune Souverain, et actuellement sous la régence de conseillers éprouvés, auxquels incombera la mission de guider la Serbie dans les voies du développement moral et matériel. » Le journal officieux indique en même temps de quel côté se portent les sympathies de la Russie en faisant la remarque que « radical », en Serbie, veut simplement dire « national ».

Au sujet de la Bulgarie, le *Journal de Saint-Pétersbourg* reproduit les deux articles consacrés par le *Nord*, dans ses numéros du 16 et du 23 février, à réfuter deux brochures d'un écrivain anonyme cherchant à démontrer que les Bulgares ne doivent aucune reconnaissance à la Russie qui les a exploités. Il ajoute une réflexion relativement à la révolution de Philippopoli[2], que l'auteur des brochures accuse le Gouvernement russe d'avoir fomentée. « On sait, dit l'organe officieux, à quoi s'en tenir en Europe sur ce point. Certes, ajoute-t-il, la Russie avait à cœur tout ce qui pouvait contribuer dans l'avenir au bien-être et au développement politique de la nation bulgare prise dans son ensemble; mais elle a trouvé intempestive la révolution de Philippopoli; c'est ce que les faits ont assez mis en lumière. » Il conclut en disant que si l'auteur a voulu, dans sa première brochure, détacher de la Russie la nation

(1) Voir ci-dessus, n°s 339, 343 et 344.

(2) Sur la révolution qui éclata le 18 septembre 1885 à Philippopoli et amena la réunion de la Roumélie orientale à la Bulgarie, voir tome VI, 1re série, n° 66.

bulgare, et dans la seconde, éveiller les suspicions de l'Europe, il a perdu sa peine et en restera pour ses frais.

Au moment où, par le revirement politique qui se produit dans plusieurs États balkaniques, la question d'Orient revient à l'ordre du jour, on remarque les efforts faits par la presse allemande pour convaincre la Russie des bonnes dispositions du Cabinet de Berlin. Le *Deutsche Tageblatt* accentue la possibilité d'une entente, non seulement entre l'Allemagne et la Russie, mais aussi entre ces deux Puissances et l'Autriche sur la base du droit établi par les traités. Les organes officieux vont jusqu'à la flatterie en approuvant la réforme administrative du comte Tolstoï qu'ils présentent comme nécessaire. Ce que retient de toutes ces avances le *Journal de Saint-Pétersbourg*, c'est que l'on rend partout hommage à la politique à la fois ferme et modérée qui prévaut dans tous les actes du Gouvernement russe, et à l'action si hautement pacifique qu'il représente, en sachant sa puissance et en se maîtrisant pour son propre bien. « La Russie grande et forte pour son propre bien et pour le mal de personne c'est, dit-il, le programme qu'elle-même a énoncé comme le sien dans des pièces qui sont déjà de l'histoire; quand des organes étrangers l'apprécient comme il doit l'être, il faut les en féliciter. »

Ce qui doit encore convaincre davantage le Gouvernement russe qu'il est dans la bonne voie, c'est la bonne tournure que prend son crédit. Il y a trois mois à peine, il plaçait en France dans d'excellentes conditions un emprunt de cinq cents millions de francs. Aujourd'hui, il accepte des offres encore plus avantageuses pour une somme de sept cents millions. Les offres viennent cette fois de la maison Rothschild qui, ne voulant pas rester en dehors du mouvement, propose de prendre à 87 ce qui avait été pris à 83 par nos principales maisons de banque. Il s'agit encore aujourd'hui d'une conversion; elle porte sur des obligations de chemins de fer dont l'intérêt 5 p. 100 sera réduit à 4 p. 100. Des banques de Saint-Pétersbourg, la Diskonto Gesellschaft de Berlin, la maison Bleichroeder, sont également intéressées dans cette affaire pour laquelle une part est aussi réservée de fait à ceux de nos établissements de crédit qui ont participé au dernier emprunt. Mais tout le monde sait que, si la conversion doit se faire partout où il y a des titres anciens, c'est sur notre marché que sera recueilli l'argent nécessaire à cette opération. Le Ministre des Finances se ménage en effet une certaine marge; il s'engage à rembourser l'emprunt de 1871, qui est de 450 millions [1], tandis que, pour les autres emprunts, il aura la liberté de manœuvrer comme il l'entendra. Il s'engage d'autre part à ne pas faire appel au crédit avant le mois d'octobre.

(1) Ce chiffre est inexact. M. de Laboulaye le rectifie dans un rapport ultérieur. Voir ci-dessous le n° 351.

346.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 27. *Paris, 9 mars 1889, 10 h. 30, soir.*

J'ai attendu pour vous télégraphier au sujet de nos négociations avec le Gouvernement italien que le Cabinet de Rome fût reconstitué [1]. Le général Menabrea, a le premier, mercredi dernier, abordé la question commerciale. Je lui ai dit qu'il ne fallait pas songer, dans les circonstances actuelles à la fin d'une législature et vu le tempérament de la Chambre actuelle, à faire un traité de commerce complet, mais que je ne me refuserais pas à étudier, lorsque l'occasion s'en présenterait, des remaniements de tarif. J'ai ajouté que, si je ne me refusais pas à entamer cette étude sans attendre que les difficultés politiques pendantes entre nous fussent définitivement réglées, il me serait très difficile de rien présenter aux Chambres avant que l'accord fût complet sur les affaires tunisiennes. Je n'ai pas énuméré ces affaires, mais vous savez qu'il s'agit de la question des écoles dont vous connaissez les termes, de la suppression au lieu de la suspension de la juridiction consulaire et enfin de la suppression du bureau de poste italien [2]. Le général Menabrea m'a répondu qu'il n'avait pas d'instructions sur les affaires de Tunisie et la conversation en est restée là.

Je vous prie de féliciter M. Crispi de l'issue de la crise ministérielle qu'il vient de dénouer. J'espère qu'il reste aux affaires avec les sentiments plus conciliants à notre égard qu'il a exprimés dans une circonstance parlementaire récente. Il trouvera de notre part des dispositions analogues. Évitez avec soin d'aborder le premier aucun sujet spécial. Si M. Crispi vous parle des questions tunisiennes, vous continuerez de les traiter suivant les instructions de mon prédécesseur [3]. S'il vous parle des questions commerciales, vous reproduirez le langage que j'ai tenu au général Menabrea. Enfin, s'il fait allusion à une certaine connexité à établir entre ces questions, vous répondrez que j'y suis disposé, dans ce sens que je n'entretiendrai mon collègue du Commerce de l'éventualité de remaniements de tarifs que lorsque j'aurai l'espérance fondée de voir aboutir le règlement des difficultés tunisiennes, ne pouvant songer à en saisir les Chambres que lorsque ce règlement sera un fait accompli. Jusqu'à aujourd'hui il est inexact que j'aie eu aucune conversation avec M. Tirard.

(1) La démission du Cabinet Crispi a été signalée dans le rapport de M. Herbette du 7 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 341. M. Crispi avait reconstitué son ministère le 8 mars. — (2) Voir ci-dessus n°s 316 et 324. — (3) Voir ci-dessus, n° 310.

347.

M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 25. *Rome, 10 mars 1889, 8 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

En réponse aux sentiments dont vous m'avez chargé par votre télégramme n° 27 [1] de lui transmettre l'expression, le Président du Conseil m'a prié de vous faire parvenir ainsi qu'il l'avait télégraphié au général Menabrea l'assurance de ses dispositions les plus conciliantes.

« Je considère, a ajouté M. Crispi, que les deux pays peuvent se faire l'un à l'autre le plus grand bien et le jour où je pourrai signer une entente (il n'a pas spécifié l'objet de cette entente) sera pour moi un beau jour. » — « Mon Gouvernement, lui ai-je répondu, est dans les mêmes dispositions, mais vous savez aussi les motifs qui l'obligent à porter ses premiers efforts sur les difficultés politiques. » Cette allusion à nos précédentes conversations n'ayant pas été relevée, comme elle l'eût été il y a quinze ou vingt jours, par M. Crispi, je me suis abstenu, ainsi que vous m'y invitez par votre télégramme n° 27, d'aborder le premier aucun sujet spécial. La conversation a aussitôt dévié, après un moment de silence, sur des sujets étrangers à ceux qui nous intéressaient tous deux, sans que ni l'un ni l'autre nous ayons tenté de ramener l'entretien sur le thème ordinaire de nos précédentes entrevues. M. Crispi est-il trop préoccupé des questions de politique intérieure pour fixer en ce moment son esprit sur d'autres questions? Désire-t-il aujourd'hui porter le siège des négociations éventuelles à Paris et traiter directement avec vous? Je ne saurais me prononcer. Peut-être encore veut-il montrer vis-à-vis de nous moins d'empressement à ouvrir des négociations commerciales dans l'espoir que nous rechercherons auprès de lui avec plus d'insistance le règlement de nos difficultés en Tunisie.

[1] Voir ci-dessus, n° 346.

348.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 41. *Péra, 11 mars 1889, 2 h. 30, matin.*
(*Reçu :* 8 h., matin.)

Résumé d'un télégramme adressé le 8 mars à la Porte par l'Ambassadeur de Turquie à Vienne.

« M. de Szögyény vient de me dire que l'abdication du Roi Milan [1] n'avait pas été une surprise pour le Gouvernement autrichien, que celui-ci eût assurément préféré qu'elle n'eût pas lieu, mais qu'il espérait que l'orientation politique de la Serbie ne changerait pas. Pour ce qui est du retour de la Reine en Serbie, M. de Szögyény m'a dit qu'il ne pourrait avoir lieu sans l'autorisation de la régence et que celle-ci a fait savoir au Cabinet de Vienne que cette autorisation ne serait pas donnée. »

349.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 28. *Berlin, 21 mars 1889, 11h., matin.*
(*Reçu :* 1 h. 30, soir.)

Hier soir, le comte H. de Bismarck est parti pour Londres et le comte Schouvaloff pour Pétersbourg. La coïncidence de ces déplacements inattendus va, sans doute, provoquer ici et ailleurs de nombreux commentaires; on dira sans doute qu'ils se rattachent soit à la question du rapprochement de l'Angleterre de la Triple Alliance, soit à Samoa, soit à la Serbie.

Ce que je sais, c'est que le comte Schouvaloff a été appelé par télégramme auprès de son frère le comte Pierre dont l'état est alarmant.

Quant au comte H. de Bismarck, il profite de l'ajournement de la conférence de Samoa pour aller se reposer une semaine à Londres [2]. C'est, du moins, ce qu'il a dit à l'Ambassadeur d'Angleterre qui me l'a répété et se montre lui-même assez surpris de ce brusque départ. Je dois ajouter que le *Berliner*

[1] Voir ci-dessus n°s 339 et 343. — [2] Voir ci-dessous n° 353, et note 2, p. 370.

Tageblatt publie un télégramme de Londres annonçant que les négociations de Sir E. Malet en vue d'une alliance anglo-allemande [1] n'ont abouti à aucun résultat, mais qu'elles ne sont pas rompues. Mon collègue d'Angleterre rit bruyamment de l'importance politique que l'on veut attribuer au court séjour qu'il vient de faire à Brighton pour soigner sa vieille mère gravement malade.

On suit très attentivement à Berlin les manifestations publiques dont M. Antoine est l'objet à Paris [2] et l'attitude du Gouvernement à son égard. Je crois qu'en ce moment la chancellerie impériale tient à n'avoir pas des difficultés qui pourraient tourner à l'avantage du général Boulanger; je recommande néanmoins la plus grande prudence dans le cas présent.

350.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XVIII. *Berlin, 21 mars 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 30 mars.)

Je vous ai fait part dans mon télégramme de ce matin, n° 28 [3], de mon impression que le Gouvernement allemand était désireux d'éviter en ce moment toute difficulté avec la France afin de ne pas favoriser le jeu du général Boulanger.

Une nouvelle conversation que je viens d'avoir avec l'Ambassadeur d'Angleterre m'a confirmé daus ce sentiment. Le comte de Bismarck a catégoriquement informé mon collègue de ses intentions conciliantes à notre égard [4]. Il ne nous reste plus qu'à attendre patiemment la réalisation de ces bonnes intentions.

Incidemment, Sir Ed. Malet a qualifié d'absurde le bruit d'une alliance entre l'Angleterre et l'Allemagne : c'est, m'a-t-il dit, méconnaître l'esprit et la lettre de la Constitution britannique que d'admettre la possibilité d'une semblable alliance. Les relations des deux Gouvernements sont évidemment plus intimes que l'année dernière, c'est un résultat déjà fort appréciable. Le voyage de Guillaume II en Angleterre est chose décidée pour le mois de juillet; il n'y a pourtant pas trop à faire état de cette visite « un peu tardive,

(1) Cf. le n° 312, note, p. 326.

(2) Antoine, député protestataire de Metz au Reichstag, avait dû, sous le coup de poursuites en Allemagne, se réfugier en France. Paris lui avait fait une réception enthousiaste. Il fut sans retard naturalisé Français et nommé trésorier-payeur à Nancy.

(3) Voir ci-dessus, n° 349.

(4) Voir ci-dessous n° 368.

a-t-il ajouté, puisqu'il eût été naturel qu'avant toute autre démarche le petit-fils se fût rendu auprès de sa grand'mère.»

Il m'a paru utile de vous communiquer ces divers renseignements sans attendre la prochaine valise qui n'arrivera à Paris que vers la fin de ce mois.

351.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 26. *Saint-Pétersbourg, 22 mars 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mars; Dir. pol., 30 mars.)

Le Gouvernement russe n'a pas encore fixé la date à laquelle sera émis l'emprunt de sept cents millions de francs qu'il a contracté avec la maison Rothschild et plusieurs banquiers allemands. Il est probable qu'il attend que le calme soit rétabli sur la place de Paris après l'émotion causée par l'effondrement du Comptoir d'escompte.

La maison Rothschild était naturellement indiquée pour faire la conversion d'un emprunt dont elle a été l'intermédiaire en 1871. Du moment qu'elle faisait des offres, celles-ci ne pouvaient être repoussées sans inconvénient, d'autant plus que c'était une question de savoir si l'emprunt se prêtait également à la conversion. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, le Ministre des Finances a tenu d'ailleurs à ce que les établissements français qui ont participé au dernier emprunt fussent intéressés dans le nouveau pour une partie qu'il a fixée lui-même à 18 p. 100.

L'emprunt dont il s'agit actuellement est pris au taux de 86 7/8; s'il est placé à un taux supérieur à 91, l'excédent des bénéfices sera partagé entre le Gouvernement russe et les banques chargées de l'émission.

Sur les 609 millions effectifs qu'il produira, l'emprunt de 1871 qui est de 300 millions et non de 450 millions, comme je l'ai dit par erreur dans une de mes précédentes dépêches [1], devra être intégralement remboursé. Les emprunts 5 p. 100 de 1871, 1872, 1873 et 1884, émis également pour la construction de chemins de fer et représentant un capital de 57 millions de livres sterling, soit un milliard quatre cent vingt-cinq millions de francs, le seront facultativement jusqu'à concurrence du solde de l'émission.

En admettant que le remboursement atteigne sur ces emprunts la somme

(1) Voir ci-dessus, n° 345.

de 309 millions, il resterait encore à rembourser un total de 1.116 millions auquel il y a lieu d'ajouter si, comme on est en droit de le penser, le Gouvernement russe veut convertir toute sa dette 5 p. 100 en 4 p. 100, deux emprunts anglo-hollandais 5 p. 100 remontant à 1864 et 1866, dont le reliquat est d'environ 180 millions de francs.

S'il veut atteindre ce résultat, M. Wychnegradzky aura donc à recourir encore à l'emprunt pour une somme de 1.300 millions de francs. Il ne pourra le faire avant le mois d'octobre, par suite d'engagements qu'il a dû prendre. S'il est lié pour l'époque, il a d'ailleurs gardé une entière liberté sur les autres points, aussi bien en ce qui concerne le chiffre, le taux des emprunts nouveaux que les personnes avec lesquelles ceux-ci seront contractés.

[Distinctions honorifiques accordées par l'Empereur à des Français.]

352.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XIX. *Berlin, 22 mars 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 29 mars.)

La présence d'une escadre anglaise sur les côtes marocaines n'est pas sans inquiéter mon collègue d'Espagne. Il se demande si le Cabinet de Londres ne va pas, à l'occasion de son différend actuel avec le Sultan, frapper un coup qui lui permettrait de prendre, avec l'assentiment de l'Allemagne, une influence prépondérante au Maroc.

Il paraît que le successeur de M. Diosdado, Ministre d'Espagne à Tanger, est loin de posséder la décision et l'énergie nécessaires pour soutenir utilement cette lutte d'influence. D'après le comte Rascon, c'est un fonctionnaire honorable qui a passé plus de vingt ans dans les bureaux du Département des Affaires étrangères à Madrid; il aurait été choisi à cause de sa docilité aux directions ministérielles.

Dans cette conversation qui a eu lieu avant-hier, mon collègue espagnol, qui se pique de connaître à fond les hommes et les choses d'Italie où il vient de résider plusieurs années, m'a demandé où en était la reprise de nos négociations commerciales avec l'Italie. Sur ma réponse que je n'étais pas assez au courant de la question pour en parler, il m'a dit : « Croyez-moi, n'aidez pas M. Crispi à sortir des embarras économiques où se débat l'Italie, sans

avoir pris vos sûretés sur le terrain politique. Il est aux abois en ce moment; sachez en profiter et gardez-vous contre un retour offensif.»

Je ne vous signalerais pas ce propos, qui n'était peut-être qu'une boutade, si l'Ambassadeur d'Angleterre ne m'avait pas interrogé hier presque à brûle-pourpoint, sur l'attitude présente de M. Crispi dans la question des écoles tunisiennes. A-t-il quelque renseignement sur l'éventualité d'une nouvelle campagne italienne? Voulait-il me suggérer l'idée que nous ferions bien d'user, pour régler définitivement cette affaire, du bon vouloir dont il venait de me déclarer le prince de Bismarck animé à notre égard? Je ne le saurais dire. Je me suis, du reste, contenté de répondre à Sir Ed. Malet que je n'avais pas été entretenu depuis quelque temps de la question des écoles tunisiennes; qu'elle me paraissait sommeiller et ne me semblait plus justifier aucune préoccupation sérieuse.

353.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XIII. Confidentiel. *Londres, 23 mars 1889.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 24 mars.)

Dans un entretien que j'ai eu aujourd'hui avec Lord Salisbury, la conversation est tombée sur la visite du comte Herbert de Bismarck [1], arrivé hier matin à Londres, et sur les bruits répandus à ce sujet par les journaux de différents pays. «Je n'ai pas besoin de vous dire, s'est écrié Lord Salisbury, que nous ne songeons pas à entrer dans la Triple Alliance ni à contracter des alliances en général. Vous savez mieux que personne qu'avec notre système parlementaire, tel qu'il fonctionne maintenant, ce serait tout bonnement impossible en supposant que nous en eussions le désir, ce qui n'est pas le cas [2]. Nous traitons les affaires et les incidents à mesure qu'ils surgissent pour le mieux des intérêts de l'Angleterre et avec la ferme volonté d'éviter les complications; mais nous ne voulons pas nous engager dans des pactes généraux ni aliéner d'avance notre liberté d'action. Les journaux ont publié que Sir E. Malet était venu dernièrement en Angleterre chargé d'une mission par le prince de Bismarck; je puis vous assurer que sa seule mission était de se rendre auprès de sa mère octogénaire et dangereusement malade (ceci m'a été confirmé de différents côtés). Quant à Herbert de Bismarck, vous savez

(1) Voir ci-dessus, n° 349. — (2) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n° 1321 *Die Grosse Politik*, IV, 945.)

qu'il cherche à contracter un riche mariage en Angleterre; il a demandé, il n'y a pas longtemps, la main de la belle comtesse Dudley qui lui a été refusée et ce n'est pas le seul refus de ce genre qu'il a éprouvé. Il viendra sans doute me voir et nous causerons évidemment de la situation générale, de la visite de l'Empereur Guillaume et de Zanzibar (1); mais nous ne négocierons aucune alliance.» Lord Salisbury m'a ensuite parlé longuement du comte Pierre Schouvaloff, ancien Ambassadeur de Russie à Londres, dont la mort est annoncée ce matin et que nous avons beaucoup connu tous les deux. Cette mort explique suffisamment le départ précipité de son frère de Berlin pour Pétersbourg. Parlant de la situation générale dans les Balkans, Lord Salisbury m'a dit qu'il ne s'attendait pas à des événements sérieux de ce côté, quant à présent, le Tsar Alexandre n'étant pas disposé à modifier sa politique de patience et de prudence. Je lui ai demandé ensuite ce qu'il augurait des incidents survenus aux îles Samoa (2). Il m'a déclaré que, dans sa conviction, ni l'Allemagne, ni les États-Unis ne cherchaient une querelle et que le désaveu infligé par le Chancelier au Consul Knappe le prouvait clairement. D'ailleurs la conférence de Samoa ne se réunira qu'au mois de mai, et, d'ici là, l'irritation causée aux États-Unis par l'intervention des agents allemands aura eu le temps de se calmer. Enfin, en réponse à une question que je lui ai adressée, Lord Salisbury m'a dit que la visite de l'Empereur Guillaume II à son aïeule, la Reine d'Angleterre, aurait probablement lieu au mois de juillet prochain, mais que rien n'était encore décidé.

En somme, le Premier Ministre s'est montré fort optimiste en ce qui touche la situation générale de l'Europe.

Permettez-moi de vous signaler de nouveau l'utilité qu'il y aurait à entamer avec le Cabinet de Londres les pourparlers relatifs à la neutralité et à la délimitation du Siam, et à nommer la commission pour la question des frontières en Sénégambie. A mon sens les deux affaires devraient être emmanchées simultanément. Il n'y a rien de tel pour maintenir de bonnes relations avec un Gouvernement et pour l'empêcher de tourner les yeux ailleurs, que de lier partie avec lui pour la solution des questions qui l'intéressent directement au premier chef.

(1) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, n° 1322. (*Die Grosse Politik*, IV, 946.)

(2) A la suite de troubles survenus aux îles Samoa en décembre 1888, le Gouvernement allemand avait proposé, en février 1889, à la Grande-Bretagne et aux États-Unis d'examiner la situation dans une conférence, qui devait se réunir à Berlin.

354.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXI. *Berlin, 25 mars 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 30 mars.)

Les bruits les plus contradictoires circulent, comme on devait s'y attendre sur le but et la portée du voyage du comte Herbert de Bismarck en Angleterre [1]. Par habitude de soupçonner toujours des intrigues secrètes, les diplomates ne croient pas volontiers aux déplacements des Ministres des Affaires étrangères pour cause de santé ou de repos, en dehors de l'époque des vacances normales. Dans le monde financier où [2] le besoin d'asseoir les spéculations de Bourse sur des commentaires plus ou moins ingénieux à propos des affaires politiques, on est friand du moindre fait qui peut provoquer la hausse ou la baisse. Enfin, pour ce qui est de l'Allemagne, l'opinion est si convaincue de la mobilité des combinaisons du prince de Bismarck et si fière de l'importance du rôle de l'Empire dans les questions européennes, qu'elle ne prend pas facilement son parti des explications qu'on lui donne lorsqu'elles ne flattent pas son orgueil. C'est ainsi que l'arrivée à Berlin de la dernière mission marocaine [3] a été interprétée, à tort semble-t-il maintenant, dans la plupart des feuilles prussiennes, comme l'indice d'une intervention plus active de la politique allemande dans la Méditerranée. Et, ce qui est à noter, la chancellerie impériale ne semble pas voir d'un mauvais œil ces appréciations inexactes ou excessives qui tiennent le public en haleine pour tous les coups de théâtre dont le prince de Bismarck aime à parsemer son action.

Si on avait tenu en haut lieu à restreindre la signification du voyage à Londres du comte de Bismarck, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'aurait pas mentionné, comme elle l'a fait après coup, les longues et fréquentes conférences que le Ministre a eues avec l'Empereur avant son départ, et la *Gazette de Cologne* n'aurait pas fait remarquer que ces conférences ne pouvaient être motivées par l'imminence d'un simple déplacement de repos.

Est-ce à dire que le comte de Bismarck ait été conclure avec le Gouvernement de la Reine un traité d'alliance dont les bases auraient été tout dernièrement, comme l'affirme itérativement le *Figaro*, discutées entre le marquis Salisbury et Sir Ed. Malet? Les dénégations qui m'ont été hier encore spontanément renouvelées par mon collègue ne me paraissent pas permettre de doute à cet égard. Si désireux qu'il puisse être de me tromper, Sir Ed. Malet est trop

(1) Voir ci-dessus, n° 353. — (2) Il est facile de suppléer les mots qui manquent dans l'original : où [l'on ressent] le besoin. — (3) Voir ci-dessus, n° 336.

galant homme pour mentir effrontément, alors qu'on ne l'interroge pas et que rien ne l'oblige à parler. Ce serait, de sa part, s'exposer à être pris en flagrant délit de déloyauté, ce à quoi répugnerait un Anglais bien élevé. De plus, Sir Ed. Malet a un intérêt personnel à ne pas se mettre en défaut vis-à-vis de la France; il n'a pas renoncé à tout espoir de remplacer prochainement Lord Lytton à Paris, et je sais qu'il compte un peu sur moi pour l'aider à réaliser « ce rêve ». Il s'étend volontiers dans nos conversations sur les fautes de conduite commises par Lord Lytton dont il critique les relations avec les boulangistes et les fréquentations dans le monde des théâtres. « Il a droit à la pension de retraite *maxima*, ajoutait-il, quand la lui donnera-t-on? »

Je vous cite ces détails pour vous montrer que Sir Ed. Malet doit être sincère dans ses affirmations que le comte de Bismarck n'a pas de mission de haute politique à remplir à Londres. « Il y est allé pour changer d'air, m'a-t-il dit encore, et pour entretenir ses relations avec ses amis tories ou whigs, et notamment avec Lord Rosebery, qui est le Ministre des Affaires étrangères désigné de tout Cabinet gladstonien. C'est une bonne précaution, bien que le Ministère Salisbury soit loin d'être ébranlé. »

En résumé mon impression, plus que celle des cercles diplomatiques (sauf l'Ambassadeur d'Angleterre) et de la presse, est qu'il ne faut pas s'exagérer les résultats probables du voyage du comte de Bismarck en Angleterre. Il aura sans doute des entretiens avec les principaux hommes d'État du Royaume et aussi avec les Ministres sur la visite de l'Empereur Guillaume à la Reine Victoria, sur les affaires de Zanzibar, de Samoa et peut-être du Maroc. Mais je ne pense pas qu'il sorte de ces entrevues rien de précis et de formel comme entente sur les questions d'ordre général ou spécial qui touchent directement la France.

P.-S. Le 26 mars. — Je trouve aujourd'hui, en vedette, dans la *Post,* deux extraits du *Standard* dont l'un attribue au comte de Bismarck la mission de connaître les intentions du Gouvernement de la Reine au sujet du caractère solennel ou familial de la prochaine réception de l'Empereur à la Cour de Saint-James. L'autre mentionne le projet du prince de Bismarck d'accompagner son Souverain dans ce voyage. Le fait de la reproduction de ces deux entrefilets, en bonne place, dans une feuille officieuse au premier degré, leur donne une valeur particulière. Le Chancelier aura senti que l'opinion « s'emballait » trop en Allemagne sur l'accession de l'Angleterre à la Triple Alliance, et que, sans décourager les espérances d'un rapprochement entre les deux pays, il convenait de réduire à une sorte de règlement de questions d'étiquette l'objet du déplacement du comte Herbert de Bismarck. La question est de savoir si l'on parviendra ainsi à calmer les appréhensions de la Russie et des États-Unis que le langage exagéré de la presse allemande, quant à l'objet de ce déplacement, a dû sérieusement préoccuper.

355.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Vienne, 26 mars 1889, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Le Cabinet de Vienne envisage toujours avec calme les affaires de Serbie [1]. Je n'ai pas vu le Ministre des Affaires étrangères qui est retourné à Pest auprès de l'Empereur. Mais M. de Szögyény, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, m'a dit que tout continuait à bien marcher en Serbie, que les régents faisaient preuve de beaucoup de sagesse et de prudence, qu'ils entretenaient de bonnes relations avec tous les Cabinets; en un mot, que la situation ne donnait lieu pour le moment à aucune inquiétude.

356.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XV. Très confidentiel. *Londres, 31 mars 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 avril; Dir. pol., 4 avril.)

Le comte Herbert de Bismarck, qui était arrivé à Londres vendredi, le 22, est reparti pour Berlin hier soir [2]. Pendant son séjour ici, il a passé deux jours à la campagne à Epsom, chez son ami Lord Rosebery, et le reste du temps à Londres. Il a dîné chez Lord Salisbury, chez un ami où il a rencontré de nouveau Lord Salisbury et les Ambassadeurs d'Autriche et de Russie; il a dîné au buffet de la Chambre des Communes avec Lord Charles Beresford, et il s'est montré à deux ou trois bals ou soirées; il a rencontré à dîner chez Lord Rosebery quelques-uns des chefs de l'opposition, notamment Sir William Harcourt; il a eu des entretiens avec Lord Randolph Churchill et avec Sir Charles Dilke, avec qui il est lié d'ancienne date. Il a eu aussi deux entrevues avec Lord Salisbury au Foreign Office. Mais le Prince de Galles lui a tenu rigueur et, bien qu'il se fût inscrit à Marlborough House en arrivant, le Prince ne lui a pas donné signe de vie, tandis qu'autrefois il lui rendait

[1] Voir ci-dessus, n° 348. — [2] Voir ci-dessus, n° 353.

visite en personne et le comblait de prévenances. Il m'est revenu que plusieurs dames de la société ont déclaré aux personnes chez qui elles étaient invitées qu'elles ne viendraient pas si le comte de Bismarck était convié. Un de mes secrétaires a constaté qu'à un grand bal où il se trouvait, le comte ne rencontrait plus l'accueil empressé, obséquieux auquel on l'avait habitué autrefois. Soit que beaucoup d'Anglais aient encore sur le cœur l'affaire Morier[1], soit que le Prince de Galles ait donné le mot d'ordre à son entourage, il est certain qu'au point de vue social, il y a eu à son égard un refroidissement sensible. Ne m'ayant pas trouvé lorsqu'il est venu me rendre visite, il a prié un ami commun de nous réunir à déjeuner avant-hier. Après le déjeuner, nous avons causé en tête-à-tête pendant une demi-heure; voici le résumé de notre entretien.

Nous avons d'abord parlé de Samoa[2]. Il m'a dit que le Gouvernement des États-Unis désirait que chacune des trois Puissances intéressées fut représentée dans l'Archipel par une sorte de résident, mais que cette proposition ne lui plaisait pas, ne fût-ce qu'à cause des dépenses qu'elle entraînerait; qu'il suffisait d'avoir des consuls à condition de choisir des hommes prudents et circonspects. Il a ajouté que, lorsque la conférence se réunirait à Berlin au mois de mai, on s'entendrait certainement et il m'a déclaré catégoriquement que l'Allemagne était bien résolue à terminer cette affaire à l'amiable. Le lendemain, arrivait la nouvelle de la destruction des escadres allemande et américaine[3] qui contribuera sans doute à affermir ces résolutions pacifiques.

Passant ensuite aux affaires de Zanzibar et à la question de l'esclavage, il m'a parlé avec une certaine insistance du projet de conférence européenne pour la suppression de l'esclavage dont il a été question récemment à la Chambre des Communes, et dont le Gouvernement anglais a accepté le principe. Il m'a dit qu'il avait lieu de croire que le Gouvernement français n'était pas opposé à cette idée, et il m'a demandé ce que j'en pensais. Je lui ai répondu que, sans avoir reçu aucune instruction à ce sujet et parlant en mon nom personnel, je croyais que le Gouvernement de la République serait disposé à prendre part à une conférence de ce genre; «mais, lui ai-je dit, il y a un point sur lequel l'opinion publique est très nette en France, c'est sur le droit de visite; vous rencontrerez sur ce point une répugnance insurmontable, je vous en avertis d'avance». Je lui ai alors demandé quels moyens pratiques il comptait proposer pour la suppression de la chasse aux esclaves en Afrique par laquelle la traite est alimentée. «Il faut en arriver à la réglementation

(1) Voir ci-dessus, n° 295, note.

(2) Voir ci-dessus, n° 353, note 2, p. 370.

(3) D'après un télégramme du 30 mars la nouvelle était arrivée à Londres que, dans un ouragan qui avait sévi sur les îles Samoa, l'escadre allemande et l'américaine avaient été à peu près détruites.

rigoureuse du commerce des armes et des munitions. Tant que les traitants arabes de l'intérieur pourront se procurer des carabines et de la poudre, ils seront les maîtres du pays, ils le mettront à feu et à sang et le commerce des esclaves continuera. »

— « Mais comment entendez-vous cette réglementation qui ne paraît pas chose facile? » — « L'idée la moins mauvaise qui m'ait été suggérée est de charger de ce soin le Sultan de Zanzibar. On prendrait des arrangements internationaux, d'après lesquels tout le commerce des armes et des munitions à destination de la côte d'Afrique serait centralisé à Zanzibar, qui en deviendrait l'entrepôt; et aucune expédition pour la terre ferme ne pourrait être faite sans l'autorisation du Sultan qui en aurait la surveillance. » Je n'ai pas relevé cette proposition bizarre, dont le moindre inconvénient serait de charger ce malheureux Sultan d'une tâche fort au-dessus de ses forces, et qui ne tarderait pas à fournir aux Allemands le prétexte d'une annexion dont l'idée a déjà germé chez eux. Le lendemain, Lord Salisbury m'a dit que le comte de Bismarck lui avait aussi soumis son idée; mais qu'il n'y voyait que des inconvénients; qu'au fond les Allemands tenaient beaucoup plus à l'interdiction du commerce des armes qu'à la suppression de la traite; qu'ils avaient eu des velléités d'annexer Zanzibar, qu'ils y avaient renoncé quant à présent devant l'opposition catégorique de l'Angleterre, mais que l'idée n'en persistait pas moins dans les têtes allemandes. J'ai ensuite demandé au comte Herbert s'il y avait quelque chose de décidé pour le voyage de l'Empereur Guillaume. Il m'a répondu que le voyage était fixé à la seconde quinzaine de juillet, lorsque la Reine serait à Osborne, que l'Empereur ne viendrait pas à Londres mais irait directement à Osborne, escorté d'une escadre allemande, et que le Gouvernement anglais donnerait une grande revue navale en son honneur. Il a répété avec intention que l'Empereur ne visiterait pas Londres parce qu'à cette époque de l'année la grande société a quitté la capitale, mais il est possible aussi que le Prince de Galles, qui habituellement clôt la saison par une fête à Marlborough House au mois de juillet, ne se soucie pas de recevoir son neveu, avec qui il est loin d'être réconcilié.

Quoi qu'il advienne de cette brouille de famille qui est très réelle, mais qui n'influera pas sensiblement sur la politique générale de l'Angleterre, Lord Salisbury m'a paru satisfait de la visite projetée de l'Empereur. « La Reine, m'a-t-il dit l'autre jour, a eu lieu d'être froissée de l'attitude du jeune Empereur envers elle et envers l'Impératrice Frédéric; mais Sa Majesté fait toujours passer l'intérêt de l'État avant les considérations personnelles. » Nous devons donc nous attendre à ce que le Gouvernement anglais donne à la visite de l'Empereur Guillaume le caractère d'un rapprochement entre les deux pays, destiné à effacer l'effet fâcheux produit par les incidents qui ont surgi dans le cours de l'année qui vient de s'écouler.

Ira-t-on plus loin et cherchera-t-on à poser les bases, non pas d'une alliance, ce qui est impossible, mais d'une entente générale en vue des éventualités qui pourront se produire en Europe?

Le correspondant du *Times* à Berlin l'insinue, il est vrai; mais il est dévoué à la politique allemande, de sorte qu'il met en avant plutôt ses propres désirs que des probabilités. C'est lui qui a annoncé que le Chancelier accompagnerait l'Empereur lors de sa visite à la Reine. Le comte Herbert n'a pas voulu s'expliquer sur ce point; il a esquivé la question en déclarant qu'il viendrait certainement lui-même. J'aurai soin de vous tenir au courant de ce que j'apprendrai ultérieurement à ce sujet.

Sur la situation générale de l'Europe, le comte Herbert s'est exprimé en termes optimistes; il m'a dit qu'il considérait la paix comme assurée; que sans doute il y avait toujours des éléments de troubles dans la péninsule des Balkans, mais que, d'un côté, le Tsar ne voulait pas sortir de son attitude réservée, et de l'autre, l'Autriche ferait tout pour éviter un conflit qui ne serait pas sans périls pour elle. A une question que je lui ai adressée au sujet de la Serbie et de l'abdication du Roi Milan il m'a répondu que le Roi avait commis une lâcheté en abdiquant à son âge et ayant un fils mineur, mais que le *statu quo* serait maintenu à Belgrade et qu'il ne prévoyait pas de difficultés prochaines de ce côté. « Cependant, a-t-il ajouté, je considérerais le retour de la Reine Nathalie à Belgrade comme un danger; elle a toujours été et serait encore le centre autour duquel se grouperaient les panslavistes et tous les adversaires de l'influence autrichienne. »

Tel a été mon entretien avec le comte de Bismarck, entretien qu'il a provoqué lui-même dans le but évident de me laisser une impression rassurante. Il me reste maintenant à le contrôler autant que possible, en me renseignant sur le langage qu'il a tenu à d'autres; mais ceci ne pourra se faire que peu à peu. Ce qui est certain dès à présent, c'est qu'il est venu à Londres en partie dans un but personnel, à la recherche d'un mariage riche, en partie dans un but politique, et qu'il a traité avec Lord Salisbury surtout la question de la convocation d'une conférence européenne pour la suppression de l'esclavage et celle de la visite de l'Empereur Guillaume. Si d'autres questions plus générales et plus importantes ont été abordées, nous ne le saurons que plus tard; mais je ferai tout mon possible, je n'ai pas besoin de vous le dire, pour arriver à savoir la vérité. Il sera notamment fort intéressant d'apprendre si le Chancelier accompagnera l'Empereur à Osborne, ou non; il ne l'a suivi jusqu'à présent dans aucune de ses visites à d'autres Souverains.

357.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 30. *Berlin, 2 avril 1889, 5 h. 22, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le comte H. de Bismarck s'est montré surpris que je n'eusse pas encore reçu la visite de M. Kayser, qui doit me fournir des éclaircissements sur les modifications introduites ou à introduire dans les dispositions *accessoires* au régime des passeports en Alsace-Lorraine (1). En attendant, il a pris soin de me répéter que ces modifications n'avaient d'autre portée que d'abroger certaines mesures différentielles qui ont été adoptées « par mégarde » vis-à-vis des Français, contrairement à la lettre du traité de Francfort. J'ai alors fait allusion à la suggestion que j'ai mentionnée dans ma dépêche n° 63 (2) relativement aux facilités transitoires que comporterait la formalité du passeport pendant la durée de l'exposition universelle. J'ai d'ailleurs indiqué que ces facilités seraient moins à l'avantage des Français que des étrangers qui auraient à traverser l'Alsace-Lorraine pour rentrer chez eux par des lignes de chemins de fer allemands. Le comte H. de Bismarck ne m'ayant répondu que par des banalités sans se prononcer dans un sens, ni dans l'autre, j'ai jugé à propos de laisser tomber la conversation (3).

Le Secrétaire d'État s'est alors étendu sur un entretien qu'il a eu à Londres avec M. Waddington au sujet de la réunion d'une conférence contre l'esclavage et m'a prié de vous en dire un mot « afin de bien préciser », peut-être voulait-il dire de « compléter ou de rectifier », ses vues.

Le blocus de la côte d'Afrique ne saurait sans des inconvénients variés être prolongé indéfiniment. Il convient pourtant de ne pas renoncer à combattre « la chasse à l'homme » qui dépeuple d'énormes territoires dont l'exploitation serait si profitable à l'Europe. La France s'est jusqu'à présent refusée à admettre le droit de visite qui paraît à la plupart des autres Puissances le

(1) M. Herbette avait parlé dans le télégramme n° 29 du 25 mars, 6 h. 56 du soir, de « quelques renseignements confidentiels » que le comte de Bismarck lui avait spontanément donnés « sur les tendances actuelles du Gouvernement allemand ».

(2) Non reproduite.

(3) M. Herbette dira le 5 avril à 3 h. 25 du soir (télégr. n° 32) : « Je viens de recevoir la visite de M. Kayser. Il m'a déclaré que, par ordre de l'Empereur, il n'y aurait dorénavant aucune différence de traitement des Français et autres étrangers quant aux conditions d'admission et de séjour en Alsace-Lorraine et m'a confirmé qu'un règlement général est en voie d'élaboration à Strasbourg sur la base du traité entre l'Allemagne et la Suisse du 27 avril 1876 ».

moyen le plus efficace d'empêcher la traite et M. Waddington a déclaré qu'aucun Gouvernement français ne pourrait se départir de cette ligne de conduite qui nous est tracée par le sentiment traditionnel de notre indépendance et de notre dignité. Mais le comte Herbert pense qu'il y aurait d'autres procédés à employer pour diminuer, sinon éteindre immédiatement, la chasse aux esclaves, par exemple l'interdiction de l'importation des armes à feu et de la poudre en Afrique. Déjà il a remarqué avec plaisir qu'avec plus d'empressement que M. Goblet vous avez promis au comte Münster d'examiner si, par décret, il ne serait pas possible de réglementer chez nous ce trafic de manière à le rendre moins nuisible. Mais il y aurait peut-être quelque chose de plus à faire internationalement dans cet ordre d'idées et l'on pourrait charger une conférence des Puissances intéressées d'étudier la question sous ses différents aspects. Cette conférence se réunira à Bruxelles et ne nécessitera l'envoi d'aucun plénipotentiaire spécial, elle se composerait des représentants des Puissances en Belgique. L'adhésion de la Turquie et du Portugal à ce projet fait encore défaut, mais elle ne sera pas difficile à obtenir. Quant à celle de la France, elle serait probable, suivant l'avis de M. Waddington, sous réserve de son refus de consentir au droit de visite et le Cabinet de Berlin se féliciterait d'en avoir l'assurance formelle.

Tel est, sommairement, l'exposé que m'a fait le comte Herbert, sans toutefois me demander de vous saisir d'une proposition formelle en vue de la réunion d'une conférence contre l'esclavage [1].

358.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 33. *Berlin, 6 avril 1889, 4 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

L'impression produite autour de moi par la fuite de l'ex-général Boulanger [2] n'est pas encore nettement dessinée. La presse *indépendante*, qualificatif qui n'est, en Allemagne, jamais rigoureusement exact dans les questions

(1) Dans sa visite du 10 avril au quai d'Orsay, le comte Münster chercha à pressentir les intentions de M. Spuller relativement à la convocation éventuelle d'une conférence pour assurer la suppression de l'esclavage. M. Spuller répondit qu'il n'avait aucune objection de principe, mais se réservait d'étudier l'affaire quand il serait en présence d'une proposition officielle. (Télégr. n° 16 de Paris, 12 avril, 10 h. 45 m.)

(2) Le 2 avril.

extérieures, est assez divisée. La *Gazette de Voss* ne croit pas que le départ du général ait sensiblement diminué ses chances. Au contraire, la *National Zeitung*, d'accord avec le sentiment public, estime qu'il dépend maintenant de l'énergie et de la sagesse du Gouvernement de ressaisir l'opinion et de triompher des adversaires de la République. Quant aux journaux officieux, ils se tiennent sur la réserve, vraisemblablement par crainte de servir le général Boulanger, s'ils se félicitaient trop bruyamment de son déclin et se donnaient ainsi l'apparence d'en avoir peur.

Toutefois la *Gazette de Cologne* dans son numéro d'hier soir se prononce en faveur du Gouvernement en faisant ressortir la légalité de la procédure qu'il a suivie jusqu'à ce jour; elle démontre combien sont factices les appréhensions des boulangistes quant à des actes de violence dont l'ex-général aurait été menacé en constatant que, avisé immédiatement de la fuite de M. Boulanger, le ministère s'est contenté de le faire surveiller de gare en gare et de prescrire de lui laisser libre la route de la Belgique.

Dans les cercles diplomatiques, on apprécie généralement la situation comme la *National Zeitung*.

359.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXII. *Berlin, 12 avril 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 avril; Dir. pol., 17 avril.)

Malgré la déférence extérieure que l'Empereur témoigne au prince de Bismarck, il semble bien que sa confiance n'est pas exclusivement acquise au Chancelier. Le comte de Waldersee exerce une influence qui s'est en dernier lieu manifestée, aux yeux des initiés, par la désignation du général Verdy du Vernois comme successeur de M. Bronsart de Schellendorf au ministère de la Guerre.

M. Verdy du Vernois passe pour un organisateur, un stratégiste et un écrivain de premier ordre. C'est à lui qu'est due en grande partie la relation officielle de la campagne de 1870-1871. Mais il y a des ombres au tableau. On prétend que, pendant la dernière guerre, le colonel Verdy du Vernois était en correspondance secrète avec un gros capitaliste de Berlin, M. Krause, qui était toujours prévenu quelques heures avant tout le monde des succès qui devaient provoquer la hausse. Les opérations de ce spéculateur n'ont pas manqué d'être heureuses et on a dit qu'elles avaient profité, pour une bonne

part, à M. Verdy du Vernois dont les dépenses n'ont pas tardé à dépasser de beaucoup ses moyens antérieurs.

Sous le coup de cette suspicion et malgré la protection du comte de Moltke, le colonel tomba en disgrâce, et c'est à grand peine qu'il franchit le grade de général major. Promu divisionnaire en 1883 seulement, il a été nommé l'année dernière gouverneur de Strasbourg, malgré l'opposition du prince de Bismarck dont il devient aujourd'hui le collaborateur direct.

Si les faits que je viens de relater sont exacts (ce que je ne saurais garantir, quoique mon informateur soit en mesure d'être bien renseigné), le beau rôle n'appartient pas au comte de Waldersee qui s'est fait, comme continuateur du comte de Moltke, le patron du général Verdy du Vernois. La lutte est engagée entre la chancellerie et le grand État-major et elle se poursuivra en dépit des efforts de l'Empereur pour empêcher un conflit public. On a beaucoup remarqué qu'il a conduit lui-même le comte de Waldersee chez le prince de Bismarck, le 1^er^ avril, anniversaire de la naissance du Chancelier.

360.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 24. *Saint-Pétersbourg, 13 avril 1889, 6 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 59, soir.)

Le *Messager Officiel* publie aujourd'hui le rapport de l'amiral Olry et le fait suivre de celui de M. Ivanoff. Dans ce document dont le ton général est favorable, M. Ivanoff relate ses conversations avec l'amiral et le commandant Véron et constate que la plupart des compagnons d'Atchinoff, (1) lui ont paru heureux de retourner dans leur patrie et satisfaits du traitement dont ils avaient été l'objet à bord des bâtiments français. Il rapporte toutefois les dires d'Atchinoff et du Père Païssi d'après lesquels le territoire de Sagallo n'appartiendrait pas à la France et qu'aucune sommation n aurait été faite.

M. de Giers m'a promis d'écrire une lettre au général gouverneur d'Odessa pour lui faire comprendre que les appréciations formulées dans sa lettre à M. Cassas dépassent les limites de sa compétence.

M. Cassas, à qui j'avais télégraphié au sujet de l'attitude prise par notre agent consulaire à Sébastopol vis-à-vis d'Atchinoff, m'a fait savoir que cet agent avait cessé antérieurement ses fonctions, sa démission ayant été acceptée. En

(1) Voir ci-dessus, n^os^ 328, 330 et 332.

présence d'une excitation qui se répand partout et qui se manifeste à Sébastopol et à Odessa encore plus qu'ailleurs, il est à craindre que le voyage du *Pétrel* dans la mer Noire (1) ne donne lieu à des incidents désagréables. Je crois prudent de ne pas s'y exposer.

361.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 72. Confidentiel. *Péra, 23 avril 1889, 2 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

M. de Nélidoff vient de me dire que, d'après ses informations personnelles, le départ d'une mission ottomane pour Zanzibar était absolument décidé (2). L'Ambassadeur de Russie a ajouté que la mission avait pour instruction de *seconder* les vues de la politique allemande sur cette partie du territoire africain.

362.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 73. Confidentiel. *Péra, 24 avril 1889, 11 h. 5, matin.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Le Sultan m'a envoyé aujourd'hui Kiazim Bey, un de ses chambellans, pour me parler de la mission ottomane qui doit se rendre à Zanzibar (3). Une correspondance qui a dû paraître ce matin dans les *Débats* a amené l'envoi d'un télégramme Havas qui a été agréé ici par la censure et où il était dit, d'après cette correspondance, qu'une mission allait partir pour Zanzibar avec l'objet de favoriser la politique allemande dans cette région. Le Sultan ne cherche pas à dissimuler le départ prochain de cette mission, mais il m'a fait affirmer qu'elle n'a pas le caractère qu'on voulait lui attribuer. Il se serait uniquement proposé, sans aucune arrière-pensée, d'établir avec le Sultan de Zanzibar des rapports qui pussent, le cas échéant, lui permettre de protéger

(1) Ce navire de guerre devait entreprendre une croisière dans la mer Noire. Voir ci-dessous, le n° 374.

(2) Voir ci-dessus, n° 297.

(3) Voir ci-dessus, n° 361.

ce Souverain africain contre les tentations de certaines Puissances européennes. Aussi Sa Majesté tiendrait-elle essentiellement à ce que la presse française ne continuât pas à lui prêter des intentions qui n'ont jamais pu être les siennes. J'ai répondu à Kiazim Bey que le mystère, dont le Sultan avait jusqu'à ces derniers temps cherché à entourer son projet d'envoi de cette mission, était de nature à faire naître des commentaires du genre de ceux dont certaines correspondances étrangères venaient de se faire l'écho. J'ai ajouté qu'il me semblait difficile aujourd'hui de faire démentir des bruits qui avaient pris ici même une certaine consistance et qu'il appartenait désormais au Sultan lui-même de démontrer leur inexactitude en ne faisant rien qui puisse justifier l'hypothèse que le Gouvernement ottoman se propose de seconder les vues d'une Puissance étrangère sur la côte de Zanzibar.

Les dénégations du Sultan ne me paraissent pas suffire pour enlever leur valeur aux informations que je vous ai fait parvenir par les télégrammes 37, 69 et 72 [1]. Aussi ai-je accueilli intentionnellement avec une certaine froideur la communication qui vient de m'être faite de la part de Sa Majesté.

363.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 41. Confidentiel. *Paris, 25 avril 1889, midi 45.*

J'ai reçu votre télégramme 73 [2]. Nous n'avons ni à encourager ni à décourager les entreprises allemandes sur un point de l'Afrique où nos intérêts ne sont pas directement engagés. L'envoi d'une mission ottomane à Zanzibar est donc un fait que nous devons naturellement surveiller, mais au sujet duquel nous ne devons éprouver ni surtout manifester aucun sentiment d'inquiétude ou de désapprobation.

[1] Le télégramme n° 72 est reproduit sous le numéro 361. Dans son télégramme 37 du 6 mars le comte de Montebello disait que depuis plusieurs mois le Gouvernement allemand pressait le Sultan de créer une légation ottomane à Zanzibar. Par son télégramme 69 du 21 avril l'Ambassadeur annonçait que l'iradé ordonnant le départ de la mission turque pour Zanzibar venait d'être promulgué. Il semblait aussi que l'envoi à Berlin du général Sabit Pacha eût un rapport étroit avec cette mission à Zanzibar.

[2] Voir ci-dessus. n° 362.

364.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 36. Confidentiel. *Londres, 25 avril 1889, 4 h. 8, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Les comptes rendus de la presse de Paris de ce matin, que le télégraphe vient de nous transmettre, portent que plusieurs journaux donnaient comme ayant été triomphale l'arrivée du général Boulanger à Londres [1]. En fait, il en a été tout différemment, malgré des communications insérées la veille dans la presse anglaise dans un but de propagande et de réclame. L'assistance à Charing-Cross n'était que médiocrement nombreuse. Aucun membre important de la colonie française n'en faisait partie; le public présent comprenait pour le moins autant de curieux que d'admirateurs et, parmi les uns et les autres, l'élément anglais avait une large part. Il y a eu des applaudissements et quelques sifflets. L'hôtel Bristol où le général est descendu est un des meilleurs de Londres. L'Ambassadeur d'Espagne y est installé provisoirement en attendant qu'il se soit trouvé une résidence définitive. M. Boulanger a reçu dès hier un certain nombre de personnes; sa porte est assiégée par les journalistes. Il a parlé de son projet de supprimer le Sénat, des soixante-huit départements qui lui seraient dévoués, de son intention de rester ici jusqu'aux élections d'octobre, etc. Le *Standard*, qui avait publié jusqu'ici des notes où l'importance et l'influence du général étaient grossies à dessein, contient aujourd'hui un long article très différent de ton, qui est une sorte d'avertissement presque menaçant indiquant au nouvel hôte de l'Angleterre que, si son intention est de conspirer contre la République française, il devra chercher un centre d'action ailleurs qu'en Grande-Bretagne.

[1] A la nouvelle que le Gouvernement allait le poursuivre devant le Sénat, constitué en Haute Cour, le général Boulanger était parti pour Bruxelles le 2 avril. Le 4 avril le Ministre de la Justice transmettait au Président de la Chambre la demande en autorisation de poursuites contre le député de la Seine. Elle fut accordée par 333 voix contre 199. Le général partit de Bruxelles le 24 avril pour s'embarquer à Ostende, arriver à Douvres à 1 h. 10, et à Londres à 3 h. 45.

365.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 84. *Berlin, 26 avril 1889.*
(*Reçu :* Cabinet, 29 avril; Dir. pol., 30 avril.)

Le journal l'*Export* (n° 17, 23 avril 1889), qui s'est donné pour tâche de soutenir les entreprises allemandes à l'étranger, vient de faire un appel à ses abonnés en vue d'ouvrir une enquête sur les avantages que présente le Maroc au point de vue des intérêts économiques [1]. Il propose, avec le montant des souscriptions : 1° de déléguer une personne compétente pour étudier pendant une année les conditions dans lesquelles le commerce, l'industrie et la science allemandes pourraient trouver à se développer dans les États marocains; 2° de créer dans quatre ports du littoral marocain des stations où l'on ferait des observations utiles à la navigation; 3° d'envoyer, enfin, un groupe d'ouvriers qui contribueraient à développer et à améliorer les procédés techniques de l'industrie locale.

A l'appui de ce programme, l'*Export* publie un article plein d'instructives indications sur l'œuvre qu'il engage l'Allemagne à accomplir au Maroc. « Un État comme celui dont il s'agit, où la civilisation est assez arriérée pour que son voisinage soit une honte pour l'Europe, déclare-t-il tout d'abord, provoque l'invasion des peuples cultivés et doués d'une grande force d'expansion. Sans les jalousies réciproques des Puissances, il y a longtemps déjà qu'on se serait mis à la besogne. »

Le rédacteur convient, il est vrai, que la religion et les mœurs du pays présentent de sérieux obstacles et, après une revue sommaire des grands États européens, il n'en trouve aucun qui lui paraisse apte à surmonter une pareille force de résistance et à mener à bien une conquête totale de l'Empire marocain. Ce ne serait ni la France, dont l'Algérie et les diverses possessions coloniales absorbent tous les moyens militaires et économiques; ni l'Espagne, avec le décousu de sa politique intérieure et ses finances précaires, qui donne au surplus à la Havane la mesure de ce qu'elle peut faire. L'Angleterre, d'autre part, trouve qu'il est avantageux pour son commerce que le Maroc conserve son indépendance; par sa situation maritime, elle ne doit pas tolérer que le Maroc tombe aux mains d'une Puissance qui, en y établissant sa domination, prendrait un rôle décisif dans la lutte engagée pour la prépondérance

[1] Voir ci-dessus n° 336 et notes.

dans le bassin de la Méditerranée. Pour ce qui est de l'Italie, c'est au centre du bassin, qu'elle a ses véritables intérêts : Tunis, Tripoli correspondent à ses convoitises, tandis qu'une extension du côté du Maroc la mettrait en conflit avec les intérêts rivaux de l'Angleterre et de la France. Quant à l'Allemagne enfin, les envies d'annexion qu'elle pouvait éprouver doivent, au moins pour un temps, être reléguées hors du domaine des considérations de la politique pratique.

Je ne m'arrêterai pas à relever l'appréciation touchant la situation de l'Italie, qui serait vis-à-vis de la France pour le moins aussi compliquée si celle-ci prétendait à empiéter sur la Tunisie que sur le Maroc[1]. L'article se continue par un examen des États pour lesquels le Maroc offrirait un terrain d'émigration répondant à l'action colonisatrice de chacun. Ni la France, ni l'Espagne ne semblent à l'auteur pouvoir entrer en ligne de compte : leur population, leurs aptitudes ne leur permettraient pas d'entreprendre une pareille œuvre. Il en serait autrement de l'Angleterre, si les courants de son émigration ne se portaient vers le Canada, les États-Unis, l'Australie, le Sud de l'Afrique, de même que de l'Italie, si celle-ci n'était entraînée vers l'Amérique méridionale au point que, d'ici à quelques années, les territoires argentins seront une Nouvelle-Italie. Dans le cas même où cette Puissance chercherait pour ses émigrants des régions moins lointaines, elle aurait la Cyrénaïque; car, dans l'état actuel de son développement, on peut affirmer que les côtes africaines qui lui font face sont comme des fruits mûrs qui tomberont d'eux-mêmes dans sa main. Par contre, l'Allemagne, avec sa forte et abondante émigration, a les plus impérieuses raisons d'occuper d'une façon durable et de civiliser un pays qui, de toutes façons, répond autrement bien à ses besoins que ceux où jusqu'à présent s'est absorbée l'activité de ses émigrants.

« D'ailleurs, la solution définitive de la question coloniale, pour la politique allemande, ce n'est pas à Apia qu'il faut la chercher, ni à Zanzibar, ni au Cameroun, ni par l'effet de démonstrations maritimes; mais c'est vers Châlons, devant Paris, ou peut-être aussi devant Varsovie. Quant à savoir si alors le Maroc suffira aux besoins d'émigration et de colonisation de l'Allemagne et si le centre de gravité de notre politique ne sera pas déplacé de l'Ouest vers l'Est, ceux-là en décideront qui plus tard seront chargés de régler les comptes. »

On voit par ce passage littéralement traduit que les visées ambitieuses qui hantent le cerveau des géographes chargés de la rédaction de l'*Export* dépassent de beaucoup le programme relativement modeste qu'ils se tracent pour le temps présent. Sans les suivre dans leurs considérations sur la guerre future qui bouleversera de nouveau la carte du monde, sans même y attacher

(1) (*sic*) M. Herbette veut dire, semble-t-il, que des difficultés seraient à craindre entre la France et l'Italie si l'*Italie* avait des prétentions soit sur le Maroc, soit sur la Tunisie.

autrement d'importance, il m'a paru bon de noter la destination que, dès maintenant, ils assignent aux États de Sa Majesté chérifienne. Leur appel aux souscripteurs a chance d'être entendu dans un moment où les capitaux allemands cherchent des terres nouvelles pour fructifier; les déconvenues éprouvées dans d'autres parties du globe n'ont pas encore découragé le public, la proie qu'on lui offre est, d'ailleurs, plus tentante, plus accessible, que les plages de l'Est africain ou les îles de la Polynésie. Il ne serait donc pas invraisemblable de voir tenter quelques efforts dans le sens indiqué par l'*Export.* C'est pourquoi j'ai tenu à mettre Votre Excellence en mesure de fournir, si elle le juge utile, des renseignements à notre Ministre à Tanger qui pourra surveiller les chances de succès d'une pareille entreprise.

366.

M. MARIANI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 35. *Rome, 29 avril 1889, 1 h., soir.*

(*Reçu :* 3 h. 10, soir.)

Conformément à mon information du 22 de ce mois[1], le Président du Conseil m'a dit hier que le départ du Roi pour Berlin où Sa Majesté se propose de rendre visite à l'Empereur Guillaume aurait lieu soit le 18 au soir, soit le 19 au matin du mois de mai. A moins d'incidents imprévus, M. Crispi l'accompagne. Le Roi, d'après ce que m'a dit encore le Président du Conseil, avait exprimé l'intention d'effectuer son voyage dans le courant d'août ou de septembre, mais l'Empereur lui ayant fait savoir qu'il avait pris ses dispositions pour rendre et recevoir des visites à cette époque, Sa Majesté a dû modifier ses projets primitifs.

« Ce n'est donc pas nous, a ajouté le Président du Conseil, qui avons fixé cette date de mai. »

Je n'ai pas cru devoir paraître comprendre cette allusion à la signification que certains journaux ont voulu donner au choix de cette date coïncidant à quelques jours d'intervalle avec celle de l'ouverture de l'exposition. La réponse autographe de l'Empereur a été remise hier par mon collègue d'Allemagne. M. Crispi me l'a montrée, elle est dans une enveloppe carrée format moyen, cachetée et bordée de noir dite demi-deuil. La suscription de la main de l'Empereur est libellée en français : « A Sa Majesté le Roi Humbert, Rome », et est écrite en grands caractères assez mal assurés.

(1) Un télégramme, sans numéro annonçait le 22 que le Roi d'Italie rendrait visite à l'Empereur Guillaume dans la deuxième quinzaine de mai.

367.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 44. Confidentiel. *Londres, 4 mai 1889, 1 h. 55, soir.*
(*Reçu :* 5 h., soir.)

Quelques personnes ayant eu l'idée de faire inscrire le général Boulanger au *United Service Club,* l'un des principaux cercles de Londres, la nouvelle en est venue au Duc de Cambridge. Son Altesse Royale, qui a toujours été animée de sentiments de sympathie pour notre pays, a fait savoir qu'Elle était absolument opposée à ce projet et que si l'on persistait Elle convoquerait le comité et demanderait en personne le rejet de la motion.

[Dispositions également défavorables du *Traveller Club* et du Corps diplomatique.]

Je n'ai pas besoin de signaler le caractère confidentiel de ces indications; si elles devenaient publiques par nous, nous pourrions nous aliéner des bonnes volontés particulièrement précieuses en ce moment.

368.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXVI. *Berlin, 4 mai 1889.*
(*Reçu :* Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Le comte Münster est venu me voir hier et m'a raconté dans quelles conditions particulièrement flatteuses il vient de recevoir la plus haute distinction honorifique de la Prusse. Mandé d'urgence de Hanovre où il siégeait à la Diète provinciale, il a été invité à dîner chez Leurs Majestés et l'Empereur, après l'avoir remercié des éminents services qu'il rend à Paris, lui a remis ses propres insignes de l'Aigle noir. L'Ambassadeur considère ce témoignage de la haute bienveillance impériale comme une réponse au bruit qui avait couru qu'il ne jouissait pas de toute la faveur de la chancellerie. Il est à désirer que cette appréciation soit justifiée par l'événement, car je ne crois pas que nous puissions avoir à Paris un Ambassadeur d'Allemagne plus loyal et plus conciliant que le comte Münster. Il se félicite, d'ailleurs, très nettement de ses rapports avec le Président de la République et les membres du Cabinet actuel; il se loue, en particulier, de l'empressement avec lequel vous avez fait récemment rapporter deux arrêtés d'expulsion pris, sur des dénonciations calom-

nieuses et intéressées, contre un littérateur et un horloger allemands tout à fait inoffensifs.

La question de l'invitation du Corps diplomatique à l'inauguration de l'exposition de Paris lui paraît aussi avoir été réglée dans les conditions les plus satisfaisantes.

Bref, le comte Münster constate avec grand plaisir qu'à Paris comme à Berlin on est « à la détente » et il croit au grand succès de l'exposition comme au déclin du général Boulanger (1).

Au cours de notre conversation, nous avons dit un mot de l'affaire Wohlgemuth (2), et le comte Münster m'a exprimé l'espoir que la presse française « ne mettrait pas la main entre l'arbre et l'écorce » par des commentaires trop désobligeants pour l'Allemagne. J'ai été ainsi amené à faire un rapprochement entre cette affaire, l'incident Schnaebelé et le procès O'Danne. Le comte Münster m'a dit, à ce dernier propos, que son Attaché militaire avait été très contrarié (ce qui n'est pas fait pour surprendre) de tout le bruit fait autour de son nom. Il était indispensable de « coffrer le maître chanteur » qui ne cessait de faire traite sur l'ambassade d'Allemagne. On le suspectait, avec juste motif, d'être aussi à la solde du Gouvernement français, à qui il aurait même fourni à beaux deniers comptants un modèle du fusil allemand. Mais on n'a pu le poursuivre de ce chef qui n'était pas visé dans l'extradition consentie par la Suisse.

P. S. Confidentiel. 9 mai 1889. — Je viens d'apprendre, de source très autorisée, qu'en remettant au comte Münster les insignes de l'Aigle noir, l'Empereur lui a dit expressément que c'était « pour reconnaître les services qu'il a rendus à l'Allemagne en contribuant au maintien de la paix avec la France ».

On m'assure aussi que, pendant son séjour à Berlin, l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris s'est prononcé pour la suppression du régime des passeports à la frontière d'Alsace-Lorraine. Le prince de Bismarck ne serait pas très éloigné d'y consentir; ce qui l'arrête, c'est la crainte de paraître reculer ou, du moins, se déjuger. Il ne serait pas impossible qu'on lui suggérât un biais pour sauver les apparences : celui d'une suspension de la formalité du passeport pendant la durée de l'exposition de Paris. Cette combinaison serait recommandée par M. de Bleichroeder. Elle serait évidemment à notre avantage, mais il importe qu'elle fasse son chemin sans notre intervention et ne soit pas prématurément ébruitée.

(1) Voir ci-dessus. n° 358.

(2) Wohlgemuth était un policier allemand qui opérait en Suisse pour le compte de son Gouvernement. Le Gouvernement fédéral l'arrêta et l'expulsa; il se plaignit à tort d'avoir été maltraité et ce fut l'occasion d'un long débat qui, à certains moments prit un caractère menaçant, entre la Suisse et l'Allemagne.

369.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 95. *Berlin, 6 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 16 mai.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer le 30 avril, une dépêche dans laquelle notre Ambassadeur à Rome vous avait rendu compte d'une conversation où M. Crispi lui avait affirmé que c'était contrairement à ses vues que la visite du Roi Humbert à Berlin avait été fixée au mois de mai [1].

D'après mes informations, cette assertion est exacte. Le Premier Ministre italien aurait désiré que le voyage royal eût lieu en avril, ce qui lui aurait permis, d'une manière certaine, à cause des vacances parlementaires, d'y p rticiper lui-même. Il avait écrit dans ce sens au comte de Launay. Mais ce dernier n'obtint pas l'assentiment espéré. Le Chancelier ne se souciait-il pas de voir M. Crispi, ou bien l'Empereur, qui tient à montrer sa Garde en parfait état au Roi d'Italie, n'a-t-il pas voulu interrompre les exercices du printemps? Toujours est-il que la réponse fut évasive et que, tout en protestant du plaisir que l'on aurait à recevoir à toute époque la visite royale, on fit comprendre à l'Ambassadeur qu'on en préférerait l'ajournement à la fin de mai. L'affaire fut ainsi arrangée directement entre les deux Souverains et je ne serais pas étonné que M. Crispi en eût ressenti quelque ennui.

Le Roi sera reçu à Berlin, la Cour ne pouvant encore s'installer au château de Friedrichskrone où s'effectuent d'importantes réparations. On ne parle pas de fêtes grandioses à cette occasion. Il n'est même pas question de faire venir des troupes de province, comme cela a eu lieu en Italie, pendant le séjour de l'Empereur Guillaume II à Rome, ni d'une revue navale à Kiel en pendant avec celle de Naples. On utilisera, pour l'auguste visiteur italien, les revues annuelles de la Garde à Tempelhof et au Lustgarten de Potsdam. Il semble que le Gouvernement impérial ne veuille pas se mettre trop en frais d'amabilités avec la Cour d'Italie, afin de marquer les distances.

(1) Voir ci-dessus, n° 366.

370.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 37. *Berlin, 7 mai 1889, 4 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Je viens de m'acquitter auprès du comte Herbert de Bismarck de la commission dont vous m'avez chargé par votre télégramme n° 21. Mais, comme c'était son jour de réception hebdomadaire, j'ai cru devoir faire quelque chose de plus. J'ai donc été ensuite chez le Chancelier qui m'a reçu avec beaucoup de cordialité et m'a prié de renouveler ses félicitations au Président de la République [1] : « Bien que les sympathies et les antipathies soient du luxe pour un homme politique » a-t-il ajouté en riant, « je ne suis pas moins pour les blancs contre les noirs, en matière coloniale et pour l'ordre contre le désordre en matière de Gouvernement. C'est au surplus un avantage que d'avoir été l'objet d'un attentat, lorsque l'on n'a pas eu la *peau trouée*. Cela constitue un relai de prestige et d'autorité. J'en ai moi-même fait l'expérience. Ma popularité s'est accrue à chaque épreuve de ce genre ».

J'ai tenu à constater brièvement que tout allait, d'ailleurs, à souhait en France, et le prince m'a dit que telle était aussi son impression.

Je me suis alors retiré pour ne pas abuser d'une audience qu'il m'avait, contre l'usage, donnée sans demande préalable.

371.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 100. *Berlin, 10 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Mon télégramme du 7 de ce mois ne vous a fait connaître que la façon dont le prince de Bismarck a apprécié le déplorable attentat dirigé contre M. le Pré-

[1] Au moment où le Président, sortant de l'Élysée, arrivait place Beauvau, un individu, nommé Perrin, avait tiré sur lui un coup de revolver sans l'atteindre. M. de Schoen, Chargé d'affaires d'Allemagne, était venu le 7 mai apporter les félicitations de l'Empereur et du Chancelier et M. Spuller avait chargé M. Herbette de remercier le Chancelier.

sident de la République et la satisfaction qu'il a témoignée de ce que le chef de notre Gouvernement ait eu ainsi l'occasion de constater les sympathies dont il est entouré [1].

Je tiens à ajouter que la presse allemande a été unanime à porter sur ce triste incident les jugements les plus mesurés et à n'en parler que sur un ton parfaitement convenable et courtois. L'échange des communications entre Paris et Berlin est d'ailleurs si actif que les journaux, en même temps qu'ils ont eu connaissance de l'acte commis par le nommé Perrin, ont appris également que le danger n'avait pas été sérieux pour M. Carnot. Dans ces conditions, de longs commentaires devenaient superflus; mais les minutieux détails que l'on a publiés ici sur les circonstances dans lesquelles l'attentat a eu lieu, sur les antécédents de l'auteur, sur la marche de l'enquête, prouvent, par leur abondance, tout l'intérêt qu'inspire la personne de M. le Président de la République.

Cette constatation, jointe à plusieurs autres que je note par ce même courrier sur l'attention que le public allemand attache aux imposantes cérémonies dont Paris est en ce moment le théâtre, me paraît intéressante, comme indice d'un favorable changement de l'opinion à notre égard.

Entre ce qu'est actuellement celle-ci pour nous et ce qu'elle était encore il n'y a pas plus d'un an, quand les organes gouvernementaux nous dénonçaient chaque jour comme un peuple de sauvages, le contraste est des plus frappants : je me plais d'autant plus à le remarquer qu'on peut en espérer quelques bons effets pour l'avenir de nos relations de voisinage.

P. S. 11 mai. — Hier, aux exercices de Tempelhof, l'Empereur a interrogé successivement nos deux Attachés militaires avec un intérêt marqué, sur les circonstances de l'attentat Perrin. Il leur a exprimé l'espoir que l'enquête démontrerait que cet individu n'a pas été l'instrument d'un complot politique contre le Président de la République et qu'il n'a cédé qu'à un mobile d'ordre purement privé. Je vous signale ce langage comme une nouvelle preuve des dispositions sympathiques du Gouvernement allemand pour M. Carnot.

(1) Voir ci-dessus, n° 370 et note.

372.

M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 44. *Rome, 11 mai 1889, 11 h. 25, matin.*
(*Reçu :* 3 h., soir.)

Au cours de l'interpellation d'hier sur l'état économique des Pouilles, le nouveau député de Bari, chef du parti irrédentiste, M. Imbriani, a violemment attaqué la politique extérieure de l'Italie. « Déclarez, a-t-il dit à ce moment, que vous n'avez pas garanti à l'Allemagne l'Alsace-Lorraine et à l'Autriche Trente et Trieste, et le traité avec la France se fera. »

Dans sa réponse, M. Crispi a dit que la politique extérieure n'avait aucune influence fâcheuse sur les conditions économiques du pays et qu'il n'avait d'ailleurs pas dépendu de lui qu'un traité ne fût conclu avec la France. « Je ne puis à ce sujet, a-t-il ajouté, que rappeler le télégramme du général Menabrea auquel M. Spuller a dit que, malgré toutes les bonnes dispositions du Gouvernement français, il serait impossible d'obtenir du Parlement actuel l'approbation d'un traité[1]. »

L'interpellation n'a été suivie d'aucun vote.

373.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 8. *Paris, 14 mai 1889.*

Par votre lettre du 20 du mois dernier vous avez bien voulu m'aviser des mesures arrêtées par le Gouvernement impérial en vue de mettre un terme à l'émotion qu'avait produite en Russie l'incident de Sagallo[2].

(1) Cf. le n° 346.

(2) M. de Laboulaye télégraphiait le 13 mars à 7 h. 30 du soir : « Quel que soit le résultat de l'enquête, Atchinoff sera interné dans le Gouvernement de Saratoff ». (Télégr. n° 17.) Le 7 avril (Dép. n° 35) et le 11 avril, 11 h. 39 du soir (Télégr. n° 23) il indiquait que le mécontentement continuait en Russie. Le 20 avril, M. de Laboulaye écrivait que grâce à la publication par le Gouvernement du rapport de M. Ivanoff, tout le bruit fait par la presse russe au sujet de l'incident de Sagallo avait cessé. Cf. le n° 360.

Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction je me suis assuré, d'après vos informations, des heureux effets de cette initiative.

Pour vous mettre à même de constater une fois de plus à qui incombent exclusivement les responsabilités de l'événement déplorable dont les deux Gouvernements doivent également avoir à cœur d'effacer l'impression dans l'opinion publique, je vous communique ci-joint en copie avec les annexes qui l'accompagnaient le rapport adressé par notre Gouverneur d'Obok au Sous-Secrétaire d'État des Colonies touchant l'attitude du cosaque Atchinoff à Sagallo.

374.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 42. Confidentiel. *Paris, 14 mai 1889.*

Ainsi que je vous en avisais le 15 du mois dernier, le commandant du *Pétrel* a reçu l'ordre de modifier l'itinéraire primitivement fixé entre mon Département et celui de la Marine et est rentré dans le Bosphore sans poursuivre sa tournée sur le littoral septentrional de la mer Noire; après une courte station devant Constantinople, le stationnaire de notre ambassade en Turquie vient de se rendre dans les eaux de Roumanie et en particulier à Galatz où va se trouver réunie la Commission internationale du Danube.

Les indications contenues dans votre télégramme n° 24 du 13 avril [1] nous ayant décidés à laisser passer quelque temps avant de montrer notre pavillon à Soukoum-Kalé, Novorossisk, Kertch, Sébastopol, Nicolaïev et Odessa, le *Pétrel* ne continuera sa croisière dans cette direction que si nos informations nous permettent, comme je l'espère, de l'y autoriser.

Vous voudrez bien ne pas perdre de vue que l'inauguration des travaux récemment effectués au cimetière de Sébastopol doit avoir lieu au mois d'août prochain; j'attacherais du prix à connaître, aussitôt que possible avant cette époque, votre sentiment personnel touchant l'accueil que nos marins pourraient rencontrer en Crimée, dans le cas où nous profiterions de la circonstance que je vous signale pour inviter le commandant du *Pétrel* à exécuter la partie ajournée de son itinéraire.

[La fin de la dépêche indique que le *Vauban* n'ira pas à Syra pour les fêtes de l'inauguration de la statue de l'amiral Miaoulis.]

(1) Voir ci-dessus, n° 360.

375.

Communication de M. Barrère, chargé d'affaires de France à Munich.

ENTRETIEN AVEC LE COMTE DE BISMARCK [1].

Très confidentiel. *14 mai 1889.*

Le comte Herbert de Bismarck, ayant appris que j'étais à Berlin, m'a donné rendez-vous à midi à son Cabinet [2].

Après les compliments d'usage, le comte me parla des affaires intérieures de la France, du succès de l'exposition et particulièrement de l'agitation boulangiste. Il me félicita de l'excellente situation qu'avait su prendre le ministère et se déclara très satisfait des relations de la chancellerie avec le Ministre des Affaires étrangères, dont l'esprit modéré et conciliant était fort apprécié à Berlin. Le Gouvernement montrait de l'énergie et de la décision, qualités que le Gouvernement allemand savait et saurait toujours priser à leur valeur. Le boulangisme, grâce à son énergie, semblait perdre de sa force et il était à espérer qu'il pourrait, avant les élections, remonter le courant qui, jusqu'à ce jour, avait entraîné l'opinion publique. «Nous ne pouvons croire, dit-il, que le peuple français s'abandonne au point de livrer ses destinées au général Boulanger et se jette de gaîté de cœur dans l'inconnu. Un tel abandon serait par trop contraire à l'esprit de sagesse dont il fait preuve en ce moment. L'arrivée au pouvoir du général Boulanger ne serait certes pas de nature à améliorer les relations entre la France et l'Allemagne. Or, les tendances du peuple français sont pacifiques et nous croyons que, si le Gouvernement représente fidèlement ces dispositions, il n'y a pas de raison pour que les relations des deux pays soient troublées.»

J'ai dit au comte de Bismarck que son jugement sur les dispositions de la France était juste, qu'elles ne pouvaient faire de doute pour personne et que j'étais heureux de l'entendre reconnaître par une autorité aussi compétente que la sienne. La France avait d'autant plus de mérite à rechercher les bienfaits de la paix qu'on avait fait peu, dans ces dernières années, pour l'y encourager. «Je ne doute pas du désir très réel de l'Allemagne de maintenir

(1) Note du document : *Il est instructif de comparer cette conversation avec celle que j'eus avec le fils aîné du Chancelier, le 10 juin 1887.*

(2) M. Herbette fait allusion à cet entretien dans une dépêche du 20 mai. n° XXVIII.

la paix, ajoutai-je, et aussi de vivre en bonne intelligence avec nous; mais je vous répéterai, en l'accentuant, ce que je vous disais, il y a deux ans : je ne peux vous cacher que la politique que vous avez pratiquée est faite pour nous inspirer une conviction contraire. Ce n'est pas en dénonçant la France, par l'organe des journaux officieux, comme un pays barbare, ni en contrecarrant directement ou indirectement sa politique, qu'on peut calmer ses méfiances et l'empêcher de voir, dans l'Allemagne, un adversaire toujours en éveil. La chancellerie de Berlin a professé le désir de vivre en bonne intelligence avec nous. Si tel est toujours son but, comme vous me l'assurez, je ne comprends rien, je vous l'avoue, aux motifs qui ont inspiré votre politique à notre égard depuis trois ans. Ce serait une grave erreur de croire que cette politique a ou peut avoir pour résultat d'amener les Français à renoncer à leurs griefs et à vivre avec vous en bons voisins. Ils se possèdent assez pour savoir se taire quand ils ne veulent pas parler et demeurer inactifs quand ils ne veulent pas agir; mais ils n'en ressentent pas moins profondément des mesures et des attaques qui les blessent cruellement dans leurs sentiments et dans leur amour-propre national. L'Allemagne est libre assurément de pratiquer la politique qui lui convient, mais elle s'abuserait étrangement en croyant que de pareils moyens sont faits pour désarmer des préventions qui, aux yeux de l'opinion publique française, ne sont que trop justifiées. »

Le comte de Bismarck qui, cependant, n'a pas l'habitude de se laisser prendre à court, écouta ces observations avec quelque embarras. « Que voulez-vous? dit-il, ce n'est pas de notre faute si le Gouvernement est tellement instable en France et si la précarité de son existence le prive de l'autorité nécessaire pour diriger l'opinion publique et l'empêcher de s'égarer. Certainement le peuple français, dans son ensemble, est pacifique; mais nous avons pu croire avec raison qu'il risquait de se laisser égarer par les mauvaises passions que certaines personnalités cherchent à lui faire partager. Je ne veux pas vous répéter que nous avons au maintien de la paix le plus grand intérêt, car je crois que je prêcherais un converti; mais je vous rappelle que nous avons fait jadis les plus grands efforts, dans les affaires de Chine, de Tunisie et d'Égypte, pour vous prouver que nous étions disposés à favoriser l'expansion de la politique française et à l'aider partout où elle ne serait pas en contradiction avec les intérêts primordiaux de l'Empire. Je rappellerai également que ces dispositions amicales ont trouvé si peu d'écho chez vous qu'on a renversé le ministère Ferry sous prétexte qu'il était allemand. Je ne veux pas récriminer, mais il y avait de quoi se décourager, et je ne crois pas qu'on puisse s'étonner que nous l'ayons été. »

A ce moment, le Ministre des Affaires étrangères me dit qu'il était attendu par le Chancelier et la conversation fut interrompue. Il m'invita à souper et nous nous séparâmes.

*
* *

J'allai prendre le comte de Bismarck à onze heures à son bureau; il me mena souper dans un des principaux restaurants de Berlin et la conversation entre nous se continua avec la cordialité familière que le comte s'est toujours plu à donner aux entretiens que nous avons eus ensemble depuis plusieurs années. Nous parlâmes un peu de tout avant d'aborder le sujet de notre conversation du matin, sur lequel, pour des raisons faciles à comprendre, il ne me convenait nullement de revenir le premier. J'eus l'occasion de m'apercevoir combien mon interlocuteur était au courant, non seulement de nos affaires, mais de celles de toute l'Europe et je fus frappé de la justesse et du bon sens de ses appréciations. Vers une heure du matin, il revint sans transition à la question franco-allemande, où nous l'avions laissée quelques heures auparavant.

« Il y a du vrai dans ce que vous m'avez dit ce matin, commença-t-il; peut-être avons-nous tort, d'un côté comme de l'autre, et d'une manière différente. De part et d'autre, les relations subissent l'effet de malentendus; mais, entre nations, ces malentendus sont difficilement évitables; l'important, c'est qu'on s'applique, de part et d'autre, à les conjurer et à les dissiper quand ils se sont produits par des circonstances indépendantes de la volonté des hommes qui gouvernent.

« Nous désirons, sans arrière-pensée, vivre en commerce d'amitié avec la France; c'est la seule manière de « faire pousser de l'herbe », comme on dit en allemand, sur les souvenirs de nos anciennes luttes. Elles durent depuis quatre siècles avec des alternatives diverses. Il est bien à désirer que nous nous accordions mutuellement quelque repos.

« Pour entrer dans cette voie, nous tenterons de sérieux efforts. *Nous allons faire un nouveau départ.* Il ne dépendra pas de nous que cette tentative ne réussisse. Le passé est passé et, en tournant cette nouvelle page, nous le laisserons tel qu'il est. Vous vous êtes plaint ce matin des procédés qui avaient caractérisé la politique allemande à l'égard de la France depuis deux ans. Nous avons pu nous méprendre sur vos tendances véritables. Quoi qu'il en soit, il faut prendre les choses comme elles sont, considérer qu'après la neige vient le printemps, après l'orage le beau temps. Les relations des peuples limitrophes sont faites de ces hauts et de ces bas; et, parce qu'on s'est querellé ou mal compris, il ne s'ensuit pas qu'on doive renoncer à se comprendre et à s'entendre. Telle est notre manière de voir. Nous serions heureux de revoir l'époque où la France et l'Allemagne, sans rien sacrifier de leur dignité et de leur intérêt, ont pu se rencontrer sur le même terrain et vivre en bonnes voisines. Nous avons cru, à un moment donné, que cela n'était plus possible.

Les événements qui se sont produits depuis nous ont induits à penser que cette possibilité ne devait pas être exclue. Nous apporterons à la réaliser toute la bonne volonté désirable; si ces dispositions sont réciproques, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne devienne pas une réalité. Il se peut, il est vrai, que les élections prochaines en France donnent la victoire à la coalition monarchico-boulangiste. L'avènement au pouvoir des chefs de cette coalition ne peut qu'être un élément de discorde et de trouble dans les affaires de l'Europe; mais, outre que je ne crois pas au succès des adversaires du régime actuel, je ne vois pas comment le général Boulanger pourrait s'emparer du pouvoir si M. Carnot demeure à son poste. Le Président de la République jouit du respect et de la confiance de l'Europe. Il voudrait, en une éventualité de ce genre, faire honneur à sa réputation et ne pas abandonner volontairement son poste. Il y a encore une chose qui nous frappe, c'est le sentiment de discipline dont l'armée française et ses chefs ont fait preuve dans ces dernières années; l'armée ne se prêtera pas à des tentatives illégales; elle obéira toujours au Gouvernement dont M. Carnot est le dépositaire suprême. C'est du moins notre conviction.»

J'exprimai au comte de Bismarck la satisfaction que m'inspiraient des intentions aussi conciliantes et j'ajoutai que, si elles se manifestaient autrement que par des paroles, elles ne pourraient qu'exercer une influence bienfaisante sur les relations de nos deux pays. Je crus néanmoins devoir l'avertir des inconvénients qui découleraient d'une modification insuffisamment motivée, de la part de l'Allemagne, de la politique amicale qu'il m'avait annoncée. «La politique de l'Allemagne envers la France, lui dis-je, s'est signalée par beaucoup d'inégalité et les contradictions qu'elle a présentées sont pour beaucoup dans la défiance qu'elle a éveillée parmi nous. Cette défiance a nécessairement augmenté dans ces dernières années. Si l'Allemagne recommençait le même jeu, elle la développerait au point de rendre extrêmement difficile l'application d'une politique modérée même aux esprits les plus sensés. En un mot, si l'Allemagne veut recueillir le fruit de ses bons procédés auprès de l'opinion publique en France, elle doit se résoudre, quel que soit l'accueil qu'on y ferait, à ne plus en user par intermittence. Sinon, la France finirait par penser qu'il n'y a là qu'un jeu inspiré par les circonstances, qu'il n'y a aucun fond à faire sur les assurances qu'on lui donne, et que l'Allemagne est pour elle, dans le présent et l'avenir, ce qu'elle a été dans le passé, une ennemie.»

Si j'ai formulé ces observations sous la forme que je reproduis ici, c'est que j'ai senti que je pouvais le faire sans inconvénient et même avec avantage. Le comte de Bismarck les a écoutées d'ailleurs sans surprise et sans déplaisir, et j'ai pu me convaincre ultérieurement qu'elles ne lui avaient pas déplu. Je passai encore une soirée avec lui, durant laquelle il revint, en les confirmant,

sur les idées qu'il m'avait exprimées, et nous nous séparâmes dans les termes les plus cordiaux. Je dois ajouter que le comte m'a fait un grand éloge de notre Ambassadeur, M. Herbette, de qui, me dit-il, le sens, la bonne humeur et la modération ont été grandement appréciés depuis son arrivée à Berlin. Il a parlé aussi en termes élogieux du comte Münster, dont la mission à Paris semble avoir donné, jusqu'ici, pleine satisfaction à l'Empereur et au Chancelier.

Je dirai enfin, en terminant, que, d'après les informations qui me sont revenues, la chancellerie se préparerait à lever provisoirement l'obligation du passeport à la frontière d'Alsace-Lorraine et que cette mesure, provisoire dans la forme, deviendrait définitive en fait. J'en ai parlé à un diplomate prussien, avec lequel j'entretiens depuis sept ans des relations amicales, et qui est bien au courant de ce qui se passe à la Wilhelmstrasse : « Ce que je sais, m'a-t-il dit, c'est que cette obligation des passeports est désapprouvée par tous ceux qui ont mission de l'appliquer ».

Il résulte de l'ensemble des renseignements qui précèdent que le Chancelier prépare une évolution dans sa politique à l'égard de la France. C'eût été une grande faute que de la provoquer; mais notre intérêt nous commande de ne rien faire qui soit de nature à l'enrayer.

Le prince de Bismarck ne fait rien sans motif. Nous devons donc rechercher les causes de cette évolution, si elle se produit.

Selon moi, elles peuvent se résumer comme il suit :

1° La politique de répression en Alsace-Lorraine n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Les Allemands en concluent que l'état d'hostilité latente dans lequel vivent la France et l'Allemagne est mieux fait pour encourager les pays annexés à résister à la germanisation.

2° L'époque de l'expiration des traités de commerce signés par la France est relativement proche. L'Allemagne n'a pas intérêt à ce que la France, en refusant de renouveler ces traités, ferme ses frontières aux produits de l'Empire. Il se peut que la chancellerie de Berlin ne veuille pas, en persistant dans la politique qu'elle pratique envers nous, indisposer l'esprit public en France, au point de le déterminer à repousser systématiquement tout arrangement commercial, afin de reconquérir, vis-à-vis de l'Allemagne, la liberté que le traité de Francfort a aliénée.

3° Il est possible que l'accession de l'Italie à l'alliance des deux Empires ne donne pas tout ce qu'on en avait attendu à Berlin et qu'on veuille la rendre plus productive ou plus stable, en opérant un rapprochement avec la France. Le rétablissement du pouvoir temporel du Pape a servi à ces fins jadis, par les appréhensions que le prince de Bismarck a su inspirer aux Italiens en coquetant avec le Saint-Siège.

4° Le prince de Bismarck, cela n'est pas douteux pour ceux qui observent

sa politique depuis dix ans, veut la paix, parce que l'Allemagne en a besoin pour digérer ses conquêtes de 1870, pour consolider son unité nationale sous l'hégémonie de la Prusse, enfin pour s'assurer une prépondérance commerciale et industrielle en proportion avec sa suprématie politique et militaire. Or la paix peut être compromise par la faiblesse de la politique autrichienne proprement dite, d'une part, et, de l'autre, par l'esprit entreprenant et les sentiments russophobes des Magyars. En établissant, autant que les circonstances et la fatalité historique le permettent, des relations amicales avec la France, l'Allemagne contiendrait la Hongrie et neutraliserait ce que ses velléités peuvent avoir de contraire à ses projets.

5° On prévoit à Berlin que, dans les prochaines élections anglaises (qu'elles aient lieu dans un an, ou dans quatre ans, selon les circonstances), le parti tory, dont la politique est favorable à l'Allemagne, sera battu. A défaut de M. Gladstone, qui peut mourir d'un jour à l'autre et dont les forces physiques ne lui permettront probablement pas de reprendre les affaires, on sait à Berlin que la direction du parti libéral anglais reviendra à M. John Morley, dont les antipathies allemandes et les doctrines radicales sont assez connues. Dans ses entreprises coloniales, l'Allemagne est obligée de s'appuyer sur l'une ou l'autre des grandes Puissances maritimes de l'Europe, l'Angleterre ou la France. L'appui de l'une lui faisant défaut, elle se réserve peut-être de rechercher celui de l'autre en temps opportun.

Les raisons que j'ai énumérées pour expliquer un revirement dans la politique allemande à notre égard sont purement conjecturales. L'Ambassadeur de France à Berlin, nos agents à l'étranger pourront sans doute indiquer plus tard ce qu'elles contiennent de fondé. Quoi qu'il en soit, elles ne me paraissent pas infirmer l'appréciation générale qui leur a servi d'introduction.

376.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 105. *Berlin, 15 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Depuis que le Gouvernement allemand poursuit l'élimination systématique de l'élément français en Alsace-Lorraine, l'interdiction de chasser compte parmi les mesures vexatoires prises à l'égard de nos nationaux[1].

[1] Les incidents de chasse et de braconnage étaient fréquents. Le comte Münster était revenu, dans une lettre du 22 janvier 1889 à M. Goblet, sur un mémoire remis le 29 décembre 1888 par M. de Schoen et signalant la présence de braconniers français surpris

Le Parlement du pays d'Empire, le Landesausschuss, s'est à diverses reprises occupé de cette question. Dans la séance du 7 de ce mois, M. le député Ostermayer a fait une motion tendant à autoriser la délivrance d'un permis de chasse à toute personne, domiciliée en Alsace-Lorraine, qui en fait la demande, quelle que soit sa nationalité, si elle remplit du reste les conditions légales. Il ne s'agissait, a-t-il dit, dans cette proposition que des Français régulièrement autorisés à résider dans les provinces d'Empire, y ayant leur domicile, payant impôt, contribuant pour leur part à la prospérité de la patrie allemande; on ne saurait les traiter de conspirateurs; ils ne peuvent échapper à l'autorité des agents du Gouvernement, ils sont passibles d'expulsion du jour au lendemain. Cette mesure exceptionnelle ne blesse pas seulement ceux qui en sont l'objet; leurs parents, leurs amis en souffrent avec eux et cette affaire, peu importante à première vue, contribue pour sa bonne part à entretenir dans le pays l'esprit de mécontentement.

Après que les députés protestataires MM. Charles Grad, Zorn de Bulach père et fils eurent exprimé ces mêmes idées, M. le Dr Petri, bien que rallié à l'Allemagne, s'est uni à ses collègues pour obtenir la modification d'un état de choses que rien ne justifie. « On me trouvera toujours prêt, a-t-il dit, à protester de mon attachement à l'Empire, à favoriser le développement de l'esprit national, mais je me refuse à considérer comme du patriotisme l'approbation d'une mesure purement vexatoire. »

dans la forêt de Rothau, M. Spuller parle dans une dépêche du 3 mai (sans numéro) d'une instruction ouverte à Saverne contre les auteurs d'actes de braconnage qui auraient été commis le 31 octobre 1888 sur le territoire de Molsheim. Au mois de septembre l'instruction ouverte à Saint-Dié démontrera l'inanité des plaintes portées par les Allemands. (Dép. n° 188 de Paris, 24 septembre.) Le 23 du même mois, M. Herbette avait demandé des poursuites contre des Allemands auteurs de délits forestiers commis dans l'arrondissement de Saint-Dié. (Dép. n° 220 de Berlin, 5 novembre.) Le 5 juin M. Spuller signale (Dép. n° 101) une collision qui se serait produite le 22 mai au col de la Schlucht entre douaniers français et contrebandiers domiciliés à Orbey. Le 11 juillet (Dép. du 25, s. n°) ce sont un sous-officier et huit soldats allemands du 97e régiment de Sarrebourg qui violent la frontière. En revanche, le 14 août, l'ambassade allemande de Paris signale par une note adressée au Quai d'Orsay une violation de frontière commise près de La Chapelle par trois militaires français à cheval. D'autres incidents sont relatifs à des destructions de poteaux frontières. Celui d'Auboin a été arraché dans la nuit du 18 au 19 août (note de l'ambassade d'Allemagne du 25 septembre) et l'aigle retrouvé sur le territoire français. Le 22 août M. Spuller signalait à l'Ambassadeur de France à Berlin (Dép. n° 149) la destruction du poteau frontière situé sur le chemin d'intérêt commun n° 146 de Vionville à Sponville (France) et en octobre l'Allemagne demandait des poursuites contre le Sieur Dupuis-Signat, auteur du délit. (Lettre du comte Münster à M. Spuller du 9 octobre.) Dupuis-Signat est condamné par défaut le 7 novembre. (Dép. n° 236 de Paris à Berlin du 14 novembre.) Autre enquête relative à la destruction d'un autre poteau sur la route départementale n° 5 d'Auboué (arrondissement de Briey) à Sainte-Marie-aux-Mines. Le Gouvernement allemand a des soupçons sur certains habitants d'Auboué et l'enquête française ne les confirme pas. (Dép. n° 223 de Paris à Berlin, du 31 octobre.) Satisfaction immédiate est donnée à une plainte du Chargé d'affaires d'Allemagne sur le mauvais état d'entretien des tombes militaires allemandes du cimetière d'Héricourt. (Dép. n° 246 de Paris à Berlin, du 21 novembre.)

Le Sous-Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, M. Studt, s'est borné à répondre que, comme l'an dernier, le Gouvernement dans la question de l'octroi du permis de chasse devait tenir compte de la situation extérieure. Celle-ci ne s'est pas modifiée et le Gouvernement, de son côté, ne saurait apporter aucun changement à ses décisions antérieures. C'est déplacer les responsabilités que reprocher cette mesure au Gouvernement; celles-ci doivent retomber tout entières sur ceux qui ont créé l'état de choses actuel.

Le Landesausschuss a adopté ensuite *à l'unanimité* la motion de M. le député Ostermayer. Il est difficile d'apprécier l'influence que ce vote exercera sur les dispositions du Gouvernement impérial à l'égard de nos nationaux dans la question des permis de chasse.

377.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 47. *Saint-Pétersbourg, 15 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 31 mai.)

Dans ma dépêche du 22 mars dernier [1] j'annonçais que le Gouvernement russe avait encore à rembourser une somme de treize cents millions environ pour achever la conversion de sa dette extérieure 5 p. 100 en 4 p. 100. D'accord avec MM. de Rothschild frères, qui, bien que la limite du mois d'octobre eût été fixée pour une nouvelle émission ont jugé le moment favorable pour l'opération, M.Wychnegradzky vient de faire signer un oukase daté du 26 avril (8 mai), en vertu duquel de nouvelles obligations 4 p. 100 seront émises à 91 1/2 dans le courant de ce mois pour un montant de 310.498.000 roubles or, soit 1.241.992.000 francs. Cet emprunt doit servir au remboursement intégral des obligations consolidées 5 p. 100 des chemins de fer russes première émission de 1870, troisième émission de 1872, quatrième émission de 1873 et septième émission de 1884 qui se trouvent en circulation et qui représentent une somme totale de 43.543.250 livres sterling, soit 1.088.580.000 francs. La différence de 153.412.000 francs représente l'augmentation du capital dû par suite de la conversion.

La souscription par voie d'échange sera ouverte jusqu'au 12/24 mai et, à partir de ce jour-là, on pourra souscrire aux nouvelles obligations par versements en argent comptant. Pour l'échange, les bureaux ouverts seront

[1] Voir ci-dessus, n° 351.

ceux de : trois banques à Saint-Pétersbourg, MM. de Rothschild frères à Paris, M. Gustave Lambert à Bruxelles et Anvers, A. Gansl à Amsterdam, MM. de Rothschild et fils à Londres, M. S. Bleichroeder et la Société d'Escompte à Berlin, MM. de Rothschild et fils à Francfort-sur-le-Mein.

Comme au précédent emprunt, les souscriptions par versements en argent comptant ne seront reçues qu'en France, en Belgique et en Hollande.

L'amortissement desdites obligations, qui seront inscrites au Grand Livre sous la dénomination de deuxième série et qui seront à jamais exemptes de tout impôt, s'effectuera en quatre-vingt-une années à dater du 20 décembre 1889 (1er janvier 1890.)

Cette opération faite, le Gouvernement russe ne comptera plus en dette extérieure 5 p. 100 que deux emprunts anglo-hollandais de 1865 et 1866, un emprunt de 1822 qui, d'après ses clauses, ne peut être modifié avant 1922, et deux emprunts de nature hybride, l'un de 1855, l'autre de 1862 conclus pour renforcer le fonds d'échange des billets de crédit. Ces emprunts, dont quelques-uns pourront d'ailleurs être convertis à leur tour ne représentent plus qu'une somme relativement insignifiante, et l'on peut dire que M. Wychnegradzky a mené son œuvre à bonne fin dans un espace de moins de six mois. Ainsi que le constate mon collègue d'Angleterre dans un rapport qui vient d'être publié à Londres, c'est un résultat qui doit d'autant plus attirer l'attention qu'un Ministre n'aurait pas été en état de l'atteindre s'il n'avait pas eu pour garant un Souverain inspirant la confiance dans sa politique pacifique.

Votre Excellence remarquera que cette fois encore le Ministre impérial des Finances s'est adressé à la maison Rothschild. On m'assure que nos établissements financiers, à qui revient le mérite du premier emprunt dont les deux autres n'ont été que la conséquence, ont admis eux-mêmes cette manière de procéder. Quoi qu'il en soit, M. Wychnegradzky continue à se louer du concours qu'il trouve dans notre pays pour l'amélioration des finances russes. Un fait, m'a-t-on raconté, a encore augmenté sa satisfaction : à l'échéance du dernier coupon, la moitié à peine des souscripteurs s'est présentée pour le toucher. Cette marque d'une confiance à laquelle on n'était guère habitué par les Allemands paraît d'autant plus précieuse qu'elle est en même temps l'indice d'un sérieux classement des valeurs russes en France.

378.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXVIII. *Berlin, 17 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 24 mai.)

M. Barrère, qui vient de passer quelques jours à Berlin, a vu dans l'intimité le comte Herbert de Bismarck. Les impressions qu'il a recueillies et dont il rendra sans doute directement compte à Votre Excellence[1], sont tout à fait d'accord avec les miennes : la chancellerie impériale serait aujourd'hui décidée à chercher un terrain de rapprochement avec la France. Quand et comment réalisera-t-elle son nouveau plan de conduite? C'est ce que M. Barrère n'a pas essayé de savoir.

En ce qui me concerne, je suis porté à croire que, dès que le prince de Bismarck pourra détourner son attention du mouvement gréviste, il s'occupera d'adopter en Alsace-Lorraine un régime moins rigoureux à notre égard. Le prince de Hohenlohe, qui est ici avec les principaux membres de l'administration du pays d'Empire, est, m'assure-t-on, très partisan des mesures de détente. Il ne nous reste qu'à attendre patiemment l'effet de ces bonnes dispositions.

379.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 107. *Berlin, 17 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

Votre Excellence a bien voulu me demander mon avis, par dépêche du 15 de ce mois, 1° sur la question de savoir si le Bey de Tunis doit répondre lui-même ou par l'entremise de son Ministre des Affaires étrangères (qui est notre Résident général) à la lettre par laquelle le Chancelier de l'Empire allemand lui a notifié la nomination de M. le docteur Reitz, en qualité de Consul d'Allemagne à Tunis; 2° sur l'opportunité de conférer le Grand Cordon du Nicham Iftikar au précédesseur de cet agent, M. von Eckardt.

Sur le premier point, il me semble qu'*a priori*, tout en se trouvant placé sous le protectorat de la France, le Bey n'en doit pas moins être considéré comme

(1) Voir ci-dessus, n° 375.

Prince souverain, au même titre, par exemple, que les Rois de Saxe et de Wurtemberg qui ont eux-mêmes renoncé, au profit de l'Empereur d'Allemagne, à l'exercice d'une partie de leurs droits régaliens. Or, il ne viendrait pas à l'esprit d'aucun Premier Ministre étranger d'écrire directement à l'un de ces Princes pour accréditer auprès de lui un agent diplomatique. Cette notification serait faite de Souverain à Souverain ou de Gouvernement à Gouvernement. Dans quel but le prince de Bismarck a-t-il adopté une autre méthode? Est-ce pour marquer le peu d'importance qu'il attache, soit à la personnalité, soit au rôle politique du Bey? Est-ce, au contraire, qu'il veuille affecter de ne pas se servir de l'intermédiaire de notre Résident général dans les rapports de l'Allemagne avec la Régence? Cette dernière hypothèse me paraît devoir être écartée par la raison que la lettre du Chancelier au Bey a été remise à M. Massicault.

Mais, avons-nous intérêt à diminuer le prestige extérieur et nominal du Bey dans ses relations avec les Puissances étrangères? Ne convient-il pas plutôt que nous nous montrions, aux yeux de Son Altesse, désireux de défendre sa dignité? S'il en est ainsi, je ne verrais, en ce qui me concerne, aucun inconvénient à ce que notre Résident général répondît, au nom et par ordre du Bey, à la communication du prince de Bismarck, en forçant toutefois un peu les formes de courtoisie de cette réponse.

Pour ce qui est de la décoration qui devrait être accordée à M. Von Eckardt, je ne puis me prononcer aussi nettement, ne sachant pas s'il est d'usage à Tunis de conférer le Grand Cordon du Nicham Iftikar à de simples consuls. La haute distinction dont cet agent serait l'objet ne pourrait, en tout cas, qu'engager son successeur à suivre la même politique conciliante. Elle aurait un autre avantage, celui de témoigner de notre désir d'être agréables aux Allemands, au moment même où le prince de Bismarck éprouverait quelque surprise de ne pas recevoir une lettre directe du Bey de Tunis en réponse à la sienne.

380.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 79. *Londres, 22 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Depuis mon retour à Londres, j'ai constaté que l'attitude de la presse anglaise en général continue à être sympathique à la France. Le succès de l'Exposition, le calme et la bonne humeur de la population parisienne lors de

l'inauguration, l'accueil chaleureux fait à M. le Président de la République, le silence qui s'est fait en France autour du nom du général Boulanger, tous ces faits ont produit sur l'opinion publique une sérieuse impression qui se reflète dans les journaux et encore plus dans les conversations particulières. Non seulement l'un des chefs du parti libéral, M. John Morley, faisait ces jours-ci, dans un discours fort applaudi, l'éloge de la révolution française et blâmait sévèrement l'absence de Lord Lytton lors de la cérémonie d'inauguration, mais le *Standard*, organe tory par excellence, a fait à deux reprises l'éloge de la politique pacifique de la France et du régime d'ordre et de liberté que le Gouvernement républicain a assuré au pays; il conclut un de ses articles par les mots suivants : «Abolir un régime dont on peut dire tant de bien sans flatterie ni exagération, pour donner carte blanche à un aventurier, dont les titres sont les plus insignifiants qui aient jamais été présentés à une nation, ce serait commettre un acte de folie, plus grave peut-être qu'aucun de ceux que le peuple français a jamais commis dans ses moments de déraison et d'entraînement irréfléchis.» Il y a longtemps qu'on n'a lu dans le *Standard* un pareil éloge de la République. Vous trouverez ci-joint les articles du *Standard* et un extrait du discours de M. John Morley.

[Séjour du général Boulanger à Londres. Conversation avec Lord Salisbury qui s'exprime de façon très optimiste sur l'état général de l'Europe, parle aussi des relations de l'Impératrice Frédéric et de Guillaume II séparés l'un de l'autre par d'irréductibles incompatibilités et du peu de cordialité qu'il y a dans les relations de Guillaume II avec le Prince de Galles.]

381.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 44. *Paris, 23 mai 1889.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie d'une lettre dont M. Denormandie a bien voulu me donner communication et qu'il adresse, par le courrier d'aujourd'hui, à M. le Ministre des Finances de Russie, au nom des fondateurs du Comptoir national d'Escompte, pour demander au Gouvernement impérial de continuer à cet établissement la confiance qu'il avait en diverses circonstances accordée à l'ancien Comptoir d'Escompte de Paris.

Les conditions dans lesquelles vient de s'accomplir la constitution de la nouvelle société, dont le capital a été deux fois souscrit par les actionnaires de l'établissement dont elle prend la place, la composition du nouveau conseil d'administration, et avant tout, la personnalité de son président et les hautes

fonctions publiques qu'il occupe, sont des titres assez sérieux pour nous permettre de les faire officieusement valoir auprès de l'administration impériale.

Je vous autorise en conséquence à les recommander à l'attention des Ministres de Sa Majesté l'Empereur Alexandre.

382.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 52. *Saint-Pétersbourg, 23 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 31 mai.)

Le succès assuré de l'Exposition, l'émission actuelle d'un emprunt russe à Paris [1], peut-être aussi la visite du Roi d'Italie à l'Empereur d'Allemagne, ont contribué chacun pour une part à modifier le langage des journaux qui, dans ces derniers temps, comme en témoigne la revue de la presse que j'envoie par ce même courrier, avait été particulièrement mauvais à notre égard. Si brusque est le changement qu'il y a même lieu de croire à un mot d'ordre donné de haut. A ce point de vue, l'intérêt qu'il offre ne doit que plus frapper l'attention.

C'est le *Grajdanine* qui a donné le signal du revirement. Nul journal n'avait montré plus d'animosité contre notre pays, qu'il se plaisait à représenter comme l'antre pestiféré de la révolution et du désordre. Pour revenir de si loin, son directeur, le prince Metchersky, a dû prendre le biais d'une conversation qu'il aurait eue avec un Français. Ce subterfuge lui permet de déblayer un terrain où il pouvait se trouver gêné; ce qu'il fait du reste avec une grande désinvolture, en commençant par déclarer à son interlocuteur que l'on doit se garder d'attacher une trop grande importance au langage des journaux. « Il ne faut pas, dit-il, chercher dans leur langage l'expression de l'opinion publique, ni des sentiments russes. Ceux-ci ne s'inspirent pas comme eux d'impressions momentanées, mais d'une calme et attentive observation des différentes phases de la vie française. Tandis que les journaux ont à s'occuper, sans être tenus à des ménagements, des symptômes maladifs que révèle l'agitation des politiciens, les esprits sérieux en Russie qui voient le peuple français demeurer bon, honnête, conservateur jusqu'aux moelles, n'oublient pas combien la France est laborieuse, nécessaire à leur pays, à l'équilibre de

(1) Voir ci-dessus, n° 377.

l'Europe et souhaitent ardemment la cessation des malentendus, des conflits qui grondent comme un orage sur une surface paisible. Si nous déplorons, ajoute-t-il, vos erreurs et vos utopies, nous le faisons sans malveillance; ce qui se passe chez vous excite au contraire notre intérêt et nos vœux amicaux; et lorsque nous voyons, par exemple, M. Rouvier sauver l'honneur du Crédit Foncier et soustraire la France au danger de la banqueroute, nous sommes heureux d'applaudir à un acte qui témoigne d'un énergique et sensé patriotisme. »

Bien que souvent hostile depuis l'affaire de Sagallo, le *Nouveau Temps* n'avait pas autant de chemin à faire pour se livrer à des appréciations plus exactes. Dans deux articles parus le même jour, l'un consacré à la visite du Roi Humbert à Berlin, l'autre intitulé « les sympathies franco-russes », il exprime à notre égard des sentiments qui ne laissent rien à désirer. Dans le premier, après s'être demandé ce que M. Crispi va chercher à Berlin, si c'est un engagement pour l'expédition d'Abyssinie contre laquelle s'élève si énergiquement l'opinion publique en Italie, ou bien le consentement du Chancelier à un essai de rapprochement du Gouvernement italien avec la France, le journal, s'arrêtant à cette dernière hypothèse, constate l'heureuse impression produite en Europe par les brillants résultats de l'Exposition. « On voit maintenant, dit-il, qu'il n'y a plus à prêcher que l'ordre de choses établi chez elle empêche la nation française de jouer un important rôle international. La surprenante aisance avec laquelle les Français réalisent des entreprises aussi gigantesques prouve leur immense richesse et nul ne songerait maintenant à renouveler l'invasion de 1870-1871; il est plus probable que, par la loi de la réaction, chacun va chercher à attirer à soi un État qui manifeste une si prodigieuse vitalité. » « Pour nous, conclut le *Nouveau Temps*, ce changement de dispositions ne peut que nous réjouir. Il est très précieux pour la Russie que la France, qui lui manifeste avec tant de constance ses sympathies, retrouve son importance politique d'autrefois, absolument indispensable au véritable équilibre européen; le sentiment national russe y applaudit, car il est irrésistiblement entraîné à voir dans la France l'alliée la plus désirable de la Russie. »

Dans son second article, le *Nouveau Temps*, tout en déplorant le malheureux incident de Sagallo, fait remarquer que les témoignages de sincère sympathie donnés depuis, comme la sagesse politique, commandent de l'oublier et de le classer dans la série des malentendus politiques, en n'en rendant responsables que les plus proches participants, qui n'ont pas su sortir d'une situation difficile sans effusion de sang et de ridicules victoires. Le journal rappelle ensuite le concours financier apporté par les Français, « nos vrais amis et alliés », dit-il, car les différences d'organisation politique ne font que prouver une fois de plus que les extrêmes se touchent. N'ayant aucun contact de frontière et par conséquent aucun compte de voisinage à régler, les Russes peuvent aisément entrer en continuelles alliances et conventions avec l'esprit français et

respecter dans la République française la République des lettres, terrain commun sur lequel tous les hommes se rencontrent et se jugent avec impartialité. « Voilà pourquoi, conclut-il, les sympathies des Russes pour la France ont depuis longtemps le caractère d'un solide attachement qui a résisté à toutes sortes d'épreuves, depuis le commencement du siècle jusqu'à Sébastopol. Si nous avons dû nous battre contre les Napoléon, nous n'avons jamais cessé de rendre hommage au génie et au travail de la France. Sans intérêts opposés, Français et Russes peuvent organiser leur régime intérieur comme ils l'entendent et marcher néanmoins la main dans la main dans les voies de la civilisation, du commerce, de l'art, de la science, en s'entr'aidant lorsque des causes étrangères viendront menacer l'existence de l'une d'elles. C'est une alliance sans traité ou écritures, mais fondée sur une mutuelle nécessité; peut-être de toutes les alliances est-ce la plus solide. »

Ce langage amical nous ramène à l'époque qui a précédé l'affaire de Sagallo et la célébration du centenaire de 1889. En cherchant à effacer la trace des malentendus passés, il démontre que la politique d'Alexandre III ne s'est pas laissé influencer par eux et continue d'attacher le même prix au bon accord international de la Russie et de la France. L'habileté apparente avec laquelle le prince de Bismarck a courtisé tour à tour les deux pays pour faire naître des équivoques et agrandir la déchirure qui s'était produite n'aura pas eu cette fois plus de succès que les premières. Qui sait même si elle n'a pas éclairé l'esprit droit d'un Souverain qui a le plus profond mépris pour les petits moyens et les intrigues?

383.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 111. *Berlin, 25 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 30 mai.)

Aucun incident bien notable n'est venu jusqu'à présent modifier les prévisions que je vous avais exposées par ma dépêche du 6 mai relativement au séjour à Berlin du Roi d'Italie [1]. La population s'est associée avec un suffisant empressement, où la curiosité d'ailleurs semblait avoir autant de part que la sympathie, aux efforts faits par les autorités en vue de donner de l'éclat à la réception. On a pourtant remarqué que, malgré les sollicitations réitérées de la

(1) Voir ci-dessus, n°s 366 et 369. Le Roi Humbert arriva à Berlin le 21 mai.

police, bon nombre de propriétaires s'étaient abstenus de pavoiser leurs maïsons. La municipalité elle-même avait un peu marchandé son concours; le crédit de 162.500 francs qu'elle a voté à une voix de majorité seulement a été, il faut le reconnaître, assez intelligemment employé, mais le résultat n'en est pas très brillant.

Conformément aux indications que Votre Excellence avait bien voulu me donner, je me suis borné à faire hisser le pavillon français sur l'hôtel de l'ambassade pendant une partie de la journée du 21. Les ambassades d'Autriche et de Russie, situées également sur le parcours du cortège, n'ont rien fait de plus. Dans la soirée de ce même jour, il y eut quelques illuminations officielles : toutefois, en dehors des principaux cafés, cet exemple n'a été suivi dans aucune maison particulière; il avait été dit, au surplus, qu'on ne pouvait essayer de lutter avec le souvenir encore trop récent des splendides illuminations de Rome et surtout de Naples.

Je me suis de même conformé à l'exemple de mes collègues d'Angleterre, de Russie et d'Espagne, en n'allant m'inscrire au château que le lendemain de l'arrivée du Roi, dont l'entourage n'avait pas encore fait de démarche de courtoisie plus auprès de moi qu'auprès des autres Ambassadeurs. L'usage est pour ceux-ci de prendre les devants, quand il s'agit d'un Souverain, et d'attendre au contraire la visite des Princes.

Les revues de Tempelhof et de Potsdam, les 22 et 23 courants, se sont accomplies suivant le cérémonial annuel, sans qu'on y ait modifié quoi que ce soit en l'honneur du Roi Humbert. Sur le champ de manœuvres berlinois, l'Empereur n'a même pas voulu manquer à l'habitude de faire longuement la critique des mouvements militaires devant les officiers de tous les régiments, et il a, pendant ce temps, laissé son hôte regagner seul sa résidence.

Je ne crois pas, d'une manière générale, que la Cour d'Italie ait lieu d'être intimement flattée de l'accueil qu'elle reçoit ici. On semble avoir tâché, en toutes choses, de réduire au minimum les égards coûteux, ce qui contraste avec la prodigalité peut-être excessive à laquelle les Italiens s'étaient livrés pour recevoir l'Empereur. Cette différence de procédés provoque chez tout le monde la réflexion que l'Allemagne considère qu'elle n'a rien à ajouter à l'honneur qu'elle a fait à l'Italie de l'admettre à son amitié.

Cette pensée a été symbolisée avec une naïve franchise par M. Begas, le sculpteur favori de Guillaume II, qui a modelé un groupe en plâtre des deux Puissances dressé à peu de distance du château. L'Allemagne robuste et protectrice entoure d'un bras appuyé sur une épée et serre sur sa poitrine, comme pour la réconforter, l'Italie personnifiée par une petite femme délicate et craintive qui la regarde d'un œil suppliant. Le Roi Humbert, à chacune de ses sorties, est forcé de passer devant ces deux statues, par trop différentes de dimension et d'attitude pour qu'il n'en ait pas été pour le moins surpris.

Le dîner de la Cour et la représentation de gala qui ont eu lieu le 22 sont traditionnels à la date de la revue de Tempelhof; l'Empereur et le Roi d'Italie y assistaient et les toasts que les deux Souverains ont échangés sont restés dans les banalités ordinaires. On a pourtant remarqué le ton un peu embarrassé de l'allocution du Roi Humbert.

La matinée du 23 a été consacrée à la revue de Potsdam où sont exhibées une fois par an les mîtres des grenadiers de Frédéric et les cuirasses d'argent, autrefois offertes aux Gardes du Corps par l'Empereur Nicolas de Russie. Le reste de la journée a été employé à une excursion sur les lacs; elle s'est terminée par un dîner chez l'Ambassadeur d'Italie.

Le Corps diplomatique n'avait été convié à aucune des réceptions officielles. On s'est décidé cependant à l'inviter à un concert donné le 24 au palais impérial. Je m'y suis exactement rendu comme tous mes collègues, à l'exception toutefois du comte Schouvaloff, retenu le soir par une indisposition qui ne l'avait pas empêché de sortir dans la journée. Toute l'assistance était placée, j'allais dire parquée, par catégories dans la salle des fêtes lorsque la Cour y a fait son entrée. Il n'y a pas eu de cercle diplomatique; les Ambassadeurs seuls ont été présentés, pendant une interruption du concert, par l'Empereur au Roi d'Italie. Tous deux m'ont très obligeamment parlé du « merveilleux succès » de l'Exposition de Paris. Le Roi m'a dit, avec un à propos contestable, quelques mots de l'accueil amical qu'il trouve auprès de la famille impériale et royale de Prusse et des démonstrations sympathiques de la population de Berlin : « Ces Princes comme leur peuple sont de braves gens. Tout cela me fait oublier les fatigues du voyage ». Elles sont pourtant réelles, ces fatigues, à en juger d'après la figure rouge et bouffie, les yeux gonflés, la démarche lourde, le langage saccadé et presque incohérent du Roi Humbert. Au contraire l'Empereur est frais et dispos et, comme je lui en faisais mon compliment : « Ce qui me sauve, me dit-il, c'est que moi, je n'ai pas de nerfs. Je dors à volonté. »

Pendant le souper debout qui a suivi le concert, Guillaume II ne s'est guère occupé de son hôte qui est resté appuyé à la muraille, ne parlant à personne, visiblement agacé de cette interminable corvée.

Quant à M. Crispi, il s'était mis lui-même en quarantaine, ayant, à dessein ou par simple omission, négligé, comme toute la suite du Roi, de s'inscrire chez les Ambassadeurs et se figurant que ceux-ci se feraient néanmoins présenter à lui. Sauf Sir Edw. Malet et le comte Rascon qui le connaissaient d'ancienne date, aucun d'entre nous n'a cherché à entrer en conversation avec lui et il paraissait assez surpris de ne pas être l'objet de plus d'avances. J'ai, d'ailleurs, remarqué que la société allemande elle-même se maintient à distance du Premier Ministre italien et ne paraît pas prendre au sérieux certains officiers de l'entourage royal.

Malgré l'enthousiasme et les congratulations d'usage, il ne me semble pas que le voyage du Roi d'Italie à Berlin contribue beaucoup à cimenter la Triple Alliance; les défauts des Italiens sont à fleur de peau; ils ne peuvent manquer de frapper, en cinq jours, les yeux des Allemands qui y trouveront le grossissement énorme de ceux qu'ils reprochent volontiers aux Français.

[Appréciations sur quelques personnages, à propos de ce voyage.]

384.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 40. *Berlin, 26 mai 1889, 4 h., soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

Le comte H. de Bismarck, dont je viens de prendre congé, m'a dit que le Roi Humbert partira ce soir directement pour l'Italie; il ne s'arrêtera que trois quarts d'heure à Francfort pour inspecter son régiment, et rentrera à Rome par Bâle et Milan, ce qui exclut toute idée de passer par l'Alsace-Lorraine.

385.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 24. Confidentiel. *Paris, 27 mai 1889, 6 h., soir.*

Les renseignements de votre télégramme n° 40 [1] m'ont été confirmés par le général Menabrea. L'Ambassadeur d'Italie est venu me donner l'assurance que le Roi Humbert ne passerait pas par Strasbourg, ou que, s'il y passait, ce serait sans s'arrêter et sans se livrer à aucune manifestation extérieure [2]. Je n'en attacherais pas moins un grand prix à savoir ce qui a pu donner naissance au bruit contraire qui a couru et qui a causé un moment chez nous une vive émotion. Le projet pour le Roi Humbert de passer par Strasbourg,

(1) Voir ci-dessus, n° 384.

(2) M. Herbette dit deux jours plus tard que ce projet, né dans un milieu militaire, « aurait soulevé de la part de M. Crispi des objections que le prince de Bismarck aurait ensuite appuyées de son côté ». (Télégr. n° 41 du 29 mai, s. h.)

dans les conditions qui ont été d'abord indiquées, a-t-il existé? A-t-il été discuté? Et, dans ce cas, par qui a-t-il été encouragé ou déconseillé? Vous comprenez quel intérêt auraient pour moi ces indications, si toutefois il vous est possible de vous les procurer discrètement.

386.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 35. *Paris, 27 mai 1889, 10 h. 30, soir.*

La nouvelle que le Roi Humbert traverserait Strasbourg[1] et y passerait une revue en compagnie de l'Empereur Guillaume n'est pas de source française. Elle a été publiée d'abord par la *Gazette de Cologne*, et, ce qui lui donnait une grande apparence de vérité, c'est que les agences télégraphiques annonçaient en même temps les préparatifs faits à Strasbourg et dans différentes villes du trajet pour recevoir Leurs Majestés. Il était naturel qu'un fait de ce genre produisît en France une émotion très grande; la presse n'en a pas exagéré l'expression. Le général Menabrea, qui est venu me voir hier et aujourd'hui à ce sujet, m'a laissé entendre qu'il avait fait connaître cette impression à qui de droit. Dès hier il m'a donné l'assurance que le projet en question n avait jamais existé. Il a ajouté toutefois que, si le Roi passait par Strasbourg, ce serait uniquement pour des raisons de commodité d'itinéraire; dans ce cas, il traverserait simplement la ville sans passer les troupes en revue ni assister à un repas officiel, en un mot sans aucune démonstration extérieure. L'Ambassadeur d'Italie a exprimé sa satisfaction d'être porteur de cette nouvelle dans des termes qui ne la présentaient pas comme ayant toujours été invraisemblable à ses yeux et qui n'excluaient pas complètement le passage du Roi par Strasbourg.

Le général Menabrea a tenu à revenir me voir aujourd'hui pour accentuer ses déclarations de la veille et manifester à son tour un sentiment assez vif de ce que la nouvelle dont il s'agit ait pu trouver créance. Comme il paraissait croire que sa propagation avait pu avoir un but peu avouable, j'ai dû lui rappeler qu'elle était d'origine étrangère. Quoi qu'il en soit, il m'a déclaré avec chaleur qu'elle n'avait jamais eu aucun fondement. Vous ne manquerez pas de me tenir au courant de toutes les impressions qui se produiront en Italie à ce sujet.

(1) Voir ci-dessus, n° 385.

387.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 17. *Vienne, 27 mai 1889, 10 h. 20, soir.*

(*Reçu :* le 28, 3 h., matin.)

Le prince de Reuss est venu me voir aujourd'hui et, au cours de la conversation, il m'a déclaré que le prétendu projet de voyage du Roi d'Italie à Strasbourg [1] en compagnie de l'Empereur était une simple manœuvre de bourse... [2] qui n'avait pas le mérite de la vraisemblance, puisque rien n'appelait en Alsace le Roi Humbert. Il a ajouté que le séjour à Berlin de Sa Majesté et de son Premier Ministre avait donné naissance à une foule de nouvelles à sensation qui ne reposaient sur rien, comme par exemple, la conclusion d'une convention militaire. Il a également démenti le bruit de pourparlers qu'auraient échangés entre eux le prince de Bismarck le comte Kalnoky et M. Crispi à propos des congrès catholiques. A toute fin utile, je crois devoir signaler à Votre Excellence ce langage de mon collègue d'Allemagne.

388.

M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 114. *Berlin, 29 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 6 juin.)

Le projet de voyage du Roi Humbert par Strasbourg [3] a occupé assez vivement l'opinion à Berlin, et la plupart des chefs de mission, auxquels j'ai été faire une visite en prenant la direction intérimaire de l'ambassade, m'en ont entretenu. Ils m'ont paru admettre, presque unanimement, que la pensée première de cet itinéraire, qui eût fait traverser la province d'Empire par le Roi d'Italie, avait pris naissance dans les milieux militaires, où l'on est à la fois plus porté aux démonstrations retentissantes et moins au courant des ménagements qu'exige une sage politique.

(1) Voir ci-dessus, n° 386. — (2) Lacune de déchiffrement. — (3) Voir ci-dessus, n° 387.

Suivant les uns, l'initiative de la suggestion aurait été prise par l'entourage militaire de Guillaume II, suivant les autres, et ce sont les plus nombreux, elle aurait été prise par le général Heuduck, commandant à Strasbourg. On ne m'a pas dit dans quelle mesure le jeune Empereur aurait été séduit par la perspective de compromettre ses alliés et d'affirmer un des objets de l'alliance en montrant à l'Europe le Roi d'Italie passant une revue dans la capitale de l'Alsace-Lorraine.

Quelqu'un, dans tous les cas, a dû présenter au Roi Humbert à cet égard une proposition plus ou moins positive, à laquelle le Souverain aurait fait une réponse distraite marquant une certaine indifférence quant à l'itinéraire de son voyage de retour. Cette hypothèse trouve une sorte de confirmation dans le fait que la communication de M. le général Menabrea, rapportée dans votre télégramme n° 24 [1], n'excluait pas l'éventualité d'un passage par Strasbourg, mais seulement de *manifestations extérieures*.

Lorsque ces projets, peut-être encore assez indécis, parvinrent à la connaissance de M. Crispi, celui-ci aurait été aussitôt frappé des inconvénients qu'ils entraîneraient au point de vue italien, et s'en serait expliqué avec le prince de Bismarck. Le Chancelier ignorait peut-être encore ces intrigues. En tout cas, il paraît ne s'être pas refusé à se joindre au Ministre italien pour les faire abandonner; la difficulté a été ainsi conjurée.

Malheureusement le zèle des autorités militaires de Strasbourg s'était déjà exercé. Des préparatifs avaient eu lieu, notamment pour une parade en l'honneur du Roi Humbert, et ils s'étaient ébruités. La *Gazette de Cologne* avait aussitôt annoncé la future revue et soulevé les protestations de nos journaux. C'est afin de calmer cette émotion que le général Menabrea a dû recevoir l'instruction de rassurer Votre Excellence, en même temps que le comte Herbert de Bismarck donnait à M. Herbette l'assurance que le Roi d'Italie ne passerait pas par Strasbourg.

L'Ambassadeur d'Italie à Berlin m'a dit simplement au sujet de cette affaire : « Il n'y a jamais eu d'hésitation. » Il n'a pas ajouté de la part de qui, ni dans quelles circonstances l'hésitation ne s'était pas produite. Si l'on peut considérer comme exacte la version admise dans les cercles diplomatiques et que je viens de rapporter, la crainte qu'aura eue le comte de Launay de se compromettre vis-à-vis des moins sages l'aura empêché de tirer honneur de la prudence que, paraît-il, son Ministre des Affaires étrangères aurait marquée.

(1) Voir ci-dessus, n° 385.

389.

M. Patenôtre, Ministre de France à Tanger,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. Confidentiel. *Fez, 29 mai 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Profitant des dispositions bienveillantes que j'ai rencontrées chez Moulay Hassan, lors de ma seconde audience, j'ai cru pouvoir reprendre avec Sa Majesté chérifienne l'entretien que j'avais eu précédemment avec elle au sujet des velléités d'acquisition territoriale que l'Allemagne entretiendrait du côté du Maroc. J'ai recueilli à cette occasion de la bouche du Sultan des informations détaillées que je crois devoir consigner dans un rapport spécial.

Sans méconnaître les vues ambitieuses de l'Allemagne, Sa Majesté chérifienne m'a affirmé que jusqu'ici aucune démarche directe n'avait été tentée auprès d'elle par le Cabinet de Berlin et par ses agents officiels. Des ouvertures lui ont été faites pour la première fois, il y a cinq ans, par un envoyé de l'usine Krupp.

Après avoir livré au Sultan des canons commandés par le Maroc à la fonderie d'Essen, la représentant de M. Krupp aurait sondé le terrain en vue de savoir si Sa Majesté chérifienne ne consentirait pas à céder à l'Empereur Guillaume la baie d'Adjeroud. Moulay Hassan prétend n'avoir prêté alors que peu d'attention à une demande faite d'une façon aussi inattendue et par une personne aussi peu qualifiée pour une négociation de ce genre. Mais deux ans plus tard M. Scovasso, Ministre d'Italie à Tanger, tentait dans le même sens une nouvelle démarche. Faisant allusion à l'entente italo-allemande, il aurait fait savoir au Sultan que le prince de Bismarck avait entretenu l'Ambassadeur du Roi Humbert à Berlin de la possibilité qu'entrevoyait l'Allemagne d'obtenir de la Cour de Fez la cession de la baie d'Adjeroud ou d'un petit territoire du Souss situé près de l'oued Draa. Pressenti à ce sujet par M. Scovasso, Moulay Hassan aurait répondu qu'il ne consentirait jamais de son plein gré à aliéner la moindre parcelle de son territoire. Le Sultan m'a déclaré encore une fois qu'il était aujourd'hui dans les mêmes résolutions. J'ai essayé de savoir quels étaient au juste les avantages que le Cabinet de Berlin lui avait fait offrir en échange d'Adjeroud. Sur ce point Sa Majesté s'est dérobée et je n'ai pas osé insister.

Moulay Hassan m'a annoncé ensuite que le nouveau Ministre d'Allemagne venait de lui faire part de l'intention où il était de se rendre à Fez dans le courant de cette année pour y présenter ses lettres de créance. Le Sultan m'a demandé à ce propos si je connaissais M. de Tattenbach. Je lui ai répondu

que je l'avais eu pour collègue en Chine, que j'avais entretenu avec lui les meilleurs rapports et que j'avais lieu de supposer qu'il en serait de même à Tanger.

Sa Majesté en vint alors d'elle-même à me reparler de l'ambassade de Ben Rechid (1) et me renouvela les assurances qu'elle m'avait données lors de ma première audience.

« Je ne m'explique pas, ajouta le Sultan, tout le bruit qui s'est fait autour de cette ambassade. C'est la seconde mission que j'envoyais à Berlin; j'en ai envoyé quatre ou cinq à Paris. Il s'agissait du reste beaucoup moins pour moi de féliciter le nouvel Empereur de son avènement que de lui adresser mes compliments de condoléance pour la mort presque simultanée de ses deux prédécesseurs. L'Empereur Guillaume avait été pour moi d'une extrême courtoisie. Il avait accueilli avec une grande bienveillance la première mission marocaine qui se soit rendue en Allemagne : il m'avait fait dire « que j'étais comme un rubis placé sur son cœur (*sic*) et que dans le cas où j'aurais besoin de lui, je pouvais compter sur son assistance ». Il était tout naturel que je fusse touché de ses procédés et que je fisse exprimer à son petit-fils les regrets que sa mort m'avait causés.

Toutes ces explications m'ont été données par le Sultan très simplement et avec l'apparence d'une parfaite sincérité. Je me suis borné à répondre que le Gouvernement de la République, malgré ses dissentiments avec la Prusse, avait eu lieu également d'apprécier la haute courtoisie de l'Empereur Guillaume et que je n'étais point surpris du langage qu'il avait tenu à Moulay Hassan. J'ai ajouté que Sa Majesté chérifienne pourrait se convaincre non seulement par nos paroles, mais par *nos actes*, des sentiments amicaux dont nous sommes animés à l'égard du Maroc.

390.

M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Rome, 31 mai 1889.*

Je n'ai pas la force de vous écrire une seule lettre officielle. C'est à peine si, relevant de cette pneumonie que je viens de subir, je puis encore rester quelques heures par jour hors de mon lit. Aussi bien, ce que je crois urgent et de mon devoir de vous dire ne serait pas à sa place dans une correspondance officielle. Tout au plus le trouverez-vous supportable dans une lettre intime

(1) Ce personnage est désigné dans la lettre de M. Herbette, ci-dessus reproduite sous le numéro 322, par son propre nom d'Abd-es-Salam. Le nom complet était Abd-es-Salam ben Réchid-el-Harisi.

et amicale comme celle-ci, écrite au courant de la plume et sous le regret profond où je suis de voir tous nos efforts perdus. La vérité est que l'œuvre d'apaisement à laquelle nous nous sommes consacrés est revenue ou à peu près au point où nous l'avions trouvée il y a six mois.

A cette époque, vous le savez, le parti que nous appellerons de la Triple Alliance était triomphant. Le parti formé sous la pression de certains intérêts dynastiques, politiques et économiques n'avait pas de contrepoids. Il s'agissait de favoriser autant qu'il pouvait dépendre de nous de lui en opposer un dans l'opinion publique tout au moins[1], puisque nous n'avions aucun moyen d'action sur le Gouvernement lui-même. Pour celui qui était chargé de cette tâche, il y fallait beaucoup de patience et surtout, oui surtout, un esprit de conciliation poussé parfois jusqu'au sacrifice de ses plus légitimes sentiments.

Je dois dire que le bruit qui s'est fait autour de ma nomination à Rome ne pouvait que faciliter le succès de cette mission d'apaisement dont j'étais chargé. Mes antécédents de carrière eux-mêmes donnaient à cette mission un caractère particulier. On s'attendait à voir les deux pays mettre fin à la tension existante à l'aide d'arrangements politiques et économiques. Vous savez les raisons de politique intérieure qui nous ont empêchés de sortir comme nous l'aurions souhaité des généralités dans lesquelles nos conversations avec le Gouvernement italien se sont traînées. Vous connaissez aussi les arrière-pensées qui guident le Gouvernement italien et qui l'ont, de son côté, empêché de donner un corps réel à ses ouvertures quelque peu platoniques ainsi qu'à ses déclarations publiques de bon vouloir. Du coup cependant un premier résultat a été atteint : la suspension de cette guerre de plume à laquelle les presses de France et d'Italie se livraient depuis si longtemps. A l'abri de cette trêve, et grâce à l'espérance un peu trop exploitée en Italie d'un prochain accord commercial, les esprits modérés se sont repris, les intérêts économiques de l'Italie si cruellement frappés par la politique du Gouvernement italien ont cru à un avenir meilleur, ses vieilles traditions se sont réveillées, un mouvement enfin favorable au rapprochement des deux nations s'est nettement prononcé. Ce mouvement a trouvé sa formule dans les déclarations de la Ligue lombarde et dans les discours retentissants des chefs reconnus du parti d'action démocratique et irrédentiste. Le centenaire de 1889 et l'attitude équivoque que le Gouvernement italien a cru devoir prendre dans cette circonstance a fourni l'occasion à toutes ces forces éparses de l'opposition à la Triple Alliance de se concentrer; de là les adresses que vous avez reçues, les manifestations que vous connaissez de Naples, de Milan, de Livourne, etc. La précipitation, pour ne rien dire de plus, avec laquelle le Roi a voulu

(1) *Sic.* La rédaction évidemment fautive de la phrase n'empêche pas de comprendre que M. Mariani désirait opposer au parti de la Triple Alliance un parti plus favorable à la France et en favoriser la formation.

rendre à l'Empereur d'Allemagne la visite qu'il avait reçue l'an dernier n'a pas non plus laissé que de choquer l'amour-propre national. On ne pouvait oublier que cette visite, qu'il montrait tant de hâte à rendre le premier, répondait à une visite que le Roi d'Italie avait été le dernier à recevoir. On admettait avec moins de satisfaction encore le prétexte invoqué. On n'imaginait pas sans amertume qu'il pût appartenir à l'Empereur d'Allemagne de fixer la date à laquelle il pouvait lui convenir de recevoir le Roi d'Italie.

Aussi tous ces mécontentements, tous ces froissements se sont-ils traduits le jour du départ du Roi pour Berlin par un silence glacial, tant sur la place de la gare que sur le parcours des voitures royales. Sur ce point toutes les impressions sont concordantes. C'est là également le point culminant de cette opposition à la politique de la Triple Alliance dont je viens d'essayer de vous tracer la marche. Depuis lors le mouvement n'a pas été seulement enrayé; il a été retourné et nous pouvons dès à présent nous attendre pour après demain, jour du retour du Roi à Rome pour la fête du statut à une de ces ovations enthousiastes dont les Romains ont le secret. Je serais quant à moi étonné qu'il en fût autrement.

A quoi faut-il donc attribuer ce revirement soudain? La question est si complexe qu'il m'est impossible d'y répondre d'une manière satisfaisante.

Tout d'abord l'amour-propre national, je ne veux pas dire la vanité nationale, a été surchauffé par le récit des réceptions chaleureuses dont le Roi d'Italie a été l'objet de la part de la population berlinoise. Le peuple italien est littéralement grisé des hommages qui lui ont été rendus dans la personne de son Souverain par la plus grande Puissance de l'Europe. Ces hommages habilement commentés ont créé chez lui une patriotique illusion. Il croit fermement à cette heure que de l'aveu même du peuple allemand il est devenu le pivot de la politique impériale. L'Autriche est reléguée au troisième rang dans cette Triple Alliance où l'Italie n'avait été admise jusqu'à présent que par une sorte de dédaigneuse condescendance. Encore un peu l'Autriche en sera écartée, si elle ne l'est déjà. L'Italie n'aura plus à subir cette honte d'être l'alliée de son ennemi héréditaire, de la Puissance qui détient sous son joug des provinces italiennes. Cette perspective plus ou moins chimérique répond, en lui donnant satisfaction, à un sentiment réel et national, sentiment qui fait la force du parti démocratique irrédentiste dont je parlais plus haut et qui nous ralliait une portion de l'opinion publique. Ce rêve ferme la bouche pour le moment au parti d'action, celui dont l'influence nous était le plus sûrement acquise. Ajoutez à cela quelques articles injurieux de quelques-uns de nos journaux pendant le cours de la visite du Roi à Berlin et qui ont blessé les sentiments italiens. Je n'insiste pas. Puis est venu l'incident de Strasbourg [1].

(1) Voir à ce sujet le n° 386. Le 1er juin (Télégr. n° 50 de 3 h. 45, soir), M. Mariani revenait sur cette affaire en communiquant un renseignement donné par un Ministre étranger

Cet incident, qui pour nous autres Français est bien éclairci par les aveux mêmes du journal officiel d'Alsace, a provoqué dans notre presse une indignation dont aucun journal italien ne peut admettre la légitimité, car il devrait en même temps reconnaître ou la duplicité ou l'impardonnable légèreté du Roi. Cette indignation s'est traduite en outre dans quelques-uns de nos journaux en des termes qui ont fait la partie belle à nos ennemis. Tout cela a été, comme vous pensez, exploité et si bien exploité que dans la presse italienne, même la presse républicaine démocratique ou socialiste, il n'y a à ma connaissance qu'un seul journal, la *Capitale*, qui ait osé dire et maintienne que cet incident cache une manœuvre de la politique allemande dont le Roi a été la dupe et dont la France a justement eu raison de se montrer outragée. Je veux croire que tout cela s'éteindra, que la logique des choses, des événements, des traditions reprendra ses droits, mais, comme je vous le disais, tout est à refaire. Dans quelques jours, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Giordano Bruno sous les fenêtres du Palais Farnèse, et à laquelle toutes les sociétés démocratiques d'Italie se sont donné rendez-vous, fournira un autre élément à l'opinion publique. Les idées que représente Giordano Bruno en Italie et que la France républicaine représente en Europe vont être exaltées. Qu'en résultera-t-il? Mais je m'arrête dans ces considérations inutiles, je n'en puis plus, et je vous prie, etc.

391.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 27. *Saint-Pétersbourg, 1er juin 1889, 8 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

Le Prince de Monténégro partira mardi avec sa famille pour se rendre à ....[1] en passant par Kiew où réside la mère du Grand-Duc Pierre. Voici le texte authentique du toast qui lui a été porté dimanche par l'Empereur : « Je bois à la santé du Prince de Monténégro, le seul fidèle et sincère ami de la Russie. » Ce toast produit ici comme ailleurs une certaine impression

non autrement désigné, qui le tenait de M. Mayor, chef du Cabinet de M. Crispi. « La vérité est que c'est le général Heuluck, Gouverneur de Strasbourg et attaché à la personne du Roi pendant son séjour à Berlin qui, le premier, a eu l'idée du voyage de Strasbourg. Il en a parlé à l'Empereur qui a adopté le projet et qui a aussitôt proposé au Roi ce changement d'itinéraire, en lui offrant de l'accompagner. Le Roi l'ayant accepté sans y prendre garde, en a parlé à son tour dans la soirée à M. Crispi. Celui-ci s'est élevé avec la plus grande vivacité contre le projet », et le Ministre avait offert sa démission. « C'est à la suite de cet entretien que les préparatifs déjà ordonnés à Strasbourg ont été, dans la soirée même, contremandés. »

[1] Lacune de déchiffrement.

en vue de la portée qu'il peut avoir en Orient, mais personne ne songe à y voir une pensée qui touche la France.

Ce matin a eu lieu avec un plein succès le lancement du cuirassé *Nicolas Ier* construit par la Société franco-russe. L'Empereur, qui était présent avec toute la famille impériale, a félicité plusieurs fois le directeur de la Société, M. Dubuit, qui a reçu déjà la commande d'un nouveau cuirassé.

392.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 118. *Berlin, 4 juin 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juin; Dir. pol., 14 juin.)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* vient de publier le récit de la translation des tombes d'environ soixante soldats français, morts captifs en 1870-1871 et enterrés à Jüterbog. Le cimetière qui contenait ces sépultures ayant dû être déplacé à raison de l'agrandissement des champs de tir, les autorités militaires et religieuses ont donné une certaine solennité à ce transfert. Votre Excellence trouvera sous ce pli le texte et la traduction du compte rendu que la *Norddeutsche Zeitung* a publié au sujet de cette cérémonie.

393.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 56. Confidentiel. *Londres, 5 juin 1889, 1 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

J'ai abordé hier soir avec Lord Salisbury la question de la conversion de la dette égyptienne privilégiée. Je lui ai dit que vous veniez de recevoir du Caire le texte du projet, que vous alliez l'étudier, que cette étude prendrait du temps, mais qu'à première vue il vous semblait que certaines clauses soulevaient des objections.

Je lui ai ensuite tenu le langage ainsi (*sic*) : « Nous avons été heureux de constater le relèvement de l'Égypte tant dans l'ordre politique que dans l'ordre économique, et nous reconnaissons volontiers la part que vous y avez prise.

Le projet de convention qui nous est soumis en est la preuve. Mais cet état de choses ne prouve-t-il pas aussi que la tâche de l'Angleterre approche de sa fin, et que l'Égypte pourra être bientôt livrée à elle-même? Vous nous avez souvent déclaré que vous comptiez évacuer l'Égypte aussitôt que l'ordre y serait complètement établi, la sécurité du pays assurée. Ce moment n'est-il pas arrivé? Nous ne désirons exercer aucune pression sur vous; mais ne pouvez-vous pas nous laisser entrevoir le moment où vous prendriez l'initiative de l'évacuation?»

Lord Salisbury m'a répondu à peu près en ces termes :

«La prospérité relative que l'Égypte a atteinte sous notre impulsion ne se maintiendrait certainement pas, si nous quittions le pays en ce moment. Si nous annoncions notre prochain départ, la conversion deviendrait impossible. A mes yeux le succès que nous avons déjà obtenu en Égypte est plutôt une raison pour que nous poursuivions notre tâche jusqu'au bout. En effet, la sécurité extérieure du pays est loin d'être assurée.

«L'attitude que prendra le Senoussi est encore fort incertaine; nous ne savons si son succès amènera la pacification du Soudan, ou bien de nouvelles attaques contre la Haute-Égypte; notre départ en ce moment serait un encouragement pour ce nouveau Mahdi. Je vous renouvelle d'ailleurs la déclaration que je vous ai souvent faite, à savoir que nous évacuerons l'Égypte aussitôt que le pays pourra se suffire à lui-même. Vous avez fait échouer la convention conclue par Sir H. D. Wolff avec le Sultan et, depuis lors, j'ai laissé dormir la question; mais je vous avertis que je ne puis pas présenter au Parlement une convention d'évacuation qui ne nous donne pas le droit de rentrer si la sécurité extérieure de l'Égypte était menacée.» — «Vous savez bien, lui ai-je dit, qu'une fois l'Égypte évacuée, aucun parlement ne vous autoriserait à y rentrer.» — «C'est possible, mais sans cette clause, je ne puis pas faire accepter la convention à l'opinion publique en Angleterre.»

Je lui fis alors observer que les menaces d'incursion dans la Haute-Égypte étaient passées à l'état chronique, et que la Basse-Égypte n'exigeant guère que de la police et de la gendarmerie, l'armée égyptienne serait toujours assez forte pour défendre la frontière du Sud. Je lui rappelai la clause de la convention de Suez d'après laquelle sa mise à exécution était subordonnée à l'évacuation de l'Égypte par les Anglais, ce qui annulait en fait, quant à présent, ce grand acte international dont la négociation avait été si laborieuse.

«Ne pouvez-vous, lui dis-je, montrer de quelque façon votre bonne volonté, faire un pas vers l'accomplissement du but que vous déclarez toujours vouloir poursuivre?» — «Si vous voulez, me dit Lord Salisbury, nous pourrions retirer nos troupes du Caire.» — «Quel sens attacheriez-vous lui répondis-je, à ce retrait?» — «Nous montrerions par là que nous ne voulons peser d'aucune façon sur le Gouvernement égyptien, le laisser libre dans son administration,

et n'employer nos forces que pour la défense extérieure du pays, si les événements le rendaient nécessaire. C'est une idée que je vous soumets. D'ailleurs, souvenez-vous que la conversion de la dette est une arme que nous mettons dans vos mains. Car tout ce qui démontre le retour de la prospérité en Égypte est un argument en faveur de l'évacuation future du pays à l'usage des adversaires de l'occupation aussi bien en Angleterre que chez vous.»

Trouvant la concession offerte par Lord Salisbury fort platonique, je lui demandai de nouveau s'il ne pouvait indiquer le moment où il serait disposé à aborder carrément le fond de la question.

«A vous parler franchement, me répondit-il, cela dépendra de ce qui se passera en France d'ici à quelques mois. Le général Boulanger dit partout qu'il nous chassera d'Égypte, nous verrons bien. S'il arrive au pouvoir, nous aurons à nous tenir en garde contre les aventures. Si, au contraire, la République se consolide, il nous sera plus facile de traiter. Ainsi l'avenir dépend beaucoup de vos élections générales, et je vous demande d'ajourner la discussion à cette époque.»

L'entretien s'est terminé sur ces mots et je me suis borné à répondre que prochainement j'aurais sans doute l'occasion de reprendre la conversation avec lui.

Au fond, Lord Salisbury, sans désirer assurément le succès du général Boulanger, le croit possible et ne veut pas se dessaisir d'un gage qui pourrait lui être fort utile, en cas de complications européennes.

Beaucoup d'Anglais de ma connaissance sont persuadés que Boulanger réussira, tout en reconnaissant la médiocrité du personnage; cela tient surtout à ce que la société de Londres n'a guère de rapports qu'avec la société réactionnaire de Paris et à ce que les rapports de l'ambassade l'Angleterre à Paris sont conçus dans le même esprit, à ce qu'on m'affirme.

L'Ambassadeur de Russie m'a dit incidemment qu'il croyait que son Gouvernement ne ferait pas d'opposition à la conversion.

394.

M. Patenôtre, Ministre de France à Tanger,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. Confidentiel. *Tanger, 6 juin 1889, 4 h. 30, soir.*

(*Reçu :* le 7, 3 h., matin.)

Fez, 1er juin.

Pour couper court aux commentaires auxquels ont donné lieu le voyage des Ambassadeurs marocains à Berlin et leur retour par l'Italie, le Sultan est

disposé à envoyer prochainement une ambassade à Paris. Pour prévenir toute susceptibilité de la part de l'Espagne, j'ai demandé que cette ambassade se rendît à Madrid en quittant la France. Le Sultan ayant approuvé cet itinéraire vient de me faire notifier officiellement ses intentions; il vous prie d'en aviser confidentiellement le Cabinet de Madrid et de lui demander si la Reine Régente agrée le projet de retour par l'Espagne.

Désirant que ses intentions restent secrètes le plus longtemps possible, Sa Majesté chérifienne préfère ne pas recourir à l'entremise de Si Torrès, son agent à Tanger. C'est pourquoi elle m'a chargé de cette négociation.

Le Sultan consent à ce que ses envoyés passent par l'Algérie où ils s'embarqueront pour Marseille. Il demande à quelle date vous souhaitez qu'ils se mettent en route. Vu les préparatifs que nécessite l'envoi de cette mission, il semble difficile que leur départ puisse avoir lieu avant deux mois.

395.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 55. Confidentiel. *Paris, 7 juin 1889, 4 h. 40, soir.*

Votre télégramme 56 [1], dans lequel vous me rendez compte de votre conversation avec Lord Salisbury au sujet de l'Égypte, m'a causé une pénible impression. Vous avez bien fait de rompre l'entretien dès que votre interlocuteur vous a parlé de la situation intérieure de la France et du général Boulanger, et je vous aurais encore plus approuvé si vous lui aviez fait sentir davantage combien son argumentation sur ce point était désobligeante et même offensante pour nous. On s'abstient généralement, dans les rapports diplomatiques, de ces allusions directes aux affaires du pays avec lequel on traite. Quant à nous, nous n'avons jamais dit à un Ministre anglais que nous désirions savoir s'il aurait bientôt un successeur, et quel serait ce successeur, pour traiter une question intéressant les deux pays. Sans même rechercher si Lord Salisbury est bien ou mal renseigné sur notre état intérieur, je vous prie de n'accepter jamais avec lui, dans le cours d'une discussion officielle, un débat à ce sujet, et à chaque occasion qui se présentera pour Sa Seigneurie de vous parler de M. Boulanger, veuillez ne pas manquer de lui rappeler que ce soldat indiscipliné, rayé des contrôles de l'armée par ses pairs, est en ce moment

[1] Voir ci-dessus, n° 393.

déféré à la plus haute juridiction de notre pays et ne mérite à aucun degré d'entrer en ligne de compte dans les calculs d'une politique vraiment sérieuse.

En ce qui concerne l'Égypte, dites à Lord Salisbury que nous avions cru les progrès de ce pays plus réels et plus solides qu'ils ne nous les présente. Nous étions d'ailleurs d'autant plus disposés à regarder ces progrès comme assez avancés pour permettre l'évacuation que, dans les négociations de 1884, le Gouvernement anglais avait indiqué l'année 1888 comme date à peu près certaine de cette opération. Si Lord Salisbury a des craintes sérieuses au sujet de l'Égypte, il comprendra que le projet de conversion nous présente un aspect nouveau et différent de celui sous lequel nous l'avions d'abord aperçu. Nous aurons à nous demander si, en consentant à la conversion, nous n'exposerions pas les intérêts de nos nationaux dans un pays dont l'avenir reste aussi incertain. A nos yeux, la conversion ne peut être qu'une marque de confiance et nous sommes surpris que cette confiance fasse précisément défaut au Gouvernement anglais.

Nous croyons qu'il se trompe et que l'Égypte, dès maintenant, peut se suffire à elle-même. L'ordre est parfait dans la Basse-Égypte, et quant aux difficultés militaires dont on parle dans la Haute-Égypte du côté des frontières, elles ont toujours été fort exagérées. L'armée égyptienne y suffisait autrefois très bien et y suffira quand on le voudra. Toutefois, nous n'avons jamais considéré l'évacuation comme devant se faire d'un seul coup, mais comme une opération échelonnée à intervalles déterminés d'avance, avec une date finale certaine. Vous savez que ce qui a fait échouer les négociations antérieures, notamment celle de Sir Henry D. Wolff, est que cette date extrême n'était pas assez nettement fixée. Lord Salisbury doit reconnaître lui-même qu'il y a une contradiction véritable à ne pas fixer cette date *ne varietur* et à réclamer le droit éventuel de rentrer en Égypte. Mes prédécesseurs ne se sont pas refusés à consentir ce droit au Gouvernement anglais, mais à la condition qu'il ne pourrait s'exercer que dans une période limitée. Je crois aussi qu'il y aurait là éventuellement un terrain de transaction. L'Angleterre évacuerait d'abord la Basse-Égypte; Lord Salisbury vous a proposé déjà d'évacuer le Caire; et elle s'engagerait à l'évacuation totale dans un délai à déterminer. Si, par impossible, des troubles se produisaient après l'évacuation dans un second délai à déterminer, nous ne ferions pas d'objection absolue à la rentrée des troupes britanniques.

Dans ces conditions, la confiance ne subirait certainement aucune atteinte, et la conversion ne courrait aucun risque. Si Lord Salisbury les repousse, c'est notre propre confiance dans la situation de l'Égypte qui se trouverait nécessairement ébranlée, et dès lors notre adhésion au projet de conversion deviendrait infiniment douteuse. Veuillez présenter ces considérations le plus tôt possible à Sa Seigneurie, en les développant avec force, et me faire connaître l'impression qu'elle en aura éprouvée.

396.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 18. Confidentiel. *Paris, 7 juin 1889, 8 h., soir.*

Vous savez que le Gouvernement égyptien vient de soumettre à l'adhésion des Puissances un projet de conversion de sa dette privilégiée [1]. J'ai mis ce projet à l'étude et je ne suis pas encore en mesure de prendre une détermination définitive. La situation, à mes yeux, est restée ce qu'elle était le 4 juin, jour où j'ai été amené à la Chambre des députés à faire connaître mes premières impressions sur la question. Le *Journal officiel* vous mettra au courant du langage que j'ai tenu [2]. Je désirerais que, dans votre prochaine conversation avec M. de Giers, vous l'interrogiez sur ce qu'il pense de ce langage. La question devrait être présentée comme venant de vous, afin d'éviter que votre interlocuteur ne vous pose aussi des interrogations auxquelles je ne pourrais pas répondre encore. Mais j'attacherais du prix à connaître le sentiment de M. de Giers, et je vous prie de me télégraphier aussitôt que vous aurez pu vous en rendre compte.

397.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 24. Confidentiel. *Paris, 8 juin 1889, 11 h. 30, soir.*

Le Sultan du Maroc a manifesté il y a quelques jours, dans les entretiens avec M. Patenôtre, l'intention d'envoyer prochainement une ambassade à Paris et de couper court de cette façon aux commentaires provoqués par

(1) Voir ci-dessus, n° 393.

(2) A une question de M. Félix Faure sur la validité du décret khédivial ordonnant la conversion, M. Spuller avait répondu : « Je puis dire sur ce point que nos agents en Égypte ont toujours été d'avis que, doctrinalement, le Gouvernement khédivial avait le droit de faire la conversion. Il y a donc lieu de croire que la conversion est légitime, légale, qu'elle est dans le droit du Gouvernement égyptien; mais je n'ai pas besoin d'ajouter qu'elle ne peut l'être d'une manière définitive qu'à la condition de réunir l'assentiment des Puissances. C'est ce que le Gouvernement khédivial a reconnu quand il a soumis son projet à nous et aux autres Gouvernements intéressés ».

l'itinéraire de la dernière mission marocaine à Berlin [1]. Notre Ministre a engagé vivement Sa Majesté chérifienne à donner à cette ambassade l'ordre de rendre également visite à la Cour de Madrid. Cette idée a reçu l'agrément de Moulay Hassan qui nous prie d'aviser confidentiellement le Gouvernement royal de son projet et de demander si la Reine Régente serait disposée à recevoir ses envoyés, à leur retour de Paris. Sa Majesté chérifienne désirant tenir ses intentions secrètes le plus longtemps possible a préféré ne pas recourir à l'intermédiaire de Si Torrès, et c'est ainsi que M. Patenôtre et nous-mêmes, nous nous trouvons chargés d'une commission qui régulièrement eût dû passer par la chancellerie de Tanger et par la légation d'Espagne [2]. Le Sultan nous demande à quelle date il nous conviendrait de recevoir ses représentants qui ne pourront guère se mettre en route avant deux mois. Nous serions naturellement fort aises d'avoir à leur montrer l'exposition. Mais j'attends d'être fixé sur les convenances du Gouvernement royal avant d'indiquer une date précise.

Concertez-vous à cet égard avec le Ministre d'État qui verra certainement, dans l'initiative de M. Patenôtre et dans l'approbation qu'elle a trouvée auprès de nous, la meilleure preuve de notre résolution d'affirmer hautement la confiance réciproque dont la France et l'Espagne se montrent animées dans leurs relations avec le Maroc.

398.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 28. *Saint-Pétersbourg, 8 juin 1889, 5 h. 45, soir.*
(*Reçu :* le 9, 1 h., matin.)

M. de Giers qui est venu me voir hier m'a précisément parlé du projet de conversion de la dette privilégiée égyptienne [3]. Il avait, m'a-t-il dit, été pressenti de divers côtés sur l'opinion que formulait le Gouvernement russe mais, l'affaire n'intéressant pas directement la Russie, il avait évité de répondre, désirant connaître d'abord l'opinion des Gouvernements plus intéressés; il

(1) Voir ci-dessus, n° 394.

(2) M. Paul Cambon écrira le 24 juin dans une lettre confidentielle à M. Spuller : « L'idée de l'envoi d'une ambassade marocaine à Paris et à Madrid semble avoir été fort goûtée par la Reine Régente et par le marquis de la Vega de Armijo et, comme j'ai eu l'honneur de le faire connaître à Votre Excellence dans mon télégramme du 21 de ce mois, j'ai été chargé d'exprimer au Gouvernement de la République toute la gratitude de Sa Majesté pour des procédés aussi loyaux que courtois. »

(3) Voir ci-dessus, n° 396.

a ajouté qu'il attachait du prix à savoir le sentiment du Gouvernement français et qu'il avait chargé déjà le baron de Mohrenheim de vous interroger à ce sujet. Le seul avis qu'il ait émis est qu'un des points importants était l'emploi qui serait fait du bénéfice produit par l'opération. On ne connaît pas encore à Pétersbourg le texte de votre discours. Je crains de ne pouvoir, avant mercredi, être en mesure de vous faire connaître l'impression que je recueillerai.

399.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 29. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 12 juin 1889, 10 h., soir.*

(*Reçu :* le 13, 2 h., matin.)

A la réception d'aujourd'hui, M. de Giers m'a dit qu'il n'avait pas encore reçu de M. de Mohrenheim (1) la réponse qu'il attendait et qui devait lui faire connaître les résolutions prises par le Gouvernement français relativement à la conversion égyptienne. Je lui ai demandé s'il avait lu votre discours à la Chambre(2). Il m'a répondu qu'il le trouvait habile. Développant sa pensée il a ajouté que, si la faculté de convertir ne pouvait être refusée, il comprenait qu'il nous fût difficile de ne pas profiter d'une occasion aussi favorable pour rappeler, quant au principe du moins, la question de l'évacuation et pour régler l'emploi du bénéfice acquis à la suite de l'opération, de manière à diminuer encore les arguments que l'Angleterre peut faire valoir pour le maintien de son occupation. De ce langage, Votre Excellence peut conclure que le Gouvernement russe est toujours disposé à marcher d'accord avec nous sur le terrain de l'Égypte.

En ce qui concerne la Suisse, je n'ai pas rapporté de ma conversation une impression aussi satisfaisante. Par son attitude vis-à-vis des étrangers réfugiés, ce pays justifie aux yeux de M. de Giers l'appréciation qu'il ne remplit pas les devoirs découlant de sa neutralité. Le Gouvernement russe pense à cet égard comme le Gouvernement allemand. Il y a un mois, à propos du procès de Zurich(3), procès dont on s'est refusé jusqu'ici à communiquer les pièces,

(1) Voir ci-dessus, n° 398.

(2) Discours du 4 juin dont un fragment est reproduit dans une note du n° 396.

(3) Il s'agit de nihilistes qui fabriquaient des bombes à Zurich. Treize d'entre eux, suivant un télégramme de Berne du 9 mai, furent simplement expulsés et la plupart d'entre eux devaient se rendre en France.

bien qu'il s'agisse de la vie du Tsar, une note a été expédiée à M. de Hamburger dans laquelle il est dit également que, par de tels procédés, la Suisse pourra amener Sa Majesté russe à regretter d'avoir contribué en 1815 à l'établissement de la Confédération. Cet accord de vues entre les Cabinets de Berlin et de Pétersbourg a dû évidemment se manifester dans les communications empressées que le Gouvernement allemand, aidé par le Gouvernement italien, ne cesse de faire pour attirer l'attention de la Russie sur les dangers qui la menacent. Faut-il y chercher autre chose qu'une coïncidence ou y voir un plan concerté? En établissant que le Gouvernement russe n'a pas eu recours à des agents provocateurs et que le cas Wohlgemuth[1] ne l'intéresse pas particulièrement, M. de Giers a voulu sans doute me rassurer dans une certaine mesure, tout au moins me convaincre que, si les deux Gouvernements sont amenés à juger de même la conduite des autorités fédérales, il n'y a rien de combiné dans la démarche qui vient d'être faite par le Ministre d'Allemagne à Berne.

400.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXVIII. Très confidentiel. *Londres, 12 juin 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juin; Dir. pol., 16 juin.)

Je viens d'avoir un important entretien avec Lord Salisbury, qui est venu de la campagne aujourd'hui sur ma demande.

Après avoir bien réfléchi aux communications du Département et notamment à votre télégramme du 7, n° 55[2], je me suis décidé à présenter à Lord Salisbury la question de l'évacuation de l'Égypte et les conditions auxquelles nous pourrions donner notre adhésion, de la façon suivante, qui m'a paru la plus propre à faire impression sur l'esprit de mon interlocuteur que je connais de longue date : « J'ai rendu compte à M. Spuller de notre dernière conversation au sujet de l'Égypte. Aujourd'hui je suis autorisé à vous faire une déclaration dont vous apprécierez toute l'importance. Désirant entrer dans vos vues et dans les exigences de votre situation parlementaire, autant que cela lui est possible, le Gouvernement de la République consent en principe à ce que les troupes anglaises puissent rentrer en Égypte après l'évacuation totale, s'il s'y produisait des troubles graves, mais à deux conditions expresses : 1° que la faculté de rentrer soit limitée à un délai déterminé; 2° que la date de l'évacuation totale soit fixée définitivement. Il ne vous échap-

(1) Voir, au sujet de Wohlgemuth, le n° 368, note 2, p. 388. — (2) Voir ci-dessus, n° 395.

pera pas que ces deux conditions sont nécessairement connexes, la première ne pouvant être que le corollaire de la seconde.

« Nous prenons acte de votre offre d'évacuer prochainement le Caire, mais nous estimons que rien ne s'oppose à ce que l'évacuation s'étende en même temps à toute la Basse-Égypte où la police et la gendarmerie indigènes suffisent au maintien de l'ordre; j'attire particulièrement votre attention sur ce point. Je dois ajouter que, dans la pensée de mon Gouvernement, la date de l'évacuation totale ne devrait pas être trop éloignée, ni le délai pour la faculté de rentrer trop prolongé. »

« Je reconnais, m'a répondu Lord Salisbury, toute l'importance de l'ouverture que vous venez de me faire. Mais, à cause même de son importance, il est indispensable qu'elle soit discutée en Conseil des Ministres et je vous promets de la soumettre à mes collègues à la première réunion du Cabinet. Il faudra aussi peut-être consulter le Sultan. »

— « Je vous demande, au contraire, de tenir cette ouverture absolument secrète. Tâchons d'abord de voir si nous pouvons nous mettre d'accord. mon Gouvernement et le vôtre; c'est là le point essentiel. Si nous parvenons à un accord, il y aura à examiner dans quelle forme nous saisirons la Porte de la question; mais il est certain que le Sultan ne s'opposera pas à votre départ de l'Égypte. »

« Je vous promets, m'a dit Lord Salisbury, de tenir les pourparlers secrets, mais à la condition que vous aussi vous garderez le secret vis-à-vis de toutes les Puissances. Nous n'avons pas oublié l'opposition faite par M. de Nélidoff, lors des dernières négociations[1]. »

J'ai répondu à Lord Salisbury que le secret absolu était aussi dans vos vues; en effet dans des pourparlers de ce genre, il n'y a pas de demi-secret possible.

« N'oubliez pas, ai-je ensuite continué, que notre consentement à la rentrée de vos troupes pendant un délai déterminé a une très grande portée en ce qui concerne l'action future de la France en Égypte. Notre agent en Égypte a tenu, vis-à-vis des vôtres, la conduite la plus correcte et ne vous a suscité aucune difficulté. Si nous parvenons à nous entendre pour l'évacuation, il saute aux yeux que notre premier intérêt sera de coopérer de toutes nos forces au maintien de l'ordre en Égypte et au développement de toutes les ressources du pays, à empêcher des troubles quelconques de naître, en un mot d'aider à la vie indépendante et régulière de l'Égypte. »

Lord Salisbury a reconnu la justesse de cette observation, puis il m'a dit : « Dans toutes les questions relatives à l'Égypte, à la Syrie, à Constantinople, le fond de notre politique ne varie pas; c'est le souci du maintien de l'Empire ottoman. Si la débâcle de la Turquie arrive, que se passera-t-il en Égypte?

(1) Voir dans le tome VI, 1re série, le télégramme de Constantinople du 31 mai 1887, reproduit sous le numéro 537.

Au cas de la dissolution de l'Empire ottoman, nous ne pourrions consentir à l'occupation des États du Khédive par aucune Puissance européenne. Je vous parle sans détours; voilà ce qui nous fait hésiter à évacuer l'Égypte; nous ne voudrions pas ouvrir éventuellement la porte à d'autres.»

J'ai rappelé à Sa Seigneurie que le Gouvernement de la République avait toujours déclaré sa ferme volonté de ne pas chercher à rentrer en Égypte après le départ des Anglais; que le maintien de l'Empire ottoman avait toujours été un des buts poursuivis par la diplomatie française aussi bien que par le Gouvernement anglais et que l'évacuation de l'Egypte, en supprimant une cause de dissentiments entre la France et l'Angleterre, nous confirmerait certainement dans cette politique qui était traditionnelle chez nous. Finalement j'ai fait un appel chaleureux à Lord Salisbury, en l'engageant à accepter des propositions qui témoignaient d'un sincère désir de conciliation de notre part, et qui supprimeraient une source chronique de difficultés entre les deux pays.

Lord Salisbury, qui a paru assez impressionné, m'a réitéré sa promesse de saisir le Conseil des Ministres de la question dans un bref délai.

Je ne puis encore rien augurer du résultat de ma démarche. D'un côté, elle montre combien nous sommes disposés à faire toutes les concessions raisonnables; de l'autre, elle met le Gouvernement anglais au pied du mur et le force à s'exécuter ou à démasquer ses secrètes visées, ce qui pourrait lui créer des difficultés parlementaires.

J'espère que vous approuverez le langage que j'ai tenu [1]. Je suis tellement frappé de l'importance, pour le Gouvernement de la République, de résoudre cette question avant les élections générales, que je n'ai pas hésité à l'engager à fond.

Quelques-uns de mes collègues m'ayant demandé ce que vous comptiez faire relativement à la conversion, je me suis contenté de répondre que vous auriez sans doute quelques observations à faire sur l'emploi des fonds dont la conversion ferait bénéficier le trésor égyptien.

401.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 20. *Paris, 13 juin 1889, 8 h. 30, soir.*

J'ai répondu par écrit le 11 juin au premier Secrétaire de l'ambassade impériale à Paris que la circulaire égyptienne du 23 mai soulève des questions

(1) «Vous avez parfaitement posé la question et j'approuve de tous points le langage que vous avez tenu» télégraphie M. Spuller le 14 juin à 6 h. 30 du soir. (Télégr. n° 58.)

trop diverses pour qu'il soit possible de leur donner dès maintenant une solution complète. Ces questions sont à la fois d'ordre financier et d'ordre politique. Au point de vue financier, nous croyons comme le Gouvernement impérial qu'il y a lieu de se préoccuper de l'emploi qui serait fait de l'économie résultant de la conversion. Au point de vue politique, j'ai publiquement déclaré à la Chambre des députés, le 4 juin, que traiter avec une Égypte encore occupée par une Puissance étrangère ou avec une Égypte rendue à elle-même constitue deux situations différentes[1].

Je ne doute pas que cette communication ait été exactement transmise à M. de Giers.

Confidentiel. — J'espère comme vous que le langage qui vous a été tenu par le Ministre des Affaires étrangères implique la résolution du Gouvernement impérial de marcher d'accord avec nous dans la question d'Égypte, qui nous a souvent donné occasion de constater, au moins chez les agents au Caire une certaine froideur.

402.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXI. Confidentiel. *Berlin, 14 juin 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Après quinze jours seulement d'absence, j'ai trouvé la situation assez sensiblement modifiée; il y a quelques semaines, tout était au calme au dedans comme au dehors. Aujourd'hui, il y aurait en germe certains dissentiments entre l'Empereur et le prince de Bismarck, dont l'intervention pour empêcher le voyage de Strasbourg semble avoir causé quelque dépit dans l'entourage du jeune Souverain[2].

Les initiés attribuent à ce dépit un article contre la Russie que le journal favori de la Cour, la *Post*, vient de publier en opposition avec les idées du Chancelier. Ce dernier avait autorisé M. de Bleichroeder à procéder à la conversion des obligations russes dites « de priorité » et cette importante opération était déjà conclue quand elle provoqua les protestations d'un autre banquier de Berlin, M. de Krause, qui a émis dans le temps les obligations dont il s'agit conjointement avec la Handelsgesellschaft. Ce groupe financier a réussi à faire agir des influences auprès de l'Empereur qui, mécontent déjà du toast d'Alexandre III au Prince de Monténégro et de l'absence de tout avis d'une

[1] Cf. le n° 395. — [2] Voir ci-dessus, n°s 385, 386 et 390, note p. 418.

prochaine visite du Tsar à Berlin, donna l'ordre d'attaquer la Russie dans la presse. On dit qu'il a écrit aujourd'hui dans le même sens au prince de Bismarck qui est à Varzin depuis quelques jours. Comment le Chancelier prendra-t-il une telle incartade? Réussira-t-il à modérer son «Maître» dans ce mouvement d'impatience contre la Russie? Il n'est pas douteux que l'on ne ressente ici une cuisante blessure d'amour-propre d'en être réduit à la perspective d'une escale presque improvisée du Tsar à Kiel, ce qui équivaudrait, selon l'expression d'un personnage de Cour, au dépôt d'une carte cornée en échange d'une visite de cordiale amitié. On recommence aussi à se préoccuper de l'agglomération croissante des troupes russes sur la frontière austro-allemande où elles atteindraient maintenant le chiffre de six cent mille hommes. «C'est, me disait hier un personnage d'importance, une véritable mobilisation en temps de paix; nous serions fort heureusement en mesure d'opposer, en vingt-quatre heures, aux six cent mille Russes, un million de soldats allemands, mais il est toujours inquiétant d'avoir affaire à un puissant ennemi dont le caprice fait loi. Le Tsar, depuis l'accident de Borki, se croit destiné à une mission providentielle, c'est-à-dire au triomphe de l'orthodoxie en Orient. Son toast au Prince de Monténégro est une avance aux panslavistes. Dans la péninsule des Balkans l'action de la Russie s'exerce à ciel ouvert. En Roumanie, *tout est obscurité et sujet d'inquiétude :* c'est en ces termes que le comte de Bismarck résumait naguère l'état des choses. En Serbie, la prise de possession des chemins de fer est une opération qui ressemble fort à l'achat par Lord Beaconsfield des actions du canal de Suez appartenant au Khédive. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a voulu être en mesure de s'opposer à la cession par le baron Hirsch des chemins de fer orientaux à l'Autriche ou à l'Allemagne. Tout cela révèle une persistance indomptable de la Russie dans ses vues sur Constantinople. Une guerre contre le colosse du Nord est fatale à brève échéance; ne vaudrait-il pas mieux qu'elle éclatât pendant que la France est occupée de son exposition?»

J'ai cru devoir vous faire connaître ces appréciations qui résument assez exactement les impressions que je recueille autour de moi. Elles me semblent trop poussées au noir, mais elles méritent d'être envisagées au moins comme symptôme. J'entends dire couramment que le prince de Bismarck est trop optimiste; qu'il se flatte à tort de pouvoir modérer les événements; qu'aucune question, même des plus petites comme celle de Bulgarie, n'est réglée; qu'il suffirait d'une étincelle pour allumer l'incendie. Et pourtant, la confiance publique n'est pas ébranlée et l'on répète volontiers que si, aux lieu et place de Guillaume I^er^ on n'a plus que Guillaume II, on a encore Bismarck.

Tout cela relègue au second plan les velléités de détente que je vous ai précédemment signalées. Le prince de Bismarck a déclaré récemment à l'un de ses familiers qu'il ne pouvait être question de modérer la rigueur du régime

des passeports à la frontière française de l'Alsace-Lorraine, au moment où il va être nécessaire d'établir le même régime à la frontière suisse. Je suis obligé à regret de constater ce mouvement de recul.

P.-S. — Je viens de recevoir avis que le comte de Bismarck va prendre un congé de quelques semaines. Si la situation avait une gravité immédiate, il me paraîtrait difficile d'admettre que le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères jugeât opportun de s'absenter.

403.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 30. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 15 juin 1889, 4 h. 55, soir.*
(*Reçu :* 6 h. 15, soir.)

Bien qu'il désire garder l'incognito, je crois devoir informer Votre Excellence de la présence en France du Ministre de la Guerre. Le général Vannovski fait une saison à Vichy où il a dû arriver hier, après s'être arrêté seulement vingt-quatre heures à Paris. Les raisons de son incognito se comprennent d'elles-mêmes, à cause de la portée qui pourrait être donnée par la presse allemande à un voyage qui n'a qu'un motif de santé. Il est désirable que la presse française n'en parle pas.

Aujourd'hui a eu lieu par un temps magnifique l'entrée solennelle de la Princesse Alexandra qui épouse demain le Grand-Duc Paul [1].

404.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 32. *Saint-Pétersbourg, 19 juin 1889, 6 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

Le télégramme que le baron de Mohrenheim a adressé à M. de Giers après une conversation avec Votre Excellence sur la conversion égyptienne [2], s'est croisé avec un télégramme par lequel celui-ci, pressé de plusieurs côtés de répondre, faisait connaître qu'il admettait le principe de la conversion sous la réserve que le bénéfice probable serait employé à l'amortissement de la dette. Depuis, M. Koïander a fait savoir que le Gouvernement égyptien n'était pas satisfait de cette réserve et demandait une approbation pure et simple aussi bien pour la conversion que pour l'emprunt qui est à émettre.

(1) Voir ci-dessus, n° 226 et note. — (2) Voir ci-dessus, n° 398.

M. de Giers m'a paru un peu ébranlé par suite du retard que nous mettons à formuler notre réponse alors que tous les autres Gouvernements ont déjà répondu depuis longtemps. J'ai insisté pour qu'il maintienne ses réserves et j'ai tout lieu de penser que les nouvelles instructions qui seront envoyées demain à M. Koïander ne modifieront pas les premières, en même temps qu'elles invoqueront l'article 37 de la loi de liquidation pour que le nouvel emprunt ne puisse être émis que sur l'avis conforme de la Commission de la Dette. M. Zinovieff, que j'ai vu aussi, m'a laissé entendre que, s'il se présentait pour le bénéfice de la conversion un emploi plus utile que l'amortissement de la dette, le Gouvernement russe n'insisterait pas sur sa manière de voir et se rangerait à l'avis général.

En ce qui concerne les chemins de fer serbes, je me suis efforcé de démontrer la connexité que l'opinion des capitalistes en France serait nécessairement en droit d'établir entre ce qui se passe en Serbie et ce qu'ils peuvent attendre de la Russie à qui ils témoignent toute leur confiance. M. de Giers m'a répété qu'il avait déjà signalé à son représentant l'intérêt qu'il y avait à ce que l'acte de saisie du Gouvernement serbe n'eût pas le caractère d'une spoliation; il m'a promis d'inviter M. Persiani à user de son autorité morale pour que cette affaire reçoive une solution prompte et convenable.

Le Roi de Grèce quittera Pétersbourg samedi; devant prendre les eaux, il hésite entre Wiesbaden et Aix-les-Bains; mais il est probable qu'il se décidera pour ce dernier endroit.

405.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 62. Très confidentiel. *Londres, 21 juin 1889, 10 h. 15, soir.*

(*Reçu :* le 22, 6 h., matin.)

Conformément à votre télégramme de ce matin n° 61, je viens d'entretenir de nouveau Lord Salisbury des affaires d'Égypte.

« Notre dernière conversation [1] dont j'ai envoyé le compte rendu à Paris, lui ai-je dit, a produit une fâcheuse impression. En m'autorisant à vous faire l'importante concession dont je vous ai entretenu l'autre jour, M. Spuller avait espéré que vous feriez un pas de votre côté, et que nous pourrions nous

(1) Allusion à une conversation que M. Waddington avait eue le 19 juin avec Lord Salisbury (Télégr. n° 61 de Londres du 19 juin), et où l'homme d'État anglais lui avait dit : « Le Conseil est d'avis que la question de l'évacuation ne pourrait pas être liée à celle de la conversion de la dette. »

mettre d'accord sur ce terrain transactionnel. Loin de là, vous affirmez votre prétention de vous réserver indéfiniment le droit de rentrer en Égypte si, selon vous, les circonstances l'exigeaient. De notre côté, nous ne pouvons admettre que l'Angleterre s'attribue ce privilège à l'exclusion de toute autre Puissance. Il y a sur ce point entre nous divergence d'opinions inconciliables. Vous avez déclaré maintes fois que vous n'entendiez pas rester éternellement en Égypte; voilà sept ans que vous y êtes : le pays est tranquille, et nous n'apercevons pas de raison sérieuse pour que l'évacuation n'ait pas lieu dans un délai raisonnable. »

Ici Lord Salisbury m'a interrompu : « Je maintiens mes déclarations antérieures; mais notre tâche n'est pas achevée. »

— « Ce qui préoccupe l'opinion publique en Angleterre, ai-je repris, c'est la crainte de voir la France prendre la place de l'Angleterre en Égypte si l'évacuation avait lieu. Or, sur ce point, nous vous offrons les garanties les plus explicites et de plus nous sommes prêts à négocier une convention assurant la neutralité de l'Égypte, ainsi qu'il en a déjà été question plusieurs fois. Que pouvez-vous nous demander de plus? Dans ces conditions et devant votre refus de toute concession, il me semble bien difficile que le Gouvernement de la République donne son consentement à la conversion de la dette. En France, l'opinion publique ne ratifierait pas ce consentement, les débats qui ont eu lieu à la Chambre des députés l'ont assez démontré. »

— « Je crois, me répondit Lord Salisbury, que le refus de consentir à la conversion vous fera plus de mal que de bien en Egypte; mais c'est là votre affaire. Sur le fond de la question, je dois vous dire que j'ai trouvé mes collègues unanimes; néanmoins, je leur en reparlerai; j'ai écrit à M. Baring de venir à Londres et je ne puis rien faire sans m'être entretenu avec lui à fond de la question de la situation en Égypte. Permettez-moi de vous dire que vous m'avez mis brusquement le couteau sur la gorge et que vous ne pouvez pas exiger de moi une réponse catégorique et immédiate. »

— « Vous ne devez pas vous étonner, lui répondis-je, que, lorsqu'on fait une convention pour l'exécution de laquelle notre consentement est nécessaire, nous exercions notre droit de rechercher dans quelle condition ce consentement peut être donné. L'incident n'est pas de notre fait; la question sommeillait et elle a été réveillée par la proposition de conversion. »

Lord Salisbury est ensuite revenu sur la date de l'évacuation : « La fixation de cette date d'une façon ferme et définitive reste toujours pour nous une grosse difficulté. Nous préfèrerions qu'elle soit subordonnée à certaines conditions déterminées à débattre entre nous. Mais, si elle devait avoir lieu à jour fixe, il se pourrait que le moment choisi coïncidât précisément avec des troubles en Égypte ou sur les frontières. »

— « Il me semble, lui répondis-je, qu'il n'y a guère de crainte à avoir à cet

égard; une fois l'accord établi entre la France et l'Angleterre, notre concours vous serait acquis; ce serait notre intérêt évident et, lorsque nos deux Gouvernements seront d'accord en Égypte, personne ne bougera.»

— «Je ne suis pas de votre avis; une fois nos troupes parties, le Khédive n'en aura pas pour six mois. Vous oubliez dans quel état d'anarchie était l'Égypte, lorsque mes prédécesseurs y ont envoyé l'expédition anglaise; vous n'avez pas voulu vous y associer; nous avons eu toute la peine; il me semble que c'est à nous de juger du moment où l'Égypte sera assez reconstituée pour pouvoir être livrée à elle-même.»

Il était inutile de remonter aux origines de la question; aussi, me suis-je borné à répondre que le projet même de conversion prouvait que l'Égypte était d'ores et déjà revenue à un état très satisfaisant (1).

[Conversation relative à la clause suspensive dans la convention du canal.]

406.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 44. *Berlin, 23 juin 1889, 11 h. 58, soir.*

(*Reçu :* le 24, 6 h., matin.)

Ce soir, à la représentation de gala (qui a failli être troublée par un incendie), l'Empereur m'a abordé en me disant : «J'ai double félicitation à vous adresser, d'abord sur l'immense succès de l'exposition, et ensuite sur la découverte dont il m'a été rendu compte de pièces permettant d'en finir avec qui vous savez (2). Je vous prie de transmettre mes compliments au Président de la République.»

Je m'entretiendrai probablement encore avec l'Empereur à la réception de la Cour qui aura lieu demain vers trois heures. Si vous jugez à propos que je réponde quelque chose à ses compliments, je vous prierai de m'en aviser en temps utile.

(1) M. Spuller répondra le 22 juin (Télégr. confidentiel n° 62) : «L'impression fâcheuse que nous avait laissée votre conversation du 19 juin avec Lord Salisbury et que vous lui avez fait connaître le 21, n'a pas été atténuée par les observations que vous avez échangées avec Sa Seigneurie à cette dernière date. Elle a été plutôt aggravée.» Cf. l'entretien que M Waddington eut avec Lord Salisbury le 24 juin et dont rend compte un télégramme portant également le n° 62 analysé dans une note du n° 407.

(2) Allusion aux papiers contenus dans la cantine du général Boulanger qui avait été saisie chez un de ses partisans.

407.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 65. Confidentiel. *Paris, 25 juin 1889, 8 h. 45, soir.*

J'ai reçu votre télégramme 62 [1]. Le langage de Lord Salisbury est loin de me donner satisfaction : il prouve que Sa Seigneurie veut échapper pour le moment à l'obligation de prendre un engagement ferme au sujet de l'évacuation. Je ne puis que le regretter, surtout si je me reporte aux motifs qui vous ont été indiqués pour expliquer cette attitude. Je ne saurais, en effet, regarder comme fondée la préoccupation qui vous a été exprimée, à savoir que la machine gouvernementale en Egypte se détraquerait en six mois après le départ des troupes anglaises. C'est condamner ce pays à une minorité indéfinie que de lui attribuer une pareille incapacité politique. J'ai malheureusement lieu de craindre que Sir Ev. Baring n'entretienne ces inquiétudes au lieu de les dissiper, car tous les agents anglais en Egypte attachent plus ou moins leur situation personnelle au maintien de l'occupation, ce qui rend à mes yeux leur jugement peu impartial. Je reconnais volontiers que l'état de l'Egypte pourrait rapidement devenir critique si tous les fonctionnaires et administrateurs européens venaient à disparaître, mais il n'en est pas de même des troupes anglaises, dont la présence aujourd'hui est certainement inutile. Quoi qu'il en soit, j'ai peu de confiance dans l'opinion qui sera émise par Sir E. Baring, et je regrette pour un autre motif encore que Lord Salisbury attende le retour de cet agent, parce que le moment de faire la conversion sera alors passé.

Je vous remercie d'avoir rappelé à Lord Salisbury l'offre qu'il vous avait faite d'évacuer le Caire. Il y aurait peut-être là, comme vous l'avez senti, les éléments d'une transaction dans les circonstances actuelles; mais, dans ce cas, je ne saurais accepter que l'on prévoie formellement l'hypothèse où le Khédive rappellerait les Anglais à son secours. Si le fait se présentait, il serait temps d'y pourvoir, sans qu'il soit nécessaire d'y prédisposer et d'y incliner d'avance l'imagination du Khédive en vue d'incidents qu'il serait ensuite toujours facile de soulever.

Je viens de voir le baron de Richthofen et lui ai donné à entendre que,

(1) Ce télégramme qui porte, par erreur, le même numéro que celui du 21 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 405, est du 24 (reçu le 25 à 9 h. matin). M. Waddington avait eu dans l'après-midi un nouvel entretien avec Lord Salisbury qui déclarai que, de l'avis du Conseil des Ministres, il était impossible de fixer la date de l'évacuation. Elle était subordonnée à des conditions qu'on pouvait essayer de préciser mais qui n'étaient pas encore remplies. Lord Salisbury était surtout préoccupé du danger inté ieur menaçant l'Égypte en cas de retrait des troupes britanniques et s'appuyait pour défendre son opinion sur le témoignage de M. Baring.

nos pourparlers avec l'Angleterre paraissant devoir se prolonger quelques jours encore, nous serions dans la nécessité d'ajourner notre réponse à la question de conversion proprement dite et que par conséquent nous verrions avec plaisir une prolongation du délai imparti au syndicat des banquiers. Il m'a demandé si par là je lui adressais une demande officielle de prorogation du délai; j'ai répondu que non, mais que je voulais simplement l'avertir officieusement, me réservant d'attendre de vous des nouvelles définitives au sujet des intentions de l'Angleterre. Je voudrais être en mesure de lui faire savoir dans la soirée de jeudi si cette prorogation est décidément nécessaire.

408.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXVI. *Berlin, 26 juin 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 10 juillet.)

Les informations qui, dès mon retour, m'avaient été communiquées à titre confidentiel et que j'avais eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, le 14 de ce mois, sous le n° XXXI de la série politique [1], se sont, depuis lors, ébruitées peu à peu. C'est même avec un certain nombre de renseignements complémentaires que j'en retrouve maintenant la trace dans plusieurs journaux. Il s'agissait de divergences assez marquées entre le prince de Bismarck, qui paraît sincèrement animé du désir d'écarter toute complication sérieuse, et son jeune Souverain, plus enclin à subir les influences belliqueuses de quelques personnes de son entourage.

Bien que les indications touchant un désaccord d'une telle gravité ne soient encore données au public que sous toute réserve, certains détails concordent trop exactement avec ceux que j'ai eu moi-même l'occasion de recueillir pour qu'il n'y ait pas intérêt à les rapprocher.

C'est un journal de province, les *Hamburger Nachrichten*, qui, suivant l'habitude qu'il a prise de faire sournoisement s'engager les polémiques sur les plus irritantes questions, a le premier dénoncé l'existence d'une politique hostile à la politique d'État, en laissant aisément deviner que le général de Waldersee en était l'inspirateur. C'est le chef du grand État-major qui, avec le concours de la *Gazette de la Croix* et contrairement aux efforts du Chancelier, accumulerait des sujets de discorde avec les voisins de l'Est, entretiendrait

[1] Voir ci-dessus, n° 402.

l'inquiétude et paralyserait les relations commerciales et financières. La base du raisonnement dont se sert le général de Waldersee est celle-ci : « Les Russes disposent de telles et telles forces, ils sont établis ici et là, maintenant encore les conditions sont favorables pour les vaincre; donc, en avant! »

En rattachant incidemment à ces manœuvres les bruits répandus dans l'armée d'une extension des attributions militaires sur certains domaines laissés jusqu'à présent à la direction exclusive de l'autorité civile, notamment les chemins de fer, la même feuille prétendait que l'élément militaire prenait prétexte de l'agitation dans les districts miniers pour prétendre aussi au droit d'apprécier si son intervention, dans le cas où celle-ci serait réclamée par les fonctionnaires civils, était utile ou non.

A peine ce champ était-il ouvert aux discussions que les journaux berlinois s'empressaient de s'y jeter. Le *Berliner Tageblatt*, tout hostile qu'il soit au Chancelier, se montra fort ému du désaccord survenu entre le prince de Bismarck et le chef de l'État-major général et signala le danger de laisser s'implanter en Allemagne ces habitudes de lutte entre les principaux pouvoirs de l'État. D'après un journal de Vienne, le conflit aurait pris naissance, ou mieux, se serait nettement dessiné à propos d'un rapport du général de Waldersee sur les mouvements de troupes en Russie, qui, paraît-il, concluait ainsi : « Ces préparatifs militaires, spécialement sur la frontière allemande, avaient peu à peu acquis un tel développement que le Gouvernement ne pourrait plus longtemps se soustraire à l'obligation de demander au Cabinet de Pétersbourg quelle est la signification de mouvements qu'on devait assimiler à une véritable mobilisation. »

Guillaume II, continuait-on, aurait été d'autant plus frappé des termes de ce rapport que les faits signalés coïncidaient avec le toast du Tsar au Prince de Monténégro. Mais l'énergique intervention du Chancelier avait réussi à calmer les inquiétudes de l'Empereur et à lui montrer que la réalité des choses ne répondait aucunement à l'aspect sous lequel le chef de l'État-major se plaisait à les faire présenter par les feuilles à sa dévotion.

De son côté, la *Gazette de Voss*, dont l'opposition un peu dogmatique est la plus désagréable pour le Gouvernement, n'hésitait pas à défendre, pour cette fois, la cause de M. de Bismarck; elle empruntait à celui-ci un des mots de son vocabulaire pour déplorer les frottements (*frictionen*) survenus dans les hautes sphères. « Si par bonheur, disait la *Gazette*, la crainte d'un conflit est écartée pour l'instant, il n'en reste pas moins nécessaire, pour nos rapports avec l'étranger et pour le développement du bien-être intérieur, de nettement établir si vraiment un certain parti de la guerre a pris de l'influence en Allemagne, s'il existe une contre-politique qui fasse obstacle à celle de l'État, et si la situation du prince de Bismarck est aussi ébranlée qu'on s'efforce de le donner à croire... »

Sans méconnaître ce que pourraient avoir de portée ces intrigues, en raison surtout de la nature peu pondérée du jeune Empereur autour duquel elles se nouent, il y a lieu pourtant de se rassurer, quant à l'imminence des dangers dont l'Europe serait menacée. La levée soudaine de boucliers des journaux libéraux en faveur de leur vieil ennemi, le Chancelier, révèle assez que, derrière les redoutables problèmes qu'on agite, se continuent d'anciennes querelles intérieures. Dans la personne du général de Waldersee, c'est bien moins l'adversaire de la Russie qui est en butte aux attaques que l'adhérent le plus haut placé du parti piétiste et antisémite, en même temps que le représentant des aspirations du parti militaire à la direction générale des affaires. Pour contrecarrer des tendances et des ambitions aussi contraires aux aspirations modernes, la presse israélite et libérale n'a pas hésité à s'emparer des accusations qui circulaient pour s'en faire une arme contre le comte de Waldersee. Il est à croire que le Chancelier ne négligera pas de se servir des alliés fort inattendus que son compétiteur lui a momentanément valus.

En attendant, la *Gazette de Cologne* a été chargée d'atténuer l'effet de l'article des *Nouvelles de Hambourg*. Elle insinue que le général de Waldersee n'a pas d'action sur la presse. Qui donc alors a ouvert le feu contre la Russie dans la *Post* et la *Gazette de la Croix*, si ce n'est l'Empereur lui-même? Et, dans ces conditions, la crise est sensiblement plus sérieuse; car ce n'est pas seulement d'une rivalité des pouvoirs civil et militaire qu'il s'agit, mais de l'autorité même du prince de Bismarck sur Guillaume II.

Cette fois encore c'est « le Maître » qui cédera. On annonce déjà que la conversion des obligations de priorité russes suivra son cours. Malgré les échecs que son prestige a subis dans les affaires coloniales et dans l'incident Wohlgemuth, le Chancelier est encore l'arbitre de l'opinion en Allemagne, surtout quand il se pose en champion de la paix, et l'on ne peut mesurer quelles seraient les conséquences d'un coup de tête de l'Empereur, sinon en Prusse, du moins dans les pays confédérés.

La réponse à la lettre de Guillaume II, que j'ai mentionnée dans ma dépêche du 14 de ce mois, était dit-on, très ferme et n'admettait pas de partage dans la direction de la politique extérieure de l'Empire. Mais la machine la plus puissante s'use à de continuels frottements et un accident est possible où on l'attend le moins. Nous n'avons, quant à nous, aucun avantage actuel à voir disparaître ou s'amoindrir l'influence du Chancelier. Il est compromis dans le sens du maintien de la paix et ne saurait se déjuger du jour au lendemain en dépit de l'irritabilité de son tempérament, à laquelle ne fait plus contrepoids la courtoise modération d'un Souverain tel que Guillaume Ier. Au point de vue de notre intérêt, que devons-nous désirer? Que le choc entre l'Allemagne et la Russie soit retardé le plus longtemps possible, puisque nous serions très probablement hors d'état d'en rester simples spectateurs. Or, s'il

est exact (ce que j'ignore) que, dès l'entrée en campagne, le Tsar pourrait mettre 600.000 hommes en ligne contre les forces austro-allemandes, celles-ci atteindraient certainement dans le même délai plus d'un million d'hommes dont l'objectif ne serait pas, assure-t-on, d'aller à Moscou ni à Saint-Pétersbourg, mais d'occuper la Pologne et d'y attendre les assauts des Russes, le reste de l'armée allemande pouvant, le cas échéant, être dirigé contre la France. On conçoit que ce plan soit propre à séduire l'esprit d'un jeune Empereur, passionné pour les exercices militaires et avide de gloire personnelle.

Le prince de Bismarck, plus rassis et plus rassasié de succès, ne partage pas ces impatiences. Profitons-en pour achever notre préparation à toute éventualité de guerre, en nous abstenant de tout acte qui pourrait en précipiter l'échéance. La même ligne de conduite s'impose à la Russie; qu'elle évite de brusquer les événements dans la péninsule des Balkans. Si l'Empereur d'Allemagne se trouvait en présence d'un pressant appel de l'Autriche-Hongrie, son alliée, rien ne le retiendrait, pas même la démission du prince de Bismarck.

409.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 63. Très confidentiel. *Londres, 1er juillet 1889, 8 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 2 juillet, 9 h., matin.)

J'avais demandé à Lord Salisbury un rendez-vous pour aujourd'hui (1) et nous venons d'avoir un long entretien sur les affaires d'Égypte. J'ai le regret de vous annoncer que Lord Salisbury a fait une reculade sur toute la ligne et que la négociation est rompue quant à présent.

Après avoir demandé quelques renseignements sur l'affaire de la baie Delagoa (2) et sur la situation politique dans les Balkans, j'ai abordé la question égyptienne. J'ai dit au Premier Ministre que je pouvais lui confirmer ce que je lui avais donné à entendre dans notre dernière entrevue, à savoir : que, moyennant l'évacuation du Caire dans un délai raisonnable accompagné de déclarations en précisant le sens et affirmant de nouveau que l'occupation de l'Égypte par les Anglais n'est que temporaire, vous étiez disposé à donner votre assentiment à la conversion de la dette. J'ajoutai que, M. Baring étant parti du Caire le 29, il devait arriver prochainement à Londres et que par

(1) Voir ci-dessus, n° 407. — (2) Il s'agit de la saisie par le Gouvernement portugais d'une voie ferrée construite avec des capitaux en partie anglais. Voir ci-dessous le n° 411.

conséquent Sa Seigneurie serait bientôt en mesure de me faire la réponse définitive qu'il avait ajournée jusqu'à l'arrivée de son agent. A ma grande surprise, Lord Salisbury me répondit que M. Baring lui avait demandé de faire une cure aux eaux quelque part en Allemagne avant de se rendre à Londres et qu'il lui avait accordé l'autorisation de le faire; puis il me déclara qu'il avait de nouveau entretenu ses collègues de la question et qu'ils avaient définitivement décidé que la question de l'évacuation et celle de la conversion ne pouvaient être liées. « Mais, m'écriai-je, c'est vous-même qui m'avez proposé l'évacuation du Caire comme moyen de transaction. J'en ai pris acte et lors de notre dernier entretien je vous ai posé nettement la question : retirez-vous votre offre? Vous m'avez répondu : non, et vous avez même indiqué que vous posiez la condition que les troupes anglaises pourraient rentrer au Caire si le Khédive le demandait. » Lord Salisbury fort embarrassé et s'échauffant un peu : « C'est une idée que j'ai suggérée et non une offre ferme que je vous ai faite. » J'insistai et je lui rappelai de nouveau les termes dont je m'étais servi et dont je suis absolument sûr ainsi que sa réponse négative. Alors, s'échauffant davantage, il me dit : « Vous voyez bien maintenant l'inconvénient de traiter ces questions verbalement; on exagère la portée des paroles échangées; il valait bien mieux s'en tenir à des communications écrites. » Je lui répondis que les notes écrites étaient surtout utiles lorsqu'on s'était mis d'accord préalablement par les conversations, mais qu'il fallait éviter de les employer seulement pour accuser des dissentiments et que, d'ailleurs, il avait reconnu lui-même qu'il valait mieux s'en abstenir. Le terrain devenait brûlant et je ne pouvais aller plus loin sans mettre ouvertement sa parole en doute, ce qui eût été mon droit, car mes souvenirs sont aussi nets que possible et malheureusement ce n'est pas la première fois que Lord Salisbury désavoue ses propres paroles.

Revenant ensuite sur son refus de lier les deux questions de l'évacuation et de la conversion, je lui rappelai qu'en Égypte les questions politiques et financières avaient toujours été traitées ensemble et j'ajoutai : « Sans doute, vous n'êtes pas lié par les actes du ministère Gladstone. Mais vous ne pouvez oublier qu'il y a quatre ans, Lord Granville et moi, nous étions tombés d'accord sur un arrangement relatif à l'évacuation au 1er janvier 1888; et qu'au sujet de la conférence relative aux arrangements financiers qui... [1] Lord Granville déclara seulement que les deux Gouvernements étaient liés et que si nous ne consentions pas aux propositions financières de l'Angleterre, l'arrangement politique serait caduc. On ne peut donc pas dire que la France élève en ce moment une prétention extraordinaire; c'est votre propre Gouvernement qui en a donné l'exemple. Vous n'avez qu'à relire les procès-verbaux

[1] Lacune de déchiffrement.

de la conférence pour vous en assurer. » Lord Salisbury, qui s'était calmé, me répondit qu'il ne pouvait accepter tout l'héritage de ses prédécesseurs et que, dans tous les cas, la situation d'aujourd'hui était différente, puis il s'est étendu sur l'opinion unanime de la presse et me dit que, s'il cédait à nos demandes, il serait certainement battu au Parlement; qu'une grande partie du parti libéral pensait comme le Gouvernement et n'admettait pas que l'Angleterre évacuât l'Égypte sous une pression quelconque. Il fit ensuite allusion à la marche des derviches sur Ouadi Halfa, mais sans insister. Il me déclara que l'opinion des banquiers était unanime à protester contre toute annonce d'évacuation et à soutenir que, si on l'annonçait, la conversion deviendrait impossible. Puis il termina par ces mots : « Je vous affirme de nouveau que nous ne voulons pas prolonger notre séjour en Égypte au delà du strict nécessaire, il n'y a pas de parti actuellement en Angleterre qui soutient l'occupation indéfinie, mais vous voulez arracher la plante avant qu'elle ait pris racine ». Je ne me tins pas pour battu et je développai à Lord Salisbury pour la troisième fois ou la quatrième tous les arguments qui militent en faveur d'une entente avec la France en Égypte et je lui montrai que cette entente pouvait s'accentuer moyennant de légères concessions de la part de l'Angleterre. « Tout le monde sait maintenant, me dit Lord Salisbury, que vous avez lié les deux questions et que vous refusez votre assentiment à la conversion pour nous forcer la main. Si nous cédions, l'Europe entière dirait que nous avons manqué aux obligations que nous avons contractées en allant en Égypte. Après tout, l'échec de la conversion n'affecte en rien le budget anglais; c'est fâcheux pour le peuple égyptien voilà tout. »

Le parti-pris étant évident, il n'y avait plus à prolonger l'entretien. En quittant Lord Salisbury, je lui dis : « Je dois écrire à mon Gouvernement qu'il n'y a pas de transaction possible en ce moment. » — « Non, répondit Lord Salisbury, je ne vois plus rien à faire quant à présent. »

Au cours de la conversation. Lord Salisbury m'a déclaré que l'Ambassadeur de Turquie était venu lui dire de la part du Sultan qu'il était prêt à reprendre les négociations sur la question générale de l'évacuation et qu'il s'était borné à répondre qu'il attendait les propositions qui pourraient lui être faites.

Je vous enverrai par la valise de demain un rapport sur l'opinion anglaise relativement à la conversion [1].

[1] Le registre porte cette mention manuscrite : « Cet entretien entre Lord Salisbury et M. Waddington a été supprimé dans le *Livre jaune* sur l'Égypte (1884-1893), Lord Salisbury ayant déclaré que, si l'on publiait cette dépêche, il se réserverait de démentir, par telle voie qui lui conviendrait, le langage qu'elle lui prête. »

410.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 69. *Paris, 2 juillet 1889, 9 h. 50, soir.*

J'ai reçu votre télégramme[1] et je m'empresse de vous remercier du langage que vous avez tenu à Lord Salisbury. Vous avez indiqué en termes très nets la situation où nous nous sommes toujours placés et dans laquelle nous restons en ce qui concerne les affaires d'Égypte. L'allusion que vous avez faite aux négociations de 1884 était tout à fait opportune. Elle montrait clairement que rien n'était changé dans notre attitude et qu'il n'y avait rien de nouveau, rien d'imprévu. Dans le passé comme dans le présent, et il en sera certainement de même dans l'avenir, les questions financières et administratives en Égypte resteront liées pour nous à la question politique, à l'exécution des promesses qui nous ont été si souvent renouvelées et qui viennent de l'être une fois de plus. Vous vous rappelez que, dès le moment où nous avons appris d'une manière certaine qu'un projet de conversion allait nous être soumis, le comte d'Aubigny a fait savoir à Sir E. Baring que nous serions nécessairement obligés de parler à Londres de la situation politique de l'Égypte. Nous voulions par là non seulement éviter toute surprise au point de vue des discussions futures, mais amener discrètement le Gouvernement anglais à se demander à lui-même si l'état de prospérité que le projet de conversion dénotait en Égypte ne lui permettait pas d'entrevoir et de faire apercevoir la date de l'évacuation. Nous aurions été heureux qu'une initiative de sa part nous dispensât d'exercer sur lui à un degré quelconque une apparence de pression. Exercer une pression n'a jamais été dans notre pensée. Nous ne voulions pas toutefois qu'une attente indéfiniment prolongée de la résolution spontanée qui était dans nos désirs, comme elle était dans les engagements qui avaient été pris envers nous, permît d'interpréter notre attitude comme un consentement résigné à la situation actuelle de l'Égypte.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que nous ne sommes pas seulement inspirés dans cette affaire par la légitime préoccupation de nos intérêts particuliers, mais surtout par le souci que nous prenons de l'intégrité de l'Empire ottoman, qui ne redeviendra une réalité que lorsque l'Égypte sera rendue à elle-même dans les limites des firmans.

Nous continuerons de tendre à ce but, comme nous l'avons fait lorsque nous

[1] Voir ci-dessus, n° 409.

avons négocié la convention relative à la neutralité du canal de Suez. Je ne puis que regretter que Lord Salisbury juge qu'il n'y ait rien à faire quant à présent. Les négociations restent donc pour le moment interrompues. Lorsqu'elles seront reprises, on nous retrouvera animés des mêmes sentiments de fermeté et d'extrême modération que nous avons toujours apportés dans cette affaire, que vous venez de manifester en mon nom une fois de plus, et qui, j'en ai la conviction, seront un jour appréciés comme ils méritent de l'être dans l'intérêt de nos bons rapports avec l'Angleterre et de l'intégrité de l'Empire ottoman.

411.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 112. *Londres, 2 juillet 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juillet; Dir. pol., 4 juillet.)

La prise de possession du chemin de fer de Delagoa par le Gouvernement portugais émeut fortement l'opinion publique en Angleterre. La compagnie portugaise, dont la convention vient d'être annulée par suite de l'inexécution de ses engagements, compte un grand nombre d'actionnaires et d'obligataires anglais. Ces derniers ont emprunté la voie de la presse pour affirmer que le Gouvernement portugais, en saisissant et en continuant d'exploiter pour son compte, le chemin de fer de Delagoa, « avait commis une confiscation abominable et s'était rendu coupable d'un véritable vol ». Ce sont les expresssions mêmes des principaux journaux anglais.

L'émotion qui commençait à se produire à Londres s'est encore accrue lorsque les dépêches reçues le 29 juin dernier du directeur du chemin de fer de Delagoa ont fait savoir que, sur l'ordre du Gouvernement portugais, les rails de la voie avaient été arrachés, que le chef de la police locale avait tiré un coup de feu sur un mécanicien anglais et qu'en fin de compte les sujets anglais dont la vie était menacée s'étaient réfugiés au consulat anglais en attendant l'aide et la protection du Foreign Office auxquels ils avaient fait appel.

Les meetings publics et les interpellations au Parlement ont suivi de près ces nouvelles. Dans ces réunions, comme dans la presse, on a généralement demandé des représailles contre le Gouvernement portugais et mis en avant l'idée de réclamer à ce pays une ancienne dette de trois millions de livres sterling pour avances faites par l'Angleterre en 1814. On a également proposé de ne plus admettre à la cote officielle de la Bourse de Londres les valeurs portugaises.

M. Costa Ricci, agent financier du Portugal à Londres, a, sur l'ordre de son Gouvernement, fait publier ce matin dans les journaux anglais un rapport officiel et complet au sujet de l'affaire ainsi que les termes du récent décret royal. Votre Excellence en trouvera ci-joint copie ainsi que le texte de la question adressée hier à ce sujet au Parlement. J'ajouterai que lorsque j'ai eu l'occasion d'interroger Lord Salisbury sur cet incident, il m'a tenu un langage absolument identique à celui dont il s'est servi dans la réponse qu'il a faite à Lord Rosebery.

412.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 69. *Saint-Pétersbourg, 6 juillet 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juillet; Dir. pol., 17 juillet.)

Dans ces derniers temps, la presse allemande s'est beaucoup occupée de la visite que l'Empereur Alexandre doit à l'Empereur Guillaume en retour de celle faite il y a un an à Saint-Pétersbourg [1]. On trouve évidemment à Berlin que cette visite se fait attendre. Dans le peu d'empressement que manifeste le Tsar à accomplir un acte de courtoisie, il est possible qu'il y ait une intention, mais tout le monde n'a pas l'activité fébrile de Guillaume II et il se conçoit qu'Alexandre III, qui tient à ses habitudes, ait attendu l'époque où il se rend régulièrement au Danemark pour s'acquitter d'une démarche où il ne voit qu'une question de politesse.

C'est précisément parce qu'à Berlin on veut attacher un caractère politique à ces entrevues qu'on est aussi loin de compte. Cette prétention peut amener encore de nouvelles difficultés, s'il est vrai, comme on l'assure, que le prince de Bismarck s'efforce de faire coïncider la visite de l'Empereur Alexandre avec celle de l'Empereur François-Joseph. Alexandre III qui a tenu à sortir de l'équivoque ne se prêtera certainement pas à y rentrer. Il m'a été dit que, pendant leur séjour à Stuttgart, le Césarevitch et le général Richter, qui l'accompagnait, avaient indiqué Kiel comme le point, et la fin d'août comme l'époque, où les deux Souverains pouvaient se rencontrer, mais qu'il leur avait été répondu qu'à la date indiquée l'Empereur Guillaume ne pourrait pas se trouver en cet endroit. Si on continue ce jeu, il est à prévoir qu'il n'y aura pas d'entrevue, mais le plus probable est que du côté de l'Allemagne on finira

(1) Voir ci-dessus, n° 173.

par se résigner en acceptant les conditions de l'Empereur Alexandre. Il ne semble pas d'ailleurs que nous ayons à nous préoccuper d'une éventualité qui, suivant toute vraisemblance, n'aurait rien que de normal et de correct. Je serais tout à fait rassuré s'il ne me revenait d'autre part que l'Empereur, à qui l'on ne peut demander de la confiance dans nos institutions, est de plus en plus frappé du désordre des esprits en France et se préoccupe de voir notre valeur internationale diminuée par la lutte ardente des partis.

La présence du Ministre de Russie au couronnement du Roi de Serbie a été d'autant plus remarquée qu'aucun autre diplomate étranger n'a assisté à cette cérémonie. Je crois que cette démonstration a eu pour principal objet d'effacer la mauvaise impression qu'avait pu laisser auprès du Gouvernement serbe le toast porté au Prince de Monténégro. «Les ovations dont M. Persiani a été l'objet à Kralievo montrent, dit le *Journal de Saint-Pétersbourg*, que le fait de sa présence à la solennité qui a été accomplie, a été compris en Serbie comme il devait l'être. Il était une nouvelle preuve du vif intérêt que porte la Russie au royaume serbe de même qu'à sa dynastie.»

Le cinq centième anniversaire de la bataille de Kossovo a été célébré à Saint-Pétersbourg par un service religieux à la cathédrale de Kazan, suivi de prières pour le repos de l'âme des héros slaves tombés sur ce champ de bataille, et des volontaires russes tués en Serbie. Au service, assistaient avec des Serbes et des Monténégrins, les membres de la Société slave de bienfaisance et un nombreux public russe. A cette occasion, la Société slave a envoyé des télégrammes de félicitations au Métropolite Michel et au Prince Nicolas de Monténégro.

413.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. n° 72. *Paris, 8 juillet 1889, 3 h., soir.*

Nos négociations confidentielles avec Londres au sujet de l'Égypte [1] n'ont pas abouti à un résultat suffisant pour nous permettre de donner notre assentiment au projet de conversion de la dette privilégiée. M. de Montebello, que j'ai tenu pendant son séjour ici au courant de toutes les conversations de M. Waddington avec Lord Salisbury, sera du moins en mesure de faire valoir, à son arrivée à Constantinople, que notre action à Londres et notre réponse

[1] Voir ci-dessus, n° 410.

au Gouvernement khédivial ont eu pour effet de bien interrompre la prescription, et ont donné au Cabinet de Londres l'occasion de nous répéter les anciennes assurances sur le caractère temporaire de l'occupation britannique.

Confidentiel. — Dans son dernier entretien avec notre Ambassadeur, le Principal Secrétaire d'État a dit que Rustem Pacha était venu déclarer de la part du Sultan qu'il était prêt à reprendre les négociations sur la question générale de l'évacuation. Lord Salisbury se serait borné à répondre qu'il attendrait les propositions de la Porte. J'appelle votre vigilance sur ces négociations au cours desquelles le Cabinet de Londres cherchera sans doute à faire revenir la Turquie sur son refus de ratifier la convention Wolff.

Signalez-moi soigneusement les confidences que l'on pourrait vous faire et les traces que vous viendriez à surprendre de la tournure donnée à l'affaire, dans le cas où, malgré les assurances du Sultan, on éviterait à Constantinople de prendre nos conseils.

414.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 31. *Paris, 9 juillet 1889, 1 h., soir*

Les Chambres ayant adopté un projet de loi relatif au transfert au Panthéon des cendres de Carnot, Marceau, Baudin et La Tour d'Auvergne, je vous prie de demander au Gouvernement impérial l'autorisation d'exhumer et de transporter en France la dépouille mortelle de Carnot, inhumé en 1825 à Magdebourg.

[Dispositions à prendre pour le transfert.]

415.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXIV. Confidentiel. *Vienne, 11 juillet 1889.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juillet.)

Le discours du Trône avait produit en Autriche et à l'étranger une si vive impression, il avait paru si inquiétant et même sur un point si provocant[1] que le comte Kalnoky s'était attaché, dès le lendemain du jour où il avait été prononcé, à en atténuer la signification et la portée par les déclarations pacifiques que vous connaissez[2]. On se demandait surtout avec impatience et émotion, quel accueil il recevrait en Russie, et si l'Empereur Alexandre répondrait ou par une parole ou par un acte aux passages relatifs à la Serbie et à la Bulgarie. La crainte qu'on concevait à cet égard s'est promptement dissipée, dès qu'on a vu que le Cabinet de Pétersbourg, soit dédain, soit prudence, s'abstenait de relever le langage quelque peu agressif de l'Empereur François-Joseph et prenait les choses moins mal qu'on ne le supposait. Dans une lettre écrite de Saint-Pétersbourg le 1er juillet dernier, à la *Correspondance politique*, lettre que le *Fremdenblatt* et les journaux officieux se sont empressés de reproduire en la commentant avec satisfaction, l'allocution impériale était même appréciée avec une bienveillance inattendue. Le fait est que, si la mauvaise humeur a été profonde en Russie, il semble que l'on ait tenu à la dissimuler, pour ne pas envenimer un débat qui pouvait devenir dangereux en se prolongeant. « Nous avons accueilli le discours du Trône, m'a dit le prince Lobanoff, avec une parfaite indifférence. »

Je ne sais si cette indifférence, réelle ou affectée, a rendu de l'assurance au Cabinet de Vienne, s'il se persuade qu'en le prenant de haut, l'Empereur et Roi a intimidé le Gouvernement russe, s'il estime que le moment est venu pour l'Autriche de parler plus ferme et plus net, mais il est certain que le comte

(1) François-Joseph avait dit que son Gouvernement s'employait à développer dans un sens pacifique la situation toujours incertaine de l'Europe. « Il nourrit, ajoutait-il, le ferme espoir que les bienfaits de la paix pourront être conservés, malgré l'augmentation croissante en tous pays des forces militaires, qui nous oblige à ne pas interrompre les perfectionnements de notre puissance défensive. » Le discours avait qualifié de « regrettable » la décision du Roi Milan de Serbie de renoncer au trône et exprimé l'espoir « que le patriotisme et la sagesse des Serbes préserveraient le pays de graves périls ». De la Bulgarie il avait dit : « Il est intéressant de constater les progrès que fait ce pays, malgré sa situation difficile. »

(2) M. Decrais disait dans un télégramme n° 29 du 26 juin : ému des appréciations pessimistes dont l'allocution impériale était l'objet le comte Kalnoky a donné hier à la commission de la délégation autrichienne « des explications rassurantes et s'est attaché à commenter le discours du trône dans un sens pacifique ».

Kalnoky a fait au prince Lobanoff des déclarations qui ont si fort ému mon collègue, qu'il est venu tout aussitôt m'en faire part et me demander si je ne m'étais pas aperçu qu'il y eût quelque chose de changé dans le langage et les allures du Ministre de la Maison impériale et des Affaires étrangères. «Le comte Kalnoky, m'a-t-il dit, s'est plaint vivement à moi *la veille de l'ouverture des Délégations*, et de nos armements et des commentaires dont le toast de Péterhof a été l'objet dans notre presse et, d'une façon générale, de l'attitude de la Russie. Il affectait d'être très préoccupé quant au maintien possible de la paix, et comme je lui demandais quelle issue, dans sa pensée, il y avait à une situation d'après lui si troublée, il m'a répondu qu'il n'y en avait point et qu'un jour viendrait *où les fusils partiraient tout seuls.*» Le prince Lobanoff a ajouté qu'il avait été si frappé et de ces observations et du ton sur lequel elles lui avaient été présentées qu'il s'était hâté d'en écrire à M. de Giers en lui conseillant de voir le comte Wolkenstein, Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg, de lui parler et de le rassurer. Ce que M. de Giers n'avait pas manqué de faire. «Il a fait plus, a continué mon collègue; il a répondu à ma communication par une lettre des plus explicites, des plus formelles, touchant nos intentions pacifiques, lettre que j'ai lue au comte Kalnoky. Celui-ci n'en a pas moins persévéré dans ses appréciations tout à fait pessimistes, disant que toutes les explications du monde, les plus sincères et les plus loyales, ne pouvaient pas faire que l'état de choses actuel ne fût très grave.»

J'ai répondu au prince Lobanoff que j'avais très peu vu ces jours-ci le comte Kalnoky et que, n'ayant eu à l'entretenir que d'affaires particulières, je n'avais pas remarqué chez lui le changement dont il était si surpris. Et, en effet, dans la conversation que nous avons eue ensemble la semaine dernière, et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence dans ma dépêche n° 71, j'ai trouvé le Ministre des Affaires étrangères dans des dispositions d'esprit plutôt confiantes et tranquilles. Il m'a dit deux mots seulement de la Russie, deux mots, il est vrai, où perçait une certaine satisfaction d'amour-propre. «Il plaît aux Russes, paraît-il, de rire de tout ce qui s'est dit aux Délégations, d'y être fort indifférents. *Mais ils rient jaune.*»

Dans les confidences du prince Lobanoff, confidences amicales pour lesquelles je n'ai pas besoin de demander à Votre Excellence le secret le plus absolu, ce qui m'a paru le plus significatif, c'est le trouble du prince Lobanoff lui-même, l'inquiétude où la vivacité inaccoutumée du comte Kalnoky a paru jeter un diplomate d'ordinaire si peu impressionnable, si sceptique, si hautain et, avec lui, le Cabinet de Pétersbourg. M. de Giers s'est en effet répandu en protestations abondantes, directement avec le comte Wolkenstein et, par l'intermédiaire de son Ambassadeur, avec le comte Kalnoky. Ce que voyant, celui-ci a repris tous ses avantages et montré d'autant plus de froideur qu'on

lui témoignait plus d'empressement. S'il est, à mon avis, quelque chose qui doive rassurer les amis de la paix, c'est ce petit épisode diplomatique. Du moment que la Russie s'alarme si aisément à la pensée que la paix puisse courir des dangers et qu'elle est si prompte à rassurer l'Autriche, on peut en conclure qu'il n'y a, pour le moment, rien à craindre. S'il est des fusils qui doivent partir tout seuls, ce ne sont pas ceux de l'Autriche. Seulement il se pourrait que, encouragé par les tendances que lui laisse voir le prince Lobanoff, le comte Kalnoky n'en vînt à penser que peut-être il vaut mieux, ainsi que les Hongrois le lui conseillent, parler haut et que la meilleure politique, et au demeurant la plus pacifique, est celle qui a inspiré les fiers accents du discours impérial.

416.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 68. Confidentiel. *Londres, 15 juillet 1889, 2 h. 40, soir.*

(*Reçu* : 6 h., soir.)

La préoccupation des banquets politiques de samedi et d'hier m'avait fait oublier l'affaire du *Livre jaune* sur la négociation égyptienne [1], et je vous en fais toutes mes excuses. Au point de vue extérieur et de nos rapports avec l'Angleterre, je ne crois pas qu'il y ait avantage à faire en ce moment une publication qui paraîtrait probablement au moment même où l'action décisive aurait lieu entre les derviches et les troupes anglo-égyptiennes. Ainsi que je vous l'ai écrit, la recrudescence du fanatisme musulman sur le Haut-Nil et la marche en avant des derviches fournissent à toute la presse anglaise un argument non sans valeur contre l'évacuation. Si, comme je l'espère, les négociations doivent être reprises soit à Londres, soit à Constantinople, il n'y a pas lieu d'accentuer les dissidences en ce moment. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que toute publicité de notre part appellera certainement une publicité analogue et une déclaration de principes de la part du Gouvernement anglais, ce que nous avons précisément cherché à empêcher.

A notre point de vue intérieur, le prochain départ de la Chambre écarte la possibilité d'une interpellation et d'une discussion et d'ailleurs l'attention du pays se porte sur d'autres sujets. Dans ces conditions, mon avis personnel serait d'ajourner la publication.

(1) M. Spuller avait consulté le 8 juillet (Télégr. n° 72) M. Waddington sur l'opportunité de publier un *Livre jaune* sur l'Égypte et rappelé sa question le 14 juillet. (Télégr. n° 76.)

417.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 36. *Paris, 17 juillet 1889, 10 h. 40, soir.*

La cérémonie du transfert au Panthéon est fixée au 4 août (1). Il conviendrait que les cendres de Carnot arrivassent à Paris le 3 au soir. L'exhumation devra donc avoir lieu le 1er ou le 2 à Magdebourg.

Le délégué du ministère de l'Intérieur n'est pas encore définitivement nommé; je pense que ce sera le Préfet de la Seine, M. Poubelle, que sa situation et son caractère ont désigné pour cette mission à l'attention du conseil des Ministres (2).

Je vous prie de dire à M. de Berchem que le Gouvernement de la République est très sensible à l'empressement et à la courtoisie dont a fait preuve le Gouvernement impérial en cette circonstance. Vous prierez le gérant du ministère des Affaires étrangères de faire parvenir à Sa Majesté l'Empereur l'expression de ce sentiment auquel le Président de la République, en sa qualité de petit-fils de Carnot, s'associe d'une façon toute particulière.

Avant de finir je crois devoir vous dire que mon impression dès le premier jour a été que votre présence à Magdebourg serait rendue nécessaire justement par l'empressement tout particulier avec lequel le Gouvernement impérial a voulu rendre les plus grands honneurs à Lazare Carnot. On parle aussi de la présence de l'un de ses arrière-petits-fils avec un des officiers de la maison militaire du Président. Pour toutes ces raisons, je pense que vous ferez bien de prendre vos dispositions pour être prêt à vous rendre à Magdebourg en personne sur un avis de ma part.

(1) Voir ci-dessus, n° 414. M. Herbette avait indiqué dans son télégramme n° 48 du 10 juillet que la chancellerie allemande s'était empressée d'adhérer au désir exprimé par le Gouvernement français.

(2) Le Ministre des Affaires étrangères délégua M. Dumaine dont M. Herbette transmit le rapport dans sa dépêche n° 169 du 7 août. Enfin le 13 août à 9 heures du soir (Télégr. n° 50), M. Spuller charge l'Ambassadeur de transmettre au Gouvernement impérial les remerciements du Gouvernement de la République et du Président Carnot.

418.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M, SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 36. *Saint-Pétersbourg, 17 juillet 1889, 6 h., soir.*
(*Reçu* : 11 h., soir.)

Surpris par une tempête, l'Empereur est rentré aujourd'hui à Péterhof. M. de Giers, en ville pour quelques jours, ne sait encore rien du projet de visite en Allemagne [1], mais ne serait pas étonné que son Souverain se décidât à aller non pas à Berlin, mais à Potsdam. Il paraît difficile que ce voyage puisse avoir lieu avant le 20 août.

L'Ambassadeur d'Italie a questionné le Ministre des Affaires étrangères sur la présence de plusieurs centaines de Russes à bord du paquebot français *Canton* qui vient de traverser le canal de Suez. La nouvelle vient du Consul d'Italie à Alexandrie; M. de Giers a répondu au baron Marochetti qu'il ne savait absolument rien à ce sujet, et m'a prié de lui communiquer les renseignements que je pourrais avoir sur un fait qui lui paraît invraisemblable.

419.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 69. *Londres, 20 juillet 1889, 2 h. 29, soir.*
(*Reçu* : 5 h., soir.)

Lord Salisbury qui dînait chez moi hier soir m'a fait confidentiellement la communication suivante sur laquelle j'appelle toute votre attention. « Vous savez sans doute que M. Crispi a consulté ses alliés ainsi que le Gouvernement anglais sur la situation de l'Italie à Tunis et leur a demandé leur avis sur la dénonciation des arrangements intervenus entre la France et l'Italie relativement à la suspension des capitulations. Je puis vous dire que tous les Gouvernements consultés ont répondu négativement et lui ont déconseillé d'entrer dans cette voie [2]. »

(1) Voir ci-dessus, n° 412.

(2) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VII, n°s 1455, 1456, 1457, 1458. (*Die Grosse Politik*, VIII, n°s 1874, 1873, 1875, 1876.)

Je dois revoir Lord Salisbury lundi et je compte lui reparler de cette démarche de M. Crispi dont je n'avais pas connaissance. En vue de la conversation que je dois avoir avec Lord Salisbury, je vous prie de me dire si de votre côté vous avez reçu quelque information.

Lord Salisbury m'a aussi manifesté quelque inquiétude au sujet de l'armement général qui se fait en ce moment en Serbie.

420.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 153. *Thérapia, 23 juillet 1889, 2 h., matin.*

(*Reçu* : 7 h.. matin.)

J'ai été reçu aujourd'hui en audience privée par le Sultan. Ma conversation avec Sa Majesté a duré plus d'une heure; l'extrême bienveillance et l'affabilité toute particulière qu'il a semblé vouloir me témoigner m'ont permis de traiter longuement et très à l'aise les différentes questions dont j'avais à l'entretenir. Le Sultan m'a chargé de féliciter le Gouvernement de la République du grand succès de l'exposition qui fait tant d'honneur à la France et auquel il applaudit sincèrement. J'ai constaté que ces compliments n'avaient rien de banal et que Sa Majesté, qui se faisait exactement tenir au courant par son Ambassadeur à Paris, était parfaitement renseignée sur les moindres détails de l'exposition et y prenait un véritable intérêt. A ce propos Sa Majesté m'a prié d'être l'interprète de ses sentiments les plus amicaux près du Président de la République et de Votre Excellence.

J'ai abordé ensuite les trois questions sur lesquelles je tenais à avoir des déclarations émanées de Sa Majesté elle-même : 1° attitude de la Turquie à l'égard de la Triple Alliance; 2° affaire égyptienne; 3° question des Algériens en Syrie.

Les trois télégrammes suivants rendent compte à Votre Excellence de mon entretien avec le Sultan.

421.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 154, 155, 156. *Thérapia, 23 juillet 1889, 2 h., matin.*
(*Reçu* : 9 h., 9 h. 30, matin.)

Le Sultan m'ayant dit qu'il attachait toujours le plus grand prix au maintien, dans la forme actuelle, de ses bonnes relations avec la France, j'ai saisi cette occasion pour faire allusion aux bruits récemment répandus par la presse européenne, touchant une accession plus ou moins complète de la Turquie à la Triple Alliance. Le Sultan m'a répondu sans hésitation et avec la plus grande netteté qu'il n'avait reçu d'ouverture officielle d'aucune des trois Puissances alliées (1), qu'il était aussi fermement résolu que jamais à garder son indépendance et à ne s'engager dans aucune combinaison politique qui pût restreindre son entière liberté d'action pour l'avenir.

Sa Majesté m'a cependant laissé entendre que les trois Puissances avaient bien pu concevoir de semblables intentions, mais que l'expression concrète n'en était pas arrivée jusqu'à lui et qu'il n'avait pas eu à la repousser.

Le langage du Sultan a été sur ce point aussi explicite que je le pouvais souhaiter.

M'inspirant des termes de votre télégramme n° 72 du 8 de ce mois (2), j'ai causé avec le Sultan des récents pourparlers qui ont eu lieu entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Égypte. J'ai fait ressortir la loyauté avec laquelle le Gouvernement de la République avait tenu ses engagements et la persévérance avec laquelle il avait suivi, vis-à-vis de l'Angleterre, la ligne de conduite adoptée d'accord avec la Turquie. J'ai exposé à Sa Majesté que, si nos négociations avec le Cabinet de Londres n'ont pas abouti à un succès immédiat, il n'en résultait pas moins un avantage important dans ce fait que nous avions solennellement interrompu la prescription et que nous avions forcé le Cabinet anglais à répéter ses anciennes assurances sur le caractère temporaire de son occupation.

Le Sultan m'a écouté avec la plus sérieuse attention et m'a chargé d'exprimer au Gouvernement de la République sa profonde reconnaissance pour le nouveau et très réel service que nous venions de lui rendre dans la question d'Égypte.

Comme je demandais au Sultan s'il était exact que Rustem Pacha eût été chargé de reprendre avec l'Angleterre des négociations relatives à l'évacuation,

(1) Voir ci-dessus, nos 33 et 420. — (2) Voir ci-dessus, n° 413.

Sa Majesté n'a pas nié que des instructions eussent été envoyées dans ce sens à son Ambassadeur et il m'a formellement renouvelé sa promesse de nous tenir au courant des vues qui seraient échangées à ce sujet avec le Gouvernement britannique. Le Sultan m'a dit à ce propos qu'il craignait qu'une entente ne fût absolument impossible avec l'Angleterre, si la France et la Turquie persistaient dans une attitude trop intransigeante quant aux [conditions] de l'évacuation. Sa Majesté est même allée jusqu'à insinuer qu'il y aurait peut-être lieu de modifier notre attitude sur ce point. J'ai répondu que les sentiments de conciliation du Gouvernement de la République étaient bien connus et que nous serions très heureux de trouver un prétexte d'entente, mais qu'il me paraissait impossible d'admettre pour l'Angleterre le droit de rentrée éventuelle en Égypte après une date définitivement fixée et, surtout, de lui laisser la faculté d'apprécier l'opportunité et les conditions de cette rentrée. J'ai terminé en prenant acte de la promesse du Sultan de nous tenir informés de toutes ses démarches.

Au cours de cette conversation, le Sultan m'a dit que, dans son opinion, les derniers événements du Soudan avaient été provoqués par les Anglais eux-mêmes, désireux de trouver un prétexte pour échapper à leurs engagements.

J'ai abordé ensuite avec le Sultan la question des Algériens de Syrie. Je lui ai rappelé les conditions dans lesquelles j'avais quitté Constantinople et les assurances transmises en son nom par son Ambassadeur à Paris, assurances qui vous avaient engagé à hâter mon retour et à me confier encore le soin de faire une nouvelle tentative de conciliation en vue de régler une question éminemment irritante. J'ai pu constater que, loin de laisser voir la mauvaise humeur que j'avais remarquée chez lui lors de notre dernier entretien à ce sujet, le Sultan m'a tout au contraire encouragé à parler et m'a affirmé qu'il avait le plus grand désir de fermer une question qui était de nature à créer de dangereux désaccords entre nos deux pays. J'ai demandé alors au Sultan de donner au Grand Vizir l'ordre d'examiner sérieusement cette situation avec moi dans un esprit de sincère conciliation et sans m'opposer des faux-fuyants ou des fins de non recevoir qui nous avaient empêchés de nous entendre jusqu'ici. Le Sultan m'a dit qu'il donnerait cet ordre au Grand Vizir. Il a ajouté que la question des Algériens avait été soigneusement étudiée dans ces derniers temps et que la Porte était aujourd'hui en mesure de discuter utilement avec moi. Il m'a toutefois demandé avec instance de ne pas réclamer de lui des concessions qu'il lui serait impossible de nous accorder et de lui tenir compte des très graves embarras en présence desquels il se trouvait dans une affaire aussi délicate. « J'espère, m'a-t-il dit, que si vous voulez bien mettre de votre côté toute la conciliation à laquelle je suis disposé moi-même, nous pourrons écarter les difficultés actuelles. »

J'ai dit au Sultan que les preuves données par nous jusqu'ici de notre patience et de notre modération étaient un sûr garant de notre désir d'arriver à un accord amiable et je l'ai adjuré de régler au plus vite la seule question qui pût troubler sérieusement nos bons rapports avec lui. J'ai fait enfin ressortir tout l'intérêt qu'il y avait pour lui, en prévision des graves événements qui pouvaient surgir en Europe et en Orient, à faire disparaître une cause incessante de dissentiments entre nous de façon à pouvoir compter sur l'appui moral et sur l'amitié traditionnelle de la France. Bien que j'aie lieu de croire que mon langage ait produit de l'impression sur le Sultan qui, pour la première fois, a parlé avec calme de cette question et m'a témoigné une réelle bonne volonté, je ne me flatte pas de l'espoir d'avoir triomphé. Dans les discussions que j'aurai à soutenir avec la Porte, je m'attends à une résistance opiniâtre, mais Votre Excellence peut compter que je ne négligerai rien pour arriver à un résultat acceptable.

422.

M. Patenôtre, Ministre de France à Tanger,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 64. Confidentiel. *Tanger, 24 juillet 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 1er août.)

[M. Patenôtre répond à un télégramme qui lui a été adressé de Paris le 16 juillet: le commissaire marocain à l'exposition de 1889 avait fait une démarche auprès de M. Spuller pour lui demander le retrait de la mission militaire française. Le Ministre de France à Tanger se demande si le Sultan n'agit pas à l'instigation du Ministre allemand à Tanger et considère qu'en tout état de cause il serait dangereux de céder trop aisément au désir du Sultan. Il joint à sa lettre en annexe la lettre qu'il a envoyée au Sultan.]

ANNEXE.

M. Patenôtre, Ministre de France à Tanger,

à Sa Majesté Moulay Hassan, Sultan du Maroc.

L. *Tanger, 19 juillet 1889.*

Le Ministre des Affaires étrangères de la République française m'annonce par le télégraphe que le commissaire marocain à l'exposition vient de lui faire part d'une démarche qui aurait été tentée récemment auprès du Maghzen par une Puissance étrangère en vue d'obtenir la nomination d'instructeurs militaires à Fez.

Hadj Abd el Kermi Bricha a ajouté que Votre Majesté, désireuse de se soustraire à cette demande dont la réalisation serait trop onéreuse pour Elle, avait pensé que le meilleur moyen d'écarter toute requête de ce genre, serait peut-être de mettre fin à la mission des officiers de différentes nationalités dont Elle utilise actuellement

les services. Votre Majesté aurait exprimé, en conséquence, le vœu que le Gouvernement français voulût bien consentir dans un délai plus ou moins rapproché au rappel de notre mission militaire.

Nous nous rendons compte des difficultés avec lesquelles le Maghzen peut parfois se trouver aux prises par suite des ambitions rivales qui s'agitent autour de la Cour de Fez et nous sommes tout disposés à lui venir en aide toutes les fois qu'il nous sera possible de le faire sans compromettre notre dignité ou les intérêts réciproques de notre politique (*sic*).

Or Votre Majesté doit comprendre que ce n'est pas au moment où la France se prépare à recevoir avec éclat l'ambassade marocaine[1], dont l'envoi à Paris est destiné à cimenter les rapports d'amitié existant entre les deux pays, qu'il est possible de songer au rappel de notre mission. Une mesure de ce genre, dont nous ne pourrions expliquer la véritable cause, ne serait pas comprise et produirait le plus fâcheux effet. L'opinion publique en France, dont notre Gouvernement est toujours obligé de se préoccuper pour la conduite de nos relations extérieures, y verrait un mauvais procédé de la part du Maroc et nous nous trouverions dans la situation la plus fausse pour intervenir ensuite en faveur de Votre Majesté si les nécessités du moment l'exigeaient. Une décision de cette nature ne pourrait d'ailleurs être acceptée par nous qu'autant qu'elle concernerait indistinctement tous les instructeurs ou ingénieurs étrangers actuellement au service de Votre Majesté et que leur départ aurait lieu le même jour que celui de nos officiers. Or n'est-il pas à craindre que le Maghzen ne s'aliène pas simultanément les bonnes grâces de plusieurs Puissances?

[Danger de supprimer la mission française avant que les troupes marocaines soient complètement instruites.]

En ce qui concerne la pression qui serait exercée en ce moment sur le Maghzen pour obtenir l'installation à Fez d'une nouvelle mission militaire, il m'est difficile de me prononcer sur la question, comme je pourrais le faire si j'étais plus exactement renseigné. Votre Majesté me permettra cependant de lui faire observer d'une façon générale qu'il serait très imprudent de céder trop facilement aux demandes qui peuvent lui être adressées. En donnant suite à cette requête, Elle s'expose à provoquer d'autres démarches analogues. Les Puissances étrangères n'ont aucun droit d'exiger des concessions de cette sorte. La clause de la nation la plus favorisée ne peut concerner que les avantages politiques ou commerciaux qui pourraient être accordés à tel ou tel pays au détriment d'un autre.

[Exemples de détails destinés à confirmer la thèse générale.]

Pour en revenir à la demande spéciale qui lui est actuellement adressée, il me semble que Votre Majesté pourrait répondre :

« Qu'Elle est très sensible à la proposition qui lui est faite de mettre à sa disposition de nouveaux instructeurs.

« Mais que le surcroît de dépenses qui en résulterait pour Elle ne lui permet pas de profiter de cette offre obligeante.

[1] Voir ci-dessus, n° 394.

« Que si Elle se décidait ultérieurement à modifier la composition des missions étrangères actuellement à son service, ce serait plutôt pour en diminuer le personnel que pour l'augmenter.

« Que cette réforme deviendrait absolument impossible dans l'avenir si Elle acceptait aujourd'hui de nouveaux officiers. »

Une demande de ce genre peut toujours être éludée par Votre Majesté pourvu qu'il n'y ait dans sa réponse aucune expression qui puisse froisser le représentant auquel elle est adressée.

Je me tiens d'ailleurs à la disposition de Votre Majesté pour toutes les informations ou les avis qu'Elle croirait devoir me demander. Il lui sera toujours facile de correspondre avec moi en toute sécurité par la voie confidentielle à laquelle Elle a eu recours récemment. Ce mode de procéder me paraît plus simple que celui qui consisterait à entrer en communication avec mon Gouvernement par l'intermédiaire d'agents officieux comme dans l'affaire qui nous occupe actuellement. Toutes ces communications m'étant en effet renvoyées de Paris, il en résulte une perte de temps inévitable [1].

423.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 80. *Thérapia, 25 juillet 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 août; Dir. pol., 5 août.)

Votre Excellence a bien voulu, en me communiquant par sa lettre du 31 mai dernier (Direction politique n° 122) la copie d'un rapport de notre Ministre à Belgrade, demander l'avis de l'ambassade sur les conséquences d'ordres divers et, en particulier, d'ordre économique, que pourrait entraîner la cession éventuelle des chemins de fer orientaux à la Staats Bahn.

Bien que les négociations entamées à ce sujet entre la Porte et le baron Hirsch aient été ajournées, sinon rompues par suite du *veto* opposé par le Gouvernement bulgare (voir la dépêche politique de l'ambassade en date du 8 de ce mois n° 78) [2], je crois intéressant de faire parvenir à Votre Excellence

[1] M. Spuller remit avec une entière confiance à M Patenôtre le soin de traiter avec le Sultan la question du maintien de notre mission militaire. Le représentant du Sultan voulait conduire cette négociation à Paris. « Son insistance, dit M. Spuller, est pour moi une raison de plus de m'y refuser. » (Télégr. de Paris, 25 juillet n° 17.)

[2] Le Chargé d'affaires, M. Imbert, parlant dans cette dépêche des négociations engagées par le baron Hirsch avec la Porte, en vue du transfert à une autre société de l'exploitation des chemins de fer orientaux, avait ajouté que le Gouvernement bulgare déclarait son agrément indispensable à la conclusion d'un accord de cette sorte.

les indications que j'ai pu recueillir sur une question qu'il ne serait pas impossible de voir renaître bientôt.

Dans le courant de l'année dernière, le baron Hirsch avait négocié avec la Staats Bahn la vente du réseau des chemins de fer de la Turquie d'Europe. Cette opération avait été principalement soutenue par M. Joubert, Président du conseil d'administration de la Staats Bahn, et par M. de Serre, directeur du comité d'exploitation de Vienne, qui passent tous deux pour être fort attachés à M. Hirsch. Le comité d'administration de Paris était, d'autre part, très contraire à cette combinaison.

Vers la fin de l'hiver dernier, un membre du conseil d'administration de la Staats Bahn, M. Hottinguer, de Paris, et M. Godschalk, conseiller technique de la même société, vinrent passer quelques jours à Constantinople pour se rendre compte de la situation des chemins de fer orientaux. Leurs investigations semblent avoir abouti à un résultat assez peu encourageant si j'en juge par ce fait que, dès le retour de ces messieurs à Paris, le comité d'administration déclarait qu'il donnerait sa démission en masse si le rachat des chemins de fer orientaux était décidé. Les comités de Vienne et de Pest n'osèrent passer outre; mais on m'assure que M. Joubert, qui vient d'être récemment réélu Président du conseil de la Staats Bahn, poursuit plus activement que jamais l'accomplissement de la combinaison du rachat des lignes du baron de Hirsch.

Au point de vue industriel et financier, il n'est point douteux que l'opération soit mauvaise, l'affaire étant aujourd'hui, en quelque sorte, épuisée par M. Hirsch qui en a largement escompté tous les profits. Ses successeurs n'auront guère entre les mains, si je puis m'exprimer ainsi, qu'un citron dont le célèbre baron a, depuis longtemps exprimé tout le jus.

Quant au côté politique, il se peut que le Cabinet de Vienne, non content de voir les lignes de la Turquie d'Europe entre les mains d'une société autrichienne, veuille encore qu'elles appartiennent à un *chemin de fer d'Etat autrichien*; mais la réalisation d'un tel vœu coûterait fort cher et les seules ressources de la Staats Bahn n'y sauraient suffire.

En ce qui concerne les obstacles que, dans l'opinion de quelques fonctionnaires ottomans, la Porte pourrait opposer à la combinaison dont il s'agit, il me paraît difficile de les prendre au sérieux. La Société est et restera autrichienne et les Turcs auront de la peine à empêcher que la masse des actions passe en d'autres mains, en même temps que les membres du conseil d'administration seront changés.

Passons, maintenant, au point de vue économique[1].

[1] C'est ici que commence réellement la réponse du comte de Montebello à la dépêche n° 122 du 5 mai par laquelle M. Spuller invitait l'Ambassadeur à donner son avis sur les conséquences économiques probables de la cession projetée.

Le rachat des chemins de fer orientaux peut-il porter un tort réel au commerce français ou même au commerce anglais?

Je ne le crois pas. Tel est, également, l'avis de mon collègue d'Angleterre qui considère les railways de la Turquie d'Europe comme un débouché et un véhicule des produits britanniques. En effet, l'ouverture des voies de jonction (Sarembey-Sophia et Uskub-Vrania) n'a donné, comme le prévoyait déjà il y a trois ans, Sir W. White aucune augmentation du trafic *marchandises* sur les lignes de Roumélie. A peine les jonctions ont-elles été construites que la société danubienne, d'une part, et celle des transports de Sofia à Lom-Palanka, d'autre part, abaissaient leur tarif de 50 p. 100. Cette précaution était au moins inutile, car depuis que les jonctions sont livrées au public, *Constantinople n'a pas reçu une tonne de marchandises autrichiennes par la voie de Sofia;* il en est de même de l'autre tête de ligne : *Salonique n'a rien reçu encore de provenance autrichienne.* Les livres de la Société des chemins de fer orientaux constatent ce résultat entièrement négatif.

J'irai plus loin; je dirai, avec mon collègue d'Angleterre, que la création des lignes de la Turquie d'Europe (jonctions comprises) est un avantage pour les produits français et anglais. En voici un exemple.

Mitrovitza, avant l'ouverture du chemin de fer, était approvisionnée par des produits autrichiens; elle l'est, maintenant, par des marchandises françaises et anglaises via Salonique. Les voies ferrées ne peuvent lutter de bon marché avec la navigation. En conséquence, abstraction faite de quelques tracasseries locales comme celles dont les douanes bulgares sont coutumières, les chemins de fer de la Turquie d'Europe représentent une voie de débouché pour les produits français. Ces lignes, absorbées par la Staats Bahn, entreraient-elles dans une guerre de tarifs? Il faudrait, pour cela que l'alliance des Serbes et des Bulgares se fît. Or elle paraît impossible à obtenir sur ce terrain. En admettant que ces deux pays consentent à transporter à perte, pour complaire à l'Autriche, il faudrait encore que cette Puissance fît faire à la Staats Bahn, dont le réseau s'étendrait jusqu'à Constantinople, des sacrifices hors de toute proportion pour l'introduction des produits autrichiens qui arrivent d'ailleurs, à bien meilleur marché, à Constantinople par Trieste et même par le Danube.

Enfin, les chemins orientaux, dont l'exploitation commence déjà à être si peu rémunératrice, verront encore très prochainement, diminuer leurs recettes par la création de la ligne bulgare de Bourgas.

424.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 162. *Berlin, 27 juillet 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 30 juillet.)

Dans les cercles de la Cour on croit savoir que l'Empereur de Russie viendra le 22 août rendre à Potsdam visite à l'Empereur d'Allemagne [1] : il habiterait jusqu'au 25 le *Marmor palais*, ancienne résidence de Guillaume II avant son avènement. Ce château a été choisi comme étant d'une surveillance très facile.

La question qui intrigue maintenant le Corps diplomatique est celle de savoir si le prince de Bismarck, qui doit revenir à Berlin le 10 août et y rester jusqu'au 15 pendant la durée du séjour de l'Empereur d'Autriche, y attendra une semaine l'arrivée du Tsar ou s'il se rendra immédiatement à Kissingen. On échafaude à ce propos une série d'hypothèses et de commentaires sur lesquels je ne crois pas nécessaire d'insister.

425.

M. Le Marchand, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXXVI. *Vienne, 27 juillet 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 août; Dir. pol., 5 août.)

La Russie paraît désireuse, depuis quelque temps, d'affirmer d'une manière particulière ses dispositions pacifiques. Dans sa dépêche n° LXXIV, en date du 11 de ce mois [2], M. Decrais a fait connaître à Votre Excellence le langage tenu par M. de Giers à l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, ainsi que le ton rassurant d'une lettre adressée par le Ministre impérial des Affaires étrangères au prince Lobanoff et dont ce dernier s'est empressé de donner lecture au comte Kalnoky. Il semble qu'on n'ait pas voulu se contenter de dissiper les inquiétudes, vraies ou feintes, des cercles officiels. On a cherché

(1) Voir ci-dessus, n° 412. — (2) Voir ci-dessus, n° 415.

à agir également sur l'opinion publique. La *Correspondance politique* vient de publier une longue lettre datée de Saint-Pétersbourg, mais dont plusieurs personnes attribuent l'origine à l'ambassade de Russie à Vienne. Dans cette communication, dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint le texte à Votre Excellence, après avoir constaté que les sentiments de défiance de la presse austro-hongroise sont, en général, partagés par la population, on s'efforce d'expliquer les dispositions militaires récemment prises par la Russie et qui ont contribué à entretenir ici l'inquiétude. On fait observer que la Russie se trouve isolée en face de la Triple Alliance; que les conditions géographiques de sa frontière l'obligent à des précautions particulières; que l'absence de voies ferrées en Pologne la placerait, en cas de mobilisation, dans des conditions d'infériorité auxquelles il était urgent de remédier. Le soin de sa défense, dans l'état incertain où se trouve l'Europe, rendait donc indispensable des mesures dont le but, d'ailleurs, n'est évidemment pas agressif. Si l'on a gardé le silence à ce sujet, c'est que le Gouvernement impérial n'est pas dans l'usage de faire connaître ses décisions au public, comme cela a lieu dans les pays constitutionnels. Quant à l'attitude politique de la Russie, elle n'a pas varié. Le Gouvernement du Tsar s'en tient aux déclarations expresses qu'il a faites à plusieurs reprises. Il se borne à ne pas approuver ce qui se passe en Bulgarie et ne cherche nullement à jouer dans ce pays un rôle actif qui risquerait de compromettre la paix de l'Europe. Il se maintiendra sur ce terrain tant que personne ne portera atteinte ni aux traités en vigueur, ni à l'indépendance des peuples slaves des Balkans. En présence d'une politique aussi correcte, nul ne saurait concevoir des inquiétudes à l'endroit de la Russie.

Ce langage produira-t-il quelque impression en Autriche-Hongrie? Tout porte à croire que non. Votre Excellence connaît de longue date les sentiments des Hongrois à l'égard des Russes. Ils sont entièrement partagés par M. Tisza. Quant au comte Kalnoky, il n'a pas cessé d'entretenir vis-à-vis de la Russie des préventions que M. Decrais a maintes fois signalées au Département. Guidés par cette double influence et encouragés par leurs confrères de Berlin, les journaux officieux des deux côtés de la Leitha tiennent un langage dont la vivacité se reflète même dans les organes indépendants. L'opinion n'est pas restée insensible à l'action répétée de la presse. A part les Tchèques de Bohême et de Moravie, les populations de la Monarchie, au fond très attachées à la paix, sont aujourd'hui profondément hostiles au grand Empire slave qu'on ne cesse de leur représenter comme préparant une guerre nouvelle en vue de satisfaire des ambitions démesurées. La méfiance à l'égard de la Russie est devenue, pour ainsi dire, un sentiment populaire et, malgré toutes les explications, malgré les assurances les plus autorisées, on demeure persuadé ici que les dangers de guerre viennent de Saint-Pétersbourg, tandis que c'est à Berlin que la paix de l'Europe trouve ses plus solides garanties.

426.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 159. *Thérapia, 28 juillet 1889, 1 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 9 h., matin.)

Votre Excellence a dû être exactement tenue au courant par notre Consul à La Canée des derniers événements qui se sont produits en Crète[1].

Ces événements causent ici une assez vive émotion. La Sublime Porte, tout en prenant des dispositions pour renforcer la garnison de l'Ile, ne se départit pas de ses lenteurs habituelles. D'après son langage officiel, la situation ne serait pas aussi grave qu'elle paraît l'être; elle assure que des troupes en quantité suffisante ont été envoyées, que les chrétiens, surtout les étrangers, ne courent aucun danger. En ce qui concerne les divers Ambassadeurs à Constantinople, mon collègue de Russie paraît plus disposé à l'action que les autres; il avait manifesté ce matin l'intention d'envoyer le stationnaire russe à La Canée, mais il a renoncé pour le moment à ce projet, craignant, d'après certaines insinuations de l'Ambassadeur d'Angleterre que l'on ne cherche à faire peser la responsabilité des événements ultérieurs sur ceux qui, les premiers, enverraient des bâtiments de guerre dans les eaux crétoises.

Sir W. White prétend que toute la flotte anglaise est à Gibraltar et qu'aucun bâtiment anglais n'a paru dans un port de la Crète.

Dans ces conditions, si la présence d'un navire français paraissait nécessaire à Votre Excellence, il serait à souhaiter qu'il y eût un accord préalable entre les différents Cabinets, afin de ne pas nous exposer à nous trouver en face de l'insurrection, soit seuls, soit avec les Russes.

427.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n^{os} 83, 30. Urgent. *Paris, 28 juillet 1889, 11 h. 15, matin.*

Nous recevons de notre Consul en Crète des nouvelles alarmantes. Les Consuls d'Angleterre et de Russie auraient télégraphié à leurs Gouvernements

(1) Des troubles avaient éclaté en Crète vers le milieu de juillet; une partie de la population, grecque de race et chrétienne, s'était soulevée ce qui avait amené de la part des musulmans des représailles.

pour demander un bâtiment de guerre. Veuillez vous enquérir des intentions du Gouvernement :

Pour Londres : anglais

Pour Saint-Pétersbourg : russe

Pour les deux postes : à cet égard. Réponse d'urgence.

428.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 74. *Londres, 29 juillet 1889, 7 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Je viens, conformément à votre télégramme d'hier, d'interroger Lord Salisbury au sujet des affaires de Crète [1]. Il m'a dit que les nouvelles reçues de son Consul faisaient prévoir la possibilité d'un massacre du côté de Réthymo, mais que jusqu'à présent ces prévisions ne s'étaient pas réalisées. Le Gouvernement anglais a donné l'ordre à l'amiral commandant dans la Méditerranée d'envoyer une corvette pour protéger les intérêts anglais dans l'Ile. Je lui ai demandé s'il avait fait quelque démarche à Constantinople. Il m'a répondu qu'il s'était abstenu de donner à la Porte des conseils sur le fond de la question crétoise, mais qu'il avait chargé Sir W. White de dire que, si le Gouvernement ottoman avait l'intention de donner quelques satisfactions aux Crétois, il ferait bien de prendre une décision le plus tôt possible. Il m'a aussi dit que M. Tricoupis était opposé à toute intervention du Gouvernement hellénique en Crète en ce moment et qu'il trouvait que l'heure de la Grèce n'était pas encore venue.

429.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. s. n° *Paris, 29 juillet 1889.*

L'Ambassadeur de la République à Berlin vient de m'adresser un rapport relatif à la conversion des obligations de priorité russes [2] dont s'était chargé un syndicat de banquiers, ayant à sa tête à Berlin M. de Bleichroeder, et à la campagne menée par la presse officieuse de l'Empire contre cette opération.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la dépêche de M. Herbette.

(1) Voir ci-dessus, n° 427. — (2) Voir ci-dessus, n° 377.

430.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 163. *Thérapia, 30 juillet 1889, 1 h. 25, matin.*

(*Reçu :* 11 h., matin.)

A la suite du Conseil des Ministres qui a duré une partie de la nuit dernière, la Porte a décidé d'appeler à Constantinople le Gouverneur de la Crète. Nikolaki Pacha devra amener avec lui les chefs crétois appartenant aux différents partis [1]. En attendant, Riza Pacha, ex-vali de Smyrne et actuellement vali de Janina, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement en Crète pour gérer provisoirement le gouvernement de l'Ile. On lui adjoint [Ghalib] Bey, le chef du contentieux au ministère des Affaires étrangères, lequel a dû partir aujourd'hui même; on fait également partir pour la Crète le général Djevad Pacha qui serait chargé spécialement des questions militaires.

D'autre part, le Grand Vizir m'a affirmé aujourd'hui que l'envoi des renforts continue activement et que, d'ici à deux jours, la garnison de l'Ile s'élèvera à 13.000 hommes. On paraît d'ailleurs décidé à procéder avec une certaine prudence et à accorder autant que possible toutes les demandes que les délégués crétois pourraient faire valoir à Constantinople. Malgré les dénégations de l'Ambassadeur d'Angleterre [3] qui continue à tenir le langage que je vous ai signalé précédemment, on annonce aujourd'hui l'arrivée de deux navires anglais dans les eaux crétoises. Sir W. White prétend que cette mesure a été prise à Londres à son insu et contrairement à son avis. Notre Consul à la Canée annonce également l'arrivée très prochaine d'un bâtiment italien.

Le Sultan vient de faire appeler télégraphiquement à Constantinople ses Ambassadeurs à Rome et à Pétersbourg; on assure que Photiades Pacha serait nommé incessamment vali de Crète.

(1) Voir ci-dessus, n° 426.

(2) Dans un télégramme n° 260 du 29 juillet, M. de Montebello disait : « L'Ambassadeur d'Angleterre persiste à déclarer qu'il y aurait danger à ne pas laisser la Porte seule en face des Crétois et que la présence de navires étrangers ne pouvait que compliquer la situation. »

431.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME, ROME V., MADRID.

D. n^{os} 36, 56, 69, 96, 143, 65. Très confidentiel. *Paris, 30 juillet 1889*

Par un rapport que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en copie, l'Ambassadeur de la République à Londres me signale l'insistance avec laquelle divers journaux britanniques mettent en relief les dangers que pourrait entraîner pour la sécurité de Constantinople une agression soudaine de la Russie et s'attachent à cette occasion à répandre des bruits relatifs à l'accession de la Turquie à la Triple Alliance.

En même temps que me parvenaient ces indications dont vous apprécierez, je n'en doute pas, l'intérêt, le comte de Montebello se trouvait, à la suite d'une audience qu'il a reçue le 23 juillet du Sultan à son retour à Constantinople, en mesure de m'éclairer de la manière la plus précise sur l'attitude actuelle du Gouvernement ottoman [1]. Sa Majesté, en insistant sur le prix qu'elle attachait au maintien de ses bonnes relations avec la France, a en effet fourni à notre Ambassadeur une occasion de faire allusion aux bruits récemment lancés dans la presse touchant une adhésion plus ou moins complète de l'Empire ottoman aux vues des Puissances alliées.

Abdul Hamid a relevé cette insinuation en affirmant sans hésitation et avec la plus grande netteté qu'il n'avait reçu d'ouverture officielle d'aucune de ces trois Puissances, qu'il était aussi fermement résolu que jamais à garder son indépendance et qu'il était décidé à ne s'engager dans aucune combinaison politique qui pût restreindre, en vue de l'avenir, son entière liberté d'action. Le Sultan a ajouté que les trois États avaient bien pu concevoir le plan dont la presse s'est préoccupée; mais il a clos l'entretien en déclarant que l'expression concrète des intentions qui leur sont attribuées n'était point parvenue jusqu'à lui et que par conséquent il n'avait pas eu à la repousser.

J'ai tenu à vous édifier sans retard sur le point de vue auquel se place le Sultan dans la question de ses rapports avec la Triple Alliance et je crois inutile d'insister sur le caractère strictement confidentiel des indications que nous avons reçues, à ce sujet.

(1) Voir ci-dessus, n° 421.

432.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE, À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° LXXXIX. Confidentiel. *Vienne, 5 août 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 août; Dir. pol., 14 août.)

Le comte Nigra, Ambassadeur d'Italie à Vienne, est allé récemment passer quelques jours à Rome. Je l'ai vu depuis son retour. Dans l'entretien que j'ai eu avec lui, il s'est montré peu préoccupé, pour le moment du moins, des incertitudes de la situation générale et rempli de confiance, au fond, dans le maintien de la paix. « Je puis vous donner l'assurance, m'a-t-il dit à ce propos, que j'ai trouvé M. Crispi animé d'intentions extrêmement pacifiques. En ce qui concerne la France particulièrement, je suis heureux de vous le dire, ien que ce ne puisse être qu'à titre tout à fait confidentiel, le Ministre m'a éclaré dans les termes les plus formels qu'il avait le désir d'entretenir avec elle les meilleures relations, qu'il était décidé à éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait troubler les bons rapports existant présentement entre les deux Gouvernements et à s'abstenir de tout acte ou démarche qui pourrait amener la moindre cause de mésintelligence, enfin que, s'il survenait quelque dissentiment grave, la faute n'en serait assurément pas à l'Italie. Le Président du Conseil, a ajouté M. Nigra qui laisse rarement échapper l'occasion de manifester ses sympathies personnelles à l'égard de la France, m'a parlé dans ce sens avec une conviction si chaleureuse que je me suis levé et que je lui ai serré les mains en le remerciant des paroles qu'il venait de prononcer et en lui témoignant ma joie de l'entendre exprimer des sentiments si complètement d'accord avec les miens. »

L'Ambassadeur m'a dit, en outre, qu'il avait été chargé par M. Crispi de porter l'assurance des dispositions toutes bienveillantes du Gouvernement italien à l'égard de la France au Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie et que ce dernier ne lui avait pas caché la grande satisfaction qu'il en ressentait.

Tel a été le sens très exact du langage que m'a tenu, hier, le comte Nigra.

[Réflexions sur le langage du comte Nigra.]

433.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 39. *Vienne, 6 août 1889, 9 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le comte Kalnoky m'a dit, dans un entretien que je viens d'avoir avec lui, que le Ministre de Grèce lui avait remis aujourd'hui même, au nom de son Gouvernement, une dépêche circulaire indiquant de la part du Cabinet d'Athènes l'intention de sortir de la réserve qu'il a observée jusqu'ici à l'égard des affaires de Crète et de prêter son concours, au moins dans une certaine mesure, aux revendications du parti insurrectionnel (1).

Le Ministre des Affaires étrangères m'a paru regretter vivement cette démarche qui lui a fait éprouver une surprise désagréable et s'inquiéter des conséquences qui pourraient résulter de cette attitude nouvelle du Gouvernement grec, tout à fait en désaccord avec celle qu'il avait gardée depuis le commencement de la crise en Crète.

Le comte Kalnoky s'est borné d'ailleurs, m'a-t-il dit, à prendre acte de la communication que lui a faite M. Dragoumis, en ajoutant qu'il désirait, avant d'y répondre, se mettre en rapport avec les autres Cabinets plus directement intéressés pour la plupart dans cette question que l'Autriche elle-même.

434.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 41. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 6 août 1889, 7 h. 35, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Le Gouvernement russe a été avisé par le Gouvernement suisse que Dembsky, l'un des nihilistes les plus dangereux, puisqu'il a été blessé lui-même par l'éclat d'une bombe, avait été expulsé et s'était établi à Annecy (2). Les autorités françaises ont été du reste prévenues par les autorités suisses. Le Ministre

(1) Voir ci-dessus, n° 426.
(2) Ce Dembsky était un des nihilistes impliqués dans l'affaire des bombes de Zurich (voir ci-dessus, le n° 399 note).

de l'Intérieur et le préfet de police désireraient que cet individu fût spécialement surveillé et qu'il ne fût pas autorisé à résider aussi près de Genève à cause des relations qu'il peut continuer d'entretenir avec ses complices. Je sais que l'Empereur informé du fait a fait la réflexion suivante : « Nous allons voir maintenant ce que vont faire les Français. »

Votre Excellence jugera sans doute qu'il y a quelque mesure à prendre dans cette circonstance.

435.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 42. *Saint-Pétersbourg, 8 août 1889, 6 h. 16, soir.*

(*Reçu* : 10 h. 15, soir.)

J'ai remis hier au Prince de Monténégro, quelques instants avant le mariage[1], la lettre de M. le Président de la République accompagnant les insignes destinés au Prince Danilo. Son Altesse m'a dit gracieusement que tous les bonheurs lui arrivaient à la fois et m'a annoncé les fiançailles de sa fille la Princesse Anastasie avec le prince Georges de Leuchtenberg.

L'Empereur se rendra le 16 au camp de Krasnoïé-Sélo et y présidera, jusqu'au 21, à des manœuvres auxquelles nos Attachés militaires seront invités.

On croit que le 23, Sa Majesté s'embarquera avec l'Impératrice directement pour Copenhague. La visite ne serait rendue à l'Empereur d'Allemagne qu'au mois de septembre[2].

De La Canée, le Consul de Russie télégraphie que les autorités laissent les Turcs vendre le butin qu'ils ont fait sur les chrétiens. M. de Nélidoff a été chargé de signaler à la Porte la gravité de la situation. L'idée d'une intervention proposée par la Grèce ne me paraît pas toutefois rencontrer grande faveur à la chancellerie impériale.

Chakir Pacha sera remplacé à Pétersbourg. On cite déjà comme son successeur Hussni Pacha, actuellement au Monténégro.

(1) Mariage de la Princesse Militza de Monténégro avec le Grand-Duc Pierre Nicolaïevitch. — (2) Voir ci-dessus, n° 424.

436.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME.

T. nos 86, 49, 43, 48. *Paris, 8 août 1889, 10 h. 30, soir.*

Le Ministre de Grèce m'a lu, hier, une circulaire relative aux affaires de Crète (1) dont les représentants du Gouvernement hellénique auprès des Puissances ont dû également donner communication aux différents Cabinets.

Après avoir rappelé les gages de modération donnés par lui depuis l'origine de la crise crétoise, le Cabinet d'Athènes, invoquant la situation faite aux chrétiens par les distributions d'armes aux populations musulmanes et l'éventualité d'un carnage imminent, au dire des réfugiés, déclare ne pouvoir persévérer dans son attitude de réserve, si les Puissances ne pourvoient pas au rétablissement de l'ordre dans l'Ile et ne s'entendent pas à cet effet en vue d'une action commune immédiate, suivie au besoin d'un débarquement. Le Gouvernement hellénique ajoute que, si sa requête n'était pas prise en considération, il se verrait dans l'obligation d'envoyer d'urgence des navires et des troupes pour prévenir les désastres redoutés par la population orthodoxe.

J'ai répondu à M. Delyannis que, si la situation avait en effet paru dans ces derniers jours assez critique, les plus récentes informations de nos agents permettaient de constater une certaine détente grâce à l'arrivée des navires étrangers, et aux dispositions que la Porte semblait enfin prendre en vue d'assurer l'ordre. J'ai insisté sur l'intérêt qu'a le Cabinet d'Athènes à ne pas compromettre ses bons rapports avec le Sultan, en prenant l'initiative d'une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays soumis d'après les traités à la souveraineté ottomane. Rendant hommage avec empressement à la sagesse politique dont la Grèce, son Souverain et son Gouvernement ont jusqu'à présent donné la preuve, j'ai exprimé les regrets que j'éprouverais à voir cette attitude se modifier, et la situation diplomatique en Orient troublée par une démonstration précipitée. J'ai dit enfin que sans doute les Puissances ne pourraient se résoudre à envisager l'éventualité d'une action collective que dans le cas où elles seraient absolument convaincues de la gravité des faits qui motiveraient cette intervention, après que le temps moral aurait été laissé à la Turquie de remplir ses devoirs souverains vis-à-vis de ses administrés crétois.

(1) Voir ci-dessus, n° 430.

Je vous prie d'interroger d'urgence le Ministre des Affaires étrangères.

Pour Londres : de la Reine

Pour Berlin et Saint-Pétersbourg : de l'Empereur

Pour Rome : du Roi

Pour tous les postes : sur l'accueil qu'a trouvé auprès de lui la communication de la circulaire hellénique et m'indiquer ses impressions sur la suite que comporte cette démarche.

J'apprends de Copenhague que le Roi Georges a mandé séparément ce matin auprès de lui les représentants des Grandes Puissances et leur a tenu un langage analogue aux déclarations de la circulaire de son Gouvernement dont il a approuvé l'esprit, le ton et les conclusions.

437.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 85. *Paris, 9 août 1889, 1 h. 30, matin.*

Le Ministre de Grèce m'a donné lecture de la circulaire de son Gouvernement dont je vous ai indiqué le sens par le télégraphe [1].

A Athènes l'opinion publique et la presse soutiennent vivement la nouvelle attitude prise par le Cabinet que toutes les considérations de politique intérieure doivent pousser à persévérer dans cette voie. L'Amirauté fait des préparatifs en vue d'une expédition et prépare deux transports pour aller chercher les familles des réfugiés crétois.

Le Roi Georges tient à Copenhague aux Ministres étrangers un langage analogue aux déclarations diplomatiques de son Cabinet et dit en propres termes que, si la crise se prolonge en Crète, ni lui ni ses Ministres actuels, ni aucun de ceux qui pourraient leur succéder ne seront assez forts pour arrêter le mouvement hellénique. « Si les Puissances n'interviennent pas aujourd'hui même, il sera, dit-il, trop tard demain. »

Je crains que la Porte ne se rende pas compte de la gravité de la situation, quoique vous me disiez dans votre télégramme n° 170 [2] que l'on comprend à Constantinople que le moment est venu d'agir promptement.

Insistez donc, c'est un service amical que nous rendons à la Porte.

(1) Voir ci-dessus, n° 426.

(2) M. de Montebello disait dans ce télégramme, qui est du 7 août : « La nouvelle attitude de la Grèce me paraît de nature à compliquer une situation qui tendait à s'améliorer... » et plus loin : « le Sultan paraît avoir compris que le temps des tergiversations est passé et qu'il importe d'agir promptement. »

438.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 44. *Saint-Pétersbourg, 9 août 1889, 7 h. 48, soir.*

(*Reçu :* 10 août, 12 h. 15, matin.)

Après avoir pris les ordres de l'Empereur relativement à l'affaire de Crète [1], M. de Giers s'est décidé à faire une nouvelle démarche à Constantinople pour suggérer à la Porte l'idée d'une entente à établir, sur les lieux, entre le commissaire ottoman et les Consuls des Puissances, en vue d'arrêter l'effusion du sang. D'après ce qui me revient, les Cabinets de Berlin et de Vienne se montrent dans cette circonstance plus préoccupés de respecter les droits de la Porte que de venir en aide à une population chrétienne. Cette attitude, si le fait est exact, confirmerait l'existence d'efforts de leur part pour entraîner la Turquie dans la Triple Alliance. L'Empereur Alexandre témoigne quelque mauvaise humeur du rappel si brusque de Chakir Pacha dont les sympathies pour la Russie étaient connues.

439.

M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XLIII. *Berlin, 10 août 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 18 août.)

L'Empereur Guillaume doit arriver aujourd'hui à Wilhelmshafen. La série des entrevues, visites, fêtes et discours qui ont rempli son voyage en Angleterre est close [2]. Le public prussien cherche maintenant à dégager de tout un ensemble de comptes rendus, récits et articles de journaux, une impression générale quant à l'importance et aux résultats probables de la démarche impériale.

Pendant que le jeune Empereur était l'hôte de sa grand'mère et du peuple anglais, les principaux organes de l'opinion ont été presque unanimes à

(1) Voir ci-dessus, n° 435. — (2) Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1341. (*Die Grosse Politik,* IV n° 955.)

développer tous les motifs de rapprochement que, plus encore que la parenté des Souverains, l'affinité des races et les convenances de la politique leur semblent créer entre les deux pays. Les plus zélés ont même fait entendre que le voyage de l'Empereur, après avoir été décidé surtout par des considérations de courtoisie, de famille et de simple bon voisinage, avait bien pu déterminer des conséquences politiques sérieuses et durables, quelque chose comme une accession conventionnelle de la Grande-Bretagne à la Triple Alliance sous les seules réserves que comportent pour un Gouvernement anglais les restrictions mises par les usages constitutionnels aux engagements à longue échéance. Mais, en général, les appréciations ont été moins ambitieuses, tout en restant fort satisfaites. On a fait ressortir que la politique anglaise était engagée dans une voie où la force des choses la maintiendrait côte à côte avec les trois Puissances continentales, unies pour maintenir la paix européenne sur la base des traités existants. De même que l'Italie était nécessairement l'alliée de l'Allemagne sur terre et de l'Angleterre sur mer, l'Angleterre était, mieux que par des stipulations écrites, liée à deux des Puissances signataires de la Triple Alliance; d'une part à l'Allemagne, par sa rivalité avec la France en matière coloniale et ses compétitions avec la Russie en Asie, et d'autre part à l'Italie par la nécessité de maintenir le *statu quo* méditerranéen.

Aux yeux des Allemands, cette situation a été affirmée plus nettement pendant le voyage de l'Empereur et accentuée au point de donner un avertissement sérieux aux mécontents de l'Europe actuelle.

Un tel résultat est, à lui seul, assez considérable pour mériter d'être salué ici avec joie.

Chez quelques-uns toutefois, cette satisfaction n'est pas absolument sans mélange. Les Cabinets de Londres et de Berlin et les Cours parentes ont beau affirmer leur complète entente, des difficultés locales ne s'en produisent pas moins sur quelques-uns des points éloignés où des annexions récentes ont établi les deux Puissances en contact. Or sur la côte occidentale d'Afrique, les compagnies et les expéditions allemandes ont eu, dans ces derniers temps, à souffrir du voisinage anglais. Le Tribunal des prises a eu beau restituer la *Neera* affrétée pour le compte d'un explorateur allemand et saisie, par application du blocus de la côte africaine, par l'amiral anglais Freemantle, ce n'a été qu'une faible consolation pour les partisans de l'extension coloniale allemande qui la croient menacée par les progrès, la concurrence et la jalousie des voisins britanniques.

D'autre part, si Lord Salisbury a conclu de la situation européenne qu'il convenait de diriger la politique anglaise dans le sillage de la Triple Alliance, l'existence du ministère tory dépend d'une majorité parlementaire que des élections peuvent bientôt modifier. On n'a oublié ici ni la mésintelligence

permanente, qui s'était établie entre la chancellerie allemande et le Cabinet présidé par M. Gladstone, ni les divisions de famille qui, sous le règne éphémère de Frédéric III, avaient compromis les bons rapports du futur Empereur d'Allemagne avec sa mère et sa grand'mère, et créé, dans les deux nations elles-mêmes, des courants peu sympathiques. Si les causes de dissentiments ont disparu entre l'aïeule et son petit-fils, les divergences de vues subsistent entre les chefs actuels du Gouvernement britannique et ceux qui peuvent leur succéder et à un moment donné, s'il revenait au pouvoir, le vieil homme d'État que la presse officieuse de Berlin, en termes à peine voilés, a si souvent accusé d'« imbécillité politique » pourrait avoir celle de préférer, à l'entente avec la Triple Alliance, l'indépendance de la politique anglaise ou même l'amitié de la France et peut-être de la Russie.

[Citation d'un article de *La Gazette de Cologne* du 9 août.]

440.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 140. *Londres, 10 août 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 18 août.)

La visite de l'Empereur d'Allemagne longtemps douteuse, de tout temps désirée sinon par la nation, du moins par le Gouvernement anglais, vient d'avoir lieu [1]. Elle a duré huit jours, et a été adressée moins au peuple d'Angleterre qu'au Gouvernement, ou, pour être tout à fait exact, qu'à la famille royale de la Grande-Bretagne. Guillaume II n'a point visité la capitale, ne s'est point montré au public, et a vu tout juste autant de pays que le désir d'assister à la revue d'Aldershot l'a rendu nécessaire. L'ensemble de son temps s'est passé à Osborne, dans l'île de Wight, où la Reine et sa famille étaient réunies pour le recevoir. Les ovations et acclamations populaires, dont les journaux allemands et anglais ont fait grand bruit, ont été tout ce qu'il y a de plus modeste et de plus réduit, par cette suffisante raison que la manière de son séjour s'y prêtait aussi peu que possible.

(1) Voir ci-dessus, n° 439 et note.

Des plaisirs conformes à ses goûts avaient été réservés au jeune Empereur. Ils ont consisté en une revue de la flotte et en une revue militaire. Les autorités anglaises avaient mobilisé à son intention toute la flotte disponible présente dans les ports, et cette opération, dans l'opinion des personnes compétentes, fait le plus grand honneur à l'Amirauté. Elle a montré une fois de plus, ce que cette ambassade a indiqué à maintes reprises, qu'il ne fallait pas prendre au pied de la lettre les déclarations pessimistes des marins et du Gouvernement anglais sur l'état de l'armement naval. Ces déclarations n'ayant d'autre objet que de faciliter des votes de crédits d'année en année plus considérables, on y a plus égard à l'effet à produire sur le contribuable qu'à la réalité des faits. En quoi consiste cette réalité, la revue navale l'a nettement montré. En un temps très court les Anglais ont pu réunir en face de Portsmouth cent vingt-trois navires parmi lesquels on comptait vingt-neuf cuirassés, vingt-quatre croiseurs, cinq avisos torpilleurs, onze sloops, canonnières, etc., trente-huit torpilleurs. Ils ont assemblé cette flotte sans faire aucun emprunt à leurs escadres présentement à la mer, ni comme navires, ni comme personnel, ni comme matériel. Enfin, comme ils mobilisaient toutes les forces navales présentes en Angleterre, ils n'ont pu recourir aux expédients dont on use parfois, et faire aux navires laissés en dehors de l'opération des emprunts de personnel ou de matériel, afin d'armer ceux qui étaient désignés pour la mobilisation.

La revue qui devait avoir lieu le samedi 3 août a été renvoyée au 5 à cause du mauvais temps. Ce jour-là, bien que le vent et la pluie n'eussent guère diminué, l'inspection officielle a eu lieu; mais ce n'est peut-être pas le moment où Guillaume II s'est le mieux rendu compte des forces maritimes de la Grande-Bretagne. Dès la veille il avait commencé pour son compte particulier une inspection sans apparat et qui n'a pas dû être pour lui la moins instructive. Peu après, la flotte a pris la mer pour procéder aux grandes manœuvres annuelles. Le Gouvernement semble maintenant décidé à renouveler chaque année la mobilisation de toutes les forces navales dont il dispose. Si cette mesure représente de fortes dépenses, elle apporte aussi de précieux enseignements; elle permet de constater les défectuosités de l'armement, de l'administration, de la répartition des forces et même des types de construction. Ces défauts sont corrigés autant que possible après chaque expérience, et deviennent ainsi moins nombreux d'année en année. Dès maintenant notre Attaché naval, qui n'a pas manqué de renseigner au point de vue technique le ministère de la Marine, juge fort remarquables les résultats obtenus. Votre Excellence trouvera ci-joint un plan de la revue de Portsmouth.

La revue militaire a eu lieu le 7 au camp d'Aldershot, peu éloigné de Portsmouth. Là encore Guillaume II a voulu tout voir par lui-même. Il n'a cessé de parcourir au grand galop le champ d'évolutions afin de vérifier la manière

dont chaque manœuvre était effectuée, non sans causer quelque désagrément à plusieurs vieux généraux de l'armée anglaise qui, l'âge aidant, ont perdu l'habitude d'évolutions si nombreuses et si rapides.

Divers échanges de politesses ont eu lieu entre l'Empereur et ses hôtes. Il a manifesté son approbation de tout ce qu'il a vu : marine, armée, milice, volontaires mêmes, il a tout loué; et la presse, d'un mouvement unanime, a pris ses louanges au pied de la lettre et a déclaré que la flotte, l'armée, la milice et les volontaires devaient en être fiers. La Reine lui a conféré la dignité d'amiral honoraire, et Guillaume II en revanche a mis sa grand'mère à la tête d'un régiment de dragons. Ce régiment s'appellera désormais le régiment de la Reine d'Angleterre. Des toasts ont été portés; celui dont les termes ont été rendus publics constitue ce qu'il y a de plus sérieux dans ces échanges de bons procédés. Le Prince de Galles a terminé son discours par ces paroles : « Dans le temps où nous sommes, chaque pays doit se tenir prêt en vue de toute éventualité qui pourrait se produire. J'ai confiance que la grande armée allemande et que la flotte passée hier en revue tendront à conserver la paix du monde. » L'Empereur d'Allemagne, après quelques phrases de courtoisie, a répondu aux paroles du Prince de Galles en ces termes : « J'ai été très heureux d'assister à la revue d'une flotte que je considère comme la plus belle du monde. L'Allemagne a une armée égale à ses besoins, et, si la nation britannique a une flotte égale aux siens, l'ensemble de l'Europe y verra un facteur très important pour le maintien de la paix. »

Ces toasts ont donné lieu à de nombreux commentaires. La presse anglaise a publié des articles tendant à en exagérer la portée. Du reste, il y a lieu de constater que les journaux de ce pays, presque sans distinction de parti, ont gardé à propos de la visite de l'Empereur d'Allemagne la même attitude. Ils se sont efforcés d'en faire un événement politique de premier ordre. Tandis que la visite s'adressait comme je l'ai dit, à la famille royale, ils ont fait ressortir que c'était un honneur à l'adresse du peuple anglais. Tandis qu'aucune question politique ne paraît avoir été traitée, ils ont célébré le rapprochement ainsi consacré entre deux nations de même race et ont, en majorité, donné à entendre que, sans adhérer expressément à la Triple Alliance, l'Angleterre était en parfait accord avec les Puissances qui en font partie, et agirait au besoin de concert avec elles. Le *Standard* en particulier a fait à ce sujet les déclarations les plus expresses; il affirme « qu'on n'a jamais vu en ce monde une réception plus cordiale que celle qui a été faite par l'Angleterre à Guillaume II », et, suivant un penchant que cette ambassade a déjà signalé lors de l'avènement de ce prince, il cherche à se le rendre propice en attaquant la France. Les Anglais, d'après cette feuille, considèrent que l'Allemagne a par conquête et par traité un juste droit à la possession de l'Alsace-Lorraine. Réciproquement la Triple Alliance ne nourrit aucun projet contraire aux

intérêts de l'Angleterre et, en cela, elle est bien différente de la France. « Aussi longtemps que nos efforts dans la vallée du Nil seront si mal compris en France, et y seront critiqués avec si peu de générosité, tandis qu'en Allemagne, en Autriche et en Italie ils sont justement appréciés et franchement reconnus, il va de soi que nos sympathies devront se tourner vers la Triple Alliance. » (Article du 8 août.)

Pour résumer l'ensemble des incidents qui ont marqué la visite de l'Empereur d'Allemagne, la famille royale a fait son possible pour effacer les malentendus existant depuis quelque temps entre son hôte et elle; le Gouvernement s'est appliqué à montrer au jeune Souverain que l'Angleterre pouvait éventuellement n'être pas un allié méprisable; la presse a cherché à faire pénétrer dans le public des idées favorables à l'Allemagne et à sa politique. Les résultats semblent avoir été conformes aux prévisions sur les deux premiers points; l'Empereur a fait pour sa part de visibles efforts pour effacer les fâcheux souvenirs que les incidents Mackenzie, Morier, etc., avaient laissés dans la famille royale anglaise, et il n'est pas douteux que le déploiement de forces navales étalé sous ses yeux ne lui ait fait de l'impression. Quant au troisième point, on ne peut pas dire que la visite de Guillaume II ait causé un changement marqué. La nation prise dans son ensemble entend se réserver, et malgré les arguments, très dangereux pour nous, tirés des ambitions russes du côté de l'Inde et des réclamations françaises touchant l'Égypte, elle reste décidée à se tenir autant que possible à l'écart de toute complication évitable et de toute alliance positive.

441.

LORD LYTTON, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. Confidentiel. *Paris, 11 août 1889.*

Je m'empresse de vous envoyer très confidentiellement, sous ce pli la portée (*sic*) de la réponse faite par M. de Giers à la circulaire grecque [1], d'après les informations qui me parviennent aujourd'hui. Il pourrait peut-être vous intéresser de la comparer avec les renseignements plus détaillés que vous aurez sans doute reçus de Saint-Pétersbourg. Je suis heureux d'y voir l'évidence d'un accord substantiel entre toutes les Puissances au sujet de l'insurrection crétoise. Et j'ai la conviction que les bons conseils que vous avez donnés à la Grèce auront surtout le meilleur effet.

[1] Voir ci-dessus, nos 436 et 438.

ANNEXE.

Sir Robert Morier télégraphie à Lord Salisbury en date d'aujourd'hui que M. de Giers a adressé une protestation énergique contre le coup de tête médité par le Gouvernement de Grèce. Son Excellence a donné à la Porte les mêmes conseils que Lord Salisbury lui a déjà fait transmettre par l'Ambassadeur de la Reine à Constantinople. M. de Giers est d'avis qu'il serait fort utile si le corps consulaire à Canea se mettait d'accord sur les mesures à prendre pour calmer l'agitation de la population et pour faire comprendre aux autorités turques qu'elles devraient s'efforcer dès à présent de rétablir l'ordre avec fermeté, mais sans cruauté. Les dernières nouvelles qui sont parvenues à M. de Giers étaient plus favorables. Les Grecs étaient moins échauffés et les Turcs plus disposés à agir.

442.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. XCI. *Vienne, 11 août 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 août; Dir. pol., 19 août.)

Au cours de la conversation dont j'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence dans mon télégramme n° 40 [1], le comte Kalnoky m'a parlé des entretiens que le Roi de Grèce s'était tout récemment ménagés avec les représentants des grandes Puissances à Copenhague et dans lesquels il avait eu soin d'établir qu'il donnait son entière approbation à la note circulaire de son Gouvernement relative à la Crète [2]. Le Ministre a ajouté que le Roi Georges, qu'il connaît de longue date, et qui veut bien l'honorer d'une confiance particulière, s'était directement adressé à lui par le télégraphe, non seulement pour insister dans le même sens, mais surtout pour lui demander son appui personnel en vue d'obtenir l'adhésion des Puissances à la requête que leur présentait la Grèce. « J'ai répondu sans retard à Sa Majesté, m'a dit le comte Kalnoky. Je ne lui ai pas caché que je ne pouvais m'expliquer l'explosion subite et inattendue des sentiments de son ministère dont je n'avais eu

(1) M. de Montmarin disait dans ce télégramme, qui est du 11 août, qu'après avoir jugé sévèrement l'attitude du Gouvernement hellénique, le comte Kalnoky avait paru assez rassuré sur les suites probables de l'insurrection crétoise.

(2) Voir ci-dessus, n° 437.

jusqu'alors qu'à louer la modération et la prudence, et qui, tout à coup, sans motif apparent, avait pris en main avec tant de vivacité la cause des Crétois. J'ai ajouté que la demande d'intervention armée, adressée aux Puissances, me paraissait très difficile à justifier en droit et à peu près impossible à réaliser dans la pratique, un pareil concours, en supposant qu'il fût possible de l'obtenir dans un délai prochain, impliquant un acte d'hostilité ouverte contre la Turquie, ce que la Grèce ne pouvait raisonnablement demander.» Je ne sais si mes arguments ont produit quelque effet sur l'esprit du Roi, mais je n'ai rien négligé dans ce but.

Le Ministre m'a dit encore qu'il avait bon espoir de voir les Turcs, ainsi aiguillonnés par l'entrée en scène de la Grèce, se mettre enfin vigoureusement à l'œuvre pour rétablir l'ordre en Crète. Il ne pouvait en tous cas qu'applaudir à la nomination de Chakir Pacha en qualité de gouverneur général de l'Ile. Ce dernier a été son collègue à Saint-Pétersbourg; il le considère comme doué d'une intelligence remarquable, prudent et énergique, possédant en un mot les qualités nécessaires pour réprimer le mouvement insurrectionnel et mener à bonne fin la pacification de la Crète.

Ces observations m'ont paru devoir compléter utilement celles que mon télégramme d'hier a déjà transmises à Votre Excellence sur le même sujet.

443.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 142. *Londres, 13 août 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 18 août.)

Lord Salisbury m'a confirmé hier les informations que je vous ai télégraphiées au sujet de l'attitude de l'Angleterre dans l'affaire de Crète (1). Elle a tout fait pour détourner la Grèce de toute idée d'intervention et pour pousser la Porte à agir sans retard pour amener la pacification de l'Ile. En somme il ne croit pas que l'incident prenne un développement dangereux pour la paix de l'Orient. Il m'a dit que la Russie avait envoyé aux Grecs des conseils de prudence, que l'Allemagne les avait accentués avec dureté, que l'Autriche avait répondu dans le même sens que les autres Puissances, mais sans manifester

(1) Télégramme n.° 76 de Londres, 9 août.

grand intérêt dans la question et enfin que M. Crispi avait d'abord incliné vers une manifestation collective des Puissances. Sans doute il espérait que la France n'y prendrait pas part et marquerait ainsi son isolement.

444.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XXXI. Confidentiel. *Londres, 13 août 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 18 août.)

Hier, au cours de notre entretien, Lord Salisbury m'a fait part de quelques impressions sur la visite de l'Empereur Guillaume II à Osborne[1], visite à laquelle il assistait, du moins les premiers jours, en sa qualité de Ministre des Affaires étrangères, et pour faire pendant au comte Herbert de Bismarck qui accompagnait l'Empereur. «En dehors des rapports personnels des Souverains et des Princes, m'a-t-il dit, l'attitude de l'Empereur a été assez guindée (*stiff*) et je n'ai échangé avec lui que des paroles absolument banales. Nous avons tous été surpris du nombre de fois qu'il a embrassé la Reine; il recommençait toujours. Bien qu'il soit d'une activité dévorante, il a notablement engraissé depuis qu'il est venu ici pour le jubilé, il y a deux ans; sa santé paraît bonne. Ses rapports avec le Prince de Galles ont été cordiaux et il a tenu à effacer des souvenirs désagréables. En somme, les rapports entre les deux Cours sont rétablis sur un pied convenable. Quant aux relations entre le jeune Empereur et l'Impératrice Frédéric, je ne sache pas qu'elles se soient beaucoup améliorées.» Lord Salisbury ne m'a rien dit de ses entretiens avec le comte de Bismarck, et je remarque que la presse anglaise a à peine prononcé son nom pendant le séjour de l'Empereur. Londres étant assez vide en ce moment, il est difficile de recueillir des informations sur ce qui peut s'être passé entre les deux Ministres; mes sources habituelles de renseignements me font défaut.

Lord Salisbury m'a ensuite parlé de la santé du Prince de Galles qui laisse à désirer. Il est atteint d'une phlébite aux jambes, suite de la dangereuse fièvre typhoïde qui a manqué de l'enlever il y a quelques années. Ainsi que j'ai pu le constater moi-même, il a l'air bouffi et a perdu son ancienne bonne mine. Aux derniers bals de la saison il ne dansait plus, et il n'a pu accompagner son neveu à la revue d'Aldershot. Il devrait prendre du repos et mener une vie régulière; mais ce n'est guère dans ses habitudes. Toutefois il part prochainement pour faire une cure à Hombourg.

(1) Voir ci-dessus, n° 440.

445.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 183. Très confidentiel. *Thérapia, 16 août 1889, 12 h. 50, matin.*
(*Reçu :* 7 h., matin.)

Résumé de deux télégrammes du 13 et du 14 août adressés à la Porte par le Ministre turc à Athènes.

« Toutes les réponses des Puissances à la note grecque sont arrivées. Excepté la Russie (1), qui promet d'intercéder auprès de la Porte en faveur de la Crète, les Puissances désapprouvent l'attitude de la Grèce. Le Ministre d'Angleterre a dit à M. Tricoupis que, si la Grèce adoptait une politique d'action, elle s'exposerait à un second blocus. »

« Le Chargé d'affaires de Russie à Athènes a fait savoir à ses collègues que la Russie [propose] la participation des Consuls aux négociations qui seront entamées entre le gouverneur général de Crète et les délégués de l'Ile. »

446.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 187. *Thérapia, 18 août 1889, 8 h., soir.*
(*Reçu :* le 19, 9 h., matin.)

D'après M. Cotard, qui est revenu me voir ce matin, les négociations entamées par lui, et que je vous signale dans mon télégramme 177, prennent une tournure très favorable. Un accord préliminaire serait intervenu entre lui et le Ministre des Travaux publics en vue de la concession d'un réseau asiatique de trois mille kilomètres, reliant la mer Noire, la Méditerranée et le golfe Persique (2). M. Cotard serait reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien informer M. Rouvier de ce premier résultat et d'obtenir, par l'intermé-

(1) Voir ci-dessus, n° 438.

(2) La présence de M. Cotard à Constantinople était signalée à M. de Montebello dès le 5 août par un télégramme n° 82 donnant quelques indications sur le but du voyage. L'Ambassadeur répondait le 11 août T. 177) qu'il avait reçu la visite de M. Cotard, que les projets de cet agent d'affaires lui paraissaient quelque peu chimériques, qu'il s'exagérait la valeur des appuis sur lesquels il comptait, tant au Palais qu'à la Porte; que néanmoins on pouvait le laisser s'engager et qu'on verrait plus tard s'il y avait lieu de l'appuyer.

diaire du Ministre des Finances de la République, une lettre émanée d'un établissement financier de premier ordre déclarant que, le demandeur en concession, M. Duparchy, est en mesure de mener à bien une entreprise aussi considérable et qu'il est prêt à verser, au moment de la délivrance du firman, un cautionnement d'environ deux millions et demi de francs.

M. Cotard demande que cette déclaration, exigée par le Ministre ottoman des Travaux publics, soit adressée dans le plus bref délai possible, soit à M. Duparchy qui la transmettrait, soit directement à M. Cotard à Constantinople.

M. Duparchy recevra demain une lettre détaillée que M. Cotard lui a expédiée par la poste.

447.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 192. Très confidentiel. *Thérapia, 21 août 1889, 9 h. 10, soir.*

(*Reçu :* le 22, 3 h., matin.)

J'apprends de source sûre, mais à titre très confidentiel, que les conseils de la Banque Ottomane à Paris et à Londres se sont entendus pour réorganiser le haut personnel de leur administration à Constantinople. Le directeur général actuel qui est anglais, M. Foster, serait remplacé par Sir Edgar Vincent qui, m'assure-t-on, a déjà notifié son acceptation au Khédive. M. Deveau, directeur français, serait remplacé par un autre Français dont le nom n'est pas encore connu. Le principe de cette décision est juste, car le changement des chefs de la Banque à Constantinople s'imposait, en raison de leurs relations personnelles devenues difficiles avec le Gouvernement ottoman. Mais le choix d'une personnalité anglaise aussi marquante que celle de Sir Edgar Vincent me paraît mauvaise à tous égards. On se demande ici, non sans une appréhension assez juste, si ce choix ne correspond pas à une augmentation très considérable des intérêts anglais dans le *Consortium* de la Banque et si l'Angleterre, en autorisant Sir Edgar à quitter l'Égypte, ne vise pas à Constantinople quelque but plus important. Sans insister sur les graves inconvénients qu'aurait pour nous l'installation à Constantinople d'un agent anglais de cette notoriété, qui prendrait naturellement une situation prépondérante qui rendrait illusoire toute action du directeur français, je ne m'explique pas pourquoi la succession de M. Foster n'est pas dévolue à un Français. En effet, en vertu d'un accord intervenu lors de la fondation de la Banque Ottomane, la situation de directeur général devait être alternativement occupée par un agent anglais et français. C'eût donc été cette fois-ci le tour d'un de nos compatriotes.

D'autre part, en dehors de ces inconvénients politiques, je signalerai, au point de vue des intérêts mêmes de la Banque et des rapports futurs avec le Gouvernement ottoman, le danger de confier la direction de cet établissement à un personnage qui ne peut inspirer au Sultan que la plus grande méfiance par suite des fonctions officielles qu'il a remplies jusqu'ici auprès du Khédive. Le Ministre des Finances vient de me faire connaître très confidentiellement la mauvaise impression que lui a causée cette nouvelle. Agop Pacha me laisse entendre, que dans l'entourage du Sultan, on considère la venue de Sir E. Vincent à Constantinople comme se rattachant au [besoin] de l'établissement, sur les finances turques, d'un contrôle dont quelques organes de la presse anglaise et allemande se sont fait l'écho. Dans ces conditions, les efforts que fait la Banque pour reprendre son ancienne influence seraient d'avance frappés de stérilité.

J'aurais grand intérêt à connaître si Votre Excellence a été avisée des récentes déterminations prises par le conseil de la Banque et s'il ne lui serait pas possible de faire encore appel tant au patriotisme de MM. André, Mallet, Berger et consorts qu'à une meilleure entente de leurs propres intérêts et d'empêcher la réalisation des projets que je viens de signaler.

En ce qui me concerne personnellement, je tiendrais d'autant plus à être éclairé d'urgence sur les véritables intentions du conseil de la Banque Ottomane que je pourrais profiter de mes bonnes relations avec Agop Pacha pour amener officieusement entre lui et la Banque une réconciliation tout à l'avantage des intérêts, en grande majorité français jusqu'ici, de cet établissement. Je ne tenterais naturellement aucune démarche si je devais agir au profit d'autres intérêts.

Aujourd'hui même, faisant allusion à la méfiance invétérée du Sultan à l'égard des visées de l'Angleterre, le Ministre des Finances m'a laissé voir qu'il aurait moins de facilité à opérer un rapprochement avec la Banque si la constitution de cet établissement prenait un caractère plus particulièrement anglais.

448.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XCVI. *Vienne, 21 août 1889.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 24 août.)

Le comte Kalnoky, dans la conversation que j'ai eue hier avec lui, m'a paru satisfait de la tournure qu'ont prise les affaires de Crète depuis quelques

jours [1]. D'après ce qu'on lui écrit d'Athènes, m'a-t-il dit, une amélioration notable s'est produite dans la situation, depuis l'arrivée de Chakir Pacha. Les mesures prises par le gouverneur général récemment nommé inspirent confiance et ont déjà été suivies d'heureux résultats. Il est sérieusement question du départ pour Constantinople de délégués candiotes et il y a tout lieu de croire qu'ils en reviendront avec des concessions suffisantes, concessions que la Porte paraît disposée à accorder et que l'Autriche lui a conseillé de faire sans marchander. Il avait donc bon espoir de voir l'œuvre de pacification se poursuivre sans trop de difficultés, et les inquiétudes que lui avait causées la démarche intempestive du Cabinet hellénique vont en se dissipant. « Quant à ce dernier, a ajouté le comte Kalnoky, il s'est promptement rendu compte du peu de succès obtenu par l'appel qu'il a adressé aux grandes Puissances et j'espère qu'il ne tardera pas à prendre son parti de renoncer à toute ingérence dans les affaires de Crète. Il devra s'y résigner d'autant plus volontiers que toutes les informations qui me sont parvenues s'accordent à prouver qu'aucune pression sérieuse de l'opinion publique en Grèce n'avait motivé son intervention. En fait, je n'ai pas réussi jusqu'à présent à découvrir une seule raison plausible qui puisse expliquer le brusque changement survenu dans la manière d'être de M. Tricoupis et l'intérêt extraordinaire qu'il a témoigné en faveur de l'agitation crétoise. »

Dans le courant de l'entretien, le Ministre a fait l'observation que le Gouvernement russe avait été moins net dans son attitude [2] et dans sa réponse au Cabinet d'Athènes que les autres grandes Puissances, mais qu'il s'était gardé cependant de se séparer d'elles et qu'aujourd'hui il retirait peu à peu les suggestions qu'il avait cru devoir présenter au Gouvernement ottoman en vue d'une intervention des Consuls européens.

Ainsi le Ministre impérial et royal des Affaires étrangères m'a paru à peu près complètement rassuré au sujet de l'issue de la crise que traverse la Crète. A moins d'incidents imprévus, il ne doute guère que la Porte ne parvienne, à bref délai, à dominer une situation qui lui semblait encore, lors de notre précédent entretien, pleine de périls et d'incertitudes.

[1] Voir ci-dessus, n°s 433 et 442. — [2] Sur l'attitude de la Russie à l'égard de l'affaire crétoise, voir ci-dessus les n°s 438 et 445.

449.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. n° 87. Très confidentiel. *Paris, 22 août 1889, 8 h. 30, soir.*

M. Berger, mandé dans les bureaux de la Direction politique, vient de fournir sur les questions visées dans votre télégramme n° 192 (1) les indications suivantes.

La réorganisation de la direction de la Banque Ottomane à Constantinople a pour principal objet la réforme du personnel actuel et la reconstitution des services dans des conditions conformes aux procédés plus expéditifs et plus économiques des banques modernes.

Sir Edgar Vincent, dont les relations d'amitié personnelles avec M. Berger remontent à plusieurs années a, à défaut de tout candidat français propre à accomplir actuellement cette réforme, accepté cette mission à titre temporaire. Son contrat est de cinq à trois années (*sic*) et son séjour à Constantinople n'excédera pas vraisemblablement cette dernière période. Ses pouvoirs seront d'ailleurs limités et le contrôle du comité de Paris s'exercera dans des conditions suffisantes pour l'empêcher au besoin, si invraisemblable que soit cette hypothèse, de modifier au point de vue politique le caractère de la Banque. Le nouveau directeur général sera assisté par deux directeurs dont l'un sera M. Von Haas. Le successeur de M. Deveau sera le chef d'un des principaux services de la Banque de France. On compte que son autorité personnelle lui assignera un rôle important dans les futures délibérations. Par ménagement pour M. Deveau, on lui réserve une situation d'administrateur à Paris.

D'après M. Berger, l'alternat entre les nationalités française et anglaise n'a jamais été stipulé pour la direction générale. On a d'ailleurs, dès à présent, en vue un Français pour occuper ces fonctions lorsque Sir Edgar Vincent et ses collaborateurs auront accompli l'œuvre d'épuration et de réforme que vous reconnaissez le premier nécessaire. Sir Edgar compte se livrer entièrement à cette tâche et n'y apporte aucune préoccupation politique telle que la recherche de combinaisons tendant à l'établissement d'un contrôle sur les finances ottomanes. Son attitude dissipera très promptement les défiances éveillées par les souvenirs de sa mission politique en Égypte.

Les réformes projetées ne doivent pas atteindre les chefs de service français

(1) Voir ci-dessus, n° 447.

dont on se montre satisfait et, dans le haut personnel, les réductions porteront plutôt à notre avantage sur l'élément étranger. La Banque entend conserver son caractère actuel et croit n'avoir pas perdu ses titres à la bienveillance et à l'appui qu'elle espère toujours trouver auprès de l'ambassade de France.

450.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 47. *Saint-Pétersbourg, 23 août 1889, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Les manœuvres étant terminées, l'Empereur est retourné hier à Péterhof d'où il s'embarquera demain pour Copenhague. La visite à l'Empereur d'Allemagne paraît décidée pour le milieu de septembre [1]. Il est probable que le Tsarévitch, partant quelques jours avant son père, assistera aux manœuvres qui auront lieu dans les environs de Hanovre. On croit que le Tsarévitch ira ensuite à Paris voir l'exposition, mais en gardant le plus *strict incognito*.

[Le télégramme se termine par quelques informations sans importance politique.]

451.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 48. *Saint-Pétersbourg, 28 août 1889, 3 h. 12, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

L'Empereur, dont le départ avait été retardé en raison des inquiétudes causées par l'état de santé de la Grande-Duchesse Wladimir, a quitté Péterhof accompagné de l'Impératrice et de ses enfants pour se rendre directement à Copenhague [2].

Le mariage de la Princesse Anastasie de Monténégro avec le Duc Georges de Leuchtenberg sera célébré aujourd'hui dans la plus stricte intimité [3]. Aussitôt après, le Prince Nicolas partira pour Vienne d'où, après un court séjour, il a, dit-on, l'intention de se rendre à Paris.

(1) Voir ci-dessus, n° 435. — (2) Voir ci-dessus, n° 450. — (3) Voir ci-dessus, n° 435.

452.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXIV. *Londres, 31 août 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er septembre; Dir. pol., 2 septembre.)

Je viens enfin de recevoir la réponse de Lord Salisbury aux ouvertures que je lui ai faites au mois d'avril dernier [1] relativement à la neutralisation du Siam et au partage d'influence en Indochine. Vous trouverez sous ce pli copie de cette réponse et de la carte qui y est annexée.

Vous remarquerez que sur cette carte la frontière *actuelle* du Siam est indiquée comme aboutissant au Nord à un point du bassin de la Rivière Noire, mais en laissant en dehors tous les territoires Châns situés entre la Salouen et le Haut-Mékong. Or c'est précisément ces territoires que nous voudrions attribuer au Siam, à la fois pour arrêter la marche des Anglais vers l'Est et pour constituer un tampon solide entre zones française et anglaise. Dans un court entretien que j'ai eu hier avec Sir Philip Currie, Sous-Secrétaire d'État, spécialement chargé de cette question, il a été convenu qu'après les vacances nous reprendrions la négociation en la serrant de plus près, et que dans l'intervalle je préparerais une carte indiquant les frontières du Siam du côté de l'Annam et du Tonkin. Il m'a demandé s'il ne nous conviendrait pas aussi bien d'établir nos zones respectives d'influence sans chercher à définir exactement les frontières du Siam. Je lui ai répondu que la constitution d'un empire siamois capable de faire la police des nombreuses tribus de l'intérieur, et s'étendant de la Chine à la mer, nous paraissait un but fort désirable à atteindre, et que le règlement du partage d'influence en découlerait comme une conséquence naturelle. J'ai insisté sur ce point parce que l'idée des Anglais est évidemment de ne pas étendre le Siam vers le Nord, mais d'englober tous les États Châns dans la sphère d'influence anglaise. C'est pour ce motif que j'ai toujours mis en première ligne l'établissement d'un empire siamois puissant, englobant les États Châns, aujourd'hui indépendants, et occupant tout le Haut-Mékong. S'ils ne sont pas attribués au Siam, ils tomberont nécessairement sous l'influence anglaise. A mon prochain voyage à Paris j'aurai l'honneur de vous entretenir plus en détail de ce côté de la question.

Sir Philip Currie m'a dit qu'une commission anglo-siamoise allait bientôt

[1] Le 4 avril, d'après un rapport n° XVIII qui est du 5, M. Waddington avait engagé des pourparlers avec Lord Salisbury sur la neutralité du Siam et un partage d'influence dans l'Indochine. Il s'agissait surtout, dans la pensée de l'Ambassadeur, de délimiter le Siam au Nord et à l'Est de façon qu'il comprît les États Châns dont il est question dans cette dépêche n° XXXIV.

s'occuper de délimiter la frontière le long de la Salouen à partir du point où elle a été fixée par les traités antérieurs. Le *Daily News* de ce matin donne la composition de cette commission, que vous trouverez dans l'extrait ci-joint. En somme, le Gouvernement anglais est évidemment désireux de suivre la négociation et d'arriver à une solution; la question des États Châns sera la grosse difficulté.

453.

M. Barrère, Ministre de France à Munich,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXVIII. *Munich, 3 septembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 septembre; Dir. pol., 20 septembre.)

[M. Barrère parle des comptes rendus publiés par la presse allemande du voyage de Guillaume II en Alsace-Lorraine. Il en vient ensuite à la politique de répression pratiquée par les Allemands dans le Reichsland, et il en attribue la paternité au Chancelier.]

On ne peut naturellement savoir si le Chancelier persistera à emprisonner l'Alsace-Lorraine dans une camisole de force; cependant aucun indice ne permet jusqu'ici de penser le contraire. Les permis de séjour accordés aux Français en Lorraine et en Alsace sont plus rares que jamais; ceux qui en avaient obtenu à titre précaire et permanent se les voient retirer sans que cette rigueur soit justifiée de leur part par l'abus qu'ils en auraient fait. On est amené, dans ces circonstances, à se rappeler que la tolérance de l'administration durant les premières années de l'annexion fut imputable au maréchal de Manteuffel et que ce dernier fut toujours en dissentiment avec le prince de Bismarck sur les moyens d'amener à résipiscence les populations annexées. Le Roi de Suède me rapportait, il y a un an, que le Chancelier lui avait dit qu'il voulait « creuser la frontière » entre la France et l'Empire; nous assistons, ce me semble, au développement ininterrompu de cette expérience dont l'esprit concorde d'ailleurs avec les dispositions politiques du prince. C'est un fait assez connu de ceux qui l'approchent qu'il est hostile, par principe, à toute occasion de rapprochement entre les éléments nationaux des deux pays. Les congrès où se rencontrent Allemands et Français, les expositions de peinture où se rapprochent les artistes des deux pays lui déplaisent. Il veut la paix, parce que la paix est salutaire pour l'Allemagne jusqu'au jour où elle aura digéré son unité et ses conquêtes; mais il entend que le peuple allemand demeure sur le qui-vive, qu'il ne perde rien de ses défiances et de ses antipathies nationales et que son esprit de sacrifice et son instinct guerrier ne s'amollissent pas dans un commerce trop familier avec l'adversaire d'hier. L'Allemagne doit sentir le danger pour consentir les sa-

crifices politiques et militaires que lui impose la conservation de la puissance.

Ce moyen de gouverner lui est sans doute rendu plus sensible par certaines manifestations des tendances nationales dont le Gouvernement impérial est plus ou moins contraint de tenir compte. L'exemple le plus remarquable qu'on en puisse discerner, c'est la politique coloniale où la chancellerie s'est engagée. On peut dire qu'elle en a fait et qu'elle en fait encore juste ce qu'il faut pour satisfaire l'opinion publique et qu'elle en ferait encore moins si le sentiment populaire ne se prononçait d'une manière aussi décidée. L'Allemagne est secouée par un besoin d'expansion au delà des mers; elle rêve obscurément à un empire colonial; elle veut trafiquer, acheter et vendre sous son drapeau et sur des territoires qui lui appartiennent. Elle sent que, dans cette voie, elle est fatalement condamnée à se heurter à la redoutable concurrence de l'Angleterre. Aussi voit-on des officieux tels que la *Gazette de Cologne* se mettre en révolte contre la politique circonspecte et prudente du Gouvernement et nier qu'on ne puisse à la fois veiller sur l'Alsace-Lorraine, monter une garde vigilante sur la frontière russe et jeter les bases d'un empire colonial. Le Chancelier de l'Empire résiste à ces tendances, mais la politique qu'il a poursuivie en Afrique démontre qu'il est obligé d'y faire droit dans une certaine mesure.

J'entretenais Votre Excellence, dans une précédente lettre, de l'irritation que produisait l'ajournement du voyage du Tsar à Berlin. Elle n'a pas diminué depuis, tant s'en faut. On trouve décidément que le dédain de l'Empereur de Russie sur les mesures à garder vis-à-vis du grand Empire germanique dépasse les bornes. Les journaux allemands en éprouvent un tel déplaisir qu'ils sortent des gonds. Ils oublient la prudence qu'ils s'imposent généralement quand ils parlent de leurs voisins du Nord. Ils ne tiennent pas du tout, s'écrient-ils, à ce que l'Empereur de Russie vienne à Berlin, il ferait même bien de rester chez lui. Les premières insinuations avaient été polies, discrètes même; elles sont remplacées par des diatribes qui sembleraient prouver qu'on tenait beaucoup plus à la visite du Tsar qu'on ne le dit aujourd'hui. Jamais visite de Souverain d'un pays avec lequel l'Allemagne vit en paix n'aura eu une plus singulière préface. Il est permis de croire que, si Alexandre III était venu à Berlin six mois plus tôt, on aurait tenu un autre langage. De la part des journaux officieux cet excès d'amertume pourrait bien être calculé. Que tous, gouvernements ou administrés, ressentent de l'amertume du peu d'empressement apporté par l'Empereur Alexandre à rendre sa visite à Guillaume II, cela n'est pas douteux; mais les organes indirects du Gouvernement ont pour habitude de n'écrire qu'avec un but. Serait-ce un moyen de préparer le Reichstag aux nouveaux sacrifices militaires qu'on se propose de lui demander à brève échéance? Il se peut que le futur Reichstag, celui qui sera nommé l'année prochaine, soit plus avare des deniers publics que l'Assemblée actuelle. Et l'on sait combien celle-ci subit l'influence des campagnes de journaux.

454.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 49. *Saint-Pétersbourg, 4 septembre 1889, 7 h. 12, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Notre Attaché militaire me fait savoir que la cérémonie de la réception des travaux du cimetière de Sébastopol a eu lieu le 31 août et a été l'occasion d'une démonstration des sentiments les plus sympathiques à l'égard de la France. Le gouverneur de la ville, contre-amiral Coumany, en grande tenue de service y a assisté, accompagné d'une députation des officiers de la garnison. Un bataillon d'infanterie et des détachements de toutes les armes présentes à Sébastopol rendaient les honneurs.

Le colonel Briois m'annonce que la prochaine arrivée du *Pétrel* à Sébastopol est signalée, mais, en raison de l'absence de l'escadre russe qui ne doit pas être de retour dans ce port avant le 15 septembre, il serait d'avis de retarder jusqu'à cette époque le voyage de notre aviso.

455.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 41. *Paris, 5 septembre 1889, 10 h., soir.*

Vous n'ignorez pas que les Gouvernements de France et des Pays-Bas ont résolu de soumettre à un arbitrage la question de la délimitation de leurs territoires respectifs dans la Guyane. Il est convenu de part et d'autre que les deux parties feront appel à Sa Majesté l'Empereur de Russie pour lui demander de vouloir bien, en qualité d'arbitre, régler un différend qui existe entre elles depuis de longues années. Dans quelques jours, vous recevrez, ainsi que le représentant des Pays-Bas à Saint-Pétersbourg, l'ordre d'effectuer à cet effet une démarche officielle. Si vous avez l'occasion de voir d'ici là M. de Giers, vous pourrez lui faire part de notre intention et l'interroger à titre officieux sur l'accueil que l'Empereur serait disposé à faire à la proposition dont il s'agit. Vous voudrez bien m'informer de la réponse de M. de Giers à votre communication.

456.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXIV. *Londres, 6 septembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 septembre; Dir. pol., 14 septembre.)

Les interrogations que M. Labouchère, membre du Parlement, adresse périodiquement au Gouvernement de la Reine relativement à la situation de l'Angleterre vis-à-vis de la Triple Alliance [1] ont été régulièrement signalées au Département par cette ambassade; la dernière des communications se rapportant à une question de ce genre est en date du 21 août. Ainsi que le sait Votre Excellence, les observations de ce député gladstonien méritent une attention spéciale parce qu'il a appartenu autrefois au service diplomatique anglais et qu'il paraît avoir conservé des moyens d'information sur les questions de politique étrangère.

M. Labouchère vient de rendre publique, dans une lettre adressée à un journal, l'hypothèse sur laquelle il a établi toute la série des questions formulées par lui au Parlement depuis deux ans. Selon cette hypothèse, que les communications précédemment adressées au Département permettaient d'ailleurs de reconstituer, M. Crispi hésitait dans le principe à resserrer les liens qui unissaient l'Italie aux Puissances du Centre; il craignait au cas d'une guerre avec la France les ravages que notre flotte pourrait faire sur les côtes italiennes insuffisamment défendues par la marine royale. Lord Salisbury aurait consenti à ce moment, sur la demande de l'Allemagne, à donner à l'Italie des assurances dont celle-ci a conclu qu'en cas de besoin elle serait assistée par la flotte anglaise dans la défense de ses côtes. M. Labouchère ajoute qu'une circulaire a été envoyée aux Ambassadeurs de la Reine à l'étranger pour leur faire connaître la nature de ces assurances et que l'un du moins d'entre eux a laissé entendre qu'à son avis elles étaient d'une nature fort compromettante. C'est cette circulaire que M. Labouchère avait principalement en vue dans ses demandes réitérées de publication de correspondances, demandes qui, comme le sait Votre Excellence, ont toujours été écartées. Enfin, l'auteur de la lettre ajoute que, depuis deux mois, M. Crispi insiste à Berlin pour qu'une action militaire soit engagée le plus promptement possible, les finances du royaume

[1] Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne,* tome VI, n° 1314. (*Die Grosse Politik,* IV, 943.) Voir aussi ci-dessus, n° 353.

ne permettant pas une plus longue attente, et que le Gouvernement de la République est au courant de ces menées.

Votre Excellence trouvera sous ce pli le texte de la lettre de M. Labouchère, qui a complété et résumé dans ce document tout ce qu'il croyait savoir de l'attitude prise récemment par le Cabinet britannique vis-à-vis de la Triple Alliance.

457.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 166. *Paris, 9 septembre 1889.*

Par une lettre dont vous trouverez ci-joint copie, M. le Ministre de l'Intérieur a signalé à mon attention que, depuis le 31 août dernier, les habitants des communes frontières françaises de Reppe et de Montreux-le-Château ne peuvent, par suite de mesures prises par l'autorité allemande, pénétrer en Alsace-Lorraine pour cultiver les terres qui leur appartiennent ou pour aller chercher leurs récoltes.

Cet état de choses qui compromet de nombreux intérêts, puisque le tiers des terres des habitants de Reppe est sur territoire allemand, ne paraît, à mon avis, provenir que d'un malentendu ou d'instructions mal interprétées.

L'article 12 de la convention additionnelle de Francfort du 11 décembre 1871 qui établit dans le rayon de dix kilomètres de chaque côté de la frontière un régime spécial d'immunités douanières pour faciliter l'exploitation des biens fonds et forêts limitrophes des frontières « semble, en effet impliquer nécessairement qu'à l'intérieur de cette zone l'exploitation elle-même ne sera pas troublée. Les stipulations consenties réciproquement par la France et l'Allemagne en vue de la libre circulation dans certaines limites des produits agricoles et forestiers déterminés par l'article précité seraient illusoires si à un moment donné un des pays contractants pouvait, par voie de mesure générale, entraver la circulation des personnes qui par la force des choses sont appelées à cultiver ou à convoyer ces produits.

Je vous serai donc obligé de signaler cet état de choses à M. le comte de Bismarck dans le premier entretien que vous aurez avec lui. Le Gouvernement impérial qui a toujours témoigné d'un respect scrupuleux des engagements conventionnels n'hésitera pas, je l'espère, à donner des ordres pour faire cesser la situation dont se plaignent à juste titre nos compatriotes de Reppe et de Montreux.

Vous verrez dans la lettre de M. Constans que les mesures dont nous demandons le retrait seraient motivées par certaines offenses envers l'Allemagne. Vous ferez remarquer, s'il y a lieu, au Ministre des Affaires étrangères combien il serait rigoureux de faire porter à tous les habitants de Reppe et de Montreux-le-Château la responsabilité d'actes commis par quelques individus, dont il n'est pas même possible d'apprécier le lieu d'origine et la nationalité.

458.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 84. Confidentiel. *Londres, 10 septembre 1889, 8 h. 33, soir.*
(*Reçu :* le 11, 1 h., matin.)

Réponse à la dépêche n° 144 [1]. Une invitation pour prendre part à la conférence de Bruxelles a été adressée par le Gouvernement belge à l'Angleterre, il y a peu de temps. Cette invitation, de même que celle que le Portugal a reçue, est conçue en termes très vagues et ne trace aucune limite précise aux travaux de la Conférence. Dans des conversations, à titre privé, que j'ai eues successivement avec les deux Sous-Secrétaires d'État présentement chargés du Foreign Office, il m'a été dit que les invitations avaient été adressées à toutes les Puissances signataires de l'acte de Berlin, que l'Allemagne avait reçu la sienne, et *que nous devions avoir recu la nôtre.* Je n'ai pas relevé cette inexactitude qu'il conviendrait, en tout cas, de signaler à Bruxelles plutôt qu'à Londres; la déclaration m'a paru faite de bonne foi. J'ai toutefois fait observer que, d'après les débats parlementaires et le discours de la Reine, l'initiative première revenant à l'Angleterre sans nul doute, on devait avoir ici des idées plus précises et [des indications sur] la formule d'invitation, sur le genre de travaux auxquels se livreraient les délégués, sur les pays dont on aurait à s'occuper et sur les moyens d'action à employer. Il ne m'a pas été fait de réponse nette. L'Angleterre n'aurait, pas plus que la Belgique, de plan arrêté; toutefois diverses expressions rendent suffisamment clair que le premier de ces pays s'intéresserait spécialement, au cours des travaux, au régime de l'esclavage dans le voisinage de la mer Rouge et Mozambique, ce qui ten-

[1] Dépêche relative à la conférence qui devait se tenir à Bruxelles pour la répression de l'esclavage. Le Gouvernement français n'avait pas encore reçu d'invitation à s'y faire représenter et craignait qu'on ne voulût « en quelque sorte lui forcer la main en le conviant au dernier moment à prendre part aux délibérations officielles alors qu'on l'aurait tenu à l'écart des négociations préalables ».

drait à confirmer les appréhensions de nos Ministres en Belgique et en Portugal. Pour ce qui est de la Belgique, il a été fait une allusion assez obscure, mais digne d'attention, au désir que pourrait avoir le Roi des Belges de se débarrasser, sous prétexte de l'établissement d'un système de surveillance commun concernant l'esclavage, des charges excessives que l'État du Congo lui impose.

Je transmets ces indications à titre très confidentiel, et je compte les compléter dans une dépêche que la prochaine valise portera à Votre Excellence.

459.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 205. Confidentiel. *Thérapia, 11 septembre 1889, 4 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Je sais de bonne source que le Sultan a télégraphié à ses Ambassadeurs à Londres et à Paris pour les prier de faire tout leur possible auprès du comité anglais et français de la Banque Ottomane afin d'empêcher la nomination définitive de Sir E. Vincent dont l'installation à Constantinople ne lui serait pas agréable [1].

Le directeur allemand de la Banque Ottomane à Constantinople est mort subitement hier.

460.

M. GÉRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 85. Confidentiel. *Athènes, 12 septembre 1889, 11 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

Je tiens du Ministre d'Allemagne qui vient de rentrer à Athènes les informations suivantes : le Tsar, à son retour de Danemark, fera une courte halte en Allemagne pour rendre visite à l'Empereur [2].

(1) Voir ci-dessus, n°s 447 et 449. — (2) Voir ci-dessus, n° 450.

L'entrevue des Souverains aurait lieu à Potsdam et non à Berlin. L'Empereur Guillaume sera à Athènes le 25 ou le 26 octobre. Il paraît peu probable que le Prince de Naples se rende en Grèce, comme les journaux l'avaient annoncé. A la Cour d'Autriche, il n'est encore question d'envoyer à Athènes aucun membre de la famille impériale.

461.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XLIX. *Berlin, 12 septembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 17 septembre.)

Lorsque j'ai rendu compte à Votre Excellence du voyage de l'Empereur dans le Grand Duché de Bade et en Westphalie, j'ai mentionné les toasts dans lesquels Guillaume II avait fait allusion au devoir des sujets de l'Allemagne d'être toujours prêts à s'unir dans un nouvel effort afin de défendre les conquêtes de 1870-1871. Depuis lors, à l'occasion de la fête de Sedan, le Grand-Duc de Bade devant une «association de vétérans» a voulu rappeler aux vieux soldats de la guerre de France que le pays comptait sur leur dévouement contre les ennemis de «l'extérieur et de l'intérieur». L'opportunité et l'objet de cette allocution en ce qui concerne les ennemis de l'intérieur s'expliquent par la perspective des prochains débats qui auront lieu au Parlement allemand en vue de proroger ou de remplacer les dispositions de la loi du 21 octobre 1878 contre la démocratie sociale. Elles s'expliquent aussi par l'approche des élections pour le renouvellement du Reichstag dans l'attente desquelles les meneurs socialistes ont déjà commencé à s'agiter.

Quant à l'appel visant les ennemis de l'extérieur, il se peut que le Grand-Duc de Bade ait la notion de nouveaux sacrifices qu'il s'agirait de demander au pays pour grandir encore son état militaire, et que, collaborateur toujours empressé du Gouvernement impérial, il ait jugé à propos de réveiller autour de lui les sentiments patriotiques qu'il faudra mettre bientôt à contribution.

Les voyages de l'Empereur et les dîners qui en marquent les étapes continuent à fournir le prétexte de toute une éloquence militaire. C'est ainsi que, le 7 septembre, le Roi de Saxe a proclamé «la joie avec laquelle le 12e corps répondrait à l'appel de l'Empereur si un danger national le voulait». On peut noter incidemment que ces paroles présentent un intérêt particulier dans la bouche du Roi Albert, quand on se souvient qu'au début du règne de Guil-

laume II, on se demandait encore comment un si jeune Souverain pourrait commander à cet ancien et glorieux chef d'armée.

Ces allusions répétées à des éventualités belliqueuses n'ont pas semblé émouvoir outre mesure l'opinion en France. On y trouve assez naturel que les Princes allemands parlent avant tout en officiers lorsqu'ils s'adressent à l'Empereur, qui est avant tout soldat.

On a accueilli avec la même tranquillité l'annonce du dédoublement des deux corps d'armée qui confinent l'un à la frontière française, l'autre à la frontière russe. Il semble que le Chancelier réussisse progressivement à faire admettre par la majorité du pays cette pensée, si souvent exprimée au sujet de la Triple Alliance et des armements universels, que la paix est d'autant mieux assurée que l'Allemagne est plus militarisée, plus redoutée et à la tête d'une plus formidable coalition. Les progrès de cette opinion, vraie ou fausse, expliquent comment des paroles ou des mesures qui eussent autrefois alarmé l'opinion sont aujourd'hui accueillies avec tranquillité, ou même avec faveur. Si cette disposition des esprits se généralisait encore, la préparation à la guerre pourrait être portée presque jusqu'à ses dernières limites sans motiver, dans ce pays, ni alarmes ni bruit.

462.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 187. *Berlin, 14 septembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 septembre; Dir. pol., 17 septembre.)

J'ai reçu la lettre, datée du 9 de ce mois [1] par laquelle Votre Excellence m'a fait part des motifs qui lui font désirer de recevoir, par la voie télégraphique, les indications que je serais en situation d'obtenir au sujet de la visite attendue de l'Empereur de Russie en Allemagne [2]. J'aurai soin de me conformer à ces instructions.

Jusqu'à présent il a été impossible de recueillir aucun indice sur les intentions du Tsar à l'ambassade de Russie où l'on affecte une entière ignorance de ses projets.

J'ai entendu émettre ici la supposition que ce serait, en partie tout au moins, pour assurer la plus grande sécurité possible au voyage impérial que le secret est aussi rigoureusement gardé sur la date de ce déplacement. Mais d'autre

(1) Dépêche n° 167 par laquelle M. Spuller fait savoir que suivant un avis de Pétersbourg le Tsar doit venir à Potsdam au mois de septembre et prie le Chargé d'affaires de le tenir au courant télégraphiquement.

(2) Voir ci-dessus, n° 460.

part, M. de Laboulaye, lors de son passage à Berlin, m'a exprimé la conviction que M. de Giers lui-même ne saurait encore rien des projets de son Souverain à cet égard. Je n'ai donc réussi à me procurer, au moment où part ce courrier, que des renseignements contradictoires sur la question qui m'est posée.

463.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 189. *Berlin, 17 septembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 septembre; Dir. pol., 28 septembre.)

L'attentat dont M. Crispi vient d'être victime [1] a donné à l'opinion allemande, à celle surtout qui s'exprime par la voix de la presse, l'occasion de nombreux témoignages de sympathie à l'adresse de l'homme d'État italien. Le prince de Bismarck lui a envoyé un télégramme de condoléances dont tous les journaux ont reproduit le texte et l'Empereur lui-même, dit-on, aurait fait parvenir au Président du Conseil à Rome une marque de son haut intérêt.

En Allemagne, M. Crispi a conquis la faveur générale parce qu'il a su se faire considérer comme personnifiant le plus complètement le système de l'alliance italo-allemande, inauguré par un de ses prédécesseurs. L'ardeur des attaques dirigées contre lui dans notre pays a achevé de lui créer une popularité dont aucun Ministre étranger n'a peut-être joui dans la même mesure. On lui sait gré d'être à ce point compromis vis-à-vis de nous qu'il paraît irrémédiablement voué à s'appuyer sur le Cabinet de Berlin s'il ne veut disparaître.

Les journaux prussiens ont trouvé dans l'attentat subi par M. Crispi un excellent prétexte pour qualifier de haute trahison la démarche de ces Italiens qui sont venus récemment nous donner, sur notre sol, des démonstrations un peu bruyantes d'amitié; les feuilles prussiennes n'ont pas manqué de dire qu'une opposition ainsi manifestée constituait une provocation à tous les excès et que, moralement, les voyageurs radicaux étaient les complices de Caporali.

Ce procès de tendance a enveloppé quelques-uns de nos journaux dans lesquels le patriotisme s'exprime parfois d'une façon peu agréable pour les Italiens et surtout pour leur Président du Conseil. La démarche courtoise que Votre Excellence a prescrite à M. Mariani aura probablement embarrassé les feuilles prussiennes pour renouveler leurs attaques car elles me paraissent n'avoir plus été, depuis lors, reproduites.

[1] Le 13 septembre un jeune étudiant, Emilio Caporali, avait asséné sur le menton de M. Crispi, qui passait en voiture dans une rue de Naples, un coup violent avec une pierre pointue.

464.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. n° 53. *Paris, 23 septembre 1889, 7 h. 30, soir.*

Y a-t-il des probabilités pour que le Tsar arrive à Potsdam ou à Berlin le 27 de ce mois, comme l'annoncent les journaux?(1) Veuillez me répondre par le télégraphe afin que je sois en demeure d'en informer M. Herbette en temps utile. Il est entendu qu'aucun membre de l'ambassade, y compris les Attachés militaires, ne devra quitter Berlin jusqu'à nouvel ordre.

465.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° L. Confidentiel. *Berlin, 23 septembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 septembre; Dir. pol., 28 septembre.)

L'Ambassadeur de Russie à Berlin m'a assuré n'avoir encore aucune donnée précise relativement à la date de la visite de l'Empereur Alexandre à l'Empereur Guillaume(2). Le comte Schouvaloff, exprimant, m'a-t-il dit, une appréciation toute personnelle, serait porté à présumer que le voyage aura lieu dans la première quinzaine d'octobre, lorsque le Tsar « aura tranquillement terminé son séjour en Danemark ». L'Ambassadeur de Russie a ajouté qu'il espérait pouvoir m'avertir plusieurs jours à l'avance de l'arrivée de son Souverain *à la condition que le caractère le plus confidentiel serait conservé à cette information.*

D'autre part un chambellan de l'Empereur Guillaume m'a raconté que la visite du Tsar aurait lieu à Potsdam, probablement à l'exclusion de tout séjour à Berlin. Je n'ai pu contrôler ce renseignement; il me paraît toutefois se rattacher aux préoccupations de sécurité qui contribuent sans doute à faire tenir secret tout ce qui se rapporte au déplacement de l'Empereur Alexandre.

(1) Voir ci-dessus, n° 462. — (2) Voir ci-dessus, n° 464.

466.

M. RAINDRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 68. *Berlin, 26 septembre 1889, s. h.*

(*Reçu* : 6 h. 30, soir.)

L'Empereur Guillaume doit se rendre à Schwerin où des chasses lui seront offertes. L'Ambassadeur de Russie a accepté une invitation pour ces mêmes chasses qui doivent durer du 1er au 5 octobre; c'est après le retour de l'Empereur Guillaume à Potsdam, à une date encore indéterminée mais très probablement avant le 15 octobre, qu'aura lieu la visite de l'Empereur Alexandre (1).

A l'ambassade de Russie, on n'a encore aucune instruction pour préparer le palais de l'ambassade, en vue de recevoir l'Empereur. On y croit néanmoins contrairement à certains bruits d'origine allemande que le Tsar logera dans son palais des Linden.

467.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 57. *Saint-Pétersbourg, 26 septembre 1889, 11 h. 49, soir.*

(*Reçu* : le 27, 7 h., matin.)

J'apprends de source autorisée que l'Empereur Alexandre a dû quitter aujourd'hui Copenhague pour se rendre à Berlin (2). Le général Richter, commandant la maison militaire du Tsar, et le comte Vorontzoff, Ministre de la Cour, auraient quitté leur résidence en province pour rejoindre Sa Majesté sans passer par Pétersbourg.

Je transmets ces informations à Votre Excellence sous toutes réserves, n'ayant pas eu le temps de les contrôler.

(1) Voir ci-dessus, n° 465. — (2) Voir ci-dessus, n° 460.

468.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. BOURÉE, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES.

T. n° 43. *Paris, 27 septembre 1889, 10 h., soir.*

Je vous prie de faire savoir au Gouvernement belge que le Gouvernement de la République a résolu en principe de prendre part aux délibérations de la conférence antiesclavagiste à laquelle nous avons été convoqués (1). La France, qui s'est toujours signalée par sa réprobation contre la pratique de l'esclavage, ne saurait manquer de s'associer avec empressement à une tentative aussi honorable que celle dont la Belgique a pris l'initiative. Nos efforts tendront à assurer l'adoption des mesures qui, sans porter atteinte aux droits des Puissances ayant des colonies en Afrique et sans impliquer l'abandon de nos traditions en ce qui concerne le respect du pavillon national, paraîtront de nature à prohiber le plus sûrement la capture et le commerce des esclaves. Toutefois, en notifiant ainsi au Gouvernement du Roi notre adhésion, vous ferez observer que la date du 15 octobre indiquée dans l'invitation nous semble bien rapprochée et vous exprimerez, en mon nom, le vœu que l'ouverture de la conférence soit retardée de quelques semaines.

J'ajoute, pour votre information personnelle, que le Portugal et l'Espagne se sont mis d'accord pour demander aussi un ajournement. La Russie paraît être dans les mêmes dispositions. Il est bon que vous sachiez également qu'en causant avec le baron Beyens et avec l'Ambassadeur d'Angleterre, j'ai déclaré que nous serions satisfaits si la date d'inauguration était fixée entre le 10 et le 20 novembre.

469.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

à M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° CVIII. *Vienne, 27 septembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 octobre; Dir. pol., 7 octobre.)

En faisant il y a deux jours, une visite au comte Kalnoky, j'ai pu assez facilement amener la conversation sur les affaires bulgares et sur les bruits qui avaient couru tout récemment au sujet d'une circulaire que le Gouver-

(1) Voir ci-dessus, n° 458.

nement du Sultan aurait été disposé à adresser aux Puissances, en vue d'appeler leur attention sur la situation du Prince Ferdinand [1].

Sans chercher le moins du monde à esquiver la question, le Ministre m'a répondu : « Oui, je sais que ce projet a été discuté à Constantinople et je ne vous cacherai pas que j'en avais trouvé l'idée fort sage. La principauté bulgare est en bons termes avec la Porte dont aujourd'hui elle ne fait aucune difficulté de reconnaître la suzeraineté. Il est très naturel que le Sultan s'intéresse à elle afin de l'aider à sortir de la situation intenable qui lui est faite. La conduite de la Bulgarie, depuis deux ans, a été irréprochable, son attitude loyale et correcte, et, malgré tout, l'Europe ne paraît pas vouloir lui en tenir compte. Or, comme je vous le disais il y a peu de temps, il existe, dans le pays, un courant qui pousse à la proclamation de l'indépendance et ce courant devient tous les jours plus puissant. Pour ma part, je regrette qu'il en soit ainsi et j'ai fait entendre les plus pressants conseils au Prince Ferdinand et à son Ministre pour les engager à comprimer ce mouvement, à persévérer dans la politique sage et prudente qui a été suivie jusqu'ici, mais le sentiment public est très excité sur ce point; il finira par l'emporter, si l'Europe ne fait rien pour lui donner quelque satisfaction en accordant au Prince la reconnaissance qu'il désire. La Porte le sait; elle comprend qu'il faudrait aller au devant de cette grosse difficulté; elle avait pensé à parer le coup en prenant l'affaire à son compte. Mais l'Ambassadeur de Russie a été prévenu, il a parlé très haut et très fort, de telle sorte que le projet de circulaire n'a pas tardé à être abandonné. Que gagnera-t-on à ces atermoiements? La Bulgarie, je le sais, a été, il y a quelques semaines, à la veille de proclamer son indépendance. Elle le fera tôt ou tard, cela est certain, et l'Europe se réveillera un beau jour avec une grosse difficulté de plus à résoudre. »

Il ressort avec évidence de ce langage que l'Autriche prend de jour en jour plus à cœur les intérêts du Prince Ferdinand de Cobourg, et il ne me paraît pas douteux que le Cabinet de Vienne n'ait soutenu, appuyé, et peut-être inspiré le projet de circulaire dont les Ministres du Sultan ont eu à s'occuper il y a quelques jours, Les aveux implicites du comte Kalnoky confirment pleinement les informations qu'avait recueillies à ce sujet notre Ambassadeur à Constantinople et dont Votre Excellence a bien voulu me donner connaissance dans les télégrammes nos 27 [2] et 29 [3].

[1] Depuis longtemps la situation de la Bulgarie placée sous la domination d'un Prince non reconnu par l'Europe était un sujet de préoccupation pour les Cabinets. Voir dans la table méthodique au commencement du volume la liste des pièces relatives à cette affaire.

[2] Télégramme du 18 septembre annonçant, d'après un télégramme reçu de Constantinople le même jour, la décision prise par les Ministres ottomans de soumettre au Sultan un projet de circulaire aux Puissances les invitant soit à reconnaître le Prince Ferdinand soit à lui désigner un successeur.

[3] Télégramme circulaire du 21 septembre annonçant l'abandon du projet turc de circulaire et ajoutant que la Cour de Vienne l'avait inspiré mais que l'Ambassadeur de Russie l'avait fait échouer.

P.-S. — 29 septembre. — Je relève dans le numéro d'hier soir de l'officieuse *Correspondance politique* l'analyse d'une lettre qui vient d'être adressée, de Constantinople, à ce journal, et dont les renseignements confirment et complètent les déclarations du comte Kalnoky. Cette note présente un réel intérêt et j'ai l'honneur d'en envoyer ci-joint le texte à Votre Excellence (1).

470.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LI. *Berlin, 28 septembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 octobre; Dir. pol., 5 octobre.)

Je remercie Votre Excellence de la communication qu'elle a bien voulu me faire, sous la date du 16 de ce mois, d'une dépêche de notre Ambassadeur près le Roi d'Italie (2) relative aux dispositions qu'en cas de guerre avec la France, le Gouvernement du Roi Humbert serait vraisemblablement amené à prendre pour combiner son action avec celle de ses alliés.

Suivant le désir exprimé par Votre Excellence, je m'empresse de lui faire part des réflexions que suggère, dans l'atmosphère berlinoise, la dépêche de M. Mariani; je regrette de n'avoir pas à y ajouter de renseignements plus positifs, mais en matière de secrets d'État, dans ce pays rigoureusement hiérarchisé, où règnent l'esprit de métier et la discrétion professionnelle, on n'apprend guère, sinon par quelque hasard exceptionnel, que ce que le Gouvernement veut bien laisser percer.

Cependant, sans qu'aucune divulgation ait eu lieu de source allemande, l'opinion s'est unanimement établie, ici, qu'une convention militaire a été signée entre l'Allemagne et l'Italie. On s'y est dit que les guerres modernes comportent la mobilisation, par des procédés presque scientifiques, d'énormes masses humaines, et que, suivant la rapidité de leur concentration le sort d'une campagne peut être décidé avant que le premier coup de canon ait été tiré (3).

(1) La reproduction de cette lettre n'a pas paru nécessaire.

(2) Il s'agit d'une dépêche n° LXXVI du 8 septembre adressée à Paris par M. Mariani et complétant les informations données par l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. M. Mariani pensait que si, en cas de guerre, la direction générale des opérations devait appartenir à l'Allemagne, les armées alliées (d'Allemagne et d'Italie) ne seraient placées sous le commandement direct d'un état-major allemand qu'en cas de marche victorieuse sur le territoire français et encore si l'armée italienne était transportée à travers le Tyrol et l'Allemagne du Sud sur la frontière française. Il prévoyait aussi de grosses difficultés s'opposant à la coopération de leurs armées.

(3) Voir les pièces citées dans la *Politique extérieure de l'Allemagne*, tome VI, et auxquelles il a été souvent renvoyé.

Dans de telles conditions une convention militaire qui règle tous les détails d'exécution pouvant seule rendre une alliance sûrement efficace, on a considéré comme démontré que les auteurs de l'alliance italo-allemande lui avaient fatalement donné ce complément inévitable.

Ce point une fois admis, personne n'a douté que la direction générale et la confection du plan d'opération n'aient été confiés à l'État-major qui a préparé Königgrätz, Sedan et Metz, avec la collaboration très subordonnée de celui qui a commis Custozza.

Quant au commandement proprement dit, il semble qu'il faille distinguer. La correspondance de nos ambassades à Vienne et à Saint-Pétersbourg présente comme indubitable que deux corps d'armée italiens seraient joints aux troupes allemandes à titre de renfort et aussi sans doute à titre d'otages de la fidélité d'une alliée qui a parfois passé pour trop habile. Il va sans dire que cette fraction relativement peu considérable des forces unies devrait être incorporée dans l'armée principale près de laquelle elle serait détachée et placée sous le commandement du chef de cette armée.

Au contraire, il doit être permis de conclure que la partie de l'armée italienne qui opèrera sur les Alpes dépendra presque exclusivement des généraux italiens.

C'est seulement dans le cas où des opérations heureuses amèneraient la jonction des armées du Nord et du Sud que la question d'une direction commune ou combinée viendrait à se poser impérieusement. Rien ne permet de préjuger si elle a été résolue d'avance ou non.

Quant aux opérations navales, il semble que, pour le moment, l'Allemagne pourrait tout au plus envoyer dans la Méditerranée deux ou trois navires cuirassés et quelques croiseurs. Ce ne serait là qu'une simple division que sa force médiocre destinerait presque évidemment à être englobée dans la flotte italienne sous le commandement italien.

471.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 216. Confidentiel. *Thérapia, 29 septembre 1889, 12 h. 10, matin.*

(*Reçu :* 9 h. 30, matin.)

Le Sultan vient de m'envoyer confidentiellement Artin Pacha, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, pour me parler du voyage « qui paraît

aujourd'hui décidé» de l'Empereur d'Allemagne à Constantinople et me prier instamment de ne pas m'absenter à ce moment.

Sa Majesté tient à ce que Votre Excellence soit informée directement et exactement des conditions principales dans lesquelles aura lieu la visite de l'Empereur, afin de mettre, dès maintenant, le Gouvernement de la République en garde contre les bruits et les commentaires d'ordres divers qui seront certainement répandus à ce propos.

Voici, autant que possible, les termes mêmes de cette communication :

«L'Empereur Guillaume, en souvenir des relations amicales que son grand-père et son père entretenaient avec le Sultan, a, spontanément et à plusieurs reprises, exprimé le désir de se rendre à Constantinople.

«Animé des mêmes sentiments, le Sultan recevra l'auguste visiteur avec le plus grand empressement.

«A l'occasion de ce voyage, aucune question politique ne sera traitée. Le Sultan est fermement résolu à suivre fidèlement la politique de neutralité qu'il s'est imposée. En usant volontiers de réciprocité envers tout Gouvernement qui lui témoigne de l'amitié et ne lui suscite pas de difficultés, Sa Majesté ne modifie aucunement sa détermination de conserver une neutralité absolue et de garder intacte, pour l'avenir, sa liberté d'action.»

Après s'être acquitté de son message, Artin Pacha a ajouté que le Sultan, très désireux de ne froisser aucune susceptibilité, serait personnellement reconnaissant à Votre Excellence de garder à cette communication le caractère le plus strictement confidentiel.

472.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 106. *Paris, 1er octobre 1889.*

Par votre télégramme du 25 septembre, vous avez bien voulu me transmettre la réponse de M. de Giers confirmant l'acceptation par Sa Majesté l'Empereur du rôle d'arbitre dans le différend pendant entre la France et les Pays-Bas à propos des limites de leurs possessions respectives dans la Guyane[1]. Notre Ministre à La Haye à qui j'avais communiqué cette information vient de m'annoncer que le Ministre des Affaires étrangères à La Haye est prêt à

(1) Voir ci-dessus, n° 455.

envoyer les instructions nécessaires pour que l'invitation officielle soit faite simultanément par vous et par le Ministre des Pays-Bas. M. Hartsen a exprimé en même temps à M. Legrand le désir qu'il y eût entente entre les deux Gouvernements pour la remise des dossiers aux mains de l'arbitre. Vous trouverez ci-joint le texte du télégramme de M. Legrand et de celui que je lui ai transmis en réponse. Comme vous le verrez, la remise des dossiers doit, dans ma pensée, être effectuée le même jour à la chancellerie impériale après que les deux Puissances intéressées auront officiellement reçu l'avis de l'acceptation de Sa Majesté.

473.

M. Raindre, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LII. *Berlin, 1er octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 octobre; Dir. pol., 5 octobre.)

L'effet produit par nos élections du 22 septembre [1] semble avoir été considérable en Allemagne. J'ai récemment indiqué à Votre Excellence les motifs qui avaient créé, dans ce pays, un courant d'idées nettement contraire au parti boulangiste. En constatant l'absence de titres du chef de ce parti, le caractère de ses principaux collaborateurs éclairé par des révélations judiciaires, la singularité d'une alliance entre les extrêmes réactionnaires et démagogues, le contraste entre le chauvinisme théâtral d'une fraction du groupe et les tendances pacifiques de l'ensemble de notre population, l'opinion allemande se sentait d'autant plus inquiète que le phénomène boulangiste lui semblait plus inconcevable; l'existence même de cette étrange coalition, que l'ardeur des passions ambiantes a pu aider à comprendre en France, restant presque inexplicable dans une atmosphère moins troublée.

La victoire définitive du Gouvernement sur les radicaux de droite et de gauche n'a donc pas étonné ici, mais satisfait; j'ajouterai, au risque de me répéter, que cette satisfaction a été moins bienveillante que purement égoïste. Elle tient surtout au désir de tranquillité ressenti aussi de ce côté des Vosges, par la masse du peuple, par celle qui n'étant ni l'aristocratie prussienne, ni la noblesse militaire, n'a à gagner, dans une guerre nouvelle, ni des grades

[1] Au premier tour de scrutin des élections générales qui suivirent la période boulangiste, 226 républicains furent élus contre 160 royalistes, bonapartistes ou boulangistes; au ballottage du 6 octobre, les républicains emportèrent 128 sièges contre 51; ils furent en tout 364.

ni des dotations, ni la consolidation de situations privilégiées, et qui, satisfaite de l'unité acquise comme de la grandeur obtenue, n'aspire plus guère qu'à développer son bien-être dans le repos.

Il m'a été donné de surprendre directement quelques manifestations de ces sentiments, et, quant aux journaux qui expriment autour de moi la moyenne des opinions, ils ont été unanimes à se féliciter que les élections du 22 septembre aient écarté des menaces d'aventures.

Les journaux officieux ont tenu compte également de ce courant d'idées, avec un peu plus de réserve néanmoins, le Gouvernement n'oubliant pas que ses intérêts peuvent, à un moment donné, le conduire à faire appel chez ses contribuables à d'autres dispositions.

Après avoir constaté la fin du boulangisme, nombre de feuilles allemandes nous souhaitent, en vue de la tranquillité européenne qui résulterait de notre propre tranquillité, une plus grande stabilité ministérielle, et, comme le dit la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la constitution d'un Gouvernement ferme, considéré, sachant conserver la République par les moyens qui ont servi à la fonder.

[Détails au sujet de ces articles de journaux.]

Je ne terminerai pas cette revue sans signaler la part considérable que nombre de journaux allemands accordent, dans le succès de notre Gouvernement, à l'influence et au prestige croissants acquis par M. le Président de la République dans la période troublée qui vient de se clore heureusement.

474.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XL. *Londres, 1er octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 octobre; Dir. pol., 7 octobre.)

Un personnage politique de ce pays, membre du précédent Cabinet, et avec qui je me trouve dans des rapports d'amitié, s'est rendu récemment à Friedrichsruh et a eu avec le prince de Bismarck des entretiens assez prolongés. Il m'a raconté une partie des conversations qu'il a eues avec le Chancelier et, bien que les indications dont il m'a fait part soient peut-être déjà connues de Votre Excellence, je crois devoir, vu l'importance du sujet, risquer des répétitions possibles, jugeant du reste qu'elles peuvent avoir du moins

l'intérêt de confirmer ce dont le Département serait déjà instruit par une autre voie.

Au physique, mon ami, qui n'avait pas vu le prince depuis assez de temps, a été frappé par son air de vieillesse et d'extrême fatigue. Il a l'apparence d'un homme arrivé à la limite de la vie. Le prince s'en rend compte et il en est triste; il a gardé toute sa vigueur et toute sa vivacité d'esprit, mais il ne se fait aucune illusion sur ce qui concerne ses forces matérielles et ne cache pas qu'il les voit s'en aller; il ne se leurre point des illusions que les médecins voudraient nourrir dans son esprit.

Soit par un effet de cet état physique, soit par une conséquence de ses réflexions, le prince envisage l'avenir politique d'un œil très attristé. Il redoute des catastrophes et craint pour la période qui suivra sa mort des commotions européennes telles que l'œuvre même de sa vie en pourrait être compromise. Aussi donne-t-il toute son attention au maintien de cette paix qu'il voudrait voir se prolonger et dont il n'espère pas la continuation une fois qu'il aura disparu. Par un effet de cette tendance qu'ont eue les plus grands hommes et qui est fréquente chez quelques autres qui le sont moins, il se considère comme étant, de sa personne, le pivot des choses humaines. Il résume, non sans raison peut-être pour ce qui est de l'heure présente, ses vues sur la situation en Europe par ces mots : Bismarck, c'est la paix. Inquiet des occasions de querelle qui peuvent surgir du côté de la France, il l'est plus encore pour ce qui regarde la Russie. Il parle de ce dernier pays avec une amertume marquée touchant à l'animosité. Le fameux discours où il a fait tant d'avances au grand Empire slave, les recommandations du vieil Empereur mourant, la visite empressée, faite dès son avènement au Tsar par le petit-fils de Guillaume Ier, n'ont pas produit l'effet attendu; elles n'ont fait que montrer au contraire une mésintelligence enracinée, que le Chancelier vieillissant est obligé aujourd'hui de considérer comme ineffaçable. Il en redoute les conséquences. C'est la seconde fois que ses avances demeurent sans effet; celles dont la France a été l'objet il y a quelques années ont été inutiles; celles que la Russie lui a vu faire naguère sont demeurées sans résultat. Le ressentiment anxieux qu'il en éprouve est surtout vif [à l'égard] de ce dernier pays à qui il ne reconnaît pas les mêmes raisons qu'à nous pour refuser la main offerte; aussi, toutes les fois que dans les entretiens, le nom de la Russie est revenu, le langage du Chancelier a-t-il été particulièrement acerbe.

En vue de cette situation que sa disparition peut rendre avant longtemps menaçante, le Chancelier redoute les actions ou paroles imprudentes qui pourraient échapper au jeune chef de l'Empire. Sur ce point, malgré ses efforts pour diminuer graduellement le danger, le prince n'est nullement rassuré et il craint que l'effet de ses enseignements ne soit médiocre. Parlant, à ce propos, de la manière de conduire les hommes et de gouverner les empires,

e prince a traité les institutions parlementaires avec un scepticisme assez explicable chez un homme qui a passé sa vie à les fausser. Mais ce qui est curieux est qu'il n'a pas parlé avec plus d'enthousiasme du régime autocratique. Sous ce régime, selon lui, les intrigues de cour, masculines ou féminines, sont d'ordinaire une entrave aussi gênante que, sous l'autre, celles des partis. Pour lui, bien évidemment, et c'est le résultat de ce qu'il n'a pas dit autant que de ce qu'il a dit, la force motrice idéale pour mouvoir un empire absolu comme un état parlementaire, c'est *le génie;* et peu importe alors qu'il se rencontre chez un Empereur ou chez un député. En Allemagne, cette faculté supérieure s'est rencontrée chez un diplomate et la face de l'Europe en a été changée. En d'autres termes, pour le prince, le pouvoir idéal pour tirer parti de la matière politique est un génie tel que le sien, conclusion qui n'a rien de surhumain, mais que les événements n'ont rendue dans ce cas que trop excusable.

Un autre côté de son caractère, qui n'a rien de surhumain mais qui semble très caractéristique de sa personne, est un mépris mélangé de haine, qui parut maintes fois au cours de ses entretiens, vis-à-vis de ses adversaires même faibles, même vaincus, même disparus, même causes involontaires de sa gloire. Il hait encore la mémoire d'Arnim. Il s'étendit très complaisamment sur sa propre carrière et sur le cours des événements pendant le second Empire. On pourrait croire qu'il eût dû parler avec une indulgence relative de Napoléon III à qui il doit tout ce que celui-ci nous a fait perdre. Il en parle au contraire d'un ton d'animosité aussi agressive que s'il s'agissait d'un personnage vivant, régnant et capable de nuire.

A propos des origines de la guerre, Votre Excellence se souvient du fameux télégramme d'Ems du 13 juillet 1870, transmis le lendemain par M. de Bismarck aux diverses Cours et portant que le Roi de Prusse avait refusé de recevoir M. Benedetti et lui avait fait dire, par l'adjudant de service, qu'il n'avait plus rien à lui communiquer. Ce télégramme et surtout le fait de sa transmission a constitué aux yeux des hommes d'État français la véritable déclaration de guerre, un affront montrant, de la part de l'adversaire, l'intention arrêtée de nous pousser quand même à la lutte armée. En même temps une manœuvre de presse donnait à croire au public allemand que le Roi aurait eu à se plaindre de l'attitude provocante de l'Ambassadeur français sans que ni l'un ni l'autre de ces deux personnages se doutassent du prétendu affront qu'ils se seraient fait l'un à l'autre; les deux peuples n'eurent sur ce sujet aucun doute et la guerre à partir de cet instant ne put plus être empêchée. Les deux pays se sont sans cesse rejetés depuis l'un à l'autre la responsabilité des suprêmes provocations.

Dans les conversations que je résume, M. de Bismarck ne s'est fait aucun scrupule de l'accepter pour lui-même. Il a reconnu que l'intention réfléchie

de rendre à ce moment la guerre inévitable, il l'avait parfaitement eue. Les résultats ont tellement comblé ses espérances qu'il ne paraît plus disposé à répudier aucun des moyens dont il s'est servi. Aucun ne lui semble mesquin et inavouable, mis en regard des conséquences qu'ils ont eues. Ces aveux qui ont été fort explicites sont intéressants à rapprocher des appréciations de M. Thiers, qui résumait ainsi, dans l'enquête sur la défense nationale, les pressentiments qui avaient dicté ses paroles en juillet 1870 : « Convaincu qu'on nous trompait, qu'il n'était pas possible que le Roi de Prusse, sentant la gravité de la position puisqu'il avait cédé sur le fond, eût voulu nous faire un outrage, je demandai la production des pièces sur lesquelles on se fondait pour se dire outragé. J'étais sûr que, si nous gagnions vingt-quatre heures, tout serait expliqué et la paix sauvée ». Avec son patriotisme éclairé, M. Thiers avait deviné le piège et M. de Bismarck ne se fait plus scrupule aujourd'hui de reconnaître qu'il y en avait effectivement un.

Pour ce qui est des affaires de la France actuelle, M. de Bismarck s'est exprimé avec beaucoup de réserve. Habitué qu'il est à tout juger par lui-même et ne pouvant plus le faire pour ce qui nous concerne depuis vingt ans, la netteté de son jugement relativement aux chefs principaux de notre politique se ressent de l'interposition nécessaire d'une tierce personne entre lui et les réalités vivantes. Il parle avec beaucoup de respect, pour ne pas dire plus, de M. Thiers, avec qui il s'est trouvé en relations personnelles. En revanche, il ne paraît pas s'être rendu compte des grandes qualités qui ont donné chez nous à M. Gambetta un rôle si considérable.

Je terminerai ce résumé, dont je me permets de signaler à Votre Excellence le caractère très confidentiel, par un détail tout matériel mais qui montre combien, en toute chose, le Chancelier est habitué à compter avant tout sur lui-même. Sa résidence de Friedrichsruh se trouve à peu de distance de Hambourg, foyer d'intrigues socialistes et présentement soumis au régime de l'état de siège. Les biens du prince contiennent de vastes bois où il fait de fréquentes promenades et où le public a accès. Le service de sûreté est fait par deux gendarmes qui ont la surveillance de la gare de Friedrichsruh dans leurs attributions et par quelques gardes-chasses. Comme la personne de qui je tiens ces détails, habituée à voir ici prendre de bien autres précautions à l'égard par exemple du Secrétaire d'État pour l'Irlande, faisait observer que c'était peut-être manquer de prudence, le Chancelier de l'Empire fouilla dans la poche intérieure de son vêtement et de sa main de vieillard tirant un revolver chargé : « J'ai ceci avec moi, dit-il, c'est là-dessus que je compte et c'est assez. »

475.

M. Jusserand, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 179. *Londres, 10 octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 octobre; Dir. pol., 15 octobre.)

J'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence le 1er de ce mois, un avis paru dans la *Gazette de Londres* du même jour, rendant publique la levée du blocus établi par la flotte anglo-allemande à la côte orientale d'Afrique.

Pour compléter cette communication, j'adresse aujourd'hui au Département une nouvelle note officielle destinée à remplacer la première. Dans un paragraphe spécial du document ci-joint, il est dit que l'officier commandant les forces navales allemandes, tout en s'associant à la déclaration portant levée du blocus, a spécifié que l'importation des munitions de guerre continuait d'être interdite sur toute l'étendue des pays soumis à l'influence allemande.

Je profite de cette occasion pour accuser réception à Votre Excellence des renseignements qu'elle a bien voulu m'adresser le 4 de ce mois relativement à une proclamation du Sultan de Zanzibar concédant à l'Angleterre et à l'Allemagne le droit de visiter les boutres zanzibarites dans les eaux territoriales du Sultanat.

476.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles.

T. n° 44. *Paris, 11 octobre 1889, 8 h., soir.*

Le baron Beyens m'écrit que la date de l'ouverture de la conférence est fixée au 18 novembre (1). Veuillez remercier le Gouvernement royal de l'empressement qu'il a mis à nous donner satisfaction sur ce point.

Confidentiel : J'attacherais du prix à connaître les informations que vous pourrez recueillir auprès de vos collègues sur les intentions des principales Puissances maritimes en ce qui concerne le choix et le nombre de leurs délégués.

(1) Voir ci-dessus, n° 458.

477.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 205. *Berlin, 11 octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 octobre; Dir. pol., 19 octobre.)

Lors de nos élections législatives, la presse prussienne avait escompté, dès le premier tour de scrutin, les résultats du second tour. Je n'ai donc guère à ajouter aux impressions dont M. Raindre a rendu compte à Votre Excellence sous la date du 1er de ce mois (1).

Toutefois, on peut remarquer que la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* suivie d'ailleurs par la plupart des autres journaux, a pris texte du scrutin de ballottage pour célébrer de nouveau l'irrémédiable défaite du boulangisme. Elle passe condamnation sur le succès relatif remporté par quelques boulangistes radicaux. C'est que, pour elle, l'aventure empruntait toute son importance à ce fait qu'une très grande majorité des réactionnaires s'était enrôlée sous le drapeau de l'ex-général. L'expérience a démontré que les prétendus conservateurs avaient fait un marché de dupes; la coalition révisionniste, définitivement vaincue, se dissout et la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* comme la plupart des feuilles officieuses, considère comme impuissant le reste de cette faction un instant menaçante, réduite désormais à ses véritables éléments, c'est-à-dire à un petit groupe de mécontents ou d'utopistes recrutés aux limites de l'anarchie et auxquels va manquer un de leurs chefs naturels, M. Rochefort. Ce n'est pas dans cette infime minorité que les feuilles prussiennes croient reconnaître d'avance la difficulté maîtresse de la situation parlementaire ouverte par les dernières élections. La *Gazette Nationale* la présente en ces quelques mots : « Le récent scrutin n'aura presque rien changé numériquement et, si, comme il faut le craindre, la gauche radicale ne renonce pas pour quelques jours à la poursuite de son idéal absolu, rien ne sera changé non plus dans les faits. La Chambre de 1889 sera aussi incapable que celle de 1885 de créer et de soutenir un Gouvernement quelconque et, pour une nouvelle période de quatre années, l'instabilité ministérielle continuera de compromettre les affaires de la France à l'extérieur comme à l'intérieur. »

La *Gazette de Cologne* avait, au premier moment, été frappée surtout de la victoire des éléments gouvernementaux. A la réflexion, elle a trouvé quelque satisfaction à disséquer ce succès pour démontrer qu'en somme le partage

(1) Voir ci-dessus, n° 473 et note.

des voix dans le pays même se présenterait très différemment. Quelques fautes, dit-elle, pourraient modifier l'équilibre aussi longtemps que près de la moitié des électeurs combattra ou boudera son Gouvernement. C'est seulement à force de sagesse que le parti dominant doit espérer recouvrer les majorités d'autrefois dans la masse électorale. Il convient donc de se défendre des illusions nées de la disparition d'un péril que l'on s'était sans doute exagéré mais qui, à un moment donné, a pu, en effet, être sérieux. Ce n'est là qu'un premier pas.

Le langage de la presse n'est guère, comme Votre Excellence le remarquera, qu'une sorte d'amplification de celui que m'a tenu le comte de Bismarck et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par un télégramme en date du 9 de ce mois [1].

478.

M. THOMSON, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 14. *Copenhague, 12 octobre 1889, 7 h. 32, matin.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

J'ai dîné de nouveau hier à Fredensborg où j'ai appris que l'Empereur Alexandre quittera Berlin dans la journée de dimanche [2] pour se rendre à Schwerin. Il y visitera la Grande-Duchesse Wladimir qui relève d'une grave maladie. La Tsarévna et ses enfants s'embarqueront sur la *Derjava* qui est déjà rentrée à. . . [3] et attendront le Tsar dans un des ports voisins de Schwerin. Le Prince de Galles et sa famille partiront ce soir pour Venise par la voie de terre. Il a été décidé au dernier moment que le Roi Christian et la Reine ne profiteraient pas du train spécial et du yacht anglais et se rendraient mardi ou mercredi avec le Tsarévitch à Brindisi d'où le yacht royal grec l'*Amphitrite* les conduirait à Athènes.

Très confidentiel. — La Reine avec laquelle j'ai eu un long entretien m'a fait connaître qu'on lui a déconseillé de divers côtés d'entreprendre à son âge un autre grand voyage, et que M. Estrup et les Ministres s'opposaient encore vivement à son départ, et même à celui du Roi. Sa Majesté, après m'avoir laissé comprendre que le mariage de son petit-fils et de la princesse Sophie

[1] Le comte de Bismarck avait, d'après ce télégramme, félicité M. Herbette. D'après ses informations les élections assuraient au parti républicain une majorité de plus de 150 voix. « Il reste à souhaiter, avait-il ajouté, que cette majorité soit unie et compacte. »

[2] Voir ci-dessous, n° 479.

[3] Lacune de déchiffrement.

était encore plus son œuvre personnelle que celle du Roi Georges, m'a ensuite nettement déclaré que, pour elle, qui avait toujours cherché par ses alliances princières à unir les diverses dynasties afin d'éviter « les horribles guerres », elle considérait ce mariage comme le couronnement de sa carrière. Aussi, malgré les oppositions qu'elle rencontre, sa résolution est-elle bien arrêtée. « Mon devoir, a-t-elle ajouté, est d'aller à Athènes; le climat y est excellent jusqu'au 15 décembre et je saurai ménager mes forces. Je reviendrai ici au commencement de l'hiver en parfaite santé et j'espère vivre assez longtemps pour exercer sur l'Allemagne au point de vue du maintien de la paix une influence aussi heureuse que celle que j'ai pu exercer jusqu'à ce jour sur l'Angleterre, la Russie, la Grèce et le Danemark. » J'ai cru devoir vous résumer d'urgence cette partie de la conversation d'hier qui confirme les inductions contenues dans ma dépêche du 21 septembre dernier. Je puis aussi vous assurer que les sentiments de la Reine Louise, tels que je viens de vous les exprimer, sont entièrement partagés par sa fille l'Impératrice de Russie, et que les deux Souveraines s'efforcent ensemble de les faire prévaloir dans l'esprit de l'Empereur Alexandre et dans sa politique.

479.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 73. *Berlin, 12 octobre 1889, 11 h. 40, matin*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Hier, pendant un entr'acte de la représentation de gala (1), l'Empereur Guillaume a successivement présenté les Ambassadeurs au Tsar, d'après leur rang d'ancienneté à Berlin; chacun d'entre eux a ainsi causé un moment à part avec Leurs Majestés. L'Empereur d'Allemagne m'a fait un accueil très amical : « Je suis heureux du résultat des élections générales en France pour vous et pour nous (2). C'est, je le crois une période de calme qui s'ouvre (3). Malgré les très rassurantes prévisions du comte Münster, nous n'étions pas exempts de toute inquiétude au sujet du mouvement boulangiste et de ses

(1) M. Herbette avait été invité à cette représentation le 8 octobre (télégramme d ce jour, 4 h. 48 du soir, n° 7).

(2) Voir ci-dessus, n° 473.

(3) Le 11 octobre M. Herbette écrivait (D. 204) : « Les personnages les plus en vue du Gouvernement allemand et les mieux à même de connaître la pensée intime de l'Empereur semblent s'appliquer, depuis quelque temps, à multiplier les assurances pacifiques. » Et il citait des propos très rassurants du général de Waldersee.

conséquences internationales. Aujourd'hui nous sommes tout à fait tranquillisés. Il faut rendre à M. le Président Carnot cette justice qu'il a remarquablement compris et rempli son rôle et c'est bien volontiers que j'ai fait rendre aux dépouilles mortelles de son aïeul de grands honneurs militaires.» Puis passant à un autre sujet il poursuivit : «Dans huit jours je vais me remettre en route; avant de monter sur le trône, je n'avais pas assez voyagé. Au cours des absences de mes parents, mon grand'père voulait toujours que je restasse près de lui. Maintenant je me rattrappe. Malheureusement les journaux de tous les pays supposent toujours que mes voyages ont un but politique. Cela me gâte mon plaisir.»

Avec ce ton familier et simple, l'attitude du Tsar vis-à-vis de moi comme de mes collègues a marqué un réel contraste. L'air grave, presque ennuyé (il faut dire qu'on venait de lui faire entendre le deuxième acte de *Rheingold*), l'Empereur Alexandre III m'a donné en me parlant de ma carrière et de quelques-uns de mes amis la preuve qu'il avait l'intention préméditée de m'être agréable. Il a émis ensuite à propos de nos affaires quelques appréciations assez sèches : «Il est à espérer, m'a-t-il dit, qu'il y aura dorénavant chez vous moins de place pour l'instabilité ministérielle et pour les divisions des partis.» J'observai que certains sentiments et la préoccupation persévérante de reconstituer nos forces militaires étaient toujours restés au-dessus des compétitions et des variations politiques : «C'est vrai, me répondit-il brièvement, mais cela ne suffit pas.» Aucun membre du Corps diplomatique n'avait hier soir connaissance du texte, que le télégraphe vous avait peut-être transmis déjà, des toasts échangés au dîner de cour entre les deux Empereurs. Celui de l'Empereur Guillaume donne l'impression d'une avance que le Tsar n'a même pas eu l'air de remarquer. Le *Berliner Tageblatt* relève ce matin la froideur de sa réponse en français. En somme, on voit planer la contrainte dans les moindres mouvements du Tsar avec la contrariété d'une démarche qui lui déplaisait. Le prince de Bismarck est à Berlin depuis mercredi soir. Il assistait hier à la représentation de l'Opéra, ce qui a surpris tout le monde. L'entrée solennelle du Tsar n'avait été marquée le matin d'aucun incident. Le public était tenu à distance, ce qui a permis de ne pas constater son peu d'empressement. Peu de maisons particulières étaient pavoisées. J'avais fait arborer le pavillon sur l'hôtel de l'ambassade pour le passage du Tsar; je l'y ai laissé à l'exemple de mes collègues d'Italie et d'Angleterre.

480.

M. JUSSERAND, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 183. *Londres, 12 octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 14 octobre.)

Par sa dépêche du 9 de ce mois[1], Votre Excellence a bien voulu me faire connaître l'opinion de M. le Ministre de la Marine relativement au choix de l'arbitre qu'il conviendrait éventuellement de désigner pour le règlement de nos difficultés à Terre-Neuve. M. l'amiral Krantz estime que, les États-Unis étant écartés, il conviendrait de recourir à un État secondaire comme serait par exemple la Hollande ou le Danemark. Votre Excellence me fait l'honneur de me demander mon opinion à ce sujet.

Il me semble, comme à M. le Ministre de la Marine, que le Gouvernement de l'un ou l'autre de ces deux pays offrirait en effet des chances suffisantes d'impartialité. Leur situation de Puissances maritimes expliquerait très naturellement le choix qui serait éventuellement fait de l'un ou de l'autre de ces États. Pour ce qui regarde la Hollande, M. Waddington avait déjà émis un avis favorable. Le Danemark ne serait sûrement pas un moins bon choix. Si, en effet, quelques personnes pouvaient être tentées ici de mettre en doute l'impartialité de ce royaume, uni à la France par les liens d'une amitié traditionnelle, nous serions certainement fondés à observer que les liens de parenté existant entre la famille royale danoise et la famille anglaise sont une garantie suffisante que les intérêts britanniques ne courraient nulle chance d'être sacrifiés.

481.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 64. *Saint-Pétersbourg, 13 octobre 1889, 1 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 4 h., soir.)

Les journaux russes parus hier s'expriment en termes assez favorables au sujet de l'entrevue des deux Empereurs[2] qu'il considèrent comme un gage de tranquillité; ils se refusent toutefois à lui accorder une importance politique et citent comme preuve à l'appui de leur opinion l'absence de M. de Giers de Berlin.

[1] M. Jusserand fait connaître dans sa réponse l'objet de cette dépêche qui porte le n° 170. — [2] Voir ci-dessus, n°s 467 et 479.

482.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 207. *Berlin, 13 octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 octobre; Dir. pol., 19 octobre.)

Le journal officiel de l'Empire a publié dans son numéro d'hier soir la note suivante : « Sa Majesté l'Empereur de Russie est arrivé ce matin, à dix heures, à Berlin, pour rendre la visite que Sa Majesté l'Empereur et Roi lui a faite l'année dernière. L'hôte auguste de Leurs Majestés impériales a été salué dans la capitale de l'Empire allemand avec la déférence due au Souverain d'un grand et puissant Empire qui, depuis longtemps, vit en paix avec la Prusse et l'Allemagne, déférence correspondante aussi aux relations amicales qui existent entre les deux Souverains et qu'ils ont héritées de leurs ascendants. A Leurs Majestés impériales s'unit le peuple allemand pour souhaiter que cette haute visite apporte aux deux nations prospérités et bénédictions. »

Cette note a été reproduite dans tous les journaux du matin qui l'ont fait suivre d'une seconde communication empruntée à un supplément du *Reichsanzeiger* que je traduis ci-après :

« Au cours du dîner de gala, au palais impérial, Sa Majesté l'Empereur et Roi a porté le toast suivant : « Je bois à la santé de mon honoré ami et hôte, Sa Majesté l'Empereur de Russie, et à la durée de l'amitié qui subsiste entre nos deux maisons depuis plus de cent ans et que je suis résolu à cultiver comme une partie de l'héritage de mes ascendants ». Sa Majesté l'Empereur de Russie s'est levée alors et a formulé en langue française ses remerciements au sujet des sentiments amicaux que venait d'exprimer Sa Majesté l'Empereur Guillaume; il a bu ensuite à la santé de Leurs Majestés.

« Après quoi, l'Empereur Alexandre a levé son verre à la santé du Chancelier de l'Empire qui a vidé le sien debout en s'inclinant profondément, pendant que l'Empereur Guillaume buvait au comte Schouvaloff qui a répondu également en saluant profondément après s'être levé. »

La *Gazette nationale* de ce matin cherche à expliquer le fait que la note officielle du 11 octobre a retracé le texte même des paroles de l'Empereur Guillaume et a seulement reproduit le sens général des paroles du Tsar. Elle l'attribue à ce que l'Empereur de Russie, se tournant vers l'Empereur Guillaume II, aurait parlé si bas qu'il n'a pu être entendu que par ses voisins immédiats et que, par suite, le texte de son toast n'a pu être recueilli. Cette défaite est contredite par le récit qu'a imprimé d'autre part la *Gazette de*

l'Allemagne du Nord dont le reporter affirmait que le Tsar avait parlé d'une voix haute et claire.

La *Gazette nationale* d'hier soir considérait d'ailleurs, comme confirmé par des renseignements, que le Tsar s'était borné à exprimer les remerciements personnels mentionnés dans la communication officielle.

Au moment même où l'obscurité de ces récits provoquait des commentaires de tous côtés, paraissait dans le journal officiel une nouvelle note rééditant la teneur du toast de l'Empereur Guillaume, telle qu'elle était déjà connue, et la faisant suivre d'une réponse du Tsar ainsi conçue : « Je remercie Votre Majesté de vos bonnes paroles et je partage entièrement les sentiments que vous venez d'exprimer. A la santé de l'Empereur et Roi. Hourrah! »

On se demande beaucoup comment les choses se sont exactement passées et comment le journal officiel, après avoir rapporté l'échange des paroles entre les deux Souverains dans des conditions qui laissaient supposer de la part d'Alexandre III si peu de complaisance à répondre aux avances de Guillaume II, a pu imprimer une version nouvelle beaucoup plus satisfaisante, cette fois, pour le sentiment allemand.

Une impression restera toutefois de ces contradictions : celle que l'hôte de l'Empereur d'Allemagne a marqué en général peu de bonne grâce, peu d'empressement, et que c'est peut-être à la réflexion seulement qu'il s'est décidé à laisser corriger la froideur du premier mouvement constaté par la presse officielle.

Il est trop tôt encore pour formuler à cet égard des commentaires autorisés. Je ne puis pour le moment que vous rapporter quelques échos de l'entrevue qui a eu lieu dans la journée de vendredi dernier entre le Tsar et le prince de Bismarck. Elle a duré plus d'une heure et, après un début assez embarrassé de part et d'autre, elle s'est terminée dans des conditions moins tendues. Au sortir de cette audience le Chancelier avait la physionomie souriante et il a dit gaîment en russe au comte Schouvaloff : « Cela s'est bien passé. » Il a raconté, depuis, à ses familiers que l'Empereur Alexandre l'avait d'abord écouté dans un silence glacial, mais qu'il s'était peu à peu départi de sa froideur. On a beaucoup remarqué qu'au cercle qui a suivi le dîner de cour, le Tsar a fait, par dérogation à l'étiquette, asseoir auprès de lui le prince de Bismarck et lui a parlé pendant un quart d'heure. C'est pour n'être pas en reste de politesse que le prince de Bismarck a voulu assister à la représentation de gala, contrairement à ses habitudes bien connues et malgré un léger malaise qu'il avait éprouvé dans la journée.

Je n'ai remarqué, quant à moi, dans l'attitude du Tsar, rien qui respirât la satisfaction et la bonne humeur. Ne causant à l'Opéra ni avec l'Impératrice qui était à sa gauche, ni avec l'Empereur qui était à sa droite, il n'a parlé qu'aux Ambassadeurs et encore très brièvement, pendant le cercle au foyer

du théâtre. Il a l'air hautain et renfermé, ses traits sont épaissis: sa parole, lourde et sans grâce, ne laisse deviner aucune vivacité d'esprit. En somme, j'ai constaté à regret que l'Empereur de Russie paraît bien inférieur à l'Empereur d'Allemagne.

483.

M. THOMSON, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 15. Très confidentiel. *Copenhague, 14 octobre 1889, 6 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

[Raisons pour lesquelles M. Thomson emploie la voie télégraphique pour ce compte-rendu supplémentaire de son entretien avec la Reine.]

Après m'avoir dit que les fêtes données à l'occasion du mariage grec seraient très belles et fort imposantes, la Reine [1] ajouta : « Laissez-moi à ce sujet vous témoigner ma surprise que, tandis que presque toutes les grandes Puissances y seront représentées par des escadres, la France n'ait l'intention d'y envoyer qu'un bâtiment. Je vous avoue que j'espérais voir, à côté des jeunes marines russe, allemande et italienne, figurer les grandes et anciennes marines du continent ».

Je répliquai que l'Angleterre serait représentée au Pirée par une escadre importante. « Ce n'est pas suffisant, dit-elle, et j'aurais été heureuse de pouvoir admirer quelques-uns de vos nouveaux types de navires de guerre. Pour quels motifs avez-vous l'air de rester à l'écart et de vous en tenir à la stricte courtoisie? »

Je répondis que j'ignorais encore les dispositions qui seraient prises par le Gouvernement de la République, et ne savais à cet égard que ce que les journaux avaient publié; mais que, pour une cérémonie de cette nature, le mariage du Prince héritier d'un État de second ordre, avec la sœur d'un Souverain, l'usage immémorial était d'envoyer un seul bâtiment de guerre et qu'on se montrait généralement étonné, même en Danemark, de ce déploiement exceptionnel de forces navales qui changera cette fête en une manifestation politique et internationale. J'ajoutai : « Votre Majesté me permettra de lui dire respectueusement qu'on ne se gêne pas pour affirmer que toutes ces escadres étrangères semblent moins destinées à venir saluer les époux princiers et le pavillon

(1) Voir ci-dessus, n° 478.

gree qu'à servir d'escorte solennelle à l'Empereur Guillaume, qui se rendra ensuite à Constantinople pour essayer de faire entrer la Turquie dans la Triple Alliance».

La Reine m'interrompit : «Alors, c'est de la bouderie?» — «Non, repris-je, on sait bien en Europe que nous ne boudons personne; mais nous avons le sentiment de notre dignité et, en tous cas, nous ne voulons pas être dupes.» — «Vous avez raison, mais la Grèce pensera que vous lui tenez rancune de ce qu'un de ses Princes s'allie à la maison d'Allemagne.» — «La France, ai-je dit, a donné depuis plus de soixante ans au peuple grec et en toute occasion au Roi Georges assez de preuves de son amitié désintéressée, pour qu'il ne puisse se méprendre sur ses véritables sentiments.»

La Reine me dit qu'elle ne m'avait rien dissimulé de ses intentions, qu'elle n'avait en vue que la paix et recherchait les meilleurs moyens de la sauvegarder : «Pourquoi la France et son Gouvernement, qui veulent aussi sincèrement la paix, ne m'aideraient-ils pas dans la mission que je me suis imposée? Et n'est-il pas certain que la présence d'une escadre française dans les eaux d'Athènes donnerait à cette démonstration un caractère pacifique? Je ne vous ai pas parlé au nom du Gouvernement danois, mais seulement en mon propre nom, et je vous serais très reconnaissante d'être l'interprète de mon désir auprès de votre Gouvernement; j'ai pleine confiance en vous pour que ma pensée soit bien comprise et vous en remercie d'avance.»

J'ai répondu à la Reine que j'étais à ses ordres et que je vous ferais la communication nécessaire dans le plus bref délai. Je ne saurais prévoir la détermination à laquelle s'arrêtera le Gouvernement de la République, mais j'estime qu'il conviendrait peut-être, après avoir pris l'avis de notre représentant Athènes, de faire exactement en cette circonstance ce que fera la Russie qui, à ce qu'on assure ici, ne sera représentée que par deux vaisseaux, en ayant soin de bien marquer que la France a particulièrement tenu à déférer au désir formel exprimé par la Reine de Danemark.

Je prie Votre Excellence de me télégraphier d'urgence la décision qui sera prise, le départ de Leurs Majestés étant toujours fixé à mardi soir [1].

[1] La réponse télégraphique demandée par M. Thomson est du 15 octobre 11 h. du soir (le Roi et la Reine de Danemark étaient partis de Copenhague le même jour à 4 h. de l'après-midi). Cette réponse était négative, le Gouvernement français n'avait pas de raison d'envoyer des navires de guerre dans les eaux d'Athènes : la présence des marins français sur le sol grec pouvait donner lieu à des manifestations trop bruyantes. D'autre part la France, loin de bouder, voulait donner à la Grèce une marque d'amitié et à cet effet le comte de Montholon serait à l'occasion du mariage du Prince héritier accrédité en qualité d'Ambassadeur extraordinaire.

484.

M. Barrère, Ministre de France à Munich,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LVI. *Munich, 15 octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 octobre; Dir. pol., 21 octobre.)

Notre Ambassadeur à Berlin vous rendra certainement compte des impressions ressenties en Prusse à la suite de la visite de l'Empereur de Russie [1]. Si elles ressemblent à celles que je remarque autour de moi, elles n'auront rien de défavorable. Les partis de toute nuance se montrent très désagréablement impressionnés des incidents qui ont marqué la visite impériale. La brièveté de cette visite, l'attitude du Tsar, son langage, le contraste de ses manières réservées et de l'accueil empressé de l'Empereur Guillaume, tout contribue à augmenter le mécontentement général et à en marquer la manifestation.

On reproche d'abord à l'Empereur de Russie de n'avoir rendu sa visite à Guillaume II qu'en passant, c'est-à-dire en revenant de Copenhague; on trouve, et non sans raison, une disproportion trop évidente entre cette tardive et sommaire politesse et la visite faite, il y a plus d'un an, et avec tant de pompe, à Saint-Pétersbourg par le jeune Empereur d'Allemagne. On trouve mauvais qu'Alexandre III ait préféré le séjour de l'ambassade de Russie à l'hospitalité du Palais impérial. Mais ce qui choque le plus les Allemands du Sud, c'est l'extrême réserve de la réponse du Tsar au toast long et chaleureux du jeune Empereur et le sentiment national est vivement blessé de ce que cette réponse si courte, au point d'en être sèche, ait été faite en langue française. Personne n'ignore que le Tsar parle la langue allemande avec facilité. On se souvient aussi que, lors de son voyage à Saint-Pétersbourg, l'Empereur Guillaume II, bien que, ne connaissant pas le russe, s'était donné la peine d'apprendre en cette langue le premier toast qu'il porta. On trouve donc que le Tsar a poussé le désir de marquer son éloignement, voire son aversion pour l'Allemagne, jusqu'à la rudesse. Après cela, il n'est pas surprenant que la presse bavaroise considère que « la visite du Tsar ne contribuera pas à améliorer les rapports des deux Empires ».

Déjà l'opinion était indisposée par le retard prolongé de l'arrivée d'Alexandre III à Berlin. Je vous ai signalé, il y a deux mois, cette irritation et j'ai tenté d'en indiquer les différentes causes. Cependant, je ne crois pas me

[1] Voir ci-dessus, n°s 479 et 482.

tromper en pensant que les Allemands auraient oublié leurs griefs, si la visite de l'Empereur de Russie avait affecté un autre caractère. On n'eût pas mieux demandé que d'ajourner des appréhensions qui prennent corps, d'enterrer provisoirement le passé, de renouer, même en apparence, des relations cordiales avec un voisin énigmatique et redouté. La visite à Berlin du Tsar clôt sombrement pour l'opinion allemande un chapitre inquiétant dont les différentes péripéties l'ont tour à tour irritée et troublée. La période qui a commencé par l'expédition de Guillaume II à Saint-Pétersbourg et qui se termine par la réception impériale de Berlin lui apparaît comme une entreprise malheureuse et de mauvais augure. L'Empire germanique a tendu les deux mains à l'Empire russe; elles sont restées tendues. L'Allemagne n'était pas accoutumée à des procédés si indépendants et si hautains. Elle se demande s'il y a quelque chose de changé en Europe pour qu'ils puissent impunément se manifester.

485.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 75. *Berlin, 16 octobre 1889, s. h.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Je tiens, de l'Ambassadeur d'Angleterre, que l'Empereur Guillaume se félicite hautement du résultat de la visite du Tsar qui aurait quitté Berlin convaincu qu'il n'est pas, comme on le lui avait fait croire, sous le coup d'une agression de l'Allemagne [1].

[Interprétation pessimiste de Sir E. Malet.]

486.

M. Marchand, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 95. *Rome, 16 octobre 1889, 4 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Hier soir, à Palerme, M. Crispi, répondant à un discours du Président de la Société libérale démocratique, a dit : « Il m'est agréable de pouvoir constater

[1] Voir la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. VI, n° 1342 (*Die Grosse Politik*, VI, n° 1358).

que la paix est assurée. L'Italie a besoin de paix. Elle ne veut la guerre avec personne. Elle ne doit pas la craindre; elle ne doit pas la provoquer. Si nous sommes attaqués, nous saurons nous défendre.» Le Président du Conseil aurait ajouté : «Nous ne voulons pas toucher la France.» Bien que cette dernière phrase ne se trouve pas dans le résumé télégraphique de ce discours, publié par les journaux du matin, je crois savoir qu'elle a été prononcée.

M. Crispi doit quitter Palerme ce soir et repartir demain soir pour Monza.

487.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LVI. *Berlin, 17 octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 octobre; Dir. pol., 22 octobre.)

De nouveaux renseignements que j'ai puisés à une source allemande très qualifiée concordent avec ceux que je vous ai transmis par mon télégramme n° 75 (1). Au début de la visite du Tsar, les relations des deux Empereurs étaient simplement affables; elles seraient peu à peu devenues cordiales (2). Quant au prince de Bismarck il montre à ses familiers, avec une satisfaction enfantine, la tabatière de quarante mille francs que lui a envoyée le Tsar au moment de son départ, sans préjudice de celle de quinze mille francs qui a été offerte à son fils. Il se flatte d'avoir complètement rassuré l'Empereur de Russie qui lui a, paraît-il, posé deux questions catégoriques, l'une sur l'entente qui aurait été conclue entre l'Allemagne et l'Angleterre lors de la récente visite de Guillaume II à Osborne; la seconde sur l'objet du prochain voyage de ce Souverain à Constantinople (3). Sur le premier point, le Chancelier n'a pas nié que des engagements eussent été pris par le ministère Salisbury vis-à-vis de l'Allemagne, mais ils auraient un but purement pacifique ne visant que le cas où la Triple Alliance serait attaquée. Cette explication aurait contenté, à bon marché du reste, l'Empereur de Russie.

Sur le second point le prince de Bismarck a donné sa parole d'honneur que pas un mot de politique ne serait dit au Sultan par Guillaume II qui veut

(1) Voir ci-dessus, n° 485.

(2) Voir ci-dessous, n° 489.

(3) L'Empereur et l'Impératrice partirent le 17 octobre. En l'absence du comte Herbert de Bismarck, qui accompagnait l'Empereur Guillaume à Rome, et du Chancelier, qui était à Friedrichsruh, l'intérim des Affaires étrangères fut confié non au comte Berchem, Sous-Secrétaire d'État, mais au baron de Holstein, conseiller rapporteur.

seulement profiter de son voyage à Athènes pour connaître Constantinople en touriste princier. Ici, encore, le Tsar se serait déclaré satisfait. Toutefois, en prenant acte de ces assurances, il aurait exprimé la crainte que le Chancelier n'eût peut-être plus assez d'influence sur le jeune Empereur pour faire prévaloir ses vues pacifiques. Le prince de Bismarck lui aurait péremptoirement affirmé qu'il avait la confiance absolue de Guillaume II comme il a eu celle de Guillaume I^er^. Sur ce, le Tsar lui aurait serré les mains avec effusion et à dater de cet instant, il serait peu à peu sorti de sa froide réserve.

Telle est la version des confidents ordinaires du prince. Je doute, pour ma part que, si habitué qu'il soit, comme me l'a dit sir Edw. Malet, à subir l'action de la dernière personne qui lui parle et à plus forte raison celle d'un homme aussi habile et prestigieux que le prince de Bismarck, Alexandre III ait pu se laisser convaincre de l'innocuité d'une coopération effective de l'Angleterre avec la Triple Alliance, dans le cas où celle-ci serait attaquée. Il serait, en effet, facile à l'Autriche de se faire attaquer par la Russie en s'ingérant directement dans les affaires serbes ou bulgares, comme à l'Italie de se faire attaquer par la France en la poussant à bout à Tunis ou sur un autre point de la Méditerranée. L'entrée en scène de l'Angleterre serait, dans cette double hypothèse, une éventualité redoutable, dont nous aurions à nous préoccuper au même titre mais sur un autre terrain que la Russie. Si, par impossible, il plaisait au Tsar de s'endormir sur la foi de la prétendue sagesse du Cabinet de Vienne, il ne saurait nous convenir de fermer les yeux aux encouragements que M. Crispi peut trouver contre nous, s'il compte sur l'appui matériel de l'Angleterre en cas de conflit méditerranéen.

[Aperçus de M. Herbette sur les conditions de rapprochement germano-anglais, sur la politique austro-hongroise, désobligeante pour les Russes en Serbie et en Bulgarie [1].]

488.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LVII. *Berlin, 17 octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 24 octobre.)

Le Tsar et l'Empereur Guillaume ont accepté de prendre part le 14 octobre à un repas offert par les officiers du 1^er^ régiment de grenadiers de la Garde,

[1] Voir à ce sujet la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. VI, n° 1343 (*Die Grosse Politik*, VI, n° 1359).

dont l'Empereur Alexandre est le chef honoraire. Au cours de ce banquet ont été échangés entre les deux Souverains de nouveaux toasts dont le journal officiel a publié le texte ci-joint.

L'Empereur Guillaume a évoqué le souvenir de son grand-père aux jours où, combattant contre nous avec l'armée russe, il obtint du Tsar l'ordre de Saint-Georges et le titre de chef du régiment de Kalouga. Il a bu ensuite à la santé de ceux qui ont défendu leur pays à Borodino (la Moskowa) qui, unis avec les Allemands, ont combattu à Arcis-sur-Aube et Brienne, et qui, enfin, ont lutté à Sébastopol et Plewna.

Un récit de ce repas, que je place également sous ce pli, a été imprimé en même temps par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. L'auteur en indiquait comme mentionnés dans l'allocution impériale les champs de bataille de Bar-sur-Aube, La Rothière, Sébastopol et Plewna. La différence des deux textes ne m'a pas été expliquée; elle paraît au surplus de peu d'importance.

Dans ce même compte rendu, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait connaître en outre la réponse du Tsar qui se serait ainsi exprimé : « Je bois à la santé de mon brave régiment de grenadiers. Hourrah! Hourrah! Hourrah! »

On remarquera sans doute que, cette fois encore, l'amitié de l'Empereur d'Allemagne s'est exprimée en plus de mots, avec plus de chaleur et en évoquant des souvenirs historiques destinés à rappeler la longue amitié qui a uni les deux Cours. L'Empereur Alexandre a été plus bref et plus réservé. Il serait peut-être exagéré de tirer des conséquences de tels indices. Le tempérament respectif des deux Souverains suffirait sans doute à expliquer la différence de leurs discours. Toutefois ces manifestations extérieures sont précisément celles que le public est appelé à connaître et on ne saurait être surpris dès lors que ce soient celles aussi qui provoquent de sa part les premiers commentaires.

L'article ci-annexé de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contient également le récit du départ de l'Empereur Alexandre.

489.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 76. Très confidentiel. *Berlin, 19 octobre 1889, 11 h. 34, matin.*
(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Le comte Schouvaloff prétend ne pas connaître encore les détails des entretiens du Tsar avec l'Empereur et le prince de Bismarck[1]. Mais il considère

(1) Voir ci-dessus, n° 487.

comme heureusement réalisée une certaine détente entre les deux Empires. Ce résultat lui paraît très opportunément venu modérer dans la presse allemande et russe la polémique excessive et violente qui s'est prolongée jusqu'à la veille de la visite impériale et menaçait de provoquer un conflit au moindre incident.

Toutefois mon collègue ne pense pas que rien soit changé au fond des choses, ni que son Souverain ait été aussi impressionné qu'on veut bien l'affirmer ici par les explications et assurances du Chancelier. Il est convaincu de l'existence d'arrangements secrets entre le Cabinet de Lord Salisbury et la Triple Alliance, engagements dont il voit l'aveu dans l'allocution récente du Ministre anglais, M. Matthews, à une députation des électeurs de Birmingham (1). Cette allocution est, du reste, signalée par la *National Zeitung* d'avant-hier soir « comme permettant de conclure à un rapprochement de l'Angleterre avec la Triple Alliance ».

Quoi qu'il en soit, il semble bien que le Tsar s'est prêté à quelque démonstration d'amitié envers l'Empereur Guillaume II. On a raconté que les deux Empereurs se seraient réciproquement nommé leur aide de camp. Le comte Schouvaloff ne m'a ni confirmé, ni nié positivement cette surprenante nouvelle. Enfin, la *Post* a rapporté hier soir que l'Empereur Alexandre aurait convié l'Empereur d'Allemagne aux grandes manœuvres qui auront lieu l'été prochain en Russie, et que cette invitation aurait été acceptée avec empressement. Si ces attentions s'accentuent, il est probable que l'Autriche et même l'Angleterre en prendront ombrage, mais le prince de Bismarck excelle à ce jeu de bascule.

Peut-être Votre Excellence a-t-elle obtenu de Lord Salisbury des éclaircissements sur les engagements qu'il aurait pris vis-à-vis de la Triple Alliance. Si ces engagements ont pour objet sincère d'assurer le maintien de la paix, ils ne doivent pas être tenus secrets; autrement, nous pourrions accuser l'Angleterre de conspirer contre nous en se joignant à une coalition de guerre plutôt qu'à une ligue pacifique.

(1) Le discours de M. Matthews, Secrétaire d'État à l'Intérieur est du 16 octobre. Il avait fait à ses électeurs de Birmingham l'éloge de Lord Salisbury et de sa politique extérieure. Il avait parlé ainsi des inquiétudes pouvant naître des éléments de trouble existant en France et des prétentions excessives de la Russie : « un œil vigilant et une main ferme étaient nécessaires » à l'homme d'État dirigeant la politique britannique.

490.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 229. Confidentiel. *Thérapia, 22 octobre 1889, 2 h., matin.*

(*Reçu :* 7 h., matin.)

D'après les indications confidentielles que me donne l'Ambassadeur de Russie, il a été question pendant le séjour du Tsar à Berlin [1] de la situation du Prince Ferdinand. La décision prise par l'Allemagne à ce sujet serait nettement défavorable au Prince. C'est dans ce sens que s'est exprimé également l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople dans un récent entretien avec son collègue de Russie.

D'autre part, M. de Nélidoff croit savoir que le Prince Ferdinand, mis au courant de ces dispositions, en est vivement impressionné. L'Ambassadeur de Russie m'a laissé entendre que le Prince Ferdinand, en quittant la Bulgarie, avait en vue d'apprécier personnellement la valeur des appuis sur lesquels il pourrait compter. Ayant déjà dépensé une grande partie de sa fortune en Bulgarie, il ne voudrait pas faire de nouveaux sacrifices avant d'être assuré que l'avenir lui réserve certaines compensations. L'entrevue de Berlin paraissant lui enlever tout espoir à cet égard, il serait pris de découragement et, toujours d'après M. de Nélidoff, il préférerait ne plus rentrer en Bulgarie que de s'exposer peu de temps après son retour à se voir forcé de quitter la Bulgarie dans des conditions fâcheuses.

491.

M. DE MONTHOLON, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 128. *Athènes, 26 octobre 1889, s. h.*

(*Reçu :* le 27, 6 h., matin.)

L'Empereur et l'Impératrice d'Allemagne viennent de faire leur entrée solennelle à Athènes [2]. La population les a accueillis avec déférence, mais sans enthousiasme. De rares vivats, n'ayant rien de spontané, ont été entendus.

[1] Voir ci-dessus, n° 487. — [2] Pour assister au mariage de la Princesse Sophie de Hohenzollern avec le Prince royal de Grèce, Constantin. Voir ci-dessus, n°s 478 et 483.

L'accueil fait hier à la Princesse Sophie avait été plus empressé. Durant la présentation du Corps diplomatique qui a eu lieu à la gare, l'Empereur n'a conversé qu'avec les représentants d'Autriche et d'Italie. Le comte Fé d'Ostiani s'est aussitôt tourné vers le baron de Kosjek en lui disant : « On voit bien que nous nous entendons tous les trois! »

L'Empereur Guillaume, après m'avoir serré franchement la main, a tendu la sienne avec une froideur marquée au Ministre de Russie.

Les diverses corporations de la ville au nombre de vingt-huit avaient été convoquées pour saluer le Souverain allemand à son arrivée; six seulement ont répondu à cet appel.

Aucune manifestation candiote n'a eu lieu sur le parcours du cortège.

492.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 96. *Saint-Pétersbourg, 26 octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 2 novembre.)

Comme je le faisais prévoir à Votre Excellence dans une de mes dernières dépêches, l'opinion publique en Russie commence à tourner de nouveau ses regards vers la Perse et se préoccupe assez vivement de l'importance que l'Angleterre s'efforce d'y acquérir.

La *Gazette de Moscou*, qui reflète l'opinion du haut commerce russe, de la classe des marchands ainsi qu'on la désigne habituellement, publie à ce propos une série d'articles où la diplomatie impériale est vivement prise à partie et qu'il m'a paru intéressant d'analyser.

L'organe moscovite se plaint de ce que les représentants russes aient laissé devenir prépondérante en Perse l'influence de l'Angleterre qui se trouve pourtant si éloignée de ce pays, tandis que par son voisinage la Russie pourrait, sans efforts ni sacrifices pécuniaires, faire à tout moment prévaloir la sienne dans les conseils gouvernementaux de Téhéran, qui sont eux-mêmes surpris qu'elle ne tire point avantage de sa position favorable.

Rappelant ensuite la concession de banque qui vient d'être accordée par le Chah au baron Reuter et qui sera certainement suivie de plusieurs autres, la même feuille insiste sur la nécessité de paralyser semblables succès de l'Angleterre et déclare qu'on peut le faire sans qu'il soit besoin pour cela de corrompre des fonctionnaires persans, sans menaces de guerre, mais simplement par des représentations énergiques. Ce ne serait d'ailleurs pas, dit-elle, la première

fois que ce moyen réussirait au Gouvernement russe, et le baron Reuter lui-même en a eu la preuve, il y a un certain nombre d'années, lorsqu'il s'est agi de sa concession de chemins de fer. Si la diplomatie impériale est embarrassée pour déterminer ce que nous entendons par les intérêts russes en Perse, elle pourra facilement s'en rendre compte en consultant le rapport présenté à ce sujet par les représentants du commerce russe au gouverneur de Nijni-Novgorod. Il s'y trouve, en effet, indiqué la nécessité d'un chemin de fer entre Enzeli et Téhéran, ainsi que d'un embranchement reliant la ligne transcaspienne à Mechhed, puis, en outre, l'amélioration du système de défense de la Perse et la fondation de banques russes à Téhéran, Mechhed et Tauris. La diplomatie impériale ne peut se soustraire à l'obligation de faire accorder ces garanties à la Russie, d'autant plus qu'il suffit pour cela d'un peu d'énergie et qu'on trouvera aisément chez les capitalistes russes les fonds nécessaires à la réalisation de ces entreprises. Le Chah et ses conseillers ont d'ailleurs pu constater récemment de leurs propres yeux la puissance de la Russie et doivent, en conséquence, comprendre la nécessité pour eux d'écouter sa voix, si elle la leur fait entendre.

Votre Excellence peut voir par cet exposé des desiderata et des intentions du commerce moscovite qu'au cas où le Gouvernement impérial chercherait à reprendre la situation exceptionnelle que tout récemment encore il occupait à Téhéran et dont la Grande-Bretagne cherche à le déposséder, il serait certain de trouver dans l'initiative privée des « marchands » de la vieille cité russe un puissant appui.

493.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 97. *Saint-Pétersbourg, 26 octobre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 2 novembre.)

Je rends compte spécialement à Votre Excellence par une dépêche n° 95 de l'impression produite ici par l'entrevue des Empereurs de Russie et d'Allemagne à Berlin [1]. Un événement d'une telle importance a eu naturellement pour effet de reléguer au second plan la plupart des autres incidents de la politique extérieure.

Parmi ces incidents il faut cependant citer le voyage du Prince Ferdinand de Bulgarie. Les journaux russes supposent généralement qu'il a bien pu vouloir

(1) La reproduction de cette dépêche n'a pas paru nécessaire. Voir d'ailleurs le n° 518.

quitter Sofia volontairement en prévision d'événements capables de l'obliger bientôt à le faire. A ce sujet les *Novosti* font observer que, si la question de la reconnaissance de ce Prince s'imposait éventuellement à la décision des Puissances, l'Allemagne ne pourrait soutenir son rôle de gardienne de la paix européenne qu'en réclamant le maintien intégral du traité de Berlin qui subordonne cette reconnaissance à l'assentiment de toutes les Puissances. Or, comme on ne saurait évidemment amener la Russie à donner le sien, il y aurait à redouter de graves complications internationales.

[Longue analyse de la presse russe.]

494.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, COPENHAGUE, BERLIN, LISBONNE, WASHINGTON, MADRID, SAINT-PÉTERSBOURG, LA HAYE, STOCKHOLM.

D. n^{os} 198, 150, 24, 221, 43. 54, 93, 128, 47, 27.

Paris, 30 octobre 1889.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie d'une dépêche que je viens d'expédier à notre Ministre en Belgique et où sont consignés d'intéressants renseignements qui m'ont été fournis relativement à la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles (1) par M. le baron Lambermont, venu récemment à Paris. Je vous prie de considérer ces indications comme destinées surtout à votre information personnelle. Vous pourriez cependant, si l'occasion s'en présentait, en faire discrètement usage pour pressentir les intentions du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, relativement aux diverses questions dont le Ministre d'État belge m'a entretenu.

Je joins également ici copie d'une autre lettre que, à la date d'hier, j'ai adressée à M. Bourée pour l'inviter à notifier au Gouvernement royal les noms des plénipotentiaires qui représenteront la France à la Conférence et des délégués techniques chargés de les assister.

ANNEXE I.

Paris, 30 octobre 1889.

Le baron Lambermont, qui est venu passer deux jours à Paris, s'est présenté le 17 au ministère des Affaires étrangères. Il a été reçu par moi, ainsi que par un des fonctionnaires de la Direction politique; il nous a fourni sur la conférence, qui doit

(1) Voir ci-dessus, n^{os} 468 et 476.

s'ouvrir le 18 du mois prochain, des explications dont vous ne manquerez pas de prendre connaissance avec intérêt et qui complètent les indications déjà transmises par vos soins à mon Département.

Ainsi que nous le savions déjà, le Gouvernement belge n'a préparé aucun programme des travaux de la conférence. La difficulté même de déterminer l'ordre et l'étendue des délibérations, et la difficulté plus grande encore que l'on eût trouvée pour obtenir à cet égard l'assentiment préalable des Gouvernements invités, ont déterminé le Cabinet de Bruxelles, d'accord avec l'Angleterre, à donner à l'invitation la forme qu'elle a reçue. Les délégués seront libres de formuler telles propositions qui leur sembleraient opportunes. Toutefois, pour donner aux travaux une base aussi solide que le comporte la question, le Gouvernement belge a l'intention de soumettre à la conférence, dès sa réunion, une série de documents sur le commerce des esclaves dans le temps présent et sur l'état du droit international en matière d'esclavage. Les membres de la conférence seront conviés à compléter ces indications par les renseignements que leurs Gouvernements respectifs ou leurs propres études leur fourniraient à cet égard.

La lumière étant ainsi faite dans l'esprit des délégués, autant que le permet l'incertitude qui plane encore sur bien des points quand il s'agit de l'intérieur de l'Afrique, le mal étant connu il s'agira de chercher le remède. M. le baron Lambermont a fait remarquer que pour envisager la question dans son ensemble, il faut suivre les convois d'esclaves depuis leur point de départ, c'est-à-dire depuis le lieu de la capture, jusqu'au point d'arrivée, c'est-à-dire jusqu'au marché où les noirs sont achetés par le maître à qui ils appartiendront désormais. On doit s'appliquer à interdire ou du moins à rendre plus rares et plus difficiles, en vue de leur suppression ultérieure, les diverses opérations que l'on vient de signaler.

Tout d'abord il convient de prendre les dispositions nécessaires pour que l'esclavage soit aboli absolument dans tous les pays sur lesquels peut s'exercer l'action des Puissances maritimes du monde civilisé. Les Puissances qui ont des droits de souveraineté ou de protectorat en Afrique seront invitées à rendre plus efficaces les prohibitions déjà édictées et à les compléter, s'il y a lieu, par des règlements plus sévères. Le Gouvernement belge espère que la Turquie, qui a été invitée et n'a pas encore répondu, enverra un représentant à la conférence. Il pense demander au Sultan de Zanzibar d'en accréditer un. Peut-être adressera-t-il aussi la même demande à la Perse. Quant au Maroc, il estime que la présence d'un représentant de Sa Majesté chérifienne ne pourrait être qu'une cause d'obstruction et que mieux vaudrait se borner à notifier à la Cour de Fez la convention qui doit sortir des délibérations de la conférence en l'invitant à y adhérer.

On espère arriver à établir un régime quasi universel de prohibition officielle qui, malgré les abus qui sans doute se produiront longtemps encore dans la pratique, sera un acheminement sérieux vers la suppression effective de l'esclavage.

En attendant, il importe de s'occuper également du transport des esclaves. Ce transport se fait par terre et par mer. Par mer, il a déjà beaucoup perdu de son importance; on peut assurer que du côté de l'océan Atlantique la traite est presque passée à l'état de souvenir. Du côté de l'océan Indien et de la mer Rouge, la situation est grave et réclame une prompte intervention des Puissances maritimes. Sur ce point,

on a rappelé au baron Lambermont que la France a, touchant le respect dû au pavillon national, certaines traditions auxquelles nous entendons rester fidèles, mais on a fait remarquer que nos principes n'étaient nullement incompatibles avec la nécessité d'assurer la police des mers, que l'an dernier, par exemple, à Zanzibar, nous n'avions pas hésité à nous associer dans une large mesure aux efforts des Puissances qui ont pris à tâche d'exercer particulièrement leur action civilisatrice sur cette partie de l'Afrique. On a ajouté que la France ne manquerait pas dans l'avenir comme dans le passé d'empêcher que l'on n'abusât de son pavillon pour couvrir des opérations de traite, que des ordres très sévères avaient été donnés à cet égard à tous nos agents sur l'océan Indien et que d'ailleurs aucun fait authentique n'avait pu être relevé contre les trafiquants arabes qui arborent sur leurs boutres le pavillon de la France. Le baron Lambermont n'a rien objecté et a fait remarquer que, les décisions de la conférence ne pouvant être prises qu'à l'unanimité, chaque Puissance était par cela même assurée de n'être pas entraînée au delà de la limite qu'elle ne croirait pas devoir franchir. Au surplus, le Ministre belge croit que dans l'état actuel des choses il y a plus d'importance encore à interdire l'embarquement des esclaves sur les rivages d'Afrique qu'à poursuivre en mer les navires qui les transportent. La plus grande partie des rivages de l'Afrique étant aujourd'hui aux mains de Puissances européennes, ou du moins placées sous leur suzeraineté, une prohibition de cette nature serait sans doute possible et efficace.

Plus difficile est la tâche consistant à empêcher la circulation des convois d'esclaves dans l'intérieur du continent. On connaît assez bien la direction des caravanes, on sait qu'elles vont de l'Ouest à l'Est. Le baron Lambermont estime qu'on pourrait en entraver la marche en établissant un cordon de postes militaires du Nord au Sud dans la région des grands lacs entre le Nil et le Zambèze. Ces forts seraient placés entre les lacs dans des positions à déterminer ultérieurement et sur ceux-ci quelques bâtiments à vapeur assureraient les communications, porteraient les nouvelles et prêteraient main forte aux garnisons en cas de besoin. M. Lambermont n'est pas entré dans des détails sur l'organisation de cette milice africaine et, quand on lui a demandé à qui en incomberait la direction et l'entretien, il ne s'est pas expliqué, sans dissimuler d'ailleurs que c'était la partie la plus délicate de la tâche réservée à la conférence. En effet, non seulement on se heurtera à des embarras pratiques considérables, mais on rencontrera aussi des difficultés résultant des compétitions entre les Puissances qui ont des droits ou des prétentions dans l'Afrique centrale et orientale. Je n'ai pas dissimulé au baron Lambermont nos appréhensions à cet égard, et je l'ai fait d'autant plus librement que ces régions sont celles où la France est le moins directement intéressée. Mon interlocuteur n'a pas relevé mes objections. Il importe d'ajouter toutefois que M. Lambermont paraît tout acquis à l'idée d'une déclaration faite par la conférence et spécifiant que les dispositions qui seront étudiées et adoptées ne pourront porter aucune atteinte aux droits de souveraineté des Puissances possessionnées sur le continent africain. J'estime qu'une déclaration de cette nature aurait un effet utile, ne serait-ce que pour calmer les inquiétudes de certaines Puissances et les appréhensions manifestées par certains organes de l'opinion publique.

En dernier lieu, M. Lambermont a parlé de la capture des nègres, de leur réduc-

tion en esclavage par les petits souverains qui sont les clients ordinaires des traitants arabes. Il est difficile d'aller atteindre le mal dans sa source et sur ce point on ne pourra trouver de remède absolu que dans l'extension au centre du continent africain des doctrines et des principes du monde civilisé. Provisoirement, il faut se contenter de palliatifs. Le meilleur serait, d'après le baron Lambermont, la prohibition de l'importation des armes en Afrique, c'est-à-dire l'extension à tout le continent de la prohibition déjà adoptée pour certaines régions.

Telle est, Monsieur, dans ses grandes lignes, l'aperçu que m'a donné M. le baron Lambermont de la manière dont il envisage les travaux de la conférence de Bruxelles.

Les indications qui précèdent vous permettront dans vos conversations avec vos collègues de pressentir, en termes généraux et de façon à ne pas paraître attacher plus d'intérêt à tel point qu'à tel autre, leurs intentions ainsi que les vues de leurs Gouvernements respectifs.

Je vous serai obligé de vouloir bien, comme vous l'avez fait si exactement jusqu'ici, me tenir au courant des informations que vous pourrez recueillir sur les questions si complexes et si délicates qui vont être soumises aux délibérations de la conférence de Bruxelles.

ANNEXE II.

Paris, 29 octobre 1889.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement français sera représenté à la conférence de Bruxelles par deux plénipotentiaires. Votre situation actuelle, outre la connaissance particulière des affaires d'Afrique que vous avez acquise autrefois à l'administration centrale de mon Département, vous désignait naturellement pour cette mission. J'ai choisi également pour la remplir de concert avec vous M. Cogordan, Ministre plénipotentiaire chargé de la sous-direction du Nord à la Direction politique. Conformément à l'usage suivi en 1884 pour la conférence de Berlin, nos plénipotentiaires seront assistés de délégués techniques. Pour la désignation de ces derniers, je me suis mis d'accord avec M. le Sous-Secrétaire d'État aux Colonies, qui a choisi MM. Ballay et Delouche. M. Ballay, qui a déjà été délégué technique près la conférence de Berlin, a exercé pendant plusieurs années les fonctions de lieutenant gouverneur du Gabon et du Congo français. M. Delouche, sous-chef du cabinet de M. Étienne, a fait une étude approfondie des questions coloniales. A MM. Ballay et Delouche, j'ai décidé d'adjoindre, en la même qualité, M. Lacau, notre Consul à Zanzibar, qui possède également une compétence spéciale des affaires d'Afrique.

Je vous serai obligé de vouloir bien notifier au Gouvernement belge la nomination de nos plénipotentiaires et de nos délégués. D'après les indications qui m'ont été fournies par M. de Lambermont, vous n'aurez pas besoin pour participer à la conférence et signer les arrangements à intervenir d'être muni de pouvoir spéciaux. M. Cogordan seul devra en recevoir. Quant à nos délégués techniques qui ne siégeront pas à la conférence, il suffira que vous ayez fait part de leur nomination au Gouvernement de Sa Majesté le Roi Léopold.

495.

M. DE MONTMARIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 44. *Vienne, 31 octobre 1889, 6 h., soir.*
(*Reçu :* 8 h., soir.)

D'après ce que l'on vient de me dire au ministère des Affaires étrangères, le comte Kalnoky part ce soir pour aller passer quelques jours chez le prince de Bismarck à Friedrichsruh. La durée de son absence devrait être de cinq ou six jours.

496.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 241. *Péra, 3 novembre 1889, 1 h., matin.*
(*Reçu :* 9 h. 30, matin.)

L'Empereur d'Allemagne est arrivé ce matin [1]. Selon le cérémonial arrêté d'avance, le Sultan l'attendait sur le quai du palais de Dolma Bagtché où a eu lieu le débarquement. Les deux Souverains se sont rendus à Yildiz où un châlet spécial avait été préparé pour Leurs Majestés allemandes. Après l'échange des visites d'usage, les Souverains ont assisté à un défilé de troupes. Dans l'après-midi, l'Empereur et l'Impératrice sont sortis en voiture, et ont visité les principaux monuments de Constantinople. Le Sultan ne les a pas accompagnés.

Le soir a eu lieu le dîner de gala auquel, seuls des membres du Corps diplomatique, les Ambassadeurs étaient conviés. Avant le dessert, le Sultan nous a présentés individuellement à l'Impératrice et à l'Empereur. Celui-ci n'a adressé la parole à aucun Ambassadeur.

Dans le cours de la soirée, le Sultan a trouvé l'occasion de me dire quelques paroles aimables.

1) Voir ci-dessus, n° 471.

497.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 207. Confidentiel. *Paris, 9 novembre 1889.*

Les entretiens que j'ai eus avec vous pendant votre dernier séjour à Paris vous ont permis de vous rendre compte du prix que nous attacherions à connaître aussi exactement que possible la nature des relations du Cabinet de Londres avec l'Allemagne et l'Italie et à mesurer la portée des assurances réciproques, peut-être même des engagements plus formels, qui paraissent avoir, dans ces derniers temps, fait entrer l'Angleterre dans les combinaisons de la Triple Alliance (1).

La lettre de notre représentant à Berlin dont vous avez déjà pris connaissance et qui a d'ailleurs été communiquée, le 5 de ce mois, à votre ambassade (2), contenait à cet égard l'expression de préoccupations qui par l'importance de leur objet s'imposent à toute notre sollicitude. Vous retrouverez la trace d'impressions analogues dans le rapport également ci-joint en copie et par lequel M. de Montebello (3) examinant, à l'occasion de la visite de l'Empereur Guillaume, l'attitude des différents Ambassadeurs accrédités à Constantinople, croit pouvoir tirer du langage et des actes de Sir William White des déductions dont la concordance avec les craintes exprimées par M. Herbette ne pouvait manquer de nous frapper.

Nous savons, il est vrai, qu'en plus d'une occasion les convictions et le tempérament personnels du représentant de la Reine à Constantinople l'ont porté à accentuer la politique de son Gouvernement. La vivacité de ses propos peut, aujourd'hui encore ne pas traduire avec toute l'exactitude désirable les vues officielles ni même les secrètes tendances du Cabinet de Londres. Mais, d'autre part, cet agent ne semble avoir rien perdu de son autorité auprès du Foreign Office et de la confiante intimité dont l'honore le marquis de Salisbury.

Je n'ai pas à vous rappeler que nos informations sur la dernière entrevue du prince de Bismarck avec l'Empereur Alexandre tendraient à infirmer la valeur de la politique dont Sir William White paraît le plus ardent avocat.

(1) Voir ci-dessus, n° 456.

(2) Allusion au rapport de Berlin reproduit ci-dessus en partie sous le numéro 487

(3) Dans son rapport n° XXVII du 24 octobre le comte de Montebello avait signalé les sympathies hautement déclarées de Sir W. White pour l'Allemagne. De l'attitude prise par cet Ambassadeur il avait cru pouvoir conclure que cet agent jugeait nécessaire pour son Gouvernement de chercher du côté de Berlin l'appui longtemps demandé à la France pour arrêter les progrès de la Russie en Orient.

Si l'Angleterre cherche aujourd'hui du côté de Berlin l'appui qu'elle nous a longtemps demandé pour arrêter les progrès de la Russie en Orient, est-elle bien certaine de trouver dans le concours de l'Allemagne les sécurités que lui donnait naguère sa cordiale entente avec la France?

Quoi qu'il en soit, vos premières conversations avec Lord Salisbury et sans doute aussi les données que vous recueillerez auprès des membres de l'opposition libérale vous mettront, je l'espère, à même de discerner dans quelle mesure nous devons partager les inquiétudes qui nous sont spontanément exprimées de côtés différents. Il serait superflu de vous recommander cette enquête si intéressante pour nous. Vous pouvez compter que de mon côté je vous fournirai tous les éléments d'appréciation qui pourront vous aider à la poursuivre.

498.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 45. *Vienne, 10 novembre 1889, 4 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Le comte Kalnoky est à Pest auprès de l'Empereur. Je n'ai pu encore le voir. M. de Szögyény m'a déclaré hier que le Ministre des Affaires étrangères de la Monarchie avait été extrêmement satisfait de sa visite à Friedrichsruh [1]; qu'il en avait rapporté les impressions les plus rassurantes, les plus pacifiques; que le prince de Bismarck avait la plus grande confiance dans le maintien de la paix. « Au reste, a ajouté M. de Szögyény, vous retrouvercz en revenant parmi nous la situation telle que vous l'avez laissée. Les affaires de Bulgarie n'ont pas changé d'aspect, et il en a même été fort peu question dans les entretiens du Chancelier et du comte Kalnoky. »

Ce langage optimiste, M. de Szögyény l'avait tenu la veille à l'Ambassadeur de Russie. Le prince Lobanoff de son côté, ne paraît concevoir aucune inquiétude. La visite de son Souverain à Berlin, m'a-t-il dit, a eu pour effet de convaincre l'Empereur d'Allemagne et les hommes d'État allemands des intentions absolument pacifiques de la Russie; aussi, dans sa pensée, la présente année s'achèvera et l'année prochaine s'écoulera dans le calme et dans la paix.

Je verrai le comte Kalnoky dans le courant de la semaine prochaine.

(1) Le comte Kalnoky était parti le 31 octobre pour Friedrichsruh. (Voir ci-dessus, n° 495), On ne trouve dans le recueil allemand *Grosse Politik* (vol. VI, n° 1359) qu'une très brève allusion à la visite du comte Kalnoky à Friedrichsruh.

499.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 248. *Péra, 10 novembre 1889, 8 h. 43, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Le Sultan m'a envoyé aujourd'hui le colonel Dreyssé pour me faire donner l'assurance formelle que la visite de l'Empereur d'Allemagne (1) n'avait aucunement modifié la ligne de conduite politique à laquelle il s'était précédemment arrêté.

Cette communication vient compléter et corroborer celle que le Sultan m'avait adressée le 29 septembre par Artin Pacha et que mon télégramme 216 faisait connaître à Votre Excellence (2).

En prenant acte de la nouvelle démarche de Sa Majesté, j'ai prié le colonel Dreyssé d'assurer le Sultan de la satisfaction avec laquelle elle serait accueillie par le Gouvernement de la République.

Rien dans les renseignements que j'ai réunis ou dans les indications qui me sont parvenues à l'occasion de la visite de l'Empereur Guillaume ne peut jusqu'ici me faire supposer que les affirmations du Sultan ne sont pas absolument conformes à la réalité des faits. Tout me porte à croire au contraire qu'aucun sujet de politique actuelle n'a été traité entre les deux Souverains, ni entre leurs Ministres. Telle est également l'opinion personnelle de mon collègue de Russie.

Je dois toutefois signaler à Votre Excellence plusieurs entrevues que le comte H. de Bismarck a eues avec Sir W. White (3) à l'ambassade d'Angleterre et qui ont été d'autant plus commentées que le Ministre des Affaires étrangères allemand s'est borné à envoyer des cartes aux autres chefs de mission. J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer des appréhensions au sujet d'une entente assez étroite entre l'Allemagne et l'Angleterre dans les affaires de la Turquie. Je sais que le Sultan lui-même en est frappé. Ce matin même, dans la conversation qu'Elle a eue avec le colonel Dreyssé avant de l'envoyer à l'ambassade, Sa Majesté lui a dit qu'il n'était pas douteux pour Elle que l'Angleterre fût entièrement d'accord avec la Triple Alliance.

(1) Voir ci-dessus n° 496. — (2) Voir ci-dessus, n° 471. — (3) Voir ci-dessous n° 501.

500.

M. Barrère, Ministre de France à Munich,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LIX. *Munich, 11 novembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

La chancellerie de Berlin a toujours affecté un certain dédain pour les institutions politiques de l'Angleterre et, quand le jeu des institutions parlementaires a fait passer le pouvoir entre les mains des libéraux, sa mauvaise humeur s'est sensiblement accrue. Pour le prince Chancelier, la monarchie anglaise n'est autre chose qu'une République affublée d'une étiquette royale et l'on sait que le prince de Bismarck a toujours confondu dans un commun mépris tous les Gouvernements émanant de la volonté nationale. Cela ne l'empêche pas de s'intéresser vivement à la vie politique de l'Angleterre, avec le dessein d'en tirer le meilleur parti possible pour les intérêts allemands, surtout depuis que l'Empire germanique est entré dans la voie des conquêtes coloniales. Un des principes de sa politique est que l'Allemagne, aussi longtemps qu'elle ne possédera pas une marine autonome, doit rechercher l'amitié d'une grande Puissance maritime; faute de pouvoir s'appuyer sur la France, le Chancelier recherche donc la coopération de la Grande-Bretagne. Des deux grands partis qui se disputent le pouvoir au delà de la Manche, les tories entrent le plus volontiers dans ses vues; s'ils n'osent faire des traités, ils se prêtent pourtant dans la pratique au développement continental de l'influence germanique. Cela n'empêche pas le Chancelier d'examiner ce qu'il pourrait, le cas échéant, tirer des libéraux. Aussi son fils aîné, dans les fréquents voyages qu'il fait en Angleterre, entretient-il soigneusement ses relations avec certains membres du parti gladstonien. Le Chancelier lui-même n'hésite pas à voir Sir Charles Dilke à Friedrichsruh et à s'entretenir longuement avec lui. Il prépare ainsi l'action qu'il pourra exercer sur les hommes qui reviendront un jour au pouvoir. Il étudie leur tempérament, sonde leur caractère, mesure leur force et leur faiblesse et les prépare à ce qu'il leur demandera.

Ce n'est pas sans motif que le prince de Bismarck et son fils recherchent plus spécialement depuis quelque temps la compagnie de certains hommes marquants du parti libéral, ou, pour mieux dire, du parti radical anglais. D'après les renseignements qu'elle a obtenus, la chancellerie de Berlin est persuadée que les unionistes seront battus aux prochaines élections par M. Gladstone et ses partisans. Cette perspective n'est pas pour lui plaire;

mais, à côté de M. Gladstone, qu'on déteste, se trouvent des hommes considérables, comme Lord Rosebery, sur la bonne volonté desquels on fait quelque fond. On peut supposer et même espérer à Berlin que M. Gladstone ne vivra pas jusqu'à l'époque encore lointaine où se produiront les élections générales. Je crois que la chancellerie avait espéré que Lord Rosebery, l'ami personnel du comte Herbert de Bismarck, et qui, lors de son court passage au Foreign Office, nous montra des dispositions si peu favorables, succéderait à M. Gladstone dans la direction du parti. Cet espoir ne subsiste plus et, chose assez curieuse, c'est Lord Rosebery lui-même qui a contribué à le dissiper. Le comte de Bismarck, se trouvant il y a quelque temps avec lui, exprima la conviction que Lord Rosebery deviendrait «Premier» si ses amis l'emportaient aux élections. «Détrompez-vous, répartit ce dernier; ce n'est pas moi qui formerai le prochain Cabinet; si Gladstone meurt, ce sera M. John Morley. C'est lui qui possède le plus d'influence et qui a l'oreille des masses; personne, dans notre parti, n'est de taille à lui disputer la préséance.» Je tiens ces propos de première main; j'en peux donc garantir l'exactitude.

[Appréciation sur M. John Morley.]

501.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 120. *Péra, 11 novembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 novembre; Dir. pol., 25 novembre.)

[Détails matériels sur la réception du Souverain allemand. Dîner et soirée de gala. Impression excellente produite par le Sultan sur ses hôtes, moins bonne par Guillaume II sur les Turcs.]

En ce qui concerne la haute politique, nous n'avons aucune raison de croire qu'elle ait trouvé sa place dans les distractions multiples auxquelles les augustes voyageurs semblent s'être exclusivement livrés. Les assurances qui nous ont été données à cet égard par le Sultan peuvent donc, pour le moment, nous suffire. Les deux Souverains, du reste, on me l'a affirmé de différents côtés, étaient décidés d'avance à ne pas aborder les questions touchant à la politique actuelle.

Quant au comte de Bismarck, il n'a eu, que je sache, aucune entrevue importante, ni avec le Sultan ni avec ses Ministres; il n'est allé qu'une seule fois à la Porte où il a fait, au Grand Vizir et au Ministre des Affaires étrangères réunis, une visite assez courte et l'entretien n'a guère roulé que sur des généralités

et sur des assurances de bon vouloir réciproque. Votre Excellence trouvera, ci-joint, un résumé du rapport fait sur cet entretien par le Grand Vizir et par le Ministre des Affaires étrangères, pour être communiqué au Sultan, et dont j'ai eu connaissance à titre confidentiel. J'ai lieu de le croire exact.

Tandis qu'il se bornait à faire déposer des cartes chez les Ambassadeurs accrédités auprès du Sultan, le comte de Bismarck avait, comme je l'ai signalé à Votre Excellence par mon télégramme n° 248 (1), des attentions toutes particulières pour l'Ambassadeur d'Angleterre. A deux reprises, il s'est rendu chez Sir W. White. Une première fois, il a eu avec le représentant de la Reine un long entretien, sans témoins. Le lendemain, le comte Herbert est revenu passer la soirée à l'ambassade d'Angleterre où quelques intimes avaient été invités, parmi lesquels les Ambassadeurs d'Autriche et d'Italie et Sir Edgar Vincent, le nouveau directeur de la Banque Ottomane, avec lequel il s'est longuement entretenu : on m'assure même que c'est surtout pour rencontrer Sir Edgar Vincent que le comte de Bismarck a fait cette seconde visite. Sir W. White, qui a cherché, un moment, à cacher sa première entrevue avec le fils du Chancelier, prétend naturellement qu'il n'a pas été question entre eux de politique, que M. de Bismarck est une de ses plus anciennes connaissances et que le seul plaisir de se revoir a rapproché à Constantinople le Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne et l'Ambassadeur d'Angleterre. Je tiens, cependant, d'une personne qui se trouvait chez Lady White le jour de la première visite du comte de Bismarck, que Sir W. White sortit de son Cabinet, après le long entretien dont j'ai parlé, le visage animé et rayonnant et s'écria : « La paix est assurée ! »

Je ne prétends pas tirer une conclusion précise de ces indications, mais, rapprochées d'autres symptômes assez significatifs que j'ai déjà eu, plusieurs fois, l'occasion de signaler, notamment dans ma dépêche du 24 octobre, n° XXVII (2), elles me paraissent avoir une certaine valeur. Je dois, dans cet ordre d'idées, et pour compléter les informations que j'ai déjà données, ajouter qu'il y a quelques jours encore, un personnage, dont les rapports intimes avec le Sultan le mettent à même d'être bien renseigné, me disait que la première idée du voyage de l'Empereur d'Allemagne à Constantinople avait été suggérée au Sultan par l'Ambassadeur d'Angleterre et que Sa Majesté avait été frappée de l'intérêt singulièrement vif que Sir W. White semblait attacher à la réalisation de ce projet. Le Sultan avait même dit qu'il chercherait l'occasion de faire entendre aux Allemands que le moyen le plus sûr de s'assurer son bon vouloir serait d'accentuer un peu moins leur intimité avec les Anglais. Je ne sais si Sa Majesté a pu trouver cette occasion qu'Elle cherchait, mais la préoccupation

(1) Voir ci-dessus, n° 499. — (2) Voir au sujet de ce rapport la dépêche à Londres ci-dessus reproduite sous le numéro 497, note 3.

que lui cause l'entente anglo-allemande paraît, après le départ de l'Empereur, aussi vive dans son esprit qu'avant la visite de Guillaume II. C'est ainsi qu'hier encore au moment où il envoyait auprès de moi le colonel Dreyssé pour me faire la communication dont vous rendait compte mon télégramme n° 248, le Sultan disait à notre compatriote que, d'après des informations sûres, l'Angleterre était entièrement d'accord avec la Triple Alliance. Les conséquences que peut entraîner une semblable entente ne sont pas pour rassurer le Sultan; il y verrait, en effet, ses intérêts en Égypte sérieusement compromis, une sorte de protectorat moral pesant lourdement sur ses États et il aurait à redouter cette tutelle financière et industrielle que lui vaudrait infailliblement un rapprochement plus étroit des intérêts de l'Allemagne et de l'Angleterre en Turquie. A moins de catastrophes imprévues, le Sultan se résignerait difficilement à une pareille éventualité. Quoi qu'il en soit, les appréhensions éveillées ici par la possibilité d'une entente formelle entre l'Angleterre et l'Allemagne dans les affaires d'Orient me semblent constituer l'indice politique le plus important de la période qui vient de se clore.

Nous ne pouvons, quant à présent, que nous en tenir aux déclarations si correctes que le Sultan m'a spontanément fait parvenir, avant et après la visite de l'Empereur d'Allemagne. Rien ne nous autorise, jusqu'ici, à en suspecter la sincérité. Tel est également l'avis de mon collègue de Russie qui a un intérêt si manifeste à ce que le Sultan demeure en dehors de toute combinaison de nature à l'attirer vers la Triple Alliance.

Abdul Hamid se rend, j'en ai la conviction, un compte trop exact de l'état d'infériorité où se trouve son Empire, en regard de chacune des trois Puissances alliées, pour nourrir, un seul instant, l'illusion qu'il pourrait jamais être admis à se joindre à elles sur un pied d'égalité parfaite, avec des droits, des garanties, des profits éventuels égaux à ceux qui sont stipulés pour chacun des États contractants. Il ne peut se dissimuler que, s'il entrait dans l'alliance vers laquelle on a pu chercher à l'entraîner, ce serait à titre de protégé, sinon de simple instrument; or c'est là précisément le point où son orgueil, d'une part, et, de l'autre ses méfiances invétérées l'arrêteront toujours et l'empêcheront, en pleine paix, et sans des raisons de la plus pressante gravité, d'abandonner l'attitude de neutralité absolue qui s'impose à lui, quoi qu'il en dise, plus encore qu'il n'est résolu lui-même à se l'imposer. Notre plus sûre garantie de voir le Sultan persévérer dans ses dispositions actuelles est dans l'impuissance où il se trouve d'agir autrement aujourd'hui. Si la situation, dans son ensemble, n'était pas telle que je viens de l'indiquer, nul doute que les tendances politiques d'Abdul Hamid et cette déférence instinctive que tout oriental professe pour ce qu'il croit être la force, le jetteraient dans le camp de nos adversaires.

[Considérations générales sur la visite de Guillaume II.]

Annexe.

résumé d'un rapport de la Sublime Porte au Sultan.

Confidentiel.

Après avoir jeté un coup d'œil d'ensemble sur la situation politique de l'Europe et rappelé, avec une satisfaction marquée, que la paix avait été maintenue, pendant un si long laps de temps, grâce aux efforts persévérants des grandes Puissances intéressées dans cette œuvre considérable, le comte de Bismarck ajouta que la Turquie, au moins aussi intéressée que les autres États, sinon davantage, à voir cette situation se prolonger, devait, naturellement, ne fût-ce que par un simple instinct de conservation, se trouver portée vers cet accord pacifique dont l'unique but est de sauvegarder l'ordre et la tranquillité ainsi que le progrès et la prospérité des peuples.

A cette déclaration de principes, le Grand Vizir répondit que, depuis le traité de Berlin, le Gouvernement du Sultan s'était constamment efforcé, parfois même au prix d'immenses sacrifices, de contribuer à cette politique de paix, suivie et recommandée par les grandes Puissances de l'Europe, que le but unique visé par la Sublime Porte était de maintenir intact, mais avec dignité, le principe de l'intégrité de l'Empire et de coopérer, dans ce sens, avec toutes les Puissances qui ont admis ce principe. Kiamil Pacha déclara ensuite, que, fidèle à ce programme hautement et solennellement adopté par Sa Majesté impériale le Sultan, la Turquie était l'alliée naturelle de toutes les Puissances civilisées dont l'intention sincère et ferme est d'assurer la paix et le progrès de l'humanité.

Parlant enfin de l'état de choses assez incertain qui règne en ce moment en Bulgarie, le Grand Vizir fit allusion aux dangers qui pourraient en résulter. Le comte de Bismarck répliqua que les grandes Puissances, qui tiennent à ne point rompre l'équilibre européen, n'admettraient assurément, sous aucun prétexte, qu'une modification sérieuse pût être apportée à la situation actuelle de la Principauté. La Bulgarie, dit le comte, s'est acquis déjà une position qui la met à l'abri de toute vexation qu'elle n'aurait pas provoquée et il est à souhaiter, dans l'intérêt général de l'Europe, que ce pays puisse continuer à se développer sans dommage pour les intérêts ou pour la dignité de la Turquie. En terminant, le comte de Bismarck exprima son approbation et félicita la Porte de son attitude à l'égard des Bulgares, attitude qu'il qualifia de « sage » et de « prudente ». Au moment de prendre congé des Ministres du Sultan, le comte Herbert leur dit : « Courage et bonne chance! la Turquie possède encore les moyens de faire un grand édifice »

502.

M. DE MONTHOLON, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 147. *Athènes, 12 novembre 1889, 2 h., matin.*

(*Reçu :* 9 h. 30, matin.)

A la séance de ce jour, M. Delyannis a reproché violemment au Cabinet de déserter la cause de l'hellénisme en ne secourant pas l'insurrection crétoise.

M. Tricoupis a répondu en ne regrettant aucun de ses actes et en déclarant qu'il avait observé la politique la plus conforme aux intérêts de la nation [1]. Il a assuré qu'il ne s'opposait pas aux secours individuels dont les réfugiés crétois pourraient avoir besoin; mais, l'insurrection ayant éclaté prématurément, il s'était efforcé d'en contrecarrer l'extension, convaincu de la stérilité de l'œuvre dans l'état politique actuel de l'Europe. Toutefois, les autorités ottomanes ayant, en maintes circonstances, repoussé ses dispositions amicales et s'étant livrées en Crète aux derniers outrages envers la population chrétienne de cette Ile, le Gouvernement grec se considérait comme dégagé de toute réserve à l'égard de la Porte. *N'étant lié vis-à-vis d'aucune Puissance,* il demeurait libre de ses mouvements et saurait en profiter dès que le moment lui paraîtrait opportun. Ces déclarations ont ramené M. Delyannis à la tribune. Dans une réplique qui lui a valu les applaudissements des nombreux réfugiés crétois présents, le chef de l'opposition a persisté à accuser M. Tricoupis de mensonges et de trahison.

Les attaques de l'opposition continueront demain sans chance sérieuse de renverser le Cabinet.

« D'ores et déjà, m'a dit tout à l'heure M. Dragoumis, la question crétoise est entrée dans la voie des ajournements et elle a perdu provisoirement son caractère aigu. »

[1] Au mois d'août le Gouvernement avait pris la décision de « faire intervenir en Crète des forces helléniques au cas où son appel aux Puissances ne serait pas suivi d'effet » (Tél. n° 58 d'Athènes, 7 août). En septembre, « les insurgés, cédant aux conseils du Gouvernement hellénique et à l'impossibilité où ils sont de résister aux forces ottomanes désirent l'issue pacifique de la crise » (Tél. 81 d'Athènes, 10 septembre).

503.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LI. Confidentiel. *Londres, 13 novembre 1889.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 15 novembre.)

L'Ambassadeur de Turquie m'a fait hier une longue visite et m'a entretenu en particulier des relations de l'Empire ottoman et de la Grèce depuis que des troubles ont éclaté en Crète[1].

Comme je faisais observer à Rustem Pacha que d'après les journaux et, à ce qu'il me semble, selon la réalité des faits, M. Tricoupis avait depuis quelque temps sensiblement baissé le ton, mon collègue m'a répondu qu'au fond la situation restait la même et qu'on pouvait toujours s'attendre à un coup de tête de la part du Ministre grec. La circulaire aux Puissances en était un; l'accueil qu'elle a reçu ne l'a pas instruit et il paraît disposé à pis. D'après des lettres d'amis personnels qu'il croit en situation d'être bien informés, Rustem Pacha attribue à M. Tricoupis le projet de réclamer de la Porte l'admission des demandes des Crétois dans leur intégralité. En cas de refus, la Grèce qui considère sa flotte comme supérieure à celle de la Turquie occuperait sans déclaration de guerre, à titre de gage et pour former pression sur la Porte, quelques-unes des îles de l'Archipel.

« L'opération serait de fait assez facile, m'a dit Rustem Pacha, ces îles sont gardées par quelques zaptiés et leurs défenses sont insignifiantes. Mais dans ce cas au lieu de continuer la lutte sur le terrain où il aurait plu à un adversaire peu loyal de la mettre, nous répondrions à cette violation de nos droits en faisant sur le champ passer les frontières à nos troupes. Nous avons à Salonique des forces suffisantes et, nonobstant tout ce qu'on pourrait dire de quelque part que ce fût, nous les conduirions droit sur Athènes et je ne vois pas ce qui pourrait les arrêter. »

Rustem Pacha était extrêmement monté et la vivacité naturelle de son tempérament a pu lui faire donner à l'hypothèse qu'il envisageait plus de consistance que les faits ne comportent jusqu'ici. Mais cet état d'esprit et les renseignements qui l'ont occasionné ne m'en ont pas moins paru mériter l'attention du Département. L'Ambassadeur de Turquie continue à s'exprimer au sujet de la presse libérale anglaise et notamment du *Daily News* avec la plus grande irritation.

(1) Voir ci-dessus, n° 502.

Tous ces faits ne peuvent que nous confirmer dans le désir de voir la Porte prendre promptement des mesures énergiques pour mettre un terme à la question de Crète. Au cas où M. Tricoupis formulerait des exigences exorbitantes et qu'il n'a d'ailleurs, légalement, aucun titre à exprimer, le moment serait venu de renouveler à Athènes les conseils de prudence et nous ne serions certainement ni les premiers ni les seuls à les donner.

504.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° LIII. Confidentiel. *Londres, 14 novembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 novembre; Dir. pol., 24 novembre.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu hier avec Lord Salisbury, je lui ai demandé s'il avait été instruit des résultats de la conférence qui a eu lieu récemment à Berlin entre le Tsar et le prince de Bismarck (1). « Non, m'a répondu Sa Seigneurie, je ne sais qu'une chose, c'est que le Tsar s'est montré très satisfait d'une déclaration que lui a faite le Chancelier. » « C'est sans doute, m'écriai-je, que l'Angleterre avait pris des engagements avec la Triple Alliance. » (2)

Interpellé aussi brusquement, Lord Salisbury me répondit avec une grande vivacité : « C'est absolument faux; nous n'avons d'engagements avec personne, je vous l'ai souvent dit. Vous savez qu'avec notre régime parlementaire aucun Cabinet anglais ne peut prendre d'engagements fermes en vue de telle ou telle éventualité de politique étrangère. L'attitude de l'Angleterre dans une question déterminée dépend non seulement du Cabinet qui est aux affaires, mais du courant d'opinion dans le Parlement et dans le pays. Aussi, quand même je serais disposé à prendre des engagements vis-à-vis des Puissances continentales, je ne le pourrais pas. »

« Il n'en est pas moins certain, lui répondis-je, que partout en Europe on répète et on croit que l'Angleterre marche d'accord avec la Triple Alliance. » « Ce qui est vrai, répartit Lord Salisbury, c'est que nous avons une politique bien connue et souvent affirmée, celle du maintien de la paix en Europe et du *statu quo* dans la Méditerranée. *Nous sommes avec ceux qui défendent la même politique, et dont les intérêts sont semblables aux nôtres*; il n'y a là aucun mystère; cette politique est connue de tous les Cabinets de l'Europe et n'a pas besoin d'être consacrée par des engagements que d'ailleurs nous ne pouvons prendre. »

(1) Voir ci-dessus, n° 487. — (2) Voir ci-dessus, n° 497.

« Alors, lui dis-je, votre action est combinée, du moins parallèle à celle de la Triple Alliance. » Lord Salisbury ne répondit rien à cette observation et passa brusquement à un autre sujet. Mais, plus tard, il me dit incidemment : « Le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée touche à beaucoup de questions. Vous vous souvenez des efforts de M. Crispi pour rouvrir la question de Tunis; vous savez que j'ai constamment refusé de m'y associer, et vous m'en avez plusieurs fois remercié. » Lord Salisbury n'a pas été jusqu'à dire formellement que le protectorat français à Tunis fît partie du *statu quo* méditerranéen; mais c'était bien là sa pensée et il voulait me donner à entendre que, nous aussi, nous avions intérêt au maintien du *statu quo* dans la Méditerranée.

Revenant ensuite à l'entrevue de Berlin, Lord Salisbury suppose que la satisfaction du Tsar vient de l'assurance que le prince de Bismarck lui aurait donnée que l'Allemagne se désintéressait des affaires de Bulgarie. « Cette assurance, me dit Lord Salisbury, est d'ailleurs conforme au langage que le comte de Hatzfeldt m'a toujours tenu. » Les nouvelles de Vienne publiées ce matin par les journaux anglais semblent indiquer que le Chancelier est allé plus loin dans son désir de ramener le Tsar à de meilleures dispositions envers l'Allemagne et qu'il aurait exercé une certaine pression sur le Gouvernement autrichien pour le déterminer à retirer tout appui au Prince Ferdinand.

En résumé l'impression qui m'est restée de mon entretien avec Lord Salisbury est qu'il y a entre lui et les chefs de la Triple Alliance une entente générale pour le maintien de l'état de choses actuel, spécialement en ce qui touche la Méditerranée, entente qui repose sur des intérêts communs et non sur des engagements écrits. Je remarque ce matin dans le *Standard*, organe de Lord Salisbury, un article qui m'a paru être l'écho de notre conversation d'hier et qui a pour but de montrer que la France est isolée en Europe. J'y relève ce passage : « Il y a des alliances naturelles, sans traités. celles par exemple qui existent, *jusqu'à un certain point*. entre l'Italie et l'Angleterre et reposant sur une évidente communauté d'intérêts ». Ces sortes d'alliances n'ont besoin ni de documents écrits ni de signatures. C'est bien ce que me disait Lord Salisbury hier et, en y ajoutant que l'Angleterre se rapproche de la Triple Alliance parce qu'elle aime être du côté du plus fort, on aura, je crois, la vraie formule de la politique du Gouvernement anglais à l'heure actuelle. Ainsi que je vous l'ai indiqué dans ma dépêche relative au discours de Lord Salisbury au Guildhall, les Puissances de la Triple Alliance et l'Angleterre ont toutes intérêt au *statu quo* parce qu'elles ont toutes pris quelque chose au voisin, soit en Europe, soit en Afrique. Voilà la vraie raison de l'accord qui existe de fait entre elles. Lord Salisbury estime évidemment qu'en refusant de suivre M. Crispi dans ses velléités agressives à Tunis, il a respecté le *statu quo* en ce qui touche la France.

Le langage que m'a tenu Lord Salisbury n'a que trop répondu à ce que j'attendais de lui dans la circonstance. Je vais m'occuper de le contrôler auprès des membres de l'opposition libérale, aussitôt que j'en aurai l'occasion, c'est-à-dire lorsque le monde politique reviendra à Londres. J'espère aussi en rencontrer quelques-uns dans les visites que je compte faire à la campagne.

505.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LX. *Berlin, 14 novembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 24 novembre.)

La presse allemande paraît avoir attaché beaucoup plus d'importance que les journaux français au récent discours de Lord Salisbury[1]. Cela tient sans doute à ce que le compte rendu de l'agence Wolff nous visait beaucoup plus directement que celui de l'agence Havas. L'officieuse *Gazette de Cologne* a particulièrement souligné les déclarations du Premier Ministre anglais relatives à l'occupation de l'Égypte et au maintien du *statu quo* territorial en Europe, et d'autres feuilles telles que le *Berliner Tageblatt* se sont demandé avec une pointe de malice ce que l'on en penserait à Paris.

A ce point de vue, il n'est pas à regretter que nos journaux aient montré quelque indifférence pour cette incomplète manifestation des vues du Cabinet britannique. Mais il ne faudrait pas que notre insouciance ordinaire des questions extérieures nous fît fermer les yeux au danger d'une occupation indéfinie de l'Égypte par les troupes anglaises. Ce serait aussi une illusion que de croire le marquis de Salisbury plus sincèrement acquis à la politique des mains libres qu'à celle des mains nettes et qu'il soit partisan du *statu quo* en Europe et dans la Méditerranée aussi bien au profit de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie et de la Turquie.

Ici on envisage les choses sous un tout autre aspect.

En lisant entre les lignes du discours de Lord Salisbury, on y cherche de nouveaux indices de l'entente de l'Angleterre avec la Triple Alliance. On rapproche la mollesse des dénégations relatives à l'existence d'engagements secrets qui lieraient le Gouvernement de la Reine aux Puissances dites « paci-

(1) Il s'agit du discours prononcé le 9 novembre au banquet du nouveau Lord-Maire, discours pacifique dans l'ensemble. Lord Salisbury se prononçait en faveur du *statu quo* en Europe et aussi en Afrique. En ce qui concerne l'Égypte ses paroles, disait M. Waddington dans son rapport du 14 novembre n° 210, « n'ont rien qui puisse nous être particulièrement agréable ».

fiques» des éloges donnés à pleines mains aux chefs d'État qui s'efforcent d'assurer la paix; on remarque que l'orateur n'a pas même fait mention du témoignage éclatant que l'admirable exposition de Paris a fourni à l'univers des idées de travail et de progrès humain qui animent la France.

Tout cela autorise la presse gallophobe à conclure, comme le *Berliner Tageblatt* dans son numéro du 11 de ce mois, en s'appuyant sur l'autorité du *Times*, qu'en cas de guerre européenne, «il y aurait coopération des forces navales de l'Angleterre avec les flottes du Dreibund».

Plus réservée, mais non moins catégorique, la *Gazette nationale* célébrait le même jour les garanties pacifiques qui résident dans la reconstitution de l'Europe sous l'égide de l'Allemagne. «La Russie n'est-elle pas ralliée elle-même, depuis la visite du Tsar à Berlin, à la politique pacifique?» «La France, ajoute l'organe des nationaux libéraux, reste à l'écart et, bien qu'elle occupe l'un des premiers rangs dans la pléiade européenne sous le rapport de la population, de l'étendue du territoire, de la puissance militaire, elle sera condamnée à l'impuissance politique si elle demeure isolée. On doit attendre avec curiosité l'attitude qu'elle prendra en face de la nouvelle tournure des événements. Tous les journaux français sans exception considéraient le voyage du Tsar à Berlin comme une déception pour l'Allemagne, comme un échec pour le prince de Bismarck. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si, en dehors des espérances vagues et des arrière-pensées, la France a une politique extérieure. En quoi consiste-t-elle et qui la représente? C'est le 12 de ce mois que se réunit la nouvelle Chambre des députés. Débarrassée du cauchemar boulangiste, fortifiée à l'intérieur et à l'extérieur, la France commence une nouvelle page de son existence. Elle peut se glorifier de sa merveilleuse œuvre de paix, de son exposition; voudra-t-elle aller plus loin dans cette voie? Regardera-t-elle comme un de ses devoirs d'apaiser et de contenter l'Europe, et saura-t-elle convaincre les Gouvernements et les peuples de la sûreté et de la sincérité de ses sentiments pacifiques? C'est là que gît en grande partie la question de l'avenir de l'Europe. La France rendrait ainsi à la civilisation un service qui dépasserait en durée et en stabilité la splendeur même de son exposition. Alors seulement l'Europe serait complètement stable et se trouverait en état de résoudre les questions sociales et économiques qui s'imposent à elle d'une façon toujours plus pressante.»

Par une coïncidence singulière, la *Gazette de la Bourse de Berlin*, qui a une très nombreuse clientèle, publiait, en même temps, un leading article sous le titre de «Points d'accord entre la France et l'Allemagne». Après avoir représenté la Russie comme moins que jamais portée aux aventures et l'Angleterre comme l'un des adhérents du *statu quo* territorial en Europe et dans la Méditerranée, l'auteur de cet article convie la France à saisir les occasions qui se présenteront à elle de marcher d'accord avec l'Empire allemand et dont il

cite trois exemples, assez fantaisistes d'ailleurs, — la conférence de Bruxelles contre l'esclavage, la question remise sur le tapis par les États-Unis du respect de la propriété privée sur mer en temps de guerre, et la résistance à l'accaparement du canal de Panama par la grande République américaine. « Peut-être, conclut-il, en viendrait-on à Paris à reconnaître qu'une attitude amicale de la France vis-à-vis de l'Allemagne lui serait plus profitable qu'une haine éternelle. En Égypte, ce dernier sentiment n'a guère procuré de bons résultats aux Français. »

Quelle est la valeur réelle et la sincérité de ces avances inattendues? Elles indiquent tout au moins qu'il y a dans une partie de l'opinion, de ce côté des Vosges, un besoin de détente avec nous.* Faut-il en chercher l'origine dans les impressions que les visiteurs allemands de notre exposition ont rapportées de Paris? Devons-nous y trouver un symptôme des préoccupations du Chancelier à l'approche de l'échéance de nos traités de commerce?

Quoi qu'il en soit, il convient de réfléchir dès à présent à la ligne de conduite que nous devrions adopter dans l'hypothèse où ces velléités de rapprochement prendraient corps dans la politique du prince de Bismarck. Essaiera-t-il de nous amener, par de bonnes paroles succédant aux mauvais procédés, à baisser pavillon devant la coalition des Puissances centrales qu'il a su grouper autour de l'Allemagne? Son arrière-pensée est-elle de nous convertir à l'idée d'un désarmement général qui ne serait de notre côté qu'un jeu de dupes?

Je crois, pour ma part, que nous ferons bien de ne pas accueillir d'un air rogue le revirement qui se manifesterait dans l'attitude du Gouvernement impérial vis-à-vis de la France, et surtout de ne pas faire, comme on dit, la guerre à nos dépens.

Certes nous n'avons pas à montrer d'empressement à sortir de notre isolement politique. Il dure en réalité depuis dix-neuf ans et nous n'en occupons pas moins en Europe une place que nos adversaires ne songent pas à nous contester.** Cet isolement ne s'est aggravé dans ces dernières années que de la défection*** de l'Italie et nous avons en échange, sinon le bon vouloir de la Russie pour nous, du moins son mauvais vouloir pour l'Allemagne depuis le congrès de Berlin. C'est une manière d'alliance avec nous; et, quoi qu'en dise la presse allemande, la visite du Tsar à l'Empereur d'Allemagne n'y a rien changé. Le comte Schouvaloff me le répétait hier encore en ces propres termes : « Cette visite était une nécessité; elle n'a eu d'autre effet que de rendre

* Annotation du Département : *Elles paraissent révéler aussi le secret désir de nous jeter dans les jambes des Etats-Unis qui ont causé récemment des embarras et des déboires à la politique allemande dans le Pacifique.*

** Annotation du Département : *Assurément, bien qu'en 1884-1885 la situation fût loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui, du moins en ce qui concerne l'Allemagne.*

*** Annotation du Département : *Le mot est peut-être un peu gros, l'Italie n'étant pas notre alliée il y a dix-neuf ans. Mais notre isolement s'est aggravé aussi du rapprochement survenu entre l'Angleterre et la Triple Alliance.*

plus amicales, — je me trompe — plus courtoises, les relations personnelles des deux Souverains. Mais le Tsar ne s'est pas laissé enguirlander par le prince de Bismarck. Il a le plus profond dédain pour la politique qu'il ne considère pas comme une science. En voulez-vous une preuve? L'Empereur Alexandre, sachant que ma femme devait conduire ses enfants dans le midi cet hiver, a été au devant de mon désir de l'y rejoindre; il m'a autorisé à passer à Nice les mois de janvier et de février.» C'est la période des fêtes et celle du séjour du prince de Bismarck à Berlin. Le départ de l'Ambassadeur de Russie à ce moment prouvera qu'il n'y a pas grande intimité entre les deux Cours.

Partout, d'ailleurs, en Europe et même en Russie, à côté de la politique des Gouvernements, on voit apparaître celle des peuples. L'intérêt des dynasties peut inspirer la première, d'autres mobiles dirigent la seconde. Notre constante préoccupation doit être d'agir sur l'opinion des peuples au moins autant que sur celle des Gouvernements. Et, pour cela, il importe que tout en nous appliquant à être forts, nous ne soyons pas suspects de vouloir troubler le repos du monde.* Il faut que nous visions à gagner la considération générale par notre stabilité intérieure, par l'ordre de nos finances, par notre activité dans le domaine de la science, des lettres, des arts et de l'industrie. Il faut, enfin, que, sans nous laisser entraîner à des concessions excessives, nous ne nous renfermions pas non plus dans l'égoïsme économique. Si peu à la mode qu'elle soit à l'heure actuelle, la liberté des échanges, tempérée dans la stricte mesure des nécessités de l'industrie nationale, est un dogme auquel reviendra la faveur publique. Que le Gouvernement français donne en 1892 le signal du rétablissement d'infranchissables barrières de douane, et nous verrons les Gouvernements persuader aux peuples qu'il faut, par représailles, frapper d'interdit les produits français.** On s'habituera à se passer de nous sur le terrain matériel comme sur le terrain politique.

Je vous demande pardon, M. le Ministre, de m'être laissé aller à développer ces considérations d'ordre purement théorique. Pour conclure d'une manière plus pratique, je me résigne sans trop de regret à voir la France rester en dehors de toutes les combinaisons de Cour qui semblent faire la joie du jeune Empereur d'Allemagne. Elles sont artificielles et éphémères. Ce que j'appelle de tous mes vœux c'est qu'étant profondément unis avec les Russes par nos antipathies communes,*** nous ne négligions rien pour conserver et accroître, par la réserve de notre politique extérieure et par notre esprit de conciliation dans les questions économiques, le bon vouloir et l'estime des classes libérales et laborieuses de tous les pays. Nous n'avons, pour cela, qu'à suivre l'impulsion donnée par le merveilleux succès de l'exposition. Soyons nous-mêmes, et nous tiendrons pacifiquement l'Allemagne en respect.

* Annotation du Département : *Très juste.* — ** Annotation du Département : *Là en effet est un gros péril.* — *** Annotation du Département : *Par des appréhensions communes.*

P.-S. — 16 novembre. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a reproduit hier *in extenso*, dans son numéro du matin en le signalant à l'attention de ses lecteurs, un article de la *Gazette de Cologne* où je retrouve la tendance que j'ai relevée plus haut dans la *Gazette nationale* et la *Gazette de la Bourse*; sous certaines récriminations familières à la feuille rhénane, cet article contient une sorte d'invitation, à l'adresse de nos journaux, en vue de l'abandon des polémiques irritantes entre les deux pays. Votre Excellence en jugera par les passages que je traduis ci-après : « Dans les comptes rendus presque toujours impartiaux que la presse a consacrés à l'exposition française, c'est en général d'une manière superficielle qu'une pensée a été exprimée qui mérite d'être accentuée un peu davantage et envisagée de plus près des deux côtés des Vosges. Jusqu'au moment où l'exposition a commencé, l'Europe a vécu au milieu des préoccupations guerrières et d'alarmes. Toutes les fois que se produisait une accalmie, on n'a pas manqué du côté français de faire, dans la presse, une enquête approfondie à la recherche du coupable, et, naturellement on trouvait, chaque fois, que le tapage était parti d'Allemagne... Vinrent ensuite les temps de l'exposition française et avec eux des circonstances dans lesquelles la France et son Gouvernement avaient besoin de beau temps politique aussi impérieusement que de pain quotidien. Au même moment, au contraire, l'Allemagne et sa presse officieuse, si réellement elles avaient conçu contre la France une si grande haine et se complaisaient autant dans les bruits de guerre que l'on aimait à les en accuser, devaient tout mettre en œuvre pour inquiéter le monde. Or qu'advint-il en réalité? Aussitôt que l'exposition eut été inaugurée, le calme se fit partout et dura aussi longtemps que l'exposition qui a certainement rapporté un milliard à la France; ou bien M. de Bismarck a mis provisoirement à la disposition du Gouvernement français le *fonds des reptiles*... ou bien le véritable trouble-fête aura dû interrompre pour quelque temps sa besogne parce qu'elle lui aurait nui à lui-même... espérons qu'il aura pour toujours oublié son métier. Les choses sont toujours telles que le prince de Bismarck les formulait vis-à-vis du comte Arnim, alors Ambassadeur à Paris, dans les paroles suivantes : « Notre intérêt est d'être laissés tranquilles par la France et d'empêcher que la France, si elle n'a pas envie de rester en paix, ne trouve des alliés. »

506

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 99. *Saint-Pétersbourg, 15 novembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 22 novembre.)

Le voyage de l'Empereur Guillaume à Constantinople [1] auquel l'opinion publique en Russie n'avait paru tout d'abord attacher qu'une importance politique secondaire a provoqué depuis quelques jours dans la presse une série d'articles que je ne crois pas inutile, dans les circonstances actuelles, de passer en revue et qui a produit ici une assez vive impression.

Le *Svet* est le premier à s'inquiéter des conséquences possibles de l'entrevue que le petit-fils de Guillaume Ier vient d'avoir avec le Sultan et est d'avis qu'on ne saurait refuser au voyage du monarque allemand une importance marquée en raison de la puissance du pays qu'il gouverne, mais que cependant on aurait tort de supposer qu'une simple visite de courtoisie rendue à Abdul Hamid puisse provoquer une évolution complète de la politique si prudente et si habile suivie par la Turquie depuis quelques années. En résumé l'organe russe trouve que Guillaume II vient de faire une démarche inopportune et que son ardeur de jeune homme désireux de tout voir et de tout savoir aurait dû en cette circonstance être tempérée par le sentiment des obligations que lui impose sa qualité de Souverain d'un grand Empire.

De son côté, la *Gazette de Moscou* fait ressortir qu'on ne saurait plus mettre en doute le caractère « exclusivement » politique du voyage de l'Empereur d'Allemagne et remarque qu'il existe une contradiction manifeste entre les actes évidemment hostiles de la Triple Alliance et ses déclarations pacifiques. Celles-ci, dit la feuille moscovite, n'auront à nos yeux aucune valeur, tant qu'elles ne seront pas confirmées par des faits matériels capables d'en prouver la sincérité.

Quant au *Nouveau Temps*, il se préoccupe très vivement des symptômes qui commencent à indiquer que le voyage de Guillaume II à Constantinople va sérieusement contribuer par ses conséquences matérielles (augmentation du personnel allemand parmi les fonctionnaires turcs et nouvelles concessions de chemins de fer accordées à des capitalistes allemands) à accroître encore davantage l'influence allemande en Turquie. Faisant ensuite allusion au bruit que Guillaume II aurait proposé au Sultan au nom de l'Allemagne, de l'Italie,

[1] Voir ci-dessus, n° 471.

de l'Autriche et de l'Angleterre des sommes importantes ainsi que la création d'une commission internationale chargée de sauvegarder l'inviolabilité des Détroits, l'organe russe convient qu'il y a certes de bons arguments à faire valoir contre la vraisemblance de ce bruit, mais qu'on a aussi lieu de supposer possibles des variations dans la manière de voir du Gouvernement ottoman, que ce qui naguère ne paraissait point probable peut subitement le devenir, et que, lorsqu'on emploie tant d'Allemands à son service, il faudrait être un Pierre le Grand pour les empêcher d'exercer une influence prépondérante sur la politique du pays qui leur donne une si large hospitalité. En général, conclut le même journal, nous n'avons aucun motif de nous repentir d'avoir attribué une haute importance au voyage de l'Empereur, bien que nous désirions avoir d'autres raisons pour augmenter notre confiance dans le maintien de la paix.

Ces quelques extraits reproduisent selon moi assez exactement les préoccupations qui commencent à se faire jour sur les résultats de l'entrevue de Constantinople et indiquent à Votre Excellence le revirement subit qui s'est produit tout dernièrement dans l'esprit de la masse de la population russe.

Dans les sphères officielles au contraire, on affecte la plus grande tranquillité à l'égard des assurances que le jeune Empereur a pu emporter et on semble persuadé que le Cabinet de Saint-Pétersbourg n'a rien à redouter de l'échange d'idées qui a eu lieu entre les deux monarques. M. de Giers m'a du reste confié que, d'après les renseignements récents qui lui ont été adressés par M. de Nélidoff, le Sultan aurait à diverses reprises donné au représentant du Tsar, dans des communications confidentielles, l'assurance que rien n'était changé dans les sentiments amicaux qu'il entretient à l'égard de la Russie. Si je ne juge pas prudent d'admettre sans quelques réserves les informations transmises par M. de Nélidoff qui, suivant la coutume des agents russes, doit placer avant tout la crainte de tenir un langage pouvant déplaire à son Gouvernement, il y a toutefois, ce me semble, lieu de supposer que le caractère hésitant d'Abdul Hamid l'aura empêché, malgré les sollicitations dont il a vraisemblablement été l'objet, de prendre des engagements susceptibles de l'entraîner hors de la ligne politique qu'il a adoptée.

507.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 80. *Berlin, 19 novembre 1889, 5 h. 38, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, *soir.*)

Mon collègue d'Italie vient de m'exprimer des doutes sur les résultats de la Conférence de Bruxelles [1] : il sait que la chancellerie impériale n'a pas donné d'instructions à ses représentants et s'est borné à leur recommander de « voir venir ».

508.

Le général Menabrea, Ambassadeur d'Italie à Paris,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 19 novembre 1889.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 novembre.)

D'ordre du Gouvernement royal, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le protectorat du Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Italie a été déclaré et établi en date du 15 de ce mois sur les parties de la côte orientale d'Afrique, à partir de la limite Nord du territoire de Kismayou jusqu'au 2°, 30 lat. Nord, qui sont situées entre les stations reconnues en 1886 comme appartenant au sultanat de Zanzibar. La limite Nord du nouveau protectorat italien coïncide par suite avec l'extrémité Sud du sultanat d'Obbia qui a formé l'objet de la notification que j'ai eu l'honneur de faire à Votre Excellence par ma lettre du 21 mai dernier.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir me donner acte, au nom du Gouvernement de la République française, de la présente notification.

[1] Voir ci-dessus, n° 494.

509.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° LIV. Confidentiel. *Londres, 19 novembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 novembre; Dir. pol., 25 novembre.)

Un de mes amis qui arrive de Berlin, et qui est depuis longtemps très au courant de ce qui se passe à la Cour de Prusse, vient de me donner quelques détails sur l'Empereur et son entourage, que je crois de nature à vous intéresser, et que je ne vous transmets que parce que la source en est absolument sûre.

L'Empereur est revenu de son voyage [1] enchanté, en bonne santé, toujours d'une grande activité physique, et donnant l'impression d'un homme qui jouit de la vie. Mais son entourage et les médecins continuent à se montrer préoccupés de son infirmité (un écoulement par les oreilles), et on croit que, malgré les apparences de santé actuelles, il n'est pas destiné à vivre longtemps. Aussi s'oppose-t-on toujours aux projets de voyages lointains que forme souvent le Prince Henri, frère de l'Empereur, qui, en cas de mort de son frère, serait appellé à la Régence.

L'Empereur a toujours la plus grande admiration pour le prince de Bismarck et s'en rapporte entièrement à lui pour la direction des affaires extérieures. Mais il lui a déjà fait entendre, en deux circonstances, qu'il entendait être maître chez lui et ne pas être morigéné par le Chancelier. Dans le premier cas il s'agissait d'une réunion tenue chez le général de Waldersee par le pasteur anti-sémite Stöcker et à laquelle l'Empereur et l'Impératrice avaient assisté. La seconde fois, c'était à propos du voyage entrepris sur les côtes de Norvège par l'Empereur et blâmé par le Chancelier dans ses journaux. L'Empereur répondit en emmenant le général de Waldersee avec lui et en marquant au Chanc lier son mécontentement.

Le comte Herbert de Bismarck a été en très grande faveur auprès de l'Empereur; mais on croit s'apercevoir que cette faveur diminue et qu'il ne succédera certainement pas à la grande position de son père, dont il est loin d'ailleurs de posséder les hautes qualités. Lorsque le prince de Bismarck disparaîtra, l'Empereur, croit-on, ne le remplacera pas comme Chancelier de l'Empire, et voudra être son propre Chancelier, avec un Ministre intelligent et

[1] Voir ci-dessus, n° 506.

travailleur à ses côtés. On croit que son choix pourrait bien se porter sur le comte d'Eulenbourg, ancien Ministre de l'Intérieur, actuellement Président supérieur de la province de Hesse-Cassel, qui est laborieux, intelligent et souple.

Quant au général de Waldersee, qui a de grandes ambitions, il restera là où il est, c'est-à-dire chef de l'État-major général de l'armée. Mais il est très aimé de l'Empereur et sa femme est l'amie intime de la jeune Impératrice. Toutes les deux sont piétistes et favorisent le pasteur Stoecker. Mais ce qui a surtout concilié à la comtesse de Waldersee les bonnes grâces du couple impérial, c'est qu'en sa qualité d'Américaine, elle a pris en main la toilette de l'Impératrice, lui a appris à s'habiller et lui a fait prendre une tournure élégante qu'elle était loin de posséder autrefois. L'Empereur est très satisfait de ce changement, et en a su infiniment de gré à Madame de Waldersee. Le général de Waldersee n'a pas la confiance de l'armée au même point que le maréchal de Moltke; au dire de beaucoup d'officiers, le successeur de Moltke aurait dû être le général Haeseler, qui, si j'ai bonne mémoire, s'était fait remarquer dans la campagne contre Chanzy sur la Loire.

La bourgeoisie allemande, me disait mon ami, autrefois libérale, cède de plus en plus au culte de la force, et le Parlement perd tous les ans de son influence. Il semble que le Chancelier ait réussi à élever la nouvelle génération à son image.

510.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 216. *Londres, 20 novembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 novembre; Dir. pol., 25 novembre.)

Conformément aux instructions contenues dans la lettre de Votre Excellence du 18 de ce mois, je me suis rendu aujourd'hui chez Lord Salisbury pour lui notifier l'assentiment donné par le Gouvernement de la République à l'arrangement intervenu le 10 août dernier entre les délégués des Gouvernements français et anglais relativement à la délimitation des possessions anglaises et françaises sur la côte occidentale d'Afrique[1].

[1] L'arrangement signé le 10 août 1889, approuvé et promulgué par décret du 12 mars 1890, détermine la ligne frontière séparant les possessions des deux pays : 1° au Nord de la Gambie, 2° au nord de Sierra-Leone, 3° sur la Côte d'Or; l'arrangement est suivi de deux annexes où le tracé de la ligne de démarcation est fixé avec précision.

En même temps j'ai remis à Sa Seigneurie, avec une copie de l'arrangement, une note signée par moi qui en constatait la remise.

Je ferai remarquer, à ce propos, que l'ambassade ne possède pas le texte de cet arrangement et comme j'estime qu'il y aurait intérêt à ce que nous fussions en mesure d'y recourir au besoin, je serai reconnaissant à Votre Excellence, si elle le juge convenable, de vouloir bien me faire parvenir une copie de cet acte.

511.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 219. *Londres, 20 novembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

Depuis quinze ou vingt ans, on assiste en Angleterre à un mouvement d'opinion publique tendant à resserrer les liens qui unissent les colonies à la métropole. La dernière manifestation importante de ce genre dont j'ai eu occasion de vous rendre compte s'est produite en 1887, l'année du jubilé de la Reine. Les colonies avaient répondu avec empressement à l'invitation de la métropole en envoyant des délégués pour discuter la question de la fédération impériale. Cette conférence imposante, dont on attendait de si grands résultats, s'était séparée sans avoir arrêté rien de définitif. On pouvait même croire que la question avait fait un pas en arrière et on allait jusqu'à envisager sérieusement l'hypothèse d'une rupture entre les colonies et la mère-patrie. Jusqu'à présent les faits ont donné tort à ces appréhensions. Les intérêts positifs indiscutables qui lient l'Angleterre aux colonies augmentent chaque jour, ces dernières ont continuellement besoin de recourir à des emprunts pour développer leurs ressources, et pour ces avances d'argent elles ne sauraient se passer du marché de Londres. Ce besoin, loin de se ralentir, n'a fait que croître et la Cité ne se lasse pas de fournir aux colonies les moyens financiers nécessaires à l'exploitation de leurs richesses.

Dans ces conditions, l'idée qui avait présidé à la première conférence coloniale s'est imposée de nouveau et a amené la réunion d'un meeting qui vient de se tenir dans la Cité de Londres sous la présidence du Lord Maire. Lord Rosebery, le Cardinal Manning, Lord Carnavon ont été les principaux orateurs de cette réunion. Jouissant tous trois d'une position exceptionnelle, ils peuvent certainement être considérés comme les promoteurs les plus zélés et les plus autorisés de l'idée de fédération impériale.

Si on peut leur reprocher de n'avoir pas présenté de programme nouveau à cette assemblée, on doit reconnaître, et la presse le fait avec unanimité, qu'ils ont assuré d'une manière incontestable les progrès de l'idée. Les résolutions, qui viennent d'être adoptées dans la Cité, tendent à la réunion d'une nouvelle conférence coloniale qui examinerait dans le plus bref délai possible la question de fédération. On a reconnu en outre la possibilité de résoudre avec le temps et au moyen de sérieuses discussions la grosse question de la représentation des colonies au sein des assemblées délibérantes de la métropole.

Il ne nous appartient pas de prédire les chances de succès que peuvent avoir des projets destinés à modifier si profondément la législation constitutionnelle de l'Angleterre, mais le fait qu'on continue et qu'on continuera à les étudier mérite notre attention et il ne m'a pas semblé inutile, à ce titre, de vous le signaler.

512.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 82. *Berlin, 21 novembre 1889, 10 h. 36, soir.*

(*Reçu :* le 22, 9 h., matin.)

Je réponds à votre télégramme n° 66 (1).

Je me suis trouvé mardi dernier dans le salon d'attente du comte Herbert avec l'Ambassadeur d'Italie que je n'avais pas encore rencontré depuis mon retour à Berlin. Il m'a très amicalement attendu pendant ma visite au Ministre des Affaires étrangères pour s'en aller avec moi. Chemin faisant, il a abordé divers sujets sans importance et il s'est mis de lui-même à me parler de la Conférence esclavagiste, se déclarant très satisfait qu'elle ne se tînt pas à Berlin. Il m'a dit qu'elle durera un ou deux mois, sans arriver à aucun résultat pratique; que l'on se trouvera en présence de spécialistes qui voudront en imposer aux simples diplomates; qu'il s'est heurté à se semblables difficultés lorsqu'il a eu à traiter des affaires se rapportant à l'Orient où il n'a jamais été; que les mesures à prendre pour empêcher le trafic des esclaves lui paraissaient presque irréalisables; qu'il faudrait pour y parvenir bouleverser les conditions du commerce africain et en arriver, ajoutait-il en riant,

(1) M. Spuller avait demandé à l'Ambassadeur par télégramme 66 du 21 novembre : « dans quelles conditions et par suite de quel incident de conversation l'Ambassadeur d'Italie avait été amené à vous confier ses doutes sur les résultats de la conférence de Bruxelles. » Voir ci-dessus, n° 507.

à construire à travers la région des Grands Lacs une muraille gardée de loin en loin par des postes militaires. C'est alors qu'il m'a rapporté qu'à sa connaissance, la chancellerie impériale n'a pas donné d'instructions fermes à ses délégués. Ce renseignement concordait d'ailleurs avec l'impression que m'avait laissée un récent entretien avec le chef du service colonial de l'Allemagne. Ce dernier m'a avoué qu'il se prenait la tête à deux mains sans pouvoir formuler les instructions qu'il était chargé de préparer pour les représentants de l'Empire à la Conférence de Bruxelles.

J'ai écouté les observations du comte de Launay sans les approuver ni l'interrompre. Elles avaient du reste le tour d'une conversation familière et intime. C'est pourquoi, je n'avais pas jugé à propos de vous en transmettre par le télégraphe la substance.

513.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 260. Confidentiel. *Paris, 22 novembre 1889.*

Vous aviez bien voulu par votre télégramme n° 80 du 19 de ce mois [1] résumer sommairement le sens des intéressantes indications que l'Ambassadeur d'Italie à Berlin venait de vous donner au sujet de la conférence antiesclavagiste. Cette communication se recommandait particulièrement à mon attention; je m'étais tout d'abord demandé s'il fallait simplement voir dans les doutes formulés par le comte de Launay et dans ces allusions à l'attitude expectante prescrite par la chancellerie impériale à ses représentants que des idées et des assertions spontanément émises au cours d'une conversation, et si les confidences de votre interlocuteur ne cachaient pas l'arrière-pensée de provoquer de la part de l'Ambassadeur de France l'expression de certaines méfiances bonnes peut-être à enregistrer.

Votre télégramme d'hier, n° 82 [2], m'a pleinement rassuré à cet égard. Le tour familier et intime de la conversation, le ton de sincérité du comte de Launay, la façon toute naturelle dont il en est venu à aborder la sujet de la conférence, la nature même des causes qu'il assigne à l'insuccès qu'il prévoit, la manière dont il vous a parlé des hésitations du Gouvernement impérial rapprochée de l'aveu que vous avait fait récemment le chef du service colonial de l'Empire de l'embarras qu'il éprouvait pour formuler les instructions des

(1) Voir ci-dessus, n° 507. — (2) Voir ci-dessus, n° 512.

plénipotentiaires allemands, sont autant de données caractéristiques propres à dissiper les doutes que j'avais pu concevoir. Je constate également avec une entière satisfaction la réserve avec laquelle vous avez écouté l'Ambassadeur d'Italie, sans vous associer à ses préoccupations et sans les discuter. Cette attitude est de tous points conforme à l'esprit dans lequel, comme vous le savez, nous participons à l'entreprise dont le Gouvernement du Roi Léopold a pris l'initiative. Notre attention une fois mise en éveil sur certaines éventualités possibles, nos réserves nettement posées, et d'ailleurs bien accueillies en ce qui concerne le respect de nos droits et de nos traditions, nous n'aurions en effet aucun motif pour ne pas apporter d'empressement à concourir à une œuvre dont le but, proclamé par ses promoteurs, est exclusivement humanitaire. Sans doute nous prévoyons que la conférence a chance de se heurter à bien des difficultés d'ordres divers; qu'elle pourra même se séparer sans avoir accompli sa mission; mais, au point où en sont les choses, nous n'avons pas à paraître envisager volontiers de semblables hypothèses. Notre intérêt est qu'au cas d'insuccès personne ne soit en droit d'attribuer l'impuissance des plénipotentiaires au défaut d'un concours suffisamment empressé de la part de la France.

514.

M. Imbert, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 263. *Péra, 27 novembre 1889, 11 h., matin.*

(*Reçu :* 3 h., soir.)

Lorsque la lettre de Votre Excellence (n° 14 protectorats) m'est arrivée, l'Ambassadeur de Russie m'avait déjà entretenu spontanément de la notification faite aux Puissances de l'accord conclu par l'Italie avec Ménélik [1]. M. de Nélidoff qui s'était enquis auprès de Saïd Pacha de la réponse que donnerait la Porte à la communication du Gouvernement italien, m'a dit que cette question était l'objet des délibérations du Gouvernement ottoman, mais que

[1] Convention additionnelle au traité d'amitié et de commerce du 2 mai 1889, signée à Naples le 1er octobre 1889. Elle comporte 11 articles; par les deux premiers le Roi d'Italie reconnait Ménélik comme Empereur d'Éthiopie, le Roi Ménélik reconnaît la souveraineté de l'Italie sur les colonies qui sont connues sous le nom d'établissements italiens de la mer Rouge. Il faut ajouter que par le traité du 2 mai, ratifié par le Roi d'Italie le 29 septembre, le Roi Ménélik, Empereur d'Éthiopie, consentait à se servir du Gouvernement de S. M. le Roi d'Italie pour toutes les affaires qu'il aurait avec d'autres Puissances ou Gouvernements. Voir ci-dessus, n° 508.

celui-ci ne paraissait nullement disposé à formuler un acquiescement pur et simple.

L'Ambassadeur de Russie m'a ensuite exprimé sa surprise de la promptitude avec laquelle le Gouvernement français avait donné acte à l'Italie de sa notification. Je me suis borné, bien entendu, à écouter M. de Nélidoff et à lui répondre que je n'avais à ce sujet aucune information particulière.

D'autre part, j'avais su confidentiellement que, dès la réception de la notification italienne, la Porte s'était informée auprès de ses représentants de l'accueil fait à cette communication par les divers Cabinets. Elle apprit ainsi que toutes les Puissances en avaient donné acte à l'Italie, sauf la Russie qui, par une circulaire où il était question notamment des réserves que le plénipotentiaire du Sultan avait formulées à la conférence de Berlin, venait de charger ses Ambassadeurs de se renseigner sur les intentions des Gouvernements. Après avoir recueilli ces indications, Saïd Pacha a saisi de cette question le Conseil des Ministres qui pourrait bien différer de se prononcer pour éviter à la Porte d'avoir à répondre à la communication italienne. Il m'a été du reste assuré que, dans la pensée du Gouvernement turc, les réserves formulées par son plénipotentiaire à Berlin auraient uniquement exclu les territoires ottomans.

515.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 86. *Berlin, 27 novembre 1889, 2 h. 4, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

J'ai interrogé hier Sir E. Malet au sujet de l'assertion produite dans une note d'apparence officieuse par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* que les vues de l'Angleterre seraient appuyées à la conférence de Bruxelles par l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche.

Il ne m'a pas contesté l'exactitude de cette assertion, mais il m'a dit au cours de notre conversation que son Gouvernement ne serait pas favorable à des mesures nécessitant des expéditions ou des moyens d'action sur terre. Ce qu'espère le Cabinet de Londres, ce n'est pas que la France consente à la reconnaissance du droit de visite, à titre général et permanent, mais qu elle se prête à une transaction qui consisterait, par exemple, à admettre dans certains cas, et à titre local et temporaire, la visite des navires français en vue d empêcher la traite.

516.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 78. *Saint-Pétersbourg, 27 novembre 1889, 5 h. 56, soir.*
(*Reçu :* 10 h., soir.)

Arrivé avant-hier à mon poste, j'ai vu aujourd'hui M. de Giers. Son langage a confirmé mon impression qu'il n'y avait pas de modifications essentielles dans la politique de la Russie et c'est dans les termes les plus favorables qu'il s'est félicité avec moi du résultat des élections en France ainsi que de l'attitude de la nouvelle Chambre[1].

517.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 236. *Berlin, 27 novembre 1889.*
(*Reçu :* Cabinet, 29 novembre; Dir. pol., 2 décembre.)

Les nouvelles relatives au retour de Stanley et d'Emin Pacha, que toute la presse européenne a reproduites, paraissent exciter ici la plus vive curiosité. Le journal officiel de l'Empire a publié le 20 de ce mois, à minuit, une édition spéciale annonçant l'arrivée d'un télégramme du capitaine Wissmann ainsi conçu : « Stanley et Emin Pacha sont arrivés le 10 novembre à Mpouapoua. Je les attends à Bagamoyo au plus tôt le 1er décembre. » L'Empereur lui-même a, paraît-il, témoigné l'intérêt que lui inspiraient les deux explorateurs en faisant immédiatement communiquer ce télégramme à l'un des principaux cercles de Berlin. L'heureuse nouvelle, que les renseignements assez vagues parvenus d'Afrique depuis quelque temps ne permettaient guère d'espérer, a donné tout d'abord aux journaux l'occasion d'exprimer leur sympathie pour le grand voyageur américain autant que pour le gouverneur de la province égyptienne de l'Équateur. La publication des lettres de Stanley a montré toute l'importance de son voyage; il sera à même de fournir des

(1) Voir ci-dessus, n° 473 et note.

claircissements sur les conditions sociales où se trouve l'intérieur du continent et sur les questions qui sollicitent particulièrement l'attention du monde civilisé en ce moment. Dès la première heure, la *National Zeitung* a signalé l'intérêt que les communications d'Emin Pacha et de Stanley pourraient avoir pour les plénipotentiaires réunis à Bruxelles, et je n'ai pas été étonné de trouver exprimée dans plusieurs journaux de Berlin l'opinion que la conférence antiesclavagiste devrait, sinon s'ajourner jusqu'à leur retour en Europe, du moins ne prendre aucune résolution définitive avant de les avoir entendus.

Malheureusement pour ceux qui, sous prétexte de secourir Emin Pacha, pensaient avant tout à l'annexion du territoire qu'il gouvernait depuis dix ans, ce n'est pas en vainqueur qu'il revient. La joie qu'avait causée le télégramme de M. Wissmann a été troublée par les informations plus récentes que le docteur Schweinfurth a communiquées à la Société de géographie sur l'état de santé de son ami et compatriote, dont la vue serait gravement compromise; et ce n'est pas seulement la maladie qui l'a forcé de revenir. Quoiqu'on n'ait pas encore de renseignements précis sur la situation de la province équatoriale, il n'est plus permis de douter, comme on s'en flattait tout d'abord, que l'invasion mahdiste n'ait emporté le dernier débris de l'Empire égyptien du Soudan. Ainsi se dissipent les espérances que fondaient les promoteurs du mouvement antiesclavagiste sur le maintien d'une autorité régulière dans l'Afrique centrale aujourd'hui reconquise par la barbarie; c'est un fait qui compliquera singulièrement l'œuvre civilisatrice que les Puissances européennes ont entreprise avec un désintéressement plus ou moins sincère.

Les journaux de Berlin n'ont pas insisté sur cet ordre de considérations; la question politique les touche davantage; on n'oublie pas ici les polémiques de l'automne de 1888; on sait combien les projets de l'Angleterre, si l'expédition de Stanley avait eu tout le succès qu'en attendaient ses organisateurs, auraient contrarié les prétentions allemandes; l'inquiétude jalouse que la *Gazette de Cologne* exprime si souvent à l'égard des entreprises anglaises est conforme sans doute au sentiment d'une grande partie de la population bien qu'elle ne puisse exercer d'influence sur les décisions du Gouvernement. C'est ce sentiment ombrageux qui a inspiré, dès le moment où le retour d'Emin Pacha a paru vraisemblable, des discussions, assez oiseuses d'ailleurs, sur les intentions de celui en qui les Allemands voient un concitoyen et les Anglais un fonctionnaire égyptien : se dirigerait-il vers Mombasa ou vers Bagamoyo? Viendrait-il chercher à Berlin les applaudissements des Allemands, ou entrerait-il au service de la compagnie britannique qui prépare l'union du littoral qu'elle administre et des régions du Haut-Nil? Emin Pacha accueillant à Wadelaï l'envoyé de la Puissance qui occupe l'Égypte, laissant ses lieutenants gouverner sa province au nom du Khédive, ouvrant au commerce anglais une voie nouvelle jusqu'à la côte et venant s'embarquer pour l'Europe dans

un des ports placés sous le protectorat britannique, quelle perspective pour les promoteurs de l'expédition anglaise ! Quelle déception pour ceux qui auraient voulu devancer Stanley!

La *National Zeitung*, qui affecte de ne pas douter des sympathies allemandes d'Emin Pacha, triomphe de la déconvenue que la compagnie britannique aura peut-être éprouvée à son tour. Elle invite tous les Allemands à se montrer « fiers que l'expédition traverse, pour arriver à la côte, les régions placées sous le protectorat allemand au lieu de prendre la route de Mombasa. C'est, dit-elle, que l'énergie déployée par le capitaine Wissmann a produit son effet jusque dans l'intérieur; les journaux de Londres peuvent dire de l'Afrique allemande qu'elle est en proie à l'anarchie et dépeindre le territoire anglais comme un paradis où l'agneau vit tranquille près du loup; c'est néanmoins la voie qui traverse nos possessions qu'on juge en Afrique être la plus sûre et qu'on prend de préférence. Peut-être aussi est-ce la volonté d'Emin Pacha qui a déterminé le choix de cette route; il se peut qu'il désire mettre au service de l'Allemagne plutôt que de l'Angleterre ce qu'il a conservé de puissance sur le Haut-Nil. »

De nouvelles informations ne tarderont pas sans doute à nous éclairer plus complètement sur les intentions d'Emin Pacha; nous pourrons bientôt apprécier les obstacles que la situation actuelle de l'Afrique centrale oppose aux projets de conquête des Puissances européennes et à la croisade anti-esclavagiste.

518.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 28 novembre 1889.*

Dès que j'ai repris possession de mon poste, je n'ai rien eu de plus pressé que de m'éclairer sur la portée de l'entrevue des deux Empereurs (1). Les amis avec qui j'ai causé à Berlin comme à Saint-Pétersbourg m'ont tous rassuré. Il y a eu beaucoup d'avances faites à l'Empereur Alexandre, mais aucune de sa part. Il est resté sur le terrain des traités avec son *Non possumus*. Je n'irai pas jusqu'à dire que l'accession partielle de l'Angleterre à la Triple alliance et le projet de voyage de l'Empereur Guillaume à Constantinople n'aient pas exercé d'influence sur son attitude et ne l'aient pas engagé à la circonspection, mais il n'y a aucune trace de concession de sa part. Le départ

(1) Voir ci-dessus, n° 493.

du comte Schouvaloff, qui quitte Berlin pour deux mois, prouve bien que les choses se sont passées ainsi. C'est au général de Schweinitz qui est prochainement attendu à Saint-Pétersbourg qu'il appartiendra de convaincre le Tsar de la réalité des efforts du Cabinet allemand pour prévenir en Orient tout incident de nature à mettre le feu aux poudres.

J'ai été très satisfait du langage de M. de Giers à propos de la situation intérieure de la France. Il reconnaît que le résultat des élections a dépassé ses espérances. Bien que son Souverain ait peine à croire que l'ordre et la stabilité puissent exister en dehors de la monarchie, il espère que nous finirons par le convaincre en faisant cette démonstration. C'est un de ses mots favoris de dire que nous ne saurions prendre de meilleure revanche de l'Allemagne. Comme il me l'a répété encore une fois, je n'ai pas craint de le citer dans ma dépêche.

L'Empereur est souffrant d'une espèce de grippe qui règne actuellement à Saint-Pétersbourg et qui sévit tout particulièrement dans les casernes où un grand nombre d'hommes sont malades. Ce mal n'a rien de dangereux, mais cause une grande prostration. La fête de l'Impératrice s'en est ressentie, il n'y a pas eu les réceptions ordinaires.

Je n'ai pas manqué, M. le Ministre, de présenter au Ministre des Affaires étrangères les compliments de Votre Excellence; M. de Giers m'y a paru très sensible.

519.

M. Billot, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° CLV. *Lisbonne, 29 novembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 décembre.)

Dans plusieurs rapports récents, j'exposais les efforts accomplis depuis quelques mois par le Portugal pour établir son autorité sur les régions du Zambèze et du Nyassa, dont il revendique la souveraineté [1]. Je signalais

(1) M. Billot avait écrit, le 2 novembre (D. CXXXVIII) : « Au commencement de l'année, lorsque l'Angleterre manifestait ouvertement la pensée d'étendre sa domination sur le bassin du Zambèze et de la pousser vers le Nord entre le lac Nyassa et l'État du Congo, le Gouvernement portugais prenait la résolution de prévenir toute concurrence sur les territoires qu'il entend retenir en tout état de cause. » Le 22 du même mois (D. CLI) : « Au commencement de la semaine, le Gouvernement portugais a reçu de Mozambique des nouvelles favorables de l'action entreprise en vue d'asseoir son autorité sur la région située entre le Zambèze et le lac Nyassa. »

notamment (n° CXLII) les décrets royaux rendus à Lisbonne le 7 novembre, pour créer le nouveau district de Zoumbo et pourvoir à l'organisation administrative des territoires rattachés à la province de Mozambique. La nouvelle n'en pouvait qu'être mal accueillie par l'Angleterre, dont l'intention connue est de se réserver le bassin du Haut-Zambèze, afin de relier par là ses possessions du Sud avec la région des Grands Lacs. On devait donc s'attendre, comme je l'ai déjà indiqué, à ce qu'il partît de Londres quelque protestation.

L'événement n'a pas tardé. Le 25 de ce mois, mon collègue d'Angleterre remettait au Ministre des Affaires étrangères à Lisbonne copie d'une note de Lord Salisbury en date du 21 novembre. Le lendemain même, par dérogation aux règles ordinaires et sans que le Gouvernement portugais en eût été préalablement avisé, le texte de cette note était publié à Londres dans la gazette officielle. Il est donc inutile d'en donner ici une analyse détaillée. Il suffit de remarquer que le Gouvernement anglais y proteste contre les décrets portugais du 7 novembre.

[Prétentions de l'Angleterre et de la colonie du Cap sur le pays des Machonas et les régions occupées par les Matabélés qui appartiennent à la grande tribu des Zoulous.]

La publication de la note anglaise n'a pas été sans causer une vive impression en Portugal. Cependant il ne paraît pas que le Cabinet de Lisbonne s'en laisse émouvoir au point de renoncer à ses prétentions. Il s'attendait d'ailleurs à la protestation anglaise, et il fait remarquer, non sans satisfaction, que le ton n'en a rien de comminatoire. Dans sa réponse, qui partira pour Londres aujourd'hui, il doit maintenir dans une forme également courtoise les droits traditionnels qu'il a toujours revendiqués sur la région litigieuse, en faisant valoir de nombreux documents constatant la priorité de ses découvertes et divers actes de possession attestée par les vestiges qui subsistent encore sur différents points.

[Détails sur l'argumentation de la note portugaise.]

Tels sont, d'après les informations que j'ai recueillies, les termes dans lesquels la question est aujourd'hui posée entre le Portugal et l'Angleterre. Il ne paraît pas que le Cabinet de Londres, malgré le caractère modéré de sa première note, soit disposé à abandonner la partie, à renoncer à ses vastes desseins, et à permettre au Portugal de lui barrer le chemin des Grands Lacs. D'autre part, le Portugal confiant dans la légitimité de ses titres et dans le résultat de ses premières tentatives, se montre résolu à pousser la résistance jusqu'aux dernières limites. Son Gouvernement peut compter sur l'appui de l'opinion publique, que la protestation anglaise a réveillée dans le pays. Il n'est pas une feuille portugaise qui ne s'occupe de l'affaire depuis quelques jours, et ne s'élève contre les procédés de l'Angleterre, « la loyale alliée ».

L'opposition fait trêve à ses critiques habituelles pour soutenir le Cabinet. Ce sont comme les premiers symptômes d'un mouvement national avec lequel l'Angleterre devra compter, quelle que soit la supériorité de ses moyens d'action.

520.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 231. *Londres, 30 novembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 6 décembre.)

Après les menaces, nous sommes entrés dans le domaine des faits [1] : je veux parler de la protestation officielle qui ne pouvait manquer de répondre à la publication de la charte octroyée à la compagnie anglaise British South Africa Company. La sphère d'action de cette nouvelle compagnie s'étendant sur des territoires que depuis longtemps le Portugal considérait comme siens, ce pays a répondu à la mainmise sur ces contrées par un décret royal signé à Lisbonne le 5 novembre dernier qui réglemente l'organisation de ses possessions dans cette même partie de l'Afrique. Le Portugal a fait semblant d'ignorer la reconnaissance par le Gouvernement de la Reine de la nouvelle compagnie. Cette façon de procéder a été vivement relevée en Angleterre par les journaux de toutes nuances, les uns contestant au Portugal la possession des territoires, les autres invoquant en faveur de la compagnie anglaise des prétextes humanitaires. L'opinion s'est montrée très émue de ce qu'on appelle une provocation du Cabinet de Lisbonne. Pour comprendre la nécessité où se trouve le Cabinet anglais de soutenir énergiquement les prétentions de la compagnie anglaise sud-africaine, il faut se rappeler que jamais on n'a vu surgir concurremment un plus grand nombre d'entreprises ayant pour but d'exploiter les richesses du sol africain. La spéculation est telle, les souscriptions vont si abondamment à toutes les émissions de valeurs concernant l'Afrique, que la Cité se préoccupe au plus haut degré des moindres contestations que la compagnie anglaise peut rencontrer de la part des Puissances étrangères.

C'est pour rassurer ces intérêts énormes que Lord Salisbury s'est décidé à publier dans la gazette officielle de Londres une protestation du Gouvernement de la Reine dont je vous envoie le texte ci-joint. Cette mesure va rendre

(1) Voir ci-dessus, n° 519.

bien difficiles les négociations sur le point d'être entamées entre les deux Cabinets. M. d'Antas, Ministre de Portugal à Londres, est attendu d'un jour à l'autre et on sait qu'il revient muni d'instructions énergiques pour soutenir les droits de son pays. Un des principaux arguments du Gouvernement portugais est celui-ci : il paraîtrait que les explorateurs anglais, y compris Livingstone, auraient invoqué la protection du Gouvernement portugais dans leurs voyages à travers les contrées qui viennent d'être déclarées propriété de la compagnie anglaise. On ajoute même que ces explorateurs, à leur retour, auraient adressé des remerciements à Lisbonne. On fera valoir encore d'autres preuves fondées sur des traités antérieurs à tous ceux que les explorateurs anglais ont pu conclure avec les indigènes au profit de leur pays.

Néanmoins il est fort douteux que l'Angleterre veuille accepter un arbitrage. Elle se rappelle encore trop bien celui dans lequel nous lui avons donné tort à propos de la baie de Delagoa dont elle contestait la propriété au Portugal (1). D'autre part, la publication de la protestation officielle de Lord Salisbury rend les concessions presque impossibles et on peut présumer que les territoires attribués à la compagnie anglaise seront défendus par le Gouvernement comme s'ils faisaient déjà partie intégrante de l'Empire britannique.

521.

M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 99. *Rome, 2 décembre 1889, 4 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Je n'ai pas manqué, dans mon entretien d'hier, de rapporter textuellement au Président du Conseil, suivant vos instructions, l'expression des sentiments de conciliation et de sympathie personnelle dont vous étiez animé vis-à-vis de l'Italie (2).

M. Crispi s'est montré touché de cette communication et de l'esprit qui l'inspirait. Il m'a chargé de vous en remercier et de vous dire en outre : « Qu'il partageait les mêmes sentiments en ce qui concerne la France *et que son ambition était de ne pas terminer sa carrière politique sans avoir assuré entre l'Italie et la France les bonnes relations qui doivent exister dans leur commun inté-*

(1) Au mois de juillet 1875 le maréchal Mac-Mahon, choisi comme arbitre, avait attribué au Portugal la propriété de la baie de Delagoa en stipulant que cette Puissance ne pourrait l'aliéner qu'en faveur de la Grande-Bretagne.

(2) M. Mariani avait vu son Ministre pendant un séjour qu'il venait de faire en France.

rêt». Il est revenu à plusieurs reprises, en y insistant, sur cette pensée. Dans le cours de notre conversation, le Président du Conseil m'a dit, sur un ton amical, que, devant être assez prochainement appelé à répondre à une interpellation sur l'affaire de Gabès (1), il attacherait beaucoup de prix à ce qu'elle fût enfin terminée. Bien que vous m'eussiez mis verbalement au courant de la situation, j'ai cru devoir prétexter de mon ignorance en raison de ma récente maladie et lui marquer mon étonnement d'apprendre par lui que l'incident, contrairement à ce que je croyais, n'était pas clos.

M. Crispi m'a répondu que non; qu'il était intervenu contre les pêcheurs italiens un jugement très sévère et inattendu pour lui.

M'inspirant alors des assurances de bon vouloir que vous m'aviez données, j'ai répondu au Président du Conseil, en mon nom, que la justice, en toute nation, était fort jalouse de son indépendance, mais que, s'il vous avait paru impossible de vous entremettre auprès du tribunal, vous n'hésiteriez pas à intervenir près le Gouvernement beylical pour que les pêcheurs fussent, par voie gracieuse, relevés de toutes les condamnations dont ils ont été frappés et pour que la caution, qui leur a permis de reprendre leurs barques et leurs engins fût dégagée (*à suivre*) (2).

522.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 227. *Londres, 2 décembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 6 décembre.)

L'intérêt public a été excité au plus haut point en Angleterre par tous les détails publiés, ces jours derniers, sur la mission de Stanley et, en particulier, par les lettres que le grand explorateur a adressées à la Société de géographie de Londres et au comité fondé pour porter secours à Emin Pacha (3). L'attention s'est portée d'abord sur les péripéties du voyage, sur les difficultés que Stanley a eu à surmonter pour décider Emin à le suivre, sur les dangers qu'il a courus en ramenant l'expédition jusqu'à la côte, puis sur les conséquences politiques de la question. L'abandon des régions équatoriales par Emin ne peut manquer d'encourager les derviches à réorganiser leurs forces; ceux-ci

(1) Au commencement du mois de juillet des pêcheurs italiens avaient été surpris en flagrant délit de contrebande par des agents de la ferme du sel.

(2) La suite de la conversation qui fait l'objet du télégramme 99 *bis* du 3 décembre a surtout porté sur les rapports commerciaux des deux pays et sur «*les conséquences pratiques* que pouvait entraîner en Italie la suppression des droits différentiels».

(3) Voir ci-dessus, n° 517.

préparereraient, s'il faut en croire les dépêches des journaux anglais, un nouveau mouvement contre les frontières d'Égypte et seraient décidés à venger leur récente défaite de Toski. Ils se seraient avancés, dit-on, jusqu'à Suarda, sur le Nil. La civilisation, en se retirant de ces provinces, laisse le champ toujours ouvert au mahdisme qui recommencera la lutte après chaque défaite. Les événements donneront de plus en plus raison au langage que nous ont tenu si souvent les hommes d'État anglais lorsque nous leur avons demandé l'évacuation de l'Égypte. Ceci n'est pas une des moindres conséquences du retour d'Emin et elle nous intéresse particulièrement puisque, ainsi que Votre Excellence me le répète dans sa lettre du 23 novembre dernier (1), la question d'Égypte ne cessera pas d'occuper le premier rang dans les préoccupations de notre politique extérieure.

Maintenant, que vont devenir ces deux hommes sur lesquels l'Angleterre tout entière a les yeux, et sur quels champs nouveaux vont-ils déployer leur activité, telle est la question que chacun se pose. On estime généralement ici que l'Angleterre doit tirer profit du prestige qu'ils exercent et ne doit pas négliger le concours d'auxiliaires aussi précieux pour l'influence anglaise, au moment où celle-ci se développe partout à la fois en Afrique. On considère que leur place est marquée dans cette nouvelle société de l'Est africain qui étend son action précisément sur les régions explorées par Emin et Stanley et mieux connues d'eux que de personne. J'ai des raisons de croire que cette compagnie ne négligera rien pour les attirer à elle.

En attendant, ils vont d'abord revenir en Europe recevoir les ovations du public anglais; peut-être iront-ils ensuite à Bruxelles pour donner à la conférence antiesclavagiste des informations qui ne peuvent manquer de présenter un grand intérêt.

Au point de vue géographique, les résultats du voyage de Stanley profiteront à toutes les nations civilisées. Elles auront enfin, grâce à l'illustre voyageur, des notions exactes sur une portion du continent africain jusqu'ici imparfaitement connue. A ce propos, je citerai un passage d'une lettre de Stanley où il rend compte de l'une de ses plus importantes découvertes. Cette lettre est adressée au Consul anglais à Zanzibar, et datée de Mpouapoua, le 11 novembre 1889 :

« Nous avons fait en Afrique une découverte inattendue, celle d'une extension considérable du VictoriaNyanza au Sud-Ouest. Son extrême limite at-

(1) Dans cette dépêche, qui porte le n° 224, M. Spuller parlait des efforts, d'ailleurs fructueux, que le comte d'Aubigny avait dû faire au Caire pour amener le Premier Ministre du Khédive, Riaz Pacha, à comprendre l'attitude du Gouvernement français dans l'affaire de la conversion de la dette égyptienne. Le ministre ajoutait que, d'après les informations venues de Londres, il y avait peu d'espoir de trouver, pour régler la question de l'évacuation, un terrain d'entente, d'où la préoccupation dont parle M. Waddington.

teint 20° 48' latitude Sud, ce qui fait que le lac en question ne se trouve qu'à 155 milles du lac Tanganyika. Pendant mon trajet, j'ai ébauché un relevé et j'ai trouvé que l'étendue du lac atteint le chiffre de 26.900 milles carrés, soit 1.900 milles carrés en plus des estimations connues du capitaine Speke. Si vous jetez les yeux sur la carte du lac vers le Sud-Ouest, vous verrez qu'une ligne de la côte se dirige vers l'Ouest-Nord-Ouest et l'Est-Sud-Est, mais cette ligne ainsi tracée est, en réalité, une série de grandes îles montagneuses, quelques-unes bien peuplées, et se masquant l'une l'autre. Au Sud de ces îles se trouve la grande étendue d'eau récemment découverte. De même le lac Urigi, que le capitaine Speke a complètement négligé, paraît être un lac considérable, avec des îles peuplées.»

L'importance de cette découverte consiste surtout dans le jour nouveau qu'elle jette sur la question des communications entre la côte et les régions équatoriales par le Zambèze, le Chiré et la série des Grands Lacs, question qui, à son tour, se relie étroitement à celle de la suppression de la traite des esclaves à sa source même.

523.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 87. *Berlin, 3 décembre 1889, 5 h. 8, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le comte H. de Bismarck vient de me prier de vous transmettre ses remerciements tout particuliers pour le mémoire développé que vous avez remis au comte Münster, relatif à l'organisation de notre administration centrale des Colonies. Il l'a fait lire au Chancelier qui en a apprécié le haut intérêt. Ce qui l'a particulièrement frappé, c'est la conception si nette qu'a eue M. Gambetta en 1881 de la nécessité d'une direction des Colonies distincte et indépendante de celle de la Marine.

Ce sujet nous a amenés à parler de la conférence de Bruxelles. Le comte H. de Bismarck rend pleine justice à la bonne volonté que les représentants de toutes les Puissances sans exception apportent dans la recherche d'une solution satisfaisante des questions délicates qui leur sont soumises, et il m'en a cité, comme exemple, l'examen auquel une sous-commission se livrerait en ce moment au sujet de l'opportunité d'établir des stations militaires dans l'intérieur de l'Afrique pour empêcher la chasse aux esclaves. «Sans doute, a-t-i

ajouté, la réalisation d'un semblable projet soulève de nombreuses difficultés budgétaires ou autres, chacun des États qui a des possessions africaines pouvant naturellement hésiter à assumer la charge des mesures à prendre sur son territoire. Aussi je ne vous parle de cette délibération que comme d'une preuve du bon esprit qui anime les Gouvernements et leurs délégués. Du reste, la conférence durera vraisemblablement plusieurs mois et, si elle ne donne pas finalement tous les résultats désirables, elle devra avoir, du moins, l'heureux effet d'intéresser l'opinion à son programme humanitaire et civilisateur. »

J'ai naturellement abondé dans ce sens, sans toutefois me prononcer sur aucun point.

Le Ministre m'a ensuite dit quelques mots de vos entretiens avec le comte Münster relativement aux événements du Brésil. Il a constaté avec satisfaction l'accord qui existe entre la France et l'Allemagne, quant à l'attitude à observer vis-à-vis du Gouvernement provisoire. Le Ministre d'Allemagne à Rio a reçu l'ordre de se borner à s'occuper, à titre en quelque sorte officieux, des affaires de son poste et de ses ressortissants. Bien que l'établissement définitif de la République brésilienne ne fasse doute pour personne, il ne sera question ici de sa reconnaissance officielle qu'après la réunion et la décision d'une Assemblée Constituante.

524.

M. MARIANI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 101. Confidentiel. *Rome, 5 décembre 1889, 12 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Au cours de la visite que je lui ai faite hier, mon collègue de Russie m'a dit que le voyage de son Souverain à Berlin (1) n'avait pu que confirmer les chances de la paix. Il n'y a pas eu d'entente, à proprement parler, a ajouté le baron d'Uxkull; mais l'Empereur de Russie a si nettement *indiqué les trois points sur lesquels il lui était impossible de transiger* que l'Empereur d'Allemagne ne peut plus se faire d'illusions sur les résolutions auxquelles le Tsar s'est arrêté. Ces trois points, m'a dit encore mon collègue, touchent exclusivement l'Orient et l'un d'eux se rapporte à la situation du Prince de Bulgarie. Je n'ai pas cru devoir insister sur ce sujet dans cette première visite et je me borne à vous transmettre le résumé de notre conversation à titre de simple information.

(1) Voir ci-dessus, n° 493.

525.

M. Mariani, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. *Rome, 7 décembre 1889, 1 h., soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

L'affaire des droits différentiels revêtant, en Italie [1], un caractère de plus en plus politique et les télégrammes de Paris annonçant qu'il doit vous être posé une question à ce sujet, je crois devoir vous transmettre par le télégraphe, d'après la *Riforma,* un résumé détaillé des déclarations que le Président du Conseil a été amené hier soir à faire devant la Chambre.

Le projet de réponse au message du Roi portait que la Chambre tenait pour prudent de faire concourir au développement économique national l'abolition des droits différentiels, abolition ayant pour but de tenter, autant qu'il dépendrait du pays, de rendre plus amicales et réciproquement plus utiles les relations de *commerce* entre l'Italie et la France. Un député de la gauche a fait observer sur ce paragraphe que, d'après lui, l'opinion publique italienne croyait que des rapports commerciaux pouvaient dissimuler une hostilité politique et que, dans ces conditions, il demandait la suppression des mots *de commerce,* afin d'écarter le soupçon que la Chambre italienne désirait améliorer seulement les relations commerciales avec la France.

M. Crispi a répondu : « L'expression dont on demande la suppression ne peut avoir la signification qui lui est attribuée. Les relations entre l'Italie et la France sont excellentes. Je pourrais communiquer beaucoup de télégrammes qui confirment ce que je dis. Entre l'Italie et la France, il n'y a de dissentiments (*differenza*) qu'en ce qui concerne les rapports commerciaux. » (*A suivre*) [2].

[1] Voir ci-dessus, n° 521 et note 2.

[2] Dans la suite du développement qui fait l'objet du télégramme 103 *bis* du même jour, M. Crispi, dont M. Mariani continue d'analyser le discours, déclare avoir pris « la décision relative à l'abolition des droits différentiels spontanément et avec la conscience d'accomplir un acte utile aux deux pays... La bonne harmonie entre les deux peuples voisins est une aspiration de notre cœur (Bien, bravo !). L'histoire, leurs relations, les traditions poussent les deux nations à s'aimer et à marcher d'accord (approbation générale) ».

526.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 105. *Saint-Pétersbourg, 7 décembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 décembre; Dir. pol., 17 décembre.)

Le général de Schweinitz est de retour à son poste. Il a rapporté de Berlin et de Friedrichsruh les impressions les plus tranquillisantes, qu'il s'est empressé de communiquer à M. de Giers. D'après ses déclarations dont le Ministre des Affaires étrangères m'a fait part, on ne pense en Allemagne qu'à la paix et on y croit, ce qui d'ailleurs n'est pas étonnant puisque celle-ci n'a jamais été menacée que par l'Allemagne ou ses alliés.

Au mois de juin dernier, alors que la Russie avait repris pied en Serbie et que, de ce côté, l'Autriche se trouvait mise en échec, j'écrivais à Votre Excellence (n° 56)[1] que la Triple Alliance traversait sa première crise et que les résolutions à prendre dépendaient de Berlin plutôt que de Vienne, le Gouvernement austro-hongrois ne pouvant songer de lui-même à poursuivre une aventure dont la hardiesse dépassait ses moyens. Je pressentais aussi que l'Autriche pourrait éprouver quelque surprise. L'événement a justifié mon pressentiment. Plutôt que de se laisser entraîner dans une entreprise où l'Allemagne n'est pas directement intéressée, le prince de Bismarck a profité de la première occasion qui s'est offerte pour fausser compagnie à son allié et donner satisfaction à un adversaire[2]. Je ne veux pas dire que l'Autriche ait été sacrifiée; bien des incidents peuvent encore se produire, mais elle a reçu un conseil au lieu d'un appui, ce qui pour un allié, même pour un vassal, est de médiocre valeur. Quoi qu'il en soit, celui qui dans la Triple Alliance a la part du lion, a parlé, commandé, et nous voyons aujourd'hui qu'il n'est plus question que du *statu quo*, ce qui équivaut à une sorte de retraite de la part de Puissances qui avaient naguère le verbe plus haut. Si l'accession de l'Angleterre est réelle, elle aura coïncidé avec cette nouvelle formule. La coalition a pu s'allonger, mais elle a perdu de son humeur conquérante.

Le général de Schweinitz a ajouté que le Chancelier se félicitait d'autant

(1) Dans sa dépêche n° 56 du 5 juin, M. de Laboulaye parlait de l'action que la Russie ne pouvait manquer de vouloir exercer dans les États slaves des Balkans, particulièrement en Serbie et de l'inévitable antagonisme austro-russe. L'Autriche prendrait-elle les devants et chercherait-elle par des mesures de force à se garantir contre tout danger dont la Serbie et le Monténégro, appuyés par la Russie, pourraient la menacer? C'est à Berlin plutôt qu'à Vienne que la question serait tranchée. Ainsi serait mise à l'épreuve l'alliance conclue entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne avec accession plus tard de l'Italie.

(2) Cf. la dépêche de Bismarck à Rome et à Londres reproduite dans *Grosse Politik*, volume VI, pièce n° 1358; une copie de cette dépêche a été transmise à Vienne d'après le n° 1359 où il est fait allusion aux entretiens qu'a eus Bismarck avec Kalnoky à Friedrichsruh.

plus de voir la situation extérieure s'éclaircir que les affaires intérieures réclamaient en Allemagne tous ses soins. Nous n'aurions pas à nous plaindre de ce changement d'occupations, s'il ne fallait, avec le Chancelier, chercher toujours un dessous de carte. Certainement le socialisme se développe suffisamment en Prusse pour employer la vieillesse d'un homme d'État, mais ce qu'il est prudent de prévoir, c'est que le prince de Bismarck n'abandonnera pas pour cela son but principal qui est toujours d'isoler l'un de l'autre ses deux grands voisins de l'Est et de l'Ouest, et que, s'il parvient à rassurer le Tsar, s'il l'amène peu à peu à moins sentir le besoin d'un rapprochement avec la France, il ne manquera pas, par un habile détour, d'exploiter la lutte qu'il entamera contre les socialistes pour essayer de restaurer en Europe une sorte de Sainte Alliance contre la révolution dont nous sommes les fils impénitents. Notre grand succès de l'exposition, qui s'est fait par les peuples à l'encontre des Gouvernements, qui n'est pas sans avoir excité des jalousies, ne pourra-t-il pas lui-même lui servir et être présenté comme un triomphe de la République faisant sentir ses effets jusque dans les contrées encore monarchiques du Nouveau Monde et par conséquent menaçant pour les vieilles monarchies du continent? Pour ma part, j'avoue que, lorsqu'on parle à Berlin de se consacrer à la politique intérieure, je ne me sens pas rassuré. Cette campagne, si elle est entreprise, est-elle appelée à avoir plus de succès que la précédente? J'en veux douter, tout en reconnaissant que les arguments à tirer de la révolution sont les seuls qui puissent encore avoir prise sur Alexandre III, profondément convaincu de la mission conservatrice que la Providence lui a confiée. A l'heure actuelle, en tout cas, si je signale une manœuvre probable et des effets à redouter, je n'ai rien à modifier de mon impression première sur les sentiments du Gouvernement russe à notre égard. Le langage de M. de Giers ne laisse rien à désirer, et, s'il fallait une preuve, je la trouverais dans la continuité des armements destinés à faire face à la Triple Alliance. Sous ce rapport, il n'y a rien de changé. Non seulement l'entrevue de Berlin n'a pas eu pour effet de suspendre une seule mesure, mais, comme l'a écrit notre Attaché militaire, l'Empereur deux jours après son retour, a mis sa signature sur un rapport du Ministre de la Guerre tendant à l'ouverture d'un crédit de deux cents millions de roubles (environ un demi milliard) à répartir sur six ou sept années pour des dépenses militaires [1]. En ce moment même, une commission s'occupe spécialement de l'amélioration des voies stratégiques auxquelles une somme de quarante millions de roubles sera consacrée.

[2] Le 12 octobre l'Attaché militaire avait télégraphié au Ministre de la Guerre : « Le Ministre de la Guerre de Russie a décidé ce matin en principe de commander au Gouvernement français un million de fusils Lebel sans magasins. Veuillez considérer la nouvelle comme *très confidentielle* ». (Pétersbourg. Tél. 64, 6 h. 20, soir.)

527.

M. Billot, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° CLX. *Lisbonne, 7 décembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 23 décembre.)

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la traduction de la réponse du Gouvernement portugais à la note anglaise relative aux régions litigieuses du bassin du Zambèze (1). L'original en a été communiqué hier par M. de Soveral à Lord Salisbury, et le texte en doit être publié aujourd'hui même par le *Diario do Governo* à Lisbonne.

La note anglaise, datée du 21 novembre, était courte et sobre de considérations. Lord Salisbury se bornait à y déclarer que le Gouvernement de la Reine ne pouvait reconnaître les droits du Portugal sur le Machonaland, ce pays ayant été placé sous l'influence britannique par un traité avec le chef des Matabélés. De même, il se refusait à reconnaître les droits du Portugal au Nord du Zambèze, parce que ces droits seraient incompatibles avec ceux que l'Angleterre se serait acquis dans la même région, et parce que le Portugal n'y exercerait ni autorité ni occupation effectives.

La réponse portugaise, datée du 29 novembre, est longue et remplie d'arguments de tout genre et de toute valeur. Il y a, dans la composition des deux documents, les différences qu'on peut relever dans le caractère même des deux peuples.

[Analyse de la note portugaise et des arguments historiques de M. de Barros Gomes.]

528.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 89. *Berlin, 9 décembre 1889, 2 h. 22, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

D'après un renseignement confidentiel que j'ai puisé à une source allemande, la chancellerie impériale est favorable au Portugal dans ses revendications territoriales en Afrique contre l'Angleterre (2). La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a reçu l'ordre de soutenir ces revendications.

(1) Voir ci-dessus, n° 519. — (2) Voir ci-dessus, n°s 519 et 527.

529.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 112. *Saint-Pétersbourg, 25 décembre 1889.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 décembre 1889; Dir. pol., 3 janvier 1890.)

Depuis mon retour à Saint-Pétersbourg, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer le général Ignatieff. Bien qu'il ne soit pas en faveur actuellement, le général, qui est un des chefs du parti panslaviste, occupe dans les comités qui se consacrent sous diverses formes à l'idée slave une position dont il doit être tenu compte. L'influence qu'il y exerce n'a pas été recherchée parce qu'elle est d'une nature extra-officielle, mais elle ne doit pas non plus être dédaignée. A ce point de vue, il était intéressant de connaître les impressions qu'il avait rapportées du séjour qu'il a fait en France pendant l'exposition.

Cette impression a été très favorable. Le général a été frappé non seulement des merveilles qui se présentaient à ses yeux, mais de la tranquillité et de l'extrême sociabilité dont nous avons donné le spectacle. Les manifestations sympathiques dont la Russie a été l'objet de la part de la population et du Gouvernement ont également touché ses sentiments patriotiques. Il m'a dit qu'à son retour, lorsqu'il avait été reçu par l'Empereur, il n'avait pas négligé de faire connaître à son Souverain de nombreux détails à cet égard. L'Empereur, vivement intéressé, avait trouvé plaisir à entendre raconter des anecdotes témoignant de la sincérité et de la cordialité qui portent la nation française vers la nation russe. Sa Majesté lui aurait même demandé d'où provenait suivant lui cet élan spontané. Avec son esprit pratique le général lui a répondu qu'il fallait en chercher la raison dans l'instinct que les deux pays avaient un adversaire commun. J'aurais aimé qu'il ajoutât que la France, toujours éprise de la grandeur morale, tournait volontiers ses regards vers un Souverain qui, bien que commandant sans contrôle à plus de cent millions d'hommes, avait conscience que son devoir était de représenter autre chose que la force matérielle.

Quoi qu'il en soit, nous devons nous féliciter que le Tsar ait eu l'occasion d'envisager le grand concours de peuples qui a eu lieu cette année en France sous un jour qui n'est pas de nature à lui déplaire.

Le général Ignatieff est d'ailleurs convaincu de la fixité de la politique impériale. L'entrevue de Berlin ne lui cause aucune préoccupation. La seule amélioration qu'il voudrait voir établir dans nos rapports communs, c'est que

des deux côtés, lorsqu'il s'agit de questions où les intérêts ne sont pas divergents, on prît l'habitude de se consulter de manière à ne pas avoir l'apparence d'être divisés, comme cela est arrivé quelquefois.

530.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1. *Londres, 2 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

L'apaisement relatif que j'ai signalé à Votre Excellence par ma lettre du 21 décembre dernier (1), relativement aux affaires du Portugal, s'est maintenu jusqu'à présent. On reconnaît qu'on s'était un peu vite injurié et menacé et qu'il eût été à tout le moins à propos d'attendre pour le faire de savoir exactement en raison de quels faits on se querellait. La seule nouvelle note commi-natoire qui se soit fait entendre consiste dans les commentaires inspirés à la presse par la nouvelle de l'envoi de cuirassés anglais dans la baie de Delagoa. Cette baie est, comme le sait Votre Excellence, l'objet des plus ardentes convoitises de la part des Anglais. Malgré l'arbitrage du maréchal de Mac-Mahon, qui l'a attribuée aux Portugais, on n'a pas perdu ici tout espoir de la posséder un jour; de même que, malgré les traités assurant l'indépendance du Transvaal, on n'a pas perdu l'espérance de s'en emparer dans un avenir plus ou moins éloigné. Des indices de cette ambition ont été signalés au Département par dépêche du 20 septembre dernier (2).

Pour ce qui est de Delagoa, on ne dissimule nullement au Foreign Office les cuisants regrets que la sentence du Maréchal a causés. C'est même l'exemple qu'on nous objecte généralement quand nous proposons un arbitrage sur une question quelconque, pour s'excuser du peu de goût qu'on éprouve ici pour ce mode de règlement. On nous l'a par exemple opposé plusieurs fois dans la conversation, comme si c'était un argument ayant la moindre valeur, lorsque nous recommandions l'arbitrage dans l'affaire de la *Ville de Victoria*, coulée par le *Sultan* (3).

Rien d'étonnant donc que la première pensée du Cabinet de Londres, lorsqu'il a appris les résultats de l'expédition de Serpa Pinto, ait été d'envoyer

(1) Dans ce rapport n° 244, M. Waddington reparlait du conflit anglo-portugais relatif au bassin du Zambèze et signalait à ce propos le langage violent de certains journaux anglais à l'égard de l'explorateur Serpa Pinto.

(2) Dépêche n° 170 dont l'auteur, M. Jusserand, signalait la convoitise excitée en Angleterre par les richesses minières découvertes au Transvaal. Le *Times* prévoyait une guerre faite aux Boers.

(3) Sur l'arbitrage du maréchal Mac-Mahon. Voir ci-dessus le n° 520, note, p. 568.

des navires devant Delagoa. C'est un moyen de pression et, qui sait, au cas où les affaires prendraient une tournure plus grave, si ce ne pourrait pas être le moyen aussi d'obtenir un gage? Certainement le Gouvernement que retiennent des considérations étrangères à la question et dont j'ai fait part à Votre Excellence dans ma dépêche précitée, n'avouerait pas un projet pareil. Les journaux toutefois ne se sont pas fait faute d'en parler clairement et d'affirmer qu'il y a dans la capture de ce point une occasion de justes représailles (1).

[Analyse de journaux et de documents anglais.]

531.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. *Berlin, 4 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

Il me paraît intéressant de noter et de faire connaître à Votre Excellence tout un ensemble de déclarations, d'autant plus inattendues qu'elles sont plus flatteuses, dont il m'a été donné de recueillir l'expression dans ces derniers jours, soit directement à la Cour, soit par la lecture des journaux de Berlin. Au début d'une année nouvelle, à cette époque où chacun est amené à faire un retour sur les événements accomplis dans l'année précédente, l'opinion d'outre-Rhin semble avoir été fortement frappée des preuves de vitalité que la France a données de toutes façons dans le cours de 1889. Il est hors de doute que les succès de notre politique intérieure, l'incomparable éclat de notre exposition, l'estime incontestée que s'est acquise M. le Président de la République, ont, comme le dit M. Barrère dans un rapport du 12 décembre dont vous avez bien voulu me donner communication par le dernier courrier, «énormément augmenté le crédit moral de la France auprès de la nation allemande». Ce revirement qu'ont opéré notre prospérité et notre sagesse, s'est manifesté avec une singulière vivacité dans les paroles que m'a adressées l'Empereur, auquel j'avais été porter, en même temps que mes collègues du Corps diplomatique, les compliments traditionnels du 1er janvier. Guillaume II s'est mis à apprécier en termes d'une extraordinaire chaleur la splendeur du spectacle qu'offraient les merveilles accumulées au Champ de

(1) Au moment où M. Waddington rédigeait cette dépêche, Lord Salisbury, par un ultimatum, exigeait la remise de toutes choses sur le Chiré et dans le Nyassa-Land dans le *statu quo ante* et demandait une réponse avant le 8 janvier. Le Portugal consentit le 7 au retour du *statu quo* à la condition que le Gouvernement britannique fît de même de son côté.

Mars; il citait l'opinion de princes qu'il avait rencontrés et qui avaient eu la bonne fortune de venir admirer l'exposition, et, prolongeant l'entretien sur ce sujet, il s'exclamait sur les bénéfices considérables que notre commerce et notre industrie avaient dû retirer de l'affluence des visiteurs.

L'Empereur a même indiqué qu'il voyait avec satisfaction notre Gouvernement franchement affermi, non moins par ce magnifique résultat que par l'échec des partis hostiles.

D'autre part, m'étant trouvé l'avant-veille à la table de la vieille Impératrice Augusta avec le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Bade, tous trois m'avaient réitéré avec une particulière insistance leurs félicitations sur les favorables conditions dans lesquelles M. Carnot exerce le pouvoir et sur les conséquences que devrait avoir pour la paix européenne la démonstration si évidente que notre pays a donnée de sa puissance et de son génie. La Grande-Duchesse, qui est certainement une des Princesses de notre temps dont la haute intelligence et la bonté de cœur méritent le plus d'être signalées, s'est attachée à faire l'éloge des qualités du chef de notre Gouvernement; la gracieuse pensée qu'avait eue Mme Carnot d'offrir une fête de Noël dans le salon de l'Élysée à plusieurs centaines des plus pauvres enfants de Paris, lui avait paru spécialement touchante, et, de même que quelques autres personnages de la Cour, elle m'en a parlé dans des termes exceptionnellement flatteurs.

Sans qu'il y ait eu, je crois, rien de concerté dans la façon dont plusieurs journaux ont apprécié l'attitude de la France en 1889, il s'est trouvé que la plupart des rédacteurs ont formulé une série de jugements empreints d'une réelle impartialité à notre égard. J'y verrais volontiers un des effets du courant qu'a rétabli d'un pays à l'autre l'empressement mis par les Allemands à venir en masses compactes visiter Paris. L'échange des communications s'était tellement raréfié dans ces dernières années que nos voisins avaient à peu près perdu l'habitude de nous connaître *de visu;* après avoir été attirés chez nous par la violence de leur curiosité, ils n'ont pu dissimuler la surprise qu'ils rapportaient de ces excursions en « pays sauvage ». En racontant ses impressions, dont le *Journal des Débats* et le *Temps* ont publié des fragments, un correspondant de la *Deutsche Rundschau* a poussé la bonne foi jusqu'à déclarer que, si quelques Allemands avaient pu se croire parfois mal vus en France, ils ne devaient s'en prendre qu'à la rudesse de leurs mœurs qui contrastent par trop vivement avec la délicatesse d'éducation des Parisiens.

En restant aussi dans le domaine des considérations morales, la *National Zeitung* (du 3 janvier) cite comme un exemple fort rare la générosité de sentiments qu'ont révélée nos compatriotes si sérieusement atteints dans leur épargne par la catastrophe financière du Panama, « en n'adressant aucun blâme, aucun reproche au vieillard qu'on s'était habitué à nommer le Grand Français et en paraissant compatir plus au malheur de M. de Lesseps qu'à la

ruine de son entreprise». On a pu admirer également, dit-elle encore, le tact, la patience, l'heureuse décision du public français qui, lors des folles spéculations sur les cuivres, ont réussi à en faire éviter les conséquences les plus graves; «une fois de plus, il y a sujet de s'étonner des surprenants contrastes que présente le caractère de nos voisins».

[Autres appréciations de la *National Zeitung* et de divers journaux allemands.]

532.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Berlin, 7 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

Quelques journaux français ont mené grand bruit à propos des mesures militaires en voie d'exécution de ce côté des Vosges; ils ont parlé de renforcements considérables qui résulteraient de la création d'un deuxième corps d'armée en Alsace-Lorraine. Le premier Attaché militaire à cette ambassade a récemment rectifié cette assertion dans son rapport n° 190. De l'examen du prochain budget, il a conclu que l'accroissement des forces allemandes sur la frontière française n'excédera pas cinq bataillons, dix escadrons et dix batteries.

D'après les renseignements que j'ai personnellement recueillis depuis lors, ce n'est pas en vue des nécessités d'une guerre plus ou moins prochaine contre la France qu'a été décidée la formation d'un nouveau corps d'armée dans les territoires annexés; c'est en conformité d'un plan d'ensemble que le général Verdy du Vernois a fait prévaloir, dès son arrivée au ministère de la Guerre. Étant gouverneur de Strasbourg, il avait reconnu que, tant sous le rapport de l'instruction des soldats et de l'administration qu'au point de vue tactique, une trop grande accumulation de troupes sous un même commandement présentait de sérieux inconvénients. Le 15e corps comptait trois divisions dont deux à cinq régiments, plus une brigade bavaroise pour la garnison de Metz. Le nouveau Ministre de la Guerre a, en conséquence, proposé à l'Empereur de revenir au principe de la composition identique de tous les corps d'armée, qui comprendront dorénavant deux divisions, seulement, chaque division étant formée de deux brigades et chaque brigade de deux régiments à trois bataillons. Pour encadrer les régiments et les quatrièmes bataillons devenus disponibles, on a décidé de créer deux corps d'armée supplémentaires, et d'opérer à bref délai les dislocations requises. C'est ainsi que sur la frontière

russe l'organisation du 17e corps exigera quatre bataillons, dix escadrons, douze batteries qui seront tirés des diverses parties de la Prusse, tandis que les éléments complémentaires du nouveau corps d'armée d'Alsace-Lorraine seront fournis par les garnisons des bords du Rhin.

Il n'y aura donc à proprement parler ni augmentation de l'effectif total de l'armée allemande, ni accroissement de quelque importance des forces placées aux frontières de l'Est ou de l'Ouest. Mais le grand État-major a pour objectif de les constituer sur un pied tel que la mobilisation ait ses cadres tout prêts et d'établir l'uniformité dans la composition des différents corps d'armée autant que le permettent les conventions spéciales avec divers États de l'Allemagne. Il veut faire à loisir, en temps de paix, ce que le passage à l'état de guerre l'obligerait à faire à la hâte. Rien n'empêche, selon moi, notre Ministre de la Guerre de s'inspirer des mêmes idées, s'il les trouve justes, et de les appliquer à son heure. Toutefois, comme il n'y a pas péril imminent, nous devons agir sans précipitation et ne pas laisser croire que nous soyons encore aussi accessibles qu'il y a trois ans à de vaines alarmes.

[En post-scriptum, l'Ambassadeur signale un article de journal.]

533.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. *Berlin, 9 janvier 1890.*

(*Reçu :* Dir. com., 16 janvier.)

J'ai lu avec d'autant plus d'intérêt dans la *République française* du 7 de ce mois l'article intitulé : « *Les traités de commerce* », que j'y ai trouvé de nouveaux arguments en faveur de la solution dont j'ai présenté la formule dans mes dépêches des 18 mai (n° 109 Direction politique) et 28 novembre 1889 (n° 241 Direction commerciale), savoir : l'établissement d'un double tarif autonome dont le moins élevé pourrait être accordé pour une durée déterminée par le Gouvernement de la République aux États qui nous offriraient des avantages corrélatifs sous la forme du traitement de la nation la plus favorisée, ou autrement.

Je crois pourtant devoir faire quelques réserves quant aux vues du rédacteur anonyme de cet article sur les bases du tarif minimum : « Il faut, dit-il, que ce tarif impose aux articles étrangers des taxes égales à celles que

supportent nos mêmes produits.» D'abord, nous devrons, selon moi, éviter de grever dans cette proportion tous les produits qui peuvent être considérés comme matières premières, si nous ne voulons pas compromettre notre commerce d'exportation. Ensuite, nous ne saurions nous dispenser de laisser aux autres États quelque intérêt à obtenir que notre marché leur reste ouvert, si nous voulons que le leur ne nous soit pas fermé. Toutes les industries ne sont pas également essentielles à encourager, à protéger chez nous, et je ne vois pas l'avantage que nous aurions à en faire vivre quelques-unes d'une vie artificielle.

Il est, d'ailleurs, une considération d'un ordre plus général qui nous oblige à user avec prudence de l'arme que l'article 11 du traité de Francfort nous a mise entre les mains, grâce à la prévision de M. Thiers, pour tenir en échec ou tout au moins en suspens la politique économique de l'Europe tout entière. Sous le rapport commercial, cet article 11 nous a unis à l'Allemagne comme deux vases communicants. Elle est condamnée à avoir un régime presque identique au nôtre, puisque les concessions de tarif qu'elle ferait à d'autres États nous seraient acquises de plein droit. Il est vrai que nous sommes soumis à la même servitude, mais notre industrie, étant plus ancienne et plus riche, est mieux en état que sa rivale allemande de supporter de mauvais jours. Nos tendances protectionnistes ne déplaisent pas à M. de Bismarck; mais, le cas échéant, il aimerait, sans doute, à se montrer moins outrancier que nous, pour se concilier l'Angleterre et les autres pays industriels de l'Europe. En admettant qu'il ne veuille pas nous favoriser indirectement en procédant ainsi, il ne manquera certainement pas de rejeter sur nous toute la faute du malaise, sinon des souffrances des autres pays. Plus ce malaise et ces souffrances s'accentueront, plus nous serons dénoncés comme les auteurs de tout le mal. Qui sait si, poussés à bout par la perspective d'une ruine complète, les États secondaires, comme la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, la Suède et Norvège et même le Danemark, sans parler de l'Angleterre qui devient féroce quand ses intérêts commerciaux sont menacés, n'applaudiraient pas à une coercition de la France accusée d'avoir «abusé» pour ruiner l'Europe de la clause de faveur perpétuelle qu'elle a obtenue de la magnanimité de son vainqueur?

Je ne vois pas, en tous cas, ce que nous gagnerions à nous aliéner, de gaîté de cœur et sans nécessité absolue, les sympathies des peuples, alors que déjà celles des Gouvernements nous font défaut. Notre tarif conventionnel actuel, qui se rapproche beaucoup du tarif allemand, a suffi pour maintenir notre industrie et notre agriculture à un degré de prospérité presque suffisant, puisque le peuple français a pu subvenir depuis vingt ans à d'énormes charges sans en être écrasé. Il est considéré comme satisfaisant par la plupart des États qui sont en relations d'affaires avec nous. Bornons-nous, pour 1892, à le relever sur certains articles dont nous avons intérêt à développer la fabrication

en France. Nous pourrions aussi atténuer les taxes qui portent sur les produits que nous tirons des pays non dénommés à l'article 11 du traité de Francfort afin d'obtenir en retour des concessions spéciales sur nos articles. Ce qui importe c'est de sauvegarder nos intérêts immédiats sans jeter le trouble en Europe, et celle-ci nous en sera reconnaissante.

Sous le calme apparent des discussions auxquelles donne lieu l'échéance de 1892, je sais qu'il y a ici une réelle inquiétude de l'avenir. On me dit que la chancellerie impériale a le sentiment très net de l'impasse où la place l'article 11 : cette question est très attentivement étudiée par MM. de Boetticher, Ministre de l'Intérieur, et de Scholtz, Ministre des Finances. Quelques-uns de mes collègues, les Ministres de Suisse et de Suède, sont en éveil et cherchent à deviner les intentions du prince de Bismarck. Je tâcherai de me renseigner à cet égard, mais j'ai lieu de croire que le Chancelier n'a pas encore d'idée arrêtée sur l'attitude qu'il prendra lorsque nous dénoncerons les traités, ce qui ne fait de doute ici pour personne.

534.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° III. *Vienne, 10 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 20 janvier.)

Ayant eu l'honneur de dîner hier chez l'Empereur, j'ai pu constater que Franço s-Joseph était très bien portant, toujours droit et élancé, souple et agile dans ses mouvements en dépit de ses soixante ans. Il a causé avec beaucoup d'entrain. Son air de santé et même de bonne humeur a frappé ceux de mes collègues qui assistaient au dîner et ne l'avaient pas vu depuis longtemps. Les journaux français et étrangers, qui le représentent comme accablé sous le poids de ses chagrins et disposé par lassitude et découragement à remettre à son neveu la couronne qu'il a lui-même reçue de son oncle, se trompent complètement. Certes, le coup qui l'a frappé dans sa tendresse et son orgueil a été terrible. Mais, s'il l'a plongé dans une tristesse profonde, s'il a accru son penchant naturel pour la retraite, si même il a irrité jusqu'à la dureté son caractère jusque là facile et indulgent, il n'a pas eu pour effet de lui donner le dégoût du pouvoir et de le détourner de ses devoirs de Souverain. Bien au contraire, dès le lendemain de la catastrophe, il s'enfonçait plus

que jamais dans le travail et les affaires, y trouvant le seul dérivatif possible à sa douleur et l'amertume de ses souvenirs, et je ne crois pas qu'une pensée d'abdication ait jamais traversé son esprit.

Après le dîner, l'Empereur m'a adressé les paroles les plus obligeantes sur la France. Il m'a félicité du grand succès de l'exposition, de l'heureux résultat des élections, il a rendu justice à l'habileté et à l'énergie dont le Gouvernement avait fait preuve pendant la crise redoutable qui avait un instant ému l'Europe et surtout ce qui m'a particulièrement touché, il s'est exprimé sur le compte de M. le Président de la République dans les termes les plus flatteurs. Sa Majesté s'est plu à me dire que ce n'était pas seulement en France que la sagesse et l'autorité de M. Carnot étaient hautement appréciées, et a ajouté avec bonne grâce que l'ascendant dont il jouissait ne pouvait manquer d'avoir une heureuse influence sur le cours paisible et prospère de nos destinées. Et, dans l'expression de ses sentiments l'Empereur a mis un accent de sincérité, presque de chaleur, dont j'ai ressenti, je ne le cache pas, une vive satisfaction.

535.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Billot, Ministre de France à Lisbonne.

T. n° 2. *Paris, 12 janvier 1890, 2 h., soir.*

Votre télégramme du 8 janvier n° 6 [1] m'apprend que le Gouvernement portugais, en même temps qu'il s'adresse à nous pour que nous fassions entendre à Londres des conseils de prudence et de modération, « fait simultanément une démarche semblable auprès de quelques autres Puissances européennes ».

Mais d'une conversation que je viens d'avoir avec M. d'Azevedo, il résulte que le Portugal n'a fait jusqu'à présent et à sa connaissance appel en cette circonstance qu'au Gouvernement français. Il nous demande « jusqu'où et de quelle façon ce Gouvernement serait disposé à exercer ses bons offices de

[1] D'après ce télégramme le Ministre d'Angleterre à Lisbonne avait demandé le 5 au Gouvernement portugais de prescrire à ses agents de s'abstenir de toute incursion et de tout acte de juridiction dans les territoires contestés. Le Gouvernement avait consenti à envoyer les ordres demandés sous condition de réciprocité et proposé de soumettre le litige aux Puissances ayant pris part à la Conférence de Bruxelles. En même temps il demandait à la France d'agir à Londres et annonçait qu'il adresserait la même demande à d'autres Puissances.

nation amie en faveur du Portugal soit seul, soit d'accord avec d'autres Puissances afin qu'une solution favorable de ce litige soit obtenue».

La déclaration de M. d'Azevedo diffère d'une façon très appréciable de la demande qui est formulée dans votre télégramme, notamment en ce qui concerne le point de savoir si oui ou non et dès à présent le Gouvernement portugais s'est adressé simultanément à d'autres Puissances européennes.

Vous comprendrez tout le prix que j'attache à être renseigné avec exactitude à ce sujet. Je vous serai donc obligé de me faire savoir si le Gouvernement du Portugal s'est adressé à d'autres Puissances, dans quels termes il l'a fait et quelles sont ces Puissances.

D'autre part, il résulte des renseignements que m'a fournis M. d'Azevedo qu'en réponse à la note du Gouvernement portugais du 8 janvier le Gouvernement britannique aurait réclamé l'évacuation immédiate par les forces portugaises du pays des Makololos et de quelques autres points où elles s'étaient établies à la suite des dernières expéditions. Le Cabinet de Lisbonne se serait refusé de souscrire à cette demande. Enfin notre Consul à Zanzibar me télégraphie que quatorze navires de guerre anglais ont quitté Zanzibar, se rendant, dit-on, à Mozambique.

536.

M. Billot, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. *Lisbonne, 12 janvier 1890, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* le 13, 12 h., matin.)

Contre toute attente, la réponse portugaise du 8 janvier a été jugée insuffisante à Londres.

Avant-hier mon collègue anglais a été chargé d'exiger que le Gouvernement portugais rappelât dès maintenant ses troupes des territoires contestés et rétablît le *statu quo ante*. Après un premier refus et devant la menace d'une rupture immédiate, le Gouvernement portugais a cédé. L'ordre de rappel a été télégraphié hier soir à Mozambique. En cas de refus, le Ministre anglais devait interrompre les relations et quitter Lisbonne; il fait entendre que son Gouvernement n'acceptera ni arbitrage ni médiation.

Le Conseil d'État a été réuni hier pour délibérer sur l'événement qui est présenté déjà par la presse comme un abus de force et paraît devoir soulever une grande irritation en Portugal.

537.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. *Berlin, 12 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

J'ai vu hier M. de Bleichroeder, revenu le jour même de Vienne où il avait été passer quinze jours chez sa fille, et il m'a parlé de ses entretiens avec le comte Kalnoky avec la complaisance d'un homme qui se targue de ses grandes relations. Il aurait demandé à cet homme d'État si le Gouvernement impérial et royal ne redoutait pas que l'admission de l'emprunt bulgare à la cote officielle ne poussât le Cabinet de Saint-Pétersbourg à des représailles en Serbie. Le comte lui a répondu qu'il ne craignait pas en ce moment les menées russes à Belgrade, et que, d'ailleurs, la cote de l'emprunt bulgare indique que le Gouvernement austro-hongrois reconnaît la Bulgarie, mais non le Prince Ferdinand.

Cette distinction subtile n'a pas convaincu M. de Bleichroeder, qui ne croit pas que la Russie en prenne facilement son parti. Il semble, d'ailleurs, que le prince de Bismarck ait prévu les réclamations que l'admission de l'emprunt bulgare à la cote provoquerait du côté des Russes. Car, consulté officieusement lors de la négociation de cet emprunt, s'il pourrait sans inconvénient être coté à la Bourse de Berlin, il se prononça pour la négative et l'affaire fut conclue à Vienne.

M. de Bleichroeder me paraît avoir été frappé du ton dégagé de M. le comte Kalnoky et il se propose d'appeler l'attention du Chancelier sur le danger des velléités de politique indépendante qu'il a constatées à Vienne.

Il m'a ensuite dit un mot de la nouvelle lancée par la *Gazette nationale* de l'éventualité d'une entrevue de l'Empereur d'Allemagne avec le Président de la République française. « Certes cette rencontre aurait, a-t-il remarqué, de très heureux effets, mais en parler longtemps d'avance, c'était en compromettre la réalisation. Si j'avais été à Berlin, j'aurais empêché le directeur de la *Gazette nationale* de commettre une pareille maladresse. »

J'imagine que l'idée d'une entrevue entre les chefs d'État de France et d'Allemagne a été inventée pour mettre le Tsar en défiance de nous. Cette

manœuvre a été déjouée par la netteté du démenti publié par l'agence Havas [1]. Mais l'effet étant produit, je ne crois pas qu'il y ait avantage à insister. Car nous n'avons aucun intérêt à décourager les tendances plus conciliantes qui se manifestent depuis quelque temps en Allemagne.

P. S. — *12 janvier.*

Je trouve, dans la *Gazette nationale* de ce jour, une correspondance de Paris dans laquelle les observations d'une partie de la presse française sur l'idée d'une rencontre entre l'Empereur d'Allemagne et M. le Président de la République sont violemment prises à partie. Il me semble que ce journal devrait plutôt se reprocher à lui-même la suggestion qu'il a si intempestivement mise en circulation.

538.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 13. *Berlin 18 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

L'opinion publique allemande demeure fort perplexe en présence de la répugnance dont on a témoigné en France pour tout projet de rencontre de M. le Président de la République avec l'Empereur d'Allemagne [2]. Elle attendait certainement un autre effet des cajoleries que la presse germanique nous avait distribuées avec une très intentionnelle prodigalité [3]; mais bien que déconcertée par la froideur de notre riposte, elle ne veut pourtant pas abandonner l'espoir que nous soyons revenus à des dispositions plus conciliantes, elle se plaît malgré tout à supposer qu'à la suite du succès de notre exposition, nous sommes enclins à supporter mieux les faits accomplis. Elle tient même à nous faire honneur de l'heureuse confiance dans la paix et la concorde qui se manifeste en Europe depuis la nouvelle année.

[Analyse d'articles de la *Gazette de Cologne* et de la *Gazette nationale.*]

(1) On avait, dans la presse, parlé d'un voyage à Bruxelles que pourrait entreprendre le Président Carnot, voyage au cours duquel il se serait rencontré avec l'Empereur Guillaume. L'agence Havas communiqua aux journaux le 8 janvier la note suivante : « Il a été question dans certains journaux d'un prétendu projet de voyage à Bruxelles de M. le Président de la République à l'occasion du jubilé du Roi Léopold. Nous sommes autorisés à déclarer que c'est là une pure invention. Ces bruits n'ont pas plus de fondement que ceux qui ont été mis en circulation à propos de la délégation que l'on annonçait devoir être envoyée à Metz lors du séjour de l'Empereur Guillaume dans cette ville. »

(2) Voir ci-dessus, n° 537.

(3) Voir ci-dessus, n° 531.

539.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. BILLOT, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE.

T. n° 4. *Paris, 20 janvier 1890, 3 h., soir.*

Il me parvient, de diverses sources, des renseignements contradictoires en ce qui concerne l'éventualité d'une démarche que certaines Puissances européennes se proposeraient de faire auprès du Cabinet anglais en faveur du Portugal [1]. Le 15 janvier, M. de Laboulaye me télégraphiait que M. de Giers aurait invité M. de Staal à se mettre en rapport, à ce sujet, avec M. Waddington. Mais jusqu'ici M. de Staal n'a pas abordé cet ordre d'idées auprès de notre Ambassadeur. Hier, les journaux ont publié une dépêche de Lisbonne affirmant que les Cabinets de Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne et Constantinople avaient décidé de prescrire à leurs Ambassadeurs une démarche commune auprès du Gouvernement anglais, en se plaçant principalement au point de vue monarchique et en conseillant à ce Gouvernement d'éviter les mesures qui pouvaient avoir pour effet d'affaiblir la situation déjà si menacée de la maison de Bragance. Par contre, on annonce aujourd'hui que le Portugal se montrerait très mécontent de l'attitude de l'Allemagne qui aurait refusé d'intervenir.

Vous comprenez tout le prix que j'attache à obtenir sur ces différents points des renseignements positifs. S'il ne nous appartient nullement de prendre l'initiative d'une démarche qui, si elle restait isolée, risquerait d'être mal accueillie par le Cabinet de Londres, si nous devons rester en dehors d'une action commune qui aurait le caractère particulier que je vous indiquais ci-dessus, d'autre part, il ne serait conforme ni à notre situation internationale, ni aux sentiments d'amitié que nous professons pour le Portugal de rester seuls dans l'abstention, alors que tous les autres Cabinets européens se décideraient à intervenir. La conduite que nous devons suivre dans ces circonstances dépend, vous le sentez, de la rapidité, de l'exactitude et de la précision des renseignements qui nous parviendront au sujet des intentions prêtées aux Puissances. Le Portugal ayant le plus grand intérêt à les engager dans une telle démarche, il faut évidemment se méfier de toute information ayant cette origine. Cependant je crois devoir attirer votre attention sur cet ensemble de faits et vous serai obligé de me transmettre télégraphiquement vos informations et votre propre sentiment [2].

(1) Voir ci-dessus, n° 515.

(2) M. Billot a répondu le 21 janvier par deux télégrammes d'où il ressortait que le Gouvernement portugais, reconstitué le 15, n'avait fait aucune démarche pour provoquer auprès du Gouvernement britannique une action commune de quelques Puissances.

540.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 20. *Londres, 21 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 janvier; Dir. pol., 25 janvier.)

J'ai eu depuis quelques mois diverses occasions de signaler au Département les marques du changement qui s'est opéré dans les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne. Autant elles ont été désagréables au début du règne de l'Empereur actuel, autant elles sont devenues maintenant courtoises et même cordiales. Au lieu des aigres récriminations qu'on échangeait naguère, ce ne sont maintenant que politesses. La mort de l'Impératrice Augusta [1] et celle de Lord Napier ont été une occasion de plus pour des manifestations de ce genre.

A l'occasion du premier de ces décès, le Lord Maire de Londres a transmis à l'Ambassadeur d'Allemagne l'expression des sentiments de sympathie éprouvés par les habitants de la cité pour le deuil de la nation allemande. La mort de Lord Napier a inspiré à Guillaume II un de ces télégrammes à publier pour lesquels il manifeste un goût si prononcé. Votre Excellence en trouvera ci-joint le texte [2]. L'Empereur d'Allemagne y exprime son appréciation des qualités militaires du mort et désire que ses sentiments de condoléances soient exprimés à la Reine et à l'armée. Le point le plus curieux de la dépêche est la signature. Guillaume fait suivre ses qualités d'Empereur et Roi de celle d'Amiral de la flotte, titre que la Reine lui a conféré lors de sa visite à Osborne.

Non content de cette marque de ses dispositions courtoises, l'Empereur a prescrit à son Ambassadeur, qui était alors en congé, de rentrer à Londres pour le représenter aux funérailles de Lord Napier. De son côté, l'Impératrice Frédéric se faisait représenter par M. von Rath, attaché à l'ambassade d'Allemagne à Londres.

L'ambassade allemande a seule participé à titre officiel à la cérémonie des obsèques.

[1] Survenue le 7 janvier. — [2] La reproduction de ce télégramme n'a pas paru nécessaire

541.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 22. *Londres, 22 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 27 janvier.)

Les appréciations formulées dans ce pays au sujet de la part de responsabilité qui incomberait à la France dans la continuation du commerce des esclaves sont connues de Votre Excellence. J'ai signalé au Département les allusions désobligeantes qui ont été faites quelquefois au Parlement relativement à cette question, allusions qui ont provoqué de ma part de très nettes représentations auprès du chef du Foreign Office.

La réunion de la Conférence de Bruxelles ne pouvait guère manquer de raviver ces sottes rumeurs et, en effet, la presse anglaise les a de temps en temps accueillies de nouveau. Les sympathies que l'opinion publique a manifestées chez nous pour le Portugal ont eu pour résultat de remettre en faveur ces accusations déraisonnables. J'adresse ci-joint à Votre Excellence, à titre de spécimen, une note publiée par le *Times* (1) au sujet des travaux de la Conférence où le commerce des esclaves est représenté comme se faisant couramment entre les possessions portugaises et les protectorats français de l'océan Indien. Le journal veut bien reconnaître toutefois que ce commerce se ferait à l'insu de la métropole.

L'article en question est aussi digne de remarque par la recommandation qu'il contient d'écarter du programme de la Conférence le trafic des armes. Ce trafic devrait être traité à part, plus tard, n'importe quand. Or, par deux points principaux, la Conférence touche aux intérêts et traditions de l'Angleterre et de la France : la question du droit de visite qui nous concerne spécialement et la question de l'importation des armes qui touche spécialement l'Angleterre. On trouve naturellement ici que le règlement de la première question est urgent et indispensable et que l'humanité l'exige. Quant à la seconde, son examen devrait échapper à la Conférence et être renvoyé à une époque indéterminée.

(1) La reproduction de cette annexe n'a pas paru nécessaire.

542.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 9. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

J'ai eu très confidentiellement, et par une voie qui n'est pas régulière, communication d'un rapport émanant d'un membre de l'agence de Russie au Caire. Comme il explique l'intérêt si ardent que le Gouvernement russe porte à tout ce qui concerne l'Abyssinie, j'ai pensé qu'il y avait lieu d'en prendre copie et de l'adresser à Votre Excellence.

D'après l'auteur de ce travail, le seul moyen d'action dont dispose le Gouvernement russe en Égypte et sur la mer Rouge est la religion orthodoxe à laquelle il attribue une supériorité marquée sur les cultes catholique et protestant. «En Afrique, dit-il, la religion orthodoxe n'a certes point des adhérents aussi nombreux que dans les provinces turques, mais auprès d'elle est la religion copte dont l'influence s'exerce non seulement sur un tiers environ des indigènes de la vallée du Nil, mais prédomine encore dans toute l'Abyssinie. Par ses dogmes comme par la forme de son culte, la religion copte non seulement se rapproche, mais est, on peut même dire, semblable à la religion orthodoxe et toute action politique qui aura pour base le soutien et le relèvement de cette religion sera presque assurée de réussir, là même où la force, l'intrigue et l'argent répandu à profusion ont échoué plus d'une fois. Dédaigner une arme aussi puissante et ne point s'en servir pour arriver à se créer en Égypte d'abord et sur le littoral de la mer Rouge ensuite une influence et des attaches qui nous assureraient les moyens, le moment venu, de nous créer dans l'avenir, en ces parages, une escale où les flottes impériales pourraient se ravitailler, serait peut-être se fermer pour l'avenir tout espoir d'arriver à un résultat qui s'impose aujourd'hui avec le développement de notre marine.»

Votre Excellence lira du reste le rapport entier qui, d'après ce que je crois savoir, a été écrit en 1887 par le prince Mouroussi. Je la prie de considérer cette communication comme tout à fait confidentielle.

P. S. — Les impressions de l'officier russe qui revient d'Abyssinie sont que le Roi Ménélik a de grandes chances de réussir et qu'il n'est pas particulièrement attaché à l'Italie.

543.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 19. *Londres, 23 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 janvier; Dir. pol., 25 janvier.)

La question posée à Votre Excellence au Parlement et transformée ensuite en interpellation au sujet des affaires de Terre-Neuve [1] a été dans la presse anglaise, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, le sujet de nombreux commentaires.

J'adresse pour ordre au Département les principaux articles publiés à cette occasion. Ils sont remarquables par l'hommage qui y est rendu au ton conciliant et modéré ainsi qu'à la compétence avec laquelle Votre Excellence a traité des différents points sur lesquels elle était interrogée. Le *Standard*, le *Morning Post* et le *Times* sont particulièrement nets à ce sujet. Le *Morning Post* exprime même sa surprise pour une impartialité devant laquelle il ne peut que s'incliner, alors qu'il s'était plu jusqu'ici, pour des causes inconnues, à attribuer à Votre Excellence des sentiments hostiles à l'Angleterre.

Il va sans dire que quelques journaux, notamment la *Pall Mall Gazette* et la *Saint James's Gazette*, n'ont rien vu dans cet incident qu'une nouvelle occasion d'exprimer les vieux griefs anglais contre notre pêche de Terre-Neuve. Leurs articles sont joints ici. J'annexe aussi à cette dépêche un exposé fait par le *Morning Post* des difficultés actuelles et une lettre adressée au *Standard* par le juge terre-neuvien Pinsent [2]. Cette lettre où se trouvent confirmées les opinions précédemment exprimées par ce magistrat, et que j'ai d'ailleurs fait connaître déjà au Département, a un certain intérêt dans un moment où, comme je l'indique par ma dépêche du 20 courant, M. Pinsent va être entendu par le Foreign Office sur la question de l'arbitrage.

(1) Au cours de la séance du 20 janvier.

(2) La lettre de ce magistrat, reproduite dans le *Times* le 21 janvier, conclut à la nécessité d'un nouvel arrangement. Le juge Pinsent reconnaît qu'en vertu des traités les Français ont le droit d'exiger qu'il ne leur soit pas fait concurrence, pour la pêche de la morue, sur le French Shore mais il leur dénie le droit de pêcher le homard sur cette côte.

544.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 23 janvier 1890.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er février.)

Je n'ai pas manqué, comme me le prescrivait Votre Excellence, de donner à plusieurs reprises à M. de Giers toutes les explications les plus plausibles au sujet de la décision prise par le Gouvernement de la République relativement au protectorat de l'Italie sur l'Éthiopie (1). Le succès, je dois le dire, ne paraît pas couronner mes efforts. Peut-être est-ce encore un contre-coup de l'affaire Atchinoff, mais je vois persister dans les sphères officielles aussi bien que dans la presse une sorte de sentiment jaloux, causé par l'attitude différente que nous avons eue dans ces parages vis-à-vis des Russes et vis-à-vis des Italiens. On nous trouve bien tendres vis-à-vis d'adversaires alors que nous avons été rudes avec des amis. Un document que je transmets dans une de mes dépêches (2) indique du reste l'intérêt politique que le Gouvernement russe attache à la question en elle-même.

Le bruit perfidement répandu d'une prochaine entrevue de M. le Président de la République avec l'Empereur d'Allemagne est venu se greffer sur ce désaccord et, comme les dispositions étaient mauvaises, une partie de l'opinion s'est laissé entraîner à y ajouter foi; elle a mal interprété jusqu'au retrait de l'interpellation de M. Gerville-Réache (3) qui avait d'abord été acceptée par M. Tirard. Le *Nouveau Temps* d'avant-hier se demande si ce retrait ne serait pas la preuve que parmi les collègues du Président du Conseil il s'en trouve qui jugeraient la susdite rencontre désirable. Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction de l'article qui ne se contente pas de termes généraux, mais la met personnellement en cause.

Puisque je suis sur le terrain des récriminations russes, je dois signaler encore deux autres faits. D'une part la revue de Mme Adam continue d'agacer

(1) Voir au sujet de ce protectorat le télégramme de Constantinople du 27 novembre, ci-dessus reproduit, sous le numéro 514, et note. M. Spuller avait écrit à M. de Laboulaye que la France n'ayant pas d'intérêts particuliers dans la région dénommée Éthiopie par les Italiens ni de raisons d'être désagréable au Cabinet de Rome avait, comme l'indique le télégramme de Constantinople susvisé, donné acte à l'Italie de sa notification.

(2) Voir aussi ci-dessus, n° 542.

(3) M. Gerville-Réache avait annoncé qu'il interpellerait le Gouvernement sur le projet de voyage à Bruxelles attribué au Président Carnot. Il a retiré sa demande d'interpellation après la publication du démenti de l'agence Havas (voir n° 537, note).

M. de Giers qui croit toujours que cette publication a des attaches avec le Gouvernement ou au moins avec le parti opportuniste. Dans un article publié récemment sous la signature de M. Boulangier, le Ministre a trouvé une phrase qu'il s'est appliquée à lui-même et dont il s'est plaint dans une conversation avec moi en me disant qu'il était fatigué de se voir toujours représenté en France comme inféodé à l'Allemagne. Je sais qu'il a parlé à l'Empereur de cette nouvelle attaque dont il est l'objet.

D'autre part, dans un entretien qu'il a eu récemment avec notre Attaché militaire, M. Vannovski a montré quelque humeur des difficultés que rencontrent à Paris ses agents chargés de se procurer de la poudre sans fumée, poudre nécessaire, dit-il, à l'expérimentation du nouveau fusil adopté par l'armée russe.

Tout cela évidemment n'est pas de nature à modifier la politique du Cabinet de Saint-Pétersbourg et nous n'avons pas pour le moment à nous en inquiéter outre mesure. Si je signale ce léger refroidissement vis-à-vis du Gouvernement français, c'est que par le temps d'influenza qui court il serait peut-être imprudent de le laisser s'aggraver.

Votre Excellence jugera comme moi que les boulangistes, qui jusqu'ici ont conservé des amis en Russie, surtout dans la presse, sont pour quelque chose dans cet état nerveux de l'opinion qu'ils continuent à entretenir par leurs attaques contre le ministère actuel. A cause de la popularité dont elle jouit en France, la Russie a toujours été leur principal cheval de bataille et ils voudraient, aux yeux du pays, avoir le monopole de l'alliance franco-russe. M. de Giers m'a donné à ce propos un renseignement assez curieux. Le voyage mystérieux que le général Boulanger a fait l'année dernière n'avait d'autre but que de réaliser une entrevue avec le Tsar. C'est de Stockholm, où le général s'était rendu, qu'il a fait, par les influences les plus diverses, agir auprès du Ministre. Sans même prendre les ordres de l'Empereur, celui-ci a fait répondre que toute démarche était inutile.

545.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 21. *Berlin, 24 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 28 janvier.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer dans son dernier courrier quelques indications fournies par notre Consul à Bâle sur les candidatures

qui semblent devoir se produire en Alsace-Lorraine pour les prochaines élections au Reichstag. M. Carteron constate, comme tant d'autres avant lui, à quel point il est difficile de recueillir le moindre renseignement sur la vie politique dans les provinces annexées. Le système de compression qui y est pratiqué rend impossible toute manifestation de l'opinion; aussi est-ce par surprise et souvent sur un nom divulgué seulement dans les dernières heures de la période électorale, qu'arrive à s'exprimer le fidèle attachement des populations à l'idée de protestation. Je ne m'étonne donc pas qu'un agent, même placé aux portes de Mulhouse et en relations quotidiennes avec des habitants d'Alsace, en soit réduit à de vagues conjectures sur les résultats probables du prochain scrutin.

Si l'on peut encore s'attendre à voir témoigner d'une façon touchante la persistance de l'affection pour la patrie perdue, il n'y a malheureusement pas à espérer que les mandataires de l'Alsace-Lorraine réussissent à sortir du rôle de plus en plus effacé qu'ils jouent dans le Parlement de l'Empire. Depuis la mort de M. Kablé, l'existence de ce petit groupe est à peine sensible au Reichstag. La plupart des députés protestataires ne viennent même plus à Berlin. Ceux qui continuent de siéger se rendent compte de l'inutilité de leur présence; insignifiants par le nombre, presque tous empêchés de prendre la parole par leur incomplète connaissance de la langue, ils ne peuvent rien par eux-mêmes et, soit par découragement, soit par répugnance à se laisser confondre dans des groupes allemands, ils se refusent à apporter le faible appoint de leurs voix à aucune des fractions de l'opposition.

Un des membres de l'Assemblée qui se trouve dans une situation, sinon de complète hostilité, du moins de grande indépendance vis-à-vis du Gouvernement impérial, me faisait récemment part de ses appréciations à ce sujet; il a personnellement recherché, à plusieurs reprises, le concours des députés d'Alsace-Lorraine sans que ceux-ci se soient souciés de répondre à ses avances.

Le seul qui suive encore avec assiduité les travaux de l'Assemblée est M. Charles Grad; ses rapports fréquents avec les hauts fonctionnaires de l'Empire, non moins que ses études empreintes d'une impartialité souvent bienveillante sur la question ouvrière en Allemagne, lui ont constitué une place à part dans la représentation alsacienne, et il ne semble pas s'embarrasser des jugements divers qu'on commence à porter sur son incertaine attitude. Dans une des dernières séances, il a vivement appuyé un projet de subvention demandée pour la nouvelle ligne de paquebots de l'Afrique Orientale et, se plaçant ouvertement au point de vue allemand, il a fait un chaleureux éloge de la politique économique du Chancelier.

[Citations extraite de ce discours.]

M. Grad, à qui ces paroles valaient les applaudissements d'une partie de

l'Assemblée, a cité à ses collègues allemands dont il voulait stimuler la générosité, les patriotiques conseils de Colbert à Louis XIV; il y a joint une phrase en français extraite d'un discours de M. Rouvier sur les sacrifices que la France sait faire dans les questions de dignité et d'honneur national, et il a terminé, en exprimant l'avis que l'Empereur d'Allemagne est, lui aussi, en état de consacrer quelques millions à sa politique coloniale, à ses lignes de navigation, et au développement de sa marine.

Il est probable que, dans les élections du 20 février, ces déclarations de M. Grad lui garantiront la sympathie ou au moins la neutralité de l'autorité allemande en Alsace; mais il est moins sûr qu'elles lui conservent la fidélité de ses électeurs.

546.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 3. *Saint-Pétersbourg, 27 janvier 1890, 11 h. 28, soir.*

(*Reçu :* le 28, 5 h., matin.)

L'Empereur Alexandre vient de faire connaître sa réponse à la demande d'arbitrage relative à la délimitation des Guyanes[1].

Sa Majesté exprime ses remerciements pour la confiance dont Elle a été l'objet; Elle accorde sa sympathie au mode éminemment pacifique auquel la France et les Pays-Bas ont eu recours mais, vu les réserves faites par le Gouvernement hollandais, Elle se voit à regret dans l'impossibilité d'accepter la mission de résoudre par une décision arbitrale le différend qui divise les deux États.

[La fin du télégramme concerne une démarche auprès du ministère de l'Intérieur.]

(1) Voir ci-dessus, n°s 472 et 455.

547.

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 4. *Saint-Pétersbourg, 28 janvier 1890, 7 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Ce soir sera signé le contrat de l'emprunt de 360 millions de francs nominal destiné à la conversion des emprunts 1855, 1864 et 1866.

Dans cet emprunt, Paris figure pour 164 millions; Londres et Amsterdam pour 81 millions; Berlin pour 43 millions et les banques de Pétersbourg pour 72 millions.

548.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° VI. *Berlin, 28 janvier 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 1er février.)

Le dîner du prince de Bismarck s'est passé sans incident (1). Des toasts ont été portés, selon l'usage, à l'Empereur par le plus ancien des Ambassadeurs (il n'y a pas ici de doyen proprement dit), le comte de Launay, et par le Chancelier « aux Souverains et chefs de Gouvernements ».

Au sortir de table, la princesse de Bismarck s'est retirée et toute l'assistance s'est rendue au grand salon. Là, le prince s'est assis, entouré des Ambassadeurs, et s'est mis à fumer sa longue pipe et à causer pendant une heure, en buvant de la bière. Avec une insistance qui a été beaucoup remarquée, il est revenu à diverses reprises sur son désir de renoncer, avec le consentement de son « maître », à la direction de la politique intérieure, n'ayant plus assez de vigueur ni de santé pour affronter les tracas de la vie parlementaire. Les affaires coloniales sont aussi trop lourdes pour un « vieillard », mais sa longue expérience lui permet encore de suffire aux obligations de Ministre des Affaires étrangères avec l'assistance de son fils, ajoutant que ce dernier avait

(1) C'est le dîner que le Chancelier donnait au Corps diplomatique à l'occasion de la fête de l'Empereur (D. n° 19 de Berlin, 23 janvier).

encore besoin d'être «modéré». J'ai trouvé dans ces déclarations très accentuées la confirmation de dissentiments qui existeraient entre l'Empereur et le Chancelier sur certaines questions d'ordre intérieur, car je n'ai jamais vu le prince plus alerte et plus vivant que cette année. Il avait eu pourtant ce jour-même trois heures de conférence avec le Roi de Saxe et le Grand-Duc de Bade, sans grand profit pour lui-même, a-t-il dit tout haut, mais non sans quelque fatigue.

Plusieurs de mes collègues m'ont fait observer, avec une nuance d'envie, qu'il m'avait presque tout le temps pris pour interlocuteur. Je ne vous mentionne ce détail que pour ce qu'il vaut et sans m'en exagérer l'importance. A un moment, le Chancelier avait remarqué qu'il avait à sa droite l'Ambassadeur d'Italie et à sa gauche celui d'Autriche-Hongrie, «la Triple Alliance!».

Le comte Széchényi s'étant levé un instant pour examiner le buste de son Souverain : «Que vais-je devenir, me dit gaiement le prince, si l'Autriche m'abandonne?» «Il vous reste l'Italie», repris-je sur le même ton. Le prince se mit à rire, et continua à me parler avec un redoublement de bonne humeur. Cette petite scène a paru amuser la galerie.

549.

M. Marchand, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Rome, 3 février 1890, 11 h. 10, matin.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

Je me suis rendu hier à la Consulta et j'ai renouvelé à M. Crispi l'expression des remerciements que votre lettre n° 15 me chargeait de lui transmettre [1].

Le Président du Conseil m'a répondu que «l'Italie n'avait fait, en cette douloureuse circonstance, que suivre l'inspiration de son cœur. Nous sommes d'anciens et bons amis, a-t-il ajouté, et notre plus sincère désir est de continuer à entretenir avec la France les relations les plus cordiales et les plus amicales. Nos difficultés n'ont été que des malentendus passagers, des nuages qui ne tarderont pas à se dissiper complètement.»

(1) M. Mariani étant mort à Rome le 18 janvier d'une crise d'influenza compliquée de péripneumonie, le Roi, la Reine, tous les personnages officiels avaient témoigné leurs condoléances à l'ambassade; les obsèques avaient eu lieu le 21 à Saint-Louis des Français dans un grand appareil militaire en présence d'une foule empressée et sympathique. Des troupes accompagnaient encore le cercueil à la gare le 24 janvier.

M. Crispi m'a dit en outre qu'il avait été très touché des paroles si sympathiques pour l'Italie que Votre Excellence a prononcées samedi à Arcangues (1) et pour lesquelles il m'a demandé de vous faire parvenir ses félicitations ainsi que ses remerciements.

550.

M. Lanel, gérant l'Agence et le Consulat général de France à Sofia, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1. *Sofia, 3 février 1890, 7 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Dans la nuit du 1er février, le Président du Conseil a fait arrêter le major Panitza, inspecteur de la justice militaire et dont la personnalité n'est point inconnue du Département. Cette mesure, dont M. Stambouloff s'était efforcé d'atténuer la gravité, se rattacherait à la découverte d'un complot contre le Gouvernement et vraisemblablement contre le Prince. De nouvelles arrestations opérées la nuit dernière en augmentent l'importance. Au nombre des personnes arrêtées se trouvent le préfet de police de la capitale qui était l'homme de confiance du Président du Conseil, deux commandants et un lieutenant du premier régiment de cavalerie et trois zankofistes. Des bruits qui méritent confirmation signalent d'autres arrestations en province où le complot avait en effet des ramifications.

Cet incident dévoile une situation dont j'ai entretenu à diverses reprises le Département et montre combien est précaire le pouvoir de M. Stambouloff. Il est à remarquer que l'arrestation du major Panitza a été décidée par le chef du Cabinet à l'insu de trois de ses collègues avec lesquels ses rapports sont peu satisfaisants.

Bien que le complot présente une certaine gravité, il est peu probable qu'il se développe en présence de l'attitude énergique du Président du Conseil.

(1) Il s'agit du discours prononcé par M. Spuller aux obsèques de M. Mariani. Le Ministre avait parlé de l'amitié très vive que l'Ambassadeur défunt avait toujours ressentie pour l'Italie. Il comprenait «les aspirations ardentes et passionnées de cette jeune nation qui a grandi si vite». Il avait fort contribué à rétablir entre la France et l'Italie des relations cordiales en exhortant cette dernière à la prudence, en quoi «il ne répondait pas seulement au désir des meilleurs esprits mais à des sympathies plus profondément enracinées qu'on ne croit dans le cœur de la nation».

551.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 13. *Berlin, 6 février 1890, 3 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

Le *Reichsanzeiger* a publié hier soir deux rescrits impériaux dont Votre Excellence a sans doute déjà le texte sous les yeux. Le premier est adressé au Chancelier (1) et l'invite à s'enquérir officiellement « si la France, l'Angleterre, la Belgique et la Suisse sont disposées à entrer en négociation avec l'Allemagne en vue d'une entente internationale sur la possibilité de donner satisfaction aux besoins et aux vœux des travailleurs tels qu'ils se sont manifestés dans les mouvements des dernières années. L'adhésion de ces États une fois acquise en principe, les Cabinets de tous les Gouvernements qui attachent un égal intérêt à la question ouvrière seraient conviés à une conférence dont les délibérations porteraient sur les points dont il s'agit ».

Le second rescrit (2) dicte aux Ministres des Travaux publics et du Commerce le programme d'une enquête qui devra porter sur les moyens d'améliorer le sort des travailleurs tant par la réglementation légale de la durée et des modalités du travail que par l'institution de représentants des ouvriers pour débattre leurs intérêts avec les patrons. Les études préliminaires de cette enquête seront confiées au Conseil d'État qui délibérera sous la présidence de l'Empereur avec l'adjonction de personnes compétentes dont Sa Majesté se réserve la désignation.

Ces rescrits ont provoqué ici une réelle surprise. Plusieurs journaux font remarquer dès ce matin qu'ils ne sont pas contresignés par le Chancelier ni par le Ministre et que cette omission est contraire aux articles 17 de la Constitution de l'Empire et 44 de la Constitution prussienne. On se trouvait ainsi en face d'une initiative extra légale du Souverain en opposition avec les vues du Chancelier.

(1) Il débute ainsi : « Je suis résolu à prêter les mains à l'amélioration du sort des ouvriers allemands dans les limites qui sont fixées à ma sollicitude par la nécessité de maintenir l'industrie allemande dans un état tel qu'elle puisse soutenir la concurrence sur le marché international et assurer par là son existence ainsi que celle des ouvriers. »

(2) La phrase liminaire est celle-ci : « En montant sur le trône, j'ai fait connaître ma résolution de favoriser le développement de notre législation dans le sens que lui a donné feu mon grand-père, qui avait assumé la tâche de protéger les classes moins fortunées en s'inspirant de la morale chrétienne. »

Je me propose de suivre attentivement les phases de cet incident et de vous en tenir exactement informé. D'après les termes du premier rescrit impérial il semble que c'est par le comte Münster que vous serez saisi de la question qui doit nous être adressée. Le *Berliner Tageblatt* affecte malicieusement de croire que cette proposition n'a pas dû être formulée publiquement par l'Empereur sans qu'il ait été sûr de son adoption; il rappelle qu'en 1863, l'idée de la convocation d'un congrès pour la révision des traités de 1815 a échoué parce que les grandes Puissances n'avaient pas été préalablement pressenties à cet égard. J'ai à peine besoin de vous dire qu'aucune ouverture quelconque ne m'a été faite à la Wilhelmstrasse pour un accord sur la question ouvrière.

Dans l'audience qu'il m'a donnée le 12 janvier, l'Empereur m'a longuement parlé de la condition respective des travailleurs en France et en Allemagne, et je me suis borné à lui faire remarquer que nos ouvriers sont beaucoup plus indépendants les uns des autres et plus attachés à leur liberté d'action individuelle que les ouvriers allemands.

Sans vouloir préjuger l'accueil que le Gouvernement de la République fera à la démarche du comte Münster, j'ai le sentiment que nous n'avons aucun intérêt à aider l'Allemagne à sortir de la crise ouvrière qu'elle traverse en ce moment et dont les cercles gouvernementaux ne se dissimulent pas l'extrême gravité. La femme du Ministre de la Justice disait hier avec émotion à la femme de l'un de mes collègues : « La situation est très inquiétante, nous sommes menacés des plus grands dangers, peut-être d'un massacre. »

En tenant compte de l'exagération de semblables terreurs qu'on affiche peut-être dans un but électoral, il faut reconnaître que les grèves combinées avec les menées socialistes constituent un légitime sujet de préoccupation pour l'Empereur.

Mais si nous ne sommes pas tenus de l'aider à surmonter ces difficultés intérieures, il ne s'ensuit pas que nous ayons avantage à le rebuter trop vite et trop vivement.

Il n'est d'ailleurs pas indispensable que nous nous montrions plus pressés de lui répondre que l'Angleterre, qui aura certainement aussi ses raisons (la concurrence des États-Unis, par exemple) pour ne pas adhérer au socialisme d'État allemand.

552.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 15. Très confidentiel. *Berlin, 10 février 1890, 8 h. 16, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 15, soir.)

Je viens de recevoir la visite du prince de Bismarck qui a immédiatement abordé la question des rescrits impériaux [1] en me disant qu'il venait s'excuser auprès de moi des ennuis qu'elle devait nous causer : « La conférence projetée, m'a-t-il dit en propres termes, ne peut avoir aucun résultat pratique, mais son échec pourra laisser des... [2] dans les relations de l'Allemagne avec les Gouvernements à qui on reprocherait de l'avoir provoqué. Mieux vaudrait que ceux qui ne croiraient pas pouvoir adhérer à la limitation de la journée de travail à huit heures, c'est-à-dire au 1er article du programme des délibérations à ouvrir, et au respect du dimanche, déclinent dès à présent leur participation à la conférence. C'est sans doute ce que fera l'Angleterre, d'après le langage du *Standard*. Si j'étais à votre place, j'agirais de même. Je ne me considérerais pas comme obligé, par une adhésion antérieure à la conférence de Berne [3], à venir délibérer sur les mêmes questions à Berlin. C'est tout différent comme conséquence d'un désaccord éventuel. Je ne déclinerais pas non plus l'invitation de l'Allemagne, comme le propose le *Figaro*, en me fondant sur notre engagement avec la Suisse. Je me bornerais à répondre en quelques phrases courtoises que je rends hommage aux préoccupations généreuses de Sa Majesté l'Empereur Guillaume, mais que l'extension du programme de la conférence de Berne nous entraînerait peut-être à l'examen de questions dont la solution n'est pas encore mûre dans l'état de l'opinion en France, et dont une discussion solennelle agiterait dès lors inutilement les esprits ».

Telles sont à la lettre les expressions dont s'est servi le prince de Bismarck. Il est ensuite entré dans quelques explications familières. Comme je lui exposais académiquement le point de vue que j'ai esquissé dans ma dépêche n° 39 (elle vous parviendra demain matin par une voie sûre) [4], à savoir que nous cherchons la solution des problèmes sociaux dans le respect des droits

(1) Voir ci-dessus, n° 551.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) La Suisse avait invité les Puissances européennes à se faire représenter à une conférence qui devait s'ouvrir à Berne le 5 mai et dont le programme était à peu près le même que celui de la conférence projetée par l'Empereur Guillaume.

(4) Dans cette dépêche, du 10 février, M. Herbette considérait qu'il pouvait y avoir avantage, pour la France, à s'abstenir « de toute participation directe aux débats du Congrès qui aurait lieu à Berlin », si le programme de ce Congrès s'écartait de celui qui avait été élaboré par la Suisse. Il indiquait par quels moyens il lui semblait possible de décliner « très poliment » les ouvertures de l'Allemagne.

de la liberté individuelle et non comme en Allemagne dans l'intervention de l'État. « Ce serait une excellente raison à ajouter à votre réponse aux ouvertures qui vont vous être adressées. »

Puis il me fit comprendre que sa démarche devait me surprendre, mais qu'elle lui était dictée par le sincère désir qu'il ne s'élevât pas de nuages entre nos deux pays. Je suis porté à croire qu'il est au moins aussi préoccupé du désir d'enrayer la politique sociale de l'Empereur avant qu'elle ait amené une rupture entre Sa Majesté et lui. Il a, en effet, ajouté que, si une des quatre Puissances « qui, ayant les mêmes démangeaisons sociales, ont naturellement envie de se gratter » et qui ont été pour cela pressenties les premières venait à s'abstenir, c'en serait fait de l'entente nécessaire entre tous les États de l'Europe, pour la mise à l'essai des utopies socialistes. Quoi qu'il en soit, le Chancelier a pris nettement position contre les vues de son Souverain et quelque intérêt que nous ayons à ne pas indisposer ce dernier, mon impression est que nous avons encore plus d'avantage à adopter l'avis du prince de Bismarck qui est à même de nous payer plus couramment le service personnel que nous lui aurons rendu dans cette circonstance.

Il me semble résulter de l'importance d'une telle communication que celle-ci doit être tenue aussi secrète que possible.

553.

M. Billot, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 19. *Lisbonne, 11 février 1890, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* le 12, 7 h., matin.)

En l'absence des Cortès, le Gouvernement portugais vient de prendre des résolutions importantes par voie de dictature. Le *Journal officiel* publie aujourd'hui huit décrets royaux contresignés par tous les Ministres et prescrivant : l'achèvement des défenses de Lisbonne; achat de canons, grands croiseurs, canonnières et torpilleurs; émission d'un emprunt; constitution d'un fonds permanent de défense nationale; réforme de l'armée, de la flotte et de la garde municipale; organisation des sociétés de secours mutuels, du travail des femmes et des mineurs, etc.

Ces mesures sont inspirées évidemment par le désir de répondre au sentiment public excité par le différend avec l'Angleterre [1]. La poste vous porte un rapport d'hier qui rend compte du changement survenu depuis peu dans l'état des esprits et menaçant pour l'ordre établi.

[1] Voir ci-dessus, n° 539.

554.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° VII. *Berlin, 11 février 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février; Dir. pol., 18 février.)

Mon télégramme d'hier soir n° 15 [1] vous a porté la reproduction en quelque sorte phonographique des parties essentielles de l'entretien que je venais d'avoir avec le prince de Bismarck. Les moindres paroles de cet homme extraordinaire méritant d'être notées, Votre Excellence m'excusera de consigner dans ce rapport certains détails secondaires d'une conversation qui a roulé, près d'une heure sur le même sujet, sauf certains intervalles, j'allais dire intermèdes humoristiques.

Pour commencer par la physionomie de mon interlocuteur, il était d'excellente humeur malgré ses préoccupations intimes et parlait avec une bonhomie communicative. Il voulait évidemment m'amadouer et m'amener à être son auxiliaire contre le projet de conférence. Il n'avait pas grand effort à faire dans ce sens, comme mes diverses communications sur les rescrits impériaux vous en ont sans doute convaincu par avance. Quand il s'aperçut que j'étais personnellement acquis à sa manière de voir (ce que j'aurais eu de la peine à lui dissimuler, et cela sans profit, puisque je réservais formellement la décision de mon Gouvernement dont je n'avais encore reçu aucune instruction), le prince me dit : « M. Spuller est un homme de sang-froid; j'ai confiance qu'il appréciera sainement la situation ».

J'ai été frappé de l'air dégagé avec lequel le Chancelier venait en quelque sorte me souffler des arguments pour combattre les idées de son Souverain. On aurait dit qu'il agissait non pas dans un but politique ou personnel, mais « au point de vue de l'art ». Pas une allusion aux inconvénients qui pourraient résulter d'une indiscrétion (il est vrai que ces inconvénients sautaient aux yeux), pas non plus une apparence d'embarras, de la part du Chancelier de l'Empire allemand, qui venait en fait solliciter le concours de l'Ambassadeur de la République française contre l'Empereur d'Allemagne. Une charmante désinvolture, qui s'agrémentait d'une grande liberté d'appréciation sur les personnes en cause.

(1) Voir ci-dessus, n° 552.

Dépouillant sa phraséologie habituelle, le prince de Bismarck m'a dit : « Depuis vingt-huit ans que je suis à la tête des affaires de mon pays, mes plus grosses difficultés ont été à l'intérieur. Avec le *vieux* (Guillaume Ier sans doute) cela allait encore, mais avec le *jeune* la besogne est bien plus lourde. Il croit tout savoir et ne tient aucun compte de l'expérience. Dans la voie des réformes sociales, il est poussé par le Roi de Saxe et le Grand-Duc de Bade qui ne sont pas des aigles. Le premier veut que l'interdiction du travail du dimanche soit appliquée partout, parce que les papetiers saxons, à qui elle est imposée, sont furieux de voir l'eau couler en pure perte, un jour sur sept, sous leurs moulins. Le second, qui se fait au physique et au moral une tête à la Louis-Philippe, se pique d'idées humanitaires. Tous deux m'ont ces jours derniers entrepris pendant plusieurs heures pour me convertir à leur système. Cela a été fatigant pour moi, mais inutile. Comment voulez-vous que je me rallie à la limitation uniforme de la journée de travail à huit heures? Ce maximum universel pourrait peut-être se concevoir pour le travail sous terre dont les conditions se ressemblent partout. Mais, dans l'industrie, dans le commerce et dans l'agriculture, il serait absurde de penser à empêcher l'individu de faire usage de sa force et de son activité pour travailler davantage. Le respect du dimanche est très louable sans doute. Cependant, quand je me promène dans la campagne, je détourne la tête pour ne pas gêner les braves gens qui travaillent le dimanche. Ils ont raison de le faire puisque personne n'offre de compenser le déficit d'un septième que leur causerait le repos régulier du dimanche dans le chiffre total de leur salaire. C'est bien vite fait d'inscrire sur un programme : limitation de la journée de travail à huit heures, et puis, quand on en vient à l'application, c'est moins simple. Il faut admettre des exceptions, des catégories; on ne parvient pas à s'entendre et on n'a réussi qu'à donner des espérances, engendrer des illusions et créer un mécontentement plus profond et plus général qu'il ne l'était avant ces discussions oiseuses.

« Ce qui serait possible, ce serait l'interdiction absolue du travail des femmes et des enfants *sous terre* dans tous les pays. Mais cet objectif est plutôt du ressort de la législation intérieure de chaque État que de celui d'une entente internationale. Tous les pays ont leurs lois pour la protection des ouvriers selon leurs besoins et les exigences de l'opinion publique. Il faut bien se garder d'aller trop vite, on risque de dépasser le but. Croiriez-vous que, quand je vais à Varzin où il y a de grandes fabriques de papier de bois, les bonnes femmes, qui me considèrent comme l'incarnation de la loi, me courent après pour se plaindre qu'elles ne peuvent plus tenir leurs garçons, depuis que ceux-ci sont exclus des ateliers jusqu'à l'âge de quatorze ans ou seize ans? »

Je me ferais scrupule de vous rapporter le reste de cet entretien qui s'est poursuivi, sur le ton familier, dans une série de remarques empreintes du

bon sens le plus lucide. Je préfère terminer par le récit d'un dernier incident de conversation qui dépeint, sous un jour très vif, les véritables dispositions d'esprit du prince de Bismarck.

Il y a, dans mon cabinet, deux grandes tapisseries des Gobelins, que le prince contemplait avec admiration tout en causant. L'une représente la première entrevue de Jason et de Médée et, l'autre, la vengeance de Médée qui s'enfuit sur un char traîné par des dragons ailés, après avoir incendié Corinthe. Au moment de se lever le prince me demanda de lui expliquer le sujet de ces tapisseries. Je lui rappelai que Jason, oubliant tout ce qu'il devait à Médée, y compris la conquête de la Toison d'Or, l'avait abandonnée pour épouser Créuse, et j'ajoutai, sans toutefois souligner mon observation, que, d'après la légende, Jason se serait plus tard réconcilié avec Médée.

Le prince de Bismarck se mit à rire et me dit en fredonnant les paroles connues :

Et l'on revient toujours
A ses premières amours.

« Qui sait s'il n'en sera pas ainsi pour moi? »

C'est là-dessus que nous nous sommes quittés.

555.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 10. *Paris, 12 février 1890, 10 h., soir.*

L'Ambassadeur d'Allemagne s'est acquitté hier auprès de moi de la démarche que faisait pressentir le rescrit impérial du 4 février [1]. Il m'a remis le texte de ce rescrit, ainsi que la copie d'une dépêche par laquelle le comte Münster était invité à s'assurer si le Gouvernement de la République française serait disposé à entamer avec l'Allemagne et avec les autres pays industriels une discussion au sujet de diverses questions intéressant les classes ouvrières et dont les principales sont : 1° le repos du dimanche, 2° la réduction du travail des femmes et des enfants et 3° la limitation de la journée de travail.

J'ai remercié l'Ambassadeur d'Allemagne de sa communication, en rendant hommage aux sentiments qui avaient inspiré l'initiative ainsi prise par l'Empereur Guillaume II dans des termes auxquels le comte Münster n'a pas paru insensible. Je lui ai annoncé que je me réservais naturellement de saisir mes collègues de l'invitation du Gouvernement impérial dès la première

(1) Voir ci-dessus, n° 551.

réunion du Conseil. Le comte Münster m'a dit que son Gouvernement n'attendait pas de nous une réponse immédiate. J'ai rappelé alors que nous avions été déjà conviés par la Suisse, comme il le savait sans doute, à une conférence ayant également trait à l'étude de certaines questions ouvrières et que nous avions accepté cette invitation. Puis, sans entrer dans la discussion du programme formulé en termes généraux par la communication du Cabinet de Berlin, j'ai fait observer qu'il ne s'agissait dans le rescrit du 4 février que de nous, de l'Angleterre, de la Belgique et de la Suisse et qu'on pouvait dès lors se demander pour quels motifs le Gouvernement allemand avait cru devoir s'adresser d'abord à ces quatre Puissances exclusivement. Le comte Münster n'a pas paru être en mesure de me fournir aucun éclaircissement sur ce dernier point. Je n'ai pas dissimulé, en terminant, mon impression première touchant les difficultés qu'il y aurait sans doute à arriver à un accord international sur des questions aussi délicates et aussi complexes que celles que le Gouvernement allemand venait aujourd'hui soumettre, après le Gouvernement suisse, aux délibérations de certaines Puissances. Il me suffisait, pour en juger ainsi, de me reporter aux divergences de vues, aux conflits de principes qui s'étaient produits tout récemment avec tant de vivacité et d'éclat dans notre Parlement, lors de la discussion de la loi sur le travail des femmes et des enfants. Je saisirai demain le Conseil de la communication du Gouvernement allemand.

Je tiens à vous remercier sans plus de retard des intéressants télégrammes que vous m'avez adressés sous les n^{os} 13, 14 et 15 [1] et qu'a complété, de la façon la plus utile votre rapport détaillé du 7 février n° 37 [2].

[1] Voir ci-dessus, n^{os} 551, 552. Le télégramme n° 14 est relatif à la conférence qui devait se tenir à Berne. Le Ministre de Suisse à Berlin, au moment de la publication des recueils, avait cru devoir ajourner la remise au Gouvernement impérial de la convocation qui lui était destinée. Le Conseil fédéral l'avait invité à y donner suite.

[2] Non reproduit, comme n'ajoutant rien d'essentiel aux télégrammes.

556.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 15. *Paris, 12 février 1890, 10 h., soir.*

[Le début de ce télégramme reproduit à quelques mots près le premier alinéa du précédent.]

Je ne doute pas que le Gouvernement de Sa Majesté britannique n'ait reçu la même communication et j'attacherais du prix à savoir comment il envisage l'idée de soumettre aux délibérations d'une conférence internationale les questions qui font l'objet du rescrit de l'Empereur Guillaume. Je vous serais reconnaissant de me transmettre le plus promptement possible les informations qu'il vous sera possible de recueillir à cet égard.

557.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

à M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 8. Très confidentiel (Déchiffrement). *Berlin, 12 février 1890.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 février.)

Dans ma dépêche du 7 de ce mois, je vous ai fait part d'une observation de mon collègue d'Autriche-Hongrie, d'après laquelle le Chancelier pouvait bien se prêter à une consultation des Gouvernements étrangers sur la question ouvrière dans l'espoir que l'avortement des projets de l'Empereur sur le terrain international entraînerait leur abandon à l'intérieur (1).

Cette supposition se trouverait confirmée, non seulement par l'incident significatif dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par mon télégramme n° 15 (2), mais encore par les informations suivantes, que m'a fournies hier le Ministre de Suisse. Il paraît que l'Empereur avait d'abord manifesté l'intention de saisir le prochain Reichstag d'un projet de loi spécifiant pour l'Allemagne les mesures dont il désire l'adoption dans l'intérêt des travailleurs. Désespérant de l'arrêter dans cette voie, le prince de Bismarck lui aurait représenté que ce serait la ruine des industriels allemands que de leur imposer des charges dont leurs concurrents étrangers ne supporteraient pas l'équivalent; et il aurait spontanément offert d'engager à cet égard des négociations

(1) Voir aussi ci-dessus, n° 554. — (2) Du 10 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 552.

avec les autres Gouvernements. L'Empereur y aurait consenti et aurait concerté avec le Chancelier les termes de son premier rescrit, mais non ceux du second qui est plus explicite. Depuis lors, il y a volontairement réciprocité de la part du Souverain et du Premier Ministre, de faire, au moins ostensiblement, trêve à leurs divergences de vue sur le fond. Le mot d'ordre a été donné à la Wilhelmstrasse de laisser entendre que le prince de Bismarck est rallié à l'essai loyal d'une entente internationale. Telle est l'origine des informations que je lis ce matin dans le *Journal des Débats* du 11 de ce mois et que son correspondant, M. Zamosch, a sans doute puisées auprès de M. Rudolph Lindau, conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères.

Mais, en fait, les amabilités personnelles de l'Empereur pour le colonel Roth et la démarche du prince de Bismarck auprès de moi prouvent que ni l'un ni l'autre n'a réellement désarmé. Je me suis demandé plus d'une fois depuis quarante-huit heures si les suggestions que m'avait apportées le prince de Bismarck ne cachaient pas un piège. Après avoir retourné la question sous toutes ses faces, je suis arrivé à cette conclusion que le but du Chancelier est de ressaisir l'Empereur à tout prix. Il a risqué une grosse partie en venant m'engager, en termes aussi peu voilés que possible, à persuader mon Gouvernement [de refuser son] adhésion à la conférence proposée par l'Empereur. Si cette démarche s'ébruitait, il en résulterait pour lui de graves embarras, sinon l'obligation de quitter le pouvoir auquel il tient tant. Nierait-il son double jeu? Dirait-il que je l'ai mal compris? La confiance de son maître en sa sincérité irait difficilement jusqu'à croire que je me suis trompé du tout au tout. La position du Chancelier serait à bref délai aussi intenable vis-à-vis de l'Empereur que la mienne vis-à-vis du Chancelier.

Le seul danger que nous pourrions courir en refusant de participer à la conférence de Berlin serait que l'on exploitât contre nous ce refus auprès de l'Empereur Guillaume et de l'opinion allemande. Or le prince de Bismarck sera intéressé à modérer de telles attaques, pour que nous ne soyons pas tentés de le mettre en cause, pouvant d'un mot, sinon le confondre, du moins le rendre très suspect d'avoir trahi son propre Souverain.

558.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 17. *Paris, 13 février 1890, 8 h., soir.*

J'aurai le plus grand intérêt à connaître l'état précis de la négociation engagée avec le Foreign Office au sujet de l'établissement d'un *modus vivendi*

à Terre-Neuve. Je vous serais obligé de me renseigner télégraphiquement à ce sujet, car je suis exposé tous les jours à une question nouvelle aussi bien au Sénat qu'à la Chambre [1], et je n'y échappe qu'en mettant en avant des négociations qui doivent avoir un terme. J'insiste très vivement auprès de vous pour que tous nos droits soient expressément réservés dans le domaine de la théorie.

559.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° IX. Confidentiel. *Londres, 13 février 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 février; Dir. pol., 17 février.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu hier avec Lord Salisbury, je lui ai demandé où en étaient les négociations avec le Portugal [2]. Il m'a répondu qu'il attendait la nouvelle officielle de l'évacuation par les forces portugaises des territoires occupés par Serpa Pinto et l'arrivée du nouveau Ministre de Portugal à Londres pour reprendre les pourparlers. Le nouveau Ministre doit arriver incessamment.

En ce qui touche la démarche attribuée à M. de Staal par le Ministre de Russie à Lisbonne, dans une conversation dont M. Billot vous a rendu compte dans sa dépêche du 27 janvier, que vous avez bien voulu me communiquer, je ne puis que vous répéter que la démarche n'a pas été faite. M. de Staal me l'avait affirmé, lorsqu'il est parti en congé, il y a plus de trois semaines. et il n'a certainement pas vu Lord Salisbury, alors malade à la campagne, avant son départ pour Saint-Pétersbourg. Ces jours derniers, j'ai encore questionné le Chargé d'affaires de Russie à ce sujet; il m'a confirmé le fait qu'aucune démarche n'avait été faite, ni même prescrite, et que la communication reçue de son Gouvernement par M. de Staal n'était qu'un exposé du point de vue auquel se place la Cour de Russie dans cette question. Elle faisait ressortir particulièrement les dangers qu'une profonde humiliation infligée au Gouvernement portugais pourrait faire courir à la dynastie elle-même et au principe monarchique dans la péninsule ibérique, principe déjà ébranlé par la révolution du Brésil. C'est aussi à ce point de vue que s'est placé le Gouvernement autrichien; mais l'Ambassadeur d'Autriche m'a donné à entendre qu'il n'était chargé d'aucune démarche.

Enfin, hier, j'ai posé la question directement à Lord Salisbury et je lui ai

(1) Voir ci-dessus, n° 543 et note. — (2) Voir ci-dessus, n° 539.

demandé s'il était vrai, ainsi que quelques journaux l'avaient annoncé, qu'il eût reçu quelques observations amicales en faveur du Portugal. « Officiellement, m'a-t-il répondu, je n'ai reçu absolument aucune communication de ce genre. Mais il y a eu échange de lettres de tête couronnée à tête couronnée, ce qui est naturel, la maison de Bragance étant alliée à la plupart des maisons souveraines de l'Europe. Je puis vous dire que la Reine a été péniblement affectée par l'attitude que son Gouvernement a été obligé de prendre vis-à-vis du Portugal, dont le Roi est son parent assez proche; mais Sa Majesté s'incline toujours devant la raison d'État. D'ailleurs, j'espère que nous pourrons arriver à un arrangement raisonnable. »

Au surplus, sur le fond de la question, l'opinion est presque unanime à approuver la conduite tenue par Lord Salisbury. Lord Granville, à la Chambre des Lords, M. Gladstone à la Chambre des Communes, se sont bornés à critiquer la forme et le ton sarcastique de ses dépêches. Je tiens d'un membre de sa famille qu'il a lui-même conscience d'avoir dépassé la mesure dans la rédaction de son ultimatum [1]. « Comment voulez-vous, aurait-il dit qu'on soit calme et de sang-froid lorsqu'on est au lit avec la fièvre? » Quelques journaux ont affirmé que l'ultimatum avait été rédigé par le Sous-Secrétaire d'État, Sir Philip Currie. Il n'en est rien; l'ultimatum est l'œuvre personnelle de Lord Salisbury, qui l'a dicté à sa fille dans sa chambre de malade.

M. d'Antas, qui a longtemps représenté le Portugal à Londres, est nommé en la même qualité à Paris. Je ne puis que le recommander très chaudement à votre bon accueil. Ses sympathies sont toutes françaises, et j'ai toujours entretenu avec lui les rapports les plus amicaux. Madame d'Antas est française de naissance.

560.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 42. *Berlin, 13 février 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février; Dir. pol., 19 février.)

De même que l'année dernière à pareille époque, les représentants de l'Alsace-Lorraine ont profité de la session de la Délégation à Strasbourg pour tenter dans la séance du 4 de ce mois, un nouvel assaut contre l'obligation du passeport [2] et cette fois encore, les Alsaciens ralliés à l'Empire

[1] Il s'agit de l'ultimatum du 11 janvier dont il est fait mention dans la note jointe au télégramme de Lisbonne du 12 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 536. — [2] Voir ci-dessus, n° 318.

n'ont pas été moins ardents que les protestataires à attaquer les rigueurs de l'administration. «Si ce régime était nécessaire à la sécurité de l'Empire, a dit le Dr Petri qui a siégé à Berlin parmi le parti national-libéral, nous en supporterions sans murmurer les désagréments; mais toute personne impartiale reconnaîtra que cette question n'est pas en jeu... Le Gouvernement a grand tort de négliger l'opinion d'hommes qui poursuivent au fond le même but que lui, qui cherchent à faciliter la transition entre l'ancien état de choses et le nouveau, dont l'avis devrait avoir au moins autant de valeur que des rapports des agents subalternes.»

MM. Grad, Jeanty, Bo gert ont rappelé le secret espoir que le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice avait fait naître dans les pays d'Empire et la déception cruelle qui a suivi. «Si les deux provinces sont de fait annexées à l'Allemagne, ont-ils déclaré, elles en resteront séparées moralement tant que les mesures actuellement en vigueur ne seront pas rapportées.» Quant à l'abbé Winterer, il a formulé une opinion dont on retrouverait l'expression dans la correspondance de l'ambassade, en faisant observer que, parmi ceux qui demandent en vain des passeports, il en est qui possèdent des immeubles en Alsace-Lorraine; or le traité de Francfort garantit aux optants le droit de posséder des biens fonds dans les provinces annexées et d'en disposer librement. Refuser systématiquement les passeports à cette catégorie de personnes, c'est les mettre hors d'état de gérer leurs biens et c'est, par conséquent, se placer en contradiction avec une des stipulations du traité.

M. de Köller d'abord, puis M. de Puttkamer ont répondu au nom du Gouvernement; ils ont admis l'un et l'autre, que la mesure était pénible sans doute, mais ils ont conseillé de la supporter avec un esprit de sacrifice, en reconnaissant d'ailleurs que ce n'était pas la situation dans les deux provinces qui l'avait rendue nécessaire. Car, contrairement à ce que disait l'an dernier l'ancien Sous-Secrétaire d'État, M. Studt, les orateurs officiels ont affirmé que l'obligation du passeport n'émanait pas des autorités de Strasbourg et qu'il fallait en faire remonter l'origine à Berlin même. Un journal de l'opposition, qui relève cette contradiction, remarque que le point serait intéressant à élucider parce que les adversaires des passeports pourraient d'après cela régler la tactique à adopter pour combattre le maintien de la mesure.

La même feuille prétend que la question des passeports est, d'ailleurs, la seule qui présente un véritable intérêt pour la population et qui réveille chez elle le goût de la vie politique. «Les promesses chaque année renouvelées et toujours ajournées de l'administration, ajoute-t-elle, ne trouvent plus aucune créance dans le peuple. Partout se manifeste un découragement fataliste qui se révèle surtout dans les élections.» Il est facile d'apprécier ce qu'il y a d'exagéré dans cette interprétation, puisque les Alsaciens ont déjà prouvé que leurs sympathies ne dépendaient pas du plus ou moins de rigueur

des autorités. Mais, sans accorder à l'opinion allemande que l'opposition dans les pays annexés n'a plus d'autre cause que les entraves mises à la circulation, il faut convenir que les candidats alsaciens au Reichstag ont presque tous fait du retrait des mesures de police un des principaux articles de leur programme et qu'on distingue de moins en moins nettement, dans les professions de foi, les diverses nuances de la protestation. En effet, pendant que les irréconciliables jugent inutile, sinon dangereux, de marquer trop fortement leur hostilité qui doit être suffisamment connue, ceux qui ont accepté le principe de la domination allemande trouvent avantageux de flatter les sentiments généraux d'opposition, en s'élevant avec ardeur contre une des exigences de l'administration. Il n'est pas impossible que cette manœuvre profite à quelques-uns des candidats sympathiques au Gouvernement; les électeurs se laisseront peut-être ou tromper par la violence avec laquelle les réclamations contre les passeports sont exprimées, ou séduire par la perspective qu'un député agréable à la chancellerie aura plus de crédit pour se faire écouter sur ce point. Peut-être même ne serait-il pas impossible, si cette tactique donnait des résultats de nature à modifier assez sensiblement le caractère de la représentation d'Alsace-Lorraine, que le Gouvernement allemand en prît volontiers occasion pour se départir de quelques-unes de ses rigueurs actuelles.

561.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 46. *Paris, 15 février 1890.*

D'après des renseignements parvenus de sources diverses au Département de la Guerre et qui semblent confirmés par une correspondance de Munich, insérée dans le *Berliner Neueste Nachrichten* du 1er de ce mois, le Gouvernement allemand aurait l'intention de placer un bataillon d'infanterie à Deutsch-Avricourt.

M. de Freycinet, vivement préoccupé des grands inconvénients que présenterait l'installation d'une garnison allemande si près de la frontière, a cru devoir s'en entretenir à titre tout officieux avec l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris, en lui signalant les dangers qui pourraient résulter de la réalisation de ce projet. Le comte Münster n'a pas démenti l'information qui était parvenue au Département de la Guerre et il a même laissé entendre que l'installation à Avricourt d'une force supérieure à un bataillon rentrait dans le

programme de la nouvelle répartition de troupes à laquelle donnerait lieu la formation d'un nouveau corps d'armée en Alsace-Lorraine.

J'ai cru utile de vous donner ces indications pour votre information personnelle et j'ajouterai à ce même titre que M. de Freycinet, au cas où le Gouvernement impérial ferait stationner des troupes à Avricourt, se verrait dans la nécessité d'établir une garnison à Igney.

562.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 17. *Berlin, 17 février 1890, 12 h. 28, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Les renseignements contenus dans votre télégramme n° 13 montrent que l'Angleterre et la Belgique participeraient sans enthousiasme à la conférence de Berlin (1) qui, par suite des réserves du Gouvernement britannique, ferait décidément double emploi avec celle de Berne. Dans ces conditions, si le Gouvernement fédéral persiste à maintenir ses convocations antérieures, l'Allemagne sera vraisemblablement amenée à renoncer aux siennes. Nous échapperions ainsi à l'alternative de mécontenter l'Empereur en ne répondant pas à son appel ou en combattant ses idées à la conférence.

Ce résultat serait certainement le plus avantageux pour nous, mais il ne faudrait pas que nous eussions l'apparence de l'avoir provoqué par des intrigues à Londres et à Bruxelles pas plus qu'à Berne ou ailleurs. Il est d'ailleurs essentiel que les représentants de la République auprès des divers États actuellement consultés sur la conférence de Berlin s'abstiennent soigneusement de toute démarche qui pourrait être interprétée dans le sens d'une réponse défavorable. Tenu ici à une prudence encore plus grande, j'ai soin de dire à mes collègues qu'en semblable affaire, chaque pays est le meilleur juge de ses propres intérêts.

(1) Le 16 février, par le télégramme n° 13, M. Spuller faisait part à M. Herbette des nouvelles reçues de Bruxelles et de Londres. Le Gouvernement belge acceptait l'invitation allemande. Le Gouvernement britannique l'acceptait également. Toutefois Lord Salisbury voulait bien que l'on tâchât de s'entendre à Berlin sur le repos du dimanche et le travail des femmes et des enfants mais refusait absolument de discuter la question de la limitation des heures de travail pour les hommes adultes.

563.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 18, 19. *Berlin, 17 février 1890, 5 h. 40, 7 h. soir.*

(*Reçu :* 8 h., 11 h., soir.)

Je venais de vous expédier mon télégramme n° 17 [1] lorsque j'ai reçu du prince de Bismarck l'invitation de venir le voir dans la journée [2]. Je me suis rendu chez lui à l'heure convenue et il m'a tout de suite accueilli par ce mot : « Je veux vous suggérer un changement de tactique. Mes idées ne se sont pas modifiées depuis huit jours sur le danger des conceptions sociales de l'Empereur et je suis toujours convaincu qu'il serait théoriquement préférable de ne pas les soumettre à une délibération internationale, mais j'ai dû reconnaître que mon jeune Souverain est plus sérieusement engagé que je ne le croyais dans la voie où le poussent des intrigants sans responsabilité tels que M. Hinzpeter, le peintre Heyden et son modèle pour les têtes de patriarches, un ancien mineur qui raconte avec une sensibilité communicative les souffrances de ses ex-camarades. Derrière eux se groupent des officiers ambitieux, des chefs de parti comme MM. Richter et Windthorst. Le mouvement est devenu irrésistible. J'ai alors pensé à me retirer le 20 de ce mois, jour des élections générales. Mes amis de Prusse, de Bavière et de Saxe m'ont démontré que je devais patienter encore et attendre l'issue de la conférence dont l'Empereur s'est fait le promoteur. Elle ne peut aboutir à aucun résultat pratique, étant donné les dispositions bien connues de l'Angleterre, dispositions qui sont aussi les vôtres sans doute, contre toute limitation du travail des adultes. Il suffira que la discussion soit nourrie de faits et observations reposant sur l'expérience pour que peu à peu l'impossibilité d'une entente apparaisse aux esprits les plus prévenus. Alors l'Empereur changera de marotte et passera à d'autres occupations. Rappelez-vous que Louvois, pour avoir critiqué le soin que prenait Louis XIV de la forme d'une fenêtre de son palais, a été l'auteur de la guerre du Palatinat. C'est au nom du maintien de la paix de l'Europe que je vous demande de ne pas jeter brusquement l'Empereur dans le désœuvrement en empêchant par votre abstention la réunion de la conférence de Berlin. » — « Mais lui répondis-je, ne nous accusera-t-on pas, avec plus d'acrimonie encore, d'avoir fait avorter la conférence par notre opposition préconçue aux propositions de l'Allemagne.

[1] Voir ci-dessus n° 562. — [2] Voir ci-dessus, n°s 552 et 554.

Ce sera reculer pour mieux sauter. » — « Non, a repris le prince, si vos représentants sont habiles, et vous avez chez vous de fins *Normands* (à ce mot, j'ai pensé involontairement à M. Pouyer-Quertier), vous vous en tirerez sans encombre. Il s'agira de ne jamais dire ni oui, ni non, mais d'avoir toujours prêtes des objections pratiques. Selon moi, la conférence n'aurait pas de caractère politique, elle serait purement technique. Présidée par le Ministre des Travaux publics et par celui du Commerce et de l'Industrie, elle ne comprendrait pas de diplomates et se composerait de délégués d'une compétence spéciale. Pour notre part, nous n'y appellerions que des représentants parlant français pour faciliter la discussion. Elle se réunirait dés la fin de ce mois ou dans le courant de mars, ce qui permettrait aux Gouvernements déjà conviés à Berne de s'y faire représenter ensuite. »

« Quant à nous, il est plus que douteux que nous y allions car vraiment, ces radicaux suisses sont bien outrecuidants de vouloir généraliser leur loi sur les fabriques parce qu'ils en souffrent trop. Quant aux attaques dont vous craignez d'être l'objet en cas d'insuccès de la conférence, je m'engage à les empêcher de toutes mes forces puisque c'est moi qui vous demande comme un service général d'y participer après vous avoir demandé lundi dernier comme un service personnel de vous en abstenir. Il n'est pas impossible au surplus que cette délibération aboutisse à quelque résultat partiel. Pour l'industrie du charbon par exemple les conditions du travail sont à peu près les mêmes dans tous les pays. Pourquoi ne limiterait-on pas partout à huit heures la journée de travail des mineurs? Il y a quelque chose à faire pour contenter ces gens-là dont une grève générale (ils sont à peu près un million en Europe) paralyserait en quinze jours l'activité de toutes les industries depuis les chemins de fer jusqu'aux fourneaux de la blanchisseuse. Il n'y a que moi qui n'aurais pas à me plaindre, toute ma fortune étant en forêts, je vendrais mon bois à la livre. » — « Il me semble, dis-je, que, si la conférence accorde aux ouvriers mineurs, sous le rapport de la limitation, la journée de huit heures, ils se sentiront les maîtres et voudront, au bout d'un certain temps, être payés de plus en plus, tout en travaillant de moins en moins. » — « C'est possible, reprit le Chancelier, mais la société se révoltera, elle fera des lois draconiennes contre les grévistes et voici comment des mesures trop philanthropiques tourneront au détriment de l'ouvrier. »

Je fis remarquer au prince que ces perspectives n'étaient pas faites pour nous encourager à venir à la conférence de Berlin pour discuter sur des questions aussi complexes. Il en convint tout en insistant de nouveau sur la nécessité de ne pas irriter la *manie* de l'Empereur et en me répétant une seconde fois le souvenir historique, d'une authenticité très contestée, de la guerre du Palatinat. Je me bornai à répondre que la paix serait bien fragile si elle dépen-

dait en fait d'un mouvement de mauvaise humeur de l'Empereur Guillaume; que je voulais croire l'Europe mieux à l'abri des grandes secousses; que le Gouvernement de la République examinerait en toute tranquillité d'esprit le parti qu'il doit prendre vis-à-vis de la conférence et que je ne manquerais pas, dans cette fin, de vous rendre un compte fidèle de notre entretien.

Le prince m'a exprimé ses remerciements les plus chaleureux pour l'aide que je voulais bien lui prêter encore et il émit la pensée, en réponse à une dernière question que je lui adressai, que, si nous adhérions à la conférence, nous le fissions sans formuler de réserve sur la limitation de la journée de travail et le respect du dimanche.

Je n'ai pas voulu abréger ce long télégramme afin de vous retracer d'un seul coup la physionomie et les phases de la nouvelle évolution du prince de Bismarck. Ma première impression à la lecture des rescrits impériaux avait été que nous ne devions pas participer à la conférence de Berlin, j'y avais été confirmé par les encouragements du Chancelier qui nous aurait couverts en cas de besoin. Il nous pousse aujourd'hui en sens contraire, peut-être seulement pour se dégager d'une fausse démarche. Je ne croyais pas à un piège dans le premier cas; je serais moins affirmatif dans le cas actuel, surtout en ce qui touche le conseil d'adhérer sans réserve.

564.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 20. *Berlin, 18 février 1890, s. h.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

De très vives instances sont faites auprès du Ministre de Suisse pour qu'il décide son Gouvernement à renoncer à la conférence de Berne[1] ou tout au moins à l'ajourner, ce qui permettrait de ne réunir celle de Berlin que dans la deuxième quinzaine de mars.

L'Empereur s'est rendu hier au ministère des Affaires étrangères pour faire rédiger sous ses yeux la lettre qui serait adressée dans ce sens à M. Roth. Le comte H. de Bismarck a réussi à le persuader qu'il était préférable de s'en tenir à une communication verbale et c'est le Chancelier lui-même qui s'est chargé de chambrer le Ministre de Suisse qu'il recevra aujourd'hui. Je tiens ces renseignements du comte H. de Bismarck. Vous recevrez après-demain

(1) Voir ci-dessus, n° 562.

matin par le courrier de Copenhague qui quittera Berlin ce soir, un rapport complémentaire sur mon dernier entretien avec le Chancelier [1].

565.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 47. *Berlin, 21 février 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 février; Dir. pol., 5 mars.)

J'ai mentionné en leur temps à Votre Excellence les allusions réitérées que j'ai eu, dans ces dernières semaines, l'occasion d'entendre faire par le prince de Bismarck lui-même au projet qu'il aurait d'abandonner peu à peu la direction des affaires intérieures du Royaume [2]. Malgré le soin qui fut apporté, dès le début, à présenter la cession à M. de Berlepsch du portefeuille du Commerce et de l'Industrie en Prusse comme une renonciation d'une importance secondaire, l'attention fut mise en éveil et bientôt elle devina que l'initiative personnelle prise par l'Empereur au sujet de la question ouvrière pourrait bien amener le Chancelier à étendre et à précipiter sa résolution de retraite. Les officieux s'efforcèrent en vain de propager des explications contradictoires pour obscurcir la nature du dissentiment survenu entre le Ministre et son Souverain; le public ne prit pas le change, il accepta vite l'idée qu'une crise était imminente et, dès à présent, la presse indépendante ne se contraint ni pour en parler, ni pour en montrer sa satisfaction.

Le bruit pourtant avait été habilement répandu qu'au premier soupçon que l'opinion aurait d'une telle éventualité, un mouvement général de protestation se produirait devant lequel M. de Bismarck céderait sans doute de bonne grâce. Il n'en a rien été jusqu'à présent; les amis du Gouvernement ont gardé le silence et les journaux progressistes se sont mis à commenter, sans être contredits, la possibilité de la vacance de la présidence du Conseil des Ministres sur un ton qui constitue à lui seul un symptôme assez significatif.

Ils ont, comme de juste, rappelé le précédent de 1872, époque à laquelle le prince, après avoir cédé une première fois la direction du Cabinet prussien, la réclama, au bout de dix mois, quand il eut vu que le général de Roon s'en chargeait paisiblement à sa place. Il expliquait alors son revirement en déclarant qu'il avait dû se convaincre qu'un complet accord entre la politique du Royaume et celle de l'Empire ne pouvait être assuré, s'il n'occupait lui-même le sommet du pouvoir en Prusse. Lui rappeler cet aveu, c'est presque lui

[1] La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire. — [2] Voir ci-dessus, n° 548.

indiquer qu'après avoir renoncé à la présidence du Conseil prussien, il devrait logiquement abandonner aussi la chancellerie impériale. La *Gazette de Voss* ne se gêne pas d'ailleurs pour dire que la crise pourrait difficilement s'arrêter à cette première phase et qu'il est beaucoup plus probable qu'elle s'étendra jusqu'aux affaires de l'Empire, dans lesquelles la responsabilité unique du prince de Bismarck est aujourd'hui aussi peu admissible que son omnipotence en Prusse. « On aurait lieu pourtant d'être satisfait, ajoute-t-elle, avec une feinte courtoisie, de voir encore régler, du vivant et avec le concours du Chancelier, les délicates questions de l'organisation des pouvoirs. » Ce qui équivaut à l'engager à mettre de l'ordre dans sa propre succession.

De la profonde émotion que produisit la nouvelle d'une retraite du prince, quand il en dut menacer l'Empereur Frédéric III pour empêcher le mariage de la Princesse Victoria avec le Prince de Battenberg, on rapproche aussi les sentiments beaucoup plus calmes avec lesquels serait accueillie à présent une pareille détermination. « Personne ne s'inquiéterait aujourd'hui, affirme le *Berliner Tageblatt*, d'apprendre que M. de Bismarck se démet d'une de ses charges, si son influence comme Chancelier n'en est pas diminuée... Dans toutes les classes de la population où sa politique extérieure est vivement approuvée mais où son action à l'intérieur soulève des appréciations très diverses, la solution si longtemps désirée provoquerait une explosion de satisfaction. »

Bien qu'il y ait lieu de croire que le prince était sincère en manifestant l'intention de ne pas suivre plus longtemps l'Empereur dans l'entreprise des réformes sociales, on doit supposer qu'il comptait sur l'effervescence qu'aurait produite la nouvelle de sa retraite pour donner à réfléchir à son jeune Souverain. Il lui serait difficile de croire maintenant que l'opinion exercera une pression efficace sur l'esprit de Guillaume II. Dans ces conditions, son orgueil se prêtera-t-il à un départ qui ressemblerait à une double disgrâce tant auprès de l'Empereur qu'auprès de la nation? Et, si l'on pouvait négliger, parmi les facteurs encore inconnus qui pèseront sur ses décisions, le résultat déjà menaçant des élections d'hier [1], n'y aurait-il pas des raisons de croire que le Chancelier aurait aimé à ajourner sa résolution, à laisser la situation se tendre davantage afin que sa retraite prît, aux yeux du peuple, le caractère qu'il voudrait qu'elle eût, celui d'un malheur public?

On prétend pourtant qu'il aurait déjà donné l'ordre de procéder dans l'hôtel qu'il occupe à Berlin à un récolement des objets qui sont sa propriété personnelle, ainsi qu'on le ferait au moment de quitter un logement officiel. Je me souviens, de plus, que, dans les derniers jours du mois de janvier, il m'avait parlé de l'embarras où il serait pour installer dans ses résidences per-

[1] Sur ces élections allemandes du 20 février, voir ci-dessous n° 585.

sonnelles les nombreux et encombrants cadeaux de Souverains qui emplissent le palais de la chancellerie, dans le cas où il aurait à se retirer définitivement dans ses terres. Ces menus détails viendraient ainsi confirmer en partie les rumeurs qui circulent.

J'ajoute enfin, que, d'après un renseignement que je tiens pour assez sûr, l'Empereur aurait beaucoup perdu du goût dont il témoignait naguère pour le comte Herbert de Bismarck et qu'il en est maintenant à éviter d'avoir des entretiens avec celui-ci.

566.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 17. *Paris, 27 février 1890, 8 h. 15, soir.*

J'ai reçu aujourd'hui le comte Münster et je lui ai fait connaître, conformément à ce qui avait été décidé en Conseil, que la France adhérait en principe à la conférence que le Gouvernement allemand se propose de réunir à Berlin, pour délibérer sur certaines questions intéressant le sort des classes ouvrières. Je lui ai annoncé en même temps que vous recevriez par le prochain courrier une lettre dans ce sens constituant notre réponse à sa communication du 11 février [1] et dont vous seriez autorisé à laisser copie, au besoin, au comte de Bismarck [2].

567.

M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. *Saint-Pétersbourg, 27 février 1890, 5 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Comme vous m'avez fait l'honneur de me le prescrire par votre dépêche n° 24 [3], je n'ai pas manqué de faire savoir au Ministre des Affaires étrangères

(1) Voir ci-dessus, n° 555.

(2) Le comte de Bismarck trouva le document très « explicite » et très bien rédigé; il exprima le vœu que notre délégué fût désigné le plus tôt possible, la conférence devant se réunir le 15 mars (Tél. n° 28 de Berlin, 3 mars, 6 h. 22 du soir).

(3) Dépêche du 12 février relative à l'arrangement commercial conclu entre l'Angleterre et la Bulgarie. Le Gouvernement avait sacrifié les intérêts de certains commerçants français à la crainte d'indisposer le Gouvernement russe en engageant de son côté des négociations avec le Gouvernement du Prince Ferdinand.

à quel mobile Votre Excellence avait obéi en s'étant abstenue, malgré les sollicitations dont elle a été l'objet, d'entrer en négociations avec le Gouvernement bulgare pour obtenir en faveur du commerce français des avantages analogues à ceux qui ont été récemment concédés à l'Angleterre par le Cabinet de Sofia.

M. de Giers s'est montré très satisfait de cette communication et m'a chargé d'en exprimer tous ses remerciements à Votre Excellence dont il apprécie hautement l'attitude dans la question bulgare; il a ajouté de plus qu'il se ferait un devoir de porter à la connaissance de l'Empereur ce nouveau témoignage des bonnes dispositions du Gouvernement de la République à l'égard de la Russie.

568.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 53. *Berlin, 27 février 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er mars; Dir. pol., 2 mars.)

C'est avec regret que j'ai vu certains journaux français exalter avec peu de mesure le résultat des élections en Alsace-Lorraine. L'importante majorité des protestataires qui composent une partie de la représentation des pays d'Empire au Reichstag ne doit pourtant pas masquer le succès obtenu par quatre candidats autonomistes, c'est-à-dire si complètement ralliés aux idées de conciliation que l'un d'eux, le Dr Petri, a déjà siégé à Berlin dans le groupe national-libéral.

Aussi, comme contre-partie à la satisfaction exagérée de notre presse, ai-je à constater que les feuilles d'Outre-Rhin voient dans ces mêmes résultats un symptôme très encourageant du rapprochement qui, d'après elles, s'opère entre les provinces annexées et l'Allemagne. Elles enregistrent avec joie la défaite dans la circonscription de Molsheim, de l'ancien député Sieffermann, qui n'a plus obtenu que 1.600 suffrages contre 21.000 donnés à son adversaire le baron Zorn de Bulach; elles font remarquer qu'à Mulhouse la citadelle des partisans de la revanche, le socialiste Hickel, rallié à l'Allemagne, l'a emporté sur M. Boch, le candidat de la protestation. Ce qui prêterait à discussion — et Votre Excellence sait que malheureusement les moyens d'information me font défaut pour juger de la situation exacte en Alsace-Lorraine — ce sont les programmes sur lesquels ont été élus les quatre députés. Est-ce uniquement à l'ardeur qu'ils ont mise à demander la suppression du régime de passeports que MM. Petri et Zorn de Bulach doivent l'avantage qu'ils ont obtenu? Est-ce par une déclaration en faveur de la restitution des deux pro-

vinces à la France que le socialiste Hickel a gagné les électeurs de Mulhouse? Ici, on ne montre naturellement pas moins d'empressement à le nier, qu'on n'en met à Paris pour l'affirmer.

Le *Berliner Tageblatt*, qui se pique en général d'impartialité pour parler des mesures introduites en Alsace-Lorraine, a consacré un long article aux résultats des élections; il rappelle que les statthalters successifs ont essayé de méthodes diverses, des prévenances et des rigueurs, et qu'actuellement avec ce que cette feuille estime être le système de l'équité, on a pu, enfin, constater pour la première fois d'heureux effets. Elle engage donc l'administration à se maintenir résolument dans cette voie « la plus longue, dit-elle, mais la plus sûre de toutes. » Si la population s'est laissé abuser dans quelques circonscriptions, par l'espoir qu'une représentation moins complètement hostile à l'Allemagne lui vaudrait un sort plus doux, elle doit être péniblement déçue en lisant des appréciations de cette sorte.

J'ajouterai que nos journalistes risquent également d'égarer l'opinion du public français en lui dépeignant les nouveaux députés socialistes comme tout décidés, s'ils avaient part au Gouvernement, à nous rétrocéder l'Alsace et la Lorraine. En qualité d'adversaires des armées permanentes, les élus du parti ouvrier sont peut-être opposés à ce qui perpétue l'hostilité des nations; notre Consul à Bâle, dont j'ai suivi la correspondance avec intérêt, a même pu recueillir quelques déclarations dans ce sens qui ont été faites, en petit comité, devant les électeurs badois; mais aucun député socialiste à ce que je crois, sauf peut-être M. Hickel, ne pousserait la ferveur pour les théories du cosmopolitisme jusqu'à transformer quelques paroles déclamatoires en une proposition qui lui aliénerait aussitôt la presque totalité de ses adhérents.

569.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 37. Très confidentiel. *Péra, 1er mars 1890, 3 h. 20, matin.*

(*Reçu :* 10 h., matin.)

Ainsi que je le prévoyais dans mon télégramme 33 [1], le Grand Vizir est revenu avec insistance sur la question égyptienne dans deux entretiens qu'il

[1] Par ce télégramme, qui est du 20 février, le comte de Montebello faisait part à M. Spuller d'un entretien avec le Grand Vizir, relatif à un arrangement commercial conclu entre l'Angleterre et l'Égypte. Cette convention impliquait la reconnaissance d'une nation égyptienne indépendante et Kiamil Pacha se proposait de protester en conséquence. Il jugeait nécessaire la reprise des négociations interrompues depuis le rejet par la Turquie de la convention Wolff et désirait connaître au préalable les intentions du Gouvernement français.

a eus depuis avec moi. Désireux de ne pas sortir de la réserve qui s'imposait, je me suis borné à lui dire que j'avais fait connaître à Votre Excellence les intentions du Gouvernement ottoman et que j'attendais des instructions qui m'arriveraient peut-être par le prochain courrier. Hier encore, Kiamil Pacha m'a demandé si ces instructions étaient arrivées et m'a laissé entendre très clairement que la Porte tiendrait à connaître l'opinion du Gouvernement de la République avant d'aborder avec l'Angleterre des négociations décidées en principe (1). J'ai profité de l'occasion pour amener le Grand Vizir à déterminer avec plus de précision qu'il ne l'avait fait jusqu'ici les conditions dans lesquelles se trouve placé le Gouvernement ottoman à la veille de la reprise des pourparlers relatifs à l'Égypte.

[Façon dont le Grand Vizir concevrait les négociations et demande d'instructions.]

570.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 27. *Berlin, 1er mars 1890, 12 h., soir.*

(*Reçu* : 4 h. 15, soir.)

Le *Reichsanzeiger* publie le texte de l'invitation destinée à être remise aux Gouvernements de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Danemark, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Suisse, des Pays-Bas, de la Suède et Norvège, avec le programme de la conférence à ouvrir à Berlin le 15 de ce mois (2), « en vue de la réglementation du travail dans les établissements industriels situés dans les mines. »

[Considérations personnelles de l'Ambassadeur sur l'invitation et sur la Conférence.]

(1) Les bases projetées étaient les suivantes : 1° réduction à un an du délai d'évacuation; 2° si les circonstances l'exigeaient, le Sultan s'engagerait à faire appel à l'intervention de l'Angleterre à l'exclusion de toute autre Puissance; 3° mais l'initiative de l'intervention ne serait pas abandonnée à l'Angleterre.

(2) Voir ci-dessus, n° 566.

571.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XIII. *Berlin, 1er mars 1890.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 14 mars.)

N'ayant pas de courrier de Cabinet en expectative avant le 11 de ce mois, je crois devoir vous adresser sommairement par lettre chiffrée et mise à la poste les informations que j'ai recueillies sur l'état actuel des rapports entre l'Empereur et le Chancelier (1).

Il semble que le rapprochement que je vous ai signalé par mon télégramme n° 26 (2) n'est en réalité qu'un échange de baisers Lamourette. En sortant de l'audience impériale, le prince de Bismarck aurait dit : « Que m'importe qu'il m'aime, s'il ne m'écoute pas. » Et il continue à annoncer qu'il ajourne sa retraite au mois de mai prochain pour qu'elle ne lui paraisse pas imposée par le résultat des élections. « Alors, ajoute-t-il, l'Empereur me demandera conseil. Mais il sera trop tard. » Le fait est que Guillaume II, malgré l'attitude boudeuse de son Premier Ministre qui n'a pris part qu'à l'ouverture des délibérations du Conseil d'État sur la question ouvrière, poursuit tranquillement la réalisation de ses plans de réforme. On assure qu'il ne subit qu'avec une résignation apparente les obstacles que le Chancelier accumule sur le terrain de l'entente internationale. Dans sa première communication au Conseil fédéral au sujet de la réunion d'une conférence à Berlin, M. de Bülow, Ministre d'Allemagne, n'avait pas fait la moindre allusion au désir de l'Empereur que la conférence à Berne fût ajournée. Instruit de cette omission, recommandée sans doute par la chancellerie impériale, Guillaume II en a ressenti une vive irritation. C'est pour cela qu'il s'est rendu lui-même chez le comte de Bismarck, comme je l'ai mandé à Votre Excellence par mon télégramme n° 20 (3), pour faire rédiger sous ses yeux une note destinée à faire connaître au Ministre de Suisse qu'il tenait essentiellement à l'abandon ou tout au moins à l'ajournement *sine die* de la conférence convoquée à Berne pour le 5 mai : après une assez longue résistance, il consentit à laisser au prince de Bismarck le soin de demander verbalement au colonel Roth l'une ou l'autre de ces concessions. Mais le Chancelier n'était pas disposé à exécuter purement et simplement les ordres de son maître. Dans son entrevue avec le Ministre

(1) Voir ci-dessus, n° 563.

(2) Du 25 février. M. Herbette y disait : « Le bruit court qu'il y a eu ce matin échange d'effusions et rapprochement entre l'Empereur et le Chancelier impérial. »

(3) Voir ci-dessus n° 564.

de Suisse, il n'hésita pas à dire qu'un ajournement d'un mois, « jusqu'au moment où les voyages en Suisse sont si agréables », suffirait pour contenter l'Empereur et que lui, le Chancelier de l'Empire, il ne demandait pas davantage. M. Roth, de qui je tiens tous ces détails, comprit le danger de se mettre ainsi entre « l'arbre et l'écorce »; il fit remarquer au prince que, du moment que la conférence de Berlin devait en tout cas précéder celle de Berne, celle-ci devenait inutile, soit que la première réussît, soit qu'elle échouât. « Faites au surplus comme vous voudrez, reprit le Chancelier, mon seul but est d'aplanir le terrain sous les pas de mon maître. »

Il est permis de rappeler que ce beau zèle prenait des voies aussi détournées et aussi obscures quand le Chancelier nous conseillait de ne pas participer à la conférence, et, huit jours après, d'y venir sans réserves, alors que l'Angleterre avait déjà officieusement manifesté l'intention d'accepter sous conditions l'invitation de l'Empereur qui se montrait relativement satisfait de cette réponse [1].

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie me faisait hier encore part de son étonnement de ce que, dans la circulaire initiale aux quatre Puissances, il eût été question de la limitation de la journée de travail qui n'a pas été mentionnée dans les communications aux autres Gouvernements. « Ce serait à croire que l'on voulait faire tout manquer dès la première démarche. »

On m'assure que ces manœuvres ont été dévoilées à l'Empereur qui en a conçu une grande défiance contre le Chancelier et son fils. Mais le Souverain ne voudrait pas faire un éclat. Il sent que, si le prince de Bismarck pouvait se poser en victime des caprices de la Cour, il retrouverait la faveur de l'opinion et s'imposerait dès la première faute de ses successeurs. Mieux vaut donc temporiser. Le prince joue le même jeu, mais il a cette fois affaire à forte partie. Guillaume II a jeté par dessus bord ce que ses vues de réforme en matière sociale pouvaient avoir d'inquiétant pour les intérêts conservateurs. Il paraît que les solutions adoptées par le Conseil d'État sont modérées et pratiques. Le comte Douglas, l'un des principaux membres de cette assemblée, me racontait que dans la séance d'hier l'Empereur a fait les déclarations les plus énergiques. « Les mesures que je vous propose, aurait-il dit, n'ont pas pour objet de satisfaire la démocratie sociale; je me charge de lui barrer la route quand le moment sera venu. »

[1] Voir ci-dessus, nos 552 et 563.

572.

M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. n° 20. Confidentiel. *Paris, 2 mars 1890, 7 h. 30, soir.*

Nous ne pouvions qu'être satisfaits d'apprendre que le Gouvernement ottoman se préoccupe aujourd'hui plus vivement que jamais de hâter le moment où l'évacuation de l'Égypte par les troupes anglaises mettra fin à un état de choses dont ses intérêts sur un point si important pour lui ont plus particulièrement à souffrir. Il nous a été également agréable de constater que la Porte continuait à ne vouloir agir dans ce sens que d'accord avec nous. Toutefois, la part décisive que vous avez prise aux négociations qui ont abouti au rejet de la convention Drummond-Wolff vous permet mieux qu'à personne d'apprécier les côtés délicats de la situation qui nous est faite aujourd'hui par les ouvertures de Kiamil Pacha et vous comprendrez la nécessité qu'il y a pour nous d'examiner mûrement la combinaison à laquelle le Gouvernement turc paraît disposé à recourir avant de répondre aux questions posées par votre télégramme n° 37 (1). A ce titre, je tiendrais à connaître votre propre sentiment sur les avantages ou les inconvénients de cette combinaison. Je vous serai obligé notamment de m'indiquer si les modifications qu'il s'agirait d'apporter au texte du projet Drummond-Wolff vous paraissent suffisantes pour écarter les objections qu'avait provoquées de notre part la notification de cet arrangement.

573.

M. WADDINGTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 17. Confidentiel. *Londres, 3 mars 1890, 8 h. 40, soir*
(*Reçu :* le 4, 5 h., matin.)

Je réponds à votre télégramme confidentiel n° 29 reçu ce matin (2).

Il me semble que nous devons encourager la Porte à reprendre les négociations directes avec l'Angleterre au sujet de l'évacuation de l'Égypte.

(1) Voir ci-dessus, n° 569.

(2) Télégramme du 2 mars faisant connaître à M. Waddington le désir qu'avait le Grand Vizir de reprendre avec l'Angleterre les négociations relatives à l'Égypte et indiquant les bases sur lesquelles il entendait négocier. Voir ci-dessus le n° 569, note.

Quel qu'en soit le résultat, c'est tout au moins une manière d'interrompre la prescription. Les bases projetées valent un peu mieux, à notre point de vue, que celles de la convention Wolff; mais il est douteux qu'elles paraissent acceptables au Gouvernement anglais, qui a toujours insisté particulièrement sur le droit de rentrer en Égypte si les circonstances le rendaient nécessaire, *lui seul restant juge de la nécessité*. Une convention conclue entre la Porte et l'Angleterre sur les bases projetées vaudrait mieux que l'état actuel, mais je doute fort que le Gouvernement y consente.

Sur le fond de la question, je ne puis que répéter ce que j'ai souvent écrit à votre prédécesseur. J'ai toujours été d'avis qu'il fallait tout subordonner à l'évacuation et se montrer très coulant sur les conditions exigées par les Anglais. Je base mon opinion sur la connaissance intime que j'ai acquise de l'état des partis en Angleterre et sur les courants d'opinion qui existent dans ce pays, soumis maintenant à un régime électoral qui est presque le suffrage universel. Autant l'opinion publique ici est opposée à l'évacuation de l'Égypte sans des conditions qui mettent à l'abri l'amour-propre national, autant elle blâmerait la réoccupation de l'Égypte une fois qu'elle aurait été évacuée. On ne veut sortir qu'avec honneur; une fois la sortie accomplie, je ne crois pas qu'un Cabinet quelconque proposât la rentrée, à moins que la France n'occupe l'Égypte à son tour, et alors ce serait probablement la guerre. Ainsi à mes yeux les conditions de l'évacuation sont choses relativement secondaires; l'essentiel est que les Anglais évacuent l'Égypte, nous pouvons être bien sûrs qu'ils n'y rentreront pas. C'est pourquoi j'estime que les négociations projetées à Constantinople n'auraient quelque chance d'aboutir que si elles étaient poursuivies dans le sens que je viens d'indiquer. J'ajoute que nous avons déjà laissé échapper au moins une occasion d'obtenir d'eux l'engagement plus ou moins ferme d'évacuer, lorsque, sous le ministère Granville, on nous proposait l'évacuation effective au 1er janvier 1888, moyennant certaines conditions qui n'étaient pas inacceptables. Plus nous attendrons, plus ils consolideront leur situation sur les bords du Nil et plus ils cèderont à la tentation de s'y établir définitivement, tandis que malheureusement notre influence et notre situation ont sensiblement diminué. L'Europe est indifférente ou favorable à l'Angleterre de sorte que nous n'avons rien à attendre de ce côté. Voilà mon opinion personnelle que je vous soumets en toute franchise comme vous me le demandez.

574.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Billot, Ministre de France à Lisbonne.

T. n° 10. *Paris, 6 mars 1890, 9 h. 30, soir.*

Dès lundi soir, M. d'Azevedo est venu faire auprès de moi la démarche annoncée par votre télégramme n° 22 (1). Il m'a demandé simplement que M.Waddington employât ses bons offices auprès de Lord Salisbury, pour faciliter une entente amicale entre l'Angleterre et le Portugal. J'ai consenti, non sans hésitation, à interroger notre Ambassadeur à Londres sur l'opportunité d'une telle démarche de notre part. Il a pu, hier, dans le cours de la conversation, laisser entendre à Lord Salisbury que nous verrions avec satisfaction un règlement amiable du différend. Lord Salisbury a répondu qu'il était dans les mêmes idées, mais qu'il tenait toujours à l'ouverture des voies fluviales à la navigation libre. Le Ministre du Portugal n'avait pas encore vu Sa Seigneurie et elle ignorait encore par conséquent les propositions qui allaient lui être soumises.

En vous communiquant ces renseignements pour votre information personnelle, je vous rappelle que, tout en étant désireux de manifester nos sentiments amicaux pour le Gouvernement du Roi, nous pensons devoir nous abstenir de toute démarche qui pourrait nous entraîner au delà de ce que nous croyons devoir faire. Il nous est notamment tout à fait impossible de nous inspirer d'autres considérations que de celles qui touchent à l'intérêt général de la paix et à la continuation de nos bonnes relations avec les deux Puissances.

(1) Du 5 mars. L'essentiel de ce télégramme est dans la première phrase : « Le Ministre portugais à Londres doit demander incessamment au Gouvernement anglais de soumettre au jugement impartial de tiers désintéressés les prétentions respectives des deux pays sur les territoires contestés d'Afrique. »

575.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 33. *Berlin, 7 mars 1890, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu* : 7 h., soir.)

Je réponds à votre télégramme n° 23 [1].

Il y a huit ou dix jours, le Ministre de Portugal a fait une démarche auprès du comte H. de Bismarck en vue d'obtenir les bons offices spéciaux de la chancellerie impériale [2] pour que l'Angleterre eût égard à la position difficile du Roi Charles Ier en face de l'irritation croissante de l'opinion du Portugal tout entier.

Il a laissé comprendre que Sa Majesté se contenterait d'une satisfaction plus ou moins platonique qui serait donnée aux sentiments de la dignité nationale.

Le Secrétaire d'État a promis d'entretenir l'Empereur de cette demande, mais il s'est borné depuis lors à parler en termes vagues des dispositions favorables que manifesterait présentement Lord Salisbury sans dire que le Gouvernement allemand se fût efforcé de développer ces dispositions. Aucune nouvelle tentative n'a été faite pendant ces derniers jours par le marquis de Penafiel.

576.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 11. *Paris, 7 mars 1890, 10 h., soir.*

Les déclarations que j'ai été amené à faire hier à la Chambre des députés [3] et qui ont recueilli l'approbation presque unanime de l'assemblée ont nettement déterminé, aux yeux de tous, la pensée à laquelle le Gouvernement de la

(1) Télégramme circulaire du 6 mars communiquant la nouvelle donnée par M. Billot dans un télégramme dont la phrase essentielle est reproduite ci-dessus, n° 574, note.

(2) Voir aussi ci-dessus, n° 574.

(3) M. Spuller avait déclaré qu'il allait écrire à l'Ambassadeur de France à Berlin. « Dans cette lettre je prendrai acte du caractère technique de la conférence, caractère nettement affirmé dans la nouvelle circulaire allemande, et acte également de l'énumération limitative faite dans le programme des questions à discuter, qui exclut la fixation de la journée de travail. »

République avait obéi, en adhérant en principe et sous certaines réserves, à la conférence technique que le Gouvernement allemand se propose de réunir prochainement à Berlin [1]. Je tiens à les signaler à votre attention bien que l'initiative prise par l'Empereur Guillaume II ne paraisse pas, du moins jusqu'ici, devoir toucher directement la Russie. Vous n'aurez en effet qu'à vous y référer pour prévenir toute méprise quant à l'exacte portée de nos résolutions, si, contre notre attente, elles venaient à provoquer autour de vous des commentaires qui vous sembleraient de nature à en dénaturer le caractère et les motifs déterminants.

577.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. SPULLER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 13. *Saint-Pétersbourg, 8 mars 1890, 8 h., soir.*
(*Reçu :* 11 h., soir.)

Par son télégramme n° 10 [2], Votre Excellence a bien voulu m'exprimer le désir de savoir si le Cabinet de Lisbonne avait accompli auprès du Gouvernement impérial une démarche analogue à celle qu'il se propose de faire près des Puissances signataires de l'acte de Berlin pour les prier d'appuyer à Londres les propositions adressées par lui au Gouvernement de la Grande-Bretagne en vue de régler le différend qui s'est élevé entre les deux pays au sujet de leurs possessions africaines.

Le Ministre du Portugal, auquel je me suis adressé directement, m'a répondu qu'en effet, il avait demandé, il y a deux jours, à M. de Giers, si le Cabinet de Pétersbourg était disposé à accorder en cette occasion ses bons offices au Gouvernement portugais et a ajouté que sa requête avait rencontré l'accueil le plus favorable.

Le Ministre des Affaires étrangères du Tsar n'a toutefois pas caché au comte San Miguel que la Russie se serait probablement abstenue d'agir isolément, mais qu'en présence d'une action commune des Puissances, elle unirait volontiers ses efforts aux leurs pour amener une entente amiable entre les Gouvernements anglais et portugais.

[1] Voir ci-dessus, n° 566. — [2] Télégramme circulaire, le même auquel répondait M. Herbette le 7 mars. Voir le n° 575.

578.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 73. *Paris, 8 mars 1890.*

Par deux lettres dont vous trouverez ci-joint copie, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Justice me rendent compte simultanément d'un incident qui s'est produit à Brin (arrondissement de Nancy) le 18 février. Comme vous le verrez, un sieur Lagillier, douanier allemand, qui se trouvait en uniforme et sans armes sur le territoire français, ayant refusé de payer des consommations dans une auberge, s'est pris de querelle avec la maîtresse de cet établissement. Celle-ci ayant envoyé chercher les préposés des douanes françaises dont le poste est voisin, l'un de ces derniers, le sieur Dupré, est accouru immédiatement à son secours. Le douanier allemand l'a saisi à la gorge. Afin de lui faire lâcher prise le douanier français a frappé son adversaire dont il s'est rendu maître et l'a reconduit à la frontière [1].

Je vous prie de vouloir bien signaler cet incident à la chancellerie impériale qui estimera sans doute que l'auteur des faits incriminés devra être puni [2].

579.

M. Marchand, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 20. *Rome, 8 mars 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mars; Dir. pol., 13 mars.)

Par son télégramme n° 15, Votre Excellence a bien voulu me faire savoir que le Cabinet de Lisbonne était à la veille de proposer à celui de Londres

(1) Le sieur Lagillier fut révoqué de ses fonctions par l'administration allemande (D. n° 91 de Paris, 27 mars).

(2) Dans le mois de mars il y a lieu de signaler encore un incident de frontière sans gravité qui se serait produit le 9 à Vauthiermont. D'autre part le Gouvernement impérial avait signalé un incident survenu le 11 janvier dernier au col du Bonhomme, près de Plainfaing, entre douaniers français et allemands; les douaniers français auraient prêté leur concours à des contrebandiers qui essayaient d'introduire de l'alcool en fraude en Allemagne et une borne frontière aurait été déplacée volontairement. L'enquête française donna des résultats différents (D. 96 de M. Ribot du 31 mars) que M. Herbette fit connaître au ministère des affaires étrangères de Berlin (D. 75 de M. Herbette du 13 avril)

de soumettre au jugement de tiers les prétentions respectives du Portugal et de l'Angleterre en Afrique et qu'il avait prié le Gouvernement de la République d'appuyer cette proposition auprès du Foreign Office en ajoutant qu'il se réservait de solliciter également l'intervention des autres Puissances signataires de l'acte de Berlin. Votre Excellence m'ayant exprimé le désir de recevoir à ce sujet les renseignements que je pourrais recueillir, dans le cas où le Gouvernement italien aurait été saisi d'une demande analogue à celle qui vous a été adressée, je me suis autorisé des excellents rapports que l'ambassade entretient ici avec le Ministre de Portugal pour obtenir de lui les données qui m'ont permis de vous répondre dès aujourd'hui. Ainsi que je viens de le télégraphier à Votre Excellence, M. de Carvalho e Vasconcellos n'a pas été, du moins jusqu'à présent, chargé par son Gouvernement d'entretenir M. le Président du Conseil de cette question et il m'a confié que ses dernières informations, remontant il est vrai au 2 mars, le portaient à penser que le Portugal ne proposerait à l'Angleterre de recourir aux bons offices de tiers, pour aplanir leur différend, qu'après avoir constaté l'inefficacité d'une nouvelle tentative de conciliation dont le Cabinet de Lisbonne paraît avoir pris l'initiative*. Si M. de Carvalho recevait ultérieurement des instructions l'invitant à faire, auprès du Gouvernement de Sa Majesté, la démarche indiquée dans votre télégramme, je ne manquerais pas de vous en informer et de vous donner connaissance de l'accueil qu'elle aurait rencontré de la part de M. Crispi.

580.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

aux représentants diplomatiques de France à Berlin, Rome, Madrid, Vienne, Londres, Bruxelles, Berne.

T. nos 26, 17, 7, 5, 34, 21, 11. *Paris, 11 mars 1890, 9 h. 15, soir.*

Les délégués français à la conférence de Berlin ont été désignés ce matin en conseil des Ministres. Ce sont MM. Jules Simon et Tolain, sénateurs, M. Burdeau, député, M. Linder, inspecteur général et président du Conseil supérieur des Mines, M. Victor Delahaye, ouvrier mécanicien. Ces messieurs seront accompagnés de M. André Lebon, chef du cabinet du Président du Sénat, choisi comme secrétaire de la délégation, de M. Laporte, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures et d'un employé du chiffre du Département.

* Annotation du Ministre : *C'est sans doute la tentative à laquelle nous avions été plus spécialement invités à nous associer.*

Pour Berlin :

Ils doivent partir ensemble jeudi soir pour être rendus à Berlin samedi, jour de l'ouverture de la conférence.

M. Jules Simon sera en compagnie de deux personnes et M. Burdeau aura avec lui son secrétaire.

Je vous serai particulièrement obligé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer à ces délégués de la France leur réception à la gare et leur installation dans tel hôtel que vous choisirez. Ces messieurs sont unanimes à se féliciter d'entrer en relations quotidiennes avec vous, et, de mon côté, je suis sûr que vous êtes déjà préoccupé de tout ce qui pourra faciliter leur mission.

Ainsi que vous en avez eu l'idée dès le premier jour, le Conseil a décidé de vous tenir en dehors de la conférence, afin de lui enlever tout caractère diplomatique. Ce parti excellent a été adopté par d'autres Puissances, notamment par l'Autriche-Hongrie qui n'a pas jugé à propos de donner entrée à la conférence à son Ambassadeur à Berlin, suivant ce que m'a dit le comte Hoyos hier.

Nos délégués recevront des instructions spéciales dont j'aurai soin de vous donner communication. Ils entretiendront avec moi une correspondance directe, mais je tiens beaucoup à ce que votre propre correspondance sur la conférence ne soit pas interrompue.

Je compte recevoir des nouvelles de vous sur l'état de l'opinion à Berlin et en Allemagne à la veille de cette réunion qui n'a pas laissé de causer ici une curiosité quelque peu passionnée, à ce point que, si j'avais pu et voulu envoyer un nombre de délégués plus grand, je n'aurais eu que l'embarras du choix.

581.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 22. *Paris, 12 mars 1890, 10 h., soir.*

Le Sultan a approuvé les conclusions de la Porte tendant à une reprise de négociations avec l'Angleterre, en vue de hâter l'évacuation de l'Égypte[1]; il semble donc que nous nous trouvions en présence de résolutions qu'il nous serait très difficile de ne pas considérer comme arrêtées dès à présent, malgré la demande d'avis qui nous est adressée.

(1) Voir ci-dessus, n° 569.

D'autre part, il y a peu d'apparence que nous trouvions dans un avenir suffisamment rapproché l'occasion de rouvrir nous-mêmes avec l'Angleterre dans le même but les pourparlers directs que nous n'avons pas réussi à rattacher utilement à la négociation pour la conversion de la Privilégiee. Or l'évacuation a toujours été et demeure l'objectif principal de notre politique en Égypte.

M. Waddington, que j'ai tenu naturellement à consulter à titre confidentiel sur les dispositions actuelles des partis en Angleterre relativement à l'Égypte, n'hésite pas à déclarer que, si les Anglais évacuent la vallée du Nil, il ne se trouvera pas un Cabinet qui puisse proposer d'y rentrer [1]; son opinion se rencontre ainsi avec la tendance de la Porte à poursuivre avant tout la fixation d'une date d'évacuation, fût-ce au prix de certaines concessions, destinées à faciliter le départ des troupes britanniques. Dans cet état de choses, nous ne nous croyons pas le droit d'entraver ni même de décourager l'initiative que la Puissance suzeraine se montre décidée à prendre pour libérer sa province égyptienne de l'occupation anglaise, dans les conditions rapportées par votre télégramme 37 [2] et qui constituent une amélioration notable du texte du traité Wolff.

Mais, en renonçant à insister sur les conséquences rigoureuses du point de vue auquel des circonstances particulières nous avaient amenés à nous placer en 1887, nous devons attacher d'autant plus de prix à être tenus au courant de tous les détails de la négociation. Vous faites prévoir en effet que la Porte, au cours des pourparlers pourra être entraînée à des concessions sur son programme initial, malgré les dispositions plus fermes que vous avez constatées chez le Grand Vizir. Il importe que nous soyons toujours en mesure de faire entendre opportunément les conseils nécessaires et au besoin d'aviser s'ils n'étaient pas suffisamment écoutés.

Le premier point sur lequel nous aurions à faire connaître utilement notre opinion serait la détermination du moment où il conviendrait d'entamer les pourparlers, décidés en principe par la Porte. Nous aurions donc intérêt, non seulement à savoir quels motifs ont conduit le Gouvernement ottoman à considérer l'heure actuelle comme particulièrement favorable, mais encore quelles chances de succès les dispositions de l'Angleterre lui paraissent réserver à la négociation projetée. Vos prochains entretiens avec Kiamil Pacha vous fourniront sans doute l'occasion de vous en assurer.

(1) Voir ci-dessus, n° 573. — (2) Voir ci-dessus, n° 569.

582.

M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 22. Confidentiel. *Londres, 12 mars 1890, 8 h. 19, soir.*

(*Reçu : 11 h., soir.*)

Le Gouvernement russe vient d'adresser à son Chargé d'affaires à Londres des instructions relatives aux affaires de Portugal [1] et dont voici la substance :

« Le Gouvernement impérial croit savoir que M. de Serpa Pinto, avant de recourir à la médiation prévue par l'article 12 de la convention de Berlin, désirerait tenter une entente directe avec Lord Salisbury; des démarches dans ce sens ont été prescrites à Londres et ne paraissent pas avoir reçu un mauvais accueil.

« Sans faire vous-même de démarches formelles, je vous prie de saisir la première occasion favorable pour faire savoir à Lord Salisbury que le Gouvernement impérial verrait avec satisfaction résoudre d'une manière prompte et pacifique le différend anglo-portugais. »

Ces instructions, dont la première partie contredit, comme le remarquera Votre Excellence, les impressions de M. d'Antas sur une entente directe, impressions que notre Ministre à Lisbonne a, comme moi, recueillies, ont été exécutées aujourd'hui même. Je crois savoir d'une manière certaine qu'elles ne sont nullement inspirées par un intérêt pour la nation portugaise, mais bien par un sentiment de solidarité monarchique et par la crainte que de trop fortes exigences anglaises n'amènent une révolution en Portugal.

Je suis en mesure de confirmer mes précédentes indications sur la démarche attribuée à M. de Staal [2]. Il n'avait rien reçu qu'une dépêche indiquant le même point de vue pour le cas où, éventuellement, il eût été amené à exposer dans une conversation la manière de voir de son Gouvernement dans la question du Portugal. Mais avant son départ pour la Russie, il n'avait fait aucune démarche. Celle qui a été faite aujourd'hui par le Chargé d'affaires de Russie est la première faite par cette Puissance. J'ai dit au Chargé d'affaires que j'avais, par votre ordre, tenu un langage analogue à Lord Salisbury.

[1] Voir ci-dessus, n° 577. — [2] Voir ci-dessus le n° 559.

583.

M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 31. *Paris, 15 mars 1890, 1 h., soir.*

Veuillez me renseigner sur l'incident auquel on mêle le nom du commandant Hue, Attaché militaire à votre ambassade. Tout le monde parle ici de cette affaire au sujet de laquelle on m'interroge sans que je puisse répondre. Réponse urgente.

584.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 39. *Berlin, 15 mars 1890, 4 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 40, soir.)

L'affaire concernant le commandant Hue[1] a été jugée le 11 de ce mois : aujourd'hui il m'a adressé à ce sujet un rapport que je vous expédierai ce soir par la poste. Il s'agit de voies de fait dont le commandant Hue a été victime au mois d'août dernier de la part d'un maquignon avec lequel il avait été en contestation l'année précédente. Procès-verbal a été dressé contre cet individu qui a été condamné à six semaines de prison. Le commandant Hue a comparu non comme plaignant, mais comme témoin.

M. Raindre, qui était Chargé d'affaires quand l'incident s'est produit, est en mesure de vous donner à cet égard les renseignements détaillés dont vous auriez besoin.

[1] Voir ci-dessus, n° 583.

585.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 60. *Berlin, 15 mars 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mars; Dir. pol., 24 mars.)

La réunion de la conférence de Berlin [1] n'a fait trêve qu'un instant aux préoccupations de politique intérieure résultant des élections du 20 février, et les dissertations de la presse allemande sur « la crise du Chancelier » continuent toujours. La situation reste, en effet, toujours la même et, quels que soient les résultats qu'on se flatte d'obtenir en haut lieu des délibérations auxquelles est soumis le programme social de l'Empereur, il est fort douteux qu'ils soient de nature à aplanir les difficultés parlementaires auxquelles on doit se heurter fatalement dès les premières séances du nouveau Parlement.

Les élections du 20 février ont consacré la défaite de l'ancienne majorité. Le Reichstag va se trouver composé de trois partis principaux, les libéraux, les catholiques et les conservateurs dont les deux premiers ont été, jusqu'à présent, mis au ban de l'Empire et dont le troisième, avec les 71 voix dont il dispose, est loin de suffire à former un point d'appui suffisant pour le Gouvernement, en y ajoutant même les autres débris du cartel. Les libéraux, dont les progressistes forment la majeure partie sont trop antipathiques et à la Cour et au Chancelier, pour qu'ils puissent se flatter déjà de forcer les portes du pouvoir. Il ne reste plus que les catholiques, c'est-à-dire le centre, qui a su résister à tous les durs assauts qui lui ont été donnés depuis vingt ans, et qui revient des élections toujours plus fort et plus discipliné.

Le prince de Bismarck déclarait un jour que la constitution d'un parti religieux dans une assemblée politique était le fait le plus monstrueux. Il disait aussi, presque en même temps, qu'il ne voulait aller à Canossa ni matériellement, ni moralement. Depuis les élections de 1887, on peut pourtant dire qu'il a pris le chemin le plus direct qui pût y aboutir et, si nous en croyons les officieux, nous serions sur le point d'assister à l'embrigadement du centre dans les forces gouvernementales. Déjà la presse semi-officielle le vante comme un parti d'autorité. Elle fait des avances à ses chefs et fait ressortir l'importance qui doit être attribuée à la désignation de Monseigneur Kopp comme délégué de l'Allemagne à la conférence de Berlin. Elle prend texte des nou-

(1) Voir ci-dessus, n° 580.

velles de Rome qui ont annoncé un échange de vues entre les Gouvernements allemand et pontifical, sur une participation éventuelle de la Papauté à la conférence, pour indiquer combien sont intimes les rapports des deux chancelleries. Suivant elle, aucun parti plus que le centre n'est propre à soutenir la politique économique du Chancelier et l'on pourrait vraiment croire qu'il n'a jamais existé l'ombre d'un dissentiment sérieux entre l'Église catholique et l'État prussien.

Jusqu'à quel point ces suggestions seront-elles écoutées par les chefs du centre? Les organes ultramontains gardent, pour le moment, une réserve absolue. Ils n'ont même parlé que tout incidemment de l'entrevue qui vient d'avoir lieu entre le Chancelier et M. Windthorst. Ce dernier avait dit, à l'époque du Kulturkampf, que personne ne serait plus apte un jour à conclure la paix entre l'Église et l'État que le prince de Bismarck. Il souhaitait alors le voir rester en fonctions parce qu'il comptait obtenir de lui plus de concessions que d'aucun de ses successeurs. De son côté, dans un de ses derniers numéros, l'organe orthodoxe protestant, le *Reichsbote,* disait que, pour conclure une alliance avec les catholiques, c'était à M. Windthorst qu'il fallait s'adresser. Les deux hommes d'État étaient ainsi désignés comme les plus habiles à conduire des négociations et à les faire aboutir s'il y avait lieu. Mais quelles seront les bases de l'entente? La *Germania* demande le retour à l'état de choses qui existait avant le Kulturkampf. « M. de Bismarck, pareil à Pénélope, va-t-il, se demande la *Gazette de Voss,* défaire le soir ce qu'il a péniblement tramé pendant le jour, imposera-t-il son programme au centre ou passera-t-il sous les fourches caudines des victimes du Kulturkampf? »

Si vagues que soient jusqu'à présent les projets d'entente, ils n'en ont pourtant pas moins ému l'opinion publique en Italie. Les journaux d'hier soir enregistraient déjà des dépêches de Rome où perçait l'inquiétude que l'on concevrait, dans les sphères politiques, sur la nouvelle orientation parlementaire. La *Tribuna* notamment déclarerait que faire entrer les catholiques dans la nouvelle majorité, ce serait rouvrir la question romaine et elle exprimerait l'espérance que Guillaume II comme Prince protestant saurait se garer de toute alliance avec le centre. Divers organes comme la *Politische Wochenschau* et le *Berliner Tageblatt* tiennent à calmer dès aujourd'hui les susceptibilités italiennes. Ils prétendent qu'il n'a point été question entre le Chancelier et M. Windthorst de questions religieuses, mais d'une réorganisation du Gouvernement d'Empire; que, dans ces conditions, il était naturel que M. de Bismarck prît conseil de M. Windthorst, comme de l'un des chefs du parti le plus fort du Reichstag et de l'adversaire le plus résolu des tendances unitaires en Allemagne.

586.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 43. Très confidentiel. *Berlin, 17 mars 1890, 5 h. 23, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

La conférence poursuit assez activement ses travaux[1].

Sans procéder à une discussion générale, elle a constitué aujourd'hui trois commissions; M. J. Simon est le président de l'une d'elles et membre d'une autre avec M. Delahaye. M. Lebon a été nommé dans une troisième où nous étions déjà représentés. J'aurais préféré que nos délégués s'en tinssent aux trois adjoints dénommés dans votre télégramme n° 29[2], mais je n'ai pas été consulté. Je crains un peu que, par le nombre et l'importance de ses membres, par la collaboration active qu'on se plaît à leur demander, notre délégation n'en vienne, par la force des choses, à sortir du rôle secondaire que le Gouvernement de la République lui avait tracé.

587.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Ribot[3], Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XIV. *Berlin, 18 mars 1890.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mars; Dir. pol., 24 mars.)

Les probabilités d'une retraite prochaine du prince de Bismarck s'accentuent[1]. J'ai exposé dans ma correspondance les phases diverses de la partie engagée entre l'Empereur et le Chancelier : je n'y reviendrai aujourd'hui que pour les résumer brièvement.

Lors de son avènement, Guillaume II a prodigué les démonstrations de

(1) Voir ci-dessus, n° 585.

(2) Par ce télégramme, qui est du 13 mars, M. Spuller priait M. Herbette d'inviter M. Jacquot, Consul de France à Leipzig, à se rendre à Berlin pour la durée de la conférence. Il laissait à l'Ambassadeur le soin de juger s'il convenait de faire admettre aux séances en qualité d'adjoints, outre M. Jacquot, MM. Laporte et Pellé.

(3) Le Cabinet présidé par M. Tirard avait donné sa démission et, dans le nouveau ministère, formé le 17 mars par M. de Freycinet, le portefeuille des Affaires étrangères était attribué à M. Ribot.

(4) Voir ci-dessus, n° 565.

déférence au prince de Bismarck qui venait de soutenir contre l'Empereur Frédéric mourant et son entourage une lutte plus facile que généreuse. Dans cette lutte, l'opinion s'était, comme il arrivera longtemps encore ici, rangée du côté de la force. Le spectacle du jeune Empereur s'appuyant sur l'expérience du vieux Chancelier était fait d'ailleurs pour toucher la sensibilité des cœurs allemands. Du coup il y avait partage de popularité entre le Souverain et le premier Ministre, c'est-à-dire diminution du prestige du second au profit du premier.

Ce résultat obtenu, Guillaume II prêta peu à peu l'oreille aux adversaires du prince de Bismarck. Comment s'étonner que vingt-cinq années d'un pouvoir absolu aient valu à celui-ci de profondes inimitiés? Ce qui lui a fait le plus de tort, ce sont les faveurs dont il a comblé ses fils et notamment l'aîné qui, sans talent au-dessus de la moyenne, était le Secrétaire d'État des Affaires étrangères à trente-huit ans et se permettait à ce titre de morigéner ses collègues et de prendre chez les Ambassadeurs le pas sur le maréchal de Moltke.

Les allures du comte Herbert de Bismarck n'ont pas tardé à mécontenter l'Empereur qui a été particulièrement choqué de sa tenue à Rome lors de la visite au Roi Humbert. En même temps le Chancelier restait confiné à Friedrichsruh ou à Varzin, sur les conseils de son fils qui voulait jouer à Berlin le rôle de premier Ministre. Mais, comme il n'en avait ni l'encolure ni l'autorité, il n'était pas de taille à contrebalancer l'influence des Waldersee et des Hinzpeter.

C'est alors qu'est né le conflit sur la question ouvrière. L'éclat en a été si brusque à la fin du mois de janvier dernier que l'on serait presque tenté de croire que les ennemis du Chancelier l'avaient préparé de longue main en fermant d'avance toutes les issues par où le prince de Bismarck pourrait se dégager. Retrait de la loi contre les socialistes, convocation anticipée des électeurs et, en pleine période électorale, publication des rescrits impériaux qui devaient porter un coup fatal à la majorité du Chancelier, tels sont les moyens qui ont été employés pour ouvrir la crise dont la fin paraît imminente.

Frappé ainsi en pleine poitrine, le prince de Bismarck n'a pas perdu contenance. Il s'est prêté, sans bonne grâce du reste, à la convocation de la conférence de Berlin pour gagner du temps. Mais les élections générales du 20 février lui ont porté le coup décisif.

Depuis ce jour-là, il ne cherche qu'à composer son attitude pour bien tomber. Les conversations que j'ai eues avec lui les 10 et 17 mars ne m'avaient laissé que bien peu de doutes sur sa volonté formelle de se retirer au moins pour un temps et avec l'espoir d'être rappelé et de revenir plus puissant que jamais.

A-t-il espéré un instant qu'il lui serait possible de reconstituer une majorité

nouvelle avec les conservateurs protestants et le centre catholique? On le supposerait à voir l'importance que les journaux officieux ont attachée à ses récentes entrevues avec M. Windthorst. Mais je doute qu'il ait longtemps de telles illusions, si même elles se sont seulement présentées à son esprit.

Le prince de Bismarck connaît trop bien les insatiables prétentions du parti catholique pour se dissimuler qu'il aurait dû, comme entrée de jeu, accorder à ce parti le rappel des Jésuites et la mainmise de l'Église sur les écoles. Et, d'autre part, il ne pouvait douter que les protestants ne consentiraient pas à des concessions de ce genre.

C'est ainsi que le Chancelier se trouve acculé à la démission. L'Empereur y est résigné. Peut-être même trouve-t-il qu'elle s'est fait trop longtemps attendre. Elle sera suivie de la démission du comte de Bismarck.

Mais le Chancelier ne veut pas que l'on attribue exclusivement sa retraite à l'état de sa santé, comme le comte Kalnoky l'a fait en parlant de cette éventualité à mon collègue de Vienne. Il monte à cheval, malgré ses soixante-quinze ans, chaque fois que le temps le lui permet et à l'heure où il y a le plus de monde dehors. La sympathie et le respect que lui témoigne le public atténueront peut-être les amertumes présentes. En tout cas il me semble que l'ère des difficultés intérieures commence pour l'Allemagne. Je ne vois pour le moment aucun indice de tendances à une diversion extérieure, bien que je ne considère pas les préoccupations humanitaires de l'Empereur comme une preuve suffisante de ses résolutions pacifiques. Le comte de Waldersee d sait l'autre jour, à l'un de mes attachés militaires, à propos de la conférence : « Ce n'est pas encore cela, voyez-vous, qui me permettra de me reposer ».

588.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 33. *Paris, 19 mars 1890, 11 h. 30, soir.*

Les journaux allemands, y compris certaines feuilles ayant un caractère plus ou moins officieux, présentent comme un fait accompli la démission du prince de Bismarck (1). Cependant, le langage tenu par le Chancelier à nos délégués,

(1) Voir ci-dessus, n° 587.

tel que le reproduit le télégramme de M. Jules Simon n° 3 [1] paraît s'accorder assez mal avec ces informations. Vous serez sans doute en mesure prochainement de me fixer sur le degré de créance qu'il convient d'accorder à des bruits qui ne semblent pas, tout au moins jusqu'ici, avoir fait à Berlin l'objet d'aucun démenti positif ni même indirect.

589.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 47. *Berlin, 19 mars 1890, 10 h. 55, soir.*

(*Reçu :* le 20, 2 h., matin.)

Je me suis abstenu de vous informer des bruits qui couraient depuis lundi de l'imminence de la retraite du prince de Bismarck parce que nombre de personnes doutaient de l'exactitude de cette nouvelle si souvent lancée et démentie [2].

Le comte H. de Bismarck vient de me déclarer ce soir que la démission de son père a été réellement donnée et acceptée. Il compte aussi se retirer immédiatement. Le nouveau Chancelier serait le général de Caprivi, naguère encore Ministre de la Marine. On prétend qu'il a un caractère cassant et autoritaire.

(1) Suivant un télégramme du 18 mars signé par M. J. Simon (n° 3) le prince de Bismarck, pendant une suspension de séance, était entré à l'improviste, s'était fait présenter les délégués français et s'était entretenu avec eux des résultats à attendre de la conférence.

(2) Voir ci-dessus, n° 588.

ANNEXES.

I

LE COMMANDANT PINSONNIÈRE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,

AU GÉNÉRAL LOGEROT, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 101. Confidentiel. *Rome, 20 janvier 1888.*

(*Reçu :* État-Major, 2e Bureau, 26 janvier.)

Je tiens d'une source relativement sûre que deux officiers supérieurs de l'armée italienne sont depuis quelque temps à Berlin (1) où ils concertent, avec des officiers de l'État-major général allemand, les mesures à prendre en vue d'une action militaire commune contre la France. Vous avez sans doute été prévenu, d'autre part, de ce fait qui nous démontre seulement que l'on continue les études commencées précédemment à Dresde, études dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans mon rapport n° 28. Quoi qu'il en soit, je crois de mon devoir de vous transmettre cette information confidentielle dont je cherche à vérifier l'exactitude en me procurant les noms des officiers italiens actuellement en mission à Berlin.

En présence de ces préparatifs hostiles et des difficultés que soulève M. Crispi au sujet de l'incident de Florence (2), en remettant pour ainsi dire en question notre protectorat en Tunisie, il est permis de se demander si, à Friedrichsruh, il n'a pas été convenu que l'Italie jouerait vis-à-vis de la France le rôle d'agent provocateur : l'Allemagne nous ferait la guerre contrainte et forcée par le texte des traités et seulement pour secourir son alliée.

Cette combinaison qui, en fait, n'est pas impossible, a du reste été signalée ces temps derniers, ce me semble, par la presse de différents pays.

(1) Une lettre adressée à son Gouvernement par l'Ambassadeur d'Allemagne à Rome et reproduite dans *Grosse Politik*, volume 6, pièce n° 1302, donne les noms de ces officiers : Dabormida et Albertone. — (2) Violation, par un Juge de paix, des archives du consulat de France.

II

Le colonel Briois, Attaché militaire de France à Saint-Pétersbourg, au général Logerot, Ministre de la Guerre.

D. n° 23. *Saint-Pétersbourg, 10 février 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février; État-Major, 2e Bureau, 20 février.)

L'effet produit à Saint-Pétersbourg par le discours du prince de Bismarck [1] est considérable. On le considère comme injurieux pour la Russie et pour l'Empereur lui-même. Le général Naglovski, chef d'état-major du général Gourko, en ce moment à Pétersbourg, pense que c'est la guerre, non pas cette année, mais sûrement l'année prochaine, quand les crédits alloués par le Parlement allemand auront été employés à ce à quoi ils sont destinés.

Certains autres généraux, qu'il faut ranger dans le parti slavophile, dont le chef est ici le général Ignatieff, croient à la guerre pour 1888. Mais le plus grand nombre, tout en se montrant aussi irrités, sont plus pacifiques et s'accordent à dire qu'on ne relèvera pas l'injure, qu'on ne provoquera pas la guerre, mais qu'on y sera peut-être poussé par quelque exigence impossible à admettre sans compromettre la dignité de la Russie.

Quant au concours que la Russie pourrait attendre de la France dans une guerre avec l'Allemagne, j'en entends souvent douter. Tout en constatant que le discours de M. de Bismarck ne peut que resserrer l'alliance morale qui existe entre les deux nations, on semble croire qu'au prix de concessions importantes, nous pourrions rester neutres. Je dois vous dire que je proteste le plus énergiquement possible contre une pareille assertion que je crois absurde. Il ne faudrait rien moins que la restitution intégrale de l'Alsace et de la Lorraine pour nous faire hésiter et je ne crois pas que les Allemands soient disposés à une concession de cette nature. Je cite, à l'appui de mon dire, le discours de M. de Bismarck qui affirme qu'« aucun Gouvernement français, malgré toute la bonne volonté qu'il pourrait avoir, ne pourrait empêcher la participation de la France à une guerre russo-allemande ».

En définitive, il sera curieux de constater si la Russie donne suite à son projet de transporter en Pologne trois nouvelles divisions d'infanterie, projet dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans ma lettre n° 20 du 5 courant.

On dit que le discours de M. de Bismarck a eu, dans l'intérieur de la Russie, un retentissement bien plus considérable encore qu'à Pétersbourg.

[1] Voir dans le tome VII, 1re série, le numéro 46.

III

Le capitaine Moulin, deuxième Attaché militaire de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Freycinet, Ministre de la Guerre.

D. n° 246. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 6 juin 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juin; État-Major, 2e Bureau, 16 juin.)

D'après les bruits qui me parviennent, l'État-major russe travaille, avec une ardeur incessante, à des projets d'organisation, destinés à augmenter les forces militaires de l'Empire, et à améliorer leur système de mobilisation.

Tantôt il est question de créer deux corps d'armée nouveaux (le 16e et le 17e); tantôt on songe à augmenter le nombre des divisions des corps d'armée existants. Un nouveau projet à l'étude a pour but de dédoubler, dès maintenant, les bataillons de réserve du temps de paix, de manière à accélérer leur mobilisation en cas de guerre, ou à en former un nombre de régiments plus considérable.

Malheureusement, tous ces projets, à peine formés, sont la plupart du temps abandonnés presque aussitôt, parce qu'on vient toujours se heurter à la question financière. Aussi, quelque ingénieuses que soient les combinaisons du général Kouropatkine, qui est actuellement l'âme de l'État-major russe, peu d'entre elles aboutissent, et tant d'activité ne donne en somme qu'un résultat insuffisant

En résumé, et je me permets de vous le répéter parce que c'est ma conviction absolue, la force militaire de la Russie n'est pas ce qu'elle devrait être dans l'intérêt de la France et elle n'est pas non plus ce qu'elle pourrait être, et bien facilement, si le Gouvernement russe pouvait disposer de quatre ou cinq cents millions de plus.

Il est possible qu'en continuant à travailler comme il le fait, l'État-major russe puisse améliorer dans une certaine mesure les rouages de sa mobilisation, prévoir bien des choses jusqu'alors négligées, organiser les commandements de ses armées, leurs États-majors, recenser plus exactement ses forces et les répartir plus habilement en vue d'une concentration. Mais sans argent, il ne peut ni les augmenter assez pour mettre à profit les immenses réserves d'hommes et de chevaux dont il dispose; il ne peut ni armer, ni habiller ces réserves; et, surtout, il ne peut accélérer suffisamment la concentration des troupes existantes sur sa frontière menacée, faute d'un réseau de voies ferrées suffisant. Il est pénible de voir l'essor, pris il y a six ans pour la construction des chemins de fer stratégiques, complètement éteint faute de ressources. Le

directeur général des chemins de fer russes, au ministère des Voies et Communications, me le confirmait encore dernièrement. Le seul projet accepté, cette année, vu la pénurie d'argent, est relatif au tronçon Chpola-Ouman-Kazatin. Sans doute ce bout de ligne est bien trouvé; encore faudrait-il au moins le prolonger jusqu'à Mohilev-sur-Dniestr, sinon jusqu'à Novosélitza. Mais un pays auquel il faut, comme à la Russie, près de six semaines pour réunir ses armées, devrait faire de plus grands efforts, dans la situation politique actuelle.

Il est possible qu'avec son immensité, la Russie puisse envisager l'avenir sans avoir à redouter un désastre. Mais je ne considère ici les choses qu'au point de vue français et, à ce point de vue — avec la conviction que me donnent huit années d'études suivies de la puissance militaire de l'Empire russe —, je forme le vœu que son Gouvernement puisse disposer à bref délai (car les dangers sont pressants) d'un demi-milliard au moins pour faire des chemins de fer, poser des doubles voies et compléter ses armements. L'argent ainsi employé sera de l'argent placé pour les intérêts mêmes de la France : ici, les projets sont prêts pour le bien utiliser.

IV

LE COMMANDANT PINSONNIÈRE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,

À M. DE FREYCINET, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 152. Confidentiel. *Rome, 10 juillet 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juillet; État-Major, 2e Bureau, 16 juillet.)

Le comte de Moüy m'a communiqué ces jours derniers une dépêche dans laquelle le Ministre des Affaires étrangères français signale une activité toute particulière des autorités militaires italiennes, coïncidant avec des mouvements de troupes considérables dans différentes régions du royaume, et lui demande de contrôler et de compléter autant que possible ces renseignements. Notre Ambassadeur a répondu à ce sujet à M. Goblet et m'a invité à vous donner directement, de mon côté, les informations que je jugerais utiles.

Il est certain que le Gouvernement italien, sous la pression exercée par ses alliés, se prépare à la guerre contre la France. C'est sur notre frontière et le long des côtes du Royaume qu'il accumule ses travaux défensifs et les opérations à exécuter en cas de guerre contre la France tiennent la plus large place dans les études de l'État-major général. Ces faits sont d'ailleurs connus de tout le monde et il n'y a pas à y insister.

Je ne crois pas, d'autre part, qu'il y ait lieu de s'alarmer outre mesure des mouvements de troupes et des voyages d'inspection que l'on a pu constater

ces temps derniers. C'est à cette époque, en effet, que tous les ans, en Italie, on groupe les régiments d'infanterie et de bersagliers en camps de brigade et de division avec un certain nombre de batteries et d'escadrons, et que l'on réunit successivement les batteries de la plupart des régiments d'artillerie sur différents polygones, pour terminer l'instruction annuelle.

On a pu également remarquer, en mai et en juin, des prises d'armes donnant lieu à une animation militaire toute spéciale dans la région où elles avaient lieu, prises d'armes correspondant aux périodes d'instruction de différents contingents de l'armée territoriale*; j'ai donné un certain nombre de renseignements précis à ce sujet dans mon rapport n° 127.

C'est aussi pendant les mois d'été que les troupes alpines exécutent ce que l'on appelle les *grandes excursions* dont j'ai eu occasion de parler précédemment dans mon rapport n° 18 (20 juin 1886).

Enfin, il faut reconnaître que les voyages d'inspection qui ont lieu sur divers points, et notamment dans le voisinage de notre frontière, n'ont rien d'anormal et prouvent seulement que les officiers chargés de ces missions remplissent leur devoir. Il est, par exemple, tout naturel que le général Pelloux, inspecteur général des troupes alpines, suive les exercices de ces troupes, pendant la saison la plus favorable aux courses dans les hautes montagnes.

Il faut ajouter que le dédoublement des régiments d'artillerie**, opération qui sera probablement terminée au mois de novembre prochain, a donné lieu à des études qui ont pu attirer l'attention.

Le colonel Stevenson, directeur du personnel de l'artillerie au ministère de la Guerre, me disait hier qu'il venait de visiter presque toutes les garnisons d'artillerie, afin de se rendre compte sur place des difficultés dont on se préoccupe pour le dédoublement en question.

Il est d'ailleurs évident que l'envoi d'une nombreuse escadre à Barcelone et l'exécution des grandes manœuvres navales ont dû imprimer une grande activité dans les arsenaux maritimes et dans différents ports du Royaume.

En résumé, je ne vois dans tous ces déploiements de forces rien qui puisse justifier des craintes immédiates; mais ils peuvent donner lieu à des inquiétudes réelles de la part de voyageurs peu habitués à voir ces appareils militaires, et provoquer des comptes rendus alarmants chez des correspondants à la recherche d'occasions pour faire valoir leur zèle.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il faut veiller, sans s'exagérer le péril, et c'est là la préoccupation journalière de mon collègue de la Marine et aussi

* Note du document : *Appels de 20.000 hommes environ, à répartir entre les périodes suivantes : du 6 au 20 mai, du 15 au 30 mai et du 4 au 18 juin.*

Voir mon rapport n° 127, du 20 avril 1888.

** Note du document : *Voir la* Revue militaire de l'étranger, *2e semestre, 1887, page 232 et suivantes* (*n° 677*).

la mienne. Du reste, nous sommes aidés, dans cette tâche, par nos Consuls établis dans les principaux ports de la côte; le comte de Moüy leur a envoyé, il y a quelques mois, à ce sujet, d'excellentes instructions auxquelles mon collègue de la Marine a été appelé à collaborer en ce qui concerne la partie technique.

La liste des camps d'instruction établis chaque année se trouve dans les documents que reçoit directement le 2e bureau de l'État-major général.

Voici, d'autre part, l'énumération des polygones d'artillerie du Royaume, où l'on envoie successivement les différentes batteries des régiments à partir du mois d'avril :

1° San Maurizio, non loin de Ciriè, en Piémont (Lombardore);
2° Somma Lombarda, dans le Milanais;
3° Spilimbergo, sur le Tagliamento, non loin d'Udine;
4° Gossolengo, sur la Trebbia, non loin de Plaisance;
5° Porto Corsini, près de Ravenne;
6° Cecina, sur le littoral toscan, non loin de Livourne;
7° Colfiorito, près de Foligno;
8° Nettuno, sur le littoral entre Rome et Terracine;
9° Persano, dans la province de Salerne;
10° Barcellona, en Sicile, sur la côte septentrionale, non loin du port de Milazzo et à une quarantaine de kilomètres de Messine.

Actuellement, c'est le polygone de San Maurizio qui a la plus grande importance; il comporte des établissements permanents mis à la disposition de la Commission d'expériences. Mais on va précisément transporter à Nettuno tous ces établissements, et créer en ce point une école normale de tir; le voisinage de la mer permettra d'y faire des études et de donner l'instruction, en ce qui concerne la défense des côtes.

Le polygone de Barcellona sert seulement aux batteries détachées en Sicile, batteries qui sont actuellement au nombre de cinq.

On remarquera qu'il n'y a sur le territoire du XIe corps d'armée (Bari) ni polygone, ni détachements d'artillerie, ni escadrons de cavalerie. Cette région de l'Italie — sauf la Calabre, trop accidentée pour être parcourue facilement par les troupes à cheval —, est relativement dépourvue d'eau et l'on éprouve les plus grandes difficultés, me dit le colonel Stevenson, pour y faire mouvoir des colonnes comportant un grand nombre de chevaux ou de mulets. Ce renseignement ne paraît pas dépourvu d'intérêt.

V

LE COMMANDANT PINSONNIÈRE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,
À M. DE FREYCINET, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 163. Confidentiel. *Rome, 20 novembre 1888.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 novembre; État-Major, 2e Bureau, 26 novembre.)

Je viens d'avoir ces jours derniers, de deux sources différentes, la confirmation des renseignements que j'avais eu l'honneur de vous communiquer précédemment, au sujet du plan de campagne préparé en vue d'une action militaire commune de l'Allemagne et de l'Italie contre la France*.

D'après ce qui m'a été rapporté, le Gouvernement italien se serait engagé à envoyer en Bavière, aussitôt que possible, après la déclaration de guerre, deux corps d'armée (1) destinés à agir de concert avec les forces allemandes qui doivent opérer contre nous dans la haute Alsace.

Cette combinaison présenterait aux alliés l'avantage de n'utiliser, pour le passage des troupes, que des territoires leur appartenant : on se servirait des chemins de fer autrichiens pour le trajet d'Ala à Kufstein sur la ligne Vérone-Innsbruck-Munich, et les frontières de la Suisse seraient respectées.

Les Italiens trouveraient d'ailleurs, dans cette opération, le moyen de donner à leurs forces un déploiement en rapport avec leur effectif. Ils s'attendent en effet à une guerre défensive de notre part, et ne pensent pas avoir à nous combattre dans les plaines du Piémont. Or, sur les cinq ou six routes qui franchissent les Alpes franco-italiennes, ils ne peuvent engager, au début des hostilités, qu'une quantité limitée de troupes; les têtes des colonnes qui suivraient ces routes se trouveraient seules aux prises avec l'ennemi. Ils admettent que l'action de notre flotte contre leurs côtes immobilisera seulement quelques divisions de l'armée permanente, les milices mobile et territoriale étant presque tout entières consacrées à la défense du littoral; ils comptent, bien entendu, sur la protection de leur flotte combinée avec une partie des forces navales de l'Allemagne, éventuellement de l'Autriche, et cherchent même à faire croire — aux autres et à eux-mêmes — que l'Angleterre interviendra pour paralyser nos escadres. Dans ces conditions, il est assez naturel qu'ils cherchent, pour une partie de leur armée de terre, un champ d'activité autre que les étroits défilés des Alpes. Ils peuvent, il est

* Note du document : *Voir mon rapport n* 28.*

(1) D'après une note reproduite en annexe à la lettre du comte de Moltke au prince de Bismarck (*Grosse Politik*, vol. 6, pièce n° 1307), c'est six corps d'armée que l'Italie devait mettre à la disposition du commandement allemand.

vrai, tenter une expédition en Tunisie. Mais, la possibilité d'attaquer cette région dépend de la possession du libre passage entre la Sicile et la côte d'Afrique, tandis que le Brenner sera, dans toute hypothèse, ouvert aux transports militaires italiens. Les opérations à entreprendre en Tunisie ne pourraient d'ailleurs comporter que des forces relativement restreintes, par suite des difficultés de l'embarquement et du ravitaillement.

Les Allemands ont, d'autre part, tout intérêt à avoir directement sous la main une certaine quantité de troupes italiennes qu'ils pourront lancer immédiatement contre nous — comme ils ont poussé les Bavarois en 1870 — afin d'engager le Gouvernement du Roi Humbert, dès le début, dans la lutte, et de vaincre ses dernières hésitations.

Enfin, les corps d'armée italiens encadrés par les troupes allemandes constitueraient en quelque sorte des otages précieux dans le cas où, un coup d'audace de nos troupes de terre ou de mer faisant tomber entre nos mains Turin, Naples ou même Rome, le Gouvernement royal viendrait à manifester le désir de traiter séparément avec nous. Cette précaution de la part des Allemands s'accorde assez bien avec le mépris qu'ils ont en réalité pour les forces et le caractère des Italiens, malgré toutes les flatteries et les caresses qu'ils leur prodiguent dans les journaux officieux, pour les attirer plus sûrement vers eux.

Quoi qu'il en soit, j'ai cru, Monsieur le Ministre, devoir revenir, au risque de me répéter, sur ces considérations qui me semblent avoir une réelle importance, par suite de l'influence qu'elles peuvent exercer sur la répartition de nos forces. L'hypothèse en question paraît, du reste, assez vraisemblable d'après les motifs que je viens d'énumérer, et les confirmations inattendues qui m'ont été données récemment expliquent mon insistance sur ce sujet.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

ABD-ES-SALAM BEN RECHID EL HARISI, chérif d'Ouezzan, chef de la mission marocaine à Berlin, nos 293, 306 (note), 322, 327, 331, 389.

ABDOURRAHMAN KHAN, Émir de l'Afghanistan, n° 266.

ABDUL AZIZ, Sultan de Turquie (1861-1876), n° 36.

ABDUL HAMID II, Sultan de Turquie, nos 32, 33, 42, 45, 46 (annexe), 61, 93, 94, 98, 102, 103, 105, 108, 114, 117, 122, 141, 162, 171, 172, 196, 197, 199, 206, 249, 252, 259, 266, 314, 317, 362, 393, 400, 409, 413, 420, 421, 430, 431, 436, 437, (note) 447, 459, 469, 471, 487, 496, 499, 501 et annexe, 506, 569 (note), 581.

ADAM (Mme Juliette) femme de lettres française, n° 544.

AGOP PACHA, Ministre des Finances de Turquie, n° 447.

ALBAREDA, Ambassadeur d'Espagne à Londres, n° 364.

ALBERT, Archiduc d'Autriche, n° 6.

ALBERT, Roi de Saxe, nos 6, 81, 151, 460, 548, 554.

ALBERT-ÉDOUARD, Prince de Galles, nos 106, 140, 164, 311, 313, 340, 342, 356, 380, 440, 444, 478.

ALBERTONE (lieutenant-colonel), officier italien, Annexe I (note).

ALEXANDRA, Princesse de Galles, n° 164.

ALEXANDRA, Princesse de Grèce, puis femme du Grand-Duc Paul Alexandrovitch, nos 221, 267, 403.

ALEXANDRA PÉTROVNA, princesse d'Oldenbourg, femme du Grand-Duc Nicolas Nicolaïevitch, n° 391.

ALEXANDRE, Prince royal de Serbie, nos 165, 339, 345, 356, 412.

ALEXANDRE II, Empereur de Russie (1855-1881), nos 3, 16, 173.

ALEXANDRE III, Empereur de Russie, nos 4, 5, 8, 9, 11, 13, 16, 23, 28, 30, 32, 37, 40, 42, 43, 46 (annexe), 47, 48, 50, 59, 61, 66, 75, 76, 82, 97, 114, 146, 151, 153, 154, 155, 157, 158, 160, 164, 165, 168, 170, 173, 181, 201, 217, 220, 222, 258, 265, 267, 275, 280, 282, 312, 323, 330, 332, 341, 351, 353, 356, 377, 382, 391, 399, 402, 408, 412, 415, 418, 424, 434, 438, 450, 451, 453, 455, 460, 462, 464, 465, 466, 467, 472, 478, 479, 481, 482, 484, 485, 487, 488, 489, 490, 493, 497, 498, 504, 505, 518, 524, 526, 529, 537, 544, 546, 567, Annexe II.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Alexis Alexandrovitch (Grand-Duc), chef suprême de la flotte russe, n° 173.

Ali Bey, Bey de Tunis, n°s 191, 193, 379.

Aloula, Ras abyssin, n°s 64, 84.

Alvensleben (d'), général allemand, Ambassadeur extraordinaire à Paris, n° 163.

Anastasie, Princesse de Monténégro, n°s 435 ,451.

Andley Gosling, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n° 200.

André, membre du Comité général de la Banque Ottomane à Paris, n° 447.

Antas (Martins d'), Ministre de Portugal à Londres, puis à Paris, n°s 136, 520, 559, 582.

Antas (Mme Martins d'), n° 559.

Antoine, député alsacien au Reichstag, naturalisé Français, n° 349.

Apponyi, député hongrois, n° 149.

Armstrong (William), industriel anglais, n° 155.

Arnim (comte d'), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n°s 252, 474, 505.

Artin Pacha, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Turquie, n°s 471, 499.

Atchinoff, cosaque, n°s 119, 302, 320 et annexe, 328, 329, 330, 332, 335, 360, 373, 544.

Aube (contre-amiral), Ministre de la Marine et des Colonies, n° 2.

Aubigny (comte d'), Ministre plénipotentiaire, chargé de l'agence et du consulat général au Caire, n°s 19, 410, 522 (note).

Augusta, Reine de Prusse, et Impératrice allemande, n°s 18, 531, 540.

Augusta-Victoria, Princesse de Prusse puis Reine de Prusse et Impératrice allemande, n°s 18, 154, 322, 339, 482, 487 (note), 491, 496, 509, 560.

Azevedo e Silva (d'), secrétaire de la légation de Portugal à Paris, n°s 535, 574.

B

Bachmétieff, Secrétaire de la légation de Russie à Athènes, n° 445.

Baldissera (général), commandant une brigade de l'expédition italienne à Massaouah, n°s 183 (note), 184, 213.

Ballay, délégué technique à la conférence de Bruxelles, n° 494 (annexe II).

Baring (Sir Evelyn), Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne au Caire, n°s 405, 407, 409, 410.

Barrère, Ministre à Stockholm, puis Chargé d'affaires à Munich, n°s 39, 79, 83, 375, 453, 484, 500.

Cité : n°s 142, 268, 378, 531.

Barros Gomes (de), Ministre des Affaires étrangères de Portugal, nos 136, 161, 271, 519, 527.

Battenberg (Alexandre, prince de), nos 61, 77, 92, 97, 106, 155, 565.

Bazaine, général français, no 295 (note).

Beaconsfield (Benjamin Disraeli, Lord), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 5, 61, 225, 402.

Begas, sculpteur allemand, no 383.

Belimarkovitch, membre du Conseil de régence de Serbie, nos 339, 344 (note).

Benedetti, ancien Ambassadeur à Berlin, no 474.

Benomar (comte de), ancien Ambassadeur d'Espagne à Berlin, nos 322, 341.

Berchem (comte de), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 2, 67, 188, 189, 190, 195, 211, 212, 215, 223 (note), 224, 228, 268, 269, 417, 487 (note).

Beresford (Lord Charles), membre du Conseil de l'Amirauté britannique, nos 42, 356.

Berezowski, Polonais condamné pour attentat contre la vie de l'Empereur Alexandre II, no 3.

Berger (Théodore), administrateur délégué, membre du Comité général de la Banque Ottomane à Paris, nos 447, 449.

Bergmann (Dr), médecin allemand, no 65.

Berio, Consul général d'Italie à Tunis, nos 257, 290, 291, 292, 302, 305, 324.

Berlepsch (de), président de la Conférence de Berlin, no 565.

Bexell, député suédois, no 341.

Beyens (baron), Ministre de Belgique à Paris, nos 468, 476.

Biliotti, Consul de Grande-Bretagne à la Canée, nos 427, 428.

Billot (général), Ambassadeur extraordinaire à Berlin, no 80.

Billot (Albert), Ministre à Lisbonne, nos 136, 161, 271, 272, 519, 527, 535, 536, 539, 553, 574.

Cité : nos 559, 575 (note), 582.

Bismarck (comte Herbert de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 10, 12, 20, 28, 40, 51, 52, 57, 62 ,69, 74, 76, 78, 81, 87 (note), 91, 98, 107, 109, 110, 125 (note), 126, 127, 137, 144, 158, 159, 163, 178, 190, 192, 193, 195, 205, 228, 230, 245, 253 (note), 255, 257, 268, 269, 273, 279, 294, 295, 296, 305, 306, 307, 311, 312, 325, 331, 333, 334, 341, 349, 350, 353, 354, 356, 357, 370, 375, 378, 384, 388, 402, 436, 444, 457, 477, 487 (note), 499, 500, 501 et annexe, 509, 512, 523, 564, 565, 566, 571, 575, 587, 589.

Bismarck (Otto, prince de), Chancelier de l'Empire allemand jusqu'au 19 mars 1890, nos 2, 4, 8, 22, 24, 28, 29, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 48, 61, 62, 63, 69, 72, 76, 78, 81, 90, 92, 95, 97, 106, 110, 112,

118, 123, 135, 140, 142, 144, 146, 147, 154. 155, 156, 157, 164, 166, 205, 207, 209, 210, 211, 215 (note), 216, 217, 219, 222, 225, 227, 230, 233, 246, 247, 252, 255, 264, 271, 279, 293, 294, 295 (note), 304, 305, 306, 307, 308, 311, 312, 313, 321, 322, 341, 344, 352, 353, 354, 356, 359, 368, 369, 370, 371, 375, 378, 379, 382, 385 (note), 387, 388, 389, 402, 408, 412, 424, 453, 461, 463, 474, 479, 482, 487, 489, 495, 497, 498, 500, 504, 505, 509, 523, 526, 533, 537, 545, 548, 551, 552, 554, 557, 563, 564, 565, 571, 585, 587, 588, 589, Annexe H.

Bismarck (princesse de), n° 548.

Blanc (baron), Ambassadeur d'Italie à Constantinople, n°s 33, 196 (note), 237, 249, 259, 501.

Blanc (Paul), Consul à la Canée, n°s 426, 427, 430.

Bleichroeder (de), banquier allemand, n°s 4, 28, 118, 142, 156, 162, 210, 212, 252, 255, 368, 402, 429, 537.

Boch, candidat protestataire alsacien au Reichstag, n° 568.

Boegert, député alsacien au Reichstag, n° 560.

Boetticher (de), Secrétaire d'État à l'Intérieur d'Allemagne, Ministre de l'Intérieur de Prusse, n°s 62, 301, 303, 533.

Bohin, capitaine d'infanterie de marine français, n° 241 (note).

Bonghi, homme politique italien, n° 293.

Bonnefon (Jean de), correspondant du *Gaulois* à Berlin, n° 148.

Boukharoff, Consul général de Russie à Jérusalem, n° 36.

Boulanger (général), n°s 137, 208, 210, 222, 226, 304, 305, 307, 308, 321, 323, 337, 340, 342, 349, 350, 358, 364, 367, 368, 375, 380, 393, 395, 406 (note), 544.

Boulangier, ingénieur français, chargé de mission en Sibérie par le ministère des Travaux publics, n°s 170, 544.

Bourée, Ministre à Bruxelles, n°s 468, 476, 494 (annexes).

Cité : n° 494.

Bouténieff, Conseiller de l'ambassade de Russie à Londres, n°s 559, 582.

Brandestein (de), fonctionnaire prussien, n° 72.

Bratiano (J.-C.), Président du Conseil des Ministres de Roumanie, jusqu'au 4 avril 1888, n°s 35, 38, 341.

Briois (colonel), Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, n° 526 (note), Annexe II.

Cité : n°s 454, 526, 544.

Bronsart de Schellendorf (général), Ministre de la Guerre de Prusse, n° 359.

Bruck (baron de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, n° 246.

Brunn (baron), ancien Ministre de Finlande, n° 280.

Bülow (Otto de), Ministre d'Allemagne à Berne, n°s 399, 571.

Bunsen (M. de), Secrétaire de la légation de Grande-Bretagne à Lisbonne, n° 161.
Burdeau, député, délégué à la Conférence de Berlin, n° 580.
Buzoff, Ministre de Russie à Athènes, n° 491.

C

Calice (baron), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, nos 33, 259, 501.
Cambon (Paul), Ambassadeur à Madrid, nos 7 (note), 150 et annexe, 336, 397.
Cambridge (George, Duc de), commandant en chef de l'armée anglaise, nos 97, 140, 164, 279, 367.
Canitz (de), officier allemand attaché à l'ambassade marocaine à Berlin, n° 331.
Caporali, auteur d'un attentat contre le Président du Conseil d'Italie, n° 463.
Caprivi (général de), Chancelier de l'Empire allemand depuis le 19 mars 1890, n° 589.
Carnavon (Lord), homme politique anglais, n° 511.
Carnot (Hippolyte), père du Président de la République, nos 80 (note), 90.
Carnot (Sadi), Président de la République, nos 5 (note), 9, 10, 30, 46 (annexe), 70, 76, 80, 82, 90, 102 ,146, 163, 170, 172, 339, 368, 370, 371, 375, 380, 406, 417, 420, 435, 473, 479, 531, 534, 537, 538, 544.
Carnot (Mme Sadi),nos 82, 531.
Carter, officier anglais préposé au gouvernement de la Gambie, n° 262.
Carteron, Consul à Bâle, nos 545, 568.
Carvalho e Vasconcellos (de), Ministre de Portugal à Rome, n° 579.
Cassas, Consul à Odessa, n° 360.
Catalani, Conseiller de l'ambassade d'Italie à Londres, nos 164, 187.
Cecil (Lord Edward), fils de Lord Salisbury, nos 93, 94, 98, 108.
Chakir Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, puis gouverneur général de la Crète, nos 157, 430, 435, 438, 442, 445, 448.
Chanzy, général français, n° 509.
Charles Ier, Roi de Portugal, nos 136, 559, 575.
Charles Ier, Roi de Roumanie, nos 81, 341.
Charles Ier, Roi de Wurtemberg, n° 151.
Charles-Louis, Archiduc d'Autriche, n° 313.
Charmes (Francis), Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, n° 189.
Charpentier (baron), membre du Landesausschuss d'Alsace-Lorraine, n° 113.

Chartres (Duc de), n° 304.
Chichkine, Ministre de Russie à Stockholm, n° 39.
Christian (Princesse). Voir Hélène.
Christian IX, Roi de Danemark, n°s 280, 478, 483 (note).
Churchill (Lord Randolph), homme politique anglais, n°s 5, 11, 16, 18, 42, 356.
Churchill (Lady), n°s 11, 18.
Cogordan, plénipotentiaire à la conférence de Bruxelles, n° 494 (annexe II).
Condeins, lieutenant français, n° 248.
Constans, Ministre de l'Intérieur, n°s 457, 578.
Constantin, Duc de Sparte, Prince héritier de Grèce, n°s 221, 224, 478, 483, 491 (note).
Corte, sénateur italien, n° 286.
Costa Ricci, agent financier du Portugal à Londres, n° 411.
Cotard. homme d'affaires français, n° 446.
Coumany (contre-amiral), gouverneur de Sébastopol, n° 454.
Coutouly (de), Ministre à Bucarest, n° 38.
Crailsheim (baron de), Ministre des Affaires étrangères de Bavière, n° 34.
Cranborn (Lord), fils aîné de Lord Salisbury, n° 98.
Crespo, Ambassadeur d'Espagne à Constantinople, n° 259.
Crispi (Francesco), Président du Conseil des Ministres d'Italie, Ministre de l'Intérieur, Ministre des Affaires étrangères par intérim, n°s 19, 41, 43, 53, 60, 69, 70, 71, 78, 84, 88, 112, 114, 120, 164, 169, 177, 179, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 197, 198, 199, 201, 202, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 216, 217, 219, 225, 231, 237, 246, 247, 249, 252, 255, 257, 260, 266, 273, 274, 281, 286, 290, 291, 292, 293, 295, 296, 298, 302, 305, 316, 321, 324 (note), 341, 346, 347, 352, 366, 369, 372, 382, 383, 385 (note), 387, 388, 390 (note), 419, 432, 436, 443, 456, 463, 486, 487, 504, 521, 525, 549, 579, Annexe I.
Cross (vicomte), Secrétaire d'État pour l'Irlande, n° 474.
Currie (Sir Philip), Sous-Secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, n°s 237, 452, 559.

D

Dabormida (lieutenant-colonel), officier italien, Annexe I (note).
Damiani, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, n°s 217, 225.
Danilo, Prince héritier de Monténégro, n° 435.
Danitch, agent diplomatique et Consul général de Serbie à Sofia, n° 77.
Dautresme, Ministre du Commerce et de l'Industrie, n° 70.
Debeb, chef abyssin, n° 213.

Decrais (Albert), Ambassadeur à Vienne, nos 1, 13, 21, 24, 26, 27, 49, 54, 82, 88, 124, 129, 138, 149, 160, 176, 178, 260, 298, 300, 315, 343, 355, 387, 415, 498, 534.

Cité : nos 35, 38, 58 (note), 135 (note), 175, 336, 425, 587.

Decrais (Julien), Consul à Bâle, no 175.

Delabarre, Consul général à Pest, nos 124, 149.

Delahaye (Victor), ouvrier mécanicien, délégué à la Conférence de Berlin, nos 580, 586.

Delouche, délégué technique à la conférence de Bruxelles, no 494 (annexe II).

Delsart, Consul, chargé du vice-consulat de Breslau, no 66.

Deluns-Montaud, Ministre des Travaux publics, no 170.

Delyannis (N.), Ministre de Grèce à Paris, nos 436, 437.

Delyannis (N.-P.), président de l'Aréopage, no 502.

Dembsky, nihiliste russe, no 434.

Denfert-Rochereau, agent du Comptoir d'escompte de Paris, nos 85, 96.

Denormandie, président du Conseil d'administration du Comptoir d'Escompte, no 381.

Derby (Lord), ancien Ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, no 5.

Deveau, directeur adjoint de la Banque Ottomane à Constantinople, no 447.

Deym (comte), Ministre d'Autriche-Hongrie à Munich, puis Ambassadeur à Londres, nos 140, 246, 356, 559.

Dietz, employé de chemin de fer alsacien, no 15.

Dilke (Sir Charles), écrivain et homme politique anglais, nos 356, 500.

Diosdado y Castillo, Ministre d'Espagne à Tanger, no 352.

Djevad Pacha, général turc, no 430.

Doenhoff (comte de), Ministre d'Allemagne à Rio de Janeiro, no 523.

Dolgoroukoff (prince), gouverneur général de Moscou, no 11.

Douglas (comte), membre du Landtag prussien, nos 72, 571.

Dragoumis (E.), Ministre des Affaires étrangères de Grèce, no 502.

Dragoumis (M.), Ministre de Grèce à Vienne, no 433.

Dreyfus (Justin), ingénieur français, no 301 (note).

Dreyssé (colonel), officier français, aide de camp général du Sultan de Turquie, nos 196, 499, 501.

Dubuit, directeur de la Société franco-russe, no 391.

Du Closel, Consul à Dantzig, no 66.

Ducret, rédacteur à la *Lanterne*, no 148.

Dudeau, commissaire de police à Avricourt, nos 2, 10, 15 (note).

Dudley (comtesse), n° 353.
Dudzeele (comte de), ancien Ministre de Belgique à Saint-Pétersbourg, n° 280.
Dufferin (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n°s 164, 242.
Dumaine, Secrétaire d'ambassade à Berlin, n° 417.
Duparchy, homme d'affaires français, n° 446.
Dupré, douanier français, n° 578.
Dupuis-Signat, sujet français, n° 376 (note).

E

Eckardt (von), Consul d'Allemagne à Tunis, n° 379.
Edimbourg (Alfred, Duc d'), commandant en chef la station navale de la Méditerranée et de la mer Rouge, n° 206.
Egerton, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n° 201.
Elisabeth (Grande-Duchesse), femme du Grand-Duc Serge Alexandrovitch, n° 220.
Elliot (Sir H.), ancien Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, n°s 61, 98.
Emin Pacha (Dr Schnitzler), gouverneur de la province équatoriale d'Égypte, n°s 218, 236, 288, 517, 522.
Ernroth (général), Ministre de Finlande, n° 280.
Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, n°s 420, 421.
Estrup, Président du Conseil des Ministres de Danemark et Ministre des Finances, n° 478.
Étienne (Eugène), Sous-Secrétaire d'État aux Colonies, n°s 373, 494 (annexe II).
Eudes (Dr), médecin militaire français, n° 319.
Eulenbourg (comte d'), Président supérieur de la province de Hesse-Cassel, n° 509.
Evan-Smith (colonel), Consul général de Grande-Bretagne à Zanzibar, n° 522.

F

Fallières (Armand), Ministre de la Justice, n° 87.
Faure (Félix), homme d'État français, n° 396 (note).
Fé d'Ostiani (comte), Ministre d'Italie à Athènes, n° 491.
Féraud, Ministre à Tanger, n°s 101, 116, 132.
Ferdinand, Prince héritier de Roumanie, n° 341.

Ferdinand Ier, Prince de Bulgarie, nos 4, 8, 10, 12, 17, 42, 47, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 61, 63, 67, 68, 69, 71, 77, 99, 469, 490, 493, 504, 524, 537, 550.

Fergusson (Sir James), Sous-Secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, nos 42, 48, 60, 136, 161.

Ferrer (colonel), Attaché militaire d'Espagne à Berlin, n° 331.

Ferrouillat, Ministre de la Justice et des Cultes, n° 215 (note).

Ferry (Jules), homme politique français, ancien Président du Conseil, nos 123, 375.

Février, général français, n° 263 (note).

Floquet, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur du 3 avril 1888 au 22 février 1889, nos 87 (note), 91 (note), 274 ,284, 323, 334 (note).

Flourens, Ministre des Affaires étrangères jusqu'au 3 avril 1888, nos 2, 18, 50, 76, 91 (note), 301 (note).

Fonton (de), Ministre de Russie à Lisbonne, n° 559.

Foster, directeur général de la Banque Ottomane à Constantinople, n° 447.

François-Ferdinand, Archiduc d'Autriche, nos 313, 534.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, nos 53, 54, 58, 82, 138, 154, 164, 176, 217, 234, 240, 313, 341, 343, 412, 415, 424, 498, 534.

Frédéric, Grand-Duc de Bade, nos 65 (note), 90, 460, 531, 548, 554.

Frédéric-Charles (Princesse). Voir Marie.

Frédéric-Guillaume, Grand-Duc de Mecklembourg-Strélitz, n° 164.

Frédéric-Guillaume, Prince héritier de Prusse, puis Roi de Prusse et Empereur allemand sous le nom de Frédéric III (1888), nos 40, 44, 65, 67, 72, 74, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 90, 92, 95, 97, 106, 110, 142, 144, 145, 146, 156, 164, 205, 279, 295 (note), 304, 305, 311, 341, 439, 565, 587.

Frédéric-Guillaume, Prince héritier de Prusse, n° 487.

Frédéric-Guillaume IV, Roi de Prusse (1840-1861), n° 155 (note).

Freemantle (contre-amiral), commandant la station navale britannique des Indes orientales, n° 439.

Freitas, Ministre de Portugal à Londres, nos 559, 574.

Freycinet (de), Ministre de la Guerre, Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre depuis le 17 mars 1890, nos 526 (note), Annexes III, IV, V.
Cité : nos 87 (note), 91, 177, 205, 241, 270, 319 (note), 532, 561.

Funck (de), capitaine du grand État-major allemand, n° 241.

G

Galimberti (Mgr), Ministre de Prusse près le Saint-Siège, n° 217.

Gambetta, homme politique français, nos 474, 523.

Gasnier, auteur d'un attentat à l'ambassade d'Allemagne à Paris, nos 215, 223.

Gast, sujet français, n° 2.

Geffcken, professeur et juriste allemand, nos 295 (note), 304, 305, 341.

GEORGES Ier, Roi de Grèce, nos 221, 404, 436, 437, 442, 478, 483.

Gérard, Conseiller d'ambassade à Rome, nos 64, 177, 183, 185, 186, 191, 213, 217, 225, 246, 250, 274 (note).

Cité : nos 9, 184, 189, 193, 247, 251 (note), 274.

GERVILLE-RÉACHE, député français, nos 138, 140 (note), 544.

Géry, Secrétaire à Athènes, n° 460.

GHALIB BEY, chef du contentieux au ministère des Affaires étrangères de Turquie, n° 430.

Giers (N. de), Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 50, 58, 199, 320 (annexe), 328 (annexe).

Cité : nos 7, 36, 47, 53, 55, 59, 76 (note), 99 (note), 114, 119 (note), 128, 153, 157, 173 (note), 174, 178, 181, 184, 185 (note), 198, 203, 208, 222, 226, 235, 245, 256, 258, 266, 276, 302 (note), 320, 323, 328, 329, 330, 332, 335, 337, 396, 398, 399, 401, 404, 415, 418, 425, 436, 438, 441 et annexe, 455, 462, 472, 481, 506, 516, 518, 526, 539, 544, 567, 577.

GLADSTONE, ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 42, 60, 61, 375, 439, 500, 559.

GLYNN PETRE, Ministre de Grande-Bretagne à Lisbonne, nos 519, 535 (note), 536.

GNEIST (Rudolph), professeur de droit public allemand, n° 72.

GOBLET (René), Ministre des Affaires étrangères du 3 avril 1888 au 22 février 1889, nos 87 (note), 91 (note), 112 (note), 118 (note), 119 (note), 120 (annexe), 125 (note), 140 (note), 180 (note), 181 (note), 183 (note), 185 (note), 192, 198 (note), 201, 214 (note), 215 (note), 216, 223 (note), 235, 241 (note), 264 (note), 269 (note), 273 (annexe), 274, 284 (note), 300, 320 (annexe), 328 (annexe), 329 (note), 334 (note), 337 (note), 357, 376 (note), Annexe IV.

GÖDEL-LANNOY (baron de), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Rome, n° 194.

GODSCHALK, conseiller technique de la Staats Bahn, n° 423.

GORTCHAKOFF (prince), ancien Chancelier de l'Empire russe, n° 46 (annexe).

GOURKO (général), gouverneur général de Varsovie, Annexe II.

GRAD (Charles), député alsacien au Reichstag, nos 376, 545, 560.

GRANVILLE (Lord), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 42, 409, 559, 573.

GREINDL (baron), Ministre de Belgique à Berlin, nos 134, 313.

GRÉVY (Jules), ancien Président de la République, nos 5, 46 (annexe).

GUERBER (abbé), député alsacien au Reichstag, n° 301.

GUILLAUME, Prince héritier de Wurtemberg, n° 151.

GUILLAUME Ier, Roi de Prusse et Empereur allemand (1871-1888), nos 4, 8, 10, 18, 37, 40, 44, 46 (annexe), 48, 65, 67, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 90 (note), 95, 106, 107, 146, 147, 156, 205, 304, 305, 322, 389, 402, 408, 474, 487, 488, 551 (note), 554.

Guillaume, Prince héritier de Prusse, puis Roi de Prusse et Empereur allemand sous le nom de Guillaume II, nos 18, 37, 44, 65, 67, 72, 76, 78, 79, 81, 83, 95, 97, 106, 110, 142, 145, 146, 147, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 163, 164, 165, 166, 168, 170, 173, 176, 181, 182, 188, 201, 205, 208, 217, 222, 228, 231, 232, 234, 238, 240, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 250, 251, 254, 257, 260, 263, 264, 266, 277, 279, 280, 295 (note), 299, 304, 306, 307, 311, 312, 313, 322, 325, 327, 338, 339, 341, 350, 353, 354, 356, 359, 366, 368, 369, 370 (note), 371, 375, 380, 382, 383, 386, 387, 388, 389, 390, 402, 406, 408, 412, 417, 424, 435, 439, 440, 444, 450, 453, 460, 461, 463, 465, 466, 471, 474, 479, 481, 482, 483, 484, 485, 487, 488, 489, 491, 493, 496, 497, 498, 499, 501, 505, 506, 509, 517, 518, 524, 531, 532, 537, 538, 540, 544, 545, 548, 551, 552, 554, 555, 556, 557, 560, 563, 565, 571, 575, 576, 585, 587.

H

Haas (von), directeur adjoint de la Banque Ottomane à Constantinople, n° 449.

Hadj Abd el Kermi Bricha, commissaire marocain à l'Exposition de 1889, n° 422 et annexes.

Haeseler, général allemand, n° 509.

Hamburger (de), Ministre de Russie à Berne, n° 399.

Hamed ben Mohamed, Sultan de Tadjoura, n° 119.

Harcourt (Sir William), homme politique anglais, n° 356.

Hardouin, ancien directeur de l'*Italie*, n° 249.

Harrowby (comte de), membre de la Chambre des Lords, n° 161.

Hartington (Lord), homme d'État anglais, n° 5.

Hartsen, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, n° 472.

Hatzfeldt (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 99, 269, 279, 504, 540.

Hayne (C. Seale), membre du Parlement anglais, n° 229.

Heidler (de), Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Londres, n° 164.

Hélène (Princesse), femme du Prince Christian de Slesvig-Holstein, n° 78.

Helfy, député hongrois, n° 124.

Henckel de Donnersmarck (comte), n° 308.

Henri, Prince de Prusse, nos 72, 157, 509.

Hentsch, président du Conseil d'administration du Comptoir d'Escompte, n° 96.

Herbette, Ambassadeur à Berlin, nos 2, 4, 8, 10, 12, 15, 18, 20, 23, 28, 30, 35, 37, 38, 40, 44, 46, 48, 51, 52, 57, 62, 63, 65, 66, 67, 72, 73, 76, 81, 87, 90, 91, 92, 95, 100, 104, 107, 109, 110, 111, 118, 123, 125, 126, 127, 131, 133, 134, 135, 137, 139, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 154, 156, 159, 163, 165, 166, 167, 168, 174, 175, 182, 188, 189, 241, 248,

249, 252, 253, 254, 255, 257, 263, 264, 273 (note), 277, 284, 293, 294, 295, 296, 299, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 312, 313, 318, 319, 322, 325, 326, 327, 331, 333, 334, 336, 338, 341, 349, 350, 352, 354, 357, 358, 359, 365, 368, 369, 370, 371, 376, 378, 379, 383, 384, 385, 402, 406, 408, 414, 417, 424, 477, 479, 482, 485, 487, 488, 489, 505, 507, 512, 513, 515, 517, 523, 528, 531, 532, 533, 537, 538, 545, 548, 551, 552, 554, 555, 557, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 568, 570, 571, 575, 576 (note), 578, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589.

Cité : nos 100 (note), 190, 192, 223 (note), 375, 388, 429, 464, 484, 497.

Héricourt (comte d'), Consul à Stuttgart, n° 248.

Herrfurth, Ministre de l'Intérieur de Prusse, n° 156.

Heuduck (général), commandant le XVe corps d'armée allemand à Strasbourg, nos 388, 390 (note).

Hewett, amiral anglais, n° 60.

Heyden, peintre allemand, n° 563.

Hickel, député alsacien au Reichstag, n° 568.

Hinzpeter, précepteur de l'Empereur Guillaume II, nos 563, 587.

Hirsch (baron), financier allemand, nos 308, 402, 423.

Hitrovo, Ministre de Russie à Bucarest, n° 8.

Hoeven (van der), Ministre des Pays-Bas à Berlin, n° 40.

Hohenlohe (prince de), statthalter d'Alsace-Lorraine, nos 2, 127, 167, 378.

Hoiningen (major de), dit Huene, Attaché militaire d'Allemagne à Paris, n° 368.

Holstein (de), conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, nos 215 (note), 252, 487 (note).

Hoskier, financier français, nos 267, 282.

Hoskins (amiral), commandant la station navale britannique de la Méditerranée et de la mer Rouge, n° 428.

Hottinguer, membre du Conseil d'administration de la Staats Bahn, n° 423.

Hoyos (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, nos 55, 298, 300, 580.

Hue (commandant), Attaché militaire à Berlin, nos 66, 205, 371, 532, 583, 584.

Hugron, député hongrois, n° 149.

Humbert Ier, Roi d'Italie, nos 43, 88, 112 (note), 143, 165, 209, 217, 231, 242, 247, 250, 251, 278, 281, 366, 369, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 470, 514 (note), 525, 549 (note), 587.

Hussni Pacha, Ministre à Cettigné, n° 435.

I

Ignatieff (général), homme politique russe, n° 529, Annexe II.

Imbert, Conseiller d'ambassade à Constantinople, n°s 130, 287, 413, 514.
Cité : n° 423 (note).

Imbriani, député italien, n° 372.

Isaacs (Sir Henry), Lord-Maire de Londres, n°s 505 (note), 511, 540.

Isaak Khan, gouverneur afghan, n° 266.

Ivanoff, secrétaire du consulat de Russie à Alexandrie, n°s 360, 373 (note).

J

Jacquot, Consul général à Leipzig, n° 586 (note).

Jean IV, Roi d'Abyssinie et Empereur d'Éthiopie, n°s 64, 84, 86, 119, 213, 220, 302 (note).

Jeanty, député alsacien au Reichstag, n° 560.

Jomini (baron), conseiller privé au ministère des Affaires étrangères de Russie, n° 157.

Joubert, président du Conseil d'administration de la Staats Bahn, n° 423.

Jusserand, Conseiller d'ambassade à Londres, n°s 97, 98, 99, 106, 229, 231, 237, 247, 367, 456, 458, 474, 475, 480, 497.
Cité : n°s 76 (note), 121, 155 (note), 214, 232, 260 (note).

K

Kablé, ancien député alsacien au Reichstag, n°s 62, 545.

Kalnoky (comte), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n°s 1, 13, 24, 38, 49, 54, 58, 124, 129, 130, 135 (note), 138, 149, 160, 184, 194, 207, 216, 217, 219, 222, 225, 227, 230, 233, 246, 260, 298, 300, 343, 387, 415, 425, 432, 433, 442, 448, 469, 495, 498, 526 (note), 537, 587.

Karolyi (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, n°s 17 (note), 22 32, 78, 140, 164.

Katkoff, directeur de la *Gazette de Moscou*, n° 118.

Kaufmann, soldat allemand, n°s 52, 57.

Kayser, conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 357.

Kennedy, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, n° 191.

Khalifah ben Saïd, Sultan de Zanzibar, n°s 236, 269, 356, 362, 475, 494.

Khitrovo, Ministre de Russie à Bucarest, n° 8.

Kiamil Pacha, Grand Vizir de Turquie, n^os^ 67, 68, 103, 108, 171, 172, 196 (note), 309, 314, 317, 421, 430, 501 et annexe, 569, 572, 581.

Kiazim Bey, chambellan du Sultan de Turquie, n° 362.

Kilian, sujet allemand, n° 87 (note).

Knappe, Consul d'Allemagne à Samoa, n° 353.

Koïander, Agent diplomatique et Consul général de Russie au Caire, n° 404.

Köller (de), Sous-Secrétaire d'État à l'Intérieur pour l'Alsace-Lorraine, n° 560.

Kopp (Mgr), prince-évêque de Breslau, délégué à la Conférence de Berlin, n° 585.

Kornprobst (colonel) membre de l'ambassade chargée de représenter la France aux obsèques de l'Empereur Guillaume I^er^, n° 80.

Kosjek (baron de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes, n° 491.

Kotchoubey (princesse), grande-maîtresse de la Cour de l'Impératrice de Russie, n° 8.

Kotzebue (de), Conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, n^os^ 320 et annexe, 328 et annexe.

Cité : n^os^ 329, 332.

Kouropatkine, général russe, Annexe III.

Krantz (vice-amiral), Ministre de la Marine, n^os^ 119, 206 (note), 241 (note), 329, 480.

Krause (de), banquier allemand, n^os^ 359, 402.

L

Labouchère, membre de la Chambre des Communes, n^os^ 42, 60, 243, 456.

Laboulaye (de), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n^os^ 3, 7, 9, 11, 16, 29, 36, 47, 53, 55, 75, 85, 96, 114, 119, 128, 153, 157, 170, 173, 181, 256, 258, 265, 266, 267, 270, 275, 276, 280, 282, 285, 289, 302 (note), 320 (note), 323, 329, 330, 332, 335, 337, 345, 351, 360, 373, 374, 377, 381, 382, 391, 396, 398, 399, 401, 403, 404, 412, 418, 429, 434, 435, 438, 450, 516, 518, 526, 529, 539, 542, 544, 546, 547.

Cité : n^os^ 7, 18, 174, 462, 539.

Lacau, Consul à Zanzibar, délégué technique à la Conférence de Bruxelles, n^os^ 494 (annexe II), 535.

Lafont de Ladébat, chef d'escadron d'artillerie, en mission en Tarentaise, n° 177.

Lagarde, gouverneur d'Obok, n^os^ 329 (note), 373.

Lagerheim (de), Ministre de Suède et Norvège à Berlin, n^os^ 142, 533.

Lagillier, douanier allemand, n° 578.

Lanel, Consul, gérant l'agence et le consulat général à Sofia, n° 550.

Lambermont (baron), Ministre d'État, Secrétaire général aux Affaires étrangères de Belgique, n° 494 et annexes.

Lanza (général), commandant une brigade de l'expédition italienne à Massaouah, n° 19.

Lapazarana y Olosabad (de), Secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Constantinople, n° 259.

Laporte, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, n^os^ 580, 586 (note).

Launay (comte de), Ambassadeur d'Italie à Berlin, n^os^ 40, 48, 165, 209, 210, 225, 232, 252, 306, 325, 369, 383, 388, 479, 507, 512, 513, 548.

Laur (Francis), député français, n° 135.

Lebon (André), secrétaire de la délégation française à la Conférence de Berlin, n^os^ 580, 586.

Le Clerc (capitaine de vaisseau), commandant la station navale de Terre-Neuve, n° 121.

Ledoulx, Consul à Jérusalem, n^os^ 36, 266.

Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur près le Saint-Siège, n° 143.

Legrand (Louis), Ministre à La Haye, n^os^ 152, 472.

Legrand (Pierre), Ministre du Commerce et de l'Industrie, n° 324.

Le Léon (capitaine de frégate), Attaché naval à Rome, Annexe IV.

Le Maistre, Ministre d'Allemagne à Athènes, n° 460.

Le Marchand, Secrétaire d'ambassade à Vienne, n° 425.

Léon XIII, Pape, n^os^ 217, 251.

Léopold II, Roi des Belges, n^os^ 236, 458, 538 (note).

Lerchenfeld (comte de), Ministre de Bavière à Berlin, n° 268.

Lesseps (Ferdinand de), président de la Compagnie du canal de Suez, n° 531.

Lettow-Vorbeck, colonel prussien, n° 87.

Leuchtenberg (prince Georges de), n^os^ 435, 451.

Level, ingénieur français, n° 162.

Lewkowitz (Adolphe), sujet allemand, n° 118 (note).

Leyden (comte de), Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, n° 100.

Linarès (D^r^), médecin du Sultan du Maroc, n° 132.

Lindau (Rudolph), conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 577.

Linder, président du Conseil supérieur des Mines, délégué à la Conférence de Berlin, n° 580.

Litauer (Benno), sujet allemand, n^os^ 118, 123.

Livingstone, explorateur anglais, n° 520.

Llanas (de las), Secrétaire de la légation d'Espagne à Saint-Pétersbourg, n° 7.

Lobanoff (prince), Ambassadeur de Russie à Vienne, n°s 1, 47, 54, 58, 415, 425, 469, 498.

Logerot, Ministre de la Guerre, Annexes I, II.

Louise, Princesse de Prusse, Grande-Duchesse de Bade, n° 531.

Louise, Reine de Danemark, n°s 478, 483.

Louis-Guillaume, Prince de Bade, n° 65.

Luitpold, Prince-régent de Bavière, n° 151.

Lumley (Sir Savile), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n° 164.

Lytton (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, n°s 262, 441.
Cité : n°s 18, 105 (note), 296, 340, 342, 354, 380, 468.

M

Mackenzie (Morell), médecin anglais, n°s 78, 97, 155, 164, 440.

Mac-Mahon (maréchal de), ancien Président de la République, n°s 520 (note), 530.

Mahy (de), Ministre de la Marine et des Colonies, n° 3.

Malet (Sir Edward), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, n°s 16, 18, 28, 156, 187, 306, 327, 331, 349, 350, 352, 353, 354, 383, 479, 485, 487, 515.

Mallet (Charles), président du conseil d'administration de la Banque Ottomane à Paris, n° 447.

Mancini, ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 213 (note).

Manning (Cardinal), archevêque de Westminster, n° 511.

Manteuffel (maréchal de), ancien statthalter d'Alsace-Lorraine, n° 453.

Marchand, Conseiller d'ambassade à Rome, n°s 486, 549, 579.

Marguerite, Reine d'Italie, n° 549 (note).

Mariani, Ambassadeur à Rome, n°s 274, 281, 286, 290, 291, 292, 302, 310, 316, 324, 346, 347, 366, 372, 386, 390, 521, 524, 525.
Cité : n°s 273, 369, 463, 470, 549 (note).

Marie, Comtesse de Flandre, n° 8.

Marie (Princesse), veuve du Prince Frédéric-Charles de Prusse, n° 40.

Marie-Christine, Reine régente d'Espagne, n°s 114, 394, 397.

Marie-Féodorovna, Impératrice de Russie, n°s 75, 157, 173, 220, 222, 258, 265, 280, 330, 435, 451, 478, 518.

Marie-Paulovna (Grande-Duchesse), femme du Grand-Duc Wladimir, n°s 451, 478.

Markoff, directeur des chemins de fer au ministère des Voies et Communications de Russie, Annexe III.

Marochetti (baron), Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, nos 199, 418.

Marquessac (contre-amiral de), n° 206.

Martino (de), Agent diplomatique et Consul général d'Italie au Caire, n° 120 (annexe).

Martos, président de la Chambre des députés d'Espagne, n° 150 (annexe).

Massicault, Résident général à Tunis, nos 257, 290, 291, 292, 302, 324, 379.

Matthews, Secrétaire d'État à l'Intérieur de Grande-Bretagne, n° 489.

Mayor, chef de cabinet de M. Crispi, n° 390 (note).

Mehemed Tewfik, Khédive d'Égypte, nos 309, 314, 402, 405, 407, 409, 447.

Menabrea (général), Ambassadeur d'Italie à Paris, nos 120, 297, 508.

Cité : nos 70, 115, 183, 185, 191, 273, 290, 291, 292, 310, 346, 347, 372, 385, 386, 388.

Ménélik II, Roi du Choa, puis Empereur d'Éthiopie, nos 514, 542.

Mercinier, gérant le vice-consulat de Massaouah, nos 19, 183, 184, 186, 189.

Metchersky (prince), directeur du *Grajdanine,* n° 382.

Meyendorff (baron de), Conseiller de l'ambassade de Russie à Rome, n° 199.

Cité : n° 215.

Michel (Mgr), archevêque métropolitain de Serbie, n° 412.

Midhat Pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, n° 61.

Milan IV, Roi de Serbie, nos 77, 165, 266, 339, 341, 343, 344, 345, 348, 356, 415.

Militza, Princesse de Monténégro, n° 435 (note).

Millet, Ministre à Belgrade, n° 77.

Miquel, membre du Reichstag, n° 301.

Miribel (général de), commandant le VIe corps d'armée, nos 263, 264.

Mohrenheim (baron de), Ambassadeur de Russie à Paris, nos 50, 58.

Cité : nos 8, 47, 53, 55, 114, 153, 185 (note), 199 (note), 398, 399, 404.

Moltke (maréchal de), chef de l'État-major général de l'armée allemande, nos 81, 154, 205, 359, 509, 587.

Monson (Sir E. J.), Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, n° 445.

Montebello (comte de), Ambassadeur à Constantinople, nos 33, 45, 56, 68, 93, 102, 103, 114 (note), 117, 158, 162, 171, 172, 196, 197, 206, 219, 228, 261, 309, 314, 317, 348, 361, 362, 363, 420, 421, 423, 426, 430, 437, 445, 446, 447, 449, 459, 471, 490, 496, 499, 501, 569, 572, 581.

Cité : nos 32 (note), 55, 59, 94, 98, 105, 108, 115, 122, 202, 237, 259, 413, 431, 469, 497.

Montholon (comte de), Ministre à Athènes nos 221, 251, 491, 502.
Cité : n° 483 (note).

Montmarin (marquis de), Conseiller d'ambassade à Vienne, nos 207, 216, 227, 233, 234, 238, 244, 432, 433, 442, 448, 469, 495.
Cité : n° 194.

Moret, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), puis de l'Intérieur, n° 150 (annexe).
Cité : nos 7 (note), 322.

Morier (Sir Robert), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 5, 11, 16, 157, 295, 312, 341 (note), 356, 377, 440, 441 (annexe).

Morier (Lady), n° 16.

Morley (John), membre de la Chambre des Communes, nos 375, 380, 500.

Motte (de la), Secrétaire à Munich, n° 34.

Moulay Hassan, Sultan du Maroc, n° 422 (annexe).
Cité : nos 101, 116, 132, 293, 322, 327, 331, 352, 389, 394, 397, 422.

Moulin (capitaine), deuxième Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, Annexe III.
Cité : n° 270.

Mouroussi (prince), représentant de la Russie à la Commission de la Dette égyptienne, n° 542.

Moüy (de), Ambassadeur à Rome, nos 19, 43, 70, 71, 84, 86, 112, 169, 177 (note), 242.
Cité : nos 19 (note), 242, Annexe IV.

Münster (comte), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 283.
Cité : nos 2, 10, 15, 109, 126, 137, 146, 204, 241, 253, 269, 272, 273 et annexe, 334, 357, 368, 375, 376 (note), 479, 523, 551, 555, 561, 566.

Musa Molloh, chef africain, n° 262.

N

Naglovski, général russe, chef d'État-Major du général Gourko, Annexe II.

Napier (Lord), feld-maréchal britannique, nos 213, 540.

Napier (Mme), femme du Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Stockholm, nos 79, 83.

Napoléon III, Empereur des Français (1852-1870), nos 3 (note), 474.

Nassr ed-dine, Chah de Perse, n° 492.

Nesselrode (comte), grand-maître de la Cour de Russie, n° 16.

Nathalie, Reine de Serbie, nos 165, 266, 344, 348, 356.

Navenne (de), Secrétaire d'ambassade près le Saint-Siège, n° 290.

Nélidoff (de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 33, 36, 45, 55, 56, 58, 59, 61, 114, 157, 200, 361, 400, 426, 435, 490, 499, 501, 506, 514.

Niaga, Consul général de Russie à la Canée, nos 427, 435.

Nicodimos, patriarche orthodoxe à Jérusalem, n° 36.

Nicolas (Tsarévitch), Grand-Duc héritier de Russie, nos 280, 412, 450, 478.

Nicolas Ier, Empereur de Russie (1825-1855), nos 155 (note), 323, 383.

Nicolas Ier, Prince de Monténégro, nos 344, 391, 402, 408, 412, 435, 451.

Nicolas Nicolaïevitch (Grand-Duc), aide de camp général de l'Empereur de Russie, n° 228.

Nicotera, homme politique italien, n° 213.

Nigra (comte), Ambassadeur d'Italie à Vienne, n° 432.

Nikolaki Pacha, gouverneur de la Crète, n° 430.

Nostitz-Wallwitz (de), représentant du royaume de Saxe au Bundesrat, n° 81.

O

O'Danne, ancien officier allemand, aventurier politique, n° 368.

Olry (contre-amiral), commandant la division navale du Levant, nos 120, 206, 329, 360.

Ormesson (comte d'), Conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 198, 200, 203, 208, 220, 222, 226, 235.

Cité : n° 235.

Oscar II, Roi de Suède et Norvège, nos 142, 200, 341, 453.

Osman Digma, chef de rebelles au Soudan, n° 288.

Ostermayer, membre du Landesausschuss, n° 376.

Oswald, Consul d'Allemagne à Tamatave, n° 10.

Ouroussoff (prince), Ministre de Russie à Bruxelles, n° 8

P

Paget (Sir A.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, n° 32.

Païssi (R. P.), archimandrite russe, nos 329, 360.

Païva (Mme de), n° 308.

Panitza (major), inspecteur de la justice militaire bulgare, n° 550.

Papagiropoulo, Ministre de Grèce à Rome, n° 251.

Paris (Comte de), n° 304.

Patenôtre, Ministre à Tanger, nos 389, 394, 422 et annexe.
Cité : nos 336, 365, 397.

Patrimonio, Ministre à Belgrade, n° 339.
Cité : n° 423.

Paucker (général), Ministre des Voies et Communications de Russie, nos 276, 280.

Paul Alexandrovitch (Grand-Duc), nos 220, 221, 226, 266, 267, 403.

Pauncefote (Sir Julian), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 121, 237.

Pazmandy, député hongrois, n° 149.

Pellé, ingénieur français, n° 586 (note).

Pelloux, général italien, inspecteur général des troupes alpines, Annexe IV.

Penafiel (marquis de), Ministre de Portugal à Berlin, n° 575.

Pender (Sir John), membre de la Chambre des Communes, n° 155.

Perponcher (comte), grand-maréchal du Palais à la Cour de Prusse, n° 40.

Perrin, auteur d'un attentat contre le Président de la République, nos 370 (note), 371.

Persiani, Ministre de Russie à Belgrade, nos 404, 412.

Peters (Dr), commandant un détachement allemand en Afrique orientale, n° 236.

Petri, député alsacien au Reichstag, nos 62, 301, 303, 318, 376, 560, 568.

Petronievitch, Ministre de Serbie à Berlin, n° 165.

Phérékide, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, n° 38.

Photiades Pacha, Ambassadeur de Turquie à Rome, nos 71, 114, 219, 430.

Pierre Nicolaïevitch (Grand-Duc), n° 435 (note).

Pinsent, magistrat de Terre-Neuve, n° 543.

Pinsonnière (commandant), Attaché militaire à Rome, Annexe I, IV, V.
Cité : n° 278.

Pironne, Consul d'Italie à Alexandrie, n° 418.

Pitteurs-Hiegaerts (baron de), Ministre de Belgique à Saint-Pétersbourg, n° 280.

Possiet (amiral), Ministre des Voies et Communications de Russie, nos 265, 276, 280.

Poubelle, préfet de la Seine, n° 417.

Pouyer-Quertier, homme politique français, n° 563.

Protitch (général), membre du Conseil de régence de Serbie, nos 339, 344 (note).

Puigcerver, Ministre des Finances d'Espagne, n° 150 (annexe).

Puttkamer (de), ancien Ministre de l'Intérieur de Prusse, Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, nos 156, 304, 305, 560.

R

Radowitz (de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 10, 32, 50, 55, 56, 59, 67, 114, 255, 287, 293, 490.

Radziwill (prince Antoine), aide de camp de l'Empereur Guillaume Ier, no 156.

Raindre, Conseiller d'ambassade à Berlin, nos 113, 192, 193, 195, 204, 205, 209, 210, 211, 212, 215, 218, 223, 224, 230, 236, 239, 268, 269, 273, 388, 392, 439, 457, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 470, 473.
Cité : nos 190, 208 (note), 283, 477, 584.

Rampolla (Cardinal), Secrétaire d'État du Saint-Siège, no 143.

Ranson, correspondant du *Matin* à Berlin, no 148.

Rantzau (comtesse de), no 304.

Rascon (comte), Ambassadeur d'Espagne à Berlin, nos 293, 306, 312, 322, 327, 331, 333, 336, 352, 383.

Rath (von), Attaché à l'ambassade d'Allemagne à Londres, no 540.

Reitz, Consul d'Allemagne à Tunis, no 379.

Rendu, journaliste français, no 88.

Ressmann, Conseiller de l'ambassade d'Italie à Paris, no 225 (note).

Reuss (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, nos 24, 26, 49, 178, 217, 387.

Reuter (baron), financier anglais, no 492.

Riaz Pacha, Président du Conseil des Ministres d'Égypte, Ministre des Finances et Ministre de l'Intérieur, no 522 (note).

Ribot, Ministre des Affaires étrangères, depuis le 17 mars 1890, no 587 (note).

Richard (capitaine de vaisseau), Attaché naval à Londres, no 440.

Richter, membre du Reichstag, no 563.

Richter (général), chef de la maison militaire de l'Empereur de Russie, nos 412, 467.

Richthofen (de), président de police à Berlin, no 81.

Richthofen (baron de), représentant de l'Allemagne à la Commission de la Dette égyptienne, no 407.

Ristitch, membre du Conseil de régence de Serbie, nos 339, 341, 343, 344.

Riza Pacha, membre du Conseil d'État, puis Ministre de Turquie à Athènes, nos 206, 445.

Riza Pacha, vali de Janina, no 430.

Robert (Léon), chef de cabinet de **M. Goblet**, Ministre des Affaires étrangères no 235.
Cité : no 253.

Robilant (capitaine de), Attaché militaire à l'ambassade d'Italie à Berlin, n° 212.

Robilant (comte de), Ambassadeur d'Italie à Londres, nos 164, 201, 231, 232, 237, 247.

Roca (général), ancien Président de la République argentine, n° 154.

Rochefort, journaliste français, n° 477.

Rodolphe, Archiduc héritier d'Autriche, nos 313, 315, 321, 341.

Roon (général de), ancien Président du Ministère d'État de Prusse, n° 565.

Roop (général), gouverneur d'Odessa, n° 360.

Rosebery (Lord), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 354, 356, 411, 500, 511.

Roth (colonel), Ministre de Suisse à Berlin, nos 134, 533, 557, 564, 571.

Roustan (capitaine de vaisseau), Attaché naval à Londres, n° 42.

Rouvier, Ministre des Finances, nos 382, 446, 545.

Rustem Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, nos 93, 98, 309, 314, 317, 409, 413, 421, 503.

S

Sabit Pacha, général turc, n° 362 (note).

Sadik Pacha, premier plénipotentiaire turc au Congrès de Berlin (1878), n° 514.

Sadullah Pacha, Ambassadeur de Turquie à Vienne, nos 130, 348.

Saïd Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 59, 117, 162, 259, 309, 314, 317, 501, 514.

Saint-Vallier (comte de), ancien Ambassadeur à Berlin, n° 37.

Salisbury (Lord), Premier Ministre de Grande-Bretagne et Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, nos 5, 6, 17, 18, 22, 25, 31, 32, 41, 42, 60, 69, 78, 93, 94, 98, 105 (note), 106, 108, 121, 122, 136, 140, 141, 155, 161, 164, 171, 179, 180 (note), 185 (note), 187, 201, 213, 231, 247, 260 (note), 269, 279, 288, 296, 309, 317, 321, 331, 340, 342, 344, 353, 354, 356, 380, 393, 395, 400, 405, 407, 409, 410, 411, 413, 419, 428, 436, 439, 441, 443, 444, 452, 456, 489 (note), 497, 504, 507, 510, 519, 520, 527, 529 (note), 541, 559, 562, 574, 575, 582.

Salisbury (Lady), n° 78.

San Marzano (de), général italien, n° 84.

San Miguel (comte), Ministre de Portugal à Saint-Pétersbourg, n° 577.

Sarrien, Ministre de l'Intérieur, n° 15.

Schiessl (de), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Constantinople, n° 259.

Schnaebelé, commissaire de police français à Pagny-sur-Moselle, nos 2, 123, 368.

Schoen (de), Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, nos 189, 192, 195, 215 (note), 370 (note), 376 (note).

Schöll, Consul général d'Allemagne au Havre, n° 253.

Scholtz (de), Ministre des Finances de Prusse, nos 62, 533.

Schouvaloff (comte Paul), Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 8, 36, 40, 47, 48, 49, 50, 114, 157, 165, 168, 170, 228, 230, 306, 312, 325, 339, 349, 353, 383, 465, 466, 482, 489, 505, 518.

Schouvaloff (comte Pierre), ancien Ambassadeur de Russie à Londres, nos 349, 353.

Schwabach, associé de M. de Bleichroeder, n° 255.

Schweinfurth (Dr), savant allemand, n° 517.

Schweinitz (général de), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, nos 29, 75, 170, 258, 518, 526.

Scovasso, ancien Ministre d'Italie à Tanger, n° 389.

Senart (colonel), commandant le 90e régiment d'infanterie, n° 319.

Senoussi el Mahdi, cheik des Senoussya, n° 393.

Screpel, représentant de la Compagnie de l'Est à Strasbourg, n° 15.

Serge Alexandrovitch (Grand-Duc), nos 220, 226, 266.

Serikoff, capitaine de frégate russe, n° 330.

Serpa Pinto, explorateur portugais, nos 530, 559, 582.

Serre (de), directeur du Comité d'exploitation de la Staats Bahn, à Vienne, n° 423.

Sesmaisons (général de), membre de l'ambassade chargée de représenter la France aux obsèques de l'Empereur Guillaume Ier, n° 80.

Sieffermann, ancien député alsacien au Reichstag, n° 568.

Silvestre (capitaine), deuxième Attaché militaire à Berlin, n° 371.

Simon (Jules), sénateur, délégué à la Conférence de Berlin, nos 580, 586, 588.

Solms (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, nos 191, 366.

Sophie, Princesse de Prusse, puis Princesse héritière de Grèce, nos 221, 224, 478, 483, 491.

Soveral (de), Secrétaire de la légation de Portugal à Londres, n° 527.

Speke (capitaine), explorateur anglais, n° 522.

Spuller, Ministre des Affaires étrangères du 22 février 1889 au 17 mars 1890, nos 334 (note), 337 (note), 338 (note), 357 (note), 370 (note), 372, 375, 376 (note), 396 (note), 400, 405, 416 (note), 417 (note), 422, 423 (note), 521 (note), 522 (note), 544 (note), 549 (note), 554, 562 (note), 576 (note), 586 (note).

Staal (de), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 5, 17, 22, 25, 32, 33, 47, 78, 99, 106, 164, 245, 356, 393, 539, 559, 582.

Stambouloff, Président du Conseil des Ministres de Bulgarie et Ministre de l'Intérieur, nos 68, 77, 550.

Stanley (John Rowlan dit), explorateur anglais, nos 136, 218, 236, 288, 517, 522.

Stéphanie (Princesse), femme de l'Archiduc Rodolphe, n° 313.

Stevenson (colonel), directeur du personnel de l'artillerie au ministère de la Guerre d'Italie, Annexe IV.

Stöcker, pasteur allemand, nos 72, 509.

Stolberg-Wernigerode (comte de), Ministre de la Maison du Roi de Prusse, n° 156.

Stourdza, Ministre de l'Instruction publique en Roumanie, nos 35, 38.

Streisguth, industriel alsacien, n° 15.

Studt, Sous-Secrétaire d'État à l'Intérieur pour l'Alsace-Lorraine, nos 318, 376, 560.

Széchényi (comte E.), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 40, 127, 295, 306, 313, 325, 548, 557, 571, 580.

Széchényi (comte P.), Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce de Hongrie, nos 123, 124.

Szögyény (de), chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 348, 355, 498.

T

Taaffe (comte), Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Autriche, n° 27.

Taïeb Bey, héritier présomptif du trône de Tunisie, n° 189.

Tatischeff, ancien diplomate russe, n° 289.

Tattenbach (de), Ministre d'Allemagne à Tanger, nos 389, 422.

Testa (baron), premier drogman de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople, n° 293.

Tewfik Bey, Ambassadeur de Turquie à Berlin, nos 12, 40, 63, 158, 228, 252.

Thévenet, Ministre de la Justice, nos 364 (note), 578.

Thiers, ancien Président de la République, nos 474, 533.

Thomson, Ministre à Copenhague, nos 478, 483.

Tirard, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances jusqu'au 3 avril 1888, Président du Conseil des Ministres et Ministre du Commerce et de l'Industrie, puis des Colonies du 22 février 1889 au 17 mars 1890, nos 91 (note), 334 (note), 346, 544, 587 (note).

Tirman, gouverneur général de l'Algérie, n° 142.

Tisza, Président du Conseil des Ministres de Hongrie, nos 123, 124, 127, 128, 129, 130, 135, 138, 140, 149, 153 (note), 341, 425.

Todey Cabbah, chef africain, n° 262.

Tolain, sénateur, délégué à la Conférence de Berlin, n° 580.

Tolstoï (comte), Ministre de l'Intérieur de Russie, n°s 345, 434.

Torrès (Si Mohammed), représentant du Sultan du Maroc à Tanger, n°s 394, 397.

Touvier (Mgr), chef des missions françaises d'Abyssinie, n° 19.

Tricoupis, Président du Conseil des Ministres de Grèce, Ministre des Finances et Ministre de la Guerre, n°s 221, 428, 445, 448, 502, 503.

U

Uxkull-Gyllenbandt (baron d'), Ambassadeur de Russie à Rome, n°s 43, 53, 71, 242, 524.

V

Van Loo, Ministre de Belgique à Rome, n° 243.

Vannovski (général), Ministre de la Guerre de Russie, n°s 403, 526, 544.

Varnaw-Liteano, Ministre de Roumanie à Berlin, n°s 38 (note), 40, 81.

Vauvineux (comte de), Conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, n°s 240, 243, 245, 451, 454, 455, 467, 472, 481, 492, 493, 506, 567, 576, 577.

Vega de Armijo (de la), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), n° 7 (note), 322, 397.

Verdy du Vernois (général), Ministre de la Guerre de Prusse, n°s 359, 532.

Véron (capitaine de vaisseau), commandant un croiseur dans l'escadre du Levant, n° 360.

Victor-Emmanuel, Prince de Naples, Prince héritier d'Italie, n° 460.

Victor-Emmanuel II, Roi d'Italie (1861-1878), n° 281.

Victoria, Princesse de Prusse, n°s 92, 97, 565.

Victoria, Princesse de Prusse, puis Reine de Prusse et Impératrice allemande (Impératrice Frédéric), n°s 65, 72, 76, 78, 80, 92, 97, 106, 140, 144, 145, 146, 156, 164, 224, 279, 304, 311, 356, 380, 444, 540.

Victoria, Reine d'Angleterre, n°s 78, 97, 106, 156, 164, 182, 279, 340, 350, 353, 354, 356, 439, 440, 444, 458, 511, 540, 559.

Vincent (Sir Edgar), directeur général de la Banque Ottomane à Constantinople, n°s 447, 449, 459, 501.

Vlangali, adjoint du Ministre des Affaires étrangères de Russie, n°s 198, 235.

Vorontzoff-Dachkoff (comte), Ministre de la Cour de Russie, n° 467.

W

Waddington, Ambassadeur à Londres, nos 5, 6, 14, 17, 22, 31, 32, 41, 42, 60, 61, 69, 74, 78, 89, 94, 105, 108, 121, 122, 140, 141, 155, 164, 179, 180, 187, 201, 214, 279, 288, 311, 321, 340, 342, 344, 353, 356, 364, 380, 393, 395, 400, 405, 407, 409, 410, 411, 413, 416, 419, 428, 440, 443, 444, 452, 503, 504, 505 (note), 509, 510, 511, 520, 522, 530, 540, 543, 556, 558, 559, 573, 582.

Cité : nos 25, 93, 97, 171, 185 (note), 231, 296, 309, 314, 357, 431, 539, 541, 574, 581.

Waecker-Gotter (baron de), Ministre d'Allemagne à Lisbonne, n° 271.

Wagner, brasseur alsacien, n° 15.

Waldersee (général de), chef de l'État-major général de l'armée allemande, nos 72, 154, 205, 359, 408, 479, 509, 587.

Waldersee (comtesse de), n° 509.

Werder (de), général allemand, n° 47.

Westminster (duc de), n° 164.

White (Sir William), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 33, 93, 98, 108, 171, 172, 237, 287, 423, 426, 428, 430, 441, 497, 499, 501.

White (Lady), n° 501.

Willoughby, sujet anglais, n° 14.

Windthorst, membre du Reichstag, nos 301, 563, 585, 587.

Winterer (abbé), député alsacien au Reichstag, n° 560.

Wedell-Piesdorf (de), Président du Reichstag, Ministre de la Maison du Roi de Prusse, nos 46 (annexe), 156.

Winterfeld (de), général allemand, envoyé extraordinaire à Londres, nos 156, 182.

Wissmann, lieutenant allemand commandant un détachement en Afrique orientale, nos 236, 341, 517.

Wittich (de), général allemand, n° 72.

Wladimir Alexandrovitch (Grand-Duc), n° 153.

Wohlgemuth, policier allemand, nos 368, 399, 408.

Wolf (Dr), voyageur allemand, n° 218.

Wolff (Sir Henry Drummond), Commissaire du Gouvernement britannique en Égypte, puis Ministre à Téhéran, nos 93, 108, 196, 197, 393, 395, 413, 569 (note), 572, 573, 581.

Wolkenstein (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, nos 140, 415, 425.

Wolseley (Lord), général anglais, nos 31, 155.

Wychnegradzky, Ministre des Finances de Russie, nos 96, 267, 276, 289, 345, 351, 377, 381.

Z

Zamosch, correspondant des *Débats* à Berlin, n° 577.

Zihni Pacha, Ministre des Travaux publics de Turquie, n° 446.

Zinovieff, chef du département asiatique au ministère des Affaires étrangères de Russie, n° 404.

Zorn de Bulach (baron), membre du Reichstag, nos 318, 376, 568.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914.
(1871-1914.)

Volumes actuellement parus :

Première série : 1871-1900.

Tome I (10 mai 1871-30 juin 1875).
Tome II (1er juillet 1875-31 décembre 1879).
Tome III (2 janvier-1880-13 mai 1881).
Tome IV (13 mai 1881-20 février 1883).
Tome V (23 février 1883-9 avril 1885).
Tome VI (8 avril 1885-30 décembre 1887).
Tome VII (1er janvier 1888-19 mars 1890).

Deuxième série : 1901-1911.

Tome I (2 janvier-31 décembre 1901).
Tome II (1er janvier-31 décembre 1902).
Tome III (3 janvier-4 octobre 1903).
Tome IV (5 octobre 1903-8 avril 1904).
Tome V (9 avril-31 décembre 1904).
Tome VI (2 janvier-6 juin 1905).

Troisième série : 1911-1914.

Tome I (4 novembre 1911-7 février 1912).
Tome II (8 février-10 mai 1912).
Tome III (11 mai-30 septembre 1912).
Tome IV (1er octobre-4 décembre 1912).
Tome V (5 décembre 1912-14 mars 1913).
Tome VI (15 mars-30 mai 1913).
Tome VII (31 mai-10 août 1913).
Tome VIII (11 août-31 décembre 1913).
Tome IX (1er janvier-16 mars 1914).
Tome X (17 mars-23 juillet 1914).
Tome XI et dernier (24 juillet-4 août 1914).